DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

DU CANADA

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

VOLUME 9

CINQUIÈME SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1921



VOLUME LVII

INDEX ALPHABÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

DES

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

DU

PARLEMENT DU CANADA

CINQUIÈME SESSION, TREIZIÈME PARLEMENT, 1921

A

Affaires des Sauvages pour 1920, rapport du ministère des—.. 27
Affaires extérieures pour 1920, rapport du ministère des—.. 33
Affranchissements en vertu de la loi des Sauvages en 1920, nombre, etc., d'—. 61
Agences commerciales: nominations et pays.. 88
Agriculture pour 1920, rapport du ministère de l'—.. 15
Agriculture: somme d'argent déboursée par le gouvernement fédéral pour venir en aide aux provinces en matière d'—.. 127
Alderson, George B., compensation pour l'abatage de 245 pourceaux en faveur de— 131
Alderson, George B., copie du rapport de l'inspecteur sur l'abatage des pourceaux, etc.. .. .. 131a
Allocation de retraite et pensions en 1920.. 51
Allocations de retraite et pensions en 1918-1919-1920.. .. .. 51a
Anthracite, prix moyens payés en 1914 1915-1916-1917-1918 et 1919, pour le charbon—.. 73
Arrêté du Conseil établissant un bureau de compensation, etc., pour disposer des propriétés appartenant à des citoyens allemands.. 60
Arrêté du Conseil nommant sir George Foster, le très hon. C. J. Doherty et l'hon. N. W. Rowell, délégués à la Société des Nations à Genève.. 56
Assurance et le gouvernement, au sujet de certains amendements à la loi des Assurances, correspondance entre le le ministère des—.. 172
Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 1919, rapport du surintendant des.. 8
Auditeur général, vols I, II, III et IV, 1920, rapport de l'—.. 1
Automobiles appartenant au gouvernement et en usage à Ottawa, nombre d'—.. 174
Aviation, rapport de 1919 de la Commission d'—.. 137

B

Banqueroute, règlements généraux et formules concernant la loi de—.. .. 58
Beurre et fromage: nombre de livres exportées chaque année depuis 1910, et valeur du—.. 122
Beurre et fromage importés chaque année depuis 1910, nombre de livres de—.. 122
Bibliothécaires du Parlement, pour 1920, rapport des—.. 41
Brevets, pour 1920, rapport du commissaire des—.. .. .. 10f
Brunelle, requête au gouvernement demandant une pension en faveur de Mde—.. 141

C

Canaux pour l'exercice 1920, statistiques des—.. .. .. 20a
Champs de bataille, état de la Commission nationale des—.. 46
Chemins de fer du gouvernement canadien antérieurement à l'amalgamation avec le chemin de fer C.N., nombre de hauts fonctionnaires employés aux—. 157
Chemin de fer "Canadian Northern", rapport, 1920, des directeurs du réseau du—.. 152
Chemin de fer "Canadian Northern", traitement d'une certaine catégorie d'employés sur le—.. 153
Chemin de fer "Canadian Northern", nombre de hauts fonctionnaires employés, avant l'achat par le gouv., par le—.. 157
Chemins de fer et Canaux pour l'année 1919-1920, rapport du ministère des—. 19
Chemins de fer Nationaux du Canada, nombre d'employés, etc., actuellement au service des—.. 157
Chemins de fer Nationaux du Canada, en 1920, montant des frais provenant des accident sur les—.. 157
Chemins de fer Nationaux du Canada, en 1920, total des dépenses à cause de détentions.. 157
Chemins de fer Nationaux du Canada, matériel porté au compte des frais d'exploitation, etc... 157

C—*Suite*

Chemins de fer Nationaux du Canada, somme totale portée au compte du capital.. 157
Chemins de fer Nationaux du Canada, nombre de personnes employées sur les—.. 135
Chemins de fer du Canada depuis 1910, payements et prêts aux—.. 171
Chemins de fer Nationaux du Canada, nombre de personnes employées sur les—.. 135
Chlorure de sodium, correspondance échangée au sujet des droits dans le Tp. n° 88, rangs 1 et 8, etc., dans l'Alberta.. 95
Commerce du Canada (importations et exportations), 1920.. .. .. 10b
Commerce et Industrie, pour 1920, rapport du ministère du—.. 10
Commissaires des chemins de fer, rapports de 1919 et de 1920 des—.. .. 20c
Commission canadienne du blé, rapport de 1920 de la—.. .. ..
Commissaires des pensions à Ottawa: noms, traitements, diplômes médicaux, etc., des—.. 97
Commission chargée d'étudier la manipulation et la vente du blé au Canada, nomination de la—.. 143
Commissions, etc., nommées depuis 1911, nombre de—.. 105
Comité d'édition rel. aux publications du gouvernement, rapport de 1920 du—.. 38
Comptes publics du Canada, année 1920. 2
Conférence Canada-Antilles, 1920.. .. 138
Conférence financière internationale à Bruxelles, etc., rapport de la—.. 90
Conférence ouvrière internationale, à Washington et Genève, en 1920, projet de conventions, etc., de la—.. 177
Construction navale, état relatif aux obligations de l'industrie de la—(1920).. 50
Convention d'extradition avec les Etats-Unis, copie des décisions au sujet des déserteurs de famille.. .. .. 168a
Convention d'extradition avec les Etats-Unis en 1917.. 168
Convention entre le Canada et les Etats-Unis concernant l'extradition d'un déserteur, etc., copie de la—.. .. .. .. 168a
Cour de district, Alberta, poste de juge laissé vacant à la—.. 160
Crédits avancés aux puissances alliées par le gouvernement du Canada 130
Crédits pour l'exercice 1921.. 3
Crédits supplémentaires pour l'exercice 1922.. 4
Crédits supplémentaires pour l'exercice 1921, autres—.. 5
Crédits supplémentaires pour l'exercice 1922, autres—.. .. .. 5a
Crédits supplémentaires pour l'exercice 1922, autres—.. .. .. 5b

D

Dalton, concernant la direction, par le gouvernement fédéral, du sanatorium de—.. 147
Davie & Sons, expropriation de terrains à Lévis, Qué., par la G.D.—.. 159
Dépenses diverses imprévues—état de 1920 au sujet des—.. 44
Dériveurs (Drifters), connus sous la dénom. de "C.D. 's", coût d'achat et dépenses de réparations aux 36—.. .. 77

D—*Suite*

Directeur général des Postes, pour 1920, rapport du—.. 24
Documents historiques, rapport de 1920 de la Commission de publication des—. 70
Douane et Revenu de l'intérieur, exercice clos le 31 mars 1920.. 11
Douane, envois, etc., exercice clos le 31 mars 1920.. .. .. 11f
Douane, à Toronto, noms et traitements des inspecteurs du ministère de la—.. 151

E

Echiquier du Canada, copie des nouveaux règlements et ordonnances de la Cour d'—.. .. .. 57a
Echiquier du Canada, copie des règlements généraux et des ordonnances de la Cour d'—.. 57
Elections, élections complémentaires en 1920 13
Elections générales de 1917, rapport des 13èmes.. 13
Elections, rapport du directeur en chef des—.. 42
Embargo placé sur le bétail canadien par les autorités britanniques, correspondance au sujet de l'—.. 164
Engrais chimiques, loi rég. les— A. du C. la plaçant sous le contrôle du ministère de l'Agriculture.. 180
Enseignement agricole, Loi de l'—1919 1920.. .. .. 15a
Entente commerciale entre le Canada et les Antilles, 1920, copie de l'—.. .. 71
Entente commerciale entre la France et le Canada, en date de janvier 1921. 98
Etablissement des soldats, en 1919, règlements additionnels sous l'empire de la loi de l'—.. 67
Etats-Unis, nombre d'employés du gouvernement canadien aux—.. 133

F

Fermes dans le comté de Bonaventure, nombre de soldats ayant acheté des— 155
Fermes dans le comté de Brome, nombre de soldats ayant acheté des—.. 116
Fermes dans le comté de Compton, nombre de soldats ayant acheté des—.. 115
Fermes dans le comté Drummond-Arthabasca, nombre de soldats ayant acheté des—.. 112
Fermes dans le comté de Missisquoi, nombre de soldats ayant acheté des— 117
Fermes dans le comté de Richmond et Wolfe, nombre de soldats ayant acheté des—.. 114
Fermes dans le comté de Shefford, nombre de soldats ayant acheté des—.. 113
Fermes dans le comté de Stanstead, nombre de soldats ayant acheté des—. 118
Fermes expérimentales, rapport de 1920. 16
Finances à Ottawa, nombre, noms et traitements des fonctionnaires au ministère des—.. 156
Fonctionnaires du gouvernement aux Etats-Unis et dans les Iles britanniques, nombre de—.. 133
Fonctionnaires supérieurs (Rét. des S. à l'état civil) transférés de Calgary, Winnipeg, Ottawa, Halifax, etc., à Vancouver depuis nov. 1920.. 166
Force expéditionnaire canadienne, promulgation en 1920 des ordres de routine de la—.. 66

F—*Suite*

Forces expéditionnaire canadienne, nombre total des personnes enrôlées, de 1914 à nov. 1918, dans la—.. 161
Forces d'aviation du Canada, règlements des—.. 52
Fourgons à marchandises pour les ch. de fer N. du C., quand commandés, noms des compagnies, soumissions, etc.. 106
Franco-canadienne, correspondance relative à l'entente commerciale—.. .. .. 98a
Frontières internationales, rapport conjoint de la Commission des—.. .. 183

G

Galerie Nationale du Canada, sommes votées, de 1916 à 1921, pour la—.. 129
Gendarmerie royale du Canada, rapport de 1920 de la—.. 28
Gendarmerie royale du Canada, part d'amendes reçues par la—.. .. .. .. 89b
Gendarmerie royale du Canada—noms des officiers d'état-major, solde tirée, etc.. .. .. 89d
Géodésiques du Canada pour 1920, rapport annuel du surintendant des Levés—.. 182
Géologique, ministère des Mines, rapport de la division—.. 26
Goudronneux, dans l'Alberta, rapport de M. S.—C. Ells du ministère des Mines, en 1920, sur les sables—.. 96
Gouvernement fédéral, nombre de personnes à l'emploi du—.. 135
Gouverneur général, depuis la dernière session, 1920-21, mandats émis par le—.. 49
Grain canadien au Canada, Commission chargée de faire enquête sur la manipulation et la vente du—.. 143
Grain—nombre de boisseaux transportés vers l'est, années 1919-1920—quantité exportée via les ports canadiens; quantité exportée via les ports américains en 1919-20.. 124
Grand-Tronc, avant l'acquisition par le gouvernement, nombre d'employés sur le réseau du ch. de fer—.. 157
Grand-Tronc, compagnie du ch. de fer—correspondance échangée avec le gouvernement et compte rendu des procédures d'arbitrage.. .. .. 121a
Grand-Tronc, compagnie du ch. de fer—valeurs des actions du G.-T., en 1918-1920, etc.. 125
Grand-Tronc, correspondance échangée avec le gouvernement, au sujet de l'extension de délai accordée aux arbitres chargés d'étudier le status de la compagnie de chemin de fer—.. 121
Grèce par le gouvernement du Canada, somme d'argent prêtée ou crédits faits à la—.. 170
Griffenhagen & Cie, rapport concernant. 100
Guibeau, à titre d'ingénieur sur le "Canadian Traveller", 1919-1920, démission de M. Abel—.. 142

H

Haut commissaire du Canada à Londres, rel. à la décision de la faire passer sous le contrôle du département des Affaires extérieures.. 102

H—*Suite*

Honoraires des officiers d'élection, arrêtés du Conseil approuvant deux tarifs établissant les—.. .. .. 42a
Hôpitaux militaires, au Canada à l'heure actuelle, nombre d'—.. 140

I

Iles britanniques, nombre d'employés du gouvernement canadien dans les—.. 133
Immigration et Colonisation—rapport de 1920.. 18
Impressions et papeterie, rapport de 1920 33
Impressions publiques et papeterie, rapport, 1921, de la Commission d'experts sur les—.. 91
Insectes nuisibles et la peste, règlements tenant de la loi des—.. 55
Inspection des bateaux à vapeur.. 23
Intérieur pour l'année 1920, rapport du ministère de l'—.. 25

J

Juges, session de 1920, correspondance avec le gouvernement relativement à la Loi des—.. 165

L

Labrie Frères, 1912, procès de—.. 83
Lac des Bois, copie des dépêches au sujet du contrôle des eaux du—.. .. .. 94b
Lac des Bois, correspondance au sujet du contrôle des eaux du—.. .. .. .. 94a
Lac des Bois: Loi concernant la correspondance de la Commission de contrôle des eaux du—.. 94
Licences d'entrepôt de liqueurs accordées à l'Alberta depuis 1917, etc., nombre de—.. 123
Ligue des Nations, rapport concernant les travaux du Conseil de la—.. .. .. 56b
Ligue des Nations, réunion de la, et résolutions adoptées en 1920 par la—.. 56a
Lindsay, documents rel. à l'obtention d'un bail pour l'exploitation de l'huile dans l'Alberta par le général W. B.—. 110
Liste des vaisseaux, 1920.. 22
Liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest, permis accordés en 1920 relativement aux—.. 69
Livres bleus, dans les deux langues, publiés en 1919, nombre de—.. 119
Lois, Chambre des Communes: A. du C. concernant l'organisation de la division des—(1920).. 150
Loi des chemins de fer du Canada, correspondance avec la province du Manitoba au sujet de la—.. 167
Loi des terres fédérales, 1920, A. du C. concernant la—.. 62

M

Mandats de poste dans les bureaux de postes suivants: Hamilton, London, Ottawa, Montréal, Québec, St-Jean et Halifax; division des—.. 99
Mandats, depuis la dernière session, 1920-21, du gouverneur général, état des—.. 43
Marine, C.R., arrêtés du Conseil concernant la—.. .. .. 81, 81a
Marine et Pêcheries (Marine), rapport de 1919-1920 du ministère de la—.. 21
Matane, réparations aux hâvre de—.. .. 169

M—*Suite*

Migrateurs, A. du C. approuvant les formules, etc. de la loi de la Convention concernant les oiseaux—. 64
Millage de voie ferrée au Canada, personnes par mille, en 1911 et en 1914. . 148
Milice canadienne et force expéditionnaire, nominations, promotions et pensions. 84
Milice et Défense, pour l'année 1920, rapport du min. de la—. 36
Milice, promulgation d'ordonnances générales, en 1920-1921, de la—. 65
Mines, ministère des Mines, rapport de 1919 de la div. des—. 26a
Monnaie d'or, prohibition de l'exportation de la—. 80
Montanzo, procès, en 1912, de Onofrio— 83

N

Naval, mouvement des vaisseaux en dehors de la limite des trois milles, etc., service—. 101
Niobé—correspondance échangée au sujet de la vente du vaisseau canadien le— 178
Nord-Ouest vers New-York, correspondance concernant le prétendu détournement du grain du. 154a

O

Obligations et garanties, depuis février 1920, état relatif aux—. 59
Ottawa, rapport de 1920 de la Commission d'embellis. d'—. 47

P

Pacifique-Canadien, rapport concernant les terres vendues par la compagnie du chemin de fer—. 68
Pénitenciers, pour 1920, rapport du surintendant des—. 34
Pénitenciers, rapport du comité chargé de reviser la loi et les règlements des— 176
Pensions à Ottawa, noms, traitements, diplômes médicaux, etc., des commissaires des—. 97
Poids et mesures, etc., rapport de 1920, sur les—. 10e
Police fédérale, amalgamation avec la R.G. à ch. du N.-O. de la—. 89
Police fédérale, automobiles; sentences d'emprisonnement imposées, etc. 89e
Police fédérale, nombre de visites par jour aux édifices des départements par la—. 89c
Police fédérale pour l'année 1919, force de la, et frais encourus à cause de la—. 89a
Postes et subventions aux vaisseaux, rapport de 1920 concernant les subsides accordés aux—. . . . .
Prêts temporaires depuis la dernière session, état des—. 45
Proprietary—A. du C. concernant les règlements régissant la loi des médicaments brevetés ou—. 132
Provinciales, de 1896 à jour, rapports des ministres de la Justice relat. aux lois—. 144

R

Recensement industriel, statistiques munipales, 1919. 17
Recensement industriel — lattes, bois, etc., en 1918. . . . . 17a
Recensement industriel—stations centrales d'énergie électrique en 1918 . . . . 17b
Recensement industriel—le bétail et ses produits, 1909-1919. . . . . 17c
Recensement industriel—pêcheries 1919. 17d
Recensement industriel—industrie laitière, 1919. . . . . 17e
Recherches scientifiques et industrielles, état du Conseil des conseillers en matière de—. 53
Recruit du Canada—vapeur—perte, etc., en 1919, du—. 78
Rémissions et remboursements de droits douaniers, état concernant les—. . . . 93
Rennes et bœufs musqués, rapport de la commission chargée d'étudier la perspective de l'industrie des—. 162
Représentation du Canada des Conseils impériaux, etc. 136
Réserves forestières et parcs, 1920, A. du C. concernant la loi régissant les— 63
Restaurant du parlement, A. du C. nommant un gérant pour le—. 108
Rétablissement civil des soldats pour 1920, rapport du ministère du—. . . . 14
Rétablissement des soldats à l'état civil, transférés des centres de l'Est à Vancouver depuis nov. 1920, fonctionnaires supérieurs du min. du—. 166
Roumanie, sommes prêtées ou avancées par le gouvernement du Canada à la. 170
Routes, somme d'argent dépensée par le gouvernement dans chaque province en 1920 pour les—. 127
Ruisseau à Loutre, hâvre au—. 169

S

Santé, pour l'année terminée le 31 mars 1920, rapport de la division de la—. . 12
Saskatchewan, levés faits en matière de navigation à partir du lac Winnipeg à Edmonton, sur la rivière—. 86
Scotch Hill, documents relatifs au changement de site du bureau de poste de—. 76
Secrétaire d'Etat pour l'exercice 1920, rapport du—. 29
Secrétaires particuliers des ministres, depuis 1911, nombre, nomination, traitement, etc., des—. 181
Service civil nombre de fonctionnaires dans tous les ministères du service intérieur, en décembre 1920. 175
Service civil, rapport de la Commission, mise à la retraite des membres du service civil. 51b
Service civil, rapport de 1920 de la Commission du—. 32
Service civil, état pour l'exercice 1920 relatif à la loi des assurances du—. . 48
Service civil, heures de travail, service intérieur, traitements, boni, etc. . . . 74
Service civil en 1913 et en 1920, nombre d'employés au—. 104
Service, intérieur et extérieur, définition des termes, etc. 134
Service naval, pour 1920, rapport du ministère du—. 39
Sheridan, surintendant des sauvages au Nouveau-Brunswick, relativement à la démission de John—. 128
Snider, lettre de F. Cook et de F. F. C. Lynch, en date du 16 mars 1921, concernant le rapport—. 184a

S—*Suite*

Snider—rapport intérimaire relatif à la destruction de documents à l'Imprimerie de l'Etat.. 184
Société Royale du Canada pour l'année 1920, état concernant la—.. 49
Sorel, boni payés aux employés du chantier maritime de—.. 145
Sorel, noms des personnes ayant demandé le poste de surintendant du chantier maritime de—.. 149
Sous-ministres en 1910 et 1911, noms, etc., des—.. 103
Spinner du Canada—vapeur—accident, etc., survenu au—.. 78
Statistiques criminelles.. .. .. vjd
1919.. .. .. 20b
Ste-Félicité, travaux de réparation au hâvre de—.. 169
St-Laurent, correspondance aux mains de la Comm. du Serv. civil au sujet du renvoi de Alfred—.. 111
St-Michel, P.Q., de 1918 à 1921, documents relatifs aux travaux de réparations au quai de—.. 163
St-Ulric, Matane, Ste-Félicité, Ruisseau à Loutre, Méchins, travaux aux havres de—.. 169
Sucre, en 1920, correspondance relative à l'exportation du—.. 87

T

Télégraphiques, dans le nord de la Colombie-Britannique, rapport concernant les lignes—.. 146
Tempérance au Canada, mise en vigueur au Nouveau-Brunswick de la loi de— 179
Topographiques, ministère de l'Intérieur, rapport de 1919-1920, concernant les levés—.. .. .. 25a
Tornado, où employée en 1920, son propriétaire et frais encourus par la drague—.. 126
Traité avec l'Allemagne, l'Autriche, la Czecho-Slavie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène et la Bulgarie, tout argent déboursé relativement au—.. 85
Traité de paix (Allemagne) Ordonnance— C.P. 755, 1920; C.P. 879, 1920.. 60

T—*Suite*

Transcontinental à Québec, têtes de ligne du ch. de fer—et non-achèvement des entreprises du gouvernement avec le ch. de fer—.. 154
Travail, pour l'année 1920, rapport du ministère du—.. 37
Travaux publics, pour 1920, rapport du ministère des—.. 19
Travaux publics, redistribution de districts du min. des—.. 79

U

Université Acadia—correspondance au sujet de l'emploi, au ministère des Mines, des étudiants de l'—.. 109

V

Vaisseaux à vapeur pour voyageurs, intention du gouvernement de construire des—.. 72
Vancouver, copie des devis et plans de cale-sèche de—.. 82
Veniot, correspondance au sujet de la prétendue invitation faite, pour le faire entrer dans le cabinet fédéral, à l'hon. P. J.—.. 173
Vétérinaire général pour 1919-1920, rapport du—.. .. .. 15b
Vogler's Cove, documents relatifs au bureau de poste de—.. 75

W

Wagons, locomotives et matériel roulant, commandés par le gouvernement en 1918, 1919 et 1920, nombre de—.. .. 120
Watson, concernant la mise à retraite de Jas. W.— (Service naval).. 158
White, copie de l'A. du C. nommant arbitre de G.T.R., sir Thomas—.. 107

Y

"Young Men's Christian Association", rel. à son association aux F.E.C. pendant la guerre.. 139
Young, rapport concernant les impressions et la papeterie fait par la Cie Arthur—.. 92

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Arrangés par ordre numérique, avec les titres au long; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux chambres du parlement; le nom du sénateur ou du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non. Aussi les documents imprimés qui n'ont pas été présentés.

VOLUME 1

(Ce volume est relié en trois parties.)

1. Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1920, volume I, parties a-b—A à J, volume II parties K à S. Présenté par Sir Henry Drayton, le 8 mars 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1920, volume III, parties T à Z. Présenté par Sir Henry Drayton, le 11 mars 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1920, volume IV, Partie ZZ. Présenté par l'hon. M. Meighen, le 4 avril 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 2

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présentés par Sir Henry Drayton, le 1er mars 1921. *Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.*

3. Budget des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice clos le 31 mars 1921. Présenté par Sir Henry Drayton, le 8 mars 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

4. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice finissant le 31 mars 1922. Présenté par Sir Henry Drayton, le 5 avril 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

5. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice finissant le 31 mars 1921. Présenté par Sir Henry Drayton, le 26 mai 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

5*a*. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice finissant le 31 mars 1922. Présenté par Sir Henry Drayton, le 30 mai 1921. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

5*b*. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pendant l'exercice finissant le 31 mars 1922. Présenté par Sir Henry Drayton, le 6 juin 1922. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

6. Rapport du surintendant des assurances du Dominion du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 1919, volume I, Compagnies d'assurance autres que celles sur la vie; volume II, Compagnies d'assurance sur la vie. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921.................... *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

9. Relevés des états des compagnies d'assurance du Canada pour l'exercice finissant le 31 décembre 1920. Non présenté. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10. Rapport du ministère du Commerce et de l'Industrie pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Non présenté........... *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

10*a*. Rapport concernant les subventions aux postes et paquebots, selon que contrôlées par le ministère du Commerce, pour l'exercice terminé le 31 mars 1920, ainsi que les statistiques du trafic, etc., jusqu'au 31 décembre 1920. Présenté par Sir George Foster, le 4 juin 1921.............. *Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 3

10*b*. Rapport annuel du Commerce du Canada (importations pour la consommation et exportations) pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par Sir George Foster, le 4 juin 1921..............*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 4

10*d*. Statistique criminelle pour l'exercice finissant en septembre 1920. Non présentée.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

10*e*. Rapport sur les poids et mesures, Service de l'Inspection de l'électricité et du gaz, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

10*f*. Rapport du statisticien du Dominion pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par Sir George Foster, le 18 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

11. Rapport annuel du ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur contenant les comptes des recettes avec les états des importations, des exportations, des douanes et du Revenu de l'intérieur du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Wigmore, le 18 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 5

11*a*. Rapport de la marine marchande, division du ministère des Douanes, contenant les relevés de la navigation et de la marine marchande du Dominion du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Wigmore, le 18 février 1921...................*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

12. Rapport du département de la Santé pour l'exercice finissant le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Calder, le 19 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

13. Rapport des élections partielles pour la Chambre des Communes du Canada, tenues au cours de l'année 1920. Présenté par l'honorable M. le président, le 18 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

14. Rapport sur les travaux du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, pour l'exercice clos le 31 décembre 1920. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 14 mars 1921...............*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

15. Rapport du ministre de l'Agriculture du Dominion du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 16 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

15*a*. Rapport sur "La loi de l'Industrie agricole, 1920". Présenté par Sir Henry Drayton, le 22 février 1921............*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

15*b*. Rapport du directeur général vétérinaire pour les exercices clos le 31 mars 1919 et le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 4 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

16. Rapport des fermes expérimentales du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 19 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17. Recensement industriel.—Statistiques municipales, 1919. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17*a*. Recensement industriel.—Lattes, bois scié, etc., 1918. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17*b*. Recensement industriel.—Stations centrales d'énergie électrique, 1918. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17*c*. Recensement industriel.—Bétail et ses produits, 1909-1919. Non présenté.

VOLUME 6

17*d*. Recensement industriel.—Pêcheries, 1919. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

17*e*. Recensement industriel.—Industrie laitière, 1919. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

18. Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Calder, le 7 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

19. Rapport du ministre des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. McCurdy, le 15 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

20. Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice s'étendant du 1er avril 1919 au 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Reid, le 9 mars 1921.

20*a*. Statistiques des canaux pour l'exercice finissant le 31 décembre 1920. Non présentées.
Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 7

20*b*. Statistiques des chemins de fer pour l'exercice finissant le 31 décembre 1919. Non présentées................*Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.*

20*c*. Quinzième et seizième rapports de la Commission des chemins de fer pour le Canada, pour les exercices finissant le 31 décembre 1919 et le 31 décembre 1920.
Imprimés pour la distribution et les documents parlementaires.

21. Cinquante-troisième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1919-20—Marine. Présenté par l'honorable M. Ballantyne, le 15 février 1921....................*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

22. Liste des vaisseaux inscrits sur les registres du ministère de la Marine et des Pêcheries du Canada, le 31 décembre 1920. Non présentée.
Imprimée pour la distribution et les documents parlementaires.

23. Supplément au cinquante-troisième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1919-20—Marine. Rapport de l'inspection des bateaux à vapeur. Non présenté...........*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

VOLUME 8

24. Rapport du directeur général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Doherty, le 15 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25. Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Calder, le 1er mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

25*a*. Rapport du ministère de l'Intérieur, division des levés topographiques, exercice 1919-20. Non présenté...........*Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.*

26. Rapport sommaire de la Commission géologique du Canada, ministère des Mines, année 1920. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 4 mai 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

26*a*. Rapport sommaire de la division des Mines du ministère des Mines pour l'année terminée le 31 décembre 1920. Présenté par l'honorable M. Calder, le 4 mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

27. Rapport du ministère des Affaires des Sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1921. Présenté par l'honorable M. Calder, le 4 mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

28. Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour l'exercice terminé le 30 septembre 1920. Présenté par l'honorable M. Calder, le 6 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

29. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 21 mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

VOLUME 9

32. Douzième rapport annuel de la Commission du Service civil du Canada, pour l'année 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 3 juin 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

33. Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 20 mai 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

34. Rapport du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Meighen, le 1er mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

35. Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Doherty, le 13 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

36. Rapport du ministère de la Milice du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Guthrie, le 28 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

37. Rapport du ministère du Travail pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Meighen, le 18 mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

38. Quatrième rapport annuel du comité d'édition, en date du 1er mars 1921. Présenté par Sir George Foster, le 15 mars 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

39. Rapport du département du Service naval pour l'exercice terminé le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Ballantyne, le 15 février 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

40. Cinquante-troisième rapport annuel de la division des Pêcheries du ministère du Service naval pour 1919. Non présenté.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

41. Rapport des co-bibliothécaires du Parlement. Présenté par M. le président de la Chambre, le 14 février 1921...*Pas imprimé.*

42. Rapport du directeur général des élections, conformément au chapitre 46, article 19, de la loi des élections fédérales. Présenté par l'honorable M. le président de la Chambre, le 14 avril 1921.
Imprimé pour la distribution et les documents parlementaires.

42*a*. Copies des arrêtés du Conseil nos C.P. 1722 et C.P. 1860, approuvant deux tarifs des honoraires des officiers d'élections en vertu de l'article 76 de la Loi des élections générales. Présentées par Sir Henry Drayton, le 22 février 1921.
Imprimées pour la distribution et les documents parlementaires.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compter de 1920-21. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921.
Pas imprimé.

44. Relevé des dépenses à compte des "Diverses dépenses imprévues", du 1er avril 1920 au 15 février 1921, conformément à la Loi des Appropriations numéro (1) 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921........................*Pas imprimé.*

45. Relevé des emprunts temporaires émis par le gouvernement du Canada depuis la dernière session du parlement et non soldés. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921.
Pas imprimé.

46. Etat des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux au 31 décembre 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921......*Pas imprimé.*

47. Rapport de la Commission d'Embellissement d'Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921..........*Pas imprimé.*

48. Relevé conformément à l'article 17 de la Loi de l'Assurance du Service civil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921.
Pas imprimé.

49. Etat des comptes et dépenses de la Société royale du Canada pour l'exercice se terminant le 30 avril 1920. Présenté par Sir Henry Drayton, le 16 février 1921......*Pas imprimé.*

50. Relevé détaillé des endossements et obligations en vertu du chapitre 70, 10-11 George V, 1920, concernant l'industrie de la construction de navires. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 16 février 1921...*Pas imprimé.*

VOLUME 9—*Suite*

51. Relevé des sommes payées à titre de pensions et d'allocations de retraites dans le Service civil durant l'année se terminant le 31 décembre 1920, en vertu du chapitre 17, S.R.C., montrant le nom, le grade, le salaire, l'allocation accordée et la cause de la mise à la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou qui s'est retiré du service, et faisant aussi connaître si la vacance a été remplie par avancement ou par nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire. Présenté par Sir Henry Drayton, le 17 février 1921...*Pas imprimé.*

51*a*. Relevé indiquant (*a*) le nombre des ex-fonctionnaires qui retirent une pension du gouvernement, et qui avaient contribué pendant trente-cinq ans au fonds de retraite (*b*) la somme qui reste encore dans ce fonds, et (*c*) les sommes retirées en 1918, 1919 et 1920. Présenté le 8 avril 1921. *M. Stevens*...................................*Pas imprimé.*

51*b*. Premier rapport annuel de la Commission du Service civil concernant son administration sous l'empire de la Loi statuant sur la mise à la retraite de certains membres du service public, tel que prescrit par l'article 7 du chapitre 67, 10-11 George V. Présenté par l'honorable M. Calder, le 11 avril 1921.
Imprimé pour les documents parlementaires reliés seulement.

52. Règlements pour le corps canadien d'aviation approuvés par le Gouverneur en conseil, conformément à l'article 5, de la Loi de la Commission de l'Air, 9-10 George V, chapitre 11, le 31 août 1920. Présentés par l'honorable M. Guthrie, le 28 février 1921.
Pas imprimés.

53. Etat financier du conseil honoraire consultatif des recherches scientifiques et industrielles du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1921. Présenté par Sir George Foster...*Pas imprimé.*

54. Rapport de la Commission canadienne des blés, saison de 1920. Présenté par Sir George Foster, le 21 février 1921.
Imprimé pour documents parlementaires et distribution aux sénateurs et aux députés.

55. Règlements sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément l'article 9, chapitre 31 de 9-10 Edouard VII. Présentés par Sir Henry Drayton, le 22 février 1921 ....*Pas imprimés.*

56. Copie d'un arrêté du conseil C.P. 2609, du 26 octobre 1920, nommant:—Le très honorable Sir George Eulas Foster, membre du Très Honorable Conseil privé de Sa Majesté, C.C.M.G., B.A., D.C.L., L.L.D., ministre du Commerce du Canada; le très honorable Charles Joseph Doherty, membre du Très Honorable Conseil privé de Sa Majesté, C.R., D.C.L., L.L.D., ministre de la Justice du Canada; et l'honorable Newton Wesley Rowell, membre du Conseil privé du Canada, C.R., aux fins d'être présents à titre de représentants du Canada à la première réunion de l'assemblée de la Société des nations qui doit être tenue au siège de la Société, à Genève, Suisse, le 15 novembre 1920. Présentée par Sir George Foster, le 22 février 1921.....................*Pas imprimée.*

56*a*. Copie des résolutions adoptées par l'assemblée de la Société des nations à sa première session (novembre le 15 à décembre le 18 1920). Présentée par l'honorable M. Meighen, le 23 février 1921...*Pas imprimée.*

56*b*. Rapport du secrétaire général de la première assemblée de la Société des nations sur le travail du conseil. Présenté par l'honorable M. Meighen, le 23 février 1921.
Pas imprimé.

57. Copie des Ordres et Règlements de la cour de l'Echiquier du Canada, conformément aux prescriptions de l'article 88, de la Loi de la cour de l'Echiquier, chapitre 140, S.R.C., 1906. Présentée par Sir Henry Drayton, le 24 février 1921..............*Pas imprimée.*

57*a*. Copie de règles et ordres supplémentaires de la cour de l'Echiquier du Canada, conformément aux prescriptions de l'article 88, de la Loi de la cour de l'Echiquier, chapitre 140, S.R.C. 1906. Présentée par Sir Henry Drayton, le 24 février 1921..*Pas imprimée.*

58. Règles générales et formules, en conformité de l'article 66, de la Loi de la faillite, chapitre 36, 9-10 George V. Présentées par Sir Henry Drayton, le 24 février 1921. *Pas imprimées.*

59. Etat détaillé des obligations et cautionnements enregistrés au ministère du secrétariat d'Etat, depuis le dernier rapport (27 février 1920) soumis au Parlement du Canada, conformément aux dispositions de l'article 32, chapitre 19, S.R.C., 1906. Présenté par Sir Henry Drayton, le 25 février 1921...............................*Pas imprimé.*

60. Décret du conseil C.P. 755, tel qu'amendé par le décret du conseil C.P. 879, du 14 avril 1920, établissant le Bureau de compensations et ses devoirs relativement au règlement des propriétés ou dettes en Canada d'allemands naturalisés, en conformité avec les dispositions de l'article 1 de la Loi ayant pour objet de mettre en vigueur les traités de paix entre Sa Majesté et certaines autres puissances, chapitre 30, George V, 1919. Présenté par Sir Henry Drayton, le 1er mars 1921..................*Pas imprimé.*

VOLUME 9—*Suite*

61. Etat indiquant le nombre de naturalisation, en conformité de la Loi des Sauvages, le 1er avril 1920 et le 18 février 1921. Présenté par l'honorable M. Calder, le 1er mars 1921. *Pas imprimé.*

62. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette officielle* entre le 5 février et le 31 décembre 1920, en conformité des dispositions de l'article 77 du chapitre 20 de la Loi des terres fédérales. Ch. 20, 7-8 Edouard VII. *Le Sénat*........................*Pas imprimé.*

63. Décrets en conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 1er août 1919 et le 5 février et le 31 décembre 1920, en conformité des dispositions de l'article 19 du chapitre 10, 1-2 George V, "Loi des Réserves forestières et des Parcs". *Le Sénat*....*Pas imprimés.*

64. Décrets en conseil publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 5 février et le 31 décembre 1920, en conformité des dispositions de la Loi de la conservation des oiseaux migrateurs. *Le Sénat*..*Pas imprimés.*

65. Ordres généraux de la Milice ; nominations, promotions et mise à la retraite, dans la milice canadienne et la force expéditionnaire canadienne, entre le 2 février 1920 et le 15 janvier 1921. Présentés par l'honorable M. Guthrie, le 8 mars 1921........*Pas imprimés.*

66. Ordres de routine de la force expéditionnaire canadienne promulgués entre le 3 février et le 30 septembre 1920. Présentés par l'honorable M. Guthrie, le 8 mars 1921. *Pas imprimés.*

67. Règlements additionnels faits en conformité de la Loi du rétablissement des soldats, 1919. *Le Sénat* ....*Pas imprimés.*

68. Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année terminée le 30 septembre 1920, avec les noms des acheteurs conformément aux dispositions des Statuts du Canada 1886, chapitre 9, article 8. Présenté par l'honorable M. Calder, le 4 mars 1921....................*Pas imprimé.*

69. Relevé montrant le nombre de permis accordés pour le transport des liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest pour l'année terminée le 31 décembre 1920, en conformité des dispositions des Statuts Revisés, chapitre 62, article 88. Présenté par l'honorable M. Calder, le 4 mars 1921..............................*Pas imprimé.*

70. Troisième rapport annuel du Bureau de publication de documents historiques, pour l'exercice terminant le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Calder, le 4 mars 1921. *Pas imprimé.*

71. Copie de la convention commerciale du Canada avec les Antilles, 1920. Présentée par Sir George Foster, le 7 mars 1921......................................*Pas imprimée.*

72. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 janvier 1920,—Copie d'une lettre envoyée le 30 janvier 1920, au très honorable Sir George Foster, premier ministre suppléant, par M. J.-T. Ross, président du *Board of Trade* de Québec, touchant l'intention du gouvernement de construire au Canada des vapeurs-passagers de 15,000 tonneaux ayant une vitesse de 18 nœuds, pour le service canadien ; et une copie de la réponse à cette lettre. Présentée le 7 mars 1921. *M. Lapointe*..........................*Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1920,—Tableau indiquant :—Quels ont été les prix moyens du charbon anthracite au Canada pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919. Présentée le 7 mars 1921. *M. Archambault*........*Pas imprimée.*

74. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1920,—Relevé indiquant :—1. Quelles sont les heures de travail des fonctionnaires du service intérieur—sténographes, commis et autres. 2. Si ces heures sont strictement suivies. 3. Quels appointements reçoivent les sténographes, commis et autres, c'est-à-dire la moyenne générale, y compris la moyenne du boni. Présentée le 7 mars 1921. *M. Hay*..................*Pas imprimée.*

75. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1920,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et documents et autres correspondances échangés par le département des Postes, ou l'inspecteur des postes à Halifax, avec des particuliers quelconques de Voglers Cove, Nouvelle-Ecosse, touchant des plaintes faites sur la façon dont les questions postales sont traitées à Volgers Cove. Présentée le 7 mars 1921. *M. Duff.* *Pas imprimée.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1920,—Copie de tous télégrammes, lettres et documents de toute nature se rapportant d'une façon quelconque à la demande d'un changement d'emplacement pour le bureau de poste de Scotch Hill, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. Présentée le 7 mars 1921. *M. Chisholm*............*Pas imprimée.*

VOLUME 9—*Suite*

77. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1920,—Tableau indiquant:—1. Quel était le coût primitif des trente-six chasse-marée appelées *C. D.* dont parle l'honorable ministre du Service naval, à la page 2916 du Hansard (anglais), édition non-revisée. 2. Combien on a dépensé pour réparer ces navires depuis leur achat jusqu'au 11 novembre 1918. 3. Qui a surveillé, au nom du gouvernement, la construction de ces navires. 4. Qui les a acceptés des constructeurs. 5. Si cette personne est encore dans le service. Présentée le 7 mars 1921. *M. Sinclair* (Antigonish)..................*Pas imprimée.*

78. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920.—Copie d'une lettre du *Board of Trade* de Québec au ministre de la Marine et des Pêcheries, en date du 29 décembre 1919, touchant le naufrage du V.G.C. *Canadian Recruit* et l'accident survenu au V.G.C. *Canadian Spinner* et autres accidents venant de l'absence de brise-glaces; et copie de la réponse à cette lettre. Présentée le 7 mars 1921. *M. Lapointe*.......*Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Travaux publics et tous ses officiers, employés, ou autres personnes relativement à la rédistribution des districts de ce département. Présentée le 7 mars 1921. *M. Cannon*..*Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Si le Gouverneur en conseil a interdit l'exportation hors du Canada de la monnaie d'or, de l'or en lingots ou de lingots d'or fin; et dans l'affirmative, si cette interdiction est encore en vigueur, par quelle autorité elle l'est, quand et comment cette interdiction a été déclarée faite ou publiée. 2. Si le Gouverneur en conseil ayant interdit l'exportation hors du Canada de la monnaie d'or, de l'or en lingots ou de lingots d'or fin, cette interdiction était absolue, ou si ces lingots et cette monnaie, malgré toute interdiction qui peut avoir été faite à leur sujet, restaient sujets à l'exportation dans certains cas, ou en vertu de permis ou de patentes obtenus à ces fins. 3. Si le Gouverneur général en conseil, le gouvernement du Canada ou un ministre ou un fonctionnaire du gouvernement a émis ou accordé des permis ou des patentes autorisant ou permettant l'exportation de la monnaie d'or, de l'or en lingots ou de lingots d'or fin hors du Canada, par un particulier, une banque, compagnie ou corporation, depuis le 1er janvier 1918; et dans l'affirmative, à quel particulier, banque, compagnie ou corporation ces permis ou patentes ont été accordés depuis le 1er janvier 1918; et les dates respectives de ces permis ou patentes. 4. A quel particulier, banque, compagnie ou corporation chacun de ces permis ou patentes a été accordé; quand et quelle quantité de monnaie d'or, d'or en lingots ou de lingots d'or fin à chacun de ces permis ou patentes il autorisait à exporter; et quelle quantité de monnaie et de lingots comme susdit a été exportée sous l'empire de chacun de ces permis ou patentes. 5. Si ces permis ou patentes qui ont pu être donnés pour l'exportation de la monnaie et des lingots d'or comme susdit, ou la demande de ces permis ou patentes, précisaient sur quels pays l'exportation de l'or était autorisée, et, dans l'affirmative, quels étaient les pays ainsi précisés dans chacun desdits permis ou patentes, et dans chaque demande de permis ou de patentes. Si le Gouverneur en conseil, le gouvernement fédéral, un ministre ou un fonctionnaire du gouvernement a imposé des honoraires pour les permis ou patentes d'exportation de la monnaie d'or, de l'or en lingots ou de lingots d'or fin hors du Canada, et dans l'affirmative, quels sont ces honoraires; et si ces honoraires ont dans une mesure quelconque (et dans l'affirmative, dans quelle mesure), découlé de la quantité d'or comme susdit que les permis et patentes, respectivement, autorisant à exporter. Présentée le 7 mars 1921. *M. Devlin*..*Pas imprimée.*

81. Copie des décrets du conseil qui suivent—C.P. 1849, du 12 août 1920: Limite d'âge d'entrée pour les sous-officiers et sous-officiers en chef pour service spécial—Changement de. C.P. 2137, du 15 septembre 1920: Mettant en force la Loi de la discipline navale (Forces navales du Dominion). C.P. 2328, du 25 septembre 1920: Etablissement de "Professeur naval" M.R.C. C.P. 2790, du 6 novembre 1920: Prix en argent pour le travail de tir et de torpillage. C.P. 2835, du 19 novembre 1920: Entrée de lieutenant-chirurgien. C.P. 2678, du 3 décembre 1920: Entrée des premiers maîtres et maîtres dans la Marine royale canadienne. C.P. 2911, du 3 décembre 1920: Solde supplémentaire des marins dans la M.R.C. C.P. 3037, du 30 décembre 1920: Allocation pour secrétaire de capitaine. C.P. 28, du 21 janvier 1921: Entrée pour instructeur pour officiers, M.R.C. C.P. 288, du 7 février 1921: Allocation aux officiers nommés au bureau des renseignements de districts. C.P. 299, du 7 février 1921: Allocation de vêtements protecteurs pour les hommes engagés dans le service de sous-marins. C.P. 289, du 14 février 1921: Allocation de solde aux officiers des quartiers généraux du service naval. Présentée par l'hon. M. Ballantyne, le 8 mars 1921......*Pas imprimée.*

81*a*. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 1642, du 18 mai 1921: Volontaires pour un détachement de la liste active de la Marine royale prêtée temporairement aux forces de la Marine royale canadienne. Présentée le 4 juin 1921........................*Pas imprimée.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1920:—Copie des devis et plans de la cale sèche de Vancouver, Colombie-Britannique, pour laquelle on accorde un subside à

VOLUME 9—*Suite*

J. Coughlan and Sons, Limited, et copie du contrat entre le gouvernement et *J. Coughlan and Sons, Limited,* pour la construction de cette cale sèche. Présentée le 8 mars 1921. *M. Archambault*......................................*Pas imprimée.*

82*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1921:—Copie de tous documents quelconques comportant, relativement au contrat adjugé par le gouvernement canadien à la raison sociale *J. Coughlan & Sons,* pour la construction d'une cale sèche à Vancouver, toute la correspondance, les soumissions, le contrat ou autres documents se rapportant à ce contrat. Présentée le 28 avril 1921. *M. Archambault*............*Pas imprimée.*

83. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copies de tous télégrammes, lettres, documents et correspondances échangés entre le département de la Justice et autres, selon le cas, touchant le procès d'un nommé Onofrio Montezano, fait à la Malbaie, district du Saguenay, en 1912, et le procès des frères Labrie, fait à Sherbrooke, district de Saint-François, et leur libération du pénitencier à la suite d'irrégularités de procédure dans chacun de ces procès, et aussi copies de tous documents contenus aux archives du département de la Justice à ce sujet. Présentée le 8 mars 1921. *M. Casgrain*..*Pas imprimée.*

84. Nominations, promotions et retraites, Milice canadienne et Force Expéditionnaire canadienne, du 5 février 1920 au 9 décembre 1920. Présentée par l'hon. M. Guthrie, le 8 mars 1921 ....*Pas imprimée.*

85. Réponse à une humble adresse du 23 avril 1920 à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat un état de tous les deniers que le gouvernement a dépensés jusqu'à présent relativement au Traité avec l'Allemagne, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène et la Bulgarie, en spécifiant quel vote a servi jusqu'à date à couvrir ces dépenses, le montant imposé au Canada en vertu de l'article 6 du Traité de la Société des nations, comme étant la part que le Canada doit payer pour se conformer aux termes du Traité. *Le Sénat*..*Pas imprimée.*

86. Réponse à un ordre du Sénat du 20 mai 1920, pour la production de tous les plans et rapports qu'ont soumis les ingénieurs du ministère des Travaux publics à la suite de l'étude topographique qui a été entreprise de la rivière Saskatchewan en vue de déterminer si la navigation pourrait être rendue possible entre le lac Winnipeg et Edmonton. *Le Sénat*..*Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 juin 1920,—Ordre de la Chambre:—Copie de tous télégrammes, correspondances, lettres et rapports touchant l'émission de permis pour l'exportation du sucre en faveur des raffineries ou leurs agents, ou des acheteurs ou leurs agents. Présentée le 10 mars 1921. *M. McMaster*..............*Pas imprimée.*

88. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1921,—Ordre de la Chambre:—Relevé faisant voir:—1. Dans quels pays le gouvernement fédéral a établi des agences de commerce. 2. Les noms des agents, leur ancienne adresse, leur adresse actuelle, leur expérience d'affaires, la date de leur nomination, et leurs appointements respectifs. Présentée le 14 mars 1921. *M. Duff*..*Pas imprimée.*

89. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1921,—Relevé faisant voir:—1. Combien il y avait des sous-officiers dans la Police fédérale lors du fusionnement avec la Gendarmerie du Nord-Ouest. 2. Combien de sous-officiers il y a actuellement dans la division "A". 3. S'il est vrai que tous les sous-officiers de la police fédérale ont été inscrits "junior" dans la liste d'ancienneté des Gendarmes à cheval, sans égard à leurs années de service; et, dans l'affirmative, s'il est vrai qu'un sergent de Police fédérale ayant six ans de service comme tel, s'est trouvé, dès le fusionnement, placé en arrière d'un sous-officier de la gendarmerie qui n'avait que quelques mois de service dans son grade. 4. Si lors du fusionnement des deux effectifs, trois inspecteurs de la Police fédérale ont été réduits au grade de sergent, et dans l'affirmative, pourquoi. 5. Combien de sous-officiers de la Gendarmerie à cheval ont été promus à l'inspectorat, lors du fusionnement ou depuis. Présentée le 14 mars 1921. *M. Cahill*........*Pas imprimée.*

89*a*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien a coûté la Police fédérale en 1919, moins les sections des empreintes digitales et de la libération conditionnelle. 2. Quel était l'effectif de la Police fédérale lors du fusionnement avec la Gendarmerie à cheval. 3. Quel est actuellement l'effectif de la division "A", et s'il y a eu augmentation numérique, quelle est la raison de cette augmentation. 4. Combien a coûté la division "A" pendant les douze mois qui ont suivi le fusionnement avec la Police fédérale, et s'il y a eu augmentation des frais, quelle en est la raison. 5. Combien d'édifices du gouvernement, etc., ont été confiés à la protection de la police lors du fusionnement des effectifs. 6. Combien d'édifices du gouvernement sont confiés à la garde de la police à l'heure actuelle. Présentée le 14 mars 1921. *M. Cahill*..*Pas imprimée.*

VOLUME 9—*Suite*

89*b*. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921, état montrant:—1. Si les membres de la Royale Gendarmerie à cheval reçoivent une part des amendes imposées pour infractions à une loi fédérale ou autre loi. 2. Dans l'affirmative, quelle proportion de l'amende ils reçoivent. 3. Quels sont les membres de la Gendarmerie à cheval auxquels on a payé une part de ces amendes au cours des douze mois derniers, et quelle somme chacun d'eux a reçue. Présentée le 14 mars 1921. *M. Cahill..........Pas imprimée.*

89*c*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1921, relevé faisant voir:—1. Avant leur fusionnement avec la Gendarmerie à cheval, combien de voyages par jour les membres de la Police fédérale faisaient aux palais administratifs pour transporter les dépêches. 2. Combien de voyages par jour les membres de la Gendarmerie actuelle font chaque jour pour les mêmes fins. 3. Si la Police fédérale faisait ce travail à pied. 4. Si la gendarmerie fait ce même travail en motocyclette, ou par le moyen d'autres véhicules. 5. Si la Police fédérale a fait ce travail pendant trente ans environ. 6. Dans l'affirmative, pourquoi on a diminué le nombre des voyages quotidiens, quant à la Gendarmerie à cheval. Présentée le 14 mars 1921. *M. Cahill........Pas imprimée.*

89*d*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1921, tableau indiquant:—1. Les noms des officiers d'Etat-Major de la Royale Gendarmerie à cheval d'après l'ancienneté. 2. S'ils retirent tous la solde d'Etat-major, et, dans l'affirmative, combien chacun d'eux retire. 3. Si tous ne retirent pas la solde d'Etat-major, quels sont les noms de ceux qui la reçoivent, et pourquoi on fait exception. 4. En sus des détectives, s'il y a un surintendant et des gendarmes en uniforme à Montréal et à Toronto. 5. Dans l'affirmative, quelle est la nécessité de maintenir ces gendarmes dans les villes indiquées. 6. En sus des salaires, si les surintendants reçoivent paiement de leur loyer d'habitation, et s'ils reçoivent le chauffage et l'éclairage gratuitement. 7. Dans l'affirmative, si les hommes ont les mêmes avantages, et dans le cas contraire, pourquoi pas. 8. Si la division "N" de la Gendarmerie est fixée à Ottawa. 9. Dans l'affirmative, quelles fonctions autres que l'exercice de cavalerie la division "N" exerce. 10. S'il ne serait pas du meilleur intérêt public, et si cela ne produirait pas une forte économie publique, si la Gendarmerie à cheval était absorbée par les Dragons royaux canadiens. 11. S'il y a quelque objection pratique à cette absorption, et quelle est cette objection. Présentée le 14 mars 1921. *M. Cahall....Pas imprimée.*

89*e*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 mars 1921, relevé faisant voir:—1. S'il est vrai qu'un automobile suffisait aux besoins de la Police fédérale avant le fusionnement avec la Gendarmerie à cheval. 2. S'il est exact que la division "A" de la Gendarmerie à cheval s'est servi de deux automobiles, d'un fourgon automobile et de deux motocyclettes, et que cinq chauffeurs sont employés exclusivement à la conduite des autos. 3. Si des membres de la Gendarmerie ont été emprisonnés dans la prison du comté de Carleton, depuis le fusionnement avec la Police fédérale. 4. Dans l'affirmative, quels étaient dans chaque cas le délit et la peine, et qui a fait le procès et imposé la condamnation. 5. Si le gouvernement a payé pour l'entretien de ces hommes emprisonnés dans la prison du comté de Carleton; et dans la négative, pourquoi pas. 6. S'il y a actuellement dans un édifice appartenant au gouvernement, dans la ville d'Ottawa, une cellule ou endroit de détention où les gendarmes peuvent être détenus. Dans l'affirmative, où est ce lieu. 7. Si un membre de la Gendarmerie à cheval a été détenu dans cette cellule ou lieu de détention, et pour quelle infraction. 8. Qui a fait le procès du contrevenant détenu, et quelle condamnation a été prononcée. 9. Si un surintendant de la Gendarmerie a imposé une amende à deux garçonnets qui avaient brisé un carreau à la ferme modèle d'Ottawa l'été dernier. 10. Dans l'affirmative, quelle était cette amende; et si le surintendant a remis l'argent reçu de ce chef; et dans l'affirmative, à qui il l'a remis. Présentée le 14 mars 1921. *M. Cahill...............Pas imprimée.*

90. Minutes de la Conférence Internationale Financière tenue à Bruxelles en 1920: Volume 1—Rapport de la conférence. Volume II—Rapport verbatim des débats. Volume III—Relevés de la situation financière des pays représentés à la conférence. Volume IV—Finance publique. Présentées par Sir Henry Drayton, le 16 mars 1921.*Pas imprimées.*

91. Rapport supplémentaire d'un comité d'experts, daté en janvier 1921, nommé par décret du conseil, le 20 novembre 1918, sur la recommandation de la Commission du Service civil, pour faire une enquête et faire rapport sur les conditions du département des Impressions et de la Papeterie publiques. Présenté par Sir George Foster, le 17 mars 1921. *Pas imprimé.*

92. Rapport par la Compagnie Arthur Young, daté le 6 décembre 1920, concernant la réorganisation du département des Impressions et de la Papeterie publiques. Présenté par Sir George Foster, le 17 mars 1921..................................*Pas imprimé.*

93. Etat des remises et remboursements de droits de douane enregistrés au département du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1920, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'alinéa 5, article 92, chapitre 24, des Statuts Revisés du Canada. Présenté par Sir Henry Drayton, le 22 mars 1921.........*Pas imprimé.*

VOLUME 9—*Suite*

94. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1921:—Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance que le gouvernement fédéral ou un de ses ministres a échangés avec le gouvernement d'Ontario ou l'un de ses ministres au sujet du Bill D (No 23) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Commission de contrôle du lac des Bois", ou le sujet de ce bill. Présentée le 22 mars 1921. *M. Molloy*................*Pas imprimée.*

94*a*. Correspondance supplémentaire entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces du Manitoba et de l'Ontario, concernant le contrôle des eaux du lac des Bois. Présentée par l'honorable M. Meighen, le 27 mai 1921...........*Pas imprimée.*

94*b*. Copie d'autres télégrammes entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Ontario au sujet du contrôle des eaux du lac des Bois. Présentée par l'honorable M. Meighen, le 31 mai 1921..*Pas imprimée.*

95. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1921:—Copie de tous documents, papiers, lettres, etc., ayant amené l'adoption du décret No 1860 du Conseil en date du 6 septembre 1919, qui autorisait (*a*) le retrait de la mise en disposition sous l'empire des règlements sur les mines de quartz, des concessions de chlorure de soude (sel commun) utilisable dans le tp 88, rs 7 et 8, et tp 89, rs 8 et 9, ouest du 4e M., afin de permettre la prospection de ce minéral dans l'intérêt de la province de l'Alberta; (*b*) le retrait de la mise en disposition des droits miniers du gypse sous la propriété susdite. Présentée le 23 mars 1921. *M. Mackie* (Edmonton)...........................*Pas imprimée.*

96. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1921:—Copie (*a*) du rapport de M. S. C. Ells, fonctionnaire du département des Mines au ministère de l'Intérieur, sur les sables pétrolifères de la province de l'Alberta, tel que publié dans le décret 1495, C.P. du 3 juillet 1920; (*b*) de tous documents, lettres et papiers quelconques à venir jusqu'à l'adoption du décret susdit. Présentée le 23 mars 1921. *M. Mackie* (Edmonton). *Pas imprimée.*

97. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Quels sont les "officiers médicaux" employés aux bureaux chefs Commission des pensions à Ottawa. 2. Quels sont leurs noms et quelle est l'expérience de chacun en médecine. 3. Combien de ces conseillers en médecine ont terminé leurs cours universitaire et (*a*) quels sont leurs noms; (*b*) combien d'entre eux ont obtenu leur diplôme autorisant la pratique; (*c*) et d'aucuns d'entre eux ont obtenu leur droit de pratique en raison de leur service de guerre. 4. Quel est le dossier militaire de chacun de ces fonctionnaires. 5. Quels sont leurs appointements respectifs. 6. Quelles sont leurs fonctions respectives. 7. Si ces conseillers ont en médecine assez d'expérience pour régler les questions techniques du Bureau des pensions et s'ils sont bien aptes à changer les décisions des médecins locaux. 8. Si les commissaires sont tenus d'accepter les décisions de leurs "officiers médicaux". 9. Dans la négative, pourquoi pas. Présentée le 23 mars 1921. *M. Cannon*..*Pas imprimée.*

98. Copie de la convention de commerce entre la France et le Canada, signée à Paris le 29 janvier 1921. Présentée par l'honorable M. Meighen, le 29 mars 1921. *Imprimé pour la distribution aux sénateurs et aux députés.*

98*a*. Correspondance relative au traité de commerce franco-canadien 1921. Présentée par Sir George Foster, le 15 avril 1921......................................*Pas imprimée.*

99. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1921,—Tableau montrant:—1. Les noms des employés de la division des mandats-postes, dans les bureaux de poste (bureaux-chefs) suivants: Hamilton, London, Ottawa, Montréal, Québec, Saint-Jean (N.-B.), et Halifax (N.-E.). 2. Quel est d'après la nouvelle classification le grade de chacun de ces employés ainsi que ses appointements. 3. Combien d'années de service compte chacun de ces employés. 4. Le revenu réel de chacun des bureaux chefs ci-dessous. 5. Les employés en charge de ce département dans chacun de ces bureaux. 6. Les employés en charge de l'enregistrement dans les bureaux de poste (grands bureaux) des villes ci-dessus, le grade et les appointements de chacun. Présentée le 29 mars 1921. *M. Parent*..*Pas imprimée.*

100. Réponse à un ordre du Sénat en date du 29 mars 1921, indiquant:—1. Quand les services de la société Griffenhagen ont-ils été retenus pour réorganiser les divers ministères de l'administration publique? 2. Combien, à venir jusqu'au 31 décembre 1920, a-t-il été payé à cette société (*a*) en salaires, (*b*) en frais de voyage; et (*c*) en frais d'entretien? 3. Quels sont les fonctionnaires civils qui ont prêté leur concours à la société Griffenhagen? Quels montants leur ont-ils été payés pour ce concours (*a*) en salaire; (*b*) en frais de voyage; et (*c*) en frais d'entretien? 4. Quel montant dû, au 31 décembre 1920, à la société Griffenhagen et aux fonctionnaires qui lui ont prêté leur concours reste-t-il en souffrance? 5. Si le contrat passé avec la société Griffenhagen a été annulé? 6. Dans la négative, doit-il être annulé et quand? 7. Quels sont les ministères qui ont été réorganisés? 8. Le travail de cette société a-t-il été aussi peu satisfaisant que celui de ses prédécesseurs, les messieurs Young et Cie? *Le Sénat.* *Pas imprimée.*

VOLUME 9—*Suite*

101. Réponse à un ordre du Sénat en date du 29 mars 1921:—Copie de tous documents et lettres échangés depuis 1909 entre le gouvernement canadien et le gouvernement britannique, ou entre un ministre, membre ou fonctionnaire du gouvernement canadien et un membre ou fonctionnaire de l'amirauté britannique, ou entre toute personne ou tout fonctionnaire desdits gouvernements ou de ladite amirauté, où se trouvent des détails et renseignements sur les négociations relatives à la question navale et qui ont abouti à la convention arrêtée à la Conférence impériale de 1911, sur le mouvement des navires en dehors de la zone des trois milles, et sur l'établissement de stations navales pour les navires transférés au ministère de la Marine du Canada ou achetés pour ce ministère; et de faire également déposer des copies des règlements qui régissent à l'heure présente le mouvement des navires de la marine canadienne. *Le Sénat.* *Pas imprimée.*

102. Copie d'un décret du conseil, C.P. 856, daté le 21 mars 1921, plaçant le bureau du Haut-Commissaire du Canada à Londres sous le contrôle et la direction du Secrétariat d'Etat pour les Affaires étrangères. Présentée par l'honorable M. Meighen, le 30 mars 1921. *Pas imprimée.*

103. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1921,—Relevé faisant voir:—1. Quels étaient les sous-ministres dans les différents départements de l'Etat en 1910, le 1er janvier. 2. Quels étaient-ils au 1er janvier 1921. 3. Quels étaient les chefs de division dans les différents départements de l'administration fédérale, en 1910. 4. Quels étaient-ils au 1er janvier 1921. Présentée le 30 mars 1921. *M. Vien*..........*Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1921—Tableau indiquant:—1. Combien au total il y avait de fonctionnaires civils en 1913. 2. Combien il y avait au total de fonctionnaires civils en 1920. Présentée le 30 mars 1921. *M. McGibbon.* *Pas imprimée.*

105. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1921:—1. Combien de commissions le gouvernement a créées depuis 1911. 2. Ce qu'elles sont. 3. Quels sont les commissaires actuels dans ces différentes commissions, et quels sont les appointements de chacun d'eux. Présentée le 30 mars 1921. *M. Désaulniers*...............*Pas imprimée.*

106. Relevé montrant:—1. Quand on a commandé les 18,000 fourgons pour le C.N.R. 2. Si les commandes sont de dates différentes, quels sont les mois et l'année de chaque commande. 3. Quelles compagnies les ont construits. 4. Si des soumissions ont été demandées, ou si la construction se fait sur commande. 5. Si la construction se fait au coût plus pourcentage, quelle est la proportion autorisée du profit. 6. Combien coûtent 6,000 fourgons. 7. Combien de fourgons ont été livrés, et quand. 8. Combien de fourgons neufs on a placés dans le transport du grain à l'ouest de Fort-William. 9. Quelle est la capacité maximum de ces fourgons en grain. 10. Si ces fourgons sont munis d'auges de fond pour le déchargement rapide au point d'arrivée. 11. Si ces 18,000 fourgons sont en sus des fourgons ajoutés pour remplacer des fourgons brisés ou usés. Présenté le 30 mars 1921. *M. Reid* (Mackenzie).............*Pas imprimé.*

107. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, datée le 10 mars 1921:—Copie d'un décret du Conseil du 9 juillet 1920, nommant l'honorable sir Thomas White arbitre estimateur du fonds de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc; de tous décrets subséquents du Conseil relativement à cette nomination; et de toute correspondance que le gouvernement a échangée avec l'honorable sir Thomas White à ce sujet. Présentée le 4 avril 1921..........................*Pas imprimée.*

108. Copie des décrets du conseil, C.P. 279, daté le 5 février 1921, et C.P. 999, daté le 23 mars 1921, relativement à la nomination et au salaire du gérant pour le restaurant du Parlement. Présentée par l'honorable Président, le 4 avril 1921......*Pas imprimée.*

109. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1921:—Copie de toutes lettres et correspondances que des professeurs ou des employés de l'université Acadia ont échangées avec le département des Mines, depuis le 1er février 1920, touchant l'emploi d'étudiants de l'université dans ce département pendant l'été. Présentée le 5 avril 1921. *M. Douglas* (Cap-Breton) ....*Pas imprimée.*

110. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1921:—Copie de toutes lettres, papiers, documents et ententes émanant de l'adoption du décret 1547 C.P. du 8 juillet 1920, par lequel le général William Bethune Lindsay, M.I.E.C., s'est assuré le droit à 1,920 acres de sable pétrolifère dans la province de l'Alberta. Présentée le 5 avril 1921. *M. Mackie* (Edmonton) ....*Pas imprimée.*

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1921:—Copie de tous rapports, mémoires et correspondance que la Commission du service civil possède touchant la destitution d'Alfred Saint-Laurent à la division de la papeterie du département des impressions et de la papeterie publiques, à Ottawa. Présentée le 5 avril 1921. *M. Fripp.* *Pas imprimée.*

VOLUME 9—*Suite*

112. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien de soldats rapatriés ont acheté des fermes dans le comté de Drummond et Arthabaska, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien le gouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

113. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921, — Relevé indiquant: — 1. Combien de soldats rapatriés ont acheté des fermes dans le comté de Shefford, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien le gouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

114. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921.—Relevé indiquant:—1. Combien de soldats rapatriés ont acheté des fermes dans le comté de Richmond-Wolfe, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien gouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

115. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien de soldats rapatriés, ont acheté des fermes dans le comté de Compton, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien le gouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien de soldats rapatriés ont acheté des fermes dans le comté de Brome, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien le gougouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien de soldats rapatriés ont acheté des fermes dans le comté de Missisquoi, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien le gouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien de soldats rapatriés ont acheté des fermes dans le comté de Stanstead, de la Commission d'établissement des soldats. 2. Le prix moyen payé pour ces fermes. 3. Si quelques-unes de ces fermes ont été abandonnées. 4. Dans l'affirmative, comment le gouvernement en a disposé. 5. S'il y a eu des pertes, et, dans l'affirmative, combien le gouvernement a perdu en tout à ce sujet. Présentée le 5 avril 1921. *M. Tobin.*
Pas imprimée.

119. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1920,—Relevé indiquant:—1. Quels sont les Livres bleus qui ont été publiés en 1919. 2. Quels sont ceux de ces documents qui ont été publiés dans les deux langues? 3. Quels sont ceux de ces documents qui n'ont été publiés que dans une seule langue, et dans laquelle. Présentée le 5 avril 1921. *M. Demers*...*Pas imprimée*

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1921,—Tableau indiquant:—1. Combien de wagons, locomotives et roulant général le gouvernement a commandés pendant les années civiles 1918, 1919 et 1920. 2. Quelle était la valeur de ces commandes. 3. De qui cet outillage a été acheté, et quelle était la valeur de chaque contrat. Présentée le 5 avril 1921. *M. Wright*...*Pas imprimée.*

121. Copie de la correspondance entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc relative à la question de la prorogation de délai dans les procédures d'arbitrage et autres sujets s'y rapportant, à la date du 3 avril 1921. Présentée par l'hon. M. Meighen, le 6 avril 1921.............................*Pas imprimée.*

VOLUME 9—*Suite*

121*a*. Correspondance subséquente entre le Gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc relative aux procédés d'arbitrage, et copie de la convention à ce sujet. Présentée par l'hon. M. Meighen, le 21 mai 1921....*Pas imprimée.*

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars,—Etat indiquant:—1. Le total, en livres, du beurre exporté du Canada chaque année, depuis 1910. 2. La valeur annuelle de ces exportations, depuis 1910. 3. Le total, en livres, du fromage exporté du Canada chaque année, depuis 1910. 4. La valeur annuelle de ces exportations depuis 1910. 5. Les pays dans lesquels notre beurre et notre fromage ont été exportés chaque année, dans la même période et le montant et la valeur de ces exportations pour chaque pays. 6. Quelles quantités de beurre on a importé des différents pays, depuis 1910. 7. Quels sont ces pays, et le chiffre de nos achats dans chacun d'eux. 8. Quelles quantités de fromage on a importé des différents pays, depuis 1910. 9. Quels sont ces pays, et le chiffre de nos achats dans chacun d'eux. 10. Les noms ou les marques sous lesquels nos fromages sont vendus à l'étranger. 11. Les noms ou les marques des beurres et fromages que nous importons. 12. La quantité (livres) de margarine ou de tout autre succédané du beurre on a fabriqué, au pays chaque année, depuis 1910, et leur valeur en argent, pour chaque année. 13. La quantité (livres) de ces succédanés, et leur valeur, on a importée au Canada chaque année depuis 1916. 14. Si l'inobservance de la loi sur la fabrication et la vente de ces succédanés produits au Canada, ou achetés à l'étranger a donné lieu à de nombreuses poursuites. 15. Dans l'affirmative, combien. Présentée le 6 avril 1921. *M. Boyer*............*Pas imprimée.*

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1921,—Relevé faisant voir:—1. Combien le gouvernement actuel a accordé de patentes pour entrepôts douaniers de spiritueux dans la province de l'Alberta, depuis 1917. 2. A qui ces patentes ont été accordées. 3. Sur quelle recommandation. Présentée le 6 avril 1921. *M. Mackie* (Edmonton). *Pas imprimée.*

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1921,—Tableau indiquant:—1. Combien de boisseaux de grain canadien ont été transportés de Winnipeg vers l'est en 1919. Combien en 1920. 2. Quelle quantité de grain récolté en Canada et exporté à l'étranger a été exporté par les ports canadiens, donnant le nom des ports, et la quantité dans chaque port, en 1919 et en 1920. 3. Quelle quantité de grain canadien a été exporté par des ports américains en 1919 et en 1920 donnant le nom des ports et la quantité par chaque port. 4. Quelle quantité de grain canadien a été transporté de l'Ouest vers l'est en 1919 et en 1920. (*a*) Par le C.P.R. (*b*) Par le G.T.R. (*c*) Par les chemins de fer de l'Etats 5. Quel est le tarif actuel en vigueur pour le transport du grain en Canada. (*a*) Sur les chemins de fer de l'Etat. (*b*) Sur les différents autres chemins de fer. Présentée le 6 avril 1921. *M. Vien*...................*Pas imprimée.*

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Relevé indiquant:—1. Quelle était la cote des différentes classes de stocks de la compagnie du Grand-Tronc le 1er janvier 1918, quant à: premier stock préféré à 5%, deuxième stock préféré à 5%, troisième stock préféré à 4%, stock ordinaire ou commun, débentures-actions du Grand-Tronc à 5%, débentures-actions du *Great-Western* à 5%, débentures-actions à 4% du Grand-Tronc, débentures-actions à 4% du *Northern.* 2. Quelle était le cote de ces mêmes stocks le 1er janvier 1919 et le 1er janvier 1920. 3. Si une partie du stock du Grand-Tronc a été vendu ou a changé de main depuis janvier 1918. 4. Dans l'affirmative, quels en sont les acheteurs, la date de l'achat ou du transfert, et le prix payé. 5. Si un ou des membres du gouvernement actuel ont jamais détenu du stock de la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc, soit pour eux-mêmes ou comme procureurs pour un tiers. 6. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces membres du gouvernement, quelle somme de stock ils ont acquis, à quelle date et à quelles conditions. Présentée le 7 avril 1921. *M. Caldwell.* *Pas imprimée.*

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1921, Etat montrant:—1. Si la drague à succion *Tornado* a fait du dragage à Courtnay Bay ou dans le port de Saint-Jean, N.-B., en 1920. 2. Dans l'affirmative, qui en est propriétaire. 3. Où la drague a été construite. 4. Quand elle est arrivée à Saint-Jean. 5. De quel port elle était partie. 6. Le total des dépenses, au 31 décembre 1920, quant au travail fait par cette drague. 7. Si certains pontons ont été perdus lorsque cette drague a été amenée à Saint-Jean. 8. Dans l'affirmative, si on les a retrouvés. 9. Où est actuellement la drague *Tornado.* Présentée le 7 avril 1921. *M. Sinclair* (Antigonish).................*Pas imprimée.*

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1921,—Relevé faisant voir:—1. Combien d'argent le gouvernement du Canada a dépensé dans chaque province du Canada en 1920, pour la voirie. 2. Combien d'argent le gouvernement du Canada a dépensé dans chaque province, en 1920, pour l'enseignement technique, sous l'empire de la Loi de l'enseignement agricole. 3. Combien le gouvernement fédéral a dépensé pour assister les expositions agricoles tenues en 1920 dans chaque province. 4. Combien le gouvernement fédéral a dépensé en 1920 dans chaque province, pour le service d'un organisme des ventes de bestiaux, etc. 5. Combien le gouvernement fédéral a dépensé en tout

VOLUME 9—*Suite*

en 1920 pour aider et propager l'agriculture. 6. Combien le gouvernement fédéral a dépensé en tout, en 1911, pour aider et propager l'agriculture. 7. Combien le gouvernement fédéral a dépensé en 1920 dans chaque province du chef de la Loi du logement. Présentée le 8 avril 1921. *M. Armstrong* (Lambton)......*Pas imprimée.*

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921,—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents touchant la démission de M. John Sheridan, surintendant des Indiens pour le district de la Côte-Nord, dans la province du Nouveau-Brunswick, en 1920; aussi: copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents touchant sa réintégration dans ses fonctions. Présentée le 8 avril 1921. *M. Léger*..*Pas imprimée.*

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1921,—Etat faisant voir:—1. Sommes qui ont été affectées à la Galerie Nationale du Canada du 1er avril 1916 au 1er avril 1921. 2. Comment ces sommes ont été dépensées. 3. Qui a charge de la Galerie Nationale, quand il a été nommé, à quels appointements, et quels sont ses appointements actuels. 4. Combien de fonctionnaires forment le personnel de la Galerie, quels sont leurs noms, la date de leur nomination, et leurs appointements respectifs. 5. Quels fonctionnaires du personnel de la Galerie ont retiré leurs appointements pendant la fermeture de la Galerie, et quel travail ils faisaient. 6. Quand la Galerie nationale a été fermée, pourquoi, et quand elle doit être rouverte. Présentée le 11 avril 1921. *M. Edwards.* *Pas imprimée.*

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Tableau faisant voir:—1. Quels sont au total les crédits avancés par le gouvernement canadien (*a*) à la Grande-Bretagne, (*b*) aux Puissances alliées, avant l'armistice. 2. Sur ce total quelle proportion on a utilisée pour l'achat (*a*) de produits agricoles, et (*b*) pour produits manufacturés respectivement. 3. Quels sont au total les crédits avancés par le gouvernement canadien (*a*) à la Grande-Bretagne, et (*b*) aux Puissances alliées après l'armistice. 4. Sur ce total quelle proportion on a utilisée pour l'achat (*a*) de produits agricoles, et (*b*) de produits manufacturés, respectivement. Présentée le 11 avril 1921. *M. Reid* (Mackenzie) ....*Pas imprimée.*

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1921,—Copie de tous rapports, ordonnances, télégrammes, certificats d'estimation, ou de toute autre correspondance touchant l'abatage de 245 porcs appartenant à George B. Alderson, que des employés du ministère de l'Agriculture ont tués le 20 avril 1920, ou vers cette date, et pour lequel le ministre a refusé une compensation. Présentée le 11 avril 1921. *M. Sutherland.* *Pas imprimée.*

131*a*. Copie du rapport de l'inspecteur fait sous l'empire de la Loi des épizooties, 1903, *re* abatage de porcs appartenant à George Alderson, Humber-Bay, Ont. Présentée le 21 mai 1921. *M. Sutherland*...*Pas imprimée.*

132. Copie des arrêtés du conseil, C.P. 2010 et 2039, établissant des règlements sous l'empire des dispositions de la Loi des médicaments brevetés ou *Proprietary.* Présentée par l'honorable M. Calder, le 14 avril 1921...............................*Pas imprimée.*

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1921,—Tableau indiquant:—1. Le nombre de fonctionnaires du gouvernement dans les Iles Britanniques. 2. Combien il y maintient de départements. 3. Combien de fonctionnaires le gouvernement a aux Etats-Unis. 4. Combien de départements il y maintient. Présentée le 13 avril 1921. *M. Wright*...*Pas imprimée.*

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1921,—Etat indiquant:—1. Relativement au service public fédéral, ce qui est entendu par les mots (*a*) service intérieur, et (*b*) service extérieur. 2. Combien de fonctionnaires il y a actuellement dans (*a*) le service intérieur et (*b*) le service extérieur. Présentée le 14 avril 1921. *M. Edwards.* *Pas imprimée.*

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1921,—Tableau indiquant:—1. Le nombre total des personnes employées par le gouvernement fédéral, en comptant les services intérieur et extérieur, à part les chemins de fer de l'Etat. 2. Le nombre de personnes employées par les chemins de fer de l'Etat. Présentée le 15 avril 1921. *M. Reid* (Mackenzie) ....*Pas imprimée.*

136. Réponse à une humble adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer au Sénat toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement du Canada relativement à la représentation de ce pays soit au parlement britannique soit au sein d'un conseil, à sa participation dans l'administration de l'empire britannique, à sa contribution aux guerres de l'empire, et à l'établissement d'une marine britannique ou canadienne. *Le Sénat*..................*Pas imprimée.*

137. Rapport de la Commission d'aviation, pour l'exercice 1920. *Le Sénat*......*Pas imprimé.*

VOLUME 9—*Suite*

138. Copie des procès-verbaux de la conférence du Canada et des Indes Occidentales, 1920. Présentée par Sir George Foster, le 18 avril 1921....................*Pas imprimée.*

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1921,—Relevé indiquant:—1. Si la *Young men's Christian Association,* associée aux troupes expéditionnaires canadiennes pendant la grande guerre a soumis au gouvernement un état financier indiquant tout l'argent encaissé, et dépensé, du chef de contributions populaires ou de ventes aux troupes canadiennes. 2. Dans l'affirmative, si le gouvernement déposera cet état en Chambre. 3. Dans la négative, si le gouvernement se propose d'obtenir et de distribuer un état de ce genre. Présentée le 18 avril 1921. *M. Griesbach*........*Pas imprimée.*

140. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1921,—Relevé faisant voir:—1. Combien d'hôpitaux militaires il y a actuellement au Canada. 2. Combien de patients il y a dans chaque hôpital. 3. Quel est le personnel de chaque hôpital. 4. Quelles sont au total les dépenses de ces hôpitaux. 5. Si on a fermé quelques-uns de ces hôpitaux récemment. 6. Combien de patients (soldats) ont été transférés des hôpitaux militaires aux hôpitaux publics ou municipaux dans tout le pays. 7. Le personnel maintenu à Ottawa pour l'inspection et la direction générale de ces hôpitaux militaires. 8. Les noms et appointements respectifs de ces fonctionnaires. 9. Si on a tenté d'épargner de l'argent, en faisant traiter les patients soldats par les médecins locaux. Présentée le 18 avril 1921. *M. Proulx*..............................*Pas imprimée.*

141. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1921,—Copie de tous documents et correspondance touchant la demande de pension de Mme Brunelle, mère veuve de feu le sergent-major N. Brunelle, No mat. 62068. Présentée le 18 avril 1921. *M. Lemieux.* *Pas imprimée.*

142. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1921,—Copie de toute correspondance au sujet de l'emploi et de la démission de M. Abel Guibeau, ingénieur à bord du *Canadian Traveller,* en 1919 et du *Canadian Sower,* en 1919-1920. Présentée le 18 avril 1921. *M. Rinfret* ....*Pas imprimée.*

143. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 1270, du 12 avril 1921, nommant l'honorable James Duncan Hyndman, juge de la cour Suprême de l'Alberta, William D. Staples, Fort-William, Ont., J. H. Haslam, Regina, Sask., et Lincoln Goldie, Guelph, Ont., commissaires pour s'enquérir et faire rapport sur l'administration et la mise sur le marché des grains du Canada. Présentée par Sir George Foster, le 19 avril 1921..*Pas imprimée.*

144. Rapports des ministres de la Justice, approuvés par le Gouverneur en conseil, sur la législation provinciale depuis 1896 jusqu'à date. Présentés par l'honorable M. Doherty. *Imprimés pour distribution sous forme de volumes reliés.*

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1920:—Copie de tous rapports, correspondance et documents échangés entre le gouvernement et les autorités du chantier du gouvernement à Sorel, ou toute autre personne, au sujet du paiement du boni aux employés de ce chantier, et à l'interruption ou la cessation de ce paiement. Présentée le 21 avril 1921. *M. Cardin*....................................*Pas imprimée.*

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1921,—Relevé faisant voir:—1. Si le gouvernement exploitait une ligne télégraphique dans la Colombie-Anglaise septentrionale, avant d'acquérir la ligne de la *Great North Western Telegraph Company,* relativement aux chemins de fer du Grand-Tronc-Pacifique et du Canadien-Nord. 2. Si le gouvernement exploite encore les deux lignes de télégraphe, savoir, l'ancienne ligne du gouvernement et celle de la G.N.W. 3. Pourquoi le gouvernement entretient deux bureaux des télégraphes à Hazelton, New-Hazelton, Smithers, Telkwa, et autres endroits sur le Grand-Tronc-Pacifique. 4. Si l'achalandage justifie le maintien de deux bureaux séparés des télégraphes dans les villes nommées. Présentée le 21 avril 1921. *M. Reid* (Mackenzie) ....*Pas imprimée.*

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1921:—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions, ou autres documents, échangés entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral relativement à la prise en possession et à l'administration du sanatorium de Dalton, par le gouvernement fédéral, et à la remise dudit sanatorium au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 21 avril 1921. *M. Sinclair* (Queen) (I. du P.-E.).............................*Pas imprimée.*

148. Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—1. Le nombre de personnes par mille de chemin de fer exploité au Canada, en 1896, 1911 et 1914. 2. Le nombre de personnes par mille de chemin de fer exploité dans chacune des neuf provinces (l'Alberta et la Saskatchewan dans leur bornes actuelles), et quel était le milliaire dans chacune des provinces en 1896, 1911 et 1914. Présenté le 21 avril 1921. *M. Casgrain*.........*Pas imprimé.*

149. Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—Les noms, occupation et domicile des personnes qui ont sollicité les fonctions actuellement libres de surintendant des chantiers du gouvernement à Sorel. Présenté le 21 avril 1921. *M. Cardin*........*Pas imprimé.*

VOLUME 9—*Suite*

150. Copies de l'arrêté du conseil C.P. 2483, daté, le 23 octobre 1920, concernant les changements dans l'organisation de la division des lois de la Chambre. Présentées par Son Honneur l'Orateur, le 22 avril 1921.................................*Pas imprimées.*

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1921:—Relevé (*a*) donnant les noms de tous les officiers du bureau des manifestes au ministère des Douanes dans la ville de Toronto; (*b*) le salaire actuel de chacun de ces officiers. Présentée le 25 avril 1921. *M. Archambault* ....*Pas imprimée.*

152. Sixième rapport annuel du bureau des directeurs de la *Canadian Railway System* pour l'année se terminant le 31 décembre 1920. Présenté par l'honorable M. Reid, le 26 avril 1921. ....*Pas imprimé.*

153. Réponse à un ordre du Sénat du 26 avril 1921, pour obtenir un état indiquant: Le montant actuellement payé ou dû pour les salaires des 20 employés des chemins de fer nationaux les plus haut salariés dans les catégories suivantes: (1) mécaniciens; (2) chauffeurs; (3) personnel des trains; (4) chauffeurs divisionnaires; (5) contremaîtres des accoupleurs; (6) accoupleurs; en spécifiant en chaque cas le montant du salaire mensuel, du 1er juillet 1920 jusqu'au 1er janvier 1921, ainsi que le montant total pour les six mois. *Le Sénat*.................................*Pas imprimée.*

154. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1921:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la chambre de commerce et le conseil municipal et la commission du port de Québec, depuis la session de 1917, touchant la diversion du grain du Nord-Ouest sur New-York, la soi-disant inexécution, par le gouvernement, de ses entreprises au sujet des têtes de lignes du chemin de fer Transcontinental à Québec, et des mémoires adressés au premier ministre sur ce sujet. Présentée le 27 avril 1921. *M. Lavigueur*.................................*Pas imprimée.*

154a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 4 avril 1921:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la chambre de commerce et le conseil municipal et la Commission du port de Québec, depuis la session de 1917, touchant la diversion du grain du Nord-Ouest sur New-York, la soi-disant inexécution, par le gouvernement, de ses entreprises au sujet des têtes de lignes du chemin de fer Transcontinental à Québec, et des mémoires adressés au premier ministre sur ce sujet. Présentée le 18 mai 1921. *M. Lavigueur*.................................*Pas imprimée.*

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1921:—Relevé indiquant le nombre des soldats rapatriés qui ont acheté des fermes par l'entremise de la Commission de l'établissement des soldats, dans le comté de Bonaventure, le prix moyen payé pour ces fermes, le nombre de ces fermes qui ont été abandonnées, comment le gouvernement en a disposé, les pertes encourues, s'il en est; et les noms des soldats qui se sont établis dans ce comté, indiquant aussi les endroits où respectivement ils se sont établis. Présentée le 28 avril 1921. *M. Marcil* (Bonaventure)................*Pas imprimée.*

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920, Tableau indiquant:—1. Combien de personnes sont employées au département des Finances, à Ottawa. 2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent. Présentée le 28 avril 1921. *M. Hocken.* *Pas imprimée.*

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1921,—Etat indiquant:—1. Combien de fonctionnaires emploie le chemin de fer National-Canadien actuellement, dans ses départements du trafic et du service. 2. Combien de fonctionnaires le Canadien-Nord employait dans ses départements du trafic ou du service, avant son acquisition par le gouvernement. 3. Combien de fonctionnaires le Grand-Tronc-Pacifique employait dans ses départements du trafic et du service, avant son acquisition par le gouvernement. 4. Combien de fonctionnaires les chemins de fer du gouvernement, l'Intercolonial et le Transcontinental, employaient dans les départements du trafic et du service, avant le fusionnement des compagnies dans le régime du National-Canadien. 5. Combien au total ont coûté les accidents du National-Canadien, sur la ligne Saskatoon et Calgary, en 1920. 6. Si le coût des accidents a été imputé aux frais du service ou au compte capital. 7. Quelles ont été au total les dépenses du National-Canadien, pour retards, entre Saskatoon et Calgary, en 1920. 8. Pourquoi certain outillage du National-Canadien est imputé aux frais du service, au lieu du compte du capital. 9. Quel est le total imputé au capital, pour 1920, relativement au National-Canadien. Présentée le 28 avril 1921. *M. Myers*.................................*Pas imprimée.*

158. Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 118/1361, du 20 avril 1921, concernant la mise à la retraite de James Watson du département du Service naval. Présentée par l'honorable M. Ballantyne, le 3 mai 1921.................................*Pas imprimée.*

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1921:—Copie de toute correspondance que le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou qu'un fonctionnaire de ce département, à Ottawa, a échangée depuis janvier 1912 avec un fonctionnaire du chemin de

VOLUME 9—*Suite*

fer Intercolonial, et qu'un fonctionnaire quelconque comme susdit, a échangée avec G. T. Davie & Sons, ou un agent ou avoué de cette compagnie, touchant l'expropriation de terrains à Lévis, P.Q., pour les fins du chemin de fer Intercolonial. Présentée le 3 mai 1921. *M. Fielding*...*Pas imprimée.*

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1921:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que le département de la Justice a échangés avec le département du solliciteur général de la province d'Alberta, touchant la vacance d'un siège de juge de la cour de district, à la suite de la permutation du juge McNeill au district judiciaire de Calgary. Présentée le 3 mai 1921. *M. Shaw*......*Pas imprimée.*

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1921,—Relevé montrant:—1. Combien il y a eu d'enrôlements dans les troupes expéditionnaires canadiennes (conscrits compris), de l'ouverture de la guerre au jour de l'armistice. 2. Combien d'entre ces hommes ont fait du service (*a*) en Canada, (*b*) en Angleterre, et (*c*) en France. 3. Combien au total la Commission des pensions a examiné de pensionnés, de juin 1920 à aujourd'hui. 4. Combien de pensions ont été diminuées, et quel total ces réductions représentent. 5. Combien a coûté l'administration de la Commission des pensions pendant toute la période de son existence. 6. Combien de fonctionnaires (*a*) masculins et (*b*) féminins cette commission a employés, et combien des fonctionnaires masculins ont fait du service en France. 7. Combien des hommes employés au ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile ont fait du service en France, et combien l'administration de ce département a-t-elle coûté jusqu'ici. 8. Combien d'hommes sont au service de la Commission d'établissement des Soldats, et de la Commission de l'entraînement professionnel, et combien d'entre eux ont fait du service en France. Présentée le 3 mai 1921. *M. Gordon* ....*Pas imprimée.*

162. Rapport de la Commission royale nommée en vertu de la Partie 1 de la Loi des enquêtes, par arrêté du conseil du 20 mai 1919, pour faire une enquête et étudier les possibilités de l'industrie des rennes et du bœuf musqué dans les régions arctiques du Canada. Présenté par l'honorable M. Meighen, le 4 mai 1921...........*Pas imprimé.*

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1921:—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports, soumissions, contrats, etc., relativement aux réparations au quai situé à Saint-Michel, comté de Bellechasse, P.Q., du 1er octobre 1918 à aujourd'hui. Présentée le 7 mai 1921. *M. Fournier*.................*Pas imprimée.*

164. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, datée le 11 avril 1921:—Copie des télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents que le gouvernement fédéral a échangés avec le gouvernement de la province d'Ontario, ou qui ont été échangés par des ministres d'une administration ou de l'autre, touchant la révocation de l'embargo placé sur le bétail canadien en Angleterre. Présentée le 9 mai 1921. *M. Smith* ....*Pas imprimée.*

165. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, datée le 11 avril 1921:—Copie de toute la correspondance que le Juge en chef de l'Ontario a échangée avec un membre du gouvernement, relativement à la Loi des Juges, de la session de 1920. Présentée le 9 mai 1921. *M. Lemieux*...........................*Pas imprimée.*

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1921,—Relevé indiquant:—(*a*) le nombre des fonctionnaires transférés de Calgary, Winnipeg, Ottawa, Halifax ou autres endroits du Canada au département du rétablissement des soldats à Vancouver, depuis le 1er novembre 1920; (*b*) si les permutés sont mariés ou non; (*c*) le nombre des fonctionnaires de Vancouver qu'on a remerciés depuis le 1er novembre 1920 (département du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, aussi le nombre auquel un avis de congé a été donné; (*d*) les noms des permutés à Vancouver et les fonctions auxquelles on les a assignés. Présentée le 9 mai 1921. *M. Stevens*......*Pas imprimée.*

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1921:—Copie de toute correspondance officielle que le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministres a échangée avec le gouvernement du Manitoba ou l'un de ses membres, touchant le paragraphe 5 de l'article 325 de la Loi des Chemins de fer du Canada. Présentée le 9 mai 1921. *M. Cahill* ....*Pas imprimée.*

168. Copie supplémentaire de la convention d'extradition avec les Etats-Unis, signée à Londres, le 15 janvier 1917. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 11 mai 1921. *Pas imprimée.*

168*a*. Copie de la convention entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, signée le 15 janvier 1917, rendant passible d'extradition l'offense de désertion volontaire de l'épouse et des enfants. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 21 mai 1921....... *Pas imprimée.*

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1921:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, mémoires aux mains du ministre ou des fonctionnaires du dé-

VOLUME 9—*Suite*

partement des Travaux publics, du surintendant de la division de génie pour la province de Québec, M. A.-A. Décarie, et de la division de l'ingénieur à Ottawa, relativement à la construction, aux réparations ou améliorations des ports de Saint-Ulric, Matane, Sainte-Félicité, Ruisseau-à-la-Loutre, et Méchins, dans le comté de Matane, de janvier 1918 à aujourd'hui. Présentée le 12 mai 1921. *M. Pelletier*....*Pas imprimée.*

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1921 :—Etat indiquant: 1. Le montant des sommes que le gouvernement du Canada a prêtées ou des crédits qu'il a faits depuis le 19 avril 1920 (*a*) à la Grèce et (*b*) à la Roumanie. 2. La date respectivement, de ces prêts ou crédits accordés (*a*) à la Grèce et (*b*) à la Roumanie. 3. La nature des marchandises que le gouvernement du Canada a achetées pour (*a*) la Grèce, et (*b*) la Roumanie. 4. Les noms des corporations, maisons de commerce, ou particuliers qui ont vendu ces marchandises, avec (*a*) la nature de ces marchandises dans chaque cas, et (*b*) les sommes que le gouvernement du Canada a payées à ces corporations, maisons de commerce ou particuliers, et aussi, dans chaque cas, la date des paiements effectués. Présentée le 1 mai 1921. *M. Archambault*........*Pas imprimée.*

171. Réponse à un ordre du Sénat du 17 mai 1921, pour la production d'un état indiquant :—1. Les montants d'argent que le gouvernement du Canada a payés chaque année, depuis 1910, pour les chemins de fer suivants: (*a*) Intercolonial; (*b*) Nord-Canadien et ses filiales; (*c*) Grand-Tronc du Pacifique; (*d*) Transcontinental; (*e*) Grand-Tronc. 2. Outre ces montants, le montant des prêts consentis à chacun de ces chemins de fer. 3. Le montant total porté jusqu'à date au compte du capital par rapport à l'Intercolonial et au Grand-Tronc, en spécifiant le montant pour chacun. 4. Le montant additionnel, s'il en est, que le gouvernement a payé par rapport à l'Intercolonial et le Grand-Tronc du Pacifique et qui n'a pas été porté au compte du capital, en spécifiant le montant pour chacun. *Le Sénat*..............................*Pas imprimée.*

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1921 :—Copie de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucun officier du département des Assurances avec tout surintendant d'assurance des gouvernements fédéral ou provincial ou aucune association de surintendants d'assurance provinciaux touchant la résolution amendant la Loi de l'assurance, inscrite sur le feuilleton des ordres au nom du ministre des Finances, ou se rapportant à la teneur de la résolution. Présentée le 20 mai 1921. *M. Lemieux* .... *Pas imprimée.*

173. Copie de correspondance concernant la prétendue invitation faite à l'honorable P.-J Veniot de faire partie du cabinet du Dominion. Présentée par l'honorable M. Meighen le 20 mai 1921..*Pas imprimée.*

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1921 :—Relevé indiquant :—1. Combien d'automobiles le gouvernement possède et utilise à Ottawa. 2. Combien de chauffeurs sont employés, et quels sont leurs noms et leurs gages. 3. Quels sont les ministres et sous-ministres qui utilisent ces autos. 4. Quels autres fonctionnaires les emploient et à quelles fins particulières. 5. Si on a fait servir ces automobiles le dimanche, dans la dernière année civile. Dans l'affirmative, qui s'en est servi. 6. Si le gouvernement a un garage à Ottawa. 7. Dans l'affirmative, combien il a coûté dans la dernière année civile en entretien, salaires, essence, réparations, et pneus, respectivement. 8. Si le gouvernement a acheté ce garage. Dans l'affirmative, de qui, à quel prix, et quand. Présentée le 26 mai 1921. *M. Lanctôt*..........................*Pas imprimée.*

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1921.—Tableau indiquant :—1. Combien il y avait de fonctionnaires civils du service intérieur, dans chaque département du gouvernement le 31 décembre 1920. Combien de jour d'absence, en dehors des jours fériés ordinaires, ont été consignés dans chaque département, en 1921. Présentée le 26 mai 1921. *M. Steele*.. *Pas imprimée.*

176. Rapport du comité nommé par le ministre de la Justice pour aviser sur les règlements concernant les pénitenciers et l'amendement à la Loi des pénitenciers, 28 février 1921. Présenté par l'honorable M. Doherty, le 28 mai 1921..................*Pas imprimé.*

177. Copie d'un projet de conventions et de recommandations de la conférence internationale du Travail, Washington, 1919, et de la conférence internationale du Travail, Genève, 1920. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 28 mai 1921...........*Pas imprimée.*

178. Copie de tous papiers, correspondance, etc., en la possession du département du Service naval au sujet de la vente du S.C.S.M. *Niobé.* Présentée par l'honorable M. Doherty, le 28 mai 1921..*Pas imprimée.*

179. Copie d'une opinion du sous-ministre de la Justice au sous-secrétaire d'Etat concernant la date à laquelle, d'après l'article 109 de la Loi de tempérance du Canada, la prohibition, si elle est votée, peut être mise en force dans le Nouveau-Brunswick, et comment peut être déterminé ce jour. Présentée par l'honorable M. Doherty, le 28 mai 1921 ....*Pas imprimée.*

VOLUME 9—*Suite*

180. Décret du conseil, C.P. 1217, daté le 9 avril 1921, transférant l'administration de la Loi des engrais du département de la Santé au département de l'Agriculture. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 31 mai 1921........................ *Pas imprimé.*

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1921,—Relevé indiquant:—1. Combien de secrétaires, secrétaires particuliers, sous-secrétaires particuliers, secrétaires adjoints des ministres ont été nommés depuis 1911. 2. Quelle est la date de la nomination de chacun d'eux. 3. Quels sont les noms de chacun d'eux. 4. Quel traitement chacun d'eux a reçu. 5. Par quel ministre chacun d'eux a été nommé. 6. Si quelques-unes de ces personnes sont encore à l'emploi du gouvernement, et, dans l'affirmative, quels sont leurs noms, quelles positions occupent-elles et quel salaire elles reçoivent. Présentée le 1er juin 1921. *M. Parent*..*Pas imprimée*

182. Rapport annuel du surintendant des levés géodésiques du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1920. Présenté par l'honorable M. Tolmie, le 2 juin 1921. *Pas imprimé.*

183. Copie du rapport conjoint de la commission internationale des frontières touchant le relevé et la démarcation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, depuis le terminus ouest de la terre de frontière le long de la quarante-neuvième parallèle du côté ouest de Point-Roberts passant à travers la Georgie, Haro et le détroit de Juan de Fuca, à l'océan Pacifique, accompagné de deux cartes identiques, signées, en conformité des prescriptions de l'article VIII du traité signé à Washington, le 11 avril 1908. Présentée par l'honorable M. Tolmie, le 2 juin 1921........*Pas imprimée.*

184. Rapport intérimaire de Son Honneur le juge Snider touchant la disposition d'une quantité de publications dans la division de distribution du bureau de l'Imprimerie du gouvernement. Présenté le 3 juin 1921....................................*Pas imprimé.*

184*a*. Lettre de Fred Cook, écr., président du comité d'édition des publications du gouvernement, et de F. C. C. Lynch, écr., relativement au rapport du juge Snider sur le rejet de publications dans le bureau de distribution du gouvernement, avec copie de l'inventaire n° 1. Présentée le 4 juin 1921..........................*Pas imprimée.*

DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL

DE LA

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

POUR L'ANNÉE 1920

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

[N° 32—1921]

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc.,
Gouverneur général et commandant en chef du Dominion.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de transmettre respectueusement à Votre Excellence le rapport ci-joint de la Commission du Service civil du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1920.

Respectueusement soumis,

ARTHUR L. SIFTON,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, le 3 janvier 1921.

OTTAWA, le 3 janvier 1921.

Au Très honorable
ARTHUR L. SIFTON,
Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR,—En conformité de l'article 36 de la Loi du Service civil, 1918 (modifiée par le chapitre 10 du Statut de 1919, deuxième session), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un rapport des actes de la Commission du Service civil du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1920.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM FORAN,
Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES

1ère PARTIE

	Page
Rapport des commissaires	5
Remerciements (liste des noms de ceux qui ont agi à titre d'examinateurs aux concours spéciaux)	36

2e PARTIE

1. Nominations permanentes	41
2. Directeurs de la poste	92
3. Nombre de nominations aux emplois temporaires	120
4. Promotions	121
5. Transferts	127
6. Examens écrits	132
7. Concours spéciaux	135
8. Candidats heureux aux examens écrits	144
9. Nombre de candidats qui ont subi les examens aux différents centres—	
(*a*) Examens généraux, juillet 1920	168
(*b*) Examens généraux, octobre 1920	170
(*c*) Examens généraux, divers	173
(*d*) Concours spéciaux	175
(*e*) Concours locaux	186
10. Appels	188
11. Examinateurs	188
12. Surveillants	190

3e PARTIE

QUESTIONNAIRES D'EXAMENS

Note.—Pour l'index des questionnaires d'examens voir 3e partie, page 2.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

En présentant leur douzième rapport annuel, qui couvre les opérations de l'année 1920, les commissaires du Service civil croient qu'ils sont justifiables de signaler le progrès remarquable qu'il révèle dans la solution du problème important de la réforme du service public dont on leur a confié l'administration il y a deux ans et demi passés.

A la fin de 1919 le service se trouvait dans une situation plus ou moins confuse. Pendant les dix-huit mois qui précédèrent, la commission avait fait tout son possible pour accomplir le lourd fardeau d'administration qui lui avait été imposé à l'improviste, alors que le 13 février 1918 par arrêté en conseil les cinquante mille fonctionnaires publics du "service extérieur" furent placés sous sa juridiction et sa direction. Antérieurement à cette date la juridiction de la commission ne s'étendait que sur six à huit mille employés, mais ce nombre était maintenant porté à près de soixante mille. Survint en même temps, et comme conséquence naturelle, la nécessité d'un nouveau classement des employés et une rectification des échelles de traitement. La commission avait alors à envisager incessamment ces entreprises, et avec toute la célérité possible, elle constitua son programme et commença la besogne.

Même dans des circonstances ordinaires, ceci eût été une entreprise des plus onéreuses et son accomplissement n'en était rendu que plus difficile par les conditions adverses qui, malheureusement, surgissaient à cette époque. De même que dans les autres pays, le Canada se trouvait bouleversé par une situation anormale causée par la guerre. Dans toutes les classes de la société les gens étaient inquiets et agités. Nos soldats revenaient d'outre-mer par dizaines de mille, déprimés par la guerre et épuisés tant au moral qu'au physique. Le rétablissement des rapatriés devint l'un des problèmes les plus pressants qu'avaient à envisager le gouvernement de ce pays et naturellement le sentiment général était que le Service civil devait dans la plus grande mesure fournir de l'emploi aux vétérans rapatriés.

Afin de démontrer ce qui a été réellement accompli jusqu'ici, la commission se propose de présenter succintement dans le présent rapport les traits saillants des opérations de l'année, signaler le progrès qui s'est fait dans la reconstruction, indiquer les résultats obtenus jusqu'ici et faire voir ce qui reste encore à accomplir.

ORGANISATION ET CLASSIFICATION

Une grande entreprise.—Dès le début il semble à propos d'exposer exactement le travail qui a été accompli en fait de réorganisation et de classification nouvelle. Ainsi qu'il est indiqué ci-haut, et plus amplement exposé dans les rapports précédents de la commission, la classification du Service civil telle que décrétée par la Loi du Service civil de 1918 fut une entreprise gigantesque. Pour l'accomplissement de ce travail la commission constata bientôt qu'il serait nécessaire d'établir un personnel de gens versés dans le travail de classification et d'organisation afin que la besogne puisse suivre son cours après le départ de l'aide extérieure.

Au départ de l'aide extérieure en mai 1920 il restait encore beaucoup à faire pour terminer la classification. Cinq départements, dont deux très grands et très importants, n'avaient été classifiés qu'en partie et il fut nécessaire de reviser et d'ajouter des centaines de cas dans d'autres ministères. En somme il a été publié depuis cette

époque jusqu'à la fin de 1920 des listes d'emploi indiquant la classification définitive d'au delà de huit mille emplois, et en outre il fut publié des revisions de ces listes, ainsi que des listes antérieures, établissant la rectification d'environ six cents cas d'emplois classifiés erronément ou d'une façon non satisfaisante. Il a été préparé de nouvelles classes au nombre de trois cent quatre-vingt-dix-sept; et quatre cent trois revisions dans l'échelle des traitements ont été décidées et approuvées par le conseil. L'on a éliminé cent cinq classes dont la plupart furent fusionnées avec d'autres classes, et l'on a fait la revision de cent soixante et trois classes quant à la définition des emplois. Il y eut donc en tout mille soixante-huit changements depuis la publication de l'édition de la classification de septembre 1919.

Il est à observer que les rectifications et les revisions dans la classification signifient une récapitulation complète et approfondie de tout le travail antérieur, de même qu'une revision d'emplois analogues dans d'autres ministères ou divisions, et elles constituent un problème plus difficile que la confection de la classification primitive parce que les cas qui sont soumis à la revision sont presque invariablement contestés par l'employé ou par le ministère.

Une division active.—La division d'organisation, outre les questions qui ont trait à la classification des emplois existant déjà dans le service, fut requise de classifier chaque emploi permanent et temporaire rempli durant l'année et d'en déterminer le traitement. Elle prépara des dossiers au sujet de presque tous les appels portés devant le Bureau des griefs et délégua un représentant à plusieurs de ces séances. De nombreuses enquêtes eurent lieu dans les ministères sur des questions relatives à la classification et à l'organisation et qui exigèrent l'étude d'au delà de huit cents recommandations distinctes. Il y eut plusieurs conférences et réunions de comité avec les chefs de ministères et avec des spécialistes en diverses matières pour délibérer sur des questions de classification, de revision de traitement ou de problèmes d'organisation, et auxquelles assistaient un ou plusieurs représentants de la division d'organisation. Le personnel des recherches dut faire beaucoup de travail supplémentaire à cause de la besogne de routine nécessaire qu'étaient tenus d'accomplir les enquêteurs dans la division d'organisation, car le défaut d'accomplissement de ce travail eût retardé les autres divisions de la commission. Il y eut, le soir, au moins une fois et plus souvent deux fois par semaine, des réunions du personnel pour délibérer sur des questions de classification et expliquer aux plus jeunes membres la procédure et la ligne de conduite à suivre dans l'administration de la classification et dans la solution des problèmes d'organisation. Lorsque la division d'organisation commença ses opérations au mois de mai dernier le personnel se composait d'un chef intérimaire et de trois enquêteurs juniors. Il devint nécessaire d'augmenter ce personnel pour expédier la somme de travail toujours croissante, et le personnel d'enquête se compose maintenant d'un chef intérimaire, d'un enquêteur sénior, de trois enquêteurs et de quatre enquêteurs juniors.

APPELS PERSONNELS

Procédure. Comme il a été promis au service en général que le privilège d'interjeter personnellement appel de la classification de tout emploi serait accordé aux employés individuellement, les commissaires décidèrent qu'une date définitive serait fixée pour la production de ces appels personnels. Un avis à cet effet fut envoyé à chaque fonctionnaire; la date fut fixée au 15 novembre 1920. Les commissaires donnèrent alors leur approbation sur la procédure à suivre au sujet de ces appels personnels, laquelle en peu de mots se décrit comme suit:

1. Appels au siège du gouvernement:

(a) Les sous-ministres furent requis de conférer avec les chefs de leurs divisions respectives et soumettre le nom d'un fonctionnaire compétent pour agir en qualité de représentant du ministère.

(*b*) Un membre avec voix délibérative fut nommé par les employés de chaque division principale du ministère.
(*c*) Un membre de la division d'organisation de la commission avec voix délibérative fut aussi nommé.

Le représentant de la commission et le représentant de la division de ministère présentèrent un rapport après avoir consulté le sous-ministre ou son représentant. Lorsque la décision était unanime la question était immédiatement soumise à la commission pour approbation; si, cependant le représentant de la commission divergeait d'opinion avec le représentant de la division de ministère, la question était soumise au Bureau des griefs pour recommandation à la commission.

2. Appels des fonctionnaires qui ne demeurent pas au siège du gouvernement:
(*a*) Un représentant à être nommé par le ministère comme au n° 1.
(*b*) Les fonctionnaires extérieurs pour chaque division du service doivent nommer un représentant qui a voix délibérative.
(*c*) Un membre de la division d'organisation de la Commission du service civil est nommé avec voix délibérative.

Ces cas sont pareillement soumis au sous-ministre ou à son représentant pour obtenir leur avis, et la question est portée directement devant la commission pour décision définitive.

Heureux essai.—D'après ce qui a été accompli jusqu'ici relativement aux appels individuels il semblerait que les employés qui ont été chargés d'agir comme représentants de département ou de division se rendent compte de la responsabilité qui leur échoit et ils se sont mis à la besogne d'une façon consciencieuse et avec un esprit pratique. Cette attitude de coopération est doublement satisfaisante pour la commission en ce qu'elle démontre que non seulement la confiance qu'elle accorde aux employés n'a pas été méconnue mais aussi que ceux d'entre eux qui ont accepté la responsabilité poursuivent leur travail et s'en acquittent d'une façon très efficace et très intelligente. Ils se rendent compte que la question de coopération de la part des employés dans l'administration de leurs propres affaires est à l'essai et qu'ils touchent enfin au problème avec un esprit libre de tout préjugé. Il est encore trop tôt pour prévoir le résultat de ces appels personnels, mais si la procédure suivie ne fait que convaincre les employés civils que la commission ne désire favoriser personne mais qu'au contraire elle entend traiter toute question d'une façon juste et équitable, elle aura du moins sa justification.

Il reste encore beaucoup de besogne à accomplir avant que l'on puisse dire que la classification est établie sur une base uniforme. Les appels personnels autres que ceux qui se font au siège du gouvernement doivent subir une enquête et on estime que cela prendra, à quatre enquêteurs, au moins deux mois pour terminer ce travail. L'on étudie aussi le projet de placer sur une échelle de traitements des emplois qui rapportent actuellement une rémunération spéciale. Ceci est un problème assez difficile à résoudre à cause de la différence des taux locaux, mais on espère qu'avant qu'il se soit écoulé une autre année, la plupart des emplois dans le service du gouvernement qui donnent actuellement une rémunération spéciale seront soumis à une échelle et qu'il leur sera attribué des vacances et autres privilèges. Une édition revisée du volume de classification doit être publiée dans un avenir prochain et les graphiques d'organisation des divers départements seront revisés, et il faudra trouver un mode par lequel les changements seront indiqués, car ce n'est que de cette façon que l'on peut arriver à obtenir une entente compréhensible de la nature des emplois dans les départements.

Organisation de département.—La Commission du service civil doit aussi envisager le grand et difficile problème d'organisation dans les ministères du gouvernement. Un personnel d'enquêteurs est à s'instruire selon un système d'organisation

et l'on espère ajouter au moins un membre au personnel qui a quelques années d'expérience et d'entraînement dans le travail d'administration industrielle. L'on ne s'attend pas à ce que le personnel de la division d'organisation puisse jamais être en état d'expédier sans aide toutes les questions d'organisation, mais l'on se propose, lorsque se présenteront des questions qui exigent des connaissances techniques ou spéciales, d'employer temporairement des spécialistes consultants pour aider la commission dans certaines phases du travail d'organisation qui leur est familier. Déjà, en certaines occasions des spécialistes ont été requis de prêter leur aide aux fonctionnaires de la commission et l'on a constaté que les résultats obtenus étaient admirables et en outre en s'assurant des services, dans les départements, d'employés qui connaissent bien les rouages de l'administration en général et qui possèdent des connaissances sur le fonctionnement de tous les ministères du gouvernement, l'on obtient d'excellents résultats et l'on atteint le but désiré.

BUREAU DES GRIEFS ET DES RECOMMANDATIONS

Le bureau des griefs et des recommandations que la Commission du service civil a institué pour la rectification des erreurs dans la classification, a continué de fonctionner durant l'anée. En sus d'avoir expédié 360 cas d'appels contre les échelles de classification qui lui furent soumis par la Commission du service civil, le bureau a été saisi de plusieurs appels de classement qui concernait des groupes d'employés publics. Dans ces cas un représentant, nommé par le service intéressé, siégeait comme membre intérimaire du bureau.

Prorogations des fonctions du personnel.—Comme les fonctions du bureau des griefs ont duré bien au delà de la période pour laquelle il avait été établi en juillet 1919, il a été jugé à propos par les membres de ce bureau que les fonctionnaires de ministères et les organisations du service civil qui ont nommé les quatre membres dans le service doivent pouvoir avoir l'occasion d'exprimer le désir qu'ils éprouvent d'effectuer un changement dans le personnel des membres du bureau. Conséquemment la Commission du service civil s'est mise en communication avec les sous-ministres des divers ministères, demandant à ces derniers d'exprimer leurs désirs, et elle reçut une recommandation unanime pour la continuation des services des deux représentants de ministères, messieurs Wm Kearns et A. Saint-Laurent au Bureau des griefs; le service organisé qui avait nommé messieurs J. C. O'Connor et le major D. L. McKeand au même bureau adopta des résolutions de confiance à l'égard de ces messieurs et les pria de continuer de siéger à titre de représentants du service. A la demande de ses collègues de la Commission du service civil, M. Jameson continua d'agir comme président du Bureau des griefs; le colonel LaRochelle présidait en son absence.

Les membres du Bureau des griefs saisissent cette occasion pour exprimer leur appréciation reconnaissante aux divers sous-ministres et fonctionnaires qui ont de temps à autre prêté leur concours dans les opérations du bureau.

L'IMPRIMERIE NATIONALE

Alors que l'introduction des principes et méthodes modernes d'affaires dans tous les ministères du gouvernement avait fait beaucoup de progrès, c'est au département de l'Imprimerie nationale et de la papeterie que ces méthodes ont été appliquées de la façon la plus complète. Lorsque fut fait en 1918 un relevé préliminaire du service, l'on considéra que ce département avait plus besoin d'un nettoyage que toute autre partie du rouage public et présentait le champ d'action le plus propice pour la mise en œuvre d'un projet complet de reconstruction. Le rapport de la commission pour l'année 1918 mentionnait les mesures préliminaires prises à cette fin—l'inspection au début par le commissaire Jameson fut suivie de l'enquête détaillée pour-

suivie par MM. Lewis, de Toronto, et Tarte et Slack, de Montréal, qui en firent un rapport précieux et franc, qui fut déposé devant le parlement et dans lequel ils recommandèrent des changements radicaux et complets.

Le travail de reconstruction préconisé dans ce rapport fut donc accepté et confié à la commission, et dans le rapport de l'an dernier les commissaires ont soumis un compte rendu de ce qui avait été accompli jusqu'à la fin de 1919. Ce travail est maintenant presque complètement terminé, et le détail de ce qui a été réellement accompli dans ce département en particulier peut être mieux rapporté dans un état supplémentaire adressé à la Commission du service civil par les deux membres survivants du comité primitif d'enquête et signé par M. A. L. Lewis, le président. En date du mois de janvier 1921, M. Lewis déclare:

" *Un rapport qui comporte des résultats.*—A la suite de votre demande, nous avons récemment fait une inspection de l'Imprimerie et de ses archives, dans le but d'ajouter un rapport supplémentaire à celui que nous avions soumis le 14 février 1919, sur les conditions telles qu'elles existent maintenant que certaines suggestions et recommandations faites à cette époque ont été suivies.

"Nous sommes ébahis. Ce qui constituait probablement l'organisation la plus inefficace et la plus malheureuse que l'on pouvait trouver en quelque lieu que ce fût, a été changée en une institution, nous n'hésitons pas de le dire, aussi efficace en moyenne que toute autre au Canada.

"Le travail fut entrepris sans crainte et fut poursuivi avec courage et apparemment sans ingérence politique. On a adopté de nouvelles méthodes et avec le mode et les principes qui ont été appliqués, elles peuvent être non seulement maintenues mais même améliorées.

" Nous croyons qu'il a été démontré d'une façon très satisfaisante que même une institution du gouvernement peut être organisée et mise en fonctionnement, s'il n'y a pas d'intervention, de façon à être comparée favorablement avec une institution purement commerciale de haute valeur.

" Nous avons été impressionnés en présence de la très excellente réorganisation des diverses unités résultant de l'évolution de ce qui devrait constituer, avec le temps et l'occasion raisonnable, une machine presque parfaite. Cependant, ce qui probablement nous a encore plus impressionnés, ce fut l'esprit du personnel. Non seulement ceux qui restent sont en moyenne très habiles, mais en réalité ils travaillent. Alors que le personnel que nous avons inspecté en 1919 nous a frappés comme comportant de nombreuses jalousies et intrigues et manquant grandement de discipline, le personnel actuel semble être tout le contraire. Donnez à un individu suffisamment de besogne à faire et il n'a pas le temps d'être malheureux.

"Ce rapport sera bref et nos observations relatives au coût et à la production seront en grande partie sur une base de pourcentage. Nos comparaisons sont basées sur des chiffres qui nous ont été fournis pour les six premiers mois du présent eexrcice (1er avril au 1er septembre 1920) doublés, et bien qu'en certains cas ils sont remarquables, nous croyons qu'ils le seront encore plus s'ils sont basés sur l'année entière, car les changements de locaux ainsi que l'installation de nouvelles machines, l'arrangement nouveau de l'outillage et du matériel exigeaient non seulement un personnel temporairement augmenté, mais cela a dérangé les ouvriers dans les divers métiers et a nui à la production de leur travail.

" Un point sur lequel nous avons fortement appuyé dans notre rapport précédent, c'est-à-dire la disposition du rebut, semble avoir été négligé ou ignoré par les organisateurs. Nous considérons que l'arrangement actuel et surtout le contrat qui existe est une bien pauvre transaction pour le gouvernement. La perte occasionnée par cet arrangement durant les dix dernières années a dû être très considérable.

Chiffres expressifs.—Quelques-uns des principaux travaux d'économie et d'organisation sont les suivants:

"Il y eut une diminution dans le personnel des trois divisions, de 1,171, le 1er juin 1919, à 749, le 20 octobre 1920, diminution de 36 pour cent.

"Quelques-unes des diminutions les plus considérables: division de la composition, de 368 à 180, ou 50 pour cent; reliure, de 281 à 189 ou 42 pour cent; papeterie et distribution combinée, de 160 à 94, ou 40 pour cent; correction d'épreuves de 65 à 26 ou 60 pour cent (26 hommes sous un contremaître font maintenant la besogne qu'accomplissaient 65 hommes sous deux contremaîtres à l'époque du dernier rapport).

"La feuille d'émargement qui comprend les divisions des impressions, de la papeterie et de la distribution pour le présent exercice (déduction faite de 12 pour cent d'augmentation pour des fins de comparaison) doit indiquer une diminution d'environ 30 à 35 pour cent ou en totalité de $425,000 à $475,000.

"L'outillage des linotypes a été réduit de 32 à 20 machine, ou 37 pour cent. La production par machine par heure a été augmentée de 110 pour cent.

"La production des dactylographes monotypes a augmenté d'environ 33 pour cent. La proportion des machines à fondre à l'égard des dactylographes a été rectifiée et la division de la monotype avec un peu de matériel supplémentaire sera bien balancée.

"Bien qu'il y ait quelque doute de la part de l'administration quant à savoir si le matériel et le personnel actuel pourront expédier la besogne de la session, nous avons bon espoir que oui, et qu'avec une certaine somme de bonne volonté de la part des départements extérieurs il ne sera pas nécessaire de confier beaucoup de travail au dehors.

"La somme d'ouvrage placée au dehors a été réduite de 15 pour cent. On a computé les chiffres pour l'année courante en doublant le total des six premiers mois qui comprennent une quantité considérable de travail placé avant le premier avril, mais qui n'avait été terminé ni chargé avant cette date. Les chiffres réels de l'année devraient accuser un meilleur pourcentage et lorsque la réorganisation sera terminée et que les nouvelles machines seront installées, nous croyons que l'Imprimerie pourra facilement expédier presque tout le travail qui autrefois était confié au dehors.

"Les trois divisions, impressions, papeterie et distribution, occupaient cidevant 151,000 pieds carrés dans plusieurs édifices assez éloignés les uns des autres. Lorsque les changements seront terminés ces divisions occuperont 120,000 pieds carrés dans un même édifice, soit une épargne de 20 pour cent en superficie. Cela constitue non seulement une épargne financière mais c'est une contribution à la production et au service.

"Le travail des impressions, par la substitution de nouvelles machines à l'ancien outillage et par l'installation de margeuses automatiques, a augmenté de presque 50 pour cent.

"La production des plieuses a augmenté de 25 pour cent, et celle des machines à régler à 10 pour cent.

"*Une lacune.*—Le plan de réorganisation semble être très bon et fonctionne bien. Les surintendants, les contremaîtres et sous-contremaîtres ont chacun leur autorité et responsabilité bien définies. Le point faible dans le système actuel existe plus haut. Franchement nous ne croyons pas que cette vaste entreprise puisse fonctionner avec succès sous le système actuel de la double direction ou des "deux maîtres". Nous ne voyons pas que l'un ou l'autre ait une juridiction déterminée. Nul des deux n'est réellement responsable. Nous conseillons fortement que, si le système présent doit être amélioré ou même maintenu à son niveau actuel, quelqu'un soit immédiatement nommé gérant ou directeur et tenu responsable.

"Pour compléter tout le projet d'organisation le directeur ou gérant pourrait être tenu responsable envers une commission composée de deux ou trois imprimeurs ou relieurs industriels pratiques en dehors de la politique et de l'Imprimeur du Roi. Cette commission pourrait avoir des réunions bimensuelles ou trimestrielles et contrôler la production et toutes les opérations en général. Nous croyons que l'expérience du

dehors pourrait aider à l'administration. Il est à craindre qu'à moins que des mesures quelconques soient prises l'Imprimerie ne retourne graduellement à son ancien état. La politique doit être éliminée. Il faut envisager les opérations au point de vue commercial et les conduire d'après des principes industriels.

"Le personnel doit être proportionné aux exigences du travail en mains ou en perspective, les employés doivent être choisis, retenus ou disciplinés selon leur aptitude, sans autres considérations, surtout politiques, et l'on obtiendra des résultats remarquables. Messieurs, nous vous félicitons sur votre courage et votre compétence, et nous aurions voulu que notre collègue-commissaire et excellent ami M. E. F. Slack eût vécu pour constater que la grande somme de réel travail qu'il a déployé dans le rapport antérieur a contribué à la possibilité de tant d'économie publique."

DIVISION DES EXAMENS

La clef de voute.—Lorsque dans le développement et dans l'administration du serpice public le mérite a été substitué au patronage et la valeur personnelle a supplanté l'influence politique, il devint dès lors essentiel que des mesures efficaces soient adoptées pour l'application des nouveaux principes et pour assurer un nombre suffisant d'employés des deux sexes pour remplacer ceux qui de temps à autre quittent le service, et pour répondre aux besoins d'expansion et d'accroissement. L'on a toujours, naturellement, tenu des examens, mais les programmes, qui semblaient répondre aux besoins de l'époque alors qu'il ne se faisait que quelques vingtaines de nominations par année, furent trouvés surannés. Nulle section du travail de la commisssion ne réclamait une reconstruction plus complète et nulle section n'a répondu avec plus de diligence et d'une façon plus complète aux exigences grandement augmentées de la nouvelle période.

Ainsi qu'il a été observé le rôle de la division des examens est de conserver le nombre, après concours approprié, de candidats éligibles à la grande diversité de situations dans le service. Il y a environ 60,000 situations dans le service fédéral, et, pour l'entretien efficace d'un personnel aussi considérable il faut surveiller constamment les nouvelles nominations et les promotions. Il a fallu, en outre, développer le rouage nécessaire au fonctionnement du principe des concours, d'un océan à l'autre, sans être trop retardé par le "fonctionnarisme". Les vacances doivent être dûment annoncées; les candidats sont convoqués aux examens écrits aux lieux les plus propices dans les diverses provinces; le questionnaire d'examen est contrôlé et des listes des éligibles sont confectionnées. Conséquemment, les concours publics exigent du temps, et, bien que l'on s'évertue de toute façon à réduire les délais au minimum, l'on ne peut cependant pas sacrifier la précision et l'équité absolue à la rapidité. La cause de l'efficacité et de l'économie est, à la longue, mieux servie lorsqu'on accorde suffisamment de temps pour les concours publics.

Publicité.—La publicité constitue le point de départ d'un examen de concours. Chaque vacance doit être l'objet de la publicité la plus étendue possible. La Commission du service civil n'est pas suffisamment subventionnée pour annoncer largement dans les journaux quotidiens, mais il y eut durant l'année passée une augmentation sensible dans la liste d'envoi par l'addition de plusieurs milliers de noms de personnes auxquelles sont expédiées les avis hebdomadaires des situations annoncées. La liste d'envoi est catégorisée de façon à ce que le public puisse être renseigné quant aux classes de situations qui l'intéressent. De grandes affiches sont envoyées aux bureaux de postes, aux bibliothèques, aux universités et collèges, aux secrétaires de l'Association des vétérans et aux bureaux de placement. La coopération avec les bureaux de placement du gouvernement a donné d'excellents résultats. Cette publicité est multipliée par des annonces dans les journaux lorsque la nécessité d'annoncer d'avantage se fait sentir.

La question des concours locaux pour des situations en dehors d'Ottawa a fait le sujet d'une étude spéciale. Notamment lorsque se produit une vacance dans un port de douane d'un certain district, la vacance est annoncée dans ce lieu et il se tient un concours local, limité, lorsque la chose est pratiquable, aux personnes qui demeurent dans le district. Les candidats sont réunis dans un local de l'endroit, et sont soumis à une épreuve sous la surveillance d'un examinateur nommé par la Commission du service civil. Dans les régions éloignées où les moyens de publicité sont limités, la commission obtient la coopération des fonctionnaires locaux de départements qui affichent les annonces et qui les renvoient après un délai raisonnable avec un certificat attestant que les conditions de publicité ont été observées telles que prescrites. La préférence locale est accordée dans le cas de toute situation en dehors du siège du gouvernement, mais le concours est limité à la localité lorsque la chose est pratiquable seulement. Il y a naturellement des positions techniques en dehors d'Ottawa, qui exigent des connaissances spéciales et l'on considère qu'il est alors préférable d'établir un concours qui s'étend par tout le Canada, afin de pouvoir recruter parmi les candidats les plus renseignés. Cependant lorsqu'il se trouve des candidats compétents dans la localité ils obtiendront de préférence la nomination. De cette façon les intérêts du service public et de la localité sont sauvegardés.

DIVERS GENRES D'ÉPREUVES

Diversité des besoins.—Que le concours soit local ou qu'il s'étende par tout le Canada, le genre d'examen est d'une importance vitale. La justification du système du mérite dépend grandement de l'établissement de l'examen type qui convient. En développant le procédé d'un choix judicieux la commission a tenté de démontrer le côté pratique de l'examen de concours, non seulement à l'égard des situations d'un rang inférieur, mais aussi pour celles qui jusqu'ici ont été considérées comme exemptes, et au sujet desquelles l'on jugeait qu'il était impossible d'instituer un concours. La zone de la classification avec concours et conséquemment celle du système du mérite offrent un champ plus vaste à mesure que des examens pratiques et efficaces ont été établis. Le genre de concours le plus simple est peut être celui qui a lieu pour les situations de sténographes et de commis aux écritures qui consistent en une épreuve par écrit sur des sujets qui se rattachent aux fonctions de la charge. L'on a même amélioré cet examen par l'introduction d'une épreuve de précision et d'intelligence parmi les sujets académiques plus élémentaires. Mais le système du mérite a surtout fait un progrès remarquable dans les postes techniques plus élevés du service. Pour les positions administratives, où l'habileté de direction et de surveillance est essentielle et où les qualités personnelles constituent un facteur dominant—l'épreuve orale a été établie avec un succès toujours croissant. Lorsqu'il s'agit de fonctions techniques, où l'on ne peut pas faire l'application de l'épreuve académique, les différentes qualités des candidats sont déterminées par un conseil d'experts, habiles dans le travail qui fait le sujet du concours. Ordinairement les membres de ces commissions offrent leurs services gratuitement et font preuve de désintéressement en suivant le système du mérite. Leur décision, quant à l'expérience et la personnalité des candidats, est considérée comme définitive et portant autorité.

Lorsque des examens écrits et oraux ne fournissent pas les meilleurs moyens de juger de l'habileté des candidats, on fait l'application d'une épreuve pratique ou de métier. Certains genres d'ouvrages, notamment ceux du dessinateur de cartes géographiques, de l'artiste, du menuisier, de l'électricien, etc., peuvent mieux se juger par une épreuve de démonstration. L'artiste est requis de dessiner et mettre en couleurs une collection d'objets: le dessinateur de cartes doit faire une carte géographique et y ajouter le lettrage, la légende, etc., le menuisier est muni d'outils et de matériaux et il est requis de construire un ouvrage en bois, simple de facture, mais qui soit une

épreuve de précision et d'habileté. L'épreuve par l'image—c'est-à-dire nommer les outils et parties de machines sur des dessins et imprimés et décrire les opérations auxquelles ils peuvent être adaptés—constitue un développement nouveau qui mérite d'avoir une application plus étendue.

Emplois surnuméraires.—Ces méthodes d'examen s'appliquent surtout à des emplois qui exigent des nominations permanentes, mais il y a dans le service des milliers de postes temporaires, et l'on fait maintenant subir divers genres d'épreuves qui doivent s'y appliquer. Ce n'est pas toujours sage et économique de faire subir des épreuves temporaires sur le même pied que des examens pour nominations permanentes. L'ouvrage temporaire est souvent de courte durée et ces nominations doivent être faites dans le plus court délai possible. Il est cependant important de posséder une preuve impartiale de la compétence des candidats aux emplois temporaires. Jusqu'à récemment ce champ est resté incultivé. On fait maintenant subir des épreuves pratiques et des épreuves de démonstration pour les employés temporaires, et l'examen oral devient une analyse scientifique des qualités personnelles du titulaire.

AVANCEMENT ÉGALEMENT SELON LE MÉRITE

Examens de promotion. — Il est donc évident que la commission a fait beaucoup de progrès dans la méthode de sélection appliquée à l'égard des candidats qui entrent dans le service, mais l'application du système de mérite vis-à-vis des employés après leur entrée dans le service est également importante. Si le service civil doit offrir de l'encouragement comme carrière il doit y avoir une garantie de permanence de même qu'une perspective d'avancement selon le mérite avec augmentation de traitement en conséquence. Ceci comprend toute la question des concours de promotion, et cette question a été particulièrement étudiée durant ces quelques derniers mois. Comme résultat la commission a adopté un mode de procédure qui doit rencontrer toutes les exigences et fournir un système de promotion juste et équitable. Lorsque se produit une vacance dans l'un des ministères, l'on considère d'abord la possibilité de la combler par voie de promotion, et ce n'est que lorsque la chose n'est pas possible qu'on a recours à un concours au dehors. Lorsqu'une situation peut être remplie par promotion, un avis de la vacance est affiché dans le ministère de la division intéressée et l'on invite des demandes de la part des employés permanents. L'examen peut comprendre l'un quelconque ou tous les sujets qui suivent: (1) considération de la préséance ou de l'efficacité; (2) une épreuve qui se rattache étroitement aux fonctions du nouveau poste; (3) un examen oral pour déterminer la valeur personnelle. Ce système rencontre la satisfaction et l'approbation générale tant de l'autorité du ministère que de l'employé et est considéré comme un encouragement au travail.

La compilation et le choix d'épreuves et d'examens appropriés à chaque genre de situation est une tâche lente et exige une étude approfondie des méthodes modernes de valeur acquise. Un pareil travail comporte des recherches dans des domaines d'emploi psychologique, industriel et de génie. Le personnel de la commission devient mieux outillé pour ce genre de travail, et durant l'année passée le nombre des examinateurs a plus que doublé. Une quantité de travail qu'autrefois on faisait exécuter au dehors est maintenant expédié au complet par le personnel. Ceci développe l'uniformité et la diligence en matière d'examen. La nécessité d'avoir un personnel suffisant d'examinateurs expérimentés et compétents devient de plus en plus évidente et l'on se rend compte que le système du mérite dépend principalement du travail de la division des examens.

Coopération des ministères. — Il se fait un travail constant pour obtenir la coopération des ministères, et pour se renseigner de plus en plus sur les devoirs de

chaque catégorie d'emplois de façon à ce que tous les examens soient absolument pratiques. Il y a quelques mois un manuel de procédure a été publié pour l'information et la gouverne des ministères. Cette brochure donnait une explication claire du mode de procéder dans les concours et elle indique aussi où la coopération des ministères est sollicitée. Les départements sont priés d'anticiper les vacances autant que possible et d'en informer la commission d'avance afin qu'elle puisse préparer les concours et éviter des retards. Un travail personnel considérable a été fait avec les fonctionnaires des départements et il est manifeste que l'on comprend et l'on apprécie les efforts tentés pour rapprocher d'avantage les intérêts des départements et du service en général. La diligence à apporter quant aux résultats des examens est encore un sujet à considérer, mais on peut raisonnablement s'attendre à ce que les retards soient éliminés à mesure que le système se développera.

L'on a aussi récemment inauguré d'autres améliorations. Le travail de la section dite des " Renseignements " de la division des examens dont les fonctions consistent à recueillir des renseignements sur le caractère et les aptitudes physiques des titulaires, a été revisé de telle façon que l'examen médical exigé est devenu plus pratique et se prête mieux à la nature du travail à accomplir. Des feuilles d'estimations pour registres d'efficacité ont été préparées dans le but de faire un état estimatif du progrès et de la valeur des employés dans les divers ministères.

En coopération avec le ministère du Travail on a élaboré un projet par lequel les nominations à des emplois temporaires d'un rang inférieur en dehors d'Ottawa peuvent être expédiées. Les bureaux fédéraux de placement ont aidé à la commission à classer ceux qui sollicitent de l'emploi temporaire. Ces fonctionnaires du ministère du Travail sont, naturellement, mis au courant des exigences de la *Loi du Service civil,* de façon à ce que les nominations soient conformes aux règlements, et l'on espère que cet arrangement facilitera grandement le travail des ministères dans les centres extérieurs et permettra aux nominations temporaires de se faire pratiquement sans retard.

On constatera donc que durant l'année passée il s'est fait un progrès sensible dans le développement et l'amélioration d'un facteur fondamental de l'administration du service civil, et sur les bases duquel on peut constituer un personnel utile, efficace et satisfait, et développer, affermir et entretenir le rouage administratif. L'on a donné plus de publicité aux besoins du service, on a établi des épreuves d'examens et des types plus efficaces, on a mis en œuvre un système de promotion plus satisfaisant, on a recueilli et consigné les qualités personnelles de compétence et d'efficacité et on a établi une meilleure entente et obtenu une coopération plus étroite entre les ministères et la commission.

LE SOLDAT RAPATRIÉ

En Canada, comme partout ailleurs dans l'empire, le rétablissement du soldat rapatrié a été une des questions importantes dont le gouvernement s'est spécialement occupé au cours des trois ou quatre dernières années.

Comme la chose a déjà été signalée dans les deux derniers rapports, dès que les combattants du Canada commencèrent à rentrer au pays, on prit des mesures en vue de démontrer d'une manière pratique que le gouvernement, comme le peuple, reconnaissait les services signalés que ces soldats avaient rendus à leur patrie, et que le gouvernement se rendait compte de l'obligation où il se trouvait d'offrir tout le dédommagement et tous les avantages possibles en retour de ces services.

Naturellement le problème à résoudre consistait à trouver un travail à la fois approprié et convenable, et le gouvernement étant le corps indépendant qui emploie le plus de main-d'œuvre, il était dans l'ordre de s'attendre à ce qu'il prit l'initiative dans tout ce qui vise à cette fin.

Une garantie du gouvernement.—En août 1914, lors de l'appel aux armes, le gouvernement annonça que tous ceux d'entre ses employés permanents qui s'étaient engagés volontairement dans le service militaire et étaient acceptés pouvaient compter sur leurs emplois à leur retour; de plus, ils toucheraient leur plein traitement pendant leur absence. Plus tard, le nombre d'hommes requis s'accroissant au delà de toute prévision, on constata que les charges financières seraient énormes, et le ministère jugea qu'il fallait modifier les avantages pécuniaires accordés au début; le règlement fut amendé de façon que ceux qui s'enrôleraient par la suite ne recevraient du gouvernement que la différence entre leur traitement civil et leur solde militaire; toutefois, leurs privilèges de réintégration seraient maintenus.

Subséquemment, après l'adoption de la Loi du service militaire, il ne fut plus accordé de traitement civil, mais le droit à la réintégration subsista. A la dernière session, ce privilège était de nouveau accordé par la Loi modifiant la Loi du Service civil. Certains employés du gouvernement, en nombre relativement restreint, se voyant incapables d'obtenir le congé voulu, abandonnèrent leur emploi pour se rendre outre-mer, et de ce chef avaient perdu techniquement leur privilège de réintégration. Toutefois on fut d'avis que cette infraction technique de la discipline était plus que rachetée par le sentiment de patriotisme qui l'avait motivée, et on inséra dans la loi une clause spéciale qui rétablissait, en pareils cas, ce privilège de réintégration.

Telles étaient les mesures prises au sujet des employés civils qui s'étaient enrôlés. Cependant, parmi ceux qui étaient revenus de la guerre, il y avait des milliers d'hommes qui autrefois ne dépendaient en rien du Service civil. Toutefois, étant donné qu'il se présentait presque toutes sortes d'emplois—métiers, professions ou états—et vu que le gouvernement était en quelque sorte le représentant attitré du pays en général, ces emplois du service public constituaient un moyen fort logique de rétablissement, et il surgit des milliers de demandes à cet effet. Comme citoyens ordinaires, ils avaient droit à des emplois de ce genre, mais à titre de soldats qui avaient lutté et souffert, ce droit devenait un titre spécial et on vit clairement qu'ils devaient être l'objet d'une préférence spéciale.

PRÉFÉRENCE AUX SOLDATS D'OUTRE-MER

Concessions importantes.—En février 1918, un ordre en conseil était adopté qui comportait, entre autres, les clauses suivantes:

> "(1) Dans tous les examens de concours tenus sous l'empire de la *Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil,* les personnes qui ont été en service actif outre-mer dans les forces militaires ou navales de Sa Majesté ou d'un des alliés de Sa Majesté, et qui ont quitté ces forces avec des états de service honorables ou ont été honorablement congédiés et qui ont obtenu des points suffisants pour passer cet examen, seront placés, sans égard aux points qu'elles ont obtenus, au-dessus de tous autres candidats dans l'ordre de mérite sur la liste des candidats heureux.
>
> "(2) Les dispositions de toutes lois ou de tous règlements prescrivant une limite d'âge et des qualifications physiques en rapport avec une nomination quelconque dans le Service civil, ne s'appliqueront pas à telles personnes si la commission certifie qu'elles ont tel âge et qu'elles sont dans un état de santé suffisant, qu'elles peuvent remplir les devoirs de l'emploi et pourront continuer de le faire pendant une période raisonnable après la nomination."

Quelques mois plus tard, lors de l'insertion de ces clauses dans une loi du parlement, il fut accordé une autre concession qui consistait dans l'exemption de tous droits d'examen, et à la session de 1919, une nouvelle loi modificatrice fut adoptée qui étendait tous les privilèges accordés au vétéran lui-même aux veuves de ceux qui étaient morts en activité de service ou directement à la suite de blessures ou de maladie contractées

du chef de ce service. Dès le début, l'expression "soldat rapatrié" comprenait toutes les femmes qui avaient fait du service en qualité de garde-malades, etc.

Cette préférence comporte en outre une autre préférence. Les cas d'invalidité sont l'objet d'une valeur donnée dans l'établissement des points, et plus le degré d'invalidité est avancé, plus le nombre de points est élevé. Ainsi, lorsqu'il s'agit, disons, de trois candidats qui ont tous fait du service outre-mer et possèdent des aptitudes égales, dont le premier est absolument sain et sans blessures, le deuxième souffrant d'une légère incapacité et le troisième frappé d'incapacité grave, ce dernier serait invariablement le premier choix, pourvu toujours, cela va de soi, que son incapacité ne l'empêche pas de s'acquitter convenablement des fonctions exigées de lui.

Les civils exclus.—Ces préférences donnèrent immédiatement au soldat rapatrié un droit absolu à tous les emplois pour lesquels il pouvait établir ses aptitudes, et du moment que l'on pouvait trouver un vétéran, le candidat civil devait lui céder le pas, avec cette réserve toutefois que, conformément à la disposition spécifique de la loi du service civil, les titulaires, lorsque la chose était possible, devaient être de véritables résidants du district où survenait la vacance à remplir. Le vétéran ne tarda pas à profiter de cet avantage et dans toutes les classes d'emplois, les vacances échurent à celui qui, après avoir risqué son tout à la défense de sa patrie outre-mer, trouvait l'occasion de se rétablir dans la vie civile en servant cette même patrie en temps de paix.

Non seulement cette préférence était acquise au soldat rapatrié en vertu de la loi, mais par tous les moyens possibles la Commission du servcie civil s'est efforcée de lui faire connaître les avantages qui lui étaient offerts. On s'assura à cette fin le concours de plusieurs sociétés de vétérans par tout le Dominion. On annonça tous les emplois vacants non seulement par les voies ordinaires de publicité mais encore en communiquant directement avec toutes les organisations de vétérans et leurs succursales, de sorte qu'aucune vacance ne pouvait avoir été remplie sans que le soldat rapatrié ait eu l'occasion de concourrir.

De plus, il fut conclu entre la commission et le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile des arrangements en vertu desquels les soldats frappés d'incapacité et éligibles à l'enseignement professionnel en vertu des règlements de ce ministère, peuvent recevoir cette formation presque à titre d'employés du ministère, où, pourvu qu'ils subissent l'examen voulu, ils seront éligibles à un emploi permanent. Pour le moment, l'enseignement ne portera que sur certaines catégories de travail ou d'instruction dans les divers services, les départements et la commission devant arrêter entre eux le genre de travail ou d'enseignements à donner. Pendant la période de son instruction, l'ancien soldat sera rétribué par le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile à titre d'étudiant professionnel et il recevra la solde et les allocations régulières.

Il convient en outre de faire observer que dans les concours où un examen écrit constitue une partie des procédures, des soldats de retours eux-mêmes composent la presque totalité du personnel d'examinateurs et lorsqu'un bureau consultatif spécial est institué dans le but de statuer sur les demandes, un représentant officiel de l'Association des Vétérans de la grande guerre en fait invariablement partie.

Résultats réels.—Les statistiques suivantes établies pour la période se terminant le 31 décembre 1920 font voir les résultats réels de cette ligne de conduite:

Le nombre de soldats rapatriés qui ont obtenu des nominations de la Commission du Service civil s'élève à 29,084, et de ce nombre 8,448 occupent des emplois à tittre permanent. Un grand nombre qui ont à présent des emplois provisoires deviendront en temps voulu des employés permanents. Au cours du mois dernier, le gouvernement a approuvé des règlements qui autoriseront la commission à accorder la permanence à une foule de vétérans remplissant aujourd'hui des emplois provisoires et qui, pour diverses raisons, n'ont pas subi l'examen prescrit.

Ces milliers de nominations portent sur toutes les divisions du service et comprennent tous les grades et toutes les classes depuis un sous-ministre jusqu'à un messager. Entre autres, on pourrait citer deux emplois à $6,000, quatre à $4,000, un à $3,600, douze à $3,000 ou au delà, et ainsi de suite. On compte par centaines les soldats rapatriés qui ont été nommés à des emplois comportant un traitement de plus de $1,800 par année.

On verra par ce qui précède que l'on a tenu les promesses faites au soldat-citoyen, et malgré des plaintes inévitables de la part de ceux à qui il a été impossible d'accorder tout ce qu'ils désiraient, la commission a lieu de se réjouir d'avoir l'assurance des représentants autorisés des vétérans qu'à leur connaissance personnelle, la Commission du service civil a eu les plus grands égards pour leurs camarades.

ÉTABLISSEMENT DE LA PERMANENCE

Un des événements importants à consigner aux archives de l'an dernier a été l'adoption, en décembre dernier, d'un arrêté en conseil en vertu duquel la commission était autorisée à délibérer l'octroi du statut de permanence aux employés provisoires qui occupaient des emplois d'ordre permanent, qui exerçaient ces fonctions depuis le 10 novembre 1919, dont les services étaient encore requis au département et que leurs sous-ministres respectifs recommandaient pour cet emploi permanent; les noms des employés susceptibles d'être ainsi recommandés devaient être soumis au Conseil par la commission, et une fois approuvés par le Conseil, leur permanence se trouvait établie. Cette phase de réorganisation est traitée à fond dans les annexes "A" et "B" du présent rapport.

L'application de cet arrêté en conseil était à peine commencée lorsque l'année civile toucha à sa fin, mais il est à prévoir qu'à la clôture de l'exercice ce remaniement sera presque entièrement terminé.

Après plusieurs jours.—A ce même égard il convient de signaler que l'on jugea opportun et même fort indispensable de reconnaître et d'arrêter d'une manière définie le statut de permanence de plusieurs centaines d'employés de l'ancien service "Extérieur" qui comptaient plusieurs années de service loyal mais que l'on avait tenus techniquement pour des employés "provisoires". On constata que les circonstances qui avaient accompagné la nomination initiale de ces fonctionnaires variaient à tel point qu'il se présenta certaines difficultés lorsqu'il s'agit de décider auxquels d'entre eux le statut de permanence pouvait être régulièrement accordé. On demanda au ministère de la Justice une définition de la permanence, et le 7 décembre dernier, ce ministère soumettait son opinion dans les termes suivants:

> "Toute personne qui aujourd'hui remplit les fonctions d'un emploi du service civil, tel que défini par l'article (2) de la Loi du Service civil, 1918, telle que modifiée, d'une durée constante et indéterminée, auquel il a été nommé par une loi du parlement ou par arrêté du Gouverneur en conseil dans l'exercice autorisé de pouvoirs administratifs subsistant à cet effet, ou en vertu ou en conformité de l'autorisation attribuée à cette fin à un officier ou agent de la Couronne par loi du parlement ou par arrêté du Gouverneur en conseil tel que susdit, peut être tenue pour un employé permanent mais non à d'autre titre."

On est à accorder et établir la permanence de plusieurs centaines d'employés d'après la teneur de cette définition et avec l'approbation par le Conseil des listes de ceux qui avaient été recommandés en vertu de l'arrêté en conseil du 16 décembre aura disparu cette incertitude qui subsistait en maints cas depuis de nombreuses années et le service en général se trouvera sur un pied de beaucoup plus satisfaisant qu'il n'avait pu l'être par le passé.

MISE À LA RETRAITE

La mise à la retraite était, depuis de nombreuses années, une question fort débattue dans les cercles du service et qui, exigeant une étude et une solution urgente plus que toute autre chose intéressant le bien-être des employés publics et l'administration efficace des affaires publiques. Depuis au delà de vingt ans le service était sans organisme au moyen duquel ceux qui avaient passé leur vie en fonctions pouvaient, lorsque l'âge avancé ou une santé déprimée amoindrissaient leur utilité et leur rendement, être convenablement mis à la retraite et avoir les moyens nécessaires pour vivre le reste de leurs jours dans le confort.

Deux illusions dissipées.—Il fut une époque où l'impression générale était que le traitement de l'employé civil pendant ses années de service était d'une libéralité telle qu'il n'avait aucune excuse pour ne pas avoir fait les économies nécessaires à ses vieux jours, mais cette illusion s'est enfin presque complètement dissipée et il est maintenant admis que peu de groupes importants de salariés sont moins généreusement rétribués pour leurs travaux. De même, l'opinion populaire voulait que chacun devait se suffire à soi-même et courir la chance pour l'avenir, et qu'il n'était pas raisonnable d'imposer au pays l'obligation onéreuse de pensionner ses vieux employés lorsque l'Etat n'en retirait plus aucun service. Mais, en ces dernières années tous les grands employeurs de main-d'œuvre—les chemins de fer, les banques, les corporations industrielles, financières et commerciales de toutes sortes—en sont venus à se rendre compte que, au point de vue affaires, il était à propos de songer autant à l'avenir de leurs employés qu'à leur situation actuelle, et on en compte peu qui n'aient pas donné suite d'une façon pratique à cette nouvelle manière de voir, et créé de généreuses caisses de pension à l'intention de l'employé.

L'absence de mesures de ce genre dans le service civil du Canada a eu pour résultat la présence, en nombre grandissant peu à peu, d'hommes et de femmes qui, après avoir consacré leur vie à servir loyalement l'Etat, en étaient finalement arrivés à cette époque et à cette phase de la vie où ils ne se trouvaient plus en état de faire un travail efficace, et se trouvaient à retarder l'avancement et l'efficacité de ceux qui venaient après eux.

Assistance partielle enfin.—Un changement s'imposait, et le gouvernement comme les employés eux-mêmes s'en rendirent compte et surent le reconnaître; mais les années s'écoulaient sans que l'on ne fasse rien de tangible pour atténuer d'une façon pratique un état de choses qui, tous les ans, s'aggravait. Lorsque la Loi du service civil de 1918 traça la voie à suivre pour la réorganisation du service et assura les moyens nécessaires à cette fin, on constata immédiatement que cette réorganisation ne pouvait s'accomplir sans effectuer au préalable certaines mises à la retraite. En conséquence, l'an dernier une loi était adoptée qui prescrivait la mise à la retraite de tous les employés, sans distinction d'âge ou de durée de service, qui étaient désignés comme n'accomplissant pas un service efficace. Cette loi n'était qu'une mesure préliminaire et d'essai, ne devant être d'application que pendant douze mois, mais elle assurait cependant le moyen, si longtemps recherché de mettre à la retraite un grand nombre d'employés désireux de se retirer du service et de leur procurer les moyens de subsister pendant les quelques années qui leur resteraient à vivre. A la clôture de 1920, les opérations préliminaires à l'application de cette loi étaient en assez bonne voie et on avait même effectué un certain nombre de mises à la retraite. Les rapports de ministères prescrits par la loi ont révélé cette intéressante circonstance qu'il y avait au delà de 1,600 employés, hommes et femmes, de soixante ans et plus, dans le service; il a été établi de plus que, de ce nombre, 650 seulement étaient signalés comme ne donnant pas un service équivalent à la rétribution qu'ils recevaient, ce qui porterait à croire, ou que le fardeau des ans est bien léger pour les employés de l'Etat, ou encore que, lorsque mis en demeure, les sous-ministres hésitent à dire d'un ancien et loyal fonc-

tionnaire qu'il n'est plus d'aucune utilité. Jusqu'au 31 décembre dernier, 98 mises à la retraite avaient été réellement effectuées et on comptait environ 500 autres recommandations en ce sens. Bien que dans l'ensemble l'échelle des allocations de retraite mentionnées dans la loi soit passablement généreuse, il est peut-être à propos, à la suite de constatations faites au cours de son application, d'y apporter certaines modifications.

Cette loi de la dernière session cessant d'être en vigueur après le 30 juin prochain, il y a lieu d'espérer que le gouvernement songera à présenter une loi permanente de mise à la retraite cette session-ci. C'est ce que souhaitent ardemment tous les membres du service civil et pareille démarche sera bien vue de tous ceux qui ont à cœur la réforme du service civil.

W. J. ROCHE, *président,*

M. G. LaROCHELLE,

CLARENCE JAMESON,

Commissaires.

OTTAWA, 31 décembre 1920.

APPENDICES

APPENDICE "A"

Mémoire du commissaire LaRochelle concernant la classification permanente des fonctionnaires, commis et employés nommés dans le service extérieur avant l'entrée en vigueur de la Loi du service civil de 1918.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

L'une des questions les plus importantes qui se rattachent à l'extension du régime des examens de concours à tout le service public du Canada, décrétée par la Loi du service civil de 1918, est l'avenir des fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire qui avaient été attribués aux personnels administratif et technique du service extérieur avant la date de l'entrée en vigueur de la loi, le 24 mai 1918, et dont les états de service, dans certains cas couvrent une période de trente ans.

L'avenir de ces fonctionnaires, dont le statut est théoriquement provisoire, bien qu'en pratique il soit permanent, est une cause de soucis non seulement pour les employés eux-mêmes, mais aussi pour les chefs des départements auxquels ils appartiennent. Les premiers aspirent avec raison à un statut permanent, qui améliorerait leur situation, et les derniers ne manquent pas de prévoir les conséquences d'une politique qui bouleverserait l'organisme de leur administration. En même temps, on peut affirmer que la classification permanente de ceux d'entre ces fonctionnaires qui avaient de la valeur et de la compétence, devait uniformiser davantage l'organisation des départements et assurer la préparation d'un terrain plus propre à l'application de la nouvelle loi et des nouveaux règlements.

La situation anormale de ces fonctionnaires surnuméraires est un legs de l'ancien ordre de chose et a été créée par les autorités gouvernementales et ministérielles elles-mêmes. De temps immémorial, pour ainsi dire, les chefs de départements ont suivi la coutume de nommer des fonctionnaires temporaires à des positions permanentes de leur nature et de les maintenir constamment en fonctions, qu'ils eussent ou non subi les examens requis par la loi et les règlements. De sorte qu'après un certain nombre d'années une proportion considérable des positions permanentes de l'administration avaient été remplies par des fonctionnaires à titre provisoire qui, par suite de la grande expérience qu'ils avaient acquise dans l'exercice de leurs fonctions, étaient devenus compétents et indispensables. La conséquence naturelle de cette pratique fut d'obliger, en maintes occasions, les chefs de certains départements à obtenir par voie législative la permanence pour des groupes nombreux de fonctionnaires à titre provisoire.

Ces fonctionnaires à titre provisoire forment une portion importante, quoique peu nombreuse, du service extérieur, et l'on peut supposer qu'il n'y a pas d'excédent sérieux puisque la Commission du service civil, même après l'abolition du favoritisme politique, a été appelée à maintes reprises à augmenter le personnel des départements. En outre, il est à remarquer que ces fonctionnaires, appartenant à tous les ministères, sont dispersés dans toute l'étendue du pays, dans les villes, les villages et les localités rurales, et qu'ils constituent une faible proportion du nombre des fonctionnaires de chaque comté et de chaque localité.

Nature des positions.—Quant à la nature de leurs fonctions, on peut s'en faire une idée assez juste d'après la nature des positions suivantes: *Douanes:* percepteurs, sous-percepteurs, comptables, commis, douaniers, messagers; *Postes:* commis, comptables, courriers convoyeurs, sténographes, trieurs, facteurs, chargeurs, emballeurs, messagers; *Travaux publics:* ingénieurs, sous-ingénieurs, architectes, dessinateurs, comptables, commis, sténographes, contremaîtres, messagers; *Intérieur:* ingénieurs, sous-ingénieurs, arpenteurs, niveleurs, compilateurs, observateurs, dessinateurs, comptables, commis, sténographes, monteurs de cartes, lithographes, imprimeurs, relieurs, photographes, messagers, emballeurs, etc.

Quant à leur degré général d'utilité, il n'est que raisonnable de supposer que, dans l'ensemble, ils ont du mérite et de la valeur, puisqu'ils ont joui longtemps de la confiance de leurs supérieurs et qu'on les a constamment maintenus en fonctions. Evidemment, les chefs des différentes divisions administratives n'auraient pas été capables de s'élever à la hauteur de leurs responsabilités si un corps aussi nombreux avait été composé de fonctionnaires incompétents. Naturellement, certains d'entre eux sont plus ou moins capables, mais ces imperfections sont inhérentes à toutes les institutions et se rencontrent dans le service civil de tous les pays.

Il est en outre manifeste que chaque fois qu'un nouvelle loi du service civil impliquait un changement de conditions, soit au Canada, en Angleterre ou aux Etats-Unis, son application fut limitée à l'avenir, et que les fonctionnaires à titre provisoire qui avait fait preuve de compétence furent classifiés d'une manière permanente suivant leurs fonctions et leurs appointements. Mais on verra également qu'afin de sauvegarder l'intérêt public, ainsi que l'intérêt de ces fonctionnaires, cette classification devrait être l'œuvre commune de la commission et des chefs de service.

Les préposés aux écritures.—Le soussigné limitera d'abord ses remarques aux fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire, sans s'occuper des travailleurs manuels, artisans, hommes de métier, ouvriers et manœuvres, dont il sera question plus loin.

Le soussigné expose respectueusement qu'au regard de la loi, des précédents et de l'intérêt public, ces fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire, nommés dans le service régulier des départements avant l'entrée en vigueur de la *Loi du Service civil de 1918,* et qui ont de la valeur, de l'industrie et de la compétence, devraient être classifiés d'une manière permanente en vertu de la loi de 1918. On peut considérer la question sous les chefs suivants:

1. Objet commun des lois de 1908 et de 1918.
2. Statut de ces fonctionnaires sous l'empire de ces lois.
3. Précédents se rattachant au cas présent.

I. Objet commun des lois du service civil de 1908 et 1918

Afin de mieux saisir l'objet de la législation régissant la question à l'étude, voyons d'abord l'intention et le but des législateurs, à la lumière de leurs propres déclarations au parlement. L'objet général de la loi de 1908 était la réforme de tout le service public du Canada par l'abolition du favoritisme politique, l'établissement d'un régime basé sur le mérite et fonctionnant par voie de nominations et promotions au concours, jointes à une classification appropriée des fonctions et appointements.

D'autre part, en entreprenant cette grande tâche, le gouvernement du jour crut sage de procéder par degrés et de limiter d'abord l'application des dispositions de la nouvelle loi au service intérieur ou central et à la partie du service extérieur qui se rattachait immédiatement aux ministères, ici à Ottawa, mais avec l'entente explicite qu'elle devait s'étendre, aussitôt que cela serait praticable, à tout le service extérieur du Canada, ainsi qu'il était expressément décrété à l'article 4 de la loi.

D'après ledit article 4 de la loi de 1908, l'application du régime basé sur le mérite au service extérieur devait s'opérer par arrêté du conseil, aussitôt que le fonctionnement des détails d'organisation serait assuré. Mais en raison des difficultés qu'impliquaient la réorganisation et la classification de cet énorme corps, les changements de ministère et l'état de guerre depuis 1914, le gouvernement ne crut pas possible d'opérer cette extension avant le mois de mai 1919. La *Loi du Service civil de 1918* a effectivement amené le service extérieur sous l'opération du régime basé sur le mérite et pourvu à la complète réorganisation et classification du service public, qui est maintenant terminée. De sorte que l'on peut considérer les lois de 1908 et 1918, en raison de l'identité de leur objet, comme les instruments communs de la réforme du service public.

L'application du régime du service central au service extérieur.—Au cours des débats concernant la loi de 1908, le leader de l'opposition, sir Robert Borden, et plusieurs autres membres éminents de la Chambre des Communes insistèrent fortement sur l'application immédiate des dispositions de cette loi à tout le service extérieur, alléguant que, pour être sérieuse, efficace et durable, la réforme projetée devait atteindre le service extérieur aussi bien que le service intérieur, attendu que le premier constitue la partie la plus importante du service public et la plus atteinte par les abus du favoritisme politique. Voici quelqu'unes de ces déclarations:

"J'aborde maintenant la question du personnel des services extérieurs. Alors son (M. Fisher) projet de loi devrait embrasser le personnel des services extérieurs comme celui des administrations centrales. Le rapport même de la commission des services publics qu'il a cité prouve que l'exercice du favoritisme politique sous sa forme la plus abusive a eu pour objet au pays les services extérieurs et non pas les administrations centrales. Si le gouvernement a l'intention et le désir de mettre fin aux abus du népotisme et au régime de la faveur, il aurait dû appliquer sa réforme au personnel des services extérieurs, objet des abus les plus criants en matière de favoritisme (page 11908 Débats de 1908, version française).

"Le personnel du service extérieur, si je comprends bien le rapport de la commission, est beaucoup plus nombreux que celui du service central... Il me semble que les avantages que nous sommes en droit d'attendre d'une pareille mesure relative au personnel administratif, tout importants qu'ils puissent être et qu'ils sont sans doute, même si le projet de loi est restreint entièrement au personnel du service contral, seront loin d'être ce que nous pouvons en attendre, si le gouvernement n'annonce pas son intention prochaine de placer sous le régime de l'acte le personnel du service extérieur, du moins dans la plupart des grands départements (page 11250)."

A ces instances, le promoteur du bill, l'honorable M. Sydney Fisher, répondait qu'en réalité la loi décrétait l'assujettissement du service extérieur au régime des concours sur le même pied que le service extérieur, et que cela se ferait graduellement, aussitôt que la chose serait praticable et que le fonctionnement des détails d'organisation serait assuré. Et pour justifier son attitude, le ministre déclarait que, dans l'intérêt même de la réforme, une assimilation graduelle était préférable à l'absorption subite de l'énorme corps du service extérieur, dont les membres sont dispersés dans toute l'étendue du pays, et que les gouvernements américain et britannique avaient suivi la même politique dans des circonstances analogues. Voici quelques-unes de ses déclarations:

"Le bill prévoit que le service extérieur sera amené sous le régime de ses dispositions au fur et à mesure seulement qu'il sera praticable et que le fonctionnement des détails sera assuré (page 12156 des Débats, de 1908, version française).

"D'une manière générale, ceux qui, aux termes du présent acte, sont enlevés au service extérieur ou temporaire et adjoints au personnel du service central, continueront de recevoir les mêmes appointements, et seront rangés dans les diverses classes suivant le chiffre de ces appointements (page 11253).

"Le bill autorise le chef de tout département, lorsqu'il le jugera nécessaire, à mettre ses employés sous le régime établi par cet acte... Mais il serait impossible et inopportun de déclarer dès maintenant le régime du service intérieur applicable au service extérieur... Je rappellerai ce qui s'est fait aux Etats-Unis (pages 11913 et 11914)."

Sauvegardes.—La question de l'examen, de l'inspection et du choix à faire de tous les fonctionnaires, commis et employés du service public, avant de les classifier d'après leurs appointements, fut aussi longuement traitée par les principaux membres de la Chambre des Communes.

Le leader de l'opposition et sir George Foster, tout en repoussant l'idée de soumettre ces fonctionnaires à des examens purement académiques qui, selon eux,... "n'ont pas grande importance", prétendaient cependant qu'avant de les classifier d'une manière permanente, la nouvelle Commission du Service civil et les chefs de départements devraient s'assurer de l'efficacité de leurs services, de façon à pouvoir éliminer tous les incapables.

Au nom du gouvernement, le promoteur du bill répondit que, d'après l'expérience, un semblable procédé d'examen, d'inspection et de sélection n'était pas praticable et que le projet de loi pourvoyait à la classification des employés civils, à titre permanent ou temporaire, sans examen écrit. Le ministre déclara en outre qu'une pratique différente serait inopportune, et que cette ligne de conduite était basée sur la pratique suivie en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où "le service a été amené sous le régime de la loi du Service civil de façon à maintenir la position et les appointements de ceux qui s'y trouvaient attachés." Voici quelques déclarations de l'honorable M. Fisher:

"Lorsqu'un personnel du service extérieur est déclaré personnel du service central, c'est par décret du conseil, et ceux qui en font partie ne sont pas tenus de subir un examen. Si un bureau du service extérieur est annexé au service central aux termes des dispositions du présent bill, les employés de ce bureau seront dispensés de subir un examen. (Page 11253.)

"Nous avons adopté un grand nombre d'amendements à la *Loi du Service civil,* à des époques diverses dans l'histoire du Canada, et je crois que je suis assez exact en disant que dans tous ces amendements ce principe a été adopté que personne ne serait congédié du service ou recevrait, comme conséquence des changements introduits par la nouvelle loi, un salaire inférieur à celui dont il jouissait au moment où le changement a été fait.

"La proposition que tout personnel du Service civil actuel devrait subir un examen très minutieux, une inspection et une sélection et que ceux qui ne feraient pas preuve d'une certaine capacité devraient être congédiés, est une proposition, je le dis franchement à mon honorable ami, que je ne crois pas possible. Nous devrons prendre le personnel tel qu'il est, nous devrons le maintenir d'après les règles qui, en observant cette loi, lui donneront une plus grande valeur et donneront au moins un plus grand encouragement à la valeur de ceux qui peuvent ne pas la désirer; ils auront droit à des récompenses plus grandes, à un avancement basé sur le mérite qui portera le personnel à faire de son mieux pour obtenir cet avancement accordé au mérite et aux efforts.

"Nous avons un précédent à cela non seulement en Angleterre, mais encore aux Etats-Unis. En Grande-Bretagne, certains services n'ont pas bénéficié de la loi du service civil lors de la mise en vigueur de cette législation, mais dans la suite, des décrets et des règlements du conseil ont rendu appli-

cables à ces services les dispositions de la loi du service civil, de façon à maintenir non seulement la fonction mais encore les appointements qui s'y trouvaient attachés. Aux Etats-Unis, quand, suivant la proclamation du président on établit différents services et divisions — l'expression se trouve ici, c'est-à-dire quand on applique à ces services la loi relative au département civil — la règle a toujours été que ceux qui étaient en fonctions quand la division dont ils faisaient partie se trouve embrassée par la loi du service civil, ils conservent leur emploi; ils jouissent des avantages et des privilèges auxquels ils ont droit parce que leurs services dans telle ou telle division ont été notés. Nous avons adopté la même règle dans ce projet de loi. Je crois que c'est le seul principe juste et raisonnable. (Page 11896)".

Le service civil du Wisconsin. — Au cours de ses remarques, sir George Foster insista d'une façon toute particulière sur le cas spécial du service civil du Wisconsin, où une commission avait été nommée pour vérifier, de concert avec les chefs des divers départements, le degré d'utilité des employés. On y verra, entre autres choses, que l'insuccès aux examens écrits ne fut pas imputé à crime aux employés civils méritants, qu'ils fussent permanents ou temporaires, et qu'en fin de compte le rapport des chefs de départements, vérifié par la commission, resta le facteur décisif. Voici les remarques de sir George Foster et la conclusion du rapport de la commission du Wisconsin, telle qu'il l'a citée:

"Les commissaires (du Wisconsin) en appliquèrent les termes (de l'article) d'une manière sensée et raisonnable. Comme mon honorable ami le chef de l'opposition l'a dit cet après-midi, l'examen ne consiste pas simplement à mettre un jeune homme devant une table et à lui demander de répondre à un certain nombre de questions sur des sujets littéraires. Cela n'a pas grande importance. Les Américains se sont mis à l'ouvrage et se sont procuré des renseignements complets, grâce aux chefs de départements, sur le passé des employés, s'informant de leurs habitudes et autres choses analogues; ils établirent un système d'examens dans lequel la partie littéraire était la moins importante et la pratique et l'expérience la plus essentielle, ils épurèrent l'administration et s'élancèrent en bonne forme dans la voie des améliorations et des réformes. Aucun employé ayant de la valeur ou faisant son devoir, sans pourtant être un modèle absolu, n'eut à souffrir de ce système. Mais ce que les commissaires purent faire, ce fut de mettre à la porte un certain nombre d'incapables et ce fut déjà un grand point".

Conclusions du rapport des commissaires du Wisconsin:

"Naturellement, on accorda un grand poids à l'avis du chef de service des différents départements dans lesquels ces employés travaillaient. De fait, cela forma l'élément principal pour déterminer le droit d'un ancien employé à rester dans le service. La commission comprit qu'un échec subi dans un examen écrit ne devait pas frapper d'incapacité un employé dont le travail, de l'avis de ses supérieurs, était très satisfaisant.

"Guidés par cette règle qui semble indiquer clairement l'intention du législateur relativement à l'examen des personnes dans l'administration, à l'époque où la loi du service civil fut adoptée, les chefs de départements furent invités à indiquer les états de service de leurs employés quant à leur conduite, leurs habitudes, leur initiative, la qualité et la quantité de leur travail, la ponctualité, l'obéissance et l'assiduité.

"Et pourtant, en général, il est vrai que si les chefs de départements ont donné des preuves évidentes d'un travail fidèle, la commission n'a pas congédié l'employé parce qu'il a subi un échec à l'examen écrit. Les congés n'ont été donnés que dans les cas où les rapports des chefs de service indiquaient une négligence dans le service ou une incompétence de la part de l'employé".

Il est donc manifeste que l'objet de la *Loi du Service civil de 1908* était la réforme de tout le service public du Canada, tant celui de l'extérieur que celui des administrations centrales, et que la seule raison pour laquelle les dispositions de cette loi ne furent pas directement appliquées au service extérieur se trouve dans le désir d'opérer cette réforme graduellement, afin d'éviter la confusion qu'une absorption subite de ce corps important et plus ou moins inorganisé pouvait occasionner.

Sans distinction.—Il est manifeste aussi que le personnel du service extérieur devait être assujetti au régime basé sur le mérite, sur le même pied et dans les mêmes conditions que le personnel du service central. En d'autres termes, on n'établit aucune distinction entre ces deux divisions générales du service public. On devait classifier d'une manière permanente, d'après leurs appointements et sans examen écrit, les fonctionnaires temporaires du service extérieur, tout comme les fonctionnaires temporaires du service central. Le parlement n'a jamais eu l'intention de faire du personnel du service intérieur une classe privilégiée.

Enfin, il est évident, à la lumière des précédents canadiens, américains et britanniques, que dans le choix des fonctionnaires qui doivent être classifiés à titre permanent, le jugement des chefs de départements, vérifié par la Commission du service civil, est le facteur décisif et qu'aucun des fonctionnaires temporaires du service extérieur ne doit être déqualifié pour avoir échoué à un examen académique. Le mérite réel est le seul facteur à considérer.

Les conclusions générales des débats, à ce sujet, se trouvent résumées dans les paragraphes 1 et 2 de l'article 4 de la Loi de 1918:

> 1. Les articles de 5 à 26, tous deux compris, et les articles de 28 à 40, tous deux compris, de la présente loi ne s'appliquent qu'au service Intérieur.
>
> 2. Le Gouverneur en conseil peut, par décret du conseil à être publié dans la *Gazette du Canada*, amener le service Extérieur, en tout ou en partie, sous le régime des mêmes dispositions de la loi que le service Intérieur.

II. Statut des fonctionnaires temporaires du service extérieur, sous l'empire des lois de 1908 et 1918

Ainsi qu'il est dit précédemment, la loi de 1908 pourvoyait expressément pour l'avenir, à la classification permanente des fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire qui avaient été nommés dans le service extérieur avant l'entrée en vigueur de la loi de 1918. En d'autres termes, après avoir décrété la classification immédiate et permanente des fonctionnaires du service intérieur, à titre permanent ou provisoire, l'article 4 de la loi de 1908 pourvoyait aussi, pour l'avenir, à la classification permanente, sur la même base, des fonctionnaires du service extérieur, qu'ils fussent permanents ou temporaires.

Classification suivant le traitement.—L'une des dispositions dont il est question au paragraphe 3 dudit article 4 est l'article 7 de la loi de 1908, qui pourvoit expressément à la classification automatique de tous les fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire du service intérieur, suivant les traitements et sans mention d'examen. Voici le texte dudit article 7:

> .. "Toutes les personnes actuellement employées dans la première division ou division administrative intérieure, *y compris les commis à titre provisoire* dont les appointements se prennent sur les contingents du gouvernement civil, seront, à l'entrée en vigueur de la présente loi, classifiés selon leur traitement ou leurs appointements aux termes de la présente loi."

Rien ne saurait mieux éclairer la signification de ces articles relatifs aux fonctionnaires à titre provisoire du service extérieur, que les déclaratons du promoteur du bill du service civil de 1908. Voici ses déclarations:

"Le bill prévoit que le service extérieur sera amené sous le régime de ses dispositions au fur et à mesure seulement qu'il sera praticable et que le fonctionnement des détails sera assuré (page 12156 des Débats de 1908, version française).

"D'une manière générale, ceux qui, aux termes du présent acte, sont enlevés au service extérieur ou temporaire et adjoints au personnel du service. central, continueront de recevoir les mêmes appointements, et seront rangés dans les diverses classes suivant le chiffre de ces appointements. (Page 11253).

" Lorsqu'un personnel du service extérieur est déclaré personnel du service central, c'est par décret du conseil, et ceux qui en font partie ne sont pas tenus de subir un examen. Si un bureau du service extérieur est annexé au service central aux termes des dispositions du présent bill, les employés de ce bureau seront dispensés de subir un examen. (Page 11253).

Si un doute pouvait encore subsister, il disparaîtrait devant le fait que plusieurs centaines de fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire du service extérieur d'Ottawa furent alors classifiés d'une manière permanente suivant leurs appointements et sans avoir à subir d'examen. Assurément, le parlement n'avait pas alors l'intention d'appliquer une règle aux fonctionnaires à titre provisoire de la région d'Ottawa, et une autre aux fonctionnaires à titre provisoire du reste du pays. Voici la déclaration du promoteur du bill à cet égard:

" D'après ce projet de loi, on veut que les fonctionnaires du service extérieur qui travaillent à Ottawa, ou dont le bureau principal se trouve ici, soient considérés ccomme faisant partie du service intérieur d'après la loi proposée. (Page 11896.)"

Afin de sauvegarder et préserver le statut et les droits ainsi obtenus en faveur des fonctionnaires à titre provisoire du service extérieur par lesdits articles 4 et 7 de la loi de 1908, le paragraphe 5 de la loi de 1918 décrète expressément que:

" Rien dans la présente loi ne doit être interprété comme portant préjudice au status et aux présents appointements ou aux droits à des augmentations futures de quelque fonctionnaire, commis ou employé, permanent ou temporaire, qui était dans le service civil *à la date de la mise en vigueur de la présente loi."*

Distinctions légales.—Pour les besoins de la discussion, on peut prétendre que ledit article 4 de la loi de 1908 était subordonné à la condition de l'adoption d'un décret du conseil, lequel, cependant, ne fut pas adopté avant l'entrée en vigueur de la loi de 1918. De l'avis du soussigné, une pareille distinction n'est pas seulement spécieuse mais contraire à l'esprit et à la lettre de la loi.

En effet ledit article de la loi de 1908, bien qu'il ne forçât pas le gouvernement à agir dans des délais déterminés, avait néanmoins son effet, puisque le gouvernement pouvait, en tout temps, " amener le service extérieur, en tout ou en partie, sous le régime des mêmes dispositions de la loi que le service intérieur ". Autrement, l'article n'aurait eu aucune signification; il aurait constitué une disposition sans objet, ce qui est inadmissible. Une décision du ministère de la Justice (juin 1918) formulée relativement à l'interprétation de l'article 21 de la loi de 1908, donnant au Gouverneur en conseil le même pouvoir discrétionnaire que dans le cas présent, se lit comme suit:

" L'article 21 de la *Loi modifiant la Loi du Service civil de 1908* décrète expressément que des nominations *peuvent être faites sans examens de concours*

dans les cas prévus en cet article, et ni la Commission du service civil ni le Gouverneur en conseil n'ont le pouvoir de modifier cette disposition statutaire ".

Bien plus, le paragraphe 5 de l'article 9 de la loi de 1918 décrète effectivement le maintien et la continuité du statut et des droits de tous les fonctionnaires à titre provisoire nommés dans le service extérieur avant la date de l'entrée en vigueur de la loi de 1918. Voici la décision du ministère de la Justice concernant l'un des règlements de la commission; elle est très instructive:

" Le règlement est donc, si je puis dire, non pas *ultra vires,* mais néanmoins insuffisant, comme vous le faites observer, puisqu'il n'a pas la même étendue que le statut. Il ne devrait pas être limité aux membres du service extérieur qui y sont mentionnés, *mais devrait s'étendre à tout employé à titre provisoire du service civil qui était à la date de l'entrée en vigueur de la loi* éligible à un emploi permanent sans autre examen ".

Il est donc manifeste, d'après ces décisions, que les articles 4 et 7 (tout comme l'article 21) de la loi de 1908 étaient opérants et applicables lors de l'entrée en vigueur de la loi de 1918, et que le paragraphe 5 de l'article 9 de cette loi pourvoit expressément au maintien du statut et des droits des fonctionnaires, commis et employés temporaires du service extérieur nommés avant le 24 mai 1918. En d'autres termes, la loi de 1908 pourvoyait pour l'avenir à leur classification permanente et la loi de 1918 confirme cette disposition.

III. Précédents

Précédents généraux. — Comme je l'ai dit précédemment, la pratique passée du gouvernement, chaque fois qu'une nouvelle loi du service civil comportait une modification de l'état de choses existant, a été d'en limiter l'application à l'avenir et de maintenir en fonctions, indépendamment de leur âge et qu'ils eussent ou non subi des examens, les fonctionnaires temporaires méritants qui avaient été nommés dans le service public.

La Loi du Service civil de 1868 fut la première à réglementer le service public et à inaugurer un système d'examen d'aptitudes. Mais l'application de ses dispositions était limitée à l'avenir et tous les fonctionnaires temporaires de mérite furent maintenus en fonctions d'une manière permanente. On peut dire que sous l'administration de cette loi, qui dura jusqu'en 1882, on continua à suivre l'ancienne coutume de désigner à des positions d'une nature permanente des fonctionnaires temporaires qui n'avaient subi aucun examen préalable.

La *Loi du Service civil de 1882* imposait aussi des examens d'aptitudes. L'application de ses dispositions fut encore limitée à l'avenir et tous les fonctionnaires temporaires méritants qui, de 1868 à 1882, avaient été nommés dans le service public, furent maintenus en fonctions à titre permanent, indépendamment de leur âge et du fait qu'ils avaient, ou non, subi des examens. On peut dire également que, de 1882 à mai 1918, l'ancienne coutume de nommer des fonctionnaires temporaires à des positions permanentes de leur nature fut maintenue.

La Loi du Service civil de 1908 décrétait l'assujettissement général du service public au régime des examens de concours; le personnel du service intérieur passait directement sous son administration et le personnel du service intérieur devait y être amené graduellement par arrêté du conseil. Là encore, tous les fonctionnaires à titre provisoire du service intérieur, ainsi que ceux de la partie du service extérieur qui s'y rattachait directement à Ottawa, devinrent automatiquement permanents dès l'entrée en vigueur de la loi, indépendamment de l'âge et du fait qu'ils avaient, ou non, subi des examens.

2. *Précédents spéciaux.*—Outre ces trois précédents généraux, un certain nombre de précédents spéciaux ont été établis par des modifications successives des lois du service civil.

En 1885 un statut fédéral décréta la nomination à titre permanent de tous les fonctionnaires à titre provisoire qui la méritaient et faisaient partie du service public avant 1882.

En 1904, la loi fut modifiée de façon à exempter des examens requis les fonctionnaires suivants: inspecteurs des postes; inspecteurs, percepteurs des douanes et douaniers; inspecteurs des poids et mesures, sous-percepteurs et préposés de l'accise dans le département du Revenu de l'intérieur.

En 1910, une modification de la loi décréta que lors de l'assujettissement d'un bureau de poste aux dispositions de la *Loi du service civil,* tout fonctionnaire, commis ou employé alors attaché à ce bureau devait être considéré comme éligible à une nomination à titre permanent, indépendamment de son âge et sans être astreint à un examen.

En 1912, une modification décréta la nomination dans le personnel permanent, sans examen, de toutes les personnes ayant dix ans de service à titre de commis en chef ou trois ans de service à titre de commis dans le service extérieur des douanes. Le seul examen requis était un examen élémentaire en matière d'administration.

En 1912 aussi, une modification décréta que toute personne provisoirement employée dans le service extérieur du ministère des Postes, si ses services avaient été satisfaisants, pouvait être nommée dans le personnel permanent, sans qu'il fut tenu compte de son âge et nonobstant le fait qu'elle n'avait pas subi l'examen du service civil.

L'un des précédents les plus caractéristiques est probablement la classification automatique et permanente, en vertu de la loi de 1908, de plusieurs centaines de fonctionnaires (1,577), commis et employés à titre provisoire du service extérieur à Ottawa (Débats de 1908, p. 2478, déclaration de sir George Foster).

3. *Nominations ministérielles.*—Les lois organiques de certains ministères contiennent des articles pourvoyant aux nominations dans le personnel permanent par décret ministériel sans qu'il soit tenu aucun compte des lois et règlements du service civil. Des milliers d'employés qui, autrement, auraient été astreints à subir des examens, sont ainsi devenus fonctionnaires à titre permanent.

4. *La règle 14.*—Le soussigné désire insister particulièrement sur le fait que, en raison de la règle 14, le Gouverneur en conseil et la Commission ont eux-mêmes adopté une pratique analogue à l'égard des fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire exemptés des examens décrétés par l'ancienne loi du service civil. Voici la règle en question:

> "14. Les personnes qui. . . . ont été exemptées de l'examen en vertu de ce statut, et qui n'ont pas encore été l'objet d'une nomination dans le service civil, peuvent être inscrites sur la liste des personnes éilgibles aux postes auxquels ces examens ouvraient accès, si elles n'avaient pas atteint la limite d'âge et si elles avaient par ailleurs les qualités requises en vertu de la *Loi du Service civil, 1918,* et du présent règlement".

Plusieurs centaines de fonctionnaires, commis et employés du service extérieur ont déjà été nommés à titre permanent sous l'empire du règlement ci-dessus. Dans le seul ministère des Douanes, plus de deux cents douaniers ont été nommés récemment à titre permanent, sans examen et sans qu'il ait été tenu compte de leur âge.

Signification générale de ces précédents.—Il est donc manifeste que, jusqu'à cette date, une énorme proportion des fonctionnaires, commis et employés à titre permanent du service public ont été nommés sans aucun examen. Toute pratique qui

forcerait aujourd'hui les fonctionnaires à titre provisoire du service extérieur à subir des examens académiques, non seulement serait contraire à l'esprit et à la lettre des lois de 1908 et 1918, mais établirait une flagrante discrimination entre deux groupes semblables de fonctionnaires. Elle constituerait un double jeu dans la manière de traiter des employés de même catégorie.

IV. Définition des fonctionnaires à titre provisoire ayant droit à une classification permanente

La définition adéquate des fonctionnaires, commis et employés qui doivent être classifiés d'une manière permanente en vertu de la loi de 1918, est l'une des particularités les plus importantes de la question qui nous occupe. Les lois de 1908 et 1918 mentionnent simplement: "les fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire".

Il paraît évident que cette définition ne devrait inclure que les fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire auxquels ont été attribués des fonctions essentiellement permanentes avant l'entrée en vigueur de la loi de 1918, c'est-à-dire le 24 mai de cette année-là. De l'avis du soussigné, il ne pourrait être question d'employés à titre provisoire auxquels ont aurait attribué des fonctions d'une nature purement transitoire. Ce serait à l'encontre de l'esprit de la loi.

D'autre part il serait dans l'intérêt public autant que dans l'intérêt de ces fonctionnaires à titre provisoire que la sélection à opérer fût l'œuvre commune des chefs de départements et de la Commission du service civil. Cette ligne de conduite est toute indiquée par les précédents et par les articles 9 et 52 de la loi de 1918. Autrement le favoritisme pourrait se mettre de la partie et, qu'on le veuille ou non, il pourrait se commettre de graves injustices. Les lignes de démarcation à observer peuvent quelquefois exiger une extrême délicatesse de touche.

La pratique du gouvernement a toujours consisté, au sujet de ces lignes de démarcation, à faire preuve d'une grande largeur de vues, sans toutefois dépasser les limites raisonnables. Il n'y aurait rien à gagner au renvoi de fonctionnaires à titre provisoire, loyaux, méritants et capables, dont les services peuvent être utilisés avec profit. En raison des progrès du pays, le volume des travaux des ministères augmente constamment et on s'adresse sans cesse à la Commission du service civil pour lui demander de nouveaux employés. Ce serait une erreur de congédier des fonctionnaires capables et expérimentés pour les remplacer par des inconnus dépourvus de toute expérience.

V. Artisans, hommes de métiers, ouvriers, manœuvres

Jusqu'à présent, il n'a été question que des fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire des personnels administratifs et techniques du service extérieur. On peut dire ici que la classification permanente des travailleurs manuels, artisans, hommes de métier, ouvriers et manœuvres des différents départements devrait être faite sur la même base, subordonnément à l'approbation commune des chefs de départements et de la commission. Telle a été dans le passé la pratique des gouvernements canadien, américain et britannique.

VI. Questions collatérales

La période actuelle de transition fait naître trois questions collatérales qui devraient être résolues immédiatement. *La première* a trait aux fonctionnaires, commis et employés qui, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi du Service civil de 1908*, ont été irrégulièrement nommés dans le service intérieur à titre d'employés, ici à

Ottawa, d'un service extérieur factice. *La deuxième* se rattache aux fonctionnaires, commis et employés nommés dans le service intérieur avant la mise en vigueur de la loi de 1918. *La troisième* concerne les fonctionnaires, commis et employés des commissions ou services permanents créés en raison de la guerre.

D'autre part, il ne faudrait pas confondre ces trois questions collatérales, qui n'ont aucun rapport quelconque avec les articles 4 et 7 de la *Loi du Service civil de 1908,* ainsi qu'avec le paragraphe 5 et l'article 9 de la loi de 1918, avec celle de la classification permanente des fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire du service extérieur régulier, spécialement prévue par ces lois. Et c'est pour cette raison que le soussigné traitera de ces trois questions dans un bref mémoire supplémentaire.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La conclusion générale à tirer des prémisses posées ci-dessus est que les fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire du service extérieur qui ont de la valeur et avaient été nommés à des fonctions de nature permanente avant l'entrée en vigueur de la loi de 1918 devraient être classifiés d'une manière permanente et cette classification devrait être l'objet d'une approbation commune de la part des chefs de départements et de la commission.

Afin d'atteindre cette fin, le soussigné suggère donc respectueusement l'adoption de la disposition suivante, qui est virtuellement la reproduction du paragraphe 3 de l'article 4 de la loi de 1908, pour ce qui est du service extérieur:

> "Le Gouverneur en conseil peut, par arrêté du conseil, à publier dans la *Gazette du Canada,* sur la recommandation des chefs de départements et de la Commission du Service civil, classifier d'une manière permanente les fonctionnaires, commis et employés à titre provisoire auxquels ont été attribuées des fonctions permanentes de leur nature avant l'entrée en vigueur de la loi de 1918".

Respectueusement soumis,

M.-G. LaROCHELLE,
Commissaire.

OTTAWA, janvier 1919.

APPENDICE "B"

Mémoire supplémentaire concernant la classification à titre permanent des employés provisoires à qui ont été attribuées des fonctions d'ordre permanent antérieurement à l'entrée en vigueur de la Loi de 1919 (1) dans les nouvelles commissions et les nouveaux départements et (2) dans le service intérieur des anciens départements.

AVANT-PROPOS

Le paragraphe 2 de l'article 11 de la loi modificatrice de 1919 porte que les employés temporaires à qui sont attribuées des fonctions d'ordre permanent peuvent être classifiés à titre permanent, avec ou sans examen, et sans égard à l'âge, sous l'autorité de règlements établis par la Commission du Service civil et approuvés par le Gouverneur en conseil:—

> Les employés sont rangés dans les classes de leurs emplois respectifs, mais nul employé temporaire ne doit obtenir un emploi permanent par suite de cette classification, sauf après l'examen prévu par la présente loi ou *sans examen en vertu de règlements édictés par la Commission et approuvés par le Gouverneur en conseil.* (Par. 2, art. 11, loi de 1919.)

Pour ce qui est des fonctionnaires, commis et employés du service extérieur, la Commission du service civil, pour des raisons exposées dans un mémoire antérieur, et d'accord avec l'auteur des projets de loi de 1918 et 1919, a déjà décidé de classifier à titre permanent ceux d'entre eux à qui avaient été attribuées des fonctions d'ordre permanent, sans tenir compte d'examens ou de leur âge.

Il ne s'agit ici que des fonctionnaires provisoires à qui ont été attribuées des fonctions d'une nature permanente depuis la déclaration de la guerre, soit dans les commissions et les nouveaux départements ou dans le service intérieur des anciens départements.

Parmi les diverses conséquences de la guerre relativement à l'administration fédérale, il en était trois se rattachant directement au Service civil: (1) la création de plusieurs nouvelles commissions et nouveaux départements, (2) l'organisation de nouvelles divisions et l'expansion d'anciennes divisions dans certains des anciens départements, et (3) la prorogation indéfinie de la période d'emploi provisoire dans tous les départements. A ces conséquences peut être attribuée une origine commune.

Dans la gravité des circonstances, le Gouverneur en conseil jugea à propos des suspendre, en vertu de la Loi des mesures de guerre, l'application de l'article 23 de la Loi de 1908, lequel restreignait la durée d'emploi provisoire à six mois par année. A partir de ce jour-là, on fit des nominations provisoires, soit dans les nouvelles commissions ou nouveaux départements, pour des périodes indéfinies. La conséquence logique fut qu'à un bon nombre de fonctionnaires provisoires furent attribuées des fonctions qui étaient ou devinrent d'une nature permanente. Inutile d'ajouter que plusieurs employés se virent ainsi faciliter l'occasion de démontrer leurs aptitudes et leur valeur. Effectivement, on peut aujourd'hui les considérer comme constituant une partie intégrale du service administratif.

Ces employés provisoires peuvent se partager en deux groupes généraux: (1) ceux versés dans les nouvelles commissions ou dans les nouveaux départements, et (2) ceux à qui ont été attribuées des fonctions dans le service intérieur des anciens départements.

Pour les raisons qui suivent, le soussigné fait respectueusement observer que ceux d'entre ces employés à qui on a attribué des fonctions d'ordre permanent avant l'entrée en vigueur de la loi de 1919 devraient être classifiés à titre permanent.

I. Nouvelles commissions et nouveaux départements

Dans le but de simplifier la question, qu'il soit permis au soussigné de se servir de la Commission des pensions comme type des autres nouvelles commissions et nouveaux départements. Ayant été instituée par un arrêté en conseil du 17 septembre 1916, cette commission est la plus ancienne et semble présenter les grandes lignes de l'état de choses que nous sommes à examiner.

Il convient peut-être de faire observer d'abord que, étant donnée la nature de ses fonctions, la Commission des pensions doit être tenue pour une institution permanente. Il s'ensuit qu'il lui faut un organisme permanent et un personnel de même nature. Ses travaux ne sauraient être interrompus par la destitution de fonctionnaires et d'employés indispensables.

A noter en outre que depuis son établissement jusqu'à la date de l'arrêté en conseil du 13 février 1918, les nominations permanentes dans cette organisation ne relevaient en aucune façon des règlements du Service civil et que l'on ne saurait guère mettre en doute la légalité des nominations faites par l'arrêté en conseil dans cet intervalle. Effectivement, à cause de l'urgence de la situation, 285 fonctionnaires permanents ont été nommés par arrêtés en conseil au cours de cette période, et il y a lieu de le dire, ces nominations étaient des cas d'urgence publique, de force majeure.

On ne saurait contester à ceux d'entre ces 285 fonctionnaires permanents que peuvent recommander leurs chefs le droit d'être classifiés à titre permanent. Ils ont été nommés par la Couronne et il ne pourrait être établi de distinction entre leur statut et celui des fonctionnaires permanents des départements réguliers. Ils ne sauraient être démis de leurs fonctions que par le Gouverneur en conseil, et à cet égard, la Commission du service civil ne semble avoir aucun pouvoir discrétionnaire à exercer.

Outre ces fonctionnaires, il y a un certain nombre d'employés provisoires qui, entre le 17 septembre 1916 et la date d'entrée en vigueur de la loi de 1919, ont été désignés pour l'accomplissement de devoirs d'une nature permanente. Grâce à une formation de longue durée et à des services méritoires, ces employés en sont venus à faire intégralement partie de l'administration, et leur destitution, pour la seule raison qu'ils n'ont pas subi d'examen, serait de nature à bouleverser l'organisme exécutif de cette commission.

Si les 285 fonctionnaires permanents mentionnés pouvaient être nommés sans qu'il soit question d'examen, le soussigné ne voit pas pour quelle raison la Commission du service civil en exigerait un d'employés méritants à qui des fonctions d'un ordre permanent ont été attribuées. On ne pourrait avoir recours à ce prétexte d'examen pour établir une distinction, car c'est une procédure dont on s'est dispensé dans les deux cas. Pour cette raison on ne peut songer à faire de l'examen la ligne de démarcation entre les deux groupes.

Naturellement, il ne saurait ici s'agir de fonctionnaires provisoires affectés à des emplois d'une nature simplement passagère, et que l'on doit éliminer graduellement.

Il en est de même des personnels de nouvelles commissions et de nouveaux départements d'ordre provisoire.

II. Fonctionnaires provisoires du service intérieur d'anciens départements

Puisque le Gouverneur en conseil et la Commission du service civil décident de classifier à titre permanent les employés provisoires des nouvelles commissions et des

nouveaux départements à qui ont été attribuées des fonctions d'une nature permanente, le soussigné est d'avis que la même règle devrait s'appliquer aux employés temporaires du service intérieur des anciens départements.

Ces deux groupes se trouvent sur un même pied. Ils appartiennent tous les deux au service intérieur. Ils ont été tous deux maintenus en fonctions sous le régime de la Loi des mesures de guerre. On leur a attribué des fonctions permanentes sans qu'il ait été question d'examen ou d'âge, et les employés des deux groupes accomplissent les mêmes fonctions et possèdent les aptitudes égales. Enfin leurs statuts respectifs sont absolument identiques.

III. Observations générales

1. *Question d'âge.*—Les lois de 1918 et 1919 ne prescrivent aucune limite d'âge dans la classification d'employés temporaires. Il n'est pas question d'âge du tout au paragraphe 2 de l'article 11 de la dernière de ces lois. On ne saurait guère concevoir comment la Commission du service civil pourrait prendre sur ellee d'arrêter une limite d'âge que la loi n'autorise pas. Le ministère de la Justice a déjà décrété qu'aucun règlement ou arrêté en conseil ne peut aller au delà des statuts.

De plus, d'après tous les précédents, soit en Canada ou ailleurs, aucune limite d'âge ne doit entrer en ligne de compte dans la classification à titre permanent de fonctionnaires provisoires antérieurement nommés à des fonctions d'une nature permanente.

Au sujet de la nécessité qu'il y a de faire coordonner les règlements avec la loi de 1919, citons ici l'avis du ministère de la Justice:

> Pour ces raisons, le règlement n'est pas, dirais-je *ultra vires* mais il n'en est pas moins insuffisant, comme vous le faites observer, pour la raison qu'il ne concorde pas avec la loi. Il ne devrait pas être restreint aux membres du service extérieur qui y sont mentionnés, *mais devrait s'étendre à tout employé provisoire du Service civil qui, le jour d'entrée en vigueur de la loi,* était éligible à une nomination permanente sans nouvel examen.

IV. Objections à prévoir

Quant aux objections susceptibles d'être offertes concernant ceux qui avaient subi des examens de concours avant le 21 décembre 1918, elles ne pouvaient venir que de deux groupes d'individus: (1) de ceux qui ont subi des examens de concours avant le 24 mai 1918 et (2) de ceux qui les ont subis entre cette date et le 10 novembre 1919. On ne saurait tenir compte des candidats qui se sont présentés par la suite, car ils n'étaient pas censés concourir pour des vacances antérieures.

Pour ce qui est des fonctionnaires du premier de ces groupes, le soussigné apprend qu'ils ont presque tous été nommés à des emplois permanents. Quant à ceux du second groupe, un grand nombre ont déjà été nommés à des emplois permanents ou à des fonctions provisoires qui peuvent devenir permanentes. Les autres représentent un petit nombre de candidats éligibles qui peuvent compter sur des emplois permanents sous peu. Par conséquent cette objection se réduit à bien peu de chose.

De plus, il convient d'observer que l'état de guerre de quatre années a sensiblement modifié le cours normal des choses. Dans la gravité de la situation, le Gouverneur en conseil a dû ignorer la période de six mois pour les emplois provisoires et la prolonger indéfiniment. Bon nombre de fonctionnaires temporaires qui ont ainsi été désignés pour des fonctions permanentes, peuvent aujourd'hui être tenus comme faisant intégralement partie de l'administration des anciens départements, ainsi que

des nouvelles commissions et nouveaux départements permanents. Il s'agit ici d'une question d'intérêt public qu'il ne faudrait pas sacrifier à une simple question de délai dans la nomination de quelques candidats.

CONCLUSIONS

1. Les employés provisoires efficaces du service extérieur des anciens départements à qui ont été attribuées des fonctions de nature permanente avant le jour d'entrée en vigueur de la Loi du Service civil de 1919 (10 novembre) devraient être classifiés à titre permanent, sans qu'il soit question d'examen ou d'âge, à la recommandation des chefs et sous-chefs des départements et avec l'approbation de la commission.

2. Les fonctionnaires provisoires efficaces du service intérieur des anciens départements à qui ont été attribuées des fonctions de nature permanente avant le jour d'entrée en vigueur de la loi du Service civil 1919 (10 novembre) devraient être classifiés à titre permanent, sans qu'il soit question d'examen ou d'âge, à la recommandation des chefs et sous-chefs des départements.

3. Quant aux nouvelles commissions et aux nouveaux départements permanents, la même règle devrait s'appliquer lorsque leurs chefs seront disposés à ce faire.

M.-G. LaROCHELLE,
Commissaire.

OTTAWA, mars 1920.

REMERCIEMENTS

La Commission du service civil désire offrir ses plus sincères remerciements aux messieurs suivants qui ont bien voulu, non sans désagréments, prêter leur concours en faisant partie des bureaux d'examen pour les nombreux examens spéciaux qu'a tenus la commission.

NOTE.—*Sauf indication spéciale, "Ottawa" est le lieu de résidence.*

F.D. Adams, Ph. D., B.Sc., LL.D., M.S.R.C., doyen, faculté des sciences appliquées, universtié McGill, Montréal.
F. C. F. Alexander, ingénieur-adjoint, ministère des Chemins de fer et Canaux.
Dr J. A. Amyot, C.M.G., sous-ministre de la Santé.
R. M. Anderson, zoologue du Dominion, ministère des Mines.
E. S. Archibald, directeur, fermes expérimentales, ministère de l'Agriculture.
Arthur Barbeau, surintendant de la *Crabtree Company,* graveurs.
H. Barton, B.S.A., professeur au Collège Macdonald, Ste-Anne-de-Bellevue.
Colonel O. M. Biggar, vice-président de la Commission de l'Air.
G. L. Blatch, B.A., de *Blatch, Bates & Co.,* experts-comptables.
Chas. W. Bolton, statisticien, ministère du Travail.
Chas. A. Bowman, *Citizen Publishing Co.*
J. W. Brant, secrétaire, archives nationales de l'industrie animale.
Robert Bruce, ingénieur surintendant, ouvrages de la rivière Ottawa.
E. S. Busby, inspecteur en chef des douanes.
C. F. X. Chaloner, ingénieur dirigeant, service géodésique, ministère des Travaux publics.
S. J. Chapleau, ingénieur de district, St-Laurent supérieur, ministère des Travaux publics.
Dr D. A. Clark, sous-ministre adjoint de la Santé.
R. G. L. Clark, inspecteur en chef des fruits pour la Colombie-Britannique.
R. H. Coats, B.A., statisticien du Dominion, Bureau fédéral de la Statistique.
S. J. Cook, chef de la division des Mines.
R. de B. Corriveau, ingénieur, ministère des Travaux publics.
C. R. Coutlée, ingénieur, ministère des Travaux publics.
Capitaine H. Craig, directeur de l'équipement, Commission de l'Air.
R. L. Crain, maître-imprimeur.
E. G. D. Deville, LL.D., A.G.D., arpenteur général, ministère de l'Intérieur.
E. F. Drake, directeur, service d'assainissement, ministère de l'Intérieur.
Leo Duffy, représentant de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre.
T. W. Dwight, directeur adjoint de la Sylviculture, ministère de l'Intérieur.
Alfred Eastham, ministère de l'Agriculture.
F. E. Elcook, surintendant des usines à gaz, *Ottawa Gas Co.*
Dr A. Grant Fleming, chef de la division des maladies vénériennes, ministère de la Santé.
W. F. Garland, président, *Eastern Ontario Poultry Association.*
A. Gibson, ministère de l'Intérieur.
Arthur Gibson, entomologiste suppléant du Dominion, min. de l'Agriculture.
J. W. Greenway, commissaire des Terres fédérales, ministère de l'Intérieur.
E. Groves, représentant de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre.
Prof. H. E. W. Haultain, I.C., M.I.M.M., faculté des sciences appliquées, université de Toronto.

Dr Chas. Hodgetts, Commission de conservation.
Dr J. W. Hutchison, médecin.
Colonel R. Innes, chef de la div. de l'agriculture, Commission d'établissement de soldats.
J. T. Johnson, surintendant adjoint, division des forces hydrauliques du Dominion, ministère de l'Intérieur.
E. B. Jost, B.Sc., ingénieur adjoint, ministère des Chemins de fer et Canaux.
M. A. Jull, B.S.A., professeur au collège Macdonald, Ste-Anne-de-Bellevue.
Otto J. Klotz, LL.D., D.Sc., M.S.R.C., astronome du Dominion, min. de l'Intérieur.
A. B. Lambe, ingénieur, Commission fédérale de la force motrice.
L. H. Lamothe, département des Affaires des Sauvages.
J. E. Larochelle, surintendant-mécanicien, dragues, min. des Travaux publics.
Professeur H. Laureys, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal, Qué.
Clyde Leavitt, M.Sc. Sy., forestier en chef, Commission de conservation.
Lieut.-col. R. Leckie, surintendant de l'aviation, Commission de l'Air.
David Loughnan, rédacteur du *Veteran.*
Dr A. McGill, B.A., B.Sc., M.S.R.C., analyste en chef, ministère de la Santé.
D. A. MacKay, professeur de botanique, *Collegiate Institute.*
C. G. MacNeil, secrétaire-trésorier, Ass. des Vétérans de la Grande Guerre.
Prof. G. J. McKay, faculté des sciences appliquées, université Queens, Kingston.
W. MacLachlan, représentant l'Ass. des Vétérans de la Grande Guerre.
T. H. Martin, de *Lowe-Martin, Co., Ltd.*
Dr D. W. Merchant, directeur de l'enseignement technique, prov. d'Ontario, Toronto.
Capitaine J. T. Mutrie, président, *Okanagan United Growers.*
S. C. Parker, inspecteur des agences des sauvages (classe II), département des Affaires des Sauvages.
Dr R. Patterson, médecin et chirurgien.
M. J. Patton, rédacteur en chef, Commission de conservation
T. C. Phillips, ingénieur naval conseil, département du Service naval
A. G. Pittaway, photographe.
A. H. A. Robinson, B.Sc., inspecteur des mines, ministère des Mines.
Duncan C. Scott, sous-surintendant général, département des Affaires des Sauvages.
A. E. St-Laurent, Ing.-c., sous-ministre adjoint des Travaux publics.
S. J. Schofield, B.Sc., Ph.D., géologue, ministère des Mines.
Lieut-col. J. S. Scott, surintendant, division des certificats, Commission de l'Air.
W. D. Scott, avocat.
L. Sherwood, principal ingénieur adjoint, ministère des Chemins de fer et Canaux.
Dr Frank T. Shutt, M.A., D.Sc., M.I.C., M.S.R.C., chimiste du Dominion, ministère de l'Agriculture.
O. D. Skelton, M.A., Ph.D., M.S.R.C, professeur à l'université Queens, Kingston
R. S. Stevens, médecin.
R. M. Stewart, ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.
G. E. Street, représentant l'Ass. des Vét. de la Gr. Guerre, Vernon, C.-B.
Sir R. F. Stupart, surintendant et directeur, observatoire magnétique, Toronto.
J. H. Thompson, ingénieur.
W. de C. Topley, photographe.
F. A. Walpole, secrétaire-correspondant de l'Ass. des Vétérans de la Grande Guerre.
J. A. Wilson, secrétaire, Commission de l'Air.
George Wrong, M.A., professeur à l'Université de Toronto, Toronto.
G. A. Young, M.Sc., Ph.D., géologue, ministère des Mines.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

PARTIE II

TABLEAUX

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission à la suite d'examens de concours

S.A.O.—" Service actif outre-mer ", dans l'armée ou la marine de Sa Majesté ou des alliés de Sa Majesté, au cours de la guerre récente.

*Nomination faite en vertu des dispositions du décret en Conseil du 14 août 1919, C.P. 1694, qui exempte de la concurrence les nominations aux positions où les appointements ne dépassent pas $200 par année.

AGRICULTURE.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Ainsley, Robt. A	Inspecteur non professionnel	1,000	9-10-19	Manitoba.
Wilson, Horace T	Inspecteur de volailles	1,440	9-10-19	Ontario.
Ching, Frank H (S.A.O.)	Inspecteur de volailles	1,440	5-12-19	Saskatoon, Sask.
MacLaurin, A. E	Propagandiste régional de l'élevage du mouton	1,920	2- 1-20	Est de l'Ontario.
Freeborn, S. G (S.A.O.)	Propagandiste régional de l'élevage du mouton	1,920	2- 1-20	Alberta.
Robinson, Robert E (S.A.O.)	Inspecteur de fruits	1,560	9-12-20	Québec et est de l'Ontario.
Zavitz, Raymond W (S.A.O.)	Inspect. de volailles	1,440	3-12-19	Guelph, Ont.
McKinstry, Robt	" "	1,440	1-12-19	Ottawa, Ont.
Wilson, Horace T	" "	1,440	9-12-19	"
Stewart, Gordon M	Inspecteur de grains de semence	2,100	1- 1-20	Calgary, Alta.
Hopping, Ralph	Entomologiste	2,200	12-12-19	Colombie-Britannique
Atkinson, Jennie E	Commis-sténograp.	1,050	1-10-20	Ottawa, Ont.
McQuoid, Hugh Wallace	Insp. de fruits	1,500	1- 1-20	Toronto, Ont.
Hamilton, Richard Iredale (S.A.O.)	Agrostographe adjoint	1,800	19-1 -20	Ottawa, Ont.
Williams, Jas (S.A.O.)	Inspecteur non professionnel	1,000	1-1 -19	Toronto, Ont.
Pengelly, Norman Ed (S.A.O.)	Inspecteur non professionnel	1,000	1- 8-19	Winnipeg, Man.
Newman, Frederick A (S.A.O.)	Inspecteur d'oeufs	1,440	15- 9-19	Ottawa, Ont.
Newby, Walter I	Insp. de volailles	1,440	6-12-19	Winnipeg, Man.
Nash, Ernest	"	1,440	4-12-19	Vancouver, C.-B.
Murphy, Alice Ann	Commis-sténographe junior	600	12-11-19	Ottawa, Ont.
Morrie, John L (S.A.O.)	Insp. non profession.	1,140	1-10-19	Winnipeg, Man.
MacDonald, John (S.A.O.)	"	1,000	1- 1-19	Calgary, Alta.
MacMillan, Angus A	Chef, division des moutons des chèvres	2,880	2- 1-20	Ottawa, Ont.
Innismore, Roy H	Inspecteur d'oeufs	1,440	15- 9-19	"
Picard, Marie R. I	Commis dactylographe	600	1- 2-20	"
Sproston, Henry (S.A.O.)	Insp. vétérinaire	1,400	16-12-19	Winnipeg, Man.
Théoret, Joseph H	"	1,400	21-10-19	Toronto, Ont.
Higgins, Geo. Wm	Inspecteur non professionnel	1,000	1- 8-19	Ottawa, Ont.
Whitten, Alexander (S.A.O.)	Inspecteur d'oeufs	1,400	11- 3-20	
Raymond, Abel	Propagandiste régional d'aviculture	1,800	8-3 -20	Québec.
Nicholson, Chester S	Adjoint du régisseur, ferme expérimentale	1,320	3- 3-20	Kapuskasing, Ont.
Guertin, Joseph Orpha (S.A.O.)	Inspect. vétérinaire	1,800	13- 8-19	Toronto, Ont.
Deschamps, Raoul	Inspecteur non profession el	1,000	15- 2-19	Montréal, P.Q.
Thomas, Edward Blake	Inspect. vétérinaire	1,800	16-12-19	Toronto, Ont.
Peters, Nial Dennis (S.A.O.)	Inspecteur non professionnel	1,000	1- 8-19	"
Hearle, Eric (S.A.O.)	Entomologiste adjoint	1,680	25- 3-20	Mission, C.-B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
MacBean, Kenneth........(S.A.O.)	Adjoint du régisseur, ferme expérimentale.............	1,200	20- 9-19	Agassiz, C.-B.
Warring, Iva......................	Commis sténographe junior.........	780	1-11-19	Ottawa, Ont.
Howell, Henry P..................	Commis teneur de livres............	960	1- 4-20	"
Jones, William.............(S.A.O.)	Commis sténographe...............	960	17- 3-20	"
Myre, Yvonne.....................	Commis, sténographe junior.........	600	1- 5-20	"
Boast, Chas. Raymond....(S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	29-12-19	Montréal, P.Q.
Lay, Robt. Henry.........(S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	11-11-19	Winnipeg, Man.
Dedman, Geo. Albert.....(S.A.O.)	Inspecteur non professionnel.........	1,000	1, 8-19	Toronto, Ont.
McGuffin, Richard........(S.A.O.)	"	1,000	1- 8-19	"
Chambers, Alex...........(S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire.............	1,400	1-10-19	Winnipeg, Man.
Taylor, A. G......................	Aviculteur..........	1,920	27- 4-20	Ottawa, Ont.
Hutton, Frank V..........(S.A.O.)	Adjoint du régisseur, ferme expérimentale..............	1,320	23- 3-20	Rosthern, Sask.
McHugh, F. C. J..................	Préposé des machines de bureau.....	600	15- 4-20	Ottawa, Ont.
Holland, Chas. Henry.............	Inspecteur de volailles............	1,440	15-12-19	"
Scare, Dana Chester.......(S.A.O.)	Commis classeur....	1,150	6-11-19	"
Traill, Gordon A..........(S.A.O.)	Commis classeur junior............	600	15- 4-20	"
Durling, Vernon B.........(S.A.O.)	Entomologiste junior...............	1,260	29- 4-20	Annapolis Royal, N.-E.
Galland, Mlle M. M...............	Commis sténographe junior.........	600	13- 4-20	Ottawa, Ont.
Carley, Violet.....................	Commis sténographe junior.........	600	26- 4-20	"
Neville, Shorey Johnson..(S.A.O.)	Analyste sénior des grains de semence.	1,500	16- 4-20	"
Melsted, Mlle G. O...............	Analyste des grains de semence.......	960	17- 5-20	Winnipeg, Man.
Hay, Angus L.....................	Adjoint du régisseur, ferme expérimentale.............	1,320	1- 6-20	Fredericton, N.-B.
Sinclair, Mlle H. C...............	Analyste des grains de semence.......	960	17- 5-20	Winnipeg, Man.
Tucker, John.............(S.A.O.)	Investigateur des maladies des plantes...............	1,080	16- 6-20	Ontario.
Hayes, Wm. H....................	Investigateur des maladies des plantes...............	1,200	21- 5-20	Nouv.-Brunswick.
Crawford, H. G. MacG............	Entomologiste......	2,200	10- 5-20	Ottawa, Ont.
Jull, Geo. N.......................	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	8-12-19	Toronto, Ont.
Dion, Robt. O.....................	Commis-messager..	600	10- 5-20	Ottawa, Ont.
Cross, F. H.......................	Analyste des grains de semence.......	960	7- 5-20	"
Andrew, Allan Terry..............	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	26- 5-20	Winnipeg, Man.
Tinney, B. F......................	Adjoint du régisseur, ferme expérimentale.............	1,320	26- 5-20	Charlottetown, I. du Prince-Edouard.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

AGRICULTURE—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Robillard, A. L.............(S.A.O.)	Commis-classeur....	960	1 6-20	Ottawa, Ont.
Kidd, Roland N...........(S.A.O.)	Rapporteur du marché des pr. laitiers.............	1,440	14 7 20	Toronto, Ont.
Edwards, Ruth M.................	Analyste des grains de semence.......	960	17- 5-20	Ottawa, Ont.
Whintle Mme M. F. E.............	Commis-sténographe..............	1,050	1- 4-19	"
Wawanolette, Victor J............	Commis-statisticien	960	26- 7-20	"
Nesbitt, Beulak.....................	Commis-sténographe junior	600	22- 5-20	Toronto, Ont.
Tubman, L. O.............(S.A.O.)	Inspecteur des produits laitiers.......	1,320	6- 8-20	Ouest d'Ontario.
Gordon, Elgin G....................	Agent du bétail, classe 2...........	2,400	27-7 20	Toronto, Ont.
Vesey, Thos. M.....................	Commis...........	960	5- 8-20	Ottawa, Ont.
Acres, Thos. G.....................	"	960	14- 7-20	"
Laberge, Eugène....................	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	3- 2-20	Toronto, Ont.
Reynolds, Dorothy.................	Commis-sténographe junior.........	600	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Nicholls, Wm. Edmund...........	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	7- 2-20	Toronto, Ont.
MacEachern, Thos. R.....(S.A.O.)	Commis............	960	10- 8-20	Ottawa, Ont.
Moore, Artie Guy.........(S.A.O.)	Propagandiste d'industrie laitière....	1,440	1- 7-20	Alberta et Colombie-Britannique.
Hopkins, Ed. S.....................	Agriculteur du Dominion............	2,880	1- 8-20	Ottawa, Ont.
Saunders, A. J. H..................	Commis-junior......	600	2- 7-20	"
Law, Myrtle M......................	Commis...........	960	1- 7-20	"
Hawley, Thos. G..........(S.A.O.)	Commis-junior......	600	19- 8-20	"
Rose, Gordon Alva.................	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	12- 6-20	Toronto, Ont.
Corbett, Ernest R..................	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	1- 5-20	Winnipeg, Man.
Cochrane, Lillian E................	Commis-dactylographe junior......	600	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Burnet, James H..........(S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	1- 4-10	Edmonton, Alta.
MacLeod, Haddon S.......(S.A.O.)	Investigateur des maladies des plantes...............	1,080	3- 7-20	Provinces de l'ouest.
Coleman, Norman J...............	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	17- 6-20	Toronto, Ont.
Kidd, Percy C............(S.A.O).	Inspecteur de produits laitiers......	1,500	4-10-20	Calgary, Alb.
McCulloch, A. C....................	Propagandiste avicole régional......	1,920	1-20-20	Saskatchewan.
Robertson, Duncan M.............	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	6- 5-20	Ontario.
McKee, Samuel Cochrane.(S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire.............	1,800	21- 5-20	Edmonton, Alb.
Wilson, Ethel Phyllis..............	Analyste des grains de semence.......	960	17- 5-20	Winnipeg, Man
Bardal, Disa.........................	Analyste des grains de semence.......	960	1- 9-20	"
Higgins, John Ross................	Propagandiste de la production des œufs	1,680	11- 8-20	Edmonton, Alb.
Lachance, Béatrice................	Commis-sténographe..............	960	14- 9-20	Ottawa, Ont.
Ambridge, Euphenia..............	Commis-sténographe..............	960	1- 9-20	"
Aronson, Bernard M..............	Commis classeur....	960	1- 3-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

AGRICULTURE—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
McDonald, Hugh Gillis	Inspecteur vétérinaire	1,800	10- 7-20	Montréal, Qué.
Cowan, Alex	Inspecteur vétérinaire	1,800	12- 6-20	"
Richardson, Anna M	Commis-sténographe, junior	600	1-10-20	Montréal, P.Q.
La Pierre, Jos. A	Commis-messager	600	20- 9-20	"
Ross, Evelyn Irwin	Commis-sténographe junior	600	2-10-20	Ottawa, Ont.
Stevenson, Grace M	Commis-sténographe	960	1-10-20	"
Clare, Arthur (S.A.O.)	Commis-comptable	960	1-10-20	"
Gleason, John L (S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire	1,800	18- 9-20	Winnipeg, Man.
Eagleson, Melvina M.E	Commis-junior	600	8-10-20	Ottawa, Ont.
McGovern, Frank (S.A.O.)	Commis-senior	1,320	17- 7-20	Toronto, Ont.
Whyte, Bryson (S.A.O.)	Inspecteur fruitier	1,380	1-11-20	British Columbia.
Wright, Wilfred W (S.A.O.)	Analyste surveillant	2,520	1-11-20	Calgary, Alb.
Dixon, Mme Margaret M	Zoologiste junior	1,260	1-11-20	Hull, P.Q.
Flewellyn, Edna M	Commis-sténographe junior	600	1-10-20	Ottawa, Ont.
Foster, Geo. Wallis (S.A.O.)	Commis-statisticien	960	1- 9-20	"
Barnes, Louise M	Commis-sténographe junior	600	1-10-20	"
Bissell, Lloyd A (S.A.O.)	Commis-classeur	960	29- 9-20	"
Johnston, Chas. F. W (S.A.O.)	Commis-sinior	1,320	27-10-20	"
Curtis, Nicholas (S.A.O.)	Agent junior de marchés à bestiaux	1,620	11-10-20	Montréal, P.Q.
Ebbs, Mary R	Commis-sténographe junior	600	19-10-20	Ottawa, Ont.
MacCurry, John Bruce	Phyto pathologiste	2,040	1-11-20	Charlottetown, I.P.-E.
Mathews, Fred	Inspecteur vétérinaire	1,800	12- 6-20	Toronto, Ont.
Bowerman, Ralph J (S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire	1,800	9- 7-20	Toronto, Ont.
Bridel, Fred. James	Agent junior de marchés à bestiaux	1,620	10-11-20	Toronto, Ont.
Armstrong, Jas. H. O	Inspecteur vétérinaire	1,800	14-10-20	Montréal, P.Q.
Lett, Bessie	Commis-sténographe junior	600	1-10-20	Ottawa, Ont.
Mason, Robt. M	Inspecteur vétérinaire	1,800	12- 6-20	Toronto, Ont.
LaFlamme, Walter K (S.A.O.)	Commis-statisticien	960	21-10-20	Ottawa, Ont.
Nessbitt, James Ernest (S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire	1,800	1- 7-20	Toronto, Ont.
Herwig, John Conrad (S.A.O.)	Commis	960	8-10-20	Ottawa, Ont.
Bailey, Frank H (S.A.O.)	Aviculteur	1,080	1-11-20	Morden, Man.
Painter, Christine F	Commis-sténographe junior	600	23-10-20	Ottawa, Out.
Mlle Whalley, Muriel F	Zoologiste junior	1,260	1-11-20	"
Mahaffy, Samuel	Jardinier	960	29-11-20	Lennoxville, P.Q.
Stinson, Sarah Ann	Commis-sténographe junior	600	14- 9-20	Ottawa, Ont.
Stuart, John M (S.A.O.)	Inspecteur vétérinaire	1,800	22- 9-20	Toronto, Ont.
Gilding, Harold (S.A.O.)	Inspecteur de wagons à bestiaux	1,080	21-12-20	Regina, Sask.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

COMMISSION DE L'AIR

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Higgins, G. C.............(S.A.O.)	Officier des rerseiments aéronautiques............	$2,400	19- 4-20	Ottawa, Ont.
Kipp, Helen Ocelia...............	Commis st nographe............	960	1- 3-20	"
Owen, E. R...............(S.A.O.)	Inspecteur photographe aérien.........	2,340	24- 4-20	Ottawa, Ont.
Craig, Henry cC..........(S.A.O.)	Officier d'équipement aérien.......	2,400	25- 5-20	"
Ford, Roland G..........(S.A.O.)	Contremaître d'ouvriers en aéroplanes...............	1,500	1- 6-20	Camp Borden, Ont.
McLeod, Earl............(S.A.O.)	Aviateur...........	2,460	1- 7-20	Vancouver, C.-B.
MacKinnon, Clarence H...(S.A.O.)	Garde-magasin......	1,800	12- 8-20	Ottawa, Ont.
Rabnett, A...............(S.A.O.)	Gréeur d'aéroplanes	1,080	24- 6-20	Morley, Alb.
Davies, Jas. E...........(S.A.O.)	Appareilleur de moteurs aériens......	1,080	1- 6-20	"
Hervey, Gerald E........(S.A.O.)	Surintendant de sous station aéronautique...............	2,940	14- 6-20	"
Tackaberry, S. G.........(S.A.O.)	Officier d'équipement aérien.......	2,400	1- 9-20	Ottawa, Ont.
Roodhouse, Albert H.....(S.A.O.)	Garde-magasin......	1,800	10- 8-20	Morley, Alb.
Kincaid, Alex.............(S.A.O.)	Gréeur d'aéroplanes.	1,080	7- 6-20	Camp Borden, Ont.
Browning, Hermon........(S.A.O.)	" " ..	1,080	4- 8-20	"
Ceifets, David......................	" " ..	1,080	7- 6-20	"
Rennie, John.......................	" " ..	1,080	4- 6-20	Morley, Alb.
Burgess, Thos. J...................	Commis-junior......	600	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Wylie, Alex. H...........(S.A.O.)	Commis des fournitures...............	960	16- 8-20	"
Douglas, Helen A. K..............	Commis sténographe..............	960	20- 9-20	"
LeClerc, Marie J. L................	Commis dactylographe............	600	1- 9-20	Ottawa, Ont.
Quigley, Harry S..........(S.A.O.)	Aviateur............	2,460	1- 6-20	Camp Borden, Ont.
Clucas, Clarence M........(S.A.O.)	Garde-magasin......	1,800	1- 8-20	"
Palmer, J. H..............(S.A.O.)	Gréeur d'aéroplanes.	1,080	13- 5-20	"
LeRoyer, Jas. A..........(S.A.O.)	Examinateur pour diplômes d'aviateurs	2,940	17- 9-20	Ottawa, Ont.
Hector, Jos. H............(S.A.O.)	Commis des fournitures.............	960	23- 9-20	"
Hobbs, B. D.............(S.A.O.)	Examinateur pour diplômes d'aviateurs	2,520	31- 1-20	"
Ryan, Frank..............(S.A.O.)	Gréeur d'aéroplanes.	1,080	20- 7-20	Camp Borden, Ont.
B.eadner, Lloyd S........(S.A.O.)	Examinateur pour diplômes d'aviateurs..............	2,940	17- 9-20	Ottawa, Ont.
Corp, Frank R.....................	Gréeur d'aéroplanes.	1,080	21- 7-20	Vancouver, C.-B.
Cable, Bertram R.................	" " ..	1,080	20- 7-20	Morley, Alb.
Johnson, Geo. O..........(S.A.O.)	Surintendant de sous station aéronautique...............	2,940	1- 6-20	Camp Borden, Ont.
Beck, Rufus Wm..........(S.A.O.)	Appareilleur de moteurs aériens......	1,080	13- 9-20	Vancouver, C.-B.
Hill, Thos. E.......................	Gréeur d'aéroplanes.	1,080	10- 7-20	"
Templeton, Wm...........(S.A.O.)	Aviateur...........	2,460	11- 6-20	Camp Borden, Ont.
Holland, Huber L.........(S.A.O.)	"	2,460	7 9-20	"
Croil, Geo. M.............(S.A.O.)	Surintendant de station aéronautique.	3,360	9 -6-20	Morley, Alb.
Coupland, Robt. Wm..............	Gréeur d'aéroplanes.	1,080	1- 7-20	Vancouver, C.-B.
Finnigan, Joseph..........(S.A.O.)	Appareilleur de moteurs aériens......	1,080	1- 7-20	Camp Borden, Ont.
McGrandle, Wm. J........(S.A.O.)	Appareilleur de moteurs aériens......	1,080	3- 8-20	Vancouver, C.-B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

ARCHIVES

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Lower, Arthur R. M......(S.A.O.)	Archiviste conjoint.	$ 1,800	24- 7-20	Ottawa, Ont.

AUDITEUR GÉNÉRAL.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Hamilton, Allan Grant............	Commis-vérificateur..............	960	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Patterson, George Wm....(S.A.O.)	Commis-vérificateur..............	960	1- 6-20	"
Lovey, Adelaide..................	Commis-dactylographe junior.........	600	1- 4-20	"
Crowder, Stanley E...............	Commis-junior......	1,320	1- 7-20	"
Seddon, Francis Leslie............	Commis-vérificateur..............	960	1- 7-20	"
Dickinson, Jessie Evelyn...........	Commis-vérificateur junior.............	600	1- 4-20	"
Mulvihill, Kathleen B.............	Commis-vérificateur junior........	600	1- 7-20	"
Scott, Helen C....................	Commis-junior......	600	1- 4-20	"
Nash, John James.........(S.A.O.)	Commis-vérificateur..............	960	1- 6-20	"
Ensor, Horace Clarence...(S.A.O.)	Commis-vérificateur sénior........	1,320	1- 7-20	"
LaFleur, Louis Adolphe...(S.A.O.)	Commis............	960	21-10-20	"
Webbs, Cecil R. M........(S.A.O.)	Commis-vérificateur..............	960	1-10-20	"

COMMISSION DU SERVICE CIVIL.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Muddiman, Arthur B......(S.A.O.)	Examinateur junior..	1,600	3- 1-20	Ottawa, Ont.
Garrett, Chas. E. C.......(S.A.O.)	" "	1,600	1- 1-20	"
Hines, Howard G. F.......(S.A.O.)	Commis des assignations..........	1,800	1- 1-20	"
Bird, Fred. Geo..........(S.A.O.)	Investigateur.......	1,980	26- 3-20	"
Putman, Clarence Victor..........	Sous-chef, division de l'organisation..	3,060	1- 4-20	"
Muddiman, Arthur B......(S.A.O.)	Premier examinateur anglais.......	2,700	17- 5-20	"
Morgan, Roderick.........(S.A.O.)	Examinateur junior.	1,500	1- 4-20	"
Otter, Jennie......................	Commis-sténographe..............	960	1- 1-20	"
Ballard, Harry............(S.A.O.)	Examinateur junior.	1,500	1- 4-20	"
Peaker, Roy...............(S.A.O.)	" ..	1,500	4- 6-20	"
Gillis, Mlle K. C..................	Commis-classeur....	960	1- 7-20	"
Patterson, Anna M................	Commis-classeur junior.............	600	14- 6-20	"
Carey, Marie Anna................	Commis...........	960	1- 4-20	"
Gamble, Eileen....................	Commis-sténographe junior........	600	1- 4-20	"
Flynn, Hilda Rebekah.............	Commis-sténographe junior........	600	1- 4-20	"
Bennett, Annie Robena............	Commis-sténographe junior........	600	1- 4-20	"
West, Maude E....................	Commis-dactylographe junior.....	600	1- 4-20	"
Boyd, Florence E.................	Commis junior......	600	1- 4-20	"
Bennie, Mlle E. L................	Commis-sténographe..............	960	1- 4-20	"
Eades, Pearl Maud Eva...........	Commis-sténographe..............	960	1- 4-20	"
Simmins, Richard G.....(S.A.O.)..	Investigateur.......	1,980	1- 9-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

COMMISSION DU SERVICE CIVIL—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Loyer, Jas. H. L.	Garçon de bureau	300	23- 8-20	Ottawa, Ont.
Cowan, Ruby Dorothy	Commis junior	600	24- 9.20	"
Savage, Iva Emeline	Commis-dactylographe junior	600	1- 7-20	"
Paradis, Alice E.	Commis-dactylographe junior	600	1- 7-20	"
Godfrey, Isabel Ray	Commis-sténographe junior	600	28- 9-20	"
Brady, Loretta	Commis-dactylographe junior	600	13- 9-20	"
Ogilvy, Alexander (S.A.O.)	Investigateur junior.	1,800	19-10-20	"
Bélanger, Laurette	Commis-sténographe	960	29- 9-20	"
Gray, Annie Grant	Commis-sténographe junior	600	23-10-20	"
Patterson, Rita Mary	"	600	1-10-20	"
Taylor, Carol Louise	"	600	5-11-20	"

COMMISSION DE CONSERVATION.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Ambridge, Wm. G.	Commis	960	24- 2-20	Ottawa, Ont.
Mills, Charles Ransome	Forestier	1,600	3- 8-19	"

DOUANES ET RECETTES INTÉRIEURES.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
McPhee, Margaret	Commis-sténographe junior	800	3-11-19	Ottawa, Ont.
Forbes, William G.	Sous-percepteur	300	7- 2-20	Port Hastings, N.-E.
Buckland, Ernest H. (S.A.O.)	Percepteur	960	9- 1-20	Chatham, Ont.
Cooke, Chas. A.	Agent de patrouille.	150	1- 2-20	Middle County, Harbour, N.E.
Ellis, Daniel Fairman (S.A.O.)	Percepteur	1,680	1- 1-20	Brockville, Ont.
Codire, Arthur A. (S.A.O.)	Commis	1,000	1- 8-19	St. John, N.-B.
Clarke, Jos. Valentine (S.A.O.)	Sous-percepteur	500	10- 3-20	Pugwash, N.-E.
MacDonald, Wm. Gabriel	Douanier	200	20-10-19	Vernon River Bridge, I. P.-E.
Wiswell, Walter May	Douanier	1,450	1- 8-19	Bridgeburg, Ont.
Chisholm, Gregory Bernard (S.A.O.)	Percepteur	1,200	1- 4-20	Port Hood, N.-E.
Sawyer, Harry Edward	Sous-percepteur	600	1- 4-20	Port Medway, N.-E.
Fielding, Philip Sidney (S.A.O.).	"	600	1- 3-20	Alberton, I. P.-E.
Scott, Walter	Commis-sténographe	960	26- 2-20	Ottawa, Ont.
Gendreau, Jos. Jean (S.A.O.)	Douanier	1,050	1-11-19	Lac Mégantic, P.Q.
Mellish, Jas. E. (S.A.O.)	Commis de douane, messageries et postes	960	1- 3-20	Moncton, N.-B.
Kipper, J. M. (S.A.O.)	Examinateur de douane	960	7- 4-20	Tilsonburg, Ont.
McGillivray, John D. (S.A.O.)	Percepteur	1,000	20- 4-20	Antigonish, N.-E.
McQuarrie, Ernest Neil (S.A.O.)	Commis-examinateur de douane	1,020	1- 5-20	Summerside, I. P.-E.
Gould, Pauline D.	Commis-sténographe	960	26- 4-20	Ottawa, Ont.
Conover, R. Van-Every (S.A.O.)	Sous-percepteur	1,200	1-11-19	Brampton, Ont.
Cluff, Ernest L. (S.A.O.)	Agent de patrouille de douane	600	10- 3-20	Bloomfield, N.-B.
Stubbs, Wm. Henry	Préposé d'Accise	960	1- 4-19	Winnipeg, Man.
Hood, Sam. Clifford (S.A.O.)	Commis-examinateur de douane	1,020	1- 5-20	Yarmouth, N.-E.
Millar, Gordon (S.A.O.)	Percepteur	1,320	11- 5-20	Orillia, Ont.
Hennessy, Fred Wm. (S.A.O.)	"	900	4- 5-20	Port Hawkesbury, N.-E.
Benton, Ben (S.A.O.)	Examinateur de douane	960	24- 4-20	Windsor, Ont.
Prince, Paul (S.A.O.)	Sous-percepteur	1,020	26- 4-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

DOUANES ET RECETTES INTÉRIEURES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Orr, William....(S.A.O.)	"	500	19- 5-20	Jeggins Mines, N.-E.
Cooper, Albert H....(S.A.O.)	Examinateur de douane....	960	17- 5-20	Sudbury, Ont.
Moore, J. A....(S.A.O.)	Examinateur de douane....	960	20- 4-20	Oshawa, Ont.
Sibley, Mlle G. M....	Commis-sténographe....	960	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Tremblay, A. A....(S,A.O.)	Commis junior....	600	13- 5-20	Montréal, P.Q.
Conner, James....(S.A.O.)	Agent de patrouille de douane....	400	2- 6-20	Alma, N.-B.
Wilson, C. E....(S.A.O.)	Commis d'accise....	960	17- 5-20	Toronto, Ont.
Ansell, Ernest....(S.A.O.)	Examinateur de douane....	960	21 -6-20	Chatham, Ont.
Whitworth, Gladstone....(S.A.O.)	Examinateur de douane....	960	1- 7-20	St-Thomas, Ont.
Wilson, Wm. E....(S.A.O)	Examinateur de douane....	960	20- 5-20	Parry Sound, Ont.
Fortington, A. R....(S.A.O.)	Commis sénior....	1,320	8- 6-20	Ottawa, Ont.
Bradwell, R....(S.A.O.)	Commis-examinateur de douane....	960	1- 6-20	Prince Rupert, C.-B.
Lalonde, H....(S.A.O.)	Examinateur de douane....	960	2- 6-20	Ottawa, Ont.
Chambers, W. A....	Commis junior....	600	24- 6-20	"
Kirkpatrick, Wm. J....	Garde-clefs d'entrepôt....	960	26 -5-20	Prince Rupert, C.-B.
Martin, James....	Agent de patrouille de douane....	300	10- 5-20	Massett, C.-B.
Strutt, Alfred F....(S.A.O.)	Commis-comptable.	960	11- 5-20	Ottawa, Ont.
Goyette, Jos. C....	Emballeur et aide..	780	5- 7-20	Sherbrooke, P.Q.
Rawlings, Donald S....(S.A.O.)	Examinateur de douane....	960	14- 6-20	Chatham, Ont.
Jackson, John....(S.A.O.)	Commis-comptable.	960	21- 6-20	Montréal, P.Q.
Snelson, Robt....(S,A.O.)	Commis statisticien de la douane....	1,020	23- 6-20	Ottawa, Ont.
Kelly, Daniel J....(S.A.O.)	Commis statisticien de la douane....	1,020	23- 6-20	"
McFarlane, Jas....(S.A.O.)	Commis de douane, messageries et postes....	960	22- 6-20	Halifax, N.-E.
Lacasse, Jos....	Commis messager..	600	15 -6-20	Ottawa, Ont.
Nixon, F. W....(S.A.O.)	Préposé d'Accise, classe 1....	960	7- 6-20	Winnipeg, Man.
Tuck, Wm. E....	Commis....	960	20- 7-20	Ottawa, Ont.
Montpetit, Lucien H....	" messager..	600	15- 6-20	"
Jones, Willie....(S.A.O.)	" sténograph	960	9- 7-20	"
White, Lawrence A....	" junior....	600	6- 7-20	"
Francis, James....(S.A.O.)	" senior....	1,320	28- 6-20	"
Lavallée, René....(S.A.O.)	" statisticien de la douane....	1,200	10- 7-20	"
Velscher, Jack....	Garde-clefs d'entrepôt....	960	10- 6-20	Montréal, P.Q.
Klock, Alonzo J....	Chimiste conjoint...	1,800	28- 6-20	Ottawa, Ont.
Moffat, Massey R....(S.A.O.)	Commis....	960	6- 7-20	"
Lecovin, Harry....	"	960	6- 7-20	"
McAdam, Kenneth R....	Commis junior des fournitures....	600	16- 7 20-	"
Ruffet, Télesphore....(S.A.O.)	Garde-clefs d'entrepôt....	960	2- 7-20	Montréal, P.Q.
Michon, Jos. A....(S.A.O.)	Commis....	960	9- 7-20	Ottawa, Ont.
Greenhalgh, Walter....(S.A.O.)	Préposé d'Accise....	960	12- 4-20	Hamilton, Ont.
Girard, Chas....(S.A.O.)	Commis....	960	6- 7-20	Ottawa, Ont.
Ord, Edmund T....(S.A.O.)	Sous-percepteur....	1,020	10- 8-20	Cochrane, Ont.
Beeho, H. A....(S.A.O.)	Commis des registres de douane....	960	8- 7-20	Montréal, P.Q.
Calvert, Edgar R....	Commis classeur junior....	600	18- 6-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

DOUANES ET RECETTES INTÉRIEURES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Rae, Douglas J.	Commis classeur junior	600	15- 7-20	Ottawa, Ont.
Bralton, Ella	Commis sténographe	960	21- 6-20	"
Martin, Jas. A. (S.A.O.)	Commis junior	600	30- 7-20	"
Gallop, R. H.	Commis	960	3- 8-20	"
Roodman, Jack	Commis junior	600	19- 7-20	"
Bradley, J. C. (S.A.O.)	Commis statisticien	1,020	8- 7-20	"
Brooks, B. L.	Commis comptable	960	1- 7-20	"
Finner, Francis (S.A.O.)	Commis	960	27- 8-20	"
Mossop, S. V.	"	960	19- 7-20	"
MacMillan, W. S. (S.A.O.)	Sous-percepteur	450	15- 6-20	Isaac's Harbour, N.E.
Tate, Robt. A. (S.A.O.)	Commis de douane, messageries et postes	960	17 -2-20	Regina, Sask.
Wain, Sydney A. (A.S.O.)	Examinateur de douane	960	24- 6-20	Chatham, Ont.
Mills, S. (S.A.O.)	Commis messager	600	12- 8-20	Montréal, P.Q.
Vert, Francis C.	Commis examinateur de douane	960	5- 7-20	New-Westminster, C. B.
Montgomery, Fred E. B. (S.A.O.)	Commis comptable	960	25- 5-20	Ottawa, Ont.
Bouchard, Omer	Agent de patrouille de douane	200	10-8 -20	Matane, P.Q.
Mills, C. E.	Emballeur et aide	780	19- 4-20	Vancouver, C.B.
Carrier, Roland	Commis messager	600	19- 8-20	Ottawa, Ont.
Buckingham, Chas. O. (S.A.O.)	Commis	960	2-3 8-20	"
Cuthbert, Thos. H. (S.A.O.)	"	960	30- 8-20	"
Goodwin, Leonard W. (S.A.O.)	Commis d'entrepôt de douanes	960	31- 5-20	Charlottetown, I.P.-E
Cockrill, Wm. H.	Préposé d'Accise, classe 1	960	1- 7-20	Kingston, Ont.
Whiteaker, Frank (S.A.O.)	Sous-percepteur	1,020	16- 5-20	Richmond, P.Q.
Taylor, Leonard H. (S.A.O.)	Commis senior	1,320	26- 8-20	Ottawa, Ont.
Reid, Gordon A. (S.A.O.)	Commis	960	24- 8-20	"
Taylor, Herman L.	Examinateur de douane	960	1- 6-20	Oshawa, Ont.
Calver, James P. (S.A.O.)	Camionneur	780	19- 4 20	Toronto, Ont.
Ivison, Jas. (S.A.O.)	Examinateur de douane	960	16- 7-20	Chatham, Ont.
Naftel, Amy T.	Commis sténo	960	1- 9-20	Ottawa, Ont.
Hughes, Fred W. (S.A.C.)	Commis	960	12- 8-20	"
Dawes, Walter P. (S.A.O.)	Préposé à l'application de la loi de l'accise	900	1- 6-20	St. John, N.-B.
McKenzie, Jos. (S.A.O.)	Commis de douane, messageries et postes	960	30- 8-20	Truro, N.-E.
Proulx, J. A. H.	Commis junior	600	20- 9-20	Montréal, P.Q.
Lancaster, Robt.	Commis examinateur de douane	960	18- 8-20	Napanee, Ont.
Burnett, Guy K. (S.A.O.)	Exam. de douane	960	1- 9-20	Brandon, Man.
Gorman, Feederick (S.A.O.)	Commis examinateur de douane	1,020	24- 7-20	Sarnia, Ont.
Perrin, Ernest H. M.	Commis	960	17-6 -20	Ottawa, Ont.
Rendall, Jos. W. (S.A.C.)	Exam. de douane	960	1- 9-20	Galt, Ont.
Dodge, C. B. (S.A.O.)	" "	960	26- 4-20	Walkerville, Ont.
Williams, John H. (S.A.O.)	Commis messager	6[illegible]0	1- 9-20	Toronto, Ont.
Costella, Elsie M.	Commis sténo	960	1- 6-20	Ottawa, Ont.
O'Connor, John L.	Commis	960	27- 8-20	"
Earley, Ralph B. (S.A.O.)	Sous-percepteur	450	20- 7-20	Margaretville, N.-E.
Kee, Chas. S. (S.A.O.)	Exam. de douane	960	7- 6-20	St. John, N.-B.
LaZerte, Curtis J. (S.A.O.)	Sous-percepteur	960	24- 4-20	Iroquois, Ont.
Phillippe, C. J.	Commis de douane, messageries et postes	960	29- 6-20	Vancouver C. B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

DOUANES ET RECETTES INTÉRIEURES—*Suite*.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Brisebois, Conrad	Commis junior	600	20- 9-20	Montréal, P.Q.
MacDougall, Donald R.... (S.A.O.)	Sous-percepteur	1,020	24- 9-20	Alexandria, Ont.
Everard, R. D. (S.A.O.)	Commis messager	600	27- 9-20	Toronto, Ont.
Bradley, Rita	Commis sténographe junior	600	4-10-20	Ottawa, Ont.
Kenny, Melle M	Commis sténo	960	1-10-20	"
Carter, Edward G. (S.A.O.)	Exam. de douane	960	13- 9-20	Windsor, Ont.
Desforges, Arthur (S.A.O.)	Commis de douane, messageries et postes	960	2- 8-20	St-Jean, P.Q.
Penrose, Richard M	Garde-clefs d'entrepôt	960	1-10-20	Toronto, Ont.
Edwards, Thos. F. H. (S.A.O.)	Exam. de douane	960	12- 8-20	Windsor, Ont.
Merriman, F. J. (S.A.O.)	Commis sténo	960	26- 4-20	Vancouver, C.B.
Finner, Francis (S.A.O.)	Commis	960	27- 8-20	Ottawa, Ont.
Bélanger, Regina	Commis junior	600	16- 8-20	Montréal, P.Q.
LaPum, James, V	Commis de l'accise	960	19- 6-20	Belleville, Ont.
Erickson, H. F. C. (S.A.O.)	Commis	960	24- 8-20	Ottawa, Ont.
Peacock, Wilfrid E	Préposé d'Accise	960	27- 9-29	"
Loose, Robt. Chas) S.A.O.)	Agent de patrouille de douane		27- 9-20	"
		600	26-10-20	Andover, N.-B.
White, Leander A. (S.A.O.)	Sous-percepteur	600	1- 8-20	Centreville, N.-B.
Marshall, Malcolm Thomas (S.A.O.)	Commis	960	1-10-20	Hamilton, Ont.
Aust, Geo. E. (S.A.O.)	Commis comptable	960	4-10-20	Ottawa, On..
Marsh, Ed. A. (S.A.O.)	Commis de douane, messageries et postes	960	5- 7-20	Ottawa, Ont.
Graveline, Wilfrid	Commis junior	600	14-10-20	Montréal, P.Q.
Benoit, Pierre G. (S.A.O.)	Préposé d'Accise, classe 1	960	1- 9-20	"
McMillan, Alex F	Préposé d'Accise, classe 1	960	14-10-20	Ottawa, Ont.
Lachance, Louis C. (S.A.O.)	Commis de fournitures	960	1- 4-20	"
Ruttle, Geo. Nelson (S.A.O.)	Commis de manifestes	960	1-10-20	London, Ont.
Smith, Oscar I. (S.A.O.)	Commis examinateur de douane	960	1- 7-20	Prince-Rupert, C.-B.
Burmester, H. L. (S.A.O.)	Commis de registres	960	13-10-20	Montréal, P.Q.
Thornton, Wilfird, H. (S.A.O.)	Préposé d'Accise, classe 1	960	20-10-20	Saskatoon, Sask.
Ward, Joseph (S.A.O.)	Exam. de douane	960	9- 9-20	Walkerville, Ont.
Allard, Henri	Camionneur	780	11-10-20	Montréal, P.Q.
Nash, Melle M. M	Commis sténo	960	11-10-20	Ottawa, Ont.
Cockington, John (S.A.O.)	Préposé d'Accise, classe 1	960	1,-9-20	Montréal, P.Q.
Deans, Adam Wm. (S.A.O.)	Emballeur et aide	780	1-11-20	Hamilton, Ont.
Cross, H. O. (S.A.O.)	Camionneur	780	1-10-20	Toronto, Ont.
Gaudette, Adrien (S.A.O.)	Teneur de livres de l'accise	1,320	1-10-20	Montréal, P.Q.
Baxter, Alex. (S.A.O.)	Commis examinateur de douane	960	15- 6-20	Milltown, N.-B.
Myers, Frank Chas. (S.A.O.)	Camionneur	780	16- 9-20	Toronto, Ont.
Fitch, Thos. F. (S.A.O.)	Garde-clefs d'entrepôt	960	16- -920	Prince-Rupert, C.B.
Kelley, David A. (S.A.O.)	Préposé d'Accise	960	31-5 -20	Walkerville, Ont.
Reffret, La. A	Commis messager	600	7-10-20	Québec, P.Q.
O'Bomswin, Geo. R	Commis	960	30-10-20	Ottawa, Ont.
Lachance, Louis Clifford (S.A.O.)	Commis de fournitures	960	1- 4-20	"
Jones, Melle I. A	Commis sténo	960	8-11-20	"
Smith, Sydney, A. G	Commis classeur junior	600	1-12-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

DOUANES ET RECETTES INTÉRIEURES—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Farrell, James Philip......(S.A.O.)	Commis d'Accise...	960	16-11-20	Ottawa, Ont.
Ottley, Ed. J..............(S.A.O.)	Camionneur.........	780	10- 5-20	Toronto, Ont.
Heslop, Arthur............(S.A.O.)	Commis examinateur de douane....	960	5-10-20	Penticton, C.-B.
O'Neil, J. C...............(S,A.O.)	Commis-comptable.	960	18-11-20	Ottawa, Ont.
Bradwell, Ralph...........(S.A.O.)	Préposé d'Accise....	960	19-11-20	Prince Rupert, C.-B.
Tardiff, Alex. T...........(S.A.O.)	Commis-messager..	600	18-11-20	Ottawa, Ont.
Bélanger, Louis............(S.A.O.)	Gardien............	720	19-11-20	Toronto, Ont.
Somerville, Jos. M.........(S.A.O.)	Commis-comptable.	960	2- 2-20	Ottawa, Ont.
Leslie, Harry..............(S.A.O.)	Commis junior......	600	30- 9-20	Toronto, Ont.
Ballantyne, John F. F.....(S.A.O.)	Agent de patrouille de douane........	200	14-10-20	Cape George, N.-E.
Hodder, Philip M..........(S.A.O.)	Préposé d'Accise, classe 1...........	960	1-12-20	Victoria, C.-B.
Shore, Mlle E. M..........(S.A.O.)	Commis-sténographe..............	960	19-10-20	Ottawa, Ont.
Wilson, Joseph G...........(S.A.O.)	Commis teneur de livres............	1,020	1-12-20	"
Woolard, Wm. J...........(S.A.O.)	Examinateur de douane...........	960	1- 9-20	Toronto, Ont.
Medland, Beverly J. A.....(S.A.O.)	Commis-messager..	600	1-10-20	London, Ont.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Ferguson, Minnie H. T............	Commis-sténographe..............	960	1- 3-20	Ottawa, Ont.
Walker, Alice......................	Commis-sténographe..............	960	1- 5-20	"
Ross, Mlle C. J.....................	Commis...........	960	1- 7-20	"
Joss, Elizabeth L..................	Commis-sténographe junior........	600	1- 7-20	"

FINANCE.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Browne, Hugh Edwin.....(S.A.O.)	Commis...........	960	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Wilson, Herbert T.........(S.A.O.)	"	960	10-11-20	"
Peaker, Wm O. M..........(S.A.O.)	"	960	3-11-20	"
Acres, Thos. G.....................	"	960	22-11-20	"
Peart, Edgar H............(S.A.O.)	"	960	2-11-20	"
Summers, Chas. A.........(S.A.O.)	"	960	1-11-20	"
MacGougan, Gordon..............	Commis-comptable.	960	5-11-20	"
Gresley, W. H.............(S.A.O.)	Commis...........	960	2-12-20	"
Smellie, W................(S.A.O.)	Commis sénior.....	1,320	18-11-20	"
Cousins, Wm John.........(S.A.O.)	Commis-comptable.	960	17-11-20	"

SANTÉ.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Rochon, Jos.........................	Inspecteur des denrées alimentaires..	2,700	11-12-19	Cantons de l'est, P.Q.
Brown, Frank H...........(S.A.O.)	Secrétaire.........	2,700	20- 1-20	Ottawa, Ont.
Parker, Herbert Jas.......(S.A.O.)	Inspecteur des denrées alimentaires..	1,200	27- 1-20	Kingston, Ont.
Hughes, Elias Lewis.......(S.A.O.)	Inspecteur des denrées alimentaires..	1,200	16- 2-20	Brandon, Man.
Lee, Arthur A.............(S.A.O.)	Gardien de nuit.....	900	3- 2-20	William-Head, C.-B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

SANTÉ—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
MacMurchy, Dr Helen	Chef, division du bien-être de l'enfance	4,000	17 -5-20	Ottawa, Ont.
McGregor, R. R. (S.A.O.)	Chimiste adjoint	1,320	17- 5-20	"
Linton, Norman R. (S.A.O.)	Infirmier	360	27- 4-20	Québec, P.Q.
Fleming, Dr Albert Grant (S.A.O.)	Chef du service antivénérien	4,000	1- 6-20	Ottawa, Ont.
McEachern, J. G (S.A.O.)	Inspecteur des denrées alimentaires, des drogues et engrais chimiques	1,200	1- 6-20	Edmonton, Alberta.
Zwicher, Alex	Second mécanicien de marine	Taux en cours.	1- 6-20	Halifax, N.-E.
Quévillon, Henri Cyrville	Commis-dactylographe junior	600	1- 6-20	Ottawa, Ont.
MacDonald, Gregor (S.A.O.)	Commis	960	1- 7-20	"
St-Onge, Joseph (S.A.O.)	Inspecteur des denrées alimentaires, drogues et engrais chimiques	1,200	1- 8-20	Montréal, région de, P.Q.
Cloutier, Philippe	Commis	960	1- 7-20	Grosse Isle, P.Q.
Miller, Geo. S (S.A.O.)	Concierge	300	8- 4-20	Lunenburg, N.-E.
Rainboth, Mlle E. M	Commis junior	600	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Morse Gordon Lindsay (S.A.O.)	Commis	960	1- 9-20	"

CHAMBRE DES COMMUNES.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Hubbard, Thomas Stephen	Rapporteur parlementaire adjoint	1,900	12- 3-19	Ottawa, Ont.

IMMIGRATION ET COLONISATION.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Casey, John Jos (S.A.O.)	Gardien d'immigration	660	24- 2-20	Halifax, N.-E.
Connors, E. L (S.A.O.)	"	660	1- 3-20	"
Fenton, H. J (S.A.O.)	"	660	1- 3-20	"
Drouin, Marie B. Yvonne	Commis-classeur junior	800	12-11-19	Ottawa, Ont.
Young, Harold Gordon (S.A.O.)	Inspecteur d'immigration	1,100	30- 4-19	Bridgeburg, Ont.
Davis, Lena May	Commis-sténographe	1,050	13-10-19	Ottawa, Ont.
Leach, Ethel Elizabeth	Commis-sténographe junior	600	18- 2-20	"
Coulter, James (S.A.O.)	Garde de nuit	720	15-11-19	Montréal, P.Q.
Wall, Leonard Smyth	Inspecteur d'immigration	1,000	29-10-19	Windsor, Ont.
Paré, François	Garde d'immigration	720	26- 3-19	Montréal, P.Q.
Fisher, John M (S.A.O.)	Inspecteur d'immigration	1,100	19- 1-20	Sarnia, Ont.
Lawley, Francis J	Concierge	300	26-12-19	Arthabaska Landing, C.-B.
White, J. J	Inspecteur d'immigration	* 100	1- 1-20	Sydney, N.-E.
Day, C. R	"	* 100	1- 7-18	East Poplar River, Sask.
Hong, Frank Lee	Interprète	* 200	13- 4-20	Winnipeg, Man.

*Voir note page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

AFFAIRES INDIENNES.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Bain, Mme M. Y.	Surveillante	540	15-12-19	Montréal, P.Q.
Smith, Geo. J. (S.A.O.)	Concierge	396	2- 4-20	Prince Albert, Sask.
Williamson, J. H. (S.A.O.)	Inspecteur d'immigration	1,200	1- 4-20	Bridgeburg, Ont.
Snelson, Robt. (S.A.O.)	Inspecteur, enfants immigrants britanniques	1,320	9- 8-20	Ottawa, Ont.
Parkinson, Hilda Gertrude	Commis-sténographe	960	14- 9-20	Victoria, C.-B.
Scott, M. D. (S.A.O.)	Inspecteur d'immigration	1,200	4-10-20	Sydney, N.-E.
Kirk, H. W. (S.A.O.)	Commis-classeur	960	24- 9-20	Winnipeg, Man.
O'Connor, Leona M.	Commis-sténographe	960	13-10-20	Ottawa, Ont.
Rooney, Mary Kathleen	Commis-sténographe junior	600	23-10-20	"
Conn, Kathleen, D. D.	Commis-sténographe junior	600	1- 6-20	"
Allan, John S. (S.A.O.)	Commis-classeur	960	4- 9-20	"
Youngs, A. F.	Inspecteur d'immigration	1,200	6-10-20	"
Purcell, S. V.	Gardien de nuit	720	4-12-20	Halifax, N.-E.
Head, Dr. Phillip W. C.	Médecin visiteur	400	20- 9-19	Birtle, Man.
Desrosiers, Victorien D. (S.A.O.)	Agent et médecin visiteur	1,700	8-12-19	Agence Bersimis, P.Q.
Moore, Stewart Sydney (S.A.O.)	Instructeur agricole des Indiens	900	14- 1-20	Agence des Gens du Sang, Alb.
Bradbrook, Chas. Alfred (S.A.O.)	Instructeur agricole des Indiens	1,200	15 -5-19	Agence de Pelly, Kamsack, Sask.
Walters, Rev. W. H. J.	Dispensateur	* 120	6- 4-20	Réserve de Split-Lake Le Pas, Man.
Fraser, Dr. Roderick L.	Médecin visiteur	500	15-11-18	Victoria, C.-B.
MacLennan, Rev. John N.	Agent des Indiens	* 150	5- 1-20	Comté d'Inverness, Cap Breton, N.-E.
Lucas, Jean	Commis-dactylographe, junior	600	1 -2-20	Sarnia, Ont.
Garvin, Alfred	Commis-teneur de livres	1,020	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Meitz, Elizabeth	Commis-sténographe	960	17- 5-20	"
Joyce, John W. (S.A.O.)	Instructeur agricole des Indiens	600	29- 6-20	Agence du Lac au Canard, Sask.
Collison, Wm. E.	Agent des Indiens	1,980	12- 6-20	Agence de Nass River, C.-B.
Greenwood, Alan Bernard (S.A.O.)	Médecin directeur	3,000	11- 8-20	Osweken, Ont.
Meaken, Elsie	Garde-malade diplômée	900	24- 8-20	Lac la Ronge, Sask.
Christianson, Mindy	Inspecteur des a ences indiennes	3,000	14-7—20	Régina, Sask.
Sutherland, H.	Constable	720	17- 4-20	Bella-Coola, C.-B.
McBride, Earl	Commis-classeur	960	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Gooderham, Geo. H. (S.A.O.)	Agent des Indiens	1,500	3- 5-20	Gleichen, Alb.
Powers, Alfred W.	Agent des Indiens, classe(3) et médecin	1,720	16-10-20	Bersimis, P.Q.
Robinson, Richard (S.A.O.)	Premier bouvier	780	12- 7-20	Gleichen, Alb.
Race, H. F.	Dispensateur	* 100	1- 8-20	Rolling Portage, Ont.
Turner, Ethel	Garde-Malade	180	9- 8-20	Punnichy, Sask.

*Voir note page 3...

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

AFFAIRES INDIENNES—*Fin*.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
White, John T............. (S.A.O.)	Instructeur agricole des Indiens.......	900	1- 4-20	Agence de File Hills, Sask.
Cochran, Wilfred N....... (S.A.O.)	Agent des Indiens (classe 2).........	300	1-11-20	Bridgewater, N.-E.

ASSURANCE.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Cleland, Gertrude.................	Commis-sténographe junior.........	700	1- 7-19	Ottawa, Ont.
Boyd, Mary Jane.................	Commis-sténographe junior.........	700	30-10-19	Ottawa, Ont.

INTÉRIEUR.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Brown, William Jas................	Garde-chasse honoraire.............	....	15-12-19	Québec.
Buckle, John Wm..................	" ..	....	15-12-19	"
MacSween, Alexander..............	" ..	....	15-12-19	"
Oswald, Wm. A....................	" ..	....	15-12-19	"
Campbell, Robert Jos..... (S.A.O.)	Sous agent..........	600	2- 8-19	Shaunavon, Sask.
Day, Claude Bruce........ (S.A.O.)	Sous-garde des oiseaux migrateurs.	1,080	10-10-19	Provinces maritimes.
Hatton, Merville R........ (S.A.O.)	Technicien-adjoint..	1,020	1-10-19	Ottawa, Ont.
Stuart, Wm. Grey......... (S.A.O.)	Enregistreur des jaugeages hydrométriques...........	1,500	18-11-19	Calgary, Alb.
Ronald, Geo. F....................	Technicien adjoint..	2,280	1-10-19	Ottawa, Ont.
Gillespie, Kathleen M.............	Commis-sténographe..............	960	23-12-19	"
Helm, Louis.......................	Garde-forestier......	1,200	1- 6-19	Athabaska, Alb.
Roberts, Estyn....................	Technicien adjoint..	2,400	1-10-19	Ottawa, Ontl
Sullivan, Francis C........ (S.A.O.)	Commis-teneur de livres...............	1,020	1-12-19	Ottawa, Ont.
Edwards, John H..................	Commis-messager ..	600	21- 1-20	"
Gill, Clifford B........... (S.A.O.)	Adjoint en sylviculture..............	1,440	2- 1 20	Riding Mountain, Man.
Alexander, Erma V................	Commis-sténographe junior.........	700	2- 8-19	Ottawa, Ont.
Branback, Zelda H................	" ..	700	6-10-19	"
O'Connor, Elizabeth M............	" ..	700	8-10-19	"
Plunkett, Rose M.................	" ..	800	30- 9-19	"
McKenzie, Lillian.................	" ..	600	31- 1-20	"
Selfridge, Erica A................	Commis-sténographe..............	960	30- 1-20	"
Roy, Marie L.....................	Commis-sténographe junior.........	800	15-10-19	"
Sawyer, Marie J. D. G............	" ..	750	27-10-19	"
Richer, Gertrude.................	Commis-dactylographe junior......	600	2- 2-20	"
Stenhouse, Ronald H...... (S.A.O.)	Gardien du matériel d'arpentage.......	1,320	2- 3-20	"
MaLeod, Geo. A.......... (S.A.O.)	Commis...........	1,050	15- 9-20	"
de Guise, Paul....................	Adjoint, préservation des bois......	1,320	25- 2-20	"
Rosborough, Violet M............	Commis-sténographe junior.........	600	12-11-19	"
Fraser, Arthur............ (S.A.O.)	Commis du génie...	1,260	19- 2-20	Calgary, Alb.
Mahon, Harry Wendell.... (S.A.O.)	Ingénieur adjoint....	1,800	1- 7-19	Provinces maritimes.
Craik, Claud V........... (S.A.O.)	Commis du génie. ..	1,260	25- 2-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

INTERIEUR—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
McGahey, Honora P.	Commis-sténographe junior	600	6- 2-20	Ottawa, Ont.
Cantrill, Frederick Chas. (S.A.O.)	Garde-forestier	1,300	8- 9-19	Pines Réserve, Sask.
Agar, Norval	Sous-agent	540	4- 4-19	Provost, Alb.
Adams, David (S.A.O.)	Garde-forestier	1,200	1- 6-19	Athabaska Réserve Alb.
Stuart, Wm. Grey (S.A.O.)	Ingénieur-hydrographe junior	1,680	6-12-19	Calgary, Alb.
Hill, Hiram Ed (S.A.O.)	Garde-magasin	1,200	14- 5-19	Banff, Alb.
Taylor, Sydney (S.A.O.)	Inspecteur des homesteads	1,200	15-10-19	Prince Albert, Sask.
Smart, James (S.A.O.)	Adjoint en sylviculture	1,440	11-11-19	Kamloops, C.-B.
Markell, Ivan W. (S.A.O.)	Commis-junior	600	8- 2-20	Ottawa, Ont.
Cox, Arthur Cecil (S.A.O.)	Cartographe	1,260	4- 2-20	"
Black, John (S.A.O.)	Chauffeur d'auto	1,200	1- 1-20	Waterton Lakes Park, Alb.
Anderson, Mabel G.	Commis-sténographe	960	7- 4-20	Ottawa, Ont.
Curry, John H. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,000	22- 9-19	Pasquia Reserve, Sask.
Stickler, Mlle M. W.	Commis-sténographe	960	6- 3-20	Ottawa, Ont.
Gregoire, Anna	"	960	19- 3-20	"
St. Laurent, Margaret	Commis-junior	600	12- 4-20	"
Hopkins, G. R.	Commis	960	12- 4-20	"
LeFebvre, Lionel	Commis-sténographe	960	19- 3-20	"
Scott, Eshter	"	960	15- 4-20	"
McFadden, Mary	Commis junior	600	12- 4-20	"
Truesdale, Andrew (S.A.O.)	Gardien de parc	* 150	26- 5-20	Parc des îles du St-Laurent.
Burwash, Alice H.	Chimiste adjoint	1,320	1- 5-20	Ottawa, Ont.
Garton, Frederick T. (S.A.O.)	Commis comptable	960	3- 5-20	"
Smith, R. (S.A.O.)	Conducteur d'attelage	900	15- 3-20	Beaver Hills, Sask.
Cook, A. W. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	17- 6-20	Nisbet Reserve, Sask.
Giddie, John M. (S.A.O.)	Gardien surveillant de parc	1,560	1- 6-20	Parcs de Yoho et de Glacier, C.-B.
Glosson, Emile	Commis classeur	960	24- 4-20	Ottawa, Ont.
Hughson, F. A. S. (S.A.O.)	Commis-comptable	960	29- 5-20	"
DeVany, J. L. (S.A.O.)	Sous-garde des oiseaux migrateurs	1,080	1-11-19	Provinces maritimes.
Highfield, F. C. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	30- 4-20	Riding Mountain, Man.
Besserer, C. W.	Photographe	1,200	18- 6-20	Ottawa, Ont.
Stewart, Irma C.	Commis-sténographe	960	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Maloney, Mary C.	"	960	1- 6-20	"
Reed, G. P. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	17- 6-20	Réserve de Porcupine, Man.
Forsyth, Wm. (S.A.O.)	"	1,020	17- 6-20	"
Finlayson, D. (S.A.O.)	"	1,020	23- 6-20	Réserve de Pasquia, Sask.
Kelley, F. E. (S.A.O.)	"	1,020	23- 6-20	Réserve de Cooking Lake, Alberta.
Seymour, H. P.	"	1,020	24- 6-20	Réserve de Sturgeon, Sask.

*Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

INTÉRIEUR—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Bainbridge, A. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	17- 6-20	Réserve de Pasquia, Sask.
Moore, Wm. S. (S.A.O.)	Garde-forestier	1,200	28 -6-20	Réserve Tranquille, C.-B.
Smith, H. A. P.	Sous-garde des oiseaux migrateurs	1,080	27-10-19	Provinces maritimes.
Mauley, Wm. L. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	18- 6-20	Fort la Corne, Sask.
West, G. O. (S.A.O.)	Commis du génie	1,260	19- 6-20	Ottawa, Ont.
Tufts, R. W.	Garde des oiseaux migrateurs	1,500	21-10-19	Provinces maritimes.
Miller, Andrew H. (S.A.O.)	Expert en attraction astronomique	2,400	12- 6-20	Ottawa, Ont.
Locke, J. M. K. (S.A.O.)	Commis sénior	1,320	22- 6-20	"
Errington, Chas.	Enregistreur des données hydrométriques	1,440	28- 6-20	Calgary, Alberta.
Abbott, A. I. (S.A.O.)	Garde-forestier	1,200	8- 5-20	Réserve de Crow's Nest, Alberta.
Tierney, Elizabeth	Commis-sténographe	960	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Eley, Wm. (S.A.O.)	Concierge	960	19- 7-20	Parc Jasper, Alberta.
Hodgson, E. A.	Sismologue	2,400	5- 7-20	Ottawa, Ont.
Dixon, Evelyn A.	Commis junior	600	1- 6-20	"
Moreland, Mabel	Commis-sténographe	960	1- 7-20	"
McKenzie, Geo.	Garde-forestier adjoint	1,020	22- 7-20	Big River, Sask.
Wilkes, J. W. H. (S.A.O.)	Enregistreur des données hydrométriques	1,440	3- 6-20	Calgary, Alberta.
Melling, Walter R. (S.A.O.)	Lithographe et graveur	33 par sem.	3- 8-20	Ottawa, Ont.
Murray, Wm. R. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	12- 8-20	Réserve de Porcupine, Sask.
McKay, George (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	12- 8-20	Réserve de Porcupine, Sask.
Beatty, Edward A. (S.A.O.)	Gade-forestier adjoint	1,020	12- 8-20	Réserve de Porcupine, Sask.
Dewberry, John	Garde-parc	960	1- 8-20	Parc Yoho, C.-B.
Evans, L. B.	Garde-chasse honoraire	....	1- 8-20	Co. de King, N.-B.
Weymen, James W. (S.A.O.)	Garde-forestier	1,200	18- 6-20	Réserve de Monte Hills, C.-B.
Smith, Frank A. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	19- 1-20	Réserve de Beaver Hills.
Newton, T. M. (S.A.O.)	Inspecteur de homesteads	1,200	19- 1-20	Grande Parie, Alb.
Noble, Wm. H. (S.A.O.)	Concierge adjoint	1,000	19- 1-20	Banff, Alta.
Finlayson, Garfield	Garde-parc	960	19- 1-20	Parc de Pointe Pelée, Ont.
Seeley, Harold Emery	Aide-forestier	1,320	15- 6-20	Réserve de la Colombie-Britannique, C.-B.
Campbell, Thomas (S.A.O.)	Garde-parc	960	1- 8-20	Parc des Montagnes Rocheuses, Alb.
McEwen, Roy S. (S.A.O.)	Commis teneur de livres	960	19- 7-20	Prince-Albert, Sask.
Lewis, J.	Commis sénior des fournitures	1,320	21- 6-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

INTÉRIEUR—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Coppock, Bryan	Garde-parc	960	20- 6-20	Parc Yoho, C.-B.
Marsolais, Dorcina	Commis-sténographe	960	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Whitehouse, A. C. (S.A.O.)	Enregistreur de données hydrométriques	1,440	2- 9-20	Vancouver, C.-B.
Vicars, John H. (S.A.O.)	Garde-forestier	1,000	27-10-20	Riding Mountain, Man.
Webb, Bowen E. H. E. (S.A.O.)	Estimateurde homesteads	1,200	1- 6-20	Prince-Albert, Sask.
Coulthurst, R. L.	Commis des magasins	960	2- 6-20	Banff, Alta.
Davis, H. E. (S.A.O.)	Gardien de bains, sénior	780	1- 8-20	"
Potter, Jane Crawford	Commis-sténographe	960	1-10-20	Ottawa, Ont.
Day, Claude Bruce (S.A.O.)	Garde d'oiseaux migrateurs	1,080	1-10-20	Provinces maritimes.
Turton, Edwin E.	Commis	960	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Moore, Wm. S. (S.A.O.)	Garde-forestier	1,200	28- 6-20	Réserve Tranquille, C.-B.
Lee, James Taylor (S.A.O.)	Essayeur des bois de construction	1,260	26- 5-20	Vancouver, C.-B.
Drew, Dorothy Agnes	Commis teneur de livres	960	1-10-20	Ottawa, Ont.
Gauthier, Jas. D. H.	Commis-comptable	960	1- 9-20	"
Dixsee, Wm. W.	Sismologue adjoint	1,620	15- 6-20	"
McRorie, Wilema W.	Commis-sténographe	960	27- 9-20	"
Hooper, Benjamin R. (S.A.O.)	Magnéticien adjoint	1,620	14- 6-20	"
Clark, Thos. (S.A O.)	Garde-forestier	1,200	14- 6-20	Nisconlith Réserve de C.-B.
Barber, James C.	Sous-agent des terres	300	2-10-20	Fort St. John, C.-B.
Waterbury, Barry (S.A.O.)	Maître palefrenier	1,140	28- 4-20	Montagnes Rocheuses, Alb.
McQuat, David D. (S.A.O.)	Essayeur des bois de construction	1,260	9- 9-20	Montréal, Q.
Howell, Alfred B. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	4- 9-20	Réserve de Duck Mountain, Man.
Hanson, Reginald C. (S.A.O.)	Commis	960	11- 8-20	Winnipeg, Man.
Good, Mlle M. M.	Commis-sténographe junior	600	4-10-20	Ottawa, Ont.
Bigras, Gab ielle	Commis-classeur junior	600	17- 9-20	"
St. Denis, R O. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	1-10-20	Réserve des Pins, Sask.
Morency, Geo. E.	Commis senior du génie	1,680	29- 9-20	Ottawa, On .
McDonald, Ed. (S.A.O.)	Garde-feu et garde-chasse	1,080	1- 4-20	Parc Jasper, Alb.
Sweeney, Helen Florence	Commis-sténographe junior	960	28- 9-20	Ottawa, Ont.
Wilkins, Fred J. (S.A.O.)	Dessinateur junior	900	26- 7-20	"
Coleman, Geo. R. (S.A.O.)	Concierge	960	1- 7-20	Indian-Head, Sask.
Wright, Wm. Gilchrist (S.A.O.)	Forestier	1,680	27- 5-20	Ottawa, Ont.
Sinclair, W. (S.A.O.)	Garde-forestier adjoint	1,020	14- 6-20	Réserve des Pins, Sask.
Chadwick, Wm.	Adjoint d'irrigation	1,200	1- 6-20	Calgary, Alb.
Brophy, Maurice J. (S.A.O.)	Essayeur des bois de construction	1,260	1-10-20	Mont éal, P.Q.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

INTÉRIEUR—*Fin*.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Bradley, Geo. M..........(S.A.O.)	Garde-forestier.....	1,200	1- 4-20	Réserve de Clear-water, Alb.
Scharfe, Violet J...........(S.A.O.)	Commis-sténographe..............	960	12-10-20	Ottawa, Ont.
Whelan, Walter E.........(S.A.O.)	Estimateur de homesteads.......	1,200	5- 6-20	District de Prince-Albert, Sask.
Lewis, Harrison F.................	Garde d'oiseaux migrateurs..........	1,500	1-11-20	Ontario et Québec.
Parker, Henry Albert......(S.A.O.)	Forestier...........	1,680	28- 5-20	Réserve de Cypress-Hills, Alb.
Pilon, Louis...............(S.A.O.)	Chauffeur d'auto...	1,200	1- 9-20	
Philip Jean M....................	Commis-sténographe junior.........	600	16-10-20	Ottawa, Ont.
O'Regan, James..................	Commis-classeur junior.............	600	1- 4-20	"
Mabb, Herbert W.........(S.A.O.)	Estimateur de homesteads.......	1,500	11-10-20	Winnipeg, Man.
Wood, Wm. John..........(S.A.O.)	Sous-agent des terres	480	18- 9-20	Westlock, Alta.
Walsh, Miss M. H................	Commis-sténographe jr............	600	12-10-20	Ottawa, Ont.
Schiemann, Wm..................	Chauffeur d'auto....	1,200	1- 9-20	"
Burt, Thos. Henry........(S.A.O.)	Enregistreur de données hydrométriques.............	900	19- 5-20	Alberta.
Miller, Walter.............(S.A.O.)	Commis sénior du génie.............	1,680	9-10-20	Calgary, Alta.
Evoy, Anna Laura Jane............	Commis-sténographe junior.........	600	26-10-20	Ottawa, Ont.
Mackie, Annie I..................	Commis classeur junior.............	600	30-10-20	"
Munro, James A..................	Garde d'oiseaux migrateurs..........	1,500	8-11-20	Provinces de l'ouest.
Reeves, Geo. Andrew..............	Instructeur agricole des Indiens.......	600	10- 6-20	Carlyle, Sask.
Stenhouse, Ronald H......(S.A.O.)	Dessinateur sénior..	1,680	16-11-20	Ottawa, Ont.
Brooks, Oliver W.........(S.A.O.)	Préposé des instruments.............	1,260	2- 6-20	"
Cochrane, Hugh W........(S.A.O.)	Garde-forestier......	1,200	1- 4-20	Réserve de Brazeau, Alb
Cummings, Zilpa G...............	Commis-sténographe junior........	600	9-11-20	Ottawa, Ont.
MacMillan, Francis R.....(S.A.O.)	Commis..............	960	16-11-20	"
Maimann, Clarence E.....(S.A.O.)	Surveillant forestier.	1,800	1- 4-20	Réserve de Sturgeon Forest, Sask.
Burns, Maude May T..............	Commis-sténographe..............	960	23- 8-20	Ottawa, Ont.
Brasnett, Ernest H........(S.A.O.)	Garde-parc.........	960	21-12-20	Jasper Park, Alb.
Richards, James P........(S.A.O.)	Commis............	960	21-10-20	Ottawa, Ont.
Jaffary, James H. E.......(S.A.O.)	Ingénieur junior d'irrigation...........	1,680	4- 6-20	Calgary, Alb.
Evans, Mary P....................	Commis-sténographe..............	960	3-12-20	Ottawa, Ont.
Boroughs, Robert Warren..........	Contremaître de construction.......	1,260	3- 3-20	Bow-River, Alb.
Smith, Margaret W...............	Commis-sténographe..............	960	8-11-20	Calgary, Alb.
Murray, Herbert A................	Chef d'établissement photo-mécanique............	2,220	13-12-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

JUSTICE

Nom	Classe	Traitement	Da e d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Haviland, Ernest H...... (S.A.O.)	Ingénieur adjoint...	1,000	18- 9-19	Dorchester, N.-B.
Longpré, Exupère.......... (S.A.O.)	Garde de prison.....	800	24-10-19	St-Vincent de Paul, P.Q.
Barquest, Wm O.......... (S.A.O.)	Gardien de nuit.....	800	1- 2-20	Edmonton, Alb.
Tabbutt, John............ (S.A.O.)	Fconome de prison..	1,200	1- 7-19	Prince-Albert, Sask.
Leroux, Octavien..................	Garde de prison.....	900	1- 9-19	St-Vincent de Paul, P.Q.
Atkins, Jas................ (S.A.O.)	"	800	29- 1-20	Kingston, Ont.
Anglin, Wm S.............. (S.A.O.)	Médecin.............	2,400	1- 5-20	"
Pickles, W. S.....................	Garde de prison.....	800	31- 3-20	Dorchester, N.-B.
Whalen, R. J.............. (S.A.O.)	"	800	31- 3-20	"
Kaye, Percy A.....................	"	800	15- 4-19	"
Kerrison, S. H............ (S.A.O.)	Fconome de prison..	1,200	1- 3-20	Kingston, Ont.
Jamieson, Elizabeth...............	Commis-sténographe..............	960	1- 1-20	Ottawa, Ont.
Parkinson, R.............. (S.A.O.)	Garde de prison.....	800	19- 3-20	Stony Mountain, Man.
Jenkins, M. John.......... (S.A.O.)	"	900	18- 5-20	St-Vincent de Paul- P.Q.
Bond, James.............. (S.A.O.)	"	900	23- 4-20	Stony Mountain, Man.
Green, Chas. H....................	"	800	2- 1-19	Prince-Albert, Sask.
McKay, Alex. D....................	"	900	1- 5-20	Kingston, Ont.
Hamel, Noé........................	"	900	27- 7-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Coleman, Samuel.......... (S.A.O.)	"	800	11- 3-20	Dorchester, N.-B.
Nadeau, Joseph....................	Garde de prison.....	800	18-10-19	St-Vincent de Paul, P.Q.
Pratt, Harry............. (S.A.O.)	"	900	10- 6-20	Kingston, Ont.
Hallighan, John........... (S.A.O.)	"	900	10- 6-20	"
Bohémier, Gustave....... (S.A.O.)	"	800	12- 2-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Hangerud, M. B........... (S.A.O.)	"	800	1-10-19	Prince-Albert, Sask.
Johnson, Chas. H..................	"	800	18-10-19	St-Vincent de Paul, P.Q.
Nagle, Harry......................	Gardien............	900	7-12-19	King.
Price, H. W............... (S.A.O.)	Garde de prison.....	800	8-12-19	New-Westminster, C.-B.
Patterson, John Knox..... (S.A.O.)	Garde de prison.....	800	9- 4-20	Kingston, Ont.
Vincent, Stuart........... (S.A.O.)	"	800	26-11-19	Stony-Mountain, Man.
Walsh, Thos. J....................	"	900	16- 6-20	Kingston, Ont.
Charbonneau, Léon.................	"	900	15- 6-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Raven, A.................. (S.A.O.)	"	900	15- 6-20	Kingston, Ont.
Girard, R................. (S.A.O.)	"	900	15- 6-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Nolan, John............... (S.A.O.)	"	900	15- 6-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Horsborough, Jas. A...... (S.A.O.)	"	900	15- 6-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Byrne, John.......................	"	800	13- 4-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Stanhope, Ray............ (S.A.O.)	"	900	15- 4-20	Stony-Mountain, Man.
Dent, Chas. L............ (S.A.O.)	"	900	3- 5-20	Prince-Albert, Sask.
Gray, Chas. H............ (S.A.O.)	"	800	4- 1-19	Kingston, Ont.
Forsythe, Allan........... (S.A.O.)	"	900	27- 7-20	"
Moore, Samuel............ (S.A.O.)	"	900	28- 6-20	Prince-Albert, Sask.
Roy, David............... (S.A.O.)	"	900	30- 6-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
McLeod, D................ (S.A.O.)	"	900	28- 6-20	Stony-Mountain, Man.
MacCullie, Jas............ (S.A.O.)	"	900	28- 6-20	Prince-Albert, Sask.
Hood, John Clayton................	"	900	1- 5-20	Kingston, Ont.
MacLeod, Geo. L.......... (S.A.O.)	"	900	8- 7-20	Dorchester, N.-B.
Crandall, A. H............ (S.A.O.)	"	900	8 -7-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Trollope, G. W............ (S.A.O.)	"	900	21- 5-20	New-Westminster, C.-B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

JUSTICE—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
McLean, Donald........... (S.A.O.)	Garde de prison....	900	15- 5-20	Stony-Mountain, Man.
Sills, Alfred F............. (S.A.O.)	"	900	14- 7-20	Kingston, Ont.
Sullivan, Leo.............. (S.A.O.)	"	900	14- 7-20	"
Balcomb, Wm E. .... (S.A.O.)	"	900	14- 7-20	"
Mitchell, Geo. E.......... (S.A.O.)	"	900	5- 7-20	Stony-Mountain, Man.
Bull, Geo. W.............. (S.A.O.)	"	900	16- 7-20	Stony-Mountain, Man.
Bérubé, Jos................ (S.A.O.)	"	900	15- 6-20	St-Vincent de Paul, P.A.
O'Brien, Harold........... (S.A.O.)	"	900	6- 7-20	New-Westminster, C.-B.
Pel:ing, Alfred M.......... (S.A.O.)	"	900	24- 6-20	New-Westminster, C.-B.
Corbett, Thomas.......... (S.A.O.)	"	900	22- 6-20	New-Westminster, C.-B.
Anderson, Harold G....... (S.A.O.)	"	900	2- 7-20	Stony-Mountain, Man.
James, Wm H......................	"	900	9- 8-20	Kingston, Ont.
Saunders, John............ (S.A.O.)	"	900	9- 8-20	"
Scammel, Edwin.......... (S.A.O.)	"	900	12- 8-20	"
Baggott, Arthur........... (S.A.O.)	"	900	1- 8-20	"
Good, Geo. Thos.......... (S.A.O.)	"	900	24- 8-20	Dorchester, N.-B.
Nixon, Ethel C......................	Surveillante........	960	7- 6-20	Dorchester, N.-B.
Trollope, Geo. W.......... (S.A.O.)	Garde de prison.....	900	21- 5-20	New-Westminster, C.-B.
Delorme, A............... (S.A.O.)	Gardien de prison...	900	31- 5-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Tarr, John................ (S.A.O.)	"	900	1- 6-20	Prince-Albert, Sask.
Harper, John.............. (S.A.O.)	"	960	13- 9-20	New-Westminster, C.B.
Rogers, Hugh C........... (S.A.O.)	Gardien-instructeur cultivateur........	1,080	1- 6-20	Prince-Albert, Sask.
McCauley, Neil........... (S.A.O.)	Gardien de prison...	960	13- 9-20	Stony Mountain, Man.
Lortie, George......................	Gardien-instructeur.	1,080	22- 9-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Knock, A. E........................	Gardien de prison...	960	11-9-20	Stony Mountain, Man.
McConnell, Arnold D...... (S.A.O.)	Infirmière de pénitencier............	1,080	11-9-20	Kingston, Ont.
Cox, Wm. B............... (S.A.O.)	Gardien de prison...	900	21- 5-20	Prince-Albert, Sask.
Kerr, Thos. S............. (S.A.O.)	"	800	12- 4-20	Kingston, Ont.
Brown, Alva D....................	"	900	10- 6-20	"
Muir, Louis M............. (S.A.O.)	"	960	28- 9-20	Stony Mountain, Man.
Silver, Milton J........... (S.A.O.)	"	960	2-10-20	Kingston, Ont.
Cheesman, Arthur........ (S.A.O.)	"	960	2-10-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Cowie, John............... (S.A.O.)	"	960	7-10-20	Stony Mountain, Man.
Kellett, Geo. H. A........ (S.A.O.)	"	960	7-10-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Edwards, Silas............ (S.A.O.)	"	960	1- 5-20	Kingston, Ont.
Robinson, Wm. Chas...... (S.A.O.)	"	960	8-20-20	Dorchester, N.-B.
Launigan, Walter J.................	"	960	20- 9-20	Kingston, Ont.
McKay, Wm.......................	Mécanicien adjoint d'usine de force motrice à vapeur.	1,260	1- 4-20	"
Dobson, Frank L.......... (S.A.O.)	Gardien de prison...	960	1- 4-20	Dorchester, N.-B.
Giroux, Fernand.......... (S.A.O.)	"	960	21-10-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Miller, James............. (S.A.O.)	"	960	21-10-20	Prince-Albert, Sask.
McDonald, Hugh......... (S.A.O.)	"	960	21-10-20	Stony Mountain, Man.
Hammill, Edward........ (S.A.O.)	"	960	21-10-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Parker, Mrs. Margaret.............	Gardienne-instructrice ménagère....	960	13- 5-20	Dorchester, N.-B.
Paul, Geo. A.............. (S.A.O.)	Gardien de prison...	960	1- 4-20	New-Westminster, C.B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

JUSTICE—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Erskine, James............(S.A.O.)	Gardien de prison...	960	8-11-20	Stony Mountain, Man.
Cooper, Herbert W........(S.A.O.)	Aide de bureau pour le directeur.......	1,260	8-11-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
McPherson, Herbert......(S.A.O.)	Gardien de prison...	900	12- 5-20	Stony Mountain, Man.
Bishop Walter E..................	Gardien-instructeur forgeron..........	1,080	24-6-20	Dorchester, N.-B.
Lowes, Percy S...........(S.A.O.)	Gardien de prison...	960	2-10-20	Kingston, Ont.
Kynock, Alex. E..................	" ...	960	11-9-20	Stony Mountain, Man.
House, Nathaniel.........(S.A.O.)	" ...	960	13-9-20	New-Westminster, C. B.
Nantel, Louis......................	" ...	800	1- 4-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Snook, Harold S..........(S.A.O.)	" ...	960	15-11-20	Kingston, Ont.
Porter, Wm. John..................	" ...	960	15-11-20	"
Holland, Harry...........(S.A.O).	" ...	960	29-11-20	"
Gauthier, Léopold.........(S.A.O.)	" ...	960	29-11-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Dorion, Jos. E......................	" ...	960	29-11-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Everitt, Albert Jas........(S.A.O).	" ..	960	29-11-20	St-Vincent de Paul, P.Q.
Wickman, Walter..........(S.A.O.)	" ...	960	29-11-20	Kingston, Ont.
Davies, Frederick.................	" ...	960	26-11-20	"
Campbell, Donald.........(S.A.O.)	" ...	900	11- 6-20	Stony Mountain, Man.
McDonald, Hugh.........(S.A.O.)	" ...	960	23- 9-20	Kingston, Ont.

TRAVAIL.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Gill, Lester Willis.........(S.A.O.)	Directeur de l'enseignement technique	4,000	1-12-19	Ottawa, Ont.
Rigg, R. A................(S.A.O.)	Surintendant de bureau de placement	2,760	22-12-19	Winnipeg, Man.
Wyatt, J. M.......................	Spécialiste en matière d'emploi pour les enfants........	2,400	7- 1-20	Ottawa, Ont.
Eastman, Anna Alma..............	Commis-sténo......	1,050	1- 8-19	"
Howard, Lawrence F.....(S.A.O.)	Surintendant du bureau de placement	2,760	24-1-20	Moncton, N.-B.
Tierney, Anna......................	Commis classeur junior.............	600	23-2-20	Ottawa, Ont.
Tracey, Wm. R...........(S.A.O.)	Commis principal de la statistique......	1,800	5- 6-20	"
Phelan, V. C........................	Commis statisticien	860	1- 4-20	"
House, Thos. H....................	Commis principal de la statistique......	1,800	16-10-20	"
Crawford, Arthur W...............	Adjoint du directeur de l'enseignement technique.........	3,480	1-10-20	"
Lasher, Edna........................	Commis-sténographe junior.........	600	26-10-20	"
Gouin, Eva...........................	Commis junior......	600	29- 9-20	"

MARINE ET PÊCHERIES

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Mader, Thos. Fawson..............	Maître de havre.....	* 200	1-81 19	Mahone Bay, N.-E.
Melanson, Chas. F..................	Gardien de phare...	140	1 12-19	Meteghan River, N.-E.
Shreve, R. S..............(S.A.O.)	Commis principal...	1,800	5- 1-20	Halifax, N.-E.

* Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe		Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
			$		
Watson, Alex............(S.A.O.)	Comptable..........		1,640	6-12-19	Prince-Rupert, C.B..
Terrio, Mme B....................	Gardien de phare...	*	120	26-10-19	West Arichat, N.-E.
Thieme, Ben. Jas..........(S.A.O.)	Observateur de pluviomètre.......	*	48	1-12-19	Mountain Park, Alb.
Howatt, Thos....................	Maître de havre.....	*	100	1- 3-20	Port Borden, I. P.-E.
Tremblay, Jos. L..................	Gardien de phare...		80	10-10-19	Chicoutimi, P. Q.
Langthorne, Osborne J....(S.A.O.)	"		660	4- 3-20	Bon Portage Island, N.-E.
Johnson, B. L.............(S.A.O.)	Surintendant du pilotage..............		3,060	1- 1-20	Victoria, C.B.
Tremblay, Wm.....................	Capitaine, bateau-patrouille des pêcheries............		1,500	5- 5-19	Québec, P.Q.
McKay, Roy Gilliespie....(S.A.O.)	Commis senior......		1,320	5- 1-20	Halifax, N.-E.
Hollis, Chas. Creed.......(S.A.O.)	Agent-surveillant de des pêcheries......		1,320	3- 2-20	District n° 1, provinces maritimes.
Fraser, Edwin D..........(S.A.O.)	"		1,320	1- 2-20	District n° 3, provinces maritimes.
Day, Alfred Caspian......(S.A.O.)	"		1,320	20- 1-20	District n° 8, provinces maritimes.
Westover, Stanley.........(S.A.O.)	"		1,320	31- 1-20	District n° 9, provinces maritimes.
Pettis, David Merriam...(S.A.O.)	"		1,320	2- 2-20	District n° 11, provinces maritimes.
Locke, Harold G..........(A.S.O.)	"		1,320	3- 2-20	District n° 12, provinces maritimes.
Fournier, Jos. E...........(S.A.O.)	Agent-surveillant des pêcheries......		1,320	6- 2-20	District n° 18, provinces maritimes.
Cassidy, Henry J.........(S.A.O.)	" ..		1,320	6- 2-20	District n° 19, provinces maritimes.
Landry, Léonard J........(S.A.O.)	" ..		1,320	6 -2 20	District n° 20, provinces maritimes.
Arseneault, Arthur J.......(S.A.O.)	" ..		1,320	6- 2-20	District n° 21, provinces maritimes.
Albert, Bruno T...........(S.A.O.)	" ..		1,320	13- 2-20	District n° 22, provinces maritimes.
Wilson, Earle J...........(S.A.O.)	" ..		1,320	10- 2-20	District n° 25, provinces maritimes.
Daigle, Damas............(S.A.O.)	" ..		1,320	7- 2-20	District n° 26, provinces maritimes.
Leblanc, Jos. Ulric........(S.A.O.)	" ..		1,320	8- 2-20	District n° 28, provinces maritimes.
Prescott, C. Geo..........(S.A.O.)	" ..		1,320	10- 2-20	District n° 29, provinces maritimes.
Fraser, Milton McLean....(S.A.O.)	" ..		1,320	9- 2-20	District n° 30, provinces martimes.
Mersereau, Wm. L.........(S.A.O.)	" ..		1,320	18- 3-20	District n° 31, provinces maritimes.
Charest, Joseph Amédée..(S.A.O.)	" ..		1,320	1- 2-20	District n° 33, provinces maritimes.
McLellan, Peter Angus.....(S.A.O.)	" ..		1,320	6- 2-20	District n° 34, provinces maritimes.
Keating, Robert Thos.....(S.A.O.)	" ..		1,320	5- 2-20	District n° 4, provinces maritimes.
Harris, Walter G..........(S.A.O.)	" ..		1,320	31- 1-20	District n° 5, provinces maritimes.
Quinn, Edward L.........(S.A.O.)	" ..		1,320	2- 2-20	District n° 7, provinces maritimes.
Martin, Andrew..................	Cuisinier de campement.............		1,080	30- 1-20	Prince Rupert, C.-B.
MacNeill, Jas. Arthur.............	Maître de havre.....	*	200	10- 3-20	Murray Harbour, I. P.-E.

*Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
McCarville, E. Patrick.... (S.A.O.)	Agent-surveillant des pêcheries......	1,320	6- 2-20	District n° 36, provinces maritimes.
Palmer, Cecil Russell..... (S.A.O.)	"	1,320	6- 2-20	District n° 37, provinces maritimes.
Coady, James H.......... (S.A.O.)	"	1,320	31- 1-20	District n° 38, provinces maritimes.
Smith, Perley Watts...... (S.A.O.)	"	1,320	1- 2-20	District n° 39, provinces maritimes.
Sampson, Raymond F..... (S.A.O.)	"	1,320	1- 2-20	District n° 41, provinces maritimes.
Phillips, Gilbert L........ (S.A.O.)	"	1,320	1- 2-20	District n° 42, provinces maritimes.
Kitchen, Thomas Handley (S.A.O.)	"	1,320	1- 3-20	District n° 43, provinces maritimes.
Wilkie, Alexander K....... (S.A.O.)	"	1,320	1- 2-20	District n° 45, provinces maritimes.
Batson, F. A.............. (S.A.O.)	"	1,020	9- 2-20	District n° 13, provinces maritimes.
Rigby, O. A............... (S.A.O.)	"	1,020	10- 2-20	District n° 14, provinces maritimes.
Barnes, Bruce............. (S.A.O.)	"	1,020	18- 2-20	District n° 17, provinces maritimes.
Pothier, A. A............. (S.A.O.)	"	1,020	5- 2-20	District n° 6, N.-E.
O'Toole, John M........... (S.A.O.)	"	1,020	22- 4-20	District n° 44, N.-E.
Conley, Chas. Tupper..... (S.A.O.)	"	1,020	9- 2-20	Beaver Harbour, N.-B
Bell, Theodore............ (S.A.O.)	"	1,020	19- 4-20	District n° 23, N.-B.
Reid, Weldon R..................	Surintendant de piscifacture..........	1,100	5- 2-20	Rivers Inlet, C.-B.
Hunt, Robert W.......... (S.A.O.)	Ingénieur junior.....	1,680	1- 2-20	Vancouver, C.-B.
Marier, Marie A..................	Commis dactylographe............	960	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Fraser, Geo. Mitchell..............	Forgeron............	1,140	5- 7-19	Prince Rupert, C.-B.
Egan, Michael F.......... (S.A.O.)	Gardien de phare et préposé des cornes de brouilllard.....	345	23- 1-20	Jerome Point, N.-E.
Tucker, Ernest Henry............	Observateur de pluviomètre..........	48	15-11-19	Edson, Alb.
Dixon, Jos. Gibson................	Gardien de phare, classe 2, rang 3...	1,360	27- 3-20	Western Islands, Ont.
Scoville, Robert Loran............	Gardien de phare, classe 4, rang 12...	360	15- 3-20	Bunker Island, N.-E.
Bunt, Wm. Charles........ (S.A.O.)	Commis du pilotage.	1,320	9- 2-20	Victoria, C.-B.
Gaudet, Jos. Léon................	Observateur, service météorologique	* 100	1- 5-19	Moose Factory, P.Q.
Hudson, Geo. F..................	Observateur climatologiste..........	* 100	12- 4-20	Pelee Island, Ont.
Wren, Joseph R........... (S.A.O.)	Gardien de port et maître de havre..	Honoraires d'office......	15- 2-20	St. Andrews, N.-B.
Ross, Stewart B.......... (S.A.O.)	Gardien de phare...	320	9-12-19	George'sIsland, N.-E.
Miller, Robt. H..................	Observateur de pluviomètre.........	* 48	19- 4-20	Shipman, N.-B.
Samson, J. A......................	Inspecteur de bateaux à vapeur....	2,700	1- 4-20	Québec, P.Q.
Campbell, Susan Beatrice..........	Observateur de pluviomètre..........	* 48	1- 1-20	St. George, N.-B.
Robinson, Geo. Alfred..............	"	* 48	2- 1-20	Mt. Uniacke, N.-E.
Johnson, Michael..................	Batelier volontaire..	* 2 par exercice et allocation pour service de sauvetage...........	1- 4-20	Duncan Cove, N.-E.

*Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
LeBlanc, John	Gardien de phare	210	6- 4-20	Church Point, N.-E.
Dubeau, Norman	"	180	31- 3-20	St. Jean, P.Q.
Nicholson, Geo. Francis	Observateur, service météorologique	* 120	24- 4-20	Assiniboia, Sask.
Cotter, Henry M. S.	Observateur climatologiste	* 100	23- 3-20	Cumberland House, Sask.
Henderson, Dr. Geo. Blair	Observateur-télégraphiste en chef	* 120	16-12-19	Creston, C.-B.
Gregson, Chas. James	Agent de signaux	* 120	29- 3-20	Québec, P.Q.
Strate, Delance Adolph	Observateur de pluviomètre	* 48	1- 1-20	Caldwell, Alb.
York, A.	Forgeron	Taux en cours.	7- 4-20	St. John, N.-B.
Sabeau, I. T.	Maître de havre	* 200	30- 4-20	Port Lorne, N.-E.
Smith, Isaac Parker	"	* 200	5- 1-20	Port Hood, N.-E.
McDonell, A. J.	Gardien de phare	420	27- 4-20	"
Airey, Robt. G.	Commis-sténographe	960	8- 5-20	Ottawa, Ont.
Poirier, Firmin	Gardien de phare	* 80	4- 8-20	Bonaventure, P.Q.
Munro, Mme E.	"	* 100	5- 1-20	Cole Harbour, N.-E.
McCormack, N. G. McD.	Observateur de pluviomètre	* 48	27- 2-20	Heron Bay, Ont.
Valleau, Wm. Roy	"	* 48	17- 4-20	Prince, Sask.
Sheaves, Thos.	Gardien de phare	* 120	17- 4-20	Annacis Island, C.-B.
Milne, Wm. Fred	Préposé des signaux de tempête	* 75	17- 4-20	Port Burwell, Ont.
Moore, Wilson (S.A.O.)	Observateur de pluviomètre	* 48	1- 4-20	Bancroft, Ont.
McCurrach, Peter Hay	Observateur, service météorologique	* 48	1-10-19	Greenwood, C.-B.
Jardine, James	Observateur de pluviomètre	* 48	14- 5-20	Hardwood idge Crossing, N.-B.
Johnson, Chas. F.	Observateur climatologiste	* 100	3- 5-20	Carcross, Yukon.
Gilbert, Albert E.	"	* 100	3- 5-20	Carcross, Yukon.
Eardley-Wilmot, Col. Irton	Observateur de pluviomètre	* 48	8- 3-20	Shawinigan Lake, C.-B.
Enborg, Anders L.	Observateur de pluviomètre	* 48	8- 3-20	Hornepayne, Ont.
Fitzgerald, Geo.	Maître de havre	* 100	1- 4-20	White Point, C.-B.
Lyon, Peter Wm.	Inspecteur de chaudières et de machines	1,800	23- 4-19	Collingwood, Ont.
Faulkner, Wm. Burton	Gardien de phare	320	5- 2-20	Burntcoat, N.-E.
McIntosh, Mme A. E.	Observateur de pluviomètre	* 48	18- 5-20	Jenner, Alb.
Lowe, D. Wm. (S.A.O.)	Préposé des signaux de tempête	* 84	17- 5-20	Pt. Dover, Ont.
Leblanc, Jude J.	Maître de havre	* 100	30- 4-20	Buctouche, N.-B.
Rehel, N. L.	Commis de quai	25% des droits de quayage.	1- 5-20	Chandler, P.Q.
Taylor, James H.	Observateur climatologiste	* 50	4- 8-19	Athabaska Landing, Alb.
Thomas, A. I. (S.A.O.)	Observateur climatologiste	* 120	4- 8-19	Entrance Island, C.-B.
Vale, Alfred J.	Observateur	* 200	29- 3-20	Hay River, T. N.-O.
Blackburn, Arnold E. E.	Observateur, service météorologique	* 200	20- 5-20	Port Nelson, Man.
Marmen, Augustine	Commis-sténographe junior	600	1- 4-20	Québec, P.Q.
Levesque, Cyprien	Commis de quai	50	2- 6-20	Rivière-Ouelle, P.Q.

*Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Spear, Thomas A..........(S.A.O.)	Observateur, service météorologique...	* 120	1- 4-20	Emerson, Man.
Boucher, Nazaire.................	Gardien de phare et préposé des cornes de brouillard.....	105	31- 3-19	Escoumains, P.Q.
Barr, J. A........................	Observateur, service météorologique...	120	4- 8-19	Lloydminster, Sask.
Beaulieu, Michel Thos. M..........	Observateur de pluviomètre.........	* 48	11- 1-20	Five Fingers, N.-B.
Morrison, A. E....................	Surveillant-contrôleur des expéditions.............	Honoraires d'office.....	7- 6-20	Port Hawkesbury, N.-E.
Virge, Edwin C...........(S.A.O.)	Garde-magasins adjoint............	800	11- 3-19	Parry Sound, Ont.
Porter, C. H..............(S.A.O.)	Journalier...........	900	8- 4-19	Victoria, C.-B.
Roy, Albert.......................	Gardien de phare..	880	11- 2-19	Little Hope, N.-E.
McDonald, P. Bruce................	" ..	445	30-12-19	Carter Island, N.-E.
McLeod, Malcolm...................	" ..	1,335	2-12-19	Cap d'Or, N.-E.
Truesdall, A..............(S.A.O.)	" ..	302	1- 4-19	Lindee Island, Ont.
Landry, L.........................	" ..	345	27- 3-20	Poulamon Hawk Islet, N.-E.
Lockwood, Chas. D.................	" ..	980	27- 9-19	Slate Island, Ont.
Wallace, Wm. R....................	" ..	1,180	12-11-19	Midland, Ont.
Lund, John........................	Journalier...........	720	4- 3-20	Charlottetown, I. P.E.
Mitchell, W. R....................	Observateur climatologiste..........	200	15- 6-20	Fort Churchill, Man.
Daigle, John S....................	Gardien de phare...	1,750	15- 6-20	Richibucto, N.-B.
Love, Robt. Allan.................	Gardien de quai....	25% des droits de quayage.	21-10-19	St. Martins, N.-B.
Love, Robt. Allan.................	Maître de havre.....	100 des honoraires.......	21-10-19	"
Dakin, Fred. Morgan...............	Gardien de quai....	25% des droits de quayage.	18- 1-20	Centreville, N.-E.
Leclerc, Joseph...................	Téléphoniste........	600	12- 6-20	Québec, P.Q.
Ronoghan, Thos. James.............	Gardien de phare...	380	1- 4-19	Sea Cow Head, I.P.-E
McKinnon, Jas. A..................	Gardien de quai....	25% des droits de quayage.	12- 6-20	Arisaig, N.-E.
Oakes, Jos........................	Surintendant de piscifacture..........	1,500	10- 5-20	Thurlow, C.-B.
Cox, Drummond.............(S.A.O.)	Aide de pisciiacture.	Taux en cours.	5- 3-20	Rivers Inlet, C.-B.
Dixon, Horatio Edward.............	Concierge............	60	18- 3-20	Buctouche, N.-B.
Doughty, L. M.............(S.A.O.)	Surveillant de pêcheries...............	1,020	12- 5-20	Dictrict nº 16, N.-B.
Brean, Henry..............(S.A.O.)	"	1,020	29- 4-20	District n° 27, N.-B.
Tait, John F..............(S.A.O.)	"	1,200	16- 6-20	Albert Bay, C.-B.
McAlevan, Francis J.......(S.A.O.)	"	1,020	26- 5-20	St. Andrews, N.-B.
Newton, Annie M...................	Commis-dactylographe junior.....	600	21- 6-20	Ottawa, Ont.
Shaw, James Clayton.......(S.A.O.)	Surveillant de pêcheries...............	1,020	10- 5-20	District n° 35, I. P.-E.
Marchand, Mme J. Clovis...........	Gardien de phare...	150	17- 4-20	Champlain, P.Q.
McIntosh, Michael F.......(S.A.O.)	" ...	440	27- 8-18	Souris, I. P.-E.
Petitpas, Jos.............(S.A.O.)	" ...	420	26- 5-20	Shediac, N.-B.
Thomas, Albert I..................	" ...	1,500	8- 3-20	Entrance Island, C.-B.
Benjamin, M. N............(S.A.O.)	" ...	150	7- 7-20	Porter Point, N.-E.
Blain, John G.....................	Surveillant contrôleur des expéditions.............	Honoraires d'office.....	23- 4-20	St. Catharines, Ont.
Parrott, Cecil L..........(S.A.C.)	Sous-agent..........	650	9- 4-20	Kenora, Ont.
Stephen, Thos. M..................	Inspecteur de bateaux à vapeur....	2,700	11- 6-20	Vancouver, C.-B.

*Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Scagel, S. G.	Maître de havre	300	21- 5-20	Fort William, Ont.
Potts, Cecil	Observateur climatologiste	200	15- 7-20	Fort McMurray, Alb.
McMaster, Robt. Russell	Gardien de phare	360	1- 4-19	Kootenay Landing, C.-B.
Wing, Wm. J.	Commis de quai	25% des droits de quayage.	30- 3-20	Gananoque, Ont.
LeBrun, Geo	Gardien de quai	25% des droits de quayage.	21-10-19	Cheticamp, N.-E.
Thomas, M. J.	Observateur climatologiste	* 200	14- 8-19	Belle Isle, T.-N.
Godin, A. P. F.	Concierge	* 60	16- 7-20	Bathurst Mines, N.-B.
MacMillan, Stewart C.	Surveillant contrôleur des expéditions	Honoraires d'office	16- 6-20	Isaac Harbour, N.-E.
Hanly, J. B.	Gardien de quai	Honoraires d'office	1- 7-20	Midland, Ont.
Murchison, Angus A. (S.A.O.)	Gardien de phare	570	1- 7-20	Pointe Prim, I. P.-E.
Widmeyer, Mme M. G.	Observateur, service météorologique	* 120	1- 4-20	Dauphin, Man.
Blow, James C.	Observateur climatologiste	* 200	14- 8-19	Fort Simpson, Alb.
Morrisey, Henry F.	Ingénieur de district	2,700	19- 7-20	St. John, N.-B.
Barteaux, Vance F. (S.A.O.)	Gardien de phare, classe 4, rang 11	420	24- 4-20	Advocate Harbour, N.-E.
McKenzie, Chas. W.	Préposé des signaux de tempête	* 75	12- 6-20	Lower L'Ardoise, N.-E.
Bond, Mme Janet	"	* 60	27- 7-20	Pointe St-Pierre, P.Q.
McIntosh, Geo. C. (S.A.O.)	Journalier	Taux en cours.	2- 6-20	Victoria, C.-B.
Wren, Joseph R. (S.A.O.)	Surveillant-contrôleur des expéditions	Honoraires d'office	13- 8-20	St. Andrews, N.-E.
Young, James H.	Observateur, service météorologique	* 120	1- 4-20	Swan River, Man.
McMinn, Joseph	Gardien de phare	60	1- 4-20	St. Joseph Island, Ont.
McMinn, Joseph	Gardien de quai	50% des droits de quayage.	1- 4-20	"
Hudgin, G. E.	Gardien de phare	800	1- 4-20	False Duck Island, Ont.
King, E. H.	Maître de havre	200	1- 4-20	Ocean Falls, C.-B.
Douglas, E. N. (S.A.O.)	Télégraphiste et téléphoniste	1,080	1- 4-20	Dartmouth, N.-E.
Peele, P. R.	Suveillant-contrôleur des expéditions	Honoraires d'office	1- 4-20	New Westminster, C.-B.
Spencer, Russel C.	Gardien de phare	980	9- 8-20	Parrsboro, N.-E.
Oulton, Wm. E.	Maître de havre	200	12- 7-20	Cap Tormentine, N.-B.
Jenson, Stanislas	Gardien de phare	* 150	14- 8-20	St-Ours, P.Q.
Sauvin, G. E.	Commis	960	5- 7-20	Ottawa, Ont.
Sampson, Alex. (S.A.O.)	Gardien de phare	345	20- 3-20	Pointe Jerome, N.-E.
Ings, C. F.	Commis de quai	50% des droits de quayage.	26- 4-20	China Point, I. P.-E.
Moren, Geo. J.	Commis	960	1- 4-20	Charlottetown, I.P.-E
Lynch, H. A. (S.A.O.)	Ingénieur junior	1,680	5- 8-20	Ottawa, Ont.
Collette, Zephir	Gardien de phare	* 90	8- 9-20	St-Onge, P.Q.
McKenna, E. C.	Commis-sténographe junior	600	1- 4-20	Ottawa, Ont.

*Voir note page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Mitchel, David	Gardien de phare	210	28- 7-20	Green Shoal, P.Q.
Ladouceur, Paula	Commis-dactylographe junior	600	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Trider, Walter Scott (S.A.O.)	Préposé de la patrouille de quai	720	27- 7-20	Dartmouth, N.-E.
LaPointe, Alfred	Commis de quai	200	4- 9-20	Murray Bay, P.Q.
Kennedy, Edith M	Commis-sténographe junior	600	20- 8-20	Ottawa, Ont.
Brunsdon, Wm. A (S.A.O.)	Observateur, service météorologique	* 120	20- 9-20	Yorktown, Sask.
Meehan, Michael J	Gardien de phare, classe 4, rang 15	* 150	20- 9-20	Deep River Islet, Ont.
Crozier, Ida Maude	Commis	1,020	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Joyce, Thomas	Gardien de phare	210	20- 9-20	Dog Island, N.-E.
Burgess, Stella J. G	Commis-sténographe	960	1- 42-0	Ottawa, Ont.
Archambault, Henri	Gardien de phare, classe 4, rang 17	90	10- 7-20	Windmill Point P.Q.
Dooks, Neil Hudson (S.A.O.)	Mécanicien adjoint	1,200	21- 5-20	Dartmouth, N.-E.
MacDonald, Alex (S.A.O.)	Journalier	Taux en cours.	13-10-20	St. John, N.-B.
McMullin, Peter (S.A.O.)	Préposé des signaux de tempête	* 75	13-10-20	Sydney Mines, N.-E.
Bergeron, R. J	Gardien de phare	1,560	20- 9-20	Anticosti Island, P.Q.
MacLean, Duncan F	Contrôleur des vaisseaux avariés	Honoraires d'office.	5-10-20	Port Hood, N.-E.
Boulianne, Emile	Gardien de phare, classe 4, rang 16	* 120	11-10-20	Peribonca, P.Q.
Tremblay, Joseph	Gardien de phare, classe 4, rang 19	* 75	11-10-20	Chicoutimi, P.Q.
Pettit, Patrick S (S.A.O.)	Surveillant de pêcheries	1,020	20- 8-20	Qu'Appelle, Sask.
Keitges, Raymond F	Observateur de pluviomètre	* 48	29-10-20	Elk Point, Alberta.
Brown, Henry A (S.A.O.)	Gardien de phare et préposé des cornes de brouillard	817·50	12- 2-20	Prince-Rupert, C.B.
Eastwood, Fred. Mercer	Machiniste	1,020	9- 8-20	Victoria, C.B.
Nicholson, Allan	Gardien de phare	210	15-10-20	Balache Point, N.-E.
Stuart, Jos. G	Gardien de quai	25% des droits de quaiage	1- 4-20	Wellington, Ont.
Ransom, Mme Edith	Observateur, service météorologique	300	1- 4-20	Harrington, P.Q.
Whitlock, W. L (S.A.O.)	Gardien de nuit	250	28- 5-20	Charlottetown, I.P.-E
Palmer, Mme Eliza	Gardien de phare	* 150	4-11-20	Lower Meguac, N.-B.
Murray, Dougall N (S.A.O.)	"	210	2- 6-20	Gregory Island, N.-E.
Hamilton, John R	Préposé des signaux de tempête	* 60	1- 7-20	Amherstburg, Ont.
Covey, Clarence M	Gardien de phare	1,560	11- 8-20	Beaver Island, N.-E.
Hatfield, Norman B	Commis de quai	25% des droits de quaiage.	11-10-20	Tucket, N.-E.
Côté, J. N	Préposé des signaux	* 100	8-11-20	Cap des Rosiers, P.Q.
Dean, Ernest W	Observateur de pluviomètre	* 48	8-11-20	Trafalgar, N.-E.
Wyatt, Geoffrey	Gardien de phare classe 2, rang 2	2,100	16- 2-20	Forteau Bay, P.Q.
Simard, Louis	Commis de quai	25% des droits de quaiage	6- 8-20	Ste-Anne de Beaupré, P.Q.
Park, James		50% des droits de quaiage	1- 8-20	Hudson, P.Q.

* Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Curotte, Michel	....	*25% des droits de quaiage.	8-11-20	Caughnawaga, P.Q.
Cormier, S. P.	Préposé des signaux de tempête	* 60	9-11-20	Grand Etang, N.-E.
Chiasson, G.	Gardien de phare, classe 4, rang 19	* 60	10-11-20	Lameck, N.-B.
Watson, James	Gardien de phare, classe 4, rang 14	* 180	9-11-20	Hall's Harbour, N.-E.
Heath, Frank (S.A.O.)	Observateur-climatologiste	* 100	10-11-20	Fort Chimo, P.Q.
Fortier, Thomas	Gardien de phare, classe 4, rang 15	80	8-11-20	Saguenay, River, P.Q.
Stevens, Florence E.	Commis de quai	25% des droits de quaiage..	10- 6-20	Freeport, N.-E.
Fraser, C. W.	Ingénieur de piscifacture	Taux en cours.	2-11-20	Kenora, Ont.
Gropp, E. J.	....	Taux en cours.	25-10-20	Fort Qu'Appelle, Sask.
Thomas, J. H.	Surveillant, contrôleur des expéditions	Honoraires d'office.	19-6 -20	Toronto, Ont.
Kelly, Patrick	Commis de quai	50% des droits de quaiage.	10-11-20	East River, I. P.-E.
Dods, Wm. Joseph	Observateur de pluviomètre	* 48	23-11-20	Alton, Ont.
Baker, Ernest A.	Observateur, service météorologique	* 120	16- 7-20	Vidora, Sask.1
Carbonell, Helen	Commis sténographe	960	1-10-20	St. John, N.-B.
Brittain, Brunswick B.	Surveillant des pêcheries	1,020	25-10-20	"
McKiney, Samuel	Commis de quai	50% des droits de quaiage.	29-10 20	Burke Falls, Ont.
Grenier, Jacques	Gardien de phare, classe 4, rang 14	180	14-10-20	Newport Point, P.Q.
O'Leary, Francis C. (S.A.O.)	Préposé des signaux de tempête	60	29-10-20	Richibucto, N.-B.
Dugas, Chas.	Commis de quai	25% des droits de quaiage.	28-10-20	East Cacouna, P.Q.
Arnold, Edgar M. (S.A.O.)	Surveillant des pêcheries	1,320	11- 2-20	District n° 10, N.-E.
McDermid, Reginald S.	Observateur, service météorologique	* 200	26-11-20	Port Nelson, Man.
Oliver, Wm. E. B. (S.A.O..	Contrôleur des vaisseaux avariés	Honoraires d'office	25-11-20	Lunenburg, N.-E.
Greenwood, Harry C.	Gardien de phare, classe 3, rang 9	660	8-11-20	Bon Portage Island, N.-E.
Hechter, Frank (S.A.O.)	Surveillant des pêcheries	1,020	5-11-20	Winnipegosis, Man.
McIntyre, Angus (S.A.O.)	Aide de piscifacture	900	20- 9-20	Southampton, Ont.
Thompson, Alfred	Commis de quai	25% des droits de quaiage.	2-10-20	Rothesay, N.-B.
Irvine, Ernest Ross	Observateur de pluviomètre	* 48	22-12-20	Plaster Rock, N.-B.
Foulem, Ed. J. L.	Commis de quai	25% des droits de quaiage.	11-12-20	Caraquet, N.-B.
Foulem, Ed. J. L.	Gardien de phare	60	11-12-20	Caraquet, N.-B.
Murphy, Milton Vernon (S.A.O.)	"	1,560	1- 6-20	Lockport, N.-E.
Duchesneau, Albert (S.A.O.)	Gardien de phare, classe 2, rang 3	1,560	2- 7-20	Anticosti Island P.Q.

* Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

MARINE ET PÊCHERIES—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Webber, Samuel O.	Gardien de phare, classe 2, rang 7 et préposé de cornes de brouillard	1,140	4-11-20	Egg Island, N.-E.
Himmelman, Ernest H.	Surveillant-contrôleur des expéditions	Honoraires d'office	6-10-20	La Have, N.-E.
Morris, Curtis D.	Observateur-service météorologique	* 100	9-7-20	Glacier, C.B.
Jamieson, Wm.	Observateur de pluviomètre	* 48	1-10-20	Chapleau, Ont.
McDonald, Norman (S.A.O.)	Gardien de phare	570	6-10-20	Stokes Bay, Ont.
Goulett, James A. (S.A.O.)	Surveillant des pêcheries	1,020	22-11-20	Kings and Queens Cos. N.-B.
Barry, Francis Wm. (S.A.O.)	"	1,020	22-11-20	York Co., N.-B.

MILICE ET DÉFENSE.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Bishop, Horace Wm.	Commis	960	1-7-20	Ottawa, Ont.
Marion, Séraphin	Instructeur en français	1,920	11-10-20	Kingston, Ont.

MINES.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Gauthier, Henri	Enquêteur, division des matériaux de route	1,600	25-11-19	Ottawa, Ont.
Murphy, Theresa B.	Commis-sténo	960	28-1-20	"
Cosgrove, K. B.	"	960	1-4-20	"
Montpetit, Fleurette	Commis-dactylo, jr	600	11-8-20	"
Cockfield, Wm. B.	Géologue conjoint	2,580	1-10-20	"
Alcock, Frederick Jas.	"	2,580	1-10-20	"
McLearn, Frank H.	Paléontologiste conjoint des invertébrés	2,580	1-7-20	"
McCann, Wm. Sidney (S.A.O.)	Géologue conjoint	2,580	1-10-20	"
MacKenzie, John D. (S.A.O.)	"	2,580	1-10-20	"
Bell, Walter A. (S.A.O.)	Paléobotaniste conjoint	2,580	4-12-20	"
Dolmage, Victor	Géologue conjoint	2,580	1-10-20	"
Richardson, Garnett (S.A.O.)	Commis des fourni-			

SERVICE NAVAL.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
	tures	960	16-11-20	"
Hopkins, Frank Elliott (S.A.O.)	Mécanicien, poste de sauvetage	1,200	5-9-19	Clayoquot, C.-B.
Sparrow, Archie Samuel (S.A.O.)	Batelier	276 et allocations	22-2-20	Tofino, C.-B.
Erwin, Stella Maud	Commis junior	700	1-10-19	Ottawa, Ont.
Turner, H. N. (S.A.O.)	Batelier	780	26-1-20	Bamfield, C.-B.
Thesserault, J.A.	Préposé junior des données hydrométriques	* 180	15-3-20	Lachine, P.Q.
Callaghan, Timothy	Concierge	420	16-11-19	St. John, N.-B.
Mazerall, Nicholas E.	Concierge	* 75	26-3-20	Richibucto, N.-B.
Ingalls, Turner	Ingénieur	960	18-5-20	Iles Grand Manan, N.-B.
Oakes, Chas. B.	Observateur, jaugeage des cours d'eau	* 180	16-4-20	Bobcaygeon, Ont.

*Voir note, page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

SERVICE NAVAL—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Evans, Thomas........... (S.A.O.)	Batelier............	840	1- 3-20	Tofino, C.-B.
Williams, Patrick..................	Batelier volontaire..	*2 par exercice	18- 5-20	Devil's Island, N.-E.
Wadden, Michael..................	"	*2 par exercice	11- 5-20	Scatarie Island, N.-E.
AuCoin, L. J........................	Concierge..........	* 75	26- 3-20	Eastern Harbour, N.-E.
Michael, Johnson..................	Batelier volontaire..	*2 par exercice	1- 4-20	Duncan Cove, N.-E.
Dixon, Horatio E...................	Concierge...........	* 60	18- 3-20	Buctouche, N.-B.
Lee, Arthur Rolland...............	Préposé des instruments............	1,260	26- 5-20	Ottawa, Ont.
Gurd, E. Margaret................	Première gouvernante................	960	16-12-19	Esquimalt, C.-B.
Robillard, David.................	Préposé junior des données hydrographiques...........	* 180	11-12-19	Ste-Anne de Bellevue, P.Q.
Taylor, Fred.............. (S.A.O.)	Charpentier.........	1,320	8- 3-20	Victoria, C.-B.
Salton, Lynn Vincent.............	Inspecteur radiotélégraphiste.........	240	15- 6-20	Winnipeg, Man.
Barber, Claude........... (S.A.O.)	Radiotélégraphiste senior............	840	30-12-19	Victoria, C.-B.
Gloster, H. H............. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	11-10-19	West-Coast, C.-B.
Acton, Chas. J............ (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	11-10-19	West Coast, C.-B.
McDonald, Wallace...............	Batelier volontaire..	*2 par exercice	1- 4-20	Charlottetown, I.P.-E.
Crow, Leonard Boreham.. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	28-11-19	Victoria, C.-B.
Norris, Thos. M...................	Aide-cuisinier.......	300	6- 7-20	Barrington Passage, N.-E.
Norris, Mme Mollie...............	Maîtresse d'hôtel...	540	6-7-20	Barrington Passage, N.-E.
Stocker, Arthur.......... (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	15- 7-20	
Grant, Wm. Walter........ (S.A.O.)	Radiotélégraphiste-électricien senior..	1,620	1- 7-20	
Bourbeau, Marie F. S..............	Commis...........	960	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Gomm, Geo. Jas.......... (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	1.50 par jour et allocations	8- 3-20	
Craven, James............ (S.A.O.)	Radiotélégraphiste..	1.50 par jour	30- 9-19	East Cost.
Wood, Reginald H................	Ingénieur en chef....	3,240	24- 8-20	Halifax, N.-E.
Kirk, Ernest L............ (S.A.O.)	Préposé de duplicateur..............	960	16- 7-20	Ottawa, Ont.
Crozier, Ida Maude...............	Commis............	1,020	1- 7-20	"
McOrmond, V. B.................	Radiotélégraphiste junior............	660	10- 6-20	East Coast.
Hebert, Alfred............ (S.A.O.)	Commis............	960	7- 9-20	Ottawa, Ont.
Blackwell, R. A........... (S.A.O.)	Commis-classeur....	960	18- 8-20	"
Fraser, Samuel....................	Maître d'éq. volont.	75	1- 9-20	Casciumpeque, I.P.-E.
Conroy, Jas. M....................	Ingénieur-électricien junior............	1,680	7- 9-20	Ottawa, Ont.
Ingarfield, Wm. Herbert.. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	23- 6-20	Toronto, Ont.
Burford, Wm. T.......... (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	15- 5-20	West Coast, B.C.
Miller, John Harvey....... (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior............	660	3- 6-20	Ontario.
Parisien, Aline.....................	Commis-dactylo. junior..............	660	1- 8-20	Ottawa, Ont.
Anderson, Robt. B........ (S.A.O.)	Commis-classeur....	960	4-10-20	"
McTavish, Geo. N........ (S.A.O.)	Radiotélégraphiste..	360 et allocations	1- 4-20	Colombie-Britannique.

*Voir note page 3.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

SERVICE NAVAL—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Bowie, Isabel	Commis-sténographe	960	26-10-20	Ottawa, Ont.
Lawton, Alphonsus Thos. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste senior	840	2- 8-20	"
Anderson, J. P. (S.A.O.)	Commis-teneur de livres senior	1,480	28- 9-20	"
Niblock, Hannah V. (S.A.O.)	Garde-malade diplômée	900	1- 9-20	Esquimalt, C.-B.
Smith, John N. (S.A.O.)	Commis-comptable senior	1,320	12-10-20	Ottawa, Ont.
Harris, Henry R. (S.A.O.)	Batelier	840	3- 4-20	Tofino, C.-B.
Allen, Wilfrid Geo. D.	Radiotélégraphiste junior	660	25- 9-20	
Learmonth, Elma Shearer	Commis - sténographe junior	600	23-10-20	Ottawa, Ont.
Moran, John James Wm	Contremaître de construction	1,260	12 -7-20	Victoria, C.-B.
Blair, Fred. L. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior	660	14- 5-20	Côte de l'Est.
Drohan, James	Radiotélégraphiste senior	840	7-11-20	"
Beattie, Wilfred E.	Radiotélégraphiste junior	600	10- 6-20	"
Gard, Gerald B. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior	660	1- 5-20	"
Thompson, Samuel (S.A.O.)	Commis senior	1,320	16-11-20	Ottawa, Ont.
Buchanan, Neil G.	Comm. des comptes	960	22-11-20	"
Bond, James John	Maître d'hôtel	540	11-12-20	Canso, N.-E.
McKay, Mme Annie	Maîtresse d'hôtel	540	31-12-30	Chebucto, N.-E.
Earl, Wm. Geo. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior	660	9-11-20	Côtes de l'Est et de l'Ouest.
Moffatt, Geo. K. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste senior	1,260	22- 7-20	
Wakeling, G. P. (S.A.O.)	Radiotélégraphiste junior	660	24-12-19	Vancouver, C.-B.
Derby, Ada M.	Commis - sténographe junior	600	17-10-20	Ottawa, Ont.

COMMISSION DES PENSIONS.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Ahern, Eustace G. (S.A.O.)	Secrétaire	4,000	19- 1-20	Ottawa, Ont.
Diguer, Joseph W.	Commis junior	600	1- 4-20	"
LaRoche, Mlle M. Y.	Commis-dactylo. junior	600	1- 4-20	"
Dunn, Esther M.	Commis junior	600	1- 4-20	"
Marshall, Elizabeth	"	600	1- 6-20	"
Falls, Iva A.	Commis-classeur junior	600	1- 6-20	"
O'Connor, Beatrice	Commis junior	600	1- 6-20	"
Purcell, Mary Marjorie	"	600	1- 4-20	"
McCreary, Mable M.	Préposé des machines de bureau	600	1- 6-20	"
Comrie, Letta M.	Commis junior	600	1- 7-20	"
Bélanger, M. C. Jeanne	Commis-dactylo. junior	600	1- 7-20	"
Racette, Eliza R.	"	600	1- 7-20	"
Bergeron, Irma	"	600	1 -4-20	Montréal, P.Q.
Rhéaume, Marie A. G.	Commis junior	600	1 -4-20	Ottawa, Ont.
Lynn, Eva Rose	"	600	1 -6 20	"
Campbell, Daisy C.	Commis-dactylo. junior	600	1- 7-20	"
Wells, Edith Joan	Commis junior	600	1- 7-20	Toronto, Ont.
Allan, Margaret Thelma	"	600	1 -6-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

COMMISSION DES PENSIONS—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
McCloskey, Kathleen	Commis	960	1– 6–20	Ottawa, Ont.
Bush, Hilda F. G	Commis junior	600	1– 6–20	"
Argue, Hazel M	"	630	1– 6–20	"
Deschambault, Mme C	Commis-dactylo. junior	600	1– 9–20	"
Empey, Frances E	Commis junior	600	1– 8–20	"
Moore, Helen M	"	600	1– 8–20	"
Mann, Mabel F. L	"	600	1– 4–20	"
Tate, Edna Elizabeth	"	600	1– 4–20	"
Bailey, Mary K. C	"	660	1– 7–20	"
Dawson, Annie Edna	Commis-sténographe junior	600	1– 6–20	Toronto, Ont.
Beaulieu, Corinne	Commis junior	600	1– 7–20	Ottawa, Ont.
MacLean, John (S.A.O.)	Commis senior	1,320	10– 6–20	Toronto, Ont.
Dunk, Bertha	Commis-classeur junior	600	1– 4–20	Ottawa, Ont.
Bloom, Lilie	Commis-dactylo. junior	600	1– 9–20	"
Wilson, Beatrice Clara	Préposée de machines de bureau	600	1– 6–20	"
Currie, Martha Agnes	Commis-sténographe junior	600	22– 9–20	"
Valiquette, Olive	Commis-sténographe junior	600	1– 6–20	"

POSTES.

(*Voir tableau n° 2 pour les directeurs de poste nommés.*)

Whenham, James C (S.A.O.)	Commis junior	600	....	Portage la Prairie, Man.
Delaney, Margaret	"	600	18–11–19	Ottawa, Ont.
Roberts, John J (S.A.O.)	"	600	1– 9–19	Saskatoon, Sask.
Campbell, Donald (S.A.O.)	"	600	1– 9–19	"
Jarry, C. E (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	600	1– 4–19	Montréal, P.Q.
Bryce, W. W	Facteur	2.00 par jour.	1–10–19	Niagara Falls, Ont.
Church, Joseph Rene	Commis	800	25– 1–18	Montréal, P.Q.
Saunders, G. W (S.A.O.)	Commis junior	600	1–10–18	Toronto, Ont.
Brigham, T. L	"	600	1– 4–19	Ottawa, Ont.
Cardwell, Gordon (S.A.O.)	Chargeur	2.00 par jour.	1–10–19	Hamilton, Ont.
Coates, Herbert John (S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1– 9–10	Saskatoon, Sask.
McKee, Benjamin H	Courrier sur chemin de fer	600	1– 7–19	Winnipeg, Man.
Riley, Thomas Stanley	"	600	1– 7 19	"
Felton, David Arthur (S.A.O.)	"	600	1 7 19	"
Armstrong, Fred. E (S.A.O.)	"	600	1- 7- 19	"
Suffron, Arthur Wm (S.A.O.)	"	600	1- 7-19	"
Little, Wm Scott (S.A.O.)	"	600	1– 7–19	"
Scott, Arthur (S.A.O.)	"	600	1– 7–19	"
Hunter, James R (S.A.O.)	"	600	1– 7–19	"
Latimer, E. H	Commis junior	600	1–10–19	Brockville, Ont.
Dairon, Andrew	"	600	1–10–19	Edmonton, Alta.
Higgins, John (S.A.O.)	"	600	1–10–19	"
Langford, Lewis (S.A.O.)	"	600	1–10–19	"
Punt, H. W (S.A.O.)	Chargeur	2.00 par jour.	1– 6–19	"
Jempson, Percy (S.A.O.)	Commis junior	600	1– 7–19	Hamilton, Ont.
Fielding, Chas. Henry (S.A.O.)	"	600	1– 7–19	"
Russell, T. W. C	Facteur	2.00 par jour.	1– 6–18	Lethbridge, Alb.
Marr, J. C (S.A.O.)	Commis junior	600	1– 7–19	London, Ont.
Gougeon, Armand	Facteur	2.00 par jour.	1–12–18	Montréal, P.Q.
Monette, Henri (S.A.O).	Chargeur	2.00 par jour.	1–12–18	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Kite, Harry..............(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer...........	600	1-10-19	Montréal, P.Q.
Côté, J. N................(S.A.O.)	"	600	1-10-19	"
Worthen, H. R......................	"	600	1- 1-19	"
Clarke, L. E...............(S.A.O.)	"	600	1- 4-19	"
Mallett, E. J...............(S.A.O.)	Facteur............	2.00 par jour.	1-10-19	Niagara Falls, Ont.
Hackett, F. A..............(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer...........	600	1-10-19	North Bay, Ont.
Carrière, David..................	Commis junior......	600	1- 4-19	Ottawa, Ont.
Green, L. J.......................	"	600	1- 4-19	"
Dumouchelle, E..................	"	600	1- 4-19	"
Mann, Mlle L. A..................	Commis junior......	600	1- 4-19	Ottawa, Ont.
Hébert, Hector..................	"	600	1- 4-19	"
McLarty, Douglas................	"	600	1- 4-19	"
Pennock, O. C...................	"	600	1- 4-19	"
Scanlon, Eileen..................	Trieur.............	600	1-10-19	"
Hall, T. W.......................	Courrier sur chemin de fer...........	600	1- 4-19	"
Dumont, Joseph..................	Facteur............	2.00 par jour.	1-11-19	Québec, P.Q.
Bilodeau, W. O..................	Courrier sur chemin de fer...........	600	1-11-19	"
Wade, W..................(S.A.O.)	Facteur............	2.00 par jour.	1- 4-19	Sarnia, Ont.
Stremble, John...................	"	2.00 par jour.	1- 1-19	Toronto, Ont.
Whittaker, J. W..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1- 1-19	"
Nelson, F. C..............(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Pugh, W. J...............(S.A.O).	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Wiltshire, G. H...........(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Davis, F. J...............(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Ridout, F. H..............(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Montgomery, R...........(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Lambie, G................(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Morris, G.................(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Baird, H. R...............(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1- 3-19	Edmonton, Alb.
Knight, Wilfred A.........(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	Fredericton, N.-B.
Eldridge, Roy C..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Burton, Mlle F. V................	Commis junior......	600	1- 7-19	Hamilton, Ont.
Monkhouse, M.............(S.A.O.)	"	600	1- 7-19	"
Greenfield, Edith................	"	600	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
Vivian, C. W..............(S.A.O.)	Facteur............	2.00 par jour.	1- 7-20	Hamilton, Ont.
Richmond, John Wm......(S.A.O.)	Commis............	939	1-10-19	Victoria, C.-B.
Black, A. H......................	"	939	1-10-19	Calgary, Alb.
Sale, I. M.......................	Courrier sur chemin de fer...........	600	1-11-18	Winnipeg, Man.
Marcotte, François -X. E..........	Facteur............	2.00 par jour.	1- 1-20	Sherbrooke, P.Q.
Punnett, J. B.............(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	Toronto, Ont.
Cann, George.............(S.A.O.)	Chargeur...........	2.00 par jour.	1- 4-19	"
Brown, Isaiah A...........(S.A.O.)	"	2.00 par jour.	1-10-19	"
Steeves, T. A....................	Courrier sur chemin de fer...........	600	1- 4-20	St. John, N.-B.
Reade, G. C.....................	"	600	1- 4-19	"
Gillespie, J. H..................	"	600	1- 4-19	"
Janisse, W. J....................	Facteur............	2.00 par jour.	1- 9-19	Windsor, Ont.
Douglas, C. A....................	"	2.00 par jour.	1- 4-18	Winnipeg, Man.
Fitton, Roland............(S.A.O.)	Commis junior......	600	1-10-19	Victoria, C.-B.
Johnson, W...............(S.A.O.)	Facteur............	2.00 par jour.	1- 2-19	"
Gélinas, Mme L. R...............	Commis junior......	600	1-10-18	Montréal, P.Q.
Wiley, Olivier............(S.A.O.)	Facteur............	600	1- 4-19	St. Catharines, Ont.
Hupp, F. A......................	Commis............	939	1- 1-19	Ottawa, Ont.
Wortman, Sarah Elsie............	Commis junior......	600	1- 4-19	Edmonton, Alb.
Wilson, Jack F...................	"	600	1- 4-19	Ottawa, Ont.
MacDonald, J. H.................	Courrier sur chemin de fer...........	600	1- 4-19	"
Smyth, A.........................	"	600	1- 9-19	"
Beechler, F. J....................	"	600	1- 9-19	"
Brazeau, Wm.............(S.A.O.)	Commis junior......	600	1- 4-19	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

POSTES—*Suite*.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Rolston, Wm. G..........(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer..........	600	1- 4-19	Montréal, P.Q.
Delahunt, Wm. Patrick..........	Préposé du transbordement des dépêches..........	2.00 par jour.	1- 9-19	St. John, N.-B.
Wright, Fred..........(S.A.O.)	Commis junior......	600	1- 4-19	Ottawa, Ont.
Kelly, Charles W. H..........	Commis..........	600	1- 4-19	"
Vincent, Chas. Guy..........	Commis junior......	600	1- 4-19	"
Corkish, J. S..........(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer..........	600	1- 4-19	Moosejaw, Sask.
Hunter, Jas. W..........(S.A.O.)	Chargeur..........	2.00 par jour.	1-10-19	Charlottetown, I. P.-E.
Moore, H. A..........(S.A.O.)	Commis junior......	600	1- 7-19	Hamilton, Ont.
Clarkson, F..........(S.A.O.)	"	600	1- 7-19	"
Sage, Russell..........(S.A.O.)	Facteur..........	2.00 par jour.	....	London, Ont.
Kee, N. A..........(S.A.O.)	Commis junior......	600	1-10-19	St. John, N.-B.
Tagsay, Harry..........	Trieur, poste........	600	1- 9-19	Saskatoon, Sask.
Sexton, Joseph..........(S.A.O.)	"	600	1- 9-19	Calgary, Alta.
Brown, George..........(S.A.O.)	Facteur..........	2.00 par jour.	1- 9-19	"
Craig, C. W..........(S.A.O.)	Trieur, poste........	600	1- 9-19	"
Bourns, E. S..........(S.A.O.)	"	600	1- 9-19	"
Botright, W. J..........(S.A.O.)	"	600	1- 9-19	"
Cayley, Herbert..........(S.A.O.)	Trieur, poste........	600	1- 9-19	Calgary, Alb.
McMahon, J. B..........(S.A.O.)	"	600	1- 9-29	"
McDougall, R..........(S.A.O.)	"	600	1- 9-19	"
McRae, Wm..........(S.A.O.)	Chargeur des postes	2.00 par jour	1- 9-19	"
Bicknell, J. S..........(S.A.O.)	" ..	2.00 par jour	1- 9-19	"
Beckett, A. V..........(S.A.O.)	" ..	2.00 par jour	1- 9-19	"
Trudeau, Irénée..........	Facteur..........	2.00 par jour	1-12-18	Montréal, P.Q.
Simpson, David B..........	Chargeur..........	2.00 par jour	1-10-20	Toronto, Ont.
McGillivray, Wm..........	Facteur)..........	2.00 par jour	1-12-18	Montréal, P.Q.
Hamilton, Alice L..........	Commis..........	960	20- 3-20	Ottawa, Ont.
Blunt, Ethel..........	Commis junior des comptes..........	600	1- 41-9	"
Thornton, William..........	Facteur..........	2.00 par jour	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
Hamill, Samuel..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 1-20	"
Cater, George..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 1-20	"
Philpott, C. A..........	Facteur..........	2.00 par jour	1- 4-19	Ottawa, Ont.
Hemming, Leonard..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
McMaster, Wm..........(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer..........	600	1-10-19	Toronto, Ont.
Pitt, James H..........(S.A.O.)	Facteur..........	2.00 par jour	1-10-19	St. John, N.-B.
Villeneuve, R. A..........	"	2.00 par jour	1-12-18	Montréal, P.Q.
Lamothe, Léo..........	Commis junior......	600	1- 4-19	Ottawa, Ont.
Bishop, Miss S. G..........	Commis junior......	600	1- 4-19	Ottawa, Ont.
Breton, Jas. W..........	Commis junior des comptes..........	600	21- 4-20	Ottawa, Ont.
Lennox, H. S..........(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer..........	600	1-10-19	Toronto, Ont.
Parrett, Alfred H..........(S.A.O.)	" ..	600	1-10-19	"
Harris, A. E..........(S.A.O.)	" ..	600	1-10-19	"
Houston, Jessie L. L..........	Commis junior......	600	12- 4-20	Ottawa, Ont.
Anderson, D..........(S.A.O.)	Trieur, poste........	600	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
Wheeling, D. W..........	"	600	1 -1-20	"
Whitlock, Geo..........(S.A.O.)	Facteur..........	2.00 par jour	1- 1-20	"
Haggerstone, H. M..........(S.A.O.)	Trieur, poste........	600	1 -1-20	"
Purser, A. T..........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Allen, H. G..........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Rogers, James..........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Payne, John..........	"	600	1- 1-20	"
Catterall, A. F..........	"	600	1- 1-20	"
Warman, E. G..........(S.A.O.)	Facteur..........	2.00 par jour	1- 1-20	"
Sims, Daniel E..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 1-20	"
Roots, John..........(S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 1-20	"
Coursolles, Charles H..........	Commis junior des compets..........	600	9- 4-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Butt, Ernest Wm..........(S.A.O.)	Trieur, poste........	600	1- 1-20	Toronto, Ont.
Purvis, Herbert W........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Miller, Gordon G..........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Melvanin, Daniel B.......(S.A.O.)	Commis junior des comptes..........	600	1- 1-20	"
Witheridge, Walter H.....(S.A.O.)	Trieur, poste........	600	1- 1-20	"
Robins, E. J.........................	"	600	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
West, Hiram S............(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	Toronto, Ont.
Talbot, Frederick C.......(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
McGregor, John P.........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Baumback, C. E..........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Dalby, William S.........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Cockburn, Leonard F...............	"	600	1- 1-20	"
O'Connor, Frank M.......(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Wilson, Norman I.........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
Doricott, Walter S........(S.A.O.)	"	600	1- 1-20	"
McIntosh, James A........(S.A.O.)	Commis des postes..	600	1- 4-20	Cornwall, Ont.
Hodgson, Arthur..........(S.A.O.)	Trieur, service postal...............	2.00 par jour	1-10-19	Toronto, Ont.
Dunmore, R. W....................	Chargeur des postes	600	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
Burgess, A. C.......................	Préposé du transbordement des dépêches..............	2.00 par jour	1- 7-19	Toronto, Ont.
Crawford, Andrew W......(S.A.O.)	Commis des postes.	600	1- 1-20	Sault Ste-Marie, Ont.
Cuming, Gordon H........(S.A.O.)	" ..	600	1-10-19	Fredericton, N.-B.
Johnston, Albert L.................	" ..	600	1- 1-20	North-Bay, Ont.
Gibbons, George E................	Facteur............	600	1- 1-20	Toronto, Ont.
Dobson, Jabez R..........(S.A.O.)	Trieur, service postal................	600	1- 1-20	"
Finch, Edwin.......................	" ..	600	1- 1-20	"
Groves, Chas. W..........(S.A.O.)	" ..	600	1- 1-20	"
Hearst, Wm. Ash..........(S.A.O.)	" ..	600	1- 1-20	"
Anderson, P. M.....................	Trieur, service postal...............	600	1- 1-20	Toronto, Ont.
Moore, James A...........(S.A.O.)	" ..	600	1- 1-20	"
Corless, Harry............(S.A.O.)	Facteur............	2.50 par jour	25- 3-20	Fort William, Ont.
McGuirl, Allan C..................	Commis............	960	1- 5-20	Ottawa, Ont.
Rowlan, J..........................	Commis junior......	600	6-10-19	Vancouver, C.-B.
Goriday, E................(S.A.O.)	Facteur............	2.00 par jour	1- 1-20	"
Burns, T. M........................	"	2.00 par jour	1- 1-20	Ottawa, Ont.
Rorke, G. H..............(S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 5-20	Moose Jaw, Sask.
Caldwell, Guy.....................	Commis junior......	600	1- 5-20	Ottawa, Ont.
Fraser, Geo. E. M.................	Commis-apurateur junior.............	600	27- 5-20	"
Stunel, Chas.......................	Trieur, service postal..............	600	1- 9-19	Calgary, Alb.
Bentley, Wiley M..................	" ..	600	1- 9-19	"
Carroll, Alex. Fred...............	" ..	600	1- 9-19	"
Edmunds, Geo. M..................	" ..	600	1- 9-19	"
White, Wilford E..................	Préposé du transbordement des dépêches..............	2.50 par jour	4- 5-20	Toronto, Ont.
James, Joseph............(S.A.O.)	Chargeur, service postal............	2.00 par jour	1- 1-20	Halifax, N.-E.
Sugden, William..........(S.A.O.)	" ..	2.50 par jour	1- 1-20	Lethbridge, Alta.
Scott, James........................	Facteur............	2.50 par jour	31- 5-20	Saskatoon, Sask.
Murray, James A..........(S.A.O.)	Commis des postes.	2.50 par jour	26- 4-20	Kingston, Ont.
Harper, H. R..............(S.A.O.)	Trieur, service postal...............	2.50 par jour	15- 6-20	Vancouver, C.-N.
Brown, Ruby......................	Commis junior......	600	17- 6-20	Ottawa, Ont.
Capston, Greta.....................	"	600	14- 6-20	"
Murray, Thos. D'Arcy............	Commis-classeur junior..............	600	12- 4-20	"
Shaw, Alice M.....................	Commis - sténographe junior.........	600	1- 1-20	Toronto, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Fulton, Lillian S.	Commis - sténographe junior	600	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Dunn, Marion	Commis-dactylo. junior	600	5- 5-20	Sherbrooke, P.Q.
Deslauriers, J. H.	Commis-classeur junior	600	19- 4-20	Ottawa. Ont.
Adamson, Agnes	Commis junior des comptes	600	12- 4-20	"
Tinnan, T. J.	Chargeur	2.00 par jour	1- 1-20	"
Combs, E. S. (S.A.O.)	Commis des postes.	2.50 par jour	1- 4-20	Lindsay, Ont.
Hanway, A. J. (S.A.O.)	"	840	10- 3-20	Truro, N.-E.
Cochrane, Loretta	Commis - sténographe junior	600	1- 1-20	Ottawa, Ont.
Briton, Jas. N.	Commis junior des comptes	840	21- 4-20	"
Ross, Wm	Chargeur, service postal	2.00 par jour	1-10-19	Toronto, Ont.
Moody, John (S.A.O.)	Facteur	2.00 par jour	1- 1-20	Chatham, N.-B.
Marquis, Maria	Commis - sténographe junior	600	1- 1-20	Montréal, P.Q.
Fenton, Fred B.	Trieur, service postal	600	1- 1-20	Toronto, Ont.
Barton, Chas. J.	"	600	1- 1-20	"
Ryan, Norman	"	600	1- 1-20	"
Jones, Edward	Facteur	2.00 par jour	1- 3-20	Calgary, Alb.
Fox, Geo. (S.A.O.)	"	2.00 par jour	1- 1-20	Sydney, N.-E.
Dugas, J. F.	Commis-classeur junior	600	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Johnston, Maude	Commis junior des comptes	600	1- 5-20	"
Fairs, Fred. H. (S.A.O.)	Commis des postes.	2.50 par jour	17- 5-20	"
Millar, L. M.	"	600	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
Risteen, F. R.	"	2.50 par jour	18- 6-20	Fredericton, N.-B.
Main, James M. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 7-19	Vancouver, C.-B.
Morgan, W. C. (S.A.O.)	Commis	600	1-10-20	Ottawa, Ont.
Brown, Ruby A.	Commis junior	600	17- 6-20	"
Pinard, J. A. (S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches	780	1-12-19	Montréal, P.Q.
Shuttleworth, Wilbur I.	Commis junior	600	23- 6-20	Ottawa, Ont.
Coggan, C. L. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	31- 7-19	Moose Jaw, Sask.
Taylor, Wm. M. (S.A.O.)	Facteur	780	27- 1-20	Chatham, Ont.
Grigsby, T. G. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 1-20	Montréal, P.Q.
Keron, R. J. D.	"	840	1- 7-19	Vancouver, C.-B.
Lamont, Jas. (S.A.O.)	Facteur	780	1- 1-20	Vancouver, C.-B.
Ball, F. J.	Commis des postes.	840	1- 4-20	Toronto, Ont.
Cooper, Robt. E. (S.A.O.)	Trieur, service postal	600	1- 1-20	"
Eplett, Wilhemine	Commis junior	600	11- 6-20	Ottawa, Ont.
Chalmers, W. B.	Commis des postes.	840	1- 1-20	Chatham, Ont.
Scarisbrick, W. (S.A.O.)	Commis junior	600	19- 4-20	Calgary, Alb.
McCarthy, F. A. (S,A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1-10-19	Ile du Pr.-Edouard.
Gulston, H. F. (S.A.O.)	Trieur, service postal	600	1- 1-20	Toronto, Ont.
Bellamy, Fred. (S.A.O.)	Commis des postes.	840	1- 1-20	Collingwood, Ont.
Devey, Harold J. (S.A.O.)	"	840	1-10-19	Peterborough, Ont.
Foster, A. W. (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	Amherst, N.-E.
Maloughney, Patrick J.	Commis junior	600	25- 5-20	Ottawa, Ont.
Cook, J. C.	Courrier sur chemin de fer	840	1-10-19	Ile du Pr.-Edouard.
Stewart, Bernard (S.A.O.)	Chargeur, service postal	840	1- 9-19	Calgary, Alb.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Sullivan, Teresa M.	Commis junior des comptes	600	3- 5-20	Ottawa, Ont.
Charbonneau, Napoléon	Facteur	780	1-12-19	"
Flaherty, Jos. A.	Commis junior	600	3- 5-20	London, Ont.
Fiset, Adjutor	Facteur	780	1- 1-20	Québec, P.Q.
Lewendon, H. C. (S.A.O.)	Préposé,du transbordement des dépêches	780	29- 3-20	Saskatoon, Sask.
St. Jean, R. M.	Commis des postes	840	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Meikle, A. C. (S.A.O.)	Facteur	780	1- 1-20	Toronto, Ont.
Roy, Amédée J.	Commis des postes	840	29- 3-20	Windsor, Ont.
Hemming, Nellie	Commis-sténographe junior	600	1- 7-20	Winnipeg, Man.
Kiddly, Robt. H.	Facteur	780	1- 1-20	Halifax, N.-E.
Pim, Laura May	Commis des postes	840	1- 1-20	Prince Rupert, C.-B.
Dye, Arthur Jas. (S.A.O.)	Facteur	780	27- 1-20	Chatham, Ont.
Boothroyd, Wm.	Commis junior	600	1- 1-20	Saskatoon, Sask.
Wilson, John I.	"	600	1- 1-20	"
Coughlan, Cecilia	"	600	23- 6-20	Ottawa, Ont.
Proulx, Mlle M. A.	Commis vérificateur junior	600	21- 6-20	"
Conroy, Margaret W.	Commis junior	600	28- 6-20	"
Bryson, Lucretia	"	600	11- 6-20	"
Paradis, Chas. A.	Facteur	780	10- 6-20	Sherbrooke, P.Q.
Whitaker, J. W. (S.A.O.)	"	780	1- 1-19	Toronto, Ont.
Howard, Kathleen	Commis junior	600	17- 6-20	Ottawa, Ont.
Hadden, Robt. A. (S.A.O.)	Commis des postes	840	17- 4-20	Guelph, Ont.
Barclay, Mary A.	Commis-sténographe junior	600	23- 2-20	Ottawa, Ont.
Spence, Thos. Gill W. (S.A.O.)	Commis des postes	840	1- 1-20	Toronto, Ont.
Robertson, Robt. B. (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Stead, Thomas Mundell (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Hurley, John H. (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Willoughby, Wm. John (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Wales, Geo. Bertram (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Middleton, Leo Frances (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Peers, Harry L. (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Garraway, Garnet Wills (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Nicholson, Leslie J. (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Elson, Walter James (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Shaw, Charles Victor (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
King, Joseph (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Nighswander, Fred. David (S.A.O.)	"	840	1- 1-20	"
Knowles, A. G.	Facteur	780	1- 4-20	Winnipeg, Man.
Ellis, Ralph N. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Grose, Wm. H. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Rogers, T. S. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Lymburn, Jas. F. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Drummond, H. T.	"	780	1- 4-20	"
Biggin, Samuel	"	780	1- 4-20	"
Matthews, Fred. W. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Whalley, W. A. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Lambert, Jos. H. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Gidlow, Ernest (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Melbourne, J. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Chapple, Wm. D. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Frankton, Maurice (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Cree, A. J. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Adams, D. B. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Bennett, Thos. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Reynolds, F. J. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Broomhead, Robt. J. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Bocking, Alfred L. (S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Duncan, Robt. (S.A.O.)	"	780	1 4 20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Thompson, A. G..........(S.A.O.)	Facteur............	780	1 4 20	Winnipeg, Man.
Theverge, F. J............(S.A.O.)	"	780	1 4 20	"
Allen, Wm.................(S.A.O.)	"	780	1 4 20	"
Grimstone, M............(S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Blythe, John S...........(S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Lethbridge, Arch.........(S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Goodwin, J.................(S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Vanpoulle, Chas...........(S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Sherebrin, I. R...........(S.A.O.)	Chargeur, service postal............	780	1- 4-20	"
Hill, Alfred J..............(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Haigh, Harold............(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Lightfoot, Jas.............(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Tappin, Wm...............(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Armitage, Wm............(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Turner, Geo...............(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Johnstone, Duncan M......(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Bytheway, Samuel........(S.A.O.)	" ..	780	1- 4-20	"
Turcot, Frank.............(S.A.O.)	Commis des postes..	840	1- 4-20	"
Pfrimmer, L. S....................	" ..	840	1- 4-20	"
Welch, W. H..............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Wright, Wm. H...........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Kelley, Alex D............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Gray, Robt. T...........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Tuck, Chas. F....................	" ..	840	1- 4-20	"
Greatrex, H. J............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Jones, E. W. T....................	" ..	840	1- 4-20	"
Cameron, Chas. V.........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Little, David G...........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Hemming, Wm. H.........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
McDonald, W. C..........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Chausse, Romuald................	" ..	840	1- 4-20	"
Cheshire, Eric.............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Smith, Chas. W..................	" ..	840	1- 4-20	"
Wood, Robt...............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Curtis, Edwin.............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Wolfe, Wesley, L..........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Rogers, G. A..............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Onofreyo, Michael................	" ..	840	1- 4-20	"
Fibiger, August............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Ramsay, Robert C................	" ..	840	1- 4-20	"
Beanland, G. U............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Ritchie, Hugh.............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Caird, John D.............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Gordon, Wm. N..........(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Stretch, O. O......................	" ..	840	1- 4-20	"
Cribbs, Wm. M....................	" ..	840	1- 4-20	"
Furnival, Thos............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Wilson, F. W......................	" ..	840	1- 4-20	"
Kentner, Robt. G................	" ..	840	1- 4-20	"
McDonald, John..................	" ..	840	1- 4-20	"
Thom, John S.............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
Long, Frank W....................	" ..	840	1- 4-20	"
Brazier, Wm. M..................	" ..	840	1- 4-20	"
McNally, J. J..............(S.A.O.)	Commis...........	960	1- 7-20	"
Canham, Ralph S.........(S.A.O.)	Chargeur, service postal............	840	13- 4-20	Regina, Sask.
Roy, Leopold J. A..................	Courrier sur chemin de fer............	840	23- 8-20	Québec, P.Q.
Proudman, S. E...........(S.A.O.)	Emballeur et aide..	780	1- 9-20	Ottawa, Ont.
Horton, W. M.............(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	18- 8-20	Halifax, N.-E.
Doucet, Mary A..................	Commis junior......	600	2- 9-20	Ottawa, Ont.
Williams, J. Fred..........(S.A.O.)	Commis des postes.	840	1- 1-20	Toronto, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

POSTES—*Suite*.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Whitnall, P. A............(S.A.O.)	Commis des postes..	840	1– 1–20	Toronto, Ont.
Smith, S. H...............(S.A.O.)	" ..	840	1– 1-20	"
Ross, R. H................(S.A.O.)	" ..	840	1– 1–20	"
Caddott, Jean.....................	" ..	840	15–6–20	Montréal, P.Q.
Nadon, H..........................	" ..	840	1– 4–20	"
Piché, Omer.......................	" ..	840	1– 4–20	"
Murray, Jas. A............(S.A.O.)	" ..	840	26- 4-20	Kingston, Ont.
Heffron, Wm. J....................	" ..	840	27– 1–20	Sarnia, Ont.
Hodges, Thos. H...................	" ..	840	1– 4–20	Calgary, Alb.
Scott, Wm.........................	Facteur............	780	1– 1–20	Toronto, Ont.
Ferris, D. J......................	"	780	1– 2–20	"
O'Sullivan, J. P..........(S.A.O.)	"	780	1– 2–20	Calgary, Alb.
Sparling, Herbert E...............	"	780	27– 1–20	Sydney, N.-E.
Beare, Daniel.............(S.A.O.)	"	780	1– 7-20	Owen Sound, Ont.
Ryan, Percy...............(S.A.O.)	Chargeur, service postal............	840	1– 1–20	Toronto, Ont.
Philipps, R. T....................	" ..	840	1– 4–20	Regina, Sask.
Parent, Joseph....................	Préposé du transbordement des dépêches..............	780	29– 4–20	District de Québec, P.Q.
Crocker, Clifford.........(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	3- 5–20	Halifax, N.-E.
Miller, Verena M..................	Comm is-sténographe junior.........	600	1– 7–20	Ottawa, Ont.
Jameson, W. S.............(S.A.O.)	Commis des postes.	840	1– 3–20	Saskatoon, Sask.
Risteen, R. F.....................	" ..	840	18–6–20	Fredericton, N.-B.
Tubbe, John R.....................	Garçon de bureau..	300	1– 4–20	Ottawa, Ont.
Hodgson, R................(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	1– 4–20	Winnipeg, Man.
McLeod, L. G......................	" ..	840	1– 4–20	Ile du Pr.-Edouard.
Barbeau, David............(S.A.O.)	Commis des postes.	840	1– 7–20	Montréal, P.Q.
Gray, Robt. F.....................	Commis............	960	1– 4–20	London, Ont.
Worrell, W. J.....................	Préposé du transbordement des dépêches..............	780	1– 4-20	"
Moore, John R.............(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	1– 4-19	Toronto, Ont.
Fugard, Robt. D...........(S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches..............	780	1– 4–20	"
Romback, Harry....................	" ..	780	1– 4–20	Montréal, P.Q.
Halpin Edwin......................	Commis junior......	600	15- 5–20	Ottawa, Ont.
Reid, John........................	Courrier sur chemin de fer............	840	1– 4–20	Winnipeg, Man.
Motton, John......................	Facteur............	780	1– 7–20	Toronto, Ont.
Aspinall, Thomas..........(S.A.O.)	"	780	1– 7–20	"
Bannister, James..................	"	780	1– 9–20	"
Truscott, Garnet..........(S.A.O.)	Commis des postes.	840	10- 5–20	Hamilton, Ont.
Lynch, K. S.......................	Préposé du transbordement des dépêches..............	780	1– 4–20	St. John, N.-B.
McLeod, Geo. A. L.................	" ..	780	1– 4–20	"
Daigneault, Lucille...............	Commis des postes.	840	1– 4–20	Montréal, P.Q.
Roy, L. J. A......................	Courrier sur chemin de fer............	840	23– 8–20	Québec, P.Q.
Kerr, John........................	" ..	840	1– 4–20	Winnipeg, Man.
Powell, Michael J.................	Facteur............	780	1- 4–20	"
Phillips, Fred............(S.A.O.)	Commis des postes.	840	1– 4–20	"
Patterson, Archie.........(S.A.O.)	"	840	1– 4–20	"
Scholes, Frank E..........(S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches..............	780	1– 7-20	Toronto, Ont.
Fox, Thos. G......................	" ..	780	1– 7–20	London, Ont.
Waldon, A. E......................	Facteur............	780	1– 7–20	Toronto, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite*.

POSTES—*Suite*.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
White, Wm. J............(S.A.O.)	Facteur............	780	3- 8-20	Moncton, N.-B.
Moore, Joseph P............	"	780	1- 4-20	Halifax, N.-E.
Hedger, Ralph............(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	London, Ont.
Daigneault, Ed....................	Commis des postes.	840	1- 4-20	Montréal, P.Q.
Duncan, Walter............(S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches............	780	27 -7-20	Vancouver, C.-B.
Blake, Ida Mary....................	Commis-sténographe junior........	600	11-10-20	Ottawa, Ont.
Moore, John R............(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	1-10-20	Toronto, Ont.
Arrowsmith, G. G....................	Facteur............	780	1- 4-20	Moosejaw, Sask.
Horton, H................(S.A.O.)	"	780	1- 4-20	"
Brough, R. B....................	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	Calgary, Alta.
Tomlinson, Geo....................	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	Moosejaw, Sask.
Renaud, J. H....................	Commis des postes.	840	1- 4-20	Montréal, P.Q.
MacMillan, Grace....................	Comm. des comptes	960	15- 9-20	Edmonton, Alb.
Howard, C. F....................	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Dalton, J. F....................	Facteur............	780	1- 4-20	Halifax, N.S.
McIntyre, D. M............(S.A.O.)	Commis des postes.	840	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Finch, Robt. B............(S.A.O.)	Comm. des comptes	960	1- 1-20	Toronto, Ont.
Williams, E. T....................	Courrier sur chemin de fer............	840	15-8-20	Ottawa, Ont.
Galipeau, Louis I....................	Commis vérificateur, junior.......	600	10- 9-20	"
Millette, C. E....................	Facteur............	780	1-10-20	Montréal, P.Q.
Clowes, Henry....................	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	Calgary, Alb.
Tourigny, Oliver....................	Commis des postes.	840	1- 4-20	Montréal, P.Q.
Benait, A. J. H............(S.A.O.)	" ..	840	1- 4-20	"
McCormack, Ernest F............	" ..	840	1- 8-20	Fredericton, N.-B.
Lister, Phyllis....................	" ..	840	1- 8-20	"
Seguin, Paul O....................	Préposé dutransbordement des dépêches............	780	21- 9-20	Montréal, P.Q.
McDonald, Finlay....................	Commis des postes.	840	1- 4-20	Sydney, N.-E.
Lawson, G. S............(S.A.O.)	Chargeur, service postal............	840	15-4 -20	St. John, N.-B.
Robitville, Hortense....................	Commis-sténographe............	960	1- 4-20	Montréal, P.Q.
Cartwright, H. M....................	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	Winnipeg, Man.
Wright, Fred....................	" ..	840	1- 4-20	"
Smith, Wm. H....................	Commis............	960	1- 4-20	London, Ont.
Connelly, T. J....................	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	North Bay, Ont.
Fields, Albert....................	Préposé du transbordement des dépêches............	780	1- 4-20	Hamilton, Ont.
Stewart, D. L....................	Courrier sur chemin de fer............	840	20- 7-20	St. John, N.-B.
Knowles, A. G............(S.A.O.)	Commis des postes.	840	1- 4-20	Winnipeg, Man.
Good, Florence Agnes............	Commis-sténographe............	960	1- 7-20	Toronto, Ont.
L'Heureux, Chas....................	Commis des postes.	840	1- 4-20	Montréal, P.Q.
Hill, James C....................	Facteur............	780	19- 4-20	Stratford, Ont.
Berg. Archibald............(S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches............	780	1- 4-20	Hamilton, Ont.
Horton, Wentworth M.....(S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	18- 8-20	Halifax, N.-E.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Kilpatrick, Hattie J.	Commis-sténographe junior	600	6-11-20	Ottawa, Ont.
Goldier, James J. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 4-20	St. John, N.-B.
Duncan, Walter (S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches	780	27- 7-20	Vancouver, C.-B.
Payne, Harry H. (S.A.O.)	Facteur	780	1-11-20	Halifax, N.-E.
Laidlaw, Geo. P. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 1-20	"
McGuire, William T.	Commis des postes	840	1- 7-19	"
Craigie, J. H. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 4-20	Winnipeg, Man.
Houlihan, William Patrick (S.A.O.)	Facteur	780	1-11-20	Halifax, N.-E.
Geddes, John	Préposé du transbordement des dépêches	780	27- 9-20	Hamilton, Ont.
Ree, George	Facteur	780	1-10-20	Victoria, C.-B.
Downing, Frederick H.	"	780	1- 7-20	Toronto, Ont.
Hanson, Fred (S.A.O.)	Commis des postes	840	1- 8-20	Fredericton, N.-B.
Ashe, John P. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 4-20	St. John, N.-B.
Wismer, Arthur	Facteur	780	1- 4-20	Regina, Sask.
Newman, W. J. B. (S.A.O.)	Chargeur, service postal	840	1-10-20	Victoria, C.-B.
Bailey, Chas. D. H. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 4-20	Winnipeg, Man.
Phinney, Gordon E. (S.A.O.)	"	840	1- 4-20	St. John, N.-B.
D'Eon, L. E. (S.A.O.)	"	840	1- 4-20	Halifax, N.-E.
Matthews, R. E.	"	840	1- 7-20	St. John, N.-B.
Hughes, J. W.	Commis des postes	840	1- 4-20	Halifax, N.-E.
O'Toole, T. M.	"	840	1- 4-20	"
Porter, Chas. R.	"	840	1- 4-20	Moncton, N.-B.
Robertson, G. R.	"	840	1- 4-20	Halifax, N.-E.
Cannon, Thomas (S.A.O.)	Facteur	780	1-10-20	Victoria, C.-B.
McLaughlin, James Thos. (S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches	780	1- 7-20	Halifax, N.-E.
Koehler, H. S. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	5- 4-20	London, Ont.
McIntyre, Jas. B.	Facteur	780	1- 4-20	Regina, Sask.
Lavers, Edward George	"	780	1- 4-20	"
Ruet, Leon J. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 4-20	St. John, N.-B.
Austin, Edward P.	Facteur	780	1- 4-20	Regina, Sask.
Pittam, George W. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	1- 4-20	Saskatoon, Sask.
Mulligan, Inez	Commis-sténographe	960	1- 7-20	North Bay, Ont.
Morin, Joseph A.	Commis des postes	840	1- 4-20	Québec, P.Q.
Labelle, Bernadette	Commis junior des comptes	600	3-11-20	Ottawa, Ont.
Smith, Edward H. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer	840	15-11-20	St. John, N.-B.
Rowe, Clinton A. (S.A.O.)	Comm. des comptes	960	1-10-20	Ottawa, Ont.
Molyneux, William (S.A.O.)	Chargeur, service postal	840	28-10-20	Edmonton, Alb.
Dobson, Henry (S.A.O.)	Facteur	780	1-10-20	Calgary, Alta.
Jephson, Helen	Commis - sténographe junior	600	1-10-20	"
Heaver, J. W. (S.A.O.)	Préposé du transbordement des dépêches	780	1- 7-20	Halifax, N.-E.
Ford, Henry George	Facteur	780	1- 1-20	Regina, Sask.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

POSTES—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Leblanc, Charles W....... (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	Halifax, N.-E.
Lavoie, Fernande..................	Commis-dactylo junior..............	600	6-12-20	Ottawa, Ont.
Somerville, Muriel.................	Commis - sténographe..............	960	1-12-20	St. John, N.-B.
Couture, Henri.....................	Emballeur et aide..	780	2-12-20	Ottawa, Ont.
Rafut, W. F.......................	Commis des postes.	840	1- 4-20	Halifax, N.-E.
Colburn, William.......... (S.A.O.)	Facteur............	780	1-12-20	Amherst, N.-E.
Cheney, Ernest........... (S.A.O.)	Commis des postes.	840	1-10-29	Calgary, Alb.
Verner, H. W............. (S.A.O.)	Courrier sur chemin de fer............	840	1- 4-20	London, Ont.
Robinson, Edna....................	Commis - sténographe junior.........	600	1- 4-20	Toronto, Ont.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Moule, Geo. H.....................	Commis - sténographe..............	960	16- 2-20	Ottawa, Ont.
Johnston, Fred W..................	Contremaître général de la reliure...	2,400	5-11-20	"
Legault, Ida.......................	Commis-dactylo junior..............	600	30-11-20	"

CONSEIL PRIVÉ.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Dawson, Gertrude Irene...........	Commis-dactylo junior..............	600	1- 4-20	Ottawa, Ont.
Young, Wm. Chas.................	Garçon de bureau...	300	1- 4-20	"
Boucher, Israel....................	Commis-messager..	600	10-5 -20	"

TRAVAUX PUBLICS.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Embree, Winnifred J...............	Bibliothécaire junior de ministère......	1,020	12- 1-20	Cttawa, Ont.
Cross, Isaac............... (S.A.O.)	Mécanicien d'usine de force motrice à vapeur.............	1,680	29-12-29	
Peck, Eva H......................	Commis - sténographe junior.........	600	29-12-19	Vancouver, C.-B.
Keenahan, Ed. M.................	Commis-messager..	600	1- 7-19	Ottawa, Ont.
Richard, Amat....................	Messager...........	800	17- 7-19	"
Dryborough, Elizabeth A..........	Commis - sténographe junior.........	700	12- 8-19	Victoria, C.-B.
Martel, Henri............. (S.A.O.)	Concierge...........	960	17- 2-20	Joliette, P.Q.
Clements, Herbert........ (S.A.O.)	"	650 et allocations	1- 4-20	London, Ont.
Grimes, E. J.............. (S.A.O.)	Chauffeur..........	900	1- 4-20	Winnipeg, Man.
Holland, Thomas......... (S.A.O.)	Nettoyeur et aide...	720	17-12-19	Calgary, Alb.
Henshall, R. H........... (S.A.O.)	Chauffeur..........	900	17-12-19	"
Trigg, Ernest F........... (S.A.O.)	Concierge..........	960	17-12-19	"
Fraser, John............... (S.A.O.)	Nettoyeur et aide...	720	17-12-19	"
Entwistle, Edgar.......... (S.A.O.)	Concierge..........	900	26- 1-20	Vancouver, C.-B.
Overall, William.......... (S.A.O.)	Chauffeur..........	900	15- 3-20	Hamilton, Ont.
Chassels, J. R.....................	Homme de peine....	1.25 par jour	4- 3-20	Ottawa, Ont.
Gooden, Mme Sadie................	Femme de ménage..	1.25 par jour	1- 2-20	"
Lecasse, Mme Hermas.............	" ..	1.25 par jour	11- 5-20	"
Levis, Mme Lucile.................	" ..	1.25 par jour	10- 1-20	"
Gardner, Mrs. Evelyn A...........	" ..	1.25 par jour	14- 1-20	"
Paquette, Mme Marie..............	" ..	1.25 par jour	2- 1-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Lemieux, Mme V. A.	Femme de ménage	1.25 par jour	14- 2-20	Ottawa, Ont.
Tessier, Mme D.	"	1.25 ,parjour	5- 3-20	"
Vilmarie, Mme E.	"	1.25 par jour	20- 3-20	"
Rouillard, Mme E.	"	1.25 par jour	2-12-19	"
Atkinson, Mme Ida	"	1.25 par jour	23- 3-20	"
Leonard, Mme L.	"	1.25 par jour	28- 3-20	"
Lapointe, Mme E.	"	1.25 par jour	18- 3-20	"
Jenkins, Mme Annie	"	1.25 par jour	27- 3-20	"
Hobbs, Mme Annie	"	1.25 par jour	24- 3-20	"
Ladouceur, Mme Louise	"	1.25 par jour	7- 1-20	"
Latour, Mme A.	"	1.25 par jour	2- 1-20	"
McNamara, Thos. (S.A.O.)	Homme de peine	1.25 par jour	6- 3-20	"
Whitley, Mme M.	Femme de ménage	1.25 par jour	27- 3-20	"
Binette, Mme Florida	"	1.25 par jour	20- 3-20	"
Chianci, Mme C.	"	1.25 par jour	2- 1-20	"
Benjamin, C.A. (S.A.O.)	Homme de peine	1.25 par jour	9- 3-20	"
Bender, Mme Blanche	Femme de ménage	1.25 par jour	4- 1-20	"
Auger, Mme Mathilda	"	1.25 par jour	8- 1-20	"
Bélanger, Mme R. A.	"	1.25 par jour	16-12-19	"
Blais, Mme A.	"	1.25 par jour	1- 1-20	"
Viau, Mme Louisa	"	1.25 par jour	18- 3-20	"
Scrire, Mme Joseph	"	1.25 par jour	8- 3-20	"
Marengère, Mme H.	"	1.25 par jour	2- 1-20	"
Valiant, Mme P.	"	1.25 par jour	2- 1-20	"
Bastien, Mme O.	"	1.25 par jour	29- 1-20	"
Tessier, Mme Honorius	"	1.25 par jour	2-10-20	"
Boucher, Mme Isidore	"	1.25 par jour	17- 1-20	"
Dion, David (S.A.O.)	Gardien de nuit	720	19- 2-20	Québec, P.Q.
Lecuyer, Mme M.	Femme de ménage	1.25 par jour	1- 5-20	Ottawa, Ont.
Bell, Clifford A. (S.A.O.)	Mécanicien en chef	1,140	19- 3-20	Charlottetown, I.P.-E.
Hall, R. E. F. (S.A.O.)	Chauffeur	900	8- 5-20	Regina, Sask.
Collins, Denis (S.A.O.)	Préposé d'ascenseur	780	21- 1-20	Edmonton, Alb.
McLennan, Peter M. (S.A.O.)	Concierge	550	20- 3-20	Baddeck, N.S.
Coxon, Thos.	Commis	960	5- 4-20	Ottawa, Ont.
Birston, David	Eclusier	900	1- 5-20	St. Andrews, Man.
Cox, Edward (S.A.O.)	Journalier	1,020	6-10-19	Esquimalt, C.-B.
Payette, Alphonse (S.A.O.)	Concierge	150 et allocations	25- 2-20	Hull, P.Q.
Modre, Mme O.	Femme de ménage	1.25 par jour	21- 4-20	Ottawa, Ont.
Robertson, Mme Alice	"	1.25 par jour	11- 5-20	"
Smalley, Mme Caroline	"	1.25 par jour	3- 6-20	"
O'Meara, Mme Mary	"	1.25 par jour	29- 5-20	"
Tassé, Mme Béatrice	"	1.25 par jour	22- 6-20	"
Elmer, John (S.A.O.)	Homme de peine	1.25 par jour	21- 4-20	"
Poirier, Mme E.	Femme de ménage	1.25 par jour	16- 5-20	"
Fraser, Allan H. (S.A.O.)	Homme de peine	1.25 par jour	16- 5-20	"
Hull, Clarence (S.A.O.)	"	1.25 par jour	20- 4-20	"
Le Page, Mme Emelia	Femme de ménage	1.25 par jour	30- 3-20	"
Gamache, Mme Emma	"	1.25 par jour	30- 3-20	"
Young, Mme Jean	"	1.25 par jour	1- 5-20	"
Pellant, Mme A.	"	1.25 par jour	21- 5-20	"
LeBlanc, Mme Marie A.	"	1.25 par jour	11- 5-20	"
Smith, Mme Alice	"	1.25 par jour	3- 6-20	"
Tiege, Mme Lena	"	1.25 par jour	12- 5-20	"
Dion, Mme A.	"	1-25 par jour	11- 6-20	"
Beauchamp, Mme Geraldine	"	1.25 par jour	25- 4-20	"
Fortin, Mme Christine	"	1.25 par jour	6- 4-20	"
Ouellette, Mme Marie	"	1.25 par jour	27- 5-20	"
Mathieson, Mme Jennie	"	1.25 par jour	2- 6-20	"
Mourier, Mme Y.	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Langevin, Mme François	"	1.25 par jour	15- 6-20	"
Laliberté, Mme C.	"	1.25 par jour	24- 4-20	"
Mayville, Mme Mary	"	1 25 par jour	10- 6-20	"
Bisson, Mme E.	"	1.25 par jour	28- 4-20	"
Giroux, Mme Annie	"	1.25 par jour	14- 5-20	"
Guertin, Mme Gracie	"	1.25 par jour	23- 4-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Denneny, Mme Jane	Femme de ménage	1.25 par jour	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Ambrose, Mme Clarenda	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Coombs, Mme Anna	"	1.25 par jour	28- 4-20	"
Bisson, Mme Alexandrine	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Martel, Mme Mary	"	1.25 par jour	21. 4-20	"
Marier, Mme Albert	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Feeland, Mme Annie	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Gélinas, Mme A. L	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Redmond, Mme M. I	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Champagne, Mme P	"	1.25 par jour	16- 5-20	"
Dinelle, Mme Rheena	"	1.25 par jour	14- 4-20	"
St-Germain, Mme Alphonse	"	1.25 par jour	6- 5-20	"
Vallière, Mme Malbina	"	1.25 par jour	28- 5-20	"
Tassé, Mme Madeline A	"	1.25 par jour	15- 4-20	"
Larocque, Mme Mary	"	1.52 par jour	1- 6-20	"
Latour, Mme Marie	"	1.25 par jour	1- 6-20	"
Després, Mme Melina	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Shoenherr, Mme Annie M	"	1.25 par jour	1- 4-20	"
Albert, Mme Delia	"	1.25 par jour	4- 4-20	"
Chartrand, Mme Henrietta	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
LeBlanc, Mme J	"	1.25 par jour	20- 6-20	"
Deserneaux, Mme Blanche	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Picotte, Mme Albert	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Barrett, Mme Janet	"	1.25 par jour	14- 4-20	"
Coté, Mme Pierre	"	1.25 par jour	17- 6-20	"
Dumoulin, Mme Joséphine	"	1.25 par jour	4- 5-20	"
Joinette, Mme H	"	1.25 par jour	13- 6-20	"
Desormeaux, Mme Maxime	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Turcotte, Mme Adèle	"	1.25 par jour	27- 5-20	"
LeFebvre, Mme Alice	"	1.25 par jour	24- 4-20	"
Proulx, Mme Eleanore	"	1.25 par jour	11- 4-20	"
Poirier, Mme Laura	"	1.25 par jour	11- 6-20	"
Hansen, Mme O. J. M	"	1.25 par jour	17- 6-20	"
Marshall, Mme B. M	"	1.25 par jour	17- 6-20	"
Giles, Mme S. A	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Finnissey, Mme Mary	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Jerome, Mme Christie A	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Foubert, Mme Louise	"	1.25 par jour	15- 6-20	"
Proulx, Mme Delina	"	1.25 par jour	1- 6-20	"
Weedon, Mme Alice	"	1.25 par jour	27- 5-20	"
Potvin, Mme Bertha	"	1.25 par jour	2- 6-20	"
Tierney, Mme Mary	"	1.25 par jour	27- 5-20	"
Marshall, Mme B. B	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Lavallée, Mme Rosanna	"	1.25 par jour	27- 5-20	"
Thompson, Mme E. M	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Labrie, Mme Olive	"	1 25 par jour	5- 6-20	"
Ki gins, Mme Margaret	"	1.25 par jour	17- 6-20	"
Côté, Mme F orida	"	1.25 par jour	4- 6-20	"
Kennedy, Mme Lillian	"	1.25 par jour	13- 6-20	"
Hollington, Mme Anna L	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Green, Mme Mary E	"	1.25 par jour	27- 5-20	"
Kertcher, Mme Margot E	"	1.25 par jour	14- 4-20	"
Philbert, Mme J	"	1.25 par jour	26- 6-20	"
Labrecque, Mme C	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Gauthier, Mme Alexina V	"	1.25 par jour	17- 6-20	"
Bédard, Mme P	"	1.25 par jour	20-.6-20	"
Warner, Mme Ada	"	1.25 par jour	19- 5-20	"
McNulty, Mme Mary E	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Latulippe, Mme Eugénie	"	1.25 par jour	20- 5-20	"
Scerbe, Mme T	"	1.25 par jour	29- 5-20	"
Latrémouille, Mme Maria	"	1.25 par jour	4- 4-20	"
St-Amour, Mme M. G	"	1.25 par jour	21- 4-20	"
Robillard, Mme Elizabeth	"	1.25 par jour	19- 5-20	"
Robertson, Mme Emelda	"	1.25 par jour	14- 4-20	"
Gorman, Mme Almanda	"	1.25 par jour	16- 4-20	"
Langdon, Mme Annie	"	1.25 par jour	20- 4-20	"

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Allain, Mme Exilda	Femme de ménage	1.25 par jour	3- 4-20	Ottawa, Ont.
Gosnell, A. W	Télégraphiste-agent	1,260	22- 4-20	Limerick, Sask.
McKeith, James (S.A.O.)	Plombier et ajusteur de tuyaux	Taux en cours	20- 5-20	Ottawa, Ont.
Carrisse, Mme Emella	Femme de ménage	1.25 par jour	10- 6-20	"
Goulet, Mme A	"	1.25 par jour	10- 6-20	"
Maroney, John (S.A.O.)	Plombier et ajusteur de tuyaux	Taux en cours	20- 5-20	"
Lauzon, Joseph (S.A.O.)	Gardien	960	18- 6-20	Cornwall, Ont.
Radford, F. W	Télégraphiste-agent	1,320	23- 8-20	Beaver Lodge, Alb.
Dancey, F (S.A.O.)	Télégraphiste-agent	1,380	23- 8-20	Peace River, Alb.
Baker, Mme Edith	Téléphoniste	480	12- 6-20	Kamloops, C.-B.
Meriweather, Clarence	Télégraphiste-constructeur de lignes	2,320	15- 6-20	Mirror Landing, Alb.
Latimer, Mme Hilda	Femme de ménage	1.25 par jour	22- 5-20	Ottawa, Ont.
St-Louis, Mme H	"	1.25 par jour	11- 6-20	"
Doré, Mme R. D	"	1.25 par jour	7- 7-20	"
Murray, Eric S	Télégraphiste	720	12- 6-20	Penticton, C.-B.
Wright, Naaman (S.A.O.)	Gardien	360	15- 5-20	Owen Sound, Ont.
Achenback, M. R	Constructeur de lignes	1,320	22- 6-20	Invermere, C.-B.
Gaylor, F. C (S.A.O.)	Télégraphiste-constructeur de lignes	1,260	15- 6-20	Saddle Lake, Alb.
Dixson, C. S (S.A.O.)	Const. de lignes	1,320	18 -6-20	Riley's Cove, C.-B.
Russe, Mme Irene	Femme de ménage	1.25 par jour	19- 6-20	Ottawa, Ont.
Lyon, Reg. Wm (S.A.O.)	Electricien	Taux en cours	1- 6-20	"
Martin, W. G (S.A.O.)	Const. de lignes	1,140	22- 6-20	Second Cabin, C.-B.
Dowling, F. B (S.A.O.)	Télégraphiste-constructeur de lignes	1,200	23- 6-20	"
Mead, C. H (S.A.O.)	Const. de lignes	1,320	23- 6-20	Nimpkish, C.-B.
Boivin, Mme S	Femme de peine	1.25 par jour	14- 7-20	Ottawa, Ont.
Bradfield, Mme E	"	1.25 par jour	3- 7-20	"
Renaud, Mme Victoria	"	1.25 par jour	3- 7-20	"
Michaud, Mme S	"	1.25 par jour	20- 7-20	"
Taylor, S. W (S.A.O.)	Journalier	Taux en cours	31- 5-20	"
McLean, Archie (S.A.O.)	Agent-télégraphiste	1,320	30- 3-20	Pelican, Alb.
Allen, A. M (S.A.O.)	Télégraphiste-agent	1,260	30- 4-20	Bresaylor, Sask.
Norton, Ed (S.A.O.)	Plombier et ajusteur de tuyaux	Taux en cours	21- 5-20	Ottawa, Ont.
Savoy, J. M (S.A.O.)	Ingénieur en chef, marine	1,380	20- 4-20	Chatham, N.-B.
Gauvreau, P. R	Télégraphiste	1,200	8- 7-20	Peace River, Alta.
Potvin, Mme Exilda	Femme de ménage	1.25 par jour	10- 7-20	Ottawa, Ont.
Lanctot, Mme P	"	1.25 par jour	10- 7-20	"
Hiscox, Wm (S.A.O.)	Homme de peine	500	16- 6-20	"
Prouton, Mme Mary J. M	Femme de ménage	1.25 par jour	30- 6-20	"
Vaughan, Florence	"	1.25 par jour	30- 6-20	"
Séguin, Mme Noël	"	1.25 par jour	30- 6-20	"
Regan, J. F (S.A.O.)	Préposé d'ascenseur	780	21- 6-20	Vancouver, C.-B.
Villeneuve, Mme Emma	Femme de ménage	1.25 par jour	5- 7-20	Ottawa, Ont.
Lavigne, Mme Eugène	"	1,25 par jour	6- 7-20	"
England, Mme Blanche C	"	1.25 par jour	19- 7-20	"
Latreille, Mme Joséphine	"	1.25 par jour	17- 7-20	"
Vézina, Albert (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	720	1- 7-20	"
Babcock, Marian E	Commis-sténographe junior	600	15- 6-20	"
Allarie, Mme Adeline	Femme de ménage	1.25 par jour	27- 7-20	"
Hare, David (S.A.O.)	Gardien	960	15- 7-20	London, Ont.
Froom, Roy Barnard (S.A.O.)	"	960	15- 6-20	Emerson, Man.
Hunter, Hamilton (S.A.O.)	Commis senior	1,320	16- 6-20	Ottawa, Ont.
Rouse, Karl (S.A.O.)	Gardien	960	22- 6-20	Tillsonburg, Ont.
Perkins, Winnifred	Commis-sténographe junior	600	1- 4-20	Vancouver, C.-B.
Taylor, John H	Commis des comptes	960	21- 7-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Landry, Mme Emma	Femme de ménage	1.25 par jour	17- 8-20	Ottawa, Ont.
Toupin, Mme A	"	1.25 par jour	2- 7-20	"
Lavigne, Mme Rose	"	1.25 par jour	8- 7-20	"
Aubry, Mme N. B	"	1.25 par jour	1- 7-20	"
Augrignon, Mme C	"	1.25 par jour	2- 7-20	"
Wood, Robt	Const. de lignes	1,320	10- 6-20	Merritt, C.-B.
Brown, Michael	Ing. stationnaire	1,200	24- 2-20	Ottawa, Ont.
Carruth, David A (S.A.O.)	"	1,200	24- 8-20	"
Cox, F. R	"	1,200	24- 8-20	"
Earls, Thos. E (S.A.O.)	"	1,200	24- 8-20	"
Cherryholme, Thos (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	720	19- 6-20	"
Ladouceur, Mme Jas	Femme de ménage	1.25 par jour	11- 9-20	"
Carrière, Mme Eva	"	1.25 par jour	11- 9-20	"
Séguin, Mme Maud	"	1.25 par jour	13- 9-20	"
Charron, Mme Philias	"	1.25 par jour	13- 9-20	"
Trottier, Mme M. A	"	1.25 par jour	14- 9-20	"
Batterton, Wm Patrick (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	500	19- 4-20	"
Syme, Mary	Commis des comptes	1,020	10- 4-20	Kamloops, C.-B.
Potter, Cecil (S.A.O.)	Télégraphiste-agent	1,440	10- 6-20	North Battleford, Sask.
Mesler, Daniel T (S.A.O.)	Surveillant senior des quantités	1,680	4- 8-20	Ottawa, Ont.
Paquin, Mme Albert (S.A.O.)	Femme de ménage	1.25 par jour	26- 6-20	"
McQuinch, Wm. J	Ing. d'usine de force motrice à vapeur	1,740	7-10-20	"
LaChapelle, Benjamin	Préposé d'ascenseur	780	1- 9-20	"
Lawson, Mme Maud	Femme de ménage	1.25 par jour	27- 9-20	"
Lonie, Robt. A (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	720	28- 9-20	"
Ryan, Stella E	Commis-teneur de livres junior	660	7- 9-20	"
Potter, Alex (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	500	12-10-20	"
Barrett, Edw	Télégraphiste	1,800	30- 9-20	Big Salmon, Yukon.
Fraser, F. Frank (S.A.O.)	Préposé d'ascenseur	780	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Studdy, John C	Télégraphiste - constructeur de lignes	1,500	28- 9-20	Aigansh, C.-B.
Berry, Chas (S.A.O.)	Ing. stationnaire	1,200	16-10-20	Ottawa, Ont.
Nicolas, Mme B	Femme de ménage	1.25 par jour	15-10-20	"
Doran, Helen	"	1.25 par jour	14-10-20	"
Riel, Mme Emma	"	1.25 par jour	15-10 20	"
Létourneau, Robt. A (S.A.O.)	Gardien	960	16- 6-20	Dalhousie, N.-B.
Pelletier, Paul (S.A.O.)	Electricien	Taux en cours	11- 5-20	Ottawa, Ont.
Lamy, James (S.A.O.)	Gardien	960	1-10-20	Amherst, N.-E.
Hull, Edith Mabel	Téléphoniste	720	19- 7-20	Vernon, C.-B.
Goodfellow, H. H	Commis-messager	720	27- 9-20	Ottawa, Ont.
Bastien, John E (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	720	3- 4-20	Montréal, P.Q
Boyer, Dora	Femme de ménage	1.25 par jour	21-10-20	Ottawa, Ont.
Tillman, Mme M	"	1.25 par jour	21-10-20	"
Potvin, Mme Emile	"	1.25 par jour	21-10-20	"
St-Cyr, Mme Bella	"	1.25 par jour	21-10-20	"
Gates, Mme Emily	"	1.25 par jour	21-10-20	Ottawa, Ont.
Egan, Albert C	Téléphoniste-agent	1.25 par jour	19-10-20	Spirit River, Alb.
St-Pierre, Willie	Gardien	960	1- 8-20	Louisville, P.Q.
Urbasch, John H (S.A.O.)	Chauffeur	900	20- 9-20	Ottawa, Ont.
Oakley, John (S.A.O.)	Gardien	660	1-10-20	Springhill, N.S.
Graves, Fred. G (S.A.O.)	"	660	1-10-20	Sydney, N.-E.
Larkin, Michael (S.A.O.)	Chauffeur	900	22-10-20	Ottawa, Ont.
McWade, Archibald (S.A.O.)	Commis	960	29-10-20	"
Melbourne, Wm H (S.A.O.)	Ing. stationnaire	1,200	1-11-20	"
Martin, David (S.A.O.)	Gardien	960	27- 6-20	Chatham, N.-B.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

TRAVAUX PUBLICS—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Freeman, George (S.A.O.)	Chauffeur et journalier	900 lorsque employé comme chauffeur et selon les taux en cours lorsque employé comme journalier	10–11–20	Edmonton, Alb.
Connors, Mme Catherine	Gardien	490	1– 5–20	Grande-Prairie, Alb.
Brown, Wm Geo (S.A.O.)	Aide-forgeron	Taux en cours	22– 9–20	Ottawa, Ont.
Hutt, Mme Mary	Femme de ménage	1.25 par jour	12–11–20	"
Mallette, Mme J	"	1.25 par jour	12–11–20	"
Philippe, Mme Délia	"	1.25 par jour	8–11–20	"
McBurnie, Mme Annie	"	1.25 par jour	6–11–20	"
Albert, Mme Melvina	"	1.25 par jour	6–11–20	"
Ladéroute, Mme Marie	"	1.25 par jour	16–11–20	"
St-Louis, Etienne	"	1–25 par jour	10–11–20	"
McCracken, Mme Helen	"	1.25 par jour	16–11–20	"
Holmes, Geol W (S.A.O.)	Gardien	720	1–10–20	Calgary, Alb.
Hubbard, Walter E	Ing. stationnaire	780	24– 3–20	Winnipeg, Man.
Martin, Harry S	Electricien	80c. de l'heure	2- 6–20	Ottawa, Ont.
Cleghorn, David (S.A.O.)	Chauffeur-journalier	900	1– 8–20	Moosejaw, Sask.
Pickering, Henry D (S.A.O.)	Préposé d'ascenseur.	780	1–11–02	Winnipeg, Man.
Spencer, Albert (S.A.O.)	Const. de lignes	1,320	1– 8–20	Princeton, C.-B.
Chivers, Jas. A (S.A.O.)	Gardien	660	24–11–20	Pétrolia, Ont.
Erler, Mme Mary	Femme de ménage	1.25 par jour	24–11–20	Ottawa, Ont.
Elliott, Benjamin (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	500	7–12–20	"
Jeffrey, Daniel F (S.A.O.)	Commis classeur			
Thompson, Chas. A. W	Gardien	660	8–12–20	Belleville, Ont.
Walton, Thomas (S.A.O.)	Chauffeur-journalier	900	22–11–20	Lethbridge, Alb.
Baxter, Wm F (S.A.O.)	Gardien	660	1–12–20	Neepawa, Alta.
Spittle, Samuel (S.A.O.)	Chauffeur–journalier	900	22–11–20	Edmonton, Alb.
Linton, Fred. J (S.A.O.)	Ing. stationnaire	1,200	22–10–20	Ottawa, Ont.
Moreau, Mme S	Femme de ménage	1.25 par jour	27–12–20	"
Hunt, Walter (S.A.O.)	Nettoyeur et aide	720	11–12–20	Vancouver, C.-B.
Graham, Harold A (S.A.O.)	Chauffeur	900	1–12–10	Peterboro, Ont.
LeBourdais, Anna	Téléphoniste-agent	600	29–12–20	Iles de la Madeleine P.Q.

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Hubbard, Ernest Ed (S.A.O.)	Commis en chef, division des prix	2,100	7– 7–19	St. Catharines, Ont.
Taber, Grace W	Commis - sténographe	1,050	20–10–29	Ottawa, Ont.
Lynch, John (S.A.O.)	Maître-éclusier	840	19– 3–20	Chambly Canal, P.Q.
Lamoureux, Henri (S.A.O.)	"	840	19– 3–20	"
Piché, Pierre	Ingénieur-adjoint	2,100	19– 4–20	Montréal, P.Q.
Daigneault, T	Gardien	720	1– 5–20	Chambly, P.Q.
Smith, Mlle L. I	Commis - sténographe	960	13 –4–20	Ottawa, Ont.
Burgess, Wm D (S.A.O.)	Maître-éclusier	840	1– 4–20	Cambridge, Ont.
Cowie, J. Alex (S.A.O.)	"	840	1– 4–20	Trent Canal, Ont.
Sullivan, Amy E	Commis - sténographe	960	22– 4–20	Ottawa, Ont.
Fountain, O	Mécanicien, voie ferrée de navigation	1,080	4– 3-20	Swift Rapids, Ont.
Hodgkin, J. O	Commis junior des comptes	600	1– 4–20	Ottawa, Ont.
McIlveen, Wm H (S.A.O.)	Eclusier	780	1– 5–20	Cardinal, Ont.
Goulet, Jas. R (S.A.O.)	Gardien de pont	780	2– 6–20	Chambly-Canal, P.Q.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

CHEMINS DE FER ET CANAUX—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Morin, James	Nettoyeur et aide	780	9- 7-20	Cornwall, Ont.
Airey, Ed. Geo (S.A.O.)	Electricien	Taux en cours	9- 7-20	"
Richer, Albert (S.A.O.)	Gardien de pont	720	2- 6-20	Quebec Canal, P.Q.
Eamer, Walter E	Machiniste	Taux en cours	4- 6-20	Cornwall, Ont.
Young, Wm. J	Jardinier adjoint	780	16- 7-20	Sault Ste-Marie, Ont.
Sultan, E. W (S.A.O.)	Gardien de pont	840	12- 7-20	Campbellford, Ont.
Tardif, Henri	Commis-dactylographe	1,200	1- 9-29	Montréal, P.Q.
Moreau, Marie L	Femme de ménage	1.25 par jour	12- 6-20	Chambly, P.Q.
McGuire, Denis (S.A.O.)	Préposé d'usine de force motrice électrique	Taux en cours	12- 8-20	Lachine Canal, P.Q.
Bell, Albert	Gardien de pont	720	16- 8-20	Trent Canal, Ont.
Murphy, Daniel	Maître-éclusier	840	1- 7-20	Lachine Canal, P.Q.
Fleming, M. J	Gardien de pont	840	20- 8-20	"
Culp, James H	Maître-éclusier	900	6- 8-20	Welland Canal, Ont.
Lahey, Laura M	Commis - sténographe	960	5 -7-20	Ottawa, Ont.
Phillips, Chas (S.A.O.)	Ingénieur hydromètre junior	1,680	7- 9-20	"
Matheson, Kenneth M	Maître-éclusier	720	11- 8-20	St. Peter's Canal, N.-E.
Lawson, Wilfrid S	Ing. des ponts et de la construction	2,820	1-10-20	Ottawa, Ont.
Wilson, Jos. G (S.A.O.)	Commis des comptes	960	29-10-20	"
Henwood, Albert (S.A.O.)	Contremaître - machiniste	Taux en cours	25-10-20	Toronto, Ont.
McDiarmid, Thos. A (S.A.O.)	Maître-éclusier	840	1- 8-20	Fenelon Falls, Ont.
Myers, John Wm	Commis des comptes	960	19-10-20	Ottawa, Ont.
Moore, Michael (S.A.O.)	Gardien de pont	840	8-11-20	Lachine Canal, P.Q.
Barcelo, Jean Jas. E	Ing. junior	1,680	14-10-20	Montréal, P.Q.
Renaud, Damien	"	1,680	27- 9-20	"
Barley, Fred W	Dessinateur	1,260	16-11-20	St. Catharines, Ont.
Dutton, Jos. T (S.A.O.)	Maître-éclusier	840	22-11-20	Campbellford, Ont.
Hanna, John L	"	840	23-11-20	Trenton, Ont.
Ryan, Thos. Jos. L (S.A.O.)	Ingénieur junior	1,680	27-11-20	Cornwall, Ont.
Campion, Wm	Ingénieur-adjoint de la construction	2,100	13-12-20	Welland, Ont.
Crowe, Arthur	Journalier	40c. de l'heure	11-12-20	Montréal, P.Q.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Faulkner, Mildred B	Commis - sténographe junior	750	1- 7-20	Ottawa, Ont.
Fulton, Geo. D (S.A.O)	Commis-dactylo junior	800	1- 8-19	"
Eynouf, Emma Pearl	"	750	1- 7-19	"
Thibault, Phileas	Commis classeur	960	6- 2-20	"
Stapleton, Mary Margaret	Commis - sténograph junior	750	18-10-19	"
Kennedy, Marjorie Jane	Commis - sténographe junior	600	1- 4-20	"

SÉNAT.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
Stehelin, E. J (S.A.O.)	Traducteur	2,400	1- 1-20	Ottawa, Ont.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS.‡

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Jamieson, Alexander.......(S.A.O.)	Commis classeur principal..........	1,800	20- 1-20	Ottawa, Ont.
Miall, Edward............(S.A.O.)	Avocat junior de ministère............	2,520	4- 9-19	"
Crawford, Elizabeth...............	Surveillante domestique de district..	1,500	31-11-19	Winnipeg, Man.
Campbell, Helen Gertrude.........	Surveillante domestique de district..	1,500	4- 4-19	Ottawa, Ont.

COMMERCE

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
McKenzie, John Vernon...(S.A.O.)	Commissaire du commerce........	3,500	14- 2-20	Glasgow, Ecosse.
Chisholm, Hugh Alex.....(S.A.O.)	" ..	3,500	14- 2-20	Havana, Cuba.
Barré, col. Hercule........(S.A.O.)	Chef de la division du transport......	3,500	25-11-19	Paris, France.
Wrong, Gordon S..........(S.A.O.)	Comptable de chemin de fer........	3,000	19-12-19	Ottawa, Ont.
MacLean, Margaret L..............	Commis............	1,050	1-10-19	"
Dugas, J. F.........................	Commis-messager..	600	10- 2-20	"
McColl, Ernest L..........(S.A.O.)	Commissaire du commerce junior..	1,500	8- 3-19	"
Stevens, Geo. Roy........(S.A.O.)	Commissaire du commerce junior..	1,800	22- 3-20	"
Hill, Lillian O.....................	Commis - sténographe junior.........	600	19- 4-20	"
Lewis, Grace......................	Bibliothécaire adjoint..............	960	3- 4-20	"
Lyons, Fred........................	Commis des comptes...............	960	20- 4-20	"
Shore, Hubert............(S.A.O.)	Sous-inspecteur des grains............	1,380	28- 4-20	"
Elliston, A. Ed............(S.A.O.)	Sous-inspecteur des grains............	1,380	28- 4-20	Winnipeg, Man.
Green, Garnet L...................	Inspecteur du gaz et de l'électricité....	1,260	11- 5-20	Toronto, Ont.
Gabler, Emily......................	Commis - sténographe junior.........	£9 par mois	23- 3-20	Liverpool, Eng.
Fortin, R. P........................	Inspecteur du gaz et de l'électricité....	1,260	9- 6-20	St-Jean, N.-B.
Guy, Richard W..........(S.A.O.)	Examinateur des étalons du gaz et de l'électricité....	1,500	1- 6-20	Ottawa, Ont.
Poussette, H. R...........(S.A.O.)	Commissaire du commerce........	6,000	6- 7-20	"
St-Denis, Catherine................	Préposé des machines de bureau.....	600	1- 6-20	"
Gouthier, Bertha..................	Préposé des machines de bureau.....	600	1- 6-20	"
Nelson, Margaret..................	Commis statisticien	960	1- 6-20	"
Feeley, Sadie A...................	Commis classeur....	960	21- 6-20	"
Howell, Henry P..........(S.A.O.)	Commis senior des comptes..........	1,320	19- 7-20	"
Daly, Katherine...................	Préposé des machines de bureau.....	600	28- 6-20	"
Routhier, Cora....................	Commis junior......	600	18- 5-20	"
Lafrenière, Éva....................	Préposé des machines de bureau.....	600	1- 6-20	"
Bourgeois, J. A....................	Inspecteur des poids et mesures........	1,200	1- 6-20	Sherbrooke, P.Q.

‡ Enlevée de la juridiction de la Commission du Service civil par l'arrêté en conseil du 21 de février 1920 (C.P. 370.)

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Suite.*

COMMERCE—*Fin.*

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
McLaughlin, Carmel	Commis-statisticien junior	600	4- 8-20	Ottawa, Ont.
Montgomery, Ronald S	Commis-dactylo	960	19- 7-20	"
Meek, Muriel Irene	Commis	960	1- 7-20	"
Payette, Alice M	Commis junior	600	1- 7-20	"
Wampler, Chas. F	Inspecteur des poids et mesures	1,260	31- 5-20	Edmonton, Alta.
O'Neill, Jas. C (S.A.O.)	Commis	960	20- 9-20	Ottawa, Ont.
Turiff, Clémentine	"	960	14- 9-20	"
Liddle, John T	Inspecteur de l'électricité et du gaz	1,260	1-10-20	London, Ont.
MacDougall, Florence G	Commis-statisticien	960	1- 9-20	Ottawa, Ont.
Hart, Fred. T	Inspecteur des poids et mesures	1,260	1- 9-20	"
Blackburn, Robina B	Préposé des machines de bureau	600	1-10-20	"
Slack, Edith A	Préposé aux machines de bureau	600	27- 9-20	"
Brown, Marjorie B	Préposé aux machines de bureau	600	4-10-20	"
Potter, Mlle H. K	Commis - sténographe	960	23- 9-20	"
Racette, Jos. L. P	Commis des fournitures	960	28- 9-20	Ottawa, Ont.
Croucher, Robt. A	Inspecteur des poids et mesures	1,260	1- 4-20	Saskatoon, Sask.
Mercier, Léontine	Préposé des machines de bureau	600	27- 9-20	Ottawa, Ont.
Day, Dorris	Préposé des machines de bureau	600	1-10-20	"
Cousineau, Rudolph Jas	Sous-inspecteur des grains	1,380	30- 8-20	Port-Arthur, Ont.
Mooney, Vera	Préposé des machines de bureau	600	27- 9-20	Ottawa, Ont.
Stanley, Edith K	Commis - sténographe junior	600	11-10-20	"
Poitevin, Alexina	Préposé des machines de bureau	600	28- 9-20	"
Moffatt, Ida	Préposé des machines de bureau	600	19-10-20	"
Guay, Blandine	Préposé des machines de bureau	600	5-10-20	"
Sweeney, Elsie M	Préposé des machines de bureau	600	14-10-0	"
Prudhomme, Claire	Préposé des machines de bureau	600	9-11-20	"
Gorman, Ernest T	Commis classeur junior	600	12-11-20	"
Balcom, Wm. F (S.A.O.)	Inspecteur des poids et mesures	1,260	23-10-20	Halifax, N.-E.
Séguin, Mlle S	Préposé des machines de bureau	600	27-10-20	Ottawa, Ont.
Jones, Mary L. E	Commis - sténographe junior	600	1-11-20	"
Stapleton, Thomas H (S.A.O.)	Commis	960	8-11-20	"
Charbonneau, Mary	Préposé des machines de bureau	600	5-10-20	"
Horne, Nina G	Préposé des machines de bureau	600	29-10-20	"
Casselman, Alfred J	Commis-statisticien	960	1-10-20	"
Bach, Bertram J (S.A.O.)	Photographe cinématographque junior	1,800	5-12-20	"
Gagné, Jos. C	Inspecteur des poids et mesures	1,260	23-11-20	Montréal, P.Q.

Tableau N° 1.—Nominations permanentes de toutes catégories faites par la Commission—*Fin*.

COMMERCE—Bureau des brevets et des droits d'auteur.

Nom	Classe	Traitement	Date d'entrée en fonctions	Endroit de la nomination
		$		
Beaudoin, Joseph Eugène	Trieur	700	1-10-20	Ottawa, Ont.
Gibson, Martha	Commis - sténographe junior	700	1-10-29	"
Wright, Grace G	Commis - sténographe junior	700	1-10-29	"
Munro, Mlle A	Commis - sténographe junior	600	19-12-19	"
Bainbridge, Chas. H	Commis-messager	800	1-10-29	"
Stewart, Leah M	Commis - sténogra-	600		
Laing, George A	Commis junior	600	1- 7-20	"
Duff, Margaret E. W	Commis - sténographe junior	600	1- 6-20	"
Larkin, Mary Frances	Commis - sténographe junior	600	1- 7-20	"
Mitchell, Jas. T	Examinateur de brevets	1,980	14- 9-20	"
McNally, Marion	Commis-dactylo junior	600	21-10-20	"
Vna Dusen, Flossie I	Commis-dactylo junior	600	21-10-20	"

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste.

ALBERTA

Bureau de poste	Titulaire	
Aerial	Thomas, J. D.	
Aetna	Jensen, Herber P.	
Alix	Tallents, John.	
Armena	Gurley, H. H.	
Avalon	Irwin, John Howard	
Baintree	Cropper, Ewart	S.A.O.
Balm	Cherrill, Arthur G.	
Baraca	Whitehead, Herbert	
Bartlettville	Gadbois, Mme H.	
Battenburg	West, Cecil E.	
Bearberry	Cressman, Mme Ella	
Bear Lake	Younger, David	
Beaver Crossing	Lirette, J. H.	S.A.O.
Beaver Lake	Shaw, Robt.	
Beaver Mines	Ballantyne, George	
Bellecamp	Duke, Alex. B.	
Bellis	Melnyk, Joseph	
Benalto	Buchanan, V. B.	
Beynon	Hanson, G. L.	
Bilby	Musselman, Dilman	
Bingville	Christensen, Emmanuel	
Bismark	Hemeyer, Chas	
Black Diamond	Riley, C.	S.A.O.
Blackfolds	Miller, J. V. N.	
Blackstone	Menzies, R.	S.A.O.
Boian	Serbu, P. M.	
Bonlea	Weeks, A. W.	
Bonnyville	Lirette, C. J.	
Bottrel	Chalmers, James	
Bowmanton	Pickering, Wm.	
Boyne Lake	Graham, Lorne H.	
Brainard	Brainard, W. L.	
Bremmer	Foster, W. S.	
Brownfield	Elliott, Albert N.	
Brutus	Jones, R. C.	
Buffalo Lake	Henderson, R. P.	
Bulwark	Warren, Mme B. M.	
Burfield	Davidson, A. L. R.	
Burtonsville	Barrie, John	S.A.O.
"	Stewart, F. G.	S.A.O.
Cache Lake	Shymkowich, O.	
Cairns	Burton, T.	
Calahoo	McDonald, Alice J.	
Calgary, (sous-bureau n° 5)	Gould, Wm.	
Calgary, (sous-bureau n° 6)	Potter, H. R. L.	
Calgary, (sous-bureau n° 12)	McTavish, Alexander R.	
Calgary, (sous-bureau n° 13)	Malin, H.	
Calgary, West (sous-bureau n° 23)	Purdy, G. S.	S.A.O.
Candor	Clement, W. J.	
Canwood	Peters, Geo. R.	S.A.O.
Carolside	Scrivens, W. G.	
Carlton Hill	Aspden, Robert	
Carmangay	Howel,, E. G.	S.A.O.
Carrot Creek	Carlson, Wm.	
Casavant	Bergman, Herbert M.	S.A.O.
Cavendish	Lloyd, Clarence F.	S.A.O.
Cavendish	Taylor, Geo. W.	S.A.O.
Cereal	Hughes, Arthur B. A.	
Chancellor	Malcolm, W. T.	
Clear Hills	St. Louis, Carson Henry	S.A.O.
Clearview	Matthew, Daily W.	
Clive	Coote, C. T.	
Cluny Station	Snideman, Geo. N.	
Clyde	Jack, W. H.	S.A.O.
Clymont	Barnes, Dennis Harry	
Coleridge	Bauer, F. W.	
Compeer	Chesterman, C. T.	
Condor	Clement, W. J.	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ALBERTA—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Connorsville	Westover, Geo. E	S.A.O.
Coutts	Roberts, G. Hadley	
Cremona	Tidball, Major W. E	S.A.O.
Dalehurst	Errington, Wm	
Darwell	MacLeod, D	
Delacour	Cleveland, W	
Delph	Sadowy, P	
Dewberry	Hardwick, John B	
Dogpound	Hunter, G. B	
Dongray	Gray, John	
Dowling Lake	Frice, Stanley	
Downing	Lozinski, Peter	
Dunvegan	Collier, R. D	
Durlingville	Hollinhan, Jas	
Eagle Hill	McOmber, Lee	
Earlstone	Call, Herbert	
Edmonton (sous-bureau nº 4)	Barge, H. J	
Edmonton (sous-bureau nº 8)	Kirby, Harry S	
Edmonton (sous-bureau nº 11)	Horsford, C. W	
Egremont Station	Balke, D	
Elbridge	Goodrum, Christopher	S.A.O.
Elmsworth	Brewer, Frank	
Enchant	Jaycock, Henry Thos	S.A.O.
Endiang	Malm, Ellis A	
Ensign	Young, Norman	
Ewing	Bott, Edmond S	S.A.O.
Fabyan	Adams, W	
Fallis	Walker, J. L	S.A.O.
Falun	Simpson, A	
Faust	Adams, S	
Fawcett	Hundley, Thos	
Fenn	Chatain, Joseph	
Ferguson Flats	Taylor, R. W	
Fertility	Crabb, R. S	
Foothills	Onions, W. B	
Foreman	Ford, Hugh	
Forest Lawn	Rourke, W. H	
Freeman River	Pilker, Chas	
Freidenstal	Leonard, A. B	
Gem	Bramble, Ernest B	
Girouxville	Beland, J. B	
Gladys	Peckham, Roy M	
Glendon	Taylor, Frederick W	
Glen Leslie	Leslie, M. J. Norman	
Glenwoodville	Leavitt, Mme Nettie	
Gouldsboro	Gould, A	
Greenlawn	Milligan, J. A	S.A.O.
"	McMullen, Wm	
Gros Ventre	Wright, Mme Annie	
Hairy Hill	Destrube, M	
Halliday	Munro, Alexander William	
Hamlin	West, A. N	
Harmattan	Lafontesse, Walter	S.A.O.
"	Clark, David S	S.A.O.
Hartshorn	Jenkins, Mme Cassie	
Hattonford	Bendall, H. H	S.A.O.
Hay Lakes	Gamon, J	
Haynes	Sage, Mme Algernon	
Hillcrest Mines	Loftus, James	
Hiram	Robson, M. C. R	S.A.O.
Holborn	Aldridge, Geo. A	S.A.O.
Hutton	Kemp, Mme Jesse M	
Iddesleigh	Lee, Mme Emma	
Innisfree	Gibbons, Rand	
Iola	Hoath, Robert	
James River Bridge	Darling, Mrs. M	
Jarvie	McLeod, A	
Kathyrn	Saunders, Elbert O	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ALBERTA—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Kathyrn	Cox, Clifford Curtis	
Kenlis	Hume, E. F.	
Ketchum	Maring, Helen	
Kew	Walton, E. H.	
Kimball	Lowe, Thomas S.	
Kinmundy	Younggren, F.	
Kirkcaldy	Mallory, Mrs. G. C.	
Knappen	Anderson, N. P.	
Knob Hill	Bunker, Mme J. N.	
Lac la Biche, station	Hamel, P. D.	S.A.O.
Lake Louise	McIlveen, R. S.	
Lake Saskatoon	Sinclair, Mme R. B.	
Landonville	Landon, J. H.	
Langdon	Colwell, John	
Lathom	Wurster, Mme Maud	
Lavoy	Arthur, Dr. George	
Lawsonburg	Koller, Frederick B.	
Leedale	Lee, Wm. Henry	
Le Goff	Beatty, Arthur	S.A.O.
Leighton	Lemley, W. H.	
Leo	Grover, Mme E.	
"	Bergeson, Andrew O.	
Leslieville	McCallum, R. D.	
Little Paddle	Grigg, J. E.	
Little Prairie	Sherris, W C.	
Longview	Thompson, S. S.	
Looma	Elliott, William	S.A.O.
Loyalist	Borrow, Frederick A.	
Lundbreck	Walters, James R.	
Magnolio	Bigland, A. F.	
Mahaska	Waite, A.	
Maybutt	Miller, Manley Lorne	
Maycroft	Heaton, Geo.	
McCullough	McCullough, T. E.	
McNally	McNally, Mme Eva	
Midlandvale	Steedman, Robert	S.A.O.
"	McDonald, W. E.	
Mellon	Atkins, C. A.	
Memiskam	Matthews, Edwin	S.A.O.
Metiskow	Larson, L. P.	
Midnapore	Ball, Wilfred John B.	S.A.O.
Minburn	Ferguson, Frank	
Minnehik	Willson, Welbery	
Mirror	Hardy, Thos. A.	S.A.O.
Mirror Landing	Newell, L. F.	
Monarch	Johnston, James	S.A.O.
Morinville	Lavallée, F. O.	
Morningside	Bolton, S. M.	
Morrin	Parry, G. E.	
Mound	Neary, Mme Ellen	
Mountain View	Going, E. M.	
Nestow	Wyatt, E. J.	
Neutral Hills	Webb, Mme Minnie	
Nightingale	Campbell, R. C.	
Niobe	Carter, J.R.	
Nilton	Border, W. J.	
Obed	Phillips, A. J.	S.A.O.
Ohaton	Smith, C. J. M.	
Pashley	Thompson, Wm.	
Patricia	Kar, John Truman	S.A.O.
Pekisko	Olsen, N.	
Pendant d'Oreille	Crawford, E. C.	
Perbeck	Hibbs, H. C.	
Phillips	Conger, E. D.	
Pincher Station	Scott, W. W.	S.A.O.
Pine Lake	Atter, C. E.	
Pleasant View	Weigle, John	
Pocahontas	Burrows, C. E.	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ALBERTA—*Fin*

Bureau de poste	Titulaire	
Poole Creek	Poole, Geo. T	
Priddis	Holmes, Sarah E	
Prospy	Sprinkle, A. N	
"	Small, Everett	
Provost	Seath, Robert	S.A.O.
Purple Springs	Wright, Frank Raymond	
Radway Centre	Kennedy, Mme W. H	
Ranching	Schooley. Mme Annie	
Ranfurly	Landford, Newton	
"	Goodman-Jones, G. H	
Raven	Waller, Frederick	
Redland	Love, G. A	
Reid Hill	Bridgett, Ernest	
Richdale	Coupland, John G	
Rio Grande	MacDonell, E. F	
Rivieu Castor	Thompson, Mme Hilda	
Rollinson	Butner, Mme Charlotte I	
Roseberg	Matheson, Mme J	
Rosebud Creek	Vigar, C. A	
Rosegleen	Ellis, W. H	S.A.O.
Rosyth	Berge, K. H	
Ryley	Honeyball, W. H	
Sampsonton	Burke, Guy N	
Saunders	Williams, Arthur Edward	S.A.O.
Sawdy	Overholt, Harry	
Sawridge	Mooney, J. S	S.A.O.
Scotfield	Cobb, A. F	
Seymour	Goodman, Mme Anna C	
Shandro	Shandro, Wm	
Sheerness	Douglass, Mme Annie Sarah	
Shepenge	Olinyk, Jacob	
Skaro	Figol, John	
Smoky Lake	Gawinchuk, N. W	
Social Plains	McRae, David W	
Spennymore	McMullin, Mlle D. A	
Spring Coulee	Greenwood, F	S.A.O.
Stanger	MacEachern, Duncan A	
Strathmore	Martin, J. H. M	
Sturgeonville	Mathieu, A. W	
Sundre	Toylot, Allan W	
Sunndydale	Forrest, Mlle I	
Tawatinaw	Trottier, M	
Taylorville	Sheen, M	
Thelma	Delmas, Henry C	S.A.O.
Thompson	Olson, Gabriel	
Three Rivers	Evans, Mme L. E	
Throne	Hugo, Victor Harvey	
Tod Creek	Badot, Philip	S.A.O.
Turin	Arrowsmith, W. G	
Two Hills	Flynn, W. B	
Vanrena	McConnell, K. C	S.A.O.
Vauxhall	Rounds, H. V	
Vegreville	Wilson, Mlle N	
Villineuve	Rioux, J. A	
Vilna	Southwell, Harold Irwin	
Vimy	Mormandeau, A. H	
Wabasca	Gallagher, H	
Warburg	Halverson, H	
Warrensville	Warren, E. J	
Waybrook	Barry, Jos. D	
Weno	Ellis, Sam. Shepherd	
Westward Ho	Wonsmos, T	
West Wingham	Newton, A	
Wimmer	Bunyan, R. M	
Winnington	Imes, Mme Ruth	
Woolchester	Armstrong, Mlle M. C	
Wostok	Plechosky, D	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bureau de poste	Titulaire	
Aiyansh	Priestly, M.	S.A.O.
Aldergrove	Sipprell, Lloyd	
Alexis Creek	Lee, T. C	
Aleza Lake	Lyle, Lorne	
Appledale	Kopecki, E.W.	S.A.O.
Ardley	Gatter, Geo	
"	Summers, C. E	
Aspen Grove	Angstadt, Wm	
"	Peter, Geo. D	
Atlin	James, Mme Annie	
Barriere	MacKinnon, Stephen	S.A.O.
Beaton	Bishop, Arthur J	S.A.O.
Beaver	Morris, Curtis D.	
Beaver Dam	Sonier, F. S	
Betwick	Kershaw, Wm. J	S.A.O.
Big Bar Creek	Bunnage, John W	S.A.O.
Big Bay	McAfre, Geo	
Birken	Taylor, William W	
Black Pines	Bertram, E	S.A.O.
Blubber Bay	McGuigan, E. J	
Boulder Mill	O'Neill, J. J	
Bowen Island	Richardson, Robt. H	
"	Davies, W. J	
Brackendale	Whitaker, Lt.-Col. L. J	S.A.O.
Bradner	Sparling, A. M	
Bridesville	Rusch, G. H	
Brisco	Wolfeden, Archibald	
Britcola	Murray, Mme Violet	
Brookmere	Perrett, Henry	
"	McKay, Hugh	
Burrard Inlet	Stalker, J. D	
Camp Lister	Chalmers, David	S.A.O.
Canal Flats	Grainger, Mme Emily F. Bown	
Carmarks	McMillan, Howard	
Cassidy	Hector, James C	
Caulfield	Hodge, A. H	S.A.O.
Centre Island	Newton, Stanley	
Chamadaska	Milne, Jas	
Chilco	Kimball, J. F	S.A.O.
Christina Lake	Brown, George	S.A.O.
Claxton	Clark, John A	
Clinton	Lee, Archie	S.A.O.
Coal Creek	Leyland, Mme Alice	
Colleymount	Eastment, Arthur	
Copper Mountain	Meyer, A. F. H	
Copper River	Skinner, Leslie Geo.	
Corbin	Smith, James	S.A.O.
Cordova Bay	McMartin, Mme Margaret	
Cortez Island	Beesley, Edmund	S.A.O.
County Line	Jackson, Wm	
Cowichan Station	Frumento, David	S.A.O.
Craigellachie	Briggs, Mme Nellie	
Criss Creek	Winter, A. F	S.A.O.
D'Arcy	Nickerson, C. B	
Dennison Station	Austin, Jas	
Dollarton	Everitt, Francis	
"	Heeney, Bernard A	S.A.O.
Dome Creek	Stewart, J	
Dot	Seal, Mme Ada R	
East Burnaby (sous-bureau)	Waltham, J. O	
East Kelowna	Campbell, Cyril E	S.A.O.
Endako	McGettigan, Philip J	
Fern Ridge	Breeden, Chas. E. A	
Fife	Wilkinson, J. F	
Findlay Forks	McKinnon, Alan	
Flood	Calder, J. D	S.A.O.
Foch	Schultz, H. G	
Fort Fraser	White, Walter W	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Fort St. James	Fraser, Wm. D	
Fort St. John	Barber, J. C	
Fraser Lake	Connelly, M. M	
Galena	Fraling, Mlle M. H	
Gibson Heights	King, H	S.A.O.
Giscome	Brown, Alex. E	
Glyn	Murphy, Jos. W. R	S.A.O.
Grassy Plaius	Mulville, Partrick	
Green Point Rapids	McKee, Thos. Little	
Grimmet	Haines, George A	S.A.O.
Halcyon Hot Spring	Scanlan, H. E	
Hanbury	Hurry, Peter	
Happy Valley	Hutchison, Stuart	S.A.O.
Harrison Hot Springs	Inkman, Carl	S.A.O.
Head Quarters	McIver, Chas. Wm	
Heffley Creek	Thornley, Fred	
Hemlock	Allen, Roy E	
Hillbank	Gibbons, C. T	
Hilliers Crossing	Stevens, Fred Wolfe	
Hillside	MacLeod, Murdock	
Hollyburn	Watt, John T	S.A.O.
Hupel	Taylor, L. M	
Jessica	Chase, W. H	
Jubilee Station	Wary, E	
Jura	Gibson, S. R	
Kakawis	Moser, Rev. Chas	
Kaleden	King, Mme Isabella	
Kildonan	McHardy, Gordon, S	
Kitimat Mission	Peat, Rev. S. S	
Koksilah	Storey, Mme Elizabeth	
Lac la Hache	Ogden. Isaac	
Langarra	Pitchford, J	
Lardo	McLachlan, J. D	
Lister	Chalmers, David	S.A.O.
Longworth	Read, Arthur E	
"	Jaeck, Wallace N	
Lozells	Campbell, Thos	S.A.O.
"	Devore, Hazel	
Lynn Creek	Thompson, Richard	
Magna Bay	Donald, John	
Makinson	Graham, Wm	
Malakwa	Gordon, Walter	S.A.O.
Marron Lake	Lush, Lawrence	
Matsqui	Baynes, Chas. M	
McLure	Jones, Richard	S.A.O.
"	Brown, Geo. M	
McMurdo	Weston, Robert E	S.A.O.
McMurphy	Bang, Henry	
Midway	Birch, Mme G	
Moha	Bishop, Fred	
Mount Olie	Gainer, Robert	
Myncaster	Porter, Andrew	
Myrtle Point	Raper, Jas	
Nahun	Biggin, Bernard	
Namu	Stewart, A. L	S.A.O.
Needles	Craft, Geo	
"	Leigh, H rry	
New Westminster (sous-bureau)	Waltham, J. O	
North Vancouver (sous-bureau nº 1)	Howe. Henry	
" (sous-bureau nº 1)	Volk, Edgar	
Ocean Park	Pratt, F. D	
100 Mile House	Buse, W. M	
150 Mile House	Hackett, Robt. S	S.A.O.
Palling	Berg, John	
Paulson	Griswold, H. D	
Port Alice	Gill, W. H	
Port Edward	Dorman, J. G	
Porter Landing	Ravenal, Henry	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite*.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Port Kells	Nevill, Benjamin	
Pouce Coupe	Cottingham, L.W.	
Premier Mine	Irwin, George E.	
Raft River	Harby, W. G.	S.A.O.
Raush Valley	Bretthauer, Mme F.L.	
Read Island	Brockman, Wm. S.	
Red Lake	Welland, Thomas	
Rendezvous	Johncox, V.F.	
River Jordan	Bennett, Geo	S.A.O.
"	Hunt, Frank	
Rock Bay	Mennie, Thos.	
Roe Lake	Renshaw, Mme C.	
Rolla	Atkinson, H. G.	
Royal Mills	Allen, Roy E.	
Ste. Marguerite Bay Mill	Savard, Raoul	
Sandwick	Cooper, Henry W.	
San Mates	Maltby, C. J.	
Seymour Arm	Daniels, W. N.	
Silver Valley	Degonzalez, S. L.	
Similhameen	Chamberlain, Milton C.	
Sluggetts	Wallace, W. O.	
Soda Creek	Grinder, Mme Clara	
Sointula	Ahola, Toivo	
Somenos	Underwood, J. R.	S.A.O.
South Port Mann	Lundgren, Chas. E.	
South Westminster	Endacott, H. W.	
Stave Falls	Paterson, J.	
Stellaco	Foote, Howard R.	
Stillwater	Caldicott, J. P.	S.A.O.
Strathnaver	Wade, J. A.	S.A.O.
Strawberry Hill	Hughes, H. S.	
Streaham	Rist, W.	
Swanson Bay	MacDonald, D. G.	
"	Hunter, R. G.	
Syringa Creek	Innes, U. F.	
Telegraph Creek	Elkington C. A.	
Three Forks	Boudier, G.	
Thrums	Johnson, C. W.	
Thurston Harbour	Pye, A. C.	
Tlell	Richardson, E. S.	S.A.O.
Tod Inlet	Tomlin, Edwin	
Trout Lake	Edwards, Mme O.M.	
Tuppper Creek	Borden, Mme E. P.	
Unpper Sqaumish	Mawbey, A. R.	S A.O.
Vanarsdol	Bevan, Silas W.	
Vancouver (sous-bureau n° 12)	Lee, E. Snow	
" (sous-bureau n° 15)	Jaynes, Walter A.	
" (sous-bureau n° 17)	Spencer, C.	
" (sous-bureau n° 22)	Teiffel, A. J.	
Vargas	Hovelaque, P. A.	
Vicosa	Mont, A.	
Victoria (sous-bureau n° 5)	Newburn, Walter	
" (sous-bureau n° 9)	Fuller, John E.	
" (sous-bureau n° 19)	Hannan, H. G.	
" (sous-bureau, Thoburn)	Johnston, Mme Marian	
View Hill	Mitchell, Emily	
"	Hutchison, Samuel	
Voght Valley	Stewart, D. J.	
Wallach	Roddis, Harry	
Wasa	King, R.	S.A.O.
"	Carlson, Frank	
Webster's Corners	Johnston, Thos. R.	
Westbank	Paynter, E. C.	S.A.O.
West Demars	Sutherland, Mme Emmie J.	
Whytecliff	Downey, Mme Florence M.	
Williams Lake	Fraser, J. D.	
Wilmer	Taylor, A.	
Wire Cache	Gillmor, G. W.	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin*

Bureau de poste	Titulaire	
Woodfibre	Macindoe, J.	
Woodpecker	Down, E. J.	S.A.O
Wostok	Plechowsky, D.	
Yennadon	Wells, H. A.	S A.O

MANITOBA.

Bureau de poste	Titulaire	
Abbeville	Halde, P. E.	
Allegra	Malnyk, William	
Altamont	Bishop, S. H.	
Aubigny	Marcoux, Thoedule	
Belcourt	Brown, Mme Annie	
Berens River	Valens, Philip	
Bield	McIntyre, A.	
Bins Carth	Willis, Jos. H.	
Birdtail	Heffren, J. W.	
Boggy Creek	Brovender, Samuel	
"	Rainville, A.	
Bonnie Doon	Johnston, W. K.	
Brookdale	Curtis, A. L.	
Butler Station	Bradley, S. H.	
Cameron	Hamilton, Sarah	
Carberry	Lee, Thomas	S.A.O
Charleswood	Craig, Robt.	
Derry	Fiereller, A.	
De Wet	Recksеidlet, Henri	
Douglas Station	Bureau, J. F. N.	
Dropmore	Lewis, E. T.	
Ebor	Slater, F.	
Elm Creek	Wilson, H.	
Fairfax	Banting, S. E.	
Gardenton	Kosowan, Nicholas G.	
Garson Quarry	Pearce, Harry	
Genthon	Dufault, Eugene	
Gilbert Plains	Peckham, Wm. Robt. B.	
Glenella	Neville, John	S.A.O
Glenhope	Koroscil, Mme P.	
Goulbourne	Sandison, W. J.	S.A.O
Greenway	Vickers, Mme Mary	
Gregg	Eagan, Mme J. M.	
Grunthal	Hiebert, Jacob H.	
Halicz	Zapoogan, Wm.	
Hallboro	Rosger, F. H.	
Harrowby	Walker, R. O.	
Harte Station	Harrey, W.	
Haskett	Dych, John I.	
"	Letkeman, J. J.	
Hecla	Tomasson, C. H.	
Herb Lake	Forrest, Mme Thomas	
Hillside Beach	Roberts, J. C.	
Holmfield	Spencer, Ed. I.	
Horndean	Rempel, A. A.	
Howardville	Hokanson, Mme Freda	
Hyndman	McFarland, Alfred	
Kane	Fitz-Henry, W.	
Kenton	Vance, Mme Ida	
Kildonan West	Muir, Hiram R.	
Killarney	Bate, Aguila E.	
Kirhness	Stannis, James	
Kulish	Chomniak, John	
LaRochelle	Catellier, Mme A.	
Lena	Swanson, H. F.	
Mafeking	Burnes, Laura K.	
Mafeking	Campbell, Ha·ry	
Maleb	Dziadak, Nattie	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

MANITOBA—Fin

Bureau de poste	Titulaire	
Malonton	Mularchuk, W	
Matlock	McPherson, Hugh A	
McConnell	Anderson, L. P	S.A.O.
McMunn	Kedyk, Alex	
McTavish	Gorby, John D	
Miami	Paterson, Mme E	
Mink Creek	Bihum, Harry	
Morris	Wilton, Stirling S	S.A.O.
Mowbray	Johnstone, J. W	
Muir	McKenzie, D. H	S.A.O.
Niverville	Doerksen, Jacob	
Oak Hammock	Johnson, C W	
Oak Point	Clegg, A. B	
Oakview	Eiriksson, Oliver	
"	Gislason, A	
Oberon	Radcliff, F. D	S.A.O.
Osborne	Carswell, Robt	
Pebble Beach	Eiriksson, Oliver H	
Peguis	Blatherwick, Rev. J	
Pigeon Lake	Robideaux, Mme Lucie	
Pquitona	May, A. E	
Point du Bois	Crease, Frederick	
Pope	Allan, John	S.A.O.
Regent	McClue, Mme E. A	
Rembrandt	Lander, Morrice	
Richer	Sabot, Pierre	
Ridgeville	Seward, Geo	
Riverville	Doerksen, N	
Roblin	Kines, Alvin Thos	S.A.O.
Rosenfield	Buhr, H. C	
St-Alphonse	Almey, Theophile	
Ste-Amelie	Lamoureux, E	
St-Joseph	Deneault, Hector	
Scarth	Hall, W. M	
"	Dana, Joseph	
Scotland Farm	Campbell, Geo	S.A.O.
Seech	Dunec, Wasyl	
Shortdale	Cooper, G. A	
Siglunes	Johnson, John	
Silver Plains	Pelland, J	
Silverton Station	Hainstack, J. H	
"	Maber, R. H	
Sinclaire Station	Milton, J. S	S.A.O.
Sky Lake	Myrglod, Alex	
Solsgirth	McLeod, Alec	S.A.O.
Steeprock	Tiemroth, Otto	S A.O.
Steinback	Barkman, C. F	
Stephenfield	Clement, G. R	
Tenby	Wallace, B	S.A.O.
Terence	Palmer, A. C	
Thalberg	Pratt, Ernest A	
"	Klann, Fred H	
Thicket	Miller, E. D	S.A.O.
"	Riddock, Thomas	
Treesbank	Peters, E. H	
Tyndall	Nelson, Gustave	
Ukraina	Shaker, John	
Valpog	Miron, Napoleon	
Victoria Beach	Paulson, James	
Whitewater	Fraser, Kenneth	
Willard	Riley, E. J	S.A.O.
Willen	Sterling, R. G	
Winnipeg (sous-bureau nº 6)	Wilder, Jos	S.A.O.
" (sous-bureau nº 18)	Roberts, Arthur John	
" (sous-bureau, Dickens)	Whidden, Chas. G	
Wisla	Kwiathouzki, Frank	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau de poste	Titulaire	
Acadie Siding	Rushton, Mme Sarah	
Albertine	Pelletier, George	
Anfield	Ashworth, Guy	
Ash Point	Breen, Mortimer	
Babineau	Allain, John S	
Bar de Cocagne	Melanson, Donat S	
Bayfield	Milton, Zora	
Bayside	Williston, N.J	
Birch Siding	Warren, Mme Nina F	
Bloomfield Station	Saunders, Emery V	
Blue Bell	Hansen, Mme Soren I	
Bryant's Corner	Fraser, David W	
Bucklay	Buckley, J. W	
Burnsville	Branch, Angus J. S	
Butternut Ridge	Thorne, Brewer W	S.A.O.
Calhoun	Warren, J. E	
Cap Lumiere	Babineau, Daniel	
Central Blissville	Smith, Winslow A	
Central Millstream	Keith, Stanley W	
Charlo Station	Charlmes, George A	
Claire Fontaine	Stewart, Duncan	
Clarks Corners	Chase, Mme Cecila A	
Clarkville	Nevers, J. W	
Derby Junction	Wilson, Mme Margaret	
Devereaux	Godin, Emery	
Elmhurst	Peters, Mme Eliza	
Francœur	Francoeur, Mme Olive	
Gallant Settlement	Gallant, Mme Marguerite	
"	Boleyn, John	
Garnet	Stewart, Mme Margaret	
Germantown	Milton, Harry C	
Gondola Point	Saunders, Isaac P	S.A.O.
Goodwin Mills	Slater, Laughlin	
Hammond River	Dodge, H. B	
Harvey Bank	Bishop, Joseph	
Hawkshaw	Carson, Mme Louisa	
Holmesville	Broad, David	
Ida	Keith, Judson	
Juniper	Flemimng, Hugh J	
Kent Boom	LeBlanc, Basil F	
Kerrville	Campbell, Chas	
Kilburn	Gaskin, Beecham T	
Lake Edward	Howlett, Wm	
Leech	LeClair, Mme Adelaide	
Legerville	Melanson, Mme Melonic	
L'Etang	Leavitt, David	
Little Beach	Brown, Mme Mary	
Long Point	Bates, James A	
Lonsdale	Whelan, Wm	
"	Tabor, Mme Edith E	
Lutes Mountain	Trites, Moses L	
Main River	Roach, John	
Marchbank	Adair, Esley	
Martins	Martin, Robert	
McKinnon's Hill	Targett, Alexander	
Moncton (sous-bureau nº 2)	Pippey, Wm. John	
" (sous-bureau nº 4)	Fillmore, F. C	
" (sous-bureau, T. Eaton Co)	Grainger, Alfred H	
Moore's Mills	Dickenson, Tracer	S.A.O.
Moose Mountain	Dooley, Mme Ellen	
Nash Waaksis	Johnston, Lloyd	S.A.O.
Newmarket	McDade, Mme Nellie	
New Mills	MacMillan, R. E	
New Scotland	Randall, Borden	
Oromocto	Burnett, Alex	
Parker's Ridge	Smith, Jessie C	
Parkindale	Parkin, Sanford	
Peters	Peters, B. F	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin*

Bureau de poste	Titulaire	
Peters	Marcotte, Adélard	
Pine Glen	Munro, Albert E.	
Pleasant Point	Russell, Mme J. Thos.	
Pointe de Bute	Snowdon, Fred. C	
Pointe La Nim	Nolan, John I	
Pre d'en haut	Belliveau, P. D.	
Public Landing	Holman, Louis L	
Quarryville	Astle, James	
Red Bank	Sullivan, Wm. M	
Red Head	Gibson, Alice	
"	Anthony, W. O	
River Bank	Broker, Mme Edith M	
River Charlo	Fraser, W. A.	S.A.O.
Rocky Gulch	Davidson, C. M. C	
"	Harquail, E. B	S.A.O.
Rowena	Boone, Henry	
St. John North (sous-bureau)	Quinn, Jos. T	
St-Sosime	Gauvin, Mme Albina	
Scribner	Erb, Warnie	
Sea dog Cove	Hughes, Mme Helen G	
Shediac River	Gallant, Jude F	
Shinimecas Bridge	Burns, A. J	
Sisson Ridge	Yeomans, Mme A. D	
South Branch (Kennebecasis)	McQuinn, Mme Georgia	
South Nelson	McKay, Jas	
Springfield	Sommerville, George H	
Steeves Settlement	Steeves, Chas. A	
The Willows	McGrath, Mme Minnie	
Titusville	Ray, Mme Hannah E	
Union Mills	McCarroll, John T	
Upper Brighton	Rideout, Mme Carcy	
Upper Caraquet	Godin, Chas. C	S A.O.
Upper Nelson	Russell, Suzannah	
Upper Ste. Rose	Gagnon, Winnifred	
Upper St. Simon	Lanteinge, Laurent	
Victoria	Giggie, Zenon F	
Village St-Jean	Thebeau, Pascal	
Waterford	Carr, Waldo	
Weaver	MacInnes, A. G	S.A.O.
Wellfield Settlement	Glynn, Martin J	
Westcock	Amos, Thos	
Windsor	Hatfield, Mme Flora J	
Wine River	Holland, John T	

NOUVELLE-ÉCOSSE

Albert Bridge	McGuish, John N	
Amherst (sous-bureau nº 1)	Huestis, Fred Warren	
" (sous-bureau nº 1)	Hastings, Joshua Alex	
" (sous-bureau nº 2)	Delahunt, Chas	
Amirault Hill	Amirault, E. J	
Annandale	Carroll, Archibald	
Antigonish Harbour	MacDonald, Mme Margaret	
Arcadia	Hatfield, F. A. W	
Ardness	McDonald, Mme Rebecca	
Argyle Head	Bell, Jas. Walter	
Argyle Sound	Goodwin, Alice C	
Arisaig	Lawrence, R. J	
Ashby (sous-bureau)	McKinnon, Mme Sarah	
Athol	Archibald, Carrie, E	
"	Lawrence, R. J	
Barney's River	MacKenzie, A. W	
Barry's Corners	Barry, Mme Alice	
Bayfield	Strople, E. H	
Bear River East	McRae, Richard	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Big Pond	Morrison, Allan	
Big Port L'Hebert	Penney, Churchill	
Birch Grové	McDonald, Coll	
Birch Plain	McQueen, K.	
Bloomington	Morse, Mme Annie	
Blue Rock	Mason, Geo. J	
Blue's Mill	Blue, Mme Mary S	
Boutilier's Point	Dauphin, Oliver	
Broadcove Chapel	McLellan, Hugh L	
Brookfield	Johnson, Charles E	
Bucklaw	Nicholson, John	
Caledonia	McAdam, Mme M. E	
Campbelldale	Campbell, Angus	
Cape Augnet	Briand, Wilfred	
Cape Sable Island, South Side	Nickerson, Ernest	
Cap la Ronde	Mauger, Thos	
Central North River	Upham, John W	
Chester	Butler, Frederick E	S.A.O.
Cheticamp	Leblanc, Pierre P	S.A.O.
Cloverville	Thompson, Jas	
Croton	Armstrong, Vinton L	
Deep Cove	Thomas, Daniel	
Dominion No. 4	Chaisson, Adelard	
Dover West	Hubley, Norman	
Dunvegan	McLeod, Donald J	
East Breton	Crosby, George S	
East Mines Station	Lightbody, Arthur	
East New Annan	Peel, Mme Mary	
East Quinan	Muise, Peter L	
East River Sheet Harbour	Bezanson, Nathan	
East Side of Ragged Island	Matthews, Mme Savena	
Ecum Secum Bridge	Kerr, Mme Katherine	
Elmsvale	Reid, John W	
Eskason Chapel	Morris, Mary A	
Essex	McDonald, Mme Margaret	
Evanston	Cogswell, Edward	
Feltz South	Zellars, Charles H	
Ferguson's Lake	Ferguson, Roderick	
Fourchud	Hooper, Mme Blanche	
Fox Island Main	Reynold, G. F	
French Road	McDonald, Mme Mary	
Garland	Payne, Mme Margaret	
Georgeville	Macdonald, Mme Catherine	
Gillisdale	Gillis, Mme Margaret	
Glace Bay	McDougall, Daniel	S.A.O.
Glengarry Station	Graham, John W	
Goff's	McMichael, Mme Elsie A	
Goldenville	Cameron, Laura	
Crafton	Lawson, Christine McL	
Greens Brook	Green, Thomas	
Halifax (sous-bureau nº 5)	O'Brien, John Edward	
Harbourview	McMillan, Dan. J	
Hartville	Wheaton, Etta J	
Harvard Lakes	Hannigan, George J	
Havelock	Doucett, Charles E	
Havre Boucher	McDonald, J	
Hawker	McPhee, S	
Hillside, Boulardarie	McLeod, Murdock	
Hunter's Lodge	Acker, William	
Hunter's Mountain	Hunter, W. A	
Hunt's Point	Frellick, Harold E	
Hyannas	McDonald, Laughlin D	
Indian Point	Eisnor, John W	
Ironville	McDonald, Mme Rebecca	
Isaac's Harbour	Griffon, James A	
Kingross	Ross, Wm. A	S.A.O.
"	McKenzie, R. Y	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Kings Head	McDonald, Mme Eliza	
Kuinsac	Nelson, William	
Lake Jolly	Wright, Warren S	
Lake LaRose	Rice, T. Reginald	
Lily	Stonehouse, Ernest E	
Little Tancook	Levi, Mrs. Caroline	
Lock Ban	Kennedy, Daniel M	
Long Point	Bates, James A	
Lonsdale	Whelan, Wm	
Louis Head	Dash, Wm. C	
Lower Concession	Comeau, Innocent	
Lower Hillsdale	McMaster, Angus	
Lower New Cornwall	Spidle, Thos. A	
Lynch River	McDonald, Alex	
Malaga Gold Mines	Taul, Mme Jane	
Marble Mountain	McKinnon, A. P. W	S.A.O.
Margaree Forks	Macdougall, Jessie	
Marshy Hope	Dewar, J. W	
McGray	Brannen, W. F	S.A.O.
Meagher's Grant	Greenough, Jos	
Middle Musquodoboit	Snow, Edmund D. T	
Middle River	Grant, Mme Annie Jane	
Middleton	Stewart, James D	
Midville Branch	Snyder, Jos. P	
Miramichi	McDonald, Elizabeth	
Morden	Bennett, Walter	
Morganville	Berry, Reginald D	S.A.O.
Mosherville	Anthony, Benjamin	
Mount Uniacke	Blais, Harry B	
Newburn	Oickle, Cornelius	
New Chester	Bezanson, John D	
New Grafton	Cushing, C. M., Jr	
New Victoria	McLeod, J. A	
Nine Mile River	Colburn, Mme Jessie	
North West Harbour	Perry, Mme Susan A	
Orangedale	Cameron, Laura	
Pennant	Tough, John T	
Pine Tree	Weir, W	
Piper Glen	Stewart, D	
Piper's Cove	McMullin, Mme Annie	
Pleasant Bay	McLean, Mme Abigail	
Pomquet Station	Benoit, Joseph	
Port Dufferin West	Hartling, Ansell J	
Port Richmond	Murray, Mme Annabell	
Quinan	Doucette, Joseph	
Rear Big Pond	McKinnon, John J	
Rear of East Bay	Currie, Alexander	
Rhodes Corner	Wile, Mme Agnes	
Richfield	Gavel, Wm. Weed	
Riverdale	Sabine, J	
River Philip	Carter, H. J	
Roberta	Ross, Rupert L	S.A.O.
St. Margaret Village	MacNeil, James E	
St. Mary's River	Lawson, E. L	S.A.O.
St. Paul's Island	McLeod, A. I	
Salt Spring	McKay, A. H	
Scatarie Island	Phillips, W	
Seal Harbour	Crooks, Bayfield	
Shelburne	Robertson, Lewis V	S.A.O.
Sherwood	Levy, Edward	
Somerset	Berteaux, Ernest C	
South Gut of St. Ann's	Morrison, Mme Katie A	
South Ohio	Cook, Gordon L	
Stirling Brook	Cox, Susan O	
Sugar Loaf	MacDonald, Hattie	
Sutherland's River	Sutherland, J. J	
Terre Noire	Chiasson, Arsenne J	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin*

Bureau de poste	Titulaire	
Three Fathom Harbour	Leslie, Nathan H	
Tusket	Lent, T. K	
Upper Bass River	Starritt, W. F	
Upper Big Tracadie	Reddick John B	
Upper Burlington	Wolfe, John W	
Upper New Cornwall	Naas, Henry	
Upper North River	Tattrie, William H	
Upper Ohio	Bower, Manus M	
Victoria Vale	Fales, L. R	S.A.O.
Wadden Cove	Wadden, Geo. C	
Wards Brook	Tibbitts, T. H	
Waterford	Carr, Wardo	
Waterside	McKenzie, J	
Waterville	Wilson, Norman A	
West Berlin	Darrow, Wm	
West Chezzetcook	Murphy, Rose	
West Middle Sable	Moody, P. Daniel	
West Port Clyde	Greenwood, Stanford	
Whiteburn Mines	McBride, P	
Whitney Pier	McEachern, Joseph	
Yarmouth South	Horner, A. W., Jr	

ONTARIO

Actinolite	Lowery, J	
Adelard	Forsey, G. C	
Ahmic Lake	Shave, Simon	
Alcona	Johnson, J. R	
Alfred Station	Lortie, E. Chas	
Allanburg	Easton, Joseph F. B	
Allan Park	Code, Ed. B	
Ancaster	Armes, Albert S	
Apsley	Glegg, Emma	
Arkell	Watson, Barrett	
Armstrong Station	Milway, Mme T	
"	Mundell, Harry	
Aroostook Junction	McIver, Louis P	
Ash	Clark, Mme E	
Ashton Station	Drummond, Edward	
Baird	Williamson, Mme P	
Balsam	Sherwin, John Richard Dawson	
Barnhart	West, Arthur	
Barry's Bay	Billing, B	S.A.O.
Bath	Collupy, Chas. B	S.A.O.
Bear Island	Fraser, R. G	
Bears Pass	Blow, P. A	
Beaumaris	Nicholson, A	
Belhaven	Stevenson, James E	
Belle River	Taylor, E. H	S.A.O.
Belmore	Herd, Geo. W	
Bergland	England, Oscar	
Bethnal	Greer, J. T	
Bewdley	Sidney, Jas	
Big Lake	Thompson, T. W	
Bigwin Island	McKee, John W	
Bigwood	Chamberlin, J. E	
Bissett Creek	Tooley, W. G	
Black Hawk	Whalen, Wm. J	
Bloomington	Morse, Mme Annie	
Bolger Bridge	Frederburg, Ford W	S A.C
Bonnechere	Konapatskie, Martin	
Brethour	Wiles, John F	
Bridgeburg	Tipler, Ernest	S.A.O.
Britannia Bay	Nesbitt, W. F	
Bronson	Cameron, James M	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ONTARIO—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Brougham	McMaster, Mme Margaret	
Brule Lake Station	Warner, Charles E	
Budd Mills	Reckzin, August	
Burris	Peart, S. R	
Campbellton	Percival, Geo	S.A.O.
Camp Borden	Tincknell, Fred	S.A.O.
"	Joy, Douglas G	S.A.O.
Canfield	Glasby, John A	
Canning	Smillie, Gordon W	
Canonto	Davis, Chas	S.A.O.
Cape Croker	Keeshig, Willis	S.A.O.
Cargill	Grice, Harvey	
Carleton Place	Hooper, W. H	S.A.O.
Cedar Croft	Stockdale, Thos. N	
Cedarville	Shier, Chas. Ed	
Chandos	Johnston, Willis	
Chantler	Irwin, Leonard	
Charlton Station	Miller, W. H	
Cheney Station	Blondin, Philias	
Claremont	Scott, D. A	
Clarkson	Hare, Harold U	
Clear Creek	Franklin, Walter J	S.A.O.
Cloyne	Wheeler, Stanley A	
Coe Hill	Clark, Geo. P	S.A.O.
Collin's Bay	Frink, J. W	
Comber	Beattie, Thomas	
Cooksville	Rutledge, G. C. T	
Corbeil	Soulière, Eugène	
"	Rochon, A. R	S.A.O.
Corinth	Fewster, Wm. J	
Croton	Armstrong, V. L	
Crow Lake	Dedore, Délorme	
Currie's Crossing	Smith, Mme Henrietta R	
Curve Lakea	Whetung, D. E	
Delta Station	Palmer, Henry A	
Deseronto	Fairbairn, James	
Detlor	Conlin, H. F	
Devonshire	Cooper, E. Geo	
Drew Station	Shannon, Hugh H	
Dunbarton	Papineau, Ed	
Earlton	Davie, James A	S.A.O.
East Hungerford	McDonald, Noble	
Easton's Corners	McDonald, Mme C. O	
Eauclaire	Richardson, Sam	S.A.O.
"	Ryan, J. E	
Eberts	Clapp, A. W	
Eden Mills	Vance, William	
Eldorado	Doughty, Chas	
Elphin	McLaren, Peter	
English	Glaser, W	
Eriau	Harris, Clarence F	
"	Addinhall, Wilfred	
Etobicoke	Lockhart, D	
Ettrich	Kennedy, Robert	
Everton	Awrey, E. M	
Farrington	McKelvie, Walter	
Fauguier	Daigle, J. A	
Fernleigh	Martin, Ervin	
Ferris	Mooney, G	
Field	Lafond, Arthur	
Finmark	Selander, Ernest G	
Flanders	Green, H. H	
Franklin	Blake, Frank	
Genier	Genier, J. F	
Georgina Island	Big Canoe, Albert	
Germania	Conke, Mme Mary	
Gilford	Badjer, Gordon	
Glenannan	Dunkin, Thos. C	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ONTARIO—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Glenarm	Sinclair, Dougald, N	
Glen Buell	Percival, G. W	
Glen Morris	McNaught, Wm. J	
"	Anderson, Jasper B	
Golden Valley	Cameron, M. H	
Goudreau	Winmill, H	S.A.O.
Grant	Dobanko, M	
Grassie	Polkinghorne, Geo. E	
Greenwood	Harvey, Robert E	
Gregoire's Mill	Guevremont, Pierre	
Gregory	Primau, Wm. A	
Haley Station	Crozier, Jas	
Hamilton (sous-bureau nº 3)	McBride, Clarence R	
Harlowe	Wood, Fred A	
Harold	Cotton, David	
Harris Hill	Hastings, Wm	
Haultain	McCauley, Mme E. E. P	
Havelock	Mathison, H. T	S.A.O.
Hay	Mackenzie, Chas. S	
Head Lake	Bailey, J. W	
Highland Grove	Landry, E. F	S.A.O.
Hilliardton	Tice, Heber	
Hilton	Kilbank, Roy E	
Housey's Rapids	Hill, Henry	
Humber Bay	Brown, G. S	
Hunta	Shier, Charles G	
Hyners	Sutherland, W. J	
Ice Lake	Burch, George	
"	Melson, Robert	
Indian River	Soanes, Mack	
Iroquois Falls	Burd, Ira L	S.A.O.
Jamot	Courchêne, Felix	
"	Boisvenue, Adolphe	
Jellicoe	Lamontagne, Peter	
Jocho River	Lloyd, H. T	
Jock Vale	Berrigan, Wm. J	
Jordan	Snure, E. C	
Joyceville	Milne, Chas.	
Kapuskasing	Husband, Andrew	
Kendal	Underwood, Chas	
Kenmore	Conn, J. H	
"	Lemoine, James	S.A.O.
Kettleby	Williams, E. S	S.A.O.
Khartum	Marcella, Jos	
Kippen	Brownlee, Robert	
Kippewa	Delisle, J	
Kirkland Lake	Carr, Thomas P	S.A.O.
Kitigan	Drolet, J. B	
Kowkash	McIntosh, D. T	
Laforest	Yuill, A	
Lavender	Davidson, Leslie	
Lawrence Station	Biddle, Elgin	
Leamington	Gidley, Major Wm. G	S.A.O.
Lee Valley	Patterson, Clifford	
Limehouse	Johnson, R. W	
Linwood	Ament, Arthur	S.A.O.
Lombardy	Dooher, D. E	
London (sous-bureau nº 8)	Coulthart, James	S.A.O.
" " "	Beam, W. S	
Lonesome Butte	Day, Albert H	
Long Bay	Prior, Chas	
Longwood	Brown, Wm. Jas	
Loring	Forsyth, Edmund	
Louise	Crawford, Hugh	
Mackey's Station	Kennegiesser, P	
Manchester	Grosier, W. F	
Mandeville	Kuhni, Fred	
Maple Island	Johnston, O	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ONTARIO—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Mardkale	Plewes, W. J.	S.A.O.
Marlbank	York, Jesse F.	S.A.O.
Marter	Byerlay, Andrew T.	
Marvelville	Stewart, Wm.	
Massey Bay	Bouchey, A. C.	
Mattajami Heights	Hubert, Allen R.	
Maynooth Station	Perry, John	
McDonalds Corners	Ferguson, John A.	
McDougall	Clemow, J. A.	
McGregor	Beuglet, Eugène Henry	
Melancthon	O'Neill, Charles	
Myersburg	Runciman, Mme Sarah	
Mid-Lothian	Hewett, William	
Milberta	Taylor, Thos. C.	
Mill Grove	Foster, Wallace	
Minnicoganashene	Malcolmson, A. H.	
Minnitaki	Bennett, A. H.	
Monteith	Critchley, Hugh	S.A.O.
Moose Hill	Hamilton, J. A.	
Morrisville	Nicaniwina, Albert	
Mossley	Coleman, Alex. D.	
Mount Forest	Smith, Mabel C.	
Mount Hope	Murphy, Robert	
Mount St. Patrick	Kelly, Mme E.	
Mowat Island	Pratt, E. S.	
Mull	Aitken, Harold Ponsford	
Muncey	Brodie, H. B.	
Nanticoke	Jackson, John F.	
Naughton	Marier, Ant.	
New Canaan	Robinson, M. H.	
New Carlow	Edwards, Richard	
Nobel	Cumming, A. P.	
Nobleton	Pringle, Harold S.	
Norembega	Lavoie, Louis	
North Port	Sanderson, J. N.	
Nottawa	Brock, Mme Sophia	
Oramore	Jeffrey, Mme Ruth	
Orient Bay	Reavie, Daniel	S.A.O.
Ormond	Campbell, D.	
Oso Station	Fair, George F.	
Ospringe	Gordon, Robt. Lindsay	
Ottawa (sous-bureau nº 4)	Stevenson, S. J.	
" (sous-bureau nº 5)	Boivin, V.	
" (sous-bureau nº 20)	Beattie, Jas.	
" (sous-bureau, rue Bank sud)	Snolkin, Jacob N.	
" (sous-bureau, Le Breton Flats)	Nolan, P. J.	
" West	Percival, J. B.	
Otter Lake Station	Powell, D. C.	
Ouimet	Gilbey, Arthur	
Overbrook	Sedvall, J.	S.A.O.
Oxenden	McKinnon, Robt. H.	S.A.O.
"	Crysler, Stella L.	
Oxford Centre	Armstrong, D. C.	
Painswick	Carr, Ed.	
Palerno	Wood, George Stanley	
Paris Station	Hilborn, Fraser L.	S.A.O.
Parkersville	Forsyth, John Thos.	
Park Head	Spencer, Amelia M.	
Parry Harbour	Ansley, Mlle A. M.	
Peninsula	Coveney, Chas. A.	
Perrault	Lamarche, Geo., Jr.	
Perry Station	Maines, James	
Phepston	Shanchan, Gerald P.	
Pleasant Point	Morgan, R. L.	
Procupine	Nicolson, John	S.A.O.
Port Burwell	Cartwright, Gordon L.	
Port Coldwell	McKenna, E. J.	S.A.O.

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ONTARIO—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Port Macdiarmid	Bell, T. J.	
Portsmouth	Granger, George	S.A.O.
Ravenswood	Kersey, Robt. J.	
River Valley	Ladouceur, Mme Joseph	
Riverview	Shaw, Wm.	
Rockliffe Annex	Aubin, Adrien	
Rockfort	Lappin, Alice	
Rockwynn	Shortill, Robert Lloyd	S.A.O.
Rosedale	Suggitt, Mme Elizabeth A.	
Rosseau	Foote, Geo. Ed	S.A.O.
Rosslyn Village	Brown, John	S.A.O.
Ruby	George, J. D.	
Russeldale	Grant, G. W.	S.A.O.
Rutter	Millette, Mme M. L.	
St. Albert	Lavergne, Oscar	
St. Anthony Mine	Mousseau, John	
St. Paul's Station	Houck, Frank P.	
Sault St. Marie (sous-bureau nº 2)	Kenny, Noble James	
" (sous-bureau nº 3)	Dent, Fred. S.	
Scarborough	Howson, Sam	S.A.O.
Scudder	Cree, Mme Florence, Sr.	
Scugog	Joblin, John	
Searchmont	Thorp, Chas.	
Sesikinika Lake	Wastergaard, M. L.	
Seven Falls	Honsberger, James Richard	
Shebeshekong	Hamilton, Mme C. R.	
Shining Tree	Cousineau, Thos.	
Silverdale Station	Blain, E. C.	
Silver Hill	Roney, Wm. M.	
Silver Mountain	Walker, George	
Silver Water	Graham, J. B.	
Simcoe Island	Todd, Mme Maggie M.	
Sioux Lookout	Painter, Samuel	
Skerryvore	Kerr, Mme Mazie W.	
Spring Bay	Hartley, Russell J.	
Stackpool	Lindsay, Manly	S.A.O.
Staffa	O'Brien, Frank	
Stanleyville	Byrne, L.	
Starkville	Stark, Mme Ida B.	
Stokes Bay	McDonald, Charles	
Streetsville	Stoley, H. F.	S.A.O.
Sudbury	Whitehead, Herbert	
Summerstown	McCosham, J. A.	
Sutton Bay	Johnston, Wm.	
Talbot ville Royal	Pickering, John H.	
Timagmi	Guppy, W. H.	S.A.O.
Tionaga	Herron, E. B.	
Tomiko	Switzer, H. R.	
"	McDougall, W. C.	
Toronto (sous-bureau nº 2	Slichter, Edmund	
" (sous-bureau nº 5)	Daines, Arthur	S.A.O.
" (sous-bureau nº 14)	Strachan, Jessie	
" (sous-bureau nº 24)	Reilly, Mme Nellie F.	
" (sous-bureau nº 29)	LePan, Arthur D.	
" (sous-bureau nº 30)	Parish, John G.	
" North (sous bureau nº 37)	Palmer, Joseph Chas.	
" (sous-bureau nº 46)	Hooper, Samuel Thos.	
" (sous-bureau nº 55)	Mould, Chas.	
" (sous-bureau nº 63)	Hodnett, H. C.	S.A.O.
" (sous-bureau nº 63)	Elliott, Geo. Jas.	
" (sous-bureau nº 64)	Dalgleish, Otto L.	S.A.O.
" (sous-bureau nº 68)	Legate, Robert J.	
" (sous-bureau nº 71)	Seabrook, John	
" (sous-bureau nº 74)	Davis, John Lester	
" (sous-bureau nº 104)	Temperton, C. R.	
" (sous-bureau nº 104)	Bradley, Joseph	
" (sous-bureau nº 108)	Gollop, Robt. E.	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

ONTARIO—*Fin*

Bureau de poste	Titulaire	
Toronto (sous-bureau nº 118)	Canning, C. G	
" (sous-bureau nº 140)	Maidens, Robt	
" (sous-bureau, Coleman)	Foxall, Frederick W	
" (sous-bureau, East Broadview Ave	Barker, Robert	
" (sous-bureau, East Broadview Ave.)	Marshall, Wm. Alfred	
" (sous-bureau, Lee Ave.)	Williamson, R	
Trowbridge	Hamilton, Edward	
Tullis	Smith, J. F	
Tyrone	Byam, F. L	S.A.O.
Walker's	McCallum, Stewart	
Wallenstein	Snider, N. B	
Walpole Island	Brigham, S. A	
Warren	Roy, Hector E	
Wasach	Connor, T. H	
Waubamick	Deir, D. M	
West Montrose	Marriott, Chas. E	
Westwood	Sargent, E. W	
Wharncliffe	Palmer, Cecil J	S.A.O.
White	Smith, Jas	
Whitehall	Brownhill, E. C	
Whitestone	Ruttan, John A	S.A.O.
Wilberforce	Marshall, Thomas C	S.A.O.
Wilfried	Newsome, Mme Mary E	
Williamsford	Cumming, Mme Isabella	
Windermere	Aitken, Wm	
Windsor (sous-bureau nº 1)	Lanspeary, C	
" (sous-bureau nº 2)	Pentz, Frank W	
Wooler	Scott, L. E	S.A.O.
Wroxeter	Waller, Harry	S.A.O.
Wyecombe	Smith, Arthur	
Valentia	Spence, Donald R	
Vermilion Bay	Hultman, J. A	
Vernon	Campbell, J. D	S.A.O.
Vimy Ridge	Miles, Frederick	

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Bristol	Sinnott, Patrick R	
Cherry Valley	McEachern, James E	
East Baltic	McAuley, Joseph	S.A.O.
Elmira	Mellick, Wm. L	
French River	Sharp, Mme A. M	
Kinrose	Barrett, Alex	S.A.O.
Launching place	McPherson, George P	
Murray Harbour	McKay, Albert	
Newport	Delorie, Eugene J	
Oyster Bed Bridge	Cudmore, E. M	
Port Borden	Strang, Brenton A	
Port Hill	Williams, H. W Beecher	
Princetown	Woodside, John Clark	S.A.O.
Tracadie Cross	McDonald, J. A	
Tyne Valley	Nisbit, Thomas	

QUÉBEC

Adamsville	Pilon, J. W	
Albertville	Potvin, J. W	
Allumette Island	McGuire, Fannie	
Ange Gardien de Rouville	Casgrain, Pierre	
Angers	Smith, Mme E	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

QUÉBEC—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Armstrong	Charest, J. A. R	
Arpin	Nadeau, Georges	
Asbestos	Church, Ellen A	
Aubrey	Bergevin, Jos	
Audet	Audet, Arcadius	
Baie des Bacons	Bouchard, Louis	
Baie des Cèdres	Taylor, D. F	
Baie St-Nicolas	Bouchard, Léandre	
Bas du Sault	Bélanger, J. O	
Bassin du Lièvre	Racicot, Palma	
Batiscan	St-Cyr, Olivier	
Beaupré	Lachance, E	
Bécancour	Dubé, Mme V. R	
Bedford	Demers, Adrienne	
Bellavance	Pouilot, Mme Elmire S	
Bergerville	Therrien, J. Barthelemi	
Blondin	Brunelle, E. B	
Boileau	Béland, J. A	
Bord à Plouffe	Brosseau, Jos	
Bousquet	Villeneuve, Emma	
Boutet	Boutet, Mme Elzire	
Breault Mill	Breault, Jos	
Bristol	Grant, A. R	
Bristol Ridge	Lucas, John	
Broch à Manon	Shehan, G. J	
Broughton Station	Gagné, Adélard	
Brunet	Cooke, Charles S	
Buckingham	Bisson, Théodore A	
Canton Taché	Gagné, Mme Mina G	
Cap aux Oies	Tremblay, Chas	
Caplan River	Poirier, Mme M. L. L	
Capucins	Paradis, Mme Marie P	
Casault	Picard, Philadelphe	
Cedarville	Shier, Chas. E	
Chapoon	Dorais, Wilbrod	
Charlemagne	Laurin, Eloi	
Chester Nord	Savoie, Camaille	
Chichester	Landon, G. A	
Chlorydormes	Coulombe, Adélard	
Chute	Pilon, Léon	
Cloutier	Poulin, Jean	
Côté's Mills	Rouleau, Omer	
Crabtree Mills	Granger, C. G	
Custeau	Custeau, Mme Cecilia L	
Daaquam	Roy, J. N	
Dalibaire	Verreault, Eugène	
Danford Lake	Magee, Robert G	
Dee Side	McNaughton, Fred	
Dequen	Boivin, Mme Théophile	
Doreil	Tremblay, Mme Laura B	
Dorval	Legault, A. O	
East Greenfield	Jones, Charles	S.A.O.
Eboulements Centre	Tremblay, Pierre	
Feuille d'Erable	Roy, Stanislas	
Figuery	Boutin, Léon	
Fitzpatrick	Couture, Omer	
Flamand	McCammon, A. M	S.A.O.
Fontainebleau	Caron, Mathias	
Fox River	Parent, Adélard	
Fradetrille	Leclere, J	
Franklin Centre	Whitehead, Wm	S.A.O.
Freppel	Morneau, Barthelemy	
Gardenvale	Harpell, J. J	
Girard	Landry, Jos	
Girardville	Talbot, Baptiste	
Glenelm	Barrie, Wm. E	
Grand Métis	Gagné, Mme Charles	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

QUÉBEC—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Greening	MacLean, Major T. A	S.A.O.
Ham Sud	Pinard, Didace	
Hauteur	Nadeau, Camille	
Hazel Land	Riddell, Hugh	
Hennipin	Morin, Cléophas	
Henry River	Tregett, John	
Hermitage Club	Cooper, Thomas	
Hervey Junction	Veillette, Napoléon	
High Falls	Straby, Wm	
Hopetown	Thompson, W. H	S.A.O.
Jeanne d'Arc	Schryer, Wilfrid	
Joffre	St-Gelais-Caron, Mme Martha	
Kippewa	Délisle, Jos. O	
Kirouac	Tanguay, P. D	
Labrecque	Verrette, Vitaline	
Lac Français	Denoust, Henri	
Lachine Rapides	Belec, Azarie	
Lac Labelle	Genêt, J. P. L	
Lac Mercier	Lavigne, J. R	
La Conception	Bariteau, Phileas	
Lac St.-Paul	Perron, Joseph, Jr	
Lac Tremblant	Meilleur, L	
Lafrance	Thibault, Pierre	
Lac Edouard	Bilodeau, William	
Lac L'Achigan	Shaw, A. D	
L'Anse à Fougère	Paradis, Amédée	S.A.O.
L'Anse à la Croix	Savard, Ovila	
La Présentation	Palardy, Hormisdas	
La Sarre	Cousineau, Adélard	
Laval	Auclair, J	
La Vernière	Solomon, Dr J. F	
Lesage	Proulx, Adrien	
Les Trois Ruisseaux	Boulay, John	
Linton Junction	Hamel, J. E	
Lisgar Station	Mitchell, Chas	
Longue Pointe (sous-bureau)	Rivest, Joseph	
Lower La Have	Romkey, J. D	
Luskville	Desbiens, Alexina	
Lysander	Patterson, Mme Annie M	
Manche d'Epée	Fournier, Stanislas	
Manoir	Detlor, W. S	
Mansonville	Emtage, Gerald N	
Martindale	Farrel, J. P	
"	Monette, Adélard	
Martineau	Simard, Léon	
Masham Mills	Martin, François, Jr	
Maskinongé	Lebrun, Jos	
Matapedia	Doiron, Mme Ozema	
Mercier	Girard, Gédéon	
Metabetchouan	Perron, Georges Emile	S.A.O.
Mille Isles	Campbell, J	
Mingan	Maloney, Geo	
Miron	Bibeau, L	
Montauban	Baril, Marie A	
Montréal (sous-bureau n° 31)	Paquette, André	
" (sous-bureau n° 43)	Levesque, Louis	
" (sous-bureau n° 46)	McDermott, Joseph	
" (sous-bureau n° 49)	Brault, H. C	
" (sous-bureau n° 65)	Rouette, Mme E	
" (sous-bureau n° 75)	Lessard, William	
" (sous-bureau n° 98)	Rudy, I	
" (sous-bureau n° 98)	Vaillancourt, Amédée	
" (sous-bureau, Park Ave. Extension)	Morsan, Sylvio	
" (sous-bureau, St. Catherine St. West)	O'Connor, Mlle M	
" (sous-bureau, St-Paul)	Desmarteau, Philéas	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

QUÉBEC—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Montréal Sud	Dew, Henry	
Mont St-Hilaire	Martin, Emery	
Mont Loyal	Jones, Wm.	
Mont Murray	Tremblay, Pitre	
Mutton Bay	Green, Hazel	
Mystic	Sulley, Raymond	
Newaygo	Louch, H. G.	
New Rockland	Jones, Gordon	S.A.O.
North Wakefield	Chilcott, Samuel K.	
North Whitton	Bilodeau, Albert	
Notre-Dame du Point	Chénier, Zéphir	
Oak Bay Mills	Fair, H. F.	
Old Chelsea	Kenny, Aden	
Oskelaneo	Charland, J. E.	
Pasteur	Ouellet, Alphonse	
Péninsule-Gaspé	Annett, Sidney C.	S.A.O.
Pinard	Fréchette, Armand	
"	Harrison, Joseph	
Point à Naveau	Roberts, Martha S.	
Pointe du Bois	Crease, Fred	
Pointe aux Trembles Ouest	Morency, J. Laureat	
Pointe Gatineau	Legault, Maria	
Pointe la Garde	McKinnon, Mme Annie	
Poncherville	Truchon, François	
Portage Griffin	Cotton, Adélard	
Power	Guimont, Joseph	
Princeville	Brisette, Josephine	
Québec, Palais (sous-bureau)	Bowen, Peter	
Quinan	Doucette, Joseph	
Rapide des Pins	Lafleur, Félix	
Restigouche	Olscamp, Joseph	
Rivière Bois Clair	De Villers, J. B., Jr.	
Rivière des Plantes	Doyon, Mme Gilbert	
Rivière du Loup Station	Levesque, Thadée H.	
Rivière du Moulin	Boily, Louis	
Rivière Jaune	Pelletier, Luc, Jr.	
Rivière Ouelle, Quai	Dubé, Léonidas	
Roberval Ouest	Pelletier, Rev. L.	
Rocher de la Chapelle	Blanchet, Mme Marie-Anne P.	
Ruisseau à Sem	Chenel, François	
Rupert	Woods, Wm. G.	
Sabrevois	Bédard, Amédée	
Sacré-Cœur de Marie	St-Laurent, Octave	
St-Albert	Binette, Médéric	
St-Alexis des Monts	Lafrenière, Wilfred	
St-Alphonse de Caplan	Poirier, Mrs. E.	
St-Amedée	Curren, James	
St-André Avellin	Chêne, Réné	S.A.O.
Ste-Angèle de Laval	Camirand, J. T.	
Ste-Angèle de Monnoir	Boulais, Philias	
Ste-Anne de Stukely	Lussier, Wilfrid	
Ste-Béatrix	Riopel, Pierre	
St-Benjamin	Veilleux, Pierre	
St-Benoît	Charbonneau, N.	
St-Camille Station	Coulombe, Siméon	
St-Canut	Maisonneuve, Wilfrid	
Ste-Cécile Station	Pepin, Urcissin	
St-Charles Rivière	Lussier, Lionel	
St-Christine	Brasseur, André	
St-Claude Nord	Charpentier, A.	
St-Cléophas de Brandon	Coutu, Armand	
St-Constant	Longtin, Alice	
St-Didace	Mailhot, Mr.	
"	Barrette, Jos.	
St-Edmond de Berthier	Legacé, Napoléon	
St-Eleuthère	Jean, Thos.	
St-Elzéar de Beauce	Drouin, J. A.	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

QUÉBEC—*Fin.*

Bureau de poste	Titulaire	
St-Eugène de Guigues	Laford, P. L.	
Ste-Flore	St-Ange, Cléophas	
St-François d'Assise	Gallant, Mme V	
St-François de Sales Station	Labelle, Louis	
St-Frédéric	Vachon, Thos	
St-Fulgence	Tremblay, Ludger	
St-Giles	Montminy, J. A.	
St-Hilaire de Dorset	Morin, Georges	
St-Hubert	Marcil, Camille	
St-Ignace du Lac	Mondor, C	
St-Isidore de Gaspé	Couture, Mme R. C	
St-Jean Chrysostome de Lévis	Ferland, Mme Alvina T	
St-Jean Port Joli	Dupont, Mme Pamela C	
St-Joachlm de Montmorency	Filion, Marie C	
St-Justin	Chapedelaine, Mme M.S	
St-Louis de Bonsecours	Larivière, Fred	
St-Luc	Hébert, Aimé	
Ste-Lucie de Beauregard	Godbout, Adélard	
Ste-Madeleine	Rainville, Mme H	
St-Mathias	Beaudry, Fulgence	
St-Michel des Cèdres	Lapointe, Alexandre	
St-Narcisse de Rimouski	Gagnon, Emile	
St-Philippe d'Argenteuil	Lamarche, O	
St-Polycarpe Junction	Brouillard, Ferdinand	
St-Romuald d'Etchemin	Dutil, Henri	
Ste-Sabine Station	Tanguay, J. A	
" "	St-Cyr, Joseph	
St-Sévérin de Beaurivage	Champagne, Honoré	
St-Sixte	Quevillon, Mme Louise	
St-Thomas d'Aquin	Bousquet, Adélard	
St-Thurbie	Tessier, John	
Ste-Véronique	Moquin, Louis	
St-Zacharie	Poulin, Mme Maria T	
Sanmaur	Roy, Oscar	
Shawinigan Falls (sous-bureau nº 1)	Marcotte, P. H	
Shelter Bay	Le Blanc, Georges	
Sherbrooke	Blanchard, Napoléon	
Sherbrooke (sous-bur., Est, Sherbrooke)	Noël, Dr Joseph Emile	
Six Portages	Thomas, J. R	
South Dudswell	Orr, Lewis J	
South Québec	Potvin, Mme Josephine P	
Stanbridge Station	Couture, Delphia A	
Station Bilodeau	Duchêne, Augustin	
Sunny Bank	Falls, Mme A	
Sutton Junction	Emerson, J. J	
Tadoussac	Côté, Mme M.O	
Taillon	Ouellet, Alice	
Tancredia	Lamothe, J. P	
Tête à la Baleine	Anderson, Alexander	
Tewkesbury	Falardeau, Magloire	
Témiscamingue, Station	Montgomery, Nelson S	
Tomifokia	Howard, James C	
Tourville	Bourgault, A	
Turgeon	Chabot, Alphonse	
Val Barrette	Danis, J. E	
Valder	Prevost, Ulysée	
Valin	Savard, Mme J. T	
Venosta	McLaughlin, Fred A	
Verbois	Charest, Emile	
Vinoit	Lalonde, Eugène	
Warrenville	Warren, E	
Whitehead Percé	Laterreur, Mme Josephine D	
Whitworth	Bouchard, Mme Clodia	
Windsor Est	Charrier, Geo	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

SASKATCHEWAN.

Bureau de poste	Titulaire	
Abernethy	Kirk, Alfred B	
Ada	Howden, Jas	
Albertville	Pelletier, Augustin	
Allan Hills	Ellis, Thomas	
Alpha	Bell, Thomas	
Amazon	Shewfelt, Roy E	
Amelia	Husley, A	
Annaheim	William, Alice	
Atwater	Wilkinson, Chas. G	
Autoroad	Sims, Percy	S.A.O.
Bannock	McHugh, William	
Barvas	McIvor, M	
Bayard Station	Harty, Rose J	
Beaver Bluff	Dmytriw, Lonko J	
Beckard	Shannon, C. C	
Beckenham	Gooden, Benjamin	
Belbeck	Lamb, A. B	
Bellegrade	Revet, A. W	
Bender	Drake, W. G	
Bergfield	Haglund, John	
Bethume	Millar, Thos. G	
Beverley Station	Towler, C. H	S.A.O.
Beynes	Carlson, Oscar	
Big Stick Lake	Henry, Steve	
"	Wakeling, R. F	
Bladworth	Wilson, Henry	
Blucher	Osborne, H. L	
Bog End	Hazledine, Harry	
Brancepeth	Stobbs, Cyril G	
Brierercst	Jacques, B. C	
Bright Sant	Willy, Joseph	
Brithdir	Wood, E. C	
Brocklington	Rud, Oluf	
Brownlee	Lightle, Frederick	S.A.O.
Bruno	Honisch, Constand	
B-Say-Tak	Smales, Mme A	
Burstall	Ghitterman, Morris	S.A.O.
Candiac Station	Taylor, Mme Esther	
Cantuar	Hilborn, R. H	S.A.O.
Canwood	Thompson, G. G	
Capview	Sim, David	
Cariss	Desjardins, Pierre A	
Carlton	Hock, Joseph	
Carruthers	Marling, Eva M	
Chagoness	Tompkins, Melvin W	
Chamberlain	Cork, Harry	
Churchbridge	Smith, Ernest B	
Clansman	McDowell, Wm. H	S.A.O.
"	Fair, Robert	
Climax	Stephanson, M. V	
Cochin	Purcell, Michael	
Colfax	Doyle, T. P	
Colgate	Mackey, C. J	
Conflict	Bullied, Wm. E	
"	Maday, C	
Coriander	Gunn, J. E	
Coulée	Kay, Frank	
Craik	White, Alexander	S.A.O.
Crane Valley	Dougall, Harry B	
Crowesford	Crowe, A	
Croyde	Chivers, Thos. F	S.A.O.
Cuvier	Hurion, Eugene	
Cypress	Cather, Archie	
Dahinda	Wright, Chas	
Darmody	Bronstone, Abraham	
Davyroyd	Hartley, John	
Debden	Ancelin, Isidore	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

SASKATCHEWAN—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Deer Lodge	Cochet, Ed	
Denzil	Joyce, Amos R	
Diebolt	Miles, Mme Alice D	
Dilke	MacKay, W. S	
Dimmock	Murray, John	
Domremy	Farapher, W. W	
Donwell	Hrycuik, J	
Driver	Shetterly, O. T	
Dundurn	Bryce, H. G	S.A.O.
Eagle Point	Cochran, A	
Eastbrook	Eshleman, Emily	
Edenkillie	Dolsen, E. H	
Elbourne	Tourney, Rév. Peter	
Eldred	Harvey, Victor	
Elston	Preston, Reginald P	
Espérance	Montes, Louis A. P	
Fenton	Lavigne, M	
Fielding	Castle, Chas	
Flaxcombe	Tree, Walter D	
"	Code, W. H	
Fonehill	Sxewczuk, W	
Fort Norman	Houssais, Rév. Père G	
Fosston	King, Chas. B	S.A.O.
Fox Valley	Sept, Edward	
Freemont	McCuaig, Mme I. M	
"	Loveday, Russell	S.A.O.
Fulda	Laurence, Rév. Père	
Galilee	Wilson, Mme Amy R	
Gerald	Marvin, H. R	
Gladwin	Guy, Fred. Jas	
Goldburg	Edwards, Mme E	
Gorlitz	Shore, Morris	
Gouldtown	Hiebert, C.H	
Gouverneur	Aldcorn, Robt	
Grande Coulée	Forsyth, Alex	
Gunderson	Gillespie, Hugh R	
Halcro	Irvine, E.K	
Halvorgate	Jolly, J. Ed	
"	Gibbons, F	S.A.O.
Handsworth	Johnson, G	
Harrisland	Harrison, Mme P. M	
Hay Meadow	Bellport, W. J	
Hazel Dell	Millership, Arthur	
Hearne	Hoskin, F. J	
Henribourg	Hanlin, Wm. E	
High Hill	Thompson, Robt	
High View	Easton, Jas	
Hillesden	Pulman, Jas. Wm	
Hirsch	Billington, Fred	
Hodgeville	Boss, E. E	S.A.O.
Holy	Motut, J. A	
Horse Butte	Kennedy, J. B	
Horse Creek	Tétreau, E	
Huronville	Treble, T	
Inglefore	Pope, J. H	
Innes	Packer, Mme Christine	
Insinger	Ushey, Alexander	
Jasmin	Pergamit, Fred	
Kealey Springs	Chadwick, J. N	
Keddleston	Wiseman, Benjamin	
Kennell	Redgrave, H. C	S.A.O.
Kessock	Nelson, H	
Killdeer	Root, Chas. S	
Kilwinning Siding	Smith, James F	S.A.O.
Kincorth	Hall, Mme Bessie	
Kinistino	Craig, Archibald	S.A.O.
Kipling Station	Doucette, J.W.B	S.A.O.

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

SASKATCHEWAN—*Suite.*

Bureau de poste	Titulaire	
Klamath	Krochv, John A.	
Kyleville	Kyle, Forrest	
Laird	Friesen, A. J.	
Lajord	Thomson, A. A.	
Landis	Laing, Nelson H.	
Laporte	Mephan, C. F.	S.A.O.
Leakville	Lavier, W. A.	
Le Clair	Barbour, Mme E. R.	
Lenora	Garwing, Geo. H.	
Lewvan	Buffam, E. A.	
Lonesome Butte	Day, Albert	
Lucky Lake	Churchill, Henry	
Lunan	McLean, Elburn	
MacNutt	Thompson, R. A.	
Macrorie	Maxfield, Roy L.	
Major	Coulter, Robt. J.	
Manche d'Epée	Fournier, Stanislas	
Manresa	Anstett, F. A.	
Mantario	Matthews, Mme Sarah	
Maple Creek	Hinds, E. J.	
Marchantgrove	Mason, Lewis M.	
Marchwell	Swedburg, John A.	
Marienthal	Yardley, W. H.	
Marieval	Carrière, Jos.	
Markinch	Seaton, David	S.A.O.
Marsden	Drake, Mrs. F.	
Maymont	Philpott, Wm. Geo.	S.A.O.
Maxstone	Hinds, E. J.	
McCord	Caldwell, Mme John V.	
McLean	Smith, Mlle A. E.	
McTaggart	Jennings, John	
Meadow Lake	Forster, H. B.	S.A.O.
Meath Park	Bishop, Oliver	
"	Turnbull, Geo. L.	S.A.O.
Meeting Lake	Zenkie, Mme Bertha	
Melville	Smith, Goldwin	S.A.O.
Millerdale	Mulloy, A. W.	
"	Hanna, Joseph A.	S.A.O.
Minnie Lake	Flateraud, Hans	
Mitchellton	Herbert, Mme M. E.	
Mitchellview	Serham, Tymko	
Moffat	Wellacem, G. H.	
Molewood	Parkhouse, H. C.	
Moosejaw	McClinton, R. M.	S.A.O.
Moose Range	Stringer, J. B.	
Morwick	Vancamp, C. E.	
Mountain Park	Hodgkinson, J.	
Mozart	Grimson, H. B.	
Muscow	Wesgate, H. H.	
Mutrie	Léveillé, S.	
"	Part, A.	
Mystic	Smith, K.	
Naicam	Edginton, Gordon	S.A.O.
Naisberry	Johnson, W. E.	
Neosho	Jordheim, Mme Alice	
Netherton	Bushy, Louis Jos.	
Nipawin	Kent, Percy	
Nora	McLeod, Kenneth	
North Annex	Cope, Wm. A.	
North Battleford	Allen, J. C.	S.A.O.
Nottingham	Abbott, Frank	S.A.O.
Nut Mountain	Kinkade, John P.	
Oakshela	Mitchell, John R.	
Onward	Crick, John	S.A.O.
Ormeaux	Thibodeau, Philip	
Orpington	Weeklund, Louis	
Outram Station	Moe, Halvor O.	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Suite.*

SASKATCHEWAN—*Suite*

Bureau de poste	Titulaire	
Paddling Lake	Hunter, Robert	
Palmer	Watson, Mme H. M	
Parkside	Speechly, John M	
Pasqua	Talbot, Frank E	S.A.O.
Paswegin	Neuert, Roy A	
Paynton	Smart, Frederick L	S.A.O.
Peebechill	Rude, O. T	
Pennock	Wade, S	S.A.O.
Penzance	Westgate, R. A	S.A.O.
Perigord	Bernier, Ed	
Phippen	Olsen, William L	
Pike's Peak	Lamont, Daniel	S.A.O.
Pilger	Blume, Robt. B	
Pilot Butte	Kuperstein, I	
Pinto	Taylor, H. W	
Pitman	Hogg, F. R	
Pleasantdale	Lowe, Chas. F	
Plenty	Fraser, Archibald W	S.A.O.
Plunkett	Massey, Lorne	
Prairie River	Law, William S	S.A.O.
Prongua	Smith, Geo	
Punnichy	Matley, A. J	S.A.O.
Quinton	Guravich, Joshua	
Rainton	Merrill, C. R	S.A.O.
Rassdon	Bousquet, S. U	
Ratcliffe	Melbey, D. L	
Ratner	Vicker, David	
Red Jacket	McFadyen, Eva	
Regina (sous-bureau nº 3)	Fisher, H. W. J	
" (sous-bureau nº 5)	Anderson, Peter Y	
Revenue	Wesolowsky, Harry	
Richmond	Wilde, O. W	
Ridgedale	Strickert, Walter F	S.A.O.
Ridge Hill	Harvey, William E	
Riga	McDougall, Allan	
Ringleton Firs	Castle, Christopher D	
Roche Plain	Lewis, C. A	
Rock Dell	Griffith, Elmer	
Rockford	Montgomery, Mme Margaret	
Rodgers	McKee, Archie	
Rokeby Station	Gregory, James	
Rossall	Smith, Fred	
Rossduff	MacRobbie, J. W	
Rowletta	Ingalls, L. G	
Ruddell	Mallows, Albert	S.A.O.
Rushville	Hanson, G. A	
Ryerson	Rogerson, A	
St. Boswells	Lindsay, P. S	
St. Hubert Mission	Jordens, François	
St. Laurent, Grandin	Pilon, Louis	
St. Louis	Label, Joseph M	
Saltcoats	Garstone, Frank	
Sarathun	Martin, J	
Saskatoon (sous-bureau nº 1)	McDonald, Alex	
Shand	Phillips, A. C	S.A.O.
Shooter Hill	Tucker, W. H	
Silver Grove	Viering, Geo. M	
Silver Springs	Ashdown, Newman V	
Silver Stream	Randall, Frank	
Snipe Lake	Webster, A. J	
South Star	Phelan, John	
Sovereign	Hutchins, Wm. C	
Spalding	Lunsford, Horace	
Spring Valley	Gibson, Mlle M	
Starview	Sutton, Chas. D	
Staynor Hall	Richardson, Harry	
"	Wickland, E. E	

Tableau N° 2.—Nominations aux fonctions de directeur de poste—*Fin.*

SASKATCHEWAN—*Fin*

Bureau de poste	Titulaire	
Steelman	Rech, John	
Strand	Nelson, Mme Margaret A	
Summercove	Grupar, M	
Swan Plain	Dereniuk, N. S	
Sybouts	Fadness, Gilbert	
Talmage	Shantz, Frank	
Tatsfield	Robinson, J. M	
Teddington	Dexter, Irving A	
Tennex	Gaucher, W	
Thicket Portage	Riddock, Thos	
Tisdale	Mallan, Gerald	S.A.O.
Titanic	Mercereau, Mme Marie	
Torquay	Carr, Geo	S.A.O.
Tregarva	McGregor, A	
Tuffnell	Orloff, Joseph	
Tullymet	Carpenter, Mme Geo	
Turtleford	Reed, Allan C	
Tuscole	McVean, M. J	
Venn	Harron, J. A	
Verwood	Saunders, Victor H	S.A.O.
Viceroy	Appleton, Thos. E	S.A.O.
Ville Franche	McKinnon, J. M	
Waldeck	Jenkins, H. E	
Waldorf	Sutherland, Maggie	
Warnock	Koulinski, Ed	
Watrous	Miller, E. B	
Welby	Isakson, Olaf A	
Westhazel	Bridgeman, R. H	
West Lake	Johnson, H. F	
White Fox	Denton, C. A	
White Sand	Shumay, Mike	
Whitewood Hills	Reid, Crawford J	
Wild Rose	Harris, Mme Emma	
Willmar, Station	McMillan, Hugh	
Willow Bunch	Sylvestre, Léopold	
Willowfield	Deaunais, O. W	
Wrightville	Morrison, Andrew	
Wynot	Powell, Frank	
Zealandia	Morrison, H. L	

YUKON

Glacier Creek	Searle, Edward	

Tableau N° 3.—Nombre des nominations à des emplois temporaires.

Ministères.	S.A.O.	Civils Hommes*	Femmes* et garçons.	Total.
Agriculture	154	141	92	387
Commission de l'air	104	51	39	194
Archives	6	....	3	9
Auditeur Général	31	1	28	60
Commission du Service civil	18	11	135	164
Commission de Conservation	3	5	2	10
Douanes et Revenu de l'Intérieur	237	102	38	377
Affaires extérieures	9	....	8	17
Finance	2	5	49	56
Secrétaire du Gouverneur général	....	....	1	1
Santé	15	75	26	116
Chambres des Communes	....	....	....	....
Immigration et Colonisation	58	59	43	160
Affaires des Sauvages	18	36	17	71
Intérieur	940	862	96	1,898
Commission internationale mixte	....	....	2	2
Assurance	1	3	5	9
Justice	95	38	13	146
Cour Suprême	....	....	1	1
Travail	21	9	43	73
Bibliothèque du Parlement	2	....	....	2
Marine	250	320	56	626
Milice et Défense	295	94	110	499
Mines	67	92	10	169
Service Naval	274	467	99	840
Postes	463	72	50	585
Impressions et Papeterie publiques	8	21	9	38
Conseil privé	3	2	8	13
Travaux publics	541	509	76	1,126
Commission des achats	1	....	8	9
Chemins de fer et Canaux	284	767	16	1,067
Commission des chemins de fer	1	2	1	4
Royale gendarmerie à cheval du Canada	1	1	5	7
Secrétariat d'État	13	12	31	56
Sénat	1	....	....	1
Rétablissement des soldats dans la vie civile	204	19	110	333
(Commission des Pensions)	54	18	128	200
Comm. d'Établiss. des soldats sur des terres†	143	6	45	194
Commerce	72	134	112	318
Commerce, Commission du	3	3	25	31
Brevets et bureau des droits d'auteurs	1	1	11	13
Total	4,393	3,938	1,551	9,882

*Dans tous les cas de nomination de civils du sexe masculin ou féminin, il n'y avait pas de soldats ayant fait du service outre-mer en état de remplir ces charges.

†Soustraits à la juridiction de la Commission du Service Civil par arrêté en Conseil du 28 février 1920. (C. P. 370).

Tableau N° 4.—Certificats d'aptitudes pour promotion, émis par la Commission.

Département et nom.	De	À
Agriculture—		
Rothwell, Geo. Benjamin	Adjoint dans la division de l'élevage	Eleveur fédéral.
MacKenzie, Norman D	Régisseur suppléant, Ferme expérimentale	Régisseur, ferme expérimentale.
Knight, S. W	Commis classeur junior	Commis senior.
McGrath, S. F	Maître-palefrenier	Contremaître de ferme.
Pike, M.P	Démonstrateur de la vaporisation des vergers	Adjoint du régisseur, station exp.
Reed, F. H	Adjoint du régisseur, ferme exp.	Régisseur station expérimentale.
Singleton, John F	Inspecteur senior des produits laitiers	Chef, division des marchés.
Watson, Arthur	Pathologiste des animaux	Pathologiste des animaux en chef.
Baker, M. C	Inspecteur vétérinaire	Inspecteur vétérinaire de district.
Muir, G. W	Adjoint de l'éleveur du Dominion	Eleveur.
Gibson, Arthur	Chef, division des insectes nuisibles	Entomologiste du Dominion et zoologue consultant.
Cameron, D. J	Inspecteur des produits laitiers	Inspecteur senior des produits laitiers.
Demers, Dr J. L	Inspecteur vétérinaire	Inspecteur vétérinaire de district.
Mitchell, Chas. A	Inspecteur vétérinaire	Pathologiste des animaux.
Buckele, Ethel	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Jeffery, Harold G	Journalier	Premier préposé des parcelles d'essai.
Challis, Edwin Robert	Préposé de basse-cour adjoint	Préposé de basse-cour.
Cameron, A. E	Inspecteur vétérinaire	Pathologiste des animaux.
Sweet, Carl	Inspecteur de district des graines de semence	Inspecteur des graines de semence en chef.
Fortier, Pascal	Surveillant de ferme	Régisseur, ferme expérimentale.
Ballantyne, J. P. S	Surveillant de ferme	Régisseur, ferme expérimentale.
Bush, Mlle M. B	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Barker, M	Inspecteur vétérinaire	Inspecteur vétérinaire de district.
Commission du Service Civil—		
Thivierge, A	Commis senior	Commis principal.
Bouchard, J. D. Léo	Commis des renseignements	Examinateur junior du Service Civil.
Bird, F. G	Investigateur	Investigateur senior.
Douane et contributions indirectes—		
McKenzie, Chas. Jas	Commis senior	Percepteur de douane.
Hewson, J. H	Douanier	Surveillant de douane.
Oliver, J. T	Préposé de l'accise, grade 3	Préposé de l'accise, grade 4.
Brownlee, Erminia	Sous-perceptrice de douane	Perceptrice de douane.
Paré, Lucien	Douanier	Sous-percepteur de douane.
Knight, Nathaniel C	Douanier	Sous-percepteur de douane.
Bragg, Ernest E	Examinateur de douane	Sous-percepteur de douane.
Cathcart, A. W	Commis de douane	Evaluateur adjoint de douane.
Perras, J. A	Examinateur de douane	Sous-percepteur de douane.
Bowan, W. H	Commis calculateur	Commis de douane, senior, grade 4.
Ryder, W	Commis statisticien	Commis vérificateur des déclarations.
Teaffe, W. C	Commis statisticien	Commis vérificateur des déclarations.
Young, John W	Commis statisticien	Commis vérificateur des déclarations.
O'Connor, Geo	Commis statisticien	Commis vérificateur des déclarations.
McRae, W. F	Commis de douane	Sous-percepteur de douane.
McMurray, Oswald	Gardien de douane	Examinateur de douane.
Ruttle, M. L	Commis-examinateur de douane	Sous-percepteur de douane.
Lennie, E. D	Inspecteur adjoint de douane	Inspecteur de douane.
Lynch, F. B	Commis de douane	Evaluateur adjoint de douane.
Hubbard, Arthur	Commis de douane, messageries et postes	Caissier de douane.
Burns, F. M	Surveillant adjoint de douane	Inspecteur adjoint de douane.
Pinsonnault, C. S	Commis-examinateur de douane	Caissier et commis calculateur.
McCaudlish, Alfred	Commis calculateur	Commis en chef de douane.
Boreham, Gladys Ida	Commis-sténographe	Commis-sténographe senior.

Tableau N° 4.—Certificats d'aptitudes pour promotion, émis par la Commission— *Suite.*

Département et nom.	De	À
Douane et contributions indirectes—*Suite.*		
Mechin, Norman F.	Caissier et commis-calculateur	Evaluateur adjoint de douane.
Johnston, E. A. J.	Préposé à l'accise-teneur de livres	Préposé à l'accise, grade 4.
Salmon, F. C.	Commis de manifestes	Caissier et commis-calculateur.
Chadwick, F. A.	Commis de la douane	Commis de la douane en chef, grade 4.
Bendeler, Clarence L.	Evaluateur de la douane adjoint.	Evaluateur de douane.
Grant, F. R.	Evaluateur de douane, messageries et postes	Evaluateur adjoint de douane.
Lawrence, I. R.	Commis de douane, messageries et postes	Commis de douane.
Beard, H. M.	Commis classeur	Commis classeur senior.
Veit, A. E.	Commis senior	Commis principal.
Wood, C. E.	Vérificat. statisticien de douane.	Commis principal.
Chassé, Noël	Commis légiste	Avocat junior de ministère.
Acker, W. C.	Inspecteur de douane	Percepteur de douane, grade 5.
Logan, Thomas	Commis senior des comptes	Commis des comptes de la douane, grade 7.
Fitzgerald, Greald	Camionneur	Commis d'entrepôt.
MacKay, A. S.	Garde-clefs d'entrepôt	Commis des archives d'entrepôt.
Colfer, E. J.	Commis-messager	Commis des archives de douane.
Robertson, Bert	"	Commis des archives de douane.
Pape, Oswald	Commis des archives de douane	Commis de manifestes.
Dunn, F. W.	Commis de manifestes	Commis senior de manifestes.
Miller, J. C.	Préposé à l'accise-teneur de livres	Préposé à l'accise, grade 3.
Paterson, J. D.	Examinateur de douane	Evaluateur adjoint de douane.
Ross, H. J.	Commis des archives de douane	Commis de manifestes.
Dewar, D.	Caissier de douane	Commis en chef de douane classe 5.
Beard, M. H.	Commis classeur senior	Commis principal.
Lyon, Mme A. V.	Commis-sténographe senior	Commis principal.
Davis, T. J.	Préposé à l'accise, grade 1	Préposé à l'accise-teneur de livres.
Kelso, J. P.	Examinateur de douane	Préposé à l'accise-teneur de livres.
Westman, Thomas	Comptable de ministère, grade 2	Inspecteur de district des contributions indirectes.
Perrin, W. H.	Commis-teneur de livres	Commis principal.
Roche, H. G.	Commis des comptes	Commis senior des comptes.
Sénécal, J. R. A.	Commis-sténographe	Evaluateur adjoint de douane.
Evans, R. G.	Commis classeur senior	Commis classeur principal.
Bourke, Myles	Commis de douane	Sous-percepteur de douane.
Mulvaney, Jas	Gardien de douane	Commis de douane, messageries et postes.
Maloney, Thos. C.	Commis-examinateur de douane.	Percepteur de douane.
Feik, L.	Préposé à l'accise, grade 1	Sous-percepteur des contributions indirectes.
Ruel, Alex	Commis junior	Commis classeur.
Fortin, J.	Préposé à l'accise	Commis d'accise.
McDougall, Melville	Commis-sténographe	Commis-sténographe senior.
Rogers, J. F.	Commis-sténographe	Commis-statisticien de douane.
Verdon, L. L.	Commis-teneur de livres	Commis-statisticien de douane.
Pratt, H. T.	Commis-statisticien junior	" "
Stroud, A. B.	Commis-sténographe	Commis des douanes, messageries et postes.
Jacques, W. A.	Agent spécial de douane, grade 1	Agent investigateur de douane.
Rose, L. F.	Commis de douane, messageries et postes	Commis-calculateur.
Gould, Mlle P. G.	Commis-sténographe	Commis légiste-sténographe.
McDougall, N.	Examinateur senior de douane	Percepteur de douane.
Forington, A. E.	Commis senior	Commis principal.
Dickson, Wm	Commis de registre de douane	Commis senior de registre d'entrepôt.
Pattersol, Wm	Commis de douane	Caissier de douane, messageries et postes.
Murphy, Daniel	Commis-calculateur	Evaluateur de quincaillerie.
Horner, W.	Commis d'entrepôt de douane	Commis de douane, messageries et postes.
Barr, H.	Emballeur et aide	Commis de douane, messageries et postes.
Steadman, J.	Camionneur	Commis de douane, messageries et postes.

Tableau N° 4.—Certificats d'aptitudes pour promotion, émis par la Commission—*Suite.*

Département et nom.	De	À
Douane et contributions indirectes—*Fin.*		
Battersby, J.	Emballeur et aide	Commis de douane, messageries et des postes.
Coveney, F. J.	Commis de douane, messageries et postes	Caissier de douane, messageries et postes.
Walsh, J. J.	Commis-examinateur de douane.	Sous-percepteur de douane, classe 1.
Alton, F. E.	Agent de patrouille de douane	Examinateur de douane.
Furlong, G. C.	Commis-teneur de livres	Vérificateur statisticien de l'accise.
Charest, J. A.	Commis de douane	Sous-percepteur de douane.
Pennock, T. E.	Commis-messager	Commis-messager senior.
Dwyer, W. P.	"	Commis de manifestes.
Teaffe, W. G.	Commis vérificateur des déclarations	Examinateur des réclamations de remboursement.
Cliche, J. A. E.	Commis	Examinateur de réclamations de remboursement.
Ryder, W. M.	Commis vérificateur des déclarations	Examinateur de réclamations de remboursement.
MacCurdy, S. F.	Commis de douane	Percepteur de douane, classe 2.
Hughson, F. A.	Commis des comptes	Commis-teneur de livres.
Secrétaire du Gouverneur général—		
Strothers, Mlle E.	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Santé—		
Vincent, Walter M.	Commis classeur	Acheteur junior.
Chambre des Communes—		
Bernard, P. M.	Traducteur principal aux livres bleus	Traducteur parlementaire aux Débats.
Immigration et Colonisation—		
Ross, W. B.	Inspecteur d'immigration	Inspecteur senior d'immigration.
Linton, N. R.	Infirmier	Garde d'immigration.
Chapman, C. M. B.	Secrétaire particulier du commissaire en chef à la Commission des chemins de fer	Adjoint secrétaire de.
Affaires des Sauvages—		
Latulippe, H. O.	Commis-teneur de livres junior.	Agent des sauvages, classe 4.
Armstrong, Gibson	Commis classeur junior	Commis classeur.
Murison, Wm.	Agent des sauvages, classe 5	Inspecteur des agences des sauvages, classe 2.
Intérieur—		
Morse, C. H.	Inspecteur adjoint de district	Inspecteur forestier de district.
MacDonald, D. A.	Forestier	Surintendant, réserve forestière.
Chambers, Charles	Ingénieur junior d'irrigation	Commis senior du génie.
Switzer, E. J.	Préposé des instruments	Ingénieur junior d'irrigation.
Marshall, M. H.	Commis senior du génie	Ingénieur adjoint de forces hydrauliques.
Cawthorne, J.	Dessinateur	Commis senior du génie.
Meek, V. M.	Ingénieur adjoint des forces hydrauliques	Ingénieur de bureau.
Wotherspoon, Wm.	Ingénieur-hydromètre junior	Ingénieur adjoint des forces hydrauliques.
Nettleton, C. H.	Préposé des données hydrométriques	Ingénieur-hydromètre junior.
McGavin, Charles	Préposé des données hydrométriques	" "
Rei,, J. A.	Commis senior	Agent des terres.
Berry, J. N.	Garde-forestier adjoint	Garde-forestier.
Surrey, J. Y.	Garde-forestier adjoint	Garde-forestier.
Kynoch, W.	Chef, division de la physique	Surintendant, laboratoires forestiers.
Bethune, W. C.	Commis	Commis-sténographe senior.
Blue, Wm. A.	Dessinateur	Commis senior.
Olmsted, Chas.	Commis	Commis senior.

Tableau N° 4.—Certificats d'aptitudes pour promotion, émis par la Commission—*Suite.*

Département et nom.	De	À
Intérieur—*Fin.*		
Layton, Ernest F	Commis	Commis senior.
Lee, Samuel	Commis senior	Agent en chef des terres.
Murphy, S. J	Commis senior du génie	Physicien, service des arpentages.
Lynott, Wm	Commis-messager	Messager senior.
Cram, Robert H	Commis sénior du génie	Commis statisticien principal.
Campbell, Mlle H. D	Commis-sténographe	Commis-sténographe senior.
Child, Cyril C	Ingénieur junior	Ingénieur adjoint.
Justice—		
Brown, J. W	Garde de prison	Infirmière de pénitencier.
Ewan, Jas	Garde de prison	Garde instructeur.
Meighen, Wm	Sous-directeur	Directeur.
Chapman, P. D	Garde de prison	Commis-teneur de livres de prison.
Travail—		
Rump, W. J	Commis classeur	Commis senior des fournitures.
Marine et Pêcheries—		
Clawson, Edward E	Ingénieur adjoint	Ingénieur de district.
Hawken, H. E. A	Registraire en chef de la navigation	Sous-ministre adjoint.
Gordon, Arthur	Gardien de phare, classe 3, rang 6	Gardien de phare, classe 2, rang 3.
McCaskill, James G	Mécanicien de signaux de brume.	Gardien de phare, classe 2, rang 2.
McKee, Chas. R	Gardien de phare	Mécanicien de signaux de brume et gardien de phare.
LeBlanc, Sévérin	Gardien de phare, classe 4, rang 17	Gardien de phare, classe 4, rang 15.
Kuhring, Paul	Commis du génie	Ingénieur junior.
Lyon, Peter Wm	Inspecteur de navires	Inspecteur général de navires.
Motherwell, Jas. A	Commis principal	Inspecteur divisionnaire de pêcheries.
Mines—		
Marshall, Pierce R	Commis-teneur de livres senior.	Comptable.
Timm, W. B	Surintendant, laboratoire de la prép. du minerai et de la métallurgie	Chef, laboratoire de la prép. du minerai et de la métallurgie.
Paradis, Jobson	Traducteur senior	Traducteur principal.
McEvoy, Lenore K	Commis junior des comptes	Commis des comptes.
McGee, J. J	Commis des comptes	Commis-teneur de livres senior.
Collins, Dr W. H	Géologue	Directeur de la Commission géologique.
Williams, M. Y	Géologue conjoint	Géologue.
Cooke, H. C	"	"
Forcey, Mme Florence E	Bibliothécaire adjointe	Bibliothécaire de ministère.
Servica naval—		
Wilson, J. A	Directeur du matériel	Sous-ministre-adjoint.
McVeigh, T. F	Commis, 1B	Directeur du matériel.
Chester, R	Matelot de première classe	Quartier-maître.
White, A. W	" "	"
Fraser, R. J	Ingénieur-hydromètre junior	Hydrographe.
Mitchell, N. Cyril	Commis principal	Préposé du matériel, serv. naval.
Slonemsky, Pearl	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Botterell, Edith A	Commis-sténographe	Commis senior.
McTavish, Geo. Mill	Apprenti radiotélégraphiste	Radiotélégraphiste junior.
Boulais, Marguerite	Commis-sténographe	Traducteur.
Pooler, Gladys C	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Commissaires des pensions—		
Buchanan, major E. L	Agent de district des pensions, classe 4	Surintendant de district des agences de pensions.
Elliott, Samuel H	Agent de district des pensions, classe 3	Surintendant de district des agences de pensions.

Tableau N° 4.—Certificats d'aptitudes pour promotion, émis par la Commission—*Suite.*

Département et nom.	De	À
Commissaires des pensions—*Fin.*		
Rose, John Wm C	Premier commis	Surintendant de district des agences de pensions.
Paterson, F. V	Agent de district des pensions, classe 2	Premier commis.
Whitaker, B. C	Commis junior	Visiteur des pensions.
Gibault, Jas. Tuzo	Agent de district des pensions, classe 3	Premier commis.
Toone, G. F	Agent de district des pensions, classe 2	Commis principal.
Maunder, E. M	Commis-sténographe	Commis-sténographe senior.
McMullen, J. E	Agent de district des pensions, classe 2	Commis principal.
Postes—		
Broughton, Wm Leroy	3A	2B.
McGee, John Gordon	3B	2B.
Bryson, Jas. H	3B	2B.
Gordon, Chas. Alex	2B	2A.
Hughes, Henry John	2B	2A
Hanbidge, Ernest F	2B	2A.
Jones, Chas. F	2B	2A.
Alderson, Albert Chas	2B	2A.
Corkery, Jno. E	Directeur adjoint de la poste	Directeur de la poste.
Harrison, Francis E	" "	" "
Gueguen, Jos. E	2B	2A.
Smith, Howard Fred	Inspecteur des postes adjoint	Inspecteur des postes.
Rutledge, Thomas A	Inspecteur des postes	Directeur adjoint de la poste.
Heisler, Chas. Wm	Inspecteur adjoint de la poste, classe 7	Receveur des postes, grade 7.
Pinard, J. A	Préposé du transbordement des dépêches	Commis sur chemin de fer.
Lutes, A. B	Facteur	Commis des postes.
LeBlanc, W. D	"	"
Prendergast, M. E	Chargeur des postes	"
Jones-Williams, Wm	Chargeur	"
Hanson, W. J. A	Facteur	"
Stuart, Clair Hitchman	Commis des postes	Commis des postes senior.
Wright, Ernest A	Commis senior	Commis principal.
Reilly, T. J	Commis	"
Stewart, Fred. D	Commis des postes principal	Directeur adjoint de la poste.
Greenfield, Edith K	Commis junior	Commis.
Wilkinson, J. F	Commis junior des comptes	Commis des comptes.
Couillard, Blanche E	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Bower, T. T	Directeur adjoint de la poste, classe 10	Directeur des postes, classe 10.
Impressions et papeterie—		
Patenaude, J. O	Surintendant de la papeterie	Acheteur.
Ryder, Edmund	Surintendant adjoint de la papeterie	Surintendant de la papeterie.
Conseil privé—		
Kezar, Geo. G	1B	Greffier adjoint du Conseil privé.
Travaux publics—		
LaBourdais, J. L	Télégraphiste-instructeur	Inspecteur de district des télégraphes, classe 1.
Mulligan, J. B	Mécanicien adjoint d'édifices publics	Adjoint d'édifices publics.
Lovell, George	Nettoyeur et aide	Chauffeur-journalier.
Wilson, Frank	Ingénieur mécanicien junior	Ingénieur mécanicien adjoint.
Russell, Thomas	Nettoyeur et aide	Contremaître des hommes de peine.
Chemins de fer et Canaux—		
Yates, Geo. W	Secrétaire particulier du ministre	Sous-ministre adjoint.
Hodgkin, J. O	Commis junior des comptes	Commis des comptes
Lawson, Vernon L	Commis senior	Secrétaire d'un haut fonctionnaire.
Poirier, Alfred	Mécanicien d'écluse	Maître-éclusier.
Davis, Albert	Eclusier	"
Arthurs, J. H	Comptable junior	Vérificateur ambulant.
Déchêne, Arthur M	Commis senior des comptes	" "
Robinson, J	Eclusier	Maître-éclusier.

Tableau N° 4.—Certificats d'aptitudes pour promotion, émis par la Commission—*Fin.*

Département et nom.	De	À
Commerce—		
Bleakney, A. Stuart	Sous-commissaire du commerce.	Commissaire du commerce.
Parker, J. W	Messager	Réparateur des poids et mesures.
Dupré, Henry A	Examinateur sénior des étalons de l'électricité et du gaz	Surintendant adjoint de l'inspection de l'électricité et du gaz.
McColl, E. L	Commissaire junior du commerce	Commissaire du commerce.
Shortt, George E	" "	" "
Peek, R. S	Editeur de pellicules, service cinématogaphique	Directeur du service d'exposition industrielle.
Horming, F. J	Statisticien des prix	Chef, division du commerce intérieur.
Thompson, May Winnifred	Commis-sténographe junior	Commis-sténographe.
Cole, Norman	Fabricant d'instruments	Examinateur des étalons de l'électricité et du gaz.
Chevrier, R. J	Inspecteur de l'électricité et du gaz	Inspecteur de district de l'électricité et du gaz.
Elliott, T. A	Sous-inspecteur des grains	Sous-inspecteur en chef des grains.
Shore, Hubert	Contremaître échantillonneur des grains	Sous-inspecteur des grains.

Tableau N° 5.—Certificats émis par la Commission autorisant le transfert des employés.

Département et nom.	De	À
Thivierge, Arthur	Intérieur	Commission du Service Civil.
Ide, William	Secrétariat d'Etat	Douane et Revenu de l'Intérieur.
Cole, W. E	Intérieur	Commission du Ser;ice Civil.
Quayle, Thos. Wm	Travaux Publics	Secrétariat d'Etat.
Clements, Mary	"	"
Forrester, B. J	Douane, Vernon, C.-B	Douane, Vancouver, C.-B.
Finlayson, E. H	Intérieur, Calgary, Alta	Intérieur, Ottawa, Ont.
Noble, John B	Impressions et papeterie	Archives.
Proctor, W. A	" "	"
Langevin, J. H. H	Revenu de l'Intérieur, Montréal, Qué	Revenu de l'Intérieur, Granby, P.Q.
Guilbault, A	Revenu de l'Intérieur, Granby, P.Q	Revenu de l'Intérieur, Montréal, P.Q.
Watt, Harold Chipman	Intérieur	Douane.
Cryderman, C. W	Revenu de l'Intérieur, Owen Sound, Ont	Douane, Niagara Falls, Ont.
Reade, C. Gordon	Postes, St-Jean, N.-B	Postes, Moncton, N.-B.
Kane, Jas	Douane, St-Jean, P.Q	Douane, Montréal, P.Q.
Gilmore, C. Z	Douane, Montréal, P.Q	Douane, St-Jean, P.Q.
Wood, P. A	Intérieur	Douane.
Gough, M. J	Commis du matériel, Marine et Pêcheries	Commis du pilotage, Marine et Pêcheries.
Parizeau, H. D	Intérieur. Division des grands lacs, Intérieur	Division de la côte du Pacifique,
Normandin, G. H	Revenu de l'Intérieur, Berthierville, P.Q	Revenu de l'Intérieur, Montréal, P.Q.
DeCoeur, H	Revenu de l'Intérieur	Travaux Publics.
Pothier, William	" "	"
Dufresne, Mme	" "	"
Giroux, Mme E	" "	"
Rainville, Mme E	" "	"
Pratt, Mme A	" "	"
Lafleur, Mme E	" "	"
Turpin, Mme A	" "	"
Shaw, James F	Intérieur	Santé.
Ross, Jessie A	Commissaires des pensions	Postes.
Kerr, John	Douane, Régina, Sask	Douane, Ottawa, Ont.
Robert., J. H	Service ambulant, Postes	Bureau de l'inspecteur des postes Postes.
Regan, Elizabeth	Milice et Défense	Commission de l'air.
Pringle, Robert	Affaires des sauvages, Ottawa, Ont	Affaires des sauvages, Gleichen, Alta.
Decker, Beaumont	Marine et Pêcheries, Lockport, N.-E	Marine et Pêcheries, station du cap Roseway, N.-E.
Wilson, J. A	Service naval	Commission de l'air.
LeClerc, capit. Arthur	Marine et Pêcheries, Brandy Pots, P.Q	Marine et Pêcheries, Grande-Isle, Kamouraska, P.Q.
Rutledge, Thos. A	Postes, Winnipeg, Man	Poste, Edmonton, Alta.
Fraser, A. A	Bureau de l'auditeur général	Chambre des Communes.
Tucker, R. R	Justice, Edmonton, Alta	Justice, Kingston, Ont.
Clayton, Thos	" "	" "
Cleeton, H	" "	" "
Stead, W. G	" "	" "
Cummings, E. H	" "	" "
Baker, J. R	" "	" "
Lowes, P. S	" "	" "
McDonald, J. R	" "	" "
Saunt, J. P	" "	" "
Keech, H. L	" "	Justice, Prince Albert, Sask.
Parsons, Sydney	" "	" "
Bowe, B. T	" "	" "

Tableau N° 5.—Certificats émis par la Commission autorisant le transfert des employés—*Suite.*

Département et nom.	De	À
Roberts, H.	Justice, Edmonton, Alta	Justice, Prince Albert, Sask.
Rogers, H.	" "	" "
Wilson, R. C. H.	" "	" "
Valpy, F. J.	" "	Justice, Stony Mountain, Man.
Nordin, E.	" "	" "
Smith, Thomas	" "	Douane, West Toronto, Ont.
Loney, Luther Milton	Douane, Ottawa, Ont.	Douane, Kingston, Ont.
Cowan, F. W.	Douane	Santé.
Seguin, N.	Canal de Soulanges, ministère des Chemins de fer et Canaux.	Ecluse de Ste-Anne, Chemins de fer Canaux.
Fauvel, B. A.	Postes	Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Harvey, A. N.	Commis junior, Douane	Commis-messager, Douane.
Perras, J. A.	Douane, Sudbury, Ont.	Douane, Coppercliff, Ont.
Smith, Jas. F.	Travaux publics	Commerce.
Kirkham, E.	Commerce, Lethbridge, Alta	" Calgary, Alta.
Chute, Boyd E.	Commerce, Ottawa, Ont.	" "
Wood, James A.	Postes	Intérieur.
Pegley, Chas. Ed.	" Toronto, Ont.	Postes, Winsdor, Ont.
Taylor, Herman L.	Douane, Galt, Ont.	Douane, Oshawa, Ont.
Breed, Geo.	" Preston, Ont.	" Galt, Ont.
Campbell, Duncan Thomas	" Simcoe, Ont.	" Woodstock, Ont.
Murphy, Alice M.	Postes	Intérieur.
Church, Mlle L.	Service naval	Commission de l'air.
Talbot, F. X.	"	" "
Casselman, Robert Lee	Intérieur	Auditeur général.
King, Geo. W.	Journalier, Travaux publics	Gardien, Travaux publics.
Dudley, Herbert O.	Postes, North Bay, Ont.	Postes, Ottawa, Ont.
Benoit, O.	" Ottawa, Ont.	" North Bay, Ont.
Cleland, J. E.	Douane, Newport, Vermont	Douane, Beebe Junction, P.Q.
Anthony, Julia C.	Commission des pensions, Ottawa, Ont.	Commission des pensions, St-Jean P.Q.
Jacobs, S. H.	Service postal ambulant, Postes.	Bureau de poste de ville, Postes.
Bauer, F. W. H.	Bureau de poste de la ville, Postes	Service postal ambulant, Postes.
Mason, H. R.	Postes, Calgary, Alta.	Postes, Toronto, Ont.
Rutherford, E. A. W.	" Toronto, Ont.	" Calgary, Alta.
Inglis, Edna L.	Auditeur général	Commission du Service Civil.
O'Brien, A. M.	Commis calculateur, Douane.	Commis des comptes, Douane.
Jones, Robert	Examinateur, Douane	Commis, messageries et postes, Douane.
Campbell, W. H.	Douane, Moosejaw, Sask.	Douane, Pointe-au-Baril, Ont.
Armstrong, Mme M. K. P.	Postes	Santé.
Griffith, J. E.	Immigration et Colonisation, Douglas, C.-B.	Immigration et Colonisation, Pacific Highway, C.-B.
Spence, Ethel	Brevets et droits d'auteurs	Santé.
Boulay, Jules	Marine et Pêcheries, Québec, P.Q.	Marine et Pêcheries, Montréal, P.Q.
Arsenault, Wm. C.	Douane, Edmonton, Alta.	Douane, Vancouver, C.-B.
Pereira, Alvarez	Mines	Immigration et Colonisation.
Lindsay, capit. H. St-G.	Marine et Pêcheries, Montréal, P.Q.	Marine et Pêcheries, Halifax, N.-E.
Moberly, Guy	Commission des pensions	Commission des pensions, Toronto, Ont.
Rose, Wm. B.	Immigration et Colonisation, Emerson, Man.	Immigration et Colonisation, Coutts, Alta.
Heales, J. S.	Douane, Penticton, C.-B.	Douane, Vancouver, C.-B
Gerrie, R. A.	Immigration et Colonisation, Coutts, Alta.	Immigration et Colonisation, Nort Portal, Sask.
Davis, C. G.	Immigration et Colonisation, Winnipeg, Man.	Immigration et Colonisation, North Portal, Sask.

Tableau N° 5.—Certificats émis par la Commission autorisant le transfert des employés—*Suite.*

Département et nom.	De	À
Etter, George Roland	Douane, Kelowna, C.-B.	Douane, Ladysmith, C.-B.
Boreham, Gladys Ida	" Ottawa, Ont.	" Halifax, N.-E.
Love, Russell E.	" Niagara Falls, Ont.	" Ottawa, Ont.
Daley, Thos. J.	Immigration et Colonisation	Santé.
Fisher, Leonard	Douane, Sprague, Man.	Douane, Bridgeburg, Ont.
Hamers, J. H.	Marine et Pêcheries, Rivers Inlet, C.-B.	Marine et Pêcheries, Gerrard, C.-B.
O'Connor, Winnifred	Commission d'établissement des soldats	Santé.
Smyth, W. F.	Service postal ambulant, Postes.	Bureau de poste de ville, Postes.
Neilson, J.	Bureau de poste de ville, Postes.	Service postal ambulant, Postes.
Bullarno, A. Lola	Chemins de fer et Canaux	Agriculture.
Serin, W. H. Jr.	Commis-messager, Travaux publics	Commis junior, Travaux publics.
Fisher, J. B.	Commis-examinateur, Douane	Commis, messageries et postes, Douane.
McKenna, J.	Bureau de poste de ville, Postes.	Service postal ambulant, Postes.
O'Halloran, J.	Division de l'ingénieur en chef, Travaux publics	Division du secrétaire, Travaux publics.
Dormody, J. D.	" "	" "
Munro, J. H.	Travaux publics, Ottawa, Ont.	Travaux publics, Antigonish, N.-E.
Ostrander, J. G.	Affaires des sauvages, McLeod, Alta	Affaires des sauvages, Hobbema, Alta.
Cody, Elda	Justice	Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Wright, Winnifred	"	" "
Patenaude, A.	Journalier, Travaux publics	Gardien de nuit, Travaux publics.
Meighen, N.	Justice, Edmonton, Alta	Justice, Dorchester, N.-B.
Langevin, J. H. H.	Revenu de l'Intérieur, Granby, P.Q.	Revenu de l'Intérieur, Ottawa, Ont.
McMullen, J. E.	Commission des pensions, Saskatoon, Sask.	Commission des pensions, Ottawa, Ont.
Vivian, Chas. W.	Postes, Hamilton, Ont.	Postes, Saskatoon, Sask.
Upton, Trevor G.	" Saskatoon, Sask.	" Hamilton, Ont.
Mayne, R. H.	" Toronto, Ont.	" Ottawa, Ont.
Gibout, Jos. T.	Commission des pensions, Winnipeg, Man.	Commission des pensions, Ottawa, Ont.
Toone, G. F.	Commission des pensions, Kingston, Ont.	Commission des pensions, Ottawa, Ont.
Davis, C. C.	Service naval	Commission de l'air.
LaCombe, A. J.	"	" "
Weatherhead, Mlle M. A.	Intérieur, Dauphin, Man.	Intérieur, Kamloops, C.-B.
Pooler, Walter H.	Postes, Toronto, Ont.	Postes, Edmonton, Alta.
Evans, Richard	" Edmonton, Alta.	" Toronto, Ont.
Côté, Napoléon	Marine et Pêcheries, Greenby Island, P.Q.	Marine et Pêcheries, Cap des Rosiers, P.Q.
Lafrenière, J. L.	Immigration et Colonisation, North Portal, Sask.	Immigration et Colonisation, Emerson, Man.
Wetmore, C. P.	Examinateur, Douane	Commis, messageries et postes, Douane.
Parrett, A. H.	Postes, Toronto, Ont.	Postes, Calgary, Alta.
Powers, G. E.	" Calgary, Alta.	" Toronto, Ont.
Burningham, O. E.	Immigration et Colonisation, Windsor, Ont.	Immigration et Colonisation, Montréal, P.Q.
Bone, D. R.	Agriculture, Montréal, P.Q.	Agriculture, Toronto, Ont.
Labelle, G. T.	" Toronto, Ont.	" Montréal, P.Q.
Kelso, J. P.	Douane, Prescott, Ont.	Revenu de l'Intérieur, Prescott, Ont.

Tableau N° 5.—Certificats émis par la Commission autorisant le transfert des employés—*Suite*.

Département et nom.	De	À
McKibbon, Helen	Conseil privé	Santé.
Morgan, Geo. J	Marine et Pêcheries, Gerrard, C.-B	Marine et Pêcheries, New Westminster, C.-B.
Hawgood, Victor Philip	Postes, Edmonton, Alta	Postes, Calgary, Alta.
Currie, Ernest	" Calgary, Alta	" Edmonton, Alta.
Mitchell, N. Cyril	Service naval, Ottawa, Ont	Service naval, Halifax, N.-E.
Dennison, F	Douane	Revenu de l'Intérieur.
Labelle, V	"	"
Boudreault, J. H. L	"	"
Roy, E	"	"
Corbeil, A	"	"
Puel, A	"	"
Sigfusson, S. J	Agriculture, Scott, Sask	Agriculture, Brandon, Man.
Duchesnay, A. J	Commission des pensions, Québec, P.Q.	Commission des pensions, Montréal, P.Q.
Atkinson, J. D	Postes, Regina, Sask	Postes, Toronto, Ont.
Bishop, Cecil T. H	" Toronto, Ont	" Régina, Sask.
Smith, Harold L	" Vancouver, C.-B	" Ile du Prince-Edouard.
Foisy, Edouard	Surnuméraire, bureau de l'inspecteur des postes, Postes	Service postal ambulant, Postes.
Mead, Chas. R	Postes, district de l'Ile du Prince-Edouard	Postes, Vancouver, C.-B.
Hobart, major S	Affaires des sauvages	Revenu de l'Intérieur.
Forester, capit. F. G	Intérieur	Commission d'établissement des soldats.
McMeans, A	Agriculture, Penticton, C.-B	Agriculture, Vancouver, C.-B.
Johnson, G. B	Commerce, Rio-de-Janeiro, Brésil	Commerce, Glasgow, Ecosse.
McDougall, J. C	Commerce, Edmonton, Alta	Commerce, Victoria, C.-B.
MacDonald, Laurie	Commission des pensions	Douane.
Weaver, G. H	Agriculture, Ottawa, Ont.	Agriculture, Hull, P.Q.
Jones, Robt. J	Douane, Melfort, Sask	Douane, Prince-Albert, Sask.
Battlestone, H. E	Douane, Vancouver, C.-B	Douane, Aldergrove, C.-B.
Bayne, K. Florence	Postes	Auditeur général.
Gallivan, V	Agriculture, Lethbridge, Alta	Agriculture, Ottawa, Ont., et Hull, P.Q.
Chapman, C. M. B	Commission des pensions	Immigration et Colonisation.
Baylie, Charles	Justice, Kingston, Ont	Justice, Dorchester, N.-B.
Nixon, Thomas	Justice, Dorchester, N.-B	Justice, Kingston, Ont.
Turriff, Clementine	Commerce	Intérieur.
Bleakney, A. S	" Rotterdam, Hollande	Commerce, Bruxelles, Belgique.
Lawson, Vernon L	Intérieur	Chemins de fer et Canaux.
Grierson, Frank	Finance	Commission du Service Civil.
Walsh, F. A	Agriculture, Montréal, P.Q	Agriculture, Toronto, Ont.
Simard, P. E	Agriculture, Toronto, Ont	Agriculture, Montréal, P.Q.
Stronach, R. S	Intérieur, Ottawa, Ont.	Intérieur, Banff, Alta.
Wardle, J. M	Intérieur, Banff, Alta	Intérieur, Ottawa, Ont.
Salisbury, H. M	Postes, Winnipeg, Man	Postes, Moosejaw, Sask.
Parker, L. N	Postes, Moosejaw, Sask	Postes, Winnipeg, Man.
Lyon, Peter Wm	Marine et Pêcheries, Collingwood, Ont	Marine et Pêcheries, Toronto, Ont.
Wainwright, Muriel H. L	Marine et Pêcheries	Immigration et Colonisation.
Hickson, Mlle I. M	Milice et Défense, Qu'Appelle, Sask	Santé, Ottawa, Ont.
Owens, Georgina	Agriculture, Qu'Appelle, Sask	Agriculture, Ottawa, Ont.
Burgess, Gaston G	Marine et Pêcheries, Collingwood, Ont	Marine et Pêcheries, Wiarton, Ont.
Parker, L. N	Postes, Moosejaw, Sask	Postes, Winnipeg, Man.
Simmons, A. H	Intérieur, Saskatoon, Sask	Intérieur, Ottawa, Ont.
May, Clifford, P	Postes, Régina, Sask	Postes, Windsor, Ont.
Hinnegan, Wm	Doua e, Walpole Island, Ont	Doua e, Lambton, Ont.
Hunt, J. E. F	Postes, Québec, P.Q	Postes, Montréal, Qué.
LeFrançois, J. E	Postes, Montréal, Qué.	Postes, Québec, P.Q.
Benson, T. A	Agriculture, Colombie-Britannique	Agriculture, Ont.
Armstrong, J. G	Service postal ambulant, Postes.	Bureau de poste de ville, Postes.
Tourangeau, E. M	Bureau de poste de ville, Postes.	Service postal ambulant, Postes.

Tableau N° 5.—Certificats émis par la Commission autorisant le transfert des employés—*Fin.*

Département et nom.	De	À
Peaker, Roy	Commission du Service Civil	Intérieur.
Chadwick, Ambrose C	Douane, Wetaskiwin, Alta.	Douane, Coutts, Alta.
Charest, J. A	Douane, Sherbrooke, Qué	Douane, Armstrong, P.Q.
Torrie, A. R	Agriculture, Brockville, Ont	Agriculture, Stratford, Ont.
MacDougall, Alan	Service postal ambulant	Bureau de l'inspecteur des postes, Postes.
Bovaird, Jas. R	Agriculture, Moosejaw, Sask	Agriculture, Toronto, Ont.
Robitaille, E	Postes, Québec, P.Q	Postes, Ottawa, Ont.
Warner, F. A	Gardien, Travaux publics	Messager senior, Travaux publics.
Sears, L. H	Aide dans le bureau du directeur, Justice	Commis-teneur de livres de prison, Justice.
Sirois, J. O. L. P	Service postal ambulant	Bureau de poste de ville, Postes.
St-Hilaire, J. W. G	Bureau de poste de ville, Postes.	Service postal ambulant.
Walters, Annabel	Intérieur	Commission de l'air.
Barr, M. M	Agriculture, Moosejaw, Sask	Agriculture, Winnipeg, Man.
Holden, J. E	Postes, Vancouver, C.-B	Postes, Edmonton, Alta.
Perry, G. L	Postes, Edmonton, Alta	Postes, Vancouver, C.-B.

Tableau N° 6.—Examens écrits d'admission au service civil tenus sous la direction de la Commission.

Date de l'examen	Caractère de l'examen.	Nombre de candidats présents.				Nombre de candidats heureux.				Noms des candidats heureux à la page.
		S.A.O.	Hommes, civils.	Femmes.	Total.	S.A.O.	Hommes, civils.	Femmes.	Total.	
1919										
6 nov.	Chef de la division de l'organisation. (Pas de nomination. La liste d'éligibilité au rang de chef adjoint portant un seul nom).	5	5		11					
30 "	Premier examinateur anglais	8	16		24	1			1	88
29 déc.	Secrétaire du commissaire général canadien à Paris	15			15	1			1	88
29 "	Commis du pilotage	20	3		23	1			1	88
29 "	Commis du génie	3			3	3			3	88
30 "	Gardien de l'outillage d'arpentage	5	1		6	3			3	88
1920										
27 janv.	Agent des affaires Indiennes, Témiscamingue Nord	2	4		6		1		1	88
27 "	Inspecteur de l'électricité et du gaz	2	2		4					
27 "	Dessinateur junior	3			3	3			3	88
24 février	Adjoint de laboratoire, Agriculture	2	4		6	2	3		5	88
9 mars	Percepteur de douane, Antigonish	6	3		9	1			1	*
30 "	Surintendant de piscifacture	2	9		11		6		6	*
30 "	Entomologiste junior	3	1		4	2			2	90
30 "	Inspecteur de l'électricité et du gaz	1	3		4		2		2	91
30 "	Inspecteur des produits alimentaires, médicaments et engrais chimiques	9	2		11	6	2		8	90
30 "	Chauffeur-postier	16	5		21	13	3		16	*
30 "	Préposé de duplicateur	14	1	7	22	14	1	6	21	98
30 "	Commis du matériel, Parc Jasper	3	1		4	3			3	*
30 "	Surnuméraire aux examens généraux pour situations supérieures, tenus à Toronto (Epellation)	3			3	1			1	98
13 avril	Analyste de semence, femme			17	17			16	16	91
27 "	Inspecteur des poids et mesures	12	5		17	5	2		7	90
27 "	Commis senior du génie	4	6		10	1	2		3	91
27 "	Bibliothécaire de ministère	1	1	10	12			5	5	91
27 "	Commis senior	129	45	51	225	41	14	17	72	98
27 "	Préposé d'ascenseur	15	1		16	8	1		9	99
27 "	Inspecteur vétérinaire	30	12		42	17	7		24	92
11 mai	Investigatenr junior	14	1		15	3			3	91
11 "	Commis du génie		4		4					
11 "	Garçon de bureau		26		26		9		9	*
12 "	Investigateur	5			5	4			4	91
13 "	Investigateur senior	15	13		28					
25 "	Propagandiste de district en aviculture	2	8		10		2		2	91

12 juin	Préposé d'ascenseur (surnumér.) Winnipégosis	7			7	5			5	99
15 "	Surintendant de piscifacture		2		2		1		1	*
15 "	Admission au collège naval Royal		26		26		12		12	99
15 "	Surveillant des pêcheries	6	4		10	1	2		3	93
22 "	Aide de piscifacture	7	1		8	6			6	94
22 "	Adjoint de piscifacture	9	4		13	3			3	94
22 "	Inspecteur de district de piscifacture, division de l'est		3		3					
22 "	Archiviste conjoint	2	2	4	8	1		1	2	92
24 "	Rapporteur du parlement (langue française)		1		1		1		1	94
2 juillet	Garde-magasin (camp Borden)	26	2		28	4			4	94
6 "	Inspecteur non professionnel	77	10		87	53	10		63	93
6 "	Inspecteur vétérinaire (surnuméraire)	1	7		8		6		6	94
6 et 7 "	Commis-sténographe junior	9	11	212	232	1	3	68	72	100
6 et 7 "	Commis-vérifiateur junior	4	1	7	12					
6 et 7 "	Commis-teneur de livres junior	30	7	28	65	3	1	3	7	100
6 et 7 "	Commis-sténographe	20	4	171	195		1	74	75	101
6 et 7 "	Commis-teneur de livres	102	12	5	119	22	2	1	25	101
6 et 7 "	Sténographe-teneur de livres	9	1	2	12			1	1	102
6 et 7 "	Commis-teneur de livres senior	94	4	4	102	27	2	1	30	102
6 et 7 "	Sténographe-teneur de livres senior	8	2	5	15	1		2	3	102
8 "	Commis-messager	26	6		32	9	1		10	103
8 "	Facteur	338	70		408	192	19		211	103
8 "	Emballeur et aide	37	6		43	18	2		20	105
8 "	Camionneur	6			6	3			3	105
8 "	Garde d'immigration	12	3		15	7	1		8	105
8 "	Inspecteur d'immigration	283	22		305	150	6		156	106
13 "	Inspecteur de l'électricité et du gaz	1	1		2	1	1		2	94
13 "	Agent de marché à bestiaux junior	2	1		3	1			1	94
13 "	Agent de marché à bestiaux (classe 1)	1	2		3	1	1		2	94
2 et 13 "	Agent de marché à bestiaux (classe 2)	5	2		7	1	2		3	94
13 "	Dessinateur	6	3		9	1			1	94
13 "	Cartographe	1	1		2					
13 "	Garde-chasse, oiseaux migrateurs	1	5		6		3		3	94
27 "	Surveillant des pêcheries, Qu'Appelle	1	1		2	1			1	*
27 "	Commis-principal (homme), Agriculture		4		4					
10 août	Propagandiste de district en industrie animale	2	7		9	1	1		2	95
10 "	Commis principal de la statistique	4	5		9		2		2	95
10 "	Commis principal (homme)	26	31		57	11	7		18	107
10 "	Percepteur de douane, Pictou		3		3		1		1	*
10 "	Inspecteur des œufs	10	10		20					
10 "	Commis-messager (surnuméraire)	1			1					
10 "	Commis-sténographe junior, Peterboro	1			1	1			1	*
10 "	Inspecteur d'immigration et interprète, Halifax	1	1		2					
31 "	Commis senior du génie	4	1		5		1		1	95
31 "	Cartographe senior		5		5					
31 "	Analyste surveillant de semence	2	1		3	2			2	95
31 "	Inspecteur des produits laitiers		3		3		1		1	95
31 "	Adjoint du commissaire des fruits	1	4		5					
31 "	Zoologue junior (femme)			4	4			3	3	95

* Examen de concours local.

Tableau N° 6.—Examens écrits d'admission au service civil tenus sous la direction de la Commission—*Fin.*

Date de l'examen.	Caractère de l'examen.	Nombre des candidats présents.				Nombre des candidats heureux.				Noms des candidats heureux à la page.
		S.A.O.	Hommes, civils.	Femmes.	Total.	S.A.O.	Hommes. civils.	Femmes.	Total.	
1920										
1 sept.	Propagandiste de district de l'industrie animale (surnuméraire)	....	1	....	1	....	....	....	....	....
1 "	Commis du génie	....	2	....	2	....	....	....	....	....
28 "	Inspecteur des entrepôts frigorifiques	7	5		12	3	1	....	4	95
28 "	Statisticien	1	5	1	7	....	....	....	....	....
28 "	Commis-statisticien	1	2	3	6	....	....	1	1	107
1 et 2 oct.	Dessinateur senior	5	7	....	12	1	1	....	2	95
15 "	Examinateur (homme) pour le service civil	18	15	....	142	2	14		3	
26 et 27	Commis junior	58	18	66	33	2	1	25	23	95
26 et 27 oct.	Commis-dactylographe junior	....	4	73	77	....	....	23	23	108
26 et 27 "	Commis-sténographe junior	3	2	90	95	....	....	16	16	108
26 et 27 "	Commis	145	32	141	318	46	12	89	147	109
26 et 27 "	Commis-dactylographe	6	10	49	65	....	....	10	10	110
26 et 27 "	Commis-sténographe	11	17	134	162	3	6	57	66	110
26 et 27 "	Commis-sténographe sénior	6	5	68	79	1	2	36	39	111
27 oct.	Commis-messager	26	8	....	34	5	2	....	7	111
27 "	Commis-junior des comptes	8	3	3	14	4	1	1	6	112
27 "	Commis des magasins et commis des fournitures	44	7	3	54	20	3	3	26	112
27 "	Commis-classeur	51	24	80	155	12	7	37	56	112
28 "	Commis de douane	46	12	....	58	19	4	....	23	113
28 "	Examinateur de douane, messageries et postes et commis de manifestes	71	8	....	79	34	3	....	37	113
28 "	Commis d'entrepôt de douane et d'accise (classe 1)	43	8	....	51	23	3	....	26	114
28 "	Garde-clefs d'entrepôt et commis de l'accise	48	6	....	54	35	2	....	37	114
29 et 30 oct.	Facteur	300	99	....	399	104	13	....	117	115
29 et 30 "	Préposé au transbordement des dépêches	95	6	....	101	13	1	....	14	116
29 et 30 "	Chargeur des postes	95	6	....	101	13	1	....	14	116
29 et 30 "	Préposé au transbordement des dépêches	75	14	....	89	30	3	....	33	116
29 es 30 "	Commis des postes	335	61	13	409	182	32	4	218	117
29 et 30 "	Courrier sur chemin de fer	184	73	....	257	76	18	....	94	119
12 nov.	Commis-classeur senior	28	19	20	67	2	3	7	12	120
12 "	Commissaire junior du commerce	26	5	....	31	3	....	....	3	96
12 "	Cinématographique junior	4	4	....	8	1	....	....	1	96
30 "	Cartographe senior	....	10	....	10	....	2	....	2	96
30 "	Analyste senior, semence	2	1	2	4	1	....	....	1	96
	Total	3,179	978	1,272	5,429	1,294 41%	269 28%	507 40%	2,070	

* Examen de concours local.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité.

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1919				
10 juillet...	Architecte senior en construction pour édifice public de Calgary (temporaire)	Travaux publics.........		Jas. Basevi, S.A.O.
16 "	Propagandiste de district en aviculture pour laprovince de Québec.	Agriculture..............		Abel Raymond; Alphonse Désilets; Léandre V. Parent.
16 "	Chef de la division de l'organisation.	Commission du Service civil.	11	Pas de nomination. C. V. Putman choisi comme chef adjoint.
11 sept.....	Premier examinateur anglais.	" "	24	Arthur B. Muddiman, S.A.O.
2 oct.....	Surintendant de bureau de placement.	Travail..................		Fred L. Howard, S.A.O.
2 "	Secrétaire du commissaire général canadien à Paris.	Affaires étérieures........	15	Georges A. Langlois, S.A.O.
2 "	Surintendant de la construction pour édifice public à Toronto (temporaire).	Travaux publics..........		Peter Slessor, S.A.O.
9 "	Dessinateur junior.........	Marine et Pêcheries.......	3	Jas. Watson, S.A.O.; Fred J. Wilkins, S.A.O.; Jos. V. McCarthy, S.A.O.
16 "	Adjoint de l'agrostologue déral.	fé-Agriculture...........		Richard I. Hamilton, S.A.O.
16 "	Adjoint du régisseur de la ferme expérimentale de Charlottetown.	"		B. F. Tiney.
16 "	Adjoint du régisseur de la ferme expérimentale de Kapuskasing.	"		C. S. Nicholson.
16 "	Adjoint du régisseur de la ferme expérimentale de Rosthern.	"		Frank V Hutton.
29 "	Commis de pilotage.......	Marine et Pêcheries.......	23	Wm. C. Bunt, S.A.O.
6 nov.....	Gardien du matériel d'arpentage.	Intérieur..................	6	Geo. C. Britton, S.A.O.; Donald H. Stenhouse, S.A,O.; Albert M. Alberga, S.A.O.
6 "	Commis du génie.........	"	3	Arthur Fraser, S.A.O.; Claud V. Craik, S.O.A.; Alfred W. Hanks, S.A.O.
20 "	Architecte dirigeant pour la Saskatchewan.	Travaux publics..........		Geo. J. Stephenson, S.A.O.
20 "	Agent des Indiens pour North Temiskaming.	Affaires Indiennes.........		6 W. H. Lewis.
20 "	Adjoint, préservation des bois.	Intérieur.................		Paul de Guise; Jos. O. Rolland.
20 "	Inspecteur de vaisseaux (général) à Vancouver.	Marine et Pêcheries.......		T. M. Stephen; J. T. Edmond.
27 "	Inspecteur de vaisseaux à Québec.	" "		J. A. Samson.
11 déc.....	Inspecteur des produits laitiers à Calgary.	Agriculture...............		Percy C. Kidd, S.A.O.
24 "	Ingénieur junior...........	Service naval............		Hubert W. Hunt, S.A.O.
24 "	Mécanicien, voie ferrée de navigation.	Chemins de fer et Canaux.		Arthur Fountain.
24 "	Forestier..................	Intérieur..................		John M. Murray.
24 "	Analyste de semence.. senior—homme—	Agriculture...............		Wilfred H. Wright, S.A.O.; Shorey J. Neville, S.A.O.
1920				
8 janv....	Adjoint de laboroatoire....	Agriculture...............	11	N. Cameron Sully, S.A.O.; Thomas Davis, S.A.O.; Wm. R. Esdale; Jos. E. Dion; Robt. W. Beattie.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite*.

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920 22 janv....	Surintendant de la com. de l'Air	Commission de l'Air......	54	C. McLaurin, S.A.O.; J. A. Glen, S.A.O.; J. L. Gordon, S.A.O.; J. Barron, S.A.O.; G. M. Croil, S.A.O.
22 "	Surintendant de la com. auxiliaire.	" "	75	H. A. Wood, S.A.O.; L. S. Breadner, S.A.O.; G. E. Hervey, S.A.C.; G. O. Johnston, S.A.O.; A. B. Shearer, S.A.O.; A. W. Carter, S.A.O.; D. G. Joy, S.A.O.; B. S. Womp, S.A.O.
22 "	Officier de matériel aérien.	" "	42	J. E. C. Hammond, S.A.O.; H. C. Craig, S.A.O.; C. Horsfield, S.A.O.; S. H. Tackaberry, S.A.O.; G. D. Etches, S.A.O.;
22 "	Inspecteur de photographie aérienne.	" "	6	E. R. Owen, S.A.O.
22 "	Pilote-navigateur aérien...	" "	85	A. B. Shearer, S.A.O.; G. O. Johnston, S.A.O.; E. R. Grange, S.A.O.; J. A. LeRoyer, S.A.O.; L. L. Brown, S.A.O.; W. G. Cloxton, S.A.O.; H. S. Quigley, S.A.O.; C. McEwen, S.A.O.; W. E. Shields, S.A.O.; H. L. Holland, S.A.O.; H. W. Hewson, S.A.O.; R. N. Smith, S.A.O.; J. Irwin, S.A.O.; W. L. Rutledge, S.A.O.; G. R. Howson, S.A.O.; J. E. Drummond, S.A.O.; W. Windover, S.A.O.; G. E. Creighton, S.A.C.; C. C. Caldwell, S.A.O.; E. J. Cronin, S.A.O.; W. Templeton, S.A.O.; E. L. McLeod, S.A.O.; A. H. Munday, S.A.O.; P. Wickens, S.A.O.; W. R. M. Griffiths, S.A.O.; L. E. Best, S.A.O.; A. J. Rankin, S.A.O.; F. Cave-Brown-Cave, S.A.O.; W. Kirkpatrick-Crockett, S.A.O.; P. H. Devenish, S.A.O.; H. A. Wilson, S.A.O.; R. E. Milne, S.A.O.; H. S. Murton, S.A.O.; L. Hooton; H. W. Gee.
22 "	Pilote aérien.............	Commission de l'Air......	16	W. F. Hay, S.A.O.; F. Miller, S.A.O.; R. Chisholm, S.A.O.; P. J. O'Donnell, S.A.O.; S. W. Gee, S.A.O.
22 "	Contremaître mécanicien aérien.	" "	25	G. H. Hoskin, S.A.O.; W. Godson, S.A.O.; R. G. Ford, S.A.O.
22 "	Photographe aérien.......	" "	5	G. Copping, S.A.O.
22 "	Poseur de moteur aérien..	" "	30	D. Tough, S.A.O.; J. Finnegan, S.A.O.; E. S. Napper, S.A.O.; H. P. Smith, S.A.O.; H. Curtis, S.A.O.; R. W. Beck, S.A.O.; J. E. Davies, S.A.O.; S. McConnell, S.A.O.; C. H. Butchers, S.A.O.; H. A. J. Staines, S.A.O.; M. Graham.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite.*

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920			30	S.A.O.; W. J. McGrandle, S.A.O.; W. L. Groundwater, S.A.O.; J. Boyd, S.A.O.; L. Taylor, S.A.O.; J. Smith, S.A.O.; B. Mulcahey, S.A.O.; T. Sonsom, S.A.O.; W. E. P. Corbett, S.A.O.; D. Armstrong, S.A.O.; H. A. Langdon, C. Plant; L. Lambert; A. Jenkins; N. W. McConnell, A. E. Hutt.
22 janv....	Gréeur aérien............	Commission de l'air.......	26	A. Brown, S.A.O.; J. Wibberley, S.A.O.; J. A. Kellythorne, S.A.O.; J. H. Palmer, S.A.O.; F. Ryan, S.A.O.; A. Rabnett, S.A.O.; L. R. Failes, S.A.O.; W. S. Smith, S.A.O.; A. Kincaird, S.A.O.; R. Slimmon, S.A.O.; E. G. Cole, S.A.O.; H. Browning, S.A.O.; G. F. Croft, S.A.O.; M. L. Colp; F. R. Corp; F. E. Hill; D. Ceifets; R. M. Coupland; B R. Cable; J.Rennie; A.Adams; O. L. Steeves; E. A. Bridgeman; J. Horton; M. G. McQuinn.
22 "	Tisserand................	" "	7	C. H. Butchers, S.A.O.; J. Boyd, S.A.O.; R. C. Kioner; E. A. Bridgeman; A. Jenkins; S. McChesney.
22 "	Entomologiste-adjoint.....	Agriculture..............	6	Eric Hearle, S.A.O.; Chas. A. Good, S.A.O.; Hugh C. Huckett, S.A.O.; Chas. H. Curran, S.A.O.; Raymond P. Gorman.
22 "	Adjoint du regisseur la ferme expérimentale de Frédéricton.	"	8	Angus L. Hay.
29 "	Analyste de l'Etat........	Santé....................	6	Archibald Wright, jr.
29 "	Chimiste adjoint..........	"	9	R. R. McGregor, S.A.O.
29 "	Entomologiste junior......	Agriculture...............	5	Vernon B. Durling, S.A.O.; Lewis M. How, S.A.O.
29 "	Inspecteur des produits, alimentaires, médicaments et des engrais chimiques	Santé.....................	37	J. Forbes, S.A.O.; F. W. Dudley-Ward, S.A.O.: J. A. Cronin, S.A.O.; J. G. McEachern, S.A.O.; M. W. Cook, S.A.O.; W. H. Ashford, S.A.O.; B.R. Cable: A. E. Wynne.
5 fév.....	Chef de la division du Bien-être de l'enfance.	"	6	Dr Helen MacMurchy.
5 "	Chef de la division de la surveillance des maladies vénériennes.	"	9	Dr A. Grant Fleming, S.A.O.
5 "	Officier de renseignements aéronautiques.	Commission de l'air.......	10	F. C. Higgins, S.A.O.
5 "	Adjoint du régisseur de la ferme expérimentale de Summerland.	Agriculture..............	.....	Arthur Jas. Mann, S.A.O.
12 "	Ingénieur adjoint à Montréal, personnel des canaux pour Québec.	Chemins de fer et Canaux.	6	Pierre Piche.
12 "	Chimiste-adjoint..........	Intérieur................	11	Mlle A. H. Burwash.
12 "	Percepteur de douane pour Orillia.	Douane et Revenu de l'Intérieur.	13	Gordon Millar, S.A.O.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite.*

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920 12 fév.....	Inspecteur des poids et mesures.	Commerce	28	Fred T. Hart, S.A.O.; Chas. Wampler, S.A.O.; Chas. Walelin, S.A.O.; Wm. F. Balcom, S.A.O.; Jos. A. Bourgeois, S.A.O.; Marcel Lefebvre; Jos. C. Gagne.
12 "	Photographe-adjoint, division des levés topographiques.	Intérieur..................	7	Nul candidat heureux pour cet emploi. La liste d'éligibilité établie pour la classe «Photographe-adjoint » » dans l'ordre suivant: R. K. Aselstyne, S.A.O.; J. P. Lindsay, S.A.O.; Jas. A. McDonald, S.A.O.: J. L. Barnes; Robt. Cornthwaite; John Gates.
19 "	Agriculture du Dominion.	Agriculture...............	2	Edward S. Hopkins.
19 "	Médecin au pénitencier de Kingston.	Justice.....................	11	Dr Wm. G. Anglin, S.A.O.
19 "	Aviculteur.................	Agriculture...............	16	Andrew G. Taylor; Arthur C. McCulloch.
19 "	Inspecteur de l'électricité et du gaz.	Commerce et Industrie....	12	Garnet L. Green; Romuald P. Fortin.
19 "	Spécialiste en irrigation....	Intérieur..................	4	Robt. A. Boddy, S.A.O.; Wm. L. Jacobson.
26 "	Préposé aux instruments...	Service naval............	1	A. R. Lee.
26 "	Analyste de semence femme.	Agriculture...............	22	Jean Clarke; Ethel P. Wilson; Mary McNab; Freda O'Brien; Ruth M. Edward; Grace B. Ramage; Anah Mary Dafoe; Gudrun O. Melsted; Florence H. Cross; Anna M. McArthur; D. Bardal; Helen C. Sinclair; Kathlene T. Carlyle; Annie Marsden; Gertrude Murphy; Rosella McDonald.
4 mars....	Commissaire du commerce.	Commerce...............	35	H. R. Poussette, S.A.O.
4 "	Entomologiste............	Agriculture...............	4	H. G. M. Crawford; John D. Detwiler.
"	Propagandiste de la production des œufs.	"	11	Harvey W. Nesbitt, S.A.O.; W. P. Shore; J. R. Higgins; Lynn Harvey; Jean H. Tousignant; Jos. A. E. Gauthier.
4 "	Commis senior du génie...	Intérieur..................	16	A. M. Perry, S.A.O.; J. F. Fredette; W. P. Daly.
4 "	Surveillant de station de démonstrations.	Agriculture...............	3	F. B. Kinsman.
4 "	Bibliothécaire de ministère	Santé.....................	15	Mlles H. B. Alexander; F.E. Forsey; W. J. Embree; J. B. Lay; K. F. Murphy.
4 "	Premier bouvier, agence de Blackfoot.	Affaires Indiennes.........	8	Richard Robinson, S.A.O.
11 "	Agent Indien, agence de Blackfoot.	"	31	Geo. H. Gooderham, S.A.O.
11 "	Forestier.................	Intérieur..................	12	W. G. Wright, S.A.O.; H. S. Laughlin, S. A. O.; H. A. Parker, S.A.O.; James Smart, S.A.O.; A. B. Connell; J. E. Gobeil.
11 "	Investigateur............	Commission du Service civil.	46	Richard G. Simmins, S.A.O.; Geo. H. Gilchrist, S.A.O.; Cecil R. Medland, S.A.O.; Jos. F. Maskill, S.A.O.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite.*

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920				
11 mars....	Investigateur junior.......	Commission du service civil.	29	C. R. Medland, S.A.O.; A. E. Fortington, S.A.O.; Alex. S. Ogilvy, S.A.O.
18 "	Surveillant des réserves forestières.	Commission de Conservation.	2	G. H. Edgecombe, S.A.O.
18 "	Propagandiste de district en aviculture.	Agriculture..............	13	A. C. McCulloch· M. H. Winter.
18 "	Adjoint en irrigation......	Intérieur..................	3	Wm. Chadwick.
18 "	Examinateur des étalons de l'électricité et du gaz.	Commerce................	6	R. W. Guy, S.A.O.
25 "	Inspecteur vétérinaire.....	Agriculture...............	46	Jas. S. Glover, S.A.O.; Geo. E. Stanley, S.A.O.; John L. Gleason, S.A.O.; John D. Hogan, S.A.O.: Wilfred Baskkette, SA..O.; Gordon A. Rose, S.A.O.; Wm. A. Kilpatrick. S.A.O.; Lyman Jackes,S.A.O.; Ronald G. Law, S.A.O.; Norman J. Coleman, S.A.O.; Alex. Cowan, S.A.O.; Errol S. Notting, S.A.O.; Hugh G. McDonald, S.A.O.; Jas. E. Nesbitt, S.A.O.; Wm. J. Brenann, S.A.O.; Ralph J. Bowerman, S.A.O.; Norman MacLeod, S.A.O.; Alexander G. Frew; J. R. Fisher; Leslie E. Turner, John Wm. McKay; Fred. Mathews; Robt. H. Rivington; Robert M. Mason.
31 "	Inspecteur junior de l'irrigation.	Intérieur................		Chas. M. Moore, S.A.O.; J. H. E. Jaffery, S.A.O.; A. R. Whittier, S.A.O.; Jos. Gray-Owen, S.A.O.; H. J. Whittaker, S.A.O.
31 "	Gardien surveillant de parcs.	"	14	John M. Giddie, S.A.O.
8 avril....	Ingénieur hydraulique.....	"	19	Chas. O. C. Donnelly, S.A.O.; G. F. Richan; G. F. Horsey; David N. Sharpe.
8 "	Ingénieur hydraulique adjoint.	"	16	Wm. C. Warren, S.A.O.; Wm. T. McFarlane, S.A.O.; D. Whittaker, S.A.O.; G. H. Wood, S.A.O.; H. J. Cooper, S.A.O.; J. H. Byrne; Athol C. Wright.
8 "	Ingénieur junior...........	"	13	Harrison B. Titus, S.A.O.; Robt. T. Blair, S.A.O.; Ovide E. Fournier, S.A.O.; John B. Snape, S.A.O.; G. P. Pearson.
8 "	Propagandiste de l'industrie laitière.	Agriculture...............	8	A. G. Moore, S.A.O.
8 "	Préposé aux instruments...	Intérieur..................	11	Robt. L. Drake, S.A.O.; O. W. Brooks, S.A.O.; B. H. Huhes, S.A.O.; E. I. Seymour, S.A.O.; Chas. K. LeCapelain, S.A.O.
15 "	Archiviste-conjoint........	Archives..................	17	Arthur R. M. Lower, S.A.O.; Mlle Ethel R. Guthrie.
15 "	Commis principal de la statistique.	Travail..................	18	Wm. R. Tracey, S.A.O.
15 "	Adjoint du régisseur, ferme expérimentale.	Agriculture...............	1	Leopold Raynauld.
15 "	Inspecteur des fruits.......	"	39	Bryson M. Whyte, S.A.O.; R. E. Seeley, S.A.O.; Chas. N. Higgin, S.A.O.; John A.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite*.

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920			39	Malone, S.A.O.; Geo. A. LeCain, S.A.O.; Geo. E. Hutchinson, S.A.O.; Wm. John Sangster, S.A.O.; J. B. Wilson, S.A.O.; Harold G. Woodworth, S.A.O.; Harry F. East, S.A.O.; Stephen E. Kaulback, S.A.O.; Graham Forester, S.A.O.; Jas. D. Henderson, S.A.O.; Wm. H. Kneale; Walter O. Burgess; Avard H. Milner; Arthur T. Morse; Fred B. Westcott; Albert A. Armstrong; Howard W. Osborne; Francis J. Hewitt; John W. Selfridge; Leonard Wm. Elliott.
22 avril....	Surveillant des pêcheries..	Marine et Pêcheries.......	10	Frank Hechter, S.A.O.; Kenneth W. Macaulay; J. S. Sieffert.
29 "	Propagandiste de district en industrie ovine.	Agriculture...............	5	Angus B. MacDonald; Harold C. Andrews; Clarence H. Hodge.
29 "	Préposé des données hydrométriques.	Intérieur..................	4	J. W. H. Wilkes, S.A.O.; T. Hermann, S.A.O.; C. Errington.
29 "	Investigateur pour les maladies des plantes.	Agriculture..............	4	Haddon S. MacLeod, S.A.O.; John Tucker, S.A.O.; Napoléon Beaudoin.
6 mai.....	Inspecteur de bateaux (général) à Collingwood.	Marine et Pêcheries.......	2	Wm. L. McKenzie.
6 "	Phyto Pathologiste.......	Agriculture...............	2	A. W. McCallum; J. B. McCurry.
6 "	Phyto Pathologiste-adjoint	"	1	Margaret Newton.
6 "	Agent indien, agence de Naas River.	Affaires Indiennes.........	14	W. E. Collison.
6 "	Ingénieur sen. des recherches	Intérieur..................	8	Rollo O. Earles, S.A.O.
6 "	Chimiste-conjoint.........	Douane et Revenu de l'Intérieur.	2	Alonzo J. Klock.
6 "	Photographe..............	Intérieur..................	5	C. W. Besserer; V. H. Godbout.
6 "	Artiste lithographe et graveur.	"	5	W. R. Melling, S.A.O.; L. A. Gagné; Raoul Fournier; J. E. Webster.
6 "	Spécialiste en gravité......	"	4	Andrew H. Miller, S.A.O.
6 "	magnéticien adjoint......	"	3	Benjamin R. Hooper, S.A.O.
6 "	Sismologue-adjoint........	"	3	Wm. W. Dixsee.
6 "	Inspecteur non professionnel.	Agriculture...............	87	John E. Ferrier, S.A.O.; Cyril C. Foster, S.A.O.; Wm. F. Graham, S.A.O.; Wm. C. Casey, S.A.O.; Geo. E. Sully, S.A.O.; Edward Strom, S.A.O.; Geo. Jos. Cripps, S.A.O.; Saul E. Curtis, S.A.O.; Walter E. Browne, S.A.O.; Robt. H. Bracken, S.A.O.; Alexander R. MacGregor, S.A.O.; Kenneth C. Hicks, S.A.O.; Harry M. Gutsell, S.A.O.; Chas. Parm, S.A.O.; Arthur E. Hughes, S.A.O.; Burton Mattin, S.A.O.; Wilson M. R. Mann, S.A.O.; Andrew G. Hurst, S.A.O.; Thomas E.

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite.*

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920				Lynn, S.A.O.; William Willdig, S.A.O.; Chas. J. Gowen, S.A.O.; Willis J. Mills, S.A.O.; Sydney C. Eden, S.A.O.; Albert Wm. Kaye, S.A.O.; Geo. Wm. Dicks, S.A.O.; James Forbes, S.A.O.; John James Sheppard, S.A.O.; Wm. Thos. Ennis, S.A.O.; Thos. H. Marshall, S.A.O.; Frederick A. Cox, S.A.O.; Wm. R. Cheyne, S.A.O.; Alex. M. Brown, S.A.O.; Patrick J. McAndrew, S.A.O.; Eric P. Davis, S.A.O.; William Skelton, S.A.O.; Geo. Gardner, S.A.O.; Norman K. Cunningham, S.A.O.; Leo. P. Légaré, S.A.O.; James W. White, S.A.O.; Charles A. Creed, S.A.O.; Edmund Geo. Kerr, S.A.O.; Alex. Duncan McNab, S.A.O.; Wm. James Smith, S.A.O.; Andrew M. Murdoch, S.A.O.; James A. Morrison, S.A.O.; Thomas Gillan, S.A.O.; Palmer Maloney, S.A.O.; Joseph E. Norwich, S.A.O.; Arthur P. Cox, S.A.O.; Chas. Ball, S.A.O.; Sidney C. Cotterell, S.A.O.; Henry Payne, S.A.O.; Hermon Stevens, S.A.O.; James Mitchell; Frank Jos. Berrigan; Roy Kee; Fred. Chas. Simpson; Fred. C. Dunn; John D. M. Hay; John E. Wilson; Percival Wm. Holly; Samuel Wilson, Chas. E. Sirois.
12 mai....	Inspecteur vétérinaire (examen supplémentaire).	Agriculture..............	8	Robt. Remington; A. Cowna, Robt. Morson; E. S. Notting; F. Matthews; Norman McLeod.
12 "	Sismologue..............	Intérieur..................	2	E. A. Hodgson.
20 "	Paléontologiste-conjoint des invertébrés.	Mines.....................	1	Frank H. McLearn.
20 "	Rapporteur parlementaire.	Chambre des Communes..	3	Joseph H. McKay.
20 "	Agent de marché à bestiaux (classe II).	Agriculture..............	13	C. B. Nourse, S.A.O.; Elgin Gordon; John R. Higgins.
20 "	Agent de marché à bestiaux (classe I).	"	9	F. J. Bridel, S.A.O.; D. A. MacKenzie.
20 "	Agent junior de marché à bestiaux.	"	5	Nicholas Curtis, S.A.O.
20 "	Garde Magasin, Camp Borden.	Commission de l'Air......	43	H. G. F. Hines, S.A.O.; C. M. Clucas, S.A.O.; A. E. Roodhouse, S.A.O.; C. H. MacKinnon, S.A.O.
20 "	Surveillant sénior des quantités.	Travaux publics..........	6	Thos. D. Mesler, S.A.O.
20 "	Adjoint de piscifacture....	Marine et Pêcheries.......	13	Maximilian Miller, S.A.O.; Leo Baker, S.A.O.; Gladstone K. Manore, S.A.O.
20 "	Aide de piscifacture.......	"	8	Alex. W. Williamson, S.A.O.; Leo Baker, S.A.O.; Guyon L. Smith, S.A.O.; Jas. P. Dodge,

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Suite.*

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920				S.A.O.; Angus McIntyre, S.A.O.; Morrison N. Jordan, S.A.O.
20 mai....	Inspecteur de l'électricité et du gaz.	Commerce...............	2	John T. Liddle, S.A.O.; Jack A. Stevenson.
27 "	Médecin Surintendant (Réserve indienne).	Affaires Indiennes.........	6	Alan B. Greenwood, S.A.O.
27 "	Inspecteur des réserves indiennes (classe 3).	"	8	Mindy Christianson.
27 "	Garde-chasse, oiseaux migrateurs.	Intérieur.................	6	Harrison F. Lewis; Jas. A. Munro; Chas. N. A. Ireson.
27 "	Rapporteur du marché, produit laitiers.	Agriculture...............	7	Roland N. Kidd, S.A.O.
27 "	Dessinateur...............	Intérieur.................	11	Henry C. Bailey, S.A.O.
2 juin.....	Classeur de produits laitiers.	Agriculture...............	10	Horace W. Coleman.
2 "	Ingénieur-électricien junior (sans-fil).	Service naval............	6	J. M. Conroy.
2 "	Agent d'émigration.......	Immigration et Colonisation.	106	Daniel J. Murphy, S.A.O.; Albert E. Pilkie, S.A.O.
2 "	Essayeur de bois de construction.	Intérieur.................	4	M. J. Murphy, S.A.O.; D. D. McOuat, S.A.O.; Jas. T. Lee, S.A.O.; R. W. Perry.
17 "	Ingénieur hydromètre junior.	Ch. de fer et Canaux....	4	Chas. Phillips, S.A.O.
17 "	Ingénieur junior..........	Marine et Pêcheries.......	6	H. A. Lynch, S.A.O.
17 "	Progapandiste de district en industrie animale.	Agriculture...............	14	H. D. Michell, S.A.O.; Jos. A. Ste-Marie.
17 "	Commis principal de la statistique.	Commerce...............	9	Thos. H. C. S. House; Robert M. Cram.
24 "	Hydrographe junior.......	Service naval............	3	Robt. A. Rogers, S.A.O.
24 "	Commis sénior du génie...	Intérieur.................	5	Geo. E. Morency.
30 "	Préposé des données hydrométriques.	"	1	A. C. Whitehouse.
15 juillet...	Ingénieur en construction..	Ch. de fer et Canaux......	2	Jos. B. McAndrew, S.A.O.
15 "	Analyste surveillant de semences.	Agriculture...............	3	W. H. Wright, S.A.O.; Frank Foulds, S.A.O.
15 "	Inspecteur de produits laitiers.	"	6	Wm. W. Charbonneau.
22 "	Examinateur de certificats d'aviation.	Commission de l'Air......	15	L. S. Breadner, S.A.O.; Jos. A. LeRoyer, S.A.O.; E. R. Grange, S.A.O.; R. Heirstead, S.A.O.; A. G. Goulding, S.A.O.; C. McEwen, S.A.O.; W. J. Hartick, S.A.O.; R. A. Logan, S.A.O.; H. S. Quigley, S.A.O.; R.A. Delhaye, S.A.O.; P. J. Maloney, S.A.O.; J. E. Drummond, S.A.O.; A. J.de L. Chapin, A.S.O.
22 "	Phyto Pathologiste.......	Agriculture...............	1	John B. MacCurry.
22 "	Inspecteur d'entrepôts frigorifiques.	"	17	Ed. G. Palmer, S.A.O.; Chas. G. Pincombe, S.A.O.; Walter E. Browne, S.A.O.; Albert Wright.
22 "	Zoologue junior femme....	"	4	Mme Margaret Dixon; Muriel Whalley; Margaret Stewart.
22 "	Fumigateur des plantes de pépinière.	"	1	Frank Geo. Graham, S.A.O.
22 "	Instructeur en français au collège militaire Royal.	Milice et Défense.........		Séraphin Marion.
29 "	Dessinateur sénior.........	Intérieur.................	23	Ronald H. Stenhouse, S.A.O.; Douglas P. Hurry.
29 "	Ingénieur junior..........	Ch. de fer et Canaux......	8	Damien Renaud; J. J. E. Varcelo;

Tableau N° 7.—Examens relatifs à certains emplois spéciaux tenus sous la direction de la Commission aux fins d'établir des listes d'éligibilité—*Fin.*

Date de l'annonce.	Caractère de l'emploi.	Département.	Nombre de candidats.	Candidats heureux.
1920				
29 juillet..	Chimiste-adjoint..........	Douane et Revenu de l'Intérieur.	12	A. E. R. Westman, S.A.O.; C. K. Church, S.A.O.
29 "	Fabricant d'instruments...	Marine et Pêcheries.......	7	W. R. McKee; G. A. Lucas.
5 août....	Adjoint du directeur de l'enseignement technique.	Travail..................		Arthur W. Crawford, S.A.O.
5 "	Géologue-conjoint.........	Mines.....................	6	J. D. MacKenzie, S.A.O.; W. S. McCann, S.A.O.; F. J. Alcock, T. L. Tanton; W. E. Cockfield; V. Dolmage.
12 "	Ingénieur de ponts et structures.	Ch. de fer et Canaux. ...	6	Wilfred S. Lawson.
26 "	Ethnologue-conjoint.......	Mines.....................	4	D. J. Jennesse, S.A.O.
26 "	Contremaître d'arsenal de port.	Service naval............	7	Wm. McLaurin, A.S.O.
26 "	Examinateur junior pour le service civil homme.	Commission du Service civil.	57	A. C. Kemmis, S.A.O.; J. D. Leo Bouchard, S.A.O.; Jos. F. Compton.
8 sept......	Surveillant des essayeurs de bois de construction.	Intérieur.................	4	Wm. P. Dunbar, S.A.O.; Jas. J. Chaplin; Jo . Wm. Hayward.
8 "	Aviculteur................	Agriculture...............	1	Frank H. Baley, S.A.O.
20 "	Entomologiste............	"	3	Frank C. Craighead.
27 "	Contremaître général d'atelier de reliure.	Impressions et Papeterie publiques.	31	Fred W. Johnston.
27 "	Chef d'établissement de photo-mécanique.	Intérieur.................	1	Herbert A. Murray.
27 "	Commissaire junior de commerce.	Commerce	31	A. B. Muddiman, S.A.O.; C. N. Wilde, S.A.O.; J. Cormack, S.A.O.
27 "	Apprenti-imprimeur sur métaux.	Intérieur.................	5	Antonio Métivier, S.A.O.; G. H. Medlock.
4 oct.....	Photographe-cinématographiste junior.	Commerce................	8	Bertram J. Bach, S.A.O.
4 "	Ingénieur junior...........	Ch. de fer et Canaux......	21	Thos. J. Ryan, S.A.O.; John L. Foreman, S.A.O,; Stanley W. Oborn, S.A.O.; Hubert O. Dempster; Frank D. Ellis, Cecil G. Payne.
18 "	Cartographe senior........	Intérieur.................	12	S. H. Gooday; Thomas Watson.
18 "	Anayste sénior de semence.	Agriculture...............	4	Andrew Hope, S.A.O.
25 "	Paléobotaniste-conjoint....	Mines.....................		Walter A. Bell, S.A.O.
25 "	Statisticien...............	Commerce................		Alex. Campbell Young, S.A.O.
1 nov.....	Inspecteur de mines.......	Intérieur.................	3	Robt. J, Lee.
1 "	Photographe..............	Ch. de fer et Canaux......		W. P. Ayers, S.A.O.; J. A. McDonald, S.A.O.; J.L. Boyd.
22 "	Ingénieur-adjoint..........	" "		C. McN. Steeves, S.A.O.; Geo. Coutts, S.A,O.; Percy H. Smith.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville.

NOTE.—*Les candidats qui ont fait du service outre-mer et qui ont obtenu le minimum du pourcentage des points sont à la tête de toutes lees listes aveec la mention "S.A.O."*

I.—Liste supplémentaire des candidats heureux à un examen général de concours pour des emplois dans la troisième division, tenu par tout le pays le 25 novembre 1919.

Rang.	
	Victoria, C.B.—
3	Wilcox, Walter (S.A.O.)
158A	Cooper, Edwin (S.A.O.)
	Vancouver, C.B.—
13	Bennett, Edwin R. (S.A.O.)
24	Davidson, Alexander S. (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
31	Pelling, Alfred M. (S.A.O.)
	Regina, Sask.—
6	McLeod, Geo. C. (S.A.O.)
35	Hale, James E. (S.A.O.)
35	Hazeldine, Frederick C. (S.A.O.)
35	Smith, Edwin J. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
4	Rule, Leslie O. (S.A.O.)
6	Davies, John (S.A.O.)
9	Collins, John R. (S.A.O.)
21	Horsnell, Harry (S.A.O.)
21	Pettipierre, Ernest (S.A.O.)
28	Aldridge, Charles N. (S.A.O.)
28	Ducie, Patrick J. (S.A.O.)
34	Edwards, Arthur (S.A.O.)
	Peterborough, Ont.—
31	Thomas, Samuel Lor (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
2	Grimwood, William (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.
6	Elmer, John (S.A.O.)
20	Hine, William A. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
23	Walton, Geo. Wm. (S.A.O.)
31	Stark, Adam (S.A.O.)
	Woodstock, Ont.—
18	Shepperd, Frank Alfred (S.A.O.)
	Guelph, Ont.—
39	Dolby, John Wm. (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
9	Insch, Alexander H. L. (S.A.O.)
11	Barrett, Edwin S. (S.A.O.)
12	Hogan, Richard (S.A.O.)
15	Haizelden, William (S.A.O.)
25	Hubbard, Thomas G. (S.A.O.)
27	Lambert, Leslie G. (S.A.O.)
30	McGraw, Harry J. (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
1	Terreault, Rodolphe (S.A.O.)
5	Foucault, Henry A. (S.A.O.)
13	Hill, Walter H. (S.A.O.)
16	Attard, Joseph (S.A.O.)
38	Quesnel, Maurice (S.A.O.)
	Sherbrooke, P.Q.—
25	Fox, Robert James (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—
39	Gasse, J. N. G. (S.A.O.)
	Fredericton, N.B.—
16	Smith, Frank L. (S.A.O.)
	Halifax, N.E.—
18	Ryan, Wm. B. (S.A.O.)

II.—Liste supplémentaire des candidats heureux à un examen général de concours pour des emplois de commis, classe "C" de la deuxième division, tenu par tout le Canada les 26 et 27 novembre 1919.

Rang.	
	Edmonton, Alta.—
2	Watts, Thomas J. (S.A.O.)
7	Batten, William (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
16	Hart, Edgar (S.A.O.)
	Moose-Jaw, Sask.—
182A	Tomlinson, Geo. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
3	Stoddart, Stuart G. (S.A.O.)
14	Bottle, Jesse (S.A.O.)
18	Houston, Roy O. (S.A.O.)
20	Reddin, Harry (S.A.O.)
	London, Ont.—
12	Smith, Charles H. D. (S.A.O.)
	Guelph, Ont.
21	Stewart, Roy H. (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
5	Mitton, Wm. R. (S.A..O.)
16	McCoy, Edwin J. (S.AO.)
	Toronto, Ont.—
8	White, Henry C. (S.A.O.)
9	Brown, Wm. T. (S.A.O.)
11	Robinson, Robert P. (S.A.O.)
12	Hurst, James H. (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
19	LeBreton, Edward W. (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—
1	Bolduc, Joseph D. (S.A.O.)
10	Lacasse, Joseph P. (S.A.O.
	St. John, N.B.—
6	Gillen, Arthur W. (S.A.O.)
15	Vaughan, James S. (S.A.O.)
	Charlottetown, I.P.E.—
4	Burns, John H. (S.A.O.).

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

III.—Liste supplémentaire des candidats heureux à un examen général de concours pour les emplois de commis, classe "B" de la deuxième division, tenu par tout le Canada les 26 et 27 novembre 1919.

Rang.	
	Vancouver, C.-B.—
8	Pearce, Geo. C. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
4	Stubbs, John P. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
1	Cox, Rowland J. (S.A.O.)
3	Howe, Andrew F. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
2	Bolton, George S. (S.A.O.)
7	Macdonald, Hugh (S.A.O.)
10	Henderson, James (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
5	Wilson, Ernest S. (S.A.O.)
6	Summers, Charles A. (S.A.O.)
9	Yetts, Maynard A. (S.A.O.)
11	Doyle, John F. (S.A.O.)
232	Davis, James W. (S.A.O.)

IV.—Liste supplémentaire des candidats heureux à un examen général de concours pour l'emploi de dactylos, classe "C" de la deuxième division, tenu par tout le Canada les 26 et 27 novembre 1919.

Rang.	
	Québec, P.Q.—
1	Dussault, Antonio (S.A.O.)

V.—Liste supplémentaire des candidats heureux à un examen général de concours pour l'emploi de commis-teneur de livres, classe "B" de la deuxième division, tenu par tout le Canada le 26 novembre 1919.

Rang.	
	Peterborough, Ont.—
2	Field, Wm H. (S.A.O.)
	Halifax, N.-E.—
1	Coolin, Edwin Geo. (S.A.O.)

VI.—Examen général de concours pour l'emploi de préposé de duplicateur, tenu par tout le Canada le 30 mars 1920.

Rang.	
	Peterborough, Ont.—
21	Rightmeyer, Roberta
	Ottawa, Ont.—
1	Kirk, Ernest L. (S.A.O.)
2	Berney, Thos. E. (S.A.O.)
3	Goold, William D. (S.A.O.)
4	Landry, Oscar (S.A.O.)
4	Scott, James B. (S.A.O.)
6	McConnell, Coleman C. (S.A.O.)
7	Dorrah, O. W. (S.A.O.)
8	Johnston, Melville C. (S.A.O.)
9	Lee, Cecil Robert (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Fin.
10	Kenny, Daniel (S.A.O.)
11	Mattice, James C. (S.A.O.)
12	McIntosh, Kenneth G. (S.A.O.)
13	Eadie, David P. (S.A.O.)
14	Fregin, William F. H. (S.A.O.)
15	Powers, Lawrence J.
16	Watson, Mme Fanny
17	Campsall, Nettie M.
18	O'Connor, Eleanor G.
19	LaChance, Béatrice
20	Ingram, Violet S.

VII.—Examen supplémentaire aux examens généraux pour l'emploi des classes supérieures, tenu à Toronto le 30 mars 1920.

Rang.	
	Toronto, Ont.—
72A	Gristwood, Robert Wm. (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite*.

VIII.—Examen général de concours pour l'emploi de commis senior, tenu par tout le Canada le 27 avril 1920.

Rang.	
	Vancouver, C.-B.—
3	Taylor, Leonard H. (S.A.O.)
9	Charlton, Harold George (S.A.O.)
26	Heslop, Arthur (S.A.O.)
27	Freeman-Smith, Harold Edgar (S.A.O.)
29	Corral, James L. (S.A.O.)
35	Crump, Harold (S.A.O.)
	Port Arthur, Ont.—
21	Crossfield, F. J. (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
34	Williams, John (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
15	MacLean, John (S.A.O.)
18	Russell, J. B. (S.A.O.)
22	Kerfoot, R. R. (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
32	Kelly, D. J. (S.A.O.)
32A	Snelson, Robt. (S.A.O.)
45	Robinson, Nellie B.
	Ottawa, Ont.—
1	Fortington, A. E. (S.A.O.)
2	McNeil, J. H. K. (S.A.O.)
5	Davies, David (S.A.O.)
6	Lock, J. W. K. (S.A.O.)
7	Hunter, Hamilton (S.A.O.)
11	Francis, James (S.A.O.)
12	Crowder, E. S. (S.A.O.)
14	Anderson, J. P. (S.A.O.)
16	Haw, Wm. C. (S.A.O.)
17	McGovern, Frank (S.A.O.)
19	Watts, Geo. (S.A.O.)
20	West, Gordon O. (S.A.O.
24	Kidd, R. N. (S.A.O.)
25	Thompson, Samuel (S.A.O.)
28	Phelan, John M. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Fin.
31	Bradley, J. C. (S.A.O.)
33	Rickwood, C. J. L. (S.A.O.)
36	McCartin, J. J.
37	Porter, Harriett M.
39	Hinton, Gertrude
40	Cadden, Helen
40A	Ambridge, W. G.
41	Carey, Marie Anna
42	Martin, Jean D.
43	Bradley, H. M.
43	Hanes, Elizabeth A.
46	Bogie, Gladys
47	Thomas, Constance A.
48	Graham, T. K.
49	Lorrain, Marie A.
51	Sullivan, Teresa M.
52	MacGregor, Grace C.
53	Schofield, Flora M.
54	Telford, Mary V.
55	McGuirl, Allan C.
56	Dudley, Pauline
58	Draper, Percy
59	Ross, Lillian A. H.
60	Phelan, Vincent C.
61	Cumming, Fern A.
61	Leggett, Edgar
63	Cumming, Stella C.
	Montréal, P.Q.—
8	Bastien, L. P. (S.A.O.)
12	Pinard, Lionel (S.A.O.)
22	Juteau, Jos. A. (S.A.O.)
30	LaVallée, René (S.A.O.)
49	Cadotte, Jean
56	Marier, Roméo
	Sherbrooke, P.Q.—
38	Goyette, Albert

NOTE.—Voir aussi le tableau n° 10.

IX.—Examen général de concours pour l'emploi de préposé d'ascenseur, tenu par tout le Canada le 27 avril 1920.

Rang.	
	Winnipeg, Man.—
1	McTeer, Allan (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
2	Mack, Geo. Jas. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
3	Sabourin, Miles Wilfred (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Fin.
4	Reynolds, Andrew Edward (S A.O.)
5	de LaFrance, Luc D. (S.A.O.)
6	Pearson, Chas. (S.A.O.)
7	O'Donovan, Patrick (S.A.O.)
7	Cardinal, Louis (S.A.O.)
9	Maher, Francis

X.—Examen supplémentaire pour l'emploi de préposé d'ascenseur, tenu le 12 juin 1920.

Rang.	
	Ottawa, Ont.—
1	Lachapelle, Benjamin (S.A.O.)
2	Meagher, Wm. Jos. (S.A.O.)
3	Donnelly, Patrick Jos. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Fin.
4	Wittenberg, E. H. C. (S.A.O.)
5	Frazer, Fred Frank (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XI.—Examen d'admission au Collège naval royal, tenu par tout le Canada le 15 juin 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
6	Groves, Tom D.
8	Kelly, Thomas D.
12	Johnson, Bernard D. L.
	Vancouver, C.-B.—
1	Crisp, W. George
9	Holman, Henry S.
	Calgary, Alta.—
10	Taylor, Edmund B.
	Saskatoon, Sask.—
11	Dawson, John A.
	Hamilton, Ont.—
3	Whitelaw, Gerald R.
5	Morris, David T.
	Toronto, Ont.—
4	Dalton, Cuthbert F. R.
	Ottawa, Ont.—
2	Woolcombe, George A.
	Montréal, P.Q.—
7	Hughes, Philip B.

XII.—Examen général de concours pour l'emploi de commis-sténographe junior, tenu par tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920.

Rang.	
	Nanaïmo, C.-B.—
58	Hendmarsh, Albert E. T.
	Victoria, C.-B.—
30	Hamilton, Frances J. W.
69	Gibbs, Mary V. B.
	Calgary, Alta.—
20	Jephson, Helen J.
	Port-Arthur, Ont.—
74	Briveau, Edith May
	London, Ont.—
60	Lockwood, Gertrude E.
72	Lawson, M. Thelma
	Kingston, Ont.—
27	Lovett, Helen M.
	Brockville, Ont.—
75	Ferguson, Ethel
	Ottawa, Ont.—
2	Godfrey, Isabel R.
3	Lamb, Margaret
4	Gourley, Elizabeth C.
6	Morrisey, Mary M.
8	Ross, Evelyn Irwin
9	Good, Madeline M.
10	Purdy, Marguerite H.
11	Jackson, Bessie Alice
12	Headrick, Mary F.
13	Hurley, May
18	Bradley, Reta
18	Lett, Bessie
22	Patterson, Rita M.
23	Barnes, Louise M.
25	Ebbs, Mary Rita
26	Flewellyn, Edna Mabel
28	Flynn, Vera C.
28	Jones, Lily M. E.
30	Moran, Mary C.
32	Blake, Ida Mary
33	Philip, Jean M.
34	Lasher, Lillian E.
37	Gray, Annie
40	Walsh, Marguerite M.
41	Shirley, Anna M.
	Ottawa, Ont.—Suite.
42	Hilton, Kitty H.
43	Learmonth, Elma S.
44	Rooney, Mary K.
47	Kilpatrick, Hattie J.
48	Faulkner, Anna M.
48	Garvin, Elsie Jane
50	Painter, Christina F.
51	McGovern, Mildred M.
53	Evoy, Laura A.
54	Mackie, Annie Isabella
57	Taylor, Louise Carol
58	Bell, Cecil May
60	Derby, Ada M.
62	Forde, Charlotte W.
63	Mitchell, Mildred C.
66	Taylor, Mabel
69	Good, Kathleen H.
71	Smith, Muriel M.
73	McEwen, Jean Catharine
77	Murphy, Evelyn A.
78	Wylie, Orpha E.
	Québec, P.Q.—
68	Casault, Gisele
76	Wilde, Olive Alda
	St. John, N.-B.—
37	Graham, Laura
56	Thompson, Rae Craig
65	Paterson, Edith L. de F.
	St. Stephen, N.-B.—
1	Whitehead, Ernest G. (S.A.O.)
39	Dinsmore, Lottie V.
51	Smith, Chas. Moore
	Moncton, N.-B.—
5	Ormond, Eileen G.
7	Bradshaw, Eileen
24	Cresswell, Constance
64	Edwards, Margaret M.
	Charlottetown, I.P.-E.—
14	Stanley, Edith K.
17	Smith, Ada
21	McQuaid, Mary M.
34	Cameron, Helen Isabel
67	Bell, May E.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XIII.—Examen général de concours pour l'emploi de commis-teneur de livres junior, tenu dans tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920.

Rang.	
	Saskatoon, Sask.—
1	Eley, Geo. M. (S.A.O.)
2	Wilkins, William (S.A.O.)
	Owen Sound, Ont.—
3	Roppel, Daniel (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
4	Michaud, Laurette
6	Moore, Violet M.
7	Dorion, Jeanne
	Montréal, P.Q.—
5	Lefebvre, Henri J. H.

XIV.—Examen général de concours pour des positions de commis-sténographes, tenu par tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
30	Black, Dorothy
	Vancouver, C.-B.—
38	Maclean, Dorothy N.
	Calgary, Alta.—
12	Smith, Margaret W.
	Regina, Sask.—
53	Dance, Dorothy
	Ottawa, Ont.—
1	Dunlop, Mary Florence
2	Scharfe, Violetta
4	Stevenson, Grace Marshall
5	O'Connor, Leona Margaret Mary
7	Drew, Anna Mary
8	Cook, Florence Margaret
9	Sweeney, Florence
10	McRorie, Wilena Winifred
11	Shore, Edna May
13	Bélanger, Laurette
15	Arthur, Edith Inez
16	Evans, Mary Pearl
16	Morrice, Catherine Gauld Cooper
18	Potter, Jane Crawford
19	Jones, Irene Augusta
20	Kenny, Mabel
21	Tallon, M. Veronica
22	Thompson, Mary Winnifred
22	Potter, Hattie Kemp
24	Aird, Isabel M.
25	Paul, Mildred Irene
26	Beaton, Ella Maud
27	Black, Sarah Mary
27	Richter, Rebecca
29	Donovan, Margaret Evelyn
30	Bush, Marjorie Ethel
32	Maynard, Evelyn Lois
35	Campbell, Rena May
36	Armstrong, Margaret J.
37	O'Connor, Elizabeth Margaret
39	Morin, Stella
39	Bennett, Irene M.
41	Mitchell, H. Claire
41	Rorke, Jean I.
44	Thompson, Agnes Eva
44	Deachman, Bessie Maude
46	Greene, Ida M.
	Ottawa, Ont.—Suite.
46	Hetherington, Doris E.
48	Casey, Cora Mary
48	Cochrane, Loretta
48	Hanrahan, Edith
54	O'Connell, Mary E. G.
56	Hanratty, Kathryn
57	Ackland, Elizabeth Marion
57	Ferguson, Jessie Gardner
59	Carley, Violet Dell
59	Livingstone, Elizabeth May
59	O'Brien, Mary Eva
62	Nash, Mary Mona
63	Powers, Edith A.
64	Eastwood, Lillian M.
65	Hill, Lillian O.
65	Belliveau, Lola
67	O'Neil, Gertrude F.
68	Egan, Carmel M.
69	Boyd, Mary Jane
70	Howe, Kathryn V.
71	Clement, Violet.
72	McPhee, Margaret
73	McBride, Cecile M.
74	Smallwood, Gladys
75	Quigley, Anna Pearl
	Montréal, P.Q.—
51	Lavery, Alexander H.
	Québec, P.Q.—
3	Bruneau, Lucienne
	Fredericton, N.-B.—
34	McNair, Marie
	St. John, N.-B.—
54	Somerville, Muriel J.
	Moncton, N.-B.—
5	Murdoch, Florence
	Charlottetown, I.P.-E.—
43	Carbonell, Helen
	Halifax, N.-E.
13	Fry, Ella May
32	Roop, Margaret Ross
52	Hardy, Gladys L.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XV.—Examen général de concours pour des positions de commis-teneurs de livres, tenu dans tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920.

RANG.

Vancouver, C.-B.—

5 Cousins, William John (S.A.O.)
7 Butterworth, Frank Clifford (S.A.O.)
9 Smellie, William (S.A.O.)
12 Wilson, Arthur Geo. Alex. (S.A.O.)
14 Calder, Clarence Hegg (S.A.O.)
16 Carter, Stanley Bell (S.A.O.)
18 Harman, Wm. Arundell (S.A.O.)

Edmonton, Alta.—

1 Buchanan, Neil Griffiths (S.A.O.)
11 Wood, Roland (S.A.O.)
17 Nelson, Albert Octavius (S.A.O.)
19 Lister, Lacy Leonard (S.A.O.)

London, Ont.—

3 Wilson, Joseph Grant (S.A.O.)

Hamilton, Ont.—

10 Huckstep, Richard Oliver (S.A.O.)
21 Myers, John Wm. (S.A.O.)
24 Lewis, John Hamilton

RANG.

Kingston, Ont.—

23 Robinson, Nellie B.
25 Guirey, Francis J.

Ottawa, Ont.—

15 Hamilton, Mabel Odeira (S.A.O.)
22 Fisher, Mrs. Alice (S.A.O.)

Montréal, P.Q.—

6 Lockhart, William S. B. (S.A.O.)
8 Saunders, Frederick H. Percy (S.A.O.)

Charlottetown, I.P.-E.—

4 MacGougan, Gordon (S.A.O.)
12 Bishop, J. T. (S.A.O.)

Halifax, N.-E.—

2 Newton, Charles Hedley (S.A.O.)
20 Mitchell, Percy Halloway (S.A.O.)

XVI.—Examen général de concours pour des positions de sténographes-teneurs de livres, tenu dans tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920.

RANG.

Ottawa, Ont.—

1 Moore, Berth M.

XVII.—Examen général de concours pour des positions de commis-teneurs de livres seniors, tenu dans tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920

RANG.

Vancouver, C.-B.—

13 Heslop, Arthur (S.A.O.)
27 Chapman, Reginald V. (S.A.O.)

Calgary, Alta.—

18 Jones, George (S.A.O.)
20 Goad, Reginald B. (S.A.O.)

Régina, Sask.—

3 Tyacke, Wm. J. (S.A.O.)

Winnipeg, Man.—

4 Smith, John Henry (S.A.O.)
17 Nixon, Fred Wm. (S.A.O.)

Brantford, Ont.—

13 Oliver, Robert (S.A.O.)

Hamilton, Ont.—

5 Little, John A. (S.A.O.)

Toronto, Ont.—

2 Young, Herbert A. (S.A.O.)
19 Ball, Harold F. (S.A.O.)

Peterborough, Ont.—

10 Field, William H. (S.A.O.)

RANG.

Kingston, Ont.—

7 White, Maurice B. (S.A.O.)
24 Watts, Arthur J. (S.A.O.)
25 Hussey, James (S.A.O.)
30 Storms, Milton E.

Ottawa, Ont.—

1 Anderson, John P. (S.A.O.)
7 Seddon, Francis L. (S.A.O.)
9 Lyons, Frederick (S.A.O.)
12 Player, Leslie R. (S.A.O.)
15 Hughson, Frederick A. S. (S.A.O.)
16 Ryan, Anthony W. (S.A.O.)
22 Watson, Robert J. (S.A.O.)
23 Cooper, Percy Cyril (S.A.O.)
25 Treasure, Richard L. (S.A.O.)
28 Keating, Nellie A.
29 Ray, Roy Bryon

Montréal, P.Q.—

Lovelock, Robert Henry (S.A.O.

St. John, N.-B.—

21 Ganong, Rolfe Y. (S.A.O.)

Halifax, N.-E.—

6 Almon, Joseph M. (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XVIII.—Examen général de concours pour des positions de sténographes-teneurs de livres seniors, tenu dans tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920

Rang.		Rang.	
	Vancouver, C.-B.—		*Halifax, N.-E.—*
1	Garland, H. Bath (S.A.O.)	2	Hardy, Edith Helena
3	Halford, Frances May		

XIX.—Examen général de concours pour des positions de commis-messagers, tenu dans tout le Canada le 8 juillet 1920

Rang.		Rang.	
	Vancouver, C.-B.—		*Ottawa, Ont.—*
6	Meagher, Joseph (S.A.O.)	2	Tardif, A. I. (S.A.O.)
		4	McNamara, Wm. J. (S.A.O.)
	London, Ont.—	5	Seddon, Frederick C. (S.A.O.)
3	Medland, Beverly J. (S.A.O.)	8	Wither, Stephen (S.A.O.)
		10	Nadon, Edgar
	Peterborough, Ont.—		*Montréal, P.Q.—*
7	Brown, George T. (S.A.O.)	8	Patry, Arthur (S.A.O.)
			Québec, P.Q.—
		1	Delisle, Roméo (S.A.O.)

XX.—Examen général de concours pour des positions de facteurs, tenu dans tout le Canada le 8 juillet 1920

Rang.		Rang.	
	Nanaïmo, C.-B.—		*Edmonton, Alta.—*
23	Wallbank, Harold (S.A.O.)	14	Lailey, Arthur William (S.A.O.)
55	Hacker, John Henry (S.A.O.)	47	Nasmyth-Miller, J. V. (S.A.O.)
55	McMillan, William Holmes (S.A.O.)	69	Reside, James (S.A.O.)
		133	Morris, Edwin A. (S.A.O.)
	Victoria, C.-B.—	187	Bramwell, Walter (S.A.O.)
59	Byatt, Archibald (S.A.O.)		
89	Mason, James Leslie (S.A.O.)		*Calgary, Alta.—*
99	Miller, James (S.A.O.)	23	Hodges, Frederick Wm. (S.A.O.)
133	Brown, Leonard Scott (S.A.O.)	29	Waller, Percy P. (S.A.O.)
156	Ward, Walter (S.A.O.)	38	Lansdell, Ernest H. (S.A.O.)
		55	Wood, John S. (S.A.O.)
	Vancouver, C.-B.—	58	Wade, William (S.A.O.)
5	Pinks, Benjamin (S.A.O.)	63	Howe, John Cecil (S.A.O.)
7	Lushington, E. C. (S.A.O.)	78	Smart, Geo. Douglas (S.A.O.)
63	Lake, Samuel Goldsmith (S.A.O.)	80	Murison, Thomas B. (S.A.O.)
86	McGrath, Frederick (S.A.O.)	81	Luxford, Edward C. (S.A.O.)
89	Dobbins, Henry (S.A.O.)	89	Leishman, James (S.A.O.)
89	Whitehead, John E. (S.A.O.)	98	Beare, Thos. Henry (S.A.O.)
99	Lofthouse, Joseph Edward (S.A.O.)	120	Pye, Geo. (S.A.O.)
99	McKee, Thomas (S.A.O.)	124	Shaw, Romeo J. (S.A.O.)
112	Taylor, William Mill (S.A.O.)	124	Stewart, Walter John (S.A.O.)
112	Wicking, John (S.A.O.)	127	Davies, Benjamin (S.A.O.)
156	Gray, Thomas (S.A.O.)	133	Mossop, Frank (S.A.O.)
156	Watts, James Alfred (S.A.O.)	140	Beames, Ivor (S.A.O.)
164	Fowler, Alfred (S.A.O.)	147	Clarke, John Lenceote (S.A.O.)
173	Titley, John (S.A.O.)	177	Clinton, Geo. Edward (S.A.O.)
177	MacDonald, Alex. Ronald (S.A.O.)	177	Logan, John (S.A.O.)
192	McCluskie, George R. (S.A.O.)	187	Maloney, Corneil (S.A.O.)
207	Buck, Maurice Walker	195	Mills, James Cutter (S.A.O.)
208	Gibson, Tom.	195	Godwin, John Griffin (S.A.O.)
		197	Collier, Walter Henry (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Saskatoon, Sask.—
112	Root, Adelbert Sherman (S.A.O.)
	Moosejaw, Sask.—
104	Lowney, Richard deCourcy, (S.A.O.)
141	Beckett, Arthur (S.A.O.)
	Brandon, Man.—
151	Thompson, Albert J. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
7	O'Connell, Ernest Edward (S.A.O.)
9	Vanpoulle, Chas. J. (S.A.O.)
17	Bocking, Alfred Llewellyn (S.A.O.)
30	Davis, Percy Eli (S.A.O.)
31	Skinner, Frederick Charles (S.A.O.)
38	Broomhead, Robt. James (S.A.O.)
47	Heath, Geo. Henry Douglas (S.A.O.)
78	Carter, Thomas Wallis (S.A.O.)
81	Banning, Ernest (S.A.O.)
81	Henry, Hugh Campbell (S.A.O.)
99	Lethbridge, Archie (S.A.O.)
104	Randall, Frederick Arthur (S.A.O.)
112	Dunk, Hubert Arthur (S.A.O.)
127	Burch, William (S.A.O.)
133	Hampson, Walter (S.A.O.)
141	Burnett, Jas. (S.A.O.)
147	Dallas, Joseph (S.A.O.)
147	Ellis, John (S.A.O.)
156	Adams, David Boyd (S.A.O.)
177	Duncan, Robt. (S.A.O.)
192	Blyth, John Simpson (S.A.O.)
197	Munn, Wm. J. (S.A.O.)
	Port-Arthur, Ont.—
104	Redden, Wm. Andrew (S.A.O.)
	Windsor, Ont.—
81	Mountier, Anson R. (S.A.O.)
	London, Ont.—
69	Leigh, Bentham Edward (S.A.O.)
69	Birnie, Wm. Alexander (S.A.O.)
69	Ellacott, Harold T. W. (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
127	Gardiner, Alexander (S.A.O.)
173	Groves, Ed. Thos. (S.A.O.)
173	Stanton, Franklin W. (S.A.O.)
	Woodstock, Ont.—
89	Loveland, Harvey Henry (S.A.O.)
112	Baldwin, Edward (S.A.O.)
	Brantford, Ont.—
1	Peters, Graham Lessford (S.A.O.)
86	McIsaac, J. W. (S.A.O.)
89	Wakeling, Robt. Francis (S.A.O.)
121	Longmuir, John C. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
18	Wilson, Robert I. (S.A.O.)
31	Hassett, Henry J. (S.A.O.)
38	McKen, Jas. N. (S.A.O.)
42	LePoidevin, Alfred N. (S.A.O.)
51	Shaw, Harry A. (S.A.O.)
51	Barefoot, Thos. Jas. (S.A.O.)
61	Taggart, Thos. Geo. (S.A.O.)
69	Darg, Leonard (S.A.O.)
89	Meikle, Adam Currie (S.A.O.)
99	Hake, Richard John (S.A.O.)
133	Bendle, Roger Chas. (S.A.O.)
141	Morfitt, John (S.A.O.)
141	Sneath, Robt. Harry (S.A.O.)
147	Todd, Samuel Gilmore (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—Suite.
156	Stitt, Fred. (S.A.O.)
156	McClelland, James G. (S.A.O.)
164	Alexander Alfred G. (S.A.O.)
164	Herdman, Benjamen (S.A.O.)
164	Kavanagh, Joseph (S.A.O.)
164	White, Chas. Fred (S.A.O.)
173	Knight, John H. (S.A.O.)
177	Lawrie, John B. (S.A.O.)
187	Punfield, Thos. (S.A.O.)
192	Norris, Ernest A. (S.A.O.)
218	Church, Harold Ernest
	Peterborough, Ont.—
86	Doughty, Wm. Percival (S.A.O.)
154	Dunstan, Leonard (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
34	Fraser, Victor Leonard (S.A.O.)
121	Metcalfe, Alurn Henry (S.A.O.)
133	Burtch, Howard G. (S.A.O.)
177	Perrin, Wm. (S.A.O.)
	Brockville, Ont.—
6	Trevor, Edward C. (S.A.O.)
9	Gibson, Stanley H. (S.A.O.)
27	Edgar, Ian C. (S.A.O.)
38	Smith, David Wm. (S.A.O.)
69	McCrady, Allan J. (S.A.O.)
89	Carr, Chas. E. (S.A.O.)
104	Nichols, Frank J. (S.A.O.)
127	Bullis, Bryce O. (S.A.O.)
151	Coburn, Allan L. (S.A.O.)
177	Stoat, Walter H. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
12	Tuffey, Geo. Wm. (S.A.O.)
14	Burke, Jas. Jos. (S.A.O.)
14	Cleere, Geo. Chas. (S.A.O.)
18	Smith, Vincent Carlyle (S.A.O.)
21	Hamel, Moses Chas. (S.A.O.)
22	Piché, Eugène (S.A.O.)
23	Bélair, Cleophas (S.A.O.)
31	Sandusky, Michael Wm. (S.A.O.)
34	DePratto, J. C. D. (S.A.O.)
61	Martin, Joseph Albert (S.A.O.)
63	Waterman, Jas. (S.A.O.)
63	Brown, Jacob Thos. (S.A.O.)
69	Blakeney, Joseph (S.A.O.)
110	Lang, Charles (S.A.O.)
112	Charette, Alfred (S.A.O.)
124	Lavoie, Omer (S.A.O.)
151	Capello, Gastine (S.A.O.)
156	Hodge, Noreph C. (S.A.O.)
164	Irvine, Wm. H. (S.A.O.)
164	Dimma, Thos. F. (S.A.O.)
217	Sinclair, Alexander
220	Graziadei, John B.
	Montréal, P.Q.—
2	Doxtader, Louis P. (S.A.O.)
9	Lacombe, Joseph Albert (S.A.O.)
18	Audet, Daniel Ralph (S.A.O.)
26	Cloutier, Charles (S.A.O.)
28	Vézina, Pierre Léon (S.A.O.)
34	Labrosse, Oscar (S.A.O.)
34	Paquette, Armand (S.A.O.)
42	Gaudreau, Edgar (S.A.O.)
47	Desjardins, Jean Pierre (S.A.O.)
51	Gagnon, Marc (S.A.O.)
51	Ranger, Evangéliste (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Montréal, P.Q..—Suite.
59	Huneault, William (S.A.O.)
63	Dubois, Philibert (S.A.O.)
69	Contant, Armand (S.A.O.)
69	D'Aoust, J. René (S.A.O.)
81	Lapointe, Hervé (S.A.O.)
104	Sauvé, Joël (S.A.O.)
127	Gour, Adélard (S.A.O.)
127	Lasnier, Léo (S.A.O.)
133	Papineau, Josephat (S.A.O.)
156	Normandin, Armand (S.A.O.)
164	Blais, Rosario (S.A.O.)
164	Ross, Frank Louis (S.A.O.)
197	McNab, Robert John (S.A.O.)
197	Thériault, Henri (S.A.O.)
201	Gagnon, Joseph Albert
202	LePage, Charles Albert
204	Belisle, Albert
205	Foisy, Georges
211	St-Pierre, Jos. Ernest Alcide
212	Barrette, Georges Anselme
213	Phaneuf, Paul Henri
215	Labelle, Isaïe
215	Dubé, Adrien
219	Béland, Louis Arthur
	Québec, P.Q.—
13	Paquet, André Adélard (S.A.O.)
47	Gaudreau, Jos. Piette J. (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—Suite.
63	Costin, Joseph Emilio (S.A.O.)
209	Gauvin, Paul Albert
210	Giroux, Emile
214	Bernier, Louis-Philippe
	St. John, N.-B.—
42	Bartsch, John Chamberlain (S.A.O.)
104	Drake, Geo. B. (S.A.O.)
141	Williams, Raymond (S.A.O.)
177	Finnigan, Michael Joseph (S.A.O.)
	Fredericton, N.-B.—
187	Murchison, Eligah Leopold (S.A.O.)
	Moncton, N.-B.—
4	Duncan, LeBaron (S.A.O.)
146	Doucette, Frank (S.A.O.)
177	Watling, James P. S. (S.A.O.)
205	Cormier, Théodore A.
	Halifax, N.-E.—
42	Adams, Wm. H. (S.A.O.)
191	Hare, Geo. Robt. (S.A.O.)
	Truro, N.-E.—
42	Rowley, Percy J. (S.A.O.)

XXI.—Examen général de concours pour des positions d'emballeurs et aides, tenu dans tout le Canada le 8 juillet 1920.

Rang.	
	Nanaïmo, C.-B.—
4	Good, Arthur Allan B. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
19	Bradley, Francis T. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
5	Sparrow, Ernest C. (S.A.O.)
6	Purves, William (S.A.O.)
8	LePage, Clifford (S.A.O.)
10	Cantin, Léo (S.A.O.)
11	McMillan, Edward H. (S.A.O.)
12	Thibault, Albert (S.A.O.)
13	Burke, Vincent (S.A.O.)
15	Tapp, Jos. Geo. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Suite.
16	Urbasch, John H. (S.A.O.)
17	Steele, Herbert (S.A.O.)
18	Lemieux, Roméo (S.A.O.)
21	Lemay, Honoré
22	Roy, Henri
	Montréal, P.Q.—
1	McKewan, Raoul (S.A.O.)
3	Valiquette, Alfred (S.A.O.)
13	Depledge, John (S.A.O.)
19	Button, Frederick (S.A.O.)
	Halifax, N.-E.—
9	Hamilton, Clifford W. (S.A.O.)

XXII.—Examen général de concours pour des positions de camionneurs, tenu dans tout le Canada le 8 juillet 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
2	Ward, Walter (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
3	Harwood, Wm. Edward (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
1	Henderson, George C. (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XXIII.—Examen général de concours pour des positions de gardes d'immigration, tenu dans tout le Canada le 8 juillet 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
9	Goodson, Herbert
	Vancouver, C.-B.—
2	Cussack, Bernard S. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
8	Whyte, David C. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
3	Cooke, Walter Ernest (S.A.O.)
4	Munn, Wm. J. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
5	Bolanger, Louis (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
6	Trouillard, Ernest (S.A.O.)
	St. John, N.-B.—
1	Mirabelli, Joseph (S.A.O.)

XXIV.—Examen général de concours pour des positions d'inspecteurs d'immigration, tenu dans tout le Canada le 8 juillet 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
141	Younge, Alet Franklen (O.A.S.)
	Vancouver, C.-B.—
6	Crump, Harold (A.S.O.)
7	Jepps, John Allen (S.A.O.)
20	Corkett, Ernest Wm. (S.A.O.)
23	Austin, Chas. Vincent (S.A.O.)
26	Chapman, Reginald Victor (S.A.O.)
28	Campbell, Murdock Donald (S.A.O.)
29	Sayer, Clarence (S.A.O)
29	Wilson, Humphry Wm. (S.A.O.)
33	Shiels, Edward Esdale W. (S.A.O.)
46	Miller, Alfred Thos. (S.A.O.)
48	Gilbert, Sydney Albert M. (S.A.O.)
54	Bentley, Wm. Lewis S.A.(O.)
55	Judge, Silwyn E. (S.A.O.)
57	Brackin, Robert Hunter (S.A.O.)
61	Cusack, Bernard S. (S.A.O.)
63	Skaife, Maurice Edward (S.A.O.)
66	Sawyer, Wm. Parr (S.A.O.)
73	McNamara, Joseph Albert (S.A.O.)
73	Gregory, Edwin John (S.A.O.)
86	Arnett, George Percy (S.A.O.)
104	Lake, Samuel Goldsmith (S.A.O.)
109	Orr, Nathaniel Murray (S.A.O.)
118	Knox, Thos. Robt. McCartney (S.A.O.)
123	Simmonds, George (S.A.O.)
123	South, Arthur Lyndon (S.A.O.)
126	Stewart, Wm. Anderson (S.A.O.)
126	Yewdall, John Edgard Thos. (S.A.O.)
128	Cather, Robt. Ernest (S.A.O.)
128	Diment, Cyril Frank (S.A.O.)
128	Murray, John Gordon (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
38	Waite, Alfred (S.A.O.)
48	Pendleton, George (S.A.O.)
51	Stone, Frank Percy (S.A.O.)
91	Barr, George (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
20	deBarathy, Sydney Alex. (S.A.O.)
41	Davis, Eric Pen. (S.A.O.)
51	McCann, James (S.A.O.)
69	Geater, Frank (S.A.O.)
77	Elliott, Wm. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—Suite.
82	Paterson, Wm. S. (S.A.O.)
91	Leishman, James (S.A.O.)
94	Davies, Allen Bruce (S.A.O.)
102	Collins, Henry (S.A.O.)
132	Wilson, John (S.A.O.)
141	Watson, Frederick (S.A.O.)
144	Watson, Oswald (S.A.O.)
	Lethbridge, Alta.—
104	Leigh, Lewis (S.A.O.)
	Regina, Sask.—
99	Tyacke, Wm. John (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
42	Shaddock, Thomas Lander (S.A.O.)
69	Robertson, Walter Whiston (S.A.O.)
91	Cooke, Walter Ernest (S.A.O.)
109	Erskine, Thos. (S.A.O.)
131	Allen, J. J. F. (S.A.O.)
	Ncrth-Bay, Ont.—
38	Black, Alexander Scott (S.A.O.)
38	Haywood, Wm. Edw. (S.A.O.)
	Windsor, Ont.—
12	St. Julien, J. A. A. (S.A.O.)
23	Shirley, Harry (S.A.O.)
72	McBrearty, Robert (S.A.O.)
	Sarnia, Ont.—
150	Hardy, Geo. W. (S.A.O.)
	London, Ont.—
14	Wilson, A. J. (S.A.O.)
	Brantford, Ont.—
4	Peters, Graham Lessford (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
44	McFarlane, Robert (S.A.O.)
86	Sullivan, Leo Ignatius (S.A.O.)
106	Jones, T. E. (S.A.O.)
135	McCoy, Edwin John (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Toronto, Ont.—
4	Diggle, John (S.A.O.)
15	Ottley, Edward John (S.A.O.)
51	Carson, Robert John (S.A.O.)
58	Smith, Earle Edgar (S.A.O.)
85	Hamnett, Ernest Wm. (S.A.O.)
86	Smith, Robert Walter (S.A.O.)
90	Donovan, Richard A. (S.A.O.)
102	Cheeseman, Frederick Wm. (S.A.O.)
115	Curtis, Ed. J. (S.A.O.)
115	Taylor, Fred G. (S.A.O.)
121	Hann, John Wesley (S.A.O.)
121	Boyd, William Alexander (S.A.O.)
135	Unsworth, J. S. (S.A.O.)
153	Brown, Richard (S.A.O.)
160	Clark, Robert (S.A.O.)
161	Cooper, Geo. Boyce (S.A.O.)
	Peterborough, Ont.—
149	Mills, Joseph (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
55	Connor, John Wilson (S.A.O.)
112	Barnes, Henry W. (S.A.O.)
118	Cowley, Wm. Henry (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
1	Scott, Montague D. (S.A.O.)
8	Carley, James Ernest (S.A.O.)
9	Phillips, John Reginald (S.A.O.)
12	Field, Ralph Palmer (S.A.O.)
29	LaRose, Albert (S.A.O.)
29	Smith, Maxwell James (S.A.O.)
36	Sauvant, Gustave Louis (S.A.O.)
43	DesRosiers, Idelphonse A. (S A.O.)
46	Bolton, Wm. Earl (S.A.O.)
59	Shipley, Robert (S.A.O.)
61	Casey, Patrick Andrews (S.A.O.)
67	Racette, Joseph Louis P. (S.A.O.)
68	McIlveen, George (S.A.O.)
79	Adamson, Andrew D. (S A.O.)
79	Tubman, R. F. (S.A.O.)
84	Moseley, Edgar W. (S.A.O.)
94	Lemmon, Harvey Robt. (S.A.O.)
108	Ferrier, John Ernest (S.A.O.)
112	Brooks, Wm. Ralph (S.A.O.)
114	Bond, Wilfred Stanley (S.A.O.)
138	McCormick, Jas. Edward (S.A.O.)
141	Harvey, Gilbert John (S.A.O.)
147	Pye, Lawrence E. (S.A.O.)
158	Watson, John Robert
163	Choquette, Roméo
	Montréal, P.Q.—
2	Lang, George (S.A.O.)
3	Van Vliet, George L. (S.A.O.)
9	Lapointe, Hector (S.A.O.)
16	Green, Albert Cyril (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—Suite.
16	Garand, Joseph Louis (S.A.O.)
18	Atkinson, Bayand (S.A.O.)
22	Chénier, Aurélien (S.A.O.)
23	Dubé, Joseph Antoine (S.A.O.)
26	Gardiner, Robert Wilson (S.A.O.)
33	Finn, Owen (O.A.S.)
36	Jasienski, Alexander (S.A.O.)
59	Jones, Henry Georges (S.A.O.)
69	Pipe, Benjamin (S.A.O.)
76	Grant, Hubert Maitland (S.A.O.)
78	Houle, Ernest (S.A.O.)
79	Tomkins, George (S.A.O.)
86	Mortimer, James Moore (S.A.O.)
97	O'Neil, Henry (S.A.O.)
99	Latour, Joseph Raoul (S.A.O.)
118	Moore, Edmund Walter (S.A.O.)
123	Eadie, John (S.A.O.)
132	McKellar, John (S.A.O.)
135	Stephen, J. M. (S.A.O.)
144	Hill, Walter Henry (S.A.O.)
147	Rousse, Charles (S.A.O.)
	Sherbrooke, P.Q.—
11	Smith, Foster Albert (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—
153	Bélanger, Denis (S.A.O.)
	St. John, N.-B.—
44	Sibson, John B. (S.A.O.)
48	Cawley, Harry G. (S.A.O.)
162	MacNeill, James L.
	St. Stephen, N.-B.—
150	Wilson, H. P. (S.A.O.)
	Fredericton, N.-B.—
107	White, W. J. (S.A.O.)
	Moncton, N.-B.—
155	Cornell, R. E.
	Charlottetown, I.-P.-E.—
18	MacGougan, Gordon (S.A.O.)
35	McKenna, Leo B. (S.A.O.)
63	Bishop, J. T. (S.A.O.)
132	McMaster, Angus D. (S.A.O.)
144	Dougan, Wm. E. (S.A.O.)
150	Sherren, Geo. Edward (S.A.O.)
158	MacKinnon, Peter R.
	Halifax, N.-E.—
94	Jervis, Geo. M. (S.A.O.)
99	Mott, Guy L. (S.A.O.)
111	O'Keefe, John C. (S.A.O.)
138	Mathews, Elijah (S.A.O.)
156	Brown, Walter S.

XXV.—Examen général de concours pour des positions de commis principaux, h., tenu dans tout le Canada le 10 août 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
3	Hornsey, George (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
16	Marshall, Sydney H.
	Ottawa, Ont.—
1	Medland, Cecil Ray (S.A.O.)
2	Fortington, Archibald E. (S.A.O.)
3	McNeil, Joseph H. K. (S.A.O.)
5	Macdonald, James S. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Suite.
6	Corcoran, John B. (S.A.O.)
7	Francis, James (S.A.O.)
8	Brown, Samuel (S.A.O.)
8	Heisler, John A. (S.A.O.)
10	Thivierge, Arthur
11	Bradley, James D.
12	Vincent, Walter M.
13	Payton, Geo. Wm.
14	Tremblay, Jos. V. A.
15	Narraway, Charles A.

REMARQUE.—Voir aussi le tableau n° 10.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XXVI.—Examen général de concours pour des positions de commis-statisticiens, tenu dans tout le Canada le 28 septembre 1920.

RANG.

Ottawa, Ont.—
1 McCann, Marianna E.

XXVII.—Examen général de concours pour des positions de commis juniors, tenu dans tout le Canada, les 26 et 27 octobre 1920.

RANG.

Vancouver, C.-B—
17 Bagnell, Janet

Winnipeg, Man.—
8 Phillips, Frederick (S.A.O.)
9 Jones, Wm. Owen (S.A.O.)
12 Whiddon, Charles J. (S.A.O.)
14 Walton, Wilfred (S.A.O.)

Woodstock, Ont.—
28 Watson, James Telfer

Toronto, Ont.—
1 Fox, Harry Wheelan (S.A.O.)
4 Gibbard, Arthur J. (S.A.O.)
11 Harrison, Wm. James (S.A.O.)

Ottawa, Ont.—
5 Elson, Charles (S.A.O.)
6 Swimmings, Wm. Stan. (S.A.O.)
10 Thomas, Leonard F. (S.A.O.)
15 Argue, Vida Mary
16 Murphy, Ellen Theresa
18 Gourlay, Jane
19 Fournier, Marie J.
19 Wilson, Katie Jane
21 Willis, Winnifred
22 Welsh, Annie E.
23 Bois, Maria
24 Potvin, Angeline
24 McLeod, Edith Gordon

RANG.

Ottawa, Ont.—Suite.
26 McKay, Clarence Wm.
27 McKay, Mary C.
29 Boyd, Mrs Hattie
30 Campbell, Forrest Keith
31 James, Eleanor A.
32 Condie, Jessie
33 Middleton, Norah Evelyn
35 Moloughney, Nellie
36 Walker, Martha C.
37 Lalonde, Fernande
38 Rowan, Louise M.
40 Riddell, Florence A.
41 Dolighan, Anna Stella
43 McGahey, Marguerite H.
44 O'Brien, Lauda Mary

Montréal, P.Q.—
3 Perras, Ephrem (S.A.O.)
7 Gauthier, Armand (S.A.O.)
42 Vanasse, Eugénie

Sherbrooke, P.Q.—
2 Croteau, Henri (S.A.O.)

Québec, P.Q.—
34 Caron, Georgine

Sydney, N.-E.—
13 Bishop, Robert T. (S.A.O.)

XXVIII.—Examen général de concours pour des positions de commis-dactylographes junior, tenu dans tout le Canada les 26 et 27 octobre 1920.

RANG.

London, Ont.—
23 Reid, Elizabeth Ellen

Kingston, Ont.—
9 Baughan, Beatrice Alice

Toronto, Ont.—
15 Bagg, Isabella Harding

Ottawa, Ont.—
1 Paradis, Mlle Gabrielle
2 Mead, Marjorie E.
2 Paul, Margaret Laura
4 Welsh, Catherine Mary
5 Lefebvre, Annette
6 Elliott, Gertrude L.

RANG.

Ottawa, Ont.—Suite.
7 Lalonde, Armandine
8 McMorrow, Irene
9 Dion, Espérance
11 Fraser, Laura
11 Wilson, Catherine H.
13 Montgomery, Florence May
14 Coriveau, Corinne
16 Cockburn, Olive Emma
17 Bouchard, Berthe
18 Rattey, Marie B.
19 Rose, Lina
20 Burke, Helena
21 Parent, Irma
22 Beaudry, Mlle M. E.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XXIX.—Examen général de concours pour des positions de commis-sténographes seniors tenu dans tout le Canada les 26 et 27 octobre 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
14	Streatfield, Lorna B.
	Hamilton, Ont.—
1	Becker, Vera Chapman
	Brockville, Ont.—
8	Jackson, Bernice
	Ottawa, Ont.—
2	Smallwood, Eleanor M.
3	McDonald, Patricia
3	Pearson, Freda Dorothy
6	Stewart, Jean B.
10	Flatters, Edith Muriel
	Ottawa, Ont.—Suite.
11	Harrison, Ella Edena
12	Hill, Isabella S.
13	Duggan, Mary Isabel
15	MacKenzie, Mlle F. C.
16	McCracken, Rose Isabel
	Sherbrooke, P.Q.—
9	Dunn, Marion
	St-Hyacinthe, P.Q.—
7	Tache, Marie Juliette S.
	St-Jean, N.-B.—
5	Smith, Annie Flood

XXX.—Examen général de concours pour des positions de commis, tenu dans tout le Canada les 26 et 27 octobre 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
9	Marshall, Geo. (S.A.O.)
9	Davey, John (S.A.O.)
16	Jackson, Wm (S.A.O.)
27	Hanson, Henry C. (S.A.O.)
39	Sargent, Frederick (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
7	Nelson, Albert O. (S.A.O.)
23	Stone, Frank P. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
2	Stephen, Robt. (S.A.O.)
4	Packham, Murray A. (S.A.O.)
33	Waymark, Richard T. (S.A.O.)
	Saskatoon, Sask.—
5	Carey, Patrick J. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
3	Wilson, John S. (S.A.O.)
	Brantford, Ont.—
1	Hobbs, Allan B. (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
12	MacIver, Chas. C. (S.A.O.)
29	Clarke, Edward M. (S.A.O.)
	London, Ont.—
34	Hart, John (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
6	MacKay, John (S.A.O.)
8	Pridham, Cecil C. (S.A.O.)
9	McGovern, Patrick (S.A.O.)
13	Smith, Henry (S.A.O.)
18	Seaman, Eric R. (S.A.O.)
19	Tucker, Harry G. (S.A.O.)
40	Busst, Albert O. (S.A.O.)
42	Millington, Chas. (S.A.O.)
46	Sproule, Robert F. (S.A.O.)
97	Laird, Annie
	Peterborough, Ont.—
24	Stephenson, Herbert (S.A.O.)
	North Bay, Ont.—
21	Duhamel, Leon P. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
14	Wilson, Clyde T. (S.A.O.)
16	Morrison, David E. (S.A.O.)
19	Carrier, Geo. L. (S.A.O.)
22	McHugh, Francis G. J. (S.A.O.)
25	Bookey, Wm. J. B. (S.A.O.)
28	Wilson, Delmar L. (S.A.O.)
32	Martin, J. Albert (S.A.O.)
34	Humphrys, Marian G. (S.A.O.)
37	Ferrier, John E. (S.A.O.)
38	Findleton, Jas. C. (S.A.O.)
41	Clewes, Hugh B. M. (S.A.O.)
42	Field, Ralph P. (S.A.O.)
44	Sanders, Stanley (S.A.O.)
47	Menard, Cecile
48	Mountain, Edna P.
48	Johnston, Maude
50	Law, Eunice L.
51	Labelle, Marie B.
52	Craig, Florence B.
53	O'Connor, Stella
54	Prudhomme, Phoebe
55	Otterson, Cecilia C.
56	Cockburg, Edythe
57	Kidd, Bessie E.
58	Saulter, Madeleine
58	Leclerc, Emile
60	Rolston, Eva E.
61	O'Connor, Beatrice
61	Dunn, Elizabeth E.
63	Adams, Irene M.
63	Dickinson, Jessie E.
63	Tilley, Agnes S.
66	Donovan, John E.
67	Argue, Hazel M.
68	Noonan, Margaret
68	Prudhomme, Claire
70	Kaiser, Helen F.
70	Ross, Beatrice F.
72	Sanders, Agnes M.
72	Benson, Florence T.
72	Wilson, Irene E.
75	Copping, Gertrude V. A.
76	Moseley, Jessie M.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Ottawa, Ont.—Suite.
77	Roy, Marie-Louise
78	Martin, Ethel S.
79	Egan, Katharine A.
79	Troy, Mildred
81	Pritchard, Gwendolyn B.
81	Lowry, Jos. H.
81	Falls, Eva A.
84	Roy, Suzanne
84	Smirle, Jessie
86	McElroy, Linda M.
87	Clyne, Mary E.
87	Eaman, Mary E.
89	McCann, Mariana E.
89	Harrington, Margaret H.
91	Routhier, Cora
91	Dunning, Gertrude A.
93	Moorehead, Vera M.
93	Powers, Lawrence J.
95	McNulty, Anna E.
95	Curry, A. Louise
98	Ryan, Stella E.
100	McEvoy, Gertrude M.
101	Henry, Rubie
101	Furlong, Lillian G
103	Gascon, Gabrielle
104	Ruddy, Veronica A.
105	Mann, Mable F. L.
106	MaCann, Helen W.
107	Purcell, Eleanor P.
108	MacArthur, Maud R. A.
108	Ferguson, Mildred A.
110	Ormrod, Annie L.
110	Jolliffe, Constance L.
112	O'Reilly, Cecile
112	Tierney, Anna
114	Paterson, Jules C.
115	Moorehead, Kathleen M.
115	Murray, Thomas D'Arcy
117	Todd, Ethel Hazel C.
117	Wilson, Janet A.
117	LaRose, Germaine
120	Brown, Marjorie E.
	Ottawa, Ont.—Suite.
121	Quackenbush, Vera A.
121	Cumming, Jean
123	McIntosh, Donalda K.
124	Quevillon, Louise
125	Mackie, Mme Margaret
125	Comrie, Letta M.
125	Chenier, Laura
129	Sweeney, Elsie M.
130	Dixon, Evelyn A.
130	Battle, Dorothy W.
132	Eplett, Wilhemine L.
133	Gillies, Katie
134	Brennan, Mary
135	Coulter, Edna Y.
136	Hewitt, Winifred N.
137	Eagleson, Melvina Mary E.
138	Kinsman, Nora A.
139	Coughlan, Myrtle K.
141	Paterson, Anna H.
142	Strutt, Doris Evelyn
142	Lafleur, Hector
144	Dugas, Joseph F.
145	Troy, Kathleen
147	Lacasse, Joseph A.
	Montréal, P.Q.—
15	Orrell, Samuel (S.A.O.)
25	Tessier, Marcel (S.A.O.)
30	Finlay, Lancelot (S.A.O.)
45	Despres, Ernest J. (S.A.O.)
128	Lefebvre, Antonio
139	Piché, Noël
146	Theoret, Jules
	St-Jean, N.-B.—
99	Ritchie, Elizabeth E. M.
	Charlottetown, I.-P.-E.—
30	Sherren, Geo. E. (S.A.O.)
36	Murphy, Nicholas (S.A.O.)

XXXI.—Examen général de concours pour des positions de commis-dactylographes, tenu dans tout le Canada les 26 et 27 octobre 1920.

Rang.	
	Ottawa, Ont.—
1	Howard, Kathleen May
2	Mercier, Arthemise
3	Clement, Marie Lucie A.
4	Chene, Benoite
5	Quevillon, Berthe
6	Kuhn, Shirley R.
	Ottawa, Ont.—Suite.
8	Beauchamp, Annette
9	Jones, Mary Agnes
10	Ritchie, Lilian Margaret
	Montréal, P.Q.—
7	Bergeron, Irma

XXXII.—Examen général de concours pour des positions de commis-sténographes, tenu dans tout le Canada les 26 et 27 octobre 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
23	Ker, Janetta M.
34	Grubb, Aileen
	Vancouver, C.-B.—
3	Allen, Alfred E. (S.A.O)
	Moose-Jaw, Sask.—
52	Craig, Sara Grant
	Sault Ste-Marie, Ont.—
9	Cain, Hilda M.
	London, Ont.—
38	Quick, Arthur M.
	Guelph, Ont.—
33	Cunningham, Margaret I.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite*.

Rang.	
	Toronto, Ont.—
2	Bolter, Charles J. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
4	Cayer, Bernice A.
5	Jamieson, G. V.
7	Washington, Emily E.
8	Henry, Olive G.
10	Godfrey, Isabel R.
11	Smeeton, Bertha L.
11	Nininger, Mary Edna
13	McCann, Elizabeth M.
13	Aust, Mary E.
15	Paul, Annie
16	Carlefsky, Freda
17	McKinnon, Mary R.
19	Boyd, Leila Grace
20	Heron, Katie Louise
21	Reed, Florence Agnes
22	Kennedy, Marjorie J.
24	Rowe, Phyllis Honor
25	Comba, Gladys
26	Ross, Evelyn I.
27	Shaver, Nellie E.
28	MacKenzie, Lilian
29	Parent, Marie Alvine
30	McMillan, Ethel
30	Plunkett, Rosemary
32	McRitchie, Jean Olive
35	Conn, Kathleen
36	Biggs, Vera G.
37	Carmedy, Kathleen
39	Bradley, Roberta R.
	Ottawa, Ont.—Suite.
41	Waine, Velma S.
42	Larocque, Horacia
43	Stinson, Annie
44	Diguer, Susan C.
45	Ryan, Inez Alma
45	Baster, G. M.
48	Reynolds, Dorothy
49	Buckley, M. L.
50	O'Connor, Annie Louise
51	Byrne, G. M.
52	Sullivan, Irene H.
54	Ferguson, Maysie E.
55	Hawley, Phyllis C.
56	Webb, Eva E.
57	Hurley, Kathleen V.
58	O'Brien, D. Francis
59	Holding, Hilda G.
59	Dumont, Marie Stella
61	Wright, Doris
62	Alexander, Eva
63	McGahey, Honora Pearl
63	Weekes, Norma Jean
66	Flewellyn, Mabel E.
67	Biggs, Mildred Sarah
68	Leach, Ethel Elizabeth
	Montréal, P.Q.—
1	Hicklin, Wm. L. (S.A.O.)
18	Pilon, Rita
39	Laporte, Lucia
	St. John, N.-B.—
45	Perley, Mary Katherine F.

XXXIII.—Examen général de concours pour des positions de commis-sténographes, seniors, tenu dans tout le Canada les 6 et 7 juillet 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
2	Parkinson, Hilda Gertrude
	Ottawa, Ont.—
1	Jones, Willis (S.A.O.)
3	Demers, Osias
4	Campbell, Rene May
5	Cochrane, Elsie Victoria
6	Fair, Marjorie Helen
7	Dryburgh, Maude
8	McCann, Monica Ursila
9	Arthur, Edith Inez
10	Montgomery, Kathleen R.
11	Plunkett, Florence
12	Young, Anna Josephine
13	Murray, Olive K.
15	Erickson, Lilly
16	Cook, Florence Margaret
16	Litle, Reby
19	Gillespie, Muriel
20	Webster, Isable Williams
21	Meitz, Elizabeth Dorothy
22	Patching, Helen U. J.
22	Smith, May
	Ottawa, Ont.—Suite.
22	Girardin, Blanche Bernadette
25	Johnson, Ada Ferris
25	Walshe, Norma Eileen
27	Naftel, C. Amy Irene
28	Sweeney, Helen Florence
29	McCuaig, Jessie Gilchrist
30	Maloney, Mary Christina
31	Hollister, Lena Gladys
32	Frazer, Bertha
33	O'Connor, Edith Anne
34	Dearth, Ada Isabel
35	Cook, A. Grace
36	O'Donnell, Mary
37	Foster, Ann Jane
38	Smith, Margaret Mary
39	de Bursey, Ina
	Montréal, P.Q.—
16	Lavery, Alex H.
	Sydney, N.-E.—
14	MacKinnon, Sadie

XXXIV.—Examen général de concours pour des positions de commis-messagers, tenu dans tout le Canada le 27 octobre 1920.

Rang.	
	Saskatoon, Sask.—
1	Carey, Patrick Jos. (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
4	McCormick, Daniel L. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
5	Leonard, Ebenezer (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
1	Lussier, Edouard (S.A.O.)
3	Agins, William (S.A.O.)
6	Normand, Paul Yvon
7	De la Salle, Jean B

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XXXV.—Examen général de concours pour des positions de commis juniors des comptes, tenu dans tout le Canada le 27 octobre 1920.

Rang.	
	Calgary, Alta.—
4	Thorne, Herbert E. W. (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
3	Winney, Jesse Wm. (S.A.O.)
6	Eves, Reginald W.
	Ottawa, Ont.—
1	McCullough, Samuel (S.A.O.)
2	Henry, Wm. Jas. (S.A.O.)
5	McKay, Mary C.

XXXVI.—Examen général de concours pour des positions de commis des magasins, tenu dans tout le Canada le 27 octobre 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
17	Davey, John (S.A.O.)
	Vancouver, C.-B.—
5	Dives, Wm (S.A.O.)
11	Miller, Alfred T. (S.A.O.)
14	Brown, Gladys C. (S.A.O.)
19	Sampson, Chas. Robt. (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
9	Aitken, Wm. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
8	Peterson, Harry (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
4	Easterbrook, Ernest Geo. B. (S.A.O.)
5	Highstead, Geo. A. S. (S.A.O.)
13	Sproule, Robt. F. (S.A.O.)
23	Dickey, Elmer J.
	Kingston, Ont.—
15	Witchell, Harry R. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
1	Sharpe, Norman E. (S.A.O.)
2	Case, Gordon (S.A.O.)
3	Milner, Edgar (S.A.O.)
16	Pye, Edmund (S.A.O.)
17	Lacasse, Jos. V. (S.A.O.)
21	Leclerc, Emile
22	Furlong, Lillian G.
24	Carrier, Samuel A.
25	Fahey, Margaret
26	Quackenbush, Vera A.
	Montréal, P.Q.—
10	Blackwell, Geo. E. (S.A.O.)
11	Lemire, Conrad L. (S.A.O.)
20	Pippin, Sidney J. (S.A.O.)
	Charlottetown, I.-P.-E.—
7	Sherren, Geo. Edward (S.A.O.)

XXXVII.—Examen général de concours pour des positions de commis-classeurs, tenu dans tout le Canada le 27 octobre 1920.

Rang.	
	Winnipeg, Man.—
10	Maxwell, John K. (S.A.O.)
	London, Ont.—
38	Sanborn, A. Winnifred
	Toronto, Ont.—
7	Jarrett, Harry V. (S.A.O.)
20	Wells, Edith Joan
25	Laird, Annie
28	McConachie, Cora B.
34	Archer, Madge E.
39	Nafin, Loretta
53	Cronk, Gladys F.
	Kingston, Ont.—
7	Blackburn, James (S.A.O.)
10	Murray, Wm. H. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
3	Reaume, Harold E. (S.A.O.)
4	Traill, Gordon A. (S.A.O.)
5	Hawes, John E. (S.A.O.)
5	Taylor, Albert (S.A.O.)
7	Handley, Harry (S.A.O.)
12	Norton, Claud Hilliard (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—Suite.
13	Porter, Sophie L.
14	Lowrey, Thelma E.
15	Donovan, John E.
16	Martin, Ethel S.
17	Willoughby, Augusta M.
18	Brown, Muriel E.
19	Legate, Aileen M.
21	Lamb, Marion E.
21	Barry, Pearl C.
23	Coughlan, Myrtle K.
24	Lafortune, Flora
25	Dugas, Jos. F.
25	McCaffrey, Mary E.
28	St. Laurent, Jeanne
28	de Blois, Wilhelmine R.
31	Braceland, Violet
31	Coulter, Edna Y.
33	James, Ernest R. S.
35	Mahoney, Irene
36	Simard, Rose
37	Weeden, Arthur C.
39	Godbout, Blanche
41	Prindeville, Agnes
42	Choquette, Mary I.
43	Chisholm, Ella M.

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

RANG.

Ottawa, Ont.—Suite.

43 Conway, Kathleen J.
45 Nezan, Conrad
45 Willoughby, Dorothy Y.
45 Smith, Sidney A.
45 Mackie, Mrs. Margaret
45 Jocelyn, Marguerite K.
51 Laurin, Kate
52 Norton, John H.
53 Pullen, Ida C.
53 Richard, Alice

RANG.

Montréal, P.Q.—

1 Tremblay, André Aimé (S.A.O.)
2 Choquette, Rodolphe (S.A.O.)

St. John, N.-B.—

31 Ritchie, Elizabeth E.

Halifax, N.-E.—

45 Joudrey, Hazel F.

XXXVIII.—Examen général de concours pour des positions de commis de douane, tenu dans tout le Canada le 28 octobre 1920.

RANG.

Victoria, C.-B—

17 Huxtable, Wm. E. (S.A.O.)

Vancouver, C.-B.—

1 Tyacke, Wm. John (S.A.O.)
3 Dives, Wm. (S.A.O.)
5 Crump, Harold (S.A.O.)
10 Sampson, Chas. R. (S.A.O.)

Edmonton, Alta.—

13 Aitken, Wm. (S.A.O.)

Calgary, Alta.—

19 Chestnut, Chas. Jas. (S.A.O.)

London, Ont.—

9 Malcolm, M. (S.A.O.)

Brantford, Ont.—

18 Lamb, Henry R. (S.A.O.)

Toronto, Ont.—

2 Pridham, Cecil Coles (S.A.O.)
6 Seaman, Eric R. (S.A.O.)
12 Briggs, Arthur (S.A.O.)

RANG.

Toronto, Ont.—Suite.

14 Voight, Joseph L. (S.A.O.)
16 Livingstone, J. G. (S.A.O.)

Kingston, Ont.—

4 MacIver, Chas. C. (S.A.O.)

Ottawa, Ont.—

21 Cohen, Abraham

Montréal, P.Q.—

6 Finlay, Lancelot (S.A.O.)
11 Jones, Hugo Grant (S.A.O.)
20 Girard, Joseph
23 Dupont, Paul Emile

Sorel, P.Q.—

22 Daunais, Joseph Omer

St. John, N.-B.—

8 Hamm, Frank McLeod (S.A.O.)

Charlottetown, I.-P.-E.—

15 Taylor, Joseph H. (S.A.O.)

XXXIX.—Examen général de concours pour des positions d'examinateurs de douane, tenu dans tout le Canada le 28 octobre 1920.

RANG.

Victoria, C.-B.—

21 Hall, Walter P. (S.A.O.)

Vancouver, C.-B.—

7 Miller, Alfred T. (S.A.O.)
21 Heritage, Henry (S.A.O.)
27 McCulloch, James A. (S.A.O.)

Regina, Sask.—

3 Elery, George M. (S.A.O.)
25 Urry, Philip E. T. (S.A.O.)

Winnipeg, Man.—

1 Wilson, John S. (S.A.O.)
31 Falconer, Herbert Wm. (O.A.S.)

Sarnia, Ont.—

17 Rodney, John B. (O.A.S.)

London, Ont.—

33 Davis, Lloyd (O.A.S.)

RANG.

Brantford, Ont.—

2 Peters, Graham S. (S.A.O.)

Hamilton, Ont.—

6 Stamp, Thomas V. (S.A.O.)
13 Hanna, Charles W. (S.A.O.)
32 McCoy, Edwin John (S.A.O.)
35 Simmons, Harold N.

Toronto, Ont.—

5 Scott-Stone, Harry L. (S.A.O.)
10 Smith, Henry (S.A.O.)

Kingston, Ont.—

14 Davis, Allen R. (S.A.O.)
23 Larmour, Charles F. (S.A.O.)

Peterborough, Ont.—

20 Hartley, Meliville E. (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Ottawa, Ont.—
12	Fraser, Roy P. (S.A.O.)
19	Hawley, Thomas G. (S.A.O.)
26	Piché, Eugène G. (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
9	Cameron, Donald R. (S.A.O.)
11	Wilson, Robert (S.A.O.)
15	Hewson, Charles (S.A.O.)
28	Tremblay, A. A. (S.A.O.)
29	Holliday, Richard (S.A.O.)
37	Bélanger, Régis
	Québec, P.Q.—
36	Côté, Raymond
	St. John, N.-B.—
4	Shannon, Wm. Adams (S.A.O.)
8	Scott, Frank A. (S.A.O.)
16	Lavoie, Philippe A. (S.A.O.)
24	Cameron, Ian Donald (S.A.O.)
30	Greig, James P. (S.A.O.)
34	Ross, Frank L. (S.A.O.)
	Charlottetown, I.-P.-E.—
17	Murphy, Nicholas (S.A.O.)

XL.—Examen général de concours pour des positions de commis d'entrepôt de douane et de préposés de l'accise (classe 1), tenu dans tout le Canada le 28 octobre 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
5	Munro, John R. (S.A.O.)
10	Webb, Robt. E. (S.A.O.)
19	Jackson, Wm. (S.A.O.)
19	Jones, Evan W. (S.A.O.)
22	Cridge, Edward (S.A.O.)
26	Ireland, Chas. V.
	Vancouver, C.-B.—
6	Dives, Wm. (S.A.O.)
7	Wright, David S. (S.A.O.)
24	Lester, John Jos. (S.A.O.)
	Nelson, C.-B.—
3	Somerville, Chester E. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
1	O'Connell, Ernest E. (S.A.O.)
	Windsor, Ont.—
14	Hyslop, Cecil (S.A.O.)
	Brantford, Ont.—
2	Hobbs, Allan B. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
8	McLeod, John (S.A.O.)
11	Heather, Harry G. (S.A.O.)
13	Jones, Wm. John (S.A.O.)
17	Tucker, Harry Geo. (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
4	Cameron, Donald (S.A.O.)
	St-Hyacinthe, P.Q.—
15	Chicoine, Jean (S.A.O.)
21	Taillon, Irène (S.A.O.)
25	Esnouf, Joseph R.
28	Trinque, Arthur
	Charlottetown, I.-P.-E.—
16	Acorn, Robt. F. (S.A.O.)
18	Meurant, Chas. L. (S.A.O.)
	Halifax, N.-E.—
8	Howell, Martin H. (S.A.O.)
12	Boutilier, John J. (S.A.O.)

XLI.—Examen général de concours pour des positions de gardes-clefs d'entrepôt et de commis de l'accise, tenu dans tout le Canada le 28 octobre 1920.

Rang.	
	Vancouver, C.-B.—
1	Tyacke, Wm. J. (S.A.O.)
5	Dives, Wm. (S.A.O.)
13	Wright, David S. (S.A.O.)
17	Frew, Robert (S.A.O.)
35	Simmonds, George (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
2	Nelson, Albert A. (S.A.O.)
4	Stone, Frank P. (S.A.O.)
	Saskatoon, Sask.—
5	Carey, Patrick Jos. (S.A.O.)
	Regina, Sask.—
29	Urry, Philip Edgar T. (S.A.O.)
	London, Ont.—
5	Malcolm, Michael (S.A.O.)
	Guelph, Ont.—
26	Bernhardt, Cecil Audrey (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
10	Thomson, Andrew W. (S.A.O.)
15	Wylie, David (S.A.O.)
20	Veight, Jos. Lewis (S.A.O.)
20	Sproule, Robt. Fair (S.A.O.)
22	Jones, Wm. J. (S.A.O.)
28	Peters, Charles Rowley (S.A.O.)
30	Petts, Jack Herbert (S.A.O.)
32	Tucker, Harry George (S.A.O.)
33	Reddick, James Richard (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
8	Hugg, Anthony Chas. (S.A.O.)
19	Handley, Harry (S.A.O.)
22	Ferrier, John Ernest (S.A.O.)
31	Waterman, James E. (S.A.O.)
34	Findleton, James C. (S.A.O.)
36	Donovan, John Ed.
	Montréal, P.Q.—
3	Cameron, Donald (S.A.O.)
12	Finlay, Lancelot (S.A.O.)
16	Murphy, Michael M. (S.A.O.)
18	Allmand, Wm. W. (S.A.O.)
25	Deshaies, Georges(S.A.O.)
37	Brick, John [illegible].

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Trois-Rivières, P.Q.—
24	Tourigny, Wilfrid (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—
27	East, Rodolphe A. (S.A.O.)
	Charlottetown, I.P.-E.—
11	Sherren, Geo. E. (S.A.O.)
	Halifax, N.-E.—
8	Hamlin, Geo. D. (S.A.O.)
14	Howell, Martin H. (S.A.O.)

XLII.—Examen général de concours pour des positions de facteurs, tenu dans tout le Canada les 29 et 30 octobre 1920.

Rang.	
	Vancouver, C.-.B—
27	Ives, Charles R. (S.A.O.)
32	Bryan, Charles (S.A.O.)
73	Woolley, Arthur B. (S.A.O.)
96	Flay, Albert (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
69	Harvie, George H. (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
25	Smith, Wm Henry (S.A.O.)
32	Naylor, David Joseph (S.A.O.)
32	Roberts, Thomas (S.A.O.)
41	Heap, M. L. (S.A.O.)
45	Harding, Robert H. (S.A.O.)
49	Parrott, Herbert J. (S.A.O.)
49	Goodhall, Ernest G. (S.A.O.)
49	Jouvenat, Louis (S.A.O.)
49	Seed, Alfred Thos. (S.A.O.)
54	Hill, Frederick (S.A.O.)
58	Hughes, Albert E. (S.A.O.)
61	Paris, Edward (S.A.O.)
61	Bruce, Donald (S.A.O.)
65	Reid, Norman McLeod (S.A.O.)
73	O'Hara, John (S.A.O.)
96	Ransford, Geo. H. (S.A.O.)
107	Brown, John R.
116	Orchard, Wm. David
	Moose-Jaw, Sask.—
73	Cleghorn, Robert (S.A.O.)
	Saskatoon, Sask.—
2	Cameron, L. K. (S.A.O.)
15	Carey, Patrick J. (S.A.O.)
85	Starks, David (S.A.O.)
	Régina, Sask.—
20	Newton, Edward (S.A.O.)
32	Reilly, Herbert L. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
15	Carlston, Ross (S.A.O.)
15	Johnston, Joseph V. (S.A.O.)
20	Jamieson, Elliott M. (S.A.O.)
69	Crewe, John L. (S.A.O.)
73	Stinton, Fred (S.A.O.)
79	Dick, James Bell (S.A.O.)
96	Gibbs, James (S.A.O.)
96	Trott, Ernest (S.A.O.)
105	Brown, Wilfrid C.
110	Robinson, Isaac
111	Hogg, Robert R.
114	Bentham, John Robert
117	Elrick, John Allen
	Port-Arthur, Ont.—
111	Bradley, Wm. Geo.
113	Booth, Thomas
	Windsor, Ont.—
	Newman, Horace (S.A.O.)
	Owen Sound, Ont.—
8	Davey, Wm. P. (S.A.O.)
	Woodstock, Ont.—
96	Bickley, Wm. Harold (S.A.O.)
	Peterborough, Ont.—
85	Tucker, H. M. (S.A.O.)
	Lindsay, Ont.—
2	Cresswell, Wm B. (S.A.O.)
26	Logan, George C. (S.A.O.)
27	Skipworth, George L. (S.A.O.)
79	Peppiatt, George (S.A.O.)
79	Bryan, George H. (S.A.O.)
85	Henry, Stanley R. (S.A.O.)
	Brantford, Ont.—
20	Vansickle, Ernest L. (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
96	Hutchison, James T. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
2	Middleton, James H. (S.A.O.)
6	Wedlock, Robert S. (S.A.O.)
10	Hole, Harry (S.A.O.)
14	Farrow, Walter A. C. (S.A.O.)
14	Kavanagh, Joseph (S.A.O.)
15	Clarke, William (S.A.O.)
23	Benson, Joseph (S.A.O.)
27	North, Frank Herbert (S.A.O.)
32	Mayman, George (S.A.O.)
41	Beasley, James E. (S.A.O.)
41	Courtney, Earl B. (S.A.O.)
41	Lundy, Alec Walter (S.A.O.)
45	Tracey, John S. (S.A.O.)
49	Allen, Wm. Richard (S.A.O.)
54	Golden, Frederick G. (S.A.O.)
56	Scanlon, William (S.A.O.)
58	Hill, Harold Robert (S.A.O.)
58	Hurworth, Ernest Wm. (S.A.O.)
61	Alexander, Alfred G. (S.A.O.)
65	Jones, Thomas C. (S.A.O.)
65	Williams, Frederick S. (S.A.O.)
69	Hudson, George (S.A.O.)
73	Emeny, George (S.A.O.)
79	Simpson, G. Wm. (S.A.O.)
79	Cooper, Arthur (S.A.O.)
85	Herdman, Benjamin (S.A.O.)
85	Stevens, Harold L. (S.A O.)
85	Punfield, Thomas (S.A.O.)
85	Morfitt, John A. (S.A.O.)
85	Weller, Albert (S.A.O.)
96	Lockhart, Bert (S.A.O.)
96	Noble, Reginald A. (S.A O.)
	Kingston, Ont.—
32	Morrison, Wm. Thomas (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Ottawa, Ont.—
7	Handley, Harry (S.A.O.)
65	Mullen, Wm John (S.A.O.)
79	Quesnel, Eugène (S.A.O.)
85	Aris, Wm James (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
4	Martin, Jos. Clovis (S.A.O.)
5	Murphy, M. M. (S.A.O.)
9	Allaire, Eugène (S.A.O.)
10	Choquette, Rodolphe (S.A.O.)
12	Rocheleau, Louis (S.A.O.)
23	Trouillard, Ernest (S.A.O.)
27	Perreault, Adam (S.A.O.)
32	Lévesque, Avila (S.A.O.)
45	Trudeau, Félix (S.A.O.)
45	Baril, Ludovic (S.A.O.)
57	Maisonneuve, Maurice (S.A.O.)
104	de Blois, Gracien
108	Hurtubise, Adolphe
114	Trudeau, Gérard
	Sherbrooke, P.Q.—
13	Dionne, Eugène R. (S.A.O.)
	Trois-Rivières, P.Q.—
32	Arsenault, Jos. H. (S.A.O.)
109	Lemay, Jos. Oscar
	Québec, P.Q.—
61	Trudelle, Louis (S.A.O.)
85	Jolin, David (S.A.O.)
	St. John, N.-B.—
15	Spencer, James (S.A.O.)
32	McIntyre, George B. (S.A.O.)
85	Kent, Gordon B. (S.A.O.)
	Sydney, N.-E.—
27	MacNeil, Michael A. (S.A.O.)
73	Taylor, Arthur (S.A.O.)

XLIII.—Examen général de concours pour des positions de chargeurs des postes, tenu dans tout le Canada les 29 et 30 octobre 1920.

Rang.	
	Edmonton, Alta.—
4	Taylor, Henry (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
6	Parrott, Herbert J. (S.A.O.)
	Régina, Sask.—
9	Metcalf, Richard E. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
7	Cameron, Wm (S.A.O.)
10	Guppy, Herbert E. (S.A.O.)
14	Thorburn, Edwin L. (S.A.O.)
16	McSweeney, Thomas
	London, Ont.—
3	Haldane, James M. (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
8	Reid, Wm. M. (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
1	Giroux, Francis R. (S.A.O.)
13	Aldridge, Frank (S.A.O.)
15	Birch, James C. (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—
4	East, Rodolphe A. (S.A.O.)
	Fredericton, N.-B.—
2	Hale, Frederick (S.A.O.)

XLIV.—Examen général de concours pour des positions de préposés du transbordement des dépêches, tenu dans tout le Canada les 29 et 30 octobre 1920.

Rang.	
	Vancouver, C.-B.—
7	Brade, Robert (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
6	Barr, George (S.A.O.)
13	Robinson, Gabriel Fred. (S.A.O.)
15	Newsome, Lawrence A. (S.A.O.)
	Winnipeg, Man.—
3	Harris, Frank Ernest (S.A.O.)
17	Tipping, Robert (S.A.O.)
25	Skerritt, Percy (S.A.O.)
27	Drury, George (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
5	Guirey, William John (S.A.O.)
18	Wilson, Geo. Herbert (S.A.O.)
	Toronto, Ont.—
9	Kernaghan, Hugh David (S.A.O.)
13	Stuart, Peter Chalmers (S.A.O.)
16	Wones, Frederick J. (S.A.O.)
21	Dixon, Joseph Nicholson (S.A.O.)
26	Ballard, Harry Charles (S.A.O.)
28	Scull, Roy Charles (S.A.O.)
29	Brown, William (S.A.O.)
30	Reddick, James R. (S.A.O.)
32	Williams, Arthur W.
	Kingston, Ont.—
12	Casselman, Gordon H. (S.A.O.)
18	Dasey, Alfred Allan (S.A.O.)
	Ottawa, Ont.—
1	Handley, Harry (S.A.O.)
22	Burke, Thomas Jos. F. (S.A.O.)
	Montréal, P.Q.—
8	Desjardins, Jean Pierre (S.A.O.)
33	Ralston, Jas. Wellington
	St. John, N.-B.—
10	Ramsey, Wellington C. H. (S.A.O.)
18	Fulton, Ernest F. (S.A.O.)
24	Smith, Wm. Lorne (S.A.O.)
	Moncton, N.-B.—
1	LeBlanc, Aimé (S.A.O.)
4	Arsenault, Alphonse A. (S.A.O.)
11	Charters, David I. (S.A.O.)
	Halifax, N.-E.—
23	Zinck, Wesley T. (S.A.O.)
31	Daurie, Guy Delbert

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite*.

XLV.—Examen général de concours pour des positions de commis des postes, tenu dans tout le Canada les 29 et 30 octobre 1920.

Rang.	
	Victoria, C.-B.—
5	Buss, Arthur (S.A.O.)
24	Craigmyle, William (S.A.O.)
60	Leeming, George (S.A.O.)
124	Dutot, Percy David (S.A.O.)
150	Huxtable, William E. (S.A.O.)
	Vancouver, C.-B.—
8	Crump, Harold (S.A.O.)
31	Heritage, Henry (S.A.O.)
33	Tyacke, Wm. John (S.A.O.)
50	Nicholson, Nathaniel (S.A.O.)
52	Parsloe, Joseph (S.A.O.)
110	Stoddard, Thomas B. (S.A.O.)
121	Metcalf, John B. (S.A.O.)
124	Radway, Edgar Alfred (S.A.O.)
168	Shone, Percy (S.A.O.)
176	MacPherson, Donald (S.A.O.)
179	Wilson, George (S.A.O.)
	Nanaïmo, C.-B.—
15	Humphrey, Leonard John (S.A.O.)
21	Wallbank, Harold (S.A.O.)
	Edmonton, Alta.—
80	Ramshaw, Wm. H. (S.A.O.)
127	Morritt, Herbert L. (S.A.O.)
140	Hayward, Daniel (S.A.O.)
	Calgary, Alta.—
1	Packham, Murray Albert (S.A.O.)
106	Skeates, Ernest F. (S.A.O.)
106	Young, John Thos. (S.A.O.)
117	Smith, Wm. Henry (S.A.O.)
127	Harper, Stewart (S.A.O.)
143	Hewitt, Harry James (S.A.O.)
165	Robertson, Marshall (S.A.O.)
	Moose-jaw, Sask.—
9	Borradale, Thomas C. (S.A.O.)
114	Jones, Charles Francis (S.A.O.)
117	McBay, Arthur F. (S.A.O.)
161	Bell, Douglas C. (S.A.O.)
171	Jones, William G. (S.A.O.)
	Saskatoon, Sask.—
95	Gibson, Charles (S..A.O)
151	Bint, Harold (S.A.O.)
	Regina, Sask.—
2	Whyatt, Wm. Henry (S.A.O.)
57	Doan, Harry S. (S.A.O.)
63	Ellison, Wm. Thos. (S.A.O.)
76	Ball, Charles (S.A.O.)
86	Brown, Wm. Henry (S.A.O.)
106	Davis, Francis O. (S.A.O.)
139	Ash, John (S.A.O.)
140	Warner, Harry (O.A.S.)
154	Holtham, James Henry (S.A.O.)
154	Beesley, Harold Rosci (S.A.O.)
161	Warner, Fred (S.A.O.)
161	Rees, Louis T. (S.A.O.)
172	Lepine, Geo. Andre (S.A.O.)
178	Paine, Ernest (S.A.O.)
181	Mann, Thomas (S.A.O.)
216	Mann, Geoffrey John
	Brandon, Man.—
120	Ling, Samuel Myring (S.A.O.`

Rang.	
	Winnipeg, Man.—
10	Green, William (S.A.O.)
24	Moorly, Edward P. (S.A.O.)
44	Merritt, Arthur (S.A.O.)
52	Falconer, Herbert W. (S.A.O.)
57	Abbott, Gordon (S.A.O.)
59	Grant, James (S.A.O.)
60	Jackson, Hugh G. (S.A.O.)
64	Park, Daniel R. (S.A.O.)
73	Greaves, Sydney P. (S.A.O.)
82	Felico, Silvio (S.A O.)
86	de Lacy-Leacy, Brian (S.A.O.)
86	Guppy, Herbert E. (S.A.O.)
121	Elston, Albert Henry (S.A.O.)
121	Green, Frederick Wm. (S.A.O.)
127	Fuller, Ernest L. J. (S.A.O.)
166	Bocking, Alfred L. (S.A.O.)
176	Cowley, Hubert Wm. (S.A.O.)
199	Gardiner, James
199	Miller, Edward S.
199	Macauley, John
203	Welbanks, Charles M.
203	Harvey, Henry Chas.
211	Thomas, Tom
213	Hawirko, John
215	Shadford, Alfred
217	Anderson, Andrew Y.
218	Rogers, George Albert
	Port-Arthur, Ont.—
185	Logan, Archibald
	Sault-Ste-Marie, Ont.—
134	Wellard, Charles John (S.A O.)
168	Jones, James Alex. (S.A O.)
189	Scafe, Roy Thomas
	North-Bay, Ont.—
114	Secor, Richard J. (S.A.O.)
	Windsor, Ont.—
35	Mullin, David (S.A.O.)
	Kitchener, Ont.—
14	Febrenback, John Joseph (S.A.O.)
21	Huras, Edwin Daniel (S.A.O.)
137	Cottingham, Alfred (S.A.O.)
	London, Ont.—
55	Birnie, Wm. Alexander (S.A.O.)
101	Ritter, Alfred J. (S.A.O.)
194	Horner, Ernest Wm.
198	Burchell, Wm. Charles
	Guelph, Ont.—
44	Farrelly, T. J. (S.A.O.)
69	Thatcher, Edgar (S.A.O.)
	Brantford, Ont.—
4	Kite, Edward Noile (S.A.O.)
7	Peters, Graham Sessford (S.A.O.)
26	Blathwayt, George (S.A.O.)
	Hamilton, Ont.—
42	Hastings, Edward Charles (S.A.O.)
74	Carlisle, Russell M. (S.A.O.)
131	Wilson, George Herbert (S A.O.)
131	Wallace, William (S.A.O.)
175	Goss, Arthur (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

Rang.	
	Toronto, Ont.—
5	Huston, Edwin Roy (S.A.O.)
13	Hasset, Henry Jerome (S.A.O.)
19	Harrison, Wm. James (S.A.O.)
19	Cory, Arthur Ernest (S.A.O.)
29	Sheppard, Chas. Alex. (S.A.O.)
39	Dagger, Francis Gordon (S.A.O.)
41	Wylie, David (S.A.O.)
42	Allen, Edward (S.A.O.)
48	Hart, Oscar Egbert (S.A.O.)
51	Barr, Robert Ninion (S.A.O.)
55	Fleming, Harloe A. (S.A.O.)
60	Stead, Thomas Mundell (S.A.O.)
64	Barrow, Albert (S.A.O.)
64	White, Ernest E. (S.A.O.)
64	Blackman, Maurice (S.A.O.)
71	Easterbrook, Ernest G. B. (S.A.O.)
76	Waller. Frank (S.A.O.)
82	McCullum, Arthur C. (S.A.O.)
85	Wilson, John Alex. (S.A.O.)
89	Styres, Alfred (S.A.O.)
89	Duncan, Wm. N. (S.A.O.)
89	Smith, Edgar E. (S.A.O.)
92	Sales, Frank Oswald (S.A.O.)
92	Lavery, Phillip (S.A.O.)
98	Richardson, Alfred J. (S.A.O.)
99	Wilson, Robert Ivey (S.A.O.)
99	Long, Georgina Dean (S.A.O.)
104	George, Wm. Henry (S.A.O.)
106	Johnston, John Vincent (S.A.O.)
110	McCoy, Melvin (S.A.O.)
110	Montgomery, Gordon W. (S.A.O.)
117	Porter, Aaron (S.A.O.)
124	Ferguson, John (S.A.O.)
133	Hughes, Thomas Alfred (S.A.O.)
134	Farlane, Charles S. (S.A.O.)
137	Cole, Thomas Clark (S.A.O.)
142	Cockfield, Arthur John (S.A.O.)
144	Samuel, Kelly (S.A.O.)
146	Webster, James (S.A.O.)
147	Meighan, James (S.A.O.)
147	Stevens, Harold Leslie (S.A.O.)
151	Lightfoot, Ernest E. (S.A.O.)
153	Satchell, John Jos. (S.A.O.)
154	Stanton, Richard (S.A.O.)
154	Waller, Charles F. (S.A.O.)
158	Sellen, Wm. Thomas (S.A.O.)
158	Tuckwell, Joseph (S.A.O.)
161	Charleton, Richard S. (S.A.O.)
166	Nottingham, Geo. P. (S.A.O.)
168	McLeod, Charles Joe (S.A.O.)
180	Marshall, Herbert (S.A.O.)
180	Barker, Frank Harold (S.A.O.)
184	Granger, Mary Ann
192	Gougeon, Margaret M.
214	Chandler, Ernest
	Niagara-Falls, Ont.—
35	Beckett, Bernard Murray (S.A.O.)
102	Knight, Arthur G. (S.A.O.)
110	Smith, Alfred G. (S.A.O.)
	Peterborough, Ont.—
64	Brady, William (S.A.O.)
76	White, Albert Ed. (S.A.O.)
	Lindsay, Ont.—
10	Edwards, Geoffrey J. (S.A.O.)
	Kingston, Ont.—
191	Eves, Reginald Henry
	Brockville, Ont.—
92	Mepham, James P. (S.A.O.)
130	Bigford, Frederick Arthur (S.A.O.)

Rang.	
	Ottawa, Ont.—
3	Scholey, Wm. Adrian (S.A.O.)
10	Conley, Frank Ernest (S.A.O.)
15	Handley, Harry (S.A.O.)
15	Loney, Robert Samuel (S.A.O.)
18	Hollister, Clifford Allan (S.A.O.)
21	Guillaume, Joseph Paul A. (S.A.O.)
26	Piché, Eugène Gédéon (S.A.O.)
31	Kehoe, Mathew Snider (S.A.O.)
34	Ferrier, John Ernest (S.A.O.)
35	Johnson, Wm. Thomas (S.A.O.)
44	Logan, John H. (S.A.O.)
44	Stroud, Cedric F. (S.A.O.)
52	State, Warren Baron (S.A.O.)
69	Webster, Charles (S.A.O.)
76	Berthiaume, Oswald (S.A.O.)
80	Young, William (S.A.O.)
96	McKay, Fred. J. (S.A.O.)
114	Leblanc, Stephen (S.A.O.)
185	Coughlan, James
193	James, Ernest Richard
194	Lewis, James Seymour
196	McElheron, Cassie
197	Thibault, Osias E.
208	Montpetit, Lucien Honoré
209	McKay, Clarence Wm.
	Montréal, P.Q.—
35	Trudeau, Marcel (S.A.O.)
147	Garland, Percy Edgar (S.A.O.)
173	McKenven, Joseph A. (S.A.O.)
188	Bélanger, Régis (S.A.O.)
189	Lamothe, Léon
203	Favreau, Gauthier
207	Graton, Jean-Baptiste
	Sherbrooke, P.Q.—
71	Loomis, Christopher B. (S.A.O.)
	Québec, P.Q.—
183	Esnouf, Joseph Rodrigue
210	Fiset, Joseph Octave E.
	Fredericton, N.-B.—
96	Pearson, Geo. Rogers (S.A.O.)
203	Cass, Egbert Douglas
	St. John, N.-B.—
26	Cowan, Robert Murray (S.A.O.)
102	Hazen, Ford Harold (S.A.O.)
104	George, Wm. Henry (S.A.O.)
127	Cody, Warren Douglas (S.A.O.)
134	Hammond, Ernest Wilder (S.A.O.)
	Moncton, N.-B.—
29	Miller, Gordon Leigh (S.A.O.)
74	Lasnier, J. Léon (S.A.O.)
	Charlottetown, I.-P.-E.—
182	Cameron, John Ernest
	Summerside, I.-P.-E.—
187	Peters, Charles Ira
	Halifax, N.-E.—
39	MacLean, George (S.A.O.)
48	Ogilvie, Sidney S. (S.A.O.)
82	Goldsmith, Chas. J. (S.A.O.)
144	Melvin, Walter R. (S.A.O.)
174	Gauld, Wm. Fraser (S.A.O.)
212	Warman, Grace Agnes

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Suite.*

XLVI.—Examen général de concours pour des positions de courriers sur chemin de fer, tenu dans tout le Canada les 29 et 30 octobre 1920.

RANG.

Vancouver, C.-B.—
6 Finch, John (S.A.O.)
22 Nicholson, Nathaniel (S.A.O.)

Nelson, C.-B.—
26 Kirk, Frederick (S.A.O.)
50 Somerville, Chester E. (S.A.O.)

Calgary, Alta.—
3 Trimble, Geo. G. (S.A.O.)
14 Candy, Lionel Edward (S.A.O.)
27 Hurley, Francis Wm. (S.A.O.)
34 Turner, James McKinnie (S.A.O.)
40 Swanson, Wm. Lumsden S. (S.A.O.)
57 Castle, Donald Roland (S.A.O.)
68 Shott, Thomas (S.A.O.)
80 Goodman, Jacob H.

Moose-Jaw, Sask.—
32 Collins, Alfred Cyrie (S.A.O.)
51 Hall, Frank S. (S.A.O.)
55 Hall, Harry S. (S.A.O.)
57 Miles, Herbert A. (S.A.O.)
74 Stockwood, Wm Bertram (S.A.O.)

Saskatoon, Sask.—
2 Fryer, Harold E. (S.A.O.)
41 Kelly, Wm F. (S.A.O.)
51 Moffatt, Stanley Chas. (S.A.O.)
72 Sewendon, Herbert Chas. (S.A.O.)
73 Vick, Edgar John (S.A.O.)

Régina, Sask.—
77 Tidney, Herbert Leslie

Brandon, Man.—
34 Carr, James A. (S.A.O.)
43 Haswell, Jocelyn B. D. (S.A.O.)

Winnipeg, Man.—
7 Cartwright, Harold M. (S.A.O.)
41 McLennan, Roderick (S.A.O.)
57 Palmer, John C. N. (S.A.O.)
75 Fotheringham, Robert B. (S.A.O.)

North-Bay, Ont.—
23 Leach, Rupert James (S.A.O.)
34 Beattie, Wm H. (S.A.O.)

Windsor, Ont.—
37 Thompson, John (S.A.O.)
43 Hampton, Thomas (S.A.O.)
51 Partridge, John Arthur (S.A.O.)

Toronto, Ont.—
7 Gibbard, Arthur John (S.A.O.)
9 Thompson, Roy V. (S.A.O.)
12 Stewart, Willard A. (S.A.O.)
13 Fox, H. W. (S.A.O.)
32 McGuffin, William (S.A.O.)
47 Ostrom, James Shaw (S A.O.)
55 Walker, Wm F. (S.A.O.)
60 McCrady, John F. (S.A.O.)
62 Moore, John Ratcliffe (S.A.O.)
68 Curtis, John Henry (S.A.O.)
82 Terry, Walter David

RANG.

Peterborough, Ont.—
19 Hartley, Melville (S.A.O.)

London, Ont.—
83 Sharman, Douglas H.

Ottawa, Ont.—
1 Carr, Walter (S.A.O.)
4 Gorman, Orville R. (S.A.O.)
5 Browne, James Alex. (S.A.O.)
14 Handley, Harry (S.A.O.)
16 Crouch, Harry A. (S.A.O.)
16 Bruder, Allan Patrick (S.A.O.)
31 Plamondon, Emilien (S.A.O.)
39 Whelan, Alfred James (S.A.O.)
47 McKay, Fred M. (S.A.O.)
64 Findleton, James Coatts (S.A.O.)
65 Neville, Wm B. (S.A.O.)
65 Blyth, Wm Ross (S.A.O.)
70 Edwards, John McN. (S.A.O.)
77 O'Neil, Wm Jas.
81 Saunders, Allan J. H.
84 Ring-Ade, Wm. Robert
87 Sauvé, Ovila
89 White, Lawrence Alvin
91 Donovan, John Edward

Montréal, P.Q.—
27 MacDonald, Ronald (S.A.O.)
30 Rosser, Harold G. (S.A.O.)
45 Colwell, Alfred Geo. (S.A.O.)
47 Lickorisk, Wilfred (S.A.O.)
70 Doxtader, Louis P. (S.A.O.)
90 Côté, Louis

Trois-Rivières, P.Q.—
85 Lemay, Joseph Oscar

Québec, P.Q.—
20 Arel, Marie J. W. (S.A.O.)
37 Dussault, Antonio (S.A.O.)
79 Esnouf, Joseph
86 Delagrave, Joseph Alex.
87 Blaquière, Joseph W.
91 Proulx, Charles A.
93 Lévesque, Emile

Frédéricton, N.-B.—
23 Pearson, George Rogers (S.A.O.

St. John, N.-B.—
16 Slipp, George Leonard (S.A.O.)
23 Irvine, Frederick Jos. (S.A.O.)
29 Moulton, Hezekiah (S.A.O.)
45 Dever, Frederick Wm (S.A.O.)
51 Pitt, Harry V. (S.A.O.)
63 Hartin, Cecil (S.A.O.)
67 Ramsey, W. Chas. R. (S.A.O.)

Moncton, N.-B.—
60 Robinson, George Arthur (S.A.O.)

Tableau N° 8.—Liste des candidats heureux aux examens généraux par ordre de mérite et par ville—*Fin.*

Rang.	
	Charlottetown, I.-P.-E.—
21	Connolly, John James (S.A.O.)
78	Cameron, John Ernest
	Halifax, N.-E.—
9	Ells, Joseph Edw. (S.A.O.)
9	McInnis, John Duncan (S.A.O.)
75	Baker, Reginald C. (S.A.O.)

XLVII.—Examen général de concours pour des positions de commis-classeurs seniors, tenu dans tout le Canada le 12 novembre 1920.

Rang.	
	Ottawa, Ont.—
1	Ashton, Frederick G. (S.A.O.)
1	Browne, Albert V. (S.A.O.)
3	Reeve, Katharine M.
4	Thomas, Constance A.
5	Byers, Jessie M.
6	Robertson, Winnifred M.
	Ottawa, Ont.—Suite.
7	McKay, Nellie C.
8	McElroy, Kathleen A.
9	Hamel, Eugene C.
10	Anderson, Fred. E.
11	Foster, Carson B.
11	Horne, Nellie

Tableau N° 9 *(a)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil pendant le mois de juillet 1920

Villes.	Commis-sténographe junior — Exam. 6 et 7-7-20.			Commis-vérificateur junior. — Exam. 6 et 7-7-20.			Commis teneur de livres junior. — Exam. 6 et 7-7-20.			Commis-sténographe. — Exam. 6 et 7-7-20.			Commis teneur de livres. — Exam. 6 et 7-7-20.			Sténographe-teneur de livres. — Exam. 6 et 7-7-20.			Commis teneur de livres senior. — Exam. 6 et 7-7-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Victoria, C.-B.			2									2	1						3		
Vancouver, C.-B.	1	2	9				1					4	18	1		1			10		
Nanaïmo, C.-B.		1	1																		
Edmonton, Alta.	2									2			9			2			3		
Calgary, Alta.			2							1		8	1			3			11		
Grande-Prairie, Alta.				2	1							1									
Moosejaw, Sask.											1	2	1								
Saskatoon, Sask.			1				2					4	1								
Regina, Sask.			1							1		3	1			1			1		
Brandon, Man.																			3		
Winnipeg, Man.							2	1		5	1	3	2						2		
Port-Arthur, Ont.			1																		
Sault Ste-Marie, Ont.												1									
North Bay, Ont.			1										1						1		
Owen Sound, Ont.	1			1			6	1					1								
London, Ont.			3								1		4		1				2		
Brantford, Ont.										1		1	1						1		
Peterborough, Ont.													1						2		
Hamilton, Ont.			1									1	3	1			1		7		
Toronto, Ont.			5				3			2		5	14			1			5		
Kingston, Ont.			6									3		2		1			4	1	
Brockville, Ont.	2	2	8				4	2													
Otawa, Ont.	1	5	116			6	2	1	23	7		103	15	2	3			2	29	3	4
Montréal, P.Q.	1		3	1			3	1	4		1	1	12	3					7		
Québec, P.Q.			4							1		1	1	2	1				1		
Chatham, N.-B.			7																		
St-Stephen, N.-B.	1	1	2				2														
Fredericton, N.-B.			3				1					3									
St-Jean, N.-B.			4					1				6	3						2		
Moncton, N.-B.			4									2	1								
Charlottetown, I.P.-E.			19				2					6	7								
Yarmouth, N.-E.			1																		
Halifax, N.-E.			8			1	2		1			11	4	1							

Tableau N° 9 *(a)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil pendant le mois de juillet 1920—*Fin*.

Villes.	Sténographe-teneur de livres senior. — Exam. 6 et 7-7-20.			Commis-messager. — Exam. 8-7-20.			Facteur. — Exam. 8-7-20.			Emballeur et aide. — Exam. 8-7-20.			Camionneur. — Exam. 8-7-20.			Garde d'immigration. — Exam. 8-7-20.			Inspecteur d'immigration. — Exam. 8-7-20.			Total. — Exam. 8-7-20.		
	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.
Victoria, C.-B.				2			7						2				1		3			18	1	4
Vancouver, C.-B.	2		2	1			29	3		2						4			52	2		121	8	15
Nanaïmo, C.-B.							3			1												4	1	1
Edmonton, Alta.							10				1								7			35	1	
Calgary, Alta.	2						29	1		1						1			17	1		66	2	10
Lethbridge, Alta.																			1			1		
Grande-Prairie, Alta.																						2	1	1
Moosejaw, Sask.							2															3	1	2
Saskatoon, Sask.							1															4		5
Regina, Sask.																			1			5		4
Brandon, Man.							1															4		
Winnipeg, Man.	1			1			42	4									2		8			65	6	3
Port Arthur, Ont.							2	1														2	1	1
Sault Ste-Marie, Ont.																								1
North Bay, Ont.				2																		4		1
Windsor, Ont.							1												4			5		
Sarnia, Ont.																			2			2		
Owen Sound, Ont.																				1		9	2	
London, Ont.				1			7												3			17	1	4
Woodstock, Ont.							3												1			4		
Brantford, Ont.							4												2			9		1
Peterborough, Ont.				1			4												3			11		
Hamilton, Ont.							8	1											7			25	3	2
Toronto, Ont.	1				1		40	2								1			37	2		104	5	10
Kingston, Ont.	1						5	1											8			19	4	9
Brockville, Ont.							11												1			18	4	8
Ottawa, Ont.	1	2	2	13	4		47	4		21	2		2			1			51	6		190	29	259
Montréal, P.Q.				3	1		49	32		10			1			1	1		52	5		140	44	8
Sorel, P.Q.																			1			1		
Sherbrooke, P.Q.							1	1											1			2	1	
Québec, P.Q.				1			9	17								1			3			17	19	6
Chatham, N.-B.																								7
St-Stephen, N.-B.																			1			4	1	2
Frédéricton, N.-B.							2						1						1			5		6
St-Jean, N.-B.				1			10	1		1	2					1	1		3	1		21	6	10
Moncton, N.-B.							5	1			1									1		6	3	6
Charlottetown, I.P.-E.																			7	1		16	1	25
Yarmouth, N.-E.																								1
Truro, N.-E.							1															1		
Halifax, N.-E.			1				5	1		1									6	2		18	4	22

Tableau N° 9 *(b)*.—**Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil pendant le mois d'octobre 1920**

Villes.	Commis junior. — Exam. 26 et 27-10-20.			Commis-dactylographe junior. — Exam. 26 et 27-10-20.			Commis-sténographe junior. — Exam. 26 et 27-10-20.			Commis. — Exam. 26 et 27-10-20.			Commis-sténographe. — Exam. 26 et 27-10-20.			Commis-dactylographe. — Exam. 26 et 27-10-20.			Commis-sténographe senior. — Exam. 26 et 27-10-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Victoria, C.-B.									3	11							5	1			2
Vancouver, C.-B.	4		1			1	1			14			3			1	1	4			
Nanaïmo, C.-B.						1															
Edmonton, Alta.										3											
Calgary, Alta										4									1		1
Moosejaw, Sask.									1	6	1							6			
Saskatoon, Sask.										1											2
Brandon, Man.																		1			
Winnipeg, Man.	6								1	3		1			1	2					1
Port Arthur, Ont.										1											
Sault Ste-Marie, Ont									1									1			
North Bay, Ont.										1		1									
Windsor, Ont.																		1			
Owen Sound, Ont.	3						1														
London, Ont.	1					1		1	1	3							1	1			
Brantford, Ont.										1								1			
Woodstock, Ont.		1																			
Peterborough, Ont.										2											
Guelph, Ont.																		1			
Hamilton, Ont.									2	3											1
Toronto, Ont.	14	4				7			5	31		2	3		1	4		4	3		1
Kingston, Ont.						1				3					1						
Brockville, Ont.						1	1		2					1				2		1	
Ottawa, Ont.	16	9	62		3	59			55	48	20	126		6	45	1	7	96	2	3	59
Montréal, P.Q.	5	3			1			1		6	8	1		1	1	2		4		1	
St-Hyacinthe, P.Q.									1												
Trois-Rivières, P.Q.														1							
Sherbrooke, P.Q.	1								1												
Sorel, P.Q.																	1				
Québec, P.Q.			1								1	1		1				1			
Frédéricton, N.-B.			1															1			
St-Jean, N.-B.	3					1			2			1					1	4			
Moncton, N.-B.			1						1			1									
Charlottetown, I. P.-E.	2								5			7					1	2			
Summerside, I.P.-E.											1										
Halifax, N.-E.	1					1			9	4	1							3			
Sydney, N.-E.	2	1																			1

Tableau N° 9 *(b)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil pendant le mois d'octobre 1920—*Suite*.

Villes.	Commis-messager. — Exam. 27-10-20.			Commis junior des comptes. — Exam. 27-10-20.			Commis des magasins et commis de fournitures — Exam. 27-10-20.			Commis-classeur. — Exam. 27-10-20.			Commis de douane — Exam. 27-10-20.			Examinateur de douane, etc. — Exam. 28-10-20.			Commis d'entrepôt de douane et préposé de l'accise (classe 1) — Exam. 28-10-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Victoria, C.-B.							2			3			1			2			7	1	
Vancouver, C.-B.							9			1			8			10			3	2	
Nelson, C.-B.																			1		
Edmonton, Alta.							1			1			1						1		
Calgary, Alta.		1		1			2			1			2			1			1		
Moosejaw, Sask.										1						1					
Saskatchewan, Sask.	1																				
Regina, Sask.																3					
Winnipeg, Man.	1									2						3			1		
Port Arthur, Ont.																1					
Windsor, Ont.																			1		
Sarnia, Ont.													1			2					
London, Ont.		1									1					2					
Woodstock, Ont.													1								
Brantford, Ont.													1			2			1		
Peterborough, Ont.													1			1			3		
Hamilton, Ont.		1											1			3	1				
Toronto, Ont.	4			2			5	1		6		14	10			4			11		
Kingston, Ont.	2			1	1		3			2			1			3					
Brockville, Ont.										1			1								
Ottawa, Ont.	16	4		4	2	2	15	2	3	29	16	63	1	2		4	2		1		
Montréal, P.Q.						1	5	3		3	6	1	6	6		13	3		2	1	
St-Hyacinthe, P.Q.																			4	2	
Sherbrooke, P.Q.											1			1		1					
Sorel, P.Q.														1							
Québec, P.Q.	1	1											1	1		2	2			1	
Chatham, N.B.													1								
Fredericton, N.-B.													1								
St-Jean, N.-B.												1	1			10				1	
Moncton, N.-B.																1					
Charlottetown, I.P.-E.							2			1			2	1		1			3		
Halifax, N.-E.	1							1				1	2			1			3		

Tableau N° 9 *(b)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil pendant le mois d'octobre 1920—*Fin.*

Villes.	Garde-clefs d'entrepôt et commis de l'accise — Exam. 28-10-20.			Facteur. — Exam. 29 et 30-10-20.			Chargeur des postes. — Examen29 et 30-10-20.			Préposé du transbordement des dépêches. — Exam. 29 et 30-10-20.			Commis des postes. — Exam. 29 et 30-10-20.			Courrier sur chemin de fer — Exam. 29 et 30-10-20.			—		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Prince Rupert, C.-B.													1		2		1		1	1	2
Victoria, C.-B.										2			6			1	1		35	7	6
Vancouver, C.-B.	6			7			3	1		2			15			8			96	4	6
Nanaimo, C.-B.													2	1					2	1	1
Nelson, C.-B.																1	2		2	2	
Edmonton, Alta.	2			7			3			3			6			1			29		
Calgary, Alta.				27	6		1			1			17	1		10	1		79	9	1
Moose Jaw, Sask.				2			2			1			13			13			13	2	7
Saskatoon, Sask.	1			9	1		2			1			4			9			28	1	2
Regina, Sask.	1			6			6	1					28	4	1		1		44	6	1
Brandon, Man.													5			5			10		1
Winnipeg, Man.				26	16		15	2		13	4		34	16		9	1		115	29	4
Port Arthur, Ont.				2	1			1					1	1					5	3	
Sault Ste-Marie, Ont.				1	1								2	1					3	2	2
North Bay, Ont.													1			3			5		1
Windsor, Ont.				8	1								1			4			14	1	1
Sarnia, Ont.				1	1														4	1	
Owen Sound, Ont.				1	1								1			1	1		7	2	
London, Ont.	1			3	1		1				1		5	2		3	2		20	10	3
Woodstock, Ont.				1										1		1			3	2	
Brantford, Ont.				1	1		1						4			1			12	1	1
Peterborough, Ont.				3									3			1			14		
Lindsay, Ont.				10									1	1					11	1	
Kitchener, Ont.				1	1								4						5	1	
Guelph, Ont.	1	1			1								2						3	2	1
Hamilton, Ont.				11	1					3			6			1			29	3	3
Niagara Falls, Ont.				1									4						5		
Toronto, Ont.	14			84	8		43	1		20	1		94	3	3	22	6		374	24	37
Kingston, Ont.	1			4						4			3	2		1	1		28	4	2
Brockville, Ont.	1												3						7	2	5
Ottawa, Ont.	7	1		18			8			5			25	7	2	33	10		233	94	572
Montréal, P. Q.	8	4		29	36		3			7	1		17	11	2	19	11		125	97	10
St-Hyacinthe, P.Q.				1									2						8	2	1
Three Rivers, P.Q.	1			3	1					1			1				1		6	3	
Sherbeooke, P.Q.				3	2					1			2						8	4	1
Sorel, P.Q.					1															3	
Québec, P.Q.	1			8	16		1			1	3		1	2	1	8	25		24	53	
Chatham, N.-B.																			1		
Fredericton, N.-B.							1						2	1		1			5	1	2
St-Jean, N.-B.				3						3			10			10			43	2	9
Moncton, N.-B.				2			1			3	2		4	2	1	1	1		12	5	4
Charlottetown, I.P.-E.	1												1	2		3	2		16	6	14
Summerside, I.P.-E.														1			1		2		
Yarmouth, N.-E.																	1			1	
Kentville, N.E.																3	1		3	1	
Halifax, N.-E.	2			5		2	3			4	2		4	2	1	7	3	37	11		15
Sydney, N.-E.				2															4	1	1

Tableau N° 9 (c).—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil.

Villes.	Préposé du duplicateur — Exam. 30-3-20.			Examen supplémentaire aux examens généraux pour classes supérieures, Toronto — Exam. 30-3-20.			Commis senior. — Exam. 27-4-20.			Préposé d'ascenseur. — Exam. 27-4-20.			Préposé d'ascenseur (surnuméraire). — Exam. 12-6-20.			Admission au Collège Naval Royal. — Exam. 15-6-20.			Commis principal (h) — Exam. 10-8-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Victoria, C.-B.							3	2									5		1		
Vancouver, C.-B.							21		1								4			1	
Edmonton, Alta.							5												1	1	
Calgary, Alta.							2	1									2				
Saskatoon, Sask.							3	2									1				
Regina, Sask.																			1		
Winnipeg, Man.							1	4		1										1	
Port Arthur, Ont.							1	1													
Sault Ste-Marie							2		1												
North Bay, Ont.									1												
Owen Sound, Ont.							1	1													
London, Ont.							2														
Brantford, Ont.							1	2													
Hamilton, Ont.							5	1									5			1	
Toronto, Ont.				3			12	1									2				
Peterborough, Ont.			1																		
Kingston, Ont.							4	1	1	1										1	
Ottawa, Ont.	14	1	6				48	21	42	13	1		7				2		23	23	
Montréal, P.Q.							14	4	5								1			3	
Sherbrooke, P.Q.							1	1													
Fredericton, N.-B.							1														
St-Jean, N.-B.																	3				
Saskville, N.-B.								1													
Yarmouth N.-E.							1														
Truro, N.-E.							1														
Halifax, N.-E.								2									3				

Tableau N° 9 *(c)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens généraux pour admission dans le service civil—*Fin*.

Villes.	Commis-messager (surnuméraire). — Exam. 10-8-20.			Commis-statisticien — Exam. 12-11-20.			Commis-classeur senior — Exam. 12-11-20.			Total. —		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Victoria, C.-B.				1						5	7	
Vancouver, C.-B.							3			24	5	1
Edmonton, Alta.							2			8	1	
Calgary, Alta.							1			3	3	
Saskatoon, Sask.							1			4	3	
Regina, Sask.										1		
Winnipeg, Man.							2			4	5	
Port Arthur, Ont.											1	1
Sault Ste-Marie, Ont.										2		1
North Bay, Ont.												1
Owen Sound, Ont.										1	1	
London, Ont.										2		
Brantford, Ont.										1	2	
Hamilton, Ont.										5	7	
Toronto, Ont.							1	1	1	16	4	1
Peterborough, Ont.												1
Kingston, Ont.										5	2	1
Ottawa, Ont.					1	3	18	15	18	123	64	69
Montréal, P.Q.					1			2		14	11	5
Sherbrooke, P.Q.										1	1	
Fredericton, N.-B.										1		
St-Jean, N.-B.	4								1	1	1	1
Sackville, N.-B.											1	
Yarmouth, N.-E.										1		
Truro, N.-E.										1		
Halifax, N.-E.								1			5	

Tableau N° 9 (d).—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil.

Villes.	Agriculture																				
	Adjoint de laboratoire. — Exam. 24-2-20.			Entomologiste junior — Exam. 30-3-20.			Analyste des semences (f). — Exam. 13-4-20.			Inspecteur vétérinaire. — Exam. 27-4-20.			Propagandiste de district en aviculture — Exam. 25-5-20.			Agent de marchés à bestiaux. (classe II). — Exam. 2 et 13-7-20			Inspecteur non professionnel. — Exam. 6-7-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Victoria, C.-B.														1					2		
Vancouver, C.-B.													1	1					2		
Edmonton, Alta.										1	1					1			3		
Calgary, Alta.									8					1		1			6	1	
Lethbridge, Alta.														1							
Moosejaw, Sask.																			1		
Regina, Sask.																1					
Winnipeg, Man.									4	1	3								11	1	
Owen Sound, Ont.		1																			
Guelph, Ont.														1							
Hamilton, Ont.	1																		1		
Toronto, Ont.										25	7					1	1		33	4	
Kingston, Ont.	1																				
Ottawa, Ont.		2							5	1				1			1		6		
Montréal, Qué.										1	1		1			1			8	4	
Québec, Qué.																			1		
Rimouski, Qué.														1							
Sherbrooke, Qué.																			1		
Fredericton, N.-B.				1	1									1					1		
Moncton, N.-B.										1											
Charlottetown, I. P.-E.		1																			
Annapolis Royal, N.-E.				2																	
Antigonish, N.-E.																			1		

Tableau N° 9 *(d)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Agriculture—*Suite*.																				
	Inspecteur-vétérinaire. (surnuméraire). — Exam. 6-7-20.			Agent junior de marchés à bestiaux. — Exam. 13-7-20.			Agent de marchés à bestiaux (classe I). — Exam. 13-7-20.			Commis principal (h). — Exam. 27-7-20.			Propagandiste de district en industrie animale. — Exam. 10-8-20.			Inspecteur des œufs. — Exam. 10-8-20.			Analyste-surveillant des semences. — Exam. 31-8-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Vancouver, C.-B.																2	1				
Edmonton, Alta.		1															1				
Calgary, Alta.		1									1								1		
Saskatoon, Sask.								1								1	1				
Regina, Sask.																	1				
Winnipeg, Man.		1			1									1							
London, Ont.																1	3				
Hamilton, Ont.											1										
Toronto, Ont.							1									2	1			1	
Ottawa, Ont.								1			2			1		1	2		1		
Montréal, Qué.	1	3		2										1		1					
Québec, Qué.		1											1	3							
Trois-Rivières, Qué.														1							
Sherbrooke, Qué.													1								
Fredericton, N.-B.																1					
Charlottetown, I. P.-E.																1					

Tableau N° 9 *(d)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Agriculture—*Suite*.																		Commission de l'Air.		
	Inspecteur des produits laitiers. — Exam. 31-8-25.			Adjoint du commissaire des fruits. — Exam. 31-8-20.			Zoologue junior (f). — Exam. 31-8-20.			Propagandiste de district en industrie animale. (surnuméraire). — Exam. 1-9-20.			Inspecteur de la réfrigération. — Exam. 28-9-20.			Analyste senior des semences — Exam. 30-11-20.			Garde-magasins, Camp Borden. — Exam. 2-7-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Victoria, C.-B.																	1				
Vancouver, C.B.																1					
Edmonton, Alta.													1								
Calgary, Alta.																1					
Saskatoon, Sask.													1	1							
Winnipeg, Man.																			1		
Port Arthur, Ont.																			1		
London, Ont.																			2		
Brantford, Ont.																				1	
Hamilton, Ont.														1					1	1	
Toronto, Ont.													3	1					4		
Peterborough, Ont.																			3		
Kingston, Ont.																			1		
Ottawa, Ont.		2		1	3				4		1			1				1	11		
Montréal, Qué.		1												1					2		
Fredericton, N.-B.													1								
St-Jean, N.-B.													1								
Kentville, N.-E.					1																

Tableau N° 9 (*d*).—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Commission du Service Civil.														
	Chef, division de l'organisation. — Exam. 6-11-19.			Premier examinateur anglais. — Exam. 30-11-19.			Enquêteur junior. — Exam. 11-5-20.			Enquêteur. — Exam. 12-5-20.			Enquêteur senior. — Exam. 13-5-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Paris, France															
Victoria, C.B	1			1			1								
Vancouver, C.-B					1		2						1	1	
Edmonton, Alta				1			1								
Calgary, Alta															
Lethbridge, Alta							1								
Moosejaw, Sask														1	
Regina, Sask					1										
Prince Albert, Sask													1		
Winnipeg, Man				1			1							1	
Port Arthur, Ont							1								
Owen Sound, Ont															
London, Ont					1		1			1			1	1	
Hamilton, Ont															
Toronto, Ont	1	1													
Peterborough, Ont				1											
Kingston, Ont					1										
Brockville, Ont					2										
Ottawa, Ont	1	5		3	4		5			4			10	8	
Montréal, Qué	1				1								1		
Sherbrooke, Qué					1										
Québec, Qué															
Fredericton, N.-B															
St-Jean, N.-B								1							
Saskville, Ont	1														
Yarmouth, N.-E					1										
Truro, N.-E					2										
Halifax, N.-E							1						1		
Sydney, N.-E				1	1									1	

Tableau N° 9 *(d)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Commission du service civil—*Fin*.			Affaires Extérieures.			Santé.					
	Examinateur junior du service civil. — Exam. 15-10-20.			Secrétaire du bureau du commissaire général du Canada, Paris. — Exam. 29-12-19.			Inspecteur des produits alimentaires, médicaments et engrais chimiques. — Exam. 30-3-20.			Bibliothécaire de ministère. — Exam. 27-4-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Paris, France				1								
Victoria, C.-B.	1						1					
Vancouver, C.B.	1											
Edmonton, Alta.	1						1	1				
Calgary, Alta.				2				1				
Lethbridge, Alta.												
Moosejaw, Sask.												
Regina, Sask.												
Prince Albert, Sask.												
Winnipeg, Man.							5					
Port Arthur, Ont.												
Owen Sound, Ont.							1					
London, Ont.												
Hamilton, Ont.	1											
Toronto, Ont.							1			1		
Peterborough, Ont.												
Kingston, Ont.												
Brockville, Ont.												
Ottawa, Ont.	11	15		4								9
Montréal, Qué.	3			5								
Sherbrooke, Qué.												
Québec, Qué.				2								
Fredericton, N.-B.				1								
St-Jean, N.-B.												
Sackville, N.-B.												1
Yarmouth, N.-E.												
Truro, N.-E.											1	
Halifax, N.-E.												
Sydney, N.-E.												

Tableau N° 9 *(d)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite.*

Centre.	Chambre des Communes			Affaires des sauvages.			Intérieur.								
	Rapport du Parlement (français.) — Exam. 24-6-20.			Agent des sauvages, Témiscamingue-nord. — Exam. 27-1-20.			Commis du génie. — Exam. 29-12-20.			Gardien de l'outillage d'arpentage. — Exam. 30-12-19.			Commis senior du génie. — Exam. 27-4-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	S.A.O.	Femmes.	Civils Hommes.	Femmes.
Victoria, C.B															
Vancouver, C.B															
Nelson, C.B															
Edmonton, Alta															
Calgary, Alta							2						1	1	
Winnipeg, Man							1								
Port Arthur, Ont										1					
Guelph, Ont															
Toronto, Ont										1					
Ottawa, Ont		1			1					2	1		2	4	
Témiscamingue-nord, Qué				2	3										
Montréal, Qué										1					
Lévis Qué															
Sackville, N.-B													1		
Halifax, N.-E														1	

Tableau N° 9 (*d*).—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Intérieur—*Suite*.										
	Commis du génie. — Exam. 11-5-20.			Dessinateur. — Exam. 13-7-20.			Cartographe. — Exam. 13-7-20.			Garde-chasse, oiseaux migrateurs. — Exam. 13-7-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	S.A.O.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes.	Femmes.
Victoria, C.-B.				1								
Vancouver, C.-B.								1				
Nelson, C.-B.											2	
Edmonton, Alta		1										
Calgary, Alta												
Winnipeg, Man												
Port Arthur, Ont												
Guelph, Ont		1										
Toronto, Ont				2						1	2	
Ottawa, Ont		2		3	3		1					
Témiskamingue-nord, Qué.												
Montréal, Qué												
Lévis, Qué											1	
Sackville, N.-B.												
Halifax, N.-E.												

Tableau N° 9 (*d*).—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Intérieur—*Fin*.															Marine et Pêcheries.								
	Commis senior du génie. — Exam. 31-8-20.			Cartographe senior. — Exam. 31-8-20.			Commis du génie. — Exam. 1-9-20.			Dessinateur senior. — Exam. 1 et 2-10-20.			Cartographe senior. — Exam. 30-11-20.			Commis du pilotage. — Exam. 29-12-19.			Dessinateur junior. — Exam. 27-1-20.			Agent surveillant pêcheries. — Exam. 15-6-20.		
	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O	Civils Hommes	Femmes.
Victoria, C.-B.					1					1	1			1		11	2							
Vancouver, C.-B.																5								
Edmonton, Alta.																						1		
Calgary, Alta.																1						1	1	
Regina, Sask.																1								
Winnipegosis, Man.																						2	2	
Winnipeg, Man.					1									1		1						2	1	
Port Arthur, Ont.											1													
Woodstock, Ont.	1																							
Peterborough, Ont.																1								
Toronto, Ont.	1							2						1					2					
Kingston, Ont.	1																							
Ottawa, Ont.	1	1			3					4	5			7					1					
Québec, P.Q.																	1							

Tableau N° 9 (*d*).—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Suite*.

Villes.	Marine et Pêcheries—*Fin*.									Archives publiques.			Commerce.								
	Aide de piscifacture. — Exam. 22-6-20.			Adjoint de piscifacture. — Exam. 22-6-20.			Inspecteur de district des piscifactures, division de l'est. — Exam. 22-6-20.			Archiviste conjoint. — Exam. 22-6-20.			Inspecteur de l'électricité et du gaz. — Exam. 27-1-20.			Inspecteur de l'électricité et du gaz. — Exam. 30-3-20.			Inspecteur des poids et mesures. — Exam. 27-4-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Vancouver, C.-B.										1											
Nelson, C.-B.																			1		
Edmonton, Alta.																			2		
Winnipeg, Man.					2																
Port Arthur, Ont.	2			1																	
Sarnia, Ont.				1																	
London, Ont.												1							1		
Hamilton, Ont.																			3		
Toronto, Ont.	1	1		2	1							1							1		
Peterborough, Ont.																			1		
Kingston, Ont.				1														1			
Ottawa, Ont.											1	2									
Montréal, P.Q.	1																1		2	1	
Trois-Rivières, P.Q.																				1	
Rimouski, P.Q.																				1	
Sherbrooke, P.Q.																				2	
Chatham, N.-B.	1			1	1			1													
St-Jean, N.-B.								1					2	2		1	1				
Yarmouth, N.-E.								1			1										
Halifax, N.-E.	2			3						1									1		

Tableau N° 9 *(d)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens spéciaux pour admission dans le service civil—*Fin.*

Villes.	Commerce—*Fin.* Inspecteur de l'électricité et du gaz. — Exam. 13-7-20. S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	Commis-statisticien principal. — Exam. 10-8-20. S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	Statisticien. — Exam. 28-9-20. S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	Commissaire junior du commerce. — Exam. 12-11-20. S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	Photographe cinématographique junior. — Exam. 12-11-20. S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	Total. — S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Paris, France																1		
Victoria, C.-B.										1						21	7	
Vancouver, C.-B.										3	1					19	6	
Nelson, C.-B.																1	2	
Edmonton, Alta.										1						14	5	
Calgary, Alta.								1		1						17	8	8
Lethbridge, Alta.																1	1	
Moosejaw, Sask.		1								1						2	2	
Saskatoon, Sask.										1						3	3	
Regina, Sask.										1						3	2	
Prince-Albert, Sask.																1		
Winnipegosis, Man.																2	2	
Winnipeg, Man.										1						25	13	4
Port Arthur, Ont.																6	1	
Owen Sound, Ont.																1	1	
Windsor, Ont.											1						1	
Sarnia, Ont.																1		
London, Ont.	1															8	5	1
Woodstock, Ont.																1		
Guelph, Ont.																	2	
Brantford, Ont.										1						1	1	
Hamilton, Ont.										1						8	3	
Toronto, Ont.					1					2			1	1		86	25	1
Peterborough, Ont.													1			79		
Kingston, Ont.																4	2	
Brockville, Ont.									1								2	1
Ottawa, Ont.				4	4			2		6	2		2	1		85	87	21
Témiscamingue-nord, P.Q.																2	3	
Montréal, P.Q.										2	1			1		33	16	
Québec, P.Q.																4	5	
Lévis, P.Q.																	1	
Trois-Rivières, P.Q.																	2	
Rimouski, P.Q.																	2	
Sherbrooke, P.Q.																2	3	
Chatham, N.-B.																2	2	
Fredericton, N.-B.														1		5	3	
St-Jean, N.-B.								1		1						5	6	
Sackville, N.-B.																2		1

Moncton, N.-B.								1								1	1	
Charlottetown, I. P.-E.																1	1	
Yarmouth, N.-E.							1									1	3	
Annapolis Royal, N.-E.																2		
Truro, N.-E.																	3	
Kentville, N.-E.																	1	
Halifax, N.-E.										2						11	1	
Antigonish, N.-E.																1		
Sydney, N.-E.										1						2	2	

Tableau N° 9 *(e)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens d'admission dans le service civil.

Pour des positions annoncées dans l'endroit seulement.

Villes.	Percepteur de douane. Antigonish. — Exam. 9-3-20.			Surintendant de piscifacture. — Exam. 30-3-20.			Chauffeurs-postiers. — Exam. 30-3-20.			Commis de magasins. Parc Jasper. — Exam. 11-5-20.			Garçon de bureau. — Exam. 11-5-20.			Surintendant de piscifacture, Winnipegosis, (surnuméraire.) — Exam. 15-6-20.		
	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Edmonton, Alta										2	1							
Calgary, Alta										1								
Regina, Sask				1														
Winnipegosis, Man					3												2	
Winnipeg, Man					1													
Port-Arthur, Ont					1													
Sarnia, Ont					2													
Toronto, Ont							16	5										
Ottawa, Ont				1										26				
St-Jean, N.-B					1													
Annapolis, N.-E					1													
Halifax, N.-E	2																	
Antigonish, N.-E	4	3																

Tableau N° 9 *(e)*.—Nombre de candidats qui se sont présentés dans différentes villes aux examens d'admission dans le service civil—*Fin*.

Pour des positions annoncées dans l'endroit seulement—*Fin*.

Villes.	Agent-surveillant, pêcheries, Qu'Appelle. — Exam. 27-7-20.			Percepteur de douane, Picton. — Exam. 10-8-20.			Commis-sténographe junior, Peterborough. (*h*) — Exam. 10-8-20.			Inspecteur d'immigration et interprète, Halifax. — Exam. 10-8-20.			Total.		
	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Hommes civils.	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.	S.A.O.	Civils Hommes	Femmes.
Edmonton, Alta														1	
Calgary, Alta													1		
Regina, Sask	1												2		
Winnipegosis, Man														5	
Winnipeg, Man		1												2	
Port Arthur, Ont														1	
Sarnia, Ont														2	
Toronto, Ont													16	5	
Peterborough, Ont					1		1						1	1	
Kignston, Ont					1									1	
Ottawa, Ont					1								1	27	
St-Jean, N.-B														1	
Annapolis, N.-E														1	
Halifax, N.-E										1	1		3	1	
Antigonish, N.-E													4	3	

17,666

Tableau N° 10.—Listes des candidats ayant obtenu un heureux résultat dans leurs appels contre l'estimation faite de leurs réponses d'examen.

I.—Examen pour positions de commis senior, le 27 avril 1920

RANG.—

Vancouver, C.-B.—

25B Miller, Alfred T. (S.A.O.)

Edmonton, Alta.—

25A Finn, G. N. (S.A.O.)

Toronto, Ont.—

20B Sparks, Herbert S. (O.A.S.)

RANG.—

Ottawa, Ont.—

1A Ensor, H. C. (S.A.O.)
20A Johnston, C. F. W. (S.A.O.)
52A Beehler, Leah
63A Blunt, Ethel

Montréal, P.Q.—

10 Benoit, Pierre G. (S.A.O.)
10A Gaudette, Adrien (S.A.O.)

II.—Examen pour positions de commis principal, le 10 août 1920

RANG.—

Ottawa, Ont.—

1A Hiney, Ernest M. (S.A.O.)
2A Glass, James (S.A.O.)

Tableau N° 11.—Examinateurs aux examens du service civil.

M. G. H. Broughton, Toronto
M. I. T. Norris
M. A. E. Meldrum
M. J. E. Jones
Rév. J. A. Lajeunesse, Université d'Ottawa,
M. John E. Miller
M. F. A. Jones
M. J. C. Spence
M. Wm. A. Graham
M. Geo. Simpson
M. R. S. Simpson
M. G. L. Blatch,
M. Paul Marchand
M. A. T. Coolican
M. A. C. Campbell
tous d'Ottawa.

et les membres du personnel de la Commission du Service Cfvil.

(c) *Examinateurs qui ont siégé dans les conseils d'Appel.*

Les membres du personnel de la Commission du service civil.

Tableau N° 12.—Surveillants aux examens du service civil.

Villes.	Nom.	Adresse.
Prince Rupert, C.-B	J. C. Brady	High School, Prince Rupert, C.-B.
Victoria, C.-B	Capt. Rev. Dr. Campbell	1185 Fort St., Victoria, C.-B.
Vancouver, C.-B	Wm. Burns	1171 8e Ave. W., Vancouver, C.-B.
Kamloops, C.-B	T. R. Hall	Principal, High School, Kamloops, C.-B.
Nanaimo, C.-B	Rev. S. Ryall	Nanaimo, C.-B.
Nelson, C.-B	B. P. Steeves	High School, Nelson, C.-B.
Edmonton, Alta	Rev. A. S. Tuttle	Collège Alberta, Edmonton Sud, Alta.
Calgary, Alta	E. W. Coffin	Ecole Normale, Calgary, Alta.
Grande Prairie, Alta	Mrs. Maud Clifford	Grande Prairie, Alta.
Lethbridge, Alta	C. E. Brandow	Principal, école Fleetwood, Lethbridge, Alta.
Medicine Hat, Alta	Hector Lang	c/o Lang Bros., Medicine Hat, Alta.
Frank, Alta	Rev. W. T. Young	Blairmore, Alta.
Moose Jaw, Sask	J. W. Sifton	Surintendant des écoles, Moosejaw, Sask.
Saskatoon, Sask	Walter C. Murray	Université de la Saskatchewan, Saskatoon, Sask.
Regina, Sask	Col. T. E. Perrett	Ecole Normale, Regina, Sask.
Prince Albert, Sask	Rev. J. W. McIntosh, M.A.	The Nisbet School Home, Prince Albert, Sask.
Swift Current, Sask	Rev. W. A. Guy	Swift Current, Sask.
Brandon, Man	S. J. McKee	335 18e St., Brandon, Man.
Ethelbert, Man	Dr. Gilbert	Ethelbert, Man.
Winnipegosis, Man	A. V. B. Lamont	Principal, école publique, Winnipegosis, Man.
Winnipeg, Man	W. J. Spence	Université du Manitoba, Winnipeg, Man.
Port-Arthur, Ont	W. B. L. Howell	Collegiate Institute, Port Arthur, Ont.
Sault Ste-Marie, Ont	Geo. W. Rudlen	639 rue Wellington, Sault-Ste-Marie, Ont.
North-Bay, Ont	P. W. Brown	404 rue McIntyre O., North Bay, Ont.
Windsor, Ont	Robert Meade	904 Ave. Ouellette, Windsor, Ont.
Sarnia, Ont	Henry Conn, B.A.	Inspecteur des écoles, Sarnia, Ont.
Owen Sound, Ont	R. N. Merritt	444 2e Ave. E., Owen Sound, Ont.
London, Ont	H. B. Beal	Technical and Art School, London, Ont.
Chatham, Ont	Harry Collings	Directeur, Central School, Chatham, Ont.
Woodstock, Ont	W. J. Salter	Collegiate Institute, Woodstock, Ont.
Kitchener, Ont	W. H. Nixon	Principal, Euler Business College, Kitchener, Ont.
Guelph, Ont	R. R. Graham	Collège d'agriculture d'Ont., Guelph, Ont.
Lindsay, Ont	Dr. T. W. Kirkconnell	Principal, Collegiate Institute, Lindsay, Ont.
Niagara Falls, Ont	J. D. Dickson	Collegiate Institute, Niagara Falls, Ont.
Peterborough, Ont	F. M. Delafosse	Bibliothécaire public, Peterborough, Ont.
Timmins, Ont	Mr. Carter	Principal, école publique, Timmins, Ont.
Brantford, Ont	A. W. Burt	Collegiate Institute, Brantford, Ont.
Hamilton, Ont	J. B. Turner	Collegiate Institute, Hamilton, Ont.
Toronto, Ont	James Brebner	Université de Toronto, Toronto, Ont.
Kingston, Ont	Dr. H. T. Wallace	Queen's University, Kingston, Ont.
Brockville, Ont	Rév. L. E. Davis	St. Paul's Rectory, Brockville, Ont.
Ottawa, Ont	S. J. Daley	Commission du service civil, Ottawa, Ont.
Montréal, P.Q	Prof. H. E. Reilley	Université McGill, Montréal, P.Q.
St-Hyacinthe, P.Q	Albert Belisle	37 rue Antoine, St-Hyacinthe, P.Q.
Sorel, P.Q	Rév. Fr. Ignace	Mont St-Bernard, Sorel, P.Q.
Sherbrooke, P.Q	Rév. O. A. Gagnon	Séminaire St-Charles Borromée, Sherbrooke, P.Q.
Trois-Rivières, P.Q	Rév. L. Chartier	Séminaire des Trois-Rivières, Trois-Rivières, P.Q.
Québec, P.Q	Rév. B. P. Garneau	Université Laval, Québec, P.Q.
Rimouski, P.Q	Chanoine Charron	Séminaire de Rimouski, Rimouski, P.Q.
Frelighsburg, P.Q	Rev. C. Winch	Frelighsburg, P.Q.
Timiskaming Nord, P.Q	J. H. Lafrance	Témiscamingue-nord, P.Q.
Amherst, P.Q	Joseph Gallant	L'Académie Saint Pierre, La Vernière, Iles de la Madeleine, P.Q.
Fredericton, N.B	Prof. John Stephens	Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B.
Chatham, N.B	G. H. Harrison	Principal, High School, Chatham, N.-B.
Campbellton, N.B	L. A. Gilbert	Principal, Grammar School, Campbellton, N.-B.
Edmundston, N.B	T. D. Hébert	Edmundston, N.-B.
St-Stephen, N.B	Fred Sullivan	St. Stephen, N.-B.

Tableau N° 12.—Surveillants aux examens du service civil— *Fin.*

Ville.	Nom.	Adresse.
St. John, N.-B	M. D. Sweeney	234 ave. Douglas, St-Jean, N.-B.
Moncton, N.-B	G. J. Oulton	Moncton, N.-B.
Sackville, N.-B	W. M. Tweedie	Mount Allison University, Sackville, N.-B
Charlottetown, I.P.-E	S. N. Robertson	Collège du Prince de Galles, Charlottetown, I.-P.-E.
Summerside, I.P.-E	C. Braden Jelly	Principal, High School, Summerside, I.P.-E.
Yarmouth, N.-E	Capt. A. W. Horner	Académie Yarmouth, Yarmouth, N.-E.
Annapolis Royal, N.-E	Rev. C. A. Munro	Annapolis Royal, N.-E.
Pictou, N.-E	C. L. Moore	Principal, Pictou Academy, Pictou, N.-E.
Truro, N.-E	David Soloan	Ecole Normale Provinciale, Truro, N.-E.
Kentville, N.-E	F. H. Patterson	Surveillant d'entraînement professionnel, Nova Scotia Sanatorium Kentville, N.-E.
Lunenburg, N.-E	B. McKittrick	27 rue Lincoln, Lunenburg, N.-E.
Halifax, N.-E	Prof. Howard Murray	15 Spring Garden Road, Halifax, N.-E.
Antigonish, N.-E	Rev. H. P. MacPherson	Université de St-François-Xavier, Antigonish, N.-E.
Sydney, N.-E	A. W. Woodill	Surveillant des écoles, Sydney, N.-E.
Glace Bay, N.-E	James Bingay	Surveillant des écoles, Glace Bay, N.-E.
Port Hood, N.-E	Angus R. McDougal	Magistrat Stipendiaire, Port-Hood, N.-E.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

PARTIE III

QUESTIONNAIRES D'EXAMENS, 1920

INDEX DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS

1. PAR CLASSE

PAGE
Acheteur junior.. 35
Adjoint de laboratoire.. 7
Adjoint de piscifacture.. 44
Adjoint du commissaire des fruits.. 94
Agent de marché à bestiaux, classe I.. .. 75
Agent de marché à bestiaux, classe II..47, 76
Agent des sauvages.. 5
Agent junior de marchés à bestiaux.. .. 74
Aide de piscifacture.. 43
Aide-estimateur.. 153
Analyste des semences (femme).. 19
Analyste senior de semences.. 158
Archiviste conjoint.. 41
Bibliothécaire de ministère.. 23
Camionneur.. .. ..73, 74
Cartographe senior.. 96
Chargeur des postes 111, 137, 140
Commis.. .. ..111, 113, 114, 119
Commis-classeur 96, 111, 118
Commis-classeur senior.. 149
Commis-dactylographe 111, 114, 129
Commis-dactylographe junior 113, 126
Commis de douane.. .. ..131, 135
Commis de douane, messageries et postes..131, 132, 133, 134, 167
Commis de l'accise.. .. ..131, 132, 134
Commis de manifestes.. .. ..131, 132, 133, 134
Commis d'entrepôt de douane.. ..131, 132, 134
Commis des fournitures.. .. ..111, 115
Commis des magasins.. .. ..111, 115
Commis des postes.. .. .. ..111, 137, 138, 139
Commis du génie 34, 101, 151
Commis examinateur de douane.. .. ..131, 132, 133, 134
Commis junior.. .. ..113, 115, 119
Commis junior des comptes.. .. .. ..112, 120
Commis-messager 72, 74, 111, 114, 117
Commis principal.. .. ..88, 109
Commis senior.. .. ..20, 31
Commis senior de registre d'entrepôt. 145
Commis senior du génie.. .. ..25, 97
Commis statisticien.. 103
Commis statisticien principal.. 86
Commis-sténographe.. .. ..51, 55, 65, 67, 111, 113, 117, 123, 124, 128
Commis-sténographe junior.. ..55, 56, 64, 66, 113, 116, 122, 123, 127
Commis-sténographe senior. 111, 113, 114, 117, 124, 125, 129
Commis-teneur de livres 51, 54, 55, 59
Commis-teneur de livres junior.. ..53, 55, 58
Commis-teneur de livres senior.51, 52, 54, 55, 61
Commis-vérificateur junior.. .. .. ..53, 55, 58
Commissaire junior du commerce.. 147
Conductrice.. 155
Courrier sur chemins de fer.. .. .. ..111, 143
Dessinateur junior.. 6
Emballeur et aide.. .. ..73, 74
Entomologiste junior.. 10
Examinateur de douane.. ..131, 132, 133, 134
Examinateur junior du Service civil (homme).. 106
Facteur.. .. ..71, 74, 111, 142
Garçon de bureau.. .. ..36, 156
Garde-chasse, oiseaux migrateurs.. 77
Garde-clefs d'entrepôt 131, 132, 134
Garde d'immigration.. .. ..70, 74
Inspecteur de la réfrigération.. 102
Inspecteur de l'électricité et du gaz..6, 16, 80
Inspecteur de pêcheries.. 160
Inspecteur des poids et mesures.. 28
Inspecteur de produits alimentaires, de médicaments et d'engrais chimiques.. ..11, 165
Inspecteur des œufs.. 83
Inspecteur des produits laitiers.. 93
Inspecteur d'immigration.. .. ..68, 74
Inspecteur divisionnaire des piscifactures, division de l'est.. 43
Inspecteur non professionnel.. ..50, 53, 55, 56
Inspecteur vétérinaire.. 48
Percepteur de douane.. 8
Photographe cinématographique junior. .. 148
Préposé d'ascenseur.. .. ..27, 38
Préposé de l'accise (classe I).. ..131, 132, 134
Préposé de duplicateur.. 17
Préposé du transbordement des dépêches..111, 137, 141
Propagandiste de district en aviculture.. .. 37
Propagandiste de district en industrie animale.. .. ..85, 100, 163, 169
Rapporteur du parlement.. 45
Statisticien.. 104
Sténographe-teneur de livres.. .. ..51, 55, 57, 59, 64, 66
Sténographie-teneur de livres senior.. ..51, 52, 55, 57, 61, 65, 67
Surintendant de piscifacture.. 14
Surveillant-analyste des semences.. 95
Surveillant de pêcheries.. .. ..39, 81
Zoologue junior (femme).. 91

PAGE

2. *PAR MINISTÈRE*

AGRICULTURE

Adjoint de laboratoire.. 7
Adjoint du commissaire des fruits.. 94
Agent de marché à bestiaux (classe I).. .. 75
Agent de marché à bestiaux (classe II)..47, 76
Agent junior de marché à bestiaux.. 74
Analyste de semence (femme).. 19
Entomologiste junior.. 10
Inspecteur de la réfrigération.. 102
Inspecteur des œufs.. 83
Inspecteur des produits laitiers.. 93
Inspecteur non professionnel.. ..50, 53, 55, 56
Inspecteur vétérinaire.. 48
Propagandiste de district en industrie animale.. .. ..85, 100, 163, 169
Propagandiste de district en aviculture. .. 37
Surveillant-analyste de semences 95
Zoologue junior (femme).. 91

COMMISSION DE L'AIR

Photographe cinématographique.. 148

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Examinateur junior.. 106

DOUANE ET REVENU DE L'INTÉRIEUR

Commis 111, 113, 114, 119
Commis de l'accise.. .. ..131, 132, 134
Commis de douane, messageries et postes.. 131, 132, 134, 167
Commis-classeur.. 96
Commis de manifestes.. .. ..131, 132, 133, 134
Commis senior de registre d'entrepôt (promotion).. 145
Commis d'entrepôt de douane 131, 132, 134
Commis examinateur de douane. 131, 132, 133, 134
Examinateur de douane 131, 132, 133, 134
Garde-clefs d'entrepôts.. .. .. ..131, 132, 134
Percepteur de douane.. 8
Préposé de l'accise (classe I).. ..131, 132, 134

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Bibliothécaire de ministère.. 23
Inspecteur de produits alimentaires, de médicaments et d'engrais chimiques.. ..11, 165

CHAMBRE DES COMMUNES

Rapporteur du parlement.. 45

IMMIGRATION ET COLONISATION

Conductrice.. 155
Garde d'émigration 70, 74
Inspecteur d'émigration.. .. ..68, 74

PAGE

SAUVAGES

Agent des sauvages.. 5

INTÉRIEUR

Commis du génie.. .. ..34, 101, 151
Commis senior du génie.. .. ..25, 97
Garde-chasse, oiseaux migrateurs.. 77

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Commis statisticien.. 103

MARINE ET PÊCHERIES

Adjoint de piscifacture.. 44
Aide de piscifacture.. 43
Dessinateur junior.. 6
Inspecteur divisionnaire de piscifacture. .. 43
Surveillant de pêcheries.. .. ..39, 81
Surintendant de piscifacture.. 14

MINISTÈRE DES MINES

Acheteur junior (promotion).. 35

POSTES

Chargeur des postes 111, 137, 140
Commis des postes.. .. .. ..111, 137, 138, 139
Courrier sur chemins de fer.. .. .. ..111, 143
Facteur.. .. ..71, 74, 111, 142
Préposé du transbordement des dépêches..111, 137, 141

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

Commis principal (promotion).. 109

ARCHIVES

Archiviste conjoint.. 41

TRAVAUX PUBLICS

Prêposé d'ascenseur.. .. ..37, 38

COMMERCE

Commis statisticien principal.. 86
Commissaire junior du commerce.. 147
Inspecteur de l'électricité et du gaz..6, 16, 80
Inspecteur des poids et mesures.. 28
Photographe cinématographique junior.. .. 148
Statisticien.. 104

EN GÉNÉRAL

Camionneur.. .. ..73, 74
Commis.. .. ..111, 113, 114, 119
Commis-classeur.. .. ..96, 111, 118
Commis junior.. .. ..113, 115, 119
Commis junior des comptes.. .. .. ..112, 120

PAGE
Commis-vérificateur junior.. .. ..53, 55, 58
Commis principal (homme).. 109
Commis senior.. .. ..20, 31
Commis-classeur senior.. 149
Commis des magasins.. .. ..111, 115
Commis des fournitures.. .. ..111, 115
Commis teneur de livres.. .. ..51, 54, 55, 59
Commis teneur de livres junior.. ..53, 55, 58
Commis teneur de livres senior.. .. ..51, 52, 54, 55, 61
Commis-sténographe.. .. ..51, 55, 65, 67, 111, 113, 117, 123, 124, 128
Commis-sténographe junior 55, 56, 64, 66, 113, 116, 122, 123, 127

PAGE
Commis-sténographe senior 111, 113, 114, 117, 124, 125, 129
Commis-dactylographe.. .. .. ..111, 114, 129
Commis-dactylographe junior 113, 126
Commis-messager.. .. ..72, 74, 111, 114, 117
Emballeur et aide.. .. ..73, 74
Garçon de bureau.. .. ..36, 156
Préposé de duplicateur.. 17
Sténographe teneur de livres.. .. ..51, 55, 57, 59, 64, 66
Sténographe teneur de livres senior.. ..51, 52, 55, 57, 61, 65, 67

AGENT DES SAUVAGES, TIMISKAMING NORD, P.Q.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES, 27 JANVIER 1920

RÉDACTION DE LETTRES ET DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Avis.—Ne signez pas vos lettres et rapports de votre nom, mais de votre numéro d'examen.

1. Vous désirez obtenir une position d'agent des Sauvages au Service civil du Canada. Ecrivez une lettre appropriée au secrétaire de la Commission du Service civil, à Ottawa.
2. Comme agent des sauvages vous avez visité quelques réserves; faites un rapport au surintendant des agences pour l'une de ces réserves, portant sur la température, l'état de santé des sauvages, l'agriculture, la fenaison, le bétail, votre visite des réserves.
3. Vous avez été président d'une exposition annuelle à laquelle ont assisté 2,500 sauvages. Rédigez un rapport sur leur conduite, les objets exposés, nommant et décrivant ces objets; les prix qu'ils ont obtenus, et l'effet que l'exposition aura sur les sauvages en général.

TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

Traduire en français:

Temps: 30 minutes

FARM GARDEN

We are not only encouraging the farmers to grow better crops, but we are endeavouring to make the farm and its surroundings more comfortable and attractive. I have found many farmers who have never had a garden of any kind. In such cases we advise the farmer to plant some vegetables and small fruits, and the result is in many cases most gratifying. On one of these farms, a young lady in the family became interested in the garden work, and found ready sale for vegetables in a neighbouring village. She also had a flower garden, and was able last year to grow sweet peas nine feet high, a thing I had never seen before. She is planning to enlarge her garden this coming year, so as to supply the whole village with vegetables, I have in mind another woman whom I wanted to encourage in growing vegetables. She said: "I have too many chickens around to grow vegetables." I replied: "You can, if you wish, put the vegetables out in the cornfield or the potato field, and let the men take care of them."

Temps: 30 minutes

Traduire en anglais:

PESÉE JOURNALIÈRE ET AUGMENTATION DE RENDEMENT

L'habitude de peser le lait tous les jours, au lieu de trois fois par jour, paraît se répandre de plus en plus. C'est là un fait fort encourageant, car il indique un accroissement d'intérêt dans la partie capitale du contrôle: l'étude constante et critique de chaque vache du troupeau. Nous avons toujours eu la pesée journalière en vue quand nous avons commencé à organiser les sociétés, et nous l'avons toujours recommandée vivement en expliquant le système du contrôle aux cultivateurs. La pesée journalière a plusieurs qualités qui la recommandent: d'abord elle appelle l'attention immédiate sur toute variation importante dans les rendements de lait. Le troupeau entier a pu être affecté par quelque chose que l'on aurait pu éviter: l'exposition à une pluie froide, par exemple, ou par quelque chose que l'on ne pouvait guère prévenir. Dans tous les cas il y a une différence qui serait restée ignorée si l'on n'avait pas pesé le lait pendant une semaine ou dix jours, mais, que l'on remarque au contraire de suite quand on pèse tous les jours.

DESSINATEUR JUNIOR

MINISTÈRE DE LA MARINE, 27 JANVIER 1920

TRAÇAGE ET COLORIAGE DE DESSINS

Temps pour traçage, 3½ heures; temps pour le coloriage, 1 heure

Les candidats traceront le dessin avec titre que le surveillant leur remettra, et, après 3½ heures, il devront colorier la partie ombrée en bleu; on alloue une heure pour le coloriage. Les candidats doivent fournir eux-mêmes tout ce qui est nécessaire.

(Le dessin donne les détails des bielles d'une machine compound—échelle de 3" au pied.)

INSPECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

MINISTÈRE DU COMMERCE, 27 JANVIER 1920

Temps: 2 heures

Points.

8 1. Donnez une brève explication de la loi d'Ohm relative aux courants directs.

12 2. Si vous aviez un certain nombre de lampes de 25 et 50 watts et de 110 volts, de combien de façons différentes pourriez-vous les grouper en les plaçant sur un circuit de 22 volts.

10 3. Si la constante du disque d'un compteur au watt-heure est de .5 de watt-heure par révolution, combien de révolutions le compteur fera-t-il à la minute s'il débite 8 ampères à 100 volts?

8 4. Si la résistance d'un voltmètre de 150 volts est de 2,350 ohms, combien d'ohms de résistance faudra-t-il pour l'employer en série sur un circuit de 600 volts?

8 5. Lorsqu'on place un contact de fer doux d'un pôle à l'autre d'un aimant en fer à cheval, cela a-t-il d'autre effet à part que d'empêcher les lignes de force de se perdre?

9 6. Indiquez brièvement la différence entre un watt-mètre indicateur et un compteur au watt-heure intégrateur.

10 7. Dans un circuit à courant alternatif, le produit des volts et des ampères peut-il dépasser le nombre des watts? S'il y a accord, à quoi est due la divergence?

10 8. Lorsqu'on mesure le volume d'un gaz au moyen d'un compteur, de quels facteurs faut-il tenir compte pour calculer le volume corrigé?

10 9. Quelle loi régit la relation entre la puissance de la lumière tombant sur une surface et la distance de la source lumineuse de cette surface.

12. Quelle propriété de l'eau utilise-t-on lorsqu'on cherche la valeur calorifique d'un gaz au moyen d'un calorimètre à l'eau?

ADJOINT DE LABORATOIRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 24 FÉVRIER 1920

CHIMIE ET PHYSIQUE

Temps: 2 heures

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à cinq questions seulement.

1. On vous demande d'équiper un laboratoire pour faire des expériences simples en chimie et en physique. Nommez 20 item d'équipement—à part les réactifs chimiques et les item mentionnés dans la question 4—qui, d'après vous, répondront à la plupart de vos besoins.

2. Qu'entend-on quand on dit qu'une substance est plus pesante qu'une autre? Faites une liste des métaux donnant la nomenclature et le poids relatif.

3. Nommez les quatre acides (avec formules) que l'on rencontre le plus fréquemment dans un laboratoire. Comment les distingueriez-vous?

4. Ecrivez une courte note sur chacun des objets suivants: burette graduée, bec Bunsen, cornue, gobelet de déversement et pipette.

5. "L'atmosphère est un mélange de deux gaz." Commentez l'exactitude de cet énoncé et discutez le sujet ainsi soulevé.

6. Faites la distinction exacte entre un mélange mécanique et un composé chimique. Accompagnez votre réponse d'un exemple.

7. Donnez les propriétés et les caractéristiques du phospore, du sodium et du potassium.

ZOOLOGIE

Temps: 2 heures

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à six questions seulement. La première est obligatoire.

1. Définissez le parasitisme, et montrez ses effets (*a*) sur les parasites eux-mêmes, et (*b*) sur les hôtes des parasites.

2. (*a*) Donnez la composition du sang humain. (*b*) Expliquez l'usage du sérum dans le traitement antitoxique des maladies.

3. Décrivez quelques-uns des parasites ordinaires des chiens, des moutons et des volailles.

4. Expliquez la métamorphose du maringouin et montrez comment cet insecte est associé à la transmission de la malaria et de la fièvre jaune.

5. Décrivez les organes de la respiration chez le poisson.

6. Nommez et décrivez deux espèces d'insectes qui, à l'état de larve, sont parasites dans les tissus des animaux.

7. Décrivez les migrations, le développement et la reproduction de la trichine.

PERCEPTEUR DE DOUANE

MINISTÈRE DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—ANTIGONISH, N.-E., 9 MARS 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 2 heures

Note.—Les candidats répondront aux quatre premières questions et à deux des quatre autres, à leur choix. Ils devront indiquer toutes les étapes qui les acheminent vers la réponse. On tiendra compte de la propreté et de la clarté du raisonnement.

Points.

15 1. Additionnez ensemble soixante-cinq, trois cent six et sept cent cinquante-huit. Exprimez votre réponse en mots.

15 2. Additionnez ensemble 356, 73, 9073, 8 et 4567.

15 3. Un homme fait des achats pour une valeur de 75c., $1.25, 82c., 10c., et $3.05. Il donne un billet de dix dollars en acquittement. Quel appoint doit-il recevoir?

15 4. Un train quitte Montréal à 6 heures a.m. et va à une allure uniforme de 30 milles à l'heure. Quand doit-il arriver à un endroit situé 100 milles plus loin?

20 5. Trois hommes, A. B et C, en voyage de congé, s'entendent pour partager la dépense également. Après le 1er jour, A constate qu'il a déboursé $5, B $7 et C $9. Comment vont-ils balancer?

20 6. Un homme a une plaque de verre de 3 pieds de long et de 2 pieds de large qu'il désire couper en morceaux de 8 pouces par 6 pouces. Combien de morceaux obtiendra-t-il?

20 7. Un garçonnet décide d'épargner 5 sous par jour. Il met son premier 5 sous de côté le 1er janvier 1919. A quelle date ses économies s'élèveront-elles à $5?

20 8. Un livre a 227 pages, chaque page contient 27 lignes et chaque ligne 11 mots, en moyenne. Combien de mots y a-t-il dans le livre?

QUESTIONNAIRE SUR CERTAINS ARTICLES DE LA LOI DES DOUANES

Temps: 2 heures

Note.—Le 6 de ce mois, on a adressé à chaque candidat un exemplaire de la Loi des douanes; on avise chacun d'eux d'étudier minutieusement les dix articles soulignés de cet acte d'où les questions suivantes sont tirées.

1. Comment établit-on le droit douanier sur des marchandises exportées *bona fide* au Canada d'un pays étranger, mais qui passent en transit par un autre pays?

2. Combien, d'après la Loi des douanes, accorde-t-on des jours pour faire une réclamation de remboursement sur des marchandises soi-disant mal dénommées par l'importateur?

3. D'après quels marchés les marchandises sujettes à un taux *ad valorem* sont-elles évaluées pour fins douanières?

4. Quelles mesures doit prendre l'estimateur lorsqu'il découvre dans un colis des marchandises non enrégistrées sur la facture ou dans la déclaration de douane de ce colis?

5. Quelle est la limite de temps établie pour le recouvrement d'une dette à la Couronne pour droit de douane?

6. Est-ce que des marchandises sorties de l'entrepôt sont sujettes aux droits auxquels elles seraient soumises si elles étaient alors importées, ou aux droits de douane en vigueur au temps de leur importation?

7. Dans quelle limite de temps après les arrivages un estimateur des douanes doit-il estimer les avaries survenues aux marchandises importées par eau, ou partiellement par eau et partiellement par terre?

8. Doit-on considérer les escomptes sur le comptant en estimant la valeur de marchandises importées sujettes à la douane? Dans l'affirmative, jusqu'à quel point et dans quelles conditions?

9. Quelle est la plus petite quantité de marchandises en colis ou en vrac que l'on peut sortir de l'entrepôt à la fois?

10. Les marchandises importées au Canada et provenant d'un vaisseau naufragé sont-elles admises en franchise?

CORRESPONDANCE ET PRÉPARATION DE RAPPORTS

Temps: 1½ heure

Note.—Au bas de vos lettres et de vos rapports inscrivez le numéro d'examen qui vous a été assigné et non votre nom.

1. Ecrivez une lettre demandant l'assistance d'un préposé des arrivages à votre port.

2. Il est rapporté qu'on fait usage d'un index de numéros de manifeste non autorisé. Le percepteur reçoit d'Ottawa ordre d'en faire cesser immédiatement l'emploi. Accusez réception de ces instructions.

3. Adressez à votre inspecteur de district un rapport à l'effet qu'il vous a été impossible de retracer les manifestes qui manquent, bien qu'on n'ait cessé de les réclamer du port de Manchester.

4. Faites pour les autorités à Ottawa un rapport détaillé relatif aux réparations absolument nécessaires à votre édifice de douane local.

ENTOMOLOGISTE JUNIOR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 30 MARS 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 3 heures

INSTRUCTION

1. Donnez votre nom au long et votre adresse, ainsi que le titre de la position que vous postulez.

2. Donnez un aperçu de l'instruction que vous avez acquise, mentionnant le nom, l'endroit et la nature des écoles que vous avez fréquentées, la date de votre entrée et la durée de votre assistance, dans chaque cas, les cours d'étude que vous avez suivis la portée de chaque cours et les diplômes, degrés ou honneurs que vous avez obtenus.

3. Décrivez avec quelque détail tout travail d'études ou de recherches que vous avez fait, à part ce qui précède, et qui, à votre avis, contribue à vous rendre apte à la position que vous demandez.

4. Nommez les revues que vous lisez régulièrement.

EXPÉRIENCE

5. Indiquez par ordre chronologique les différents emplois que vous avez occupés jusqu'à présent. Dans chaque cas, donnez le nom et l'adresse de votre patron, la date et la durée de votre emploi, le titre de la position détenue, le nom et le titre de votre supérieur immédiat, les fonctions que vous avez remplies et le traitement reçu. Ces renseignements doivent être donnés sous forme de tableau et être suivis des explications jugées nécessaires.

6. Indiquez tout travail que vous avez fait requérant du tact et de la diplomatie.

7. (*a*) Avez-vous reçu des honneurs militaires?
   (*b*) Si vous êtes un repatrié de la grande guerre, dans quels rangs étiez-vous lorsque vous êtes entré dans le service et lorsque vous en êtes sorti?
   (*c*) Avez-vous été blessé? Dans l'affirmative, recevez-vous une pension?

8. Avez-vous voyagé à l'étranger?

QUESTIONNAIRE SUR L'ENTOMOLOGIE

Temps: 3 heures

Note.—On devra répondre à cinq questions seulement, y compris toutefois les numéros 1 *et* 4. *On devra aussi, partout où la chose est possible, illustrer ses réponses par des dessins.*

1. Décrivez brièvement le genre de vie, les coutumes, les méthodes de prévention et de contrôle de deux des insectes suivants: Pyrale des pommes, Cicindèle de San José, Scarabée du Colorado, Puceron lanugineux, Vers blancs, Moustique-anophèle, Puceron du blé-d'Inde.

2. Classifiez, d'une façon aussi complète que possible, et donnez les traits caractéristiques de quatre des insectes suivants: *Mayetiola destructor, Lasius niger, Phorbia brassicae, Tetranychus bimaculatus, Ephestia kuehniella, Tenebrio molitor, Macrosiphum pisi, Lepisma saccharina.*

3. Décrivez la façon dont vous procéderiez pour étudier le genre de vie, les habitudes et le contrôle de l'un des insectes suivante: un charançon, une mouche à patates, un insecte-des-ombrages, le charançon de la pomme.

4. Décrivez les méthodes de préparation d'application des choses suivantes: arrosage à l'arsenic; un insecticide pour les sucerons, et un appas empoisonné.

5. Décrivez les principaux facteurs responsables du contrôle naturel des insectes nuisibles.

6. Quels moyens prendriez-vous pour vulgariser, chez les cultivateurs et les fructiculteurs, les mesures nécessaires au contrôle des insectes nuisibles?

INSPECTEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, DE MÉDICAMENTS ET D'ENGRAIS CHIMIQUES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 30 MARS 1920

INSTRUCTION, EXPÉRIENCE ET SERVICE MILITAIRE

Temps: 30 minutes

Remplissez les blancs suivants:

Quel est votre numéro d'examen........................Votre âge?.........

Adresse au long...

Quelle instruction avez-vous reçue?...................................

....

Quelle expérience avez-vous eue dans le commerce du gros et du détail?...........

....

Avez-vous eu de l'expérience dans la fabrication des produits alimentaires, des drogues et des engrais chimiques?......................................

....

Si oui, donnez des détails...

....

Avez-vous eu de l'expérience comme inspecteur de produits alimentaires, de drogues et d'engrais chimiques?..

....

Avez-vous acquis d'autre expérience qui à votre avis vous aiderait à remplir les devoirs de la situation en question?......................................

Si oui, donnez des détails...

....

Avez-vous fait du service actif outre-mer au cours de la récente guerre?............

....

En quelle qualité êtes-vous entré dans l'armée (simple soldat, officier, etc.)..........

....

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2½ heures

1. Jean Lebeau, de Montréal, vous écrit, comme ami, qu'il a l'intention d'entreprendre le commerce d'épicier en détail, et il vous demande des renseignements au sujet des marchandises en paquets scellés, et celles en masse lesquelles sont vendues par poids et mesure.

Adressez-lui une lettre d'au moins 100 mots donnant, au meilleur de votre connaissance, les renseignements demandés.

2. Définir les termes *manufacturier, agent, cargaison, consignation, importation, escompte, taux du change.*

3. Un expéditeur américain offre à un épicier des confitures en boîte de trois livres à raison de 17 cents la boîte, tandis qu'un expéditeur canadien les lui offre à 20 cents. Si l'épicier achète aux Etats-Unis, il doit payer en or, tandis qu'au Canada notre monnaie sera acceptée. Le fret et les autres dépenses des Etats-Unis augmenteront de 15 pour cent le prix mentionné; du Canada ce coût sera de 11 pour cent du prix d'achat. Le taux du change entre l'or et la monnaie canadienne est à prime de 8 pour cent. Ces dépenses additionnelles sont payables en monnaie canadienne.
   (*a*) Quelle est la méthode d'achat la plus avantageuse?
   (*b*) Combien épargnera-t-il sur un achat de 10 caisses contenant une douzaine de boîtes chacune?

4. Le prix d'achat d'une cargaison de 965 livres de fromage est de 14 cents la livre. Le fret et autres dépenses augmentent de 4 pour cent le coût primitif.

Si ce fromage est vendu en détail, allouant 3 pour cent de perte sur la pesée pour le balancement, quel doit être le prix par livre pour que le vendeur puisse réaliser un profit de 40 pour cent sur le coût réel?

RÉDACTION DE LETTRES ET DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Note.—Les candidats n'écriront que trois lettres.

1. Supposant que vous obteniez l'emploi sollicité, adressez une lettre au ministère de la Santé accusant réception de la lettre de nomination et mentionnant à quel temps vous serez disponible pour ce travail.

2. Ecrivez une courte lettre d'avertissement à l'une des personnes mentionnées ci-dessous relative au produit en question, mentionnant que ces produits sont sujet à inspection et le danger encouru en ayant sur sa propriété, pour la vente ou non, des produits qui peuvent être défectueux:
   (*a*) Madame J. Lafleur, Sunny-Vale, Alta., qui prépare du beurre pour le marché;
   (*b*) La "Edmonton Meat Market, Limited", viandes en carcasses et produits en conserves;
   (*c*) La "Chemical Products, Limited", drogues et engrais chimiques.

3. Vous avez obtenu un certain nombre d'échantillons de lait livré en la ville d'Edmonton. Faites un rapport à l'analyste en chef, renfermant les détails que vous jugez nécessaires en envoyant ces échantillons.

4. Donnez, sous forme de tableau, un spécimen du rapport de votre travail journalier, mentionnant les endroits visités, les échantillons pris, les difficultés, si vous en avez eues, et toute autre remarque qui, à votre avis, aiderait le ministère à faire ses investigations.

TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS

Temps: 30 minutes

Traduire en anglais:

Transport du fromage

Au commencement de l'été de 1912 des marchands de fromage de Montréal se sont plaint au département que la proportion des boîtes cassées parmi les expéditions de fromage qu'ils recevaient par voie ferrée des stations de Québec et de l'est de l'Ontario était plus grande que d'habitude. Nous avons de suite donné ordre aux inspecteurs qui relèvent de ce service de se rendre au terminus des chemins de fer à Montréal et d'examiner l'état des boîtes au déchargement.

Un inspecteur ambulant reçut ordre également d'étudier la manière dont les fromages sont transportés et chargés sur les wagons aux stations de campagne. Tous les wagons sont chargé par les hommes qui charrient le fromage de la fabrique à la station, et les inspecteurs ont constaté que 90 pour cent de la casse provient de ce que les boîtes de fromage dans les wagons ne sont pas chargées de façon assez serrée; aussi elles se dérangent ou tombent par terre au cours du transport.

TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

Temps: 30 minutes

Traduire en français:

Memories of the Old Homestead

When I planned my vacation last year, I finally resolved to include in it a trip to the old homestead, to refresh the memories of my boyhood days. Somehow, it seems to every country boy that the best times were spent at his grandfather's farm, and, as I walked up the lane leading to the house, the memories of those good times came back to me in a moment. The old familiar picket fence around the front yard vanished, and there was no evidence of the beds of beautiful flowers of which my grandmother was so fond. But regardless of these changes and the fact that a porch had been added to the front of the house, the old homestead looked just as it did when, as boys, we raced about, in and out of doors, playing hide and seek.

Now I appreciate more fully than ever before the inestimable value of the camera in preserving the memories of home and the incidents that impress us most in every day life.

SURINTENDANTS DE PISCIFACTURES

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, 30 MARS 1921

EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. Quelle sorte de pêche avez-vous faite
   (*a*) sous votre propre responsabilité?
   (*b*) sous direction?

2. Avez-vous déjà fait ou raccommodé des filets? Si oui, quelles sortes
   (*a*) sous votre propre responsabilité?
   (*b*) sous direction?

3. Avez-vous déjà tendu et retiré des filets? Si oui, quelles sortes
   (*a*) sous votre propre responsabilité?
   (*b*) sous direction?

4. Nommez les différentes partie d'un parc-vivier et indiquez la grosseur de la maille que l'on fait et de la ficelle dont on se sert communément dans chaque partie.

5. Quelle expérience avez-vous relativement aux pompes à vapeur ou à l'électricité?

6. Quelle expérience avez-vous dans les moteurs à essence et les embarcations automobiles?

PISCICULTURE PRATIQUE

Temps: 3 heures

Points.

4 1. (*a*) Nommez les différentes variétés de poisson dont on a fait l'élevage dans les piscifactures du gouvernement fédéral en 1918.
(*b*) Indiquez la saison du frai de chacun d'eux.

8 2. (*a*) Décrivez au long la méthode recommandée dans la prise, la manutention et la détention des poissons reproducteurs d'une espèce donnée jusqu'à ce qu'il soient prêts à frayer.
(*b*) Donnez, dans l'ordre dont on s'en sert, une liste des appareils et des outils nécessaires.

4 3.(*a*) Comment pouvez-vous découvrir si les poissons reproducteurs sont à point et prêts à frayer?
(*b*) Comment pouvez-vous déterminer le sexe du poisson reproducteur sans le tirer de l'eau ou le manutenter?

15 4. (*a*) Décrivez au complet la prise, la manutention et l'emballage pour expédition d'une caisse d'œufs d'une variété donnée. Indiquez l'intervalle de temps que l'on doit accorder à chaque stage de la tâche mentionnée ci-dessus.
(*b*) En vidant le poisson comment peut-on distinguer les œufs qui peuvent être fécondés de ceux qui ne peuvent pas l'être?

6 5. (*a*) Donnez les dimensions d'un bocal ou d'un auge d'incubation modèle.
(*b*) Donnez le nombre maximum d'œufs que l'on peut mettre éclore soit dans un bocal, soit dans un auge quand l'eau est à une température de 36° Fahrenheit.
(*c*) Donnez la quantité d'eau que l'on doit introduire par minute dans un bocal ou un auge dans les conditions précitées.

6 6. (*a*) Comment détermineriez-vous le nombre d'œufs d'une variété donnée qui se trouve dans une piscifacture à un stage particulier de l'incubation?
(*b*) Comment élimineriez-vous les œufs morts, malades et stériles des bons œufs d'une variété donnée qui se trouvent dans une piscifacture à un stage particulier de l'incubation?
(*c*) Dans des conditions différentes adopteriez-vous des méthodes différentes?

6 7. (*a*) A quel âge les alevins sont-ils prêts pour l'empoissonnement?
(*b*) Quelles sont les principales précautions à prendre pour maintenir le frai en bon état durant le transport?

4 8. (*a*) Qu'est-ce qu'un syphon et quel est le principe de son fonctionnement?
(*b*) Qu'est-ce qu'un hydromètre et à quoi sert-il?

7 9. Au cas où l'approvisionnement d'eau d'une piscifacture serait soudainement interrompu, que feriez-vous pour sauver les œufs:
(*a*) au début de l'incubation?
(*b*) à la veille de l'éclosion?

INSPECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

TORONTO, ONT.—EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE, 30 MARS 1920

Temps: 2 heures

Points.

8 1. Donnez une explication simple de la loi de Ohm relativement au courant direct.

12 2. Quelles propriétés d'un circuit faut-il considérer en calculant le courant dans le circuit lorsque circule un courant alternant qui n'a aucune influence quand un courant direct est en circulation?

10 3. Si la résistance d'un voltmètre de 110 volts est de 2000 ohms, quelle résistance devra être employée en série avec ce voltmètre en en faisant usage pour 440 volts?

10 4. Si la résistance de la bobine potentielle d'un wattmètre C.D. est de 5000 ohms, quel pouvoir est perdu en l'employant sur un circuit de 100 volts?

5. Qu'entend-on par:

2 (*a*) Fréquence?
2 (*b*) Facteur de pouvoir?
2 (*c*) Un compteur indicateur?
2 (*d*) Un compteur intégrateur¼
2 (*e*) Un compteur enregistreur?

50

10 6. Si le constant du disque d'un compteur watt-heure est d'une watt-heure par révolution, combien de révolutions fera-t-il en une minute en passant six ampères à 400 volts?

7. Si vous avez dix résistances d'un ohm chacune, quelle sera la résistance lorsque—

5 (*a*) toutes sont disposées en séries?
5 (*b*) toutes sont disposées en parallèles?

10 8. Quelle est la loi qui se rapporte au montant de lumière tombant sur une surface et la distance de la lumière à cette surface?

10 9. Qu'arriverait-il à un compteur d'induction s'il est placé dans un circuit à C.D.?

10 10, Dressez un diagramme montrant comment joindre deux wattmètres à phase simple de façon à déterminer le pouvoir dans un circuit à trois phases.

50

PRÉPOSÉS DE DUPLICATEURS

30 mars 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. Quel est votre numéro d'examen?...
2. A quel endroit passez-vous cet examen?.....................................
3. Si vous êtes un soldat rapatrié, indiquez la durée de votre service outre-mer......
....
4. Où avez-vous étudié—(nommez les écoles, collèges, etc.)?...................
....
....
5. Quelle expérience de bureau avez-vous? Donnez les noms de vos patrons et la nature des fonctions que vous remplissiez...
....
....
....
....
6. Avez-vous de l'expérience dans l'actionnement des duplicateurs?...............
7. Où avez-vous acquis votre expérience?...
....
8. Donnez le nom et l'adresse de votre instructeur..................................
....
9. Donnez des détails sur votre cours d'instruction..................................
....
....
....
10. Donnez au long le titre descriptif de la machine que vous vous considérez capable de faire fonctionner...
11. Quelles autres machines vous sont familières?....................................
....
....
....
12. Avez-vous de l'expérience pratique dans la mise en œuvre d'une machine, à part votre apprentissage?.................................
13. Dans l'affirmative, donnez les détails suivants: Le nom et l'adresse de votre ou de vos patrons, le nom de la machine, la nature du travail exécuté et l'étendue des fonctions remplies...

....
....
....
....
....
....

14. Pourriez-vous prendre la pleine responsabilité d'une machine?................

15. L'avez-vous déjà fait?...

16. Si oui, où et quand?...
....

17. Si vous avez agi à titre de surveillant, donnez quelques détails................
....
....
....
....

18. Donnez le nom et l'adresse d'une personne occupant une position responsable qui peut attester votre habileté à faire ce travail...........................
....
....

19. Si l'on vous offrait une position, où préféreriez-vous être employé?.............
....

20. Iriez-vous travailler n'importe où?.......................................

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Avec quel type de machine êtes-vous le plus familier? Donnez le nom du fabricant et celui de l'agent le plus près auquel vous pouvez vous adresser pour des pièces de rechange.

2. Quel est le principe de construction de la machine dont vous faites mention? Nommez des machines qui sont basées sur quelque autre principe.

3. Nommez ce que vous croyez être les cinq parties les plus importantes de votre machine, indiquant la fonction exacte de chacune.

4. Pouvez-vous faire les réparations faciles? Indiquez quatre défectuosités d'une machine qui peuvent donner du travail d'ordre inférieur, la raison de ces défectuosités et les mesures que vous prendriez pour y remédier.

5. On vous donne le brouillon d'un avis que l'on doit adresser à 10,000 personnes. En supposant que toute la tâche vous soit assignée, indiquez, dans leur ordre exact, les mesures que vous prendriez afin que ces avis soient postés dans le plus bref délai possible.

ANALYSTE DES SEMENCES (FEMME)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 13 AVRIL 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

Note.—Les candidats doivent répondre aux questions de la section A et à celles ou de la section B ou de la section C.

A

Résumez les dispositions de la Loi du contrôle des graines de semence relatives à la vente des graines de semence au Canada, et indiquez le rôle du laboratoire des graines de semence dans la mise en vigueur de la loi.

B

1. Enlevez les graines de mauvaises herbes de l'échantillon de graines que l'on vous a remis et indiquez le nombre de chaque espèce de graines de mauvaises herbes trouvée, en indiquant celles que la Loi de contrôle des graines de semence désigne comme nuisibles. Mettez les graines de mauvaises herbes dans l'enveloppe fournie à cette fin et remettez ce pli, ainsi que la graine nettoyée, au surveillants. Inscrivez votre numéro d'examen et le numéro de l'échantillon examiné sur chacune des enveloppes, de même que sur votre cahier des réponses.

2. Nommez les graines de semence nuisibles selon la Loi du contrôle des graines de semence.

C

1. Dans quelles conditions, au point de vue lumière, température et sous-sol, éprouve-t-on la faculté germinative de chacune des sortes de graines de semence suivantes: lin, paturin, oignon, concombre, maïs, blé, asperge, céleri, betterave, tabac, millet, carotte, panais, tomate, salsifis?

2. Décrivez, à l'aide de dessins, la structure d'une graine de plante dicotylédone.

COMMIS SENIORS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—PROMOTION, 27 AVRIL 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1½ heure

Note.—Il faut donner le détail du travail dans chaque question.

Points.

20 1. Faites l'addition des sommes d'argent suivantes: $34.65, $72.89, $135.05, $94.25, $362.25, et $49.27. Aussi, soustrayez votre réponse de $1,500.

20 2. Un homme commence à travailler le lundi et gagne: $5, $4.50, $7.50, $10, $4.25, et $2.50 au cours de sa semaine. Ses dépenses pour les six jours sont les suivantes: $3.50, $4.25, $3.75, $4.75, $4.25 et $7.25.

Trouvez (a) ses recettes nettes pour les six jours: (b) la moyenne de ses recettes brutes par jour; (c) la moyenne de ses dépenses brutes par jour.

20 3. Un épicier achète 200 livres de thé @ 55 cents la livre et 300 livres d'une qualité inférieure @ 39 cents la livre. Il en fait un mélange. Quel prix doit-il vendre ce mélange la livre pour réaliser un profit de 25 pour cent.

20 4. Un homme emprunte $2,000 portant intérêt composé à 8%. S'il s'engage à payer la dette à raison de $400 par année, trouvez quel sera le montant encore dû lorsqu'il aura fait cinq paiements.

20 5. Un agent vend de la marchandise à commission pour une valeur de $4,500. Après avoir déduit sa commission et la somme de $72.29 pour dépenses, il envoie $4,112.71 à son client. Trouvez le taux de la commission exigée.

100

PRATIQUE DE BUREAU MODERNE

Temps: 2 heures

1. Quelles mesures doit-on prendre pour l'établissement d'un service efficace de classement?

   Qu'entendez-vous par un classement alphabétique?

   Enumérez les autres méthodes de classement.

2. "On peut juger d'un homme d'affaires de qualité par son bureau." Discutez cette maxime.

3. Qu'entendez-vous par un contre-index, une pièce justificative, un photostat, un papier gélatine et l'enregistrement central?

4. On vous remet le courrier d'arrivée, non ouvert, pour en faire la distribution, et plus tard on vous le retourne, avec la copie des réponses, pour être classé. Ce courrier entre quatre fois par jour.

   Décrivez en détail le système que vous adopteriez afin (a) de pouvoir localiser les lettres en tout temps, (b) que nulle lettre mise en dossier ne reste sans réponse et (c) que votre tâche soit également répartie au cours de la journée.

5. Discutez certaines améliorations qui ont été apportées, au cours de votre expérience, dans les méthodes de bureau.

   Donnez *trois* exemples.

CORRESPONDANCE ET PRÉPARATION DE RAPPORTS

Temps: 2 heures

Note.—A la fin de vos lettres et de vos rapports, inscrivez le numéro d'examen qui vous a été assigné, et non votre nom.

1. Qu'entendez-vous par une formule de lettre? Donnez un exemple d'une formule de lettre qui peut servir dans une demande, en cas d'omission, de la pièce à inclure, et une autre accusant réception de ladite pièce.

2. Décrivez un système de persévérance (follow-up) quelconque que vous connaissez bien. Indiquez les défectuosités de ce système et suggérez-y quelques améliorations.

   Vous avez demandé certains renseignements à une personne qui ne vous doit rien. Elle ne répond pas. Ecrivez la lettre dite "de persévérance" que vous lui adresseriez. (Supposez tous les faits que vous considérez nécessaires.)

3. (*a*) Ecrivez une courte lettre à M. D. Jackson, qui est un homme très occupé, pour lui demander une entrevue.

   (*b*) M. Jackson vous a répondu et vous a accordé l'entrevue demandée, mais au dernier moment vous êtes incapable de tenir votre engagement.

   Ecrivez une lettre d'excuses à M. Jackson pour lui expliquer, au point que vous jugerez nécessaire, les circonstances qui vous en ont empêché et lui demander une autre entrevue.

4. On vous a prévenu que votre personnel n'était pas ponctuel. Ecrivez un rapport indiquant les mesures que vous avez prises et celles que vous vous proposez de prendre en vue d'effectuer une amélioration sous ce rapport.

5. On vous a demandé un rapport touchant le mode de classement en usage dans votre bureau. Une enquête a exposé les faits suivants:
   (*a*) Outillage suffisant mais mal placé.
   (*b*) Employés sagaces, mais au lieu de les former on les a laissés apprendre d'eux-mêmes la tâche à faire.
   (*c*) Lettres souvent mal classées quant au sujet.
   (*d*) Duplication fréquente dans les dossiers.
   (*e*) Absence de registres exacts touchant la disposition des dossiers en usage.
   Faites entrer ces différents points dans votre rapport.

CONNAISSANCE SPÉCIALE DU TRAVAIL DE LA DIVISION DES ALIMENTS EN CONSERVES, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Temps: 2½ heures. Points: 200

1. Quelle loi du parlement (et règlements adoptés sous l'empire de ladite loi) est administrée par la division pour laquelle vous voulez vous qualifier au moyen de cet examen?

2. Supposons que la "John Doe Canning Co." d'Ottawa, ait soumis pour approbation leurs étiquettes portant la marque "Red Robin" pour les divers aliments indiqués plus bas; donnez brièvement la phraséologie exigée par les règlements pour chaque genre individuel d'étiquette soumis:
   (*a*) Pour une compote, faite de framboises et de sucre.
   (*b*) Pour une compote faite de fruits et de sucre seulement, les fruits étant en proportion de 40 livres de framboises pour 60 livres de jus de pomme.

(*c*) Pour une compote faite de fruits, de sucre, de glucose et contenant un colorant et un préservatif, les fruits étant dans les proportions suivantes: 30 livres de cassis, 50 livres de jus de pomme et 20 livres de figues moulues.
(*d*) Pour une qualité inférieure de tomates en conserves.
(*e*) Pour un très bon échantillon de très petits pois en conserves.
(*f*) Pour un échantillon ordinaire de fraises mises en conserve dans un sirop très sucré.

3. Henry Jones, marchand de gros d'Ottawa, a acheté de John Peters, empaqueteur de Toronto, un wagon de pommes tapées de première qualité. L'acheteur veut avoir son propre nom sur les boîtes.

Ecrivez une lettre à l'empaqueteur lui expliquant comment on doit marquer les caisses ou boîtes pour se conformer aux règlements à cet effet.

4. Que veulent dire les termes suivants lorsqu'on les applique dans les règlements à des fruits ou légumes en conserves ou évaporés?
(*a*) Etalons de qualité;
(*b*) Degrés, Balling;
(*c*) Boîtes n° 2;
(*d*) Limite de l'humidité dans les pommes tapées.

BIBLIOTHÉCAIRES DE MINISTÈRE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 27 AVRIL 1920

Temps: 2 heures

QUESTIONS PRATIQUES EN TRAVAIL DE BIBLIOTHÈQUE

Note.—Les candidats répondront aux questions 3, 4 *et* 5 *et à l'"une" des deux autres au choix. Ils ne répondront qu'à quatre questions seulement.*

1. Tout mode de classification doit être basé sur des principes définis ou idées fondamentales. Faites l'examen d'un mode type (*standard*) de classification d'après cette base.

2. Donnez un aperçu général d'un mode type de classification.

3. Quels sont les principaux points à observer en faisant une liste de livres sur cartes (*card catalogue*)? Mentionnez quelques différences importantes dans les détails sur les cartes d'une bibliothèque spéciale de ministère. Expliquez au moyen de cartes échantillons.

4. Expliquez soigneusement le système d'enregistrement (*charging system*) que vous introduiriez, si l'on vous donnait main libre dans votre bibliothèque de ministère.

5. Un député au parlement désire obtenir dans l'espace de 24 heures une liste des références que votre bibliothèque renferme sur un certain sujet. Il désire obtenir cette liste en deux parties: (*a*) la première comprenant tout ce que votre bibliothèque renferme sur ce sujet; (*b*) la deuxième comprenant toutes les références importantes dans les livres, revues et procès-verbaux sur ce sujet. Montrez comment vous feriez la préparation de ces listes.

TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

(Sujet facultatif)

Temps: 30 minutes

Traduire en français:

The Department has continued to add its efforts to the general endeavour to popularize the use of fish as a staple food, instead of as an occasional change of diet. How the home market can best be utilized is a matter for the most careful consideration of fishing interests, official and private, not only under the present abnormal circumstances, but equally so when normal conditions return. Heretofore no opportunity has been lost to place Canadian fish products on foreign markets; the export trade has been prosecuted vigorously. Within the past year the British and Australian markets have been invaded. Such commercial enterprise merits the highest commendation, particularly so when it serves also to relieve a national necessity, such as the present fish shortage has caused in Great Britain. But the cultivation of overseas trade seems to be emphasized at the expense of domestic possibilities, and without due appreciation of the undue position already occupied by our fishing industry with regard to export business.

TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS

(Sujet facultatif)

Temps: 30 minutes

Traduire en anglais:

Nulle part au monde on ne trouve de climat plus sain et plus agréable que dans l'Alberta. Quoique assez chauds pour permettre un développement vigoureux de toutes les graines et céréales, des légumes, des fleurs et des petits fruits que l'on rencontre généralement dans les zones tempérées, les étés n'ont pas cette chaleur accablante qui caractérise les parties les plus occidentales de l'Amérique du Nord et les régions moins élevées. Quoique froid, l'hiver est comparativement dépourvu de tempêtes violentes. Grâce à son atmosphère très sèche, on se ressent peu des désagréments communs aux régions plus basses, même lorsque la température y est moins rigoureuse. Le pays étant légèrement incliné dans la direction du sud au nord. La moitié méridionale de la province est à plus de 2,500 à 3,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, tandis que le pays arrosé par la rivière la Paix, dans le nord, est à une altitude de 2,000 pieds. Cette latitude moindre contrebalance la différence de latitude.

TRADUCTION DE L'ITALIEN AU FRANÇAIS

(Sujet facultatif)

Temps: 30 minutes

Traduire en français:

Noi Italiani non siamo a un pezzo cosi industriosi e cosi corrivi dietro al guadagno come gl'I.....; e se la natura no ci mette in mano le cose belle e fatte, appena ci degniamo avec ricorso all'arte per procacciarcele. Questa nostra indole nulladimeno io non la posso troppo disapprovare; perchè quantunque sia vero che buona cosa è l'esser ricco, pure chi più ne ha più ne vorrebbe; e se un tratto cominciassimo a far danari d'ogni cosa come gl'I..... fanno, diventeremmo tanto avidi di roba come sono essi in generale, e per interesse faremmo ogni cattiva cosa, o, per meglio dire, faremmo più cattive cose di quelle tante che già pur troppo facciamo. Oltre di che non m'aggrada vedere gran parte del genere umano affaticarsi come asini in tirar innanzi penose manifattureo in iscavare la terra come talpe, onde alcuni pochi possedenti si stieno arrovesciati nell'ozio, ne' diletti e nelle pompe.

TRADUCTION DE L'ALLEMAND AU FRANÇAIS

(Sujet facultatif)

Temps: 30 minutes

Traduire en français:

So erging Shakespeare. Selten, vielleicht nie hat er sich seine Fabel selber erfunden, so verschieden auch im einzelnen Fall ber Umfang und die Bedeutung dessen ist, was er siner Quelle verdankt. Man hat ihn den grossen Aneigner gennant, und mit Recht; aber wer meint, durch solche Bezeichnung dem Dichter auch nur das kleinste Blatt aus seinem Ruhmeskranz reissen zu können, der weiss nicht, was poetische Originalalität in der Litteraturgeschichte bedeutet. "Je prends mon bien où je le trouve," hat Molière gesagt, und nach dieser Maxime sind alle grossen Eroberer im Reiche des Geistes verfahren. Die wesentliche Frage ist nicht, wie viel einer erobert, sondern was er aus dem eroberten Gebiet macht. Und wer hätte wohl Grund, sich uber Shakespeares Verfahren zu beschweren? Die von ihm benutzten Schriftsteller? Aber hatten diese ihrerseits nich ebenso, ja in noch grösserem Umfang ihre eigenen Vorgänger benutzt? Und dann, verdanken die meisten von ihnen nicht gerade Shakespeare ihre Unsterblichkeit? Wer wurde ihre Schriften noch lesen, ware es nicht um Shakespeares willen?

COMMIS SENIORS DU GÉNIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 27 AVRIL 1920

MATHÉMATIQUES

Temps: 3 heures

Avis.—Se servir de tables mathématiques de Chambers.

Points.

12 1. Trouver Z de la formule

$$\tan Z = -\frac{\tan P \sec L \sin t}{1 - \tan P \tan L \cos t}$$

étant donné $P = 5° 50'$;
$L = 57° 30'$;
$t = 97° 24'$.

2. Résoudre les équations

6 (a) $\frac{1}{x-1} + \frac{1}{x-2} + \frac{1}{x-3} = \frac{3}{x-4}$

6 (b) $\frac{x}{2} + \frac{y}{5} = \frac{2}{x} + \frac{5}{y} = \frac{5}{2}$

12 3. Trouver la superficie d'un triangle dont un côté mesure 21.00 chaînes, et dont les angles au bout de ce côté sont de 42° 34′ et 75° 39′.

6 4. (a) Prouver que deux triangles étant équiangles, leurs côtés correspondants sont en proportion.

6 (b) Prouver que dans un triangle à angle droit la perpendiculaire tirée de l'angle droit à l'hypothénuse est la moyenne proportionnelle entre les segments de l'hypothénuse.

7 5. (a) Prouver que $\sin (A + B) = \sin A \cos B + \cos A \sin B$.

(b) Donner une expression approximative pour $\sin (x + h)$ lorsque h est petit.

De là trouver la valeur de sin 45° 00′ 12″.2,
étant donné $\sin 45° = \cos 45° = 0.7071068..$
$\sin 1'' = 0.000004848..$

12 6. Les côtés d'un triangle sphérique sont comme suit:
$a = 32° 58'$;
$b = 66° 32'$;
$c = 90°$.
Trouver l'angle C.

12 7. Trouver la superficie de la province de Saskatchewan, les lignes de démarcation étant les 49ème et 60ème parallèles de latitude et les méridiens 102° et 110° de longitude ouest. Considérez la terre comme une sphère dont le rayon est 3960 milles.

7 8. (a) Expliquer ce qu'on entend par les valeurs maximums et minimums d'une fonction de x. Montrer ceci en considérant la fonction $\sin x + \cos x$.

7 (b) D'une feuille rectangulaire de fer-blanc de 8 pieds par 5 pieds, on enlève de chaque coin des carrés de même grandeur, et en tournant les côtés on forme un réservoir ouvert. Trouver le côté des carrés enlevés afin que le réservoir puisse contenir les plus possible.

CORRESPONDANCE TECHNIQUE ET RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 3 heures

L'article 57 de l'Acte relatif à l'arpentage des terres fédérales, 1908, stipule qu'une erreur de cinq chaînes ou plus en rapport avec la position d'une pierre marquant la ligne de démarcation du terrain détenu comme "homestead" ou avec bail, avec licence ou avec option, peut être redressée sans le consentement de la personne qui détient ce terrain, pourvu que la personne bénéficiant de certaines améliorations comme résultat de ce redressement paie au propriétaire de ces améliorations une somme à être déterminée par le ministre de l'Intérieur, ou par arbitration au cas de désatisfaction sur ce que le ministre allouera. On peut s'entendre à ce qu'il n'y ait qu'un seul arbitre, sinon, les deux partis peuvent nommer chacun le leur et un troisième peut être nommé par les deux arbitres. Aucune pierre marquant la ligne de démarcation des terrains pour lesquelles des lettres patentes ont été émises ne devra être changée sans le consentement écrit du propriétaire de ces terres.

Jean Leroux a obtenu des lettres patentes pour le quartier sud-ouest de la section 32, canton 21-28-2. La partie ouest de la section 29 était occupée par Richard Ledoux avec entente de vente de la part du Dominion. Toutes les autres terres des alentours étaient des terres fédérales vacantes. L'arpentage original montrait que chaque côté du quart de section mesurait quarante chaînes. Le 20 janvier 1915, Jean Leroux écrivait à l'arpenteur général qu'après mesures faites il avait constaté que les lignes de démarcation ouest du quartier sud-ouest de la section 32 et du quartier nord-ouest de la section 29 étaient de 35.50 et 44.50 chaînes respectivement. Il demande que l'arpentage soit corrigé.

Points.

15 1. Ecrivez une lettre à être signée par l'Arpenteur général en réponse à Jean Leroux, lui expliquant ce qui peut être fait dans un cas semblable si les mesures de monsieur Leroux sont correctes.

En novembre 1915 un arpenteur au service du ministère de l'Intérieur retraça les lignes de démarcation des sections 29 et 32. Il trouva que les lignes de démarcation ouest du quartier sud-ouest de la section 32 et le quartier nord-ouest de la section 29 étaient de 34.74 et 45.20 respectivement. Messieurs Leroux et Ledoux étaient absents, et l'arpenteur sur le terrain ne put communiquer avec eux. Il trouva des clôtures érigées le long des lignes marquées par les pierres, et il décida que les améliorations de monsieur Ledoux sur le terrain en litige valaient $350.

30 2. Ecrivez des lettres à être signées par l'Arpenteur général à messieurs Leroux et Ledoux relativement au renseignement obtenu de l'arpenteur. Mentionnez ce que le ministère fera et expliquez ce que chacun d'eux devra faire à ce sujet.

Leroux répond qu'il ne se proposait pas de s'occuper davantage de cette affaire. En mars 1916, Leroux vendit son terrain et Albert Leclair devint alors le titulaire, et en mai 1916, Ledoux obtint des lettres patentes pour le quartier nord-ouest de la section 29. En juillet 1916, Leclair écrivit au sous-ministre de l'Intérieur mentionnant que son quart de section ne contenait pas 160 acres. Il insista pour que l'arpentage soit fait de nouveau afin d'obtenir un quart de section complet. Le sous-ministre référa la question à l'Arpenteur général pour qu'il fasse rapport et qu'il donne ses vues sur ce sujet.

35 3. Ecrivez un rapport compréhensif à être signé par l'Arpenteur général, citant de nouveau les faits dans ce cas et donnant avis sur ce qui devrait être fait. Souvenez-vous que ce cas n'avait pas encore été soumis au sous-ministre et qu'il désirait tous les renseignements possibles.

20 4. Faites un résumé aussi court que possible du rapport que vous venez de préparer. Insérez les parties principales seulement. Supposez que le sous-ministre est au courant du procédé à suivre dans des cas semblables.

PRÉPOSÉS D'ASCENSEUR

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 27 AVRIL 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures.

1. Quelles précautions prendriez-vous au sujet des portes d'ascenseur?

2. Permettriez-vous à d'autres personnes de faire fonctionner un ascenseur dont vous auriez charge? Sinon, quelles exceptions feriez-vous à cette règle?

3. De combien chargeriez-vous un ascenseur au-dessus de sa capacité de chargement évaluée?

4. Décrivez les appareils de sûreté que l'on rencontre ordinairement dans un ascenseur.

5. Que feriez-vous si l'ascenseur n'arrêtait pas quand la manette de contrôle a été portée à la position du milieu?

6. Que feriez-vous si un ascenseur dépassait les limites de sa course?

7. En cas de dérangement à votre machine, que feriez-vous?

8. Si vous montiez ou descendiez et que vous receviez un appel, renverseriez-vous immédiatement le courant? Faites la description du procédé.

9. Quelles précautions prendriez-vous avant de mettre l'ascenseur en fonctionnement pour la journée?

10. Combien souvent le préposé à un ascenseur doit-il examiner l'engrenage de tête?

INSPECTEURS DES POIDS ET MESURES

MINISTÈRE DU COMMERCE, 27 AVRIL 1920

ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE

Temps: 2 heures.

Note.—Les candidats répondront aux questions 1 et 2, et à "trois" des autres au choix. Ils devront donner les détails du travail.

Points.

20 1. Additionnez 73, 345, 28, 964, 845, 5643, et 99. De combien cette somme est-elle inférieure à 100,000?

20 2. Un homme achète des articles pour 35 cents, $1.05, 82 cents, $2.50, $3.10, et $1.18. Combien lui revient-il, s'il donne $15, et quelle est la valeur moyenne de chaque article?

20 3. Si une locomotive va 88 pieds à la minute, combien de milles fera-t-elle dans l'espace d'une heure?

20 4. Le plancher d'une chambre 20 pieds de longueur et 16 pieds de largeur est couvert en partie par un tapis 18 pieds par 14 pieds. Faites une figure du plancher montrant le tapis au centre de la chambre. Servez-vous de l'échelle qui vous conviendra, et expliquez le procédé.
Trouvez la superficie non couverte par le tapis.

20 5. On peut trouver la superficie d'un cercle de la manière snivante: Multiplier le caré dü diamètre par 11 et diviser le produit par 14.
Le diamètre d'un cercle est 21 pouces. Trouvez-en la superficie.

20 6. Si un pied cube d'eau pèse 1,000 onces et un gallon d'eau pèse 10 livres, combien de gallons d'eau y a-t-il dans une citerne 5 pieds par 4 pieds par 3 pieds?

RÉDACTION DE LETTRES ET DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

1. Un nombre de maisons de commerce ont acheté des bocaux de peinture qui devaient contenir la mesure impériale. Ils ont reçu des bocaux à mesure défectueuse remplis de peinture, avec une diminution de 2% à 10% sur chopines et pintes. Connaissant cette diminution et ne voulant pas tromper le public, ces maisons de commerce vous font demander. Faites un rapport détaillé sur ce sujet à l'Inspecteur-en-chef, poids et mesures, Ottawa, recommandant l'emploi d'un bocal à peinture de mesure étalon, du même genre que ceux pour le lait; et afin de traiter de la question des bocaux de peinture à mesure défectueuse, faites des recommandations.

2. On vous fait rapport qu'une maison de commerce vend des bouteilles de sirop d'érable supposées contenir une chopine. Après avoir fait un essai officiel, vous trouvez que la bouteille ne contient que 12 onces fluides, une diminution de 8 onces fluides, soit 40% de moins que la chopine impériale. L'inspecteur de la ville pour mesures défectueuses vous parle à ce sujet et décide de faire l'achat d'une bouteille d'un pinte. L'essai en est fait en sa présence, et vous

trouvez que cette bouteille contient 30.75 onces fluides, soit 23.125% de moins que la chopine impériale. D'après les règlements de la ville relatifs aux mesures défectueuses, une poursuite est intentée contre la maison de commerce vendant ces marchandises. Vous apprenez de plus que les manufacturiers de ce sirop doivent s'établir à Montréal. Faites un rapport officiel à Ottawa au sujet des procédés mentionnés ci-dessus.

PHYSIQUE ÉLÉMENTAIRE

Temps: 2 heures

Note.—Les candidats ne répondront qu'à cinq questions seulement.

1. Expliquez en vos propres mots l'expression "levier". Les leviers droits peuvent être divisés en trois classes. Quelles sont ces trois classes? Expliquez au moyen de diagrammes.

2. Expliquez, en rapport avec la force d'un levier, l'action (*a*) du bras d'une pompe, (*b*) d'une rame, (*c*) du bras d'une personne.

3. Afin qu'une balance soit déclarée bonne, elle doit être (i) exacte, (ii) stable, (iii) sensitive, (iv) rigide. Expliquez "exacte", "stable", "sensitive" et "rigide" en rapport avec ceci.

4. Une balance ordinaire est reconnue défectueuse. Comment vous serviriez-vous de cette balance afin d'obtenir la pesanteur exacte d'un objet?

5. Lorsque les plateaux d'une balance sont vides, si le fléau ne prend pas une position horizontale, qu'y a-t-il de défectueux dans la balance? Sans en remédier la défectuosité, comment pourriez-vous vous assurer de la pesanteur exacte d'un objet?

6. Qu'entend-on par "centre de gravité"? Comment trouveriez-vous par expérience le centre de gravité d'un corps irrégulier, tel qu'une table?

7. De quelle manière l'exactitude d'une balance est-elle affectée par (*a*) l'usage et la brisure (*wear and tear*), (*b*) la température, (*c*) l'humidité? Indiquez les parties surtout affectées.

QUESTIONS PRATIQUES TOUCHANT LES RÈGLEMENTS DE POIDS ET MESURES

Temps: 2 heures

Note.—Les questions suivantes sont basées sur les articles des règlements des poids et mesures qu'on a demandé aux aspirants d'étudier.

1. Qu'entend-on par balance à bras égaux? Quels sont les deux types généraux de construction? Pourriez-vous faire l'essai d'une balance à bras égaux avec une seule pesanteur étalon? Expliquez le procédé.

2. Quelles sont les exigences relatives à tous les tranchants des couteaux tels que disposés sur les fléaux et les leviers?

   Qu'entendez-vous par le terme "plan horizontal", et comment feriez-vous l'essai de l'horizontalité en rapport avec les tranchants des couteaux d'un levier?

3. Quelle est la différence entre la "précision" et la "propriété sensitive" d'une balance?

   Qu'entendez-vous par les termes "oscillation", "déviation", "tolération d'erreur", "équilibre"?

4. Combien de contre-baguettes (*check-rods*) doit avoir une balance à plate-forme? Comment doit-on appliquer la charge d'essai à une balance à plate-forme?

   Dans quel état doit se trouver une machine sous deux rapports essentiels avant qu'une charge d'essai soit appliquée?

5. Qu'entend-on par balance qui calcule? Quels sont les règlements concernant la ligne d'indication et les gradations indiquant le montant d'argent?

6. Quelle est la situation générale au sujet des balances à ressort d'après les règlements?

7. La loi exige que tout appareil à peser soit inspecté et étampé avant de s'en servir. Comment ceci est-il fait (*a*) avec les machines canadiennes, (*b*) avec les machines importées?

   Peut-on sortir une machine des douanes sans que l'inspection en ait été faite? Si oui, sous quelles conditions?

8. Quelles sont les marques d'identification qui doivent être étampées sur toute machine à peser?

   Quels sont les procédés à suivre lorsque les balances sont trouvées (*a*) incorrectes mais réparables, (*b*) incorrectes et irréparables?

9. Donnez aussi brièvement que possible les conditions avec lesquelles une balance à plate-forme doit être en conformité pour être admise à l'inspection et à l'étampage.

10. Les balances à plate-forme doivent être exactes à une deux millièms (1/2000) partie de leur capacité.

    Supposons que vous fassiez l'essai d'une balance de 5,000 livres et que vous trouviez une erreur de deux livres par 1,000 livres de charge d'essai. Une telle balance serait-elle correcte? Expliquez votre réponse.

COMMIS SENIORS

27 AVRIL 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 30 minutes

1. Quel est votre numéro d'examen?

2. Mentionnez, avec dates, les écoles que vous avez fréquentées.

3. Age à votre sortie définitive des classes.

4. Quel âge avez-vous maintenant?

5. Vous a-t-on jamais enseigné des sujets d'affaires? Si oui, donnez les sujets sur lesquels vous vous croyez qualifié.

6. Quelle expérience avez-vous eue dans les affaires ou dans un bureau? Donnez le nom et l'adresse de vos patrons, un résumé de vos devoirs et la durée de l'emploi avec chacun.

7. Avez-vous jamais été employé en qualité de surveillant? Donnez (i) le nombre d'employés que vous aviez à surveiller, (ii) la nature de leur travail, (iii) le titre de votre position.

8. Mentionnez en détail tout travail spécial de bureau dont vous étiez responsable.

9. Si vous êtes un vétéran, donnez les détails suivants: date et lieu d'enrôlement; unité avec laquelle vous êtes allé outre-mer; durée de service en Angleterre, en France; date et lieu de licenciement; grade lors de votre licenciement.

MÉTHODES MODERNES DE BUREAU

Temps: 2 heures

1. Quels sont les devoirs d'un commis dans un bon service de classement?
   Qu'entend-on pas le classement alphabétique?
   Enumérer les autres méthodes de classement.

2. "Vous pouvez juger d'un homme d'affaires de qualité par son pupitre." Développez cette maxime.

3. Qu'entendez-vous par index de référence (*cross-index*), pièce justificative, "photostat", "stencil", et lieu central d'enregistrement?

4. Les lettres reçues par le courrier vous sont transmises cachetées pour distribution, et elles vous sont plus tard retournées avec copie de la réponse, s'il y en a, pour le classement. Ce courrier vous arrive quatre fois par jour.

   Faites une description complète du mode que vous adopteriez afin (*a*) que vous soyiez en lieu de localiser toute lettre en tout temps, (*b*) qu'aucune lettre ne soit classée sans avoir été prise en considération, (*c*) que votre travail soit réparti également par toute la journée.

5. Donnez vos vues au sujet de certaines améliorations qui ont été faite en méthodes de bureau au cours de votre expérience.

   Citez *trois* exemples.

CORRESPONDANCE ET RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 2 heures

Note.—A la fin de vos lettres et rapports inscrivez votre numéro d'examen et non votre nom.

1. Qu'entend-on par lettre formule? Donnez un exemple d'une lettre formule en demandant ce qui devait être renfermé dans une enveloppe et qui a été omis, et une autre accusant réception de ce qui a été omis.

2. Faites la description d'un système de persévérance (*follow-up*) que vous connaissez. Mentionnez les points défectueux dans ce mode et suggérez des améliorations.

   Vous avez écrit pour certains renseignements à une personne qui ne vous est nullement obligée. Elle ne répond pas à votre lettre. Rédigez la lettre que vous lui adresseriez pour faire suite à votre demande qui est demeurée sans réponse. (Servez-vous des faits dont vous avez besoin.)

3. (*a*) Ecrivez une courte lettre à M. B. Lefebvre, qui est un homme très occupé, en vue d'avoir une entrevue avec lui.

   (*b*) M. Lefebvre vous répond vous accordant l'entrevue que vous désirez, mais au dernier moment vous constatez que vous êtes incapables de vous rendre à sa demande.

   Ecrivez-lui une lettre d'excuse, donnant les explications que vous croyez nécessaires dans les circonstances, et essayez de vous entendre pour l'entrevue à une date ultérieure.

4. Vous avez été averti que votre personnel manque de ponctualité. Faites un rapport montrant les mesures prises et celles que vous avez l'intention de prendre pour améliorer la situation.

5. On vous a demandé un rapport, touchant le mode de classement dont vous faites usage dans votre bureau. Une enquête vous dévoile ce qui suit:

   (*a*) L'équipement est suffisant mais il n'est pas bien disposé.
   (*b*) Le personnel est anxieux de bien faire, mais on lui a permis d'apprendre le travail par lui-même au lieu de l'entraîner.
   (*c*) Les lettres sont souvent classées sous de mauvais sujets.
   (*d*) La duplication fréquente de certains dossiers.
   (*e*) Aucun record exact montrant où sont les dossiers en circulation.

   Faites que ces points fassent partie de votre rapport.

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1½ heure

Note.—Les candidats doivent donner les détails du travail.

Points.

20 1. Additionner les sommes suivantes: $34.65, $72.89, $135.05, $94.25, $362.25 et $49.27. Soustraire votre réponse de $1,500.

20 2. Un homme commence à travailler le lundi et il gagne ce qui suit pendant six jours: $5, $4.50, $7.50, $10, $4.25, $2.50. Ses dépenses pour les six jours sont: $3.50, $4.25, $3.75, $4.75, $4.25 et $7.25.

Trouver: (*a*) son salaire net pour les six jours; (*b*) la moyenne de son salaire par jour; (*c*) la moyenne de ses dépenses par jour.

20 3. Un épicier achète 200 livres de thé à 55c. la livre et 300 livres d'une qualité inférieure à 38c. la livre. Il en fait un mélange. A combien la livre doit-il vendre le mélange pour réaliser un profit de 25%?

20 4. Un homme emprunte $2,000 à 8% intérêt composé. S'il est d'accord de solder la dette en payant $400 à la fin de chaque année, trouver la somme qu'il doit après avoir fait cinq paiements.

20 5. Un agent vend des marchandises à commission pour une valeur de $4,500. Après avoir enlevé sa commission et $72.29 pour ses dépenses, il envoie $4,112.71 à son patron. Trouver le taux de commission.

100

COMMIS DU GÉNIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 11 MAI 1920

MATHÉMATIQUES

Temps: 3 heures

Note.—On se servira des tables mathématiques de Chambers.

Points.

12 1. Trouvez au moyen des tables:
(a) le sinus de 47° 23′ 33″;
(b) l'angle dont la tagente est 1·4712324;
(c) le nombre dont le logarithme est 3·2419747;
(d) log. cos. 127° 47′ 24″;
(e) l'angle dont le log. tan. est 0·0473477.

12 2. Trouvez les angles X et Y d'après la formule

$$\text{sinus } X = \frac{\text{Sinus B}}{\text{Sinus A}}$$

$$\tan\,(45° + \tfrac{1}{2}Y) = \sqrt{\frac{\tan\,\tfrac{1}{2}\,(A+B)}{\tan\,\tfrac{1}{2}\,(A-B)}}$$

étant donné A = 37° 41′
B = 37° 21′

12 3. Supposant que la terre est une sphère dont le rayon est de 3960 milles, calculez:
(a) la longueur d'un degré de latitude;
(b) la longueur d'un degré de longitude à la latitude 51°.

13 4. Trouvez la solution des équations suivantes:

(a) $\left.\begin{array}{l} 2x + 3y = 3 \\ 4x^2 + 9xy + 9y^2 = 18 \end{array}\right\}$

(b) $$\frac{x-a}{2a} + \frac{x-2a}{a} = \frac{a}{x-2a} + \frac{2a}{x-a}$$

13 5. (a) Prouvez que dans tout triangle la somme des carrés de deux côtés est égale à deux fois le carré de la moitié de la base plus deux fois le carré de la médiane qui divise la base en deux parties égales.
(b) Trouvez le lieu d'un point qui se meut de telle façon que la somme des carrés de ses distances de deux endroits fixes est constante.

13 6. (a) Prouvez que la somme des angles opposés de tout quadrilatère inscrit dans un cercle est égale à deux angles droits.
(b) Les quatre côtés d'un quadrilatère inscrits dans un cercle ont 1, 2, 4 et 3 pieds de longueur. Trouvez sa superficie.

12 7. Pour trouver la largeur AB d'une rivière un observateur se place à un endroit C dans la ligne droite AB prolongée, et mesure ensuite une distance de 300 pieds à angle droit avec cette ligne. Il constate alors que les lignes AB et BC sous-tendent des angles de 15° 26′ et 25° 34′ à son œil. Trouvez la largeur de la rivière.

13 8. Dans un triangle sphérique
a = b = 34° 20′
c = 22°
Trouvez l'autre côté et les autres angles.

ACHETEUR JUNIOR

MINISTÈRE DES MINES—PROMOTION, 11 MAI 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures.

1. Il faut acheter six canots "Peterborough" de dimensions et de qualité déterminées. Quelle est la ligne de conduite que doit suivre l'acheteur, du moment qu'il reçoit la réquisition portant la signature des autorités départementales approuvant cet achat, jusqu'à ce qu'il reçoive la facture de la compagnie de laquelle l'achat a été fait.

2. Après avoir pris connaissance des soumissions faites pour un certain article, vous êtes porté à croire que les soumissionnaires se sont entendus quant au prix. Quelle ligne de conduite devez-vous suivre dans ce cas?

3. (*a*) Qu'est-ce qu'un achat d'urgence?
   (*b*) Préparez une formule pour faire rapport des achats d'urgence à la Commission des achats en temps de guerre.

4. Après avoir reçu l'autorisation de la Commission des achats en temps de guere, vous donnez une commande à une certaine firme et la commande est acceptée. Plus tard la firme prétend qu'elle ne peut pas se procurer de matériel de la qualité spécifiée et vous offre un substitut, vous faisant parvenir un échantillon. Qu'allez-vous faire dans les circonstances?

5. (*a*) Quelles sont les catégories d'articles que l'on doit acheter par l'entremise de départements du gouvernement autres que la Commission des achats en temps de guerre?
   (*b*) Par l'entremise de quels départements ces différentes catégories d'articles sont-ils chetés?
   (*c*) Sur quelle autorisation sont-ils achetés?

GARÇONS DE BUREAU

OTTAWA.—11 MAI 1920.

ECRITURE ET ORTHOGRAPHE

Temps: 30 minutes.

Note.—L'écriture sera jugée d'après les réponses à toutes les questions.

1. Quel est votre numéro d'examen; votre âge; le nom des écoles que vous avez fréquentées?

Si vous êtes employé à présent, donnez le numéro et le nom de la rue où vous êtes employé et mentionnez quelques-uns des devoirs que vous avez à remplir.

2. Supposons que vous avez à adresser des enveloppes aux personnes suivantes, montrez comment vous adresseriez ces enveloppes:

Alexandre Leclair 1206 rue St-Denis Montréal; Jeanne Lalime 27 rue de l'Epée Halifax; R. L'Heureux et Cie libraires Winnipeg; Dr R. Lavigne 783 rue Friel Windsor.

Donnez la province dans chaque cas.

3. Faites une copie de ce qui suit, corrigeant les fautes d'orthographe:

Un garsson de buro doit être propre, agille, obéhissant et prêt à fer tout le travail demandé. Il doit être pauli et doit toujours être très genti. Il doit faire comme une bonne montre: car, une montre sur laquelle on ne peut dépendre pour la bonne eure, est sans valeur, et il en est ainsi d'un garsson de buro sur qui on ne peut dépandre pour faire les chauses corrèques.

CONNAISSANCE DE LA VILLE.

Temps: 30 minutes.

1. Nommer *six* des principales rues d'Ottawa, et donner autant que possible la direction de ces rues.

2. Sur quelle rue chaçun des édifices suivants est-il situé?

Le bureau de poste de la ville, l'hôtel de ville, l'édifice Booth, le musée Victoria, l'hôtel des Monnaies (*Royal Mint*), édifice Hunter, bibliothèque publique, bloc Connaught, édifice Trafalgar, Y.M.C.A.

3. Vous êtes employé dans un bureau de la rue Rideau et l'on vous donne: (*a*) une lettre à recommander et à envoyer; (*b*) une dépêche télégraphique à envoyer; (*c*) copie d'une annonce pour *Le Droit,* et (*d*) une annonce semblable pour le *Citizen.* Donnez le nom des rues que vous auriez à suivre, les édifices où vous devriez arrêter et, autant que possible, le site de ces édifices.

ARITHMÉTIQUE

Temps: 30 minutes.

Note.—Les candidats doivent donner les détails du travail.

1. Additionner: 369; 43; 10,078; 621.
Donner votre réponse en mots.
2. Multiplier 4267 par 69; et 2593 par 38; et trouver la différence entre les résultats.
3. Diviser 16323930 par 378.
4. Un garçon reçoit $10.00. Il dépense $5.95 pour des bottines, $1.00 pour un col, $1.50 pour les jeux et 60 cents pour les cinémas. Combien d'argent lui reste-t-il?

PROPAGANDISTES DE DISTRICT EN AVICULTURE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 25 MAI 1920

CORRESPONDANCE ET RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Note.—Au bas de vos lettres et de votre rapport insérez votre numéro d'examen et non votre nom.

1. Un de vos employés, qui vous a donné entière satisfaction comme propagandiste junior en aviculture, est sur le point de vous quitter et il vous demande une lettre de recommandation.

   Rédigez la lettre que vous lui donneriez quant à son caractère, son habileté et son expérience.

2. Monsieur Harris, qui prend un intérêt particulier en aviculture, vous écrit demandant des renseignements au sujet des meilleures races de volaille pour la production des œufs et pour la vente, et le soin à leur donner afin d'en tirer le plus de profit possible.

   Rédigez une lettre donnant à monsieur Harris les renseignements désirés en insérant les points importants dans votre lettre.

3. En qualité de propagandiste de district en aviculture faites un rapport concis et clair que vous enverriez au chef du service de l'aviculture, expliquant la meilleure méthode pour développer la production et la vente coopérative des volailles et des produits avicoles dans le district.

QUESTIONS PRATIQUES SUR LES DEVOIRS DE LA POSITION

Temps: 2½ heures

1. Donnez un aperçu complet du système d'identification par le plan de la boîte (*Case Plan System*) en rapport avec le paiement selon la qualité des œufs.

2. Vous avez reçu une réquisition d'un district éloigné pour l'organisation d'une association pour la vente coopérative des œufs. Donnez un aperçu spécifique du procédé à suivre jusqu'au temps de la première expédition.

3. Des deux systèmes de finances—collatéral et capital à actions—quel est le meilleur pour administrer les finances des associations pour la vente coopérative des œufs, et pourquoi?

4. Donnez un aperçu en détail des procédés que vous adopteriez pour arriver à une entente satisfaisante avec le département provincial relativement au travail de propagandiste de district en aviculture.

5. Au cours du premier triage dans l'Ile du Prince-Edouard, de quarante à soixante pour cent des oiseaux furent mis au rebut sans aucune diminution sensible dans la production. Esquissez un plan par lequel le département fédéral ou provincial, ou les deux, pourraient faire des arrangements pour un triage systématique sur une grande échelle par les gens eux-mêmes.

PRÉPOSÉS D'ASCENSEUR

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—SUPPLÉMENTAIRE, 12 JUIN 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Quelles sont les précautions que vous devez prendre avant de mettre votre ascenseur en marche pour la journée? Expliquez au long.

2. Quelles sont les précautions à prendre concernant les portes de l'ascenseur?

3. Combien d'appareils de sûreté trouve-t-on ordinairement sur un ascenseur, et quels en sont les genres?

4. Si pour une raison quelconque vous êtes obligé de quitter votre ascenseur, quelles précautions devez-vous prendre?

5. Quel poids en plus du poids limite stipulé laisseriez-vous charger sur votre ascenseur?

6. Lorsque vous montez ou descendez, si vous recevez un appel, changez-vous immédiatement de direction? Dites ce que vous faites, et donnez les raisons de votre réponse.

7. Si l'ascenseur ne s'arrêtait pas lorsque vous ramenez le bras de contrôle à la position centrale, que feriez-vous?

8. Si l'ascenseur dépassait ses limites, que feriez-vous?

9. Si votre remplaçant ne se rapportait pas à l'heure indiquée, que feriez-vous?

10. Quand et combien souvent examinez-vous le mécanisme horizontal ou le treuil?

SURVEILLANTS DE PÊCHERIES

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, 15 JUIN 1920

CONNAISSANCE DES PÊCHERIES

Temps: 1 heure

Points.

40 1. (*a*) Quelles espèces de poisson prend-on pour des fins commerciales dans les trois provinces des prairies?
(*b*) Nommez les trois espèces qui ont la plus grande importance au point de vue commercial, par ordre d'importance commerciale.

40 2. Quels sont les principaux lacs au point de vue de la pêche? Donnez-les par ordre d'importance à ce point de vue, dans
(*a*) le Manitoba,
(*b*) la Saskatchewan,
(*c*) l'Alberta.

40 3. Au cours de quelle saison de l'année fait-on la pêche sur une grande échelle
(*a*) dans le lac Winnipeg?
(*b*) en général, dans les autres cours d'eau des trois provinces?

20 4. Dans quelle saison de l'année les poissons suivants fraient-ils?
(*a*) le poisson blanc?
(*b*) le doré?
(*c*) le brochet?

40 5. Dans quel état le poisson pris est-il expédié sur le marché
(*a*) en hiver?
(*b*) en été?

20 6. Où vend-on en grande partie le poisson pris dans les trois provinces des prairies?

200

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1 heure

1. Trouvez la somme de: 36, 78, 605, 9,432, 7 et 98,346.
2. Quelle est la différence entre 86428 et 7934206?
3. Multipliez 39654 par 378.
4. Divisez 89347521 par 391.
5. En 1914-15, au Canada, on a vendu 134362 quintaux de morue fraîche, $568,457. Trouvez: (*a*) la valeur par quintal; (*b*) la valeur par livre, donnant chaque réponse à un centin près.
6. Le nombre d'hommes qui ont reçu des gratifications à l'Ile du Prince-Edouard au cours des années 1912, 1913, 1914 et 1915, est de 2262, 2328, 2349 et 2263, respectivement. La valeur des gratifications payées pendant ces années fut de $11119, $11082, $10340 et $9514. Trouvez la somme moyenne payée à chaque homme pendant les années mentionnées (réponses au centin le plus près).

RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Note.—Signez vos rapports du numéro d'examen et non de votre nom.

1. Vous avez appris qu'il se pratiquait dans votre district, de la pêche en temps prohibé.

   Ecrivez un rapport à l'inspecteur des pêcheries touchant les conditions et indiquant quelles mesures on devrait prendre à votre avis pour faire de la pêche prohibée une entreprise plus hasardeuse.

2. On vous a envoyé dans un port de pêche pour y étudier les méthodes de pêche pratiquées. Faites un rapport de votre étude.

3. "Une grande partie des fonds de frai et d'alimentation a été détruite par les rebuts d'établissements industriels, surtout par la sciure de bois; à d'autres endroits le poisson blanc délicat a été chassé par suite de la pollution des eaux par les égouts."

   Décrivez de toute situation semblable qui pourrait exister dans votre district.

4. Ecrivez un rapport-type du travail que vous avez fait au cours d'une semaine; faites-le exactement comme s'il devait être adressé à votre inspecteur.

ARCHIVISTE CONJOINT

ARCHIVES PUBLIQUES, 22 JUIN 1920

TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

Temps: 45 minutes

Traduire en français:

CONTROL OF OCEAN RATES

The whole discussion is predicted upon conditions and practices existing before the war, and I am firmly convinced that, with a situation such as we have had it—with agreements between the carriers—with the absence of competition, a proper measure of sane constructive Government control is necessary. That of itself, however, will be insufficient to cope with the situation arising on the proclamation of peace.

On the one hand, there has been a large destruction of mercantile tonnage, made up in part, doubtless, by new construction, but resulting on the whole, in all probability, in a largely decreased tonnage. On the other hand, there will exist producing centres glutted with commodities they produce, and overseas markets requiring these commodities.

Our investigations have satisfied us that in normal times the combination of shipowners is strong enough to limit the freedom of shippers, whose varied and detached interests make it difficult, if not impossible, for them to combine in any effective opposition, and that, therefore, in principle, it is not desirable that the operations of steamship companies should remain longer without some measure of Government supervision.

TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS

Temps: 45 minutes

Traduire en anglais:

LES GRANDS ARBRES DE NOS FORÊTS

Parmi les grands arbres de nos forêts, on peut voir l'orme blanc, si remarquable par l'ombrage protecteur qu'il offre au travailleur. A une vingtaine de pieds du tronc, quatre ou cinq rameaux s'élancent en divergeant jusqu'à hauteur de soixante ou soixante-dix pieds, et là s'arrêtent pour se pencher vers la terre, formant avec leur riche feuillage un immense parasol. Quelques-uns de ces arbres s'élèvent à une hauteur de cent pieds. Isolés, ils apparaissent dans toute leur majesté, et ce sont sans contredit les arbres les plus magnifiques de nos forêts. On voit encore le frêne blanc, remarquable par sa belle écorce, la beauté de son feuillage, et l'excellente qualité de son bois, qui sert à une multitude d'usage; le hêtre à l'écorce grisâtre, que la foudre ne frappe jamais, et dont les branches offrent aussi, par leur gracieux feuillage et leur attitude horizontale, un arbre recherché; le merisier à l'écorce aromatique, et dont le bois égale en beauté l'acajou; le sapin, au feuillage toujours vert, et enfin le pin, qui s'élance jusqu'à cent cinquante pieds et que sa forme gigantesque a fait surnommer le "roi de nos forêts."

HISTOIRE DE L'EUROPE ET DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

Temps: 2½ heures

Note.—On ne devra pas répondre à plus de six questions. Le candidat peut répondre à trois questions seulement, s'il croit qu'il peut ainsi mieux employer le temps accordé.

1. Expliquez la différence entre les autorités primaires et les autorités secondaires en matière d'histoire.

2. Décrivez les principaux traits caractéristiques du développement de la Prusse à compter du début du règne de Frédéric le Grand à la chute de Bismark.

3. Expliquez les relations de Louis XIV avec le Canada.

4. Montrez les relations de Rousseau avec la révolution française.

5. Comparez Mirabeau à Robespierre à titre de chefs de la Révolution française.

6. Qu'est-ce qui a permis à Napoléon de devenir un dictateur militaire et quelle a été la cause de sa chute?

7. Comparez la carrière de Pitt le jeune à celle de Pitt l'ancien.

8. Pourquoi Peel s'est-il fait libre-échangiste?

9. Expliquez le rôle de Cavour dans l'unification italienne.

10. Expliquez la signification de Saratoga et de Yorktown dans la Révolution américaine.

11. En quelles circonstances la constitution des Etats-Unis a-t-elle été établie?

12. Expliquez le rôle de l'esclavage comme cause de la guerre civile aux Etats-Unis.

13. Comparez la constitution du Canada telle qu'établie en 1791 avec celle qui le fut cinquante ans plus tard.

14. Ecrivez quelques notices biographiques sur les personnages suivants: Frontenac, Montcalm, Papineau, sir John Macdonald, le comte d'Elgin, lord Sydenham, Louis Riel, les deux Cartier.

15. Quand et comment les provinces canadiennes, à l'ouest de l'Ontario, ont-elles été constituées en provinces?

16. Comment Napoléon III a-t-il atteint le pouvoir suprême en France?

17. Expliquez pourquoi l'Autriche a fait preuve de faiblesse pendant la dernière guerre.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES PISCIFACTURES, DIVISION DE L'EST

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, 22 JUIN 1920

QUESTIONS PRATIQUES ET INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE PISCICULTURE

Temps: 3 heures. Valeur: 200 points

1. Donnez tous les détails concernant votre instruction et votre expérience en matière d'histoire naturelle, de biologie et de pisciculture.

2. De quelles conditions vous assureriez-vous en choisissant un site pour l'établissement d'une piscifacture moderne pour le saumon? Quelles piscifactures, s'il y en a, avez-vous établies?

3. Décrivez en détail la construction et l'outillage d'une piscifacture moderne pour le saumon, et spécifiez quant à la disposition de tous les bâtiments, l'équipement, les étangs et l'approvisionnement d'eau. Supplémentez votre description d'une esquisse. Expliquez l'expérience que vous avez eue dans la surveillance ou la direction de l'établissement de piscifactures et l'installation de leur outillage.

4. Décrivez les conditions que vous chercheriez dans le choix de terrains de distribution du frai du saumon de l'Atlantique et de la truite tachetée. Quelle a été votre expérience sous ce rapport?

5. Faites une esquisse d'un système d'étangs pour l'élevage du saumon, indiquant les dimensions et le volume d'eau nécessaire à une température donnée.

6. Indiquez les différentes sortes d'aliments dont vous vous êtes servis pour le frai du saumon et de la truite, ainsi que leur valeur respective. Décrivez le mode de préparation et la méthode à suivre pour distribuer ces divers genres d'aliments.

7. Décrivez au long toute méthode de culture du frai, ou tout outillage devant servir à cette fin, que vous avez recommandé ou inventé et qui a été employé.

8. Décrivez au long toute expérimentation en matière de piscifacture que vous avez entreprise ou dirigée de votre propre responsabilité, et donnez les résultats obtenus.

9. Décrivez en détail une méthode quelconque de piscifacture qui, de votre avis, constituerait une amélioration sur celles maintenant employées.

10. Jusqu'à quel point peut-on avec succès peupler une étendue d'eau d'une espèce de poisson qui convient?

AIDES DE PISCIFACTURES

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, 22 JUIN 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1 heure

(Ce questionnaire est le même que celui qui a été posé aux candidats à l'examen des adjoints de piscifactures, ministère de la Marine et des Pêcheries, et que l'on trouvera à la page 44.)

ADJOINTS DE PISCIFACTURE

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, 22 JUIN 1920

PISCICULTURE PRATIQUE

Temps: 2 heures. 200 points

Avis.—Les candidats sont tenus de donner des détails concernant: (a) leur degré d'instruction; (b) leur formation et expérience dans le domaine de l'histoire naturelle, de la biologie et de la pisciculture.

1. Donnez les noms des différents poissons dont on a fait la culture dans les piscifactures du gouvernement en 1919, et indiquez la saison du frai de chacun.

2. Qu'est-ce qu'il faut faire pour conserver le poisson en santé pendant le transport?

3. Lorsque l'on change l'eau où se trouve le poisson vivant pendant le transport, quelles précautions faut-il prendre?

4. Décrivez le mode de construction et l'arrangement des accessoires intérieurs d'une piscifacture.

5. Quels changements s'opère-t-il dans les œufs de poisson pendant la première heure après la fécondation, et quelles précautions faut-il prendre pendant cette période?

6. Expliquez la méthode à sec de fertiliser les œufs de poisson.

7. Comment enlève-t-on les œufs morts dans une piscifacture?

8. A quel stage de développement doit-on distribuer le frai?

9. De quelle façon la pisciculture artificielle est-elle supérieure à la ponte et à l'éclosion des œufs de poisson dans des conditions naturelles?

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1 heure

Note.—On devra montrer les opérations au complet. Nul point ne sera accordé pour les réponses aux questions 1, 2 et 3, à moins que ces réponses ne soient absolument exactes.

1. Additionnez: 76, 9658, 597, 8485, et 62304.

2. Soustrayez 729846253 de 2506877645.

3. Multipliez 4827603 par 837.

4. Combien d'heures y a-t-il de 10 heures du matin, lundi, à 7 heures du soir, jeudi, de la même semaine?
   Combien de jours du 13 avril au 11 novembre, y compris ces deux dates?

5. Dans un concours le nombre total de points était de 400. A obtint 78 pour 100, 56 points de plus que B. Quel pourcentage du total des points B a-t-il conservé?

6. 55 pour 100 de la superficie de terre appartenant à une piscifacture est occupée par des bâtiments; un huitième, par des arbres; le reste est couvert d'eau.
   Quel pourcentage de l'étendue totale est couvert d'eau?

RAPPORTEUR DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES, 24 JUIN 1920

HISTOIRE

Temps: 4 heures

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE

Points.

15 1. Quels sont les deux principes qui forment la base de la constitution anglaise et sous quel roi ont-ils été posés? Comment se nomme le document qui les contient?

15 2. Quand la responsabilité ministérielle a-t-elle été établie en Angleterre et au Canada?

15 3. Comment se constitue un ministère sous le régime constitutionnel tel qu'il est compris aujourd'hui et comment prend-il fin?

HISTOIRE DU CANADA

10 4. Que s'est-il passé d'important sous le régime du gouverneur de Frontenac?

5 5. Quel fut le premier gouverneur anglais au Canada sous le régime anglais?

15 6. Quel droits le Traité de Paris qui cédait le Canada à l'Angleterre reconnaissait-il aux Canadiens-français?

QUESTIONS SUR LA BIBLE

13 7. Dites ce que vous savez de Moïse et de Salomon.

12 8. Dites ce que vous savez du Sermon sur la Montagne.

100

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Temps: 2 heures

Points.

20 1. Combien de parties ou de divisions dans un discours? Quel est l'objet de chacune de ces parties?

30 2. Qu'entendez-vous par littérature classique et littérature romantique? Quels sont les écrivains les plus remarquables chez les romantiques?

30 3. Nommez les grands écrivains du siècle de Louis XIV et dites quels furent leurs principaux ouvrages.

20 4. Quelles qualités doit avoir le style?

100

PROCÉDURES PARLEMENTAIRES

Temps: 1 heure

1. Qu'est-ce que le discours du Trône?

2. Qu'est-ce que le Budget?

3. Quand l'Orateur a-t-il le droit de voter sur une question soumise à la Chambre des Communes?

4. Par qui l'Orateur est-il nommé?

5. Par qui le greffier est-il nommé?

6. Qui doit présider la Chambre des Communes quand l'Orateur et l'Orateur suppléant sont tous deux absents d'Ottawa?

7. Combien faut-il de députés présents pour former un quorum à la Chambre des Communes?
   Qu'arrive-t-il quand il n'y a pas quorum?

8. Quel est le nombre des députés qui composent la Chambre des Communes du Canada?
   Comment ce nombre est-il déterminé?

9. Faut-il toujours faire motion pour la formation de la Chambre des Communes en comité des subsides?
   Si non, quand une motion à cet effet est-elle nécessaire?

10. Quelle est la différence entre un Bill public, un Bill privé et un Bill du Gouvernement?

AGENTS DE MARCHÉ À BESTIAUX, CLASSE II

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, TORONTO, 2 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Décrivez brièvement un des marchés à bestiaux de tête de ligne au Canada, indiquant son mode de construction.

2. Expliquez la méthode usitée dans la manutention du bétail sur pieds en wagon, du moment où il arrive au marché à bestiaux jusqu'à ce qu'il soit pesé.

3. Décrivez les différentes catégories de bétail au point de vue du marché.

4. Décrivez un billet de pesée dont on fait usage dans un marché à bestiaux.

5. Comment procéderiez-vous pour expédier un wagon de bestiaux d'un marché à bestiaux?

INSPECTEURS VÉTÉRINAIRES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 6 JUILLET 1920

INSPECTION DES VIANDES

Temps: 1 heure

1. Quelles lésions trouveriez-vous en faisant l'autopsie d'une bête morte de septicémie et dans laquelle le pis a été le point d'infection?

2. Décrire en détail la façon dont vous feriez l'examen d'un cochon vivant, pour voir s'il est atteint du choléra des porcs.

3. Décrire en détail la méthode à suivre pour faire l'autopsie d'un animal suspect d'être atteint du choléra des porcs:
   (*a*) saigné avant la mort;
   (*b*) trouvé mort.

4. (*a*) Décrire les symptômes que présentent, avant la mort, des porcs atteints de tuberculose générale et qui viennent d'être sevrés.
   (*b*) Décrire les lésions constatées après la mort et les détails de l'examen fait sur lesdits porcs.

5. Sur quoi vous baseriez-vous, à l'autopsie, pour décider si un animal était mort avant d'être abattu?

MALADIES CONTAGIEUSES

Temps: 1 heure et 20 minutes

1. Nommer l'agent qui cause le farcin, les structures du corps généralement affectées, et les espèces d'animaux habituellement attaquées par cette maladie.

2. (*a*) Vous voulez faire soumettre à l'analyse microscopique un échantillon prélevé sur un animal que vous soupçonnez être mort de l'anthrax.
   (*b*) Quelles précautions conseilleriez-vous de prendre à celui qui se propose de garder des animaux sur un champ où des cas d'anthrax se sont produits?

3. Par quels moyens l'infection naturelle se produit-elle dans les maladies suivantes: anthrax symptômatique, fièvre du Texas, rage, dourine, actinomycose, et anthrax?

4. Qu'est-ce que la tuberculine? Indiquer les différentes façons de l'administrer.

5. Décrire sommairement les traitements préventifs contre le choléra des porcs; mentionner leurs avantages et leurs inconvénients.

RÈGLEMENTS

Temps: 1½ heure

1. Définir les termes suivants: légende (ou marque) d'inspection; paquet; aliment.
2. Que doit-on faire si l'on désire conserver pour des fins officielles, scientifiques ou enseignantes, la carcasse ou une partie de la carcasse d'un animal condamné, ou un produit condamné?
3. Quelles restrictions sont imposées aux chevaux importés, venant des Etats-Unis?
4. Dans quelles conditions accorde-t-on des indemnités pour des animaux atteints d'une maladie contagieuse?
5. Quels animaux sont sujets à la quarantaine avant de pouvoir être admis à l'entrée au Canada?

PATHOLOGIE ET BACTÉRIOLOGIE

Temps: 1½ heure

1. Décrire le sang dans un cas d'anémie.
2. Indiquer les lésions pathologiques trouvées dans un cas de morve.
3. Quelles différences y a-t-il entre un serum employé dans le traitement d'une maladie, et un vaccin bactérien?
4. Qu'est-ce que le vaccin de l'anthrax et comment le prépare-t-on?
5. Comment feriez-vous le diagnostic d'un cas d'anthrax symptômatique, par des méthodes de laboratoire?

HISTOLOGIE

Temps: 1 heure et 20 minutes

1. Donner les tuniques de l'estomac, de la vessie, de l'œsophage.
2. Décrire l'histologie de la rate, avec dessin explicatif.
3. Décrire l'histologie du muscle volontaire et involontaire.
4. Nommer les différents éléments du sang.
5. Décrire l'histologie de la moelle épinière.

ANATOMIE

Temps: 1 heure et 20 minutes

1. Quels sont les principaux organes du corps dans lesquels se trouve du tissu élastique jaune?
2. Décrire la circulation du sang dans le foie.
3. Décrire les glandes salivaires du cheval.
4. Nommer les différentes divisions de la colonne vertébrale, et indiquer le nombre de vertèbres dans chaque division (cheval).
5. Décrire le cæcum (cheval) et indiquer les différences que présente cet organe chez le bœuf, le mouton, le cochon, le chien et la poule, respectivement.

INSPECTEURS NON PROFESSIONNELS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 6 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à "cinq" questions.

1. Décrivez l'habillage d'un flanc de *bacon Wiltshire.*

2. Quelle est la différence entre un flanc *Long Clear* et un flanc *Wiltshire?*

3. Sur quelles coupes de bacon peut-on se servir de borax?

4. Quels sont les devoirs d'un inspecteur non vétérinaire au cours d'une journée dans le département de la livraison?

5. Décrivez:—
   (*a*) Un jambon pique-nique;
   (*b*) Epaule à coupe carrée;
   (*c*) Un bacon *Ayrshire.*

6. Décrivez le procédé de fabrication du saindoux, donnant les gras employés et la limite de la quantité d'eau permise.

7. Que feriez-vous si en commençant votre travail dans le département de la saucisse vous découvriez que les ustensiles sales du jour précédent n'ont pas été nettoyés?

8. Que feriez-vous si vous découvriez des marques de teinture des os dans une expédition de jambons?

COMMIS-STÉNOGRAPHES, STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS, STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES, COMMIS-TENEURS DE LIVRES SENIORS ET COMMIS-TENEURS DE LIVRES

6 ET 7 JUILLET 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 30 minutes

1. Quel est votre âge?

2. Nommez les écoles que vous avez fréquentées, donnant en chaque cas les cours que vous avez suivis, la date de votre entrée et de votre sortie et mentionnant si vous avez reçu un certificat ou un diplôme. Décrivez les autres études spéciales que vous avez pu faire.

3. Expliquez au long ce à quoi vous avez été occupé dans le passé et ce que vous faites à présent. En chaque cas donnez les renseignements suivants:
   - (*a*) Le nom et l'adresse de votre patron.
   - (*b*) La date de votre engagement.
   - (*c*) La date à laquelle vous avez quitté son emploi et les raisons de votre départ.
   - (*d*) Le genre de travail que vous faisiez, dites combien de votre temps était employé à la dactylographie, à la sténographie, à la tenue de livres, ou à tout autre travail de commis.
   - (*e*) Si vous aviez charge d'employés, dites quel en était le nombre et quel genre de travail ils faisaient. Si vous n'aviez pas charge absolue de ces employés, dites à quel degré s'exerçaient votre surveillance et votre responsabilité.

4. Décrivez toute autre occupation à laquelle vous vous êtes livré qui pourrait vous rendre apte à remplir le genre de position que vous sollicitez.

STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS ET COMMIS-TENEURS DE LIVRES SENIORS

6 ET 7 JUILLET 1920

PRATIQUE DE BUREAU

Temps: 1 heure

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à quatre questions seulement.

1. Une première lettre est reçue de Henry J. Rice.

   Décrivez en détail tout ce que vous feriez pour préparer une place dans vos armoires à dossiers pour cette nouvelle ligne de correspondance. (*a*) si vous vous servez d'un système de mise en dossier par nombre, (*b*) si vous vous servez d'un système de mise en dossier par ordre alphabétique avec 40 divisions.

2. Décrivez au long *deux* méthodes d'usage courant pour faire et garder copies des lettres envoyées, et donnez les principaux avantages et inconvénients de chacune d'elles.

3. (*a*) Décrivez en détail le système de mise à l'index et les accessoires de bureau nécessaires (i) si vous vous servez du système de mise en dossier par nom direct ou (ii) si vous vous servez du système de mise en dossier dit automatique.

   (*b*) Dites comment vous transférez et ce que vous transférez quand vous passez en revue vos dossiers d'usage courant à la fin d'une période.

4. Expliquez ce que signifie chacun des termes suivants et à quoi servent ces choses: une traite, un "I.O.U.", fonds d'amortissement, protester un billet, "C.O.D.", une procuration, un bordereau.

5. Qu'entendez-vous par la bonne administration d'un bureau? Donnez *deux* exemples où les méthodes modernes ont été adoptées et où l'administration en a été améliorée. (Dans votre réponse ne mentionnez pas les machines ou autres accessoires de bureau.)

COMMIS-TENEURS DE LIVRES JUNIORS, COMMIS-VÉRIFICATEURS JUNIORS ET INSPECTEURS NON PROFESSIONNELS

6 ET 7 JUILLET 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 2 heures

Avis.—Les candidats devront prendre les deux premières questions et en choisir cinq autres parmi les six qui restent.

Points.

7 1. (*a*) Additionner \$459.37; \$6748.63; \$23.65; \$369.48; \$9672.15; \$295.00; \$89.38; \$7849.95.

8 (*b*) Multiplier 5864.25 par 3.75 et soustraire le produit de 50000.

7 2. (*a*) Diviser 49678543015 par 76895.

8 (*b*) Simplifier

$3\frac{1}{2} + 6\frac{1}{3} - 7\frac{1}{5} + 4\frac{1}{3} - 5\frac{1}{4} - \frac{79}{120}$.

14 3. Calculer le montant de la facture suivante:

18 verges de flanelle à \$0.75 la verge.
24 verges de soie à \$4.50 la verge.
48 verges de coton à \$0.62½ la verge.
32 verges de mousseline à \$0.45 la verge.

14 4. Trouver l'intérêt rapporté par \$275.00 à 8% par an du 10 mars au 18 juin 1919.

14 5. Que deviendra un capital de \$560 placé à intérêts composés pendant trois ans à 6% par an?

14 6. Un homme dépense 30% de son salaire pour sa pension, 15% pour son habillement, 17½% en frais divers; il économise \$750. Quel est son salaire annuel?

14 7. Une pièce de drap serait vendue \$315 si elle était plus longue de un-sixième. Le prix de la verge étant de \$2.50, indiquer la longueur de la pièce.

14 8. La moyenne de 9 nombres est 34.37. La moyenne des trois premiers est 27.31; celle des trois suivants est 36. Trouver la moyenne des trois derniers nombres.

COMMIS-TENEURS DE LIVRES SENIORS ET COMMIS-TENEURS DE LIVRES

6 ET 7 JUILLET 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 2 heures

Avis.—Les candidats devront prendre les deux premières questions et en choisir "cinq" autres parmi les six qui restent.

Points.

7 1. (*a*) Trouver sans réduire les décimales en fractions ordinaires la valeur de 815.85 × 254.54 ÷ 1515.15.

8 (*b*) Simplifier

$$\frac{2\frac{2}{15} + 2\frac{27}{35} - 3\frac{4}{21}}{2\frac{5}{21} + 3\frac{1}{3} - 4\frac{6}{7}}.$$

7 2. (*a*) Réduire au plus petit dénominateur commun les fractions suivantes:

$\frac{9}{14}$; $\frac{7}{16}$; $\frac{11}{20}$; $\frac{8}{21}$; $\frac{16}{35}$.

8 (*b*) Mettre sous forme de fractions ordinaires et réduire à leur plus simple expression les fractions décimales suivantes:
.125; .0652; .3125.

14 3. Un agent reçut $32.25 de commission à raison de $2\frac{1}{2}$%, pour l'achat d'un certain nombre de barils de farine à $8.60 chacun. Combien en acheta-t-il?

14 4. Un marchand a acheté une quantité de coton, il en a revendu un cinquième avec 10% de bénéfice, un cinquième avec 20% de bénéfice, et le reste avec une perte de 16%. Il perd $306 sur son marché. Trouver le prix d'achat du coton.

14 5. Une dette payable le 19 juillet, n'a été acquittée que le 30 septembre suivant par un versement de $762. Quelle était cette dette, si le créancier en a exigé l'intérêt à 8% pour le temps écoulé après l'échéance?

14 6. Un homme prête $292.00 et après 60 jours il reçoit un montant de $294.88. Trouver le taux de l'intérêt.

14 7. Quelle était au porteur, au jour de son échéance, la valeur du suivant:

$220.00 OTTAWA, 8 janvier 1919.

A soixante jours de cette date je promets payer à N. C. Bonall, la somme de deux cent vingt dollars avec intérêt à 8% par an, valeur reçue.

J. C. MOORE.

14 8. On a vendu deux maisons $12,600 chacune, l'une avec une perte de $12\frac{1}{2}$%, l'autre avec un gain de $12\frac{1}{2}$%. Quelle perte ou quel gain a-t-on fait?

COMMIS-STÉNOGRAPHES, COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS, STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS, STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES, COMMIS-TENEURS DE LIVRES SENIORS, COMMIS-TENEURS DE LIVRES, COMMIS-TENEURS DE LIVRES JUNIORS, COMMIS-VÉRIFICATEURS JUNIORS ET INSPECTEURS NON VÉTÉRINAIRES

6 ET 7 JUILLET 1920

DICTÉE

Temps: 30 minutes

Note.—Les candidats ne doivent pas voir cet exercice. Le surveillant leur lira le morceau en entier une première fois, puis le reprendra lentement et distinctement, leur indiquant chaque point. Une dernière lecture rapide est permise, s'il y a du temps de reste. Cette dictée devra se faire en trente minutes.

LE CANADA

Trois océans baignent les plages du Canada. Dans son étendue de quatre cent mille lieux carrées, tout est immensité et multitude. Aux grandes terres morcelées qui voisinent à l'Atlantique, succède la grandiose et féconde vallée laurentienne que la forêt vierge et des lacs superbes séparent des rivages arctiques. Puis, au centre, une plaine immense va s'élevant jusqu'à la base d'une vaste chaîne de montagnes, dont les sommets sont vêtus de nuages ou couronnés de neige. A la chaîne-mère succèdent des alignements qui rivalisent avec elle d'altitude et de pittoresque. Les derniers de ces monts sombrent à demi dans les eaux tièdes du Pacifique. Paisible au sein de cette nature majestueuse, le Canada dort sous la coupole bleu tendre de son ciel ensoleillé. L'atmosphère est partout sereine et vivifiante. A la rigueur des hivers, aux neiges éclatantes, aux magiques draperies des aurores boréales, succède, en mai et en juin, une nature d'été riche en bocages et en forêts aux feuillages toujours verts. Les minéraux, depuis les plus rares jusqu'aux plus simples, une faune des plus variée, des eaux magnifiques partout, rivières et fleuves, où chantent en se brisant, des chutes, des rapides, des cascades dont on ne connaît pas encore toutes les énergies.

O Canada, plus beau qu'un rayon de l'aurore!

COMMIS STÉNOGRAPHES JUNIORS ET INSPECTEURS NON PROFESSIONNELS

6 ET 7 JUILLET 1920

RÉDACTION DE LETTRES

Temps: 1 heure

Avis.—Les candidats n'écriront que "trois" lettres. Ils ne doivent pas signer ces lettres de leur nom. La date, l'adresse et les compliments d'usage doivent être donnés.

1. Ecrivez une lettre à la Commission du Service civil, à Ottawa, dans laquelle vous donnerez ce que vous considérez être les qualités requises pour la position que vous sollicitez au service civil.

2. Vous avez été employé chez J. Smith et Cie, quincailliers, à Toronto, pendant les trois dernières années.
   Ecrivez une lettre à la compagnie demandant une augmentation de traitement et donnant au long les raisons de votre demande.

3. Vous êtes secrétaire de la société littéraire Louis Veuillot, à Montréal.
   Ecrivez une lettre circulaire, donnant un aperçu du programme de la société pour la prochaine année.

4. A. Duclos a ouvert un magasin de chaussures à Trois-Rivières.
   Ecrivez pour lui une lettre circulaire annonçant la chose, et donnant la qualité du stock, les prix, les termes de vente et tous autres renseignements qui pourraient aider les affaires.

5. R. Lamontagne est marchand de merceries à Montréal. Il a décidé de ne plus faire crédit.

   Ecrivez une lettre à ses clients, leur annonçant la chose et en donnant les raisons.

COMMIS-STÉNOGRAPHES, STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS ET STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES

6 ET 7 JUILLET 1920

CORRESPONDANCE COMMERCIALE

Temps: 1 heure

Points.

30 1. Vous envoyez des agents vendre une certaine ligne de marchandises. Ecrivez une lettre présentant ces agents et exposant en termes éloquents l'offre que vous faites. Ecrivez de Winnipeg, Man., et signez H. J. Taylor.

30 2. Votre billet au montant de $90 en faveur de J. D. Thomas, Windsor, Ont., est dû le 20 juillet et vous serez incapable de le payer en entier. Ecrivez à M. Thomas que vous pouvez donner $50 et que vous donnerez un nouveau billet pour la balance, s'il le veut bien. Ecrivez de Kingston, Ont., et signez B. Bolton.

30 3. Transcrivez, correctement, la commande suivante:

406 rue parent est montréal 10 juillet 1920 m c m lassonde toronto ont cher monsieur veuillez m'envoyer les marchandises suivantes cinq chaudières de beurre de 30 lbs 6 poches de sucre une dz de paquets de thé de 25 lbs cinq boîtes d'oléomargarine de 30 lbs vous pouvez tirer une traite sur nous pour le montant vos bien dévoués hector forest et fils.

10 4. Corrigez les phrases suivantes:

(*a*) M. Anatole a résigné son emploi.
(*b*) Je me rappelle de ce journalier à l'emploi du Grand-Tronc qui fit la sinistre trouvaille d'un cadavre inanimé.
(*c*) Il a nié emphatiquement l'accusation portée contre lui.
(*d*) Je me rappelle de les avoir vus.
(*e*) Les espions furtent partout.

100

COMMIS-TENEURS DE LIVRES JUNIORS ET COMMIS-VÉRIFICATEURS JUNIORS

6 ET 7 JUILLET 1920

TENUE DE LIVRES

Temps: 2 heures

1. Un marchand achète 1,200 verges de drap d'un marchand en gros comme suit:—

Lot n° 1,	240	verges	à 72 cts.	$ 172 80
Lot n° 2,	360	"	à 60 cts.	216 00
Lot n° 3,	120	"	à 96 cts.	115 20
Lot n° 4,	210	"	à 90 cts.	189 00
Lot n° 5,	120	"	à $1.08	129 60
Lot n° 6,	150	"	à $1.20	180 00
	1,200			1,002 60

Il détaille le drap à un prix moyen de $1.00 la verge.

Quel pourcentage de chaque vente est du profit?

Que gagne-t-il sur les 1,200 verges?

Quel pourcentage gagne-t-il ou perd-il sur chaque lot?

Il paie toute la commande en acceptant deux traites: une à vue pour $300.00 et la balance à deux mois.

Il vend en six lots à six clients différents. Termes: 30 jours sans intérêt.

Quand les clients paient, les montants sont déposés à la banque.

Faites les entrées originales et les comptes du grand-livre pour les transactions ci-dessus.

2. Entrez au livre de caisse, au livre des ventes, au livre des achats, et au grand-livre les transactions suivantes de Snow et Cie. Préparez un bilan provisoire, un compte de profits et pertes et un bilan, au 31 mars 1919.

Servez-vous du journal pour fermer les entrées seulement.

2	janvier.	Argent en main	$ 21 33
3	"	Acheté des marchandises de Ward et Cie.	169 94
8	"	Vendu des marchandises à John Carr	38 03
19	"	Acheté des marchandises de Ward et Cie.	22 66
28	"	Payé dépenses	6 53
28	"	Payé salaires	33 99
31	"	Vendu des marchandises à John Carr	92 75
5	février.	Vendu des marchandises argent comptant	11 53
12	"	Acheté des marchandises de Wm Reid	56 23
14	"	Payé loyer	28 71
24	"	Vendu des marchandises à Peter Harris	48 31
28	"	Vendu des marchandises à John Carr	12 82
5	mars.	Reçu comptant de John Carr	143 60
8	"	Acheté des marchandises de Wm Reid	47 42
9	"	Payé comptant à Wm Reid	109 65
12	"	Acheté des marchandises argent comptant	8 22
14	"	Acheté des marchandises de Ward et Cie.	255 48
19	"	Payé salaires	33 99
24	"	Payé dépenses	8 74
31	"	Effets en main	448 60

Quelles entrées feriez-vous en entrée simple?

STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES ET COMMIS-TENEURS DE LIVRES

6 ET 7 JUILLET 1920

TENUE DE LIVRES

Temps: 3 heures

Le 1er avril 1920, la "Ryan Carriage Works, Limited", prit les affaires conduites précédemment par Wm Ryan, et au 1er juin 1920, le bilan du grand livre de la compagnie montrait les balances et comptes suviants:—

BILAN, 1er JUIN 1920

Comptes	Dt.	Ct.
Annonces	$ 296 00	$
Billets recevables	100 00	
Billets payables		250 00
Stock capital		10,000 00
Argent en caisse	127 48	
Escomptes alloués	16 72	
Escomptes gagnés		57 80
Dépenses de fabrique	112 59	
Assurance	72 00	
Intérêt et change	7 95	
Jakes, George	541 90	
Kerr, John		247 95
Eclairage et chauffage	5 60	
Marchandises achetées	5,740 64	
Mills, John	312 64	
Miskelly, Wm	142 73	
Dépenses de bureau	60 00	
Accessoires de bureau	482 50	
Outillage et machines	8,150 00	
Force motrice	55 20	
Loyer	200 00	
Banque Royale, compte courant		131 07
Salaires	410 00	
Ventes		6,430 19
Tallman, E. H.		275 00
Todd, Harry		271 64
Gages	829 70	
	$17,663 65	$17,663 65

Les transactions suivantes furent opérées au cours du mois de juin:—

Juin.

1er. Chèque au montant de $306.39 reçu de John Mills, lui allouant un escompte de $6.25 sur son compte.

2. Acheté de E. H. Tallman, à compte, bois de charpente, évalué à $500.00.

3. Déposé à la banque, $387.42. Payé le compte de John Kerr par chèque, $240.52, après avoir déduit l'escompte, $7.43.

4. James McLaren paie son billet de $100.00. Reçu au comptant, $200.00 de Georges Jakes,, et son billet à un mois pour la balance de son compte.

5. Vendu à Wm Miskelly une voiture de livraison, $127.50, à compte.
7. Billet de Geo. Jakes escompté à la banque; rapport du billet,, $339.55.
8. Vendu à John Mills, à compte, marchandises évaluées à $465.72.
9. Fait traite à vue sur Wm Miskelly pour $264.83, lui allouant un escompte de $5.40. Escompté cette traite à vue à la banque, la banque chargeant $1.35 sur cette traite.
10. Payé par chèque: $12.15 pour compte de téléphone, et $24.07 pour compte de force motrice.
Vendu au comptnat une voiture, $100.00.
11. Accepté une traite de E. H. Tallman pour $268.13 en paiement du compte de mai, moins $6.87 d'escompte.
12. Reçu chèque de J. Johnston, $6.00, rabais sur la prime d'assurance de feu.
14. Expédié à Harry Todd, marchandises évaluées à $782.60.
Payé d'avance, frais de transport sur ces marchandises, $24.87, au comptant.
15. Payé au comptant les gages pour la moitié du mois, $210.78, et salaires de bureau, $100.00.
16. Renvoyé à E. H. Tallman du bois de charpente non satisfaisant reçu de lui le 2, évalué à $48.60.
17. Notre billet au montant de $250.00, donné à Geo. Wilson le 11 mai, payé aujourd'hui par notre banque.
18. Chèque émis à la Cie Watson pour 1,000 catalogues, $375.00
19. Payé au comptant pour machine dans la fabrique, $50.00, et pour ruban de machine à écrire, $1.00.
21. John Mills retourne des marchandises évaluées à $47.65, et paie chèque pour la balance de son compte, moins 2% d'escompte.
Déposé le chèque de John Mills à la banque.
22. Reçu de John Kerr pour peinture et vernis expédiés le 12 courant, facture au montant de $359.73.
23. Reçu de F. J. Boyd, chèque, $1,000.00 pour dix parts de stock dans notre compagnie. Déposé le chèque de Boyd à la banque.
24. Vendu à Geo. Jakes, à compte, marchandises au montant de $449.90.
26. Vendu à John Kerr, à compte, une machine à écrire de seconde main de notre bureau, pour $45.00. Cette machine à écrire était comprise dans notre inventaire d'accessoires de bureau au premier avril à une valeur de $60.00.
28. Payé au comptant, $15.00, à un homme, pour enlever les rebuts de la manufacture et $2.28 à la compagnie Hydro pour éclairage fourni.
29. Reçu un billet de Harry Todd pour la balance de son compte.

1. Faites les entrées aux comptes du grand-livre, des balances trouvées sur le bilan d'essai du 1er juin 1920.

2. En faisant usage d'un livre-journal et d'un livre de caisse ayant des colonnes pour transactions de banque et pour escomptes alloués et reçus, entrez les transactions pour le mois de juin et faites-en les entrées au grand-livre.

3. Dressez le bilan d'essai pour le 30 juin, plaçant les comptes en ordre afin de les grouper sous Dépenses, Revenus, Actif et Passif.

4. Si les livres de cette compagnie eussent été tenus par entrée simple, de quels comptes dans le bilan d'essai du 1er juin ne nous serions-nous pas servis?

5. Définir: Billets recevables, Assurance non expirée, Gages accumulés, Escomptes gagnés, (*Bank overdraft*), Livre de ventes, Traite à vue, Escompte de banque, bilan.

STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS ET COMMIS-TENEURS DE LIVRES SENIORS

6 ET 7 JUILLET 1920

TENUE DE LIVRES

Temps: 3 heures

Le 1er avril avril 1920, la "Ryan Carriage Works, Limited", prit les affaires conduites précédemment par Wm Ryan, et au 1er juin 1920, le bilan du grand-livre de la compagnie montrait les balances et comptes suivants:—

BILAN, 1ER JUIN 1920

Comptes	Dt.	Ct.
Annonces	$ 296 00	$
Billets recevables	100 00	
Billets payables		250 00
Stack capital		10,000 00
Argent en caisse	127 48	
Escomptes alloués	16 72	
Escomptes gagnés		57 80
Dépenses de fabrique	112 59	
Assurance	72 00	
Intérêt et change	7 95	
Jakes, George	541 90	
Kerr, John		257 95
Eclairage et chauffage	5 60	
Marchandises achetées	5,740 64	
Mills, John	312 64	
Miskelly, Wm	142 73	
Dépenses de bureau	60 00	
Accessoires de bureau	482 50	
Outillage et machines	8,150 00	
Force motrice	55 20	
Loyer	200 00	
Banque Royale, compte courant		131 07
Salaires	410 00	
Ventes		6,430 19
Tallman, E. H.		275 00
Todd, Harry		271 64
Gages	829 70	
	$17,663 65	$17,663 65

Les transactions suivantes furent opérées au cours du mois de juin:—

Juin.

1. Chèque au montant de $306.39 reçu de John Mills, lui allouant un escompte de $6.25 sur son compte.

2. Acheté de E. H. Tallman, à compte, bois de charpente, évalué à $500.00.

3. Déposé à la banque, $387.42. Payé le compte de John Kerr par chèque, $240.52, après avoir déduit l'escompte, $7.43.

4. James McLaren paie son billet de $100.00. Reçu au comptant, $200.00 de Georges Jakes, et son billet à un mois pour la balance de son compte.

5. Vendu à Wm Miskelly une voiture de livraison, $127.50, à compte.

7. Billet de Geo. Jakes escompté à la banque; rapport du billet, $339.55.

8 Vendu à John Mills, à compte, marchandises évaluées à $465.72.

9. Fait traite à vue sur Wm Miskelly pour $264.83, lui allouant un escompte de $5.40. Escompté cette traite à vue à la banque, la banque chargeant $1.35 sur cette traite.

10. Payé par chèque: $12.15 pour compte de téléphone, et $24.67 pour compte de force motrice.
Vendu au comptant une voiture, $100.00.

11. Accepté une traite de E. H. Tallman pour $268.13 en paiement du compte de mai, moins $6.87 d'escompte.

12. Reçu chèque de J. Johnston, $6.00, rabais sur la prime d'assurance de feu.

14 Expédié à Harry Todd, marchandises évaluées à $782.60.
Payé d'avance, frais de transport sur ces marchandises, $24.87, au comptant.

15. Payé au comptant les gages pour la moitié du mois, $210.78, et salaires de bureau, $100.00.

16. Renvoyé à E. H. Tallman du bois de charpente non satisfaisant reçu de lui le 2, évalué à $48.60.

17. Notre billet au montant de $250.00, donné à Geo. Wilson le 11 mai, payé aujourd'hui par notre banque.

18. Chèque émis à la Cie Watson pour 1,000 catalogues, $375.00.

19. Payé au comptant pour machine dans la fabrique, $50,000, et pour ruban de machine à écrire, $1.00.

21. John Mills retourne des marchandises évaluées à $47.65, et paie chèque pour la balance de son compte, moins 2% d'escompte.
Déposé le chèque de John Mills à la banque.

22. Reçu de John Kerr pour peinture et vernis expédiés le 12 courant, facture au montant de $359.73.

23. Reçu de F. J. Boyd, chèque, $1,000.00 pour dix parts de stock dans notre compagnie.
Déposé le chèque de Boyd à la banque.

24. Vendu à Geo. Jakes, à compte, marchandises au montant de $449.90.

26. Vendu à John Kerr, à compte, une machine à écrire de seconde main de notre bureau, pour $45.00. Cette machine à écrire était comprise dans notre inventaire d'accessoires de bureau au premier avril à une valeur de $60.00.

28. Payé au comptant, $15.00, à un homme, pour enlever les rebuts de la manufacture et $2.28 à la compagnie Hydro pour éclairage fourni.

29. Reçu un billet de Harry Tood pour la balance de son compte.

1. Faites les entrées aux comptes du grand livre, des balances trouvées sur le bilan d'essai du 1er juin 1920.

2. En faisant usage d'un livre-journal et d'un livre de caisse ayant des colonnes pour transactions de banque et pour escomptes alloués et reçus, entrez les transactions pour le mois de juin et faites-en les entrées au grand livre.

3. Dressez le bilan d'essai pour le 30 juin, plaçant les comptes en ordre afin de les grouper sous Dépenses, Revenus, Actif et Passif.

4. Fermez les livres au 30 juin, en tenant compte des item suivants:—

Inventaire de marchandises en main le 30 juin, $2,314.73.
Inventaire des catalogues en main, $300.00.
Salaires, gagnés, $208.65.
Traitements, gagnés, $100.00
Loyer dû pour le mois de juin, $100.00.
Assurance non expirée, $48.00.
On doit faire une réserve pour dépréciation sur le matériel d'exploitation, au taux de 10% par année et sur l'ameublement de bureau au taux de 8% par année.

5. Préparez un compte de balance et un état de profits et pertes au 30 juin 1920.

COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS ET STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES

6 et 7 JUILLET 1920

STÉNOGRAPHIE

Note.—Les deux extraits suivants avec adresses et signatures doivent être dictés d'une voix haute et intelligible, à la vitesse indiquée. On ne doit pas en faire une lecture préalable aux candidats. Les marques indiqueront au lecteur ce qu'il doit lire dans 15 secondes. Après lecture faite des deux morceaux, les candidats devront être avertis qu'ils ont une heure pour les transcrire.

Soixante-quinze mots

Le sucre d'érable ne se conserve pas bien à une température humide. Il est sujet à absorber l'eau | et à moisir rapidement, surtout s'il a été fini à une température trop basse. On doit donc bouillir le | sucre à une haute température, si l'on veut qu'il se conserve bien. Une fois enlevé des moules | , on peut l'envelopper dans du papier parcheminé mais on ne doit jamais le mettre dans un récipient couvert | à moins que celui-ci soit bien fermé. Le sucre ainsi déposé dans un récipient imperméable à l'air peut | être tenu en lieu froid et sec; mais si le récipient n'est pas imperméable, une température sèche | , chaude et égale est préférable. A la fin de chaque saison les ustensiles doivent être bien lavés à l'eau | chaude, puis empilés pour l'été dans un endroit absolument sec. Les cabanes, toujours entourées d'arbres, sont souvent humides aussi ne peut-on toujours les utiliser pour remiser les ustensiles. On transporte alors ces derniers en dehors | du bois, dans un bâtiment sec et bien fermé. Les chaudières doivent être empilées les unes dans les autres, | car elles s'abîmeraient sous l'action de l'humidité de l'air. Si l'on ne dispose pas d'assez de place | pour les empiler, on ne les emboîtera qu'après les avoir exposées sur le côté, au grand soleil. |

Quatre-vingt-dix mots

L'évaporateur moderne nécessaire à la fabrication du sucre d'érable a constitué un progrès énorme sur le chaudron de fer employé | par nos aïeux. Au temps des premiers colons, on ne faisait pas entrer en ligne de compte l'économie du combustible, et | d'autre part on n'attachait que peu d'importance à la qualité du produit. La plupart des colons avaient des chaudrons pour la | fabrication de la potasse, produit qui, dans beaucoup de districts constituait la seule récolte rapportant de l'argent. Ces grands vases de fer, | en forme de cuvette, ont servi pendant des années, à faire bouillir l'eau d'érable. Naturellement les produits qui en sortaient étaient noirs | et âcres; aussi le public, dont le goût n'était pas formé, a-t-il été lent à reconnaître la supériorité du sucre plus léger, | plus clair et plus doux qui sort de l'évaporateur moderne. L'emploi de la bouilloire ou casserole en tôle et à fond plat, | large de deux à trois pieds et longue de deux à six pieds, sur un fourneau de brique ou de pierre, avait constitué | un progrès sur le vieux chaudron. On se sert encore de ces bouilloires dans certains districts reculés; leur production est de qualité | inférieure et se vend à vil prix. L'évaporateur moderne vise à l'évaporation rapide et à l'économie du combustible. Il en | existe de divers modèles, mais tous reposent sur le même principe. Il consiste en une chaudière plate, appelée bouilloire ou casserole, | ou encore panne, bien étamée et solidement construite, reposant sur un fourneau dont le devant est généralement en pierre, avec de larges portes. |

DOC. PARLEMENTAIRE No 32

COMMIS-STÉNOGRAPHES ET STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS

6 et 7 JUILLET 1920

STÉNOGRAPHIE

Note.—Les deux extraits suivants avec adresses et signatures doivent être dictés d'une voix haute et intelligible, à la vitesse indiquée. On ne doit pas en faire une lecture préalable aux candidat s. Les marques indiqueront au lecteur ce qu'il doit lire dans 15 secondes. Après lecture faite des deux morceaux, les candidats devront être avertis qu'ils ont une heure pour les transcrire.

Quatre-vingt-dix mots

J'ai reçu un télégramme de monsieur Larose m'apprenant qu'il est tombé beaucoup de neige à Québec; qu'il a conféré | avec monsieur Henri et qu'il semble impossible d'entreprendre le montage de la travée du nord, cet hiver. Nous avons toujours redouté cette | éventualité en vue de la période de temps limité entre la date à laquelle monsieur Henri comptait parachever les travaux des abords | et nous laisser champ libre, à savoir, le 15 octobre et la date à laquelle l'hiver commence. Monsieur Henri a éprouvé | quelque retard dans ses travaux sur les abords, mais l'événement le plus grave a été le retard apporté au parachèvement de la principale | pile du fleuve, ce qui fait coïncider la livraison de ses matériaux avec l'époque même à laquelle il aurait fallu voir | à nos propres matériaux. Vous le savez, il nous a fallu utiliser l'outillage de monsieur Henri tant à l'emplacement du | pont même qu'au bassin sud, vu qu'il occupait tout l'espace disponible au pont. Nous nous étions parfaitement entendus avec monsieur Henri, | mais cela va sans dire, nous ne pouvions espérer qu'il négligerait ses propres travaux pour s'occuper des nôtres; d'ailleurs il eût | été contraire aux intérêts de la compagnie du pont d'obliger monsieur Henri à faire pareille chose; par conséquent nous nous trouvons dans | la situation actuelle sans qu'il y ait faute ou négligence de notre part, vu que notre surintendant de montage monsieur Larose a établi | d'avance les dispositions les plus complètes et les plus détaillées. J'irai à Québec demain, pour m'entretenir avec vous au sujet de cette affaire. |

Cent dix mots

Conformément à ma promesse, je vous donne ci-dessous les résultats de mes recherches au sujet de l'abord nord du pont de Québec. Nous constatons qu'on | ne saurait espérer que le raccordement du chemin de fer Canadien du Nord soit prêt pour le service, cette année. On nous informe que la compagnie n'a | pas encore fait l'acquisition de partie de l'emplacement de la voie et son mode d'opération exclut absolument toute possibilité du parachèvement de ce raccordement, sauf à une heure tardive cette année. Nous ne saurions nourrir l'espoir de bénéficier de l'abord nord du pont, cette année, bien que cela fût nécessaire pour assurer | d'une façon absolue le raccordement avec le pont, durant la campagne de 1909. Nous serons en mesure de faire le montage des pièces métalliques du | bras nord vers le 15 septembre, même en poussant les travaux modérément avec nos effectifs actuels. Comme il nous est impossible d'amener nos matériaux par l'abord | du nord, cette année, force nous sera de discontinuer nos travaux sur la rive nord et de perdre deux mois de la campagne actuelle. Pour assurer la | présence de chaque pièce sur le terrain, pour parer à toute possibilité de retard, toutes les pièces destinées à la rive nord doivent être délivrées et déposées à | Belair cette année. Cela nécessitera l'agrandissement du dépôt à cet endroit et nous vous prions de nous donner des instructions détaillées, touchant la dépense supplémentaire afférente au dépôt | ainsi qu'au chargement et déchargement des matériaux. Il est impossible de préciser d'avance la longueur du dépôt ou le chiffre de la dépense, le tout dépendra | du succès avec lequel nous pourrons faire le groupement et le magasinage des matériaux. Nous n'exigeons pour ce travail supplémentaire que le prix de revient net. | Au commencement de la prochaine année il faudra nous accorder l'usage d'une partie de la voie ferrée, afin que nous puissions opérer notre montage du chantier. |

COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS ET STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES

6 ET 7 JUILLET 1920

DACTYLOGRAPHIE

Temps: 15 minutes

Il y avait un enfant tout petit, car, s'il avait été plus grand, j'ose croire qu'il eût été plus sage. Sa maman l'envoya un jour à l'école. Le temps était fort beau: le soleil brillait sans nuages, et les oiseaux chantaient sur les buissons. Le petit garçon aurait mieux aimé courir dans les champs que d'aller se renfermer avec ses livres. Il demanda à sa jeune sœur, qui le conduisait à l'école, si elle voulait jouer avec lui; mais elle lui répondit: Mon ami, j'ai autre chose à faire que de jouer. Lorsque je t'aurai conduit à l'école, il faudra que j'aille à l'autre bout du village chercher de la laine à filer pour ma mère; autrement elle resterait sans travailler, et elle n'aurait pas d'argent pour acheter du pain.

Un moment après il vit une abeille qui voltigeait d'une fleur à l'autre. Il dit à sa sœur: j'aurais bien envie d'aller jouer avec l'abeille. Mais elle lui répondit que l'abeille avait autre chose à faire que de jouer; qu'elle était occupée à voler de fleur en fleur, pour y ramasser de quoi faire son miel; et l'abeille s'en retourna vers sa ruche.

Le petit garçon continua son chemin, et vit au pied d'une haie un petit oiseau qui sautillait légèrement. Le voilà qui joue tout seul, dit-il; il sera peut-être bien aise que j'aille jouer avec lui.

Oh! pour cela, non, répondit sa jeune sœur; cet oiseau a bien autre chose à faire que de jouer. Il faut qu'il ramasse de tous côtés de la paille, de la laine et de la mousse, pour construire son nid.

En effet, au même instant, l'oiseau s'envola, tenant dans son bec un grand brin de paille qu'il venait de trouver; et il alla se percher sur un grand arbre, où il avait commencé à bâtir son nid dans le feuillage.

Enfin le petit garçon rencontra un cheval au bord d'une prairie. Il voulut aller jouer avec lui; mais il vint un laboureur en disant au petit garçon: mon cheval a bien autre chose à faire que de jouer avec vous, mon enfant. Il faut qu'il vienne m'aider à labourer mes terres afin que nous puissions obtenir la nourriture que l'humanité réclame.

1918-19

Août..	3,700
Septembre..	3,541
Octobre..	8,324
Novembre..	7,023
Décembre..	13,426

COMMIS-STÉNOGRAPHES ET STÉNOGRAPHES-TENEURS DE LIVRES SENIORS

6 ET 7 JUILLET 1920

DACTYLOGRAPHIE

Temps: 15 minutes

LE CASTOR

Ce petit animal qu'on trouvait autrefois dans presque toutes les forêts du Canada, et qui fut pendant longtemps, à cause de son excellente fourrure, une de nos principales sources de richesse, est devenu fort rare depuis quelques années, bien qu'on le rencontre encore parfois en certaines parties de ce pays. Les chasseurs lui ont fait une guerre acharnée, sans merci ni trêve tandis que les défrichements l'ont forcé à émigrer sans cesse vers le nord de ce continent.

Néanmoins ses excellentes qualités et surtout l'importance dont il a joui si longtemps méritent qu'on en étudie la vie et les habitudes. D'ailleurs, il est encore aujourd'hui d'un grand prix: il fournit à la médecine le castoréum, bon remède; au commerce, des peaux qui servent de fourrures, et un poil dont on fait un excellent feutre avec lequel on fabrique des chapeaux qui prennent eux-mêmes le nom de Castor.

Le castor a rarement plus de deux pieds de long sur quatorze pouces de haut; ses formes sont lourdes; son pelage bien fourni tirant sur le noir. Il a les doigts des pieds de derrière unis par une membrane et une grande queue ovale, aplatie et couverte d'écailles. Sa chair est un comestible plus ou moins bon, mais sa queue forme, dit-on, un mets excellent.

L'été, le castor habite les terriers qu'il creuse sur le bord des fleuves, des rivières et des lacs; et l'hiver, des huttes qu'il se construit sur le bord ou au milieu des eaux. Ces huttes ont deux étages; l'un sous l'eau pour ses provisions, l'autre au-dessus, pour son habitation. Dans les eaux courantes, il place en avant de sa demeure des écluses ou digues bien construites.

Pour asseoir les fondements de l'édifice qu'il veut élever, il commence par couper plusieurs arbres de diverses grosseurs. Il les ronge au pied, de manière à les faire tomber dans la rivière où il a résolu de se faire une demeure. Ensuite, il coupe avec ses dents les branches superflues, et enlève l'écorce, qui empêcherait le bois de se durcir. Puis il va chercher, souvent fort loin, de la terre argileuse; il en remplit tous les interstices restés vides, et, se servant de sa queue comme truelle, il bat cette terre, la rend compacte et unie, maçonne le tout avec une solidité et une perfection qui égalent presque les travaux de l'homme.

En un mot, il exécute des ouvrages si parfaits, il y a tant de calcul dans ses plans, tant de précision dans leur exécution, qu'on ne saurait lui refuser une intelligence supérieure à celle des animaux ordinaires. Mais il ne déploie ses rares talents que dans un état de pleine liberté; s'il vient à craindre les poursuites de l'homme il ne songe plus à bâtir et vit solitaire.

Le castor est moins fin, cependant, que le renard, moins prudent que l'éléphant, moins spirituel que le chien; il commerce difficilement avec l'homme; ses qualités sont, pour ainsi dire, tout intérieures, et il ne les développe que dans ses rapports avec ceux de son espèce. Il fut longtemps regardé en Europe comme un animal peu industrieux, et dédaigné par les savants eux-mêmes, qui n'avaient pas suffisamment étudié ses habitudes. Aujourd'hui que des observateurs plus exacts nous ont révélé ses talents, il est devenu le symbole du travail, de l'activité et de l'industrie. C'est pour cette raison qu'il figure, avec l'érable, dans les armes nationales des Canadiens français.

La loutre occupe peut-être le premier rang parmi les animaux à fourrures du Canada. C'est un animal aquatique et très bon nageur. Sa tête est plate et large.

INSPECTEURS D'IMMIGRATION

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION, LE 8 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

Points.

30 1. Supposez que vous avez été nommé inspecteur d'immigration et que vous avez été chargé de faire une enquête sur les menées d'un prétendu anarchiste admis au pays il y a six mois et qui demeure à Toronto. Dites exactement qu'elle serait votre façon de procéder, quelles difficultés vous vous attendriez à rencontrer et quels résultats vous auriez en vue. (Si vous le préférez, donnez votre réponse sous forme de rapport à l'inspecteur d'immigration en chef, supposant que vous avez déjà fait l'enquête, et donnant les noms, les endroits, les faits découverts, etc.)

10 2. Que feriez-vous si vous étiez inspecteur d'immigration en charge d'un petit port d'entrée où il n'y a pas d'autre inspecteur d'immigration et qu'un passager vous donnerait des réponses évasives et peu satisfaisantes?

20 3. Que feriez-vous comme inspecteur d'immigration si un immigrant vous paraissait: (*a*) atteint de la rougeole; (*b*) indigent et sans espoir d'emploi; (*c*) ennemi des institutions canadiennes? Donnez les raisons de votre réponse dans chaque cas.

10 4. Que feriez-vous si un immigrant non qualifié pour entrée au Canada vous offrait $500 pour l'admettre?

30 5. Discutez (150 à 200 mots) le droit moral et légal du Canada de refuser l'entrée au pays aux personnes indésirables.

100

RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Avis.—Rédigez "trois" rapports seulement. Les candidats ne doivent pas signer les rapports de leur nom. Donnez la date, l'adresse et à la fin les compliments d'usage.

1. J. Smith est inspecteur d'immigration à Halifax, N.-E. Au cours du mois de mai 1920, cent immigrants furent admis au Canada et cinq refusés à ce port.

Au nom de J. Smith, faites un rapport général au surintendant de l'immigration, à Ottawa, donnant: (*a*) Les pays de leur origine; (*b*) Leur instruction; (*c*) Le but de leur venue au pays; (*d*) Un estimé de leur valeur comme citoyens; (*e*) Les raisons du rejet des cinq immigrants.

2. Vous êtes inspecteur d'immigration dans la ville de Québec. Un immigrant ne se présente pas à l'examen et est poursuivi sous l'autorité de la Loi concernant l'immigration.

Préparez un rapport au surintendant de l'immigration à Ottawa, donnant les faits, les mesures prises au sujet de la poursuite, et la punition imposée.

3. A. Brown, inspecteur d'immigration canadien à Sarnia, Ont., rejette un immigrant venu sur le Grand-Tronc de Chicago au Canada.

Au nom de A. Brown, écrivez une lettre à l'agent du Grand-Tronc à Sarnia, lui demandant de renvoyer aux frais de la compagnie l'immigrant rejeté et donnant les raisons du rejet.

4. Un immigrant débarqué à Halifax, N.-E., a un billet de chemin de fer en destination de Regina, mais n'a pas les vingt-cinq dollars qu'exige la loi. Il a la promesse d'un emploi sur une ferme près de Regina et l'inspecteur d'immigration, A. Thomas, lui permet de se rendre à sa destination vu l'exemption prévue par la loi en pareils cas.

Au nom de A. Thomas, faites un rapport sur ce cas au surintendant de l'immigration, à Ottawa.

GARDES D'IMMIGRATION

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION, LE 8 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

Points.

10 1. (*a*) Que feriez-vous si vous découvriez qu'un immigrant dont vous êtes chargé a une irritation aux poignets et aux avant-bras?

10 (*b*) Que feriez-vous si dans les circonstances mentionnées dans (*a*) l'immigrant vous offrait $10 pour ne rien dire ou faire?

10 2. Que feriez-vous si deux immigrants dont vous êtes chargé: (*a*) se disputaient avec bruit; (*b*) se battaient?

10 3. Si un immigrant vous posait des questions en un langage que vous ne connaîtriez pas et si un convoi à immigrants devait partir en trois minutes, que feriez-vous?

20 4. Quelles sont les difficultés que rencontre un garde d'immigration en charge d'un nombreux groupe d'immigrants, du moment où ils débarquent du bateau au moment où ils prennent le convoi du chemin de fer?

15 5. Quels points examineriez-vous pour vous rendre compte si un char à passager est propre à l'usage des immigrants?

25 6. Ecrivez une lettre d'environ 100 mots, adressée à la Commission du Service civil, à Ottawa, expliquant pourquoi vous désirez devenir garde d'imgration et disant pourquoi vous pensez que vous réussiriez en ce genre de travail.

100

FACTEURS

MINISTÈRE DES POSTES, 8 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

Points.

10 1. Si vous aviez un gros mal de tête en faisant votre distribution et étiez incapable de finir votre tournée, que feriez-vous?

10 2. Un facteur doit exiger un reçu du destinataire pour chaque lettre recommandée remise. Si le destinataire refusait de vous donner un reçu, que feriez-vous:

(*a*) si vous aviez déjà remis la lettre recommandée?
(*b*) si vous aviez encore la lettre en main?

15 3. Quel est le port: (*a*) sur les lettres distribuées dans la ville même où elles sont mises à la poste; (*b*) sur les lettres distribuées en dehors de la ville où elles sont mises à la poste; (*c*) sur les lettres pour lesquelles une distribution spéciale est demandée; (*d*) sur les cartes postales; (*e*) sur une lettre recommandée; (*f*) sur les journaux mis à la poste par un citoyen?

25 4. Dites ce que vous considérez être les devoirs d'un facteur et quelles aptitudes il doit avoir.

15 5. Localisez, en mentionnant les intersections de rues ou les numéros, les édifices suivants dans la ville où vous subissez votre examen pour position de facteur;

(*a*) le bureau de poste (le bureau principal, non une succursale);
(*b*) une gare de chemin de fer;
(*c*) l'hôtel de ville;
(*d*) une banque (le bureau principal, non une succursale).

25 6. Ecrivez une lettre d'environ 100 mots, adressée à la Commission du Service civil, Ottawa, expliquant pourquoi vous désirez devenir facteur et pourquoi vous pensez que vous réussiriez en ce genre de travail.

100

COMMIS-MESSAGERS

8 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

Points.

15 1. Disposez les noms suivants par ordre alphabétique, le nom de famille le premier: George C. Leblanc, François Labbé, Alice Giroux, Albert E. Sarazin, Arthur O. Leblanc, Blanche Sarault, David Danis, A. O. Sargent, Honoré Ferdinand Leblanc, Alfred F. Sarazin.

15 2. Dans quel but une lettre est-elle recommandée? une lettre envoyée par distribution spéciale (*special delivery*)?

20 3. Supposez qu'en votre qualité de commis-messager vous avez à garder un registre de la malle envoyée, laquelle se chiffre à environ 100 articles par jour: lettres, cartes-postales, circulaires et journaux. Préparez une formule sous forme de tableau qui vous permettra de montrer à votre chef combien d'articles de chaque genre a été mis à la malle chaque jour, le nombre total d'articles de chaque genre envoyés chaque semaine, et le nombre total d'articles envoyés chaque jour et dans la semaine. Donnez, aussi, les chiffres dans la formule.

15 4. Si vous étiez commis-messager et n'aviez pas assez de travail pour vous tenir occupé toute la journée, à quoi emploieriez-vous votre temps libre? Pourquoi?

10 5 Qu'est-ce qu'un index à carte? un cahier à feuilles volantes (*loose-leaf*)?

25 6. Ecrivez une lettre d'environ 100 mots, adressée à la Commission du Service civil, Ottawa, expliquant pourquoi vous désirez devenir commis-messager, et pourquoi vous pensez que vous réussiriez en ce genre de travail.

100

EMBALLEURS ET AIDES, ET CAMIONNEURS

8 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

Points.

20 1. Expliquez en détail comment vous ouvririez et déballeriez une boîte mesurant 6 × 4 × 2½ pieds et contenant des jouets qui doivent être sortis et emballés de nouveau. Dites de quels outils vous vous serviriez, quelles précautions vous prendriez, et l'ordre dans lequel vous accompliriez les différentes opérations.

20 2. Expliquez ce que vous entendez par *quatre* des termes suivants:
(*a*) Facture.
(*b*) Carton.
(*c*) Connaissement (Bill of lading).
(*d*) Via.
(*e*) F. à B.
(*f*) Réquisition.

20 3. Expliquez comment vous vous y prendriez pour être certain qu'il n'y a pas d'erreur dans le montant de marchandises expédiées, si on vous donnait à remplir une commande comportant un grand nombre d'articles de différents genres, et que vous auriez à sortir, à contrôler et à emballer les marchandises.

20 4. Quelles précautions prendriez-vous en préparant pour expédition par train de marchandises:
(*a*) Des articles fragiles, tels que des bouteilles?
(*b*) Des paquets de sucre pesant 2 livres?
(*c*) Des bidons de sirop d'érable de deux gallons?
(*d*) Des articles faciles à écraser, tels que des œufs?
(*e*) Une commande de douze articles y compris tous ceux mentionnés dans (*a*), (*b*), (*c*) et (*d*), de cette question?

20 5. Ecrivez une lettre d'environ 100 mots, à la Commission du Service civil, Ottawa, disant pourquoi vous désirez devenir emballeur et aide (ou camionneur), et expliquant pourquoi vous croyez devoir réussir en ce genre de travail.

100

INSPECTEURS D'IMMIGRATION, GARDES D'IMMIGRATION, FACTEURS, EMBALLEURS ET AIDES, CAMIONNEURS ET COMMIS-MESSAGERS

8 JUILLET 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 30 minutes

1. Quel est votre âge?
2. Nommez les écoles que vous avez fréquentées, donnant en chaque cas la date d'entrée et de sortie.
3. Dites ce à quoi vous avez été occupé dans le passé et quelle est votre occupation présente. En chaque cas donnez les renseignements suivants:
   (*a*) Le nom et l'adresse de votre patron.
   (*b*) La date de votre engagement.
   (*c*) La date à laquelle vous avez quitté son emploi, et les raisons de votre départ.
   (*d*) Le genre de travail que vous faisiez (décrivez avec soin, faisant ressortir l'expérience acquise qui vous rend apte à remplir le genre de position que vous sollicitez).
4. Connaissez-vous plus d'une langue? Si oui, donnez des détails.

AGENTS JUNIORS DE MARCHÉS À BESTIAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 13 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Nommez les marchés à bestiaux de tête de ligne actuellement exploités au Canada.
2. Donnez les noms des différentes catégories de bœufs, de moutons et de pourceaux au point de vue du marché.
3. Nommez les différents genres d'opérateurs que l'on trouve dans un marché à bestiaux.
4. Décrivez le billet de pesée dont on fait usage à un marché à bestiaux de tête de ligne.

AGENTS DE MARCHÉ À BESTIAUX, CLASSE I

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 13 JUILLET 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Décrivez brièvement un des marchés à bestiaux de tête de ligne au Canada, indiquant son mode de construction.

2. Expliquez la méthode usitée dans le mouvement du bétail sur pieds en wagon, du moment où il arrive sur le marché à bestiaux jusqu'à ce qu'il soit pesé.

3. Quelle est la différence entre un marchand à commission, un commerçant sur le bétail, un négociant de bétail, un spéculateur au marché à bestiaux et un acheteur de bétail?

4. Décrivez une bourse à bétail; dites pourquoi elle est établie et indiquez ses principales fins.

5. Décrivez la manière par laquelle une compagnie exploitant un marché à bestiaux obtient ses revenus.

6. Décrivez en détail les item que l'on peut s'attendre de trouver sur une feuille de compte des ventes préparée par un marchand à commission pour un expéditeur.

7. Décrivez les différentes catégories de bétail au point de vue du marché.

AGENTS DE MARCHÉ À BESTIAUX, CLASSE II

Ministère de l'Agriculture, 13 juillet 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Nommez et expliquez les fonctions des divers agents sur les marchés à bestiaux et ailleurs qui s'occupent de l'achat et de la vente du bétail de la ferme à l'établissement de salaison.

2. Quelles sont les principales causes de la variation des prix payés pour le bétail qui se vend sur les marchés publics au cours des différentes saisons de l'année?

3. Décrivez les catégories suivantes de bétail sur pied et leur usage au point de vue commercial:—

Jeune bœuf engraissé,
Jeune bœuf d'exportation,
Bœuf pour débit (*cutter*),
Truie,
Bouvillon,
Bœuf d'étable,
Porc choisi,
Bœuf à conserves,
Bœuf à désosser,
Veau à l'herbe.

Relativement à la troisième question, donnez les pourcentages approximatifs de l'abatage des jeunes bœufs d'exportation, des bœufs à conserves, des porcs choisis, des bovillons et des truies.

4. Expliquez les termes suivants:—

Nourris et abreuvés,
Assurance,
Bétail gavé,
Pesés en descendant du wagon,
Commission,
Consignataire.

5. Quelles sont les principales causes de pertes dans l'expédition et la manutention du bétail, et quelles sont les catégories de bétail qui souffrent le plus de ces causes?

GARDES-CHASSE, OISEAUX MIGRATEURS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 13 JUILLET 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

Donnez d'une façon claire et concise les renseignements qui sont demandés dans les questions suivantes, en soignant la partie grammaticale et le style de vos réponses.

1. Donnez votre âge, ainsi que le jour, le mois et l'année de votre naissance.

2. Donnez un aperçu de votre instruction, en indiquant le nom, le lieu et le genre d'écoles que vous avez fréquentées, la date et la durée de votre stage dans chacune d'elles, les cours d'études suivis et la portée de chaque cours, et dites si vous avez, ou non, reçu un degré ou un diplôme.

3. Décrivez au complet toutes études que vous avez faites outre celles dont il est question plus haut.

4. Donnez les noms des revues ou autres publications que vous lisez habituellement.

5. Expliquez en détail toutes autres études que vous avez pu faire et qui, à votre sens, vous rendent apte à remplir la position que vous sollicitez.

6. Indiquez, par ordre, les divers emplois que vous avez remplis jusqu'aujourd'hui, donnant dans chaque cas le nom et l'adresse de votre patron (si vous étiez à votre propre compte, indiquez-le sans donner votre nom), la date et la durée de tels emplois, le titre de la position remplie, le nom et le titre de votre supérieur immédiat, les devoirs accomplis et le traitement reçu. (Il est préférable de donner ces renseignements sous forme de tableau avec toutes explications que vous jugerez nécessaires.)

7. Expliquez en détail tout travail de surveillance que vous avez accompli, indiquant le nombre et la catégorie d'employés dirigés, l'étendue de votre autorité et les problèmes à résoudre.

8. Décrivez tout travail que vous avez fait qui a pu vous mettre en contact avec le public et qui a exigé du tact et de la diplomatie.

9. Expliquez en détail toute autre expérience qui, à votre avis, a pu vous préparer à la position pour laquelle vous concourrez.

IDENTIFICATION DES OISEAUX D'APRÈS DES SPÉCIMENS

Temps: 30 minutes

1. Nommez l'espèce à laquelle appartient chacun des quinze (15) spécimens soumis. Si l'espèce n'est pas connue, indiquez la famille à laquelle appartient le spécimen, ainsi que les raisons à l'appui de votre décision.

QUESTIONNAIRE SUR LA LOI DE LA CONVENTION TOUCHANT LES OISEAUX MIGRATEURS

Temps: 1½ heure

1. De quelle façon la Loi de la Convention touchant les oiseaux migrateurs accorde-t-elle une meilleure protection aux oiseaux que celle que leur garantissent les lois provinciales?

2. D'après la loi comment les oiseaux suivants sont-ils définis:
   (*a*) Gibiers à plumes migrateurs;
   (*b*) Oiseaux migrateurs ordinaires.

3. Soit—
   (*a*) Donnez l'exception spéciale dans le traité en faveur d'une province ou d'un territoire quelconque au Canada.

   Soit—
   (*b*) Donnez les dispositions spéciales du traité concernant les sauvages et les Esquimaux.

4. Donnez les dispositions de la loi et des règlements concernant:
   (*a*) L'obstruction envers les officiers.
   (*b*) Le droit de recherche.
   (*d*) Les engins de chasse employés en contravention de la loi.
   (*e*) Les oiseaux protégés qui endommagent les récoltes.

5. Dressez une liste du gibier à plumes migrateur protégé spécialement par la loi et les règlements, et dites quand cette protection spéciale doit expirer.

6. Quelles sont les saisons permises par la loi et les règlements en une province quelconque ou en un district quelconque d'une province du Canada, mentionnant la province ou le district, pour la chasse des oiseaux suivants:
   (*a*) Canards;
   (*b*) Pluvier doré d'Amérique;
   (*c*) Outardes.

7. Enumérez les règlements concernant le transport des oiseaux protégés par la loi.

ORNITHOLOGIE

Temps: 2 heures

1. En parlant des oiseaux, qu'est-ce que l'on entend par
   (*a*) migrateurs,
   (*b*) passereaux,
   (*c*) famille,
   (*d*) genre,
   (*e*) espèce.

2. Nommez et décrivez trois goélands, ou trois ternes.

3. Décrivez brièvement deux des oiseaux suivants, au choix: canard huppé, bucéphale d'Amérique, canard noir, canard ordinaire, indiquant le territoire de couvaison des deux espèces choisies et donnant une description de leurs nids, leurs œufs et leurs petits.

4. (*a*) Faites connaître la route de migration au printemps et à l'automne, les territoires de couvaison et d'hivernage, du cygne d'Amérique, du pluvier doré, de la fauvette rayée.

   (*b*) Quelle est la principale valeur à l'homme des oiseaux insectivores migrateurs?

5. Donnez les principales raisons de l'établissement de réserves destinées aux oiseaux et faites mention d'autres méthodes effectives pour la protection des oiseaux.

6. Quel est le statut économique de la buse pattue d'Amérique, de l'épervier de Cooper et du merle d'Amérique?

7. (*a*) Indiquez la principale différence qui sert à distinguer le canard des lacs du canard de mer.

   (*b*) Nommez les marques distinctives en campagne de quatre espèces de chaque groupe.

8. Discutez les raisons et le phénomène de la migration des oiseaux.

9. Nommez les oiseaux canadiens dont l'espèce paraît s'être éteinte.

10. (*a*) Qu'entendez-vous par "oiseaux résidants"?

    (*b*) Nommez cinq espèces d'oiseaux résidants de l'est du Canada, ou cinq oiseaux résidants des provinces des Prairies, ou cinq oiseaux résidants de la Colombie-Britannique.

INSPECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

MINISTÈRE DU COMMERCE, 13 JUILLET 1920

Temps: 2 heures

Points.

10 1. Quelle est la relation entre le courant et le voltage dans un circuit à double courant de résistance constante?

2. Donné 5 bobines de résistance dont la force de résistance est de 5-ohms chacune, quelle serait la résistance totale

5 (*a*) Si les cinq bobines sont disposées en série?

5 (*b*) Si les cinq bobines sont disposées parallèlement?

10 3. Si la constante du disque d'un compteur au watt-heure est de 1 watt-heure par révolution, calculez le nombre de révolutions à la minute pour un circuit portant 20 ampères et 120 volts.

10 4. Si la résistance d'un voltmètre de 110 volts est de 2250 ohms, quelle serait la la résistance de son multiplicateur pour un courant de 440 volts?

5. Que signifient les mots

5 (*a*) "Kilo" dans kilowatt?

5 (*b*) "Milli" dans millivolt?

10 6. Quelle différence y a-t-il entre un wattmètre indicateur et un compteur au watt-heure intégrateur?

10 7. Dans un circuit à courant alternatif portant 20 ampères et 220 volts un wattmètre indique 4.5 kilowatts. Pourquoi n'indique-t-il pas 4.4?

8. Expliquez au long l'usage des

5 (*a*) ampèremètre shunts;

5 (*b*) multiplicateurs de voltmètres.

10 9. Si la résistance d'une chaufferette pour un circuit à double courant de 110 volts est de 22 ohms, quelle force de courant faudra-t-il lui fournir?

10 10. Faites un diagramme du couplage d'un wattmètre triphasé à trois fils.

50

SURVEILLANT DES PÊCHERIES

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—QU'APPELLE, SASK., 27 JUILLET 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1 heure

Note.—Les détails du travail doivent être donnés.

1. (*a*) Ecrire en chiffres: Cent quatre-vingt-sept millions neuf mille trois.
   (*b*) Ecrire en mots: 11013006.

2. Additionner: 74293, 8016, 59435, 67, 839, 1074.

3. (*e*) Multiplier 7187 par 43, et 9347 par 34.
   (*b*) Donner la différence entre les deux résultats.

4. Diviser la différence entre 3927658410 et 8735194628 par 37524.

5. A possède 57 pour cent des intérêts d'une entreprise commerciale et B le reste. Quelle serait la part de B dans les profits de $580?

6. Des 5460 candidats qui se sont présentés à un examen, 35 pour cent ont failli; 15 pour cent ont réussi avec distinction.
   Trouver le nombre des candidats qui ont réussi mais qui n'ont pas réussi avec distinction.

RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Note.—Ne signez pas vos rapports de votre propre nom: servez-vous du numéro d'examen qui vous a été assigné.

1. Vous avez un cas de pêche illégale. Préparez un court rapport montrant les procédures suivies à compter du moment où vous avez découvert le délit jusqu'à celui du classement final de la cause.

2. Supposons que l'on vous ait envoyé faire l'inspection d'une conserverie: faites un rapport notant les différents points à observer au cours d'une telle inspection.

3. Préparez un court rapport au sujet des mesures que vous avez prises pour la protection des zones de pêche contre la pollution, indiquant aussi les diverses causes de pollution.

4. Faites un rapport détaillé du travail que vous avez fait en une semaine au poste de surveillant de pêcheries, mentionnant toutes les branches de vos fonctions.

CONNAISSANCE DES PÊCHERIES

Temps: 2 heures

Points.

40 1. Nommez cinq méthodes par lesquelles on peut conserver les pêcheries d'une rivière ou d'un lac.

20 2. Faites connaître les catégories de permis, ainsi que les permis de pêche émis dans la Saskatchewan, et les différentes sortes de poisson que l'on pêche en vertu de ces permis.

20 3. Nommez la principale rivière du district de Qu'Appelle, dans la Saskatchewan, et le poisson qui s'y trouve.

30 4. Indiquez d'une façon claire et concise l'endroit où devrait résider le surveillant des pêcheries du district de Qu'Appelle afin qu'il puisse exécuter sa tâche d'une façon efficace, et donnez-en vos raisons.

20 5. Nommez les espèces de poissons que l'on prend dans la province de la Saskatchewan ainsi que la période du frai de chacune.

30 6. Quelles mesures pourrait-on prendre pour améliorer les pêcheries de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba. Donnez les raisons à l'appui de vos réponses et indiquez les résultats probables, si les mesures que vous proposez étaient adoptées par le ministère.

40 7. Faites un rapport concernant les pêcheries d'une rivière ou d'un lac quelconque de quelque importance dans l'une des trois provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, traitant de:

1. La grandeur approximative, y compris la longueur, la largeur et la profondeur du cours d'eau choisi.
2. Source et débouché de ce cours d'eau.
3. Poissons qui s'y trouvent et quelles espèces y dominent.
4. Signes de déplétion, s'il y a lieu, dans la pêche de ce cours d'eau.
5. Quelles mesures devrait-on prendre pour restaurer la pêche dans ce cours d'eau?
6. L'importance de la pêche qui s'y fait et la manière dont on dispose du poisson et où on le vend.
7. La pêche en général dans ce cours d'eau.

200

INSPECTEUR DES ŒUFS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 10 AOÛT 1920

RÉDACTION DE LETTRES

Temps: 1 heure

Note.—Les candidats sont priés de ne pas signer les lettres de leurs propres noms.

1. A titre d'inspecteur des œufs vous voulez convoquer une assemblée de tous les producteurs d'œufs d'une certaine localité afin de fournir des instruction et de donner une démonstration publique, sur l'examen des œufs à la chandelle et sur leur classement. Ecrivez une lettre circulaire les invitant à assister à une telle assemblée et expliquez le but de cette convocation.

2. Faites un rapport concernant les activités dont on fait preuve à un centre quelconque que vous connaissez en ce qui a trait à l'inspection des œufs.

3. Votre adjoint à l'inspection des œufs désire entrer au service d'une maison de Montréal à titre de classeur d'œufs. Ecrivez une lettre de recommandation en sa faveur.

ARITHMÉTIQUE

Temps: 2 heures

1. De la somme de 124483, 438432, 179136, 98251 et 727, soustrayez 574628.

2. Divisez 5450976 par 144 et faites la preuve.

3. Uu cultivateur donne à un pépiniériste 35 cortes de bois valant $7.50 la corde, en retour de 15 paquets de pommiers, chaque paquet contenant 125 plants. Quelle somme le cultivateur paye-t-il pour chaque pommier?

4. Une maison vaut $14,000 et son contenu $10,000. Combien coûtera l'assurance de la maison et de son contenu, établie à 75 pour 100 de la valeur, si la prime est de 4.5 pour 100 et la commission de l'agent de 1.10 pour 100 sur le risque?

5. Ecrivez une quittance pour l'intérêt sur un prêt de $80, pour 5 mois à un intérêt de 5½ pour 100 par année.

6. Un homme construit une clôture de planches de 6 pieds de hauteur autour de son lot qui est de 100 par 50 pieds. Quelle sera la longueur totale de la clôture? Combien en coûtera-t-il pour la peinturer des deux côtés à 15 cents la verge carrée?

MANUTENTION ET VENTE DES ŒUFS

Temps: 3 heures

Questionnaire n° 1.

1. (*a*) Décrivez en détail, avec dessins, la façon dont vous tenez des registres exacts des œufs et classes d'œufs provenant de chacun de sept expéditeurs différents dont les œufs sont mélangés dans une même caisse. Aucun de ces œufs n'est étampé.

(b) Les œufs de chaque expéditeur doivent être classés et payés d'après la qualité. Indiquez les classes et donnez-en la définition.

2. Certains œufs se tachent et moisissent. Donnez-en la raison scientifique, ainsi que l'historique de l'agent et les méthodes de contrôle.

3. Expliquez l'action de l'humidité sur les œufs en entrepôt, indiquant clairement les changements chimiques ou autres qui peuvent s'effectuer.

4. On devrait acheter et vendre tous les œufs d'après le système de classement Décrivez un plan dont vous feriez usage pour le Dominion, tenant compte que chaque œuf doit être manutenté de cette façon, et, de plus, qu'il ne doit pas en résulter une augmentation sérieuse dans le prix de vente.

STRUCTURE ET CLASSEMENT DES ŒUFS

Temps: 3 heures

Questionnaire n° 2.

1. Indiquez la relation existant entre le germe, la chalaze et la membrane de la coquille, et le maintien de la qualité des œufs.

2. Expliquez les changements chimiques qui s'opèrent dans le procédé d'incubation particulièrement en ce qui a trait à la coquille.

3. Les œufs non fécondés ne se décomposent pas aussi vite que les œufs fécondés, mais ils perdent leur qualité presque aussi vite. Expliquez le comment et le pourquoi de cela.

4. Expliquez la différence entre les 'extras" canadiens et les 'extras" de New-York.

5. Expliquez comment il se peut qu'une poule ponde un mauvais œuf.

6. Décrivez clairement comment l'œuf est produit par la poule et comment il est expulsé de son corps.

EXAMEN PRATIQUE SUR LE CLASSEMENT DES ŒUFS ET LEUR INSPECTION À LA CHANDELLE

Temps: 1½ heure

L'examen consistera dans l'inspection à la chandelle et le classement de deux caisses d'œufs d'envois courants conformément aux étalons canadiens. Dans ce concours, le mérite sera établi par points, et l'on tiendra compte des facteurs suivants:—

1. Exactitude dans le classement.
2. Habileté de manutention et propreté du travail.
3. Temps requis.
4. La présentation d'un état sous forme de tableau indiquant le résultat du classement.

PROPAGANDISTE DE DISTRICT EN INDUSTRIE ANIMALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 10 AOÛT 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

Avis.—Principales questions: 1, 2, 4, 6 et 8.

1. Vous avez reçu avis de faire de la propagande dans un certain comté où il y a un manque sérieux de bons animaux reproducteurs et un très petit nombre d'animaux de race pure, et où il y a aussi un manque de qualité et de fini dans les animaux préparés en vue du marché. Sachant qu'il est possible d'obtenir de l'aide dans l'achat de mâles reproducteurs, et que des sociétés coopératives pour la vente obtiennent de bons succès dans d'autres districts, comment vous y prendriez-vous pour organiser le comté de façon à ce que les cultivateurs obtiennent de meilleurs prix et améliorent la qualité de leur troupeau?

2. En donnant des conférences dans un comté tel que décrit dans la question n° 1, sur quels points insisteriez-vous relativement à—
   (1) L'amélioration de la qualité:—
      (*a*) Du bœuf à boucherie?
      (*b*) Des moutons?
      (*c*) Des porcs?
   (2) La préparation pour le marché:—
      (*a*) Du bœuf à boucherie?
      (*b*) Des moutons—Laine et animaux?
      (*c*) Des porcs—Type propre au bacon?

3. Donnez en détail les principes d'une société coopérative réelle comparée à une compagnie à actions.
   Quelle organisation recommanderiez-vous dans votre travail de propagandiste en industrie animale?

4. Si en votre qualité de propagandiste de district en industrie animale vous avez à surveiller le travail de plusieurs propagandistes en industrie animale, comment organiseriez-vous votre travail de façon à être au courant de leur travail et en position de diriger les travaux de ces hommes en tout temps?

5. Quels sont les points les plus importants à considérer dans l'expédition des animaux:
   (*a*) Pour réduire la perte de poids?
   (*b*) Pour prévenir les blessures ou la mort?

6. Quelles sont les fonctions de:—
   (*a*) La division fédérale de l'industrie animale relativement à l'amélioration de l'industrie animale?
   (*b*) Une division provinciale de l'industrie animale relativement à l'amélioration de l'industrie animale?

7. Quels points prendriez-vous en considération en choisissant des mâles reproducteurs pour service dans un district où l'amélioration des animaux destinés au marché est nécessaire?

8. Comparez, au point de vue du succès, des prix obtenus, et des résultats commerciaux pour les cultivateurs individuels, la méthode de vente des animaux sur pied par l'entremise du bouvier à la pratique des expéditions et ventes par sociétés coopératives.

COMMIS STATISTICIEN PRINCIPAL

Division du recensement industriel du Bureau de Statistiques du Dominion

Ministère du Commerce, 10 août 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Première partie. Economie politique

Temps: 3 heures

Statistiques de manufactures.

(Etablissements employant 5 personnes et plus.)

1.	1900	1905	1910	1915
Nombre d'établissements..	14,650	12,547	19,218	15,593
Capital..	$446,916,847	$833,916,155	$1,247,583,609	$1,958,705,230
Nombre d'employés ..	339,173	383,920	515,203	
Traitements et salaires	$113,249,350	$162,155,578	$ 241,008,416	$ 283,311,505
Matières premières et partiellement manufacturées..	$266,527,858		$ 601,509,018	$ 791,943,433
Valeur des produits.. .	$481,053,375	$706,446,578	$1,165,975,639	$1,381,547,225

Le tableau ci-dessus est un sommaire des statistiques des manufactures canadiennes fournies par le recensement pour les années 1900, 1905, 1910 et 1915. Ce tableau doit être expliqué si on veut que le public comprenne la signification des faits économiques qu'il revèle. Préparez un rapport montrant quels faits donnés dans le tableau sont d'après vous d'une importance économique fondamentale et expliquant les principaux développement économiques qui d'après les chiffres donnés ont caractérisé les premiers quinze ans du siècle présent.

2. Quelles sont les principales industries manufacturières du Canada. Où sont-elles situées? Enumérez les facteurs qui aident au succès ou au non succès de l'une quelconque d'entre elles.

3. Montrez comment est établi le prix du marché d'un produit canadien quelconque d'importance principale. Quel effet, s'il en a, a le coût de production sur ce prix du marché? Quels éléments entrent dans le coût de production?

4. Différenciez et expliquez le mouvement vers la production sur une grande échelle et le mouvement vers la combinaison? Jusqu'à quel point la production sur une grande échelle est-elle caractéristique de l'industrie au Canada? La combinaison? Quelles statistiques recueilleriez-vous pour montrer jusqu'à quel point s'est développé chaque mouvement?

5. Comment s'établissent les échelles de salaires? Donnez les raisons des différences dans les salaires (1) entre les différentes personnes dans une même manufacture; (2) entre les différentes manufactures dans une même industrie; (3)

entre les différentes industries. Comment les statistiques des salaires payés dans l'industrie au Canada doivent-elles être présentées de façon à signifier le plus possible au point de vue économique et social?

6. Expliquez clairement les termes suivants:—

Corporation, capital, localisation de l'industrie, combinaison verticale, combinaison horizontale, kartel, loi du coût comparatif, coût marginal de production, facteurs de production, administration scientifique, "pool", crédit, "la compagnie représentative" (Marshall), la loi des loyers de Ricard, nombre index, équation de l'échange de Fisher.

7. Discutez *soit* la justice de la distribution présente de la richesse *ou* la nature et les causes des cycles d'affaires.

QUESTIONS PRATIQUES

DEUXIÈME PARTIE. STATISTIQUES ET COMPTABILITÉ

Temps: 3 heures

1. Décrivez les fins que l'on peut atteindre au moyen d'une recensement annuel de l'industrie.

2. Qu'entendez-vous par la médiane, le maximum de fréquence, la moyenne arithmétique, le point quartile, le décil? En quelles circonstances préfériez-vous chacun des trois premiers en donnant une description type de différentes variétés de phénomènes industriels?

3. A quoi servent les nombres index? Décrivez comment on s'est procuré les nombres index canadiens des prix du gros, et expliquez comment il se fait qu'en juin 1920 le nombre index des prix du gros était 349.3, comparé à 356.6 en mai, bien que le coût de la nourriture, du chauffage et de l'éclairage pour une famille type par semaine fût de $26.44 en mai comparé à $26.81 en juin.

4. Au 30 juin 1920, les totaux du grand livre de la Dominion Manufacturing Company étaient comme suit:—

Argent en caisse, $17,500; billets recevables, $15,200; comptes à percevoir, $4,000; inventaire au commencement des affaires, $9,700; installation et machines, $10,000; terrain et édifices, $9,920; meubles et accessoires, $1,300; billets payables, $4,200; comptes à payer, $32,200; hypothèque sur les édifices, $3,000; achats de matières premières, $40,000; traitements et salaires payés, $54,300; lumière, chauffage et force motrice pour la manufacture, $4,000; fournitures de manufacture achetées, $490; dépenses diverses, $2,640; taxes sur le terrain et les édifices, $100; dépenses de voyage des agents, $1,200; annonces, $560; assurances sur les édifices et les machines, $240; escomptes de commerce gagnés, 800; ventes de marchandises, $112,000; allouances sur les ventes, $300; assurance sur le stock et les accessoires, $200; escomptes pour comptant perdus, $500; escomptes pour comptant gagnés, $560; intérêt sur hypothèque, $75; réserve pour mauvaises dettes, $1,080; réserve pour dépréciation, $1,600; retiré par les propriétaires, $415; capital des propriétaires, $17,300.

Inventaire à la date de la fermeture, $8,686; traitements et salaires accrus, $1,360; assurance non expirée sur les édifices et les machines, $40; annonces payées d'avance, $200; taxes accrues mais non payées, $100; assurance non expirée sur le stock et les accessoires, $20; dépenses diverses dues mais non payées, $200; intérêt dû sur l'hypothèque mais non payé, $75; divers effets en mains, $30.

Avec ces totaux du grand livre et ces inventaires préparez un bordereau d'essai, un compte de profits et pertes, et un état de l'actif et du passif.

COMMIS PRINCIPAL (HOMME)

10 ET 11 AOÛT 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 2 heures

1. Donnez un aperçu de l'instruction que vous possédez, donnant les noms des écoles que vous avez fréquentées, la date d'entrée et de sortie dans chaque cas, les matières étudiées et les degrés, les diplômes ou les honneurs que vous avez reçus.

2. Décrivez avec soin les postes de surveillance que vous avez occupés indiquant le nombre des employés que vous aviez à surveiller, la nature de leurs travaux, l'étendue de l'autorité que vous avez exercée et le temps consacré à ce genre de travail.

3. Donnez les noms de six ministres du Cabinet actuel et les ministères qu'ils administrent.

4. A quel ministère et à quelle division de ce ministère vous adresseriez-vous dans les cas suivants:—

   (*a*) Balances défectueuse; (*b*) Restaurant malpropre; (*c*) Empoissonner de truites un cours d'eau; (*d*) le chauffage d'un édifice de l'Etat; (*e*) Différends industriels pour le mois courant; (*f*) Arpentage des terres fédérales; (*g*) Inspection vétérinaire; (*h*) Trophées de guerre.

5. Que veut dire l'expression "Fonds du Revenu Consolidé"?

6. Donnez la signification des abréviations anglaises suivantes:—

   (1) C.E. (2) F.R.S. (3) G.P.O. (4) i.e. (5) LL.B. (6) MSS. (7) N.B. (8) pp. (9) viz. (10) vs. (11) wt. (12) non seq. (14) N.P.

7. Indiquez la procédure que doit suivre un Bill avant de devenir loi du parlement fédéral.

ORGANISATION DE BUREAU

Temps: 3 heures

1. On vous a demandé d'organiser un nouveau bureau devant établir une nouvelle division dans le travail de votre département. Par où allez-vous commencer? Sur quels principes d'organisation ce nouveau service doit-il se développer?

2. (*a*) Décrivez les avantages et les désavantages des systèmes respectifs des personnel centralisé et personnel de section au point de vue des résultats.

   (*b*) Proposez une méthode idéale à ce sujet pour un petit ministère du gouvernement.

3. Enumérez et expliquez les principes généraux qui doivent présider à l'organisation d'un bureau moderne.

4. Ecrivez une note touchant les avantages de l'emploi d'un graphique pour modifier et améliorer une organisation de bureau.

5. A titre de commis principal comment formeriez-vous un commis junior nouvellement entré au service civil? Une fois formé, que feriez-vous pour le perfec-

tionner dans son travail quotidien? Comment le préparez-vous à de plus grandes responsabilités? Considérez-vous qu'un tel travail de formation fasse partie de vos fonctions?

6. Expliquez les expressions suivantes:
   (*a*) Routine de bureau.
   (*b*) Tracé de travail de bureau.
   (*c*) Etude du mouvement, tel qu'appliquée à l'organisation de bureau.
   (*d*) Manuel de bureau.
   (*e*) Préparation de suppléants.

7. (*a*) D'après vous, quelle doit être la moyenne du rendement quotidien d'un dactylographe senior?
   (*b*) Quelle est la meilleure température régulière pour un bureau afin d'obtenir du personnel le maximum de rendement?
   (*c*) Comment élimineriez-vous la répétition dans les opérations?
   (*d*) Quelles méthodes adopteriez-vous pour stimuler votre personnel?
   (*e*) Un employé a acquis l'habitude d'arriver au bureau dix minutes en retard, comment traiteriez-vous cette infraction aux règlements.

PRATIQUE DE BUREAU MODERNE—PARTIE I

Temps: 3 heures

1. Expliquez clairement les termes suivants ayant trait au classement:—
   Disposition alphabétique: inversions: référence analytique: positions gradées: notation: thème principal.

2. (*a*) Quels sont les principaux désavantages des systèmes de classement alphabétique et numérique?
   (*b*) Mentionnez trois types de classement formé par une combinaison de ces systèmes, et décrivez en détail le système combiné du "classement automatique".

3. (*a*) Quels sont les principes fondamentaux d'un bon système de classement pour la correspondance?
   (*b*) Donnez les règles générales ayant trait à la manutention de (i) la correspondance non classée; (ii) la correspondance classée.
   (*c*) Quelles sont les causes les plus fréquentes de "l'égarement des lettres", et comment élimineriez-vous cette difficulté?

4. En établissant un système d'enregistrement dans votre division quels point feriez-vous entrer dans votre étude préliminaire, quelles mesures prendriez-vous pour assurer un bon fonctionnement et quelles instructions générales donneriez-vous à ce sujet à vos employés?

5. Quels accessoires de bureau considérez-vous suffisant pour un petit bureau pour vous-même et trois autres commis? Comment disposeriez-vous ces accessoires en vue de l'économie de l'espace et du temps de vos employés?

6. (*a*) Nommez quatre méthodes pour copier les lettres ou autres formes de correspondance.
   (*b*) Donnez une courte description de quelque machine à calculer autre que la machine à additionner.
   (*c*) Expliquez l'emploi du (i) teluttographe; (ii) sténotype; (iii) photostat.

PRATIQUE DE BUREAU MODERNE—PARTIE II

Temps: 3 heures

1. Les dictographes mécaniques sont-ils préférables aux sténographes? Lequel des deux est le plus économique? Quand les sténographes sont-ils préférables aux machines?

2. Quels sont les avantages d'une glace sur un pupitre?
   (*b*) Ecrivez une note sur les désavantages d'un secrétaire à rideau.
   (*c*) Ecrivez une note sur le classement en perforé.

3. Si votre personnel se compose de 4 sténographes, 6 dactylographes juniors, 5 commis, 2 commis seniors, et si vous avez le choix d'un grand bureau pour vous-même et votre personnel, en supposant que vous fussiez commis principal, ou de 3 bureaux plus petits ayant le même espace et le même système d'éclairage, quel serait votre choix?

4. Combien d'espace faut-il pour un commis, pour son secrétaire, sa chaise et les trois pieds alloués pour passage?

5. Comment traiteriez-vous les plaintes: (1) De la part du public en général? (2) De la part de votre propre personnel?

6. Comment établiriez-vous une répartition égale du travail de bureau pour la journée, c'est-à-dire comment empêcheriez-vous les périodes d'accalmie et de suractivité?

ZOOLOGUE JUNIOR (FEMME)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 31 AOÛT 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. (*a*) Indiquez les écoles, les collèges ou l'université que vous avez fréquentés, donnant aussi exactement que possible les dates d'entrée et de sortie dans chaque cas.
   (*b*) Décrivez avec soin les cours d'études que vous avez suivis et les cadres de chaque cours, indiquant l'importance de vos connaissances spéciales en zoologie.
2. Quelle autre expérience subséquente avez-vous acquise en zoologie et autres travaux connexes? Indiquez jusqu'à quel point ces travaux comportaient (1) des travaux de laboratoire et (2) des travaux d'exploration en campagne.
3. Pouvez-vous lire, écrire et parler plus d'une langue? Si oui, indiquez les différentes langues et l'étendue de vos connaissances.

ZOOLOGIE

Temps: 3 heures

1. (*a*) Comment la zoologie touche-t-elle aux maladies?
   (*b*) Nommez les divisions de la zoologie, et indiquez les faits les plus importants à établir sous le rapport de leur relation, association et application à l'hygiène et à la pathologie.
   (*c*) Quelle signification attachez-vous au mot "Recherche"?
2. Nommez une espèce de vers, de mouche, de tique ou de mite, et de protozoaire, et donnez à chacun sa classification et sa position zoologique.
   Choisissez l'un quelconque de ces parasites et faites-en l'historique.
3. (*a*) Donnez le nom scientifique de la mouche de maison commune, aussi de la mouche d'écurie commune, avec une courte explication des différentes façons dont ces deux insectes portent l'infection.
   (*b*) De quelles façons différentes les animaux parasites sont-ils la cause de maladie?
4. Donnez deux exemples des cas suivants:—
   (*a*) Une maladie, l'organisme qui en est la cause, et l'insecte vecteur.
   (*b*) Un animal parasite, l'infecté normal, et l'infecté intermédiaire.
5. Classifiez les parasites suivants, indiquant l'habitat de l'adulte:—
   (*a*) *Dermacentor venustus.*
   (*b*) *Cysticercus tennuicollis.*
   (*c*) *Cylicostomum tetracanthum.*
   (*d*) *Oestrus ovis.*
   (*e*) *Gastrophilus equi.*

TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS

Temps: 30 minutes

Traduire en anglais:

Et Antoine voit nettement à travers des bambous une forêt de colonnes, d'un gris bleuâtre. Ce sont des troncs d'arbres provenant d'un seul tronc. De chacune de ses branches descendent d'autres branches qui s'enfoncent dans le sol; et l'ensemble de toutes ces lignes horizontales et perpendiculaires, indéfiniment multipliées, ressemblerait à une charpente monstrueuse, si elles n'avaient une petite figue de place en place, avec une feuillage noirâtre, comme celui du sycomore.

Il distingue dans leurs enfourchures des grappes de fleurs jaunes, des fleurs violettes et des fougères, pareilles à d'oiseaux.

Sous les rameaux les plus bas, se montrent çà et là les cornes d'un bubal, ou les yeux brillants d'une antilope; des perroquets sont juchés, des papillons voltigent, des lézards se traînant, des mouches bourdonnent; et on entend, au milieu du silence, comme la palpitation d'une vie profonde.

TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS

Temps: 30 minutes

Traduire en français:

"In the inn parlour of a little towns," said the Moon, "sat a man who was travelling about with a bear. He was eating his supper. The bear was tied up outside against the wall. Porr bruin! he would do no one any harm, though he looked grim enough. Up in the garret three little children were playing together by the light of my rays; the eldest might be six years old, the youngest not more than two. Listen, somebody was coming upstairs; who could it be? The door flew open; it was Bruin—great shaggy Bruin. He had got tired of waiting outside in the court, and found his way to the stairs. I saw it all," said the Moon.

"The children were very much frightened at the great shaggy beast; each of them crept into a corner, but he found them all out and smelt them; but he did not hurt them. 'This must be a great dog,' they said, and began to stroke him. When he laid himself down on the ground, the youngest boy climbed on his back, and hid his head, with its golden curls, in the beast's shaggy fur."

INSPECTEURS DES PRODUITS LAITIERS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 31 août 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

Points.	
	1. Décrire brièvement des traits caractéristiques:
10	(*a*) du beurre;
10	(*b*) du fromage de première qualité.
	2. Quels traits caractéristiques dans le produit fini indiqueraient:
15	(*a*) l'eau dans le beurre excédant la limite déterminée par la loi?
15	(*b*) du fromage fabriqué de lait partiellement écrémé?
10	3. Décrire un essai simple pour différencier l'oléomargarine du beurre.
	4. Quels sont les exigences de la loi concernant les pesanteurs des pains:
5	(*a*) de beurre?
5	(*b*) d'oléomargarine?
15	5. Quelles sont les classifications du beurre fixées par la loi, et quelles sont les exigence de la loi concerant le marquage des paquets employés pour chaque classe?
5	6. (*a*) Quel étalon a été établi selon la loi pour du fromage fabriqué avec le lait écrémé?
5	(*b*) Donner les exigences de la loi concernant le marquage de ce fromage.
5	7. Quels règlements les restaurants doivent-ils observer en servant l'oléomargarine?
100	

TRADUCTION DE L'ANGLAIS AU FRANÇAIS

Temps: 10 minutes

Traduire en français:

They were seated in a small boudoir that adjoined the drawing-room. The wide door was open, and they could hear the pleasant crackling of the first wood fire that was burning in the larger room, though they could not see it. The air was gloomy and grey, for the late Indian summer was over, and before long the first frosts would come and the first flakes of snow would be driven along the dry and windy streets. It was early in the afternoon, and though the light was cold, and colourless, and hard, there was plenty of it. Without knowing why, the sisters felt very depressed; and neither seemed inclined to break the silence which had settled upon this lonely dwelling.

TRADUIRE DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS

Temps: 30 minutes

Traduire en anglais:

Le nègre prépare lentement les couchettes. Il y a peu de voyageurs et celles d'en bas seront donc seules occupées. Prenant mon billet à l'avance, j'en ai retenu une à Ottawa, dès avant-hier. Je voudrais bien y être: il est tard, j'ai grand sommeil; je trouve vraiment ce moricaud trop semblable à certain aï que j'ai vu languir durant une traversée et qui ne remuait une patte après l'autres que moyennant un repos de plusieurs minutes. Enfin, c'est prêt! Mes compagnons s'introduisent, chacun dans sa boîte; les rideaux s'agitent pendant qu'on se déshabille. En voilà qui se gonfluent, qui houlent désespérément; mais il en sort par en bas une paire de souliers, et la tempête aussitôt s'apaise.

ADJOINT DU COMMISSAIRE DES FRUITS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 31 août 1920.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

Points.

40 1. Passez en revue les méthodes de vente de fruits dans les différentes provinces du Canada, et suggérez comment ces méthodes pourraient être améliorées et les marchés étendus.

30 2. Donnez une aperçu général des conditions des récoltes de fruits au Canada de 1914 à date.

30 3. Décrivez les méthodes pratiques de cueillir et d'empaqueter les pommes, les poires et les pêches dans les boîtes à fruits canadiennes.

100

SURVEILLANTS-ANALYSTES DE SEMENCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 31 AOÛT 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 5 heures

1. Expliquez comment vous distingueriez les graines des plantes suivantes:—
   (*a*) le silène qui fleurit la nuit et le silène commun;
   (*b*) la bardane frisée et la bardane amère;
   (*c*) le plantain lanciolé et le plantain à feuilles bractées;
   (*d*) l'avoine folle et la fausse avoine folle.

2. Mentionnez les impuretés les plus caractéristiques:—
   (*a*) de la lucerne du Turkestan,
   (*b*) du trèfle des prés d'Ontario,
   (*c*) de l'avoine de l'Ouest,
   (*d*) du lin de l'Ouest.

3. Quels renseignements quant au pays d'origine peut-on tirer des graines de mauvaises herbes que l'on trouve dans les graines du commerce? Donnez des exemples.

4. Expliquez brièvement comment vous montreriez à un commençant à faire—
   (*a*) des épreuves de pureté,
   (*b*) des épreuves de germination.

5. D'après la loi concernant le contrôle des graines, quelles graines doivent être vendues (*a*) classifiées par grade, (*b*) étiquetées?

6. Qu'entend-on par l'expression "libre de graines de mauvaises herbes" au sens de la loi concernant le contrôle des graines?

7. Que sont les "graines en sacs de papier"?
   Quels règlements régissent leur vente?

8. Que considéreriez-vous comme signes d'endommagement par la gelée dans (*a*) l'avoine, (*b*) le blé? Quelle méthode de germination considérez-vous la meilleure pour l'avoine gelée? Donnez les degrés de température.

9. Qu'entend-on par "graines dures"? Dans quelles graines du commerce les trouvent-on le plus souvent? Comment sont-elles ordinairement notées dans les épreuves de germination au Canada?

10. Comment classifieriez-vous par grades les échantillons suivants:—
    (*a*) Un échantillon de graine de trèfle des prés de bonne qualité contenant seize (16) graines de jacobée entières, vingt (20) graines de jacobée écalées, et quarante (40) autres graines de mauvaises herbes à l'once?
    (*b*) Un échantillon de timothée ne contenant pas de graines nuisibles mais quatre-vingt-dix (90) graines d'autres mauvaises herbes? (L'échantillon contient environ 50% de graines écalées.) Donnez vos raisons.

COMMIS-CLASSEUR

Ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur, 31 août 1920

DEVOIRS DE BUREAU

Temps: 3 heures

1. Placez la liste de noms suivants par ordre alphabétique:
   W. R. Smith; Adam Brown; John T. McCordick; Ludger St. Louis; A. B. Cohen; H. A. Yarrow; James Thomson; Wilfrid Pelletier; A. E. Smyth; G. A. Thompson.

2. Le département reçoit une lettre de la "International Tobacco Company", signée par le président, J. L. Everest. Cette lettre a trait à des décomptes sur le tabac exporté et réfère à une lettre du département sur le même sujet.
   (*a*) Comment feriez-vous la mise de cette lettre en dossiers?
   (*b*) Quelles précautions prendriez-vous pour vous assurer que ce travail soit bien fait?
   (*c*) A qui la transmettriez-vous?

3. Faites la description d'un système pour tenir compte de la correspondance ou des dossiers envoyés hors du bureau d'enregistrement.
   Que feriez-vous lorsqu'un dossier, ou de la correspondance envoyée hors du bureau, vous est retourné?

4. Comment pourriez-vous vous assurer que la correspondance requise à une date ultérieure soit apportée en temps opportun pour prendre action?

5. Comment verriez-vous au courrier entrant du matin, qui comprend des lettres et des paquets contenant de l'argent, des articles de valeur ou des échantillons?

6 Certaines lettres relatives aux retours d'un percepteur du département a été égarée. De quels records feriez-vous usage en essayant de retracer cette correspondance, et dans quels bureaux feriez-vous des perquisitions en essayant de la trouver?

CARTOGRAPHES SENIORS

Mnistère de l'Intérieur, 31 août 1920

CARTOGRAPHIE

Temps: 3 heures

Carte à dresser en passant sur les lignes bleues à l'encre de Chine.
Le lettrage doit être fait tel qu'indiqué.

COMMIS SENIORS DU GÉNIE

MATHÉMATIQUES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 31 AOÛT 1920

Temps: 3 heures

Avis.—On doit se servir des tables mathématiques de Chambers.

Points.

12 1. Trouver la valeur de Z de la formule

$$\tan Z = -\frac{\tan P \sec L \sin t}{1 - \tan P \tan L \cos t}$$

étant donné $P = 4° \ 24'$;
$L = 51° \ 36'$;
$t = 98° \ 00'$.

12 2. Résoudre les équations

(a) $$\frac{6}{x = 2} + \frac{6}{x - 3} = \frac{5}{x - 4}.$$

(b) $7x - 8y = 1$; $7x^2 - 8y^2 = 55$.

12 3. Dans un triangle ABC, les points D et D′ sont pris dans BC et BC prolongée de manière à ce que

$$\frac{BD}{DC} = \frac{BD'}{D'C} = \frac{BA}{AC}.$$

Prouver, soit par géométrie ou trigonométrie, que AD et AD′ bisectent les angles intérieures et extérieures à A.

12 4. Faire la preuve de *deux* des formules suivantes pour un triangle plan:

(a) $$\frac{\sin A}{a} = \frac{\sin B}{b} = \frac{\sin C}{c}.$$

(b) $$\cos A = \frac{b^2 + c^2 - a^2}{2bc}.$$

(c) $$\tan \tfrac{1}{2}(A - B) = \frac{a - b}{a + b} \cot \tfrac{1}{2}C.$$

13 5. (a) Dans un triangle
$c = 12{\cdot}00$ chaînes;
$A = 57° \ 30'$;
$B = 99° \ 34'$.

Résoudre le triangle et en trouver la superficie.

(b) Si la base c avait été mesurée avec un ruban qui plus tard fut reconnu comme étant 1% trop long, quelle serait la vraie superficie?

13 6. (*a*) Faire la déduction de l'*une* des formules pour la solution des triangles sphériques.

(*b*) Dans un triangle sphérique

$a = 20°$;

$b = 140°$;

$C = 90°$.

Trouver le côté *c*.

13 7. Considérant la terre comme une sphère dont le rayon est de 3960 milles, trouver la superficie d'un bloc de terre borné par les parallèles 49° et 60°. et les méridiens 102° et 110°.

13 8. Tracer la courbe (*graph*)

$y = x^3 - 3x.$

Montrer comment la courbe peut être employée pour donner les solutions approximatives de l'équation $x^3 - 3x + 1 = 0$.

Trouver les valeurs maxima et minima de $x^3 - 3x + 1$.

CORRESPONDANCE TECHNIQUE ET RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 3 heures

Points.

20 1. Ecrire un rapport clair et complet touchant un canton imaginaire donnant la nature de la topographie, l'accès, les ressources, les avantages d'établissement, les industries qui sembleraient appropriées et tout autre détail qui serait de nature à intéresser des colons qui auraient l'intention de s'établir. Servez-vous des faits qui vous sont nécessaires.

30 2. L'arpentage du canton 19-10-2 fut fait en 1880 par John Jones, A.T.F.

La première édition du plan du canton datait du 1er janvier 1882. Le plan indique que tous les côtés des quarts de section mesurent quarante chaînes.

John Doe est le propriétaire du quartier sud-est de la section 19. Richard Roe est un colon sur le quartier nord-est de la section 18. Tous les autres terrains des environs sont occupés par des colons.

1er janvier 1919—Roe porte plainte au ministère que le côté est de son quart de section est cinq chaînes trop court.

10 janvier 1920—Roe reçoit avis que John Smith, A. G. des terres fédérales, tiendra une enquête.

1er avril 1919—Smith reçoit avis de tenir une enquête et de faire toute correction nécessaire et permises par la loi.

1er novembre 1919—Smith rapporte que la ligne de démarcation est du quartier sud-est de la section 19 mesure 44.50 chaînes et que la ligne de démarcation est du quartier nord-est de la section 18 mesure 35.50 chaînes. Il mit la borne en bonne position.

1er janvier 1920—Nouvelle édition du plan du canton parut montrant le nouvel arpentage.

1er février 1920—John Doe porte plainte que la borne a été changée sans son consentement.

15 février 1920—Sur demande, l'arpenteur rapporte que lors de ses travaux d'arpentage John Doe était absent et par conséquent son consentement ne fut pas obtenu.

Faire un rapport complet à l'arpenteur général, supposant qu'il n'est pas au courant de ces faits, faisant une recommandation au sujet de l'action qui, à votre avis, devrait être prise et pourquoi.

25 3. L'article 61 de l'acte relatif à l'arpentage des terres fédérales, 1908, stipule que là où l'arpenteur est appelé à établir une ligne de division entre deux sections il devra le faire en joignant au moyen d'une ligne droite, les coins opposés de la section, donnant aux quarts de section une largeur uniforme.

L'article 66 de l'acte ci-dessus stipule que lorsqu'un coin de section, ou de quart de section sur un méridien intérieur d'un canton ne peut être trouvé et qu'un arpenteur est appelé à déterminer le coin de nouveau, il joindra au moyen d'une ligne droite les coins de la section ou du quart de section le plus rapproché qu'on trouvera sur une telle ligne et divisera telle ligne droite en autant de quarts de sections qu'elle contenait lors du premier arpentage, donnant à chacun une largeur proportionnée à celle montrée sur le plan officiel du canton.

Le plan officiel du canton 16-18-2 en date du 1er janvier 1912, montre que les largeurs des quarts de sections longeant la ligne de démarcation est des sections 2 et 11 mesurent quarante chaînes.

John Jones, un colon du quartier nord-ouest de la section 2 écrit au Ministère établissant que lui et son voisin, le colon sur le quartier nord-est de cette section, ne s'entendent pas quant à la ligne de démarcation entre eux et que ni la borne marquant le coin nord-est de la section 2 ni le coin du quart de section sur la ligne de démarcation est de la section 11 ne peuvent être trouvés. Il demande comment trouver la ligne de démarcation en litige.

Ecrire une lettre à M. Jones à être signée par l'arpenteur général lui indiquant la manière de procéder.

En réponse M. Jones dit qu'à cause d'un ruisseau qui traverse la ligne plusieurs fois il est incapable de faire le mesurage et demande qu'un arpenteur des terres fédérales soit envoyé pour faire le travail.

25 4. Faire un rapport complet à l'arpenteur général donnant tous les faits et demandant une décision au sujet d'envoyer un arpenteur des terres fédérales. Supposez que l'arpenteur général n'a aucune connaissance antérieure du cas. Servez-vous d'autres faits nécessaires à votre rapport.

PROPAGANDISTES DE DISTRICT EN INDUSTRIE ANIMALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE, 1ER SEPTEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

1. Présentez un projet d'organisation d'une province, comme Québec ou Ontario, pour la vente coopérative du bétail. Dites avec précision de quelles sociétés locales vous vous serviriez.

2. Jusqu'à quel point recommanderiez-vous le prêt de taureaux, de verrats et de béliers aux associations sous le programme fédéral.

3. On pose souvent la question suivante:
   "Quelle race de moutons devrais-je garder?
   Que répondriez-vous à un cultivateur vous posant cette question?

4. Définissez: (*a*) Système Bang, (*b*) race pure, (*c*) race croisée, (*d*) race de lignée, (*e*) compagnie commissionnaire, (*f*) Bourse du bétail.

5. Dites quels soins vous donneriez à une truie et comment vous la nourririez de dix semaines avant qu'elle cochonne jusqu'à ce que les petits cochons soient sevrés.

6. Quelles sont les fonctions de:—
   (*a*) La division fédérale de l'industrie animale relativement à l'amélioration de l'industrie animale?
   (*b*) D'une division provinciale de l'industrie animale relativement à l'amélioration de l'industrie animale?

7. Quels points prendriez-vous en considération en choisissant des mâles reproducteurs pour service dans un district ou l'amélioration des animaux destinés au marché est nécessaire?

COMMIS DU GÉNIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 1ER SEPTEMBRE 1920

MATHÉMATIQUES

Temps: 3 heures

Points.

12 1. Un homme emprunte $5,000 à 4 pour cent, intérêt composé. Le principal et l'intérêt doivent être payés en 10 versements égaux; trouvez le montant de chaque versement.

11 2. Résoudre $2^x + 1 + 4^x = 80$. Donnez les détails du travail.

11 3. Trouvez deux nombres dont la somme est égale à neuf fois leur différence, et dont le produit diminué du plus grand nombre est douze fois le plus grand nombre divisé par le plus petit.

11 4. Si $a^b = b^a$, montrez que $\left(\frac{a}{b}\right)^{\frac{a}{b}} = a^{\frac{a}{b} - 1}$;

et si $a = 2b$, montrez que $b = 2$.

11 5. Dans un triangle à angle droit ABC, l'angle droit étant à C, si on prend un point D sur AC prouvez que $2\ CD\ .\ DA = AB^2 - AD^2 - DB^2$.

11 6. Prouvez que le lieu d'un point dont la distance de l'un de deux points fixes est double de celle de l'autre est un cercle.

11 7. Dans un cercle donné inscrire un pentagone régulier.

11 8. Etant donné $a = 10$, $b = 12$, $c = 14$, trouvez les angles.

11 9. Etant donné $a = 6.24$, $b = 2.35$, $C = 110° 32'$, trouvez c.

INSPECTEUR DE LA RÉFRIGÉRATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 28 SEPTEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

Points.

10 1. Mentionner brièvement les principaux usages de la réfrigération au Canada.

10 2. Où sont situés les principaux entrepôts frigorifiques du Canada?

10 3. Quels produits trouvons-nous en plus grande quantité parmi ceux qui sont entreposés dans les entrepôts frigorifiques au Canada?

10 4. Nommer les différents systèmes de réfrigération qui sont installés dans les entrepôts frigorifiques au Canada.

15 5. Nommer les différents matériaux employés pour l'isolement des entrepôts frigorifiques, et donnez votre avis quant à leur valeur relative.

15 6. A quelle température Fahrenheit les produits suivants doivent-ils être tenus en entrepôts frigorifiques pour qu'ils se conservent le mieux possibles:— pommes; beurre; fromage; œufs; poisson frais; poisson fumé; fruits (citrus); viandes fraîches, refroidies; viandes fraîches gelées; viandes fumées; patates?

10 7. De quels gaz fait-on surtout usage dans les machines frigorifiques?

10 8. Décrire brièvement le fonctionnement d'une machine frigorifique et le principe de son opération.

10 9. Pourquoi l'approvisionnement d'eau est-il si important concernant un établissement de réfrigération?

100

COMMIS STATISTICIENS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, 28 SEPTEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 2 heures

1. Donnez au long les détails de votre instruction, nommant les écoles ou les collèges que vous avez fréquentés, ainsi que les périodes de présence, les cours suivis, et les degrés ou diplômes obtenus.
2. Disposez les renseignements demandés ci-dessus sous forme de tableau, ajoutant des détails quant à la portée de vos études en mathématiques.
3. Donnez l'étendue de toute instruction spéciale que vous avez reçue sur des sujets commerciaux. Sur quels sujets vous considérez-vous qualifié?
4. Donnez un aperçu de toute expérience que vous avez pu acquérir concernant les machines dont on se sert en statistique.
5. Expliquez clairement toute expérience que vous avez pu avoir en travaux de statistique, surtout en ce qui regarde la disposition de données statistiques sous forme de rapport et la correction des épreuves d'imprimerie traitant de sujets se rapportant à la statistique.
6. Donnez en vos propres termes les devoirs de la position que vous sollicitez et dites comment vous vous considérez apte à les remplir.
7. Avez-vous une connaissance pratique, ou autre, de la machine électrique à trier et à mettre en tableau de Hollerit? Donnez les détails de votre expérience, et dites si vous êtes capable de vous servir de cette machine.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2½ heures.

1. Qu'est-ce que la statistique? Pour quelle raison recueille-t-on et compile-t-on les statistiques? Répondez aussi longuement que possible.
2. Donnez quelques exemples de statistiques officielles recueillies actuellement au Canada, et dites à quelles fins particulières on les utilise?
3. Au premier juin 1911, la population du Canada se chiffrait à 7,206,643 habitants, tandis qu'en 1901 elle ne se chiffrait qu'à 5,371,315. En supposant que l'augmentation au cours de la dernière décade ait été proportionnée à celle de la précédente, quelle sera la population du Canada au premier juin 1921.
4. Rduisez .857142857 en fraction ordinaire à sa plus simple expression.
5. Multipliez 359,999,999 par 799,999, et divisez le résultat obtenu par 999.
6. Le nombre des membres des unions ouvrières au Canada a varié au cours des quelques dernières années comme suit: 1913, 175,799; 1914, 166,163; 1915, 143,343; 1916, 160,407; 1917, 204,630; 1918, 248,887; 1919, 378,047. Expliquez ces variations dans le nombre des membres, et déterminez le pourcentage de l'augmentation entre 1913 et 1919.
7. La carte d'une ville est préparée sur une échelle de 400 pieds au pouce. On a l'intention de convertir en parc une étendue de terrain mesurant 3⅞ pouces par 1⁹⁄₁₆ pouces sur la carte. Trouvez la superficie du parc en acres?
8. A a placé $2,880 dans un commerce pendant 6 mois; B, $1,920 pendant quatre mois; C, $3,520 pendant 12 mois; et D, $5,600 penlant 12 mois. Les profits nets de l'année ont été de $8,640. Trouvez la part de profit de chacun des quatre associés?

STATISTICIENS

MINISTÈRE DU COMMERCE, 28 SEPTEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures.

Avis.—Répondez à un aussi grand nombre de questions que possible dans le temps alloué, par ordre.

1. Donnez les grandes lignes d'un système de recueillement, de mise en tableaux et de publication des statistiques des naissances au Canada. Indiquez les principales sources d'erreurs dans le recueillement et l'interprétation de statistiques de cette nature, et suggérez des méthodes à diminuer les chances d'erreurs.

2. Quelles précautions prendriez-vous (1) en vous servant de données moyennes ("sampling") comme méthode statistique? (2) En préparant une formule pour une enquête quand les formules doivent être remplies par des correspondants?

3. Le tableau ci-dessous est un rapport au Greffier général des naissances, décès et mariage en Ecosse, montrant les décès et les taux de mortalité des hommes mariés et des célibataires en Ecosse en 1863, classifiés par groupes d'âge:

Ages	Mariés			Célibataires		
	Nombre des vivants	Décès	Mortalité	Nombre des vivants	Décès	Mortalité
Ages	503,366	11,765	23·4	243,259	4,189	17·2
20—25	22,946	137	6·0	106,587	1,251	11·7
25—30	54,221	469	8·7	48,618	666	13·7
30—35	66,153	600	9·1	25,962	383	14·8
35—40	63,858	690	10·8	15,857	253	16·0
40—45	62,645	782	12·5	12,311	208	16·9
45—50	54,505	869	15·9	8,824	179	20·3
50—55	49,591	880	17·7	7,636	205	26·8
55—60	38,006	929	24·4	5,550	142	25·6
60—65	35,920	1,216	33·9	5,242	227	43·3
65—70	22,021	1,134	51·5	2,848	156	54·8
70—75	16,029	1,291	80·6	2,021	205	101·4
75—80	9,716	1,135	116·8	1,081	157	145·4
80—85	5,477	953	174·0	513	101	196·9
85—90	1,708	488	285·7	151	32	211·9
90—95	449	137	305·1	50	21	420·0
95—100	103	40	388·4	6	3	500·0
100 et au-dessous	28	15	535·7	3		

Commentez les méthodes de présenter les données dans ce tableau et donnez votre interprétation des données.

4. Commentez les extraits suivants d'articles de journaux:

(*a*) "Au cours de la guerre hispano-américaine la mortalité dans la marine américaine fut de neuf par mille seulement, tandis que dans la ville de New-York dans la même période la mortalité fut de seize par mille. Par cou-

séquent il était moins dangereux d'être matelot dans notre marine en temps de guerre que de vivre dans la ville de New-York".

(*b*) "Sur 57 personnes, 35 (soit 61.404%) moururent."

(*c*) "Les exportations augmentèrent de $1,000 à $1,300, i.e. 30%, mais les importations augmentèrent de 500%, les valeurs étant $20 et $120."

5. Le tableau ci-dessous montre la distribution des salaires à l'heure dans une boutique de marchines:

Nombre d'hommes	Salaire à l'heure, cents
12	60
16	70
25	75
29	82
4	90
2	2 00

(*a*) Trouvez le salaire moyen, vous servant de la moyenne arithmétique, de la médiane et du maximum de fréquente. (*b*) Vous servant de ceci comme exemple, discutez le mérite relatif et l'insuffisance de la moyenne arithmétique, de la médiane et du maximum de fréquence.

6. Dites comment vous calculeriez et décririez graphiquement jusqu'à quel point le taux des naissances est affecté par l'augmentation de l'âge des parents au mariage.

7. Expliquez les termes suivants: nombre index pesé, courbe de fréquence normale, historigramme uniformisé, ogive, déviation type, coefficient de corrélation de Pearse, rapport de variation, taux de la mortalité infantile.

8. Pour quelles fins de statistiques pratiques est-il bon de se servir de la moyenne variable? de la courbe logarithmique? Montrez l'insuffisance de chaque procédé.

9. Quels appareils pour mettre en tableau serait-il bon d'avoir dans un bureau qui entreprend de faire le rencensement d'un pays ayant une population de 10,000,000?

Décrivez la méthode de fonctionnement d'une machine Hollerith et le travail qu'elle peut faire.

EXAMINATEUR JUNIOR (HOMME) DU SERVICE CIVIL

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, 15 OCTOBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

1. Donnez votre nom au long, votre adresse, votre âge et la date de votre naissance.

2. Sous forme de tableau, mentionnez votre instruction, donnant le nom, l'endroit et les sortes d'écoles, etc., que vous avez fréquentées, la date et la durée du temps que vous avez fréquenté chaque institution, les cours d'étude suivis et la portée de chaque cours. Dites si vous avez reçu un diplôme, un degré, avec distinction ou non.

3. (*a*) Quels livres avez-vous lus se rapportant aux:
   (1) Epreuves psychologiques;
   (2) Examens du Service civil et aux méthodes et procédés d'investigation;
   (3) Méthodes modernes de bureau?
   (*b*) Nommez les brochures techniques que vous avez lues régulièrement.

4. Possédez-vous une certaine connaissance des langues modernes? Si oui, jusqu'à quel point les possédez-vous et où avez-vous acquis cette connaissance? Ecrivez en cette langue une lettre d'au moins cent mots à un ami expliquant l'avantage que cette connaissance vous donne comme examinateur junior du Service civil.

5. (*a*) Quelle connaissance avez-vous de la tenue des livres, de la comptabilité, de la loi commerciale et de l'application de cette loi? De quelle manière l'avez-vous acquise?
   (*b*) Avez-vous une connaissance du génie? Si oui, quels sont les cours que vous avez suivis et quelle pratique avez-vous eue en travaux s'y rapportant?
   (*c*) Etes-vous familier avec les méthodes modernes d'agriculture? En quelles branches? Avez-vous déjà fréquenté un collège d'agriculture?
   (*d*) Avez-vous déjà suivi des cours (autres que ceux mentionnés dans vos réponses à la question 2) en: (1) économie politique; (2) loi; (3) statistiques; (4) chimie?

6. (1) Vous êtes-vous déjà occupé de sylviculture?
   (2) Avez-vous déjà reçu de l'entraînement relativement au maniement, à la construction et aux réparations (*a*) de machines multigraphes; (*b*) d'appareils électriques; (*c*) d'automobiles; (*d*) de machines à calculer?
   (3) Avez-vous une connaissance du service des douanes et du Revenu de l'intérieur?

7. Sous forme de tableau, donnez par ordre chronologique les divers emplois occupés jusqu'à date, donnant dans chaque cas: (*a*) le nom et l'adresse de votre patron (si vous étiez en affaires pour vous-même, mentionnez les faits); (*b*) la date et la durée de votre emploi; (*c*) le titre de la position; (*d*) le nom et le titre de votre supérieur immédiat; (*e*) les devoirs accomplis et le nombre d'employés sous votre surveillance; (*f*) le salaire reçu.

8. Vous êtes-vous déjà occupé de journalisme? (2) Avez-vous eu de l'expérience en travaux de publicité?

9. Donnez en détail toute expérience que vous avez eue en travaux d'examen ou d'emploi, comprenant les formes d'examens projetés, l'évaluation de formules et l'entrée des résultats dans les registres.

10. Quelle expérience de bureau avez-vous acquise en: (1) correspondance; (2) devis et entretien de systèmes de mise en dossiers?

11. Démontrez dans quelles circonstances, au cours de votre emploi précédent, il vous a fallu agir avec discrétion et tact vis-à-vis d'hommes éminents qui occupaient des positions administratives et exécutives.

12. Donnez toute autre expérience que vous avez eue, autre que celle déjà demandée, qui à votre avis vous qualifie pour la position à laquelle vous êtes un aspirant.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 4 heures

Note.—Les candidats ne répondront qu'à cinq questions seulement.

1. On vous donne la tâche de faire le choix de livres pour une bibliothèque à l'usage des examinateurs du Service civil.
   Quelle sorte de livres vous procureriez-vous?

2. "Les nominations aux emplois dans le Service civil seront faites au moyen d'examens de concours de nature à déterminer les aptitudes des aspirants aux emplois particuliers auxquels ils doivent être nommés".
   Pour répondre aux exigences de la loi, dressez un plan des épreuves que vous donneriez aux aspirants pour les positions suivantes: (*a*) plombier; (*b*) gardien de prison; (*c*) courrier sur chemin de fer; (*d*) commis senior; (*e*) commissaire junior du commerce; (*f*) analyste du Dominion.

3. D'après vous, jusqu'à quel point les épreuves psychologiques modernes, employées si libéralement par les maisons d'affaires, peuvent-elles être employées pour les examens du Service civil?
   Où en serait la limite?

4. Vous donnez un examen oral à un candidat relativement à une position d'agent colonisateur pour promouvoir le travail de colonisation au Canada et l'émigration de colons d'autres pays. Quels seraient alors les propos de la conversation? Quels traits caractéristiques de l'aspirant feriez-vous entrer dans votre rapport?

5. Autant que possible, les positions dans le service doivent être remplies par promotion, et l'efficacité et la séniorité sont deux des facteurs à considérer pour déterminer les mérites relatifs de ceux qui sont en ligne de promotion.
   Quels records, rapports, ou système suggéreriez-vous afin que la commission puisse, par exemple, déterminer les aptitudes des employés des postes du district de Toronto relativement à une promotion dans ce district?

6. Relativement à la réforme du Service civil, telle qu'entreprise en ce pays, dites, en vous servant de 300 mots environs, quelle direction la commission devra suivre pour augmenter l'efficacité dans le service.

COMMIS PRINCIPAL

Bureau de la Distribution, ministère des Impressions et de la Papeterie publiques.—Promotion, 15 octobre 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 2 heures

1. Donnez des détails concernant votre instruction, avec les noms, le genre et la situation des écoles fréquentées, les cours d'études suivis, et les certificats ou diplômes reçus.

2. Quelle expérience de bureau avez-vous et combien de cette expérience avez-vous acquise dans le bureau de la distribution? Dites la nature des fonctions que vous avez remplies, et dans quelle mesure elles vous ont rendu apte à remplir la position de commis principal.

3. Parlez vous plusieurs langues? Dans l'affirmative, donnez des détails.

4. Quelle a été votre expérience en qualité de surveillant? Donnez le nombre des employés surveillés et la portée de votre autorité.

5. Donnez les noms et les adresses des patrons pour qui vous avez travaillé, les positions que vous avez remplies sous chacun d'eux, la date et la longueur de l'emploi, et le traitement reçu.

6. Enumérez toute expérience ou qualification additionnelles qui vous rendraient apte à remplir les fonctions de la position que vous sollicitez.

QUESTIONS PRATIQUES

Partie I.—Fonctions du titulaire

Temps: 2 heures

1. Nommez les principaux ministères à Ottawa. Expliquez en détail leur fonctionnement concernant la distribution des documents publics, indépendamment du Bureau de distribution.

2. Décrivez en langage concis la routine quotidienne actuelle du Bureau de distribution.

3. Dites quelles seraient, à votre avis, les améliorations à apporter au système actuel.

4. Exposez en détail la méthode suivie pour disposer de l'argent reçu au Bureau de distribution.

5. En supposant les détails nécessaires, préparez une lettre ciriculaire demandant aux différents ministères de se conformr strictement à certains règlements concernant les réquisitions de publications, et donnez les raisons de cette requête.

6. Donnez votre opinion sur la meilleure méthode à suivre pour connaître la quantité de copies des rapports annuels nécessaires pour satisfaire les demandes du public.

7. Décrivez la méthode à suivre pour la distribution d'un rapport technique, du moment de sa réception au Bureau de distribution jusqu'à ce qu'il soit déposé au bureau de poste à Ottawa. Dites si, à votre avis, cette méthode est satisfaisante ou si elle est susceptible d'amélioration.

8. Donné un rapport de ministère, in-octavo royal, épais de 2 pouces, qui est emmagasiné au Bureau de distribution, depuis trente ans, calculez le coût de l'emmagasinage et les épargnes faites ou les pertes subies par le trésor public en imprimant au début un grand nombre d'exemplaires plutôt que de réimprimer ce rapport lors de l'épuisement d'une édition à plus faible tirage.

QUESTIONS PRATIQUES

Partie II.—Organisation de Bureau Moderne

Temps: 2 heures

Note.—Les candidats répondront à 5 questions, à leur choix.

1. "L'organisation est une nécessité et non un accident."
Développez cette pensée, et montrez sous quels aspects la nécessité de l'organisation s'impose aujourd'hui dans les maisons d'affaires modernes et dans les ministères du Gouvernement.

2. (*a*) Etablissez la différence entre le personnel proprement dit et les employés de la routine.
(*b*) Dans laquelle de ces catégories classifiez-vous les fonctions d'un commis principal, et pour quelles raisons.

3. (*a*) A titre de commis principal, vous êtes autorisé à répondre de votre propre chef à certaines lettres. A qui confieriez-vous ce soin en cas d'absence. Pour quelles raisons?
(*b*) Quelle importance attachez-vous à la formation de suppléants?

4. Des enquêtes sur l'emploi du temps ont démontré qu'il s'en gaspille beaucoup par suite de la réception et de la distribution irrégulière du travail.
Quel plan recommanderiez-vous pour éliminer ce temps libre, et quels sont les éléments que vous considéreriez avant de formuler votre plan?

5. Enumérez les principes reposant à la base de la disposition d'un bureau moderne au point de vue: (*a*) de la distribution du travail, (*b*) de l'outillage, (*c*) de l'éclairage.

6. (*a*) De quelle manière pourriez-vous vous rendre compte de la compétence de vos subalternes, et en prendre note?
(*b*) Comment procéderiez-vous à l'installation d'un Livre d'Idées? Quelle est la valeur d'un tel livre?
(*c*) Croyez-vous qu'il serait bon d'établir une liste partielle d'adresses postales, et de quelle manière éviteriez-vous la duplication avec les autres listes du ministère?

COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS, COMMIS-STÉNOGRAPHES, COMMIS-DACTYLOGRAPHES, COMMIS, COMMIS-CLASSEURS, COMMIS DES MAGASINS ET COMMIS DES FOURNITURES, COMMIS-MESSAGERS, COURRIERS SUR CHEMINS DE FER, COMMIS DES POSTES, CHARGEURS DES POSTES, FACTEURS, PRÉPOSÉS DU TRANSBORDEMENT DES DÉPÊCHES

26 ET 27 OCTOBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 45 minutes

1. Quel est votre âge?

2. Nommez les écoles que vous avez fréquentées, donnant en chaque cas les cours que vous avez suivis, la date de votre entrée et de votre sortie et mentionnant si vous avez reçu un certificat ou un diplôme. Décrivez les autres études spéciales que vous avez pu faire.

3. Expliquez au long ce à quoi vous avez été occupé dans le passé et ce que vous faites à présent. En chaque cas donnez les renseignements suivants:
   (*a*) Le nom et l'adresse de votre patron.
   (*b*) La date de votre engagement.
   (*c*) La date à laquelle vous avez quitté son emploi et les raisons de votre départ.
   (*d*) Le genre de travail que vous faisiez, dites combien de votre temps était employé à la dactylographie, à la sténographie, à la tenue de livres, ou à tout autre travail de commis.
   (*e*) Si vous aviez charge d'employés, dites quel en était le nombre et quel genre de travail ils faisaient. Si vous n'aviez pas charge absolue de ces employés, dites à quel degré s'exerçaient votre surveillance et votre responsabilité.

4. Décrivez toute autre occupation à laquelle vous vous êtes livré qui pourrait vous rendre à remplir le genre de position que vous sollicitez.

COMMIS JUNIORS DES COMPTES

26 ET 27 OCTOBRE 1920

DICTÉE

Temps: 30 minutes

Note.—Les candidats ne doivent pas voir cet exercice. Le surveillant leur lira le morceau en entier une première fois, puis le reprendra lentement et distinctement, leur indiquant chaque point. Une dernière lecture rapide est permise, s'il y a du temps de reste. Cette dictée devra se faire en trente minutes.

Conseils à ma fille.

Mon enfant, si mes caresses, si mes soins ont pu, dans ta première enfance, te consoler quelquefois si ton cœur en a gardé le souvenir, puissent ces conseils, dictés par ma tendresse, être reçus de toi avec une douce confiance et contribuer à ton bonheur. Dans quelque situation que tu sois, quand tu liras ces lignes que je trace loin de toi, indifférent à ma destinée, mais occupé de la tienne et de celle de ta mère, songe que rien ne t'en garantit la durée. Prends l'habitude du travail, non seulement pour te suffire à toi-même sans un secours étranger, mais pour que ce travail puisse pourvoir à tes besoins et que tu puisses être réduite à la pauvreté sans l'être à la dépendance. Quand même cette ressource ne te deviendrait jamais nécessaire, elle te servira du moins à te préserver de la crainte, à soutenir ton courage, à te faire envisager d'un œil plus ferme les revers de fortune qui pourraient te menacer. Tu sentiras que tu peux absolument te passer de richesses, tu les estimeras moins, tu seras plus à l'abri des malheurs auxquels on s'expose pour les acquérir ou par la crainte de les perdre.

COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS, COMMIS-STÉNOGRAPHES, COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS, COMMIS-DACTYLOGRAPHES JUNIORS, COMMIS ET COMMIS JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

DICTÉE

Temps: 30 minutes

Note.—Les candidats ne doivent pas voir cet exercice. Le surveillant leur lira le morceau en entier une première fois, puis le reprendra lentement et distinctement, leur indiquant chaque point. Une dernière lecture rapide est permise, s'il y a du temps de reste. Cette dictée devra se faire en trente minutes.

LA CAMPAGNE DE ROME.

Vous avez lu tout ce qu'on a écrit sur ce sujet; mais je ne sais si les voyageurs vous ont donné une idée bien juste du tableau que présente la campagne de Rome. Figurez-vous quelque chose de la désolation de Tyr et de Babylone, dont parle l'Ecriture; un silence et une solitude aussi vastes que le bruit et le tumulte des hommes qui se pressaient jadis sur ce sol. Vous apercevez çà et là quelques bouts de voies romaines dans des lieux où il ne passe plus personne, quelques traces desséchées des torrents de l'hiver; ces traces, vues de loin, ont elles-mêmes l'air de chemins battus et fréquentés, et elles ne sont que le lit désert d'une onde orageuse qui s'est écoulée comme le peuple romain. A peine découvrez-vous quelques arbres, mais partout s'élèvent des ruines d'aqueducs et de tombeaux, ruines qui semblent être les forêts et les plantes indigènes d'une terre composée de la poussière des morts et des débris des empires. Souvent, dans une grande plaine, j'ai cru voir de riches moissons; je m'en approchais; des herbes flétries avaient trompé mon œil. Un petit nombre de fermes délabrées se montrent sur la nudité des champs; les fenêtres et les portes en sont fermées; il n'en sort ni fumée, ni bruit, ni habitants.

COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS, COMMIS-DACTYLOGRAPHES ET COMMIS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

PRATIQUE DE BUREAU

Temps: 1 heure

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à "quatre" questions seulement.

1. "Où il y a système, les choses vont bien."
Discutez l'importance du système dans un bureau.
Mentionnez des améliorations récentes que vous connaissez et qui ont contribué à donner de tels résultats.

2. (*a*) Quel est l'objet en vue dans un système moderne de mise en dossiers?
(*b*) Nommez les méthodes ordinaires de mise à l'index, et dites dans quels cas chaque méthode serait employée avec avantage.

3. Comment procureriez-vous: (*a*) un système de persévérance effectif, (*b*) le transfert de matières terminées en correspondance; (*c*) le tracement de lettres que l'on détache des dossiers?

4. Donnez une définition brève de *cinq* quelconques des termes suivants, et mentionnez-en l'usage principal: une pièce justificative, un chèque, une traite, un affidavit, une procuration, une circulaire.

5. (*a*) De quoi dépend l'avancement dans un bureau d'affaires?
(*b*) Quelle préparation spéciale faites-vous en vue de mériter la promotion ou la nomination à la position que vous désirez?

COMMIS-MESSAGERS

27 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

1. Disposez les noms suivants en ordre alphabétique avec le dernier nom (surnom) premier: Kenneth M. Seed, Mildred Blenheim, John A. McMahon, James A. Pelton, Michael Wiggins, Harry J. Blythe, Alfred B. Pender, Harry J. Seabrook, Borden Boyd, Helen Wight, Hugh A. Seager.

2. Etes-vous capable de faire des petites réparations ou ajustements aux meubles et aux accessoires de bureau? Mentionnez votre expérience et votre habileté en travaux relatifs aux métiers ou en mécanique.

3. Vous avez dix messages à délivrer dans différentes parties de la ville. Quels seraient les points à considérer en traçant le parcours de votre livraison?

4. Cinq mille circulaires doivent être envoyées pour répondre à une liste de distribution. La circulaire doit être pliée deux fois. Décrivez minutieusement comment vous procéderiez pour adresser les enveloppes, plier les circulaires, les mettre dans les enveloppes, et sceller les envoleppes, de manière à éliminer les mouvements inutiles et faire le travail dans le plus court délai possible.

5. "Celui qui surveille l'horloge n'avance que lentement." Discutez.

COMMIS JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

1. Qu'est-ce qu'un index? Faites la description d'un index à cartes.

2. Disposer les noms suivants par ordre alphabétique: George A. Carver; G. E. Carver; E. LeRoy,; E. Leroux; Western Foundry Company, Birmingham, Ala; Western Foundry Company, Newark, N.J.; Miller, Davis & Co.; Miller Dawson; The Miller-Denton Mfg. Co.; A. F. O'Brien; Ocean S.S. Co.; O'Connor, F. L.; New Jersey, Newton.

3. Définir: Inscription au grand-livre, Biens, Obligations, Billets payables, Circulation, Traite à vue, Mauvaises dettes, Dépréciation, Capital, Compagnies limitées.

4. Ecrivez une lettre (*a*) au Secrétaire, Commission du Service civil, acceptant une position comme commis junior; (*b*) à votre supposé patron, offrant votre démission pour accepter la position ci-haut mentionnée.

5. Pourquoi choisissez-vous l'emploi de bureau comme carrière? Qu'est-ce qui vous porte à croire que vous ferez un succès de ce travail?

COMMIS DES MAGASINS ET COMMIS DES FOURNITURES

27 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1 heure

1. De quel système d'emmagasinage et de quel équipement feriez-vous usage pour prendre soin de 100 formules différentes, afin d'assurer la bonne tenue de ces formules, la vérification facile du matériel en main, la livraison prompte, etc.?

2. De quel système d'enregistrement feriez-vous usage pour tenir compte des marchandises commandées, reçues, livrées, et en magasin?

3. Vous recevez un approvisionnement de pupitres, chaises, machines à écrire, papier à lettres, enveloppes, cartes à index, encre, crayons. Sur quoi porterait votre inspection dans chaque cas?

4. Vous devez être en lieu de montrer que tout le matériel que vous aviez en soin a été donné pour des raisons valables. Comment vous protégeriez-vous?

5. Quelles sont les qualités principales chez un bon commis des magasins et des fournitures?

COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

RÉDACTION DE LETTRES

Temps: 1 heure

Note.—Les candidats n'écriront que "trois" lettres. Ils ne devront pas signer ces lettres de leur nom. La date, l'adresse et les compliments de la fin devront être insérés.

1. A. Leblanc a ouvert un magasin de merceries à Fort-William, Ont. Il désire ouvrir un compte avec C. Hudon et Cie, Montréal.

   Ecrivez une lettre pour C. Hudon et Cie, refusant de lui envoyer des marchandises à crédit, donnant vos raisons pour un tel refus.

2. Après trois ans de service comme commis, J. Lanthier droit laisser R. Simon, et il lui a demandé une lettre de recommandation.

   Ecrivez la lettre que lui donnerait R. Simon.

3. T. Bélanger, Ottawa a annoncé pour un commis-sténographe.

   Ecrivez une lettre pour M. Routhier, qui fait une demande pour la position.

4. Au cours de l'année dernière, vous avez été au service de B. Latour, Winnipeg, en qualité de gérant d'une succursale d'un magasin de chaussures à Regina.

   Ecrivez une lettre à B. Latour, lui donnant une idée générale des conditions du commerce ainsi que les raisons de votre réussite ou de votre faillite.

5. J. Lamoureux, Ottawa, possède un magasin et des marchandises, qu'il a mis en vente. T. Proulx, Toronto, désire en faire l'achat, et il écrit à J. Lamoureux au sujet de renseignements sur la propriété.

   Donnez la réponse de J. Lamoureux.

COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS, COMMIS-STÉNOGRAPHES ET COMMIS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

CORRESPONDANCE

Temps: 1 heure

Note.—Les candidats n'écriront que "trois" lettres. Ils ne devront pas signer ces lettres de leur nom. La date, l'adresse et les compliments de la fin devront être insérés.

1. W. Pagé, Hamilton, Ont., à qui vous devez $500 à compte, vous a envoyé un état de compte.

   Adressez-lui une lettre contenant une traite pour $300, lui demandant de vous accorder du délai pour la balance, en motivant votre demande.

2. Ecrivez une lettre à un ami de Vancouver lui annonçant que vous avez l'intention d'entrer en affaires en cet endroit. Mentionnez le montant de capital que vous auriez à placer, le genre d'affaires que vous désirez entreprendre, etc. Demandez-lui les renseignements qu'il pourra vous fournir au sujet des chances de réussite dans la ligne d'affaires que vous mentionnez.

3. Vous êtes un aspirant à une position au Service civil du Canada. Faites une demande à la Commission du Service civil, énumérant clairement vos aptitudes pour la position.

4. Messieurs Dubé et Thomas, épiciers, ont envoyé le compte de A. Lafleur au montant de $50, somme qu'il ne croit pas être correcte.

   Ecrivez une lettre pour A. Lafleur, leur indiquant l'erreur, leur demandant qu'un nouveau compte soit fait, et leur rappelant les termes de paiement convenus.

5. Vous êtes un commis préposé à la correspondance pour la maison Provost et Cie, Montréal.

   Au nom de votre maison écrivez à la maison Larivière et Cie, Québec, leur annonçant que votre commis-voyageur aura l'occasion de leur rendre une visite sous peu avec des échantillons de nouvelles marchandises d'automne, et mentionnez les achats d'occasion qu'il leur offrira.

COMMIS-CLASSEURS

27 OCTOBRE 1920

MISE EN DOSSIERS ET À L'INDEX

Temps: 1 heure

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à "trois" questions seulement.

1. (*a*) Décrivez minutieusement une méthode reconnue de mise à l'index qui conviendrait pour un système de mise en dossiers où vous recevez, en moyenne, 25 lettres par jour.
   (*b*) Donnez un aperçu du système que vous avez mentionné lorsqu'il devra s'appliquer à un bureau recevant 300 lettres par jour.

2. (a) Expliquez l'index croisé, et tirez au clair en dessinant le contour des cartes et plaçant sur chacune les renseignements nécessaires.
   (*b*) Dites quand et comment se fait le transfert du contenu des dossiers.
   (*c*) Dites comment vous tiendriez compte des lettres détachées des dossiers.

3. Quelles mesures suggéreriez-vous pour obtenir le plus d'efficacité possible dans un système considérable de mise en dossiers qui s'applique à plusieurs divisions?

4. Une lettre que l'on vient de recevoir demande l'attention de trois divisions. Suivez le cours de cette lettre, indiquant toute entrée ou marque employée, à partir du temps où elle est reçue jusqu'à ce que la réponse ou les réponses soient envoyées et tous les papiers soient attachés au dossier.

COMMIS ET COMMIS JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1 heure

Points.

16 1. Additionner 3467859; 7856384; 5927637; 8967458; 8329763; 4839267; 9763846; 4985379.

17 2. Multiplier 7634598 par 86745.

8 3. (*a*) Diviser 750896544 par 8.

8 (*b*) Soustraire 678504927 de 957083045.

17 4. Un marchand achète 465 barils de farine à $9.60 le baril; il en vend 320 barils à $11.25 le baril et le reste à $12.60 le baril. Quel est le gain fait sur ce marché?

17 5. Un fermier veut échanger 120 boisseaux d'avoine à 85 cents le boisseau pour de la farine à $8.50 le baril. Combien recevra-t-il de barils de farine?

17 6. Calculer le montant de la facture suivante:

24 livres de	fromage	à 26	cents	la livre.
36 "	sucre	à 18½	"	"
23 "	thé	à 65	"	"
37 "	café	à 58	"	"

100

COMMIS JUNIORS DES COMPTES

27 OCTOBRE 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1 heure

Points.

32 1. Additionner 3267543; 8462598; 5978325; 7639476; 4396789; 8976547; 6547857.

32 2. Multiplier 1326 par 1463 et diviser le produit par 546.

18 3. (a) Simplifier $7\frac{3}{4} + 5\frac{1}{8} \div 4\frac{11}{18} + 6\frac{17}{36} \div 3\frac{7}{24}$.

16 (*b*) Diviser 327560841 par 9.

34 4. La somme de $12000 a été partagée entre 3 personnes; la deuxième a reçu $1700 de plus que la première, et la troisième $2280 de plus que la deuxième. Quelle est la part de chacune?

34 5. La somme de deux nombres est 8018; le double du petit est 4690. Quelle est la différence entre ces deux nombres?

34 6. Trouver l'intérêt rapporté par $265 à 8% par an, du 11 février au 22 mai 1919.

200

TENUE DE LIVRES

Temps: 1½ heure

1. Quelles entrées enregistrez-vous dans un livre de caisse, un journal, un livre de facture, un livre de ventes, et un livre d'achats?

2. Faites les entrées au journal ou au livre de caisse pour les transactions suivantes:—
1920.

2 sept.	Acheté de Ross et Cie 20 caisses de fromage		$264 00
3 "	Expédié à Smith et Cie, Calgary—		
	5 demi-caisses de thé	$ 97 50	
	2 tonneaux de melasse	84 00	
	2 barils de sucre	69 00	
	2 barils de raisins	32 50	
	Fret sur les articles ci-dessus	118 75	
		———	401 75
4 "	Vendu à Lockyer et Cie—		
	5 barils de sucre à $34.50		172 50
6 "	Vendu à G. R. Low—		
	5 barils de sucre à $32.00		160 00
7 "	Expédié à R. Brand en consignation—		
	20 caisses de fromage à $25.00 (F. à B.)		500 00
8 "	Reçu de Lockyer et Cie, chèque en plein		172 50

9 " Reçu de G. R. Low un chèque de $156.80, après avoir déduit 2% d'escompte comptant.

10 " Reçu de R. Brand un chèque de $300.00 et un billet à trois mois pour la balance, après avoir déduit 2% d'escompte comptant sur le montant payé.

11 " Déposé à la banque de Montréal: chèque de Lockyer et Cie, $172.50; chèque de G. R. Low, $156.80; et le chèque de R. Brand, $300.00.
Escompté le billet de R. Brand à la banque de Montréal, l'escompte étant de $1.50.

13 " Payé à Ross et Cie, compte par chèque, $264.000.
Payé dépenses relatives aux ventes, chèque $75.00.

14 " Payé par chèque $85.00 pour un pupitre de bureau et des chaises de la compagnie "General Supply", sur lesquelles le droit de douane était de 25%, lequel montant fut aussi payé par chèque.

3. Ouvrez les comptes au grand-livre et faites-y les entrées pour les item personnels

COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

STÉNOGRAPHIE

Note.—Ce qui suit doit être dicté d'une voix haute et intelligible, à la vitesse indiquée. Les marques indiqueront au lecteur ce qu'il doit lire dans 15 secondes.

Soixante-quinze mots

Sous ce pli vous trouverez copie d'une lettre qui est assez explicative.

Par suite de la maladie de mon / vieux père, j'ai pris mes dispositions pour aller le voir demain après-midi. Les correspondances de trains m'empêcheront de / revenir à temps lundi pour prendre part à la discussion.

Je vous prie donc d'avoir l'obligeance d'indiquer / à la Chambre qu'il est possible suivant moi que la province d'Alberta fournisse tout le charbon nécessaire aux provinces / d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba et même à la province d'Ontario, en tenant compte du prix et / des facilités de transport.

Ce sujet a été fort bien traité par un certain député, et je suis sûr / qu'il vous donnera sa coopération en tous points. D'après moi, il n'y a pas de raison pour que / les mineurs de l'Alberta ne soient pas occupés dans les mines durant les mois d'été et que le / charbon soit transporté et mis en entrepôt de façon à ce qu'on ne perde qu'une faible quantité pour cent. /

Si l'on a pourvu aux quantités requises pour l'hiver dans les provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba, / un grand nombre de mineurs pourraient être transportés dans les houillères de l'Est, pour augmenter la production de / façon à fournir le charbon de ces mines au moins à la province de Québec sinon à celle d'Ontario. /

COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS ET COMMIS-STÉNOGRAPHES

26 et 27 octobre 1920

STÉNOGRAPHIE

Note.—Ce qui suit doit être dicté d'une voix haute et intelligible, à la vitesse indiquée. Les marques indiqueront au lecteur ce qu'il doit lire dans 15 secondes.

Quatre-vingt-dix mots

Je désire signaler à l'attention de la Chambre que les travaux sont recommencés pour la construction du nouvel édifice de parlement. J'aimerais / donc beaucoup à ce que les membres du parlement prissent des dispositions pour visiter les lieux le plus tôt possible afin de / se mettre au courant du plan général et de proposer les modifications qu'ils pourraient juger nécessaires en vue de hâter le parachèvement de / l'édifice; le comité qui a la surveillance des travaux de reconstruction pourra faire son profit de tous ces avis. Je regrette de dire / qu'il ne paraît pas probable que l'édifice soit terminé pour la prochaine session du parlement à moins que les méthodes de construction / en vigueur à l'heure qu'il est ne soient pas modifiées d'une façon radicale. Si les honorables députés n'y voient pas d'inconvénients, je propose / donc que cette visite ait lieu demain ou mercredi entre 1 heure 30 et trois heures de l'après-midi. Je me rendrai sur / les lieux avec le nombre de fonctionnaires voulu afin de faire visiter les diverses parties de l'édifices aux honorables députés et leur donner / tous les renseignements quant au plan général et à la disposition des diverses pièces. J'ajouterai que les représentants de la presse sont / cordialement invités. Je suis d'avis que ce sera une heure ou une heure et demie employée avec avantage, qui contribuera peut-être à / hâter l'exécution des travaux au grand bénéfice du pays en général. Je laisse donc en blanc le jour et l'heure de la visite, / mais je le répète, demain ou mercredi entre une heure et trente et trois heures me conviendrait admirablement pour cette visite./

COMMIS-STÉNOGRAPHES ET COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS

26 et 27 octobre 1920

STÉNOGRAPHIE

Note.—Ce qui suit doit être dicté d'une voix haute et intelligible, à la vitesse indiquée. Les marques indiqueront au lecteur ce qu'il doit lire dans 15 secondes.

Cent dix mots

Les vacances sont un repos et elles sont une récompense. Le repos suppose la fatigue, et la récompense est le prix de l'effort. Et l'on ne peut / se livrer au repos sans s'inquiéter de savoir si vraiment l'on a travaillé, et l'on ne peut accepter de récompense sans réfléchir et se demander si on l'a / bien mérité. D'où il suit que l'entrée en vacances est pour quelques consciences l'occasion des plus vifs remords, et pour d'autres le motif de la plus saine / et de la plus instructive des réjouissances. Il y a des élèves paresseux que torture en ce moment la seule pensée qu'on leur donne deux mois pour se / reposer, et qui, précisément parce que les vacances leur sont données pour qu'ils se reposent, se demandent comment ils les pourront bien employer. Dès la sortie du séminaire, / du collège, de l'école, ils ont apporté avec eux les données de cet insoluble problème; leurs premières joies furent traversées de pensées sombres; le sentiment profond de / leur indignité, et l'humiliation que l'on éprouve toujours à recevoir une récompense qui ne nous est pas due, empêchent encore la paix du soir de se poser sur / leurs paupières, troublent les nuits trop longues, et les fatiguent à force d'insomnies. Peu à peu sans doute les larmes répandues et les regrets purifieront leurs âmes d'écoliers, tranquiliseront leurs consciences, et l'expiation douloureuse les fera demain dignes d'eux-mêmes et dignes de leurs vacances. Mais ils auront donc appris des vacances la loi / inéluctable du travail, et ne sera-ce pas pour eux la meilleure et la plus utile des leçons?

Quant à ceux qui ont peiné, qui ont feuilleté et / fouillé les livres, qui ont sans faiblesse accompli la tâche de chaque jour, et que la fin de l'année scolaire a surpris penchés sur leur travail, ils / sont heureux parce que les vacances leur sont agréables. Repos et récompenses sont des mots dont ils comprennent toute la signification, ils vont les vider de leur contenu./

COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

STÉNOGRAPHIE

Note.—Ce qui suit doit être dicté d'une voix haute et intelligible, à la vitesse indiquée. Les marques indiqueront au lecteur ce qu'il doit lire dans 15 secondes.

Cent vingt-cinq mots

L'agent de la Compagnie de navigation des Iles-de-la-Madeleine est arrivé ici, revenant des îles où il s'était rendu à bord du *Stanley,* bâtiment de l'Etat, que le Gouvernement avait / envoyé là-bas avec une cargaison de vivres prise à Pictou et à Souris. Le navire est arrivé à destination samedi dernier après avoir passé deux jours et deux nuits à se / frayer péniblement un chemin à travers quarante milles de glace massive et lourde dont l'épaisseur variait entre un à trois pieds. Après avoir quitté la Pointe, il arrivait à la glace / qui, jusqu'aussi loin que pouvait porter le regard, formait un vaste champ où ne se voyait pas la moindre fissure. Si épaisse était la glace que le bâtiment ne pouvait avancer de / la moitié de sa longueur sans être interrompu dans sa marche, et par deux fois il se trouva si bien pris que les hommes de l'équipage durent le dégager eux-mêmes, et, / vendredi il ne faisait que six milles dans l'espace de trois heures.

A l'île Amherst, cinq cents personnes au moins se pressaient sur le brise-lames pour saluer par de brillantes acclamations / l'arrivée du *Stanley* et voir pour la première fois un brise-glace à l'œuvre.

Le déchargement du navire eut lieu le samedi soir, au milieu d'une tempête de neige et par une / température de 18 au-dessous de zéro, et dimanche matin, le *Stanley* faisait voile pour Sydney-Nord, où il arriva lundi matin.

L'agent rapporte que les îles sont suffisamment pourvues de vivres / et de combustible, mais qu'on y manque de pétrole. Sauf en cas de maladie, nombre de demeures restent plongées dans l'obscurité, et dans aucune maison on ne pourra allumer plus d'une / seule lampe pendant la durée de l'hiver. Les îles étant pour ainsi dire complètement dépourvues de gazoline, les pêcheurs vont se trouver fort gênés pour leurs travaux du printemps; à vrai / dire il ne se fera guère de pêche tant que les gens n'auront pas reçu d'approvisionnement de gazoline. A l'heure actuelle, il y a 100 barils d'essence à Pictou et 64 / à Souris qui sont prêts à être expédiés, mais on ne pouvait les mettre à bord du *Stanley* sans gâter les farines, viandes, etc., qui formaient la majeure partie de la cargaison /

COMMIS-DACTYLOGRAPHES JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

DACTYLOGRAPHIE

Temps: 15 minutes

Pour ainsi dire, toute la Saskatchewan et la plus grande partie de l'Alberta se composent de terrains carbonifères. Ces provinces possèdent plus de charbon que tout autre pays de l'univers, à l'exception des Etats-Unis. La population établie entre Port-Arthur et le Pacifique, ou entre Montréal et l'Atlantique, ne devrait, pour aucune raison, manquer de charbon. Si l'on pouvait employer des mineurs en permanence, les mines de l'Ouest contribueraient, dans une large mesure, à l'augmentation de la production, et produire du combustible dans l'Ouest pour fins de consommation locale, ce serait créer une demande régulière de charbon et assurer l'exploitation des mines du commencement à la fin de l'année; ce serait aussi retenir au pays des millions de dollars que nous employons maintenant à acheter du charbon américain. La population de la Nouvelle-Ecosse devrait être pourvue de moyens de transport, afin d'envoyer aux provinces de Québec et d'Ontario son charbon, son fer, son acier, son coke, son goudron et les dérivés qu'elle obtient du charbon, et ramener de ces provinces de la farine, du blé, du lard fumé et des articles manufacturés. Nos mines représentent d'immenses ressources qu'il nous faut commencer à étudier et à utiliser.

La superficie des dépôts houillers du Canada est évaluée à 109,668 milles carrés, et dans l'analyse des rapports concernant les dépôts houillers du monde entier on constate que le Canada a occupé la deuxième place avec une quantité disponible de 1,243,-269,000,000 tonnes, tandis que celle des Etats-Unis est de 3,838,659,000,000. Le rendement possible de la Nouvelle-Ecosse est de 400,000,000 tonnes et son rendement annuel est de 5,000,000 de tonnes. Il fut un temps où les provinces maritimes fournissaient 2,000,000 de tonnes de houille à la province de Québec; l'an dernier elles lui en ont fourni 50,000 tonnes.

On peut prédire avec certitude que le prix du charbon ne subira pas de baisse permanente; il est plutôt à prévoir qu'il y aura une hausse graduelle et constante. La hausse dans le prix de l'anthracite est surtout causée par l'épuisement des couches les plus épaisses, par l'augmentation des frais d'exploitation et des taux de transport.

Aux Etats-Unis on extrait du poussier des carreaux des mines et du lit des rivières et après lui avoir fait subir un certain traitement, on en obtient un produit qui égale, sous beaucoup de rapports, le menu charbon. Ceci nous démontre qu'aux Etats-Unis on ne néglige rien pour économiser les ressources du pays en combustible. Les autorités recommandent l'économie au public. Dans la région où se trouve l'anthracite, pendant bien des années 5,000,000 de tonnes de déchets de charbon ont été jetées à la rivière. Si vous parcourez cette région aujourd'hui, vous voyez des dragues occupées à extraire ces déchets qui sont ensuite revendus.

COMMIS-STÉNOGRAPHES JUNIORS

26 ET 27 OCTOBRE 1920

DACTYLOGRAPHIE

Temps: 15 minutes

À QUOI SERT LE VERRE

Si je vous demandais à quoi sert le verre, vous jetteriez bien sûr vos regards vers la fenêtre, et ce serait déjà une réponse. Les vitres, en effet, préservent nos demeures du froid, de la pluie, du vent, tout en nous laissant jouir de la lumière du jour.

Représentez-vous ce qu'étaient les maisons d'autrefois quand on ne connaissait pas le verre à vitre. On pouvait à la rigueur s'en passer dans les pays très chauds; mais dans nos climats, l'hiver surtout, il fallait ou renoncer à y voir clair, ou renoncer à avoir chaud dans les maisons.

Aujourd'hui ne trouveriez-vous pas bien laids ces petits carreaux de corne ou de toile, de parchemin ou de papier huilé, qui tenaient lieu de vitre chez presque tout le monde, il y a quelques siècles! Quel triste aspect nous représenteraient les rues des villes, si les magasins étaient fermés par des volets de bois! Vous ne pourriez plus admirer les images, les jouets, les friandises, les riches étoffes, les beaux meubles qui sont aux étalages.

Le verre nous sert aussi à boire. Autrefois l'on buvait dans des tasses de terre, dans de lourds gobelets d'étain; combien nos verres à boire sont plus jolis, plus légers, plus propres, plus faciles à nettoyer, plus agréables enfin et plus appétissants!

Quand le soir on se réunit en famille autour de la lampe, pour lire, pour écrire, pour travailler, c'est au verre que l'on doit la brillante clarté dont on jouit. Quand la nuit est venue, il a beau pleuvoir, venter, nos rues restent éclairées, parce que les vitres des lanternes ou réverbères préservent le bec de gaz ou de lampe.

Vous avez de bons yeux mes petits amis; mais il vient un âge où la vue s'affaiblit, où les yeux refusent leur service, où grand'mère ne peut plus enfiler son aiguille ni grand-père lire son journal. Quel ennui! Heureusement que le verre leur donne des yeux: ce sont les lunettes. Pauvres chères lunettes, qu'on est malheureux quand on les perd! On cherche dans tous les coins, on fouille dans toutes ses poches jusqu'à ce qu'on les ait retrouvées. Il y a des vues qu'on appelle myopes, c'est-à-dire qui ne voient que de très près.

COMMIS-STÉNOGRAPHES

26 ET 27 OCTOBRE 1920

DACTYLOGRAPHIE

Temps: 15 minutes

A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Cette semaine s'est faite la rentrée générale des classes. Nos collèges et séminaires avaient donné l'exemple, il y a huit jours, et maintenant il n'y a plus de jeunes gens, ni d'enfants oisifs en nos campagnes recueillies.

L'école primaire est donc ouverte; elle est peuplée; elle est remplie. Cette maison aux volets fermés que l'on voyait assise, solitaire et triste, au bord des routes, pendant les mois chauds de l'été, paraît avoir secoué sa langueur; elle est sortie de son silence de veuve ennuyée, et par les fenêtres où se groupent des petites têtes d'enfants curieux s'échappent le bourdonnement studieux des écoliers et les rappels à l'ordre de la maîtresse vigilante.

Rien n'est beau—même, surtout peut-être, quand on l'aperçoit à travers ses lointains souvenirs—rien n'est beau comme le spectacle que nous offrent ces écoles où les tout petits, ressemblés autour du maître ouvrent leurs esprits aux premières révélations de la science. L'innocence, la grâce, l'intelligence brillent à la fois sur ces fronts que n'ont pas effleurés les cruels soucis, et ces petits êtres portent encore en leur âme et conscience tout ce que notre humanité peut contenir de fraîcheur et de tendresse exquise. Ce sont des fleurs délicates, toutes pleines encore de la rosée du ciel, et qu'il faut manier avec une pieuse dextérité.

Ils le savent bien, d'ailleurs, ces mioches, ou ils paraissent le soupçonner, qu'ils sont l'orgueil et la joie des foyers, et l'espérance très douce de leur patrie, quand ils s'en vont crânes et hardis, sacs au dos, la main dans la main, le long des chemins qui aboutissent à l'école. Déjà parfois ils devisent de leur fortune, ils veulent presser le pas trop lent de la vie, ils s'élancent comme des petits fous vers l'avenir inconnu. "Quand je serai grand", disent-ils, et ils s'entretiennent de leurs rêves, ils se confient leurs ambitions, il s'appuient de leurs mutuels espoirs, et ils s'attachent ainsi les uns aux autres par ces relations où ils mettent en commun le meilleur de leurs âmes, par ces amités d'enfance qui sont si bonnes et si indestructibles, par ces liens très étroits que la mort seule pourra dénouer.

Enfants, caressez ces premiers songes, enivrez-vous de ces parfums d'espérance que font arriver déjà jusqu'à vous les brises matinales de votre aurore. Mais souvenez-vous surtout que vous êtes dès maintenant les ouvriers de votre fortune, les artisans de votre destinée. Et puisque septembre vous a rappelé à l'école primaire, entendez son appel, et allez-y bien travailler.

Oh! sans doute, le travail n'est pas toujours facile à vos six ou douze ans, et il pèse sur vos volontés comme un poids lourd qui parfois les écrase et les brise. Vous éprouvez dès maintenant que l'on n'acquiert rien sans peine, et ceci est une rude initiation aux exigences de la destinée.

La science, si infime, et si simple, et si élémentaire que soit son objet, ne pénètre en nos esprits qu'au prix de l'effort; et c'est peut-être les rudiments qui coûtent le plus à nos courages, parce que l'esprit encore inhabile se trouve seul, ou presque seul, engagé dans cette étude; l'imagination de l'enfant n'y trouve pas suffisamment son compte. Un et un font deux deux et deux font quatre, sont sans doute pour vous, comme pour le petit Augustin qui fréquentait les écoles de Tagaste, un chant odieux, tandis que plus tard peut-être, pour votre imagination comme pour la sienne, ce sera un spectacle enchanteur, tout fantaisiste qu'il soit, que le cheval de bois rempli de guerriers ou l'incendie de Troie et l'ombre de Créuse.

COMMIS-STÉNOGRAPHES SENIORS ET COMMIS-DACTYLOGRAPHES

26 ET 27 OCTOBRE 1920

DACTYLOGRAPHIE

Temps: 15 minutes

En présence de ces faits, nous avons donc raison de poser la question: Pourquoi a-t-on demandé l'autorisation d'importer et de fabriquer l'oléomargarine au pays? Jusqu'à un certain point, ce ne sont pas les consommateurs qui ont demandé l'entrée de l'oléomargarine en Canada,—bien qu'un certain nombre de consommateurs de beurre l'aient fait—mais ce sont surtout les sociétés et les grandes compagnies qui désiraient beaucoup entreprendre la fabrication de ce produit.

Pendant des mois, un flot continuel d'articles et d'annonces a inondé les colonnes des journaux appelant l'attention de la population canadienne sur la nécessité d'introduire l'oléomargarine sur les marchés du Canada et sur certains arguments tendant à démontrer pour quelles raisons ce produit devrait être utilisé par les familles. Je soutiens donc que ces demandes incessantes sont le fait de certaines gens, qui ne sont nullement intéressées dans l'industrie laitière, mais sont plutôt les concurrents de nos cultivateurs pour la production des aliments de la laiterie.

Il est de la plus haute importance pour le Canada de maintenir le degré de pureté et l'excellente réputation dont jouissent les produits de l'industrie laitière canadienne. Sous ce rapport, le Canada jouit d'une réputation qui fait l'envie de tous les pays du monde. Or, il est de notre devoir de maintenir cette excellente réputation, coûte que coûte. Pour cela, il suffit de surveiller le degré de pureté de nos produits laitiers.

Le commerce d'exportation des Etats-Unis s'est trouvé perdu du jour où les Américains ont commencé à falsifier leurs produits laitiers et à offrir en vente des substituts; le même sort est réservé aux produits canadiens, si le gouvernement adopte une pareille politique.

La situation qui existe au Canada est différente de l'état de choses existant dans les autres pays où l'oléomargarine est en grande demande. Dans les pays européens, et peut-être aussi aux Etats-Unis, les produits de la laiterie et le beurre ne sont pas en proportion de la demande; mais au Canada, nous produisons plus que nos besoins et nous sommes encore bien loin d'avoir atteint la limite de ce que nous pouvons produire.

L'un des arguments que font valoir les champions de l'oléomargarine, c'est le prix élevé du beurre. Or, j'ai déjà fait observer que le beurre, même aux prix actuels, est encore l'un des aliments que notre population est en mesure de se procurer à meilleur marché. Un autre argument que l'on fait valoir. J'ai établi à mon sens que le beurre n'est pas rare au pays. Puisque nous avons été en mesure d'en exporter à l'étranger de huit à dix millions de livres en ces dernières années, c'est un indice que ce produit est en abondance dans notre pays.

Le troisième argument qu'apportent les défenseurs de l'oléomargarine à l'appui de leur thèse, c'est qu'il est nécessaire de procurer à la population de nouvelles substances grasses. Si les fabricants d'oléomargarine sont en mesure d'établir à notre satisfaction qu'ils produisent de nouvelles substances grasses ou qu'ils contribuent à augmenter la production de ces substances, alors nous serons obligés d'admettre que l'argument est valable; mais en réalité, ils n'en font rien. Il n'y a pas plus de matières

grasses sur le marché à l'heure qu'il est qu'il n'y en avait à l'époque où ils ont commencé à fabriquer l'oléomargarine; la forme des produits est modifiée, voilà tout.

L'oléomargarine est mise sur le marché pour remplacer le beurre. Or, ce produit ne remplacera jamais le beurre. Le beurre possède plusieurs avantages sur l'oléomargarine. Pour l'instant, je ne prendrai pas le temps de les énumérer tous par le détail.

Il est reconnu, cependant, que le beurre est de digestion beaucoup plus facile que l'oléomargarine, et qu'il vaut beaucoup mieux pour les enfants surtout. L'oléomargarine ne saurait remplacer le beurre, et l'on n'a jamais prétendu, non plus, qu'elle devrait le remplacer; on a tout simplement voulu l'employer à titre d'imitation du beurre, comme le démontre le procédé qui préside à sa fabrication. Ainsi, on lui donne la couleur et le goût du beurre et l'on en fixe le prix à un chiffre aussi élevé que l'état du marché peut le permettre, afin qu'elle ressemble au beurre aussi sous ce rapport.

Quelle est la composition de cette substance qu'on appelle l'oléomargarine? Les fabricants donnent de beaux noms à ses divers éléments constitutifs; mais en langage ordinaire, on peut dire qu'elle se compose principalement de suif, de graisse et d'huile de graine de cotonnier. Il y entre parfois de 42 à 47 pour 100 de suif, de 6 à 28 pour 100 de graisse, 15 à 49 pour 100 d'huile de coton.

COMMIS DE DOUANES, EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS-EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS DES DOUANES, MESSAGERIES ET POSTES, COMMIS DE MANIFESTES, GARDE-CLEFS D'ENTREPÔTS ET COMMIS DE L'ACCISE, COMMIS D'ENTREPÔTS DE DOUANE ET PRÉPOSÉ DE L'ACCISE (CLASSE I)

28 octobre 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 45 minutes

1. Quel est votre âge?

2. Donnez les détails de votre instruction, nommant les écoles et les collèges que vous avez fréquentés et donnant un aperçu général du cours suivi dans chaque endroit, avec référence spéciale aux cours d'affaires et de commerce.

3. Quelle expérience avez-vous eue en affaires? Donnez en détail les devoirs des positions que vous avez remplies.

4. Dites dans lesquels des cours suivants vous vous jugez qualifié: tenue de livres, mise en dossiers, tenue de registres, sténographies, dactylographie, correspondance, donnant le degré de votre expérience dans chaque cas.

COMMIS DES DOUANES

28 octobre 1920

TRAVAIL DE BUREAU

Temps: 1½ heure

1. Qu'entendez-vous par les abréviations suivantes: c.v., M.A., I.C., p.m., B.S.A., No, janv., I.P.E., Alta, écr.?

2. Qu'entendez-vous par: Connaissement, facture, manifeste, escompte, intérêt, billet?

3. (*a*) Décrivez la forme reconnue d'une bonne lettre d'affaires.
   (*d*) Dans quelles circonstances les formules de civilité suivantes sont-elles employées: Messieurs, chers messieurs, mon cher monsieur, et monsieur?
   (*c*) Dennez quelques-unes des formules reconnues pour les compliments de la fin dans les lettres d'affaires, avec une note brève relativement à l'usage de chacune.

4. Donnez une série de règlements qui en étant suivis vous assureront que le courrier entrant est (*a*) enregistré, (*b*) que les réponses sont données immédiatement et que le sujet a été pris en considération, (*c*) que le tout soit à votre disposition au besoin.

5. (*a*) Nommez *six* accessoires de bureau (non des machines) qui, à votre avis, épargnent du travail, et donnez une note brève sur *trois* quelconques de ces accessoires.
   (*b*) Décrivez brièvement les emplois du multigraphe, du miméographe, et du dictaphone.

EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS-EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS DES DOUANES, MESSAGERIES ET POSTES, COMMIS DE MANIFESTES, GARDES-CLEFS D'ENTREPÔTS ET COMMIS DE L'ACCISE, COMMIS D'ENTREPÔTS DE DOUANE ET PRÉPOSÉS DE L'ACCISE (CLASSE I)

28 OCTOBRE 1920

TRAVAIL DE BUREAU

Temps: 1½ heure

1. Qu'entendez-vous par les abréviations suivantes: Rép., incor., a.m., etc., pp., s.v.p., mem., M.L.A., N.B., E.-U.?

2. Donnez les procédés routiniers relativement: (*a*) à l'envoi d'un télégramme; (*b*) à un appel téléphonique à longue distance; (*c*) à une lettre pour livraison spéciale; (*d*) à l'envoi d'un paquet à l'étranger.

3. (*a*) Vous recevez une lettre de F. Huard et Cie, contenant un chèque en règlement de son compte. Le chèque porte cependant une date à venir. Quelle lettre enverriez-vous à F. Huard et Cie?
   (*b*) Donnez la réponse de F. Huard et Cie.

4. (*a*) Qu'entendez-vous par "douane" et "accise"?
   (*b*) Ecrivez une note explicative sur les mots suivants: Marchandises en entrepôts, valeur de circulation, *ad valorem* et évaluation.

5. (*a*) Expliquez soigneusement ce qui suit: grand livre, créancier, débiteur, capital, système de persévérance, et lettre formule.
   (*b*) Donnez des exemples tirant au clair l'explication donnée pour les *deux* derniers.

EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS-EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS DES DOUANES, MESSAGERIES ET POSTES ET COMMIS DE MANIFESTES

28 OCTOBRE 1920

GÉOGRAPHIE

Temps: 1½ heure

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à "cinq" questions.

1. Nommez par ordre, de l'ouest à l'est, les provinces du Canada qui longent la ligne de démarcation internationale, et mentionnez ces Etats qui touchent à chaque province.

2. Dressez une carte des Grands Lacs, nommant et disant où sont situés ces lacs, les eaux qui les unissent, *cinq* des ports canadiens les plus importants et *cinq* ports américains.

3. Nommez et dites où sont situées *dix* endroits au Canada où une voie ferrée venant des Etats-Unis entre au Canada.

4. Donnez la situation exacte de chacun des endroits suivants et mentionnez une industrie importante pour chacun: Sydney, Trail, Sarnia, Frank, Peterborough, Lethbridge, Niagara, chutes Shawinigan, Cobalt et Thetford.

5. Nommez et dites où est situé le centre principal du Canada où l'on trouve l'or, le nickel, l'acier, le charbon, l'asbeste, le plomb, le ciment, l'huile raffinée, et le sel, respectivement.

6. Nommez ces parties de l'Empire Britannique d'où la Grande-Bretagne obtient son plus grand approvisionnement de: laine brute, coton brut, sucre brut, chanvre, bois de sciage, fromage, bœuf, et blé, respectivement, et nommez le port d'où l'article est expédié dans chaque cas.

COMMIS DE DOUANES, EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS-EXAMINATEURS DES DOUANES, COMMIS DES DOUANES, MESSAGERIES ET POSTES, COMMIS DE MANIFESTES, GARDES-CLEFS D'ENTREPÔTS ET COMMIS DE L'ACCISE, COMMIS D'ENTREPÔTS DE DOUANE ET PRÉPOSÉS DE L'ACCISE (CLASSE I)

28 OCTOBRE 1920

ARITHMÉTIQUE

Temps: $1\frac{1}{2}$ heure

Avis.—Les "trois" premières questions et "quatre" des cinq qui restent constitueront un devoir complet. Tous les détails doivent être donnés.

Points.

12 1. Quelle est la moyenne des nombres suivants: 368754; 932756; 549837; 762548; 859769; 768754; 567895;

12 2. Multiplier 387527 par 69264, et diviser le produit par 4292.

12 3. (*a*) Simplifier $3\frac{7}{8} + 2\frac{1}{12} - 4\frac{1}{3}$. (*b*) Simplifier $9\frac{1}{36} - 7\frac{19}{97}$.

12 4. Trouver 6% de \$215.50; 5% de \$3947; $12\frac{1}{2}$% de \$324; $16\frac{2}{3}$% de \$630.

13 5. Le prix de fabricaion d'un chapeau est \$2.50. Le fabricant veut faire un bénéfice de 40 % sur ce prix. (*a*) Trouver son prix de liste. (*b*) Trouver son prix de vente, s'il accordait un rabais de 10% de son prix de liste.

13 6. Si le lait de bonne qualité contient les $\frac{4}{25}$ de son poids de crème, et la crème fournit $\frac{23}{100}$ de son poids de beurre, calculer le nombre de livres de lait qui ont fourni 115 livres de beurre.

13 7. Un fermier prend un ouvrier à condition de lui donner \$3.25 par jour quand il ne le nourrira pas, et \$2.65 par jour lorsqu'il le nourrira. Après 65 jours ou à son ordre, la somme de trois cent vingt-quatre dollars, valeur reçue.

13 8. Calculer la somme nette que le banquier a rendue au porteur du billet suivant, s'il fut escompté le 6 octobre 1918, à 6% par an:

\$324.00. OTTAWA, 16 septembre 1918.

A quatre-vingt-dix jours de cette date, je promets payer à J. D. Morrison, ou à son ordre, la somme de trois cent vingt-quatre piastres, valeur reçue.

S. HALLMAN.

13 9. Le salaire d'un homme est \$2,800. Trouver sa taxe, sachant que \$1,200 de ce montant est exempt de toute taxe et qu'il paie $2\frac{3}{5}$% sur le reste.

COMMIS DES DOUANES

28 OCTOBRE 1920

TENUE DE LIVRES

Temps: 2 heures

1. Définir: Intérêt, Escompte de commerce, Escompte comptant, Droits de douane, Droits d'accise, Pourcentage, Commission, *C.O.D.*, Connaissement, Marchandises en entrepôts.

2. Quel est le montant d'une facture de marchandises marquée à $384 avec escomptes de commerce de 20%, 10% et 5%?

3. Enregistrez les transactions suivantes de Ross et Cie, pour le mois de septembre:

1er	sept.	Entré en affaires avec argent comptant........	$ 200 00
30	"	Marchandises vendues à crédit au cours du mois ..	460 00
"	"	Argent comptant reçu des clients............	240 00
"	"	Marchandises achetées à crédit	290 00
"	"	Payé comptant aux créanciers à compte	250 00
"	"	Ventes au comptant au cours du mois	180 00
"	"	Marchandises achetées au comptant	100 00
"	"	Payé dépenses au comptant	35 00
"	"	Payé loyer au comptant	40 00
"	"	Salaires payés au comptant	175 00

Faites les entrées au grand-livre et dressez le bilan d'essai.

4. Faites les entrées au journal ou au livre de caisse pour les transactions suivantes:

2	sept.	Acheté de Ross et Cie 20 caisses de fromage		$264 00
3	"	Expédié à Smith et Cie, Calgary—		
		5 demi-caisses de thé	$ 97 50	
		2 tonneaux de melasse..........	84 00	
		2 barils de sucre..............	69 00	
		2 barils de raisins............	32 50	
		Fret sur les articles ci-dessus........	118 75	
				401 75
4	"	Vendu à Lockyer et Cie—		
		5 barils de sucre à $34.50............		172 50
6	"	Vendu à G. R. Low—		
		5 barils de sucre à $32.00..............		160 00
7	"	Expédié à R. Brand en consignation—		
		20 caisses de fromage à $25.00 (F. à B.).. ..		500 00
8	"	Reçu de Lockyer et Cie, chèque en plein........		172 50
9	"	Reçu de G. R. Low un chèque de $156.80, après avoir déduit 2% d'escompte comptant.		
10	"	Reçu de R. Brand un chèque de $300.00 et un billet à trois mois pour la balance, après avoir déduit 2% d'escompte comptant sur le montant payé.		

11 sept.	Déposé à la banque de Montréal: chèque de Lockyer et Cie, $172.50; chèque de G. R. Low, $156.80; et le chèque de R. Brand, $300.00.
	Escompté le billet de R. Brand à la banque de Montréal, l'escompte étant de $1.50.
13 "	Payé à Ross et Cie, compte par chèque, $264.00.
	Payé dépenses relatives aux ventes, chèque, $75.00.
14 "	Payé par chèque $85.00 pour un bureau et des chaises de la compagnie "General Supply", sur lesquelles le droit de douane était de 25%, lequel montant fut aussi payé par chèque.

COMMIS DES POSTES, CHARGEURS DES POSTES ET PRÉPOSÉS DU TRANSBORDEMENT DES DÉPÊCHES

29 ET 30 OCTOBRE 1920

GÉOGRAPHIE

Temps: 1 heure

Avis.—Les candidats ne répondront qu'à "quatre" questions seulement.

1. Nommez *dix* des ports canadiens les plus importants sur les grands lacs, et dites sur quel lac chacun est situé.

2. (*a*) Dites où sont situées: Les chutes Shawinigan, Lethbridge, Dawson, Sudbury, Peterborough, chutes Niagara, Sydney, Hull, Cobalt, et New-Glasgow.
   (*b*) Quelle est la principale industrie dans ces endroits?

3. Nommez et donnez la situation exacte d'un centre important qui produit: la farine, le bacon, le charbon, le pétrole, le bois de sciage, la pâte à bois, les automobiles, les machines électriques, les instruments aratoires, et le sucre raffiné, respectivement.

4. Donnez en détail les eaux qu'un navire parcourera au cours d'un voyage de Québec à Port-Arthur, et mentionnez les canaux qu'il pourrait éviter sur son parcours.

5. Nommez les *trois* plus grands centres dans chacune de *cinq* quelconques des provinces du Canada, et mentionnez les principales lignes de voies ferrées qui entrent dans chaque centre.

COMMIS DES POSTES

29 ET 30 OCTOBRE 1920

DICTÉE

Temps: 30 minutes

Note.—Les candidats ne doivent pas voir cet exercice. Le surveillant leur lira le morceau en entier une première fois, puis le reprendra lentement et distinctement, leur indiquant chaque point. Une dernière lecture rapide est permise, s'il y a du temps de reste. Cette dictée devra se faire en trente minutes.

LES DANGERS D'UNE PORTE OUVERTE

Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour qui donnait sur les champs se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte, mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante. Plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour un jeune et beau porc s'échappa et gagna le bois. Voilà tous les gens en campagne: le jardinier, la meunière, la fille de basse-cour sortirent chacun de leur côté, en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et, en sautant un fossé pour lui barrer le passage, il se fit une dangereuse foulure qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé le linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une vache, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Voilà donc en peu d'instants une perte assez considérable.

COMMIS DES POSTES

29 ET 30 OCTOBRE 1920

RÉDACTION DE RAPPORTS

Temps: 1 heure

Avis.—Les candidats ne rédigeront que "trois" rapports seulement. Ils ne devront pas les signer de leur nom.

1. Vous êtes un aspirant à la position de commis des postes.
Faites un rapport de vos aptitudes pour la position à la Commission du Service civil.

2. T. Lambert est un commis des postes au bureau de poste, Ottawa. Au cours du mois d'août 1920, les lettres suivantes ont été retournées au bureau des lettres mortes:

10 lettres non affranchies du tout;
5 lettres adressées avec initiales seulement;
5 lettres adressées avec numéro de la rue seulement.

Faites pour T. Lambert un rapport de ce qui précède au surintendant de la division des lettres mortes, Ottawa, donnant tels renseignements supplémentaires que vous jugerez nécessaires.

3. J. Arbour est maître de poste à North-Bay, Ont., où A. Chénier est un commis des postes. On y découvre un explosif dans le courrier et il est envoyé à l'inspecteur des postes, Ottawa, de manière à ce que personne ne court de danger, et un rapport complet est soumis relativement à cette découverte.

Ecrivez le rapport de A. Chénier pour J. Arbour.

4. Un article recommandé a été envoyé par erreur du bureau de poste de Winnipeg à Ottawa sans être affranchi en plein. En arrivant à destination le double du montant d'affranchissement qui manquait a été perçu sur livraison.

Faites rapport pour le maître de poste, Ottawa, à l'inspecteur des postes, attirant son attention sur la négligence du maître de poste de Winnipeg.

CHARGEURS DES POSTES

29 ET 30 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Si le taux d'affranchissement pour une certaine classe de journaux est ¼ cent par livre, quel sera le coût d'affranchissement pour 1,000 livres?

2. Si le taux d'affranchissement pour une certaine classe de journaux est 1 cent pour 4 onces, ou fraction de 4 onces, quel sera le coût d'affranchissement pour 1,237 livres?

3. Si vous étiez à ouvrir un sac d'effets de malle fermé à clef qui devraient être assortis immédiatement pour correspondre à certains raccordements de trains et qu'à cause du cadenas brisé vous ne pouviez ouvrir le sac, que feriez-vous pour en dégager les effets de malle?

4. Si l'on vous envoyait à la station avec une malle qui devrait être expédiée par un certain train, et que le tramway dans lequel vous vous trouviez se brisât, que feriez-vous?

5. Si l'on vous envoyait à la station avec instructions de délivrer une lettre très importante au courrier à bord d'un train et que le gardien de la barrière à la station refusait de vous laisser passer, que feriez-vous pour délivrer cette lettre au courrier?

6. Si vous étiez à préparer les malles pour l'expédition et au dernier moment avant que la malle fut envoyée, vous aperceviez un grand trou au fonds du sac à malle, que feriez-vous pour protéger les effets que le sac contenait **s'il n'y** avait pas assez de temps pour changer le sac?

7. Si, en passant près d'une boîte à lettre sur la rue, vous vous aperceviez que le boîtier avait oublié de fermer la boîte à clef, et que cette boîte contenait des effets de malle, que feriez-vous?

8. Si vous étiez à faire le transbordement des malles d'un camion à une station de chemins de fer à un wagon à malle, et cinq à dix minutes avant le départ du train, vous vous aperceviez que le courrier en charge du train s'était évanoui, que feriez-vous?

PRÉPOSÉS AU TRANSBORDEMENT DES DÉPÊCHES

29 ET 30 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Les effets de malle périssables ou fragiles sont placés dans des sacs rouges. En chargeant et déchargeant les dépêches comment traiteriez-vous ces sacs?

2. Si en déchargeant les dépêches vous vous aperceviez que deux des sacs étaient endommagés à tel point qu'un ou deux effets de malle sortaient de chaque sac, que feriez-vous pour voir à ces articles et pour protéger le reste des effets dans les sacs endommagés?

3. Si un train-poste que vous deviez rencontrer était une heure en retard et le préposé au transbordement des dépêches qui devait vous remplacer juste avant l'arrivée du train en retard ne vint pas, que feriez-vous?

4. Que feriez-vous si un officier du chemin de fer vous donnait des instructions contraires à celles que vous auriez reçues des officiers du ministère des Postes?

5. Que feriez-vous si un courrier de chemin de fer tombait malade soudainement et si, à votre avis, il était incapable d'entreprendre sa tournée?

6. En vous servant de 100 mots environ, donnez un compte-rendu des positions que vous avez remplies et montrez sous quel rapport l'expérience acquise vous servirait en qualité de préposé au transbordement des dépêches.

FACTEURS

29 ET 30 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1½ heure

Points.

25 1. Donnez en détail ce que vous considérez être les devoirs d'un facteur et quelles sont les qualités qu'il doit posséder.

10 1. Si une personne résidant sur votre parcours vous donnait des instructions de bouche de lui envoyer son courrier à une nouvelle adresse, que feriez-vous?

10 3. Expliquez clairement ce que vous feriez, si lors de votre dernière livraison vous aviez été dans l'impossibilité de délivrer?

(*a*) toutes vos lettres ordinaires;

(*b*) tous vos articles recommandés.

10 4. Que feriez-vous si un paquet semblant contenir des marchandises de valeur et venant des Etats-Unis vous était donné pour en faire la livraison?

10 5. Expliquez le mode de percevoir le montant dû sur des effets de malle partiellement affranchis qui vous sont donnés pour en faire la livraison.

15 6. Donnez le montant correct de timbres requis, taxe de guerre comprise, pour affranchir les articles suivants:

(*a*) Une lettre pesant 2 onces, mise à la poste à Montréal et devant être délivrée à Montréal.

(*b*) Une lettre pesant 2 onces, mise à la poste à Montréal et devant être délivrée à Saint-Jean, N.-B.

(*c*) Une lettre recommandée pesant 1 once, mise à la poste à Toronto et devant être délivrée à Hamilton, Ont.

10 7. Décrivez ce que vous considérez être la meilleure méthode pour faire la livraison du courrier à ceux qui habitent une maison de rapports.

10 8. Que feriez-vous d'un article ordinaire, ou recommandé, qui doit être délivré et que vous trouvez endommagé?

100

COURRIERS SUR CHEMINS DE FER

29 ET 30 OCTOBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1½ heure

1. Quelle facilité le ministère des Postes offre-t-il au public pour la mise des effets de malle à la poste?

2. Est-ce que les effets de malle, une fois mis à la poste dans un wagon à malle, peuvent être rendus à la personnes qui les a mis à la poste? Sinon, pourquoi?

3. Décrivez les différentes sortes de sacs de malle que vous avez vus en usage au service de la poste sur chemins de fer.

4. Ecrivez une lettre faisant une demande pour une position de courrier sur chemins de fer, établissant:
   (*a*) Ce que vous croyez en être les devoirs et la responsabilité.
   (*b*) Comment votre expérience antérieure vous rend apte à remplir la position que vous sollicitez.

5. Si pour une raison quelconque vous étiez dans l'impossibilité d'entreprendre le travail, que feriez-vous?

6. Donnez une liste d'articles dont le transport par malle est prohibé.

7. (*a*) Dans un déraillement quel serait votre premier devoir?
   (*b*) Faites un rapport complet au Surintendant, service de la poste sur chemins de fer, relativement à un déraillement sérieux.

8. Les wagons de malle sont la propriété de la compagnie de chemins de fer.
   (*a*) Les courriers sont-ils des employés de la compagnie de chemins de fer et sont-ils sujet à ses règlements?
   (*b*) Si les instructions d'une compagnie de chemins de fer étaient opposées à ceux que le Surintendant du service de la poste sur chemins de fer vous aurait données, lesquelles suivriez-vous, et pourquoi?

COURRIERS SUR CHEMINS DE FER

29 ET 30 OCTOBRE 1920

GÉOGRAPHIE

Temps: 1½ heure

Avis.—Les candidats répondront à six questions, au choix.

1. Nommez par ordre les *dix* villes les plus importantes qui longent la ligne principale du Canadien-Pacifique entre Saint-Jean et Vancouver, mentionnant pourquoi chacune est importante.

2. Nommez *deux* voies ferrées entre (*a*) Ottawa et Toronto, (*b*) Montréal et Toronto, (*c*) Vancouver et Winnipeg, (*d*) Montréal et Saint-Jean, et (*e*) Québec et Winnipeg, respectivement, mentionnant deux endroits importants, en route, dans chaque cas.

3. Nommez les *trois* plus grands centres dans chacune des *cinq* quelconques des Provinces du Canada, et donnez le nom du chemin de fer le plus important qui entre dans chaque centre.

4. Au moyen de simples diagrammes ou cartes, nommez et montrez l'enchaînement des rivières et des lacs (*a*) du bassin du Saint-Laurent, (*b*) du bassin du fleuve Mackenzie, et (*c*) du bassin du fleuve Nelson.

5. Donnez les noms des *cinq* provinces du Canada qui sont en tête pour la production des minéraux et nommez les *deux* minéraux principaux dans chaque cas.

6. Donnez *en détail* la ligne de démarcation entre les Etats-Unis et le Canada de l'ouest à l'est.

7. Où sont situés les endroits suivants, et pourquoi sont-ils importants: Port-Huron, Cochrane, Moncton, Capréol, Sudbury, Mulgrave, Banff, Crow's Nest, Sarnia, et Matapédia?

COMMIS SENIOR DE REGISTRE D'ENTREPÔT

MINISTÈRE DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR — MONTRÉAL, PROMOTION,

12 NOVEMBRE 1920

QUESTIONNAIRE

Temps: 30 minutes

Nom ....

Age ....

Classification ....

Période d'emploi au bureau de l'entrepôt, Montréal..................................

....

Date de votre entrée aux Douanes..

Date de votre nomination à titre permanent...

Titres, avec dates, des positions que vous avez occupées au service des douanes.......

....

....

Devoirs de votre position présente..

....

....

....

Donnez l'étendue et la durée de votre expérience en qualité de commis de registre d'entrepôt ....

....

....

....

Comment votre expérience vous rend-elle apte à remplir les devoirs de commis senior de régistre d'entrepôt?...

....

....

....

Donnez en détail toute expérience non mentionnée ci-dessus, qui, à votre avis, vous qualifie pour la position en question..

....

....

....

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

1. Donnez le procédé approprié à suivre pour enregistrer les entrées au grand-livre n° 2 pour entrepôt; donnez aussi les renseignements qui doivent y être enregistrés.

2. Quand faut-il reporter les comptes du grand-livre n° 1 d'entrepôt?

3. Sous quelles entrées les comptes de marchandises enregistrées dans le grand-livre n° 2 d'entrepôt dans un port peuvent-ils être fermés?

4. Quand le consignataire ou l'importateur a refusé certaines marchandises, sous quelles conditions les banques légalement attitrées peuvent-elles entrer telles marchandises en entrepôt?

5. A quelles périodes les marchandises entrées en entrepôt et emmagasinées dans un entrepôt fictif de douane de 2e ou de 3e classe, doivent-elles être vérifiées et les entrées comparées avec les entrées de telles marchandises telles qu'enregistrées au grand-livre n° 2 d'entrepôt du port?

6. Lorsque 100 caisses de pêches en conserves sont entrées pour entreposage et que 97 caisses seulement sont reçues à l'entrepôt fictif de douane, et qu'une entrée de sortie d'entrepôt est faite pour 20 caisses de pêches en conserves, dites de combien de ces caisses de pêches vous autoriseriez la livraison à l'importateur sur une telle entrée de sortie d'entrepôt.

7. Donnez le procédé approprié pour enregistrer au grand-livre n° 2 d'entrepôt, les marchandises suivantes notées sous l'entrée à l'entrepôt, à savoir: 100 caisses "Black and White Scotch Whiskey"; 20 Octaves "Black and White Scotch Whiskey"; 10-quarts de barrique "House of Lords Scotch Whiskey"; et 3 tonneaux "Demerara Rum".

8. Donnez le procédé approprié à suivre en enregistrant une vente de marchandises en entrepôt, paraissant sur la facture pour transfert d'entrées, formule B-15

9. Donnez la durée que les marchandises suivantes peuvent être gardées dans un entrepôt fictif de douane de 3e classe, à savoir: sucre; thé; liqueurs; cafés et vins.

10. Donnez le procédé approprié à suivre au cas où un importateur désire entrer des liqueurs et des vins en entrepôt paraissant sur une facture proprement certifiée, partie desquels vins et liqueurs sont dans des caisses et une partie dans des tonneaux, afin de sauver les frais de surestarie sur les liqueurs et les vins en caisses tandis que les liqueurs et les vins en tonneaux sont jaugés et que l'essai en est fait.

COMMISSAIRE JUNIOR DU COMMERCE

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, 12 NOVEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

Avis.—Les candidats répondront à "cinq" des questions au choix.

1. Donnez un aperçu d'une industrie canadienne quelconque, notant son développement et son étendue actuelle, ses relations avec les autres industries, ses principaux centres, ses chances d'agrandissement futur, et son rang dans notre commerce d'exportation.

2. Discutez l'aide que (i) nos chemins de fer, (ii) nos lignes océaniques et (iii) nos banques donnent et pourraient donner au développement de notre commerce à l'étranger.

3. Ecrivez des notes sur:
   (*a*) La place de l'aide du gouvernement au développement du commerce à l'étranger.
   (*b*) Les avantages et les désavantages de la coopération par les producteurs engagés dans la même industrie, à trouver des marchés à l'étranger.

4. Expliquez les termes suivants: lettre de change, pair du change, lettre de crédit, *ad valorem*, acceptation, "C.I.F.", chambre de compensation, "F.àB.", spéculateur, agence mercantile, prix de revente fixé, les futurs.

5. (*a*) Discuter la question d'une marque nationale de commerce pour toute exportation canadienne.
   (*b*) Quels genre de produits sont les plus convenables à négocier en pays étrangers (i) par agences exclusives, (ii) par négoce général?

6. (*a*) Comparez les méthodes directe et indirecte de développer un marché étranger.
   (*b*) Distinguez entre une maison à commission pour exportation, une agence de vente d'exportation, et un département d'exportation.

PHOTOGRAPHES CINÉMATOGRAPHIQUES JUNIORS

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

12 NOVEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Nommez *trois* appareils cinématographiques, types réguliers, qu'on emploie communément.
2. Expliquez brièvement la construction et l'opération de l'un de ces types.
3. Quels sont les calculs nécessaires sur les appareils photographiques en photographiant de très près.
4. Quels sont les effets du climat sur les pellicules, et quelles mesures peut-on prendre pour éviter les irrégularités?
5. Quel procédé est nécessaire pour prendre des photographies d'intérieur?
6. De quelle source nous vient la lumière artificielle pour la photographie, et quelle énergie est la plus désirable?
7. Comment un préposé aux appareils photographiques pourrait-il démontrer son habileté artistique en produisant des photographies d'extérieur pour la scène.
8. (*a*) Nommez *cinq* effets d'appareil photographique qu'on emploie communément.
   (*b*) Quand devrait-on faire usage de chacun de ces effets, et pourquoi?
9. Quelle est la routine de laboratoire nécessaire pour l'impression d'épreuves exposées?
10. (*a*) Quels sont les *trois* procédés, types réguliers, employés pour colorer des pellicules positives?
    (*b*) Quand devrait-on faire usage de ces effets, et pourquoi?

COMMIS-CLASSEURS SENIORS

12 NOVEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1½ heure

1. Qu'entend-on par: Le bureau de la trésorerie, taxe d'accise, un bill, un Acte, une facture, un connaissement.

2. (*a*) Quelle est la signification ordinaire des termes suivants: C.-à-d., circa, cap., vide, géol., géogr., syn., fin.

   (*b*) Donnez les abréviations reconnues pour: Sous-Ministre, Inspecteur, Docteur-ès-Sciences, Monsieur, Solliciteur-Général, et Maître-Général des Postes.

3. Donnez la nature et l'étendue de l'expérience que vous avez acquise (*a*) à voir au courrier entrant et au courrier sortant, (*b*) à faire l'enregistrement des dossiers et des lettres, (*c*) en travaux d'investigation pour localiser et obtenir des renseignements, (*d*) à préparer des sommaires.

4. Avez-vous déjà fait ou aidé à faire l'installation d'un nouveau système de classement? Si oui, faites une description de ce que vous avez fait et le résultat obtenu. (Cette réponse doit être basée sur votre expérience et aucun fait ne doit être supposé).

5. (*a*) Donnez les noms de trois firmes bien connues qui fabriquent des appareils pour classement, mentionnant votre préférence et donnant vos raisons.

   (*b*) Donnez les titres et les auteurs de trois livres que vous connaissez sur le classement. Lequel croyez-vous être le plus instructif, et pourquoi?

6. Avez-vous, en aucun temps, agi en qualité de surveillant? Si oui, décrivez minutieusement les devoirs des employés sous votre contrôle, le nombre de ces employés, et le degré de votre autorité.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. (*a*) Définir clairement "dossier" et "mise en dossiers".

   (*b*) Mentionnez quelques-unes des manières qu'un dossier puisse être commencé, les principes qui régissent ce qui doit y être ajouté, la grosseur maximum correcte, et les méthodes en usage pour traiter des dossiers qui deviennent trop gros pour être manipulés avec avantage.

2. Le courrier entrant est placé devant vous pour être envoyé aux officiers concernés. Dites tout ce qu'il faut faire dans la division d'enregistrement avant que l'officier reçoive sa correspondance.

   (*a*) lorsqu'une lettre vient d'un nouveau correspondant;

   (*b*) lorsqu'une lettre ne porte pas de numéro de dossiers mais réfère évidemment à une correspondance antérieure;

   (*c*) lorsque le dossier en question n'est pas dans la division d'enregistrement.

3. Que feriez-vous,

(*a*) si monsieur A demande à la division d'enregistrement de lui faire parvenir un dossier à une certaine date, et qu'à cette date le dossier est chargé à monsieur B?

(*b*) si un officier a besoin d'un dossier pour un temps considérable et il ne peut s'en séparer, et que certaine correspondance vous arrive demandant l'attention d'un autre officier?

(*c*) si le fait qu'un dossier existait a été oublié et qu'un dossier nouveau a été commencé?

4. Ecrivez des notes sur: (i) L'index phonétique; (ii) Désignation simple *vs* désignation double en classement alphabétique; (iii) Classement chronologique; (iv) La valeur d'une projection sur cartons de division; (v) Index à feuilles volantes.

5. De quel système et outillage feriez-vous usage pour classer chacun des suivants: (i) Des entrefilets; (ii) Livrets; (iii) Photographes; (iv) Imprimés photographiques; (v) Planches; (vi) Factures?

6. Que considérez-vous être une disposition idéale pour une Division centrale d'enregistrement sous les rapports suivants:

(*a*) Sa situation par rapport aux autres divisions?

(*b*) L'arrangement des différentes sections, moyennant que l'accommodation convenable soit à votre disposition, (i) si les chambres sont toutes d'un côté d'un corridor, (ii) si elles se trouvent de chaque côté du corridor et juste vis-à-vis?

(*c*) Donnez vos vues au sujet de l'arrangement physique de l'outillage nécessaire au classement.

(Où il est possible, veuillez indiquer au moyen de chartes.)

COMMIS DU GÉNIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 19 NOVEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. Quelles ont été vos études dans chacune des matières suivantes, sous qui les avez-vous étudiées, à quelle université, et pendant combien de temps:—
   (1) Les mathématiques?
   (2) L'astronomie?
   (3) La géodésie?
   (4) L'arpentage des terres?
   (5) La photographie?
   (6) Les relevés hydrographiques?

2. Ecrivez des notes sur: les lignes de contour, la chaîne de Gunter, le vernier, la réfraction, l'ascension droite, le cercle des heures, l'équation du temps, la latitude et la longitude astronomiques, la grandeur des étoiles.

3. Dites au long quelle a été votre expérience dans:—
   (1) Les relevés avec la lunette méridienne et la chaîne;
   (2) Les relevés avec la planchette d'arpentage;
   (3) Le rapport des observations prises sur le terrain;
   (4) La triangulation;
   (5) Le calcul des superficies par les latitudes et les déviations;
   (6) La détermination de l'azimut, de l'heure, et de la latitude par diverses méthodes: dites la méthode que vous avez employée.

4. Expliquez en peu de mots à quoi servent les instruments suivants:
   (1) La lunette méridienne de l'ingénieur;
   (2) Le sextant;
   (3) Le niveau;
   (4) Le télescope zénith;
   (5) Le théodolite;
   (6) L'héliotrope.

MATHÉMATIQUES

Temps: 3 heures

Note.—On se servira des tables mathématiques de Chambers.

Valeurs.

9 1. Calculez au moyen de la méthode simplifiée (sans faire usage de Tables)
(a) 3.1416×75.3678 à la troisième décimal près.

(b) $\dfrac{.9568493}{894.346}$ au centième le plus près.

(c) $\sqrt{758428} \times \sqrt{567345}$ au nombre entier le plus près.

9 2. On a posé quatre questions dans un examen et on accorde un maximum de 25 points pour chaque réponse. De combien de manières un candidat peut-il obtenir un pourcentage de 50 sur tout l'examen.

9 3. Trouvez la solution de l'équation quadratique $ax^2 + bx + c = 0$.
Quand les racines sont-elles (a) réelles et inégales, (b) réelles et égales, (c) rationnelles et inégales
Formez les équations dont les racines sont 7, — 2, and $\frac{5}{8}$.

(a) $10x - 3y + 1 = 0;$
$xy = 14.$

(b) $\dfrac{2^{x2}}{2^{2x}} = 8.$

(c) $xy + x + y = 11;$
$xz + x + z = 17;$
$yz + y + z = 23.$

9 5. Etablissez les formules suivantes:—
(a) $\text{Sin}\,(A + B) = \text{Sin}\,A\;\text{Cos}\,B + \text{Sin}\,B.\cos A.$
(b) $\text{Sin}\,3A = 3\sin A - 4\sin^3 A.$
Et déduisez la valeur du sin 18.

9 6. Qu'entendez-vous par le logarithme d'un nombre?
Prouvez que le log. de 1 est zéro.
Trouvez au moyen des tables: log 78653, log .007652, et la valeur de cos 28° 25′ 42″; aussi, l'angle dont le log sin = 9.8653042.

12 7. Comment trouvez-vous la solution d'un triangle, étant donnés deux côtés et l'angle inclus?
Si $a = 240$, $c = 302$, $B = 46° 28'$ trouvez la solution du triangle.

12 8. Etant donnés la base, l'angle vertical, et le rectangle contenu par les deux autres côtés, construisez le triangle.

11 9. Etant donné $a = 15$, $b = 18$, et $c = 20$, trouvez les angles.

11 10. Dans un triangle sphérique,
$a = 34° 25';$
$b = 45°;$
$C = 28°.$
Trouvez c, A et B .

100

AIDE-ESTIMATEUR

MINISTÈRE DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, MONTRÉAL.—PROMOTION.

23 NOVEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 30 minutes

1. Donnez votre nom, votre âge et votre présente classe.
2. Donnez la date de votre premier emploi aux Douanes et la position occupée alors.
3. Donnez en détail les devoirs de cette position et dites à quelle date vous avez été nommé permanemment.
4. Donnez le titre des positions que vous avez occupées subséquemment, avec dates.
5. Quels sont vos devoirs actuels?
6. Comment l'expérience acquise vous a-t-elle préparé à remplir efficacement les devoirs de la position d'aide-estimateur?
7. Donnez les autres faits non mentionnés ci-dessus qui, à votre avis, vous ont préparé à remplir la position en question.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2½ heures

1. Combien la loi de la douane alloue-t-elle de jours pour faire une réclamation en remboursement pour toute soi-disant mauvaise description de marchandises par l'importateur?
2. Combien 72 gallons, mesure de vin, renferment-ils de gallons impérial?
3. De quelle monnaie doit-on se servir dans les factures pour l'entrée de marchandises importées?
4. Dans quelle limite de temps après le débarquement un évaluateur de douane doit-il évaluer les avaries subies par des marchandises importées par paquebots, ou en partie par paquebots et en partie par chemins de fer?
5. Décrivez en termes généraux la classe ou la sorte de marchandises auxquelles la douane spéciale ou douane sur les articles vendus au-dessous du prix juste s'applique et le tarif maximum de la douane spéciale.
6. En désignant les colis pour examen, quelle proportion du lot qui ont été importé devrait-on envoyer à l'entrepôt?
7. Enoncez brièvement les règlements de la douane concernant le renvoi de marchandises importées qui ne se trouvent pas conformes à la commande?

8. Enumérez les conditions du tarif d'après lesquelles des marchandises de provenance canadienne peuvent être retournées au Canada en franchise.

9. Sous quel item du tarif évalueriez-vous la douane sur un tissu composé de 70% de coton et de 30% de laine? (Remarque—L'item peut être désigné soit par un numéro soit par une description.)

10. Calculez la douane et le droit d'accise sur une automobile importée des Etats-Unis par un consommateur, le prix de vente de cette automobile aux clients américains (y compris l'accise des Etats-Unis) étant de $2,400. Il faut indiquer les calculs en détail.

CONDUCTRICES

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION, 23 NOVEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. Expliquez ce que sont les œuvres de bienfaisance ou sociales.
2. Donnez en détail l'expérience que vous avez pu acquérir en fait de travail d'œuvres sociales ou autre travail de même nature.
3. On s'attend à ce que vous ayez une connaissance parfaite du Canada et de ses moyens de transport. Donnez des circonstances dans votre vie qui ont augmenté vos connaissances à ce sujet.
4. Quelle expérience disciplinaire avez-vous eue? Démontrez, par des incidents de votre carrière, votre habileté à contrôler un groupe de femmes en voyage.
5. Mentionnez les qualités non comprises dans les réponses aux questions ci-dessus qui, à votre avis, vous qualifient pour la position de conductrice.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2 heures

1. Qu'entendez-vous par hôtelleries (*Hostel*)? Expliquez quel important facteur ces hôtelleries sont devenues dans la réception et le soin des immigrantes.
2. Quelles dispositions spéciales prendriez-vous si vous conduisiez un groupe de femmes d'un port vers l'intérieur:—
   (*a*) avant de partir?
   (*b*) aux points de divisions de chemins de fer?
   (*c*) à la destination?
3. Dans quelle partie du convoi préfériez-vous que le wogan pour votre groupe fût placé? Donnez les raisons, et dites comment vous aideriez un groupe de jeunes femmes à passer le temps au cours du voyage?
4. Quelles sociétés y a-t-il au Canada où vous pourriez envoyer des jeunes femmes qui vont ou dans une petite ville ou à la campagne?
5. En conduisant un groupe de jeunes femmes de Québec à Edmonton, quelles seraient à votre avis vos plus sérieuses difficultés au cours du voyage? Comment pourriez-vous obvier à ces difficultés ou comment les résoudriez-vous?
6. Quel renseignement considérez-vous comme le plus important à donner à un groupe de jeunes femmes venant au Canada pour la première fois?

GARÇONS DE BUREAU

OTTAWA, 23 NOVEMBRE 1920.

CONNAISSANCE DE LA VILLE

Temps: 30 minutes

1. Si vous étiez employé dans un bureau sur la rue Queen et si on vous donnait (*a*) une lettre personnelle pour le chimiste du Dominion à la Ferme expérimentale, (*b*) une lettre-télégramme du soir, (*c*) une annonce pour le *Journal,* (*d*) un message pour le Greffier de la Chambre des Communes, donnez les rues par lesquels vous auriez à passer, les édifices dans lesquels vous auriez à entrer, et dites, aussi exactement que possible, où ces édifices sont situés.

2. Nommez *neuf* édifices importants du gouvernement en ville, et dites sur quelle rue chacun d'eux est situé.

3. Nommez *six* rues importantes en ville, et dites dans quelle direction chacune d'elles va.

ÉCRITURE ET ORTHOGRAPHE

Temps: 30 minutes

Avis.—L'écriture sera jugée par les réponses à toutes les questions, et l'orthographe par la réponse n° 3.

1. Donnez votre numéro d'examen; votre âge; le nom des écoles que vous avez fréquentées. Si vous êtes employé à présent, donnez le numéro et la rue de l'endroit où vous travaillez, et mentionnez quelques-unes des choses que vous avez à faire.

2. Arrangez ces noms par ordre alphabétique, le nom de famille le premier:

   J. A. Vincent, Jean Coupal, Thomas Beaulieu, Joseph Mathieu, A. R. Wright, George Maheu, A. G. Clément, Henri Beauséjour, François Carrière, G. G. Goseille, A. M. Deschamps, Jean Wilson, B. A. Maturin, Jean Daveluy, Herbert Beauchamp.

2. Copiez le morceau suivant, corrigeant les erreurs d'orthographe:

En Amerique, où les challeur son moins grande, où l'aire et la taire sont plus dou qu'an Afrique, quoique sous la maime ligne, le tigre, le lion n'on rien de redoutable que le nom; ce ne son plus ces fières ennemi de l'hom, ses monstres altérés de san et de carnage; ce son des animaux qui fuient devent l'hom et qui, loin maime de faire la guerr aux autre baites sovages, n'emploient le plus souvent que la ruse pour les surprendre.

ARITHMÉTIQUE

Temps: 30 minutes

Avis.—Le détail du travail doit être donné.

1. Un garçon décide de se livrer à l'élevage de la volaille. Le 1er mai, il paie $3.50 pour du bois de charpente pour cabanes; le 5 mai, $16.00 pour des poules; le 6 mai, $2.00 pour grain; le 1er juin, $4.00 pour blé d'Inde; le 1er août, $3.75 pour grain. En mai, il reçoit pour ses œufs, $2.15; en juin, $3.50; en juillet, $2.75; en août, $3.25. En septembre, il vend quelques-unes des poules pour $10.00, et en octobre, il vend le reste pour $18.25. Il revend son bois de charpente $2.00. Quel profit a-t-il réalisé pour son travail de l'été?

2. Additionner 115, 277, 194, et multiplier le résultat par 53. Donnez votre réponse en mots.

3. Diviser 9332631 par 737, et soustraire le reste de 13957.

4. Multiplier 4219 par 23; et 3746 par 48; et trouver la différence entre les résultats.

ANALYSTE SENIOR DES GRAINES DE SEMENCE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 30 NOVEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. (*a*) Avez-vous un diplôme d'université? Dans l'affirmative, nommez l'université; dans la négative, dites ce que vous estimez être l'équivalent d'un diplôme d'université, et si vous possédez cette instruction.
   (*b*) Décrivez avec soin les cours d'études que vous avez suivis, les matières de chaque cours, montrant l'étendue de votre spécialisation en botanique.
2. Quelle a été votre expérience subséquente dans le travail de laboratoire relatif aux graines de semences? Démontrez jusqu'à quel point ce travail a compris: (*a*) l'examen d'échantillons de graines; (*b*) le pointage de rapports d'analyses; (*c*) l'entretien des balances et des autres instruments pour les analyses. Décrivez ces instruments et indiquez comment on détermine la qualité et la pureté des graines.
3. Avez-vous quelques connaissances spéciales de la pratique sur les fermes et des conditions agricoles au Manitoba et dans l'Alberta? Quelle est l'étendue de vos connaissances sur les graines de semence domestiques de ces provinces?
4. Avez-vous déjà exercé les fonctions de surveillant? Dans l'affirmative, dites le nombre employés sous vos ordres, le genre des fonctions qu'ils exerçaient, et l'étendue de votre autorité.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

1. Donnez les noms des graines de deux herbes nuisibles et de deux autres mauvaises herbes que l'on trouve ordinairement dans (1) le mil; (2) l'avoine de l'Ouest; (3) la luzerne; (4) le ray-grass de l'Ouest; (5) le brome des prés.
2. Dans quelles circonstances croyez-vous qu'un essai de contrôle serait nécessaire dans le cas: (1) d'un essai de pureté du trèfle rouge; (2) d'un essai des qualités de germination de l'avoine.
3. Dans quelles graines du commerce trouve-t-on le plus souvent les graines de l'Ouest suivantes: (1) le bermudienne à petites fleurs; (2) l'hélénie; (3) la houlque laineuse; (4) la shérardie des champs; (5) le brome mollet.
4. Donnez les noms de dix plantes appartenant aux cruficères, et dont la graine constitue communément les impuretés contenues dans les graines de semence du commerce.
5. Qu'entendez-vous par "après maturité"? Donnez deux exemples de graines de l'Ouest.

6. Quels sont les règlements douaniers concernant l'importation des graines de semence au Canada?

7. Quelles sont les choses essentielles pour assurer la germination des graines?

8. Comparez la valeur des épreuves du sol à celle des épreuves de germination artificielle. Donnez les graines éprouvées le plus souvent dans le sol.

9. Donnez les noms des graines d'herbe en vente au Canada et mentionnez les règlements de la Loi de contrôle des grains de semence gouvernant la vente de ces graines.

10. Indiquez les indices qui vous permettront de reconnaître les graines de peu de vitalité lorsque vous examinerez des échantillons des graines suivantes: (1) avoine; (2) blé; (3) chou; (4) dactyle commun; (5) trèfle blanc.

INSPECTEURS DE PÊCHERIES

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, 30 NOVEMBRE 1920

EXPÉRIENCE

Temps: 1 heure

1. A part vos études scolaires, quelles études avez-vous faites: (*a*) de la vie et des habitudes des poissons (nommez les variétés que vous connaissez); (b) des lois et des règlements qui régissent les pêcheries; (*c*) des méthodes employées dans la mise en conserves du poisson?

2. (*a*) Donnez le nom de la loi qu'un inspecteur des pêcheries est tenu de faire observer; (*b*) cinq manières de violer cette loi; (*c*) cinq usages pour lesquels on émet des permis.

3. Quelle expérience avez-vous eue dans: (*a*) la conduite de poursuites devant un juge de paix; (*b*) l'inspection des fabriques de conserves; (*c*) enquêtes sur la pollution des cours d'eau; (*d*) la fabrication ou le réparage des filets; (*e*) la pêche au homard.

4. (*a*) A quoi sert une passoire à poisson? Comment peut-on savoir qu'une passoire à poisson ne remplit pas l'usage auquel elle est destinée?

   (*b*) Quelle expérience avez-vous eue avec les moteurs à essence et les canots automobiles?

ARITHMÉTIQUE

Temps: 1½ heure

Note.—Il faut donner les détails des opérations.

1. Trouvez la somme de: 3965; 10032; 75; 384; et 654329.

2. Trouvez la différence entre 936587 et 4162738.

3. Multipliez 576843 par 697.

4. Divisez 317911 par 653.

5. Les employés d'une piscifacture prennent 375 saumons, et ces poissons produisent 750,000 œufs. Trouvez le nombre moyen d'œufs obtenus de chaque poisson.

6. Un pêcheur vend 362 qtx de doré pour la somme de $7,240. Trouvez (*a*) le prix d'un qt., (*b*) le prix d'une livre.

7. Un homme achète une ferme pour $9,600. Il en vend la moitié à raison de $95 l'acre et reçoit $5,700. Combien d'acres avait-ils acheté, et quel prix l'acre avait-il payé?

8. Un homme paie $2,610 pour trente têtes de bétail, et, après les avoir gardées pendant trois semaines au coût d'environ $2 chacune par semaine, il les vend à raison de $95 la tête. Combien a-t-il gagné, ou perdu, par cette transaction?

PRÉPARATION DE RAPPORTS

Temps: 1½ heure

Note.—Ne signez pas les rapports de votre nom.

1. Vous avez fait une enquête sur l'état des cours d'eau et des autres corps d'eau dans votre district dans le but de déterminer la cause de la pollution de ces eaux. Faites votre rapport.

2. Présentez un rapport à l'Inspecteur des pêcheries de votre district, dans lequel vous faites certaines recommandations à l'effet d'empêcher la pêche défendue.

3. Soumettez un rapport concis sur les méthodes de pêche en usage dans votre district.

CONNAISSANCE DES PÊCHERIES

Temps: 2 heures

Points.

1 1. Nommez par ordre d'importance dix des poissons les plus importants pris sur la côte de l'Atlantique du Canada, y compris les estuaires des rivières et les parties de celles-ci sujettes à la marée.

20 2. Indiquez approximativement le nombre de livres de poisson frais requis pour produire:—
(1) 1 qt de saumon légèrement salé.
(2) 1 caisse de 48 livres de homard en conserve.
(3) 1 qt de hareng salé.
(4) 1 qt de morue verte salée.

20 3. Enumérez les genres de permis accordés pour la pêche dans les provinces maritimes et les espèces de poisson pris en vertu de ces permis.

10 4. Faites le dessin d'un piège à homard, tel que ceux que l'on emploie généralement sur la côte de l'Atlantique.

10 5. Dites la valeur approximative des pêcheries du Canada en 1918.

10 6. Nommez cinq firmes importantes faisant le commerce du poisson sur la côte Atlantique du Canada, et dites où se trouve leur siège social.

10 7. Au cours de quelle saison de l'année fait-on la pêche des poissons suivants:—
(1) La pêche au saumon?
(2) La pêche à la morue?
(3) La pêche au hareng?
(4) La pêche au maquereau?
(5) La pêche à l'éperlan?

10 8. Enumérez les différentes méthodes utilisées dans la préparation du hareng pour la vente.

100

MÉTHODES EMPLOYÉES POUR LA MISE EN CONSERVE DU POISSON

Temps: 1½ heure

Points.

25 1. Décrivez le procédé suivi pour la mise en conserve soit du homard, soit de la sardine.

25 2. Décrivez le procédé de la mise en conserve de l'un des poissons suivants:— (*a*) La moule; (*b*) Le hareng; (*c*) La morue fumée.

15 3. Qu'est-ce qu'un "refroidisseur" (cooler) et de quoi est-il fait?

10 4. Qu'entendez-vous par l'expression "Procédé"?

25 5. Faites les descriptions des machines et ustensiles employés dans une fabrique de conserves, soit de homard, soit de sardine.

100

PROPAGANDISTES DE DISTRICT EN INDUSTRIE ANIMALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. 7 DÉCEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES—PARTIE A

Temps: 2 heures

1. Quelle est la base de taux pour le transport des bestiaux dans les cas suivants:—
   (*a*) Pour fins de reproduction?
   (*b*) Consignés aux marchés à bestiaux?
   (*c*) Consignés aux abattoirs?

2. Fait-on une réduction spéciale de taux sur les petits lots chargés au cours du voyage? Si oui, qu'est-elle?

3. Quels sont les taux sur les chargements de moins d'un wagon?

4. Quels sont les poids minimums pour les chargements qui doivent passer sur deux, ou plus de deux chemins de fer?

5. De quel genre de connaissement fait-on usage pour les chargements de bestiaux, et quelle allouance fait-on aux employés en charge au cours du voyage?

6. D'après la loi, à quels intervalles de temps doit-on soigner les bestiaux sur les chars?

7. S'il y a exception, dites laquelle.

8. A quels intervalles de temps doit-on nettoyer les wagons à bestiaux?

9. Qui doit les nettoyer?

10. Où doivent-ils être nettoyés?

11. Les pertes dues aux meurtrissures, etc., dans le cas des bestiaux sont très lourdes. suggérez les précautions à prendre pour les prévenir.

12. Le transport des bestiaux d'une station sur un embranchement de chemin de fer aux cours à bestiaux prend souvent trop de temps. Suggérez un remède.

13. Quelles facilités les chemins de fer devraient-ils mettre à la disposition des expéditeurs de bestiaux? Expliquez en détail.

QUESTIONS PRATIQUES—PARTIE B

Temps: 2 heures

1. Expliquer clairement comment vous vous y prendriez pour organiser un comté, ou un district, en vue de l'amélioration du bétail, et aussi en vue de la vente coopérative du bétail. Supposez qu'il s'agit d'un comté où il n'y a eu encore aucune organisation de ce genre.
   Dites avec précision de quelles sociétés locales vous vous serviriez.

2. On pose souvent la question suivante:
   "Quelle race de moutons devrais-je garder?"
   Que répondriez-vous à un cultivateur vous posant cette question?

3. Définissez: (1) Système Bang, (2) race pure, (3) race croisée, (4) race de lignée, (5) compagnie commissionnaire, (6) Bourse du bétail.

4. Quelles sont les fonctions de:
   (1) La division du bétail du gouvernement fédéral en ce qui regarde la propagande de l'industrie animale?
   (2) La division du bétail du gouvernement provincial en ce qui regarde la propagande de l'industrie animale?

5. Quels points prendriez-vous en considération dans le choix de mâles reproducteurs pour animaux métis dans un district où se fait sentir un besoin d'amélioration dans le bétail destiné au marché?

6. Où sont situées les cours à bestiaux au Canada?

7. Dites clairement quel est l'objet de la Coopérative canadienne des producteurs de laine, limitée.

INSPECTEUR DES ALIMENTS, DES DROGUES ET DES ENGRAIS CHIMIQUES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ—VICTORIA, C.-B., 14 DÉCEMBRE 1920

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE

Temps: 45 minutes

1. Faites en détail un compte rendu de l'expérience que vous avez acquise dans le commerce de gros ou de détail, qui vous a familiarisé avec les aliments ou les remèdes brevetés ordinairement offerts à la vente.

2. Etes-vous au courant des lois et des règlements concernant les aliments et les drogues? Dans l'affirmative, comment avez-vous acquis ces connaissances? Faites voir que vous connaissez les lois en spécifiant quelques-uns des délits et des amendes.

3. Expliquez: remèdes brevetés et "proprietary", laboratoire, analyse, falsification, et mauvais étiquetage.

4. Quelle expérience avez-vous en ce qui concerne les inspections? Comment cette expérience a-t-elle tendu à vous rendre apte à remplir les fonctions de la position en question?

5. Mentionnez des faits, autres que ceux énumérés plus haut, qui vous ont mis à même de remplir les fonctions d'inspecteur.

CORRESPONDANCE ET PRÉPARATION DE RAPPORTS

Temps: 1¼ heure

1. Vous avez raison de croire que J. Brown, un concitoyen, met en vente une substance, portant l'étiquette miel, laquelle, au sens de la loi, est étiquette nécessairement fausse. Vous avez pris les renseignements nécessaires et vous vous êtes procuré des échantillons.

   Ecrivez à John Brown, et dites-lui que vous avez l'intention de soumettre ces échantillons à l'analyste du Dominion. Faites-lui parvenir en même temps une partie de l'échantillon, tel que l'exigent les règlements, et faites-lui savoir à quelles peines il s'expose en enfreignant les règlements.

2. L'analyste du Dominion a certifié que l'échantillon soumis est falsifié. J. Brown, à qui vous avez fait parvenir une copie du certificat, proteste contre cette décision.

   Ecrivez-lui et dites-lui qu'il devra prouver la pureté du miel, s'il désire mettre en doute la décision de l'analyste du Dominion.

3. En supposant que J. Brown ait soumis la preuve demandée, faites-la parvenir à l'analyste du Dominion, avec un rapport détaillé de cett ecause jusqu'à date.

4. On vous a fait savoir que W. Smith met en vente des pêches en conserve qui ne portent ni le nom et l'adresse du producteur, ni la quantité contenue dans la boîte.

Ecrivez une courte lettre d'avertissement à W. Smith. Spécifiez la nature de l'offense et les peines auxquelles il s'expose.

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 1½ heure

1. Ecrivez une lettre d'au moins 100 mots à l'analyste en chef du ministère de la Santé, indiquant l'expérience que vous avez qui, à votre avis, vous permet de croire que vous êtes qualifié pour remplir les fonctions d'inspecteur.

2. Définissez les termes: exportations, importations, droits de douane, *ad valorem*, spécifique, super-impôt ou sur-impôt.

3. Supposons qu'un engrais contienne 12 pour cent de potasse, lorsque le matériel est sec. Quel serait le pourcentage de potasse contenue dans le même engrais, si celui-ci par négligence dans l'emmagasinage ou autrement avait absorbé 20 pour cent de son poids d'eau?

4. Préparez la facture des marchandises suivantes, établissant la valeur totale, et indiquant le prix au comptant lorsqu'un escompte de 7 pour cent est accordé:

123 livres de sucre @ 17½ cents; 12 boisseaux de pommes @ $3.13 le boisseau; 29¾ doz. d'œufs @ 65 cents; 30 lbs. de fromage @ 23¼ cents.

COMMIS DE DOUANE, MESSAGERIES ET POSTES

MONTRÉAL, MINISTÈRE DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR—PROMOTION,

21 DÉCEMBRE 1920

QUESTIONNAIRE

Temps: 30 minutes

Nom..

Age..

Classification actuelle ....

Date du premier emploi au service des Douanes..........................

Date de nomination permanente...

Donnez avec dates par ordre chronologique le titre des positions que vous avez remplies depuis que vous êtes au service.....................................

....

....

....

Décrivez vous-même les devoirs de la position que vous remplissez maintenant......

....

....

....

Quels sont les devoirs de la position que vous sollicitez maintenant?..............

....

....

....

....

Donnez les détails de toute autre expérience que vous avez eue outre celle mentionnée ci-dessus..

....

....

....

Faites voir comment l'entraînement et l'expérience mentionnés ci-dessus vous qualifient pour la position de commis de douane, messageries et postes..............

....

....

....

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 3 heures

1. Enoncez la procédure à suivre dans le triage des colis postaux imposables de ceux qui ne le sont pas. Dites aussi sur quelle formule ces colis doivent être enregistrés et de quelle manière les colis sur cette formule peuvent être dûment cancellés.

2. Enoncez la procédure à suivre dans le pointage et l'enregistrement des colis consignés aux messageries lesquels doivent entrer sur la formule de manifeste A-2½.

3. Dites quelle valeur de marchandises importées arrivant par colis postal ou par messagerie, en entrepôt, apparaissant sur une seule facture, peut être acceptée pour enregistrement sur la formule B-16 spéciale en usage dans les ports de ville.

4. Quand les marchandises, en entrepôt, enregistrées sur la formule de manifeste A-2½ ne sont pas au complet reçues au port du manifeste, dites quels fonctionnaires doivent rechercher ces marchandises.

5. Enoncez la procédure à suivre dans le cas de l'entrée d'une petite perception, formule B-16 spéciale, en rendant compte de marchandises importées d'une valeur moindre de $40.00, contenues en deux paquets enregistrés sur la formule de manifeste A-2½, que l'importateur veut qu'on lui remettre en personne.

6. Dites pendant combien de temps les paquets contenant des marchandises imposables, arrivant par poste, peuvent être gardés à la division des colis postaux des douanes. Dites quels avis doivent être envoyés par poste au consignataire concernant ces marchandises.

7. Dites pendant combien de temps des paquets contenant des marchandises imposables dont on rend compte sur la formule de manifeste A-2½ peuvent être gardés dans la division de la messagerie d'un port, et quels avis doivent être envoyés à l'importateur.

8. Enoncez la procédure à suivre dans le cas de marchandises, en entrepôt, dont on rend compte sur la formule de manifeste des douanes A-2½, quand ces marchandises sont reçues en mauvais état.

9. Dites en quelle valeur monétaire les factures concernant les marchandises importées d'un pays étranger au Canada doivent être faites.

10. Quand des marchandises, en entrepôt, arrivant par la poste, sont refusées par le consignataire, dites quelle est la procédure à suivre concernant ces marchandises.

PROPAGANDISTE DE DISTRICT EN INDUSTRIE ANIMALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE, 30 DÉCEMBRE 1920

QUESTIONS PRATIQUES

Temps: 2½ heures

1. Quels sont les points essentiels au succès
   (*a*) Dans la propagande de l'industrie animale chez les personnes récemment naturalisées au pays?
   (*b*) Dans la propagande de l'industrie animale en générale.

2. Définissez: (1) race pure, (2) bétail à conserve, (3) bélier, (4) wagon non mélangé, (5) race croisée, (6) commissionnaire.

3. Dites brièvement comment vous organiseriez un district pour amener l'expédition coopérative du bétail; aussi dites quel genre d'organisation vous recommanderiez.

4. Si vous étiez nommé propagandiste de district en industrie animale par le ministère fédéral de l'Agriculture, comment tâcheriez-vous d'obtenir la coopération entière du ministère provincial de l'Agriculture relativement à
   (*a*) La production?
   (*b*) La vente?

5. Quels points prendriez-vous en considération dans le choix des bestiaux suivants pour un certain district:
   (1) Bétail d'engrais?
   (2) Génisses pour la reproduction?
   (3) Mâles de race pure?

6. On peut entendre dire: "Il n'y a pas d'argent dans l'élève des porcs aux prix actuels du marché et je m'en défais". Que répondriez-vous à cette remarque?

7. Par quels arguments encourageriez-vous la production du bétail à une époque où le marché est faible et le coût de la production hors de proportion aux prix du marché?

8. Si vous acceptiez une position de propagandiste en industrie animale, comment obtiendriez-vous la pleine coopération des sociétés d'agriculture provinciales, comme l'association des expéditeurs de bétail?

DÉPARTEMENT

DES

IMPRESSIONS ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1920

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

[No. 33—1921.]

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc. etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

J'ai l'honneur d'être,
de Votre Excellence,
le très obéissant serviteur,

HENRY L. DRAYTON,
Secrétaire d'Etat suppléant.

15 mars 1921.

OTTAWA, 15 mars 1921.

L'honorable Sir Henry Drayton, C.C.M.G.,
Secrétaire d'Etat suppléant.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques pour l'exercice finissant le 31 mars 1920.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS MULVEY,
Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie.

DIVISION DU COMPTABLE

OTTAWA, juin 1920.

MONSIEUR J. DE L. TACHÉ,
Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des opérations de cette division du département pour l'exercice terminé le 31 mars 1920. Vous trouverez les détails complets des opérations financières du département sous les titres qui suivent:

1. Etat financier général pour l'exercice.
2. Comptes de lettres de crédit.
3. Compte des avances à l'Imprimeur du Roi.
4. Compte de la division des impressions et états comparatifs.
5. Compte de la division de la papeterie et états comparatifs.
6. Dépense et crédits avec détails.
7. *La Gazette du Canada,* état comparatif des recettes et de la dépense.
8. Compte du revenu casuel.
9. Compte de vérification des impressions des chemins de fer Nationaux Canadiens.
10. Comptes d'annonces du gouvernement dans les journaux.

Respectueusement soumis,

J. A. FRIGON,
Comptable en chef.

DT. 1—ÉTAT FINANCIER GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920 DT.

—		Division des impressions.		Division de la papeterie.		Revenu casuel, recettes.	Crédits votés.	Total.
		Lettres de crédit, recettes.	Travail terminé et au compte des ministères.	Lettres de crédit, recettes.	Marchandises achetées et au compte des ministères.			
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
COMPTE DES AVANCES À L'IMPRIMEUR DU ROI.								
Avances au compte de la division des impressions par lettre de crédit	$ 2,416,448 54							
Moins remboursements	5,539 14							
	$ 2,140,909 40							
Avances au compte de la division des impressions par chèques sur New-York	3,034 19							
Avances à la division de la papeterie par lettres de change	35 22	[illegible],413,987 81						2,413,978 81
Avances au compte de la division de la papeterie par lettres de crédit	$ 2,283,434 26							
Moins remboursements	239 87							
	$ 2,283,194 39							
Avances à la division de la papeterie par chèques sur New-York	62,873 99							
Avances au compte de la papeterie par lettres de change	32,767 93							
Moins remboursements	2 00							
	$ 62,871 99			2,378,834 31				2,378,834 31
Impressions, reliure, etc., au compte des ministères			1,358,165 89					
Impressions, etc., exécutées dans des imprimeries privées et débitables aux ministères			28[illegible],754 16					
Fonds de papier employé à cet ouvrage			885,110 97					
Papier épargné dans l'atelier des presses et vendu à la division de la papeterie			2,095 99					
Rebuts de linotypes et de monotypes vendus au public			1,298 69					
Bobines vides vendues au public			49 25					
Galvanos vendus au public			2 50					
Or en feuilles épargné et vendu au public			406 25					
Total								2,535,883 70
Papeterie, etc., débitables aux ministères					2,485,050 78			
Total								2,485,050 78

Compte du revenu casuel.							
Produit des ventes:							
Publications parlementaires aux ministères					19,186 49		
" " au public					17,628 51		
Gazette du Canada, annonces et abonnements					50,325 26		
Papier de rebut, caisses vides, etc., au public					11,862 20		
Profit, compte de la division de la papeterie					8,442 28		
Total							107,444 74
Crédits.							
Gratifications						3,717 82	
Appointements du gouvernement civil						71,787 50	
Dépenses casuelles du gouvernement civil						6,800 00	
Impressions, reliure et distribution des Statuts annuels						21,000 00	
Dépenses imprévues par rapport aux listes des électeurs						5,000 00	
Outillage—nouveau						50,000 00	
Outillage—réfections						10,000 00	
Impressions diverses						100,000 00	
Gazette du Canada						51,000 00	
Distribution des documents parlementaires						60,000 00	
Boni						95,190 55	
Crédit nº 536, Impressions et Papeterie publiques—Réorganisation						187,000 00	
Crédit de démobilisation						601 83	
Total							662,097 70
Grand total	2,413,978 81	2,535,883 70	2,378,834 31	2,485,050 78	107,444 74	662,097 70	10,583,290 04

1—ÉTAT FINANCIER GÉNÉRAL—*Fin*

Av. Av.

—	Division des impressions. Lettres de crédit, dépenses.	Division des impressions. Recettes provenant des ministères.	Division de la papeterie. Lettres de crédit, dépenses.	Division de la papeterie. Recettes provenant des ministères.	Dépôts du revenu casuel.	Crédits votés.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
COMPTE DES AVANCES À L'IMPRIMEUR DU ROI.							
Dépenses de la division des impressions:							
Gages	1,147,795 87						
Matériel d'imprimerie	71,110 36						
Papier	866,388 03						
Dépenses diverses	13,637 11						
Impressions à l'extérieur	315,047 44						
Total							2,413,978 81
Dépenses au compte de la division de la papeterie:							
Marchandises, papeterie, etc			2,204,323 47				
Gages			120,293 19				
Dépenses diverses			54,217 65				
Total							2,378,834 31
Dépôts au crédit de l'Etat:							
Ventes d'impressions, etc., aux ministères		2,532,031 02					
" de papier économisé et disponible dans l'atelier des presses le 31 mars 1918		2,095 99					
" de rebuts de linotypes et de monotypes		1,298 69					
" de bobines vides		49 25					
" galvanos		2 50					
" or en feuilles épargné		406 25					
Total							2,535,883 70
Ventes de papeterie, etc., aux ministères				2,485,050 78			
Total							2,485,050 78
REVENU CASUEL.							
Dépôts au crédit de l'Etat:							
Ventes de publications parlementaires aux ministères					19,186 49		
" de publications parlementaires au public					17,628 51		
" de la *Gazette du Canada*, annonces et abonnements					50,325 26		
" de papier de rebut, caisses vides, etc., au public					11,862 20		

Certificats d'entrée:							
Excédent du revenu sur la dépense au compte de la division des impressions transféré au crédit du compte du revenu casuel					8,442 28		
Total							107 444 74
CRÉDITS.							
Dépenses—							
Gratifications						3,717 82	
Appointements du gouvernement civil						65,056 35	
Dépenses casuelles du gouvernement civil						6,364 92	
Frais imprévus par rapport aux listes des électeurs						2,277 79	
Impressions, reliure et distribution des Statuts annuels						18,146 60	
Outillage—nouveau						5,485 49	
Outillage—réfections						7,961 96	
Impressions diverses						98,047 84	
Gazette du Canada						50,811 66	
Distribution des documents parlementaires						59,971 04	
Boni						95,190 55	
Crédit nº 536—Impressions et Papeterie publiques—Réorganisation						94,251 80	
Crédit de démobilisation						601 83	
Total							507 885 65
Soldes des crédits non dépensés:							
Appointements du gouvernement civil						6,731 15	
Dépenses casuelles du gouvernement civil						435 08	
Frais imprévus par rapport aux listes des électeurs						2,722 21	
Impressions, reliure et distribution des Statuts annuels						2,853 40	
Outillage—nouveau						44,514 51	
Outillage—réfections						2,038 04	
Impressions diverses						1,952 16	
Gazette du Canada						188 34	
Distribution des documents parlementaires						28 96	
Crédit nº 536, Impressions et Papeterie publiques—Réorganisation						92,748 20	
Total							154,212 05
Grand total	2,413,987 81	2,535,883 70	2,378,834 31	2,485,050 78	107,444 74	662,097 70	10,583 290 04

2. COMPTES DES LETTRES DE CRÉDIT

Montant reçu par lettres de crédit pour l'exercice expiré le 31 mars 1920		$ 5,114,861 71
Montant reçu par lettres de change		32,803 15
Montant reçu par chèques sur New-York		87,393 65
		$ 5,235,058 51
Détail, par comptes, de la dépense nette sur comptes précédents:		
Compte de la division des impressions		$ 2,413,978 81
Compte de la division de la papeterie		2,378,834 31
Impressions, reliure et distribution des Statuts annuels		18,146 60
Frais imprévus par rapport aux listes des électeurs		2,277 79
Outillage—nouveau		5,485 49
Outillage—réfections		7,961 96
Gazette du Canada		50,811 66
Impressions diverses		98,047 84
Distribution de documents parlementaires		59,971 04
Gratifications		3,717 82
Boni		95,190 55
Crédit de démobilisation		601 83
Crédit n[5] 536—Impressions et papeterie publiques—Réorganisation		94,251 80
		$ 5,229,277 50
Remboursements, déposés au crédit des comptes respectifs:		
Compte de la division des impressions	$ 5,539 14	
Compte de la division de la papeterie	241 87	
		5,781 01
		$ 5,235,058 51

3. COMPTE DES AVANCES À L'IMPRIMEUR DU ROI

Balance reportée—Excédent de la dépense sur le revenu de l'exercice 1918-19—Division des impressions		$ 128,559 81
Avances faites à l'Imprimeur du Roi pendant l'exercice 1919-20:		
Pour la division des impressions	$ 2,419,517 95	
Pour la division de la papeterie	2,379,076 18	
		4,798,594 13
Montant reçu pour papeterie, etc., en sus de la dépense à cet égard		8,442 28
		$ 4,935,596 22
Dépôts au crédit du Receveur généra faits par l'Imprimeur du Roi pour couvrir les avances faites pendant l'exercice 1919-20:		
Montant reçu des ministères et du parlement pour impressions, etc	$ 2,532,031 02	
Montant reçu par la division des impressions provenant de la division de la papeterie pour vente de papier à imprimer	2,095 99	
Montant provenant de la vente de rebuts	1,298 69	
Montant provenant de la vente de bobines vides	49 25	
Montant provenant de la vente de galvanos	2 50	
Montant provenant de la vente de l'or en feuilles	406 25	
		$ 2,535,883 70
Montant des remboursements—Division des impressions		5,539 14
Excédent des dépenses au delà du revenu porté au compte de l'année financière 1920-21—Division des impressions		6,654 92
		$ 2,548,077 76
Montant reçu des ministères et du parlement pour papeterie, etc	$ 2,485,050 78	
Remboursement—Division de la papeterie	241 87	
		$ 2,485,292 65
		$ 5,033,370 41
Montant de la diminution des marchandises en magasin à la papeterie, exercice 1919-20		97,774 19
		$ 4,935,596 22

4. COMPTE DE LA DIVISION DES IMPRESSIONS

Balance reportée—Excédent de la dépense sur les recettes de l'exercice 1918-1919		$ 128,559 81
Inventaire au 1er avril 1919		289,619 22
Dépenses pour l'année financière 1919-20—		
Travaux faits dans l'Imprimerie nationale, appointements et salaires	$ 1,147,795 87	
Travaux faits dans l'Imprimerie nationale, fournitures d'imprimerie, etc	951,004 46	
Travaux faits à l'extérieur	315,178 48	
		2,413,978 81
Balance nette portée au crédit pour l'exercice 1919-20		23,665 85
		$ 2,855,823 69
Recettes pour l'exercice 1919-20:		
Vente de travaux faits dans l'imprimerie, etc., aux ministères et au parlement	$ 2,243,276 86	
Vente de travaux faits à l'extérieur, aux ministères et au parlement	288,754 16	
		$ 2,532,031 02
Revente à la papeterie du papier économisé aux presses	2,095 99	
Vente de rebuts (métal à caractères)	1,298 69	
Vente de bobines vides	49 25	
Vente de galvanos	2 50	
Vente d'or en feuilles	406 25	
		3,852 68
		$ 2,535,883 70
Excédent de la dépense sur les recettes porté au compte de l'exercice 1920-21		6,654 92
Inventaire au 31 mars 1920		313,285 07
		$ 2,855,823 69

DÉTAIL DE L'INVENTAIRE DU SERVICE DES IMPRESSIONS AU 31 MARS 1920

Travaux en cours (main-d'œuvre et autres charges):		
Composition à la main	$ 56,628 80	
Composition à la linotype	31,987 50	
Composition à la monotype	23,250 50	
		$ 111,866 80
Clicherie		856 20
Atelier des presses		11,916 78
Reliure		15,706 71
A l'atelier de la gravure (cartes)		21,568 40
		$ 161,914 89
Fournitures dans les travaux en cours:		
Clicherie	$ 1 40	
Atelier des presses—encre	498 40	
Reliure	3,521 31	
Atelier d'estampage	11 90	
Atelier de la gravure (cartes)	240 71	
Papier	74,228 22	
		$ 78,501 94
Fournitures, etc., en magasin dans les divers ateliers:		
Clicherie	$ 80 25	
Atelier des presses	1,952 98	
Reliure	966 02	
Atelier d'estampage	316 20	
Atelier de la gravure (cartes)	1,623 77	
Chambre du gardien	216 31	
Magasin	40,549 15	
		$ 45,704 68
Pour lithographie, impressions, reliure, etc., avances sur travaux en cours à l'extérieur et non encore imputées aux ministères ou au parlement, au 31 mars 1920		27,163 56
		$ 313,285 07

ETAT des montants payés à des établissements de l'extérieur pour impressions, travaux de lithographie, de reliure, etc., pendant l'exercice terminé le 31 mars 1920

Ministère.	Transport, etc.	Impressions, reliure, travaux de lithographie.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.
Conseil consultatif des recherches	....	4 00	4 00
Agriculture	109 15	15,587 09	15,696 24
Commission de l'air	....	151 69	151 69
Archives	....	5,223 74	5,223 74
Commission du Commerce	....	98 84	98 84
Chemins de fer nationaux du Canada	0 95	15 00	15 95
Fonds patriotique canadien	....	10 50	10 50
Commission du commerce du Canada	....	8 00	8 00
Commission du Service civil	....	551 59	551 59
Commission de Conservation	5 74	1,917 10	1,922 84
Douanes	4 30	4,086 55	4,090 85
Police fédérale	....	22 13	22 13
Fermes expérimentales	....	25 47	25 47
Affaires extérieures	5 82	4,156 64	4,162 46
Finances	10,340 96	28,552 09	38,893 05
Secrétaire du Gouverneur général	0 77	113 50	114 27
Santé	....	221 59	221 59
Chambre des Communes	0 35	1,268 55	1,268 90
Immigration et Colonisation	1,135 03	25,992 69	27,127 72
Affaires des Sauvages	2 00	528 78	530 78
Revenu de l'intérieur	1 15	1,607 39	1,608 54
Assurances	0 85	130 42	131 27
Intérieur	543 22	27,153 29	27,696 51
Commission internationale mixte	15 23	33 25	48 48
Bureau de l'Internement	....	21 25	21 25
Justice	3 65	1,021 72	1,025 27
Travail	11 36	30,553 15	30,564 51
Bibliothèque du parlement	....	52 35	52 35
Marine	16,29	12,650 02	12,666 31
Milice et Défense	57 36	1,749 39	15,806 75
Mines	57 05	13,018 24	13,075 29
Commission nationale d'épargnes de guerre	35 22	1,231 50	1,266 81
Service naval	54 68	9,686 94	9,741 62
Troupes militaires d'outre-mer	....	24 00	24 00
Bureau des brevets et droits d'auteurs	....	292 67	292 67
Commission des Pensions	....	1,867 01	1,867 01
Postes	47 19	42,394 73	42,441 92
Conseil privé	....	73 05	73 05
Information publique	....	434 37	434 37
Impressions et papeterie publiques	0 65	721 69	722 34
Travaux publics	10 15	1,015 16	1,025 31
Chemins de fer et canaux	39 25	6,106 73	6,145 98
Commission des chemins de fer	....	35 78	35 78
Commission de rapatriement et de placement	....	192 91	192 91
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	....	759 08	759 08
Secrétaire d'Etat	....	4,949 36	4,949 36
Sénat du Canada	....	72 00	72 00
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	974 60	13,300 18	14,274 78
Etablissement des soldats	12 70	15,884 49	15,897 19
Commerce	107 42	11,884 54	11,991 96
Commission des achats de guerre	....	133 10	133 10
	13,593 09	301,585 39	315,178 48

ETAT des impressions, travaux de lithographie, etc., et papier fourni aux ministères et au parlement pendant l'exercice terminé le 31 mars 1920

Ministère.	Travaux exécutés à l'extérieur.	Impressions reliure, etc., à l'Imprimerie nationale, etc.	Papier.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Comité consultatif des recherches	5 86	1,500 48	418 52	1,924 86
Agriculture	11,778 17	64,666 01	51,098 65	127,542 83
Commission de l'air	86 64	2,579 48	547 99	3,214 11
Archives	5,229 77	7,004 32	378 46	1 ,612 55
Auditeur général	2 79	2,236 16	1,373 85	3,612 80
Commission du Commerce	178 34	1,439 40	1,261 11	2,878 85
Chemins de fer nationaux canadiens	15 35	3,507 23	1,190 73	4,713 21
Fonds patriotique canadien	10 50	1,028 56	622 97	1,662 03
Commission canadienne du commerce	8 00	37 89	....	45 89
Commission du Service civil	553 31	10,349 61	11,221 30	22,125 22
Greffier de la Couronne en chancellerie	....	1,797 22	1,229 41	3,026 63
Commission de conservation	1,397 09	18,429 50	5,771 82	25,589 41
Douanes	3,826 37	41,900 64	46,166 25	91,893 26
Ministères en général	....	7 78	38 50	46 28
Police fédérale	148 06	1,287 04	1,363 26	2,798 36
Cour de l'Echiquier	....	367 15	61 14	428 29
Affaires extérieures	3,962 46	13,642 85	4,478 67	22,083 98
Finances	33,241 80	35,585 79	91,933 36	160,760 95
Secrétaire du Gouverneur général	109 77	1,156 34	954 88	2 220 99
Santé	221 59	3,884 36	2,976 45	7,082 40
Chambre des Communes	1,102 87	265,814 28	29,699 41	196,616 56
Commission des logements du Cabinet	9 11	159 31	71 89	240 31
Immigration et Colonisation	27,124 08	6,517 63	32,993 84	66,635 55
Affaires des Sauvages	530 78	5,360 03	2,721 98	8,612 79
Revenu de l'intérieur	1,710 47	9,806 86	8,012 91	19,930 24
Assurances	131 27	20,421 14	4,554 05	25,106 46
Intérieur	26 469 70	78,416 85	41,274 56	146,161 11
Commission internationale mixte	48 48	2,210 13	178 66	2,437 27
Bureau de l'internement	21 25	134 68	74 69	239 62
Justice	743 43	5,013 13	1,144 78	,901 34
Travail	28,629 90	18,702 09	27,592 11	74,924 00
Bibliothèque du parlement	52 35	6,766 75	21 90	6,941 00
Marine	12,666 31	17,757 36	12,220 16	42,643 83
Milice et Défense	15,345 59	62,477 58	69 939 02	147 662 19
Mines	9,773 52	36,795 06	8,102 42	54,671 00
Troupes militaires d'outre-mer	24 00	189 64	88 33	301 97
Impressions diverses	179 65	87,250 58	11,561 31	98,991 54
Galerie nationale du Canada	....	56 35	43 68	100 03
Commission nationale des épargnes de guerre	1,266 81	1,283 69	3,503 28	6,053 78
Service naval	9,679 72	40,787 63	16,046 51	66,513 86
Territoires du Nord-Ouest	....	42 07	31 80	73 87
Bureau des brevets et droits d'auteurs	4,790 92	17,474 53	3,313 62	25,579 07
Pénitenciers	109 05	1,699 42	924 49	2,732 96
Commission des Pensions	1,867 01	5,784 63	11,689 79	19,341 43
Postes	42 692 91	103,629 26	96,687 40	243,009 57
Conseil Privé	66 82	993 93	612 64	1,673 39
Information publique	415 77	25,850 82	13,004 74	38,271 33
Impressions et papeterie publiques	700 19	90,715 06	51,908 25	143,323 50
Travaux publics	893 87	19,612 14	8,078 42	28,584 43
Chemins de fer et Canaux	403 46	6,250 10	4 860 55	11,514 11
Commission des chemins de fer	37 23	3,505 58	797 61	4,340 42
Commission de rapatriement et de placement	197 41	1,306 19	416 43	1,920 03
Hôtel de la Monnaie	....	61 02	961 89	1,022 91
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	538 03	6,195 62	6,243 88	12,977 53
Secrétaire d'Etat	4,953 86	4,777 48	5,594 16	15,325 50
Sénat du Canada	....	14,584 99	545 87	15,130 86
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	13,945 03	58,257 57	110,458 05	182,660 65
Commission de l'établissement des soldats	15,930 22	23,936 51	27,706 58	67,573 31
Cour Suprême	....	520 99	176 95	697 94
Commerce	6,309 31	90,038 33	47,122 24	143,4 9 88
Commission des achats de guerre	133 10	3,176 98	942 80	4,252 88
	290,169 25	1,356,750 80	885,110 97	2,532,031 02
Ajustement—Crédit pour travaux faits à l'extérieur—Chambre des Communes, $1,192.07 et impressions diverses, $223.02	1,415 09	1,415 09	....	....
	288,754 16	1,358,165 89	885,110 97	2,532,031 02

ÉTAT comparatif des travaux de lithographie, d'impression, de reliure, etc., et du papier fournis aux ministères et au parlement pendant les cinq derniers exercices, 1915-16, 1916-17, 1917-18, 1918-19 et 1919-20

Ministère.	1915-16.	1916-17.	1917-18.	1918-19.	1919-20.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c,	$ c.
Comité consultatif des recherches			286 30	1,335 10	1,924 86
Agriculture	174,876 62	293.306 23	223,096 06	136,016 92	127,542 83
Commission de l'Air					3,214 11
Archives	4,968 69	13,566 87	8,832 84	6,570 91	12,612 55
Auditeur général	1,552 67	1,914 59	4,451 78	1,333 32	3,612 80
Commission biologique du Canada				47 94	
Commission du commerce					2,878 85
Commission canadienne des vivres			39,571 59	27,060 57	
Commission canadienne d'enregistrement			69 83	56,237 53	
Chemins de fer du gouvernement canadien	6,140 19	9,600 87	14,211 42	14,942 25	4,713 31
Commission canadienne des ressources en munition		10 20		22 99	
Fonds patriotique canadien					1,662 03
Commission canadienne du commerce					45 89
Commission du Service civil	3,185 60	2,728 05	2,800 46	12,156 45	22,124 22
Greffier de la Couronne en chancellerie	4,989 48	9,711 30	34,081 19	493 91	3,026 63
Commission de la conservation	116 52	86 99	76 54	1,843 12	25,598 41
Commissions d'enquête, chemin de fer et transport		112 15			
Douanes	56,144 27	55,703 27	60,910 91	45,433 83	91,893 26
Ministères en général	277 03	231 47	194 61	227 53	46 28
Police fédérale	1,448 96	2,080 71	2,807 52	4,172 36	2,798 36
Comité d'édition			94 71	104 03	
Commission d'économie et de développement		87 04			
Cour de l'Echiquier	409 68	1,187 20	340 68	220 44	428 29
Affaires extérieures	7,203 60	8,766 30	1,930 54	6,271 55	22,083 98
Finances	13,774 26	42,206 82	86,328 58	201,439 44	160,760 95
Contrôleur du combustible			2,654 36	4,076 66	
Ingénieur consultant		2 99	3 12		
Secrétaire du Gouverneur général	1,422 87	1,621 26	1,717 79	1,773 60	2,220 99
De la Santé					7,082 40
Chambre des communes	362,475 34	251,066 61	338,991 69	158 543 53	196 616 56
Commission ministérielle des logements					240 31
Immigration	16,554 71	21,019 30	23,273 55	26,238 36	66,436 55
Commission impériale des munitions				52 23	
Affaires des Sauvages	6,157 46	5,153 71	5,688 20	5,898 50	8,612 79
Revenu de l'intérieur	28,765 91	34,307 08	33,172 83	26,141 97	19.530 24
Assurances	10,840 80	15,509 48	25,312 02	26,916 47	25,106 46
Intérieur	139,193 50	124,897 45	122,633 63	91,856 91	146,161 11
Commission internationale mixte	10,167 82	1,197 67	27 95	114 34	2,437 27
Bureau des concentrations		417 15	342 02	193 66	239 62
Justice	3,468 26	2,844 36	85,814 09	74,723 97	6,901 34
Travail	29,654 55	36,517 01	34,383 79	46,380 28	74,924 00
Bibliothèque du parlement	4,873 50	6,627 74	7,777 09	6,360 46	6,941 00
Marine	36,772 64	41,409 36	40,956 93	26,837 95	42,643 83
Commission des hôpitaux militaires		5,323 35	13,011 22		
Milice et Défense	345,645 14	606,830 13	405,809 36	303,418 92	147.662 19
Mines	134,907 09	112,978 27	121,428 99	36,427 31	54,671 00
Ministère des Forces militaire d'outre-mer					301 97
Impressions diverses	129,773 61	152,427 12	131 006,65	97,840 60	98,991 54
Galerie nationale du Canada		15 60	7 79	37 95	100 03
Commission du Service national		17,047 05	28,091 80		
Comité national de Guerre sur les économies					6,053 78
Service naval	68,535 56	89,051 18	145,466 98	111,387 15	66,513 86
Territoires du Nord-Ouest				148 48	73 87
Bureau des brevets et des droits d'auteur					25,579 07
Pénitenciers	1,525 19	1,632 27	1,546 40	1,117 23	2,732 96
Commission des pensions		6,090 21	21,812 01	15,082 70	19,341 34
Postes	168.684 98	175,823 76	245,528 13	245,528 13	243 009 57
Conseil privé	1,663 86	2,759 46	4,759 89	4,177 95	1,673 39
Information publique				28,321 09	39,271 33
Impressions et papeterie publiques	72,023 76	72,153 28	82,303 06	94,197 05	143,323 50
Travaux publics	26.796 09	22,407 78	26,494 91	28,321 96	28,485 43
Chemins de fer et Canaux	10,486 53	7,309 37	7,603 64	5,126 60	11,514 11
Commission des chemins de fer	2,361 15	3,504 97	4,176 01	4,343 53	4,340 42
Comité de rapatriement et de placement				1,994 88	1,920 03
Commission royale *re* contrats de fusées		5,918 97			
" " fournitures de guerre		1,287 69			
Hôtel de la Monnaie	150 97	233 90	328 98	224 87	1,022 91
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	7,345 55	5,543 81	3,196 87	2,623 78	12,977 53
Secrétariat d'Etat	19,573 93	37,065 51	31,344 15	6,932 20	15,325 50
Sénat du Canada	5,252 76	5,624 98	14,078 18	11,184 13	15,130 86
Rétablissement des Soldats dans la vie civile				76,290 57	182,660 65
Commission de l'établissement des soldats				9,041 96	67,573 31
Cour Suprême	1,045 86	523 26	408 85	760 45	697 94
Commerce	59,200 07	82,942 93	77,610 88	91,435 44	143,468 88
Commission du chemin de fer Transcontinental	201 36	226 90	125 54	143 91	
Commission des achats de guerre	543 91	13,521 86	584 92	2,253 72	4,252 88
Total	1,981,152 40	2,401,914 83	2,569,559 73	2,151,432 87	2,532,031 02

5.—COMPTE DE LA DIVISION DE LA PAPETERIE

Inventaire le 1er avril 1919		$ 535,318 17
Montant des marchandises achetées pendant l'exercice 1919-20—		
Au Canada	$ 2,109,743 55	
Aux Etats-Unis	61,811 99	
En Angleterre et à l'étranger	32,767 93	
		2,204,323 47
Montant des autres dépenses au cours de l'exercice 1919-20—		
Gages	$ 120,293 19	
Droits de douane et courtage	6,963 65	
Transport, etc	47,254 00	
		174,510 84
Montant reçu pour marchandises livrées en sus de la dépense		8,442 28
		$ 2,922,594 76
Montant des marchandises livrées aux ministères et au parlement au cours de l'exercice 1919-20		$ 2,485,050 78
Inventaire le 31 mars 1919-20		437,543 98
		$ 2,922,594 76

Au cours de l'exercice on a réduit de $97,774.19 le fonds des marchandises en magasin.

État des marchandises achetées et livrées aux ministères et au parlement, chaque mois, pour l'exercice terminé le 31 mars 1920

Mois.	Effets achetés			Effets livrés.
	En Angleterre et à l'étranger.		Au Canada et aux Etats-Unis.	
	£ ch. d.	$ c.	$ c.	$ c.
1919.				
Avril			49,550 82	146,998 02
Mai			150,663 94	209,319 80
Juin	2,429 8 9	11,823 26	211,092 88	214,947 70
Juillet			164,404 61	208,245 63
Août			169,127 52	180,626 90
Septembre			143,837 18	191,377 93
Octobre	65 9 9	318 70	138,219 66	249,802 65
Novembre			332,505 78	253,658 49
Décembre	1,601 6 4	7,793 06	183,566 27	182,176 76
1920.				
Janvier	378 11 8	1,842 44	210,105 24	170,353 27
Février			32,860 64	168,377 65
Mars	2,258 6 2	10,990 47	2986,854 81	309,165 98
Montant des achats faits au Canada et aux Etats-Unis	6,733 2 8	32,767 93	2,172,789 35	
Montant des achats faits en Angleterre et à l'étranger			32,767 93	
			2,205 557 28	
Remboursement sur marchandises achetées			241 87	
Total des marchandises achetées et des marchandises livrées			2,205,315 4	2,485,050 78

ÉTAT comparatif de la valeur des marchandises livrées aux ministères et au parlement pendant les cinq derniers exercices 1915-16, 1916-17, 1917-18, 1918-19 et 1919-20

Ministère.	1915-16	1916-17.	1917-18.	918-19.	1919-20.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	c.
Comité consultatif des recherches	....	....	1,403 46	1,111 58	1,094 55
Agriculture	26,809 13	35,646 37	45,597 06	35,815 01	49,384 55
Commission de l'air	....	....	....	....	3,309 08
Archives	984 95	1,325 66	1,969 43	1,307 24	2,214 22
Auditeur général	3,600 45	4,966 07	6,660 03	4,870 77	6,143 73
Commission biologique du Canada	....	....	....	22 00	....
Commission du Commerce	....	....	....	....	7,691 20
Commission des vivres du Canada	....	....	10,227 79	9,754 90	....
Commission d'enregistrement du Canada	....	....	....	3,862 69	....
Chemins de fer nationaux du Canada	23,609 90	39,973 90	49,867 01	23,909 25	25,787 35
Commission des ressources en munitions du Canada	88 70	223 31	187 95	114 49	....
Fonds patriotique canadien	....	....	....	....	17 38
Commission du Service civil	768 17	412 51	2,365 29	8,823 87	10,693 62
Greffier de la Couronne en chancellerie	1,128 89	66,05	10,554 96	263 80	....
Commission de conservation	....	....	5 00	1,409 66	3,262 96
Commissions d'enquête, chemin de fer et transport	....	122 22	....	....	....
Douanes	27,577 83	35,800 97	39,435 40	37,811 03	48,010 30
Ministères en général	820 46	1,260 34	1,904 67	335 98	....
Police fédérale	961 70	1,121 94	1,070 87	3,847 80	1,947 62
Commis. d'économie et de développem...	....	184 78	....	....	....
Comité d'édition	....	....	47 29	4 60	....
Cour de l'Echiquier	628 47	444 55	184 58	381 72	382 95
Affaires extérieures	2,310 73	2,416 67	2,943 51	4,212 32	6,243 00
Finances	7,263 66	22,536 97	43,096 14	113,472 67	96 736 48
Contrôleur du combustible	....	....	1,067 27	980 01	28 80
Ingénieur consultant	60 05	65 97	61 59	....	....
Secrétaire du Gouverneur général	1,410 79	1,932 10	1,566 91	1,976 51	2,276 14
De la santé	....	....	....	....	7,183 65
Chambre des Communes	26,950 08	29,359 21	37,821 81	8,040 46	14,691 44
Comité ministériel des logements	....	....	....	....	202 31
Immigration et Colonisation	8,921 72	6,538 10	10,395 65	10,201 04	13,249 88
Affaires des Sauvages	17,983 06	16,982 36	16,198 35	12,531 16	16,460 70
Revenu de l'intérieur	10,699 69	10,083 29	8,764 91	7,600 95	,767 88
Assurances	1,805 53	3,583 40	1,438 39	1,092 44	2,664 89
Intérieur	61,392 20	74,388 35	60,572 39	62,396 28	73,800 51
Commission internationale mixte	13 50	33 00	....	....	22 20
Bureau des concentrations	4 40	2,222 81	1,414 36	1,158 19	511 82
Justice	5,917 61	5,140 96	27,481 54	37,215 04	4,291 97
Travail	1,314 30	1,451 28	3,191 29	11,954 70	18,305 45
Bibliothèque du Parlement	591 72	869 33	852 23	452 21	599 41
Marine	15,221 00	17,348 24	17,922 55	18,511 03	21,858 77
Commission des hôpitaux militaires	....	8,433 93	28,813 02	....	....
Milice et Défense	227,648 29	478,375 41	326,858 83	460,114 37	179,715 89
Mines	8,951 58	9,039 52	7,817 37	9,485 94	12,968 01
Ministère des Forces militaires d'outre-m.	....	....	....	....	2,135 48
Galerie nationale du Canada	....	65 63	57 14	192 77	118 82
Commission du Service national	....	17,204 54	1,053 59	....	....
Comité national de Guerre sur l'économ..	....	....	....	....	2,549 92
Service naval	38,203 67	39,622 01	105,364 58	91,609 14	54,654 02
Commission des impressions	....	....	59 15	....	....
Pénitenciers	1 72 86	1,903 82	1,933 08	2,749 19	3,154 94
Commission des pensions	....	27,145 06	71,428 61	66,553 35	57,358 03
Postes	87,670 89	108,795 21	138,001 19	160,168 13	185,731 96
Conseil privé	1,689 93	2,538 11	4,666 13	8,265 96	1,799 00
Information publique	....	....	....	3,986 54	2,067 79
Impressions et papeterie publiques	567 642 17	936,272 31	925,570 98	879,855 02	892 745 1
Travaux publics	36,237 30	29,892 75	24,903 31	34,181 88	35,495 17
Chemins de fer et Canaux	15,481 84	12,647 18	8,939 60	7,636 18	21,931 80
Commission des chemins de fer	3,512 24	4,877 81	3,324 89	5,324 39	4,742 08
Comité de reconstruction et de dévelop.	....	....	....	....	145 88
Comité de rapatriement	....	....	....	....	869 79
Hôtel de la Monnaie	267 93	372 30	553 20	501 14	543 03
Royale Gendarmerie à cheval du Canada	10,948 40	12,220 55	6,627 87	8,405 30	23,118 68
Secrétariat d'Etat	6,875 09	6,579 53	8,664 18	6,995 48	11,128 92
Sénat du Canada	7,828 22	12,339 14	11,669 96	6,999 16	9,493 68
Rétab. des Soldats dans la vie civile	....	....	....	113,539 89	331,186 38
Commission d'établissement des soldats	....	....	....	12,611 09	179,329 22
Cour Suprême	1,133 13	1, 22 34	1,023 17	857 10	1,095 32
Commerce	8,505 77	19,431 74	18,539 17	22,241 34	25,856 06
Chemin de fer Transcontinental	129 92	239 04	273 12	177 67	....
Commission des achats de guerre	....	558 15	346 14	2,026 55	1,268 99
Total	1,283 292 12	1,943,379 79	2,102,757,96	2,339,929 08	2,485,050 78

6. DÉTAILS DE LA DÉPENSE DES CRÉDITS

Crédit—Gratifications..........$ 3,717 82

Détails des dépenses, gratifications de décès payées aux veuves ou représentants légaux de—

Hormisdas Rosa, emballeur, mort le 11 janvier 1919	$ 132 50	
William O'Meara, emballeur, mort le 5 février 1919	145 21	
J. Emery Schingh, servant de presse, tué accidentellement en service militaire, outre-mer, 7 février 1919	149 25	
Edouard R. Auger, rogneur de papier, mort le 31 mars 1919	185 28	
Wilfrid C. Naubert, pointeur, mort le 29 avril 1919	146 98	
Pierre J. Dufresne, compositeur à la main, mort le 8 mai 1919	207 50	
Mlle Louise Henderson, aide-relieur, morte le 30 juin 1919	115 65	
Lawrence J. Kehoe, aide-correcteur, mort le 5 juillet 1919	149 81	
Yves de Leseleuc, correcteur, mort le 9 octobre 1919	276 67	
Walter J. Robinson, préposé aux machines à relier, mort le 11 octobre 1919	266 88	
Octave V. Beaubien, commis, mort le 2 novembre 1919	200 00	
Charles H. McMorrow, commis, mort le 10 novembre 1919	183 33	
Hugh J. Reardon, servant de presse, mort le 24 décembre 1919	207 34	
Samuel T. Ami, éditeur des publications parlementaires, mort le 21 janvier 1920	350 00	
Aristide Parent, compositeur à la main, mort le 28 janvier 1920	276 67	
Mlle Bertha Morin, aide-relieur, morte le 31 janvier 1920	118 42	
Louis Bélair, compositeur à la main, mort le 1er février 1920	273 00	
Samuel Cross, contremaître en chef de la composition, mort le 17 février 1920	333 33	
		$ 3,717 82

Crédit—Appointements du gouvernement civil..........$ 71,787 50

Détails des déboursés—

Salaires payés durant l'année	$ 65,056 35	
Solde non dépensé	6,731 15	
		71,787 50

Crédit—Dépenses imprévues du gouvernement civil..........$ 6,800 00

Détails des déboursés—

Femmes de journée et nettoyage	$ 728 25	
Impressions du bureau	2,976 03	
Papeterie du bureau	2,155 74	
Dépenses de voyage	159 26	
Voitures et billets de tramways	144 00	
Frais de port	12 50	
Journaux et revues	148 99	
Divers	40 15	
	$ 6,364 92	
Solde non dépensé	435 08	
		$ 6,800 00

Crédit—Nouveau matériel..........$ 50,000 00

Détails des déboursés—

Atelier de composition à la main	$ 25 19	
Boutique du mécanicien en chef	44 00	
Bureaux	1,000 00	
Magasins	4,384 03	
Douane, droits	8 40	
Courtage	0 50	
Transport, ch. de fer	23 37	
Total	$ 5,485 49	
Solde non dépensé	44,514 51	
		$ 50,000 00

Crédit—Outillage—Réfections			$ 10,000 00
Détails de la dépense—			
Atelier des compositeurs à la main		$ 69 09	
Atelier des monotypes		1,618 42	
Atelier des linotypes		1,305 03	
Atelier de stéréotypie		49 89	
Atelier des presses		1,204 27	
Reliure—			
Livres	$ 890 34		
Brochures	556 32		
Feuilles détachées	37 02		
		1,483 68	
Atelier d'estampage		87 78	
Atelier de gravure des cartes		184 48	
Ministères, en général		785 97	
Atelier du mécanicien en chef		55 02	
Bureaux		255 60	
Marchandises en magasin		273 33	
Droits de douane		35 15	
Courtage		64 82	
Transport, etc		489 43	
Total		$ 7,961 96	
Solde non dépensé		2,038 04	
			$ 10,000 00

Crédit—Impressions diverses			$ 100,000 00
Détails de la dépense—			
Agriculture		$ 4,319 64	
Auditeur général		11,612 30	
Commission du Service civil		6,718 76	
Douanes		2,966 89	
Comité d'édition		13 85	
Affaires extérieures		21 45	
Finances		1,097 34	
Immigration et Colonisation		70 50	
Affaires des Sauvages		387 09	
Assurances		2,285 54	
Intérieur		1,017 79	
Travail		439 14	
Marine		1,284 46	
Milice et Défense		214 70	
Mines		696 88	
Service naval		472 22	
Pénitenciers		63 90	
Postes		596 00	
Impressions et Papeterie publiques		20,362 31	
Travaux publics		528 50	
Chemin de fer et Canaux		454 82	
Commission des chemins de fer		1,599 90	
Royale gendarmerie à cheval du Canada		128 23	
Secrétariat d'Etat		651 70	
Rétablissement des Soldats dans la vie civile		164 40	
Commerce		39,879 53	
		$ 98,047 84	
Solde non dépensé		1,952 16	
			$ 100,000 00

Crédit—Gazette du Canada			$ 51,000 00
Détails de la dépense—			
Impression de la *Gazette du Canada*	$ 42,811 34		
Papier servant à l'impression de la *Gazette*	4,693 32		
Rédaction et traduction	3,268 00		
		$ 50,772 66	
Frais de port		39 00	
		$ 50,811 66	
Solde non dépensé		188 34	
			$ 51,000 00

Crédit—Distribution des documents parlementaires......$		60,000 00
Détails de la dépense—		
Impressions......	3,332 69	
Papeterie......	6,782 34	
Frais de port......	895 00	
Messageries et petite vitesse......	273 22	
Divers......	48 42	
Salaires......	48,639 37	
	59,971 04	
Solde non dépensé......	28 96	
	$	60,000 00

Crédit—Impressions, reliure et distribution des Statuts......$		21,000 00
Détails de la dépense—		
Impressions et reliure......$	18,146 60	
Solde non dépensé......	2,853 40	
	$	21,000 00

Crédit—Frais imprévus par rapport aux listes des électeurs......$		5,000 00
Détails de la dépense—		
Papeterie de bureau......	2 86	
Appointements......	2,274 93	
	$ 2,277 79	
Solde non dépensé......	2,722 21	
	$	5,000 00

Crédit—Gratification de la vie chère......$		95,190 5
Détails de la dépense—		
Personnel du bureau......$	95,190 55	
	$	95,190 55

Crédit—Vote nº 536, Commission du Service civil, Impressions et papeterie publiques—Réorganisation......$		187,000 00
Détails de la dépense—		
Retraites......$	69,812 22	
Douane et courtage......	769 81	
Petite vitesse et messageries......	124 44	
Impressions et papeterie......	927 77	
Outillage et matériel......	22,617 56	
	94,251 80	
Solde non dépensé......	92,748 20	
		187,000 00

Crédit—Vote de démobilisation......$		601 83
Détail de la dépense—		
Gratifications de guerre, personnel du bureau, écoulé de l'exercice 1918-1919.$	601 83	
		601 83

7. «GAZETTE DU CANADA»

ÉTAT comparatif des recettes et des déboursés de la *Gazette du Canada* depuis l'année 1874 jusqu'à l'exercice clos le 31 mars 1920

Année.	Déboursés.					Recettes.			
	Numéros gratis.	Abonnés.	Papier.	Impression et distribution	Traduction.	Abonnements.	Annonces.	Pertes.	Gain.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1874....	1,045	77	1,142 17	2,416 40	119 45	242 20	931 43	2,494 59	....
1875....	1,077	85	1,177 17	2,144 00	135 55	242 80	943 74	2,635 13	....
1876....	1,049	88	1,195 98	2,301 51	184 80	241 80	578 41	2,836 11	....
1877....	1,084	81	1,292 25	2,323 45	141 80	224 75	681 62	2,743 13	....
1878....	1,108	79	1,016 65	2,139 48	125 80	268 40	683 47	2,318 53	....
1879....	1,115	85	1,195 21	2,283 81	123 90	246 50	739 82	2,613 60	....
1880....	1,170	70	1,208 48	2,307 72	106 30	243 90	862 38	2,538 09	....
1881....	1,251	68	1,197 38	2,132 20	137 40	253 65	1,028 04	2,085 29	....
1882....	1,238	92	1,360 61	2,261 85	197 60	378 44	2,706 28	735 34	....
1883....	1,250	109	1,414 24	2,181 48	215 30	367 25	2,181 53	1,262 24	....
1884....	1,290	85	1,428 16	2,219 00	148 24	414 67	6,658 12	1,727 48	....
1885....	1,321	69	1,404 76	2,232 43	169 44	169 45	289 35	2,363 14	....
1886....	1,318	77	1,683 88	2,241 65	72 20	299 70	2,020 82	1,576 21	....
1887....	1,366	84	1,979 21	2,537 79	389 10	321 40	2,831 04	1,571 66	....
1888....	1,369	81	2,164 85	2,933 57	349 80	307 35	2,909 72	2,231 15	....
1889....	1,367	83	1,883 83	2,859 19	103 60	308 60	4,637 49	....	99 47
1890....	1,429	71	1,758 50	3,128 36	204 00	487 95	2,777 03	1,825 88	....
1891....	1,436	84	1,492 62	2,060 45	211 85	324 18	3,309 65	331 70	....
1892....	1,439	86	1,480 19	2,069 36	198 98	313 47	3,436 32	....	11 26
1893....	1,426	84	1,485 71	2,826 07	240 54	306 50	4,612 37	....	366 55
1894....	1,428	82	1,181 66	2,485 08	265 10	298 73	3,545 87	89 24	....
1895....	1,425	75	1,153 87	2,704 36	232 50	281 65	4,015 64	....	206,56
1896....	1,428	72	1,129 52	3,007 00	259 75	276 65	4,678 69	....	559 07
1897....	1,492	83	1,129 07	3,003 51	245 40	298 55	4,992 94	....	913 51
1898....	1,438	87	1,450 21	3,803 11	337 10	312 70	5,574 45	....	296 73
1899....	1,486	89	940 43	3,273 01	255 30	329 95	3,948 65	190 14	....
1900....	1,529	96	1,092 72	3,640 17	289 50	350 00	4,679 98	350 00	7 59
1901....	1,528	97	1,349 79	4,267 81	256 60	329 65	4,370 82	1,173 73	....
1902....	1,553	97	1,430 89	3,858 22	284 00	361 80	4,451 39	759 92	....
1903....	1,545	105	1,315 56	3,999 78	253 60	371 85	5,667 65	....	470 56
1904....	1,559	116	1,427 48	4,368 81	309 80	430 40	4,523 25	1,152 44	....
1905....	1,573	177	1,684 85	6,125 57	364 80	604 12	6,997 50	573 60	....
1906....	1,559	191	1,629 58	6,909 57	460 85	750 00	7,644 35	605 65	....
1907....	1,616	184	1,322 63	4,248 17	329 20	524 27	6,821 20	....	1,445 47
1908....	1,625	200	1,805 72	7,848 48	709 80	762 15	8,472 51	765 34	....
1909....	1,665	185	1,053 45	7,319 99	587 60	721 20	8,684 40	555 44	....
1010....	1,692	208	2,158 56	6,983 10	815 80	775 25	14,219 41	....	4,037 20
1911....	1,725	250	2,548 44	9,532 19	918 55	949 85	15,844 95	....	3 795 62
1912....	1,742	258	2,943 28	9,600 28	438 60	979 1	21,077 11	....	9,074 11
1913....	1,754	271	4,385 03	19,439 44	*3,261 07	1,034 20	30,804 59	....	4,843 25
1914....	1,791	284	2,720 73	15,477 24	*3,842 06	1,090 05	23,062 88	....	2,112 80
1915....	1,907	293	4,502 28	22,597 68	*4,202 56	1,121 45	18,322 04	11,441 02	....
1916....	1,901	424	3,018 22	14,978 79	*2,905 34	1,505 58	28,357 80	....	8,961 03
1917....	991	484	4,088 93	14,248 76	*2,658 00	1,677 20	35,885 58	....	16,567 09
1918....	1,000	600	6,966 17	28,214 72	*3,764 71	2,335 35	29,671 57	6,938 68	....
1919....	1,303	797	5,249 59	38,743 33	*3,007 00	3,071 10	26,342 60	7,586 22	....
1920....	1,278	722	4,693 32	42,850 34	*3,368 00	2,746 00	47,579 26	486 40	....

*Traduction et rédaction.

8. COMPTE DU REVENU CASUEL

DÉTAIL du produit des ventes faites durant l'exercice clos le 31 mars 1920 et déposé au crédit du revenu casuel

Ventes de publications parl. aux différents ministères et au parlement. ...$	19,186 49	
Ventes de publications parlementaires au public	17,628 51	
		$ 36,815 00
Ventes de la *Gazette du Canada* et annonces............................	47,579 26	
Abonnements à la *Gazette du Canada*....................................	2,746 00	
		50,325 26
Ventes de papier de rebut et de caisses vides............................		11,862 20
Ventes de papeterie aux ministères et au parlement.—		
Montant reçu en sus de la dépense au cours de l'exercice 1919-20.........		8,442 28
Total..		$ 107,444 74

9. APUREMENT DES IMPRESSIONS DES CHEMINS DE FER

Le montant des comptes vérifiés à ce département pendant l'exercice clos le 31 mars 1920, pour impressions, reliure, lithographie, etc., pour les chemins de fer du gouvernement, a été de $193,708.16. Comme les comptes sont payés par le chemin de fer auquel sont destinées ces impressions, le montant n'est pas inclus dans l'état des recettes et des dépenses de ce département.

Suit un état du montant total des comptes vérifiés par ce département, de 1890-91 à 1919-20.

Exercice.	Montant.	Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.
1890–91	49,021 53	....	....
1900–01	59,268 59	10,247 06	....
1910–11	95,976 55	36,707 96	....
1911–12	104,026 24	8,049 69	....
1912–13	110,528 56	6,502 32	....
1913–14	148,575 51	38,046 95	....
1914–15	141,631 99	....	6,943 52
1915–16	140,156 30	....	1,475 69
1916–17	188,774 31	48,618 01	....
1917–18	208,669 43	19,895 12	....
1918–19	225,469 95	16,800 52	....
1919–20	183,708 16	....	31 761 79

10. ANNONCES DU GOUVERNEMENT DANS LES JOURNAUX

Le montant total certifié par ce département pour les annonces de l'Etat, durant l'exercice clos le 31 mars 1920, représente $235,663.93. Les détails se trouvent à la page 19. Ces comptes étant payés par les différents ministères intéressés, le montant n'est pas inclus dans l'état des recettes et des dépenses de ce ministère.

Le nombre des comptes d'annonces vérifiés a été de 9,238; des commandes au nombre de 9,911 ont été émises, dont 4,225 pour annonces transitoires et 5,686 pour des annonces régulières.

Il y a eu, en outre, beaucoup de correspondance à ce sujet.

Ci-suit un état du montant total des comptes d'annonces vérifiés par ce département depuis l'année 1876 jusqu'à l'exercice clos le 31 mars 1920, inclusivement.

Années civiles.		Années financières.	
1876	$ 12,529 27	1898-1899	$ 27,699 72
1877	12,751 56	1899-1900	46,317 74
1878	20,583 77	1900-1901	50,790 40
1879	39,676 60	1901-1902	53,850 75
1880	63,092 50	1902-1903	41,078 02
1881	30,015 44	1903-1904	57,898 72
1882	50,604 71	1904-1905	102,848 11
1883	30,149 31	1905-1906	107,812 56
1884	39,401 48	1906-1907	89,329 77
1885	33,782 53	(Le 31 mars)	
1886	25,102 83	1907-1908	141,200 45
1887	48,596 03	1908-1909	156,673 50
1888	44,520 30	1909-1910	102,841 15
1889	35,939 47	1910-1911	144,081 66
1890	26,102 48	1911-1912	166,224 26
1891	27,519 59	1912-1913	204,762 87
1892	24,819 54	1913-1914	247,477 61
1893	26,704 27	1914-1915	200,441 19
1894	26,423 72	1915-1916	210,818 48
1895	27,424 68	1916-1917	295,694 98
1896	30,760 76	1917-1918	496,645 77
1897	35,138 54	*1918-1919	622,197 21
1898 (6 mois au 30 juin 1898)	16,312 58	1919-1920	235,663 93

*Y compris les annonces de l'emprunt de la Victoire, au montant de $184,064.59, commandées par la «Canadian Press Association. »

ANNONCES dans les journaux au cours de l'exercice clos le 31 mars 1920

Ministère.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba.	Saskatchewan.	Alberta.	Colombie Britannique.	Yukon.	Autres pays.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Agriculture	18,883 73	702 82	45 64	166 62	52 01	2,366 89	190 68	575 52	133 01			23,117 01
Auditeur général	146 35											146 35
Commission du Commerce	61 90	19 80	17 50	11 65		33 52		47 65	56 90			348 94
Commission des pensions	2,432 90	690 00				100 00	67 20	120 00	420 64			3,830 74
Chem. de fer nationaux du Canada	422 62	2,208 17	3,534 39	2,422 53	341 75	231 31					299 38	10,090 15
Commission du Service civil	363 85	279 20	22,40	36 63	23 20				24 75			750 03
Commission de Conservation	77 85											77 85
Douanes	200 50	190 75	17 60	64 38		31 20	39 68	62 50	62 70			669 31
Affaires extérieures							7 28		19 50			26 78
Finance	2,448 18	9,276 31	161 68	283 49	62 00	466 34	459 41	358 48	424 70	4 70		13,944 97
Secrétaire du Gouver. général	100 80											100 80
Chambre des Communes		40 80	6 60	10 00	12 00	45 00			8 00			122 40
Immigration et Colonisation				22 40								22 40
Affaires des Sauvages	641 56	66 00	30 60	119 15		135 71	50 00	40 20	259 32			1,342 54
Revenu de l'intérieur	26 02	10 00										36 02
Intérieur	209 30	20 00		298 65	218 40	2,105 76	1,830 03	2,758 65	1,763 34			9,204 13
Justice	1,369 04	893 07	80 62	194 53	3 08	324 73	341 00	207 64	417 37	13 50	32 00	3,876 58
Travail	1,346 38	616 37	548 82	1,011 88	18 12	117 49	70 14	102 48	151 80			3,983 48
Marine	180 35	293 25	567 51	660 04	36 49				135 50			1,873 14
Milice et Défense	5,215 38	1,854 95	260 25	1,051 95	119 41	392 37	81 55	294 28	367 62			9,637 76
Mines	291 70	100 00		35 00					50 00			476 70
Service naval	4,467 49	1,830 04	690 49	1,076 23	142 24	654 40	152 80	218 60	1,296 68			10,528 97
Postes	5,178 29	3,792 42	1,162 62	1,139 14	953 74	743 17	584 36	969 82	191 29			14,714 85
Travaux publics	15,943 05	10,724 20	1,120 12	1,693 69	354 70	1,367 18	493 65	495 36	2,633 62			34,825 57
Chemins de fer et Canaux	4,984 98	2,304 80	172 84	175 03							180 00	7,817 65
Comité de rapatriement	35,570 68					83 00						35,653 68
Royal Gend. à cheval du Canada	1,969 28	948 65	100 90	151 05	59 49	92 90	146 54	138 10	72 87			3,679 78
Secrétariat d'Etat	96 15	45 10				97 60	48 80	9 40	149 40			446 45
Rét. des Soldats dans la vie civile	3,617 08	1,816 12	327 52	563 44	171 12	416 10	649 00	586 82	1,126 72			9,273 92
Commission d'établ. des soldats	17,580 10	1,424 90	129 50	191 44	127 30	1,141 61	347 85	1,034 53	2,270 40			25,247 63
Commerce	446 90											446 90
Com. d'achats pendant la guerre	4,871 93	2,170 60	252 94	236 84	60 48	789 45	185 84		867 97	14 40		9,450 45
Total	129,144 34	42,318 32	9,250 54	11,615 76	2,755 53	12,735 73	5,745 81	8,020 05	12,904 19	32 28	1,141 38	235,663 93

DIVISION DES IMPRESSIONS

MONSIEUR THOS. MULVEY, C.R.,
Imprimeur du Roi et directeur de la papeterie.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport des travaux exécutés par l'Imprimerie de l'Etat, pour le compte du parlement et des divers ministères pendant l'exercice clos le 31 mars 1920, le tout mis en tableaux dans les états suivants:

1. Rapports annuels.
2. Rapports supplémentaires.
3. Impressions courantes du parlement.
4. Débats de la Chambre des Communes et du Sénat.
5. Statuts.
6. *Gazette du Canada.*
7. Listes des électeurs.
8. Brochures et livres divers pour les ministères.
9. Autres impressions typographiques.
10. Planches demi-ton ou autres insertions dans les rapports annuels et supplémentaires.
11. Etat de livres reliés.
12. Confection de blocs-notes.
13. Fabrication et estampage d'enveloppes affranchies pour le ministère des Postes.
14. Estampage des en-têtes de lettres, billets et enveloppes.
15. Confection de livres à feuillets mobiles.
16. Etat comparé des impressions.

En sus des différentes divisions de travaux comprises dans les états qui précèdent, il y a celles de la gravure des cartes et de la clicherie.

Les travaux de la division de la gravure des cartes comprennent la gravure des cartes, des cartes marines, etc., de diverses grandeurs, sur cuivre, les changements et les additions aux anciennes plaques, l'impression de transferts pour les lithographes, la gravure et l'impression des cartes personnelles, et la gravure des plaques sur acier pour l'estampage. Les dépenses de cette division durant l'exercice 1919-20 se sont élevées à $27,350.92.

Les travaux de la division de la clicherie comprennent la fabrication des matrices et des clichés pour les impressions, les changements et additions aux clichés existants, la fonte et préparation de métal pour la division des linotypes et la fabrication de caractères pour l'usage des divisions de la composition.
Les dépenses pendant l'exercice 1919-20 se sont élevées à $17,941.60.

Respectueusement soumis,

PATRICK M. DRAPER,
Directeur suppléant et surintendant des impressions.

OTTAWA, le 25 octobre 1920.

TABLEAU N° 1—État des rapports annuels au parlement terminés durant l'année 1919-20

Titre du document.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.	Distribution.				Coût.
				Parlement.	Ministères.	Réserve.	Doc. parlem. reliés.	
ANGLAIS								$ c.
Agriculture, 1918-19	1,920	92	176,640	700	1,000	20	200	557 52
Civil Service Commission, 1917-18	2,610	184	480,240	600	600	1,210	200	1,500 73
Customs and Inland Revenue, 1918-19	1,280	560	716,800	500	500	30	200	5,288 13
Dominion Statistician, 1918-19	1,615	52	83,980	650	750	15	200	341 97
Editorial Committee, 1918	1,510	16	24,160	800	....	510	200	120 83
Editorial Committee, 1919	1,110	8	8,880	300	500	110	200	30 47
Estimates of Canada, Supplementary, 1918-19	3,110	8	24,880	2,100	500	310	200	167 22
Estimates of Canada, Supplementary, 1919-20	3,110	2	6,220	2,100	500	310	200	9 24
Estimates of Canada, Further Supplementary, 1919-20	3,110	20	62,200	2,100	500	310	200	416 33
Estimates of Canada, Further Supplementary, 1919-20	3,110	2	6,220	2,100	500	310	200	8 59
Estimates of Canada, Further Supplementary, 1919-20	3,110	2	6,220	2,100	500	310	200	7 33
Estimates of Canada, Further Supplementary, 1919-20	3,110	2	6,220	2,100	500	310	200	29 58
Estimates of Canada, Further Supplementary, 1919-20	3,110	2	6,220	2,100	500	310	200	16 25
Estimates of Canada, 1920-21	3,110	72	223,920	2,100	500	310	200	840 03
Experimental Farms, 1918-19	8,735	196	1,7121060	500	8,000	35	200	2,194 91
External Affairs, 1917-18	1,515	16	24,240	1,100	200	15	200	98 51
Fisheries, 1918-19	1,665	48	79,920	450	1,000	15	200	285 82
Geological Survey Summary, 1918	4,015	24	96,360	800	3,000	15	200	261 27
Immigration and Colonization, 1918-19	2,015	40	80,600	800	1,000	15	200	283 22
Indian Affairs, 1918-19	1,435	104	149,240	550	665	20	200	833 04
Insurance Abstract, 1918	9,315	368	3,427,920	1,100	8,000	15	200	5,036 44
Insurance, 1918, Vol. 1	5,335	932	4,972,220	1,100	4,000	35	200	10,698 58
Insurance, 1918, Vol. II	4,935	906	4,471,110	1,100	3,600	35	200	9,953 15
Interior, '1918- 9	1,420	180	255,600	700	500	20	200	1,304 82
Labour, 1917-18	1,620	48	77,760	900	500	20	200	341 57
Labour, 1918-19	1,620	98	158,760	900	500	20	200	707 60
Marine, 1918-19	1,415	114	161,310	700	500	15	200	900 54
Militia Council, 1918-19	1,515	48	71,720	800	500	15	200	428 42
Naval Service, 1918-19	1,120	56	62,720	400	500	20	200	292 04
Penitentiaries, 1918-19	1,340	26	34,840	675	450	15	200	189 20
Postmaster General, 1918-19	1,865	104	193,960	1,050	600	15	200	1,606 40
Public Accounts, 1918-19	1,670	244	407,480	850	600	20	200	2,511 30
Public Printing and Stationery, 1917-18	1,110	120	133,200	800	....	110	200	611 32
Public Works, 1918-19	1,315	176	231,440	600	500	15	200	1,384 86
Railway Commission, 1917-18	2,020	208	420,160	600	1,200	200	200	1,398 86
Royal Northwest Mounted Police, 1917-18	1,620	24	38,880	900	500	20	200	178 66

Royal Northwest Mounted Police, 1918-19	1,615	24	38,760	900	500	15	200	130 64
Secretary of State, 1918-19	1,170	208	243,360	550	400	20	200	1,473 21
Soldiers' Civil Re-Establishment, 1918-19	2,460	170	418,200	1,200	1,000	60	200	805 95
Summary of Mines, 1918	3,505	226	792,130	300	500	2,505	200	2,562 85
Trade of Canada, 1917-18	2,125	1,052	2,235,500	600	1,300	25	200	8,084 22
Trade of Canada, 1918-19	2,040	1,104	2,252,160	300	1,450	15	275	8,027 32
Trade and Commerce, 1918-19	1,455	44	64,020	885	300	70	200	286 71
Weigths and Measures, 1918-19	1,215	44	53,460	700	300	15	200	511 42
BILINGUES								
Auditor General—Auditeur général, 1917-18 (4 vols.)	2,485	2,560	6,361 600	700	1,400	110	275	23,372 56
Auditor General—Auditeur général, 1918-19 (3 vols.)	2,800	2,102	5,885 600	815	1,600	110	275	19,693 87
Criminal Statistics—Statistiques criminelles, 1917-18	1,340	336	450 240	450	600	15	275	3,586 14
Shipping—Navigation, 1918-19	1,300	100	130 000	500	500	25	275	856 45
FRANÇAIS								
Agriculture, 1917-18	1,940	90	190,120	250	1,600	15	75	579 63
Agriculture, 1918-19	385	96	36,960	150	150	10	75	618 03
Affaires des Sauvages, 1917-18	415	108	44,820	325	...	15	75	751 01
Affaires extérieures, 1917-18	260	16	4,160	150	25	10	75	86 33
Budget du Canada, supplémentaire, 1918-19	555	8	4,440	375	...	105	75	101 90
Budget du Canada, supplémentaire, 1919-20	530	2	1,060	350	...	105	75	3 51
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1919-20	555	20	11,100	375	...	105	75	260 97
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1919-20	555	2	1,110	375	...	105	75	2 88
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1919-20	555	2	1,110	375	...	105	75	4 45
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1919-20	555	2	1,110	375	...	105	75	9 70
Budget du Canada, autre supplémentaire, 1919-20	555	2	1,110	375	...	105	75	4 17
Budget du Canada, 1920-21	630	72	45,360	350	100	105	75	330 91
Chemins de fer et Canaux, 1917-18	295	96	28,320	200	10	10	75	511 12
Commerce, 1917-18	360	1,286	462,960	225	50	10	75	8,905 06
Commerce, 1918-19	415	44	18,260	275	50	15	75	270 57
Commissions des chemins de fer, 1917-18	865	218	188,570	275	500	15	75	1,448 23
Commission géologique, 1917	1,290	24	30,960	200	1,000	15	75	189 37
Commission géologique, 1918	1,290	24	30,960	200	1,000	15	75	159 63
Comptes publics, 1917-18	260	244	63,440	125	50	10	75	1,414 74
Conseil de la Milice, 1917-18	560	40	22,400	275	200	10	75	203 32
Douanes et Revenu de l'intérieur, 1918-19	230	556	127,880	115	30	10	75	3,018 53
Fermes expérimentales, 1917-18	3,290	162	532,980	200	3,000	15	75	1,329 97
Immigration et Colonisation, 1917-18	265	34	9,010	175	...	15	75	211 27
Impressions et Papeterie publiques, 1917-18	465	122	56,739	375	...	15	75	572 25
Intérieur, 1917-18	560	168	91,080	275	...	210	75	1,004 57
Marine, 1918-19	360	128	46,080	175	100	10	75	861 15
Navigation, 1917-18	285	98	27,930	150	50	10	75	531 19
Pêcheries, 1917-18	465	48	22,320	125	250	15	75	417 54
Pêcheries, 1918-19	460	56	25,760	125	250	10	75	371 59
Postes, 1918-19	310	104	32,240	125	100	10	75	1,818 26
Relevé des assurances, 1918	365	384	140,160	275	...	15	75	3,193 95
Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1917-18	390	24	9,360	200	100	15	75	124 99
À reporter	137,320	17,856	40,333,190	53,590	62,130	9,225	12,375	149,539 93

TABLEAU N° 1—État des rapports annuels présentés au parlement, année 1919-20—*Fin*

Titre du document	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.	Distribution.				Coût.
				Parlement.	Ministères.	Réserve.	Doc. parlemen.	$ c.
Report	137,320	17,856	40,333,190	53,590	62,130	9,225	12,375	149,539 93
FRANÇAIS—*Suite*								
Secrétaire d'Etat, 1917-18	410	170	69,700	275	50	10	75	1,184 16
Service naval, 1918-19	565	64	36,160	225	250	15	75	319 17
Sommaire de la division des Mines, 1917	1,180	160	188,800	100	500	505	75	1,253 48
Statisticien du Dominion, 1918-19	390	52	20,280	150	150	15	75	307 17
Travail, 1917-18	315	50	15,750	125	100	15	75	358 23
Totaux	140,180	17,856	40,663,880	54,465	63,180	9,785	12,750	152,962 14
Totaux le 31 mars, 1919	151,425	19,808	55,742,120	51,685	83,065	3,450	13,225	150,509 15

TABLEAU N° 2—État des rapports supplémentaires au parlement terminés durant l'année 1919-20

Titre du document.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.	Distribution. Parlement.	Ministères.	Réserve.	Doc. parlementaires.	Coût.
ANGLAIS								$ c.
Agricultural Instruction, 1918-19	6,215	48	298,320	1,000	5,000	15	200	515 16
Canal Statistics, 1918	1,115	34	37,910	600	300	15	200	186 24
Geographic Board, 1918-19	1,915	36	68,940	1,200	500	15	200	681 91
Grain Commissioners, 1917-18	1,815	84	152,460	600	1,000	15	200	481 56
Mail Subsidies and Steamship Subventions, 1917-18	1,470	112	164,640	600	650	20	200	966 04
Topographical Surveys, 1917-18	1,335	42	56,070	600	500	35	200	630 38
Veterinary Director General, 1917-18	8,920	24	214 080	700	8,000	20	200	367 86
BILINGUES								
Census of Industry, 1917, Central Electric Stations in Canada—Recensement industriel, 1917, Usines électriques centrales du Canada	4,190	74	310,060	1,300	2,600	15	275	950 87
Census of Industry, 1917, Lumber, Laths, Shingles, etc.—Recensement industriel, 1917, Bois de construction, lattes, bardeaux, etc.	4,590	76	348,840	1,300	3,000	15	275	902 29
Census of Industry, 1917, Planing Mills, Sash and Door Factories, etc.—Recensement industriel, 1917, Ateliers de planage, fabriques de portes et fenêtres, etc	3,090	36	111,240	1,300	1,500	15	275	449 05
Census of Industry, 1917, Dairy Factories—Recensement industriel, 1917, Etablissement de l'industrie laitière	4,590	112	514,080	1,300	3,000	15	275	1,508 89
Census of Industry, 1917, Pulp and Paper—Recensement industriel, 1917, Pulpe et Papier	2,690	64	172,160	1,200	1,200	15	275	644 24
List of Shipping, 1918—Liste des navires, 1918	1,690	288	486,720	1,100	300	15	275	1,184 36
Railway Statistics, 1918—Statistiques des chemins de fer, 1918	2,015	192	386,880	1,275	450	15	275	1,677 85
Steamboat Inspection, 1917-18—Inspection des bateaux à vapeur, 1917-18	1,795	152	272,840	1,250	250	200	275	1,472 29
Steamboat Iuspection, 19181–19—Inspection des bateaux à vapeur, 1918–19	1,290	132	170,280	750	250	15	275	1,106 95
FRANÇAIS								
Levés topographiques, 1917-18	410	42	17,220	275	50	10	75	280 21
Statistiques des canaux, 1918	285	34	9,690	175	25	10	75	132 50
Totaux	49,420	1,582	3,792,430	16,525	28,575	295	4,025	14,138 65
Totaux (le 31 mars 1919)	56,080	5,776	11,067,120	17,950	32,700	580	4,850	38,457 07

TABLEAU N° 3—Relevé des impressions courantes du parlement, année 1919-20

Titre de document.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Distribution.			
			Parlement.	Ministères.	Réserve.	Doc. parlem.
Votes and Proceedings	1,322*	1,222	1,322			
Procès-verbaux	587*	1,228	587			
Orders of the Day	1,067*	2,540	1,067			
Feuilleton	272*	2,492	272			
Senate Minutes	1,206*	946	1,206			
Procès-verbaux des séances du Sénat	362*	906	362			
Public Bills	1,422*	1,608	1,422			
Bills d'intérêt public	385*	1,702	385			
Private Bills	1,267*	370	1,267			
Bills d'intérêt privé	332*	348	332			
Third Reading Bills (Commons)	875*	1,242	875			
Bills en troisième lecture (Communes)	285*	1,396	285			
Third Reading Bills (Senate)	1,040*	316	1,040			
Bills en troisième lecture (Sénat)	285*	224	285			
Returns (for distribution or Sessional Papers, either or both)	35,550	1,212	27,965	300	4,785	2,600
Réponses (pour distribution ou pour insertion aux doc. parlementaires ou pour l'une ou l'autre)	17,465	730	15,475	25	915	1,050
Divorce Cases (aggregate)	20,250	876	20,250			
Printing of various Committee sittings (aggregate)	54,125	4,905	54,125			
House of Commons Journals, 1919	400	656				400
House of Commons Journals, 2nd session, 1919	400	332				400
Journaux de la Chambre des Communes, 1919	100	636				100
Journaux de la Chambre des Communes, 2ème session, 1919	100	336			40	60
Appendix No. 3, 1919	1,000	288	600			400
Appendice No. 3, 1919	200	312				200
Appendix No. 5, 1919	500	160				500
Appendix No. 6, 1919	650	248				650
Appendice No. 6, 1919	125	280				125
Senate Journals, 1919	200	488				200
Senate Journals, 2nd session, 1919	200	162				200
Journaux du Sénat, 1919	75	488				75
Journaux du Sénat, 2ème session, 1919	75	160				75
Totaux	142,122	28,809	129,122	225	5,740	7,035
Totaux (le 31 mars 1919)	36,806	17,138	34,231			2,575

*Moyenne pour la session.

TABLEAU N° 4—État indiquant le travail exécuté pour les Débats de la Chambre des Communes et du Sénat, année 1919-20

Titre de document.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.	Distribution.				Coût.
				Parlement.	Ministères.	Réserve.	Doc. parlem.	$ c.
Chambre des Communes—								
Edition non revisée (anglais)	3,320*	6,954	23,087,280					39,995 95
Edition non revisée (français)	586*	7,024	4,116,064					36,766 16
Edition revisée, 1ère session, 1919, 5 vols. (anglais)	600	5,122	3,073,200	600				14,029 84
Edition revisée, 2e session, 1919, 2 vols. (anglais)	600	2,106	1,263,600	600				5,308 87
Edition revisée, 1ère session, 1919, 5 vols. (français)	125	5,308	663,500	125				11,087 97
Débats du Sénat—								
Edition non revisée (anglais)	1,315*	1,518	1,996,170					7,859 29
Edition non revisée (français)	55*	444	24,420					2,888 63
Edition revisée, 1ère session, 1919 (anglais)	407	970	394,790		407			3,025 80
Edition revisée, 2e session, 1919 (anglais)	415	480	199,200		415			1,305 38
Totaux	7,423	29,926	34,818,224	1,325	822			122,267 89
Totaux (le 31 mars 1919)	7,461	16,332	18,226,440	3,424	1,511	1,386	1,140	57,973 97
Discours: Exemplaires supplémentaires demandés par les députés et par les sénateurs (au total)	254,925	1,246	4,842,850					4,010 98
Discours: (le 31 mars 1919)	83,450	508	1,172,700					1,121 42

*Moyenne pour la session.

TABLEAU N° 5—État indiquant le travail pour les Statuts, 1919-20

—	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total des pages imprimées.	Coût.
				$ c.
STATUTS.				
Volumes 1 et 2, 1919, 1ère session (anglais)	4,492	1,106	4,968,152	10,448 81
Volumes 1 et 2, 1919, 1ère session (français)	1,202	1,172	1,408,744	6,384 63
Volumes 1 et 2, 1919, 2e session (anglais)	3,600	108	388,800	559 08
Volumes 1 et 2, 1919, 2e session (français)	700	112	78,400	364 74
Totaux	9,994	2,498	6,844,096	17,757 26
Totaux (le 31 mars 1919)	4,500	1,000	2,220 000	6,037 54

TABLEAU N° 6—État des travaux pour la *Gazette du Canada*, au cours de l'exercice 1919-20

—	Nombre total de numéros par année.	Nombre de pages du volume.
Gazette du Canada	109,020	4,500
Suppléments	24,640	304
Extras	47,400	94
Totaux	181,060	4,898
Totaux (le 31 mars 1919)	324,822	4,686

TABLEAU N° 7—Listes des électeurs. (Aucune imprimée en 1919-20.)

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Conseil consultatif des recherches.—			
(Anglais)			
Nicotine and Tobacco Waste (Report No. 4)	1,000	40	40,000
Canadian Waste Sulphite Liquor as a Source of Alcohol (Report No. 5)	1,000	16	16,000
The Manufacture of Ethyl Alcohol from Wood Waste (Bulletin No. 7)	1,000	10	10,000
Proceedings of Special Committee Appointed to Consider the Matter of the Development in Canada of Scientific Research	200	160	32,000
Report of the Administrative Chairman of the Honorary Advisory Council for Scientific and Industrial Research, 1918-19	5,000	64	320,000
Some Problems of the Fox-raising Industry (Bulletin No. 8)	1,000	12	12,000
Agriculture—			
(Anglais)			
The Fruit Worms of the Apple in Nova Scotia (Bulletin No. 17). Technical Edition	2,000	28	56,000
The Fruit Worms of the Apple in Nova Scotia (Bulletin No. 17). Popular Edition	6,000	16	96,000
The Apple Bud-Moths and their Control in Nova Scotia (Bulletin No. 16). Technical Edition	2,000	40	80,000
The Apple Bud-Moths and their Control in Nova Scotia (Bulletin No. 16). Popular Edition	6,000	24	144,000
The Care of Cream for Buttermaking (Circular No. 26)	50,300	8	402,400
Fruit and Vegetable Crop Report (4 issues)	37,300	48	447,600
Bulletin of Foreign Agricultural Intelligence Index, 1910 to 1916	4,600	80	368,000
A Directory of Breeders of Pure-bred Sheep and Goats (Pamphlet No. 17)	10,200	64	652 800
The Animal Contagious Diseases Act	2,000	60	120,000
Care of the Ram and Ewes during the Breeding Season (Pamphlet No. 18)	3,000	16	48,000
Hothouse or Winter Lamb Raising upon Canadian Farms (Pamphlet No. 11)	3,000	16	48 000
Pure-bred Rams (Pamphlet No. 19)	25,000	8	200,00
The Value of the Pure-bred Dairy Bull in the Grade Herd	1,000	8	8,000
The Strawberry and its Culture in Canada (Bulletin No. 92)	158,200	40	6,328 000
An Act to amend the Inspection and Sale Act, 1918	2,000	10	20 000
Directions for Collecting and Preserving Insects (Circular No. 12).	2,500	16	40 000
The Inspection and Sale Act (Bulletin No. 1)	3,000	16	48,000
The Canadian Record of Performance for Pure-bred Dairy Cattle (Report No. 11)	10,500	112	1,176,000
A Guide in the Study and Improvement of Plants and Seeds for Boys and Girls	4,000	24	96 000
The Seed Control Act, 1911, and Regulations	15,000	16	240,000
Distribution of Pure-bred Bulls (Booklet No. 4)	15,000	16	240 000
The Canadian Patent Office Record (5 weekly issues)	6,000	228	273,600
The Testing of Milk, Cream and Dairy By-products by Means of the Babcock Test (Bulletin No. 46)	6,000	48	288,000
Federal Assistance to Horse Breeding	10,000	32	320,000
An Act to amend the Civil Service Act, 1918	300	8	2,400
Avian Tuberculosis (Bulletin No. 18)	25,000	8	204,000
An Act to amend the Inspection and Sales Act, 1918	2,000	10	20,000
List of Wholesale Dealers in Fruits and Vegetables in Canada	10,000	36	360,000
Warble Flies (Scientific Series, No. 27)	12,000	24	288,000
Small Cold Storages and Dairy Buildings (Bulletin No. 49)	3,000	20	60,000
Keeping Dairy Herd Records (Circular No. 25)	7,000	12	84,000
Agricultural Gazette of Canada, 1919-20 (10 issues)	61,175	1,040	5,158 800
Extract from Auditor General's Report, 1918-19	25	89	2,450
Seasonable Hints	184,600	16	2,953,600
À reporter	699,400	2,548	2,951,303

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	699,400	2,548	21,303,650
(Français)			
Agriculture—Fin.			
Livre alphabétique des publications (feuillet n° 7)	700	48	33,600
La Gazette agricole du Canada—Index Alphabétique au Volume V, 1918	900	28	25,200
Mémorandum concernant la loi des médicaments brevetés ou "proprietary" (circulaire n° 1)	3,000	12	36,000
Aide fédérale à l'élevage du cheval	600	32	19,200
Rapport des délibérations de la conférence fédérale sur l'industrie laitière, 1918	2,500	122	305,000
Traitement de la crème pour la fabrication du beurre (circulaire n° 26)	10,000	8	80,000
Primes pour béliers de race (feuillet n° 19)	5,000	8	40,000
Distribution de taureaux de race pure (livret n° 4)	5,000	16	80,000
Loi du contrôle des semences, 1911, et règlements	4,000	16	64,000
La Gazette agricole du Canada, 1919-20 (10 émissions)	9,600	948	919,900
Le contrôle de la production laitière	10,000	8	80,000
Commission de l'air du Canada—			
(Anglais)			
Air Administration in Canada	500	16	8,000
Air Regulations, 1920	4,625	140	647,50
Air Regulations, 1920	5,000	140	700,000
Air Administration in Canada	4,000	16	64,000
Auditeur général—			
(Anglais)			
Auditor General's Report 1917-18 (publié en parties séparées)	50	2,626	131,300
Commision du Commerce du Canada—			
(Anglais)			
Rules and Regulations of the Board	5,000	8	40,000
Various chapters (aggregate)	15,000	82	206,000
Commission du Service civil—			
(Anglais)			
Report of the Civil Service Commission of Canada, 1918	10,000	36	360,000
General Information respecting Examinations for Entrance to the Civil Service of Canada	10,000	16	160,000
Classification of the Civil Service of Canada, 1919	2,500	856	2,140,000
The Civil Service Act, 1919	500	24	12,000
(Français)			
Renseignements généraux concernant les examens d'entrée au Service civil du Canada	6,000	16	96,000
Classification du Service civil du Canada, 1919	800	944	655,200
Greffier de la couronne en chancellerie—			
(Anglais)			
Instructions for the Guidance of Reporting Officers	6,500	128	832,000
(Français)			
Instructions pour la gouverne des officiers-rapporteurs	1,000	128	128,000
À reporter	822,175	8,970	29,266,500

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	822,175	8,970	29,266,550
Commission de Conservation—			
(Anglais)			
The Need of Nation-wide Effort in Wild Life Conservation	250	12	3,000
Wild Life Sanctuaries	200	8	1,600
Rational Use of Game Animals	200	12	2,400
The Migratory Bird Treaty	100	8	800
Attracting Wild Fowl	250	12	3,000
A Farm Sanctuary	100	4	400
The War and Game	150	4	600
Co-operation in the Regulation of the Fur Trade	100	8	800
Fur Statistics	50	8	400
Water-power and Fuel Problems	500	32	16,000
The Thyroid Gland and Enlargement of the Thyroid, or Goitre	2,000	20	40,000
Conservation in 1918	5,000	88	440,000
Pulverized Fuel—Its Use and Possibilities	4,000	60	240,000
Power in Alberta—Water, Coal and Natural Gas	5,000	32	160,000
Conservation—Monthly Bulletin (9 issues)	91,500	156	1,566,800
Tenth Annual Report, 1919	6,000	278	1,668,000
National Conference on Game and Wild Life Conservation	6,000	192	1,152,000
(Français)			
La glande thyroïde et sa tuméfaction ou goître	500	20	10,000
Force en Alberta—Eau, charbon et gaz naturel	1,000	32	32,000
Charbon pulvérisé—Son usage et sa valeur	500	68	34,000
La Conservation—Bulletin mensuel (9 émissions)	10,600	156	175,600
Dixième rapport annuel, 1919	1,000	292	292,000
Conférence nationale sur la conservation du gibier et des animaux sauvages	1,000	202	202,000
Douanes—			
(Anglais)			
The Customs Tariff, 1907	10,200	264	2,692,800
Custom House Procedure (Memo. No. 2309½-B)	3,500	20	70,000
Amendment of Customs Tariff (Memo. No. 2326-B)	10,000	8	80,000
Amended Regulations *re* Free Admission of Animals (Memo. No. 2363-B)	....	....	....
	3,000	8	24,000
The Customs Act, 1906 (Office consolidation)	1,000	96	96,000
The Customs Tariff, 1907 (Office consolidation)	2,750	232	638,000
Importation of Oleomargarine (Memo. No. 2380-B)	3,500	8	28,000
List of Forms	1,500	16	24,000
List of Ports, Outports and Preventive Stations	2,000	52	104,000
Tariff Changes, 1919 (Memo. No. 2319-B)	8,000	8	64,000
Customs Inspection District (Memo. No. 2300-B)	2,000	24	48,000
Appraiser's Bulletin No. 2300-B	3,000	44	132,000
The Customs Tariff, 1907 (Office consolidation)	1,000	232	232,000
Financial Statement, 1919	100	236	23,660
Extract from Auditor General's Report, 1918-19	60	76	4,560
(Français)			
Accise, 1919	50	80	4,000
Directeur de l'information publique—			
(Anglais)			
Bolshevism in Russia	25,000	64	1,600,000
Canada's Part in the Great War	250,000	64	16,000,000
Summary of Legislation	5,000	40	200,000
A reporter	1,289,835	12,246	57,372,910

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	1,289,835	12,246	57,372,910
Directeur de l'information publique—Fin.			
(Anglais)—*Fin.*			
What Canada does for her Soldiers	50,000	32	1,600,000
Canada's Part in the Great War	100,000	64	6,400,000
Bolshevist Rule in Russia	5,000	16	80,000
Canadian Official Record (24 issues)	491,300	276	5,650,400
(Français)			
La part du Canada dans la grande guerre	50,000	64	3,200,000
Bulletin officiel canadien (23 émissions)	129,150	264	1,482,200
Fermes expérimentales—			
(Anglais)			
The Potato Inspection Service	150	8	1,200
Flue-cured Tobacco in Canada (Bulletin No. 38)	8,000	44	352,000
First Canadian National Poultry Conference, 1919	5,000	64	320,000
Farm Feeds (Bulletin No. 36)	160,000	48	7,680,000
Summary of Three Years' Experiments on the Tobacco Station at Harrow, Ont. (Bulletin No. 41)	8,000	24	192,000
The Cultivation of Some Staple Vegetables (Pamphlet No. 27)	50,000	8	400,000
Preservation of Fruits and Vegetables (Bulletin No. 93)	50,000	32	1,600,000
The Use of Coarse Grains for Human Food (Bulletin No. 40)	50,000	16	800,000
Seasonable Hints (4 issues)	638,000	64	10,211,200
(Français)			
La préparation des produits de la basse-cour pour la vente (bulletin n° 88)	5,000	32	160,000
Conserves de fruits et légumes pour la maison (bulletin n° 93)	5,000	32	160,000
L'emploi des menus grains pour l'alimentation de l'homme (bulletion n° 40)	7,500	16	120,000
La culture de quelques légumes d'usage courant (feuillet n° 27)	20,000	8	160,000
La pomme de terre—Culture et variétés au Canada (bulletin n° 90)	4,000	104	416,000
Conseils pour la saison (5 émissions)	225,000	96	3,600,000
Sommaire de trois années d'expériences à la station de Harrow, Ont. (bulletin n° 41)	10,000	24	240,000
Les tabacs jaunes au Canada (bulletin n° 38)	1,000	48	48,000
Le fraisier et sa culture au Canada (bulletin n° 92)	50,100	40	2,004,000
Affaires étrangères—			
(Anglais)			
Confidential documents (total)	985	684	25,600
Finance—			
(Anglais)			
An Act to levy a Tax on Business Profits, 1916	6,000	16	96,000
Supply Bill No. 123	500	64	32,000
Supply Bill No. 113	500	16	8,000
Unrevised Debates, June 5, 1919	250	58	14,500
Budget Speech, 1910	9,000	48	432,000
Supply Bill No. 181	500	66	33,000
Budget Speech, 1919	2,000	48	36,000
An Act to amend The Income Tax Act, 1917	100,000	12	1,200,000
Superannuations, Judges' Salaries and Pensions	50	16	800
Letter of Instructions to Banks	6,000	8	48,000
A reporter	3,537,820	14,706	106,235,810

TABLEAU Nº 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	3,537,820	14,706	106,235,810
Finance—Fin.			
(Français)			
Lettres d'instructions aux banques	3,000	12	36,000
Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917	15,000	12	180,000
Loi portant prélèvement d'une taxe sur les profits d'affaires, 1916	3,000	16	48,000
Loi portant autorisation de lever un impôt de guerre sur certains revenus, 1917	10,000	16	160,000
Santé—			
(Anglais)			
Memorandum of Proprietary or Patent Medicine Act (Circular No. 1)	2,000	12	24,000
An Act respecting Shipping in Canada	100	16	1,600
Bulletins:—			
Sweet Spirit of Nitre (No. 431)	4,500	8	36,000
Seidlitz Powders (No. 433)	5,000	12	60,000
Diabetic Foods (No. 434)	5,000	12	60,000
Currants (No. 435)	4,500	8	36,000
Butter (No. 436)	4,000	8	32,000
What you should Know about Tuberculosis	15,000	16	240,000
(Français)	....	....	....
Ether nitreux alcoolisé (nº 431)	600	8	4,800
Poudres de Sedlitz (nº 433)	1,000	12	12,000
Aliments pour diabétiques (nº 434)	1,000	12	12,001
Raisins de Corinthe (nº 435)	350	8	2,800
Beurre (nº 436)	350	8	2,800
(Anglais)			
Chambre des Communes—			
An Act respecting Bankruptcy, 1919	500	68	34,000
Classification of the Civil Service of Canada, 1919	2,500	680	1,700,000
An Act to amend The Proprietary or Patent Medicine Act, 1919	100	8	800
Budget Resolutions (Extracts from Votes and Proceedings)	1,600	10	16,000
An Act to consolidate and amend The Railway Act, 1919	75	8	600
Report of Transmission, 1919	10,000	96	960,000
List of Members of the House of Commons, 1919	800	20	16,000
Select Standing Committees, 1919	500	12	6,000
Statement of the Position of the Dominion of Canada on War Service Gratuities, &c., 1919	125,000	16	2,000 000
An Act respecting the acquisition by His Majesty of the Grand Trunk Railway System, 1919	100	12	1,200
Supply Bill No. 44	50	8	400
An Act to amend the Department of Soldiers' Civil Re-Establishment Act, 1919	50,000	112	5,600 000
List of Reports and Retur s, 1920	400	8	3,200
List of Members of the House of Commons, 1920	800	20	16,000
Alphabetical Index and List of Sessional Papers, 1919	100	48	4,800
Official Postal Guide, 1919	400	610	244,000
Canada Gazette (extra copies, aggregate)	1,355	22	9,550
Telephone Directory	500	24	12,000
Report of Admiral Jellicoe	1,050	52	54,600
Select Standing Committees	450	16	7,200
(Français)			
Classification du Service civil du Canada, 1919	1,300	722	938,600
Rapport accompagnant l'envoi de la Classification du Service civil du Canada, 1919	2,000	104	208,000
Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne	1,075	244	262,300
Index alphabétique des documents parlementaires, 1919	100	48	4,800
A reporter	3,812,975	17,870	119,283,860

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	3,812,975	17,870	119,283,860
Immigration et Colonisation—			
(Anglais)			
The Immigration Act and Regulations	1,000	52	52,000
Report of the Director General of Public Heatlh, 1919	200	8	1,600
Immigration Facts and Figures, 1919	750	24	18,000
The Immigration Act and Regulations	1,000	52	52,000
Report of the Chief Inspector of British Immigrant Children, 1918–19	1,000	8	8,000
The Immigration Act and Regulations	10,000	72	720,000
Report of the Chief Inspector of British Immigrant Children, 1918–19	1,000	8	8,000
Extract from Auditor General's Report, 1918–19	8	58	464
Affaires des Sauvages—			
(Anglais)			
Details of Expenditure and Revenue (Part H, Auditor General's Report, 1917–18)	500	160	80,000
An Act to amend the Indian Act	200	16	3,200
The Indian Act Amendments	300	82	24,600
Extract from Auditor General's Report, 1918–19	300	164	49,200
Revenu de l'intérieur—			
(Anglais)			
Official List of Blank Forms	500	24	12,000
Official List of Licensed Manufacturers, 1919–20	850	60	51,000
Official List of Circulars	1,000	16	16,000
Departmental Instructions and Orders in Council	300	36	10,800
Chapter 8, 1915, and Chapter 46, 1918	2,000	26	52,000
An Act to amend the Special War Revenue Act, 1915	500	8	4,000
An Act to supplement the Revenue required to meet War Expenditures, 1915	1,000	26	26,000
Reports, Returns and Statistics of the Inland Revenues	240	72	17,280
An Act respecting the Inland Revenue	300	12	3,600
An Act to amend the Special War Revenue Act, 1915	500	8	4,000
(Français)			
Loi concernant le Revenu de l'intérieur	100	114	11,400
Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915	500	28	14,000
Assurances—			
(Anglais)			
List of Licensed Insurance Companies (4 issues)	2,200	48	26,400
List of Securities held by Insurance Companies	600	152	91,200
Annual Statement required from British and Foreign Companies	175	32	5,600
Annual Statement required from British and Foreign Companies	1,000	28	28,000
Tables of Bond Values	1,500	136	204,000
Intérieur—			
(Anglais)			
Game Regulations for the Dominion Parks	5,000	12	60,000
An Act respecting Dominion Lands	1,500	90	135,000
Dominion Lands Handbook, 1920	50,000	4	2,400,000
Petroleum and Natural Gas Lands	4,000	16	64,000
Gauge Height Observations during the Open Water Season	975	16	15,600
Protection of Bird Neighbours	15,000	8	120,000
Petroleum Regulations	3,000	12	36,000
Irrigation Surveys, 1918–19	2,500	68	170,000
Forest Fires in Canada, 1917	2,000	24	48,000
Survey and Demarcation of the International Boundary between the United States and Canada, 1918	2,500	306	765,000
A reporter	3,928,973	20,000	124,691 804

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	3,928,973	20,000	124,691,804
Intérieur—Fin.			
(Anglais)—*Fin.*			
Publications of the Dominion Observatory (aggregate)	16,100	280	266,000
Hydrometric Surveys, 1918 (Bulletin No. 10)	2,000	348	696,000
Compact Facts, 1919	25,000	20	500,000
Classified List of Reports	500	4	2,000
Regulations *re* Permits to Cut Timber on Dominion Lands	10,000	24	240,000
The Dominion Lands Act, 1919	1,145	8	9,160
Health of Horses	200	8	1,600
Central Electric Stations in Canada	3,700	260	962,000
Hydrometric Surveys, 1917 (Bulletin No.9)	2,000	384	768,000
Athabaska to the Bay, 1918	5,000	40	200,000
Summary of Dominion Lands Regulations	2,000	108	216,000
The Testing of Timepieces at the Laboratory of the Dominion Lands Surveys (Bulletin No. 43)	500	16	8,000
The Province of Saskatchewan, Canada—Its Development and Opportunities	20,000	154	3,080,000
Report of the Director of Forestry, 1918	1,500	72	108,000
Natural Resources, Prairie Provinces	20,000	36	720,000
The Brant of the Atlantic Coast	5,000	4	20,000
Regulations *re* Dominion Fire Rangers	1,500	8	12,000
The Testing of Aneroid Barometers, &c. (Bulletin No. 42)	500	12	6,000
Yukon Placer Mining Regulations, 1919	2,000	32	64,000
Certain Lines in Ontario and Quebec (Publication No 4)	1,000	44	44,000
Farm Water Supply (Bulletin No. 5)	2,000	28	56,000
Determination of the Lengths of Invar Base Line Tapes from Standard Nickel Bar No. 10239 (Publication No. 3)	1,000	28	28,000
Publications of the Dominion Astrophysical Observatory (aggregate)	4,100	164	92,400
Utilisation of Waste Sulphite Liquor (Bulletin No. 66)	2,000	196	392,000
Handbook for the Information of the Public	50,000	48	2,400,000
Extracts from Reports on Townships, &c. (aggregate)	3,000	88	88 000
Petroleum and Natural Gas Regulations	2,000	16	32,000
Petroleum and Natural Gas Lease	3,000	16	48,000
Fire Laws of British Columbia	5,000	16	80,000
Tree Planting on the Prairie	10,000	64	640,000
Lists of Unoccupied Lands (aggregate)	5,000	148	148,000
Regulations *re* Irrigation Act	1,000	36	36,000
Geographic Board Decisions	750	8	6,000
(Français)			
Les oiseaux amis du Canada	10,000	8	80,000
Les oiseaux sauvages	10,000	8	80,000
Renseignements pour le public	10,000	64	40,000
L'outarde—Bernache du Canada	10,000	8	680,000
Les oiseaux disparus	5,000	8	40,000
Commission internationale mixte—			
(Anglais)			
Application of the St. Lawrence River Power Company—Interim Order, Opinions and Hearings	1,500	306	459,000
Opinion by Mr. Powell	1,600	24	38,400
Opinion by Mr. Mignault	50	28	1,400
Application of the St. Lawrence River Power Company—Hearings.	700	306	214,200
A successful Experiment in International Relations	2,000	16	32,000
List of Documents	2,000	16	32,000
A reporter	4,190,318	23,610	138,357,964

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochure et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	4,190,318	23,61 0	138,357,964
Justice—			
(Anglais)			
Report of the Commissioners	200	10	2,000
Canadian Criminal Identification Bureau, 1919	500	16	8,000
Dominion Elections Act, 1920	150	112	16,800
Report of the Director of the Military Service Branch	2,000	170	240,000
Travail—			
(Anglais)			
National Industrial Conference, 1919	10,000	246	2,460,000
Index to Labour Gazette, Vol. XIX, 1919	10,000	20	200,000
Industrial Councils	6,000	4 8	288,000
Labour Legislation in Canada, 1918	2,000	152	304,000
Labour Organisation in Canada 1918,	5,300	240	1,272,000
The Combines and Fair Prices Act, 1919	300	10	3,000
International Labour Conference, 1919	1,000	8	8,000
Chapters 20, 29 and 27	500	64	32,000
National Industrial Conference, 1919	1,725	244	420,900
National Industrial Conference, 1919	5,000	344	1,220,000
Extract from Auditor General's Report, 1918-19	10	10	100
(Français)			
Chapitres 20, 29 et 27	154	64	9,856
Conférence industrielle nationale	1,500	288	432,000
Conférence ouvrière internationale	500	88	44,000
Bibliothèque du Parlement—			
(Anglais)			
Suplementary Catalogue, 1918	550	114	62,700
Supplementary Catalogue, 1919	550	132	72,600
Marine—			
(Anglais)			
List of Lights and Fog Signals on the Atlantic Coast, 1919	2,000	64	128,000
List of Lights anf Fog Signals on the Pacific Coast, 1919	2,000	328	656,000
List of Lights and Fog Signals on the Inland Waters, 1920	1,000	170	170,000
List of Lights and Fog Signals on the Atlantic Coast, 1920	2,000	328	656,000
Regulations for the Loading and Handling of Explosives in Harbours in Canada	300	8	2,400
Regulations for the Government of Public Harbours in Canada	200	24	4,800
Index to Notice to Mariners (Nos. 1 to 90 inclusive), 1919	400	16	6,400
Index to Notice to Mariners (Nos. 1 to 118 inclusive), 1918	800	16	12,800
Toronto and Meanook Magnetical Observations, 1916	400	60	24,000
General Rules for both Preliminary Inquiries and Formal Investigations into Shipping Casualties	500	8	4,000
By-Laws of the Pilotage District of British Columbia	275	16	4,400
Regulations for the Loading and Handling of Explosives	200	8	1,600
List of Buoys, Beacons and Day Marks, &c., on the Pacific Coast, 1919	1,000	88	88,000
Canadian Rules and Regulations relating to the Examination of Masters and Mates in the Mercantile Marine	300	76	22,800
Tide Tables and Information connected with the Ship Channel from Father Point to Montreal, 1919	1,000	96	96,000
List of Lights and Fog Signals on the Inland Waters, 1919	1,000	170	170,000
Supplements to Lists of Vessels (aggregate)	2,800	96	24,800
List of Lights and Fog Signals on the Pacific Coast	1,000	64	64,000
A reporter	4,255,432	27,526	147,689,920

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	4,255,432	27,526	147,689,920
Milice et Défense—			
(Anglais)			
Physical Standard and Instructions for the Medical Examination of Recruits, 1919	2,000	12	24,000
Studies in the Regeneration of Denervated Mammalian Muscle	2,000	32	64,000
Hospital Food Supplies—Administration and Accounting	500	24	12,000
Syllabus of the Course of Instruction	200	24	4,800
General Instructions concerning the Administration of Patients in Military Hospital, 1919	700	52	36,400
The Militia List (corrected to January, 1919)	1,290	982	1,266,780
The Militia List (corrected to July, 1919)	1,305	1,014	1,323,270
Militia General Orders, 1919–20 (aggregate)	87,000	1,496	2,250,000
Extract from Auditor General's Report, 1918–19	20	74	1,480
(Français)			
Ordres généraux de la milice, 1919–20 (au total)	12,900	1,560	198,600
Mines—			
(Anglais)			
Preliminary Report of the Mineral Production of Canada, 1919	6,000	24	144,000
The production of Iron and Steel in Canada, 1918	3,000	36	108,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part E)	3,000	28	84,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part I)	3,000	62	186,000
The Production of Copper, Gold, Lead, Nickel, Silver, Zinc and other Metals in Canada, 1918	3,000	74	222,000
Smelter Treatment Rates (Bulletin No. 30)	3,000	56	168,000
Investigations in the Gas and Oil Fields of Alberta, Saskatchewan and Manitoba (Memoir 116)	3,500	98	343,000
Results of Forty-one Steaming Tests conducted at the Fuel Testing Station, Ottawa (Bulletin No. 27)	2,000	84	168,000
The Silurian Geology and Faunas of Ontario Peninsula, and Manitoulin and Adjacent Islands (Memoir 111)	2,500	144	360,000
Annual Report on the Mineral Production of Canada, 1917	3,500	258	903,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part B)	3,000	8	24,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part F)	3,000	8	24,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part A)	3,000	32	96,000
Geology of the Disturbed Belt of Southwestern Alberta (Memoir 112)	2,500	76	190,000
Preliminary Report on the Economic Geology of Hazelton District, British Columbia (Memoir 110)	2,500	48	120,000
The Mackenzie River Basin (Memoir 108)	3,000	154	462,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part H)	3,000	24	72,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part C)	3,000	90	270,000
The Economical Use of Coal for Steam Raising and House Heating (Bulletin No. 28)	1,500	24	36,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913–18 (Vol. III: Insects, Part D)	3,000	12	36,000
Potash Recovery at Cement Plants (Bulletin No. 29)	2,500	36	90,000
Price List of Mines Branch Publications	500	8	4,000
Catalogue of Mines Branch Publications (No. 337)	1,000	32	32,000
Non-Metal Mines in Canada	1,200	10	12,000
Gabros of East Sooke and Rocky Point (Bulletin No. 30)	2,000	52	104,000
A reporter	4,430,547	34,274	157,129,250

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	4,430,547	34,274	157,129,250
Mines—Fin.			
(Anglais)—*Fin.*			
Gasoline in Natural Gas, etc	10	28	280
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913-18 (Vol. III: Insects, Part G)	3,000	40	120,000
The Explosives Act, 1914	1,000	10	10,000
The Discovery of a Portage Fauna in the Mackenzie River Valley (Bulletin No. 29)	2,500	24	60,000
Geology and Mineral Deposits on a Part of Amherst Township, Quebec (Memoir 113)	2,500	56	140,000
Road Materials in the Vicinity of Regina, Saskatchewan (Memoir 107)	2,500	32	80,000
The Harricanaw-Turgeon Basin, Northern Quebec (Memoir 109)	2,500	92	230,000
Annual Report of the Mineral Production of Canada, 1918	4,000	80	320,000
The Production of Coal and Coke in Canada, 1918	3,000	40	120,000
Birds of Eastern Canada (Memoir 104)	6,915	256	1,770,240
Road Materials in the City and District of Montreal, Quebec (Memoir 114)	2,500	52	130,000
Summary Reports, 1918 (Extracts, aggregate)	15,000	190	570,000
(Français)			
Matériaux de voirie dans la ville et le district de Montréal, Québec (mémoire 114)	1,000	56	56,000
Etude sur la minéralogie du district de Black Lake, Québec (bulletin n° 27)	1,000	88	88,000
Le comté de Timiskaming, province de Québec (mémoire 103)	1,000	148	148,000
Rapport annuel de la production minérale du Canada, 1917	1,000	260	260,000
Service naval—			
(Anglais)			
Naval Orders (aggregate)	3,655	780	93,980
Bulletins of Sea-Fishery Statistics (aggregate)	3,600	48	43,200
Tide Table for the Pacific Coast of Canada, 1920	22,000	64	1,408,000
Tide Tables for St- John, N.B. (abridged edition)	20,000	24	480,000
Commercial Call Signs	250	24	6,000
Catalogue of Official Canadian Government Publications of Use to mariners, 1919	500	36	18,000
Official Report on Lobster Investigation in Canada for 1918	8,000	36	288,000
Tide Tables for Vancouver and Sand Heads, B.C., 1920 (abridged edition)	10,500	48	504,000
Confidential document	200	8	1,600
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913-18 (Vol. VII: Crustacea, Part A)	5,000	16	80,000
Chum Salmon—A Cheap, Nutritious and Tasty Food	30,000	8	240,000
Convention between the United Kingdom and the United States of America	1,000	8	8,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913-18 (Vol. III: Mollusks, Echinoderms, Coelenterates, etc., Part A)	5,000	32	160 000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913-18 (Vol. IX: Annelids, Parasitic Worms, Protozoans, etc., Part A)	5,000	20	100,000
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913-18 (vol. VII: Crustacea, Part B)	5,000	8	40,000
Confidential document	200	8	1,600
Annual Report on Fish Culture, 1918	300	16	4,800
Return of Naval Courts—Martial and Disciplinary Courts, 1919	35	16	560
Tide Tables for Nelson, Hudson Bay, and Tidal Data for Hudson Strait and James Bay, 1920	500	8	4,000
Report of Admiral of the Fleet on Naval Mission to the Dominion of Canada, 1919	200	52	10,400
A reporter	4,600,912	36,986	164,723,910

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	4,600,912	36,986	164,723,910
Service naval—Fin.			
(Anglais)—*Fin.*			
Report of the Canadian Arctic Expedition, 1913-18 (Vol. IX: Annelids, Parasitic Worms, Protozoans, etc., Part M)	5,000	16	80,000
Sailing Directions for Canadian Shores of Lake Huron and Georgian Bay, 1919	500	378	189,000
British Columbia Fishery Regulations	1,000	40	40,000
Confidential document	265	32	8,480
Naval Vessels on the Great Lakes	25	8	200
Investigation into the Natural History of the Herring	1,000	506	506,000
Marine Defence of Canada	25	8	200
Canadian Naval List (aggregate)	380	298	24,020
Natural History of the Herring (9 separates of 250 copies each)	2,250	592	148,000
Extract from Auditor General's Report, 1918-19	75	200	15,000
Armée expéditionnaire du Canada—			
(Anglais)			
Progress Reports of the Medical Services	2,000	20	40,000
Commission de Pensions—			
(Anglais)			
Annotation of Pension Act	700	18	12,600
The Pension Act, 1919	15,000	24	360,000
Code Book	200	122	24,400
Table of Pensions as authorized under the Pension Act, 1919	300	28	8,400
Pension Regulations	1,000	16	16,000
The Pension Act, 1919	350	24	8,400
Annotation of Pension Act	100	18	1,800
Pension Act, July 1, 1919, with Annotations	500	24	12,000
A Lecture on Disability Pensions	500	12	6,000
(Français)			
Lois des pensions, 1919	5,000	24	120,000
Postes—			
(Anglais)			
Distribution List of the Province of Quebec	1,800	216	388,000
List of Publications which are Prohibited under the Consolidated Orders respecting Censorship	4,000	10	40,000
Schedule of Mail Trains and Water Services, West of Port Arthur, July, 1919	1,200	96	115,200
Contract for the Conveyance of His Majesty's Mails	200	12	2,400
Schedule of Mail Trains and Water Services East of Port Arthur, November, 1919	1,800	208	374,400
Schedule of Mail Trains and Water Services East of Port Arthur, June, 1919	1,750	208	364 000
Instructions to Letter Carriers	2,650	20	53,000
Postal Note Rules and Regulations for Postmasters at Non-Accounting Offices	2,500	24	60,000
Distribution List for the Province of British Columbia	1,250	112	140,000
Schedule of Mail Trains and Water Services West of Port Arthur, November, 1919	1,225	96	117,600
An Act to Amend the Post Office Act, 1920	100	12	1,200
Distribution List for State of Michigan	300	12	3,600
A reporter	4,655,757	40,420	168,003 810

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	4,655,757	40,420	168,003 810
Postes—Fin.			
(Anglais)—*Fin.*			
Schedule of Mail Trains and Water Services West of Port Arthur, March, 1919	1,150	98	112,700
Regulations of the Post Office (Part I, Official Postal Guide, 1919)	3,000	238	714,000
Schedule of Mail Trains and Water Services East of Port Arthur, March, 1919	1,700	208	353,600
Official Postal Guide, 1919	12,486	610	7,616,460
Extract from Auditor General's Report, 1918-19	25	240	6,000
Distribution List for the Province of Alberta, 1920	1,863	138	257,094
Proposed increase in Postal Rates	500	48	24,000
Monthly Supplement to Postal Guide, 1919-20 (12 issues)	216,450	84	1,513,200
Monthly Money Order Circular, 1919-20 (12 issues)	60,000	152	760,000
(Français)			
Instructions aux facteurs	900	20	18,000
Liste des publications qui sont prohibées en vertu des arrêtés en conseil relatifs à la censure	400	10	4,000
Règlements relatifs aux bons de poste	500	24	12,000
Distribution rurale des correspondances en Canada	7,500	44	330,000
Circulaire mensuelle des mandats-poste, 1919-20 (12 émissions)	15,600	152	197,600
Supplément mensuel du guide officiel du service postal, 1919-20 (12 émissions)	47,650	86	336,200
Conseil privé—			
(Anglais)			
Confidential document	50	10	500
Expenditure of Electricity at Niagara	1,000	68	68,000
Housing in Canada—General Project of Federal Government	5,000	16	80,000
(Français)			
Le logement en Canada—Projet général du gouvernement fédéral	2,000	16	32,000
Impressions et papeterie publique—			
(Anglais)			
Extracts from Annual Report, 1917-18	200	52	10,400
The Immigration Act and Regulations	500	72	36,000
Printing Bureau Rates in effect July, 1919	300	8	2,400
Regulations of the Civil Service Commission	500	48	24,000
Alphabetical List of Employees, July 1, 1919	50	112	5,600
Laying of Corner Stone of the Main Tower by His Royal Highness Edward, Prince of Wales	500	8	4,000
Index to the *Canada Gazette* for the year 1918-19	2,200	72	158,400
List of Acts of the Parliament of Canada, 2nd Session, 13th Parliament, 1919	200	8	1,600
Price List of Government Publications, 1919	1,000	16	16,000
British North America Acts, 1867-1919	300	250	75,000
Public Printing and Stationary Act—Consolidated fMr office purposes	500	12	6,000
Customs Tariff with Appendix	1,000	262	262,000
Bills Assented to, Session 1919	200	868	173,600
Unrevised Debates of various dates (aggregate)	3,150	656	111,100
Various Acts reprinted for stock (aggregate)	144,650	3,229	2,881,600
Customs Act (office consolidation)	500	96	48,000
A reporter	5,189,281	48,351	184,864,254

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	5,189,281	48,451	184,254,864
Impression et papeterie publiques—Fin.			
(Français)			
Extraits du rapport des Impressions et de la Papeterie publiques, 1917-18	100	54	5,400
Le commerce et l'industrie du Canada	3,000	16	48,000
Loi du Service civil, 1918	500	24	12,000
Travaux publics—			
(Anglais)			
Rules and Regulations for the Management and Working of the Slip at Selkirk, Man	250	8	2,000
Extract from Auditor general's Report, 1918-19	31	248	7,688
Rules and Regulations for the Management and Working of the Dry Dock at Lévis, Que	500	16	8,000
(Français)			
Règles et règlements pour la gérance et l'exploitation de la cale sèche à Lévis, Qué	250	16	4,000
Chemins de fer et Canaux—			
(Anglais)			
St. Lawrence River Route and Canals, 1918	500	20	10,000
The Canada Highways Act (Circular No. 1)	1,000	12	12,000
An agreement between His Majesty the King and the G. T. Ry. Co. of Canada	1,200	12	14,400
Commission des chemins de fer—			
(Anglais)			
Judgments, Orders, &c. (aggregate)	12,950	388	266,400
Index to Vol. VII, Judgments, Orders, etc	600	18	10,800
Rules and Regulations	1,000	16	16,000
Regulations regarding Plans and Specifications to be Filed with the Board	1,000	24	24,000
Rules and Regulations	500	16	8,000
Judgments, Orders, &c. (3 issues)	1,800	104	62,400
(Français)			
Règles relatives aux plans et spécifications requis par la commission	200	24	4,800
Comité de rapatriement—			
(Anglais)			
Fitting in the Returned Man	10,000	16	160,000
(Français)			
Guide du soldat de retour	15,000	36	540,000
La programme de rapatriement	10,000	56	560,000
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—			
(Anglais)			
Bathurst Inlet Patrol	1,250	44	5,000
Report and other Papers relating to the McPherson-Dawson Police Patrol, 1910-11	2,500	28	70,000
An Act to amend the Criminal Code, 1919	200	8	1,600
An Act to amend the Northwest Mounted Police Act, 1919	100	8	800
A reporter	5,253,712	49,663	186,158,152

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	5,253,712	49,663	186,158,152
Secrétariat d'Etat—			
(Anglais)			
Regulations under the Trade Unions Act	100	10	1,000
Sénat—			
(Anglais)			
An Act respecting Copyright, 1919	100	64	6,400
Senators of Canada, according to Seniority, 1919 (September)	300	16	4,800
Railways Transportation to Senators of Canada, 1920	100	32	3,200
Senators of Canada, according to Seniority, 1920 (January)	200	12	2,400
Index to Proclamations of Canada, 1907-1919	25	24	600
Senators of Canada, according to Seniority, 1919 (September)	500	20	10,000
Directory of Rooms and Telephone Numbers	500	8	4,000
Senators of Canada, according to Seniority, 1920 (March)	600	20	12,000
An Act to amend the Civil Service Act, 1918	100	18	1,800
Recommendations of Committee	25	32	800
Amendments to Bill 18 "An Act *re* Bankruptcy"	1,040	8	8,320
Senators of Canada, according to Seniority, 1919 (November)	200	12	2,400
Rétablissement des Soldats dans la vie civile—			
(Anglais)			
The War on Tuberculosis	5,000	72	360,000
Information and Service Handbook	3,000	8	24,000
Catalogue of Appliances	500	80	40,000
Information for Amputation Cases	5,000	8	40,000
Extracts from Medical Quarterly	1,100	70	77,000
Report of the Work of the Department of Soldier's Civil Re-Establishment, 1918-19	400	66	26,400
Catalogue of Appliances	500	16	8 000
History Chart	3,000	28	84,000
Appendices to the Report of the Department of Soldiers' Civil Re-Establishment	300	40	12,000
Extract from Auditor General's Report, 1918-19	25	4	100
Medical Quarterly (3 issues)	3,905	304	288,400
Commission de l'établissement des soldats sur des terres—			
(Anglais)			
An Act to assist Returned Soldiers to settle upon the Land	100	36	3,600
An Act to assist Returned Soldiers to settle upon the Land	3,000	36	108,000
Land Settlement, Agricultural Training and Loans for Returned Soldiers	100,250	8	802,000
Speech by the Hon. Arthur Meighen, Minister of the Interior	10,000	32	320 000
Pay and Allowances	100,000	8	800,000
Instructions to Appraisers	1,000	8	8,000
Land Settlement, Agricultural Training and Loans for Returned Soldiers	40,000	20	800,000
(Français)			
Etablissement sur la terre, formation agricole et prêts pour les soldats de retour	20,000	8	160,000
Commerce—			
(Anglais)			
List of Motion Pictures Produced by the Exhibits and Publicity Bureau	500	8	4,000
Rules, Regulations and Instructions to be carried out by Weightmen, &c	150	16	2,400
A reporter	5,555,232	50,815	190,283 72

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	5,555,232	50,815	190,283,772
Commerce—Suite.			
(Anglais)—*Fin.*			
Rules and Regulations made by the Board of Grain Commissioners of Canada	1,000	32	32,000
Confidential Appendix to Report of Canadian Economic Commission	1,000	28	28,000
Report of the Canadian Economic Commission	8,000	80	640,000
The Fourth Lyons Fair	500	24	12,000
An Act to amend the Canada Grain Act, 1919	5,000	8	40,000
Directory of the Chemical Industries of Canada, 1919	3,000	68	204,000
"The Patent Act"—Revised Statutes of Canada, 1906	1,000	24	24,000
Report on the Grain Trade of Canada, 1918	1,200	72	86,400
Canada Year Book, 1918	9,245	706	6,526,970
The Canadian Patent Office Record (47 weekly issues)	47,200	2,858	2,858,0000
Report on the Coal Trade of Canada, 1918	1,800	80	144,000
List of Licensed Elevators and Warehouses, 1918-19	1,500	152	228,000
The Trade of South China	2,500	56	140,000
An Act to amend the Canada Grain Act, 1919	1,000	8	8,000
Rules and Forms of the Canadian Patent Office	1,000	32	32,000
Statistics of Cities and Towns having a Population of 10,000 and over	300	8	2,400
Various Chapters reprinted (aggregate)	2,500	32	16,000
Index to the Weekly Bulletin	8,000	20	160,000
Final Report of the Fuel Controller, 1919	4,000	108	432,000
Duties of Crop Correspondents of the Dominion Bureau of Statistics	5,000	8	40,000
The Patent Act"— Revised Statutes of Canada, 1906	3,000	24	72,000
Rules and Forms of the Canadian Patent Office	3,000	30	90,000
Report on the Coal Trade of Canada, 1919	1,300	72	93,600
Annual Index—Vol. XLVI, Canadian Patent Office Record	1,200	96	115,200
Agricultural Gazette for January and February, 1920 (aggregate)	3,100	212	324,800
Chinese Markets for Canadian Products	2,500	72	180,000
Census and Statistics Monthly, 1919-20 (13 issues)	82,925	364	2,326,900
Weekly Bulletin, 1919-20 (52 issues)	418,740	2,836	23,229,240
Monthly Trade Bulletin (12 issues)	14,325	5,238	6,243,450
Bulletins:			
White Paints (No. 424)	4,500	20	90,000
Mineral Waters (No. 425)	4,500	32	144,000
Cream of Tartar (No. 426)	4,500	8	36,000
Cloves—Whole and Ground (No. 427)	4,500	8	36,000
Chop Feed (No. 428)	4,500	8	36,000
Lime Juice (No. 429)	4,500	8	36,000
Linseed Oil and Substitutes (No. 430)	4,500	12	54,000
Turpentine as a Paint Material (No. 432)	4,500	8	36,000
(Français)			
Le commerce et l'industrie du Canada	3,000	16	48,000
Guide de correspondants agricoles du Bureau fédéral de la Statistique	1,500	8	12,000
Statistique mensuelle, 1919-20 (12 émissions)	18,150	388	527,800
Bulletins:			
Rations alimentaires (n° 377)	1,000	20	20,000
Saindoux et succédanés (n° 414)	500	20	10,000
Sucre d'érable (n° 415)	500	12	6,000
Crème glacée (n° 420)	500	8	4,000
Succédanés de la farine (n° 421)	500	4	2,000
Son et petit son (n° 422)	500	8	4,000
Conserves de viande et de poisson (n° 423)	500	12	6,000
A reporter	6,252,717	64,763	235,720 432

TABLEAU N° 8—Rapport des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Fin*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	6,252,717	64,763	235,720,132
Commerce—Fin.			
(Français)—*Fin.*			
Bulletins:			
Eaux minérales (n° 425)	500	32	16,000
Crème de tartre (n° 426)	500	8	4,000
Clou de girofle—entier et moulu (n° 427)	500	8	4,000
Moulée (n° 328)	500	8	4,000
Jus de limon (n° 429)	500	8	4,000
Térébenthine (n° 432)	500	8	4,000
Commission des achats de guerre—			
(Anglais)			
Third Report of the War Purchasing Commission, 1918-19	2,000	170	340,000
Extract from Third Report	500	24	12,000
Memo. *re* Proposed Purchasing Board	1,500	16	24,000
Lists of Surplus Stores (aggregate)	43,300	40	375,600
(Français)			
Surplus de matériel—Listes (au total)	1,500	24	18,000
Totaux	6,304,517	65,109	236,526,132
Totaux (au 31 mars 1919)	6,260,345	77,282	175,102,720

TABLEAU N° 9—Autres impressions pour les ministères pendant l'exercice 1919-20

Ministère.	Enveloppes.	Exemplaires d'autres travaux.
Conseil consultatif des recherches	14,000	17,400
Agriculture	2,415,950	3,382,635
Commission de l'Air	20,000	74,000
Auditeur général	27,000	125,425
Commission du Commerce	90,000	126,550
Chemins de fer de l'Etat	10,250	50,100
Fonds patriotique canadien	....	245,000
Commission du Service civil	578,325	1,830,030
Greffier de la Couronne en chancellerie	3,000	256,250
Commission de conservation	130,500	416,170
Douanes	351,100	13,064,465
Information publique	25,000	222,545
Fermes expérimentales	475,950	1,079,650
Affaires extérieures	95,825	501,630
Finances	2,960,540	21,623,560
Gouverneur général	5,550	231,825
Santé	89,500	460,008
Chambre des Communes	71,000	249,125
Immigration et Colonisation	535,385	2,686,590
Affaires des Sauvages	124,695	488,260
Revenu de l'intérieur	440,000	1,850,400
Assurance	92,200	3,264,475
Intérieur	1,427,275	6,201,050
Opérations d'internement	....	110 000
Justice	120,250	481,413
Travail	942,775	2,865,430
Bibliothèque du Parlement	6,000	22,080
Marine	338,950	1,836,235
Milice et Défense	2,505,650	14,298,375
Mines	168,630	229,675
Comité national des épargnes de guerre	178,525	1,054,200
Service naval	929,800	2,284,435
Troupes militaires d'outre-mer	12,500	2,700
Commission des pensions	....	626,775
Postes	2,972,379	58,739,771
Conseil privé	17,000	63,910
Impressions et papeterie publiques	777,860	3,489,357
Travaux publics	560,625	2,033,076
Chemins de fer et Canaux	155,400	623,995
Commission des chemins de fer	106,075	147,250
Comité de rapatriement	....	197,800
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	254,000	1,033,120
Secrétariat d'Etat	185,075	601,901
Sénat	16,100	46,765
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	214,600	32,941,288
Commission d'établissement des soldats	322,500	4,876,540
Commerce	1,941,100	5,604,082
Commission des achats de guerre	50,000	145,150
Totaux	22,75 ,829	192,802,467
Totaux (au 31 mars 1919)	17,638,530	198,667,245

TABLEAU N° 10—ETAT indiquant le nombre de planches demi-teintes ou autres feuilles insérées dans les rapports annuels et supplémentaires. (Pour l'exercice 1919-20, aucune.)

TABLEAU N° 11—ETAT indiquant le nombre de livres reliés pendant l'exercice 1919-20

Ministère.	Plein cuir	Demi-cuir.	Quart de cuir.	Toile.
Conseil consultatif des recherches	....	....	....	73
Agriculture	74	655	100	5,889
Commission de l'Air	....	1	....	2,452
Auditeur général	12	247	5	1
Commission du Commerce	....	....	2	....
Chemins de fer de l'Etat	....	1	....	501
Fonds patriotique canadien	....	....	....	2,651
Commission du Service civil	1	9	100	152
Commission de conservation	....	165	5	15,110
Douanes	13	4,247	3,928	2,944
Fermes expérimentales	16	13	6	399
Affaires extérieures	18	176	156	40,022
Finances	....	376	309	91
Gouverneur général	....	12	24	....
Santé	....	9	19	708
Chambre des Communes	....	132	57	4,916
Immigration et Colonisation	1	58	150	80
Affaires des Sauvages	2	152	560	1,980
Revenu de l'intérieur	....	1,148	64	400
Assurance	1	17	1	1
Intérieur	281	1,055	404	11,735
Opérations d'internement	....	....	10	....
Justice	33	295	3	7,242
Travail	....	133	178	896
Bibliothèque du Parlement	....	903	2	50
Marine	12	126	225	2,313
Milice et Défense	3	327	53	8,910
Mines	3	400	11	597
Comité national des épargnes de guerre	....	....	....	4
Service naval	6	241	385	7,521
Commission des pensions	....	63	....	1,595
Postes	3	2,365	1,676	44,587
Conseil privé	1	18	2	2
Impressions et papeterie publiques	....	365	3,359	46,798
Travaux publics	2	249	300	806
Chemins de fer et Canaux	6	62	130	2,476
Commission des chemins de fer	3	19	....	156
Comité de rapatriement	....	....	3	....
Monnaie Royale	3	....	....	....
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	13	253	10	760
Secrétariat d'Etat	7	134	8	83
Sénat	7	23	11	416
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	....	251	45	8,709
Commission d'établissement des soldats	....	52	630	19,512
Commerce	44	301	463	4,970
Commission des achats de guerre	....	6	1	12
Totaux	565	15,069	13,395	248,520
Totaux (au 31 mars 1919)	2,543	10,794	9,789	179,205

TABLEAU N° 12—ÉTAT indiquant le nombre de bloc-notes faits pendant l'exercice 1919-20

Ministère.	Quantité.
Conseil consultatif des recherches	81
Agriculture	3,105
Commission de l'Air	100
Auditeur général	42
Chemins de fer de l'Etat	25
Fonds patriotique canadien	1,579
Commission du Service civil	1,395
Greffier de la Couronne en chancellerie	20
Douanes	26,348
Fermes expérimentales	30
Affaires extérieures	396
Finances	14,904
Gouverneur général	12
Santé	2,394
Chambre des Communes	13,303
Immigration et Colonisation	19,503
Affaires des Sauvages	1,406
Revenu de l'intérieur	1,915
Intérieur	19,406
Opérations d'internement	100
Justice	2,184
Travail	2,229
Bibliothèque du Parlement	200
Marine	6,307
Milice et Défense	55,890
Mines	248
Service naval	30,446
Troupes militaires d'outre-mer	17
Commissaires des pensions	5,936
Postes	54,532
Impressions et papeterie publiques	143,058
Travaux publics	5,722
Chemins de fer et Canaux	1,868
Commission des chemins de fer	1,196
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	2,713
Secrétariat d'Etat	1,917
Sénat	943
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	199,331
Commission d'établissement des soldats	3,233
Commerce	30,424
Commission des achats de guerre	133
Total	644,581
Total (au 31 mars 1919)	357,474

TABLEAU N° 13—ÉTAT indiquant la fabrication, impression et timbrage des enveloppes postales affranchies durant l'exercice 1919-20.

	Quantité fabriquée et timbrée.
Un cent	925,000
Deux cents	2,500,000
Total	3,425,000
Total (au 31 mars 1919)	2,850,000

TABLEAU N° 14—ÉTAT des travaux d'estampage d'en-têtes de lettres et d'enveloppes durant l'exercice 1919-20

Ministère.	Papier tellière, demi-tellière, papier à lettre, demi-papier à lettre.	Papier à note et demi-papier à note.	Enveloppes.	Nombre d'impressions.
Bureau du Commissaire suppléant, gouvern. des Terr. du Nord-Ouest	5,000	....	1,500	6,500
Agriculture	40,000	1,000	14,000	55,000
Commission de l'Air	4,000	1,000	2,000	7,000
Commission du Service civil	9,000	....	14,000	23,000
Directeur de l'Information publique	5.000	....	5,000	10,000
Affaires extérieures	27,000	2,350	14,000	43.850
Finances	6,000	....	9,675	15,675
Gouverneur général	17,000	44,015	47,875	108,890
Santé	5,500	....	....	5,500
Chambre des Communes	107,865	74,320	468,350	650,535
Immigration et Colonisation	20,000	....	10,000	30,000
Affaires des Sauvages	8,000	....	....	8,000
Intérieur	62,500	....	31,000	93,500
Justice	32,500	5,000	20,700	58,200
Travail	35,000	....	22,000	57,000
Marine	2,000	....	....	2,000
Milice et Défense	20,000	26,000	33,500	79,500
Mines	5,000	....	....	5,000
Service naval	6,000	....	150	6,150
Forces militaires d'outre-mer	6,000	....	2,600	8.600
Commission des pensions	26,500	3,000	15,500	45,000
Postes	7,000	....	5,000	12,000
Conseil privé	69,750	1,000	18,000	88,750
Impressions et papeterie publiques	24,500	....	3,000	27,500
Travaux publics	38,000	....	9,600	47,600
Chemins de fer et Canaux	42,500	4,000	11,200	57,700
Secrétariat d'Etat	56,000	7,725	1,300	65,025
Sénat	74,750	39,935	96,650	211,335
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	61,000	....	42,000	103,000
Commission d'établissement des soldats	5,000	5,000	5,000	15,000
Commerce	700	500	500	1,700
Commission des achats de guerre	7,000	....	3,000	10,000
Totaux	836,565	215,845	907,100	1,958,510
Totaux (au 31 mars 1919)	872,725	197,180	739,400	1,809,305

TABLEAU n° 15—ÉTAT indiquant les travaux de feuillets mobiles faits durant l'exercice 1919-20

Ministère.	Porte-feuilles.	Feuillets mobiles.	Feuilles-index.	Cartes-index.
Conseil consultatif des recherches	1	1,000	48	....
Agriculture	339	185,040	1,834	49,500
Commission de l'Air	2	500	58	....
Auditeur général	26	41,400	194	....
Commission du commerce	10	2,700	158	10,000
Chemins de fer de l'Etat	630	64,058	1,112	....
Commission du Service civil	49	203,450	164	85,000
Commission de conservation	1	1,200	2,200	....
Douanes	144	123,450	27,128	....
Fermes expérimentales	2	32,300	....	9,000
Affaires extérieures	10	12,100	1,305	12,000
Finances	431	210,058	921	23,500
Gouverneur général	2	1,400	668	....
Santé	54	16,160	501	....
Chambre des Communes	....	....	10,400	....
Immigration et Colonisation	7	5,700	508	5,000
Affaires des Sauvages	3	7,250	512	3,150
Revenu de l'intérieur	19	5,100	855	....
Assurance	3	1,000	58	....
Intérieur	306	155,580	5,748	26 200
Opérations d'internement	2	....	....	....
Commission internationale mixte	31	40,750	1,757	100
Travail	66	521,050	58	28,200
Marine	298	120,005	6,874	6,150
Milice et Défense	2,123	514,300	51,095	151,500
Mines	86	15,122	319	3,000
Service naval	205	107,600	539	146,900
Commission des Pensions	40	50,350	66	151,500
Postes	450	99,060	8,465	5,000
Impressions et Papeterie publiques	59	18,840	2,114	4,857, 00
Travaux publics	133	60,825	2,256	8,600
Chemins de fer et Canaux	111	147,450	2,025	1,000
Commission des chemins de fer	103	10,000	2	....
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest	76	90,530	2,000	....
Secrétariat d'Etat	4	6,500	58	....
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	1,814	2,032,850	16,875	154,000
Commission d'établissement des soldats	400	201,760	6.820	....
Commerce	180	493,210	1,548	207,500
Commission des achats de guerre	4	51,500	....	3,000
Totaux	8,224	5,751,148	157,905	5,957,400
Totaux (au 31 mars 1919)	5,089	3,315,393	55,739	5,762,700

TABLEAU n° 16—ÉTAT comparatif du nombre d'impressions typographiques durant les huit derniers exercices

Années.	Impressions.
1912-13	86,582,643
1913-14	87,473,093
1914-15	93,925,493
1915-16	102,934,861
1616-17	103,367,779
1917-18	112,502,835
1918-19	100,522,456
1919-20	111,937,537

SERVICE D'IMPRESSIONS À L'EXTÉRIEUR

Voici un rapport concernant les travaux exécutés pour le parlement et les divers ministères dans les imprimeries de l'extérieur durant l'exercice clos le 31 mars 1920. Les numéros 8 à 15 ci-dessous correspondent aux numéros des tableaux dans le rapport du surintendant des impressions. Les numéros 17 et 18 s'appliquent à des travaux ou à des impressions non exécutés à l'Imprimerie nationale.

8. Brochures et impressions diverses pour livres.

9. Autres impressions pour les ministères.

11. Livres reliés.

12. Blocs-notes faits.

14. Estampage.

15. Feuillets mobiles.

17. Cartes, plans, chèques et formules lithographiés.

18. Photogravures demi-teinte ou au trait, électrotypes et coins d'estampage.

TABLEAU N° 8—RAPPORT des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Agriculture—			
(Anglais)			
Some Notes on Natural Control of the Oyster-Shell Scale.....	750	16	12,000
The Entomological Record for 1918..........................	750	28	21,000
(Français)			
Livre alphabétique des publications (feuillet n° 7)..............	19,000	8	152,000
Directeur de l'Information publique—			
(Anglais)			
What Canada Does for Her Soldiers..........................	25,000	32	800,000
(Français)			
Les poilus canadiens—Le roman du vingt-deuxième bataillon canadien-français....................................	50,000	48	2,400,000
Fermes expérimentales—			
(Anglais)			
Cabbage and Cauliflower Culture (Pamphlet No. 23)..........	25,000	8	200,000
Melon Culture (Pamphlet No. 26)............................	20,000	4	80,000
(Français)			
Culture de la tomate (feuillet n° 22)	18,000	8	144,000
Culture des choux et des choux-fleurs (feuillet n° 23)...........	15,000	8	120,000
Culture de l'asperge, du céleri et de l'oignon (feuillet n° 24).....	15,000	8	120,000
Intérieur—			
(Anglais)			
Description of and Guide to Jasper Park........................	3,000	98	294,000
Travail—			
(Anglais)			
The Labour Gazette, Nos. 2 to 12, Vol. XIX, and Nos. 1 and 2, Vol. XX..	177,350	1,654	22,503,900
Proposed Agenda and Various Memoranda relating to the National Industrial Conference..........................	500	24	12,000
Labour Organization in Canada—New Labour Bodies Organized in 1919..	300	10	3,000
Proposed Agenda and Various Memoranda relating to the National Industrial Conference..........................	500	24	12,000
League of Nations International Labour Conference............	7,000	16	112,000
League of Nations International Labour Conference............	5,000	16	80,000
Report of Commission on Industrial Relations in Canada......	10,000	42	420,000
Agenda of the National Industrial Conference.................	10,000	28	280,000
Proposed Agenda and Various Memoranda relating to the National Industrial Conference..........................	1,000	42	42,000
The Employment Service of Canada..........................	800	26	20,8
Report of Commission on Industrial Relations in Canada......	5,000	28	140,000
Report of Commission on Industrial Relations in Canada......	10,000	28	280,000
Agenda of the National Conference..........................	5,000	42	210,000
Report of Commission on Industrial Relations.................	2,000	28	56,000
(Français)			
Rapport de la commission sur les relations industrielles au Canada..	1,000	30	30,000
Rapport de la commission sur les relations industrielles au Canada..	750	30	22,500
La Gazette du Travail, Nos 2 à 12, vol. XIX. et Nos 1 et 2, vol. XX..	29,300	1,762	2,958,500
A reporter..	457,000	4,096	32,525,700

TABLEAU N° 8—RAPPORT des travaux d'impression de brochures et de livres divers pour l'exercice 1919-20 (exemplaires et pages réunis)—*Suite*

Description.	Nombre d'exemplaires.	Nombre de pages.	Nombre total de pages imprimées.
Report	457,000	4,096	32,525,700
Marine et Pêcheries—			
(Anglais)—			
Monthly Record of Meteorological Observations (from December, 1918 to October, 1919) (aggregate)	13,200	594	712,800
Monthly Weather Bulletin	1,200	66	79,200
Milice et Défense—			
(Anglais)			
The Royal Military College of Canada, 1876 to 1919 (2nd edition)	400	20	8,000
Report on the Examination for Admission to the Royal College of Canada, 1918	600	32	19,200
(Français)			
Collège militaire Royal du Canada, 1876 à 1919 (2ème édition)	100	20	2,000
Mines—			
(Anglais)			
The Birds of the Red Deer River, Alta., Part I	250	24	6,000
The Birds of the Red Deer River, Alta., Part II	250	18	4,500
Field Study of Life-Histories of Canadian Mammals	250	6	1,500
The Birds of Shoal Lake, Manitoba	350	26	9,100
Rétablissement des Soldats dans la vie civile—			
(Anglais)			
Information and Service Hand-Book	246,800	16	3,948,800
About Canada	35,000	12	420,000
Commission d'établissement des soldats—			
(Anglais)			
Farms for Sale in New Brunswick	500	56	28,000
Totaux	755,900	4,986	37,764,800
Totaux (au 31 mars, 1919)	3,513,755	8,376	83,014,100

TABLEAU N° 9—Autres impressions pour les ministères durant l'exercice 1919-20

Ministère.	Enveloppes.	Exemplaires d'autres travaux.
Agriculture	10,000	2,196,195
Chemins de fer de l'Etat		500
Commission du Service civil		69,125
Douanes		2,324,585
Directeur de l'Information publique	1,200	50,000
Fermes expérimentales		159,200
Affaires extérieures		20,67
Finances		3,678,100
Gouverneur général		160
Santé		15,000
Chambre des Communes		885
Immigration et Colonisation		1,083,800
Affaires des Sauvages		20,300
Revenu de l'intérieur		165,000
Intérieur		411,850
Justice	9,500	204,285
Travail	27,000	1,233,120
Marine		411,005
Milice et Défense		8, 15,435
Mines		30,650
Comité National des épargnes de guerre		327,420
Service naval	15,000	292,570
Commissions des pensions		31,000
Postes		39,204,300
Impressions et papeterie publiques		48,000
Travaux publics		85,900
Chemins de fer et Canaux		5,100
Commission des chemins de fer		10,100
Royale Gendarmerie à cheval du N.-O		25,000
Secrétariat d'Etat		208,500
Sénat		1,000
Rétablissement des Soldats dans la vie civile		2,353,130
Commission d'établissement des soldats		891,835
Commerce	10,500	439,550
Totaux	73,200	64,813,275
Totaux (au 31 mars 1919)	1,406,960	81,984,020

TABLEAU N° 11—Etat indiquant le nombre de livres reliés pendant l'exercice 1919-20

Ministère.	Plein cuir.	Demi-cuir.	Quart de cuir.	Toile.
Agriculture				250
Douanes		10	20	
Affaires extérieures				20,596
Immigration et Colonisation		133		
Revenu de l'intérieur				197
Intérieur		6		
Marine	1	2		
Milice et Défense	1	1	1	24,760
Service naval				824
Postes				22,093
Travaux publics				270
Royale Gendarmerie à cheval du N.-O			4	6
Secrétariat d'Etat				600
Commission d'établissement des soldats			154	725
Commerce			4	1,668
Totaux	2	152	183	71,989
Totaux (au 31 mars 1919)		504	156	526,878

TABLEAU N° 12—Etat indiquant le nombre des blocs-notes faits pendant l'exercice 1919-20

Ministère.	Quantité.
Agriculture	84,813
Douanes	20,323
Finances	500
Chambre des Communes	600
Revenu de l'intérieur	100
Intérieur	710
Travail	1,207
Marine	100
Milice et Défense	7,467
Mines	100
Commission des Pensions	250
Postes	89,416
Impressions et papeterie publiques	610
Travaux publics	80
Chemins de fer et Canaux	50
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	16,742
Commission d'établissement des soldats	7,000
Commerce	383
Totaux	230,451
Totaux (au 31 mars 1919)	191,896

TABLEAU N° 14—Etat des travaux d'estampage d'en-têtes de lettres et d'enloppes durant l'exercice 1919-20.

Ministère.	Papier tellière, demi-tellière, papier à lettres, demi-papier à lettre.	Papier à note et demi-papier à note.	Enveloppes.	Nombre d'impressions.
Commission du Commerce	1,000			1,000
Santé			150	150
Chambre des Communes		300		300
Secrétariat d'Etat		2,275		2,275
Commission des achats de guerre	1,000			1,000
Totaux	2,000	2,575	150	4,725
Totaux (au 31 mars 1919)	104,500	5,445	2,240	112,185

TABLEAU N° 15—Etat indiquant les travaux de feuillets mobiles faits durant l'exercice 1919-20

Ministère.	Porte-feuilles.	Feuillets mobiles.	Feuilles-index.	Cartes-index.
Agriculture		2,000		
Commission de Service civil				20,000
Douanes		11,025		
Finances				727,650
Intérieur	1	2,000	558	
Travail		1,080		2,700
Milice et Défense	10	8,000		82,500
Postes		3,000		
Impressions et papeterie publiques		4,000		
Chemins de fer et Canaux		25,000		
Rétablissement des soldats dans la vie civile	10	8,000		100,000
Commission d'établissement des soldats	30	2,950	332	7,500
Commission des achats de guerre				2,000
Totaux	51	67,055	890	942,350
Totaux (au 31 mars 1919)	11	342,760	274	1,033,675

TABLEAU N° 17—Etat indiquant le nombre de cartes, plans, chèques et formules lithographiés durant l'exercice 1919-20

Ministère.	Cartes et plans.	Chèques et formules.
Agriculture		15,607,689
Commission de l'Air		1,090
Commission du Commerce		2,000
Fonds patriotique canadien		25,000
Commission du Service civil		4,320
Commission de Conservation	10,210	25,340
Douanes		353,355
Affaires extérieures	4,000	112,927
Finances		111,390
Santé		4,580
Chambre des Communes		732,440
Immigration et Colonisation	5,000	2 ,500
Affaires des Sauvages		53,440
Revenu de l'intérieur		1,124,530
Intérieur	122,930	381,450
Commission internationale mixte		2,000
Opérations d'internement		5,000
Justice		28,000
Travail		15,230
Bibliothèque du Parlement		960
Marine	227,750	176,495
Milice et Défense		1,668,135
Mines	65,425	80,755
Comité National des épargnes de guerre		78,495
Service naval	6,563	196,355
Commission des Pensions		2,185,810
Postes		131,600
Conseil privé		1,100
Impressions et papeterie publiques		125,610
Travaux publics		121,725
Chemins de fer et Canaux		74,150
Comité du rapatriement		1,500
Royale Gendarmerie à cheval du N.-O		71,465
Secrétariat d'Etat		4,216
Sénat		3,520
Rétablissement des Soldats dans la vie civile		1,699,975
Commission d'établissement des soldats		9,500
Commerce	12,555	605,730
Commission des achats de guerre		1,100
Totaux	454,433	25,750,477
Totaux (au 31 mars 1919)	511,850	23,136,340

TABLEAU N° 18—Etat indiquant le nombre de photogravures demi-teintes ou au trait, électrotypes et coins d'estampage faits durant l'exercice 1919-20

Ministère.	Photogravures.		Electro-types.	Coins.
	Demi-teintes.	Au trait.		
Conseil consultatif des recherches		7		
Agriculture	174	1,565	224	
Commission de l'Air		42	4	
Commission du Commerce	1		2	
Commission du Service civil		14	14	
Commission de Conservation	89	5	13	
Douanes		1	119	
Directeur de l'Information publique		8	180	
Fermes expérimentales	12	6	114	
Affaires extérieures			3	1
Finances		6	340	
Santé		2	10	1
Chambre des Communes		4	10	2
Immigration et Colonisation			100	
Affaires des Sauvages			6	
Revenu de l'intérieur			10	
Assurance	15	1	8	
Intérieur	313	86	215	1
Commission internationale mixte	10	6		
Justice	1		36	
Travail		3	19	
Marine		13	24	
Milice et Défense		9	25	1
Mines	152	130	19	
Comité National des épargnes de guerre			12	
Service naval	13	141	17	
Commission des Pensions		2		
Postes		2	264	
Conseil privé		2	4	
Impressions et papeterie publiques	1	7	27	
Travaux publics		1	22	
Chemins de fer et Canaux			14	1
Commission des chemins de fer			4	
Comité de rapatriement	7	3		
Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest		1	38	
Secrétariat d'Etat		3		
Sénat		1		
Rétablissement des Soldats dans la vie civile	37	61	214	
Commission d'établissement des soldats	1		36	1
Commerce	87	6,851	86	
Commission des achats de guerre		12		
Totaux	913	8,995	2,233	8
Totaux (au 31 mars 1919)	871	7,478	3,345	816

DIVISION DE LA PAPETERIE

M. THOS. MULVEY, Imprimeur du Roi,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un état de compte général de cette division pour l'exercice du 1er avril 1919 ou 31 mars 1920, savoir:

Valeur des marchandises reportées au 1er avril 1919	$ 535,318	17
Valeur des marchandises reçues le 1er avril 1919 au 31 mars 1920	2,204,323	47
Salaires, etc., débités au fonds de la papeterie	120,293	19
Transport, télégraphes, etc	45,254	00
Droits et courtage	6,963	65
Balance au profit	8,442	28
	2,922,594	76
Par marchandises livrées aux ministères	2,485,050	78
Marchandises en magasin, vérifiées le 31 mars 1920	437,543	98
	2,922,594	76

L'augmentation de la valeur des marchandises livrées aux ministères sur l'exercice 1918-19 représente le montant de $145,131.70.

L'augmentation en salaires débités au fonds de la papeterie, $2,010.71.

La diminution du stock en magasin est de $97,774.19.

La diminution des profits est de $39,394.02.

Respectueusement,

J. O. PATENAUDE,
Surintendant de la papeterie.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

POUR LES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

POUR

L'exercice terminé le 31 mars 1920

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Consuls étrangers au Canada, liste alphabétique des	14
Pays, liste alphabétique des pays représentés par des consuls au Canada	9
Sous-secrétaire d'Etat, rapport du	5

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc.' etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du département des Affaires extérieures pour l'exercice 1919-20.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

L'obéissant serviteur,

ARTHUR MEIGHEN,
Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures.

OTTAWA, 15 janvier 1921.

RAPPORT DU SOUS-SECRÉTAIRE POUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très honorable
Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à la procédure habituelle, j'ai l'honneur de vous soummettre une brève revue des questions les plus importantes qui ont occupé l'attention du département au cours de l'exercice clos le 31 mars 1920.

LA GUERRE EUROPÉENNE

Malgré la cessation des hostilités le département continua à s'occuper surtout des questions ayant trait à la guerre et au règlement des traités de paix.

Au nombre des premiers résultats amenés par les activités de la Conférence de la Paix l'on peut compter la conclusion du traité avec l'Allemagne qui fut signé à Versailles le 28 juin 1919, ratifié par Sa Majesté le 10 octobre et mis en vigueur le 10 janvier 1920, tel que prévu par ses termes lorsque fut rédigé le premier procès-verbal touchant la présentation des ratifications par trois des Puissances alliées et par l'Allemagne. Les plénipotentiaires chargés de signer au nom du Canada étaient les honorables C. J. Doherty et A. L. Sifton. Par la mise en vigueur de ce traité le pacte de la Ligue des Nations qu'il renfermait devint également en force. En même temps une entente était signée concernant l'occupation militaire des territoires du Rhin ainsi qu'un traité conclu entre les principales puissances alliées et associées de la Pologne reconnaissant celle-ci comme état indépendant et lui accordant certain territoire compris autrefois dans l'empire allemand. Ce traité était ratifié le 10 janvier 1920.

C'est le 10 septembre, à Saint-Germain-en-Laye, que fut signé le traité de paix avec l'Autriche, le plénipotentiaire canadien en la circonstance étant l'honorable A. E. Kemp, et le 27 novembre 1919, à Neuilly-sur-Seine, on signait le traité de la paix avec la Bulgarie sous les yeux du représentant canadien, l'honorable sir George H. Perley. Ces deux traités ne sont pas encore ratifiés.

En même temps que le traité autrichien, étaient signés les documents suivants :—

1. Protocole indiquant les conditions d'après lesquelles certaines stipulations du traité devaient être effectuées.
2. Déclarations (2) concernant les vaisseaux coulés ou avariés par le service naval autrichien, ainsi que le commerce avec la Hongrie.
3. Traité conclu entre les principales Puissances alliées et associées et la Czecho-Slovakie concernant des questions de nationalité et les droits des minorités.
4. Traité conclu, entre les principales Puissances alliées et associées et l'état serbo-croato-slovène relativement aux minorités, aux nouveaux territoires, etc.
5. Convention, avec protocole, visant au contrôle du commerce en matière d'armes et de munitions.
6. Convention et protocole concernant le trafic des liqueurs enivrantes en Afrique.

7. Convention révisant la Loi de Berlin de 1885 et celle de Bruxelles de 1890 concernant l'application des principes de civilisation en Afrique et ayant trait au commerce dans le bassin du Congo.

8. Entente entre les Puissances alliées et associées concernant la compensation des réparations en Italie. Cette entente fut plus tard modifiée par une déclaration signée à Paris le 8 décembre 1919.

9. Entente entre les Puissances alliées et associées au sujet du coût de la libération des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise. Cette entente fut également modifiée par une déclaration signée à Paris le 8 décembre 1919.

10. Protocole signé le 10 septembre prolongeant le délai fixé pour la signature des traités et des conventions.

Le 9 décembre 1919, à Paris, il fut signé entre les principales Puissances alliées et associées et la Roumanie un traité destiné à assurer la protection des minorités dans ce dernier pays.

Le même jour, à Paris, il fut aussi signé, entre les principales Puissances alliées et associées, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, un traité reconnaissant la souveraineté de cette dernière puissance sur l'archipel de Spitzbergen.

Le 13 juin 1919 il fut conclu par Sa Majesté avec la Belgique une entente semblable à celle qui lia la France en 1918 et pourvoyant à l'entretien des cimetières de guerre britanniques en ce pays.

LA CONVENTION DE 1912 SUR L'OPIUM

En vertu d'une stipulation du traité de paix conclu avec l'Allemagne (stipulation semblable à celle que contient le traité avec l'Autriche), on considéra la ratification de ce traité comme la ratification de la Convention sur l'opium signée à la Hague le 23 janvier 1912, et une signature du protocole additionnel de 1914, et, en conséquence, les stipulations de ladite entente lièrent le Canada à compter du 10 janvier 1920. L'objet de la Convention est d'assurer de la part des parties contractantes l'adoption d'une législation propre au contrôle de la fabrication, de la vente et de l'emploi de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le traité conclu avec l'Allemagne stipulant aux fins d'une conférence entre les représentants des membres de la Société des Nations en vue de l'amélioration des conditions du travail, le Président des Etats-Unis convoqua la première séance de ladite conférence comme devant être tenue à Washington et qui dura du 29 octobre au 29 novembre 1919. En plus de certaines recommandations, on adopta six projets de convention concernant les heures de travail, le chômage, l'emploi des femmes (2), l'âge moyen de l'employé et le travail de nuit pour les jeunes personnes. A cette conférence le Canada était représenté par les honorables N. W. Rowell et G. D. Robertson.

TRAITÉS D'ARBITRAGE GÉNÉRAL

Le 8 novembre 1919 on renouvelait, pour une période additionnelle de cinq ans à compter de cette dernière date, la convention d'arbitrage conclue entre Sa Majesté et la Norvège et signée en premier lieu à Londres le 11 août 1904.

De la même façon on renouvela pour une période additionnelle de cinq ans une convention semblable conclue avec la Suède.

Le 16 novembre 1919 l'entente concernant l'arbitrage et conclue avec le Portugal était renouvelée pour une période additionnelle de cinq ans.

A Santiago, le 28 mars 1919, il fut signé avec le Chili un traité créant une commission de la paix, les ratifications furent échangées le 23 octobre 1919.

Un traité similaire avec le Pérou (signé à Lima le 16 juillet 1918) et un autre avec le Brésil (signé à Rio de Janeiro le 4 avril 1919) attendent la ratification.

TRAITÉ COMMERCIAL FRANCO-CANADIEN

Le 19 mars 1920, au nom du Canada, avis fut donné au gouvernement français de déterminer définitivement l'exécution provisoire, à partir du 19 juin 1920, des conventions commerciales franco-canadiennes de 1907 et 1909.

Quant aux choses qui concernent directement notre propre rontinent les conventions suivantes peuvent être signalées.

TRAITÉ AU SUJET DU SAUMON SOCKEYE

Une des questions importantes délibérées par la conférence de 1918 entre le Canada et les Etats-Unis au sujet des pêcheries fut la rédaction d'un traité visant la réglementation et la protection de la pêche du saumon sockeye dans le fleuve Fraser, le détroit Juan de Fuca et le golfe de Géorgie; le texte portait des règlements qui assuraient la réalisation des objets du traité. Lorsque les deux gouvernements avaient approuvé le texte, en substance, le traité fut dûment signé à Washington le 2 septembre 1919; à cette occasion sir Douglas Hazen était, à la demande du Canada, un des plénipotentiaires. Le traité fut approuvé par le parlement canadien mais lorsqu'il fut présenté au sénat des Etats-Unis il rencontra des objections suscitées par les dispositions de l'article qui stipule la punition dans l'un ou l'autre des deux pays indifféremment de toute personne coupable d'infraction aux prescriptions du traité; le Président donc retira le traité du sénat le 17 janvier 1920 pour que les signataires modifient le texte de l'article en question.

CHASSE AU PHOQUE SUR L'OCÉAN

Grâce à la croissance constante de la harde américaine dephoques sur les îles Pribyloff, dont un recensement récent fixait le nombre à 525,000 environ, les bénéfices qu'en vertu du traité le Canada retire sous ce chef, accusent une augmentation. Au cours de l'année civile de 1919, 27,821 phoques furent tués; 24,375 pelleteries furent vendues, ce qui rapporta au Canada, pour sa part, la somme de $303,532.47. Ce montant a servi à solder une partie de ce qui reste dû de l'avance de $200,000 et des paiements annuels de $10,000 versés par le gouvernement des Etats-Unis pendant la suspension officielle de la chasse au phoque; il reste donc une balance de $136,000 payable au gouvernement canadien.

EAUX LIMITROPHES

Commission internationale mixte

La vacance créée dans la section canadienne de la commission internationale par la démission de M. Mignault fut comblée le 23 février 1920 lorsque Sa Majesté nomma sir William Hearst, C.C.M.G. La vacance créée dans la section américaine par la mort de M. J. A. Tawney fut comblée au mois de juillet 1919 lorsque le Président nomma M. Clarence D. Clarke.

Amélioration du fleuve St-Laurent

En conformité d'une clause contenue en la loi dite 'Rivers and Harbors Act' adoptée le 2 mars 1919 par le Congrès des Etats-Unis, le gouvernement des Etats-Unis proposa au gouvernement du Canada que la question de l'amélioration du fleuve St-Laurent entre Montréal et le lac Ontario pour le rendre accessible aux vaisseaux de haute navigation fût soumise à la commission internationale. Le gouvernement canadien agréa la proposition et le 21 janvier 1920, en vertu de l'article 9 du traité concernant les eaux limitrophes, la question fut formellement soumise à la commission qui est chargée de l'étudier à fond et d'en faire rapport; il fut convenu que chaque gouvernement déléguerait un ingénieur à cette tache et que les ingénieurs ainsi nommés prépareraient les devis de quatre projets généraux devant être soumis aux commissaires qui sont invités à répondre à une série de questions dont l'intention est d'établir l'opinion des commissaires touchant la meilleure méthode à suivre pour effectuer les améliorations voulues. Le gouvernement a nommé comme son ingénieur M. W. A. Bowden; le gouvernement des Etats-Unis a nommé M. le colonel W. P. Wooten.

Requête de 'Canadian Cottons Limited'

Au mois de mars 1919 le gouvernement des Etats-Unis référa à la commission une requête de 'Canadian Cottons Limited', une corporation canadienne qui exploite son commerce sur les deux bords de la rivière Ste-Croix, près de Milltown, N.-B., et qui demande l'autorisation d'opérer certains changements à la digue d'emmagasinage qu'elle a jetée sur ce cours d'eau. En réponse le gouvernement canadien communiqua son consentement au projet avec la condition toutefois que le volume d'eau détourné en faveur de la nouvelle usine établie sur le bord américain ne dépassât pas la moitié du débit de la rivière et aussi que les usines d'énergie sur la rive canadienne ne fûssent pas abandonnées.

Dans la suite la corporation retira sa demande.

Rivière Ste-Marie et rivière au Lait

La commission, forte des attributions qui lui sont conférées par l'article 6 du traité concernant les eaux limitrophes, ordonna le mesurage et le partage, pour la saison de 1919, des eaux de la rivière Ste-Marie et de la rivière au Lait, par les représentants attitrés des deux gouvernements; le gouvernement des Etats-Unis profita de l'occasion pour adresser à la commission une communication où il exposait son attitude touchant la compétence de la commission en l'espèce. Tout en niant que la commission fut compétente à imposer aux gouvernements son interprétation de l'article 6, il reconnaissait son devoir, à titre de mesure administrative, de déterminer les eaux qu'il fallait mesurer et partager.

Le travail du bureau des passeports va toujours son train.

Il ne me reste qu'à souligner ma reconnaissance du zèle et de la compétence dont les divers membres du personnel ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH POPE,

Sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures.

OTTAWA, le 31 mars 1920.

APPENDICE A

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, au Canada, d'après les derniers renseignements fournis par le département des Affaires extérieures.

Nom	Titre	Pays	Résidence	Année de la nomination
Abreu, A. G.	Vice-consul	Cuba	Ottawa, Ont	1920
Adams, Ed. L.	Consul	Etats-Unis	Sherbrooke	1919
Allison, M. A.	Consul	Portugal	St-John, N.-B	1903
Amoroso, G.	Agent consulaire	Italie	Hamilton, Ont	1918
Anderson, P. B.	Vice-consul	Suède	Winnipeg, Man	1917
Angwin, J. G.	Vice-consul	Suède	Sydney, N.-E	1906
Anido, C. E.	Vice-consul	Cuba	Toronto, Ont	1918
Arregui, J. B.	Consul	Espagne	Montréal, Qué	1919
Ashbury, C. E.	Consul	Etats-Unis	Montréal, Qué	1918
Aubert, L. C. M.	Consul général	Norvège	Montréal, Qué	1917
Barattieri, di San Pietro, Count G.	Agent consulaire	Italie	Winnipeg, Man	1910
Barnaby, A. C.	Agent consulaire	Etats-Unis	Bridgewater, N.-E	1920
Barranco y Fernandez C.	Consul	Cuba	Toronto	1918
Barry, J. R.	Vice-consul	Etats-Unis	Montréal, Qué	1919
Beebe, H. S.	Agent consulaire	Etats-Unis	Beebe-Jct., Qué	1909
Beer, Richard C.	Vice-consul	Etats-Unis	Ottawa, Ont	1918
Bell, C. N.	Consul	Guatemala	Winnipeg, Man	1896
Berdiales, M. F.	Consul général intérim	Cuba	Halifax, N.-E	1919
Bisson, D.	Agent consulaire	Etats-Unis	Paspébiac, Qué	1889
Black, W. A.	Consul	Panama	Halifax, N.-E	1910
Black, W. A.	Vice-consul	Pays-Bas	Halifax, N.-E	1911
Blair, F. N.	Vice-consul intérimaire	Portugal	Rimouski, Qué	1913
Bollini, A. T.	Consul général	République Argentine	Ottawa, Ont	1920
Bordini, E. P. O.	Consul	Brésil	Montréal, Qué	1919
Bouillon, E. A. A.	Vice-consul	Brésil	Paspébiac, Qué	1918
Brand, N. F.	Consul	Etats-Unis	Fernie, C.-B	1918
Bravo Y. Puig, Leonardo	Consul	Cuba	Halifax, N.-E	1920
Britain, J. J.	Consul général	Etats-Unis	Winnipeg, Man	1919
Brookfield, J.	Consul	République Dom	Montréal, Qué	1915
Brown, R. U.	Vice-consul	Etats-Unis	Yarmouth, N.-E	1915
Call, B. N.	Agent consulaire	Etats-Unis	Newcastle, N.-B	1904
Campbell, G. D.	Consul	Cuba	Weymouth, N.-E	1913
Carter, E. H.	Vice-consul	Etats-Unis	St-John	1919
Carosella, R.	Agent consulaire intérim.	Italie	Fernie, C.-B	1917
Chandler, R. E.	Vice-consul	Etats-Unis	Montréal, Qué	1917
Chapman, R. E.	Vice-consul	Etats-Unis	Niagara-Falls, Ont	1917
Chao Tsong Tian	Vice-consul	Chine	Ottawa, Ont	1913
Chevalier, E.	Vice-consul	France	Vancouver, C.-B	1919
Chow Shi-Chi	Elevé consul	Chine	Ottawa, Ont	1918
Clinton, G. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Cumberland, C.-B	1899
Collart, T.	Agent consulaire	Belgique	Prince-Rupert,	1919
Cochran, H. M.	Vice-consul	Etats-Unis	Montréal, Qué	1919
Collis, E. J.	Vice-consul	Etats-Unis	Sault-Ste-Marie	1918
Corriveau, Eugène	Consul	Montenegro	Québec, Qué	1918
Cox, H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Edmonton, Alta	1915
Creaghan, J. A.	Vice-consul	Suède	Chatham, N.-B	1919
Creaghan, J. A.	Vice-consul	Suède	Newcastle, N.-B	1919
Cresse, L. G., A. K.C.	Consul honoraire	Guatemala	Montréal et Québec	1913
Crosson, F. J.	Consul	Etats-Unis	Sydney, N.-E	1917
Culver, H. S.	Consul	Etats-Unis	St-John, N.-B	1910
Cummings, E. A.	Vice-consul	Etats-Unis	Moncton, N.-B	1916
Curren, A. E.	Consul	Belgique	Halifax, N.-E	1889
Curren, A. E.	Agent commercial	Brésil	Halifax, N.-E	1913
Davisdon, R. A.	Vice-consul intérimaire	Danemark	St-John, N.-B	1917
Davies, J. R.	Vice-consul	Suède	Pictou, N.-E	1884
Davison, J. M.	Vice-consul	Suède	Halifax, N.-E	1906
Danovaro, G.	Agent consulaire	Italie	Welland, Ont	1915
deAngelis, G.	Agent consulaire	Italie	Edmonton	1920
de Dardel, Carl Otto	Consul général interim	Suède	Montréal, Qué	1919

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom	Titre	Pays	Résidence	Année de la nomination
Defries, R. L.	Consul	Honduras	Toronto, Ont.	1913
De Jardin, G.	Vice-consul	Belgique	Manor, Sask.	1911
De Lamater, I.	Vice-consul	Etats-Unis	Fort-William et Pt-Arthur, Ont.	1916
Denison, F. C.	Consul	Etats-Unis	Prescott, Ont.	1915
Dennison, A. H.	Consul	Etats-Unis	Québec, Qué.	1919
de Olivares, Jose	Consul	Etats-Unis	Hamilton, Ont.	1915
de Roussy de Sales, B.	Agent consulaire intérim.	France	Calgary, Alta.	1914
de Saint Victor, R.	Agent consulaire	France	Québec, Qué.	1913
De Sola, C. I.	Consul	Belgique	Montréal, Qué.	1911
De Wolf, J. E.	Vice-consul	Mexique	Halifax, N.-E.	1906
Diederich, H. W.	Consul	Etats-Unis	Sarnia	1919
Dodd, C. E.	Vice-consul	Etats-Unis	Sarnia	1919
Donaldson, C.	Consul	Uruguay	Sherbrooke, Qué.	1917
Donaldson, David	Vice-consul supplémentaire	Etats-Unis	Prince-Rupert, C.-B.	1918
Dubuc, A.	Consul	Belgique	Winnipeg, Man.	1915
Duggan, F. M.	Vice-consul	Suède	Québec, Qué.	1910
Dybhavn, John	Vice-consul	Norvège	Prince-Rupert, C.-B.	1918
Eakins, A. W.	Consul	Cuba	Yarmouth, N.-E.	1907
Edgett, O. B.	Agent consulaire	Etats-Unis	Lethbridge	1919
Edwards, M. D.	Vice-consul	Suède	St-John, N.-B.	1913
Edwards, T. D.	Consul	Etats-Unis	Cornwall, Ont.	1917
Emanuels, S. J.	Vice-consul	Brésil	Vancouver, C.-B.	1915
Erzinger, J.	Consul	Suède	Winnipeg, Man.	1913
Estrada, J. de	Vice-consul	Uruguay	Toronto, Ont.	1914
Falardeau, A.	Consul	Perse	Québec, Qué.	1916
Firth, T. A.	Vice-consul intérimaire	Suède	Dawson	1920
Folger, H. S.	Vice-consul	Etats-Unis	Kingston, Ont.	1912
Fortuyn, L. D.	Vice-consul	Pays-Bas	Winnipeg, Man.	1920
Foster, J. G.	Consul général	Etats-Unis	Ottawa, Ont.	1903
Fréchette, O.	Vice-consul	Espagne	Québec, Qué.	1898
Fréchette, O.	Consul	Chili	Québec, Qué.	1885
Fréchette, O.	Consul général	Colombie	Québec, Qué.	1909
Fréchette, O.	Consul	Portugal	Québec, Qué.	1908
Freeman, C. M.	Consul	Etats-Unis	Halifax, N.-E.	1920
Fryling, A.	Vice-consul	Pays-Bas	Calgary, Alta.	1915
Furuya, S.	Consul général	Japon	Ottawa, Ont.	1918
Futcher, F. A.	Vice-consul	Norvège	Victoria et Chemainus, C.-B.	1907
Gaboury, E.	Agent consulaire intérimaire	France	Halifax, N.-E.	1916
Garrett, A. B.	Consul	Etats-Unis	St-Stephen, N.-B.	1917
Gintzburger, S.	Consul	Suisse	Vancouver, C.-B.	1913
Glonna, Dr G.	Vice-consul intérimaire	Italie	Toronto, Ont.	1918
Gobert, F.	Vice-consul	Belgique	Ottawa, Ont.	1918
Goor, M.	Consul général	Belgique	Ottawa, Ont.	1913
Gordon, J. A.	Vice-consul	République Argentine	Montréal, Qué.	1908
Grassi, G.	Agent consulaire	Italie	Sault-Ste-Marie, Ont.	1914
Gunn, F.	Vice-consul	Norvège	Québec, Qué.	1906
Hackett, W.	Vice-consul	Norvège	North-Sydney, N.-E.	1910
Hackett, W.	Vice-consul	Portugal	North-Sydney, N.-E.	1910
Hammond, J. W.	Agent consulaire	Etats-Unis	Fredericton, N.-B.	1916
Hanson, G. M.	Consul	Etats-Unis	Prince-Rupert, C.-B.	1916
Hanson, O.	Vice-consul	Suède	Prince-Rupert, C.-B.	1917
Hart, G. R.	Vice-consul	Brésil	Halifax, N.-E.	1893
Hatheway, F.	Agent consulaire	France	St-John, N.-B.	1910
Hatheway, W. F.	Consul	Guatemala	St-John, N.-B.	1898
Heard, W. W.	Vice-consul	Etats-Unis	Québec, Qué.	1915
Hebert, C.	Consul	Pérou	Montréal, Qué.	1917
Hechler, Henry	Consul	Libéria	Halifax, N.-E.	1903
Hendrick, M. J.	Consul	Etats-Unis	Windsor, Ont.	1917
Hendericks, P. M.	Vice-consul intérimaire	Norvège	Outlook, Sask.	1916
Heubach, Claude	Vice-consul	Mexique	Winnipeg, Man.	1916
Herbert, E. E.	Vice-consul	Etats-Unis	Regina, Sask.	1916
Heward, S. B.	Vice-consul	Pays-Bas	Montréal, Qué.	1879

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom	Titre	Pays	Résidence	Année de la nomination
Huebscher, C. P.	Consul général	Suisse	Montréal, Qué.	1920
Huntington, H. R.	Vice-consul honoraire	Etats-Unis	Fernie, C.-B.	1918
Hutchinson, G. A.	Vice-consul	Suède	Richibucto, N.-B.	1911
Isaacs, C.	Vice-consul	Etats-Unis	Montréal, Qué.	1916
Jarvis, M. M.	Vice-consul	Brésil	St-John, N.-B.	1920
Johnson, C. E.	Vice-consul	Suède	Regina, Sask.	1920
Johnson, E. G.	Consul	Etats-Unis	Vancouver, C.-B.	1915
Johnson, F. C.	Vice-consul	Etats-Unis	Rivière-du-Loup, Qué.	1919
Johnston, F. S. S.	Consul	Etats-Unis	Kingston, Ont.	1910
Johnston, J. H.	Consul	Etats-Unis	Regina, Sask.	1917
Jones, W. G.	Vice-consul	Espagne	Halifax, N.-E.	1894
Kelly., M. A.	Vice-consul	Norvège	Campbellton, N.-B.	1916
Kerman, W. S.	Vice-consul	Brésil	Toronto, Ont.	1916
Kerr, Geo.	Vice-consul	Suisse	Toronto, Ont.	1910
King, J.	Vice-consul	Belgique	Fort-William, Ont.	1913
Koliang, Yih.	Consul	Chine	Vancouver, C.-B.	1918
Labbie, A. P.	Agent consulaire	Etats-Unis	St-Leonards, N.-B.	1916
*Lacroix, Ed.	Agent consulaire	France	North-Sydney, N.-E.	1909
LeBoutillier, C. S.	Vice-consul	Brésil	Gaspé, Qué.	1876
LeBoutillier, C. S.	Vice-consul intérimaire	Portugal	Gaspé, Qué.	1895
Ledingham, W. D.	Agent consulaire intérimaire	Italie	St-John, N.-B.	1919
LeGros, P. E.	Agent commercial	Brésil	Gaspé, Qué.	1900
Leonard, C. F.	Agent consulaire	Etats-Unis	Peterborough, Ont.	1910
Le Quesne, J. C.	Vice-consul intérimaire	Portugal	Paspébiac, Qué.	1898
Levasseur, T.	Vice-consul	Brésil	Québec, Qué.	1902
LeVatte, H. C. V.	Agent consulaire	Etats-Unis	Louisburg, N.-E.	1898
Likatscheff, S. A.	Consul général	Russie	Montréal, Qué.	1914
Long, T.	Consul	Colombie	Toronto, Ont.	1916
Lopez, Armando.	Vice-consul	Cuba	St-John, N.-B.	1920
Macdonald, W. G.	Vice-consul	Etats-Unis	St-Stephens, N.-B.	1919
Machado, Y. Pinto J.	Vice-consul	Cuba	St-John, N.-B.	1919
Macheras, A.	Consul intérimaire	Grèce	Montréal, Qué.	1919
Mack, J. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Liverpool, N.-E.	1896
Mahy, J. E.	Consul	Belgique	Québec, Qué.	1916
Maitland, R. R.	Consul	Honduras	Vancouver, C.-B.	1913
Majer, Raoul	Consul	Cuba	Montréal, Qué.	1920
Marchand, R. B.	Vice-consul	Etats-Unis	Victoria, C.-B.	1919
Marino, E.	Agent consulaire	Italie	Fort-William, Ont.	1912
Marker, C. P.	Vice-consul	Danemark	Calgary, Alta.	1910
Martin, C. W.	Consul	Etats-Unis	Toronto, Ont.	1915
Martin, H.	Consul	Belgique	Edmonton, Alta.	1917
Masi, N.	Agent consulaire	Italie	Vancouver, C.-B.	1915
Mason, T. J.	Agent commercial	Brésil	Toronto, Ont.	1917
Mathers, H. I.	Consul	Russie	Halifax, N.-E.	1917
Mathers, H. I.	Consul	Danemark	Halifax, N.-E.	1906
Mathers, H. I.	Consul	Norvège	Halifax, N.-E.	1906
Meehan, T. H.	Vice-consul intérimaire	Uruguay	Montréal, Qué.	1916
Merrell, E. C.	Vice-consul	Etats-Unis	Halifax, N.-E.	1918
Mersereau, C. M.	Agent consulaire	Etats-Unis	Bathurst, N.-B.	1915
Michels, C. R.	Vice-consul	Etats-Unis	Québec, Qué.	1920
Milano, A.	Agent consulaire	Italie	Calgary, Alta.	1919
Miles, Henry	Consul	Paraguay	Montréal, Qué.	1902
Mills, J. W.	Vice-consul	Brésil	Montréal, Qué.	1918
Milner, J. B.	Consul	Etats-Unis	Niagara-Falls, Ont.	1916
Mitchell, W. A.	Vice-consul	Mexique	Toronto, Ont.	1901
Morang, G. N.	Consul	Guatemala	Toronto, Ont.	1896
Morissette, J. B.	Agent commercial	Brésil	Québec, Qué.	1904
Moore, R. H.	Agent consulaire	Etats-Unis	Kenora, Ont.	1918
Morris, M. P.	Consul	Panama	Vancouver, C.-B.	1906
Morris, M. P.	Consul général	Chili	Vancouver, C.-B.	1897
Morris, M. P.	Vice-consul	Mexique	Vancouver, C.-B.	1914
Mosher, R. B.	Consul	Etats-Unis	Victoria, C.-B.	1915
Mullen, J. C.	Vice-consul	Etats-Unis	Sherbrooke, Qué.	1920
Mullin, D.	Consul	Belgique	St-John, N.-B.	1908
Murphy, John	Vice-consul	Etats-Unis	Prescott, Ont.	1917

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Suite.*

Nom	Titre	Pays	Résidence	Année de la nomination
Murphey, C. T	Vice-consul	Etats-Unis	Sarnia, Ont	1920
MacMillan, F	Vice-consul	Suède	Sheet-Harbour, N.-E.	1882
MacQuillan, J	Consul général	Equateur	Vancouver, C.-B	1898
MacRae, K. J	Vice-consul	Norvège	St-John, N.-B	1914
McCarter, Edward B	Vice-consul	Etats-Unis	Montréal, Qué	1918
McLean. H. H	Vice-consul	République Argentine.	St-John, N.-B	1908
Neale, F. E	Vice-consul	Danemark	Chatham, N.-B	1918
Neale, F. E	Vice-consul	Norvège	Chatham, N.-B	1909
Neville, J	Vice-consul	Uruguay	Halifax, N.-E	1913
Neville, J. A	Vice-consul	République.Argentine	Halifax, N.-E	1908
Newcomb, R. M	Vice-consul	Etats-Unis	Victoria, C.-B	1914
Nicholls, F	Consul	Portugal	Toronto, Ont	1906
Nobel, O. K	Consul intérimaire	Danemark	Montréal, Qué	1919
Nolan, J. A	Vice-consul	Suède	Calgary, Alta	1901
Nordbye, Dr F. A	Vice-consul	Norvège	Camrose, Alta	1916
Nordheimer, A	Consul général	Pays-Bas	Toronto, Ont	1902
Oland, S. C	Consul	Chili	Halifax, N.-E	1914
Owen, J. M	Agent consulaire	Etats-Unis	Annapolis, N.-E	1872
Owen, W. H	Consul	Cuba	Bridgewater, N.-E	1905
Oxley, H	Consul	Portugal	Halifax, N.-E	1916
Petry, W. H	Vice-consul	Danemark	Québec, Qué	1911
Philpot, J	Agent consulaire	Etats-Unis	Port-Hawkesbury, N.-E	1916
Pierce, W. A	Consul	Etats-Unis	Charlottetown, I.-P.-E	1916
Pirmex, R	Consul	Belgique	Calgary, Alta	1912
Pistone, T	Agent consulaire intérimaire	Italie	Sydney, N.-E	1915
Planta, A. E	Vice-consul	Norvège	Nanaïmo, C.-B	1907
Pollock, J. R	Vice-consul	Etats-Unis	Fernie, C.-B	1908
Ponsot, A. H	Consul général	France	Montréal, Qué	1918
Pootmans, G	Agent consulaire intérimaire	France	Regina, Sask	1915
Pootmans, G	Vice-consul	Belgique	Regina, Sask	1920
Prescott, J. W	Agent commercial	Brésil	Vancouver, C.-B	1916
Printz, C. J. P	Vice-consul	Norvège	Toronto, Ont	1908
Ragosine, W	Consul	Russie	Vancouver, C.-B	1916
Rairdon, B. S	Consul	Etats-Unis	Rivière-du-Loup, Qué.	1916
Rasmusen, Bertil M	Consul	Etats-Unis	Moncton, N.-B	1918
Reat, Samuel C	Consul	Etats-Unis	Calgary, Alta	1918
Reynere, Francisco	Consul	Cuba	St-John, N.-B	1920
Ricciardi, Cavalier G	Consul général	Italie	Montréal, Qué	1919
Richardson, E. V	Consul en charge	Etats-Unis	Québec, Qué	1918
Rochereau, de la Sablière C	Consul	Belgique	Toronto, Ont	1904
Rochereau, de la Sablière, C. E	Agent consulaire	France	Toronto, Ont	1908
*Rodgers, J. L	Consul général	Etats-Unis	Montréal, Qué	1918
Rogers, W. A	Vice-consul	Etats-Unis	Campbellton, N.-B	1916
Ross, T. P	Vice-consul	Pays-Bas	Québec, Qué	1910
Rosseau, A. M	Agent consulaire	Etats-Unis	White Horse, T.-Y	1916
Rouillard, L	Consul	Haïti	Québec, Qué	1920
Routh, F. C	Consul	Portugal	Montréal, Qué	1911
Rudolf, D. J	Agent consulaire	Etats-Unis	Lunenburg, N.-E	1907
Ryder, M. F	Consul général	Etats-Unis	Vancouver, C.-B	1919
Ryerson, Jas	Agent consulaire	Etats-Unis	Galt, Ont	1899
Sanders, John O	Consul	Etats-Unis	Fort-William et Port Arthur, Ont	1920
Sanford, H. M	Vice-consul	Etats-Unis	Ottawa, Ont	1898
Seferovitch, A. V	Consul pour le Dominion du Canada	Serbes, Croates et Slovènes	Montréal, Qué	1918
Shotts, G. W	Consul	Etats-Unis	Sault-Ste-Marie, Ont.	1906
Sinclair, N	Agent consulaire	Etats-Unis	Summerside, I.-P.-E.	1907
Smith, H. J	Consul	Suède	Winnipeg, Man	1904
Sorensen, C	Vice-consul	Norvège	Port-Arthur, Ont	1914
Sorensen, C	Vice-consul	Norvège	Fort-William, Ont	1914

LISTE ALPHABÉTIQUE des consuls, vice-consuls, agents consulaires et agents commerciaux étrangers, etc.—*Fin.*

Nom	Titre	Pays	Résidence	Année de la nomination
Stable, N. P	Consul général	Cuba	Ottawa, Ont	1919
Spencer, W. B	Agent consulaire intérimaire	Italie	Halifax, N.-E	1919
Stahlschmidt, C. B	Consul	Norvège	Vancouver, C.-B	1907
Taggart, G. R	Consul	Etats-Unis	London, Ont	1920
Tamayo, P	Consul	Mexique	Toronto, Ont	1912
Tanguay, E. G	Vice-consul	Paraguay	Québec, Qué	1914
Taylor, B. C	Vice-consul	Etats-Unis	Vancouver, C.-B	1919
Taylor, T. M	Consul	Guatemala	Vancouver, C.-B	1916
Terry, W. S	Consul	Belgique	Victoria, C.-B	1912
Tewell, H. S	Vice-consul	Etats-Unis	Winnipeg, Man	1920
Thierry, F	Consul	Panama	Montréal, Qué	1915
Thompson, J. Enoch	Consul	Espagne	Toronto, Ont	1900
Thompson, J. Enoch	Consul	Panama	Toronto, Ont	1905
Thompson, P. W	Consul	Panama	St-John, N.-B	1905
Thompson, P. W	Vice-consul	Pays-Bas	St-John, N.-B	1905
Thorgeirsson, O. S	Vice-consul	Danemark	Winnipeg, Man	1914
Ukita, S	Consul	Japon	Vancouver, C.-B	1917
Van Houten, A. C	Agent consulaire	Etats-Unis	Nanaïmo, C.-B	1918
Van Roggen, M. A	Vice-consul	Pays-Bas	Vancouver, C.-B	1910
Vernet, H. A	Vice-consul	Etats-Unis	Cornwall, Ont	1920
Vernon, J. B	Vice-consul	Etats-Unis	Hamilton, Ont	1918
Villardson, J	Vice-consul	Norvège	Winnipeg, Man	1920
Wakeqeld, E. A	Consul	Etats-Unis	Prince-Rupert, C.-B	1918
Wakefield, E. C	Agent consulaire	Etats-Unis	North-Bay, Ont	1906
Walker, sir E	Consul général honoraire	Japon	Toronto, Ont	1919
Ward, W. A	Vice-consul	Danemark	Vancouver, C.-B	1909
Waterous, C. A	Consul	Chili	Brantford, Ont	1908
Watson, J. J. C	Consul	Etats-Unis	Yarmouth, N.-E	1916
Watt, G	Agent consulaire	Italie	Chatham, N.-B	1886
Wetmore, J. H	Vice-consul	Etats-Unis	Toronto, Ont	1918
White, H. G	Consul	Pérou	Vancouver, C.-B	1914
Whitehead, J. M	Consul	Belgique	Vancouver, C.-B	1907
Whitman, F. C	Consul	Cuba	Annapolis, N.-E	1904
Willson, G. R	Consul	Etats-Unis	Ottawa, Ont	1917
Winch, R. V	Vice-consul	Suède	Vancouver, C.-B	1906
Woodward, G. S	Consul	Etats-Unis	Campbellton, N.-B	1918
Yang, Shu Wen	Consul général	Chine	Ottawa, Ont	1913
Yeigh, F	Vice-consul	Paraguay	Toronto, Ont	1903
Yonug, J. A	Vice-consul	Norvège	Sydney, N.-E	1911
Zaniewski, H. B	Vice-consul	Russie	Montréal, Qué	1916

APPENDICE B

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés au Canada par des consuls, des vice-consuls, des agents consulaires et des agents commerciaux, d'après les derniers renseignements fournis par le département des Affaires extérieures.

Pays	Endroit	Nom	Qualité	Année de la nomination
République Argentine	Halifax, N.-E	Neville, J. A	Vice-consul	1908
	Ottawa, Ont	Bollini, A. T	Consul général	1920
	Montréal, Qué	Gordon, J. A	Vice-consul	1908
	St-John, N.-B	MeLean, H. H	Vice-consul	1908
Belgique	Calgary, Alta	Pirmez, R	Consul	1912
	Edmonton, Alta	Martin, H	Consul	1917
	Manor, Sask	De Jardin, G	Vice-consul	1911
	Fort-William, Ont	King, J	Vice-consul	1913
	Halifax, N.-E	Curren, A. E	Consul	1889
	Montréal, Qué	De Sola, C. I	Consul	1911
	Ottawa, Ont	Goor, M	Consul général	1913
	Ottawa, Ont	Gobert, F	Vice-consul	1918
	Prince-Rupert, C.-B	Collart, T	Agent consulaire	1919
	Québec, Qué	Mahy, J. E	Consul	1916
	Regina, Sask	Pootmans, G	Vice-consul	1920
	St-John, N.-B	Mullin, D	Consul	1908
	Toronto, Ont	Rochereau de la Sablière, C	Consul	1904
	Vancouver, C.-B	Whitehead, J. M	Consul	1907
	Victoria, C.-B	Terry, W. S	Consul	1912
	Winnipeg, Man	Dubuc, A	Consul	1905
Brésil	Gaspé, Qué	LeGros, P. E	Agent commercial	1900
	Gaspé, Qué	LeBoutillier, C. S	Vice-consul	1876
	Halifax, N.-E	Hart, G. R	Vice-consul	1893
	Halifax, N.-E	Curren, A. E	Agent commercial	1913
	Montréal, Qué	Borfdini, E. P. O	Consul	1919
	Montréal, Qué	Mills. J. W	Vice-consul	1918
	Paspébiac, Qué	Bouillon, E. A. A	Vice-consul	1918
	Québec, Qué	Levasseur, T	Vice-consul	1902
	Québec, Qué	Morissette, J. B	Agent commercial	1904
	St-John, N.-B	Jarvis, M. M	Vice-consul	1920
	Toronto, Ont	Kerman, W. S	Vice-consul	1916
	Toronto, Ont	Mason, T. J	Agent commercial	1917
	Vancouver, C.-B	Emanuels, S. J	Vice-consul	1915
	Vancouver, C.-B	Prescott, J. W	Agent commercial	1916
Chili	Brantford, Ont	Waterous, C. A	Consul	1908
	Halifax, N.-E	Oland, S. C	Consul	1914
	Québec, Qué	Fréchette, O	Consul	1885
	Vancouver, C.-B	Morris, M. P	Consul général	1897
Chine	Ottawa, Ont	Yang Shu Wen	Consul général	1913
	Ottawa, Ont	Chao Tsong Tian	Vice-consul	1913
	Vancouver, C.-B	Kioliang Yih	Consul	1918
Colombie	Québec, Qué	Fréchette, O	Consul général	1909
	Toronto, Ont	Long, T	Consul	1916
Corée*				
Cuba	Annapolis, N.-E	Whitman, F. C	Consul	1904
	Bridgewater. N.-E	Owen, W. H	Consul	1905
	Halifax, N.-E	Bravo Y Piug, Leonardo	Consul	1920
	Halifax, N.-E	Berdiales, M. F	Chancellier	1919
	Montréal, Qué	Majer, Raoul	Consul	1920
	Ottawa, Ont	Stable, N. P	Consul général	1919
	Ottawa, Ont	Abreu, A. G	Vice-consul	1919
	St-John, N.-B	Reynere, Francisco	Consul	1920
	St-John, N.-B	Lopez, Armando	Vice-consul	1920
	Toronto, Ont	Barranco y, Fernandez, C	Consul	1918
	Toronto, Ont	Anido, C. E	Vice-consul	1918
	Weymouth, N.-E	Campbell, G. D	Consul	1913
	Yarmouth, N.-E	Eakins, Q. W	Consul	1907

*Représentée par les consuls japonais.

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés au Canada par des consuls, des vice-consuls, des agents consulaires et des agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays	Endroit	Nom	Qualité	Année de la nomination
Danemark	Calgary, Alta	Marker, C. P	Vice-consul	1910
	Chatham, N.-B	Neale, F. E	Vice-consul	1918
	Halifax, N.-E	Mathers, H. I	Consul	1906
	Montréal, Qué	Nobel, O. K	Consul intérimaire	1919
	Montréal, Qué	Nobel, O. K	Vice-consul	1911
	Québec, Qué	Petry, W. H	Vice-consul	1911
	St-John, N.-B	Davidson, R. A	Vice-consul intérimaire	1917
	Vancouver, C.-B	Ward, W. A	Vice-consul	1909
	Winnipeg, Man	Thorgeirsson, O. S	Vice-consul	1914
Equateur	Vancouver, C.-B	MacQuillan, J	Consul général	1898
France	Calgary, Alta	de Roussy de Sales, B.	Agent consulaire intérimaire	1914
	Halifax, N.-E	Gaboury, E	Agent consulaire intérimaire	1916
	Montréal, Qué	Ponsot, A. H	Consul général	1918
	Québec, Qué	de Saint Victor, R	Agent consulaire	1913
	Regina, Sask	Pootmans, G	Agent consulaire intérimaire	1915
	North-Sydney, N.-E	Lacroix, Ed	Agent consulaire	1909
	St-John, N.-B	Hatheway, F	Agent consulaire	1910
	Toronto, Ont	Rochereau de la Sablière, C. E	Agent consulaire	1908
	Vancouver, C.-B	Chevalier, E	Vice-consul intérimaire	1919
	Winnipeg, Man	Bourgouin, J. H	Agent consulaire intérimaire	1905
Grèce	Montréal, Qué	Macheras, A	Consul intérimaire	1919
Guatémala	Montréal, Qué	Cressé, L. G.A., K.C.	Consul honoraire	1913
	Québec, Qué	Cressé, L. G.A., K.C.	Consul honoraire	1913
	St-John, N.-B	Hatheway, W. F	Consul	1898
	Toronto, Ont	Morang, G. N	Consul	1896
	Vancouver, C.-B	Taylor, T. M	Consul	1916
	Winnipeg, Man	Bell, C. N	Consul	1896
Haïti	Québec, Qué	Rouillard, L	Consul	1920
Honduras	Toronto, Ont	Defries, R. L	Consul	1913
	Vancouver, C.-B	Maitland, R. R	Consul	1913
Italie	Calgary, Alta	Milano, A	Agent consulaire	1919
	Chatham, N.-B	Watt, G	Agent consulaire	1886
	Edmonton	de Angelis, G	Agent consulaire	1920
	Fernie, C.-B	Carosella, R	Agent consulaire intérimaire	1917
	Fort-William, Ont	Marino, E	Agent consulaire	1912
	Halifax, N.-E	Spencer, N. B	Agent consulaire intérimaire	1919
	Hamilton, Ont	Amoroso, G	Agent consulaire	1918
	Montréal, Qué	Ricciardi Cav, G	Consul général	1919
	St-John, N.-B	Ledingham, W. D	Agent consulaire intérimaire	1919
	Sault-Ste-Marie, Ont	Grassi, G	Agent consulaire	1914
	Sydney, N.-E	Pistone, T	Agent consulaire intérimaire	1915
	Toronto, Ont	Glionna, Dr. G	Vice-consul intérimaire	1918
	Welland, Ont	Danovara, G	Agent consulaire	1918
	Winnipeg, Man	Barattieri di San Pietro, Count G	Agent consulaire	1910
	Vancouver, C.-B	Masi, N	Agent consulaire	1915
Japon	Ottawa, Ont	Furuya, S	Consul général	1918
	Toronto, Ont	Walker, sir E	Consul général honoraire	1919
	Vancouver, C.-B	Ukita, S	Consul	1917
Libérie	Halifax, N.-E	Hechler, Henry	Consul	1903
*Luxembourg.				

*Représenté par les consuls des Pays-Bas.

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés au Canada par des consuls, des vice-consuls, des agents consulaires et des agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays	Endroit	Nom	Qualité	Année de la nomination
Mexique	Halifax, N.-E	DeWolf, J. E	Vice-consul	1906
	Toronto, Ont	Tamayo, P	Consul	1912
	Toronto, Ont	Mitchell, W. A	Vice-consul	1901
	Vancouver, C.-B	Morris, M. P	Vice-consul	1914
	Winnipeg, Man	Heubach, Claude	Vice-consul	1916
Monténégro	Québec, Qué	Corriveau, Eugène	Consul	1918
Pays-Bas	Calgary, Alta	Fryling, A	Vice-consul	1915
	Halifax, N.-E	Black, W. A	Vice-consul	1911
	Montréal, Qué	Heward, S. B	Vice-consul	1879
	Québec, Qué	Ross, T. P	Vice-consul	1910
	St-John, N.-B	Thomson, P. W	Vice-consul	1905
	Toronto, Ont	Nordheimer, A	Consul général	1902
	Vancouver, C.-B	Van Roggan, M. A	Vice-consul	1910
	Winnipeg, Man	Fortuyn, L. D	Vice-consul	1920
Norvège	Campbellton, N.-B	Kelly, N. A	Vice-consul	1916
	Camrose, Alta	Nordbye, Dr. F. A	Vice-consul	1916
	Chatham, N.-B	Neale, F. E	Vice-consul	1909
	Chemainus, C.-B	Autcher, F. A	Vice-consul	1907
	Fort-William, Ont	Sorensen, C	Vice-consul	1914
	Halifax, N.-E	Mathers, H. I	Consul	1906
	Montréal, Qué	Aubert, L. C. M	Consul général avec juridiction sur tout le Dominion du Canada	1917
	Nanaimo, C.-B	Planta, A. E	Vice-consul	1907
	North-Sydney, N.-E	Hackett, W	Vice-consul	1910
	Outlook, Sask	Hendericks, P. M	Vice-consul intérimaire	1917
	Port-Arthur, Ont	Sorensen, C	Vice-consul	1914
	Prince-Rupert, C.-B	Dybhavn, John	Vice-consul	1918
	Québec, Qué	Gunn, F	Vice-consul	1906
	St-John, N.-B	MacRae, K. J	Vice-consul	1914
	Sydney, N.-E	Young, J. A	Vice-consul	1911
	Toronto, Ont	Printz, C. J. P	Vice-consul	1908
	Vancouver, C.-B	Stahlschmidt, C. B	Consul	1907
	Victoria, C.-B	Futcher, F. A	Vice-consul	1907
	Winnipeg, Man	Villardson, J	Vice-consul	1920
Panama	Halifax, N.-E	Black, W. A	Consul	1910
	Montréal, Qué	Thierry, F	Consul	1915
	St-John, N.-B	Thompson, P. W	Consul	1905
	Toronto, Ont	Thompson, J. Enock	Consul	1905
	Vancouver, C.-B	Morris, M. P	Consul	1906
Paraguay	Montréal, Qué	Miles, Henry	Consul	1902
	Québec, Qué	Tanguay, E. G	Vice-consul	1914
	Toronto, Ont	Yeigh, F	Vice-consul	1903
Pérou	Québec, Qué	Falardeau, A	Consul	1916
	Vancouver, C.-B	White, H. G	Consul	1914
	Montréal, Qué	Hébert, C	Consul	1917
Portugal	Bassin-Gaspé, Qué	Leboutillier, C. S	Vice-consul intérimaire	1895
	Halifax, N.-E	Oxley ,H	Consul	1916
	Montréal, Qué	Routh, F. C	Consul	1911
	North-Sydney, N.-E	Hackett, W	Vice-consul	1910
	Paspébiac, Qué	Le Quesne, J. C	Vice-consul intérimaire	1898
	Québec, Qué	Fréchette, O	Consul	1908
	Rimouski, Qué	Blair, F. N	Vice-consul intérimaire	1913
	St-John, N.-B	Allison, M. A	Consul	1903
	Toronto, Ont	Nicholls, F	Consul	1906
Russie	Halifax, N.-E	Mathers, H.I	Consul	1917
	Montréal, Qué	Likatscheff, S. A	Consul général pour le Dominion du Canada	1914
	Montréal, Qué	Zaniewski, H. B	Vice-consul	1916
	Vancouver, C.-B	Ragosine, W	Consul	1916
Serbes, Croates et Slovènes	Montréal, Qué	Seferovitch, Captain A. V	Consul pour le Dominion du Canada	1918

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés au Canada par des consuls, des vice-consuls, des agents consulaires et des agents commerciaux, etc.—*Suite.*

Pays	Endroit	Nom	Qualité	Année de la nomination
Espagne	Halifax, N.-E	Jones, W. G	Vice-consul	1894
	Montréal, Qué	Arregui, Juan B	Consul	1919
	Québec, Qué	Fréchette, O	Vice-consul	1898
	Toronto, Ont	Thompson, J. Enoch	Consul	1900
Suède	Calgary, Alta	Nolan, J. A	Vice-consul	1901
	Chatham, N.-B	Creaghan, J. A	Vice-consul	1919
	Dawson, T.-Y	Firth, T. A	Vice-consul intérimaire	1920
	Halifax, N.-E	Davison, J. M	Vice-consul	1906
	Montréal, Qué	de Dardel, Carl Otto	Consul général intérimaire	1919
	Newcastle, N.-B	Creaghan, J. A	Vice-consul	1919
	Pictou, N.-E	Davies, J. R	Vice-consul	1884
	Prince-Rupert, C.-B	Hanson, O	Vice-consul	1917
	Québec, Qué	Duggan, F. M	Vice-consul	1910
	Regina, Sask	Johnson, C. E	Vice-consul	1920
	Richibucto, N.-B	Hutchison, G. A	Vice-consul	1911
	Sheet-Harbour, N.-E	MacMillan, F	Vice-consul	1882
	Sydney, N.-E	Angwin, J. G	Vice-consul	1906
	St-John, N.-B	Edwards, M. D	Vice-consul	1913
	Toronto, Ont	Kerr, Geo	Vice-consul	1910
	Vancouver, C.-B	Winch, R. V	Vice-consul	1906
	Winnipeg, Man	Smith, H. J	Consul	1904
	Winnipeg, Man	Anderson, P. B	Vice-consul	1917
Suisse	Montréal, Qué	Huebscher, Carl P	Consul général	1920
	Winnipeg, Man	Erzinger, J	Consul	1913
	Vancouver, C.-B	Gintzburger, S	Consul	1913
États-Unis	Annapolis, N.-E	Owen, J. M	Agent consulaire	1872
	Bathurst, N.-B	Mersereau, C. M	Agent consulaire	1915
	Junction-Beebe, Qué	Beebe, H. S	Agent consulaire	1909
	Bridgewater, N.-E	Barnaby, A. C	Agent consulaire	1920
	Calgary, Alta	Michels, C. R	Vice-consul	1918
	Calgary, Alta	Reat, Samuel G	Consul	1918
	Campbellton, N.-B	Woodward, G. C	Consul	1918
	Campbellton, N.-B	Rogers, W. A	Vice-consul	1916
	Charlottetown, I.-P.-E	Pierce, W. A	Consul	1916
	Cornwall, Ont	Vernet, H. A	Vice-consul	1920
	Cornwall, Ont	Edwards, T. D	Consul	1917
	Cumberland, C.-B	Clinton, G. W	Agent consulaire	1918
	Edmonton, Alta	Cox, H	Agent consulaire	1915
	Fernie, C.-B	Huntingdon, H. R	Vice-consul honoraire	1898
	Fernie, C.-B	Brand, N. F	Consul	1918
	Fort-William, Ont	De Lamater, I	Vice-consul	1916
	Fort-William, Ont	Sanders, John O	Consul	1920
	Fredericton, N.-B	Hammond, J. W	Agent consulaire	1916
	Galt, Ont	Ryerson, James	Agent consulaire	1899
	Halifax, N.-E	Merrell, E. C	Vice-consul	1918
	Halifax, N.-E	Freeman, C. M	Consul intérimaire	1920
	Hamilton, Ont	de Olivares, Jose	Consul	1914
	Hamilton, Ont	Vernon, J. B	Vice-consul	1918
	Kenora, Ont	Moore, R. H	Agent consulaire	1918
	Kingston, Ont	Johnston, F. S. S	Consul	1910
	Kingston, Ont	Folger, H. S	Vice-consul	1912
	Lethbridge, Alta	Edgett, O. B	Agent consulaire	1919
	Liverpool, N.-E	Mack, J. M	Agent consulaire	1895
	London, Ont	Taggart, G. Russell	Consul	1920
	Louisburg, N.-E	LeVatte, H. C. V	Agent consulaire	1898
	Lunenburg, N.-E	Rudolf, D. J	Agent consulaire	1907
	Moncton, N.-B	Rasmusen, B. M	Consul	1918
	Moncton, N.-B	Cummings, E. A	Vice-consul	1916
	Montréal, Qué	Rodgers, J. L	Consul général	1918
	Montréal, Qué	Cochran, H. M	Vice-consul	1920
	Montréal, Qué	Isaacs, C	Vice-consul	1916
	Montréal, Qué	McCarter, Edward B	Vice-consul	1918
	Montréal, Qué	Barry, J. R	Vice-consul	1919
	Nanaïmo, C.-B	Van Houten, A. C	Agent consulaire	1918

LISTE ALPHABÉTIQUE des pays étrangers représentés au Canada par des consuls, des vice-consuls, des agents consulaires et des agents commerciaux, etc.—*Fin.*

Pays	Endroit	Nom	Qualité	Année de la nomination
Etats-Unis—*Fin*	Newcastle, N.-B	Call, B. N	Agent consulaire	1904
	Niagara-Falls, Ont	Milner, J. B	Consul	1916
	Niagara-Falls, Ont	Chapman, R. E	Vice-consul	1917
	North-Bay, Ont	Wakefield, E. C	Agent consulaire	1906
	Ottawa, Ont	Foster, J. G	Agent consulaire	1903
	Ottawa, Ont	Sanford, H. M	Vice-consul	1898
	Peterborough, Ont	Leonard, C. F	Agent consulaire	1910
	Port-Arthur, Ont	De Lamater, I	Vice-consul	1916
	Port-Arthur, Ont	Sanders, John O	Consul	1920
	Port-Hawkesbury, N.-E.	Philpot, J	Agent consulaire	1916
	Prescott, Ont	Denison, F. C	Consul	1915
	Prince-Rupert, C.-B	Wakefield, E. A	Consul	1918
	Prince-Rupert, C.-B	Donaldson, David	Vice-consul supplémentaire	1918
	Québec, Qué	Dennison, A. H	Consul	1919
	Québec, Qué	Michels, C. R	Vice-consul	1920
	Québec, Qué	Heard, W. W	Vice-consul	1915
	Rivière-du-Loup, Qué	Rairdon, BradstreetS.	Consul	1916
	Rivière-du-Loup, Qué	Johnson, F. C	Vice-consul	1919
	Regina, Sask	Johnston, J. H	Consul	1917
	Regina, Sask	Herbert, E. E	Vice-consul	1916
	Sarnia, Ont	Dodd, C. E	Vice-consul	1919
	Sarnia, Ont	Diederich, H. W	Consul	1919
	Sarnia, Ont	Murphey, C. T	Vice-consul	1920
	Sault-Ste-Marie, Ont	Shotts, G. W	Consul	1906
	Sault-Ste-Marie, Ont	Collis, E. J	Vice-consul	1918
	Sherbrooke, Qué	Mullen, J. C	Vice-consul	1920
	Sherbrooke, Qué	Adams, Ed. L	Consul	1919
	Summerside, I.-P.-E	Sinclair, N	Agent consulaire	1907
	Sydney, N.-E	Freeman, C. M	Consul	1911
	Sydney, N.-E	Crosson, F. J	Consul	1917
	St-John, N.-B	Culver, H. S	Consul	1910
	St-John, N.-B	Carter, E. H	Vice-consul	1919
	St-Leonards, N.-B	Labbie, A. P	Agent consulaire	1915
	St-Stephen, N.-B	Macdonald, W. G	Vice-consul	1919
	St-Stephen, N.-B	Garrett, A. B	Consul	1917
	Toronto, Ont	Martin, C. W	Consul	1915
	Toronto, Ont	Wetmore, J. H	Vice-consul	1918
	Vancouver, C.-B	Ryder, F. M	Consul général	1919
	Vancouver, C.-B	Johnson, E. G	Consul	1918
	Vancouver, C.-B	Taylor, B. C	Vice-consul	1919
	Victoria, C.-B	Mosher, R. B	Consul	1915
	Victoria, C.-B	Marchand, R. B	Vice-consul	1919
	Victoria, C.-B	Newcomb, R. M	Vice-consul	1914
	White-Horse, Yukon	Rousseau, A. M	Agent consulaire	1916
	Windsor, Ont	Hendrick, M. J	Consul	1917
	Winnipeg, Man	Brittain, J. J	Consul général	1919
	Winnipeg, Man	Tewell, H. S	Vice-consul	1920
	Yarmouth, N.-E	Watson, J. J. C	Consul	1916
	Yarmouth, N.-E	Brown, R. U	Vice-consul	1915
Uruguay	Halifax, N.-E	Neville, J	Vice-consul	1913
	Montréal, Qué	Meehan, T. H	Vice-consul intérimaire	1916
	Sherbrooke, Qué	Donaldson, C	Consul	1917
	Toronto, Ont	Estrada, J. de	Vice-consul	1914

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DES PÉNITENCIERS

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1920

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
THOMAS MULVEY.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ.
1920

[N° 35—1921.]

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc., etc.,

Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel du Surintendant des Pénitenciers pour l'exercice terminé le 31 mars 1920, rédigé par lui-même conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi concernant les pénitenciers.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

CHS. J. DOHERTY,
Ministre de la Justice.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
Rapport du surintendant	5-13
Annexe A—Rapport de l'agent fédéral de la libération anticipée	14-16
Annexe B—Rapport des gardiens de pénitenciers	17-22
Annexe C—Etat des déboursés	23-26

RAPPORT ANNUEL

DES

INSPECTEURS DES PÉNITENCIERS

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

A l'honorable

CHARLES J. DOHERTY, C.R., D.C.L., L.L.D.,

Ministre de la Justice.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus les rapports et les statistiques concernant l'administration des pénitenciers du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

Le nombre total des détenus, à la fin de l'année, était de 1,931, contre 1,689 au commencement de l'année. La population quotidienne moyenne a été de 1,832.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population aux différents pénitenciers:—

—	Kingston	St-Vincent de Paul	Dorchester	Manitoba	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Total
Détenus le 1er avril 1919	549	380	226	149	148	121	116	1,689
Reçus depuis—								
Des prisons	291	288	161	52	64	72	44	972
Des autres pénitenciers	15	......	13	47	......	......	75	150
Par annulation de permis	......	4	5	......	......	......	......	9
Par révocation de permis	......	......	2	......	......	......	......	2
Des écoles de réforme	......	......	3	......	......	......	......	3
Repris	15	......	1	......	......	......	14	30
Libérés depuis—								
A l'expiration de leur sentence	56	53	24	17	20	11	20	201
Graciés sur parole	78	73	57	15	25	13	14	275
Déportés	16	4	5	3	3	3	1	35
Morts	9	3						12
Graciés	75	10	13	49	34	7	20	208
Transférés	13	3	6	5	11	122	3	163
Par ordonnance des tribunaux	2	3	......	......	2	3	3	13
Par ordonnances des autorités militaires	......	......	......	1	......	......	......	1
Remis aux autorités provinciales	1	3	......	2	3	......	2	11
Echappés (de l'asile)	5	......	......	......	......	......	......	5
Détenus le 31 mars 1920	615	520	306	156	114	34	186	1,931

SERVICE DES FERMES.

—	Acres en culture	Terres à foin	Valeur des produits	Profit net	Perte nette
			$ c.	$ c.	$ c.
Kingston	101½	93½	12,516 64	634 78	....
St-Vincent de Paul	200	80	12,529 44	2,283 09	....
Dorchester	98½	270	21,394 23	3,972 84	....
Manitoba	407	375	12,812 56	6,165 49	....
Colombie-Britannique	33·81	12·29	5,912 14	....	304 59
Alberta	74⅞	10	5,016 89	2,730 30	....
Saskatchewan	380	55	17,689 54	1,950 99	....

SERVICE DES HÔPITAUX.

—	Cas traités aux dispensaires	Cas traités à l'hôpital	Coût per capita
			$ c.
Kingston	4,438	479	78
St-Vincent-de-Paul	5,916	208	1 50
Dorchester	2,989	36	2 04
Manitoba	2,186	112	1 21
Colombie-Britannique	953	27	85
Alberta	1,028	61	1 14
Saskatchewan	315	16	45

NATIONALITÉ (PAYS D'ORIGINE)

Britannique:		
Canada	1,107	
Angleterre	93	
Irlande	29	
Ecosse	36	
Terre-Neuve	7	
Inde	2	
Autres pays britanniques	11	
		1,285
Etrangers:		
Etats-Unis	209	
Autriche-Hongrie	108	
Russie	93	
Italie	81	
Chine	21	
Allemagne	18	
Suède	9	
Belgique	5	
Grèce	2	
France	12	
Norvège	6	
Bulgarie	9	
Roumanie	15	
Espagne	3	
Hollande	3	
Autres pays étrangers	52	
		646
		1.931

CROYANCES

Chrétiens:		
Catholiques-Romains	946	
Eglise d'Angleterre	301	
Méthodistes	187	
Presbytériens	193	
Baptistes	111	
Luthériens	46	
Catholiques Grecs	57	
Autres croyances chrétiennes	41	
		1,882
Non-chrétiens:		
Boudhistes	7	
Hébreux	38	
Incrédules	4	
		49
		1.931

AGE

Au-dessous de 20 ans	335	
20-30 ans	775	
30-40 "	434	
40-50 "	251	
50-60 "	100	
Au-dessus de 60 ans	36	
		1,931

HABITUDES SOCIALES

Abstèmes	548	
Tempérants	975	
Intempérants	408	
		1,931

ÉTAT CIVIL

Célibataires	1,218	
Mariés	638	
Veufs	75	
		1,931

RACES

Blanche	1,820	
Noire	57	
Rouge	24	
Rouge métisse	8	
Mongole	22	
		1,931

DÉPENSE, 1919-20

—	Dépense brute	Revenu	Dépense nette
	$ c.	$ c.	$ c.
Kingston	341,624 69	57,987 73	283,636 96
St-Vincent-de-Paul	242,732 17	13,560 56	229,171 61
Dorchester	177,441 16	20,490 22	156,950 94
Manitoba	105,132 09	20,571 47	84,560 62
Colombie-Britannique	90,729 80	7,906 84	82,822 96
Alberta	117,744 17	13,283 53	104,460 64
Saskatchewan	97,668 91	9,533 04	88,135 87
Totaux	1,173,072 99	143,333 39	1,029,739 60

ÉTAT COMPARATIF DE LA DÉPENSE NETTE

—	1917-18	1918-19	1919-20
	$ c.	$ c.	$ c.
Kingston	251,074 29	241,131 78	283,636 96
St-Vincent-de-Paul	198,569 55	181,907 86	229,171 61
Dorchester	128,327 42	125,922 74	156,950 94
Manitoba	71,083 98	69,197 17	84,560 62
Colombie-Britannique	90,824 57	79,300 67	82,822 96
Alberta	74,503 77	78,388 79	104,460 64
Saskatchewan	84,922 63	87,660 79	88,135 87
Totaux	899,306 21	863,509 80	1,029,739 60
Population quotidienne moyenne	1,513	1,530	1,832

COÛT COMPARATIF PER CAPITA

—	Kingston	St-Vincent-de-Paul	Dorchester	Manitoba	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Personnel	278 17	258 28	354 94	486 10	455 35	512 08	438 94
Entretien des détenus	117 60	98 64	117 57	114 63	113 18	105 48	77 92
Frais de libération	7 97	7 95	15 53	20 59	18 43	36 56	17 92
Dépenses ouvrières	73 95	99 63	77 51	110 45	63 83	39 64	100 84
Industries	30 27	9 40	31 42	39 49	33 22	46 37	12 08
Terres, bâtiments et équipments	83 07	24 16	106 03	75 78	30 99	137 66	70 16
Divers	1 40	0 46	1 18	8 82	0 70	17 50	2 00
Coût net per capita	100 15	27 33	81 30	168 80	59 20	102 19	78 77

COÛT RÉEL.

Fourniture en disponibilité le 1er avril 1919	$ 275,675 00	
Dépense brute, 1919-20	1,173,073 00	
		$1,448,748 00
A déduire:		
Fournitures en main le 31 mars 1920	$ 305,789 00	
Valeur approximative du travail sur la production du capital et du revenu	75,000 00	
		$ 380,789 00
Coût net		$1,067,959 00
Coût par tête		582 95
Coût par tête par jour		1 60

SOMMAIRE COMPARATIF

—	1918	1919	1920
	$ c.	$ c.	$ c.
Dépense brute	975,134 00	1,002,127 00	1,173,073 00
Dépense nette	899,306 00	863,509 00	1,029,739 00
Coût réel	845,028 00	901,003 00	1,067,959 00
Coût par tête	558 51	588 89	582 95
Coût par tête par jour	1 53	1 61	1 60
Population quotidienne moyenne	1,513	1,530	1,832

Dans le passé, on s'est plu à croire uniquement que les pénitenciers n'étaient que des endroits de châtiment; qu'il n'y avait pas beaucoup d'importance dans le fait de laisser un homme vivre dans la paresse, casser de la pierre ou se livrer à un travail propre, intéressant et utile, du moment que la société se trouve protégée contre cet homme. Au cours des vingt dernières années qui viennent de s'écouler, un changement radical s'est fait sentir dans la plupart des pays civilisés relativement à la direction des prisons et, bien que le Canada se soit trouvé bien en avant des autres pays dans la plupart des questions, il lui manque encore les deux plus grandes et les plus importantes (le travail et la ségrégation).

On se plaît davantage, maintenant, à considérer les pénitenciers comme des industries — des fabriques servant à la fabrication des matériaux de l'Etat et servant aussi à refaire les hommes. D'une matière dépravée, négligée, malade et méchante à son arrivée, on a pour but de faire, à titre de produit de fabrication, de bons citoyens, réformés et pleinement en état de prendre leurs places dans le monde du travail.

Les pénitenciers ne sont donc plus regardés seulement comme des endroits de châtiment, de détention, de paresse ou d'inutilité commerciales. Lorsqu'ils sont bien administrés, ils peuvent devenir non seulement un succès au point de vue financier, mais ils peuvent aussi devenir des entreprises des plus désirables relevant du Gouvernement.

Les archives établissent le fait que le coût moyen pour l'Etat d'obtenir une condamnation pour la perpétration d'un crime est d'environ $1,200. A ce montant il faut ajouter le coût moyen d'entretenir un prisonnier dans les pénitenciers, ce qui, comprenant les frais de libération et de passage sur chemin de fer, atteint le montant de $1,600, faisant un total pour le coût moyen d'environ $2,800 pour l'Etat. A ce montant il faut encore aujouter la valeur que représente la perte ou le dommage résultant de la perpétration du crime pour lequel a été condamné le prisonnier, de même que la valeur du support ou de l'assistance donné aux pauvres veuves, aux mères et aux enfants qui, dans un grand nombre de cas doivent être secourus pendant que le gagne-pain de la famille est détenu au pénitencier; de même que la perte économique que représente pour l'Etat la valeur de son travail.

Si l'on dépensait un montant semblable en essayant d'aider les malheureux à bien faire, un montant égal à celui que l'on dépense pour la condamnation et l'emprisonnement des criminels, il y en aurait vraiment un bien petit nombre qui seraient envoyés au pénitencier.

Si, par conséquent, les pénitenciers bien administrés peuvent changer le caractère d'un homme de façon à ce qu'il ne commette plus d'autres crimes dans l'avenir, ces pénitenciers feraient certainement réaliser une très grande économie au point de vue financier. Bien plus grand encore, cependant, sera le changement d'une vie de péché, de tristesse, de déboires et de détresse en une vie de bonheur, de succès et d'utilité. Une réforme de ce genre non seulement augmenterait la richesse matérielle mais augmenterait encore la grandeur morale de notre pays. Tout cela peut être accompli dans nos pénitenciers si l'Etat leur fournit assez de travail et la ségrégation voulue. Si on faisait cela on ne pourrait désirer de plus grand but à atteindre que la réforme morale et la plus grande richesse matérielle possible.

Si l'Etat fournit assez de travail, les pénitenciers peuvent facilement payer euxmêmes leurs frais d'entretien de même que les salaires des prisonniers pour le travail qu'ils font.

Bien qu'un très petit montant de travail payant ait été fait dans les pénitenciers l'an dernier, l'Etat en a retiré un revenu de $143,333.39.

La ségrégation des prisonniers a été limitée à une tentative de classification dans une même institution. Les fonctionnaires qui dirigeaient les pénitenciers canadiens en 1896 ont essayé d'introduire une classification par institutions, mais leurs efforts en ce sens ont été rendus nuls en 1898 et les pénitenciers que l'on construisait alors dans ce but ont été abandonnés après deux années de travail. On a de nouveau entrepris de

construire, dans le but de faire une classification dans des institutions distinctes, et si nos espérances se réalisent cette amélioration importante et nécessaire deviendra, dans un avenir rapproché, un fait accompli. Tous les travaux de construction, d'aménagement, etc., sont faits par les prisonniers. On n'a accordé aucun contrat pour ces travaux depuis un grand nombre d'années. Le coût moyen de ces travaux pour l'Etat se trouve donc réduit au minimum.

La classification par institutions est maintenant nécessaire à la réforme efficace et à l'éducation des prisonniers. Cette question devrait être abordée de grand cœur et au moins deux nouvelles institutions des plus modernes devraient être construites pour rendre possible ce travail si important et si désirable.

Le Dominion devrait être divisé en zones de pénitenciers et au moins deux institutions devraient être établies dans chaque zone, ces zones devant être aussi vastes que possible, tenant compte de la distance à parcourir et de la densité de la population. Ces institutions devraient se trouver à une distance raisonnable les unes des autres de sorte que le transfert des prisonniers d'une prison dans une autre puisse se faire rapidement, à bien peu de frais.

On a critiqué notre système de pénitenciers, parce que l'on n'a pas accordé plus de liberté aux prisonniers. Ceci ne peut se faire en toute sûreté, cependant, que lorsque l'on a établi des maisons convenables et efficaces pour permettre la ségrégation et la classification. L'expérience nous a prouvé que l'association des prisonniers, lorsqu'ils ne sont pas étroitement surveillés, donne généralement pour résultat la corruption des uns et des autres.

Tout récemment, nous avons été témoin du fait que ces institutions ont été, les unes après les autres, imposées au public à la demande de personnes qui ne connaissent pas le premier mot des questions qu'elles débattaient et de personnes toquées qui veulent régler la vie des autres sur la leur. Dans un grand nombre de cas ces institutions ont été abandonnées ou leur direction a été changée pour leur faire produire de bons résultats. Les tragédies les plus désastreuses et les plus pénibles ont été le résultat de la trop grande liberté accordée aux prisonniers dans quelques-unes de ces institutions.

Si nous espérons trouver une solution efficace au problème que posent la réduction du crime et la réforme de ceux qui le commettent. nous devons d'abord les comprendre. Le criminel délibéré est un être qui se croit plus fin que les autres. Il complote contre la société, et il va sans dire qu'il y réussit très souvent, ce qui lui offre, à lui et à ses associés, un encouragement considérable à persévérer dans la voie du crime. Si, lorsqu'ils sont reconnus coupables et qu'ils sont envoyés au pénitencier, ces hommes doivent être entretenus en liberté, et autorisés à mener une vie de sport et de confort qu'un bien petit nombre d'entre eux ont pu connaître chez eux, le châtiment d'un séjour au pénitencier cessera, dans une grande mesure, d'avoir un effet préventif. Aucune prison ne devrait être un endroit d'horreur, et les malheureux qui y sont envoyés ne devraient pas y être malmenés ni maltraités. De saines méthodes de direction et de réforme devraient exister et être sujettes continuellement à des améliorations, et toute contrainte devrait être relâchée à mesure que les prisonniers s'en montreront dignes, mais ils doivent toujours se rendre compte que la prison est pour eux une prison et non un endroit d'amusement où, par suite de mauvaise conduite, ils peuvent être envoyés et passer une vacance et y vivre plus confortablement que dans une vie de travail honnête.

Lorsqu'un homme s'est mal conduit, il peut généralement se trouver en lui quelque chose qui l'a rendu incapable de résister à la tentation relevant de son entourage. Si cette supposition est juste, il s'ensuit que nous n'avons pas raison de lui accorder une trop grande liberté ou de le placer, en se fiant simplement à sa parole d'honneur, dans la même situation où l'impuissance à résister à la tentation ne fera, avec le temps, que l'y plonger davantage. Il vaut mieux, par conséquent, le surveiller constamment. Le traitement qui donne le plus de succès dans la réforme des criminels est celui de la vigilance, de la bonté, de la patience, de la persuasion, de l'éducation, de l'exemple et

de la religion. Au sujet des criminels, il faut, par conséquent, toujours unir la prévention et la répression à la réforme.

A ce sujet, je veux citer la lettre suivante du shérif Charles W. Peters, du comté de Cook, Ill., E.-U. A., dans laquelle il dit:

> " La manière moderne de dorloter les criminels, manière employée par des réformateurs bien pensants, mais mal inspirés, ou par des théoriciens sympathiques, ou des organisations qui se sont constituées de leur propre chef est une des plus grandes causes de la vague de crimes qui afflige actuellement Chicago. Leur négligence à ne pas mettre rigoureusement en vigueur la loi dans toute sa portée a fait disparaitre la crainte du châtiment pour les criminels au point que l'incarcération dans nos maisons de châtiments n'est plus un moyen préventif qui éloigne du crime.
>
> " Il n'est pas possible de faire un succès du "gouvernement par le peuple" que si le crime est efficacement châtié. Tout gouvernement manque son but s'il n'est pas assis sur la force, lorsque la force est nécessaire. Tant que la nature humaine aura des faiblesses et des défaillances, tant que l'égoïsme, la jalousie, la colère, la passion et les tendances à descendre plus bas que la brute existeront, la société doit punir les criminels et rendre le crime et les conséquences du crime bien réels et bien certains.
>
> " Sans doute nous devons faire tous nos efforts pour réhabiliter les faibles infortunés et relever ceux qui sont tombés; seulement, dans un régime qui existe uniquement pour assurer le bon gouvernement par le maintien de l'ordre toute sensiblerie morbide est déplacée. Si l'on consacrait au secours des victimes et à l'appréhension des coupables la moitié seulement de l'énergie qui se manifeste dans la sympathie dont on fait montre à l'endroit des meurtriers et des criminels notre vie sociale offrirait plus de bonheur et plus de sécurité."

ÉLARGISSEMENT PAR ANTICIPATION.

L'élargissement par anticipation a produit d'excellents résultats, grâce surtout aux efforts constants de M. le juge Archibald, agent fédéral de la libération anticipée; toutefois nous pouvons, je dirai même que nous devons faire mieux encore.

A ce propos je répète ma proposition de l'année dernière, à savoir:

> " Dans chaque région desservie par une prison, il devrait y avoir un agent de la libération anticipée dont les fonctions consisteraient à se renseigner à fond au sujet de tous les détenus de l'institution; cet agent procéderait à une enquête complète et approfondie de chaque cas, non seulement à l'endroit du détenu lui-même, mais sur le pénitencier et les dossiers judiciaires qui concernent ce détenu, et surtout relativement à ses antécédents, ses habitudes, ses relations, son entourage et son genre de vie dans le centre qu'il habitait, détails de nature à déterminer avec autant de précision que possible la cause de sa chute. Ces agents seraient également tenus de se mettre en contact avec les patrons du district dans le but de trouver des emplois appropriés aux détenus libérés par anticipation. En outre, ils devraient visiter le plus souvent possible tous les libérés sur parole et s'enquérir de leur conduite auprès des patrons. Les prisonniers élargis par anticipation devraient rester sous la surveillance des pénitenciers et l'agent de libération devrait avoir la compétence d'annuler un permis et renvoyer l'individu au pénitencier sur réception d'un rapport défavorable officiel à son sujet.
>
> " Chaque pénitencier devrait avoir un conseil de libération anticipée, composé du directeur, du médecin, de l'instituteur, des aumôniers et de l'agent de libération du district desservi par l'institution.
>
> " Ces conseils devrait faire rapport à l'officier de la division des Pénitenciers préposé au contrôle de l'élargissement par anticipation. Chaque cas

devrait subir un nouvel examen de la part d'un conseil formé du surintendant et des inspecteurs des pénitenciers et de l'agent fédéral de la libération anticipée. Le rapport de ce conseil, accompagné du rapport du juge de première instance et d'autres rapports que peut exiger le procureur général, serait ensuite transmis pour guider la décision des autorités.

" Pareil régime entraînerait la libération conditionnelle des détenus des pénitenciers indépendamment de ceux des provinces.

" De cette manière, seuls les officiers qui sont véritablement en contact avec les détenus auraient le droit de faire partie des conseils et partant les erreurs seraient moins nombreuses puisque tous les rapports seraient écrits par ceux qui ont puisé leurs renseignements à la source même.

" L'agent régional de la libération conditionnelle devrait trouver un emploi aux anciens prisonniers avant leur élargissement et leur venir en aide par tous les moyens possibles. Une des lacunes du régime actuel c'est qu'il n'existe pas de méthode établie pour aider les détenus lorsqu'ils sortent de prison.

" Tous ceux qui sont élargis par anticipation devrait se présenter devant le directeur du pénitencier qu'ils ont quitté. Il ne faut pas les confier à la surveillance de la sûreté.

" A moins d'un délit très grave un premier délinquant devrait, après une incarcération de courte durée, être remis en liberté contre la parole donnée, aussitôt que l'agent de l'élargissement conditionnel peut lui trouver un emploi à l'extérieur dans un entourage qui lui soit approprié. On devrait le confier à la garde d'un agent régional de libération, l'encourager à travailler et à mener une vie honnête et digne. On devrait contraindre l'époux à gagner la vie de sa famille. En tout état de cause cet homme n'est plus à charge à la société. L'agent devrait tout tenter pour se renseigner à fond touchant le prisonnier élargi, pour s'assurer de la raison ou des raisons qui l'ont poussé à commettre le crime qui l'a fait emprisonner; bref, n'épargner aucun effort pour le réformer. Au point de vue pathologique l'étude du criminel endurci est sans doute d'un grand intérêt; mais si l'on veut s'attaquer à la source même du mal, si l'on veut prévenir l'accroissement du nombre des vrais criminels on doit s'intéresser avant tout au premier délinquant.

" S'il advient que, malgré tous ses efforts l'agent de la libération conditionnelle ne parvient pas à corriger le délinquant; si ce dernier retombe dans ses mauvaises habitudes pendant la période de surveillance l'agent devrait sur-le-champ révoquer le congé et envoyer cet individu au pénitencier pour y purger le reste de sa peine. Jamais on ne devrait libérer sur parole un récidiviste."

Il faudrait tenter sincèrement d'assurer la réhabilitation de tous ceux qui quittent nos pénitenciers. Lorsqu'ils rentrent dans le monde ils sont rongés d'inquiétude; la perspective de l'avenir les décourage. Plus qu'en aucun temps, ils ont besoin, à cette heure, de sympathie, d'appui moral et d'amitié. Il faut leur trouver un emploi et s'intéresser franchement à leur sort jusqu'au jour où leur réintégration sociale est complète.

La conduite d'un individu peut s'améliorer pendant son séjour en prison mais on ne peut jamais prévoir ce qu'il va faire une fois remis en liberté; il faut donc s'intéresser au sort des anciens prisonniers dès qu'ils sont élargis et contribuer à leur réhabilitation tant que leur force morale sent le besoin d'un soutien.

L'ancien prisonnier améliore rarement sa conduite si la société n'en fait pas l'objet d'une surveillance sympathique, ne l'encourage pas à résister à la tentation. Non seulement il faut l'empêcher de retomber dans l'ancienne vie; il faut, de plus, le diriger vers une vie meilleure.

Si l'on consentait à nommer des agents de la libération conditionnelle, ainsi qu'il est proposé plus haut, une des fonctions de ces agents serait d'apporter cet encouragement aux prisonniers libérés.

Le pénitencier de l'Alberta a été fermé et les détenus transportés dans les pénitenciers de la Saskatchewan et du Manitoba. Les officiers qui consentaient au transfert ont été envoyés dans les pénitenciers de Kingston, de Manitoba et de Saskatchewan.

L'emplacement du pénitencier de l'Alberta a une très grande valeur. Il faudrait vendre cette propriété et consacrer les fonds ainsi obtenus à la construction de deux pénitenciers modernes. Le produit de cette vente devrait suffire à l'achat des terrains et à la construction même des édifices.

L'emploi d'instituteurs munis de certificats d'aptitude a été approuvé; déjà ce nouveau régime a été inauguré. Dans tous les pénitenciers on est en train d'améliorer les salles de classe. Ce mouvement produira, ce nous semble, d'excellents résultats: en effet, la plupart des prisonniers témoignent d'un goût prononcé pour l'étude. De jeunes garçons qui, lorsqu'ils vivent en liberté, sont toujours absents de l'école, sont, en prison, très assidus dans leurs études. Les autorités ont consenti à ce que les détenus puissent suivre des cours par correspondance s'ils ont les moyens de les payer, lorsqu'un détenu fait preuve d'un talent remarquable nous en encourageons le développement. Nos efforts en ce sens ont été richement récompensés.

La cuisine et le service de table ont fait des progrès. Aujourd'hui les pénitenciers servent un menu varié; plusieurs même ont engagé des cuisiniers de profession.

Les bibliothèques sont plus considérables et la qualité des lectures s'est améliorée. Dorénavant les bibliothèques, et cela dans tous les pénitenciers, seront confiées à la direction de l'instituteur et du blibliothécaire. Je propose respectueusement qu'au moins six exemplaires de tous bulletins et circulaires d'un caractère instructif, publiés par le Gouvernement fédéral, soient placés sur les rayons de chaque bibliothèque de pénitencier. Les détenus révèlent un goût prononcé pour ces publications, celles surtout qui traitent de l'agriculture, de l'exploitation des forêts et des mines, de la conservation des ressources naturelles, etc.

Au cours du dernier exercice nous avons ordonné, dans tous les pénitenciers, le port uniforme, en hiver, de vêtements de laine, du même bleu que celui de l'Aviation; et, en été, de la serge de Nîmes brune.

Les permissions de correspondance ont été augmentées de 100 p. 100 et les permissions de visite de 50 p. 100.

Le gouvernement fédéral a procuré plus d'ouvrage aux détenus.

On ne coupe plus les cheveux des détenus entre le 1er novembre et le 1er mai.

On a recommencé les constructions afin de séparer les détenus.

On a donné des séances de vues cinématographiques dans le temps de Noël.

Tous les prisonniers reçoivent maintenant des pardessus chauds à leur libération en hiver. Ceci est en plus de ce qu'ils recevaient anciennement.

On fait baigner davantage tous les détenus employés à des occupations telles que dans la forge, dans l'usine et la chaudronnerie.

On a grandement augmenté les équipements des hôpitaux.

Bien qu'on ait accompli beaucoup de choses au cours de l'année dernière, il reste encore beaucoup à faire.

Les parties des pénitenciers réservées aux femmes devraient être éloignées de celles réservées aux hommes. On est à préparer les plans pour la reconstruction des édifices devant loger les femmes à Dorchester et à Kingston, pour être soumis à qui de droit.

On éprouve de grandes difficultés dans quelques provinces à persuader les autorités provinciales d'accepter les aliénés criminels en dépit du fait que le gouvernement paie leur subsistance. On a éprouvé ces difficultés au cours de l'année dernière dans les provinces du Manitoba et du Québec, et nous sommes souvent forcés de retenir des détenus dont la folie n'est pas guérissable, qui devraient et pourraient être traités

dans les hôpitaux pour le traitement des maladies mentales, où existent les facilités convenables pour soigner ces maladies.

Les expériences que nous avons eues l'année dernière à ce sujet ont clairement démontré qu'il devrait y avoir une institution pour l'incarcération des aliénés criminels. Il faudrait que celle-ci fût située dans un centre et qu'elle ait le personnel requis. Cinq détenus des pénitenciers transférés dans des hôpitaux provinciaux pour les aliénés se sont évadés de ces institutions au cours du dernier exercice, et plusieurs parmi eux étaient des criminels très dangereux.

Le gouvernement devrait procurer encore plus de travail à nos prisonniers afin de nous permettre de leur payer un petit salaire, et de leur permettre d'acheter, à très peu de frais, une ration de tant de tabac. Je suis sûr que ceci mettrait fin dans une certaine mesure aux tripotages qui avaient lieu dans le passé entre les fonctionnaires et les détenus.

Il devrait y avoir un congrès des officiers des pénitenciers canadiens qui se réuniraient chaque année afin de discuter les affaires intéressant les criminels au Canada.

On devrait effectuer un changement dans la méthode d'acheter les fournitures pour les pénitenciers du Canada.

On devrait établir l'industrie de la fabrication des conserves dans les pénitenciers afin de fournir toutes sortes de conserves alimentaires à l'usage de l'institution, vu qu'il est très difficile en tout temps de se procurer les légumes et les fruits nécessaires. Ceci serait non seulement très commode, mais épargnerait beaucoup d'argent et réduirait d'une manière importante le coût par tête de la ration aux prisonniers.

En manière de conclusion, je suggère de nouveau que ceux à la tête des pénitenciers soient investis du pouvoir d'en gérer les affaires.

Les fonctions des fonctionnaires des pénitenciers sont en partie celles des militaires, en partie celles de la police et surtout elles tendent à la réforme des détenus. Ceux qui sont responsables de l'administration des pénitenciers devraient en choisir les fonctionnaires préposés à la discipline. Tous les préposés à la discipline devraient avoir au moins trois mois d'entraînement dans ce travail de la plus haute importance avant qu'on leur permette d'assumer des fonctions de responsabilité dans l'institution. Les fonctionnaires supérieurs des pénitenciers devraient avoir l'occasion de visiter les autres pénitenciers et d'en étudier les méthodes d'administration qu'on y emploie.

Respectueusement soumis,

W. S. HUGHES,
Surintendant.

APPENDICE A—RAPPORT DE L'OFFICIER DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE.

W. P. Archibald, officier de la libération conditionnelle, fait rapport:

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du système de la libération conditionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 1920.

Au cours de l'exercice j'ai visité les sept pénitenciers fédéraux, ayant eu 432 entrevues avec des détenus. J'ai aussi visité dix-huit prisons provinciales, des fermes industrielles et des écoles de réforme dans les provinces, et j'ai eu des entrevues avec 74 détenus. Alors que je visitais les divers centres du Canada, j'ai eu des entrevues personnelles avec 617 personnes libérées conditionnellement et j'ai constaté à très peu d'exceptions près, qu'elles étaient dans les industries et qu'elles menaient une vie honnête. Au sujet des rapports sur les détenus libérés conditionnellement, ceux que nous ont transmis les chefs de police et les shérifs ont été très encourageants. Pendant l'exercice dix hommes libérés sur parole ont reçu de l'aide financière, le besoin se faisant sentir par suite de la maladie ou pour faire face aux dépenses de voyage afin de trouver de l'emploi dans d'autres localités. Le bureau des libérés conditionnellement a trouvé de l'emploi à 444 prisonniers libérés conditionnellement pendant toute l'année et les autres libérés (à peu près 348) avaient des amis, des parents ou des sociétés afin de leur aider à se réhabiliter.

D'après les statistiques fournies par la Royale Gendarmerie à cheval (qui comprennent les vingt et un ans pendant lesquels le système a été en vigueur) je constate que $1,627 prisonniers ont été libérés conditionnellement. Le nombre total à qui on a confisqué leur permis à cause de condamnations subséquentes a été de 291 ou de 2·3 pour 100. Le nombre de ceux dont les permis ont été annulés parce qu'ils ne s'étaient pas conformés aux conditions, surtout ceux qui ont manqué à se présenter au bureau ou qui se sont transportés d'une ville à une autre sans le consentement de ceux qui avaient autorité sur eux, est de 453, ou 3·5 pour 100, faisant un total pour les pertes du système de la libération conditionnelle depuis que cette loi a été adoptée, par les révocations (pour la non-observation des conditions) et par les confiscations (par les condamnations subséquentes) seulement 744, ou 5·8 pour 100. Le nombre des sentences achevées sur parole depuis que la loi a été adoptée est de 11,167.

La grande majorité de ces hommes sont redevenus des bons citoyens grâce au système de la libération conditionnelle. Peut-on estimer la différence entre le fait de garder ces hommes dans les pénitenciers jusqu'au dernier jour de leur sentence et de les mettre en liberté comme d'après l'ancien système — des hommes qui en veulent à toute la société et qui ont un naturel morne et aigri — ils sont devenus des Ismaëlites — pour une action criminelle commise sous l'empire de la passion ou sous le coup d'une grande tentation et les méthodes modernes actuelles? Je n'ai pas compilé les chiffres des recettes totales de ces hommes actuellement libérés sur parole, mais je dis en toute confiance que leurs revenus s'élèvent à des centaines de milliers de piastres annuellement. Sept cent seize hommes et femmes libérées conditionnellement se présentent au bureau avec de bonnes perspectives de terminer leurs sentences, de trouver la liberté entière et devenir de bons citoyens d'après le système actuel.

Ces statistiques font connaître les résultats magnifiques et les chiffres parlent plus éloquemment en faveur du grand bien accompli avec le système de la libération conditionnelle du Canada que tout commentaire que l'officier des libérés sur parole désire faire.

Le système de la libération conditionnelle donne non seulement à l'homme une chance de se ressaisir, mais il ouvre la voie à un détenu ainsi libéré de gagner sa

vie honnêtement et de subvenir aux besoins de ceux qui dépendent de lui, surtout dans le cas où l'homme est marié et a une famille. S'il n'y avait pas de système de libération conditionnelle à l'heure actuelle, les frais qu'auraient à défrayer l'Etat seraient augmentés d'une manière énorme. Les chiffres seuls ne pourraient jamais faire comprendre combien les fins de la justice sont mieux accomplies au moyen de la libération conditionnelle de ces hommes, et combien ils rendent de meilleurs services à l'Etat comme unités sociales et industrielle.

Le tableau suivant indique les résultats du système de libération conditionnelle pendant le dernier exercice dans les pénitenciers, prisons, écoles de réforme, fermes industrielles, etc., du Dominion:—

TABLEAU POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1920.

Nombre de prisonniers libérés conditionnellement:		Révocations de permis Percentage	Annulations de permis Percentage	Perte totale Percentage
Kingston	77	4 ou 5.19	2 ou 2.59	6 ou 7.7
Saint-Vincent-de-Paul	75	2 ou 2.66	2 ou 2.66	4 ou 5.3
Dorchester	55	....	6 ou 10.9	6 ou 10.9
Manitoba	16	2 ou 12.5	5 ou 31.25	7 ou 43.7
Colombie-Britannique	27	....	1 ou 3.7	1 ou 3.7
Alberta	13	2 ou 15.38	1 ou 7.69	3 ou 23.07
Saskatchewan	14	2 ou 14.28	....	2 ou 14.28
Total pour les pénitenciers	277	12 ou 4.33	17 ou 6.13	29 ou 10.46
Prisons, écoles de réforme, fermes industrielles, etc.	515	4 ou 0.77	1 ou 0.19	5 ou 0.97
Grand total	792	16 ou 2.02	18 ou 2.27	34 ou 4.29

Le nombre total des prisonniers libérés des pénitenciers a été de 277 — soit une augmentation de 45 sur l'an dernier. Le nombre total des prisonniers libérés des prisons, écoles de réforme, fermes industrielles, etc., a été de 515, ce qui forme un total de 792. Les révocations de permis pour manquement aux conditions ont été de 16, ou 2·02 pour 100. Les annulations de permis pour l'année ont été de 18, ou 2·27 pour 100; la perte totale, de 24, ou 4·29 pour 100.

Les annulations de permis sont plus nombreuses que l'an dernier, mais il faut se rappeler que l'an dernier la perte par annulation n'avait été que un demi pour cent du nombre de prisonniers libérés. C'était le percentage le moins élevé depuis l'adoption du système de libération conditionnelle. Pour avoir une idée juste des résultats, nous ne pouvons que comparer avec les chiffres obtenus depuis l'adoption de la loi. Ceux de cette année, avec une perte totale de 4·29, sont excellents.

Les statistiques suivantes fournies par la Royale Gendarmerie à cheval canadienne s'accordent avec les chiffres du bureau de libération et sont exacts:—

De 1899 au 31 mars 1920:

Nombre de libérés des pénitenciers	5,894	
Nombre de libérés des prisons et écoles de réformes	6,733	
		12,627
Libérations révoquées	453	
Libérations annulées	291	
Peines servies conditionnellement	11,167	
Peines non encore complétées	716	
		12,627

"L'ENFANT AU MILIEU DE NOUS"

La question la plus alarmante que nous ayons devant nous aujourd'hui n'est pas la question du bolchévisme, ni celle de la "vie chère", ni le grand "malaise social", ni ce que l'on appelle "la crise économique", mais celle de l'épouvantable égarement général de la jeunesse, surtout lorsqu'elle laisse le foyer pour aller

recevoir une éducation supérieure ou lorsqu'elle tente fortune dans le grand monde financier qui nous entoure. L'énorme proportion de ceux qui sont vite prêts à oublier tout enseignement religieux et l'influence de la famille, lesquels forment la base d'un caractère droit et pur, au premier contact avec la vie réelle, est déconcertante. Que sont devenus nos foyers?

Je sais qu'il est plus facile de critiquer que de corriger. Il ne faut pas oublier qu'il est aussi plus facile de prévenir que de remédier. Il est plus facile de ruiner les réputations que de diriger et former le caractère, La critique est aussi dangereuse qu'elle est facile, mais nous devons accomplir notre devoir. Il faut une âme pleine d'infinie sagesse et d'amour pour travailler fidèlement et affablement à la solution des problèmes réels de la vie qui se présentent tous les jours.

Si nous voulons obtenir des résultats tangibles et voir nos espérances dans les générations futures se réaliser, nous devons perfectionner notre organisation; nous avons besoin d'efforts plus intelligents et plus sympathiques pour inculquer les principes fondamentaux d'" obéissance et de respect de soi-même ", les seuls principes avec lesquels nous puissions faire pénétrer dans la vie et le caractère de notre jeunesse l'idée de courage vrai et d'endurance humaine, afin d'assurer la sûreté et la stabilité du Canada dans les années à venir.

J'espère vivre pour voir le jour où les parents, le pasteur ou directeur spirituel, le professeur de science sacrée, le professeur de l'école publique, l'instructeur de cadets, le secrétaire de l'association des jeunes gens, le grand frère ou la grande sœur qui travaille, les officiers d'épreuve, les juges des cours des jeunes délinquants, les associations sportives, les Rotarians, les Kiwanians, la profession médicale, et tous ceux qui sont directement intéressés au bien-être de l'enfant et sont prêts à se sacrifier pour lui, seront organisés et réunis en un groupe commun avec "l'enfant au milieu d'eux", pour y décider comment chacun doit faire sa part avec sympathie et soin dans la formation symétrique et le développement de ce qu'il y a de meilleur dans chaque enfant. Une telle organisation serait surtout utile dans l'étude des problèmes que présente le jeune délinquant.

Si nous pouvions seulement nous unir et concentrer nos efforts pour travailler au relèvement social sur des principes sains, humains et progressifs, nous laisserions à ceux qui nous suivront un monde meilleur et plus éclairé. Je suis dégoûté du système des classes privilégiées et des efforts déconcertés que font dans nos milieux diverses organisations qui généralement ne font qu'éprouver ou exploiter les maux et les affections de l'humanité. Aujourd'hui, nombreuses sont les organisations qui vivent des fragilités humaines sans jamais accomplir une œuvre stable au milieu des gens parmi lesquels elles travaillent. Il n'est pas surprenant de voir augmenter le nombre de nos prisonniers dans une proportion alarmante, lorsque nous trouvons l'enfant, à l'âge où le caractère n'est pas encore formé, laissé à lui-même ou, ce qui est pis encore, abandonné dans des milieux de perversité, délaissé et quelquefois entraîné au mal, et forcé de vivre une vie d'égoïste et de vaurien par l'exemple inconséquent de ceux qui étaient responsables de sa formation et de son développement. Il est temps de réagir. Nos milieux sont pleins d'épaves humaines. Les crimes se multiplient rapidement et vont continuer à se multiplier jusqu'à ce que tous ensemble, nous nous occupions de ces questions vitales.

La valeur intrinsèque de la vie humaine devrait nous unir et grouper nos efforts dans le but de travailler à la formation d'une nation forte. Un des problèmes les plus graves au Canada aujourd'hui se trouve dans "l'enfant au milieu de nous."

APPENDICE B.—RAPPORT DES DIRECTEURS.

KINGSTON.

J. C. Ponsford, préfet, fait le rapport suivant:

Comme je ne suis à la tête du pénitencier de Kingston que depuis le 27 avril 1920, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la conduite des affaires dans cette institution au cours du dernier exercice. J'ai l'honneur de vous inclure les statistiques criminelles et l'état financier pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

SANT-VINCENT DE PAUL.

G. S. Malepart, préfet, fait le rapport suivant:

La population du pénitencier atteignait le chiffre de 380 personnes au commencement de l'exercice terminé le 31 mars 1920, et au cours des douze mois suivants, 292 autres personnes furent admises tandis que 152 étaient libérées, ce qui laissait un total de 520 prisonniers à la fin de l'année. La moyenne quotidienne a été de 496.

On a commencé les travaux de construction sur la nouvelle aile en juin dernier et on y a travaillé activement jusqu'à l'automne tard. Les murs extérieurs atteignaient alors le niveau du premier plancher, les fondations des cellules, le plancher de rez-de-chaussés, les espaces du corridor des cellules étaient remplis et prêts à recevoir le plancher du rez-de-chaussée et les barreaux des fenêtres étaient à peu près tous en place.

Le hangar des tailleurs de pierre a été recouvert en bardeaux galvanisés, et on a agrandi la station des pompes afin de pouvoir y installer un grand réservoir à l'huile.

Nous avons fabriqué environ 800 pieds de tuiles en ciment qui doivent servir à couvrir les conduites à vapeur, pour le compte de la division du génie. Nous avons également fabriqué 250 chaises pour la Commission des Achats de guerre.

L'intérieur de la nouvelle chapelle pour les catholiques-romains est presque achevée.

Les travaux de construction sur la nouvelle église protestante ont été poussés activement, et on les terminera bientôt.

Des améliorations et des réparations ont été faites dans les quartiers du sous-préfet et aussi dans l'édifice du gouvernement.

On est à construire de nouvelles conduites pour alimenter d'eau tous les ateliers et les édifices de l'administration, et on espère pouvoir fournir l'eau à l'aile nord bientôt.

Le rendement de la ferme a été excellent, et après avoir pris tout ce que nous avions besoin pour l'institution, on a vendu des légumes pour la somme de $639.36, pour $861.25 de foin et $344.40 de paille.

En 1918 une épidémie de choléra s'étant déclarée il nous a fallu abattre tous nos pourceaux. En avril dernier on a acheté 20 truies et deux verrats pour la reproduction, et à la fin de l'année notre troupeau comptait 57 jeunes pourceaux. Il est probable que la porcherie donnera de bons rendements cette année.

Le chiffre très peu élevé de la mortalité au cours de l'année est une bonne note en faveur des mesures hygiéniques en vigueur dans l'institution, car il n'y a eu qu'un seul décès et pas un seul accident. Je vous ferai remarquer que deux de nos prisonniers, purgeant des sentences de cinq et sept ans respectivement pour vol, ont été amenés en cour pour y être jugés sur une accusation de meurtre et ont été condamnés à mort. Ils ont été exécutés le 23 janvier 1920.

La conduite des prisonniers a été bonne, en général. Il n'y a pas eu de manquements graves à la discipline et il n'y a pas eu d'évasion au cours de l'année.

La conduite des détenus a été exemplaire dans les deux chapelles. Ils ont écouté les sermons avec une grande attention, et les deux chapelains ont déclaré qu'ils n'avaient jamais rencontré, dans leurs travaux ministériels à l'extérieur, des individus se tenant mieux que ceux-ci pendant les services religieux. Nous avons eu au cours de l'hiver une retraite conduite respectivement par le révérend père Louis Lalande, S.J., et le révérend A. C. Ascah, recteur de l'église Saint-Cyprien de Montréal; retraite qui a été un succès au point de vue moral. Le nombre de prisonniers qui ont fait la sainte communion a dépassé tout ce qui s'était vu dans cette institution, et depuis nous avons eu un grand nombre de communions tous les dimanches. La retraite a duré quatre jours, et on a donné deux instructions d'une heure chacune tous les jours. J'espère que l'on tiendra d'autres retraites semblables à l'avenir.

Les représentations de vues animées données pour les prisonniers de cette institution la veille de la Nouvelle Année ont été un grand succès à tous les points de vue; car les prisonniers se sont très bien conduits et ont paru très intéressés. La chose leur a fait grand plaisir et à contribué au relèvement de leur moral. On leur a montré une vue très intéressante d'un voyage du trans-Canada, démontrant les beautés de notre pays. Ils pouvaient se faire une idée des vastes richesses et des nombreux jolis coins du Dominion et aussi des occasions sans nombre à la portée de celui qui a le courage et l'énergie nécessaires pour en profiter.

Des vues animées appropriées relèveraient le moral des prisonniers, leur feraient entrevoir un idéal plus élevé, changeraient leur esprit et affermiraient leur caractère. Si ces vues ne les incitaient pas tous à devenir meilleurs, elles contribueraient certainement à en amender un grand nombre si on leur en faisait voir assez fréquemment. Je suis tout à fait en faveur de ces représentations.

DORCHESTER.

L. H. Chambers, directeur intérimaire, fait le rapport suivant:

La population de la prison a augmenté au cours de l'année et la moyenne a été de 252. Nous avons commencé l'année avec 226 hommes et nous l'avons terminée avec 292 hommes et 14 femmes. Le quartier des femmes a été réouvert en janvier et on y a transféré 13 femmes du pénitencier de Kingston.

Nous avons fait des travaux considérables sur la nouvelle aile sud. Elle contiendra 260 nouvelles cellules modernes munies de toutes les dernières améliorations.

La nouvelle glacière a été terminée et remplie de glace.

Le bloc de cellules compris entre l'aile nord et le dôme de la prison est terminé sauf les travaux de plomberie. On terminera ce travail dès que les matériaux arriveront.

La santé des détenus a été bonne en général, leur conduite satisfaisante et la discipline bien maintenue.

Il y a eu de la classe tous les jours de la semaine et ceux qui y ont assisté ont fait des progrès satisfaisants.

Je désire également vous remercier ainsi que les inspecteurs du généreux concours qui m'a été accordé.

MANITOBA.

W. G. Graham, directeur, fait le rapport suivant:

Au 31 mars 1919 la population était de 149, y compris un détenu à la maison de santé, 99 prisonniers furent admis au cours de l'année et 92 libérés, laissant ainsi une population totale de 156 au 31 mars 1920. 46 des 99 prisonniers admis ont été

transférés d'autres pénitenciers juste avant la fin de l'exercice, autrement le nombre des détenus aurait accusé une diminution sensible au cours de l'année.

La conduite et le travail des détenus, sauf quelques exceptions, ont été satisfaisants. Il faut faire exception pour le prisonnier Johnson qui a tué le garde Fladeby et a été trouvé coupable d'homicide par le jury et condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

L'an dernier nos activités agricoles ont eu des résultats satisfaisants. Nous avons récolté au-delà de 12,000 boisseaux de grain et plus de 3,000 boisseaux de pommes de terre et la ferme accuse relativement aux opérations de l'année, une recette de plus de $6,000.

L'atelier de réparations des sacs de dépêches a été pour nous une autre grande source de revenu, et les recettes s'élèvent à plus de $5,000. Au cours de l'hiver, pendant les jours de tempête, tous ceux qui étaient sans travail ont trouvé de l'emploi dans cet atelier.

Durant l'année on a ajouté à la bibliothèque quatorze cents livres nouveaux, sans compter les nombreuses revues fournies par le ministère.

L'école a été fréquentée tous les jours et nous sommes heureux de faire rapport que de magnifiques progrès y ont été réalisés. Les cours par correspondance qu'on y donne aujourd'hui ont eu d'heureux résultats et plusieurs des détenus profitent très avantageusement de ces améliorations importantes.

Les prisonniers ont pendant l'année trouvé de l'emploi continuel dans les divers ateliers.

On a transporté la buanderie et les appareils de lavage dans leurs nouveaux quartiers, c'est-à-dire dans le nouvel édifice.

Le nouvel égout qui s'étend de l'aile du nord fonctionne maintenant d'une façon satisfaisante.

Nulle maladie sérieuse n'a sévi cette année parmi nos détenus; il n'y eut pas non plus d'accidents.

La discipline a été bien observée.

Je ne saurais terminer ce rapport sans faire mention de l'intérêt profond que l'Armée du Salut a porté envers les détenus libérés. Aussi, je profite de cette occasion pour remercier le surintendant et son personnel de l'aide et du traitement généreux qu'ils nous ont toujours accordés.

CÔLOMBIE-BRITANNIQUE.

Le directeur, J. C. Brown, fait rapport comme suit:

Il y eut diminution constante dans le nombre des détenus jusqu'à la fin de l'exercice où l'on n'en comptait que 114, contre 148 qu'il y avait au début de l'année.

En général la conduite des prisonniers a été irréprochable. Il n'est survenu aucun accident au cours de l'année; il n'y eut pas non plus d'évasion. Les détenus ont joui d'une bonne santé; il est vrai que plusieurs maladies d'un caractère chronique ont augmenté le nombre de patients à l'hôpital, mais aucune maladie épidémique n'a sévi parmi eux bien que le voisinage ait eu à souffrir de l'influenza pendant l'hiver et de bonne heure au printemps.

Les aumôniers et l'instructeur à l'école sont tous heureux de faire rapport que dans leur domaine respectif les progrès sont satisfaisants. L'aumônier protestant rapporte qu'il doit prochainement compléter avec l'Association de Secours aux prisonniers certains arrangements qui permettront aux prisonniers remis en liberté ou libérés sur parole de se procurer de l'emploi avec plus de facilité.

Au cours de l'exercice la fanfare de l'Armée du Salut de Vancouver a donné un concert aux prisonniers qui a été beaucoup apprécié.

Il y eut aussi pendant l'année beaucoup d'améliorations.

En faveur des détenus.—Nous avons démoli enfin la dernière vieille cellule et aujourd'hui toutes nos cellules de la prison sont sous tous les rapports absolument conformes aux exigences modernes. On a ajouté un grand nombre de nouveaux livres à la bibliothèque. On se sert de la nouvelle cuisine depuis plusieurs mois; elle est bien éclairée, aérée et absolument commode; c'est une amélioration considérable sur l'ancienne cuisine sombre et gênante. Les règlements élargissant les privilèges en matière de correspondance et des visites ont eu aussi leurs effets salutaires sur la discipline.

En faveur du personnel.—Nous n'avons pas non plus négligé les intérêts du personnel. Les nouveaux règlements qui ont été adoptés tout récemment en faveur du prolongement du congé statutaire a rendu le service plus attrayant et contribuent aussi à retenir les officiers ou à favoriser l'inscription de bons hommes au service du pénitencier. Le taux minime des traitements fait encore cependant le sujet de quelque mécontentement. Il est vrai que depuis quelques années les traitements ont été augmentés, surtout dans les classes inférieures mais cette augmentation n'était pas proportionnée à l'augmentation de la cherté de la vie ni à la hausse rapide des salaires parmi les diverses classes ouvrières.

Sur la réserve.—Suspendus pendant quelque temps les travaux relatifs à l'égout de Glen Brook ont été repris et, sous les ordres du surintendant, poussés d'une façon très active. Lorsque ces travaux seront terminés on pourra effectuer les travaux d'amélioration des terrains que l'on se propose de faire depuis longtemps et qui ajouteront beaucoup à la beauté de cette partie de la réserve qui longe la rue Columbia; aussi une fois effectués ces travaux nous donneront six ou sept acres de terre de plus à cultiver et agrandiront ainsi notre domaine agricole déjà si restreint. Un autre travail important entrepris au cours de l'année a été la construction du vestibule central et du dôme. Dès que ces travaux seront terminés l'apparence des édifices y aura considérablement gagné au point de vue de l'architecture; ils ajouteront à la sécurité de la prison et contribueront grandement à faciliter les occupations de routine.

Dans un rapport récent le surintendant demandait qu'on améliore le régime alimentaire de la prison — non pas sous le rapport de la qualité ou de la quantité des aliments, mais dans la préparation et le service des repas en vue d'obvier à la monotonie. Une certaine classe de prisonniers se plaindra toujours, mais lorsque des hommes bien élevés et industrieux se plaignent, c'est une autre affaire, et c'est la monotonie du régime alimentaire qui fait le sujet de leurs plaintes. Ainsi, par exemple, une grande partie des bienfaits provenant d'un service d'aliments de première qualité est en pure perte à cause de la répétition quotidienne de la forme sous laquelle ces aliments arrivent aux prisonniers.

ALBERTA.

Le directeur intérimaire, W. Meighen, fait rapport dans les termes suivants:

Ce n'est que le premier avril 1920 que j'ai été chargé de la direction de cette institution et, à cause de cela, ce rapport traite surtout des travaux accomplis pendant l'année sous la direction du directeur Ponsford qui aujourd'hui est en charge au pénitencier de Kingston.

Voici le mouvement des détenus de cette institution pour l'exercice se terminant le 31 mars 1920:

Incarcérés à minuit, le 31 mars 1919, 121. Reçus au cours de l'exercice, 721; libérés durant l'année par expiration de la sentence, 11; libérés sur parole, 13; par voie de pardon, 7; pour être déportés, 3; par ordre du tribunal, 3; transférée à Kingston, 1 (une femme); transféré à l'asile des aliénés de Ponoka, 1; transférés au pénitencier de la Saskatchewan, à Prince Albert, 75; transférés au pénitencier du Manitoba, à Stoney Mountain, 45. A minuit, le 31 mars 1920, il en restait 34.

Les opérations agricoles ont donné de nouveau cette année des résultats satisfaisants. Sur une étendue de 45 acres on a récolté 3,686 boisseaux d'avoine; neuf acres et demie ont donné 227 boisseaux de blé. La récolte de pommes de terre a été moins bonne que les années précédentes; cependant, nous en avons récolté 2,250 boisseaux sur une étendue de 13 acres. La récolte de légumes a donné un magnifique rendement; de fait, nous avons pu en vendre de grandes quantités après avoir prévu aux besoins de l'institution.

Sur la réserve qui est située près de la voie du Grand-Tronc-Pacifique on a percé un puits de mine d'une profondeur de 235 pieds; à cette profondeur on a frappé une couche de houille pure de cinq pieds d'épaisseur. Ce travail a été effectué dans le plus court délai qu'on ait connu dans la province de l'Alberta. Les opérations commencèrent le 19 mai et le 13 août on avait terminé la tâche. Outre le creusage, ces travaux impliquaient le boisage du puits de mine et l'étayage de la fondation au moyen de poutres en bois de 14 pouces carrés et de 14 pieds de long. On prétend que jusqu'ici aucun puits de mine dans la province n'a été percé à une profondeur de 200 pieds en moins de trois mois. Il est à noter que ce creusage n'a été fait qu'au pic et à la pelle, au pilon et au coinçage, et sans faire usage de poudre. Il n'y eut aucun accident au cours de ces travaux, contrairement à ce qu'il arrive souvent dans les entreprises du genre, même en n'y employant que la main-d'œuvre la plus expérimentée.

Le puits mesuré à l'extérieur est de 9 par 18 pieds et se divise en trois compartiments de même grandeur; deux de ces compartiments servent à l'extraction de la houille au moyen de godets ou de cuves; le troisième est séparé des deux autres par un mur composé de deux rangs de planches avec une épaisseur de papier goudronné entre eux; ceci rend hermétique ce compartiment qui sert à recevoir un escalier d'urgence par où les travailleurs peuvent sortir en cas de danger.

Le peu d'eau qui jusqu'ici a pu pénétrer jusqu'à la couche a été drainée dans un puisard d'où elle est extraite par une petite pompe Cornish pendant les heures de travail.

On a construit une caisse de culbutage de 50 pieds de haut avec une plate-forme de chargement attenante de 30 pieds de haut pour élever et décharger le charbon et le rendre dans les couloirs. On a construit un de ces couloirs pour décharger la mine directement dans les wagons placés sur notre voie de chargement, un autre pour le charbon passé au crible et un troisième pour la menaille.

On a également construit une chambre de la machine, de 20 pieds par 22, dans laquelle on a placé un monte-charge électrique solidement construit sur un massif de béton de 7 pieds par 10 à la base et de 8 pieds de profondeur, diminuant graduellement vers la surface jusqu'à la grosseur du monte-charge.

On a aussi construit une rallonge à la chambre des chaudières, et on a installé une nouvelle chaudière de 150 H.P. comme auxiliaire des deux premières. Il fallait ajouter cette chaudière pour fournir la vapeur nécessaire à l'actionnement des machines reliées aux trois nouveaux générateurs électriques. Deux de ces générateurs ont été installés dans une nouvelle chambre contiguë des générateurs.

Du jour où l'on a attaqué la mine, soit le 18 août 1919, jusqu'au 31 mars 1920, fin de l'exercice, on a extrait 4,746 tonnes de charbon au pic, sans employer de poudre ni aucun mécanisme, simplement en creusant dans les coupes transversales pour établir des conduites d'aérage. On n'enlevait pas de piliers. Tous les piliers faits jusqu'ici sont de 60 pieds par 30.

Comme la plus grande partie du travail de développement est terminée, dans la mine, et que l'entreprise entière, jusqu'ici, a été exécutée d'une manière économique et heureuse, il devrait y avoir peu ou point de difficulté à disposer de la mine, telle qu'elle est aujourd'hui, à un profit raisonnable pour le département.

Le travail a recommencé de bonne heure au printemps, à la nouvelle maison du gardien, et à l'automne les murs extérieurs et le toit étaient finis, mais comme il y avait du travail à faire dans la mine, en hiver, on a suspendu le travail à l'intérieur de la maison.

Tout le travail requis des divers ateliers a été bien surveillé par les instructeurs chargés de la direction.

Les chapelains catholique et protestant rapportent que la conduite des détenus est bonne lorsqu'ils assistent à des offices religieux.

Au cours de l'année, dans l'heure du midi, il y avait une classe. Plusieurs ont acquis une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et des éléments de l'arithmétique.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite du surintendant des pénitenciers qui a chaudement félicité le gardien sur l'efficacité de son administration et le personnel sur son excellente discipline.

Je suis heureux de dire que la discipline des prisonniers, en somme, a été bonne et que les officiers ont rempli leurs fonctions avec diligence et efficacité.

SASKATCHEWAN.

W. J. MacLeod, directeur, rapporte ce qui suit:

La population, le 31 mars 1919, était de 116. Au cours de l'an dernier nous avons reçu 58 forçats de cette province et 75 ont été transférés d'Edmonton. Nous en avons laissé aller 20 par suite de l'expiration de leur sentence, 14 sur parole; un homme et une femme qui ont été transférés, 20 pour cause d'amnistie, un qui a été déporté, 3 par suite d'une ordonnance de la cour et deux qui ont été remis aux autorités provinciales (aliénés). Il nous restait 186 détenus à la fin de l'exercice. Cela comprend 6 prisonniers de l'asile provincial des aliénés.

Nous avons terminé, au cours de l'exercice, les travaux suivants qui avaient été jugés nécessaires:

Aile des cellules (aile sud) et remise à voitures; rallonge aux nouveaux ateliers où l'on a transporté les tailleurs, les cordonniers et la blanchisserie; remplacement des vieux planchers de bois des ateliers de l'ouest par des parquets en béton; transport des ateliers de mécaniques, de forge et de charpenterie dans de nouveaux quartiers; extension de la cour de 129 pieds pour faire de la place pour de nouvelles constructions; déplacement de murs; déplacement de la grande porte pour qu'elle donne à l'est; construction d'un chemin de la principale grande route à la nouvelle porte; creusage de 236 pieds par 70 pour la nouvelle aile des cellules; parachèvement du réservoir d'eau de pluie, qui sert maintenant, et fabrication de 360,000 briques de bonne qualité.

Durant l'exercice, nous avons cultivé 435 acres de terre. La saison ayant été exceptionnellement sèche, notre récolte a été maigre, mais tout de même la ferme accuse un profit de $1,950.99. Nous avons battu 1,055 boisseaux de blé, 3,570 d'avoine, 1,055 d'orge, et 110 de pois et d'avoine; nous avons mis en balles 10 tonnes de fourrage vert et 82 tonnes de foin; nous avons emmagasiné 3,262 boisseaux de pommes de terre et vendu, soit au pourvoyeur ou à des clients de l'extérieur, pour $3,849.68 de porc habillé.

Dans l'hiver, nous avons coupé et transporté 200 cordes de bois, extrait 1,385 yards cubes de gravier et emmagasiné une quantité de glace suffisante pour les besoins.

Nous avons eu de l'école tous les jours ouvrables de l'année et les élèves y ont fait de bons progrès.

Les chapelains ont surveillé attentivement les intérêts spirituels des détenus et tous deux font rapport qu'ils sont bien satisfaits de la manière dont ils sont appréciés et écoutés par les prisonniers.

La bibliothèque, qui contient des centaines de bons livres, a été bien achalandée. Il y avait aussi un certain nombre de bons magasines que les détenus aimaient beaucoup à lire. Certains prisonniers ont eu la permission de choisir des branches d'étude spéciales et ont eu des livres spéciaux pour les aider, Ainsi, ils se préparent à vivre mieux et d'une façon plus utile, à leur sortie.

Le médecin rapporte que la ventilation et les conditions hygiéniques de l'établissement sont excellentes et que l'égout donne complète satisfaction. La santé des détenus a été exceptionnellement bonne. Ils ont heureusement échappé à l'influenza épidémique et à la petite vérole, bien qu'il y en eût un certain nombre de cas dans la localité. Un seul détenu a été transporté à l'asile des aliénés. C'était un cas sérieux de masturbation.

Je suis heureux de faire rapport que la conduite des prisonniers a été très bonne, sauf une exception, un incorrigible qui sert son troisième terme et qui a fini par être transféré au pénitencier de Kingston.

Il me fait également plaisir de dire que l'augmentation du nombre des congés de 14 à 21 et la permission pour les chefs de discipline de prendre congé du service tous les huit jours a produit d'excellents résultats, car avant cela les chefs faisaient environ onze heures de service.

Le surintendant nous a fait visite au cours de l'exercice et nous avons été heureux de le recevoir. Je suis d'avis que ces visites devraient se faire au moins une fois l'an. Elles aident beaucoup. Je puis alors parler de l'administration de la prison en général et discuter les questions relatives à l'aide à donner aux malheureux dont j'ai la charge. C'est beaucoup mieux, à mon sens, que de discuter ces questions par correspondance. Ce dernier mode est généralement peu satisfaisant.

APPENDICE C—ÉTAT DES DÉBOURSÉS

KINGSTON

Personnel:		
Salaires et allocations de retraite..	$108,624 16	
Uniformes et ordinaire..	8,263 49	
Bonis..	40,780 54	
		$157,668 19
Entretien des prisonniers:		
Rations..	$ 41,207 11	
Vêtements et médicaments..	22,464 42	
		63,671 53
Frais de libération:		
Complets et allocation de sortie..	$ 5,916 94	
Transfert et détention..	60 70	
		5,977 64
Frais de service:		
Chauffage, éclairage et eau..	$ 28,889 55	
Entretien des bâtisses et des machines..	10,087 66	
Chapelles, écoles et bibliothèque..	1,209 93	
Frais de bureau..	2,239 71	
		42,426 85
Industries:		
Ferme..	$ 6,489 82	
Ateliers..	19,141 49	
Ficelle d'engerbage..	1,234 27	
		26,865 58
Matériel de prison:		
Machines..	$ 2,561 10	
Ameublement..	2,866 67	
Ustensiles et voitures..	527 46	
Terre, édifices et murs..	38,245 64	
		44,200 87
Divers:		
Annonces et frais de voyage..	$ 143 30	
Spécial..	670 73	
		814 03
		$341,624 69

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Personnel:		
Salaires et allocations de retraite..	$ 84,298 82	
Uniformes et ordinaire..	5,448 38	
Bonis..	33,633 76	
		$123,380 96
Entretien des prisonniers:		
Vivres..	$ 31,928 32	
Vêtements et médicaments..	14,574 17	
		46,502 49
Frais de libération:		
Vêtements et allocation de sortie..	$ 3,784 66	
Transport et inhumations..	216 46	
		4,001 12
Frais de service:		
Chauffage, éclairage et service d'eau..	$ 21,665 06	
Entretien des bâtiments et des machines..	18,676 85	
Chapelles, écoles et bibliothèque..	911 06	
Dépense de bureau..	1,179 06	
		42,432 03
Industries:		
Ferme..	$ 3,742 00	
Ateliers..	6,645 87	
		10,387 87
Matériel de prison:		
Machines..	$ 728 71	
Ameublement..	3,451 74	
Ustensiles et véhicules..	3,182 25	
Terrains, édifices et murs d'enceinte..	8,434 84	
		15,797 54
Divers:		
Annonces et frais de voyage..	$ 120 82	
Dépenses spéciales..	109 34	
		230 16
		$242,732 17

ÉTAT DES DÉBOURSÉS—*Suite*

DORCHESTER

Personnel:		
Salaires et allocations de retraite	$ 63,866 31	
Uniformes et ordinaire	4,476 80	
Bonis	20,930 32	
		$ 89,273 43
Entretien des prisonniers:		
Rations	$ 14,412 38	
Vêtements et médicaments	10,480 33	
		24,892 71
Frais de libération:		
Vêtements et allocations de sortie	$ 3,437 89	
Transferts et inhumation	959 07	
		4,396 96
Frais de service:		
Chauffage, éclairage et service d'eau	$ 16,409 43	
Entretien des édifices et des machines	6,536 13	
Chapelles, écoles et bibliothèque	480 04	
Dépenses de bureau	799 06	
		24,224 66
Industries:		
Ferme	$ 5,346 41	
Ateliers	5,142 27	
		10,488 68
Matériel de prison:		
Machines	$ 4,787 10	
Ameublement	2,051 98	
Ustensiles et véhicules	1,521 76	
Terrain, édifices et murs d'enceinte	15,506 94	
		23,867 78
Divers:		
Annonces et frais de voyage	$ 175 17	
Dépenses spéciales	121 77	
		296 94
		$177,441 16

MANITOBA

Personnel:		
Salaires et pensions	$ 41,470 12	
Uniformes et ordinaire	2,335 77	
Allocations pour entretien	15,312 54	
		$ 59,118 43
Entretien des prisonniers:		
Rations	$ 7,697 95	
Vêtements et médicaments	5,992 23	
		13,690 18
Frais de libération:		
Vêtements et allocations de sortie	$ 2,228 35	
Permutations et enterrements	582 95	
		2,811 30
Dépenses générales:		
Chauffage, éclairage et service d'eau	$ 11,395 69	
Entretien des édifices et machines	2,268 60	
Chapelles, écoles et bibliothèque	484 93	
Frais de bureau	576 25	
		14,725 47
Industries:		
Ferme	$ 2,372 32	
Ateliers des travaux	1,895 17	
		4,267 49
Matériel de prison:		
Machines	$ 1,544 27	
Ameublement	1,832 29	
Ustensiles et véhicules	235 01	
Terrains, édifices et murs d'enceinte	5,830 91	
		9,442 48
Divers:		
Annonces et voyages	$ 45 04	
Spéciaux	1,031 70	
		1,076 74
		$105,132 09

ÉTAT DES DÉBOURSÉS—*Suite.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Personnel:		
Salaires et allocations de retraite..	$ 42,483 90	
Uniformes et ordinaire..	1,648 62	
Bonis..	15,404 61	
		$ 59,537 13
Entretien des détenus:		
Rations..	$ 10,061 91	
Vêtements et médicaments..	4,066 38	
		14,128 29
Frais de libération:		
Vêtements et allocations..	$ 1,207 24	
Transferts et inhumations..	1,084 20	
		2,291 44
Frais d'exploitation:		
Chauffage, éclairage et service d'eau..	$ 5,064 15	
Entretien des bâtiments et des machines.. ..	1,537 53	
Chapelles, écoles et bibliothèque..	408 85	
Dépenses de bureau..	1,155 64	
		8,166 17
Industries:		
Ferme..	$ 1,926 25	
Ateliers..	1,111 38	
		3,477 39
Matériel de prison:		
Fournitures..	$ 247 00	
Ustensiles et véhicules..	247 00	
Terrains, édifices et murs d'enceinte..	3,139 65	
		3,477 39
Divers:		
Annonces et frais de voyage..	34 75	
Dépenses spéciales..	57 00	
		91 75
		$ 90,729 80

ALBERTA

Personnel:		
Salaires et allocations de retraite..	$ 45,191 83	
Uniformes et ordinaire..	3,942 60	
Bonis..	16,871 07	
		$ 66,005 50
Entretien des détenus:		
Rations..	$ 8,023 25	
Vêtements et médicaments..	3,248 02	
		11,271 27
Frais de libération:		
Habits des libérés et indemnités..	$ 655 40	
Transferts et inhumations..	4,082 30	
		4,737 70
Frais d'exploitation:		
Chauffage, éclairage et eau..	$ 2,168 96	
Entretien des édifices et de la machinerie.. ..	1,426 03	
Chapelles, écoles et bibliothèque..	253 30	
Frais de bureau..	1,163 82	
		5,012 11
Industries:		
Ferme..	$ 836 37	
Ateliers..	4,613 77	
Houillère..	6,149 89	
		11,600 03
Matériel de prison:		
Machines..	$ 5,820 70	
Fournitures..	364 04	
Ustensiles et voitures..	352 35	
Terrains, édifices et murs..	10,305 72	
		16,842 81
Divers:		
Annonces et voyages..	$ 1,347 75	
Dépenses spéciales..	927 00	
		2,274 75
		$117,744 17

ÉTAT DES DÉBOURSÉS—*Fin.*

SASKATCHEWAN

Personnel:		
Salaires et allocations de retraite	$ 36,965 82	
Uniformes et ordinaires	2,817 34	
Bonis	13,095 34	
		$ 52,878 50
Entretien des détenus:		
Vivres	$ 7,426 56	
Vêtements et médicaments	4,565 18	
		11,991 74
Frais de libération:		
Vêtements de libération et allocations	$ 1,411 43	
Transfert et inhumations	1,149 20	
		2,560 63
Frais d'exploitation:		
Chauffage, lumière et service d'eau	$ 7,405 32	
Entretien des édifices et des machineries	3,491 99	
Chapelles, écoles et bibliothèque	309 21	
Dépenses de bureau	888 51	
		12,095 03
Industries:		
Ferme	$ 1,651 98	
Ateliers	2,146 84	
		3,798 82
Matériel de prison:		
Machines	$ 1,399 45	
Fournitures	734 16	
Ustensiles et véhicules	414 02	
Terrains, édifices et murs	11,555 21	
		14,102 84
Divers:		
Annonces et voyages	$ 67 90	
Dépenses spéciales	173 45	
		241 35
		$ 97,668 91

PÉNITENCIERS EN GÉNÉRAL.

Salaire de l'acheteur, G. A. Dillon, 12 mois	$ 3,400 00	
Salaire de Mlle Grant, 12 mois	900 00	
Salaire de Mlle Brill, 12 mois	627 29	
Indemnités à Mlle Grant et à Mlle Brill	770 02	
Loyer de bureau	247 00	
Nettoyage de bureau, 10 mois	30 00	
Petit compte	10 75	
Frais de bureau	14 59	
		$ 5,999 65
Impressions, divers	$ 54 50	
Valises	51 30	
Allocations aux libérés sur parole	207 25	
		313 05
		$ 6,312 70

RAPPORT DU MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE DU CANADA

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

[N° 36—1921] 15533—1

A son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport du ministère de la Milice et de la Défense pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

Respectueusement soumis,

R. GUTHRIE,

Ministre de la Milice et de la Défense.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE, OTTAWA,
31 décembre 1920.

OTTAWA, le 28 décembre 1920.

A l'honorable Ministre,
Ministère de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération—pour déposer sur la table de la Chambre—le présent rapport annuel du ministère de la Milice et de la Défense pour l'exercice de 1919-20.

Ce rapport couvre tout l'exercice pour ce qui a trait aux états financiers et aux rapports des surintendants des deux arsenaux fédéraux, du commandant et de la commission d'inspection du Collège militaire royal.

La balance du rapport contient un sommaire du travail accompli par les différentes divisions du ministère pendant la période s'écoulant du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920; un sommaire du travail exécuté pendant la période s'écoulant du 1er novembre 1918 au 31 octobre 1919 ayant été publié dans le Mémoire n° 6 relatif aux travaux du ministère de la Milice et de la Défense déposé sur la table de la Chambre à la dernière session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EUG. FISET,
Major général,
Sous-ministre.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS :

De l'Inspecteur général et Conseiller Militaire.

De l'Adjudant général.

Du Quartier-maître général.

De l'Officier payeur.

Du Comptable en Chef.

Du Sous-ministre adjoint.

APPENDICES :

A.-B.—Etats financiers.

C. —Rapport du Surintendant de l'arsenal fédéral, Québec.

D. —Rapport du Surintendant de l'arsenal fédéral, Lindsay.

E. —Rapport du Commandant, Collège militaire royal.

F. —Rapport de la Commission d'inspection, Collège militaire royal.

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE DU CANADA

Pour l'exercice clos le 31 mars 1920

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL ET CONSEILLER MILITAIRE, POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE 1919 AU 31 MARS 1920.

Politique militaire

Depuis la présentation du Mémoire (No. 6) relatif aux travaux du ministère de la Milice et de la Défense, du 1er novembre 1918 au 31 mars 1919, il y a eu peu de changement dans la politique militaire suivie par le ministère.

Il n'y a aucun doute que la politique militaire impériale sera étudiée sous tous ses aspects lorsque les ministres du cabinet assisteront à la Conférence Impériale.

Défense

Durant la courte période qui fait l'objet de ce rapport il n'y a eu aucun changement important dans la politique générale de défense. L'Etat-major général met à profit les leçons apprises pendant la grande guerre et consacre son attention à l'organisation future de la milice canadienne.

Dans l'intervalle la milice active permanente est en voie de réorganisation. Les devoirs des troupes permanentes qui, d'ailleurs, sont les mêmes que pour toute la milice active, consistent à défendre le pays et à appuyer les autorités civiles. Outre ces devoirs il incombe aux troupes permanentes de former des instructeurs pour la milice active, de maintenir le niveau des connaissances militaires et de fournir les unités permanentes dans les garnisons des ports défendus—Halifax et Esquimalt. Ces unités permanentes sont nécessaires pour leur protection en cas d'attaque soudaine, aussi bien que pour la préservation des ouvrages de défense.

Le comité naval et militaire

Ce comité (ci-devant connu sous le nom de comité interdépartemental) a été en fonction pendant toute la guerre et il a grandement aidé, et il aide encore, à régulariser le travail du Service naval et du ministère de la Milice au sujet des questions qui concernent les deux départements, et surtout celles qui ont trait à la défense du littoral. Maintenir une coopération intime entre le Service naval, le ministère de la Milice et la Commission de l'Air est de la plus haute importance, et par conséquent, nous espérons pouvoir établir, au cours de l'année prochaine, un Comité de Défense composé d'un membre du Service naval, du ministère de la Milice, de la Commission de l'Air et du Commissaire de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada.

Intelligence militaire

La section d'Intelligence continue à faire l'échange de renseignements avec la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, le Service naval et les autres départements de l'Etat. La section est restée en correspondance avec les Dominions d'outre-mer, avec le directorat de l'intelligence militaire du War Office, les attachés naval et militaire de l'ambassade britannique à Washington et le département d'Intelligence du gouvernement des Etats-Unis.

Le personnel d'Intelligence dans les divers districts militaires est virtuellement réduit à ses proportions d'avant-guerre, conformément à la politique maintenant suivie pour ce qui concerne le travail de colliger et compiler les renseignements obtenus.

Entraînement

Durant la période couverte par le présent rapport, du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920, la milice canadienne a traversé une phase de transition. Les anciennes unités militaires non-permanentes qui existaient avant la guerre étaient devenues plus ou moins indolentes et avaient besoin d'une réorganisation complète.

Par conséquent, un comité de réorganisation a été nommé, composé des représentants de la milice active et des troupes d'outre-mer. Pour les attributions, etc., de ce comité, voir le rapport de l'adjudant général.

Dans les conditions qui existaient alors c'était une tâche très difficile que de faire faire de l'entraînement; cependant, le tableau suivant indiquera les unités qui ont fait de l'entraînement:—

District militaire *Unité*

1. Oxford Rifles; 2e batterie de mitrailleuses.
2. 2e régiment (Queen's Own Rifles, du Canada); 10e régiment (Royal Grenadiers); 13e régiment Royal; 19e Lincoln Regiment; 38e régiment (Dufferin Rifles du Canada); 91e régiment (Canadian Highlanders); la Garde du Corps du Gouverneur général; 9e caval. Mississauga; 110e régiment Irlandais; 1ère batterie de mitrailleuses; 3e batterie de mitrailleuses.
3. Les Gardes à pieds du Gouverneur général; régiment de Kingston (Princess of Wales Own); Argyll Light Infantry; 4e batterie de mitrailleuses.
4. Les Carabiniers Mont-Royal; 1ère batterie de mitrailleuses automatiques.
5. 5e batterie de mitrailleuses.
6. Régiment de la Nouvelle-Ecosse.
7. St. John Fusiliers; 7e batterie de mitrailleuses.
10. Cameron Highlanders du Canada; les Carabiniers de Winnipeg; les Grenadiers de Winnipeg; l'Infanterie légère de Winnipeg; 10e batterie de mitrailleuses.
11. 2e batterie de mitrailleuses automatiques; 11e batterie de mitrailleuses.
12. Aucune.
13. Régiment de Calgary, 19e Dragons d'Alberta, 13e batterie de mitrailleuses.

Les troupes permanentes ont subi une réorganisation et le travail s'est concentré à former le personnel des diverses unités en vue de mettre ceux qui en font partie en état d'accomplir leurs devoirs comme instructeurs de la milice active.

Mousqueterie

La division de mousqueterie s'est surtout occupée de la réorganisation des diverses associations de tir.

Mitrailleuses

Le corps de tir à la mitrailleuse a été créé et les unités permanentes, comme les unités non permanentes, ont fait des progrès sensibles.

Signaux

Le corps de signaleurs n'est présentement que partiellement organisé et il faudra y consacrer beaucoup d'attention pour le conduire au degré d'efficacité nécessaire.

Ecoles

Durant cette période il n'y a pas eu d'école Royale, ou provisoire d'instruction.

Service du génie

Un état complet concernant les travaux du génie entrepris jusqu'au 1er novembre 1919 est compris dans le Mémoire n° 6. Durant les autres mois de l'exercice les travaux ordinaires de réparations et d'entretien ont été exécutés, outre le soin de la correspondance, la vérification des progrès accomplis et la rédaction finale des rapports sur les ouvrages commencés avant le 1er novembre.

On a continué à restaurer les édifices qui ont été utilisés pendant la guerre.

Les édifices suivants, salles d'exercice, bâtiments, hôpitaux, etc., ont subi des réparations ou des modifications:—

Salles d'armes, Windsor; salle d'armes de Guelph; l'hôpital orthopédique du Dominion, Toronto; hôpital de Rosedale, Toronto; hôpital militaire St. Andrews, de Toronto; hôpital de base, Toronto; casernes de Long Branch, Toronto; Brant House Hospital, Burlington; salle d'exercice de St-Catherines; Oak Hill Convalescent Hospital, St. Catharines; salle d'armes de Pembroke; salle d'armes de Peterborough; salle d'armes de Belleville; hôpital militaire et édifice dentaire, Québec; édifice dentaire, Québec; salle d'exercice de Québec; Pine Hill Hospital, Halifax; casernes Wellington, Halifax; salle d'armes de Woodstock, N.-B.

Les édifices suivants ont été réparés à neuf une fois rendus à leurs propriétaires: édifice de la Nova Scotia Carriage Works, Amherst, N.-E.; édifices de l'exposition, Chatham, N.-B.; Irving House, Victoria, C.-B.; écoles Alexandra, Regina, Sask.

Vente des bâtisses abandonnées

Les bâtisses érigées pour l'usage des F.E.C. en divers endroits du Canada ont été vendues par soumissions publiques, alors qu'elles ne devaient plus servir à ces fins ni à d'autres fins militaires.

Vente du surplus du matériel

Le surplus du matériel des services du génie qui avait été utilisé pour l'équipement des bâtisses destinées aux fins de la démobilisation a été vendu par soumission publique par l'intermédiaire de la commission d'achats de guerre.

Achat de propriétés

Québec, immeuble sur la rue Champlain; Ottawa, terrains de sépulture au cimetière Beechwood, terrain de sépulture au cimetière Notre-Dame; London, terrain de sépulture au cimetière de London; Guelph, terrain au cimetière de Guelph; Kemptville, emplacement pour salle d'exercice; Low-Point, Cap-Breton, emplacement pour batterie; Summerside, I.-P.-E., champ de tir, terrain additionnel; Wallace, N.-E., salle d'exercice et emplacement.

Terrains militaires cédés à bail

Plusieurs lopins de terre non requis pour des fins militaires ont été cédés à bail pour des termes de courte durée et les baux pour d'autres terrains qui étaient expirés ont été ou renouvelés, ou des nouvelles soumissions ont été démandées et de nouveaux baux accordés.

Arpentages

Remarques générales

Les travaux de campagne étaient virtuellement terminés le 1er novembre, sauf un petit groupe d'ouvriers qui travaillaient encore à cette époque pour terminer quelques travaux spéciaux dans le Cap-Breton, ainsi que certains nivellements dans les districts Aston et Bécancour, Québec, lesquels travaux ont été poursuivis aussi longtemps que la température a pu le permettre.

Durant la période comprise entre le 10 novembre et le 18 décembre les ingénieurs topographes qui tous avaient travaillé dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton s'en retournèrent à Ottawa, vu que chacun d'entre eux avait terminé la feuille d'instructions comprises dans son engagement; mais cependant il y en eut un qui est resté jusqu'au 31 janvier.

Contrôle au moyen d'instruments

Au cours des deux premières semaines de novembre un groupe de quatre hommes ont été employés dans le Cap-Breton à se procurer les renseignements nécessaires pour aider à faire la topographie d'une région fortement boisée. Le travail a cessé le 12 novembre vu la température. Les nivellements ont été pris dans Québec, près d'Aston, jusqu'au 20 décembre.

Au cours de l'hiver les travaux de l'été, consistant en notes concernant les lignes de traverse et les nivellements ont été réduits, compilés, vérifiés et mis en index d'une façon permanente. Les notes concernant la triangulation des districts assignés aux topographes pour la saison 1920 ont été mises en carte—les graphiques de Mira et de Louisbourg, Cap-Breton.

L'index permanent de tous les travaux de contrôle est maintenant terminé et se trouve dans un état tel que tout détail relatif au contrôle dans les graphiques terminés peut être trouvé sans retard.

Topographie

Au 1er novembre les travaux se poursuivaient dans les districts de Halifax, Sydney, et St-Malachie, Québec. Le graphique de St-Malachie a été terminé. Un effort a été tenté pour terminer le graphique de Uniacke, mais vers la fin de janvier la température nous força à abandonner le travail; il restait quinze milles carrés à faire pour 1920.

Les topographes, au cours des mois d'hiver, s'occupent généralement de finir leurs cartes à division plane et de préparer la besogne pour la saison suivante. Les vérifications des lignes de traverse des graphiques de Mira et de Louisbourg, C.-B., ont été mises en carte, transférées à de nouvelles cartes à division plane, l'intérieur devant être rempli par les topographes une fois en campagne, Il est procédé à la compilation des listes des nivellements et des points de repère, etc., du district.

Outre les deux graphiques préparés au Cap-Breton les travaux préliminaires nécessaires out été terminés en vue des levés topographiques pour les graphiques de Yamaska, Aston, Trois-Rivières et Bécancourt, Québec.

Parmi les autres travaux, la frontière internationale le long du St-Laurent et des grands lacs a été mise en carte sur toutes les feuilles intéressées et paraîtra à l'avenir sur tous les nouveaux imprimés.

Dessin

Le nombre des nouvelles cartes topographiques de 1 pouce qui ont été terminées est moins considérable que d'habitude, vu que deux dessinateurs ont été constamment occupés au bureau de la section historique, du 22 octobre au 15 décembre, et il a fallu exécuter beaucoup de traçage sur pierre pour préparer les planches pour l'impression des vingt-six cartes servant d'illustrations dans le Vol. 1 de la Narration de la Guerre.

Le dessin des cartes de 1 pouce de Québec, Orléans, Portneuf et Chaudière a été terminé, et l'on dessine actuellement les cartes de 1 pouce de Sherbrooke, Coaticook, Sambro, Halifax et Chezzetcook.

Pendant environ trois mois le graveur a été occupé à changer la ligne de frontière internationale sur quinze planches et il est actuellement à graver les planches pour les cartes de ½ p. de Kingston.

Reproduction des cartes

La carte de Chaudière de la série de un pouce et de Sydney, N.-E., de 2 pouces au mille, sont les seules cartes topographiques nouvelles qui soient imprimées. On a imprimé de nouveau les cartes de 1 pouce de Belœil, Lacolle, Belle-Rivière et Memphrémagog.

Quinze cents exemplaires des vingt-six cartes—dont quelques-unes en cinq couleurs—ont été imprimées pour le Vol. 1 de la Narration de la Guerre et mille exemplaires de quatorze cartes pour le rapport intérimaire du Commandant du corps.

Des reproductions des champs de tir avec mannequins, des diagrammes du Collège militaire royal pour l'inspection du petit équipement et les rayons pour l'y déposer, et trois cartes pour des fins d'examen ont été imprimés pour le Collège militaire royal de Kingston.

Outre ce qui précède, trois séries de verres à lanternes pour des fins de conférence ont été préparées, comprenant :—

a. 155 vues sur verre et 82 imprimés au prussiate pour le Collège militaire royal.

b. 57 vues sur verre pour le Collège militaire royal.

c. 51 planches pour le Directeur de l'entraînement militaire.

Le total des cartes imprimées est de 57,377 avec 82 imprimés au prussiate et 216 vues sur verre à lanternes.

Emission de cartes

Le nombre total des cartes distribuées a été de 17,490, savoir :—

Rapport du commandant	14,000
Cartes de 1 p. et de ½ p., topograph. (gratuites)	1,814
Cartes de 1 p. et de ½ p., topograph. (vendues)	1,238
Diagrammes, etc	438
Total	17,490

L'impression des quarante cartes mentionnées précédemment pour la Narration de la Guerre et pour le rapport intérimaire du Commandant a eu pour résultat d'effectuer une économie considérable au ministère. Toutes les planches à impression sont conservées; on peut imprimer de nouvelles cartes à peu de frais.

Section historique

Réception et classification des archives

Durant l'été de 1919 il a été reçu neuf expéditions de documents d'Angleterre, soit 418 caisses. On s'est occupé immédiatement du triage et de la classification de ces archives; 200 caisses de 400 colis ont été examinés et classifiés. Les originaux des journaux (diaries) de guerre ont été revisés, placés sous enveloppes et disposés de façon à être d'accès facile sur les rayons des cabinets en acier fournis pour leur réception. Les expéditions suivantes d'archives provenant des districts militaires du Canada ont été reçues, vérifiées et mises en ordre :

District militaire n° 2	1 caisse.
" " n° 3	10 caisses.
" " n° 13	1 caisse.

Index des journaux de guerre

Un index des documents contenus dans les journaux de guerre est passablement avancé. Cet index est complet en ce qui concerne les formations suivantes : quartiers généraux du corps canadien, divisions de l'infanterie, brigades d'infanterie.

Réparation des grands livres d'itinéraires

Un grand livre indiquant les mouvements quotidiens de toutes les unités des troupes expéditionnaires canadiennes en campagne est en voie de préparation. Autant que possible ce travail est exécuté d'après les copies en triplicata du Journal de la guerre, mais en l'absence de celles-ci il faut nécessairement référer aux copies originales.

Travaux de recherches par des investigateurs autorisés

De temps à autre certaines personnes ont été autorisées à consulter le journal et autres documents en vue d'y trouver des renseignements historiques, Des copies d'un nombre considérable de documents ont été fournies aux officiers des troupes permanentes qui désiraient les avoir afin de préparer des conférences. Plusieurs demandes de renseignements ont été reçues par le courrier, et chaque fois que la chose a été possible, ces renseignements ont été fournis; les demandes de ce genre exigent nécessairement beaucoup de recherches. Le volume de la correspondance a constamment augmenté.

Compilation des narrations

On s'est occupé de la compilation des narrations des opérations de la 1ère division canadienne en 1915, du corps canadien durant les cents derniers jours de la guerre et des opérations du corps d'artillerie canadien, et des progrès satisfaisants ont été accomplis sous ce rapport. Dans cette section on a également préparé une monographie sur la démobilisation et une copie au dactylographe de l'édition revisée du *Canadian Manual of Scouting and Sniping.*

Publications

Le second volume d'une histoire des troupes militaires et navales du Canada couvrant la période de la guerre de la révolution américaine de 1775-1778, contenant 280 pages, a été publié. Le troisième volume de cet ouvrage, d'une étendue à peu près semblable, couvrant la période de 1778-1784, est sous presse et les premières épreuves sur galées ont été lues. Un quatrième volume traitant de l'histoire militaire de la province de la Nouvelle-Escosse, de 1770-1874, est terminé et sera bientôt prêt pour l'imprimeur. Le premier volume des Archives de guerre du Canada, couvrant la formation et les opérations de la 1ère division canadienne du 4 août 1914 au 4 mai 1915, est aussi sous presse et une partie des épreuves sur galées ont été lues. Des cartes pour illustrer ce volume ont été préparées et imprimées par la division des arpentages militaires.

A. W. CURRIE, *général,*
Inspecteur général et conseiller militaire.

RAPPORT DE LA DIVISION DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL DURANT LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1er NOVEMBRE 1919 ET LE 31 MARS 1920

Un rapport avec détails complets des travaux de la division de l'adjudant général pour la période comprise entre le 1er novembre 1918 et le 31 octobre 1919 a été soumis dans l'état «B» du Mémoire n° 6, concernant le travail accompli au ministère de la Milice et de la Défense. Le présent rapport couvre donc la période comprise entre le 1er novembre 1919 et le 31 mars 1920.

Troupes permanentes

(*a*) *Reconstitution*

La réorganisation des troupes permanentes s'est faite aussi rapidement que possible. Un grand nombre d'officiers ont été retirés du service et sur les 1,200 demandes reçues les nominations ont été offertes à ceux des officiers qui avaient servi avec distinction pendant la guerre. On a choisi un certain nombre de sous-officiers de la troupe permanente qui avaient eu leur promotion pendant la guerre et on leur accorda une commission.

(*b*) *Recrutement*

Au cours de cette période le recrutement pour la troupe permanente a été lent à cause de la prospérité générale dans tout le pays et des salaires élevés qui étaient payés dans les occupations civiles. Une autre raison, c'est qu'un grand nombre de jeunes gens avaient fait du service de longue durée pendant la guerre et ils se souciaient peu de continuer à faire partie de l'armée, et surtout parce que l'accommodation dans les casernes du Canada laisse beaucoup à désirer.

Le recrutement cependant a été grandement aidé, pendant cette période, du fait que la solde de la troupe permanente a été augmentée de façon à la mettre un peu sur le même pied que les échelles de paye en vigueur dans la vie civile.

Troupes expéditionnaires canadiennes

(*a*) *Démobilisation*

La totalité des troupes d'outre-mer était virtuellement de retour au Canada au 31 mars 1920, à l'exception d'un petit groupe resté à Londres dans le but de voir au règlement final des affaires des troupes militaires d'outre-mer du Canada. On a fait tous les efforts pour démobiliser le reste du personnel des T.E.C. au Canada; ceux qui restèrent attachés étaient employés à remplir les fonctions suivantes:—

(*a*) Vérification et règlement des affaires des unités d'outre-mer et s'occupant des détails relatifs à la démobilisation du personnel retournant au Canada durant cette période.

(*b*) Personnel requis pour les services hospitaliers et dentaires.

La réduction effectuée dans les troupes expéditionnaires canadiennes au Canada pendant cette période a été comme suit:—

Effectif au 31 octobre 1919	5,185
Effectif au 31 mars 1920	2,466
Réduction	2,719

Sur les 2,466 encore sur l'effectif, 1,375 étaient encore employés dans les services médicaux et dentaires.

Le nombre des troupes revenues au Canada entre l'armistice et le 31 mars 1920 était de 15,300 officiers, et 257,990 autres grades, soit un total de 273,290. Le nombre rayé de l'effectif des unités au Canada pendant la période susdite a été de 2,711 officiers, 71,708 autres grades, soit un total de 74,419.

(b) Licenciement

Le licenciement des troupes expéditionnaires canadiennes s'est fait sans retard, aucune plainte n'ayant été virtuellement reçue.

(c) Rapatriement des dépendants de soldats d'Angleterre au Canada

Toute l'assistance possible a été accordée au ministère de l'Immigration et de la Colonisation en vue du rapatriement de tous les dépendants des soldats aussi rapidement que l'accommodation sur les navires pouvait le permettre.

(d) Transport des soldats du Canada en Angleterre

Le transport gratuit a été obtenu pour un certain nombre d'hommes qui avaient demandé d'être licenciés en Angleterre, avaient eu des offres d'emploi *de bonne foi* et étaient revenus au Canada pour continuer leur traitement médical, ou, dans le cas de quelques-uns, par erreur.

(e) Rapatriement des soldats licenciés en Angleterre

Pendant la guerre ou la démobilisation les soldats canadiens n'étaient licenciés en Angleterre que sur la preuve qu'il y avait un cas de maladie sérieuse parmi la famille du soldat en Angleterre, qu'il n'avait aucuns dépendants au Canada et qu'il possédait de bonne foi une offre d'emploi dans les Iles Britanniques, et n'était pas censé devenir une charge publique. Plusieurs de ces hommes se trouvèrent plus tard sans emploi et demandèrent à être rapatriés au Canada. Cela a été accompli avec la coopération du ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

(f) Commission des fonds régimentaires et inspecteur en chef des comptes

Le 4 décembre 1919 la position d'inspecteur en chef des comptes a été abolie et ses fonctions ont été fusionnées avec celles de la Commission des fonds régimentaires, le personnel étant réduit de 9 à 3. Ce personnel a été occupé à régler toutes les questions concernant les cantines et autres fonds régimentaires survenant au Canada; le règlement final de tous les fonds régimentaires des unités d'outre-mer démobilisées au Canada; la vérification et l'inspection des comptes et des fonds des régiments, des hôpitaux, des dépôts et de toutes unités ou de tous autres détachements de la milice active et permanente et non-permanente, et des unités et des détachements qui depuis 1914 ont été mis en service actif; l'émission de certificats des dégagements aux officiers commandants relativement au règlement final de toutes les unités et des fonds qui s'y rapportaient.

Des inspections pour l'apuration finale des comptes de toutes les unités des T.E.C. au Canada ont été faites à l'exception de trois unités médicales qui sont encore en fonctions. L'état-major a été dispersé et le travail d'apuration sera à l'avenir exécuté par le comptable en chef.

Milice active non permanente

Le comité de réorganisation (auquel allusion est faite dans le rapport de l'inspecteur général et conseiller militaire) nommé sous l'empire de l'Ordonnance de routine des troupes expéditionnaires canadiennes n° 1913, en date du 23 avril 1919, a terminé son travail et présenté son rapport.

Ce comité s'est réuni dans le but d'étudier et de faire rapport sur la question de savoir comment le mieux réaliser le projet d'incorporer dans la milice active les diverses unités des troupes expéditionnaires canadiennes qui ont fait du service au front, en vue de conserver leurs traditions et leur identité respectives sans cependant devoir élargir les cadres, sans préjudice au système d'organisation par divisions et en tenant justement compte des services qui, en différentes occasions, avant et pendant la guerre, ont été rendus par la milice elle-même.

Pour donner suite aux recommandations de ce comité, on a réorganisé les unités de la milice active non permanente et publié en conséquence des ordonnances générales.

On a ajouté à l'effectif de la milice active non permanente deux brigades de mitrailleurs montés, deux brigades de mitrailleurs réguliers et un escadron de mitrailleurs.

On effectue avec toute la rapidité possible la réorganisation des anciennes unités de la milice active, ainsi que la formation des nouvelles unités, en choisissant les officiers commandants et en remplissant les nouveaux cadres des officiers, donnant toujours la préférence à ceux qui ont fait du service au front. Les progrès dans cette voie ont été lents parce que les officiers que l'on voulait retenir au service, c'est-à-dire ceux qui ont le plus d'expérience, ont à s'occuper activement de leur propre réintégration dans la vie civile et beaucoup d'entre eux ne peuvent point y consacrer le temps nécessaire et faire face aux dépenses inévitables qu'exige la milice active non permanente.

Le recrutement de l'effectif s'est aussi fait lentement, car la majorité des anciens soldats ne sont guère prêts à assumer de nouvelles obligations et faire les sacrifices nécessaires qu'entraîne la formation militaire; d'autre part ceux qui n'ont pas servi pendant la guerre ne se pressent point à s'engager dans la milice.

Pendant cette période on a complété les mesures nécessaires pour la réussite de la tournée officielle de Son Altesse Royale le Prince de Galles. Ces arrangements furent faits sous la surveillance du secrétaire militaire de Son Excellence le Gouverneur général.

L'investiture des ordonnances et la présentation des médailles par Son Altesse Royale eurent lieu à l'hôtel du gouvernement le 7 décembre 1919.

Services de santé

En vue de clore les opérations de ces services on a donné suite au traitement des patients militaires et continué la démobilisation du personnel affecté auxdits services.

Le 1er novembre 1919, il y avait encore en opération 27 hôpitaux militaires capables de loger 7,382 patients et tenant à l'emploi 302 officiers, 377 gardes-malades et 1,927 autres presonnes.

A la fin de mars 1920, le nombre d'hôpitaux avait été réduit à 11; cette diminution étant effectuée par le transfert de 8 hôpitaux au ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile et la fermeture définitive de huit autres, réduisant ainsi de 187 officiers, 180 gardes-malades et 1,078 autres personnes, le personnel affecté aux hôpitaux.

Pendant cette période de temps on a ouvert des petits hôpitaux aux postes de milice permanente pour les soins à donner aux membres de ladite milice.

Le personnel employé à des travaux d'administration et de transport et à l'œuvre de la santé des troupes a été diminué de 152 officiers, 250 autres miliciens et 477 civils.

Au cours de la période qui fait le sujet de ce rapport, on a soigné 12,298 patients dans les hôpitaux; les commissions médicales ont tenu 9,386 séances et on a pris toutes les mesures voulues pour la démobilisation des membres des T.E.C.

Treize pour cent des malades admis à l'hôpital pendant cette période étaient atteints de l'influenza. Il y eut comparativement peu de décès parmi nos patients, puisque nous n'avons eu à enregistrer que 85 morts, dont la cause pour la plupart était la pneumonie, tout comme était le cas pendant la durée de la guerre.

La préparation du matériel pour le musée pathologique et médical, représentant les efforts combinés du corps médical de l'armée canadienne pendant la guerre en faveur du musée central de guerre, a été effectuée au laboratoire pathologique de l'université McGill, tandis qu'à l'université de Toronto on a fait des études médicales prolongées dans le domaine des archives des hôpitaux de guerre.

Une bonne partie de cette collection sera mise en montre à la réunion des chirurgiens américains qui sera tenue à Montréal en octobre 1920.

Des effets de surplus ayant servi à la médecine et à la chirurgie ont été recueillis dans tous les hôpitaux qui ont été fermés; on en a vendu aux hôpitaux civils et à des médecins qui ont donné leurs services au front pendant la guerre; on en a aussi passé au ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile. La somme totale des effets vendus jusqu'à date a donné $17,574.36, et ceux qui ont été transférés au ministère du Rétablissement des Soldats représentaient une valeur de $35,000. Certains produits provenant des hôpitaux fermés et fournis aux hôpitaux actifs représentaient une valeur de $3,379.43. L'équipement médical nécessaire à la formation future de la milice active est emmagasiné à trois endroits différents, savoir: à Halifax, pour les provinces maritimes; à Ottawa, pour le Canada central; et à Winnipeg, pour les provinces de l'Ouest.

Par suite des arrangements conclus avec le gouvernement impérial au sujet de la démobilisation des forces canadiennes, on reçoit maintenant tout l'équipement médical et technique destiné au service militaire de campagne et cela en qualité suffisante pour couvrir les besoins de quatre divisions.

Telle que projetée, la réorganisation du service de santé non permanent pourvoit à un nombre suffisant d'unités médicales pour le service de toute la milice. Dans chaque cas on a retenu le nombre accepté outre-mer pour les unités médicales. On a pu localiser toutes les unités médicales d'outre-mer représentant les diverses universités du Canada, de sorte que les relations et associations existant entre elles ne seront pas rompues.

Service dentaire

On a fait tous les efforts possibles en vue d'achever le traitement dentaire des membres démobilisés des forces expéditionnaires canadiennes.

Voici le rapport du travail exécuté par le service dentaire de l'armée canadienne au Canada du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920 :—

Plombages	64,946
Traitements	52,931
Cas de prophylaxie	8,778
Dentures artificielles, supérieures	1,816
Dentures artificielles, inférieures	1,008
Dentures partielles	4,437
Total	133,916

Services sur convalescents (cas spéciaux, y compris des couronnes en or, des ponts, des remplissages en or, etc.) :	
Nombre d'opérations	14,914

Pendant cette période il fut congédié de ce service—

Officiers	205
Autres rangs	250
Total	455

Le personnel comptait au 31 mars 1920—

Officiers	112
Autres rangs	164
Total	276

On a décidé de démobiliser sans délai le service dentaire de l'armée canadienne et de donner aux patients non encore soulagés tous les soins voulus en transmettant ces cas à des dentistes civils, de préférence à ceux qui ont fait du service outre-mer, le paiement d'un tel service devant être fait d'après l'échelle des taux autorisée par le Conseil privé.

Services des aumôniers

La démobilisation des troupes et l'évacuation des hôpitaux ont nécessairement donné lieu à une réduction correspondante dans les rangs des aumôniers, qui aujourd'hui sont au nombre de dix seulement.

En plus de ses devoirs au ministère de la Milice, le directeur des aumôniers a pris à ses charges l'administration des services de l'aumônerie au ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, ce qui a eu pour résultat l'amalgamation des deux services avec une diminution conséquente dans le personnel.

Les travaux exécutés par ce service ont été pour tous d'une valeur inestimable; ce fut des exercices spirituels au chevet des malades ou des mourants; des services dans les chapelles et dans les salles des hôpitaux; aux funérailles des décédés; la visite des foyers appartenant aux hommes malades à l'hôpital et les soins à donner aux dépendants; la visite des familles des pensionnaires; la présentation des cas d'indigence devant les membres du Fonds Patriotique et autres associations de secours; l'aide, à même les fonds de l'aumônerie, dans des cas de besoins immédiats et temporaires; l'apaisement de l'irritation provoquée par une fausse interprétation des règlements du Gouvernement au sujet des pensions, des assurances, des secours provenant du Fonds Patriotique, des méthodes de réintégration, etc.; services religieux chez les unités de la Force permanente; l'aide dans l'organisation et le contrôle en matière de sports, récréations, bibliothèques, concerts, conférences dans les salles des hôpitaux, etc.

On a aussi chargé le directeur des Services de l'aumônerie de la rédaction d'une histoire de l'aumônerie pendant la guerre.

Tout le personnel subordonné à ces divers services a été démobilisé.

Services des cadets

Pendant cette période on a administré et formé à la discipline militaire 785 corps de cadets comprenant 1,636 compagnies dont l'effectif s'élevait à 65,440. On a organisé 56 compagnies de cadets comptant un effectif de 2,240 cadets; on a aussi démobilisé 12 compagnies de cadets. On a accordé le titre d'officier à 1,069 cadets.

Par suite de la diminution de la somme des crédits destinés aux cadets pour l'exercice 1919-20, émanant nécessairement de l'énorme fardeau des dépenses de la guerre, on n'a tenu en activité que 13 classes de formation physique pour le certificat de développement physique du Grade " B ".

58 équipes de la classe senior et 45 équipes de la classe junior ont pris part au concours tenu pour l'écusson impérial et le matériel nécessaire a été distribué.

Au cours de la période en revue on a dépensé 600,000 rondes de munitions pour carabines 22 à l'entraînement des cadets et la distribution périodique des ammunitions de service qui fut annulée pendant la durée de la guerre a été de nouveau autorisée.

On a fourni aux cadets, à titre de compensation contre la réduction des octrois pour uniformes accordés pendant la guerre, une quantité de vêtements de serge de petite largeur, consistant en vestons, culottes et guêtres, toutes des choses inutiles pour des fins militaires proprement dites.

Successions militaires

Pendant la première semaine de novembre 1919 on a reçu tous les dossiers de la division des successions d'outre-mer; ces archives comprenaient:—

Dossiers	21,000
Testaments	220,000
Effets personnels	30,000

Le 9 mars 1920 on a opéré le transfert des dossiers concernant les successions militaires de la division du conseil général à celle du directeur des archives qui est chargé d'en faire la distribution, ce qui constituera une économie considérable dans le domaine du personnel des employés affectés à cette tâche.

Archives

La tâche du directeur des archives est encore très onéreuse; pendant la période en revue cette tâche comprenait les devoirs suivants:

(*a*) Le reçu et la mise en dossiers pour consultation de tous les documents appartenant aux régiments divers des F.E.C. au moment de leur démobilisation.

(*b*) Le relèvement et la distribution des renseignements pris aux dossiers classifiés et servant aux demandes d'information de la Commission des Pensions, le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, la Commission de l'Etablissement des Soldats, d'autres divisions du ministère de la Milice et de la Défense, les officiers en charge des divers districts militaires et le public en général.

(*c*) Les travaux de recherche, le reçu et la distribution concernant les honneurs et les adjudications de toute sorte.

(*d*) L'enregistrement des tombes canadiennes dans chaque pays et la distribution des renseignements aux parents des Canadiens tombés au champ d'honneur.

(*e*) Le reçu et le renvoi des matières postales mal adressées aux membres des troupes canadiennes en Angleterre.

(*f*) La distribution des statistiques obtenues de ces divers documents.

(*g*) La responsabilité de la distribution des successions militaires des membres des Forces Expéditionnaires Canadiennes tombés au champ d'honneur.

(*h*) Le préparation des statistiques médicales ayant trait à la dernière guerre.

La division des services médicaux qui était autrefois chargée de ces devoirs est remplacée par le bureau du directeur des archives; ce changement ayant été effectué le 4 mars 1920.

Le tableau suivant indique les travaux effectués par cette division:—

(a) Documents

Collections complètes reçues et mises en dossiers	31,634
Total des collections en dossiers le 31-3-20	586,634
Divers documents classifiés	1,333,710
Total des recherches et des vérifications de tout genre	275,908

(b) Honneurs et adjudications

Les honneurs et adjudications suivants ont été transmis soit directement aux individus intéressés ou aux districts militaires pour être distribués pendant cette période:—

Médaillons et décorations	3,088
Etoiles, 1914-15	39,371
Certificats du Roi au moment de la décharge	17,310
Boutons de service militaire	1,928
Croix commémoratives	4,172
Médaillons canadiens	69
Certificats de citation	694
Total distribué	66,632

(c) Tombes et décès

	Période en revue	Total approximatif des enregistrements
Certificats de décès et d'enterrement	6,408	60,000
Tombes enregistrées en Grande-Bretagne	254	3,507
Tombes enregistrées en France et en Belgique	1,654	36,523
Tombes enregistrées au Canada	305	3,289

(d) Matières postales réadressées

Total des matières postales réadressées	65,095

(e) Correspondance et demandes de renseignements

Lettres écrites	157,767
Dépêches envoyées (télégrammes)	1,129
Câblogrammes envoyés	174

Du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920 inclusivement, l'opération du bureau du directeur des archives a coûté $237,635.47, soit une somme quotidienne par collection de documents de 0·26 cents.

Pendant cette période on a dépensé des milliers de dollars en matière de pensions, de gratifications et d'établissement des soldats sur les terres, et cela sur la foi des renseignements fournis au coût indiqué plus haut.

Le Collège militaire royal

On trouvera aux appendices «E» et «F» respectivement les rapports annuels du commandant et du Bureau des directeurs visiteurs du Collège militaire royal.

E. C. ASHTON,
Major général,
Adjudant général.

RAPPORT DE LA DIVISION DU QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER NOVEMBRE 1919 AU 31 MARS 1920

Approvisionnements de transports

Le bureau du directeur comprend tous les services se rapportant à l'intendance, les corps vétérinaire et postier et se trouve sous la surveillance du directeur des approvisionnements et des transports. Les devoirs de cette charge comprennent:—

Alimentation et logement des troupes et des chevaux.

Loyer des édifices (auprès du ministère des Travaux publics.

Chauffage et éclairage des édifices.

La diète des patients d'hôpital.'

Transport par terre et par mer (océanique, par voie ferrée et par des moyens nécaniques).

Achat et transport des chevaux.

Services vétérinaires.

Services postaux pour les forces militaires du Dominion.

Services téléphoniques.

Pendant cette période on a pratiquement terminé les opérations concernant le rapatriement des troupes canadiennes d'Angleterre et en conséquence on a diminué les personnels affectés aux quartiers généraux et au service des divers districts. On a aussi diminué autant que possible tous les services.

Provisions pour les troupes et les chevaux

Pendant la période qui fait le sujet de ce rapport le directeur des entreprises a conclu à la demande de cette division 600 contrats pour divers genres de provisions.

Au cours des cinq mois se terminant le 31 mars 1920 on a distribué aux troupes 341,855 rations.

Ces rations étaient réparties d'après les règlements mais elles ne comprenaient pas le combustible, les désinfectants, etc., ou encore les provisions distribuées aux patients et au personnel des divers hôpitaux.

Fourrage distribué pour chevaux pendant cette période:

Foin	751 tonnes, 350 livres
Avoine	507 tonnes, 1,570 livres
Paille	437 tonnes, 1,855 livres

Dans la mise à ration des troupes, la division des entreprises et la Commission des Achats de guerre ont prêté leur concours sans réserve.

La mise à diète des patients à l'hôpital

Les effets nécessaires aux hôpitaux ont été obtenus par contrats, sauf dans les centres de peu d'importance où l'on obtint l'autorisation voulue pour obtenir le matériel et cela à cause des petites quantités requises. Tous les comptes et les réquisitions reçus pour des approvisionnements achetés dans ces autres centres sont contrôlés et transmis à cette division qui est chargée d'en solder la note.

Loyer des édifices

Par suite de la démobilisation des F.E.C., et l'élimination des services affectés à la tâche, on a abandonné un grand nombre d'édifices et ainsi l'on a économisé une valeur d'environ $100,000 par année.

On s'est procuré des quartiers convenables pour la force permanente reconstituée et la milice active, surtout dans les cas où nous n'avions aucun contrôle sur ces quartiers.

Eclairage et chauffage

Pour pourvoir de chaleur et de lumière tous les édifices occupés par notre ministère, il a fallu beaucoup de travail, surtout pour obtenir la quantité de charbon requise, lorsqu'il y en avait peu et que le problème de la main-d'œuvre était embarrassant, etc., mais, dans tous les cas, nous n'avons manqué de rien.

Transport (océan et rails)

Pendant la période couverte par ce rapport, il est arrivé, aux ports de Montréal, de Québec, de St-Jean, N.-B. et de Halifax, 2,561 membres de l'armée expéditionnaire canadienne, de tous rangs, et 2,587 troupiers impériaux avec leurs familles, qui revenaient au Canada. Nous avons fait les arrangements nécessaires avec les chemins de fer pour qu'ils soient transportés jusqu'à leur endroit de destination.

A cours de cette période, on nous a soumis des comptes à solder comprenant le coût du transport des troupes, sur l'océan, en 1918, et d'un certain nombre de voyages, en 1916 et 1917, formant à peu près $20,000,000 et, en outre, les comptes courants pour le retour des troupes au Canada.

Cette division s'occupe de la vérification de tous les mandats de transport et de toutes les réquisitions de marchandises donnés par notre ministère, dans tout le Dominion.

Transport des chevaux et nombre de chevaux possédés par l'État

Au commencement de cette période nous avions, dans différentes parties du Canada, 863 chevaux. Nous en avons vendu 173, de sorte qu'il nous en reste 690.

Service vétérinaire

Cette division s'est bien maintenue et est pratiquement sur un pied de paix, maintenant.

Service postal

On est encore à faire certaines enquêtes sur la perte de lettres recommandées. Ces enquêtes auxquelles l'officier administrateur du corps des postiers apporte son aide, obtiennent de bons résultats.

Téléphones

On a pratiquement mis ce service sur une base de paix et l'on a donné instruction d'observer la plus stricte économie dans les frais téléphoniques.

Services de l'équipement et de l'ordonnance

Comme les travaux exécutés depuis le 1er novembre 1919 jusqu'au 31 mars 1920 ont été en grande partie la continuation de ce qui était en marche et dont nous avons parlé dans le rapport précédent, nous avons peu de commentaires à faire pour les quelques mois qui ont terminé le dernier exercice.

Arsenaux du Dominion

Les rapports des surintendants des arsenaux du Dominion à Québec et à Lindsay se trouvent aux appendices "C" et "D".

Surveillants

On a décidé, en mars, qu'à l'avenir on emploierait des soldats comme surveillants, à la place des civils, pour prendre soin de l'équipement des unités militaires non permanentes, et qu'il faudrait organiser une division des surveillants dans le corps d'artillerie canadien.

H. BURSTALL, *major général,*
Quartier-maître général.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA DIVISION DU PAIE-MAÎTRE GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE 1919 AU 31 MARS 1920

Remarques générales

L'année qui a suivi l'armistice, laquelle faisait le sujet du dernier rapport sur les opérations de cette division, a vu le retour d'outre-mer au Canada d'une très grande partie de nos troupes, et leur démobilisation.

Ce rapport parlait en détail des heureux arrangements conclus pour le transfert, de l'Angleterre au Canada, du compte des soldats, en vue des avances nécessaires pour couvrir les frais du voyage par mer et par terre, payer au soldat la balance de son compte et de son allocation d'habillement au moment de son congé et commencer à lui payer sa gratification pour service de guerre.

Pendant les cinq mois écoulés depuis le 1er novembre 1919 jusqu'au 31 mars 1920, période couverte par le rapport suivant, il y a eu peu de changements importants dans les arrangements déjà faits. La démobilisation du reste des troupes s'est faite graduellement, les différentes organisations qui avaient été nécessaires au travail de démobilisation ont été supprimées ou fondues dans d'autres services, et l'on a pris les mesures nécessaires pour organiser et reconstituer la milice active, permanente et temporaire.

Le 31 mars 1920, la force totale de l'armée expéditionnaire canadienne et de l'armée canadienne d'outre-mer avait été réduite à environ 703 officiers et 2,190 hommes.

Ces hommes servaient surtout à régler les affaires pendantes relatives à la guerre, de sorte que la démobilisation était finie, peut-on dire, à cette date.

Au même temps, on avait aussi fini les arrangements nécessaires à la réorganisation du corps de solde de l'armée canadienne et, si les nominations ne se sont faites que plus tard, dès la fin de mars les travaux relatifs à la reconstitution de la milice active, permanente ou non-permanente et les travaux restants relatifs à l'armée expéditionnaire canadienne et à l'armée canadienne d'outre-mer, ont été confiés aux officiers choisis pour la reconstruction du corps de solde de l'armée canadienne et à certains officiers choisis parmi l'A.E.C. et l'A.C.O. dont il fallait retenir les services pour des périodes de temps variables.

Le gros de l'armée d'outre-mer transporté au Canada, le ministère des affaires d'outre-mer a été transféré de Londres à Ottawa en octobre 1919 et a continué à fonctionner comme organisation distincte pour régler les affaires pendantes de l'administration d'outre-mer. Le service de la solde de l'A.C.O., à Ottawa, a travaillé en coopération avec le service de solde de l'A.E.C. en vue d'une fusion ultérieure et, lorsque les circonstances s'y prêtaient, ce dernier service s'est chargé de différentes parties de son travail.

La somme de travail qui restait à faire n'a pas permis de fermer, dès le 31 mars, le service d'outre-mer établi à Ottawa. Ce service a continué de fonctionner comme organisation distincte au delà de cette date.

Nous pourrions mentionner ici qu'une partie importante de son travail a consisté à régler avec le War Office et les autres ministères de l'administration impériale les comptes relatifs à l'entretien de nos troupes outre-mer et les accommodements financiers faits en vertu de divers arrangements réciproques que le ministère de l'armée canadienne d'outre-mer avait dû conclure avec les autorités impériales.

Lors du transport au Canada du ministère de l'armée d'outre-mer, les troupes restées en Angleterre furent transférées dans l'armée expéditionnaire canadienne. Cette décision comptait à partir du 1er octobre 1919. Les troupes en question se composaient surtout du personnel du détachement

funéraire, en France, du personnel employé en Angleterre à l'expédition du matériel de l'artillerie et du corps d'aviation, à la disposition des munitions et des diverses autres affaires pendantes, et comprenait aussi le personnel des hôpitaux, les soldats détenus en prison, les déserteurs, etc., et un petit détachement de solde est resté en fonctions en Angleterre pour exécuter les travaux nécessaires, dans ce domaine.

Sous-directeur des services de solde (Administration)

En proportion des progrès de la démobilisation, on a réduit à un minimum le nombre des officiers et des soldats du corps de solde de l'armée expéditionnaire canadienne, et le travail résultant de l'administration de cette unité a diminué proportionnellement.

On a pris soin de choisir un personnel apparemment apte à former le corps de solde permanent de la milice active reconstituée, corps qui s'est formé peu après la fin de la période que nous passons en revue.

Le travail relatif à la solde et aux allocations de la milice active permanente s'est augmenté beaucoup à mesure que l'armée se formait. Il a fallu apporter diverses modifications aux règlements de solde existants et donner des instructions en conséquence.

C'est aussi ce corps qui a entrepris de préparer les nouvelles formules devant servir aux quartiers généraux de la milice et dans les districts militaires, en prévision de la réorganisation de la milice active, permanente ou temporaire.

Sous-directeur des services de la solde (Mobilisation)

Cette section, pendant la période dont nous parlons, à continué à décider des questions relatives à la solde, aux allocations de l'armée expéditionnaire et de la milice active, permanente ou temporaire, et à examiner les réclamations relatives aux allocations de transfert, aux allocations de voyage, aux soldes différées et aux allocations d'habillement, soumises par le personnel de l'armée permanente.

On a aussi considéré la question des gratifications et des réclamations d'allocations aux unités de la milice active, et on a approuvé ces réclamations lorsqu'elles étaient d'accord avec les règlements existants ou les arrêtés en conseil. On a préparé des suggestions pour le conseil de milice concernant les cas non prévus par les règlements existants et exigeant une autorisation spéciale.

Ce travail comportait une étude attentive des dossiers particuliers et généraux, des ordonnances de routine et générales, des registres et règlements de solde, puisqu'il fallait en venir à la conclusion voulue dans chaque cas, tout en ménageant autant que possible les deniers publics.

Sous-directeur des services de solde (Démobilisation)

La démobilisation de l'armée expéditionnaire canadienne a réduit très rapidement le travail de cette section.

Le directeur des allocations de séparation et des délégations de solde—plus tard désigné comme sous-directeur des services de solde (démobilisation)—s'est occupé des questions relatives aux comptes présentés par les soldats après la démobilisation. Il est question du travail de cette section dans un autre paragraphe.

Direction du personnel de la solde

Le gros des troupes étant revenu d'outre-mer avant le 31 octobre 1919 le travail relatif à la direction du personnel de la solde s'est trouvé beaucoup, diminué entre le 1er novembre 1919 et le 31 mars 1920.

Le nombre des transports qui sortaient graduellement du service a permis la réduction rapide du personnel de direction. Les bureaux de direction du personnel de la solde, de St-Jean et de Québec, ont été fusionnés et transportés à Ottawa où, après la réunion des dossiers, des registres, etc., on les a définitivement fermés.

Voici le compte-rendu du nombre des troupiers revenus et de la dépense faite, du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920:—

	Officiers	Soldats	Total
Novembre 1919	104	1,322	1,426
Décembre 1919	104	477	581
Janvier 1920	26	210	236
Février 1920	13	112	125
Mars 1920	23	170	193
Total	270	2,291	2,561

DÉPENSE

Novembre 1919	$297,721 40
Décembre 1919	161,199 25
Janvier 1920	83,121 77
Février 1920	38,033 41
Mars 1920	28,790 92
Total	$608,866 75

Sous-directeur des services de solde (Comptes)

Le système de comptabilité des bureaux de solde régionaux tel que décrit dasn le rapport précédent a continué de servir.

Le travail relatif au paiement de la gratification pour service de guerre au personnel congédié avant le 11-11-18 a été transféré à la division du sous-directeur des services de solde (Démobilisation) et exécuté sous sa surveillance.

A partir du 1er décembre 1919, le paie-maître des quartiers de la milice a été chargé du paiement par comptes distincts, de tous les ajustement de solde et d'allocations portés aux comptes de soldats démobilisés qui avaient été fermés dans les districts, et les feuilles de grand livre ont été transférése à Ottawa. Tous ces déboursés ont été faits d'après des pièces justificatives vérifiées et certifiées par le sous-directeur des services de solde (Démobilisation).

Au cours de la période en question, du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920, le paie-maître des quartiers généraux a fait les déboursés suivants:—

	Chèques délivrés	Somme
Gratification pour service de guerre	3,049	$343,702 46
Solde et allocations, personnel des quartiers généraux	10,772	893,140 84
Compte des ajustements de solde	1,011	90,448 08
Biens	3,196	365,927 63
Paiements faits au nom du ministère de l'aviation	602	93,808 26

NOTE.—Les déboursés inscrits sous cette rubrique ont été recouvrés chez le paie-maître général de l'armée canadienne d'outre-mer qui les a portés au compte des services réciproques pour qu'ils soient remboursés par le ministère de l'aviation.

Sous-directeur des services de solde (Démobilisation)

Trois traits principaux ont caractérisé le travail des services de solde, division de la démobilisation, entre le 1er novembre 1919 et le 31 mars 1920.

1. Les importants travaux de recherche sur les enquêtes reçues des soldats démobilisés concernant leur solde et leurs allocations pour diverses périodes pendant la guerre.

2. L'augmentation des opérations sur les gratifications pour service de guerre basées sur l'arrêté en conseil de décembre 1919, étendant la gratification canadienne aux anciens membres de l'armée de Sa Majesté résidant au Canada.
3. La centralisation, dans la division, des documents de solde du bureau de l'armée canadienne d'outre-mer établi à Londres, et le commencement de l'expédition des dossiers des districts militaires dans tout le Canada.

On estime qu'au 31 mars 1920, on a mis aux dossiers 1,923,044 feuilles de grands livres, dans 500,000 enveloppes. Le nombre des dossiers reçus du bureau de l'armée cnaadienne d'outre-mer, du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920, a été d'environ 50,000.

Remboursement des frais de transport

Les dispositions antérieures relatives au remboursement des frais de transport des dépendants de soldats revenus d'outre-mer au Canada ont été étendues, en vertu de l'arrêté en conseil 2390, en date du 20 novembre 1919. Jusque-là, seuls ceux qui revenaient après l'armistice avaient droit au remboursement des frais de transport, et les nouveaux règlements ont inclus les réclamations de frais de transport antérieurs à l'armistice. Cette extension a eu pour résultat un nombre de réclamations beaucoup plus grand qu'il n'y en avait eu sous l'empire des règlements antérieurs, et le 31 mars 1920 on avait payé un total de 7,074 réclamations.

Documents de solde

Du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920, cette section a été chargée de la mise aux dossiers de feuilles de grands livres provenant du paie-maître général de l'armée canadienne d'outre-mer, des feuilles d'allocation de séparation et de délégation de solde, et des feuilles des districts militaires du Canada.

Le 31 mars 1920, 1,923,044 feuilles avaient été mises aux dossiers, soit 750,762 feuilles anglaises, 944,579 feuilles d'allocation de séparation et de délégation de solde, et 227,703 feuilles de districts.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1920, la section a rempli 45,276 requisitions de feuilles de grands livres pour examen par les autres sections.

Section postale

En novembre 1919, les correspondances avaient suffisamment diminué pour permettre au bureau général de la poste, à Ottawa, de reprendre charge de l'expédition. C'est la section postale qui faisait cela depuis deux ans, c'est-à-dire pendant la période la plus active.

Les chiffres suivants indiquent le travail de la section postale de la division, pendant la période en question:—

Lettres expédiées comme à l'ordinaire..	67,745
Lettres expédiées comme matière recommandée..	6,635
Chèques recommandés expédiés..	30,592
Lettres-formules expédiées comme matière ordinaire..	20,605
Nombre total des lettres et des chèques expédiés..	125,577

Section de la gratification pour service de guerre

Par l'arrêté en conseil 2389, en date du 1er décembre 1919, le taux canadien de la gratification pour service de guerre a été accordé aux anciens membres de l'armée de Sa Majesté ayant leur domicile au Canada au début de la guerre et qui y sont revenus après leur licenciement pour y élire domicile de

nouveau. Le paiement de ces gratifications s'est fait suivant les règlements relatifs au paiement de la gratification pour service de guerre aux anciens membres des troupes navales ou de terre du Canada, et l'on a déduit la gratification payable par le gouvernement impérial du montant de la gratification dû suivant les taux canadiens.

Une sous-section spéciale s'est organisée pour administrer le paiement des gratifications impériales. On a envoyé des blancs de demande dans tout le pays, surtout par les organisations impériales, afin de faciliter la soumission des réclamations. Le service militaire tel que mentionné dans la demande devait être vérifié par un bureau spécial établi à Londres, qui avait à sa portée les divers bureaux d'enregistrement d'Angleterre, et la somme de la gratification payée par le gouvernement impérial devait être vérifiée. L'expédition des formules de vérification en Angleterre s'est faite d'après des listes, et dès le début il s'est fait une expédition de listes à chaque voyage pour l'Angleterre.

Les statistiques des travaux de cette section pour la période du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920 sont comme suit:—

Gratification canadienne pour service de guerre:	
Déboursés	$2,113,942 47
Nombre de dossiers maniés	43,607
Nombre d'ajustements	11,700
Nombre de lettres écrites	41,904
Gratification impériale:	
Dépenses	1,113,972 32
Nombre de dossiers maniés	17,112
Nombre d'ajustements	5,284
Nombre de lettres écrites	14,886

Section de la salle des dossiers

Dans la période en question, les dossiers du bureau du paie-maître général, armée canadienne d'outre-mer, à Londres, ont été régulièrement expédiés à cette division, et l'expédition des dossiers des districts militaires du Canada a commencé. On estime qu'au 31 mars 1920 la salle des dossiers de la division contenait 984,000 dossiers. Le nombre total des dossiers reçus d'outre-mer a été approximativement de 215,000, au 31 mars 1920, dont 50,000 ont été expédiés de Londres après le 1er novembre 1919.

Le nombre total des lettres reçues dans la division pendant la période du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920 a été de 140,260, et le nombre des dossiers expédiés à diverses sections de la division, pendant la même période, a été de 295,568.

Section du grand livre des allocations de séparation et des délégations de solde

Les écritures au grand livre relativement à l'allocation de séparation et à la délégation de solde étaient beaucoup diminuées en novembre 1919. Dans ce mois, on n'a émis que 627 chèques, représentant une dépense de $69,899.56. Le 31 mars 1920, la dépense relative à l'allocation de séparation et à la délégation de solde a diminué à $29,397.94. Il restait moins de cent comptes ouverts, la plus grande partie de la dépense consistait dans les ajustements pour les périodes antécédentes.

Section des comptes

La section des comptes a émis des chèques de gratification pour service de guerre et d'allocation de séparation, sous l'autorité de la section d'enquête et d'adjudication. Tous ces chèques ont été écrits, payés, vérifiés et expédiés par la section des comptes.

Les chiffres suivants représentent le travail fait du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920:—

Nombre de chèques expédiés:

G. pour S. de G. (Canada)	15,312
G. pour S. impérial de G.	11,925
Total des chèques pour S. de G.	27,237
Chèques d'A. S. et de D. de S. expédiés	3.355
Total des chèques expédiés	30,592
Lettres retrouvées	135
Nombre des dossiers qui ont passé par la section	63,125

Cadets du Corps royal d'aviation

Lors du transfert au Canada de la division du paie-maître général de l'A.O.C. en octobre 1919, le travail d'ajustement des comptes des cadets du Canada en entraînement dans le Corps royal d'aviation a été confié à cette division, qui est responsable du recouvrement des sommes déboursées par le ministère de l'Aviation.

Section des demandes

Cette section qui s'occupait de toutes les demandes de renseignements, les plaintes, les questions relatives aux comptes de solde des officiers et des soldats, soumises après leur démobilisation, été dévisée en deux sections le 1er février 1920: une pour les comptes des officiers et l'autre pour les comptes des soldats. Pour la période en question, nous parlerons de la section des demandes sous les rubriques suivantes:—

Section «N.C.O.»

Cette section s'occupait de toutes les demandes de renseignements reçues et des ajustements à faire sur le compte de la solde et des allocations, y compris l'allocation de séparation des simples soldats pour service fait durant n'importe quelle partie de la guerre. Lors de la démobilisation, au Canada, plusieurs ont demandé des renseignements détaillés sur leur compte pour les courtes périodes. Ils avaient une réclamation particulière ou ils avaient des doutes sur leur statut relativement à la solde et aux allocations. Ces demandes de renseignements, particulièrement nombreuses lors de la démobilisation, ont diminué graduellement, après 1919. Du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920, la section N.C.O. a manié 51,027 dossiers et dicté 41,360 lettres.

Section de solde des officiers

Le travail exécuté par la section des officiers a ressemblé à celui de la section «N.C.O.» et depuis sa formation, le 1er février 1920, jusqu'au 31 mars 1920, il a été comme suit:—

Nombre de dossiers examinés	5,217
Nombre de lettres écrites	3,563
Etats des comptes rendus	612
Ajustements faits dans la section outre ceux autorisés par les districts	574
Réclamations de frais de voyages	1,275

Lorsque la section des officiers s'est formée, la section correspondante de la division du paie-maître général, A.C.O., s'est fermée et tout le travail restant transféré à la nouvelle section.

Section de solde de travail

Les investigations et les ajustements de soldes de travail ont commencé dans cette division après la démobilisation. Le travail avait été transféré à Ottawa du bureau de solde d'outre-mer pour faciliter l'étude des demandes de renseignements et des réclamations des démobilisés.

Sur 1,708 réclamations reçues pour soldes de travail dans la période en question, 1,195 ont été approuvées et 513 rejetées. Dans la même période, la correspondance relative au travail s'est élevée à 5,835 lettres.

Vérification du matériel

L'inspection de contrôle du matériel dans les comptes du grand livre des districts militaires 1, 2, 3, 4 et 5 s'est faite durant la période du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920.

J. L. REGAN, Colonel,

Directeur des services de solde pour le paie-maître général.

RAPPORT SUR LE TRAVAIL DIRECTORIAL DU COMPTABLE EN CHEF DURANT LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE 1919 AU 31 MARS 1920

La description du travail directorial durant la période du 1er novembre 1918 au 31 octobre 1919, telle qu'indiquée dans le «Mémoire n° 6, concernant le travail accompli par le ministère de la Milice et de la Défense», s'applique d'une manière générale aux cinq mois 'subséquents jusque vers la fin de l'exercice écoulé le 31 mars 1920.

Ouvrage spécial

On avait presque achevé le travail spécial décrit dans le Mémoire n° 6, sauf en ce qui se rapporte au paiement de bonis, à la vente du matériel en trop et rejeté, du rachat au pair des deniers gagnés outre-mer par les soldats canadiens, et des indemnités de rapatriement des dépendants des soldats.

On a diminué les paiements de bonis à cause de la diminution du personnel. Il a été vendu des excédents de matériel pour une valeur d'environ $1,500,000, les ventes s'élevant au chiffre d'à peu près 500. On a réglé un grand nombre des réclamations des soldats canadiens pour le rachat de l'argent sterling, représentant leurs gains outre-mer. Un arrêté en conseil a accordé ce privilège aux soldats impériaux qui avaient leur domicile au Canada et qui l'habitaient le 4 août 1914, et ces paiements se font encore en nombre considérable. Eventuellement la plus grande partie de ces réclamations aura trait aux pensions impériales.

Depuis qu'on a adopté l'arrêté du conseil, C.P. 179, autorisant le remboursement des frais de voyage aux dépendants des soldats revenus d'outre-mer, on en a adopté d'autres, qui intéressent un total d'environ 17,000 personnes. Jusqu'au 31 mars 1920, on avait effectué le paiement de 5,470 réclamations à un coût d'un peu moins d'un demi-million de dollars.

Travail en général

Le travail du ministère en général a été beaucoup plus considérable que la normale pour le temps de paix durant la période qui nous occupe.

Compte des fournitures générales

Il a y eu comparativement peu d'achats à même le compte des fournitures générales à cause du matériel considérable et des vêtements en main à la fin de la guerre.

Compte des chemins de fer

La démobilisation s'est effectuée bien plus rapidement que la mobilisation avec le résultat qu'il y a eu des paiements bien plus considérables depuis l'armistice que durant n'importe quelle période antérieure à celle-ci, et à la fin de l'exercice 1919-20, il restait encore environ deux millions de dollars de comptes en souffrance avec les différents chemins de fer au compte de la démobilisation.

Compte des compagnies de navigation

Les dépenses de transport inscrites à ce compte depuis le mois de novembre 1919, se sont élevées à plusieurs millions de dollars. Les comptes des compagnies individuelles sont en bon état, avec bien peu en souffrance.

Remboursements et réclamations

Les demandes de remboursement pour les billets non employés et les réclamations pour les pertes et les avaries aux consignations sont continuellement soumises aux compagnies de transport et les paiements arrivent en temps utile.

Traitements des civils

On a adopté un plan qui a réduit dans une grande mesure le coût de la préparation des bordereaux de paie et de l'émission des chèques de paie et des bonis. Avec la préparation de tous les bordereaux de paie dans cette division, et avec l'emploi de l'adressographe et des autres appareils mécaniques pour écrire les chèques et pour consigner les archives, le coût total par année ne dépasse pas maintenant $5,000 pour un bordereau de paie formant un total d'environ $1,750,000 par année.

Comptes individuels et grand livre pour l'inscription des crédits

On a fait des recherches sur l'expérience de l'emploi de transport automatiques des comptes pour les inscriptions dans les grands livres, et on va probablement adopter cette méthode, ce qui va diminuer les dépenses.

Recettes et remboursements

On a reçu et on a tenu compte de recettes déposées au nombre de 11,540, représentant des sommes déposées au crédit du receveur général au compte des ventes de l'excédent du matériel de la milice, des loyers, des libérations, etc., durant la période de cinq mois du 1er novembre 1919 au 31 mars 1920.

Etats financiers

On trouvera à l'appendice A les états financiers sous-mentionnés, couvrant tout l'exercice terminé le 31 mars 1920.

1. Comptes des crédits.
2. Recettes du ministère de la Milice et de la Défense.
3. Etat comparé des déboursés pendant les dix ans de 1910-11 à 1919-20.
4. Déboursés au compte des crédits de démobilisation jusqu'au 31 mars 1920.
5. Déboursés au compte des crédits de guerre et de démobilisation, du mois d'août 1914 au 31 mars 1920.

R. P. BROWN,
Comptable en chef.

DOC. PARLEMENTAIRE No 36

RAPPORT SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI PAR LA DIVISION DU SOUS-MINISTRE ADJOINT DURANT LA PÉRIODE ÉCOULÉE DU 1er NOVEMBRE 1919 AU 31 MARS 1920

BUREAU D'ENREGISTREMENT

Documents ayant trait à des liasses actuelles enregistrés et distribués pour l'usage	Réquisitions pour liasses	Liasses examinées, enregistrées et replacées dans les tiroirs-classeurs	Nouvelles liasses ouvertes pour de nouveaux sujets	Liasses envoyées d'une division à une autre et enregistrement de leur passage
188,789	164,642	316,586	24,636	107,398

DIVISION D'OUTRE-MER, ARCHIVES CENTRALES

Nouvelles chemises	114,779
Nouvelles fiches	100,363
Liasses	319,811
Liasses serrées	234,139
Liasses sorties	3,390
Boîtes ouvertes	447

Impressions, papeterie et dépense casuelle

État statistique faisant voir la besogne accomplie par la division des impressions, de la papeterie et de la dépense casuelle du ministère de la Milice et de la Défense, et les déboursés effectués par cette division, du commencement de la guerre au 31 mars 1920.

	1-8-14 au 31-12-14	1-1-15 au 31-12-15	1-1-16 au 31-12-16	1-1-17 au 31-12-17	1-1-18 au 31-10-18	1-11-18 au 31-10-19	1-11-19 au 31- 3-20	P.C. d'aug. ou de dim.
Réquisitions pour imp. émises	362	967	1,125	1,136	966	1,006	224	47% dim.
Réquisitions pour papeterie émises	886	3,366	5,345	4,024	3,528	2,553	841	20% dim.
Colis envoyés par messagerie ou fret	4,835	18,771	28,535	14,941	13,751	10,201	1,662	60% dim.
Poids des colis (liv)	152,451	609,324	1,246,752	539,545	645,785	512,687	64,127	69% dim.
Frais de messagerie et de fret	4,305·16	18,958 84	34,793·77	18,564·96	17,889·85	15,239·17	2,206·95	65% dim.
Réquisitions pour transp. émises	416	1,120	975	958	760	981	3·31	18% dim.
Vente de livres militaires	1,122	2,270	1,393	399	257	84	40	12% augm.
Produits de ces ventes ($)	3,254·58	10,288·29	9,394·99	2,406·08	2,210·78	261·61	45·78	58% dim.
Déboursés pour impressions ($)	57,291·05	254,793·18	524,705·75	505,751·98	251,490·43	247,999·63	65,255·13	36% dim.
Déboursés pour papeterie ($)	49,945·81	179,330·10	342,341·08	351,191·62	342,861·85	299,044·52	49,803·39	60% dim.

État statistique faisant voir la moyenne de la besogne accomplie par la division des impressions, de la papeterie et de la dépense casuelle du ministère de la Milice et de la Défense, et la moyenne de ses déboursés par mois, du 1er janvier 1913 au 31 mars 1920.

	1-1-13 au 31-12-14	1-8-14 au 31-12-15	1-1-15 au 31-12-15	1-1-16 au 31-12-16	1-1-17 au 31-12-17	1-1-18 au 31-10-18	1-11-18 au 31-10-19	1-11-19 31-3-20
Réquisitions pour impressions émises	46	72	91	94	95	96	83	44
Réquisitions pour papeterie émises	92	177	280	445	335	353	212	168
Colis envoyés par messagerie ou fret	440	967	1,573	2,378	1,245	1,375	850	332
Poids des colis envoyés (liv)	....	30,490	50,777	103,896	44,628	64,578	42,723	12,825
Frais de messagerie et de fret ($)	....	861·03	1,579·90	2,899·49	1,547·08	1,788·98	1,269·93	441·39
Réquisitions pour transport émises	47	83	93	81	80	76	81	66
Vente de livres militaires	70	224	189	116	33	26	7	8
Produits de ces ventes ($)	173·50	650·92	857·36	781·35	200·51	221·07	21·80	9·15
Déboursés pour impressions ($)	5,498·15	11,458·21	21,232·76	43,725·48	42,146·00	25,149·04	20,666·63	13,051·02
Déboursés pour papeterie ($)	3,698·66	9,989·16	14,944·17	28,528·42	29,265·97	34,286·18	24,917·04	9,960·67

E. F. JARVIS,
Sous-ministre adjoint.

APPENDICE A

Suivent les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 1920 faisant voir :

1. Comptes des crédits, 1919-20.
2. Recettes du ministère de la Milice et de la Défense.
3. Etat comparé des déboursés durant les dix ans, de 1910-11 à 1919-20.
4. Déboursés au compte des crédits de démobilisation jusqu'au 31 mars 1920.
5. Déboursés au compte des crédits de guerre et de démobilisation, d'août 1914 jusqu'au 31 mars 1920.

ÉTAT n° 1—Comptes des crédits, 1919-20

Titre de la subvention	Montant du crédit	Dépense	Crédit resté sans emploi	Crédit supplémentaire	Observations
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Allocations à la milice active	100,000 00	91,214 04	8,785 96		
Exercices annuels	350,000 00	34,058 99	315,941 01	....	Il n'y a eu que quelques corps urbains de la milice active qui ont été réorganisés assez pour leur permettre d'effectuer les exercices locaux, dont on a tenu compte.
Services scolaires	100,000 00	74,413 60	25,586 40	....	Crédit supplémentaire de $25,000 reçu trop tard pour être utilisé.
Effets d'habillements et de petit équipement	....	....	....	....	Aucun crédit voté.
Dépense casuelle	25,000 00	8,761 93	16,238 07	....	Les déboursés ont été imputés surtout sur le compte de démobilisation.
Droits de douane	....	....	....	....	Aucun crédit voté.
Bibliothèque du ministère	1,000 00	974 10	25 90		
Arsenal fédéral	....	....	....	....	Aucun crédit voté.
Services et ouvrages du génie	475,000 00	319,486 23	155,513 77	....	Quelques ouvrages permanents ont été retardés afin de permettre l'aménagement des édifices en vue de la démobilisation.
Subventions à des sociétés et corps de musique	80,000 00	27,328 00	52,672 00	....	Un grand nombre de corps de musique et quelques associations n'ont pas achevé leur réorganisation durant l'année.
Etats-majors du quartier général et de districts	345,600 00	289,442 66	56,157 34	....	Les vacances dans les personnels du Q.G. et des districts ont été temporairement remplies par des officiers des T.E.C. qui ont été payés à même les crédits de démobilisation.
Entretien des propriétés militaires	175,000 00	120,962 32	54,037 68	....	Quelques salles d'exercices et quelques arsenaux n'ont pas servi durant toute l'année.
Matériel d'artillerie, armes, terrains, etc	....	....	....	....	Aucun crédit voté.
Force permanente	6,071,986 00	3,088,691 16	2,983,294 84	....	Par suite de la difficulté de trouver des recrues, la force permanente ne s'est pas organisée sur un pied aussi considérable qu'on l'avait prévu.
Impressions et papeterie	70,000 00	52,390 65	17,609 35		
Collège militaire royal	220,000 00	219,160 38	839 62		
Appointements et salaires	260,000 00	197,458 97	62,541 03	....	Dans un grand nombre de cas où l'on ne s'est pas servi des arsenaux, etc., les salaires complets n'ont pas été payés aux gardiens.

Ecoles d'instruction					Aucun crédit voté.
Levés topographiques	40,000 00	40,522 36		522 36	
Frais de transport et fret	25,000 00	24,853 88	146 12		
Zones d'instruction	35,000 00	5,040 70	29,959 30		La plus grande partie des déboursés pour des terrains d'exercice permanents a été remise à plus tard en attendant la réorganisation de la milice.
Matériel de guerre					Aucun crédit voté.
N° 433 Visite du Prince de Galles	20,000 00	12,188 41	7,811 59		
N° 526 Monuments sur les champs de bataille	500,000 00	4,093 48	495,906 52		Le service n'a pas été commencé à temps pour changer le déboursé au compte de 1919-20; $260,000 ont été votés de nouveau pour 1920-21.
N° 390 Gratifications	1,347 68	1,347 68			
N° 391 Pensions civiles	1,253 77	1,253 77			
Total des crédits de la milice	8,896,187 45	4,613,643 31	4,283,066 50	522 36	
Crédit de démobilisation		323,360,987 33			
Prévu par la loi					
Chef d'état-major général; Inspecteur général; Adjudant général; Quartier-maître général; Grand maître de l'artillerie		18,009 72			
Revenu casuel		949 88			
Revenu consolidé—Loi des Compensations ouvrières		1,410 62			
Loi du Service civil		1,978 75			
Amendes et cotisations		200 00			
Recettes du Collège militaire royal		127 81			
Compte spécial: fonds régimentaires		763 13			
Propriétés vendues		Balance du produit de la vente reportée de 1918-19		Déboursés 1919-20	Balance du produit de la vente devant être reportée à 1920-21
Caserne, Toronto		144 15		Auc.	144 15
Ile Ste-Hélène, Montréal		19,783 10		Auc.	19,783 10
Emplacement de la caserne de Fort-Osborne, Winnipeg		62,947 27		Auc.	62,947 27
		82,874 52			82,874 52

ETAT NO 2—RECETTES CASUELLES, 1919-20

Déboursés de l'année précédente		$ 8,491 19
Vente de munitions		20 07
Matériel et habillements sur remboursement		977 75
Annonces		569 51
Livres et cartes		469 76
Chevaux réformés		4,034 50
Dettes de conscience		2 50
Achats de libérations		6,443 93
Médailles et rubans		18 82
Ventes de propriétés militaires		1,036 89
Non-conformations aux contrats		342 83
Locations de propriétés militaires		13,396 37
Legs de la part de soldats		20 45
Frais d'administration du gouvernement impérial		45,413 93
Frais d'administration du gouvernement français		6,176 93
		$ 87,867 40
Pensions payées à même les revenus de la Milice	$47,979 08	
Collège militaire royal	53,598 64	
		$189,445 12
Amendes et confiscations	$ 50 00	
Amendes en vertu de la loi du service militaire	5,325 00	
		$194,820 12

ÉTAT n° 3—État comparatif de la dépense pour les dix exercices compris entre 1910-11 et 1919-20

—	1910-11	1911-12	1912-13	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Allocation pour instruction pratique, entretien des armes et frais de port	104,446	83,867	85,474	101,904	66,513	68,643	45,573	70,794	51,283	91,214
Exercice annuel	1,089,694	1,169,068	1,719,257	1,830,034	1,875,944	....	....	....	....	34,059
Corps de cadets	....	35,947	93,723	392,207	327,679	84,972	80,311	90,771	68,770	74,414
Effets d'habillement et de petit équipement	373,960	475,175	508,788	699,572	510,810	....	39,191	....	....	....
Dépense casuelle, y compris gardes d'honneur, escortes et salves	34,979	39,920	47,674	49,957	36,557	31,670	23,214	16,344	5,338	8,762
Droits de douane	180,580	143,069	38,424	47,630	115,791	26,004	68,780	2,212	....	....
Bibliothèque du ministère	755	975	1,010	1,055	1,113	985	641	615	1,043	974
Arsenal fédéral	280,034	236,790	325,863	358,315	265,262	299,678	29,924	....	....	....
Services du génie	353,966	487,222	791,895	1,452,729	1,111,196	690,755	395,895	364,529	304,144	319,486
Subventions pour la construction de salles d'armes de corps urbains	65,000	....	12,000	....	....	....	....	....	....	....
Subventions à des sociétés d'artillerie et de tir du fusil et à des corps de musique régimentaires	54,985	56,270	64,315	79,506	73,605	47,878	7,981	10,258	2,549	27,328
Gratifications et allocations de charité	3,970	2,551	2,170	4,300	15,190	500	....	....	1,002	3,326
Entretien des propriétés militaires	79,961	80,937	88,925	107,214	209,231	175,053	164,166	173,344	101,352	120,962
Traitement de l'inspecteur général et des membres militaires du conseil de la milice (autorisé par la loi)	21,600	21,600	21,600	21,600	15,161	18,450	18,290	18,152	18,010	18,010
Traitement de l'état-major du quartier général	59,589	66,178	78,617	74,002	72,050	74,956	84,766	93,998	103,154	127,844
Solde des états-majors de divisions et de districts	76,430	99,300	115,844	123,772	107,410	109,241	123,536	112,397	113,693	161,599
Troupe permanente—solde, vivres et approvisionnements	1,845,386	1,946,636	2,200,183	2,198,453	2,114,493	2,116,245	2,396,183	2,297,228	1,947,304	3,088,691
Impressions et papeterie	60,003	53,489	59,828	72,209	69,880	70,000	70,000	69,871	61,667	52,391
Collège militaire royal	127,036	134,949	131,241	149,039	153,987	135,685	147,576	162,293	201,885	219,160
Appointements et salaires des employés civils	153,018	155,645	160,700	197,823	243,936	232,797	205,801	232,913	210,066	197,459
Ecoles d'instruction—solde de la milice active présente	80,007	70,041	77,765	97,847	164,669	178,898	81,384	7,899	....	....
Levés topographiques	26,260	24,714	35,055	39,059	35,038	25,440	31,274	31,406	31,082	40,522
Transport du fret	124,281	138,230	175,034	199,247	208,774	60,567	43,923	41,306	16,698	24,854
Matériel de guerre	334,548	531,332	683,080	703,375	496,867	....	15,753	....	....	....
Contingents du couronnement	....	134,835	....	....	....	....	....	....	....	....
Zones d'instruction	....	....	....	....	234,592	233,085	224,623	68,838	4,643	5,041
Faibles crédits divers	6,318	21,047	17,202	6,508	....	....	....	22,670	190,371	15,731
La dépense faite sous les six rubriques suivantes a été portée au compte du capital jusqu'à 1909-10, inclusivement, mais imputée sur le revenu depuis:—										
Matériel d'artillerie, munitions, tentes, fourgons et équipement en général, sauf habillement, sellerie et harnachement	370,469	649,276	572,486	967,804	593,167	4,084	57,504	6,058	9,752	1,278

ÉTAT n° 3—État comparatif de la dépense pour les dix années comprises entre 1910-11 et 1919-20—*Suite*

——	1910-11	1911-12	1912-13	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	1919-2)
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Sellerie et harnachement	103,753	6,713	942	103,732	146,066	....			....	....
Revenu consolidé—Loi d'indemnité aux ouvriers	....	....	....	....	....		....	....	1,148	1,411
Effets d'habillem.—Effets de réserve et nouvel équipem.	150,220	110,468	100,000	217,419	219,077	....	....	....	....	....
Fusils Ross, pièces de rechange, baïonnettes, fourreaux, caisses d'armes et inspection	585,190	419,937	552,073	640,613	478,543	....		....	....	....
Arsenal fédéral, pour munitions de réserve	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Terrains et établissement de nouveaux champs de tir	162,773	183,703	341,208	51,237	29,216	....	....	....	....	....
Totaux: matériel d'artill., équip., terrains, etc.	1,372,405	1,370,097	1,566,709	1,980,805	1,466,069	....	....	....	....	....
Dépense totale de la milice	6,909,211	7,579,884	9,112,376	10,998,162	9,991,817	4,681,502	4,301,785	3,887,838	3,444,954	4,634,516
Dépense pour la guerre	....	....	....	....	53,176,614	160,433,416	298,291,031	316,669,785	377,120,138	323,360,987
Aide à l'autorité civile (fixée par la loi et exigible des municipalités)	13,678	716	78	187,857	68,800	....		....	....	....
Caserne de Toronto—Compte spécial	63,026	2,012	148,889	45	87,768	25	....	....	....	....
Caserne de Winnipeg—Compte spécial	123,000	....	137,053	....	....	....	....	....	....	....
Salle d'armes de la Pointe Saint-Charles	17,500	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Emplacement de la caserne de Montréal	....	....	180,000	....	217	....	....	....	....	....
Transféré du ministère des Travaux publics	....	....	940	221,849	19,722	....	....	....	....	....
Appointements du gouvernement civil	130,732	137,251	146,718	157,137	168,545	172,534	173,798	183,448	189,578	202,459
Dépense casuelle du gouvernement civil	10,086	11,962	22,029	27,997	20,216	28,351	19,488	3,199	18,255	18,996
Total, gouvernement civil	140,818	149,214	168,747	185,134	188,761	200,885	193,286	186,647	207,833	221,455
Recettes—										
Milice	44,259	59,829	51,359	36,641	64,831	192,300	90,164	18,228	35,955	
Revenu casuel	1,390	1,806	2,691	1,790	1,625	41,318	11,949	2,072	3,795	87,867
Collège militaire royal	31,650	34,286	36,785	36,817	32,047	35,142	41,646	39,177	54,428	53,599
Loi des pensions de 1901	23,347	25,209	28,393	30,714	27,282	23,513	25,495	26,877	23,841	47,979
Amendes et confiscations	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5,375
Total des recettes	100,646	121,130	119,228	105,962	125,785	292,273	169,254	86,354	118,019	194,820

ÉTAT n° 4—Dépenses de la démobilisation—État des déboursés au Canada et outre-mer durant l'exercice clos le 31 mars 1920

Détail	Déboursés au Canada	* Crédits	—	Déboursés outre-mer	Total des débits	Total des crédits
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Habillements (sauf les chaussures)	4,935,274 79			2,863,647 84	7,798,922 63	
Chaussures et rép. aux chaussures	321,056 09			704,685 05	1,025,741 14	
Nécessaires (havresacs et art. d'équip.)	31,446 76			2,863,647 83	2,895,094 59	
Accoutrements		6,950 35				6,950 35
Jumelles, longues-vues, boussoles à prisme, etc	1,357 28				1,357 28	
Sellerie et équipement pour chevaux	438 89				438 89	
Camions automob., ambulances et autres voitures	442,748 68				442,748 68	
Ross Rifle Co., expropriation de la		513,166 58				513,166 58
Dominion Rifle, usine de la	28,426 01				28,426 01	
Mitrailleuses et pièces détachées	5,066 19				5,066 19	
Matériel (meubles, literie, ustensiles), etc		529,745 11		3,239,137 74	2,709,392 63	
Totaux	5,765,814 69	1,049,862,04		9,671,118 46	14,907,188 04	520,116 93
Déboursés nets pour le matériel et l'équipement	4,715,952 65			9,671,118 46	14,387,071 11	
Arsenal fédéral, Québec		218,990 10				218,990 10
Arsenal fédéral—Fournitures, Lindsay		82,045 00				82,045 00
Dominion Cartridge Co.—Munitions						
Munitions prov. d'autres sources	578,897 32			3,784,278 92	4,363,176 24	
Totaux	578,897 32	301,035 10		3,784,278 92	4,363,176 24	301,035 10
Déboursés nets pour des munitions et des matériaux	277,862 22			3,784,278 92	4,062,141 14	
Camp Borden et Long Branch—Terrain et bâtiments	684,201 63				684,201 63	
Déboursés pour le terrain et les bâtiments	684,201 63				684,201 63	
Solde et allocations (y comp. la subsistance, les rations et la solde transférée)	33,775,871 04			33,957,517 61	67,733,388 65	
Entretien des troupes en France	43,800,000 00			373,899 13	44,173,899 13	
Allocations de séparation	6,150,807 90			3,565,358 74	9,716,166 64	
Gratifications de service à la guerre	126,569,434 26			9,463,407 86	136,032,842 12	
Allocation pour équipement	42,261 26			42,191 00	84,452 26	
Services et travaux du génie	956,445 93			527,098 92	1,483,544 85	
Achat de remontes, dép. de l'acheteur, etc		4,707,706 60		2,351,087 27		2,356,619 33
Drogues et instruments de chirurgie	232,591 62			130,861 64	363,453 26	

ÉTAT n° 4—Dépenses de la démobilisation—État des déboursés au Canada et outre-mer durant l'exercice clos le 31 mars 1920—*Suite*

Détail	Déboursés au Canada	*Crédits	—	Déboursés outre-mer.	Total des débits	Total des *crédits
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Voyages et transport (océan)	12,465,343 52				12,465,343 52	
Voyages et transport (chemin de fer)	14,525,966 10			5,620,005 73	20,145,971 83	
Fourrage et étables	200,641 94			48,052 16	248,694 10	
Solde, etc., des censeurs	34,171 29				34,171 29	
Paie des fonctionnaires civils	4,170,752 58			481,421 79	4,652,174 37	
Loyers, eau, combustible et éclairage	838,063 92			467,924 39	1,305,988 31	
Déboursés pour funérailles	34,751 70				34,751 70	
Recrutement (examens médicaux, déclarations et publicité)	1,780 55				1,780 55	
Télégrammes, téléphones (y compris la location), câblogrammes et timbres-poste	514,662 13			135,440 24	650,102 37	
Impressions et papeterie	301,737 34			342,302 14	644,039 48	
Droits de douane	43,482 44				43,482 44	
Mission britannique de recrutement aux E.-U.	213,454 36				213,454 36	
Gouvernement brit. et étrangers, recouvrables	674,666 98			4,198,772 03	4,873,439 01	
Remises spéciales recouvrables	1,037,244 12		Outre-mer 243 33		1,037,000 79	
Conservation et dépense casuelle	443,284 69			202,767 06	646,051 75	
Totaux	247,027,415 67	4,707,706 60	243 33	61,908,107 71	306,584,192 78	2,356,619 33
Déboursés nets pour paiements divers	242,319,709 07			61,907,864 38	304,227,573 45	
Total durant l'année	247,997,725 57			75,363,261 76	323,360,987 33	
Dépensé avant le 1er avril 1919	684,975,908 06			520,715,075 09	1,205,690,983 15	
Totaux	932,973,633 63			596,078,336 85	1,529,051,970 48	

* Ceci est un état net et les montants indiqués sous les rubriques "débits" et "crédits" indiquent respectivement l'excédent de l'un sur l'autre.

ÉTAT n° 5—Déboursés de guerre et de la démobilisation d'août 1914 au 31 mars 1920

Mois et année	Canada	Outre-mer	Total
	$ c.	$ c.	$ c.
Avril 1919	25,714,538 16	9,167,815 54	34,882,353 70
Mai 1919	32,769,373 32	8,656,493 96	41,425,867 28
Juin 1919	28,215,718 20	7,112,120 39	35,327,838 59
Juillet 1919	29,760,135 36	6,956,140 21	36,716,275 57
Août 1919	21,829,092 62	5,222,206 15	27,051,298 77
Septembre 1919	16,176,814 73	3,421,243 78	19,598,058 51
Octobre 1919	11,994,895 09	12,900,141 77	24,895,036 86
Novembre 1919	13,377,016 75	1,321,428 82	14,698,445 57
Décembre 1919	*53,540,316 12	8,579,963 33	62,120,279 45
Janvier 1920	6,296,669 86	4,188,962 40	10,485,632 26
Février 1920	4,571,943 16	855,655 05	5,427,598 21
Mars 1920	3,751,212 20	†6,981,090 36	10,732,302 56
Total, avril 1919 à mars 1920	247,997,725 57	75,363,261 76	323,360,987 33
Total, août 1914 à mars 1919	684,975,908 06	520,715,075 09	1,205,690,983 15
Grand total jusqu'au 31 mars 1920	932,973,633 63	596,078,336 85	1,529,051,970 48

*Comprend $43,800,000 pour le maintien des troupes en France.
†Comprend divers règlements de comptes.

APPENDICE B

Suivent les états pour l'exercice clos le 31 mars 1920 faisant voir :—

1. Les allocations payées à la milice active dans les divers districts.

2. Faisant voir les déboursés par garnisons au compte de la solde et des allocations de la force permanente.

3. État des déboursés au compte de la solde et des allocations des officiers et des sous-officiers brevetés de la force permanente.

4. État des déboursés au compte de la solde et des allocations des officiers et des sous-officiers brevetés de la force permanente avec les détails des déboursés par garnisons.

5. État des déboursés au compte de la solde et des allocations des sous-officiers et des hommes de la force permanente.

6. État des déboursés au compte de la solde et des allocations des sous-officiers et des hommes de la force permanente avec les détails de ces déboursés par garnisons.

ÉTAT n° 1—Allocations payées à la milice active dans les différents districts durant l'exercice de 1919-20.

Districts	Solde de commandement et instruction pratique	Entretien des armes	Frais de port	Gratifications de suffisance, corps d'inst. des off. can.	Remboursement pour matériel porté comme manquant ou renvoyé	Montant total	Moins déductions et portes	Dépense nette
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1er district militaire	10,309 20	165 00	1,405 75	....	3,196 82	15,076 77	2,942 53	12,134 24
2e " "	17,974 17	7,182 70	2,620 50	....	11,125 26	38,902 63	11,724 28	27,178 35
3e " "	10,372 90	....	209 25	....	74 44	10,656 59	1,232 46	9,424 13
4e " "	10,531 23	736 73	727 00	....	840 53	12,835 49	1,646 18	11,189 31
5e " "	6,275 60	20 00	697 75	....	22 50	7,015 85	104 40	6,911 45
6e " "	8,818 87	190 00	1,262 50	....	309 70	10,581 07	148 35	10,432 72
7e " "	2,195 15	555 00	196 25	....	....	2,946 40	160 65	2,785 75
10e " "	3,359 40	145 00	223 50	....	261 50	3,989 40	....	3,989 40
11e " "	2,930 20	....	240 00	....	....	3,170 20	43 55	3,126 65
12e " "	1,691 40	....	229 50	....	139 68	2,060 58	435 54	1,625 04
13e " "	1,449 73	1,411 28	313 12	....	200 55	3,374 68	957 68	2,417 00
Totaux	75,907 85	10,405 71	8,125 12	....	16,170 98	110,609 66	19,395 62	91,214 04

ÉTAT N° 2—Indiquant la dépense déterminée, par garnisons, par la solde et les suppléments de la troupe permanente pour l'exercice 1919-20

Garnisons	Effectif, tous grades, au 31 mars 1919	Effectif, tous grades, au 31 mars 1920	Solde et suppléments des officiers et sous-officiers brevetés	Solde et suppléments des sous-officiers et hommes	Total de la solde et des suppléments
			$ c.	$ c.	$ c.
London	50	338	35,917 79	89,477 04	125,394 83
Toronto	132	385	103,481 53	270,499 53	373,981 06
Kingston	124	497	86,833 50	207,608 00	294,441 50
Ottawa	428	348	110,538 86	331,537 85	442,076 71
Montréal	72	699	78,734 68	126,147 11	204,881 79
Québec	227	237	72,768 01	127,754 60	200,522 61
Halifax	516	607	191,003 53	415,193 01	606,196 54
Saint-Jean, N.-B	32	54	21,326 65	34,299 97	55,626 62
Winnipeg	57	165	26,723 65	66,784 09	93,507 74
Victoria	121	177	61,437 76	119,455 42	180,893 18
Régina	25	62	34,552 59	63,356 02	98,908 61
Calgary	55	143	38,563 98	99,521 94	138,085 92
A l'étranger	....	4	6,656 53	....	6,656 53
Divers	....	....	....	394 20	394 20
Totaux	1,839	3,716	868,539 06	1,952,028 78	2,820,567 84

ÉTAT n° 3—État de la dépense déterminée par la solde et les suppléments des sous-officiers et hommes de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Détail de la dépense par corps

Corps	Ordinaire	Allocations							Allocations des dépendants	Autre	Total des allocations	Total de la solde et des allocations	À déduire frais porté au compte du Trésor public	Dépense nette
		À l'étranger	Logements	Ration	Combustible	Éclairage	Serviteur	Mess						
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Royal dragons canadiens	34,797 52	....	2,873 00	2,295 50	100 50	27 50	60 75	2,881 50	4,995 00	22 37	13,256 12	48,053 64	11,628 54	36,425 10
Cavalerie de lord Strathcona (R.C.)	18,913 15	....	8,864 90	2,114 50	19 66	6 66	15 50	729 00	2,695 00	25 07	6,470 29	25,383 44	1,212 05	24,171 39
Artillerie royale canadienne à cheval	39,165 82	....	4,145 30	3,918 00	367 40	80 19	106 00	3,095 00	6,224 00	149 23	18,085 12	57,250 94	5,543 04	51,707 90
Artillerie royale can. de forteresse	80,392 05	....	9,381 35	7,412 00	1,286 95	415 44	480 25	3,111 50	9,126 00	339 18	31,552 67	111,944 72	8,152 73	103,791 99
Brigade canadienne de mitrailleuses	5,129 55	....	224 60	337 00	....	....	....	361 00	600 00	....	1,522 60	6,652 15	10 00	6,642 15
Génie royal canadien	71,571 40	....	8,238 25	7,154 70	909 83	198 53	343 50	3,663 00	12,432 00	477 68	33,417 49	104,988 89	7,123 44	97,865 45
Régiment royal canadien	52,877 27	....	4,927 95	4,828 50	32 08	9 17	....	3,399 00	10,115 00	6,512 61	29,824 31	82,701 58	5,948 18	76,753 40
Princess Patricia Canadian Light Infantry	20,140 21	....	1,548 65	1,361 40	....	....	....	1,192 50	2,412 64	96 50	6,611 69	26,751 90	3,067 68	23,684 22
Sec. can. perm. de l'int. militaire	45,770 18	....	6,212 40	4,673 50	687 12	218 19	511 50	2,602 50	5,949 00	970 15	21,824 36	67,594 54	2,047 34	65,547 20
Personnel permanent du service de santé	27,694 24	....	3,500 80	3,101 00	....	....	....	1,997 00	3,900 00	....	12,498 80	40,193 04	1,701 87	38,491 17
Sec. can. perm. des vétér. mil	4,960 69	....	586 80	504 00	26 86	9 00	23 00	182 50	1,220 00	9 99	2,562 15	7,522 84	68 51	7,454 33
Personnel de la direction d'artillerie	103,587 94	6,656 53	12,301 98	10,120 30	2,328 55	631 75	1,940 25	2,304 50	11,448 00	1,885 22	42,960 55	153,205 02	7,722 68	145,482 34
Personnel du service de la solde	52,995 81	....	7,276 15	6,239 00	644 45	198 34	536 00	4,202 50	7,190 00	283 78	26,570 22	79,566 03	2,936 03	76,630 00
Section du secrét. d'état-major	45,420 34	....	5,018 50	5,450 00	345 81	92 22	....	1,445 00	8,123 00	82 85	20,557 38	65,977 72	1,831 40	64,146 32
Cadre d'enseignement	20,912 23	....	3,010 00	3,811 50	274 04	90 19	....	....	4,278 00	113 68	11,577 41	32,489 64	4,048 98	28,440 66
Tir du fusil	7,952 71	....	1,105 15	886 90	144 38	38 18	145 50	395 50	1,154 00	....	3,869 61	11,822 32	33 53	11,788 79
Divers	9,680 79	....	427 85	169 00	88 48	27 00	69 25	30 50	120 00	....	932 08	10,612 87	1,096 22	9,516 65
Totaux	641,961 90	6,656 53	71,643 63	64,376 80	7,256 11	2,042 36	4,231 50	31,592 50	91,981 64	10,968 31	284,092 85	932,711 28	64,172 22	868,539 06

ÉTAT n° 4—État de la dépense par les prestations en deniers des officiers et des sous-officiers de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1920

Détail de la dépense à chaque garnison

Garnisons	Solde ordinaire	Allocations: À l'étranger	Allocations: Logement	Allocations: Vivres	Allocations: Chauffage	Allocations: Eclairage	Allocations: Ordonnance	Allocations: Subsistance	Alloc. des dépendants.	Autre	Indemnités totales	Prestations totales en deniers	Cr. au Trésor public et remboursements	Dépense nette
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
London, Ont	25,570 03	....	3,111 60	3,276 00	122 37	28 08	69 00	1,804 00	4,841 64	616 75	13,869 44	39,439 47	3,521 68	35,917 79
Toronto, Ont	85,422 78	....	9,332 05	7,396 50	623 58	181 86	465 25	5,348 50	12,471 00	814 19	36,632 93	122,055 71	18,574 18	103,481 53
Kingston, Ont	65,034 70	....	6,871 70	6,267 50	599 01	137 96	167 25	4,437 00	10,605 00	186 32	29,271 74	94,306 44	7,472 94	86,833 50
Ottawa, Ont	84,227 68	....	7,167 45	6,417 50	522 63	151 51	175 75	3,156 50	10,704 00	226 07	28,521 41	112,749 09	2,210 23	110,538 86
Montréal, Qué	58,072 62	....	5,699 85	4,297 30	595 05	181 83	514 75	1,970 00	6,218 00	6,814 54	26,291 32	84,363 94	5,629 26	78,734 68
Québec, Qué	51,804 48	....	6,312 95	6,143 00	1,083 28	369 43	648 75	1,391 00	5,883 00	371 29	22,202 70	74,007 18	1,239 17	72,768 01
Halifax, N.-E	144,245 78	....	17,203 03	14,915 50	1,296 50	439 91	796 00	6,744 50	20,731 00	1,196 61	63,323 05	207,568 83	16,565 30	191,003 53
St-Jean, N.-B	14,805 69	....	2,140 90	1,729 00	287 34	92 06	313 00	656 50	2,044 00	137 94	7,400 74	22,206 43	879 78	21,326 65
Winnipeg, Man	18,569 83	....	2,936 50	2,430 00	588 20	121 46	299 00	494 50	2,788 00	58 26	9,715 92	28,285 75	1,562 10	26,723 65
Victoria, C.-B	44,542 75	....	4,625 60	4,271 00	494 81	152 22	320 75	1,957 00	8,271 00	276 56	20,368 94	64,911 69	3,473 93	61,437 76
Regina, Sask	21,113 54	....	3,913 40	3,982 00	685 32	117 80	269 50	2 522 50	3 017 00	205 25	14 712 77	35,826 31	1,273 72	34,552 59
Calgary, Alta	28,552 02	....	2,328 60	3,251 50	358 02	68 24	192 50	1,110 50	4,408 00	64 53	11,781 89	40,333 91	1,769 93	38,563 98
Angleterre, Indes, Australie } Etranger	....	6,656 53	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6,656 53	....	6,656 53
	641,961 90	6,656 53	71,643 63	64,376 80	7,256 11	2,042 36	4,231 50	31,592 50	91,981 64	10,968 31	284,092 85	932,711 28	64,172 22	868,539 06

ÉTAT nº 5—État de la dépense déterminée par la solde et les suppléments des sous-officiers et hommes de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Détail de la dépense par corps

Corps	Solde					Solde totale	Allocations totales	Prestations totales en deniers	A déduire frais portés au compte du Trésor public	Dépense nette
	Prêt	Différée	Solde du génie et des caporaux	Haute paye	Autres crédits					
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Royal dragons canadiens	112,980 75	2,709 50			8,914 03	124,604 28	28,036 73	1,526,41 01	20,876 91	131,764 10
Cavalerie de lord Strathcona (R.C.)	83,745 99	157 65			239 60	84,143 24	18,550 58	102,693 82	13,760 88	88,932 94
Artillerie royale canadienne à cheval	100,855 09			144 60	82 84	101,082 53	49,805 25	150,887 78	10,552 26	140,335 52
Artillerie royale canadienne de forteresse	164,106 14	5,569 34		328 95	1,085 10	171,089 53	75,139 58	246,229 ·11	15,770 70	230,458 41
Brigade canadienne de mitrailleuses	3,784 58					3,784 58	509 60	4,294 18	380 56	3,913 62
Génie royal canadien	143,941 16	3,051 54	16,857 50	42 5)	500 90	164,393 60	64,956 69	229,350 29	18,575 91	210,774 38
Régiment royal canadien	166,651 52	5,886 74	63 40	172 50	1,995 86	174,770 02	31,855 93	206,625 95	23,461 67	183,164 28
Rég. royal canadien, cadre d'enseignement	18,117 63	103,62	397 20	85 70	1,152 00	19,856 15	18,082 69	37,938 84	1,033 99	36,904 85
Princess Patricia Canadian Light Infantry	80,307 35					80,307 35	14,522 45	94,829 80	5,413 96	89,415 84
Sec. can. perm. de l'int. militaire	93,057 74	212 73	409 95	16,745 00	94 87	110,520 29	77,855 51	188,375 80	12,340 72	176,035 08
Personnel permanent du service de santé	11,084 05				109 93	11,193 98	6,972 39	18,166 37	538 66	17,627 71
Sec. can. perm. des vétér. mil	5,313 04					5,313 04	3,071 81	8,384 85	243 45	8,141 40
Personnel de la direction d'artillerie	208,655 26	1,894 58	1,730 30	118 60	2,330 98	214,729 72	181,106 83	395,836 55	21,431 25	374,405 30
Section de secrétaires d'état-major	90,159 17			253 30	51 22	90,463 69	51,868 12	142,331 81	4,468 00	137,863 81
Section de secrét. d'état-major (sec. «B»)	26,716 79			818 75	538 48	28,074 02	30,821 25	58,895 27	2,110 42	56,784 85
Personnel du service de la solde	34,400 90	30 63			7,383 12	41,814 65	23,191 40	65,006 05	1,424 12	63,581 93
Tir du fusil, personnel	1,062 05					1,062 05	494 40	1,556 45	25 89	1,530 56
Contributions au fonds de pension des sous-officiers et hommes détachés (*)	394 20					394 20		394 20		394 20
	1,345,333 41	19,616 33	19,458 35	18,709 90	24,478 93	1,427,596 92	676,841 21	2,104,438 13	152,409 35	1,952,028 78

(*) Contribution du gouvernement fédéral au fonds de pension des sous-officiers et hommes de l'armée régulière détachés au Canada.

ÉTAT n° 6—État de la dépense déterminée par la solde et les suppléments des officiers et sous-officiers brevetés de la troupe permanente pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Détail de la dépense à chaque garnison

Garnisons	Solde totale	Indemnités							Indemnités totales	Prestations totales en deniers	Déduire frais imputés sur le Trésor public	Solde nette et allocations nettes
		De logement	De vivres	De chauffage	D'éclairage	De santé	Allocations des dépend.	D'habillement				
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
London, Ont.	72,176 88	4,902 90	8,100 00	212 55	60 55	56 35	11,313 32	53 29	24,698 96	96,875 84	7,398 80	89,477 04
Toronto, Ont.	220,142 89	14,451 25	21,975 00	185 44	80 21	100 85	33,460 25	405 41	70,658 41	290,801 30	20,301 77	270,499 53
Kingston, Ont.	146,458 25	13,161 90	22,594 50	159 98	45 79	26 40	36,696 00	....	72,684 57	219,142 82	11,534 82	207,608 00
Ottawa, Ont.	181,835 13	33,373 40	54,558 00	1,270 90	346 65	230 45	70,098 00	....	159,877 40	341,712 53	10,174 68	331,537 85
Montreal, Qué.	110,128 25	4,942 00	7,738 50	314 50	88 05	893 05	10,678 00	211 34	24,865 44	134,993 69	8,846 58	126,147 11
Québec, Qué.	74,393 77	11,610 30	18,791 50	315 96	89 91	315 76	25,098 96	535 29	56,757 68	131,151 45	3,396 85	127,754 60
Halifax, N.S.	344,287 53	23,951 85	31,705 00	717 13	207 52	270 33	70,606 00	1,046 42	128,504 25	472,791 78	57,598 77	415,193 01
St. John, N.B.	20,402 92	3,377 05	5,466 00	117 43	45 27	24 60	5,980 00	....	15,010 35	35,413 27	1,113 30	34,299 97
Winnipeg, Man.	49,038 10	4,965 25	7,876 00	192 05	49 00	19 96	10,531 00	....	23,633 26	72,671 36	5,887 27	66,784 09
Victoria, B.C.	79,825 61	9,632 25	16,283 00	260 81	90 48	432 49	24,214 00	909 46	51,822 49	131,648 10	12,192 68	119,455 42
Regina, Sask.	44,040 74	5,485 50	8,565 50	76 68	22 80	24 73	7,479 00	501 40	22,155 61	66,196 35	2,840 33	63,356 02
Calgary, Alta.	84,472 65	4,661 30	7,979 50	257 47	65 28	191 88	12,583 00	434 36	26,172 79	110,645 44	11,123 50	99,521 94
(1) Contributions au fonds de pension des sous-officiers et des hommes détachés	394 20	....	....	....	....	....	....	....	....	394 20	....	394 20
Total	1,427,596 92	134,514 95	211,632 50	4,080 90	1,191 51	2,586 85	318,737 53	4,096 97	676,841 21	2,104,438 13	152,409 35	1,952,028 78

(1) Contributions du gouvernement fédéral au fonds de pension des sous-officiers et hommes de l'armée régulière détachés au Canada.

APPENDICE C

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'ARSENAL FÉDÉRAL DE QUÉBEC, POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

FONCTIONNAIRES

Le nombre moyen des fonctionnaires au cours de l'exercice a été de 404.

ÉTATS FINANCIERS

1. Crédits et déboursés.
2. Détails des déboursés.
3. Actif et passif.
4. Compte du capital.
5. Dépenses indirectes.
6. État de la production.

COMPTE DES CRÉDITS ET DES DÉBOURSÉS DURANT 1919-20

Lettres de crédit, 1919-20..	$606,000 00		
Moins la balance tombée en déchéance, 31-3-20..	982 31		
			$ 605,017 69
Paiements directs effectués par les quartiers généraux..		....	121,288 06
Remboursements effectués par le gouvernement américain pour la fabrication de munitions..		....	833,333 41
Remboursements effectués par le gouvernement néo-zélandais pour la fabrication de munitions..		....	2,000 00
Dépenses nettes..		$ 708,032 67	
Gratifications payées aux fonctionnaires à leur libération du service, C.P./46/3139..		8,140 82	
Un quart des allocations payées aux fonctionnaires (imputables sur le crédit n° 340)..		695 00	
Boni du coût de la vie (imputable contre le crédit n° 534..		8,492 56	
Gratification payée à Mme Cécile Lafferty à la mort du col. F. D. Lafferty..		926 32	
Dépenses en vertu d'un contrat avec les Etats-Unis.. ..		833,333 41	
Dépenses en vertu d'un contrat avec la Nouvelle-Zélande..		1,200 07	
Montant crédité en trop par les quartiers généraux au compte du gouvernement de la Nouvelle-Zélande ..		799 93	
Remboursements en espèces déposés au crédit du receveur général, le 31 mars 1920..		18 38	
		$1,561,639 16	$1,561,639 16

DÉTAILS DES DÉBOURSÉS POUR L'EXERCICE 1919-20

Gages	$339,635 55
Appointements	42,470 02
Matériaux	243,636 88
Dépenses de voyage	1,302 56
Transport	1,470 84
Equipement	1,627 15
Impressions et papeterie	1,519 93
Electricité et gaz	10,583 94
Mobilier et garnitures de bureau	339 89
Camionnage et voitures	714 05
Courroies	682 83
Nouvelles machines	50,332 00
Télégrammes, messages téléphoniques et timbres-poste	670 60
Droits de douane	3,791 19
Jauges	7,500 00
Gratifications de guerre	8,140 82
Allocations	695 00
Bonis de guerre	500 00
Gratification à Mme Cécile Lafferty à la mort du colonel F. D. Lafferty.	926 32
Bonis du coût de la vie	8,492 56
Divers	1,282 04
	$726,287 37

ÉTAT DES L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 MARS 1920

Bâtiments	....	$ 221,266 87
Courroies	....	1,975 38
Equipement, en général	....	22,883 99
Jauges	....	7,500 00
Machinerie	....	222,109 43
Mobilier de bureau, garnitures, etc	....	2,069 11
Outils, ayant du jeu	....	264 44
Matériaux	....	201,173 25
Comptes payables	$ 2,053 06	—
Comptes recevables	....	7,181 91
Compte indéterminé	....	123 21
Objets à moitié manufacturés (ouvrage en voie d'achèvement)	....	325,998 56
Ministère de la Milice et de la Défense	1,010,493 09	—
	$1,012,546 15	$1,012,546 15

ARSENAL FÉDÉRAL DE QUÉBEC

COMPTE DU CAPITAL, 1919-20—BÂTIMENTS, MACHINES, ETC.

	$ c.	$ c.
Compte de balance:—		
Capital net au 1er avril 1919—		
Bâtiments	219,809 49	
Machines	201,368 98	
Equipement en général	2,322 54	
Courroies	23,839 07	
Meubles, accessoires, etc., de bureaux	1,809 58	
Outils détachés	323 48	
		449,473 14
Augmentation en 1919-20—		
Sur bâtiments	8,044 28	
Machines	64,233 97	
Meubles, accessoires, etc., de bureaux	353 91	
Jauges	7,500 00	
Courroies	745 76	
Equipement en général	5,788 79	
		86,666 71
		536,139 85

	$ c.	$ c.
Compte des dépenses indirectes:—		
Dégradation en 1919-20, des—		
Bâtiments	6,586 90	
Machines	19,733 52	
Equipement en général	1,092 92	
Courroies	6,743 87	
Meubles, accessoires, etc., de bureaux	94 38	
Outils détachés	59 04	
		34,310 63
Machines vendues au gouvernement américain		23,760 00
Balance de compte:—		
Capital net au 31 mars 1920—		
Bâtiments		221,266 87
Courroies		1,975 38
Equipement en général		22,883 99
Jauges		7,500 00
Machines		222,109 43
Meubles, accessoires, etc., de bureaux		2,069 11
Outils, détachés		264 44
		536,139 85

ARSENAL DU DOMINION, A QUÉBEC

Appointements		$ 40,470 02
Salaires		32,655 48
Matériel		10,241 73
Frais de voyage		889 98
Frais de transport		169 60
Impression et papeterie		1,320 81
Electricité et gaz		254 29
Camions et fiacres		698 00
Télégrammes, téléphones et frais de port		455 98
Divers		1,000 99
Droits de douane		2 10
Réparations au système de chauffage et aux fils de lumière électrique:		
Salaires	$ 3,728 42	
Matériel, etc.	321 68	
		4,050 10
Dépréciation de 5 pour 100 sur les bâtiments	$ 6,586 90	
" 10 " les machines	19,733 52	
" 20 " les outils	59 04	
" 50 " les courroies	1,092 92	
" 30 " l'équipement (plus $12.44 non imputables au compte des dépenses indirectes)	6,731 43	
Dépréciation de 5 pour 100 sur les accessoires de bureaux	94 38	
		34,298 19
		$126,507 27
A déduire—Montant en atténuation des dépenses indirectes		1,242 15
		$125,265 12

Remarque.—Ce montant, ainsi que les dépenses indirectes de chaque fabrique, ont été répartis comme pour-cent général sur le travail direct, ainsi qu'indiqué ci-après:

Atelier	51.4 pour-cent.
Cartoucherie	58.5 "
Laminoir	58.2 "
Fabrique d'obus	125.9 "
Atelier de charpenterie	48.9 "
Salle des outils	92.3 "
Laboratoire	105.4 "
Salle d'inspection	75.6 "
Usine de pièces de 18	82.4 "

ÉTAT DE LA PRODUCTION, 1919-20—Résumé du coût des travaux exécutés

—	Quantité	Taux	Par	Montant
				$ c.
Insignes d'employés, Arsenal du Dominion	417	$ ·30	Chacune	125 10
Caisses à munitions d'infanterie, 1,000 cartouches ·303" dans chargeurs n° 1	7,375	3·1346	"	23,117 68
Caisses à munitions pour pièces de 18 à tir rapide, modèle IIIa (bois, non doublées en fer-blanc)	744	6·347	"	4,722 17
Caisses à munitions, cartouches fausses pour pièces de 18 à tir rapide (doublées en fer-blanc)	49	5·283	"	258 86
Caisses à munitions pour pièces de calibre 22"	156	1·18	"	184 08
Cartouches d'infanterie, à balle, ·303", cordite, modèle VII	5,216,450	54·82266	1,000	285,976 52
Cartouches, calibre 22", longues	2,505,300	6·544116	1,000	16,395 27
Cartouches fausses, pièces de 18 à tir rapide	1,120	6·788596	Chacune	7,603 22
Cartouches fausses (a) pièces de 18 à tir rapide	892	2·451596	"	2,186 83
Cartouches, pièces de 18 à tir rapide, modèle I, tamponnées, cordite	4,589	13·880807	"	63,699 02
Cartouches, pièces de 18 à tir rapide, modèle I, tamponnées, cordite (b)	1,047	9·543807	"	9,992 37
Cartouches, pièces de 3 à tir rapide, cordite M.D., modèle XII (c)	2,150	4·570585	"	9,826 76
Charges, cartouches, pièces de 12 à tir rapide, 12 qtx	3,000	·920036	"	2,760 11
Caisses d'armes	4,235	6·102356	"	25,843 48
Chargeurs, cartouches 303". modèle III	1,156,798	15·2978	1,000	17,696 46
Boîtes, cartouches, pièces de 18 à tir rapide	2,668	·346	Chacune	923 13
Culots, cartouches fausses, pièces de 12 à tir rapide, 12 et 18 qtx	2,000	2·187	100	43 74
Exhibits de canons et de munitions d'infanterie pour la C.I.M	(séries) 3	....	....	3,267 28
Amorces, modèle II, cartouches, pièces de 12 à tir rapide, 12 qtx	3,000	·18992	Chacune	569 76
Service divers: pour l'inspecteur en chef des armes et munitions	....	....	....	963 96
Tampons, magasin d'armes, modèle V	41,000	·25	Chacun	10,250 00
Planches de sapin, entières, de 10' par 17", déplacement de canons	40	15·44	Chacune	609 60
Amorces, pèces de 18 à tir rapide, n° 1, modèle V	6,252	1·247283	"	7,798 01
Amorces, pièces à tir rapide, n° 1, modèle II	23	1·370283	"	31 51
Amorces, percussion, pièces de 3 à tir rapide, modèle II	4,000	1·637963	"	6,551 85
Râteliers à fusils, L.E.M. courts, devant contenir chacun 100 fusils	200	10·9039	"	2,180 78
Rouleaux pour terrain, 3' par 6" de diam	12	3·7158	"	44 59
Pièces de bois de 3' par 6" par 5"	15	1·7394	"	26 09
Cales, petites	60	·6025	"	36 15
Epreuves de cartouches de Howitzer 4·5" à tir rapide (pas de livraison, commande annulée par Q.G. 466–24–3–D. daté 10–7–19)	....	....	....	744 62
Modèles pour le matériel d'artillerie	3	....	....	15 90
Bourres de feutre, modèle III, cartouches de pièces de 12 à tir rapide, 12 qtx	1,600	·14571	Chacune	233 13
Coins, en chêne, 18 pouces	12	5·89	"	70 68
Réparations				
Caisses à munitions d'infanterie, 1,000 cartouches, ·303" dans chargeurs n° 1	544	·8781	Chacune	532 09
Caisses à munitions, pièces de 18 à tir rapide, modèle I (bois, doublées en fer-blanc)	315	3·21108	"	1,011 49
Caisses à munitions, pièces de 18 à tir rapide, modèle II (non doublées en fer-blanc)	700	1·7316	"	1,212 12
Caisses à munitions, pièces de 12 à tir rapide, 12 qtx	59	4·6668	"	275 34
Caisses à munitions, pièces de 4·7" à tir rapide, modèles I à IV	391	5·86123	"	2,291 75
Caisses à munitions, pièces de 3 à tir rapide	134	5·736	"	768 62
Etuis de cartouches, pièces de 12, 12 qtx, nettoyés, réparés et vernis)(	1,127	·92	"	1,036 84
Etuis, 4·7" (nettoyés, réparés et vernis)	3,710	·73	"	2,708 30
Boîtes, cartouches, pièces de 18 à T.R	4,980	·03249	"	161 80
Boîtes, cartouches, pièces de 3 à T.R	2,150	·02394	"	51 49
Divers pour le matériel d'artillerie, D.M. n° 5	....	....	....	6,811 39
				521,609 94

(a) On a employé des étuis réparés.
(b) " " "
(c) " " "

APPENDICE D

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ARSENAL FÉDÉRAL DE LINDSAY, POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

Le nombre moyen des employés durant l'exercice tout entier a été 207.

ÉTATS FINANCIERS

1. État financier.
2. États des argents reçus et déposés au crédit du receveur général.
3. Détail des dépenses.
4. Actif et passif.
5. Compte du capital.
6. État de la production.

ÉTAT FINANCIER

Lettres de crédit..		$290,000 00	
Moins solde périmée..		11,789 39	
Dépenses brutes à Lindsay..		$278,210 61	
Dépenses brutes à Ottawa..		15,037 12	
Dépenses brutes..		$293,248 03	
Moins remboursement au receveur général. Voir compte des remboursements.			
Crédits de guerre et de démobilisation.	$796 25		
Crédit divers n° 534..	0 36		
		796 61	
Crédits de guerre et de démobilisation:			
Paiements imputables à l'arsenal fédéral de Lindsay..		....	$258,229 36
Remboursements sur la vente de ferrailles		....	187 00
Paiements imputables au compte du service du génie..		....	16,618 03
Paiements imputables au compte de l'inspection de l'artillerie. Inspecteur en chef des armes et munitions..		....	12,853 11
Bonis imputables au compte du crédit n° 340..		....	708 50
Bonis imputables au compte du crédit n° 534..		....	3,855 42
		$292,451 42	$292,451 42

ÉTAT DES ARGENTS REÇUS ET DÉPOSÉS AU CRÉDIT DU RECEVEUR GÉNÉRAL

Remboursements sur dépenses	$796 25	
Remboursements de boni au compte du crédit n° 534..	0 36	
		$ 796 61
Comptes du chemin de fer Pacifique-Canadien pour 1918-19. ..		129 02
Comptes de la Westinghouse Church Kerr Co., dus pour 1918-19..		109 84
Paiements du gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour bouts d'aluminium..		1,800 00
Arsenal fédéral, Québec..		4,376 26
Vente de ferrailles, d'étuis de cartouches et de cendres de fonderie..		11,209 13
Solde due au gouvernement des Etats-Unis sur le compte de 1918-19..	$348,903 51	
Solde due sur le compte de 1919-20..	2,108 82	
		531,012 33
Remboursements bruts..		$369,633 19
Remboursements sur vente de rebuts..		187 00
Remboursements nets..		$369,446 19

DÉTAILS DES DÉPENSES, 1919-20

Arsenal fédéral de Lindsay:		
Appointements et salaires..	$174,357 14	
Fret, frais de voyage et de transport..	8,260 87	
Equipement et outils..	1,159 31	
Equipement de bureau, téléphones, télégraphes et frais de port..	767 05	
Force motrice et éclairage..	10,128 75	
Courrois..	526 72	
Machines..	1,412 38	
Service d'eau..	4,459 93	
Cuivre, plomb, antimoine, carton glacé, carton, bronze, aluminium, etc..	15,993 94	
Combustible..	19,990 22	
Acier, fer et fonte..	4,751 92	
Huiles, peintures, étoupe, meules d'émeri, quincaillerie, etc..	3,775 69	
Bois de construction..	750 43	
Equipement de manufacture..	1,294 37	
Acides, gaz et produits chimiques..	778 87	
Patrons et creusets de Québec..	920 36	
Divers..	802 83	
Droits sur métaux..	2,512 65	
Gratifications au licenciement..	5,585 93	
		$258,229 36
Boni, crédit n° 340..	$ 708 50	
Boni, crédit n° 534..	3,855 42	
		4,563 92
Remboursements sur vente de ferrailles..	....	187 00
Service du génie:		
Salaires..	$13,629 93	
Matériaux..	2,988 10	
		16,618 03
Inspecteur en chef des armes et munitions:		
Salaires..	$12,135 34	
Matériaux..	717 77	
		12,853 11
		$292,451 42

ACTIF ET PASSIF AU 31 MARS 1920

	Passif	Actif
Terrains..	$ 39,943 97	
Bâtiments..	765,622 85	
Machines..	433,910 77	
Equipement..	62,587 02	
Arbres de couche et poulies..	29,097 89	
Courroies..	187 96	
Voies de garage (chemin de fer)..	6,714 05	
Balance de chemin de fer..	4,131 11	
Appareils chimiques..	965 30	
Apparelis à gaz..	38,300 51	
Appareils de chauffage..	15,283 27	
Chemins..	4,658 27	
Clôtures et trottoirs..	4,401 36	
Egouts..	29,477 47	
Tranchées et drainage à l'arsenal..	6,434 47	
Tranchées et drainage à l'atelier de chargement.	2,344 65	
Tranchées pour tuyaux..	1,989 00	
Munitions et outils en voie d'achèvement..	112,064 37	
Matériel en mains..	245,829 36	
Comptes à recevoir..	....	
Comptes à payer..	....	$ 24,299 92
Surplus au crédit du ministère de la Milice et de la Défense..	....	1,779,644 36
	$1,803,944 28	$1,803,944 28

COMPTE DU CAPITAL 1919-20

BALANCE DE COMPTE. CAPITAL NET AU 1ER AVRIL 1919

	Capital net au 1er avril 1919 $ c.	$ c.
Terrains	39,943 97	
Bâtiments	780,624 64	
Machines	483,157 60	
Equipement	77,437 03	
Arbres de couche et poulies	30,810 10	
Courroies	563 89	
Voies de garage de ch. de fer	6,714 05	
Balance de ch. de fer	4,284 11	
Appareils chimiques	1,447 78	
Appareils à gaz	40,477 77	
Appareils de chauflage	15,809 32	
Chemins	4,276 60	
Clôtures et trottoirs	5,005 17	
Egouts	30,207 09	
Tranchées et drainage à l'arsenal	5,112 30	
		1,525,871 42

AUGMENTATION EN 1919-20

	$ c.	$ c.
Sur Terrains		
" Bâtiments	2,061 56	
" Machines	9,706 22	
" Equipement	1,812 63	
" Arbres de couche et poulies		
" Courroies	200 07	
" Voies de garage de ch. de fer		
" Balance de ch. de fer		
" Appareils chimiques	11 97	
" Appareils à gaz	518 65	
" Appareils de chauffage		
" Chemins	892 77	
" Clôtures et trottoirs		
" Egouts		
" Tranchées et drainage à l'arsenal	1,958 22	
" Tranchées et drainage à l'atelier de chargement	2,468 05	
" Tranchées pour tuyaux	2,040 00	
		21,670 14
		1,547,541 56

COMPTE DE DÉPENSES INDIRECTES, CRÉDITS DE WESTINGHOUSE CHURCH KERR ET COMPTE DE DÉGRADATION

	Augmentations 1919-20 portées au compte de la production $ c.	Crédit de W.C.K. $ c.	Compte de la dégradation $ c.	Diminution totale $ c.
Terrains				
Bâtiments	86,81		16,976,54	17,063 35
Machines	1,245 67	138 72	57,568 66	58,953 05
Equipement	849 60	128 44	15,684 60	16,662 64
Arbres de couche et poulies		0 57	1,711 64	1,712 21
Courroies	200 07		375 93	576 00
Voies de garage de ch. de fer				
Balance de ch. de fer			153 00	153 00
Appareils chimiques	11 97		482 48	494 45
Appareils à gaz	518 65		2,177 26	2,695 91
Appareils de chauffage			526 05	526 05
Chemins			510 47	510 47
Clôtures et trottoirs			603 81	603 81
Egouts			729 62	729 62
Tranchées et drainage à l'arsenal			636 05	636 05
Tranchées et drainage à l'atelier de chargement			123 40	123 40
Tranchées pour tuyaux			51 00	51 00
	2,912 77	267 73	98,310·51	101,491 01

BALANCE DE COMPTE. CAPITAL NET AU 31 MARS 1920

	$ c.	$ c.
Terrains	39,943 97	
Bâtiments	765,622 85	
Machines	433,910 77	
Equipement	62,587 02	
Arbres de couches et poulies	29,097 89	
Courroies	187 96	
Voies de garage de ch. de fer	6,714 05	
Balance de ch. de fer	4,131 11	
Appareils chimiques	965 30	
Appareils à gaz	38,300 51	
Appareils de chauffage	15,283 27	
Chemins	4,658 90	
Clôtures et trottoirs	4,401 36	
Egouts	29,477 47	
Tranchées et drainage à l'arsenal	6,434 47	
Tranchées et drainage à l'atelier de chargement	2,344 65	
Tranchées pour tuyaux	1,989 00	
		1,446,050 55
		1,547,541 56

ÉTAT DE LA PRODUCTION POUR L'EXERCICE 1919-20

Barres de laiton fondu..	31,399	livres
Bandes de laiton acceptées..	287,440	"
Barres de cuivre fondu..	Nil	
Bandes de cuivre acceptées..	12,532	"
Barres de nickel fondu..	127,772	"
Barres de nickel acceptées..	101,042	"
Etuis de cartouches, .303"..	7,670,434	
Balles d'infanterie .303", modèle VII..	7,542,738	
Capsules vides..	8,596,188	
Capsules remplies..	7,246,937	
Cartouches achetées..	7,280,278	
Doublures en fer-blanc n° 1, munitions .303"..	3,994	
Caisses en bois, doublées en fer-blanc, 1,000 rondes..	3,020	

COÛT DE LA PRODUCTION, 1919-20

Frais de fabrication de 3,020 caisses doublées en fer-blanc..	$ 9,623 86	
Frais de fabrication de 7,280,278 rondes de munitions d'infanterie, .303", livrées au S.L.A.A. au cours de 1919-20..	376,218 30	
Frais d'inspection du matériel d'artillerie de la division C.I. de A.A. à Lindsay au cours de l'exercice 1919-20..	16,639 97	
Frais de déchargement et d'emmagasinage de machines à fusées expédiées à l'A.F.L. de Verdun, Qué..	39 69	
Frais pour l'expédition de cordite devant remplacer la quantité expédiée par erreur de Québec..	161 00	
Bonis accordés par le crédit n° 340..	708 50	
Bonis accordés par le crédit n° 534..	3,855 42	
Gratifications aux employés licenciés, autorisées par C.P. 46/3199 18/12/18..	5,585 93	
Divers..	21 56	
		$412,854 23

APPENDICE E

RAPPORT ANNUEL DU COMMANDANT DU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA POUR L'EXERCICE 1920

COMMANDEMENT

Le brigadier-général C. N. Perreau, C.M.G., quitta le collège le 1er juillet 1919 à l'expiration de son terme de commandant.

Je lui ai succédé comme commandant le 22 juillet 1919.

Le général Perreau a eu une carrière longue, variée et utile au C.M.R. Il occupa le poste d'adjudant d'état-major du 27 octobre 1911 au 31 décembre 1914, de commandant intérimaire du 1er janvier 1915 au 4 février 1916, et de commandant du 5 février 1916 au 1er juillet 1919.

Du commencement de son terme jusqu'à la fin il a toujours eu à cœur les intérêts de l'institution et il s'est dépensé sans compter pour elle. Il a sagement conduit la barque du collège à travers les difficultés semées sur sa route par la guerre, mais si le collège a profité de cette sollicitude, je crois que sa carrière de soldat professionnel en a souffert.

Cependant ce sera une consolation pour lui de savoir qu'en partant pour retourner dans les rangs de l'armée impériale où il doit prendre le commandement d'un bataillon de son illustre régiment, «The Royal Dublin Fusiliers», il emporte ainsi que Mme Perreau l'estime et les vœux sincères de tous les officiers et soldats du Collège militaire royal du Canada.

DISCIPLINE

C'est pour nous un plaisir de pouvoir dire que la discipline au Collège est excellente et qu'il n'y a pas cette année un seul cas de manquement grave à rapporter.

J'attribue cet état de choses des plus satisfaisants au merveilleux esprit de corps qui existe au Collège, et qui de fait a toujours existé, au bon entraînement donné et à l'économie interne.

La classe supérieure nous a été d'un grand concours, au personnel et à moi-même, particulièrement le sergent-major de bataillon G. D. S. Adami, qui joui de l'unique distinction d'avoir été sergent-major de bataillon pendant deux ans et demi. Je n'hésite aucunement a déclarer qu'il s'est révélé un des meilleurs parmi ceux qui sont passés par le Collège.

Il a été habilement secondé par les sergents-majors de compagnie dont les noms suivent : C. S. M. Dunbar, A.; C. S. M. McDougall, H. A.; C. S. M. Kirkpatrick, G. C.; C. S. M. Russell, J. C.

FRÉQUENTATION DES COURS ET BUT

L'année scolaire 1919-20 a été une transition de l'état de guerre à l'état de paix. Il a également fallu décider si à l'avenir la durée des cours serait de trois ou quatre années et quel genre d'uniforme serait porté par les cadets.

Le gouvernement se prononça en faveur du retour au cours de quatre ans et de l'ancien uniforme du collège, à la satisfaction de tous les intéressés.

Il ne faut pas oublier le but visé par la loi lors de la création de ce Collège, car c'est pour ce Collège que les citoyens du Canada sont appelés à payer. Cette attitude est approuvée par l'intention reconnue du Gouvernement de porter le maximum des cadets admis au Collège à 300.

Cent deux candidats se sont présentés aux examens d'admission au mois de juin 1919. Parmi ceux-ci, 31 ont conservé au moins 60% des points, le minimum d'abord établi. Les autres faillirent, mais on baissa le minimum exigé de manière à admettre 20 candidats qui avaient obtenu une moyenne de 50%.

Il est évident qu'on ne réussira pas avec ce système à porter le nombre des élèves à 300—que le nombre atteint n'est pas assez considérable. Il est aussi très clair que les candidats ne peuvent pas subir avec succès l'examen tel que posé.

L'esprit qui anime le Collège militaire royal est de «bien faire en tout et partout». Une enquête soigneuse a démontré que l'examen d'admission au Collège ne pouvait pas se comparer à l'examen d'admission à l'Université et n'était pas à la portée de la majorité des écoles du Dominion du Canada. Après avoir consulté les autorités en la matière, on décida de restreindre le champ embrassé par l'examen d'admission et de revenir à l'ancien système qui exigeait 60 pour 100 sur l'ensemble des sujets et 50 pour 100 sur chaque sujet particulier.

On m'apprend que le nouveau cours d'études met le Collège à la portée de la majorité des écoles du Dominion.

Sauf sous son aspect de formation plus ou moins bien connu du public, le double caractère de l'enseignement donné au Collège ne semble pas apprécié à l'extérieur. D'après les dispositions de la loi établissant le Collège, cet enseignement se divise en deux phases absolument distinctes, l'enseignement militaire et l'enseignement civil, mais l'expérience démontre que les deux sont nécessaires et profitables, que le cadet embrasse la carrière militaire ou une carrière dans la vie civile. Par exemple, les sujets d'étude purement académiques lui seront d'une grande valeur dans sa carrière de soldat et forment une partie des connaissances nécessaires à l'officier moderne. Les sujets militaires seront aussi très utiles au cadet qui entre dans la vie civile. La discipline, les habitudes de promptitude et d'exactitude engendrées, l'habitude du commandement acquise, l'improvisation et l'initiative de l'officier de génie, la santé affermie et le port obtenu par les exercices militaires, concourent tous à donner une formation indispensable au cadet qui embrasse une carrière dans la vie civile.

Le Collège militaire royal n'est pas une institution qui confère des degrés et d'après sa constitution il ne le deviendra jamais. Cependant, il a pour but de développer les Canadiens qui sortiront de cette institution avec une haute idée de leurs devoirs de citoyen, et bien équipé physiquement et mentalement pour la carrière qu'ils choisiront.

Tous les jours ils se perfectionnent dans leurs exercices militaires et avec les facilités d'enseignements que nous aurons dans l'édifice des cours (dont nous espérons voir la moitié achevée à la fin de l'année et qui contiendra une salle des machines, une salle de sciences modernes, des laboratoires bien outillés—un pour la physique et un pour la chimie, un amphithéatre pour les cours, etc.) il n'y a pas de doute que les études marcheront de pair avec les exercices militaires.

Le cours de trois ans a certainement été une faillite—tous sont d'accord sur ce point.

Avec des connaissances académiques un peu plus étendues, un cadet sans aucune formation militaire antérieure était supposé entrer au C. M. R. et entreprendre les cours difficiles donnés au Collège pendant la «deuxième année». Il devrait travailler dur pour apprendre tous les sujets militaires de la première année en plus de ceux de la deuxième, se familiariser avec les exercices et la discipline, et faire tout cela alors qu'il n'est que recrue, avec tout ce que cet état signifie et comporte. Il en résultait que les débuts étaient très mauvais. Dans un trop grand nombre de cas la faillite était complète, et un nombre très consi-

dérable abandonnaient les cours. Il est également évident que ceux qui obtenaient leurs degrés dans ces conditions ne possédaient pas le poli et le fini donnés par le cours de quatre ans.

Le retour au cours de quatre ans comporte aussi la solution du problème qui consiste à trouver un nombre suffisant de candidats pour justifier le programme de construction du Gouvernement et l'augmentation du nombre des cadets à 300.

Il est clair qu'il faut établir des bases solides au début; qu'il faut qu'un grand nombre de candidats concourent afin que nous ayons du choix, que ces candidats possèdent une bonne formation académique et soient doués d'une bonne santé. Ils devront être tels qu'ils seront en mesure de profiter de notre entraînement physique, à savoir: la gymnastique, les exercices militaires, l'équitation, etc.

Le nouvel examen d'admission assure pratiquement que le cadet en entrant au Collège possède une formation qui lui permet d'assimiler entièrement les cours qu'il suivra, et met cet examen d'admission au Collège à la portée de tout garçon canadien, peu importe son lieu de résidence au Canada, parce que, si pour une raison quelconque il est empêché de suivre les cours d'un pensionnat public reconnu, il pourra en étudiant sérieusement subir avec succès cet exaexamen au sortir du Collegiate.

Il est bon de faire remarquer à ceux qui déprécient un cadet parce qu'au sortir du Collège il est obligé de suivre les cours d'une autre institution s'il veut se spécialiser dans une profession quelconque, qu'il ne faut pas oublier qu'un cadet se trouve dans la même position qu'un étudiant sortant d'une université avec le dégré de B.A. Il est également obligé de suivre un autre cours pour se spécialiser dans la profession qu'il embrasse.

Il s'en suit qu'un cadet en entrant au Collège doit être assez jeune pour ne pouvoir en sortir sans être trop âgé pour embrasser une carrière militaire ou trop vieux pour suivre d'autres cours si nécessaire pour se spécialiser dans la profession qu'il a l'intention de suivre.

En ma qualité d'ex-cadet, je peux dire que les études en général, particulièrement le côté académique, sont plus complètes et plus avancées que lorsque j'étais cadet moi-même, et nous avons l'intention de toujours aller de l'avant dans cette voie.

La haute renommée dont jouit actuellement le Collège par tout le Dominion, —renommée que l'on peut attribuer en grande partie à la mort glorieuse de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille des Flandres et aux enrôlements nombreux chez les cadets qui ont complété leurs études pendant la guerre—et les postes élevés occupés par des gradués, à savoir : 2 lieutenants-généraux, 15 major-généraux, 26 brigadiers-généraux, en plus du projet de construction que le Gouvernement est à mettre à exécution en vue de porter le nombre des cadets à 300, me portent à croire que l'avenir du Collège sera des plus brillants. L'enseignement donné est tellement progressif et le personnel est si zélé que je ne doute aucunement de la marche continue de cette institution dans la voie du progrès, surtout avec les facilités d'enseignements accordées par le nouvel édifice. Avec l'examen d'admission exigé et les bases solides posées au cours de la première année, physiquement et mentalement, le cadet ne sera pas seulement en mesure d'apprécier et d'assimiler l'enseignement donné au cours des trois dernières années, mais nous espérons qu'il pourra approfondir d'avantage certaines matières.

PERSONNEL SUPÉRIEUR

Il y a eu plusieurs changements dans le personnel supérieur, à savoir:

†Le professeur H. J. Dawson, C.M.G., O.S.D., à son retour d'outre-mer, reprit ses fonctions de professeur adjoint de mathématique au Collège.

†On a affecté l'infirmière R. B. Wurtele, C.S.A.C., au service de l'hôpital du Collège.

*†Le lieutenant-colonel E. J. C. Schmidlin, C.M., G.R.C., a été nommé professeur de génie militaire en juillet 1919.

†Le lieutenant-colonel W. Rhoades, O.S.D., C.M., à son retour d'outre-mer reprit temporairement ses fonctions de maître d'équitation au Collège militaire royal, et fut subséquemment nommé sur le personnel de l'état-major du district militaire n° 2, Toronto. J'avais connu ce vaillant officier en France, et bien que nous regrettions beaucoup de le voir partir, j'étais content de voir qu'il occuperait un poste supérieur dans l'état-major permanent.

*†Le lieutenant-colonel C. F. Constantine, O.S.D., A.R.C.C., a été nommé professeur d'artillerie.

*†Le major E. de L. Greenwood, G.R., a été nommé adjudant d'état-major.

M. D. W. Munn a été nommé professeur de génie civil.

M. A. R. Clarry a été nommé professeur de chimie.

†M. le capitaine H. F. Bray, R.A.C.C., a été nommé maître d'équitation en remplacement de M. le lieut-col. Rhoades.

†M. le capitaine W. F. Finney, O.S.E., R.A.C.C., a été délégué au Collège comme instructeur d'artillerie.

M. T. F. Gelley a été nommé professeur d'anglais.

†M. le lieut-col. J. A. Scroggie, O.S.E., C.M., et M. le major J. Jeffrey, «O.B.C.», C.M., ont été nommés instructeurs de tactique.

†M. le lieut-col. A. D. Cameron, O.S.E., C.M., «L.S.H. (R.C.)» a été nommé professeur de la tactique.

†M. le major P. Earnshaw, O.S.E., C.M. a été nommé instructeur en génie civil.

M. le capitaine L. D. Gammans, instructeur en artillerie, a démisionné au commencement de 1920; j'ai été très peiné de perdre les services précieux de cet officier. Il s'est révélé excellent instructeur et j'ai fait, en sa faveur, un rapport en ce sens, dans l'espoir que cela lui serait de quelque service lors de son retour en Angleterre.

Je me trouve à coup sûr très fortuné d'avoir les services des membres de mon personnel supérieur qui non seulement possèdent une haute compétence comme professeurs et instructeurs mais encore, dans le cas de plusieurs, ont rendu d'excellents services outre-mer, ainsi qu'en témoignent leurs décorations.

Je désire exprimer ma reconnaissance très sensible à chaque membre du personnel. Tous ont fait preuve de zèle et de loyauté et je suis très heureux de témoigner qu'il existe parmi les membres du personnel supérieur du Collège militaire royal un esprit de corps et une camaraderie magnifiques qu'on cherche d'ailleurs à encourager par l'établissement d'un mess commun.

Je désire souligner particulièrement à l'attention favorable des autorités M. le professeur I. E. Martin, directeur des études, et M. le major E. de L. Greenwood, adjudant.

Le professeur Martin a agi aussi comme professeur de mathématique. Pédagogue émérite, dont la réputation est solidement établie il s'est donné corps et âme à sa tâche et cette coopération toute cordiale et loyale a été on ne peut plus précieuse pour le Collège et pour moi-même personnellement en ma qualité de commandant.

---

*Gradué du Collège militaire royal.

†Ces officiers ont pris du service outre-mer durant la guerre.

Le major Greenwood a toujours accompli de bonne grâce, et d'une façon excellente, sa tâche difficile; non seulement il a fait preuve d'une grande ardeur au travail mais aussi il s'est révélé un adjudant des plus accomplis.

APPOINTEMENTS DU PERSONNEL SUPÉRIEUR

Dans son rapport annuel de 1919 mon prédécesseur vous a soumis des recommandations détaillées touchant les appointements du personnel supérieur. Pour faire suite à ses recommandations ainsi qu'au rapport des commissaires-visiteurs, le Conseil, par un décret adopté le 7 août 1919, établit le tarif suivant:

Professeurs:—Traitement minimum, $3,480 avec augmentation annuelle de $180 jusqu'à concurrence d'un maximum de $4,200.

Professeurs adjoints:—Traitement minimum de $2,580 avec augmentation annuelle de $180 jusqu'à concurrence d'un maximum de $3,300.

Instructeurs:—Traitement minimum de $1,800 par année, avec augmentation annuelle de $120 jusqu'à concurrence d'un maximum de $2,400.

Tous ces taux de traitement sont consolidés.

Il a demandé du même coup qu'un loyer fût exigé en retour de l'occupation des logements fournis par l'Etat.

Comme la question était encore indécise à mon arrivée j'ai étudié ce problème et j'ai soumis les taux suivants qui, je crois, rencontrent l'approbation de l'état-major:—

Commandants de compagnie	$600 par année.
Occupants des huit logements	480 par année.
Sous-officiers, logement n° 1	360 par année.
Maisons de Barriefield	480 par année.

L'état-major a approuvé entièrement les taux cités ci-dessus. Vers le début de 1920 on a constaté que, par suite de la cherté des vivres, les taux de rémunération établis sous l'empire du décret C.P. 1653, du 7 août, n'étaient pas assez élevés pour permettre aux membres de mon personnel supérieur de subvenir aux dépenses du genre de vie qui leur est imposé par leur position de membres du personnel supérieur du Collège militaire royal.

La chose était vraie surtout dans le cas des instructeurs. Mon personnel compte deux instructeurs, du grade d'officier de campagne, tous deux mariés, qui doivent vivre sur un traitement de $1,800, augmenté d'une gratification (service civil) d'environ $270 par année. Alors que, de nos jours, des employés de chemin de fer, etc., touchent jusqu'à $170 et $180 par mois, il semble absurde qu'un instructeur de haute compétence appartenant à la faculté d'une institution de ce genre ne soit pas rémunéré d'une manière plus généreuse encore.

Après le relèvement de la solde de l'armée permanente il était évident qu'un lieutenant-colonel ne quitterait pas son régiment pour accepter un poste de professeur ici puisqu'il y perdrait. A coup sûr un capitaine, soit de l'armée permanente soit de l'armée impériale, ne voudrait jamais venir au Collège comme instructeur; en effet un sous-officier de l'armée permanente reçoit plus que $1,800, salaire attaché à la position d'instructeur au Collège militaire.

A mon sens on devrait rémunérer les membres de la faculté d'une institution de ce genre de manière à rendre les postes de professeur et d'instructeur attrayants, tant aux civils qu'aux officiers de la milice. Voilà l'idéal: pour l'atteindre il faut payer des traitements qui nous garantissent les services des meilleurs hommes.

Ayant cet objet en vue j'ai proposé aux autorités de fournir gratuitement aux officiers le logement, le chauffage et l'éclairage et de payer aux membres du personnel qui n'occupent pas des logements appartenant à l'Etat les allocations suivantes pour subvenir aux dépenses du loyer, du chauffage et de l'éclairage:—

Epoux	$600 par année.
Célibataires	300 par année.

Les autorités à Ottawa étudient actuellement cette proposition; mais j'ai lieu de croire qu'elle ne sera pas agréée. En l'occurrence je ne puis que recommander aux autorités de voir à ce que non seulement les membres du personnel supérieur touchent un traitement qui suffit aux besoins de leur état social, mais encore que les postes à notre disposition soient avantageux au point d'attirer les meilleurs hommes qu'il soit possible de trouver.

Il est essentiel dans une institution fédérale de ce genre, et surtout à cette heure où la science de l'enseignement fait de si grands progrès, que le personnel enseignant soit composé de professeurs et d'instructeurs réellement supérieurs: On ne peut y arriver qu'en rémunérant ces postes d'une manière généreuse. En outre, l'échelle des appointements ici doit être assez élevée pour offrir des avantages aux officiers de l'armée permanente qui quittent leur régiment afin de se consacrer à l'enseignement dans cette institution.

Jusqu'ici il y a eu double personnel au Collège militaire royal—un personnel militaire et un personnel civil. Nous voulons créer un personnel homogène où tous les professeurs toucheront le même traitement, où tous les professeurs adjoints toucheront le même traitement et où tous les instructeurs toucheront le même traitement.

On a déjà cru que ce changement pouvait s'opérer sous le régime actuel, mais nous avons constaté l'impossibilité de servir deux maîtres. Le régime actuel qui met une partie du Collège sous les ordres de la Commission du service civil pour certaines choses et sous le ministère de la Milice pour d'autres, fonctionne on ne peut plus mal et nous cause des malentendus, des retards et des désappointements sans fin.

Il est évident que les officiers au Collège ne peuvent pas être changés en civil : donc il nous faut déterminer si les professeurs civils ne peuvent devenir officiers. Voilà précisément ce qui s'est fait à West-Point et depuis la grande Guerre ce même changement chez le personnel du Collège militaire royal n'offre aucune difficulté. De fait, sur un personnel civil de onze, cinq ont déjà été officiers et les autres pourraient facilement subir une épreuve d'aptitude relative aux grades qui leur seraient conférés.

Nous jugeons qu'en tant que la chose est possible un service égal devrait être rémunéré de façon égale en ce qui regarde tous les membres du personnel supérieur du Collège militaire royal, c'est-à-dire qu'il ne devrait y avoir aucune distinction entre le personnel militaire et le personnel civil—tous, militaires comme civils, devraient être classés comme professeurs, professeurs adjoints et instructeurs.

A cette heure les appointements des divers membres du personnel supésieur sont insuffisants; cela s'applique surtout aux instructeurs.

Pour une raison ou pour uue autre les autorités n'ont pas jugé bon d'agréer la proposition, avancée il y a déjà quelques années, de donner un brevet d'officier à tous les membres du personnel supérieur. Encore une fois nous recommandons ce changement, persuadés que nous avons là la meilleure solution de la difficulté actuelle et que la réalisation de ce projet rendra, à coup sûr, meilleur et plus simple le fonctionnement du Collège. On a dû en venir là à West-Point; au Collège on pourrait procéder comme suit : des officiers de régiment, ou des officiers du cadre d'une unité de la milice, soit permanente soit non

pernamente, ou de l'armée permanente anglaise, peuvent être nommés à la faculté du Collège militaire royal, tout en conservant leur rang militaire: ils seront «mis en activité hors cadre» de la façon ordinaire.

Quant aux nominations dites «civiles» au personnel supérieur du Collège militaire royal, tout membre ainsi nommé qui ne serait pas possesseur d'un brevet d'officier recevrait dans la milice canadienne un brevet d'un grade correspondant à son classement sur le personnel supérieur.

Voici quels seraient ces grades correspondants :—

Directeur des études.......Colonel.
Professeur................Lieutenant-colonel.
Professeur adjoint.........Major.
Instructeur...............Capitaine.

Le grade d'un officier porteur d'un brevet, mentionné ci-dessus, ne sera pour rien dans les appointements qu'il touchera en sa qualité de membre du personnel enseignant du Collège; les grades proposés ci-dessus ne le sont que pour déterminer la rémunération de ceux qui occupent ces postes et du même coup servir de guide lorsqu'il s'agira de conférer un grade militaire à un membre qui n'a pas un brevet d'officier.

Voici quelle est la proposition: celui qui n'a pas été déjà porteur d'un brevet d'officier de l'armée, et qui est nommé au personnel supérieur du Collège militaire royal, recevra un brevet et sera inscrit sur la liste générale de la milice canadienne, et partant aura le statut d'un officier de la milice active, affecté à l'enseignement au Collège militaire royal du Canada.

En soumettant une seconde fois cette proposition nous tenons à souligner que l'essentiel est d'assurer l'égalité entre tous les membres du personnel supérieur du Collège militaire royal en ce qui regarde la rémunération et tout ce qui se rattache à leur état comme membre de la faculté. Il est manifestement impossible—et d'ailleurs il serait inconvenant—d'établir au Collège militaire royal un personnel supérieur entièrement civil; par contre il n'existe pas d'obstacle insurmontable qui empêche tous les membres du personnel d'être des militaires; au contraire, pareil changement aiderait puissamment au maintien de l'excellente discipline qui caractérise le Collège et ferait disparaître cette anomalie de professeurs civils qui reçoivent le salut militaire mais dont l'autorité est restreinte lorsqu'il s'agit de discipliner les réfractaires.

Il est naturel d'ailleurs qu'un cadet ait plus de respect pour son supérieur si ce dernier est un officier en uniforme qui peut d'un mot lui infliger certaines punitions militaires, plutôt qu'un civil qu'il appelle «monsieur» et qu'il considère comme simple instituteur.

La rémunération des divers membres du personnel supérieur serait établie sur l'échelle suivante :—

Directeur des études.—Au début un traitement égal à la solde d'un colonel de l'armée permanente, plus $100 par année, avec une augmentation annuelle de $100, jusqu'à concurrence d'un maximum de $500.

Professeur.—Au début un traitement égal à la solde d'un lieutenant-colonel de l'armée permanente, plus $100 par année, avec une augmentation annuelle de $100, jusqu'à concurrence d'un maximum de $500.

Professeur adjoint.—Au début un traitement égal à la solde d'un major plus le même supplément que celui accordé à un professeur.

Instructeur.—Au début un traitement égal à la solde d'un capitaine de l'armée permanente, plus $100 par année, avec une augmentation annuelle de $100, jusqu'à concurrence d'un maximum de $500.

PENSIONS—PERSONNEL CIVIL

Mon prédécesseur vous a recommandé en 1919 l'étude de la question des pensions à accorder aux membres civils du personnel supérieur du Collège. Les autorités à Ottawa nous ont fait tenir que tous les membres qui faisaient partie du personnel civil le 1er avril 1919 doivent, à partir de cette date, verser cinq pour cent de leurs appointements dans un fonds de pensions. Du coup ils se trouvent sur le même pied que les membres du personnel militaire.

En même temps plusieurs membres civils du personnel supérieur ont servi au Collège militaire royal durant des périodes variant de deux à trente ans. Avant l'inauguration de ce projet de pensions le membre du personnel civil qui se retirait recevait, d'ordinaire, en vertu d'un décret du Conseil privé, une gratification d'approximativement le salaire d'une année en retour de chaque dix ans de service. Je ne crois pas faire erreur lorsque je dis que tout membre du personnel qui a pris sa retraite avant cette date a reçu cette gratification.

PROJET DE RÈGLEMENT

Je crois, en outre, que les membres civils du personnel supérieur qui étaient de service au Collège antérieurement au 1er avril 1919, lorsqu'ils sont placés sous le nouveau régime des pensions qui entre en vigueur ce jour-là, devraient recevoir cette gratification tout comme s'ils prenaient leur retraite; qu'elle soit inscrite à leur crédit de sorte que lorsqu'ils prennent, de fait, leur retraite ils reçoivent non seulement la pension computée depuis le 1er avril 1919 mais, en sus, la gratification à laquelle leur donnent droit leurs services antérieurs au 1er avril 1919.

Je sais qu'aucun statut n'établit définitivement leur droit à cette gratification; seulement son octroi a toujours été coutumier dans la passé. D'ailleurs les membres de mon personnel qui sont ici depuis des années déjà furent avertis, à leur arrivée, qu'en dépit de l'absence d'un régime de pensions, une coutume, consacrée par l'usage faisait toujours bénéficier le membre qui se retirait de la gratification mentionnée plus haut. Ils ont accompli leur tâche ici confiants qu'au jour de leur départ ils recevraient cette gratification et je trouverais foncièrement injuste qu'on refusât de reconnaître de la sorte leurs services antérieurs à 1919.

Projet alternatif

En guise de projet alternatif à celui exposé ci-dessus je propose l'adoption du régime suivant :—

Au lieu de la gratification que les membres de mon personnel s'attendaient à toucher, à leur retraite, je propose que ladite gratification que le gouvernement a toujours votée par le passé, soit inscrite à leur crédit comme si le régime actuel des pensions avait été en vigueur depuis leur venue et qu'ils y avaient versé cette somme sous la forme d'une contribution annuelle de 5 pour 100.

En d'autres termes que le régime des pensions soit rétroactif dans le cas de tout membre du personnel qui servait avant le 1er avril 1919 et qu'à sa retraite il touche une pension computée depuis la date de son entrée au Collège, bien que ses versements de 5 pour 100 aient été payés qu'à partir du 1er avril 1919.

PERSONNEL SUBALTERNE

Militaire

Le travail de ce personnel, au cours de la dernière année, a été très satisfaisant. Le Collège est heureux de compter au nombre de son personnel des sous-officiers brevetés et des sous-officiers qui dépassent la moyenne et qui s'acquittent on ne peut mieux de leurs devoirs respectifs. Je serais peiné d'en perdre un seul et je n'ai que des éloges à l'adresse de chacun d'eux.

Civil

Les membres du personnel civil subalterne se sont bien acquitté de leurs devoirs et je suis satisfait des résultats obtenus sous l'habile administration du quatrième maître et paie-maître M. le Capitaine E. J. Harvey, C.S.M.C. et de l'officier divisionnaire, C.M.R., M. le lieutenant F. Vokes, I.R.C.

HYGIÈNE ET SANTÉ

La santé des élèves a été très bonne cette année; il n'y a pas eu de décès.

Au cours de l'année, 203 élèves sont entrés à l'hopital; il y a eu en plus 458 cas de consultation externe.

Les édifices sont en bon état hygiéniques et bien entretenus. L'officier de santé fait rapport que la propreté règne partout dans la cuisine; les ustensiles reluisent à force d'être frottés.

L'année a vu un certain nombre d'opérations pour l'appendicite, l'amygdalite, la mastoïdite, etc. Plusieurs élèves ont souffert de fractures, mais tous sont bien rétablis.

L'infirmière R. B. Wurtele, C.M.A.C., directrice de l'hôpital du Collège est capable, compétente et dévouée; elle contribue largement au prompt rétablissement de ses malades. Elle se dévoue sans cesse et on ne saurait trop la louanger de tout ce qu'elle a fait.

STATISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DES ÉLÈVES

Date de l'inspection	Nombre en classe	Age moyen	Augmentation individuelle moyenne depuis le dernier mesurage				
			Taille	Poitrine	bras	Avant-bras	Biceps
1ère classe—							
Avril 1919	41	19·	5·8	146½	33 36½	10¼	11½
Mai 1920	33	19·11	5·8	151	35 39	11	12½
Relèvement	....	....	....	4½	2 2½	¾	1
2e classe—							
Avril 1919	61	18·8	5·8¾	141½	32 36	10½	11½
Mai 1920	58	18·11	5·9	142	33¾ 36¾	10½	12½
Relèvement	....	....	¼	½	1¾ ¾	....	¾
3e classe—							
Décembre 1919	64	17·1	5·6	139	32½ 35	9¾	11
Avril 1920	61	17·5	5·8½	141½	32½ 36	10½	12
Relèvement	....	....	2½	2½	1	¾	1

CALENDRIER DU C.M.R.

A l'heure qu'il est pour avoir tous les renseignements touchant le Collège il faut consulter quatre ou cinq publications différentes lesquelles, bien qu'utiles en ce sens qu'elles apprennent au lecteur ce qu'il cherche, sont néanmoins par trop ternes.

Nous sommes donc à préparer un calendrier qui portera tous les détails nécessaires: règles, sommaire du courts d'étude, résumé de l'examen d'entrée, etc., etc.

Le Gouvernement nous a fourni aussi les fonds nécessaires à l'achat d'un caméra de première qualité. Nous allons prendre une série de photographies montrant les élèves au travail et au jeu.

Ces photographies paraîtront dans le calendrier, chacune avec sa légende. A tour de rôle chaque département du Collège y figurera et nous publierons le nom de chaque membre du département ainsi qu'une petite notice à son sujet.

Je crois que ce calendrier, bien redigé, et de formes attrayante, fera mieux connaître le Collège et son œuvre.

Il doit réunir les diverses publications d'aujourd'hui et le moment de ce faire est bien propice puisque la réimpression et la révision de ces publications s'impose en tout cas, par suite du rétablissement du cours de quatre ans.

UNIFORMES

La question de l'uniforme est réglée: les autorités permettent le retour à l'ancien uniforme. Nous reviendrons donc à l'uniforme d'autrefois sauf en ce qui regarde l'habit que les élèves devaient porter à table: à cause de la dépense nous l'omettrons. Il nous est impossible d'obtenir la fourrure grise traditionnelle qui a toujours orné les casquettes d'hiver des sergents-majors; en effet cette fourrure vient de Russie et nous ne pourrons peut-être pas en avoir avant bien des années. En attendant nous utilisons l'ondatra teint en phoque (Baltic Seal).

Nous sommes par trop enclins au Canada de faire fi de la tradition. Je suis convaincu que le retour à l'ancien uniforme réjouira le cœur de tous les anciens cadets. Encore les futurs élèves seront fiers de porter l'uniforme de leurs prédécesseurs d'autant plus que ces prédecesseurs se sont distingués partout, particulièrement dans la Grande Guerre qui, heureusement, a pris fin.

J'ai appuyé fortement la proposition de mon prédécesseur à l'effet que le Collège soit pourvu d'un personnel de tailleurs pour la confection des uniformes à l'usage des élèves.

Dès mon arrivée je me suis occupé de cette question et à la suite de la visite d'une commission d'enquête venue de l'état-major de la Milice, on m'a appris que la recommandation de la commission d'enquête avait été approuvée en principe mais qu'il lui serait donné effet seulement lorsque le Parlement aurait voté les crédits nécessaires. La commission a recommandé la nomination d'un maître-tailleur avec le grade de sergent-major (sous-officier breveté) et d'un sergent; ces deux sont autorisés à employer des aides civils au besoin.

Il nous faudrait allouer pour l'atelier de couture un certain espace dans les édifices du Collège même et ensuite outiller l'atelier; à cette dernière fin on nous a voté $1,000. Ces détails me sont parvenus le 10 janvier 1920.

Depuis lors j'ai demandé des renseignements à ce sujet; on m'a répondu que l'état-major de la milice s'occupe de la question; et voilà tout.

LOI SUR LE C.M.R.

Il a été constitué à l'état-major de la Milice un comité chargé de refondre la loi sur le C.M.R. et on espérait que cette loi serait adoptée au cours de la session actuelle du parlement.

Le comité m'a demandé d'exprimer mes idées touchant la révision de la loi qui est aujourd'hui surannée sur plus d'un point; je lui ai donc communiqué mes opinions.

Outre certaines modifications nécessitées par les méthodes actuelles d'admission au Collège, etc., j'ai proposé que tout candidat au Collège militaire royal soit tenu de se présenter devant un conseil d'officiers et de subir un examen pour déterminer son admissibilité du point de vue de la tenue, des manières, etc., etc. Ce conseil serait formé de trois officiers; le président serait porteur d'un grade. Le candidat serait tenu de remettre son certificat de bonne conduite au conseil et de subir la visite d'un médecin, membre du conseil, en présence du conseil même.

Le postulant ne serait admis à l'examen écrit qu'après l'approbation de sa candidature par le conseil.

Il a été recommandé que le cours d'état-major de la milice ainsi que le grand cours fussent rétablis. Le premier texte de la loi disposait l'établissement desdits cours au Collège, et ce texte n'a pas été changé.

On ne m'a pas appris si mes recommandations relatives à la loi sur le C.M.R. ont été approuvées et je n'ai rien vu concernant la déposition de ce projet de loi au cours de la session actuelle.

EMPLOI DES DIPLÔMÉS

Il est très encourageant de constater que l'on a pris en considération la très importante question de l'emploi des gradués de ce collège par le gouvernement.

Si l'on se rappelle que ce collège est une institution fédérale, il est évidens que le pays a le premier droit de bénéficier des aptitudes et des talents des gradués qu'il a formés.

«Un certain nombre des gradués pourraient être employés très avantageusement dans toutes les divisions du ministère des Travaux publics, les Chemins de fer Nationaux, la Voierie, les Levés (topographiques et hydrographiques) et un grand nombre d'autres occupations de même nature».

Cette question est très importante et je suis absolument d'avis qu'il y aurait un grand avantage pour le pays de s'assurer les services de gradués qui ont été formés dans une institution telle que le Collège militaire royal.

Jusqu'ici, on n'a offert de l'emploi qu'à deux cadets, cette année, lors de leur graduation, sans compter les commissions militaires.

Je crois que le Canada retirerait un très grand avantage si les gradués du C.M.R. étaient traités comme le sont les gradués de West-Point qui, à ce que je comprends, ont tous des offres, lorsqu'ils sont gradués, de commissions dans le Service Permanent américain ou une position correspondante, s'ils le désirent, dans un ministère quelconque du gouvernement.

ÉDUCATION ET FORMATION

(A) ÉDUCATION

Rapport du directeur des études

«Comme on me l'a demandé, je suis très heureux de soumettre pour la gouverne du commandant, les commentaires suivants sur les conditions dans lesquelles se font les études au Collège.

Le travail d'études théoriques a été accompli cette année avec un personnel dont la plus grande partie des membres ne sont que depuis peu attachés au Collège.

Comme les méthodes adoptées au Collège militaire royal pour présenter les sujets à étudier, en assistant aux cours, diffèrent de celles qui sont employées dans les autres institutions d'éducation, j'ai cru bon et nécessaire que les nouveaux membres du personnel apprennent ces méthodes de ceux qui les connaissent par expérience.

En ma qualité de directeur des études j'ai pris sur moi le soin de faire connaître aux cadets leur nouveau travail en présence des membres de la division du génie réunis dans une des salles de cours, dans le but de faire la présentation des sujets de manière à conserver la série ininterrompue et assise sur une base déjà établie dans leurs études antérieures.

Les cours avec projections lumineuses ainsi donnés ont été arrangés de manière à démontrer la manière et la méthode de présenter les sujets les plus propres à développer les études ou les connaissances des cadets. Après la présentation du cours, les membres du personnel alors présents eurent l'occasion de porter à la connaissance des cadets les remarques personnelles qu'ils jugeaient nécessaires dans l'application des principes aux problèmes pratiques posés par la discussion générale.

Le but de tout cela était de fournir aux membres de chaque division l'occasion d'étudier les méthodes adoptées et présentées dans l'intention d'arriver à une entente finale relativement à un système plus ou moins uniforme d'études.

Ceci me semble tout particulièrement opportun par suite du grand nombre d'élèves dans les classes encombrées comme préparation préliminaire au travail d'instruction que nous espérons accomplir avec beaucoup plus de facilité dans notre nouvelle bâtisse à cet effet, alors que nous espérons pouvoir donner ces cours dans des classes moins remplies et que chaque année de cours sera divisée en sections sous la direction de chacun des membres de chaque division.

Les nouveaux membres du personnel furent invités à assister à ces conférences données dans les autres divisions où le sujet constitut la base fondamentale du sujet qui sera plus tard développé dans leurs propres divisions respectives, fournissant ainsi l'occasion de connaître la manière et la méthode de préparer le cadet pour les travaux futurs dans l'étude du sujet qui en découle.

On a cru nécessaire que les membres du personnel connaissent ainsi les méthodes employées par chacun d'eux et qu'ils soient encouragées à étudier entre eux toutes nuances qui pourraient se présenter.

Je désire exprimer mon appréciation du travail des membres du personnel qui nous ont aidés dans le travail d'éducation des cadets faisant partie des divisions autres que celles qui leur avaient été confiées et dire aussi qu'en ce faisant ils ont contribué considérablement à assurer l'efficacité du travail d'enseignement dans les divisions où il n'y avait pas un nombre suffisant d'instructeurs.

Par exemple, le professeur Bridger, professeur adjoint d'anglais, a fourni son concours dans la division des mathématiques élémentaires; M. Gelley, instructeur en anglais, a prêté son concours dans la division du français; M. Twiss, professeur de mathématiques a rendu des services très appréciés dans

les travaux de laboratoire de la division de la physique; le capitaine Gammans, instructeur en artillerie, a aidé au travail de la division des mathématiques et dans celle du français. De cette manière, on a travaillé pour le plus grand bien des cadets grâce à la coopération du personnel dans le travail d'enseignement.

Je regrette que l'état de congestion des salles de cours, par suite du manque d'espace, nous empêche dans une large mesure d'atteindre les résultats auxquels nous tendrons lorsque nous aurons à notre disposition tous les moyens d'éducation auxquels on travaille actuellement.

Bien que nous ayions jugé très important, cette année, de fournir aux nouveaux membres du personnel l'occasion de passer en revue la manière et la méthode d'enseigner les sujets qui relèvent du génie civil, sujet qui dépend dans une si grande mesure de la formation que les cadets reçoivent dans la division des mathématiques, cependant, à l'avenir, il sera du devoir du directeur des études de visiter les diverses classes sous la direction des différents professeurs dans le but de constater de quelle manière chaque professeur relie son travail au travail des professeurs dont le sujet se rattache au sujet à l'étude.

Ces inspections, sous la direction du commandant et pour sa gouverne, seront faites dans le but d'améliorer, au moyen de conseils ou de recommandations faites privément les méthodes pédagogiques adoptées par le personnel de façon à ce que les mêmes principes qui s'appliquent à un sujet donné soient exposés clairement aux cadets d'une manière semblable à celle qu'il a connue sous la direction d'un professeur dans une division connexe.

Il se peut fort bien qu'un même sujet présenté par deux professeurs indépendants l'un de l'autre apparaisse au cadet comme deux difficultés distinctes et qu'il ne soit en état de rétablir la liaison si jamais il y arrive, entre les deux méthodes que lorsqu'il pourra juger par lui-même.

Cette surveillance toute sympathique fera naître, sans aucun doute, au sein du personnel une coopération des efforts en vue de l'enseignement au plus grand avantage du développement académique des cadets, donnant ainsi pour résultat une grande compétence chez nos gradués avec un travail minimum et un effet maximum.

La nécessité d'un laboratoire bien aménagé dans les divisions de la Physique, de la Chimie, du Génie et de l'Arpentage est une question de grande importance dans le travail d'enseignement de ce collège, et nous espérons ardemment que l'achèvement du programme de construction maintenant à exécution nous fournira toutes les facilités et l'équipement voulus. La nécessité d'un observatoire devant servir de laboratoire de la division des levés est aussi une question d'une importance toute spéciale. Les chefs de ces diverses divisions se sont toujours rendu compte par le passé et se rendent encore compte aujourd'hui de cette lacune et en ont à plusieurs reprises exprimé leurs regrets.

J'ai confiance que l'an prochain le travail se fera d'une manière des plus satisfaisantes grâce au système de coopération que nous avons signalé plus haut, et je puis prédire qu'avec le temps la compétence de notre personnel sera constamment améliorée et ne laissera rien à désirer.

Le travail d'organisation et de mise en pratique de ce système d'efforts vers l'enseignement nous a été rendu très satisfaisant grâce au concours généreux, l'appréciation sympatique et les recommandations précieuses du commandant.

Il est à espérer que le personnel sera au complet pour le terme qui s'ouvrira au mois de septembre prochain, alors que chaque division pourra faire un travail efficace grâce à ses propres moyens. Il nous a semblé impossible cette année de trouver des candidats compétents et dûment qualifiés pour remplir les vacances du personnel dans les diverses divisions du Collège, mais je ne doute pas que l'on puisse trouver aux réunions de diverses universités cette année des gradués ayant la compétence voulue pour mériter ces nominations.

(B) ENTRAÎNEMENT

Le principe posé au cours de la dernière année relativement à l'entraînement a eu pour résultat que rien n'a été épargné pour rendre les cadets absolument compétents en qualité de commandant de peloton, commandant de section de batterie, chef des troupes, etc.

Le collège occupe un rang unique au point de vue de la formation du caractère et l'entraînement a été dirigé dans le but de faire mieux encore.

On a fait un travail considérable au point de vue de la surveillance et des conseils réciproques dans la manoeuvre et dans tous les exercices. Outre le fait qu'il est nécessaire de faire d'un cadet un officier compétent comme commandant de section de batterie, commandant de peloton ou chef de troupe, cette pratique ainsi établie est très importante au point de vue de la formation d'un jeune homme. La nécessité d'avoir à reprendre toute erreur lorsqu'il est certain que c'est une erreur et de dire au coupable ce qu'il faut faire devient petit à petit une habitude et une habitude très avantageuse.

L'habitude de commander acquise en faisant marcher ses camarades par des mots de commandement courts, alertes et précis se recommande et par son caractère et par sa portée.

Le but visé est de faire en sorte que l'étudiant qui entre au Collège militaire royal en qualité de cadet puisse graduer en qualité d'officier et soit en état de remplir ses devoirs en qualité de lieutenant dans quelque division du service militaire à laquelle il soit assigné.

Dans le but d'atteindre cet objet, les cadets ont eu l'avantage de faire la manœuvre comme bataillon d'infanterie, comme batterie d'artillerie et comme régiment de cavalerie; et ceci nous a été rendu possible grâce à la permission accordée par le Directeur de l'Artillerie à Ottawa et cordialement approuvée par le major général V.A.S. Williams, C.M.G., commandant du district militaire n° 3 (lui-même ancien cadet) et l'officier commandant de l'Artillerie Royale Canadienne à Cheval (lui aussi gradué du C.M.R.) pour l'usage d'une batterie de tir complète et l'usage d'un nombre de chevaux suffisant pour que tous les cadets puissent faire la manœuvre en qualité de régiment de cavalerie.

Entraînement physique

J'ai constaté, à mon arrivée ici, que le système d'entraînement physique établi ici était très excellent et je ne puis trop louer la manière absolument habile et efficace dont M. Cutbush et ses adjoints ont accompli leurs devoirs et les fruits de leurs travaux se peuvent constater chaque jour dans l'amélioration de la culture physique.

ÉQUITATION ET ÉCOLE D'ÉQUITATION

Le cours d'équitation et l'école d'équitation se trouvent sous l'habile direction du lieutenant colonel Constantine, O.S.D., et le capitaine Bray est le maître d'équitation.

On a fait des progrès très sensibles dans toutes les classes d'équitation et, outre l'équitation, les cadets apprennent aussi suffisamment le pansement des chevaux.

Le transfert de l'école d'équitation à la A.R.C.C. se fait d'une manière satisfaisante et très bien, et l'école d'équitation est jolie et efficace. Le détachement est conduit habilement et le personnel devient des cavaliers habiles, chose très désirable et bien satisfaisante.

Pour être complet ce personnel devrait compter encore un sergent dresseur de chevaux, un brigadier maréchal ferrant et un sellier.

On rencontre un certain nombre de difficultés à obtenir le matériel nécessaire et la main-d'œuvre pour la construction et l'entretien des obstacles pour le saut. On devrait nous accorder chaque année un octroi pour l'entretien et l'achat du matériel.

Il nous faudrait un montant d'argent sous forme de crédit définit pour l'achat des chevaux de remonte chaque année puisque les chevaux de l'établissement deviennent de plus en plus impropres aux différents besoins du travail d'enseignement. Lorsque de l'avis du commandant, certains chevaux deviennent ainsi impropres, ils devraient être remplacés au plus tôt. Ceci, sans doute, ne s'appliquent pas aux chevaux mis de côté pour des raisons de maladie, car dans ces cas on fait nécessairement ce qu'il y a à faire en pareils cas.

On a soumis un tableau du matériel de mobilisation pour l'école d'équitation et j'espère que ce tableau sera approuvé en principe.

On a recommandé que le sergent-major du détachement ait ses quartiers sur le terrain lorsque les quartiers n° 1 du S.O. ne seront plus occupés par celui qui s'y trouve actuellement. Ceci est tout particulièrement désirable afin que cet officier non breveté se trouve sur les lieux mêmes de l'école.

MOUSQUETERIE

Pendant la guerre il a fallu nécessairement réduire à leur plus simple expression les cours de mousqueterie.

Au mois de septembre 1920, et par suite du fait que le personnel enseignant n'était pas au complet, on a jugé qu'il était nécessaire de s'assurer les services d'un officier qui, aidé de quelques sous-officiers instructeurs, pourrait continuer les cours de mousqueterie, puisque ceci à cause de la température doit se faire à l'automne et au printemps.

En général on voit à ce que la première classe (classe senior) suive le cours final de mousqueterie pendant les mois d'automne; ainsi j'ai chargé l'adjudant d'état major d'ouvrir les cours et y donner l'enseignement ou la formation voulue. Grâce à l'attention bienveillante du ministère, le sergent-major (S.O.) W. C. Carter, C.S. de M., du district militaire n° 1, était chargé de passer quelques mois au Collège afin d'aider à la formation des cadets.

Heureusement, la température a favorisé notre œuvre, en nous permettant de faire suivre à la première classe (33 élèves) un cours de huit pratiques sur le champ de tir du Collège, Après cela il y eut un concours final de cinq pratiques. En même temps, on faisait profiter les élèves d'autant de conférences que possible et finalement on tenait un dernier examen oral.

Nous avons eu à souffrir du manque d'espace, le champ de tir du Collège ne comptant que quatre cibles avec des bases de tir qui atteignaient à peine les trois cents verges. Cependant nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire et la première classe a pu profiter d'un cours pratique aussi complet qu'on le pouvait donner sur un champ de tir de cette dimension.

Si l'on tient compte des points accordés à l'examen oral en matière de discipline du tir et de la tenue des registres du score, des 33 élèves, 8 obtinrent le grade de «tireur parfait», 19, celui de tireur de première classe et 5, celui de tireur de deuxième classe. Un d'eux ne put se présenter au concours à cause de maladie.

Dans un rapport sur les cours de mousqueterie, il importe de ne pas perdre de vue le travail effectué par le Rifle Club depuis que son comité a mis en œuvre tous les efforts pour placer à son programme la plus grande somme de formation possible.

Le «Rifle Club» a tenu cinq concours de tir en plein air et dans les meilleures conditions pratiques. On y fit aussi douze concours de galerie sur le champ de tir miniature, utilisant pour cela non seulement les carabines à calibre 22 mais aussi les carabines militaires nourries de munitions appropriées à la galerie de tir.

Au sujet de cette galerie de tir je dois attester que grâce à la bienveillance des législatures de l'Ontario et du Québec, le «Rifle Club» a pu bénéficier de la réintroduction de l'octroi annuel de $100 de chaque province. Je tiens aussi à souligner à votre attention le fait que grâce à la générosité du lieut-colonel Wurtele, nous avons pu offrir en concours aux élèves un certain nombre de cuillères fournies par lui.

Du mois de janvier au mois d'avril, le Collège, participa aux concours de tir de galerie de la L. des C.; ces concours étaient divisés en deux séries dont une avec les carabines 22 et l'autre avec des carabines régulières nourries de munitions appropriées à la galerie de tir.

A la fin du concours de février, l'équipe du Collège militaire royal sortit première du concours aux carabines régulières et deuxième du concours miniature aux carabines 22.

Les membres du Rifle Club du C.M.R., à la fin de ces concours de la L. des C.C., avaient gagné 19 cuillères de la Ligue. Voici la moyenne des points conservés à la fin du concours:—

1ère équipe—·22, miniature	97·1 points.
2ème équipe—·22, miniature	93·8 points.
1ère équipe—pratique de galerie	93·8 points.
2ème équipe—pratique de galerie	89·3 points.

En vue d'assimiler le travail du «Rifle Club» aux exigences de la pratique, on a tenu au cours de l'année deux concours de tir en sections et auxquels les élèves étaient tenus de tirer sur certaines parties d'une cible en champ. Les capitaines des sections étaient nécessairement des élèves et l'on a accordé des points sur les méthodes de commandement au tir, sur le contrôle, les indications des cibles ainsi que sur l'exactitude du tir.

Au sujet de la mousqueterie, je tiens à faire mention du nom du major J. Jeffery, O.B.E., C.M., R.O., F.E.C., qui a été chargé de tout l'enseignement du tir depuis le mois de janvier 1920. Il s'est donné beaucoup de peine pour relever le niveau de la pratique du tir et jamais il n'a cessé d'y consacrer, tous ses efforts pour en faire un succès.

On n'a pas encore publié les résultats finals du concours de la Ligue des Carabiniers Canadiens, mais nous osons croire que nous y avons conservé le rang qui nous a été décerné à la fin de la deuxième série.

Nous avons pris les mesures nécessaires aux cours de mousqueterie pour les deuxième et troisième classes qui doivent se donner au printemps sur les champs de tir de Barriefield où les élèves auront l'occasion de tirer à longue distance. Pendant les mois d'hiver on a donné à ces classes des conférences sur le tir qui doit se faire au printemps.

Au printemps la première classe sera, elle aussi, en position de suivre ses cours de tir au revolver et déjà on a commencé à organiser, avec les autorités du Collège militaire royal de Sandhurst, le concours de tir au revolver et à la carabine qui doit avoir lieu au mois de juin prochain.

L'écusson de Québec accordé au meilleur tireur du Collège et gagné par celui qui retient le plus grand nombre de points dans les concours de tir du Collège et de la Ligue des C.C. a été décroché cette année par le sous-caporal M. J. Evans, No matricule 1303, qui a conservé une moyenne de 1,775 sur un total possible de 1,955 points.

DOMESTIQUES

A cause des conditions peu satisfaisantes résultant du status actuel des domestiques, on a adressé aux quartiers généraux de la Milice des recommandations à l'effet de placer à l'avenir tous les domestiques sur une base militaire et les soumettre à la discipline militaire du C.M.R. à titre de domestiques.

C'est surtout au point de vue de la discipline que l'on doit envisager les avantages qu'il y aurait de placer tous les domestiques sous le commandement militaire. A l'heure actuelle la seule punition sérieuse que le commandant peut imposer à un domestique trouvé en faute c'est de le congédier. De plus, les domestiques n'ont pas le respect de l'autorité à l'égard de ceux qui sont chargés de les surveiller comme s'ils étaient de véritables militaires, devant obéir aux sous-officiers chargés d'autorité auprès d'eux et appuyés par la vraie discipline militaire.

A chaque fois que l'on a pu mettre la main sur un bon domestique en chef il y a eu des troubles à cause de la friction constante entre les domestiques en chef et les autres serviteurs, et la plupart du temps le domestique en chef a trouvé les devoirs de sa charge si onéreux qu'il a demandé de changer d'occupation au risque même d'accepter une rémunération moindre pour éviter les ennuis relevant de la charge de surveiller les autres domestiques.

Une commission composée d'officiers et chargée de s'enquérir des faits attenant à un incident malheureux qui avait provoqué un doute au sujet de plusieurs domestiques fit les fortes recommandations suivantes :—

«Que l'on mette fin au système actuel qui veut que l'on emploie des civils pour servir de domestiques et qu'à l'avenir tous ces serviteurs soient enrôlés dans le détachement départemental et ensuite mis hors cadres des rangs du Collège militaire royal. Une partie des sous-officiers devant être comprise dans la nouvelle organisation.

«La commission se permet de faire ces recommandations parce qu'il est évident d'après les témoignages entendus au cours de l'enquête que l'état de choses actuel existant parmi les domestiques de cette institution sert à affaiblir l'efficacité, la discipline et la bonne entente qui doit régner dans le collège».

Le comité croit aussi que tous les domestiques devraient porter l'uniforme ancien et distinctif du Collège. On croit qu'un grand nombre des membres du personnel actuel s'enrôleraient dans la milice temporaire dans le but de retenir leur position à titre de domestiques au Collège.

ÉDIFICES

L'état actuel des édifices du C.M.R. nous fait voir qu'une partie de l'édifice de l'Enseignement est en voie de construction, et qu'une partie servant de dortoir construite en 1914 se trouve à l'écart du côté de l'ouest du terrain de football, la «Stone Frigate» et l'ancien édifice de l'enseignement.

Lorsqu'on aura terminé la moitié du nouvel édifice destiné aux salles de classe, il faudra alors achever le dortoir avec ses ailes et le nouveau mess dont les plans demandent deux dortoirs de 150 lits et un mess capable de contenir 300 élèves, ainsi qu'un gymnase, etc.; après cela on pourra se mettre à l'œuvre et construire l'édifice destiné aux salles de classe et le nouveau dortoir.

On a aussi besoin d'un manège militaire; cependant, il faut d'abord songer à la nécessité suprême qui est pour le moment de donner aux élèves un système d'accommodation convenable. On a demandé pourquoi le gymnase ne pourrait-il pas servir de manège, mais il est évident que les élèves ont besoin de cet édifice pour les exercices physiques et cela à des moments où une classe peut s'en servir pour des exercices militaires.

Nous espérons aussi que bientôt nous pourrons avoir ici une salle commémorative qui pourrait contenir, à part la salle publique, un musée pour les élèves, une bibliothèque absolument moderne et une salle de lecture avec des fauteuils confortables.

Je suis heureux de faire savoir que la patinoire Holt a été achetée par le Gouvernement qui l'a munie d'un système d'eau et d'éclairage électrique; la première joute de Hockey a eu lieu le 5 janvier 1920. On constate que cette rénovation a rempli une grande lacune et comblé un besoin qui existe depuis longtemps.

Parlant au nom du Collège, mon prédécesseur a plusieurs fois exprimé sa reconnaissance envers sir Herbert Holt pour ses généreux dons en faveur de la patinoire; je veux moi aussi exprimer ma gratitude comme celle de tous ceux qui s'intéressent au Collège à son égard pour ses générosités qui seront l'objet de tant de plaisir pour les élèves d'aujourd'hui comme pour ceux de l'avenir.

TERRAINS D'EXERCICES

Par suite de la perte des terrains de Barriefield notre espace réservé aux exercices est devenu extrêmement restreint et il serait important que nous puissions avoir à perpétuité l'usage de ce terrain qui s'étend de Navy Bay à Deadman's Bay, aux alentours du Fort Henry qu'il comprend. Au fur et à mesure que le Collège grandit il peut se faire qu'il devienne nécessaire de construire sur ce terrain un édifice destiné au personnel supérieur, étant donné qu'il est impossible d'empiéter davantage sur les limites extérieures pour des fins de construction, à moins que ce ne soit au détriment de la formation militaire des élèves.

COMMISSAIRES-DIRECTEURS

Le Collège a atteint le stage où il lui importe, dans les meilleurs intérêts de l'institution, de se constituer un bureau de directeurs dans le but d'assurer à son programme d'action la continuité d'un commandant à l'autre.

Cette question sera étudiée devant les commissaires-visiteurs.

On a proposé que ce bureau des directeurs soit constitué un peu comme ceux qui régissent les affaires de nos plus grandes universités et je suis bien de cet avis.

CERTIFICATS DE FORMATION MILITAIRE

Pourvu qu'il ait suivi les cours du Collège militaire pendant la période prescrite par les règlements actuellement en vigueur, l'élève peut obtenir un certificat de compétence militaire moyennant certaines conditions et advenant le cas où il doive laisser le Collège avant le concours final. Le porteur d'un tel certificat aura droit aux mêmes privilèges, pendant les deux années suivant la date de l'émission, que ceux qui sont attachés à un certificat d'officier de campagne, ce qui permet à l'élève de s'inscrire à la Milice du Canada à titre d'officier dûment qualifié et le met à l'abri de l'obligation de se présenter aux cours de l'école d'instruction militaire qui lui donneront le droit de jouir du titre qui lui a été accordé.

Dans le but d'encourager les élèves à réussir dans leurs examens pratiques je voudrais qu'un élève qui réussit dans les examens de la première année soit reconnu comme s'étant qualifié à titre de lieutenant d'infanterie; ceux de la deuxième année devraient lui accorder le titre de lieutenant de cavalerie; ceux de la troisième année, lieutenant d'artillerie, et ceux de la quatrième année ou de l'année finale devraient lui assurer tous les bénéfices auxquels a droit un diplômé du Collège.

D'après les règlements actuellement en vigueur, l'élève qui quitte l'école avant la fin du cours, s'il n'est pas éligible à un certificat de compétence militaire, ne peut obtenir une commission dans la milice active sans qu'il ait à suivre les cours de l'Ecole d'instruction qui doivent lui concéder cette compétence.

AUGMENTATION DES TAUX

A cause de l'augmentation du coût des vêtements et de l'introduction des uniformes d'avant-guerre, il est devenu nécessaire de recommander aux quartiers généraux de la Milice que les honoraires exigés jusqu'ici soient augmentés dans les proportions suivantes:—

Première année.—Honoraires actuels: Honoraire d'enseignement, $100, dépenses nécessaires, $150; dépenses supplémentaires; premier équipement, $150.

Deuxième année, Troisième année, Quatrième année —Honoraires actuels, $100; dépenses nécessaires, $150.
—Honoraires projetés: Honoraire d'enseignement, $100; dépenses nécessaires, $200.

Ceci impliquera une augmentation de $50 par année pour les dépenses nécessaires et de $100 dans le coût du premier équipement, soit une augmentation totale de $300 pour les quatre années.

On a constaté en général qu'à cause du coût élevé de tous les articles nécessaires, surtout des vêtements, tout élève à la fin de chaque année avait à faire face à un petit déficit dans ses comptes et l'on croit que par suite des augmentations proposées cette dette sera éliminée. En même temps la somme de $100 dans les déboursés de la première année, destinée comme elle l'est à couvrir les dépenses supplémentaires du premier équipement, servira à défrayer les frais entraînés par le retour aux uniformes d'avant-guerre.

Il est à regretter qu'il soit devenu indispensable d'augmenter les honoraires, mais il est facile de comprendre qu'une telle augmentation est absolument essentielle. Quant à l'honoraire d'enseignement dont il est fait mention plus haut, on me dit que la R.M.C. Club du Canada a adressé au gouvernement une résolution demandant qu'on étudie sérieusement la question d'abolir l'honoraire d'enseignement pour les jeunes gens qui s'inscrivent aux cours du Collège et dont les pères ont perdu la vie dans la Grande guerre.

COMMISSIONS IMPÉRIALES

Au mois de mars 1920 j'attirai l'attention des quartiers généraux de la Milice sur la question d'accorder une antidate additionnelle en faveur des élèves du Collège militaire royal qui acceptent des commissions dans l'armée impériale. Jusqu'ici, il a été d'usage d'accorder aux élèves du Collège militaire royal du Canada des commissions à compter de la date approximative de l'obtention de leur diplôme, c'est-à-dire au mois de juin.

Les élèves de l'Académie militaire royale et du Collège militaire royal, Angleterre, obtiennent leurs diplômes vers le mois de juillet et, par conséquent nos diplômes ont sur ceux-ci de quatre à six semaines de séniorité.

Aux fins de comparaison, le tableau suivant indique la moyenne de l'âge auquel un élève reçoit sa commission, tant du C.M.R. et de l'A.M.R. d'Angleterre que du C.M.R. du Canada.

	Limites d'âge à l'inscription aux cours	Moyenne d'âge conséquente	Durée du cours	Moyenne d'âge conséquente au reçu de la commission
C.M.R. et A.M.R.	17½–19½	18½	2 ans	20½ ans
C.M.R. du Canada.. .. ..(a)	16¾–21¾	19¼	3 ans	22¼ ans
(b)	16 –19	17½	4 ans	21½ ans

(a) Applicable aux élèves diplômés en 1920, 1921 et 1922.
(b) Applicable aux élèves diplômés après 1922.

D'après ce tableau on ne manquera pas de constater que les diplômés du Collège militaire royal du Canada qui se jettent dans les cadres de l'armée impériale sont, dans chaque cas, âgés d'une année ou deux de plus que les diplômés des institutions anglaises qui s'inscrivent au même service.

De plus, je crois qu'il est sage d'ajouter qu'ici le cours est plus complet pour la formation des officiers et je suis d'avis, par conséquent, que l'on devrait apporter à la situation créée à nos cadets la plus grande attention.

En ce qui a trait à la circulaire 100 du War Office, Candidats 6188, je remarque qu'on accorde une antidate d'une année, et parfois même de dix-huit mois, aux messieurs universitaires qui se font donner des commissions dans l'armée impériale.

Par conséquent j'ai demandé aux quartiers généraux de la Milice d'étudier attentivement la question d'accorder à nos diplômés une antidate plus étendue qu'il n'était d'usage d'accorder autrefois, et leur fit remarquer que d'après les tableaux de comparaison qui précèdent une antidate de neuf mois constituerait un avantage considérable en faveur de nos cadets. Il est très important pour ceux qui acceptent des commissions régulières qu'ils soient autant que possible de l'âge moyen de leurs collègues, étant donné qu'il existe une limite d'âge dans les règlements d'avant-guerre qui régissent la question de retraite, savoir que si à un certain âge, un officier n'a pas atteint le rang de lieutenant-colonel il est tenu de prendre sa retraite, et, à cause du règlement qui exige que les promotions se donnent par ordre d'ancienneté, les officiers qui s'inscrivent à l'armée à un âge plus élevé que la moyenne se trouvent sérieusement embarrassés.

ARCHIVES HISTORIQUES

Une visite à l'intérieur des édifices affectés au Collège suffira à convaincre le voyageur que nulle part dans ces dépendances il n'existe rien qui soit de nature à distinguer le Collège militaire royal de n'importe quel autre des Dominions de Sa Majesté. On n'y trouve pas un seul portrait de Wolfe, de Brock ou de tout autre général célèbre qui ont combattu au Canada en vue de gagner ou de retenir notre pays à la Couronne.

Avec la parachèvement de notre salle de réunion il semble que le temps est propice de décider du genre d'ornement des murs du Collège.

Il est un fait certain que ce serait une source d'inspiration pour les élèves s'ils avaient sous les yeux des tableaux à l'huile du fondateur du Collège, l'honorable Alexander Mackenzie, et des divers commandants.

Ne devrait-on pas y voir en lettres d'or les noms des régiments et des unités qui ont pris part à la prise de Québec, le tout surmonté d'un portrait de Wolfe? De fait, chaque régiment ou corps qui a combattu en vue de gagner ou de retenir le Canada à titre de partie intégrale de l'empire britannique devrait avoir son nom gravé sur nos murs, y compris même ceux qui ont pris part aux campagnes d'Egypte, du Sud africain, etc.

Et pour commémorer les hauts faits de nos soldats pendant la dernière Grande guerre, nous devrions avoir sur nos murs un écusson du corps canadien, avec la liste des noms des divers bataillons, des médaillons, nos vieux drapeaux de guerre, surmonté des portraits des commandants des forces canadiennes, les généraux Alderson, Byng et Currie.

On pourrait donner suite à cette proposition jusqu'au point de l'appliquer à chacune des divisions canadiennes, avec les portraits des commandants de division.

Les écussons des divisions devraient être complets avec les titres de gloire gagnés par chacune sur le champ de bataille. On devra aussi avoir soin que chaque régiment qui à la pris part directe à la guerre soit compris, malgré le fait qu'une ou l'autre de ces divisions ait pu à un moment être brisée tel que l'a été le 60ème, le 73ème et les bataillons pionniers.

Il est évident que l'objet de ceci est d'exciter l'intérêt des élèves qui devraient apprendre le plus possible par des démonstrations oculaires.

C'est à cette fin que je visitai un jour les Archives à Ottawa où j'ai constaté que l'on avait un certain nombre de peintures à l'huile représentant Wolfe, Brock, Montcalm et autres. Nous y trouvons aussi un magnifique plan de la bataille des Plaines d'Abraham et autres du genre au Canada. J'y ai vu de magnifiques peintures représentant diverses batailles au Canada, une de la rébellion du Nord-Ouest montrant la reddition de Poundmaker au général Middleton à Battleffield en 1885, la bataille des Hauteurs de Queenston, et autres. Assurément l'on devrait pouvoir obtenir des copies de ces tableaux pour orner les murs du mess des cadets et autres endroits appropriés dans le Collège.

Nous déclarons comme principe que le Collège militaire royal du Canada est le dépôt naturel et le gardien attitré des meilleures traditions militaires du Canada.

Je suis d'avis que l'on devrait y tenir un «Almanach National» dans lequel seraient inscrits les noms de tous ceux qui ont combattu pour le Canada, de sorte que le père conduisant son fils au Collège serait en mesure de lui dire avec gloire: «Ton grand-père et ton père ont combattu pour le Canada dans tel ou tel régiment, et tu n'as qu'à feuilleter «l'Almanach National» du Collège militaire royal pour trouver leurs noms.» De cette façon, puissent les noms de ceux qui avec un dévouement splendide et héroïque ont combattu pour le Canada se perpétuer jusqu'à la fin des temps.

Je demanderais aux commissaires visiteurs d'apporter à cette question d'archives historiques le meilleur de leur attention.

COUPES ET TROPHÉES

En attendant qu'on décide de leur sort le Collège militaire royal a reçu des quartiers généraux de la Milice douze coupes et divers écussons. Ces trophées ont fait le sujet de concours d'où sont sortis victorieux les élèves inscrits à l'Ecole Canadienne de formation militaire de Bexhill en Angleterre; un de ces trophées avait été présenté à titre d'écusson par le général Lord Byng, G.C.B., K.C.M.G., M.V.O., l'ancien commandant en chef des troupes canadiennes.

Deux des coupes ont été données à l'Ecole Canadienne de formation militaire par les officiers commandant les brigades de réserve et les bataillons stationnés en Angleterre. Le titre déposé à ce sujet aux mains des fidéicommis faisait mention que les coupes en question pourraient servir après la guerre à de nouveaux concours au Collège militaire royal du Canada.

Je suis heureux d'être en demeure de dire que les fidéi-commis chargés de ces coupes, le général Sir Arthur Currie, G.C.M.G., K.C.B., le lieut-général Sir R. E. W. Turner, V.C., K.C.B., K.C.M.G., D.S.O., et l'honorable Sir G. H. Perley, K.C.M.G., député, décidèrent à l'unanimité que ces trophées soient transmis au Collège militaire royal du Canada, et je me fais un devoir de donner ici un témoignage public de reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au Collège à l'égard de ces distingués Canadiens pour leur heureuse décision.

Je dois aussi mes remerciements aux Quartiers généraux de la Milice pour leur décision à l'effet de respecter les désirs du général Byng qui demanda que l'écusson du tournoi Byng soit laissé en définitive aux autorités du Collège militaire royal du Canada. En conséquence cet écusson restera au Collège qui en devient le gardien permanent.

Etant donné que le Collège militaire royal du Canada est le dépositaire naturel des traditions militaires du Canada, je suis d'avis que toutes les coupes et trophées mentionnés plus haut devraient être conservés ici d'une façon permanente et demanderait qu'on étudie ce point avec beaucoup d'attention.

VISITEURS AU COLLÈGE

Le 25 octobre, le Collège militaire royal du Canada avait l'insigne honneur de souhaiter la bienvenue à Son Altesse Royale, le Prince de Galles, à l'occasion de sa visite à l'institution dans le but de présenter les drapeaux au bataillon des cadets.

C'est le commandant qui reçut Son Altesse Royale à qui il présenta les divers membres du personnel suivis de leurs épouses, et de là Son Altesse se rendit au poste de salut où il reçut le salut royal.

On procéda ensuite à la cérémonie impressionnante qu'est l'inspection et la présentation des drapeaux, et, s'adressant au bataillon, Son Altesse Royale dit: «Je sais quel grand rôle ce Collège militaire a joué dans l'histoire du Canada et de l'empire. Dans toutes les campagnes, en divers pays du monde, les braves de Kingston ont tenu le devant depuis cinquante ou soixante ans.» Après avoir parlé de la valeur de la formation et des méthodes d'enseignement militaires, il ajouta: «Si ce n'eût été du noyau d'hommes qui sont passés par cette institution, l'organisation du corps canadien et les grandes choses qu'il a accomplies n'auraient pas été possibles. En vous présentant ces drapeaux, le conseil que j'ai à vous donner c'est de suivre toujours les traces des braves de Kingston qui ont combattu et qui ont vaincu dans la Grande Guerre. C'est ici la meilleure tradition vers laquelle vous pouvez aspirer.»

Son Altesse Royale fit ensuite la visite des édifices et exprima le désir de serrer la main de chacun des élèves et à cette fin il visita toutes les salles de classe.

On servit le lunch dans le mess des cadets et pour la circonstance ce fut la fanfare du «Royal Canadian Horse Artillery» qui fit les frais de la musique. Cette fanfare joua aussi durant la cérémonie de la présentation des couleurs. Son Altesse était accompagnée du contre-amiral sir Lionel Halsey, K.C.M.G., M.R., le capitaine Lord Claude N. Hamilton, Sir Geoffrey Thomas, le commandant D. North, C.M.G., le lieut-colonel E. W. M. Grigg, C.M.G., D.S.O., C.M., le major-général sir H. E. Burstall, K.C.B., K.C.M.G., A.D.C., et l'honorable Martin Burrell, député.

Après le lunch on prit la photographie des invités et des hôtes et les élèves firent un exercice de gymnastique, puis Son Altesse présenta la croix de guerre française au major-général sir A. C. Macdonell, l'officier commandant.

Son Altesse Royale quitta ensuite le Collège après avoir reçu des élèves trois cris de «Vive le Prince».

Dans la suite Son Altesse Royale fit deux autres visites imprévues au Collège au cours de sa visite à Kingston et exprima le désir de donner au Collège une coupe ou trophée qui ferait le sujet d'un concours parmi les élèves. Le Collège a maintenant reçu cette coupe qui constitue un de ses plus chers trésors.

* * * * * *

Au mois de juin 1919, Son Excellence le Gouverneur général honora le Collège de sa visite dans le but d'assister aux exercices de clôture et de poser la pierre angulaire du nouvel édifice destiné à l'enseignement.

Son Excellence était accompagnée par la duchesse de Devonshire, de Lady Rachel et de Lady Dorothy Cavendish. A cause de l'armistice un grand nombre d'anciens élèves qui arrivaient de France étaient aussi présents aux cérémonies. Au nombre du personnel accompagnant Son Excellence le Gouverneur général, on comptait Lord Richard Neville, le capitaine Macmillan, le capitaine Cator et le capitaine Lord Haddington.

Dimanche, le 15 juin, un service d'action de grâce était tenu pour demander l'heureux retour de tous les élèves qui avaient pris part à la guerre. Son Excellence et sa famille assistaient à ce service.

Le 16 juin le Gouverneur général fit l'inspection du bataillon des cadets en parade et posa la pierre angulaire du nouvel édifice destiné à l'enseignement. Cette cérémonie fut suivie par un banquet donné par le commandant et son état-major en l'honneur de Son Excellence et sa famille; au nombre des invités se trouvaient les anciens élèves qui se sont distingués au front et des personnes les plus en vue de Kingston.

Après le banquet, l'équipe de la gymnastique fit des exercices, ce qui fut suivi par la présentation des prix par le Gouverneur général.

Au mois d'octobre, feu le major général sir P. G. Twining, K.C.M.G., C.B., M.V.O., un des plus distingués des diplômés de cette institution, a pu nous rendre une courte visite. Accompagné de Lady Twining il a été témoin des exercices d'équitation des élèves, des exercices physiques de la 3ème classe et de la gymnastique faite par l'équipe du gymnase. Ensuite il fit l'inspection des bâtiments. Se trouvant dans la nécessité de s'embarquer sous peu pour l'Angleterre, il n'a pu rester au Collège plus de quelques heures. A son départ il fit aux élèves un discours qui tout en étant de peu de durée ne manqua pas à cause de son éloquence de faire sur les cadets la plus profonde impression.

Ce fut avec une peine profonde que plus tard nous avons appris la nouvelle de sa mort; cependant, nous sommes reconnaissants du fait que l'une de ses dernières visites avant de quitter le Canada fut consacrée à son ancien collège.

Dès que la triste nouvelle de sa mort arriva au Collège, on plaça le drapeau en berne où il demeura pendant quarante-huit heures et une lettre de sympathie profonde fut envoyée à Lady Twining par le commandant, l'état-major et les élèves.

Au cours du mois de janvier le Collège eut le privilège de souhaiter la bienvenue à des visiteurs distingués, le commissaire A. B. Perry, C.M.G., de la Gendarmerie Royale à Cheval de Canada, (un de l'ancienne «Classe des Dix-huit»), et le général sir Arthur Currie, G.C.M.G., K.C.B., le distingué commandant des forces canadiennes.

Son Honneur le lieutenant gouverneur de la province d'Ontario a bien voulu accepter l'invitation d'assister aux exercices de clôture de 1920 et d'y présenter les prix.

A. C. MACDONELL,
Major général,
Conmandant, le Collège militaire royal du Canada.

Mai 1920.

APPENDICE F

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL—RAPPORT DU BUREAU DES DIRECTEURS-VISITEURS POUR 1920

Le bureau se réunit au Collège militaire royal, le lundi 7 juin 1920.

Président.—L'hon. Colonel sir R. A. Falconer, K.C.M.G., M.A., L.L.D., D.L.

Membres.—M. M. E. W. Beatty, K.C.
L'hon. lt. colonel le très rév. Monsignor G. Dauth.
Le colonel sir John Hendrie, K.C.M.G., C.V.O.
Le lieut. colonel W. B. Kingsmill, D.S.O.
Hector McInnes, K. C.
Sir Augustus Nanton, chevalier.
Le colonel A. Z. Palmer, C.M.G.
L'hon. lt. colonel F. L. Wanklyn.
Le colonel Clyde Caldwell, G.S.O. (pour l'inspecteur général).
Le major général J. H. MacBrien, C.B., C.G.M., D.S.O.

Secrétaire.—Le major Wm. Baty, D.A.A.G., quartiers généraux de la Milice.

Les membres suivants ont été forcés de ne pas y assister et ont exprimé leurs regrets à cet effet. Ce fut Messieurs E. W. Beatty, K.C., l'hon. lt. col. le très rév. Monsignor G. Dauth, M. Hector McInnes, K.C., Sir Augustus Nanton, chevalier, le colonel A. Z. Palmer, C.M.G.

Le Bureau se réunit au Collège à la date mentionnée et fut reçu par le commandant et son état-major.

Le bataillon des élèves se forma sur le carré et fut passé en revue par le le bureau de direction. Après l'inspection le bataillon se mit en marche et ce fut le commandant, le major général Sir Archibald Cameron Macdonnell, C.M.G., D.S.O., qui répondit au salut de la circonstance.

On discute les diverses questions de l'agenda:—

1. EXAMENS D'ENTRÉE.

On recommande que les examens d'entrée que doit subir tout élève s'inscrivant au Collège militaire royal soit le même que celui d'immatriculation junior des diverses provinces. Le niveau de ces examens devant être celui du Collège militaire royal à l'heure présente, savoir, 60 pour 100 de moyenne en matière de points et non au-dessous de 50 pour 100 sur chaque matière, les sujets du concours devant être les suivants:

Mathématique—algèbre, géométrie.
Littérature anglaise.
Français.
Latin.
Histoire.

Il est entendu que les candidats aux vacances et qui ont subi les examens d'immatriculation seront admis au Collège au prorata de la population de chaque province.

Si les vacances au prorata d'une province quelconque ne sont pas remplies, celles qui restent à remplir seront proportionnellement distribuées parmi les autres provinces.

Un candidat devra avoir subi le même examen physique que celui qu'on exige pour l'entrée au Collège militaire royal.

Age.—On recommande que l'âge à l'entrée ne soit pas moins de 16 ans et pas plus de 19 ans le 1er janvier de l'année où le candidat désire s'inscrire au Collège.

2. Status et solde des membres civils du personnel supérieur.

Le commandant ayant recommandé que les membres civils et militaires du personnel supérieur constituent un tout homogène, tant en matière de rang que de solde, le Bureau de direction recommande que la proposition du commandant soit acceptée.

Le commandant proposa ce qui suit: le Bureau étant de son avis:—

Aux fins du solde, comme il est mentionné plus haut, les divers membres du personnel supérieur soient classifiés comme suit:)

Directeur des Etudes.—Nommé au même traitement qu'un colonel de la Force permanente, plus $100 par année avec augmentation annuelle de solde de $100 jusqu'au maximum de $500.

Professeur.—Nommé au même traitement qu'un lieut.-colonel de la Force permanente, plus $100 par année avec augmentation annuelle de solde de $100 jusqu'au maximum de $500.

Professeur adjoint.—Nommé au traitement d'un major de la Force permanente, plus $100 par année avec augmentation annuelle de solde de $100 jusqu'au maximum de $500.

Instructeur.—Nommé au traitement d'un capitaine de la Force permanente avec le solde additionnel, tel que déterminé pour un professeur adjoint.

On propose que ce changement soit effectué en ce qui a trait aux nominations civiles actuelles au personnel supérieur du Collège militaire royal (tel que professeur de mathématiques, professeur associé d'anglais, instructeur de français, etc., etc.,) de façon à ce que, pour remplir une vacance, tout homme nommé qui ne détient pas déjà une commission soit enrôlé dans la milice canadienne active, avec un grade temporaire, inscrit aux listes générales de la milice canadienne et de là indiqué à titre d'officier de la milice active et comme étant employé au Collège militaire royal du Canada.

Par le terme «nommé à» on entend que la personne soit nommée au rang de lieutenant tout d'abord, et que le grade temporaire soit accordé conformément à la position qu'il s'agit de remplir dans le personnel supérieur de l'institution. Ceux qui reçoivent des nominations en vertu de ces règlements sont tenus de se qualifier au rang de lieutenant dans la limite de temps habituelle et prescrite aux officiers nommés à la milice active non permanente.

Dans le cas des officiers des Forces britanniques régulières, les Forces canadiennes permanentes et de la milice non permanente, le grade détenu par un officier au moment de sa nomination au personnel du Collège ne comptera point en autant qu'il s'agisse du traitement qu'il doit toucher, les grades proposés ci-dessus devant servir de facteur décisif dans la détermination du solde que doit recevoir le titulaire et à titre de guide dans la nomination de ces personnes à la milice qui, comme il est dit plus haut, n'étaient pas porteurs de commis-

sions antérieures dans l'armée; et il doit être interprété que malgré ces stipulations un officier des Forces britanniques régulières ou des Forces canadiennes permanentes, dont le grade est inférieur à celui qui est exigé par la position à laquelle il aspire, peut obtenir un grade temporaire et conforme à sa position, grade qu'il pourra retenir pendant la période de son emploi à ce titre.

3.—Pensions, État-major civil supérieur

Le Bureau soumet que la recommandation du Conseil des Visiteurs de l'année dernière soit soumise au major-général J. H. MacBrien, C.B., à titre d'indication, sur la façon dont les membres civils de l'état-major supérieur peuvent entrer sous le coup de la Loi des Pensions militaires moyennant de légères modifications.

Le Bureau recommande qu'à la date du 1er janvier 1921, la gratification dont les membres civils actuels de l'état-major supérieur devaient bénéficier à la fin de leur carrière, soit versée ou prenne une autre forme en vue de laisser libre champ à un nouveau système de pension qui pourrait voir le jour et qui reposerait sur une basse militaire.

4.—Calendrier C.M.R.

Le Bureau approuve la recommandation du commandant à l'effet qu'un calendrier C.M.R., contenant tous les renseignements relatifs au collège, voie le jour en vue de condenser en un volume unique, les renseignements que l'on trouve actuellement dispersés dans 4 ou 5 publications différentes, et que ce calendrier fasse la lumière sur les fonctions et la raison d'être du Collège militaire royal en faisant accompagner le texte de gravures aussi nombreuses que possible et représentant les édifices qui le constituent, ainsi que les phases de l'entraînement suivi au Collège. On a mis sous les yeux du Conseil le fait que, vu la nécessité inévitable où l'on va se trouver de reviser toutes les publications actuelles relatives au Collège militaire royal, la condensation en un volume unique de cette masse de renseignements n'en augmentera pas le coût, mais permettra au contraire d'effectuer probablement une économie réelle.

5.—Placement des gradués

Le Bureau décide de ne pas donner suite à la recommandation du commandant au sujet du placement des gradués du Collège militaire royal.

6.—Domestiques

Le Bureau entre dans les vues du commandant relativement aux domestiques et qui sont les suivantes:

Que les domestiques du Collège militaire royal devraient être mis sur un pied militaire et que en vue d'y arriver, on devrait les enrôler dans la milice non permanente et les attacher à titre de surnuméraires à un établissement consacré à une unité non permanente et les constituer «en service commandé» au Collège militaire royal en qualité de membres astreints à un service permanent de la milice active. L'enrôlement de ces domestiques dans la milice non permanente se recommande du fait que dans certains cas, la catégorie des personnes qui occupent ces situations, les excluerait de l'enrôlement dans la Force permanente. Le Conseil considère qu'il serait de l'avantage évident du Collège, que de placer les domestiques sur un pied militaire, surtout si on envisage la chose sous l'angle de la discipline.

On soumet également d'étudier la question des pensions aux domestiques en l'envisageant sous le même angle que celle de l'état-major supérieur, parag. 3

7.—Bureau-conseil

Le Bureau recommande qu'en vue d'atteindre plus sûrement les fins visées par le Conseil des Visiteurs et pour conserver une continuité plus étendue d'action, on abolisse le Conseil des Visiteurs et que l'on institue un Bureau-conseil, ci-après appelé le «Bureau» devant être constitué comme suit et devant s'occuper de tout ce qui touche au Collège militaire royal.

1.—(*a*) Six personnes demeurant dans un rayon de 250 milles de Kingston, Ontario, ci-après appelées «Le Comité».

(*b*) Un représentant de chaque province en sus des membres indiqués en (*a*) ci-haut.

(*c*) Le commandant du Collège militaire royal.

(*d*) Un secrétaire qui sera officier d'état-major aux quartiers généraux de la Milice à Ottawa et qui sera détaché à cet effet.

2.—Six membres du Bureau indiqué au paragraphe (*a*) ci-haut et portant le nom de Comité, se réuniront au moins deux fois par année en sus de la réunion plénière du Bureau, et se réuniront encore à la demande du ministre de la Milice et de la Défense. Les recommandations de ce comité prises à ces réunions, en sus de celles prises à la réunion générale plénière du Bureau, devront avoir même force et effet que si elles provenaient du Bureau et avaient été prises à une réunion générale plénière.

3.—Trois membres du Comité, en sus du commandant du Collège militaire royal, devront constituer un quorum et lors de la première réunion de ce comité, une fois ce dernier constitué, on devra choisir ou élire comme président, un de ses membres qui devra demeurer en office le temps que l'on déterminera lors de la création de la constitution du Bureau.

4.—Nonobstant ce qui précède, tout membre du Bureau qui n'est pas membre du Comité, mais qui peut assister à toute ou toutes assemblées, sera membre de ce comité, et peut compter parmi les membres du Comité pour les fins de l'établissement du quorum, et en sus de ce qui précède, tout membre du Bureau qui n'appartient pas au Comité, mais qui pour le moment se trouve en deçà d'un rayon de 250 milles de Kingston, comme ci-haut, peut être considéré comme membre du Comité pour le temps d'alors, et a droit à une indemnité de déplacement en vue d'assister à toute ou toutes réunions tenues pendant qu'il se trouve dans le rayon de 250 milles. Le Comité soumettra ses recommandations à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense.

5.—Il y aura réunion annuelle plénière du Bureau et l'on y fera lecture du rapport annuel. Le rapport annuel contiendra le procès-verbal des réunions du Comité.

6.—Advenant l'adoption de cette recommandation, la Loi du Collège militaire royal devra être amendée en conséquence.

8.—Dossiers historiques

Le Bureau approuve les recommandations du commandant relatives aux dossiers historiques.

9.—Terrain d'exercices

Le Bureau approuve l'idée que le terrain désigné par le commandant, soit tenu à perpétuité comme terrain d'exercices du Collège militaire royal.

10.—Edifices

Le Bureau approuve la recommandation du commandant relative aux édifices et appuie sur la nécessité d'agir promptement en l'espèce.

11.—Embellissement du terrain du collège

Le commandant promet de voir à assurer la plantation d'arbres d'après un plan qu'il soumettra à la prochaine réunion annuelle du Conseil des Visiteurs.

12.—Entraînement

Cavalerie et équitation.—Le Bureau a vu d'un bon œil les progrès des cavaliers tant dans leurs évolutions de cavalerie proprement dite que dans leurs performances d'école d'équitation. Cet état de choses est tout à l'honneur du maître d'équitation, le capitaine H. F. Bray, d'autant qu'il n'a eu la direction de ce service qu'une partie de la dernière année scolaire.

Artillerie.—On a donné le spectacle d'une batterie en action. Le personnel a marqué des progrès dans la manipulation des engins et l'exécution des ordres. Les Cadets Gentilhommes ont fait preuve d'entraînement suivi dans cette partie de leurs travaux qui a été hautement appréciée.

Génie militaire.—L'attention du Bureau a été attirée sur le piètre approvisionnement de matériel du génie adaptable à des travaux d'ordre pratique. Et cette situation est non pas seulement celle du génie militaire, mais aussi celle du génie civil. Le manque de matériel empêche d'assurer un entaînement suffisant dans ce champ d'études. On déclare qu'il est fait le meilleur usage possible du matériel en mains. Malgré l'insuffisance du matériel, le travail des Cadets Gentilhommes exécuté devant le Bureau, a prouvé que cette partie de l'enseignement se maintient à un niveau élevé d'excellence.

Cérémonial et exercices d'infanterie.—En dépit du désavantage de l'exiguïté du champ de manœuvres, on a considéré comme satisfaisante les évolutions exécutées au cours des exercices du cérémonial. Le clou des évolutions de l'infanterie a été le progrès par les Cadets Gentilhommes dans l'art de commander grâce à la méthode d'enseignement mutuel. On a trouvé satisfaisante l'évolution tactique exécutée par un peloton en ordre de bataille.

Exercices physiques.—Cette partie de l'enseignement a été jugée excellente et digne des appréciations les plus flatteuses.

13.—Ordinaire

L'ordinaire est fort satisfaisant et n'a donné lieu à aucune plainte.

14.—État-major

Le commandant a dit toute sa satisfaction pour l'aide que lui a assurée l'état-major et pour les travaux dont il s'est acquitté.

Il convient de féliciter le Collège d'avoir comme commandant Sir Archibald Cameron Macdonell, K.C.B., C.M.G., D.S.O., sorti gradué de son sein et auteur de brillants faits d'armes durant la guerre; et le Bureau est tout particulièrement aise de constater l'excellent travail exécuté à cette institution et son *Esprit de corps*, dus tous deux en grande partie à l'intérêt accordé au bien-être physique de chaque cadet par le commandant.

15.—Discipline

Le Bureau a eu sous les yeux les bulletins de conduite, et déclare que la discipline du collège a été excellente au cours de l'année dernière, aucune infraction sérieuse au règlement n'ayant été soumise.

16.—État de santé des Cadets Gentilhommes

L'examen des données médicales du collège a établi que la santé des Cadets Gentilhommes a été excellente pendant l'année et que les séjours à l'hôpital n'étaient dus qu'à des indispositions légères.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) ROBT. A. FALCONER,
Président du Bureau des Visiteurs, R.M.C.

JOHN S. HENDRIE,
W. B. KINGSMILL,
F. L. WANKLYN,
A. C. CALDWELL,
J. H. MACBRIEN,
Membres du Conseil des Visiteurs, R.M.C.

INDEX

	Page.
Comptes—	
Crédits	34
Milice active (non permanente)—	
Allocations en faveur de la	43
Réorganisation	14
Adjudant général—Rapport de l'	12
Allocations—	
Milice active (Non permanente)	43
Force permanente	44–48
Arsenaux—(Voir "Arsenaux fédéraux")—	
Assistant sous-ministre—Rapport de l'	31
Edifices, éclairage et chauffage	20
Loués, évacués	20
Vente d'	7
Services de cadets	16
Force expéditionnaire canadienne:—	
Démobilisation	12
Licenciements	13
Archives (Documents)	17
Archives (Honneurs et récompenses)	18
Archives (Tombes et Pertes)	18
Bureau des Fonds régimentaires	13
Rapatriement des soldats, d'Angleterre en Canada	13
Rapatriement des dépendants des soldats	13
Transport	13
Surveillants	21
Recette casuelle	36
Archives centrales	31
Services des aumôniers	16
Comptable en chef—Rapport du	29
Direction du personnel de solde	23–24
Défense, système général	5
Démobilisation (voir Force Expéditionnaire Canadienne):—	
Crédits de démobilisation	39
Services dentaires	15
Arsenal du Dominion de Lindsay, Rapport annuel (Annexe "D")	54
Arsenal du Dominion de Québec, Rapport annuel (Annexe "C")	49
Services du Génie	7
Services de l'Artillerie et de l'Equipement	20
Successions militaires	17
Dépenses—Etat comparatif	37
Crédits de démobilisation	39
Force permanente, solde et suppléments	44–48
Guerre et démobilisation, d'août 1914 à mars 1920	41
Etats financiers (Appendice "A")	33
Etats financiers (Appendice "B")	42
Tombes des soldats	18
Section historique	10
Chevaux, approvisionnement de	20
Chevaux, harnachement ou fournitures pour	19
Transport des chevaux	20
Patients aux hôpitaux, diète	19
Inspecteur général et du conseiller militaire, Rapport de l'	5

	Page
Renseignements, militaires	6
Terres acquises (voir propriétés acquises)	
Mitrailleuses	7
Services de santé	14
Successions militaires	17
Renseignements militaires	6
Terrains militaires, louage de	8
Politique militaire	5
Arpentages	8
Milice, active (non permanente) (Voir milice active)	
Mousqueterie	6
Comité naval et militaire	5
Solde et suppléments—Force permanente	44–48
Paie-maître général—Rapport du	22
Services de solde (Comptes)	24
Services de solde (Administration)	23
Services de solde (Mobilisation)	23
Services de solde (Démobilisation)	23
Personnel de la solde, direction	23–24
Force permanente—	
Paye et allocations	44–48
Reconstitution	12
Recrutement	12
Service postal (Militaire)	20
Section du Bureau de poste—Services de paye	25
Impressions, Papeterie et éventualités	32
Propriétés acquises	7
Quartier-maître général, Rapport du	19
Comptes des chemins des fer	29
Dossiers, voir Force expéditionnaire canadienne (Dossiers)	12
Commissaire des fonds régimentaires	13
Bureau d'enregistrement	31
Collège militaire royal—	
Rapport du commandant	58
Rapport du Conseil des Visiteurs	81
Allocation de séparation et délégations de solde (services de solde)—	
Démobilisation	26
Corps de signaux	7
Comptes des bateaux à vapeur	29
Contrôle du matériel	28
Ravitaillement pour la troupe	19
Accessoires pour chevaux	19
Arpentages	8
Services du téléphone	20
Instruction militaire:—	
Infanterie	6
Ecoles d'instruction	7
Transport, Océan et Rail	20
Comptes de chemins de fer	29
Comptes de bateaux à vapeur	29
Transport, chevaux	20
Services vétérinaires	20
Gratification pour services de guerre	25

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DU TRAVAIL

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

(*Traduit de l'anglais*)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., et etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Le soussigné a l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport ci-joint du sous-ministre sur les opérations du ministère du Travail du Dominion du Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

Le tout respectueusement soumis.

G. D. ROBERTSON,
Ministre du Travail.

TABLE DES MATIÈRES

		Page.
	Introduction	5
I.	Travail de Conciliation	24
II.	Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907	32
III.	Gages raisonnables	53
IV.	Rapport du Directeur des Houillères	64
V.	Rapport des Grèves de l'année	72
VI.	Gazette du Travail	77
VII.	Statistiques des Prix et des Gages	78
VIII.	Service de placement du Canada	80
IX.	Enseignement technique	110
X.	Commission royale sur les Relations industrielles	161
X.	Conférence industrielle nationale	164
XI.	Ligue des nations: Conférence internationale du Travail	168

RAPPORT

DU

SOUS-MINISTRE DU TRAVAIL

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

L'honorable M. le sénateur G. D. Robertson, LL.D.,

Ministre du Travail.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre un rapport des opérations du ministère du Travail pour l'exercice clos le 31 mars 1920, comprenant des comptes rendus des travaux relatifs aux statuts et ordonnances qui suivent, administrés sous l'autorité du ministre du Travail, viz.: (1) loi de conciliation et du travail; (2) loi d'enquête sur les différends industriels, 1907; (3) résolution relative aux salaires équitables; (4) loi de coordination des bureaux de placement; (5) loi relative à l'enseignement technique.

L'année financière 1919–20 a été marquée par un plus grand développement du ministère du Travail dans la poursuite des travaux des années précédentes, et plaça le ministère en face d'un grand nombre de problèmes et de devoirs souvent d'une nature urgente et difficile et jusqu'à un certain point résultant des conditions créées par la grande guerre. Les conditions industrielles artificielles produites par une longue guerre de proportions gigantesques ne pouvaient évidemment être maintenues qu'au prix de lourds sacrifices et pendant un temps limité seulement. L'armistice de novembre 1918 mit soudainement fin à ces conditions et il était inévitable que la dislocation industrielle qui s'en suivit eut des résultats néfastes.

Beaucoup de gens avaient vu venir avec appréhension la période de reconstruction. Les problèmes prévus chez toutes les nombreuses nations qui avaient pris part à la guerre, et chez la plupart des autres, étaient des plus ardus et il devait aussi inévitablement se présenter des problèmes non prévus. L'un des plus remarquables résultats de la guerre, à plusieurs points de vue, en ce qui touche l'industrie, a été la disposition croissante partout à se servir des forces du travail syndiqué pour contrôler la politique des gouvernements au moyen de ce que l'on a convenu d'appeler «l'action directe». Cette politique a été surtout suivie dans l'Europe continentale, mais dans le reste du monde, y compris le Canada, on prêcha avec ferveur pendant un certain temps la théorie de l'action directe. Ces vues réflétaient sans doute dans une large mesure le régime soviet de Russie et étaient en partie le résultat de la propagande que ce régime faisait ouvertement dans les autres pays. Le Canada et les Etats-Unis s'en sont ressenti moins que les nations de l'Europe, mais, néanmoins, en ont souffert grandement, bien que le Canada ait été encore plus heureux que les Etats-Unis à ce point de vue. Au Canada, le malaise atteint son point culminant et la situation devint le plus critique dans le cas de la grève générale déclarée à Winnipeg en mai 1919; et l'état des choses demeura sérieux toute l'année, l'industrie houillère en souffrant particulièrement.

Position avantageuse du Canada dans le malaise industriel

Les statistiques sur le nombre de jours de travail perdus à cause des grèves, en tant que ces dernières peuvent être représentées par des chiffres, donnent probablement l'idée la plus juste de la grandeur du désastre qui résulte du malaise industriel. Si on examine la situation à ce point de vue, on trouve que pendant l'année 1919 la perte de temps causée par les grèves au Canada forme un total d'un peu moins de 4,000,000 de journées; ce chiffre est presque exactement le double de celui de l'an dernier; le total le plus élevé dans le passé est celui de 1911 alors que le temps perdu s'élevait à 2,046,650 journées de travail. Une perte de temps de près de 4,000,000 de jours ouvrables au cours d'une année révèle une situation assez sérieuse; cependant les chiffres apparaissent moins alarmants si on les compare avec ceux des autres pays dont on peut se procurer les statistiques. La population de l'état de New-York dépasse un peu celle du Dominion, mais les conditions industrielles n'y diffèrent guère de celles du Canada; la perte de temps indiquée pour cet état pendant l'exercice terminé le 30 juin 1920 représente 10,608,483 journées de travail, plus de deux fois et demie le nombre du Canada pour l'année 1919. Il ne faut pas oublier que les chiffres pour l'année 1919 dans le cas du Canada ont été considérablement grossis par la perte de temps extraordinaire qu'a entraînée la grève générale de Winnipeg, incident qui a créé une situation sans précédent et anormale dans l'histoire industrielle du Canada. Si, par conséquent, nous prenons les chiffres du Dominion pour l'exercice terminé le 30 juin 1920, comme dans le cas de New-York, la comparaison est encore plus à l'avantage du Canada, les pertes de temps dans le Dominion pendant cette période étant de 2,347,336 jours ouvrables, chiffre extraordinairement élevé, mais formant moins du quart de ceux de l'état de New-York. Les chiffres pour tous les Etats-Unis, pour l'année 1919, sont à peu près proportionnels à ceux de l'état de New-York, eu égard à la population, et représentent environ 140,000,000 de jours ouvrables, ou à peu près trente-cinq fois le temps perdu au Canada par la même cause; le pourcentage par population est peut-être de 12 à 1.

Si nous passons au Royaume-Uni, la comparaison est encore à l'avantage du Canada. La perte de temps dans le Royaume-Uni pendant l'année 1919 s'est élevée à 34,483,000 jours ouvrables, plus de neuf fois la perte au Canada; les pertes sont ici encore hors de proportion pour la différence de population.

Les rapports reçus de l'Australie sont dans le même sens, les hommes publics de ce pays souvent représentent la législation du Canada relative aux différends industriels comme une chose digne d'envie. Une seule grève particulièrement désastreuse, celle des houillères Broken-Hill de Victoria, laquelle a duré deux ans et que l'on déclare réglée au moment où nous écrivons ces lignes, a, croit-on, entraîné une perte d'argent de £12,000,000 ou $60,000,000. Ceci dépasse sans doute de beaucoup les pertes en argent au Canada causées par toutes les grèves de plusieurs années. Il est cependant difficile d'évaluer approximativement même les pertes d'argent que causent les grèves dans un pays. La perte la plus patente est celle des salaires gagnés, mais il y a beaucoup plus, bien que souvent l'évaluation en soit difficile, tels que les dommages que subit l'outillage, les pertes sur les capitaux placés, la désorganisation des affaires, etc. Les statistiques du ministère du Travail sur les grèves, les pertes de temps, etc., remontent à 1901, et une étude des chiffres annuels indique une perte pendant ces dix-neuf années d'environ 18,000,000 de jours ouvrables causée par les grèves, ou une moyenne de tout près de un million de jours ouvrables pour chaque année. Les gages ont augmenté de beaucoup pendant la période que couvrent ces données et il serait peut-être raisonnable de fixer une moyenne de salaire quotidien pour toutes les industries et toutes les années à $3.50, ce qui nous porterait à un total de $63,000,000, représentant la perte en salaires

seulement pour le Canada pendant les dix-neuf années de 1901 à 1919. C'est là une perte terrible qui, cependant, dépasse à peine les pertes approximatives en argent de l'Australie causées par une seule grève dans les houillères de Victoria. Les pertes dans le cas de l'Australie sont particulièrement fortes, parce qu'elles se sont produites dans une région où les salaires, toujours relativement élevés, sont au plus haut de l'échelle, et il est possible que les chiffres de l'Australie comprennent plus que les pertes subies en salaires; sur ce point on n'a pas en ce moment de détails précis. L'exemple cité sert à indiquer combien le Canada a été favorisé comparativement. La législation relative aux différends industriels change chaque année en Australie, et il est évident que l'esprit général des lois récentes semble s'éloigner de l'arbitrage obligatoire en honneur pendant plusieurs années et sous l'empire duquel se sont produites des grèves beaucoup plus sérieuses qu'au Canada où, comme le savent ceux qui lisent ces rapports, la législation n'a jamais été plus loin, dans le cas de certaines industries, que de prescrire une enquête avant de permettre qu'une grève ou un lockout soit légalement déclaré.

Nous n'avons pas à notre disposition les chiffres précis de l'Europe continentale pour 1919, mais les rapports généraux reçus indiquent que crises après crises dans le monde industriel ont été la règle plutôt que l'exception dans l'Europe occidentale, ainsi que dans l'Amérique du Sud; ces crises ont apporté avec elles les pertes ordinaires sur une vaste et désastreuse échelle et ont révélé des conditions auprès desquelles la situation au Canada a été comparativement calme.

Des données détaillées reçues de nombreux pays pour les premiers six mois de 1920 n'indiquent aucune amélioration de la situation industrielle jugée d'après la perte de temps causée par les grèves et les lockouts, mais, heureusement, la comparaison avec le Canada est, règle générale, plus favorable que celle de la situation pendant l'année 1919. La liste suivante indique, pour les pays nommés, le nombre approximatif de personnes affectées et de jours ouvrables perdus, et tout le monde s'accordera à dire que le Canada sera plus que satisfait de demeurer au bas de cette liste quelque peu terrifiante:

Pays	Personnes affectées	Journées perdues	Population
Italie	1,181,250	21,650,200	36,740,000
France	1,186,670	19,358,400	39,601,509
Allemagne	1,866,358	18,201,660	63,051,979
Espagne	724,700	11,630,100	20,719,598
Etats-Unis	958,700	11,287,400	91,972,266
Australie	303,400	7,602,000	4,455,005
Grande-Bretagne	769,200	7,337,000	45,267,100
Suède	180,070	4,779,170	5,813,850
Suisse	73,380	2,753,160	3,937,000
Belgique	176,940	2,096,340	7,555,576
Sud-Afrique	41,000	809,000	5,973,394
Hollande	63,000	795,300	6,778,699
Canada	35,005	523,526	7,206,643

On remarquera que dans le cas des pays compris dans la liste ci-dessus, la comparaison est toujours en faveur du Canada, et presque toujours à un haut degré, lorsque l'on tient compte des populations respectives. Les chiffres des populations représentent les derniers recensements officiels connus et dans bien des cas, surtout pour les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Autriche, ces chiffres remontent à dix ans passés, un nouveau recensement étant pris dans bien des pays au cours de la première année de la nouvelle décade, 1921.

Agitation de la «One Big Union».

L'agitation en faveur de l'action directe, en grande partie responsable de ce malaise, s'est fait sentir d'une manière définie et permanente au Canada

sous la forme de l'organisation connue sous le nom de *One Big Union.* D'autres publications du ministère ont étudié en détail l'origine et le but de cette organisation, mais puisque le travail du ministère a été pendant toute l'année affecté jusqu'à un certain degré par les théories nouvelles avancées par la *One Big Union,* il serait bon de consacrer ici quelques pages aux circonstances qui ont entouré sa fondation. En résumé, la *One Big Union* fut établie à une réunion tenue à Calgary en mars 1919. Les délégués de l'Ouest à la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada tenue à Québec, en 1918, se formant en groupe en dehors des délibérations du congrès proprement dit, étudièrent la question de formuler une politique pour le congrès, laquelle aux yeux des délégués de l'Ouest, était plus agressive que celle suivie jusqu'alors et aussi, prétendait-on, recevrait le support des délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada représentant l'Est à la convention de 1919. Cinq délégués éminents de l'Ouest furent nommés par ce groupe pour former le comité d'organisation. L'idée d'une conférence dans l'Ouest fut adoptée par la *British Columbia Federation of Labour,* et la convention fut dûment ouverte à Calgary le 31 mars 1919; 237 délégués représentant les corps ouvriers de l'Ouest étaient présents; chacune des quatre provinces de l'Ouest était libéralement représentée.

La conférence alla droit au but. La première résolution, adoptée à l'unanimité, exprimait que «Réalisant que le but et l'objet du mouvement ouvrier doivent être l'amélioration des conditions sociales et économiques de la société en général, et de la classe ouvrière en particulier; et considérant que le système actuel de production pour profit et les institutions qui en résultent empêchent d'atteindre ce but; il est résolu que le but du travail syndiqué tel que représenté par cette convention est d'abolir le système actuel de production pour profit et d'y substituer celui de production pour usage, et qu'un système de propagande à cette fin soit mis à exécution.»

Une seconde résolution condamnant le système actuel d'unions de métiers et demandant la réorganisation immédiate des ouvriers d'après les industries, prouva aussi que la conférence «favorisait la réorganisation des ouvriers d'après les industries, de sorte qu'en vertu de leur force industrielle les ouvriers soient mieux préparés pour appuyer toute demande qu'ils considèrent essentielle à leur subsistance et à leur bien-être; et qu'il soit de plus résolu que, en vue de ce qui précède, nous nous déclarons opposés à la faiblesse de chefs ouvriers fréquentant les couloirs du parlement pour obtenir des palliatifs qui ne remédient à rien».

Une autre résolution suggérait de soumettre à tous les membres des unions ouvrières la question de se séparer des organisations internationales et demandait de «s'occuper de la formation d'une organisation industrielle de tous les ouvriers».

Un comité fut ensuite nommé pour décider de la politique à suivre; ce comité se prononça définitivement en faveur d'une organisation portant le nom de *One Big Union*; le rapport indiquait aussi les principales lignes de procédure à suivre. Un comité central fut nommé, ainsi que des comités provinciaux pour chacune des quatre provinces de l'Ouest. Le comité central s'organisa et commença le travail de propagande; il s'occupa aussi d'obtenir une expression d'opinion de la part des unions ouvrières sur l'adoption du principe de la *One Big Union.* En plus du vote que l'on se proposait de prendre sur cette question, on en prenait un autre sur la question de déclarer une grève générale le premier jour de juin afin de forcer l'adoption de la journée de six heures. Cette dernière question, soit dit en passant, avait déjà été approuvée à une convention annuelle de la *British Columbia Federation of Labour* tenue peut de temps auparavant. Dans l'intervalle, des bulletins de propagande avaient été préparés et distribués. Le premier conseil des Métiers et du

Travail à adopter le projet de la *One Big Union* fut, croit-on, celui de Vancouver, lequel se prononça le 10 avril 1919. Le progrès se fit rapide dans la suite et il semble qu'on a eu peu de difficultés à lever les fonds nécessaires; le travail d'organisation fut limité à l'Ouest du Canada. Bien que, cependant, plusieurs conseils des métiers ou unions locales approuvèrent le principe de la *One Big Union* et votèrent quelquefois des fonds de secours, aucune section de la *One Big Union* ne fut formellement lancée avant le 16 juin, alors qu'une organisation comptant, paraît-il, 1,700 membres, comprenant des machinistes, des chaudronniers et des forgerons fut établie à Vancouver.

Parmi les journaux les plus ardents à soutenir les principes de la *One Big Union* se trouvait le *Western Journal News*, lequel, depuis août 1918, était devenu l'organe des unions à Winnipeg, ayant à cette époque acquis l'installation, etc., du *Western Labour News*, depuis plusieurs années, feuille ouvrière bien connue. La collection du *Western Labour News* depuis sa fondation indique une tendance générale vers un socialisme radical plutôt qu'un unionisme ouvrier comme celui des unions internationales et celui qui domine au Canada; les articles du *Western Labour News* ont appuyé sur la nécessité pour les ouvriers de cultiver l'esprit de classes et d'organiser ces classes contre ce qui représente l'élément capitaliste de la société. Le *Western Labour News* publia un rapport très complet des travaux de la convention de Calgary, et des copies de ce rapport furent distribuées par tout le Canada. Le 18 avril, le même journal publia en première page un exposé de l'organisation de la *One Big Union* adoptée par le Congrès des Métiers de Queensland, Australie, et une semaine plus tard il publia ouvertement le plan du système soviet russe, imprimé, comme le prétend le journal, d'après le seul bleu qui soit parvenu sur le continent américain. Des doctrines purement révolutionnaires furent ainsi peut-être répandues plus ouvertement dans le district de Winnipeg que nulle part ailleurs, et il est naturel que le malaise ait amené une crise à cet endroit.

Malaise industriel de Winnipeg

Pendant que se développait ce système de propagande de la *One Big Union*, deux différends industriels importants existaient à Winnipeg, l'un dans les métiers de construction et l'autre parmi les ouvriers sur métaux. Dans le premier cas, le différend était surtout une question de salaires; dans le second cas, il s'agissait de contrat collectif. Les négociations furent inutiles dans les deux cas et la grève fut déclarée. La grève des ouvriers en construction ne différait pas sur les points importants des nombreux autres différends industriels. Celle des ouvriers sur métaux soulevait des questions nouvelles. Plusieurs patrons étaient intéressés et leurs ouvriers appartenaient à diverses unions réunies en un groupe formant le conseil des métiers de métallurgie. Les ouvriers insistèrent sur l'acceptation de ce conseil et sur des négociations finales, si nécessaires, par l'entremise des représentants de tous les ouvriers des ateliers à contrats de Winnipeg. Les patrons refusèrent prétendant qu'eux-mêmes ne formaient pas une association et que chacun allait traiter avec ses hommes au point de vue collectif au gré de ces derniers.

La grève réelle fut pour quelque temps déclarée par les métiers directement intéressés, mais bientôt des déclarations commencèrent à circuler dans les journaux indiquant que le différend pourrait dégénérer en grève générale. Le maire de Winnipeg et le premier ministre du Manitoba s'efforcèrent de régler la difficulté, mais inutilement. A une réunion du Conseil des Métiers et du Travail tenue à Winnipeg le 13 mai, on rapporta que le vote sur la grève donné par les membres des unions affiliées avait été fortement en faveur de la grève générale et conformément le conseil ordonna la grève générale pour le 15 mai, la cause spécifique donnée pour cette décision étant le refus des

patrons des ateliers à contrats en fer de se rendre aux demandes des ouvriers relatives à une entente avec ces patrons sur une forme de contrat collectif soumise par le Conseil des Métiers en métallurgie au nom des employés.

Dans une conclusion faite plus tard par l'ancien juge Robson, qui, comme commissaire royal nommé par le gouvernement du Manitoba, fit une enquête sur les causes et les effets de la grève générale, le commissaire fait les commentaires suivants sur les demandes des ouvriers: «L'acceptation générale et la décision des ouvriers de recourir à la grève générale ont eu pour cause le sentiment dans lequel tous les ouvriers de toutes classes se trouvaient à cette époque particulière. Les ouvriers croyaient que le rejet du contrat collectif tel que réclamé par le Conseil des métiers en métallurgie était un coup porté au travail organisé. La grève était une tentative directe pour atteindre l'objet du travail organisé. Les chefs ouvriers de Winnipeg étaient dominants au point même de prendre une action indépendante alors que les chefs de leurs unions étaient absents, de fait hors du pays; non seulement les exécutifs de ces unions ne furent pas consultés mais on ignora leur opposition à une grève de sympathie. L'étendue de la grève dépassa les prévisions.»

Il n'est pas nécessaire de donner ici le détail du développement de la grève. Cette dernière causa beaucoup de souffrances et les efforts pour en arriver à une entente générale furent pour quelque temps inutiles. Le ministre du Travail et l'honorable Arthur Meighen, alors solliciteur général du gouvernement fédéral, passèrent quelque temps à Winnipeg, aidant au règlement de la difficulté. Des organisations volontaires de citoyens, le *Citizens' Committee of One Thousand* en particulier, s'unirent pour procurer le nécessaire au public partout où la grève causait des souffrances et des inconvénients. Les grévistes se trouvaient en présence du paradoxe que plus leur succès était grand, plus grand était leur échec. Comme le fait remarquer le commissaire nommé plus haut: «On perdit de vue les causes premières à la pensée des mesures extrêmes qu'adoptèrent les ouvriers pour arriver à leur fin. Une grève modérée aurait probablement atteint le but des ouvriers sans s'aliéner le public, mais la population en général se révolta contre l'idée de souffrir à cause d'un différend qui ne la regardait pas. Un grand nombre considérèrent le mouvement général des ouvriers comme un commencement d'exécution semblable à ce qui s'est produit en Russie, et pour cette raison, et à cause des souffrances inutiles qu'on avait à endurer, ils étaient prêts à appuyer tout mouvement opposé à la grève ou à aider à répondre aux besoins du public tant qu'elle durait.»

Graduellement, les grévistes comprirent que le sentiment public était contre eux. L'acharnement à la grève s'appaisa, et le 26 juin le Conseil des Métiers et du Travail déclara la grève terminée. La question du contrat collectif resta sans solution définitive, les concessions des patrons dans les métiers de métallurgie furent bien inférieures aux demandes des ouvriers. Huit chefs de la grève furent arrêtés sous l'accusation de sédition et furent ensuite admis à caution; plusieurs furent jugés coupables et ont dû servir un terme d'emprisonnement.

Progrès de la «One Big Union»

On doit remarquer que bien que la grève générale de Winnipeg fut, dans l'opinion publique, étroitement liée à l'organisation de la *One Big Union*, la grève fut déclarée par les unions locales intéressées dans le différend et lesquelles, dans la plupart des cas, avaient formellement résolu la question de substituer les principes de la *One Big Union* à l'unionisme des métiers tel que généralement pratiqué au Canada. La grève fut déclarée le 15 mai. La campagne de la *One Big Union* battait alors son plein et une grève générale tombait sans doute d'accord avec le plan d'action directe clamée par les orateurs de cette organisation. Le 30 mai, le secrétaire général de la *One Big*

Union fit une déclaration à l'effet que les rapports avaient été reçus de 258 unions à l'ouest de Port-Arthur et que ces dernières avaient voté sur la question de joindre la *One Big Union;* ces unions représentaient un nombre total de 41,365 membres; de ce nombre, 24,239, compris dans 188 unions, votèrent en faveur du projet de *One Big Union*, et 5,975, représentant 70 unions avaient voté contre. Un appel fut lancé demandant une conférence pour donner effet à la formation de la *One Big Union*, et cette conférence fut tenue à Calgary du 11 au 16 juin. A cette conférence la *One Big Union* fut formellement établie et pourvue d'une constitution et de règlements.

Il n'est pas nécessaire de donner ici les détails de la constitution, mais il sera intéressant d'examiner les termes du préambule, lequel se lit comme suit:

> «La société industrielle moderne est divisée en deux classes, ceux qui possèdent et ne produisent pas, et ceux qui produisent et ne possèdent pas. En dehors de cette division principale, toutes les autres classifications sont insignifiantes. Entre ces deux classes se produit un conflit continuel. Tel qu'entre acheteurs et vendeurs de tout produit, il existe une opposition, l'acheteur essayant de payer le moins possible et le vendeur voulant obtenir le plus possible, la même chose se produit entre acheteurs et vendeurs de main-d'œuvre. Dans la lutte sur l'achat et la vente de la main-d'œuvre, les acheteurs sont toujours les maîtres—les vendeurs toujours les ouvriers. De ce fait, vient inévitablement le conflit de classes.
>
> «A mesure que l'industrie se développe et que le capital devient de plus en plus centralisé dans les mains de quelques-uns, et à mesure que le contrôle des forces écononiques de la société devient de plus en plus la seule propriété de la finance impérialiste, il devient évident que les ouvriers, s'ils veulent vendre leur main-d'œuvre avec un certain degré de succès, doivent étendre leur genre d'organisation suivant le changement des méthodes industrielles. Forcés à s'organiser pour leur propre défense, ils sont de plus forcés à s'instruire en prévision du changement social que les développements économiques apporteront, qu'ils le veulent ou non.
>
> «La *One Big Union*, en conséquence, s'efforce d'organiser l'ouvrier, non pas d'après le métier, mais selon l'industrie; d'après la classe et les besoins de chaque classe; elle conseille à tous les ouvriers de s'organiser indépendamment de la nationalité, du sexe, ou du métier en une organisation d'ouvriers, dans le but de pouvoir être plus à même de supporter la lutte de tous les jours, contre les salaires, les heures de travail, etc., et de se préparer pour le jour où la production pour profit fera place à la production pour usage.»

Les principes de la nouvelle organisation tels que cités plus haut sont sans doute révolutionnaires au point de vue du respect des principes et coutumes établis dans l'unionisme de métiers et sont bien près d'être subversifs des conditions industrielles actuelles en général. La conférence s'ajourna pour se réunir de nouveau en octobre 1919, mais l'époque arrivée, plusieurs des officiers de la *One Big Union* étant occupés à la cour relativement au procès des personnes impliquées dans la grève générale de Winnipeg, cette réunion fut renvoyée au 26 janvier 1920, pour être tenue à Winnipeg. Cette réunion, prétend-on, ne s'occupa surtout que de questions de finances et d'organisation, apportant quelques amendements de peu d'importance à la constitution. Le comité qui s'était chargé de la défense des chefs grévistes qui subirent leur procès à Winnipeg demanda un vote sur la question d'ordonner une grève générale dans le but d'obtenir la mise en liberté des personnes inculpées. Cette

proposition ne fut pas adoptée, mais l'exécutif reçut ordre d'organiser un fonds de secours pour les familles des ouvriers de la *One Big Union* qui pourraient être condamnés à la prison, ce fonds ne pouvant servir à d'autres fins.

Dans l'intervalle, le travail de propagande et d'organisation de la *One Big Union* se poursuivait rapidement. Le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver se sépara du Congrès des métiers et du travail, approuva les principes généraux de la constitution de la *One Big Union* et devint partie de cette association, tenant sa première réunion sous les nouvelles conditions le 7 août. En octobre 1919, on rapporta que vingt-cinq unions locales, comptant environ 5,000 membres, s'étaient affiliées à la nouvelle organisation.

Les mineurs métallifères de la Colombie-Britannique qui avaient été affiliés à la *International Union of Mines, Mill and Smelter Workers*, se réunirent à Nelson, C.-B., en juillet et se déclarèrent en faveur des principes de la *One Big Union* et formèrent une division des mines de la *One Big Union;* aussi les houilleurs de la passe du Nid-au-Corbeau et de la région de l'Alberta-Sud qui avaient été membres du district 18 de la *United Mine Workers of America* acceptèrent la nouvelle organisation. Ce fut probablement dans ces régions et dans ces industries que la *One Big Union* obtint un plus grand succès. Il va sans dire qu'un grand nombre de difficultés de juridiction et d'autres genres surgirent de ces changements d'allégeance aux unions ouvrières. Les chartes des loges se séparant du Congrès des Métiers et du Travail furent immédiatement cancellées et de nouvelles chartes furent, dans plusieurs cas, émises en faveur des membres qui restaient de la première association qui, souvent, formaient un nombre substantiel.

Les partisans de la *One Big Union* travaillèrent naturellement d'une façon toute spéciale dans le grand centre industriel de Winnipeg, où, toutefois,.l'essai formel des forces de la nouvelle organisation et de ses adversaires, les unions ouvrières, n'eut lieu qu'en juillet, quelques jours après que la grève générale commencée le 15 mai eut pris fin. Ce fut à une assemblée du conseil ouvrier de Winnipeg, tenue le 15 juillet, qu'il fut annoncé que le vote à Winnipeg sur la question de l'acceptation des principes de la *One Big Union*, donné dans 51 unions (sur un total de 91 unions existant à cette date à Winnipeg), avait donné 8,841 en faveur de la *One Big Union* et demanda aux membres affiliés du conseil de se séparer de l'ancienne association. Comme il y avait bon nombre de membres qui n'approuvaient pas cette politique, l'ancien conseil des métiers fut maintenu; il y eut donc pendant un certain temps deux conseils des métiers à Winnipeg et on était en bon droit de considérer ceux qui s'opposaient à la *One Big Union* comme représentant la majorité des ouvriers organisés de la ville.

Dans l'Est du Canada, la *One Big Union* ne fit des progrès que sur des points isolés, un peu plus dans l'Ontario que dans Québec et les Provinces maritimes.

District 18, *U. M. W. of A.*, direction des opérations houillères

Il n'est pas nécessaire de parler ici de la lutte qui suivit entre les forces du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et celle qui avait arboré l'étendard de la *One Big Union* excepté quand cette lutte s'est trouvée intimement liée au travail du ministère. A ce point de vue, la situation présenta les plus grandes difficultés dans le district 18 de la *United Miners of America*, c'est-à-dire dans les districts houilliers du sud-est de la Colombie-Britannique et de l'Alberta-sud. Comme nous l'avons dit, les mineurs avaient passé à la *One Big Union.* M. W. H. Armstrong, directeur des opérations houillères continua à diriger cet important district minier sous le contrôle du ministère du Travail et les efforts de M. Armstrong eurent pour but d'obtenir une production de charbon continue et régulière, et si possible une augmentation de production. Les nouvelles

conditions de l'unionisme ouvrier portèrent une grave atteinte à l'efficacité de ses efforts. L'exécutif international des *United Mine Workers of America*, l'union à laquelle les mineurs avaient appartenu auparavant, envoyèrent des représentants internationaux dans la région et bon nombre d'ouvriers retournèrent bientôt à leur ancienne allégeance. La lutte entre les deux associations se continua cependant pendant toute l'année, et ne fut finie que quelques mois après la fin de l'exercice alors que les membres de la *Western Coal Operators Association* conclurent un arrangement avec les officiers des *United Mine Workers* et exclurent des mines les membres de la *One Big Union*; les membres de la *One Big Union* continuèrent toutefois à trouver des adhérants dans les mines du district contrôlé par des propriétaires ne faisant pas partie de la *Western Coal Operators Association*. En aucun autre district probablement la lutte entre la *One Big Union* et les unions internationales n'affecta aussi intimement l'intérêt public ou ne demanda plus d'attention, et parfois de décisions énergiques et judicieuses de la part du département. C'est dû en une grande mesure à la sage politique et au zèle infatigable de W. H. Armstrong, le directeur des opérations houillères et de son premier aide, F. E. Harrison, si, pendant cette période, la production du charbon ne fut pas considérablement diminuée et si au contraire en ce moment elle promet d'être la plus considérable de l'histoire des mines en question.

L'autorité du directeur des opérations houillères avait cependant son origine dans la loi des mesures de guerre et disparut par conséquent à la signature de la paix. On ne s'attendait pas à ce que les conditions exigent plus tard le contrôle du gouvernement dans le district 18, mais tel qu'expliqué ci-dessus, la situation demeura pleine de difficultés et il n'existait encore aucune entente. Il fait plaisir de remarquer toutefois que malgré les différends entre les divers propriétaires de mines et les mineurs, ils s'accordèrent à demander que le gouvernement continue son contrôle pour le présent et, vu les conditions et la demande collective des intéressés, il fut décidé de continuer le contrôle pendant quelque temps encore. En conséquence, une loi fut adoptée à la session de 1920, prolongeant le contrôle du gouvernement sur le district 18 à la fin de la prochaine session du parlement.

Loi d'enquête sur les différends industriels, 1907

Le travail accompli durant l'année sous l'autorité de la loi d'enquête sur les différends industriels, ne fut pas moins important que dans le passé. Il y eut 72 demandes de bureaux de conciliation et d'enquête, et 51 bureaux furent établis, portant à 446 le nombre de bureaux de conciliation et d'enquête établis depuis l'adoption de la loi du 22 mars 1907.

Le fait que le bureau de conciliation des chemins de fer canadiens n° 1, établi dans l'été 1918, pour s'occuper des différends entre les chemins de fer canadiens et leurs employés, membres des six principales unions ouvrières de chemins de fer, continua à fonctionner au cours de l'année, rendit les provisions de la loi inutiles pour les différends de ce genre qui tous furent référés au bureau en question et réglés définitivement tel que promis par les chemins de fer et les unions. On se rappellera que les parties à cette entente étaient presque tous les chemins de fer du Canada et les membres des unions d'employés de chemin de fer suivantes: (1) Brotherhood of Locomotive Engineers; (2) Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen; (3) Order of Railway Conductors; (4) Brotherhood of Railroad Trainmen; (5) Order of Railroad Telegraphers; (6) United Brotherhood of Maintenance-of-Way Employees and Railway Shop Labourers. Il y a cependant un certain nombre d'unions d'employés de chemins de fer qui ne font pas partie de l'entente, et bien que les différends affectant ces organisations eussent pu être portés par consentement mutuel devant

le bureau de conciliation des chemins de fer canadiens n° 1, il ne fut pas toujours possible d'obtenir ce consentement mutuel et plusieurs différends de chemins de fer de ce genre furent au cours de l'année étudiés sous l'autorité de la loi d'enquête sur les différends industriels. Il est bon de remarquer que l'efficacité de la loi d'enquête sur les différends industriels n'est en aucune manière diminuée en référant ainsi de nombreux différends de chemins de fer au bureau de conciliation n° 1 des chemins de fer canadiens, mais le règlement de plusieurs différends en vertu de l'entente entre les chemins de fer canadiens et plusieurs unions ouvrières importantes a donné le résultat même que désire la loi.

Des 71 différends qui ont fait l'objet de demandes de bureaux de conciliation et d'enquête, la grève a été évitée sauf dans trois cas, aucun d'une nature grave. L'un, une grève de tramways à Windsor, Ont., fut de courte durée et fut vite réglée; un second, concernant les chemins de fer nationaux canadiens et certains employés de camionnage rendue dans la grève générale de Winnipeg, mais fut en elle-même de peu d'importance publique; le troisième cas concernant les houillères de Minto, N.-B. Ces houillères sont de peu d'étendue, mais la situation fut difficile et la grève de longue durée, n'étant pas encore réglée à la fin de l'exercice.

Dans l'administration de la loi, il s'est quelquefois rencontré qu'un différend particulier a affecté plusieurs patrons adonnés à la même industrie dans la même localité, et qui cependant ne sont en aucune façon associés pour fins industrielles. Règle générale, la loi serait plus facile d'application en ayant l'enquête nécessaire conduite devant un bureau de conciliation qui s'occuperait du cas de chaque patron affecté, tout en réglant le différend d'une manière générale. Il fut, cependant, difficile quelquefois d'induire les divers patrons à agir collectivement et à nommer une personne qui représenterait leurs intérêts devant le bureau. D'un autre côté, la nomination de plusieurs bureaux serait une politique coûteuse et difficile. Un amendement apporté à la loi à la session de 1920 du parlement, permet une politique plus effective sur ce point.

Cas des employés municipaux

On a souligné dans ces pages l'an dernier la situation difficile des employés municipaux relativement au règlement des différends industriels. Dans les premières années de l'application de la loi, rien ne permettait au ministre ou au département d'établir en aucune façon une différence entre un différend affectant des employés municipaux et celui qui affecte une autre classe d'ouvriers. Des bureaux furent nommés quelquefois à la demande d'une municipalité, d'autres fois à la demande des employés. Lorsque la demande provenait des employés de municipalité, cette dernière avait quelquefois protesté contre l'établissement d'un bureau sans toutefois presser opposition. Avec le temps les municipalités en sont venues à nier la juridiction du ministre, et après une étude sérieuse de la situation, il fait doute si le ministre a l'autorité d'établir un bureau de conciliation dans le cas de différends affectant les employés municipaux, sauf, naturellement sur consentement des deux intéressés. Dans plusieurs cas, la municipalité a formellement refusé et il n'y eut pas de bureau; on devrait ajouter, que dans des cas isolés, une municipalité qui avait elle-même dans un différend antérieur, refusé de joindre les employés dans une demande d'un bureau de conciliation et d'enquête conformément aux termes de la loi d'enquête sur les différends industriels, eut plus tard à demander un bureau de conciliation et les employés, suivant l'exemple de la municipalité, refusèrent leur consentement.

Au cours des dernières années, des différends graves se sont produits dans presque toutes les municipalités importantes du Canada. Les différends concernaient quelquefois les commis, mais dans plusieurs cas, ils s'étendaient aux

employés de l'aqueduc et aux services de police et d'incendie. C'était le cas de ces trois dernières classes d'employés municipaux que nous visions spécialement dans ces pages d'introduction du rapport du département pour l'exercice terminé le 31 mars 1919.

La situation peut être exposée de nouveau brièvement. Les commis ordinaires à l'emploi d'une municipalité, ne peuvent être comptés sur la liste des utilités publiques et un bureau de conciliation ne peut être établi que sur consentement mentuel. De plus, il n'existe aucune raison évidente pour que les employés municipaux tombent sous le coup de la loi d'enquête sur les différends industriels, lorsque les employés aux écritures des autres établissements privés y échappent. Les employés de l'aqueduc d'une municipalité, cependant, représenteraient une industrie publique et une industrie spécialement mentionnée dans la loi; cette classe, conséquemment, tomberait sous le coup direct de la loi. Les municipalités ont souvent soutenu que vu qu'une municipalité est créée et contrôlée par les lois provinciales, ses relations avec ses employés ne sont pas soumises à une loi fédérale. La question de l'application d'une loi fédérale à ces cas a été étudiée à fonds par le ministère de la Justice, et le résultat de la discussion a été que dans le cas d'un différend industriel où l'employeur est une province ou une municipalité et que demande est faite d'un bureau de conciliation et d'enquête sous l'empire de la loi d'enquête sur les différends industriels, un tel bureau ne sera établi qu'avec le consentement de l'employeur et des ouvriers intéressés. Depuis plusieurs années, par conséquent, le département à suivi cette politique et des bureaux de conciliation n'ont été établis entre les municipalités et une classe de leurs employés qu'avec le consentement de la corporation et des ouvriers concernés. On doit faire remarquer que cette opinion et cette pratique s'applique également au cas des employés de tramways sous le contrôle d'une municipalité.

Service de la police et des incendies

Un autre aspect de la question de juridiction qui a été l'objet de beaucoup de discussion dans les journaux et de correspondance entre le département et les municipalités et les représentants du travail organisé, est celui de la position des hommes de police et des pompiers relativement aux différends industriels. Ces deux classes de serviteurs publics ne font pas partie, techniquement parlant, du monde industriel, et leur travail, si essentiel au bien-être de la société, n'est pas une industrie d'utilité publique dans le sens du terme tel qu'employé ordinairement, ou qu'on lui prête dans la loi. Par conséquent, ces classes sont doublement empêchées de se prévaloir des prévisions de la loi d'enquête sur les différends industriels, premièrement, parce que leurs occupations ne sont pas d'utilité publique, et, secondement, parce que même en étant d'utilité publique, lorsque l'employeur est une municipalité, ils ne sont pas supposés tomber sous le coup direct de la loi; il est sans doute toujours entendu que des bureaux de conciliation peuvent être établis avec le consentement mutuel des deux parties, mais cette entente donne peu de force à une demande d'un bureau de conciliation, si cette demande est faite par une seule partie. Plusieurs différends affectant ces employés et d'autres classes d'employés civiques se sont produits durant l'année, et bon nombre ont émis l'opinion que la partie de la loi d'enquête sur les différends industriels devrait, si possible, être amendée de manière à comprendre au moins les services de la police et des incendies des municipalités, ainsi que le service de l'aqueduc. Plusieurs conseils des métiers adoptèrent des résolutions en ce sens, et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a demandé l'amendement nécessaire au statut. La question, cependant, n'est pas facile à régler. Des municipalités qui ont exprimé leur opinion à ce sujet, aucune n'est en faveur de l'amendement de la loi tel que proposé, et bon nombre de

municipalités se sont déclarées carrément opposées à l'application de la loi fédérale dans le règlement des différends affectant les employés municipaux. De plus, il se présente des points constitutionnels difficiles relativement à certains aspects de la question. Parmi ces derniers, se trouve plus ou moins la question de savoir s'il est bon que ces deux classes, les hommes de police et les pompiers, se forment en unions. Comme on l'a fait remarquer l'an dernier, la question a fait l'objet d'une discussion acrimonieuse dans plusieurs des plus grandes municipalités du Canada, comme aussi dans les grandes municipalités des autres pays, la question étant de fait la même partout relativement aux conditions d'emploi des pompiers et des hommes de police. Le sentiment des municipalités et des commissions qui ont étudié le sujet a été, règle générale, contre l'organisation ouvrière de ces services, parce que la soumission aux règlements des unions ouvrières pourrait nuire aux services loyaux que ces hommes doivent à la municipalité. On ne semble pas avoir trouvé nulle part une solution satisfaisante du problème.

On a fortement conseillé dans ces pages l'an dernier, et nous suggérons de nouveau ici, que si, à cause de la nature des services que rendent les hommes de polices et les pompiers et à cause du fait que ces hommes sont des serviteurs publics, ces deux classes d'ouvriers ne doivent pas jouir du droit qu'ont les autres ouvriers de joindre une union de métiers, alors en toute justice, il semble qu'il faudrait trouver un moyen spécial quelconque de régler les différends industriels qui, nécessairement, doivent se produire de temps à autre entre ces ouvriers et les autorités municipales, comme il s'en produit entre les autres ouvriers et leurs patrons. Le sujet mérite certainement l'attention des autorités provinciales ou municipales, ou les deux, à cause de la prétention actuelle que la loi d'enquête sur les différends industriels ne peut s'appliquer à un différend affectant une classe d'employés provinciaux ou municipaux; toutefois naturellement, on peut toujours obtenir un bureau de conciliation et d'enquête, ou, si on préfère un bureau privé d'arbitrage, avec le consentement mutuel des deux parties.

Service de placement

Le service de placement, établi en 1918 sous l'empire de la loi de coordination des bureaux de placement, a continué son développement pendant l'année et a prouvé, croit-on, sa haute valeur dans la tâche de procurer un emploi convenable à toutes sortes d'ouvriers. Au commencement de l'exercice, 66 bureaux de placement existaient sans l'empire de la loi, à la fin de l'exercice, le nombre en avait été porté à 95, les bureaux ayant été distribués dans les provinces comme suit: Nouvelle-Ecosse, 5; Nouveau-Brunswick, 6; Ile du Prince Edouard, 1; Québec, 7; Ontario, 36; Manitoba, 10; Saskatchewan, 9; Alberta, 8; Colombie-Britannique, 13.

Une entente a été conclue avec toutes les provinces, sauf les provinces maritimes; les termes de cette entente ne varient guère d'avec ceux de l'an dernier. Des bureaux de placement provinciaux ont été établis à Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina, Calgary et Vancouver, et des bureaux de placement interprovinciaux à Moncton, Ottawa, Winnipeg et Vancouver. Les gouvernements des Provinces maritimes n'ont pas cru, durant l'exercice 1918-19, alors que le service de placement commença ses travaux, devoir entreprendre la coopération nécessaire avec le gouvernement du Dominion, et, le problème de la démobilisation étant urgent, le gouvernement fédéral a ouvert des bureaux de placement à divers endroits de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et de plus, des bureaux en charge d'un seul homme furent établis avec la coopération du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie

civile à divers points dans ces provinces. La période pour laquelle le département avait obtenu autorité spéciale pour ce travail, sous le régime de la loi des mesures de guerre, a expiré le 30 avril 1920, un mois après la clôture de l'exercice financier. Un peu avant cette date, on peut mentionner qu'on s'était adressé aux gouvernements des provinces maritimes pour obtenir leur coopération conformément au statut, et il y avait au moment où nous écrivions ces lignes tout lieu de croire que bientôt un système serait établi par lequel chaque province établirait un système de bureaux de placement, ou certaines municipalités individuelles de la province avec l'approbation du gouvernement provincial établiraient ces bureaux, pour lesquels, dans l'un ou l'autre cas, des subventions seraient accordées par le gouvernement fédéral; des subventions aux municipalités individuelles n'étant pas cependant permises d'après les termes de la première loi, cette dernière fut modifiée à la session de 1920 de manière à permettre cette nouvelle politique. Le nombre total de personnes placées par le service d'emploi jusqu'à la fin de l'exercice terminé de 31 mars 1920, a été de 501,363, dont 52,341 pour la courte période de l'exercice précédent pendant lequel le service de placement a fonctionné.

Le montant total distribué entre les diverses provinces au cours de l'exercice a été de $169,207.61.

Enseignement technique

Un Bill intitulé "Loi ayant pour objet de favoriser l'Enseignement technique au Canada", fut déposé devant le Parlement à la session de 1919, et devint loi peu de temps après la fin de l'exercice. D'après le statut, l'enseignement technique signifie et comprend "tout genre d'éducation ou d'instruction professionnelles, technique ou industrielle approuvée par une entente entre le Ministre et le gouvernement de toute province, comme étant nécessaire ou désirable pour aider au développement de l'industrie et des métiers mécaniques et pour augmenter la faculté de gain, l'efficacité et la force productive de ceux qui exercent ces industries ou métiers."

Le Statut dispose de la distribution d'octrois aux provinces de la manière suivante:

(1) Aux fins de favoriser et d'aider l'enseignement technique au Canada, les sommes suivantes, s'élevant en tout à dix millions de dollars, doivent être affectées et payées à même le fonds du revenu consolidé du Canada, durant chaque exercice et durant une période de dix ans, commençant avec l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf neuf cent vingt, savoir:

(*a*) Durant l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt, la somme de sept cent mille dollars;

(*b*) Durant l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt et un, la somme de huit cent mille dollars;

(*c*) Durant l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt-deux, la somme de neuf cent mille dollars;

(*d*) Durant l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt-trois, la somme de un million de dollars;

(*e*) Durant l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt-quatre, la somme de un million cent mille dollars; et une somme égale de un million cent mille dollars durant chacun des exercices subséquents financiers jusqu'à la clôture de l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt-neuf.

2. Ces sommes, subordonnément aux conditions de la présente loi, doivent être réparties et versées trimestriellement à titre de subvention aux gouvernements des différentes provinces, comme suit:

(*a* La somme de $10,000 doit être payée, chaque année, au gouvernement de chaque province;

(*b*) Le reste du crédit de chaque année doit être réparti et versé aux gouvernements des provinces respectives, en proportion de la population desdites provinces, respectivement, telle que déterminée par le dernier recensement décennal fédéral."

L'article 6 expose d'une manière précise les termes et conditions d'après lesquels les subventions ci-dessus deviendront payables, un point important de ces conditions étant l'obligation d'une entente faite avec chaque province, laquelle entente doit être approuvée par le gouverneur en conseil.

La première nomination, en vertu de la loi, a été faite en novembre 1919, alors que le docteur L. W. Gill, autrefois à la tête de la faculté du génie à l'université Queen's, et possédant un brillant record de guerre, fut nommé directeur de l'enseignement technique par la commission du Service civil. Le docteur Gill entra immédiatement dans ses fonctions et le travail de la division avait fait du progrès à la fin de l'exercice.

Au cours de la session de 1920, la loi relative à l'enseignement technique fut modifiée en abrogeant le paragraphe 2 de l'article 5, lequel se lisait comme suit:—

"(2) En fixant le chiffre de la subvention payable annuellement à une province, il ne doit être tenu compte d'aucune obligation ou dépense occasionnée à la province par l'acquisition de terrains, l'érection ou l'amélioration de bâtiments ou l'ameublement ou l'installation de toute institution d'enseignement technique établie dans la province, antérieurement au premier jour d'avril mil neuf cent dix-neuf."

Le rapport présenté par le docteur Gill donne le résultat des travaux jusqu'au 30 juin 1920, trois mois après la clôture de l'exercice; on a cru bon d'en agir ainsi afin de rencontrer les exigences de l'année scolaire ordinaire. Comme on l'a dit, la loi n'a fonctionné que pendant une faible partie de l'exercice. Le montant à distribuer entre les provinces pour l'année complète était de $700,000; le montant distribué à la fin de l'exercice était de $273,787.30. En prenant la période plus longue, et incluant les travaux exécutés sous l'empire de la loi jusqu'au 30 juin, le rapport indique que les provinces ont dépensé un total de $763,557.56, et que les montants payés à même la subvention fédérale forment un total de $337,498.03.

Les progrès obtenus sont clairement indiqués par les chiffres du rapport exposant la situation au 30 juin 1920, relativement au nombre d'écoles, de professeurs et d'élèves, savoir: écoles, 139; professeurs, 1,810; élèves, 60,546.

Travail de conciliation

Le travail de conciliation du ministère du Travail augmente en importance d'année en année. La partie du présent rapport consacrée à ce sujet indique une liste remarquable de différends dans lesquels les bons offices du ministère ont amené une entente entre les disputants. Dans les premières années de cette division des travaux du ministère, il y avait une disposition de la part des parties à un différend à considérer les avances du ministère comme une intrusion ou une intervention. Ce sentiment a maintenant presque entièrement disparu, et au contraire, le ministère ne peut pas toujou s

répondre aux demandes des employés ou des patrons d'envoyer ses fonctionnaires pour aider en personne dans la tâche de faire disparaître les difficultés qui se sont présentées. Cependant, on fait tous les efforts possibles pour aider au règlement d'un différend grave. Relativement au travail de cette nature, tout aussi bien que dans le cas de la loi d'enquête sur les différends industriels, l'année qui vient de s'écouler a été la plus active de l'histoire du ministère. La grève générale de Winnipeg et d'autres grèves de moindre importance à d'autres endroits déclarées au printemps et au commencement de l'été de 1919 sont décrites ailleurs, mais une situation aussi anormale a nécessairement demandé de la part de plusieurs fonctionnaires du ministère, surtout dans les régions spécialement affectées, un effort considérable et fatiguant. Il n'est que juste envers ces fonctionnaires spécialement chargés de ce travail de dire que leur meilleur travail est souvent consacré à des questions qui souvent sont peu connues du grand public. Au cas d'une grève qui directement ou indirectement affecte les salaires d'un grand nombre d'ouvriers et quand il s'agit d'un service d'utilité publique pouvant occasionner de graves inconvénients au public, l'événement est naturellement rapporté dans la presse. En toute probabilité, c'est un cas où l'impatience et l'obstination de l'une ou l'autre des parties à la dispute a empêché l'exercice de l'influence conciliatrice du ministère. Malgré la plus grande attention du ministère, particulièrement en temps de malaise industriel comme ceux de cette année, il n'est pas possible d'être averti de toutes les disputes industrielles qui s'élèvent, du moins pas avant que le premier stage de développement soit passé et que la guerre industrielle soit ou déclarée ou impossible à empêcher. Il y a cependant un grand nombre de cas où il surgit certaines difficultés particulières dans l'arrangement d'une entente ou au cours de la durée de cette entente, et dans d'autres cas où des situations extraordinaires et imprévues se développent, résultat des conditions changeantes et même de changements d'opinion sur ces questions. Les difficultés de cette nature sont portées à l'attention du ministère de diverses façons, souvent par l'une ou l'autre des parties intéressées et le ministère peut ordinairement par correspondance ou par l'intervention personnelle d'un de ses fonctionnaires empêcher la rupture qui menace et prévenir une interruption du travail. L'expérience en ces matières est de la plus grande utilité dans la conciliation industrielle. L'habileté à comprendre et peser les arguments des deux côtés, une connaissance intime des questions ouvrières en général, la patience, le tact et un esprit pratique sont des qualités que certains conciliateurs possèdent à un plus haut degré que d'autres et le succès de ces conciliateurs augmente en proportion du degré auquel ils ont développé ces qualités. La meilleure preuve toutefois du prix du travail de ces officiers et du ministère en général relativement aux différends ouvriers et à leur règlement au moyen de la loi d'enquête sur les différends industriels est la position relativement avantageuse du Canada à ce sujet comparé au reste du monde, situation qu'ont bien fait ressortir les chiffres donnés plus haut. Il n'est pas de tâche plus lourde de responsabilités ou plus importante et en même temps plus ardue et difficile que celle des officiers du ministère attachés au service de conciliation. Il y a eu tant de services méritoires accomplis qu'il est peut-être injuste de donner des noms, mais en passant nous mentionnerons particulièrement les services rendus au cours de l'année par M. E. N. Compton et M. D. T. Bulger, officiers du ministère à Toronto et à Vancouver respectivement et aussi par M. McG. Quirk de Montréal qui, bien que non fonctionnaire du ministère, a prêté ses services sur demandes et a ainsi aidé le ministère en des occasions particulièrement difficiles.

Gazette du Travail et statistiques

La *Gazette du Travail* et les travaux de statistiques du minintère ont été maintenus comme dans le passé et le champ d'activités a été ici étendu. L'utilité de la *Gazette du Travail* ne peut se mesurer exactement à sa circulation, mais il est à remarquer que le nombre des abonnements payés est plus élevé aujourd'hui qu'en tout autre temps depuis sa fondation en 1900, et ceci est dû surtout aux souscriptions volontaires. Il est vrai que l'abonnement à la *Gazette du Travail* est nominal seulement et qu'il est loin de couvrir le coût de publication. D'un autre côté, le maintien de la faible souscription de vingt cents par année empêche la formation d'une liste gratuite qui pourrait comprendre les noms de plusieurs qui ne sont pas spécialement intéressés à recevoir la *Gazette du Travail* mais laisseraient leurs noms sur la liste si le périodique était adressé gratuitement. La *Gazette du Travail* est adressée, cependant, gratuitement au secrétaire de chaque organisation ouvrière dont le nom est connu du ministère; cette liste comprend maintenant près de trois mille noms. La liste de distribution gratuite de la *Gazette du Travail* comprend aussi les noms des membres du parlement, des principales bibliothèques publiques et de quelques institutions d'éducation. Des articles spéciaux ont paru au cours de l'année dans la *Gazette du Travail* sur divers aspects des questions industrielles, et la demande de renseignements sur ces questions augmentant continuellement, on a souvent publié de nouveau ces articles sous forme de pamphlets afin d'en faire la distribution aux intéressés sans avoir à publier un grand nombre de copies d'un numéro particulier de la *Gazette du Travail*.

Les travaux de la division des statistiques du ministère relatives aux prix et aux salaires ont été continués. Les demandes de renseignements sur ces questions sont venues un plus grand nombre de la part de journaux, de patrons, d'unions et de ceux qui s'intéressent aux questions économiques. Plusieurs établissements industriels ont pris l'habitude de baser leurs conditions de travail sur les chiffres que donne le budget de la *Gazette du Travail*, c'est-à-dire que l'échelle des salaires peut varier avec les fluctuations du budget et le ministère reçoit continuellement des demandes de renseignements pouvant aider à éclaircir certains points que soulèvent cette pratique. Cette méthode de régler les conditions de travail a été adoptée, règle générale, devons-nous ajouter, sans l'aide ou avis du ministère, sauf qu'en certaines circonstances pendant la guerre et tandis que les prix s'élevaient rapidement et donnaient lieu à plusieurs différends industriels, on a jugé à propos de rajuster les échelles de salaires. Ceci pourrait certainement continuer dans les cas d'urgence, mais, règle générale, il semble que l'on pourrait adopter une base beaucoup plus sûre que le simple coût de la vie si l'on veut obtenir l'équilibre industriel. Il est à espérer que pendant la prochaine année, ou l'année suivante, il sera possible de publier des bulletins indiquant les échelles de salaires des différentes industries, avec chiffres comparatifs remontant à plusieurs années.

Les deux rapports que publie chaque année le ministère sur l'organisation du travail au Canada et sur la législation du travail au Canada continuent à être prisés du public, comme le prouvent la demande de ces rapports et les lettres de félicitations des correspondants du ministère. Des copies des volumes qui précèdent ces publications sont maintenant rares et comme il n'est pas bon de tirer un nombre considérable de copies, on a dû surveiller attentivement la liste de distribution.

Conférence industrielle nationale

Plusieurs nouveaux travaux se sont présentés au cours de l'année, tous causés directement ou indirectement par la guerre. Beaucoup savent que les exigences de la guerre forcèrent le gouvernement à nommer un comité du Conseil privé connu sous le nom de comité de reconstruction, lequel comprenait le ministre du Travail, et un sous-comité, appelé le sous-comité du Travail, présidé par le sénateur Robertson, alors ministre sans portefeuille, et comptant le ministre du Travail au nombre de ses membres. Le sous-comité du travail, remarquant l'augmentation du malaise industriel recommanda au gouvernement la nomination d'une commission d'enquête sur les conditions industrielles, et une commission de sept fut conformément nommée sous la présidence de l'honorable juge en chef Mathers du Manitoba. La commission, nommée en mai, fit une étude rapide du Dominion, et présenta un rapport en date du 28 juin. Mention plus complète des procédures et du rapport et des recommandations de la commission est faite ailleurs dans ces pages, mais on peut dire ici que la commission, entre autres choses, recommanda au gouvernement de convoquer une conférence industrielle pour discuter les problèmes causant tant d'agitation dans le pays. Cette recommandation fut acceptée et une conférence fut convoquée et tenue à Ottawa en septembre 1919, Un sommaire des travaux de cette conférence apparaît dans ce volume. C'était la première conférence industrielle nationale tenue au Canada. La conférence dura une semaine, sous la présidence du ministre du Travail. Plusieurs centaines de délégués y assistèrent, parmi lesquels se trouvaient non seulement les représentants principaux du capital et du travail, mais le premier ministre ou d'autres ministres de presque toutes les provinces et une bonne représentation du public en général. Les procédures et conclusions de la conférence furent suivies avec beaucoup d'intérêt par la presse et le public, et ont aidé, croit-on, à faire naître une meilleure entente entre patrons et employés. L'espoir a été formulé que la première conférence industrielle nationale serait suivie d'autres conférences semblables et quelques-uns même ont suggéré d'en faire une conférence annuelle.

Le rapport des travaux de la conférence fut imprimé et distribué à profusion, en même temps que d'autres documents d'intérêt particulier et de grande valeur en matières industrielles et spécialement à propos en ce moment. Les travaux de la Commission royale sur les relations industrielles et ceux de la conférence industrielle nationale, bien qu'en dehors du travail réel du ministère, ont augmenté de beaucoup les obligations de ce dernier par la préparation de nombreux documents et travaux d'écriture à diriger et préparer.

Bureau international du travail

La guerre est responsable aussi de certaines tâches qui nous incombent relativement au bureau international du Travail. Le bureau international du Travail et le congrès international du Travail furent créés par ce qu'on peut appeler la section ouvrière du Traité de paix, qui va de l'article 387 à l'article 426. En un mot cette section vise l'amélioration des conditions d'emploi au profit des ouvriers des nations signataires du traité. Le traité stipule la convocation annuelle du congrès international du Travail qui a le pouvoir d'adopter des conventions ou projets que chaque membre du congrès s'engage à soumettre dans son pays, à l'autorité compétente en la matière. La première réunion du congrès s'est tenu, en conformité des dispositions du traité, à Washington, D.C., au mois de novembre 1919. La délégation de chaque pays comprenait quatre personnes, dont deux représentants de l'Etat, un représentant des patrons et un des ouvriers. Les termes du traité autorisent la nomination de conseillers et,

comme nombre des questions soulevées sont d'un caractère fort technique, les différents pays n'ont pas manqué de se prévaloir de ce privilège. Dans le choix des délégués canadiens on a profité de l'article autorisant la nomination de conseillers pour assurer la participation, aux délibérations du congrès, des gouvernements des provinces directement intéressées dans certaines questions qui devaient être discutées de même que dans certaines mesures législatives qui pourraient en résulter. Un chapitre du présent rapport qui traite de cette question, fait connaître la réponse sympathique des provinces. A Washington le congrès a siégé pendant un mois. Le ministre du Travail, retenu à Ottawa par le soin des affaires publiques n'a pu assister aux premières délibérations du congrès et s'est fait remplacer par son substitut.

Le bureau international du Travail est naturellement le bureau central du concert international du Travail; peu de temps après l'expiration de l'exercice le siège du bureau fut établi définitivement à Genève, en Suisse.

Un troisième corps né du concert international du Travail et constitué en conformité des règles précisées par le Traité de paix est le Comité de régie (Corps dirigeant) qu'on peut considérer comme une espèce de conseil de directeurs du bureau international du Travail et du congrès international du Travail. Le comité de régie compte vingt-quatre membres dont la moitié est nommée par les différents gouvernements et l'autre moitié partagée également entre les représentants des employeurs et ceux des ouvriers. Après la clôture de la conférence de Washington le personnel du Corps dirigeant fut choisi, les membres étant élus pour un terme de trois ans. Le Canada eut un représentant parmi les délégués d'Etat et un autre dans la catégorie des délégués ouvriers. L'honorable sénateur Robertson, ministre du Travail fut nommé représentant du gouvernement fédéral. Ce comité de régie a tenu sa première assemblée à Washington; à cette occasion il s'est occupé presque exclusivement à parfaire l'organisation. Il a tenu deux assemblées subséquentes au cours de l'exercice, dont une à Paris vers la fin de janvier et l'autre à Londres au mois de mars. Comme le soin des affaires d'Etat empêchait le ministre du Travail d'assister à ces assemblées le sous-ministre fut choisi pour le remplacer et il a assisté aux deux réunions du Corps dirigeant en qualité de représentant canadien. Le rapport du sous-ministre à ce sujet a déjà été imprimé. A un autre endroit du présent volume ces questions font le sujet d'une discussion plus générale.

Ce n'est pas ici l'occasion de parler longuement des conséquences possibles de la création du bureau international du Travail. Ce mouvement, en tant qu'il entreprend, sur une échelle gigantesque, d'extirper les maux du régime industriel, s'impose à l'attention de l'univers; en vérité le mouvement constitue, dans toute la force du mot, un effort mondial. La réalité des maux industriels est incontestable et, certes, l'avenir de l'humanité serait bien sombre sans l'espoir d'un jour meilleur. A certains il a été donné, par la nature de leurs devoirs, de connaître d'assez près le concert international du Travail à cette période actuelle de ses débuts; à ceux-là il semble impossible que la ligue, à mesure qu'elle se développe et s'adapte à l'exécution efficace des tâches nombreuses et ardues qui lui incombent puisse manquer de contribuer puissamment à l'assainissement du monde industriel.

Le présent rapport

Jusqu'ici le ministère a toujours réuni en un vloume distinct ou ajouté, à titre d'appendice, au rapport ordinaire de chaque année, l'état des procédures nées de l'application de la loi concernant les Enquêtes sur les différends industriels. Dans le présent rapport l'état des procédures en question constitue le

second chapitre du volume. Le public s'intéresse vivement à toute loi relative aux différends industriels; en conséquence on nous demande sans cesse des renseignements complets touchant l'exécution de cette loi. Ces demandes de renseignements nous parviennent non seulement du Canada mais encore en grand nombre des Etats-Unis, voire même de pays plus éloignés. Règle générale, les intéressés portent leur attention sur les aspects des différends industriels qu'expose le rapport annuel du ministère plutôt que sur l'état des procédures faites sous l'empire de la loi d'Enquête sur les différends industriels, 1907; en conséquence on s'est avisé d'incorporer cet état au rapport ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. A. ACLAND,

Sous-ministre du Travail et Régistraire des conseils de conciliation et d'enquête.

Ministère du Travail, Ottawa.

I. TRAVAIL DE CONCILIATION

Au cours de l'exercice le ministère, en sus du travail qu'il a accompli relativement à l'application de la loi des Enquêtes sur les différends industriels, 1907, a dû s'occuper de plusieurs différends individuels dans le monde de l'industrie, entre autres de la grève générale qui s'est produite à Winnipeg pendant le mois de mai, grève dont nous traiterons plus longuement dans la suite. A mainte reprise le ministre du Travail est intervenu personnellement à la demande de l'une ou de l'autre des parties directement intéressées ou sur la prière des autorités publiques de l'endroit; aussi le ministère a utilisé largement aux fins de la conciliation les services des fonctionnaires affectés au régime des salaires équitables. Voici quels sont ces fonctionnaires: MM. E. N. Compton et W. D. Killins, qui sont stationnés à Toronto et à Ottawa, respectivement, sont envoyés dans les endroits où leur présence peut être requise, mais ils exercent leurs activités surtout dans l'Ontario; M. F. E. Harrison qui est stationné à Calgary se tient en contact avec les conditions dans les provinces des prairies et agit aussi en qualité d'adjoint du directeur de l'exploitation des houillères, qui a ses quartiers généraux à Calgary; M. D. T. Bulger, stationné à Vancouver et le territoire comprenant la province de la Colombie-Britannique; et M. T. Bertrand, dont les quartiers généraux sont à Montréal, travaille surtout dans la province de Québec, bien qu'il soit appelé de temps en temps à visiter les provinces maritimes.

M. W. H. Armstrong, le directeur de l'exploitation des houillères a la juridiction sur la partie sud-est de la province de la Colombie-Britannique et sur la partie méridionale de l'Alberta, ce territoire étant surtout situé dans le district 18 des United Mines Workers of America, M. Armstrong s'occupe du règlement de tous les différends qui surviennent dans les mines et dans les gisements houillers de ce district. Une description plus complète de sa besogne paraît dans un autre chapitre.

A la suite de certaines négociations entre les constructeurs de navires de la Colombie-Britannique et les employés des divers métiers, il a été effectué une entente par l'entremise du sénateur Robertson, en vertu de laquelle M. W. L. MacDonald, de Vancouver, a été, sur la recommandation conjointe des patrons et des ouvriers, nommé conciliateur afin de donner une attention spéciale à tous les différends qui pourraient survenir dans l'industrie de la construction des navires. Durant les premiers mois du dernier exercice M. MacDonald a continué à servir en cette qualité; en outre il a agi comme médiateur dans certains autres différends à la demande mutuelle des intéressés.

M. E. McG. Quirk, de Montréal, en sa qualité de représentant du ministère, a rendu d'excellents services dans le règlement de plusieurs différends importants survenus dans l'est du pays.

M. Harry Hereford qui remplisait les fonctions de surintendant général du bureau de placement des provinces maritimes est intervenu dans plusieurs différends produits en cette région du pays, à la demande des intéressés; il a rendu, comme médiateur des services signalés.

En mainte circonstance les correspondants de la *Gazette du Travail* ont apporté leur concours au règlement de différends qui se sont produits en divers endroits du pays.

Outre les différends énumérés dans ce chapitre le ministère à réussi à règler par la correspondance, un certain nombre de malentendus entre patrons et employés avant que les difficultés de la situation aient provoqué une grève.

Commissions royales

En vertu de la loi d'Enquête et sur la recommandation du ministre du Travail des commissions royales ont été nommées pour juger les trois différends qui suivent:—

(1) Une grève de quatre heures, 'Toronto Street Railway'; commissaire, Son Honneur le juge J. A. Barron, Toronto, Ont.

(2) Une grève chez les employés de la maison Guillet et Fils, Marieville, Qué.; commissaire, M. Joseph Perrault, architects, Montréal, Qué.

(3) Un différend entre diverses compagnies, membres de l'association générale du Camionnage et de l'Entreposage de la Colombie-Britannique, Vancouver, et certains de leurs employés; commissaire, le révérend W. W. H. Vance, Vancouver, C.-B.

Le dernier rapport annuel faisait mention de la création, à l'automne de 1918, d'une commission royale composée de M. D. T. Bulger, représentant attitré du ministère à Vancouver (salaires équitables), président; M. Tully Boyce, de Nanaimo, représentant des exploiteurs des houillères de l'île de Vancouver; et M. J. McAllister, de Cumberland, représentant des mineurs, pour établir l'échelle des salaires dans l'industrie houillère des charbonnages de l'île de Vancouver. Les commissaires ont décidé que les salaires seraient ajustés tous les trois mois, après une enquête, par la commission royale, sur tout changement survenu dans le coût de la vie. Ce régime a été maintenu durant tout le cours du dernier exercice. La commission a rendu les sentences suivantes: à partir du 1er mai 1919, un relèvement de deux cents et demi par jour; à partir du 1er août, un relèvement de quatorze cents et demi; à partir du 1er novembre, une diminution de trois cents et trois quarts; à partir du 1er février 1920, un relèvement de quatorze cents.

La grève de Winnipeg et ses suites

La grève générale de Winnipeg, commencée le 15 mai 1919, a égalé sinon surpassé, en violence, celle qui s'est produite à Seattle durant le mois de février 1919. Cette grève a produit une des plus graves commotions industrielles dans l'histoire du Canada. Pendant plus d'un mois le commerce et l'industrie de toute une grande ville étaient complètement paralysés; l'esprit de révolte, moins violent cependant, s'est propagé en d'autres villes de l'ouest du Canada. Winnipeg, en ce qui regarde le commerce avec l'extérieur, était à vrai dire, pendant un certain temps, entièrement isolée.

Au début c'était simplement une grève de sympathie à l'appui des ouvriers sur métaux qui avaient fait grève le 1er mai pour obtenir un relèvement des salaires et la semaine de quarante-quatre heures. Peu après le mouvement s'est changé en une lutte pour l'application du principe du contrat collectif et finalement en une guerre de factions entre les ouvriers, représentés par le conseil des métiers et du travail de Winnipeg, et les chefs industriels représentés par la Ligue des citoyens (Citizens' Committee of One Thousand). On a prétendu que les chefs de la société radicale dite 'One Big Union' avaient poussé les ouvriers à cette démonstration.

La décision pour ou contre la grève fut mise aux voix dans toutes les unions affiliées au conseil des métiers et du travail; en conséquence du vote enregistré quelque 27,000 ouvriers de tous les métiers, y compris les employés des tramways et d'autres services d'utilité publique, quittèrent leur poste.

Toute communication, par voie du télégraphe, du téléphone et des postes était rompue, ou presque. Les journeaux ont dû suspendre leur publication.

A l'aqueduc il est resté à peine assez d'employés pour maintenir une pression de trente livres, suffisante, croyait-on, pour l'approvisionnement des maisons à un étage qu'habitaient, supposément, la majorité des ouvriers. Les agents de police, syndiqués peu auparavant et mécontents parce que destitués à cause de leur adhésion à l'union et au principe de la grève sympathique, se sont ralliés aux grévistes. Les hôpitaux ont manqué de lait. Il faisait chaud, mais il n'y avait pas de distribution de glace. Une disette de pain et d'autres aliments était imminente. Pour parer au danger immédiat les chefs ouvriers ont permis la distribution d'une quantité limitée de pain et de lait; les voitures des distributeurs portaient en placard les mots: "Autorisation du comité des grévistes."

De l'urgence du moment est né une force opposée: la ligue des Mille· Elle a assumé d'abord la conduite des services d'utilité publique confiant à des volontaires le bureau de poste, l'aqueduc, le service des incendies, du téléphone et autres.

Une proclamation civique interdit les processions; pour les faire cesser, cependant, il a fallu la présence de la police montée (R.G.C.N.-O.). Des émeutes se sont produites; un homme fut tué et trente personnes blessées.

Toute forme de gouvernement constitué, municipal ou autre, a cessé de fonctionner. Le ministre du Travail a suivi de très près tous les événements, car toutes les autres tentatives de médiation avaient échoué. Pendant un certain temps les esprits étaient surchauffés à tel point que tout effort d'effectuer une entente était peine perdue.

Dans l'intervalle le parlement fédéral avait discuté la question et adopté une modification à la loi de l'Immigration à l'effet d'autoriser le bannissement des agitateurs nés à l'étranger y compris ceux de naturalité britannique. Au cours de la cinquième semaine de la grève plusieurs des chefs ouvriers furent arrêtés, savoir R. E. Bray, R. B. Russell, le révérend W. Ivens, M. l'échevin M. Queen, M. l'échevin A. A. Heaps, W. A. Pritchard et F. A. Dixon, M.A.L.; la plupart furent accusés de sédition ou d'avoir, comploté contre le gouvernement constitué du pays.

Vers la fin de juin les grévistes de maintes industries se montraient enclins à retourner au travail. Le 26 juin le conseil des grévistes déclara la grève terminée et adressa au gouvernement provincial une demande formelle le p riant de nommer une Commission royale investie de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite d'une enquête minutieuse. Cette prière fut agréée.

Des grèves générales, à l'appui des grévistes de Winnipeg, se sont produites à Brandon, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, New-Westminster, Vancouver et Victoria; ces dernières démonstrations toutefois, étaient moins graves que celle de la capitale manitobaine; elles ont duré plus longtemps les unes que les autres et toutes ont pris fin en même temps que la grève de Winnipeg. Il y a eu à Toronto, également, une grève sympathique à l'appui des ouvriers sur métaux; mais elle n'a duré que quelques jours.

Le procès des chefs des grévistes s'est ouvert en novembre au palais de justice de Winnipeg sous la présidence de M. le juge Metcalfe. Le révérend W. Ivens, A. A. Heaps, G. Armstrong, R. J. Johns, R. B. Russell, W. A. Pritchard, M. Queen et R. E. Bray furent détenus pour subir un procès sous sept chefs d'accusation, depuis celle de conspiration séditieuse jusqu'à l'accusation d'avoir troublé la paix publique. F. A. Dixon et J. S. Woodsworth furent mis en accusation pour libelle séditieux.

R. B. Russell a subi son procès avant les autres; trouvé coupable sous les sept chefs d'accusation, il a été condamné à deux ans de travaux forcés. Il en a appelé à la cour d'appel du Manitoba, mais ce dernier tribunal a rejeté son appel.

Le procès de sept des autres chefs s'est ouvert, le 28 janvier 1920 devant M. le juge Metcalfe. C'est devant M. le juge Galt que F. A. Dixon a subi son procès; l'accusé a plaidé lui-même sa cause. Trouvé innocent de libelle séditieux il a été acquitté. Comme M. Woodsworth avait été mis en accusation sous le même chef la Couronne à abandonné la poursuite.

Des sept chefs qui restaient, cinq—le révérend W. Ivens, R. J. Johns, W. A. Pritchard, M. Queen et G. Armstrong—ont été jugés coupables sous tous les chefs d'accusation et condamnés à une année d'emprisonnement dans la géole provinciale; R. E. Bray a été condamné à six mois pour avoir troublé la paix publique; A. A. Heaps a été libéré parce qu'on n'avait établi sa culpabilité sous aucun chef d'accusation.

Il n'y a pas que les tribunaux canadiens qui ont profité de cette cause Le «comité de la défense», pour éprouver la validité du jugement, a porté la cause de R. B. Russell devant le comité judiciaire du Conseil privé à Londres. Au mois de juillet le Conseil privé a débouté la demande d'interjeter appel.

Afin de ne pas influencer l'opinion c'est seulement lorsque le procès était terminé et les sentences passées qu'on a rendu public le rapport de la Commission royale nommée par la législature manitobaine pour s'enquérir des causes de la commotion industrielle à Winnipeg. M. le commissaire l'hon. H. A. Robson (ancien juge), dans son résumé du verdict, a déclaré que la cause spécifique et immédiate de la grève générale était le refus des patrons dans l'industrie des métaux d'agréer les demandes du conseil des ouvriers sur métaux relatives au régime du contrat collectif. Ce refus, d'après M. le commissaire Robson, fut interprété comme un coup proté contre les associations ouvrières; de là la grève et partant la commotion industrielle.

Environ 40,000 ouvriers étaient intéressés dans ce bouleversement industriel de Winnipeg qui a causé la perte d'à peu près 1,154,692 jours ouvrables.

Médiation officielle

Suit une liste des différends les plus importants réglés au cours de l'exercice grâce à l'intervention personnelle du ministre, à la médiation de divers fonctionnaires du ministère et à la correspondance:

Montréal, Qué., avril 1919: grève des commis de chemin de fer et des manutentionnaires de marchandises; un représentant du ministère sert de médiateur; le règlement, croyons-nous, satisfait aux demandes des employés.

Trois-Rivières, Qué., avril 1919: la grève des employés de chantier maritime est réglée d'une manière satisfaisante, grâce à l'intervention d'un représentant du ministère.

Toronto, Ont., avril 1919: le représentant local du ministère intervient dans un différend qui se produit dans les conserveries de viande; mais on trouve que la grève est inévitable. Plus tard le différend est porté devant un conseil de conciliation et d'enquête dont le verdict sert de base à un règlement. Au cours des mois suivants plusieurs différends surgissent, avec menaces de grève, mais la médiation du représentant ministériel rétablit la concorde.

Midland, Ont., avril 1919: on nous communique la nouvelle d'un prétendu lockout des employés de l'établissement dit «Georgian Bay Shoak Mills». Un représentant du ministère visite l'endroit, s'abouche avec les deux parties et effectue un règlement.

Trenton, N.-E., avril 1919: La grève des employés de la «Eastern Car Co.» reçoit l'attention de deux représentants du ministère qui visitent l'endroit et s'abouchent avec les différents intéressés.

Calgary, Alta. avril 1919: On prie le ministère d'effectuer le règlement d'un différend survenu entre la cité de Calgary et ses employés civiques. Un représentant local du ministère s'occupe de la chose et, à force de négociations, effectue un règlement.

Collingwood, Ont., avril 1919: grève de certains employés de chantier maritime provoquée par la prétendue injustice des patrons à l'égard des ouvriers syndiqués; un représentant du ministère visite l'endroit et effectue un règlement.

Toronto, Ont., avril 1919: un différend surgit chez la «Canada Foundry Co.» par suite du congédiement de certains employés; le représentant local du ministère intervient et effectue un règlement.

Wentworth, cté de Hants, N.-E., avril 1919: une grève chez les employés des mines de gypse est réglée, grâce aux bons offices d'un représentant extraordinaire du ministère qui visite l'endroit.

Sherbrooke, Qué., avril 1919: on prie le ministère d'intervenir pour empêcher la grève imminente des employés de l'établissement Ingersoll Rand. Un représentant du ministère visite l'endroit et réussit à rouvrir les pourparlers; le règlement définitif du différend en résulte.

Winnipeg, Man., avril 1919: un différend survenu entre la «Graet Northwestern Telegraph Co.» et ses télégraphistes reçoit l'attention du ministère et par la correspondance et par la médiation du représentant ministériel de l'endroit; le différend est réglé.

Victoria, C.-B., avril 1919: les charpentiers des chantiers maritimes menacent de faire grève mais se désistent à la suite de l'intervention sur les lieux, d'un représentant du ministère.

St-Jean, N.-B., avril 1919: les employés de la raffinerie de sucre menacent de faire grève, mais se désistent à la suite de la visite d'un représentant extraordinaire du ministère qui effectue un règlement du différend.

Régina, Sask., avril 1919: un différend chez les ouvriers du bâtiment reçoit l'attention d'un représentant du ministère; il n'y a pas grève.

Vancouver, C.-B., avril 1919: un différend entre la «Vancouver Gas Co.» et ses employés reçoit l'attention d'un médiateur nommé par le ministre; un règlement satisfaisant est effectué sans interruption de travail.

Toronto, Ont., avril 1919: une grève des peintres reçoit l'attention d'un représentant local du ministère; après plusieurs conférences entre les parties au différend les patrons agréent les demandes des employés et la grève prend fin.

Toronto, Ont., mai 1919: une grève de quelques heures dans l'établissement de la «Cowan Chocolate Co.» reçoit l'attention d'un représentant local du ministère; grâce aux bons offices de ce dernier des conférences ont lieu et un règlement définitif s'ensuit.

Toronto, Ont., mai 1919: les pompiers de la ville menacent de faire grève; le différend reçoit l'attention d'un représentant local du ministère; le ministère intervient aussi par voie de correspondance; le différend est réglé; la grève n'a pas lieu.

Toronto, Ont., mai 1919: un différend s'élève entre le chemin de fer Canadian-Northern et certains de ses employés, membres de l'union des manutentionnaires de marchandises, commis de chemin de fer et employés de gare, au sujet des salaires; un représentant du ministère intervient et effectue un règlement satisfaisant.

Montréal, Qué., mai 1919: on nous apprend que les ouvriers de divers métiers, gantiers, chemisiers, tailleurs de pierre, ouvriers en bronze, barbiers, font grève; un représentant du ministère intervient dans tous ces différends et en effectue le règlement.

Rossland, C.-B., mai 1919: un prétendu lockout des employés de l'établissement de la «Consolidated Mining and Smelting Co.», provoqué par leur refus d'accepter une diminution des salaires, reçoit l'attention d'un représentant du ministère qui visite l'endroit. Le différend est réglé.

Sault-Ste-Marie, Ont., mai 1919: on nous mande qu'un différend s'est élevé chez les ouvriers de la construction à l'aciérie Algoma. Un représentant du ministère s'enquiert des faits et s'efforce d'effectuer un règlement. Il n'y a pas grève.

Port-Arthur, Ont., mai 1919: la grève dans les chantiers maritimes reçoit l'attention du ministère par l'entremise de divers agents et par voie de correspondance. Finalement les pourparlers reprennent et un règlement s'ensuit.

Welland, Ont., mai 1919: grève des employés de l'établissement de la «British American Shipbuilding Company»; le ministre du Travail intervient directement par voie de correspondance.

Calgary, Alta, mai 1919: on prie le ministère d'intervenir dans un différend survenu dans les minoteries Robin Hood et «Western Canada». Un représentant du ministère se rend sur les lieux et sert de médiateur. Il n'y a pas grève.

Moosejaw, Sask., mai 1919: on prie le ministère d'effectuer le règlement du différend survenu entre la cité de Moosejaw et les pompiers. Le ministère intervient par voie de correspondance.

Montréal, Qué., mai 1919: grève des distributeurs de lait qui veulent faire reconnaître leur union; le représentant local du ministère intervient. Les pourparlers directs reprennent et un règlement s'ensuit.

Kingston, Ont., mai 1919: grève des employés de l'établissement dit «Kingston Locomotive Works». Un représentant du ministère se rend sur les lieux; les pourparlers directs reprennent et un règlement s'effectue.

Montréal, Qué., mai 1919: grève des employés de la «Canada Car Foundry Co.»; un agent local du ministère offre ses bons offices et nous apprend le règlement satisfaisant du différend.

Edmonton, Alta, mai 1919: un différend survenu entre les machinistes et la compagnie patronne «Alliance Power Co.» d'Edmonton, reçoit l'attention d'un agent local du ministère. Il n'y a pas grève.

Toronto, Ont., juin 1919: une grève des charpentiers provoquée par la question des salaires reçoit l'attention d'un représentant du ministère; les parties s'abouchent et effectuent un règlement.

Toronto, Ont., juin 1919: les employés de la «Toronto and Guelp Suburban Railway Co.» menacent de faire grève; un représentant du ministère intervient et les pourparlers directs reprennent.

Toronto, Ont., juin 1919: un différend entre les distributeurs de pain et leurs patrons reçoit l'attention particulière d'un agent local du ministère. La grève a lieu quand même; cependant on réussit à faire porter la question devant un conseil de conciliation et d'enquête et la sentence du conseil sert de base au règlement qui s'effectue.

Toronto, Ont., juin 1919: une grève des employés de diverses compagnies de transport est réglée grâce à l'intervention d'un représentant du ministère: il fait aboucher les parties au différend, qui signent une convention.

Montréal, Qué., juin 1919: un différend au sujet des salaires et des conditions d'emploi entre les confectionneurs de manteaux et de complets et leurs employés est réglé, grâce à l'intervention d'un représentant local du ministère.

Toronto, juin 1919: On nous mande qu'un différend s'est élevé, au sujet des salaires et des conditions d'emploi, entre la «Toronto Street Railway Co.» et ses wattmen et conducteurs. Ce différend reçoit l'attention particulière d'un représentant local du ministère, ce dernier intervient aussi par voie de correspondance. La grève a lieu quand même; toutefois la question est soumise à un conseil de conciliation et d'enquête. Dans la suite les pourparlers directs reprennent et un règlement s'effectue.

Toronto, Ont., juin 1919: les machinistes au service de la «Crocker Wheeler Co.» menacent de faire grève, mais se désistent à la suite de l'intervention d'un représentant du ministère.

Montréal, Qué., juin 1919: on nous mande que les employés des conserveries de viande font grève. Le différend reçoit l'attention particulière d'un représentant du ministère; il fait aboucher les parties au différend, qui signent une convention. Plus tard on prétend que les compagnies ne se conforment pas aux termes de la convention et l'agent du ministère intervient de nouveau; la grève n'a pas lieu.

Montréal, Qué., juin 1919: grève des employés de plusieurs manufactures d'objets en caoutchouc: les ouvriers réclament l'adoption d'une nouvelle échelle de salaires. Un représentant local du ministère intervient; finalement les pourparlers reprennent et un règlement s'ensuit.

Amherstburg, Ont., juin 1919: les employés de l'établissement dit «Brunner Mond Canada, Limited» font grève pour obtenir un relèvement des salaires. Le différend reçoit l'attention d'un agent du ministère qui visite l'endroit. Toutefois le différend est réglé, grâce à la reprise des pourparlers directs.

Montréal, Qué., juin 1919: la grève des employés de l'usine «Canadian Vickers'» sur la question des salaires, reçoit l'attention de deux représentants du ministère; finalement les parties au différend s'abouchent et effectuent un règlement.

Lauzon, Qué., juillet 1919: grève des employés de la «Davie Shipbuilding Co.» au sujet des salaires et autres questions. Deux représentants du ministère visitent l'endroit et tentent d'effectuer un règlement. Finalement, grâce à la reprise des pourparlers directs les parties en arrivent à une entente.

Cobalt, Ont., juillet 1919: dans certaines mines les employés membres du syndicat dit «Cobalt Miners' Union» font grève pour obtenir que l'union soit reconnue. Ce différend reçoit l'attention du ministre du Travail et d'un représentant extraordinaire du ministère; ce dernier intervient aussi par voie de correspondance. Finalement les pourparlers directs reprennent entre les parties intéressées qui arrivent à une entente.

Halifax, N.-E., juillet 1919: grève de diverses catégories d'employés des chantiers maritimes de la «Halifax Shipbuilding Co.» pour un relèvement des salaires; un représentant du ministère visite l'endroit et réussit à effectuer un règlement.

Toronto, Ont., juillet 1919: la grève des tonneliers reçoit l'attention du représentant local du ministère; les pourparlers reprennent et un règlement s'ensuit.

Toronto, Ont., juillet 1919: grève des employés de la «Polson Iron Works and Shipbuilding Co.», membres de la «Marine Trades Federation». Un agent du ministère s'abouche avec les deux parties au différend et tente de rétablir la concorde; les pourparlers directs reprennent et un règlement s'effectue.

Toronto, Ont., juillet 1919: on prie le ministère d'intervenir pour règler la grève des membres de l'«International Ladies Garment Workers' Association». Un représentant local du ministère offre ses services comme médiateur; grâce à la reprise des pourparlers un règlement s'effectue.

Moncton, N.-B., juillet 1919: la grève des employés des tramways est réglée grâce à l'intervention personnelle d'un agent du ministère.

Toronto, Ont., août 1919: les débardeurs font une grève de petite durée; à la suite de l'intervenion d'un représentant du ministère les hommes reviennent au poste, les pourparlers reprennent et un règlement s'effectue.

Toronto, Ont., août 1919: les radiotélégraphistes menacent de faire grève; mais se désistent à la suite de l'intervention d'un agent local du ministère.

Toronto, Ont., août 1919: les boulangers menacent de faire grève, mais se désistent à la suite de l'intervention d'un représentant du ministère.

Toronto, Ont., août 1919: la grève des artisans orfèvres (argent) reçoit l'attention du représentant local du ministère; les pourparlers reprennent et le règlement qui en résulte accorde aux intéressés un relèvement de salaire.

Guelph, Ont., août 1919: un différend s'élève entre la «Guelph Street Railway» et ses employés; à la suite de l'intervention d'un représentant du ministère qui visite l'endroit, la question est portée devant un conseil de conciliation et d'enquête qui effectue un règlement; il n'y a pas grève.

New-Glasgow, N.-E., août 1919: on nous mande l'existence d'une atmosphère de mécontement chez les employés dans l'usine de la «Nova Scotia Steel and Coal Co.»; les hommes veulent que l'union soit reconnue et demandent en outre des salaires et des heures plus favorables. Un agent du ministère visite l'endroit et donne son attention particulière à ce différend. La grève éclate; mais le representant du ministère reste sur les lieux et à force de persistance réussit à faire reprendre les pourparlers directs et finalement un règlement s'effectue.

Kingston, Ont., août 1919: on prie le ministère d'intervenir dans un différend entre le conseil des ouvriers sur métaux et la «Canadian Locomotive Company» au sujet des salaires. Le ministère intervient par voie de correspondance et un règlement s'effectue.

St-Thomas, Ont., août 1919: un différend s'élève entre la «St. Thomas Packing Co.» et les dépeceurs à son emploi, au sujet des salaires; un représentant du ministère visite l'endroit et réussit à effectuer un règlement du différend; les salaires sont augmentés.

Trois-Rivières, Qué., août 1919: un différend entre les manufacturiers de pulpe, de sulfite et de papier et certains de leurs ouvriers est réglé à la suite de l'intervention d'un représentant du ministère. Dans la suite on nous demande que les employeurs n'honorent pas les articles du contrat relatifs aux salaires et cette question reçoit également l'attention de notre représentant.

Montréal, Qué., août 1919: un différend dans l'établissement de la «Steel Company of Canada» reçoit l'attention de deux représentants du ministère; les pourparlers reprennent et un règlement s'ensuit; il n'y a pas grève.

Toronto, Ont., août 1919: un différend, accompagné de menaces de grève, survient entre la «Bell Telephone Company of Canada» et certains de ses employés. Un représentant du ministère intervient et réussit à faire porter la cause devant un conseil de conciliation et d'enquête, dont la sentence, croyons-nous, sert de base au règlement effectué. La grève n'a pas lieu.

Montréal, Qué. et alentours, septembre 1919: grève des employés de diverses manufactures d'objets en caoutchouc; deux représentants du ministère concourent au règlement du différend.

Kimberley, C.-B., septembre 1919: les mineurs au service de la «Consolidated Mining and Smelting Company of Canada, Limited» font grève pour obtenir que l'union soit admise et du même coup un rèlevement des salaires; un représentant du ministère offre ses bons offices, mais un règlement n'est effectué que vers la fin de l'exercice.

Toronto, Ont., septembre 1919: la grève des boulangers reçoit l'attention de deux représentants du ministère; les pourparlers reprennent et un règlement s'effectue.

Toronto, Ont., septembre 1919: on nous mande qu'une grève est imminente dans l'industrie du caoutchouc. Un représentant du ministère sert de médiateur, fait rouvrir les pourparlers directs entre les parties au différend et rétablit l'harmonie.

Toronto, Ont., septembre 1919: un diffrend, accomgné de menaces de grève, survient entre la «Canadian Press Association» et ses télégraphistes; il reçoit l'attention du représentant local du ministère. La question est soumise à un conseil de conciliation et d'enquête et un règlement effectué. La grève n'a pas lieu.

Ste-Catharines et Thorold, Ont., septembre 1919: certains des employés affectés aux travaux de construction sur le canal maritime Welland font grève au sujet de la journée de huit heures. Le ministère intervient par voie de correspondance et, en outre, délègue un représentant sur les lieux. Un règlement est effectué.

Hamilton, Ont., septembre 1919: certains ingénieurs au service de la «Steel Company of Canada» menacent de faire grève, mais se désistent à la suite de l'intervention d'un représentant du ministère.

Toronto, Ont., octobre 1919: un différend survenu entre la «Toronto City Dairy Co.» et les conducteurs de ses voitures est réglé grâce à l'intervention d'un représentant local du ministère.

Toronto, Ont., octobre 1919: on nous mande que les débardeurs et les délivreurs de charbon menacent de faire grève, Deux représentants du ministère interviennent et un règlement du différend est effectué. La grève n'a pas lieu.

St-Jean, N.-B., octobre 1919: on nous mande qu'un différend a surgi dans l'établissement dit «Atlantic Sugar Refineries». Un représentant du ministère visite l'endroit. La grève a lieu quand même; cependant, grâce aux efforts de notre représentant les pourparlers directs reprennent et un règlement s'ensuit.

Winnipeg, Man., octobre 1919: on prie le ministère d'intervenir dans un différend survenu entre patrons et employés à diverses conserveries de viande touchant la question des salaires. Au moyen de la correspondance et de la visite, sur les lieux, d'un représentant attitré, le ministère réussit à effectuer un règlement.

Hamilton, Ont., octobre 1919: on prie le ministère d'intervenir dans un différend provoqué par les demandes des membres du syndicat dit «Steam and Operating Engineers Local Union», employés à la construction de l'hôpital général de Hamilton, qui réclament un relèvement de salaire. Ce différend reçoit l'attention de deux représentants du ministère et grâce à leur intervention un règlement est effectué: les demandes d'un relèvement sont agréées.

Chase, C.-B., novembre 1919: on nous mande que les employés de certaines mines sont en grève. Le ministère intervient par voie de correspondance.

Kitchener, Ont., novembre 1919: les tapissiers au service de diverses maisons font grève. Un représentant du ministère visite l'endroit, mais trouve que le différend est déjà réglé à la suite de pourparlers directs avec la majorité des maisons intéressées.

Kitchener, Ont., novembre 1919: la grève des charpentiers au service de l'«Atlas Construction Co. of Montreal» reçoit l'attention d'un représentant du ministère qui visite l'endroit. Les pourparlers reprennent et un règlement est effectué.

Chatham, Ont., décembre 1919: on nous mande la nouvelle d'un prétendu lockout de certains employés de la «Canada des Moines Steel Co.». Ce différend reçoit l'attention d'un représentant du ministère qui se rend sur les lieux. Finalement un règlement est effectué, grâce au concours de la chambre de commerce de Chatham.

Port-Colborne, Ont., décembre 1919: on prie le ministère d'intervenir dans un différend survenu entre la «Maple Leaf Milling Co.» et ses employés. Le ministère intervient par voie de correspondance; dans la suite on apprend qu'un règlement est effectué. La grève, imminente n'a pas lieu.

Montréal, Qué., décembre 1919: on nous mande la nouvelle d'un prétendu lockout des membres de la «Newswriters' Union» par le *Montreal Star*. Ce différend reçoit l'attention du ministère par voie de correspondance; en outre un représentant du ministère visite l'endroit. Un règlement est effectué.

Kitchener, Ont., décembre 1919: on nous mande que les boulangers font grève et le ministère est prié d'intervenir, ce qu'il fait par voie de correspondance. Nous croyons qu'un règlement satisfaisant est effectué.

Montréal, Qué., janvier 1920: on nous mande que les employés de l'aqueduc sont en grève Ce différend reçoit l'attention de deux représentants du ministère qui font aboucher les parties au différend et effectuent un règlement.

St-Jean, N.-B., février 1920: la grève des machinistes au service de diverses compagnies reçoit l'attention de deux représentants du ministère. Les pourparlers reprennent et un règlement s'ensuit.

Halifax, N.-E., mars 1920: on nous mande qu'un différend s'est élevé entre certaines compagnies et les manutentionnaires de poisson. Un représentant du ministère se rend sur les lieux et réussit à effectuer un règlement. La grève, imminente, n'a pas lieu.

Montreal, Qué., mars 1920: grève chez divers ouvriers du bâtiment. Ce différend reçoit l'attention particulière du représentant local du ministère qui apporte son concours au règlement effectué.

Thetford, Qué., mars 1920: on nous mande que certains mineurs menacent de faire grève. Un représentant du ministère s'enquiert des faits et constate qu'apparemment le différend a été réglé d'une manière satisfaisante.

II. LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

TREIZIÈME RAPPORT DES PROCÉDURES—EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920.

AVIS PRÉLIMINAIRE.

On trouvera aux pages suivantes les tableaux qui d'ordinaire accompagnent ce rapport. Les ministère est intervenu dans 77 différends dont cinq appartiennent en fait à l'exercice précédent. Dans le cas de 51, on a nommé des conseils de conciliation et d'enquête; le règlement d'un grand nombre des différends s'est donc effectué par d'autres moyens. Voici un fait à signaler: bien que le bilan des différends survenus au cours de l'exercice 1919-20, porte le chiffre de 77, contre le chiffre de 100 que donne le bilan de l'exercice précédent, 1918-19, il faut remarquer que ce dernier chiffre de 100, comprenait 24 différends qui s'étaient produits dans les industries de guerre, lesquelles industries, aux termes de la loi des mesures de Guerre, tombaient directement sous l'application de la loi relative aux enquêtes sur les différends industriels. Dès la signature de l'armistice, en novembre 1918, la loi d'enquête est demeurée inopérante à l'égard de ces industries. On se rappelle que cette loi fut adoptée au mois de mars 1907. Depuis cette date la loi a présidé au règlement de 446 différends; on a là une preuve qu'au cours de l'exercice de 1919-20 on a continué, comme par le passé, à recourir de plus en plus à ses dispositions.

Ainsi qu'on l'explique aux premières pages du présent volume, la commission créée pendant l'été de 1918 avec le titre de Conseil canadien d'arbitrage n° 1 (chemins de fer), et chargée de connaître des différends survenus, durant la guerre, entre les chemins de fer canadiens et les unions ouvrières des employés de chemin de fer, a continué à fonctionner; conformément à l'entente préalable tous les différends intéressant les ouvriers membres des unions en question ont été jugés et réglés par le Conseil canadien d'arbitrage n° 1 (chemins de fer). Suivant les catégories respectives des employés syndiqués: (1) mécaniciens; (2) chauffeurs; (3) conducteurs; (4) hommes de train; (5) télégraphistes et (6) cheminots. Cependant, aux termes de la convention, il est loisible de porter devant cette commission, les différends intéressant des employés qui n'entrent pas dans les catégories citées; effectivement le Conseil a réglé des différends de ce genre. Lorsqu'on considère que la loi ne préside plus aux différends provenant des travaux de guerre, pas plus, pour le moment, qu'aux différends chez les employés de chemin de fer, le nombre des cas où la loi a été invoquée au cours de l'exercice est vraiment surprenant.

TABLEAUX SOMMAIRES CONCERNANT LES DÉLIBÉRATIONS AYANT EU LIEU EN VERTU DE LA LOI DES ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS, 1907.

Les tableaux ici présentés sont disposés en diverses divisions, montrant (i) les délibérations par industries concernées, du 1er avril 1919 au 31 mars 1920; (ii) les délibérations par industries concernées, du 22 mars 1907 au 31 mars 1920; (iii) montrant par exercices 1907 - 1920, le nombre de différends considérés; (iv) montrant par années civiles, 1907-1920, le nombre de différends considérés; (v) contenant le sommaire statistique des opérations aux termes de la loi pour l'exercice expiré le 31 mars 1920:

I. TABLEAU INDIQUANT LES PROCÉDURES FAITES D'APRÈS LES INDUSTRIES DU 1ER AVRIL AU 31 MARS 1920

Industries intéressées	Nombre des requêtes demandant la nomination d'un conseil	Nombre des conseils nommés	Nombre des grèves non terminées ou évitées
I. Différends concernant les mines, les compagnies de transport, et autres services d'utilités publiques:—			
(1) Mines:—			
(a) Charbon	9	8	1
(b) Métaux	1	1	0
Total, mines	10	9	1
(2) Transport et communication:—			
(a) Chemins de fer	10	6	0
(b) Tramways	19	16	1*
(c) Messageries	2	2	1*
(d) Marine marchande	4	1	0
(e) Télégraphes	2	1	0
(f) Téléphones	2	1	0
Total, transport et communication	39	27	2
(3) Divers:—			
Eclairage et force motrice	2	1	0
Total, mines, transport, communications et autres services d'utilités publiques	51	37	3
II. Différends qui ne tombent pas clairement sous l'application directe de la loi:—			
(1) Services d'utilités publiques relevant d'autorités provinciales ou municipales:—			
(a) Tramways	3	2	0
(b) Autres employés civiques	6	4	0
(c) Eclairage et énergie	3	1	0
Total, services d'utilités publiques relevant d'autorités provinciales ou municipales	12	7	0
(2) Divers	14	7	0
Total, différends que la loi n'atteint pas clairement	26	14	0
Total, différends de tous genres	77	51	3

*Le rapport des procédures conduites au cours de l'exercice clos le 31 mars 1919 mentionne ces cas, les industries intéressées étant, respectivement, la «Sandwich, Windsor and Amherstburg Railway Co.,» et la «Canadian Express Co.»

Des différends qui ont fait le sujet de procédures intentées au cours de cet exercice cinq s'étaient produits au cours de l'exercice précédent, à savoir, les différends entre: (1) la «Montreal Light, Heat and Power Co.,» et certains de ses employés; (2) les chemins de fer Nationaux et certains employés affectés au service de camionnage à Winnipeg; (3) la compagnie des tramways de Montréal et certains de ses employés; (4) la «Sandwich, Windsor and Amherstburg Railway Co.» et certains de ses employés; (5) la «Dominion Power and Transmission Co.», Hamilton, Ont., et certains de ses employés.

A la fin de mars 1920, la décision était encore à venir, touchant six requêtes relatives aux différends, entre (1) les chemins de fer Nationaux et certains employés à Halifax, N.-E.; (2) la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc et ses commis, etc.; (3) la corporation d'Ottawa et ses employés civiques; (4) la «Canadian Fish and Cold Storage Co.», Prince-Rupert, C.-B., et ses pacqueurs; (5) la «Nova Scotia Steel and Coal Co., Limited», Sydney-Mines, et certains de ses employés; (6) l'«Inverness Coal and Railway Co.», Inverness, N.-E., et certains de ses employés.

II. TABLEAU INDIQUANT LES PROCÉDURES INSTITUÉES, PAR INDUSTRIES, AU COURS DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 22 MARS 1907 ET LE 31 MARS 1920

Industries intéressées	Nombre de différends soumis sous le régime de la loi	Nombre de grèves non évitées ni terminées
I Différends intéressant les mines, les services d'utilité publique et les travaux de guerre:		
(1) Mines: —		
(a) Houille	58	7
(b) Métaux	18	5
(c) Amiante	1	0
Total, mines	77	12
(2) Transport et communications: —		
(a) Chemins de fer	135	7
(b) Tramways	71	4
(c) Messageries	9	1
(d) Navigation	20	0
(e) Télégraphes	11	1
(f) Téléphones	6	0
Total, transport et communications	252	13
(3) Services d'utilités publiques:—		
(a) Eclairage et force motrice	9	0
(b) Elévateurs	1	0
Total, utilités publiques	10	0
(4) Travaux de guerre	30	1
Total, mines, transports, utilités publiques et œuvres de guerre	369	26
II. Différends ne relevant pas directement de la loi:		
(a) Utilités publiques, sous contrôle provincial ou municipal	40	1
(b) Divers	37	0
Total, différends ne relevant pas directement de la loi	77	1
Total, toutes catégories	446	27

On pourrait croire que les chiffres des tableaux précédents montrent des contradictions, comparativement à ceux du rapport sommaire. En les examinant de plus près, on s'apercevra cependant que les relevés dans les deux cas sont en parfait accord. Un relevé complet des opérations pour l'année doit montrer tous les différends considérés durant l'exercice. Les chiffres du relevé annuel comprennent par conséquent les différends reportés de l'année précédente et qui sont comptés dans le sommaire des opérations de cette même année. Ainsi, le même différend peut très bien figurer dans le relevé annuel pour chacune des deux années. Dans une récapitulation de plusieurs années, il est nécessaire qu'aucun différend ne soit compté plus d'une fois, et il est tenu compte du nombre des demandes reçues durant l'année et qui se trouvent ainsi à relever de la loi.

III. TABLEAU INDIQUANT, PAR EXERCICES, LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS CONSIDÉRÉS DE 1907 A 1920

	1907-1908	1908-1909	1909-1910	1910-1911	1911-1912	1912-1913	1913-1914	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	1919-1920	Total
Nombre de requêtes	34	21	27	24	18	21	16	16	14	36	52	95	72	446
Nombre de conseils accordés	31	19	25	19	15	17	15	17	11	20	38	60	46	333
Nombre de différends, au sujet desquels la grève n'a pas été évitée ni terminée	1	1	4	4	4	4	0	1	1	1	1	2	3	27

(Les notes au bas du tableau II s'appliquent également aux écarts qui semblent exister entre le sommaire ci-dessous par les exercices et les sommaires des années civiles.)

IV. TABLEAU INDIQUANT, PAR ANNÉES CIVILES 1907-1920, LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS CONSIDÉRÉS

	*1907 9 mois	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	†1920 3 mois	Total
Nombre de requêtes	25	27	22	28	21	16	18	18	15	29	53	93	70	11	446
Nombre de conseils accordés	22	25	21	23	16	16	15	18	12	16	37	59	47	6	333
Nombre de différends au sujet desquels la grève n'a pas été évitée ni terminée	1	1	4	4	4	3	1	1	1	1	1	2	3	0	27

*La loi est entrée en vigueur le 22 mars 1907, de sorte que les procédures ne portent que sur neuf mois.
†Jusqu'à la fin de l'exercice, 31 mars.
(Les notes au bas du tableau qui précède s'appliquent également aux écarts qui semblent exister entre le sommaire ci-dessus par années civiles et les sommaires de chaque année.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.

I.—*MINES, SERVICES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, AUTRES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE.*

1. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, sur recommandation de la partie intéressée.
2. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, en l'absence d'une recommandation de la part de la partie intéressée.
3. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 3, de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, sur la recommandation collective des deux arbitres nommés en premier lieu.
4. Nommé par le ministre, en vertu de l'article 8, paragraphe 4, de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, en l'absence d'une recommandation collective des deux arbitres nommés en premier lieu.

(1). INDUSTRIE DES MINES ET DE LA FONTE DES MÉTAUX.

(a). HOUILLÈRES.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron: (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
27 juin 1919	«Dominion Coal Company, Limited, » et certains de ses employés, commis aux écritures, membres de la «Clerical Union n° 16355, American Federation of Labour. »	Employés....	Glace-Bay, N.-E....	160 dir...... 7,000 indir..	Salaires................	Son honneur le juge J. A. Chisholm (Pr.) 3; Rév. Dr. Forrest, (P). 1; John A. Gillis, (H.) 1.	23 juillet		La reprise des pourparlers directs entre les patrons intéressés, après la constitution du conseil, a produit un règlement sans qu'il y eut besoin de recourir au conseil.
25 août 1919	«The Minto Coal Company et ses employés, membres de l'Union Local n° 4552, «United Mine Workers of America.	Employés....	South Minto, N.-B.	225.........	Salaires, heures et conditions d'emploi.	L'hon. juge H. A. McKeown, (Pr.) 3; Richard B. Hanson, (P) 1; John A. Walker, (H.) 1.	27 sept. 1919	12 nov. 1919	La décision était signée du président et de M. Hanson et faisait certaines recommandations médiatrices que la compagnie s'est engagée à accepter. M. Walker a présenté un rapport de minorité. La grève a commencé le 6 décembre et n'avait pas été réglée à la clôture de l'exercice.
8 nov. 1919	«International Coal Mining Company, Limited, » et certains employés membres du Dist. n° 26, «United Mine Workers of America. »	Employés....	Westville, N.-E.....	....	Salaires................	Son hon. le juge G. Patterson (Pr.) 3: John McKeen, (P.) 1: J. C. Watters, (H.) 1.	6 déc. 1919	23 février 1920	Le conseil a rendu à l'unanimité une décision qu'elle a fait accompagner d'une échelle de salaires.
8 nov. 1919	«Dominion Coal Company, Limited, » et certains membres de «Dist. No. 26, United Mine Workers of America. »	Employés....	Glace-Bay, N.-E....	....	Salaires................	Dr Clarence MacKinnon, (Pr.) 3; Col. W. E. Thompson, (P.) 1; J. C. Watters, (H.) 1.	1er déc. 1919	19 janvier 1920	Le conseil a rendu, à l'unanimité, une décision qu'elle a fait accompagner d'une échelle de salaires.

8 nov. 1919	«Maritime Coal, Railway and Power Company» et certains employés, membres du «Dist. No. 26, United Mine Workers of America.»	Employés	Joggins, N.-E.		Salaires	Son hon. le juge G. Patterson, (Pr.) 3; G. R. Hulme, (P.)1; J. C. Watters, (H.)1.	12 déc. 1919	8 janvier 1920	Le conseil a rendu à l'unanimité une décision qu'elle a fait accompagner d'une convention signée des deux parties au différend.
8 nov. 1919	«Acadia Coal Company, Limited,» et certains employés membres dv «Dist. No. 26, United Mine Workers of America.»	Employés	Stellarton, N.-E.		Salaires	Son hon. le juge G. Patterson, (Pr.) 3; John McKeen, (P.)1; J. C. Watters, (H.)1.	16 déc. 1919	23 février 12909	Le conseil a rendu une décision unanime acompagnée d'une échelle de salaires.
8 nov. 1919	«Nova Scotia Steel and Coal Company, Limited,» et certains employés, membres du «Dist. No. 26, United Mine Workers of America.»	Employés	Sydney-Mines, N.-E		Salaires	Son hon. le juge G. Patterson, (Pr). 3; Prof. Howard Murray, (P.) 1; J. C. Watters, (H.) 1.	13 janvier 1919		Les procédures n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice.
8 nov. 1919	«Inverness Coal and Railway Company» et certains employés, du «Dist. No. 26, United Mine Workers of America.»	Employés	Inverness, N.-E.		Salaires	Son hon. le juge G. Patterson, (Pr.) 3; Prof. Howard Murray (P.) 1; Watters, (H.) 1.	13 janvier 1919		Les procédures n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice.
31 janvier 1920	«Consolidated Mining and Smelting Company» et «Le Roi Number Two Mining Company» et certains employés.	Employés	Rossland, C.-B.	60 et 1267 resp.	Salaires				Parce qu'on était à étudier la question des salaires et des conditions d'emploi dans les mines on a différé, et finalement abandonné le projet d'un conseil.
				(b) MINES (MÉTAUX)					
7 juillet 1919	«Dominion Iron and Steel Company, Limited,» et certains employés commis aux écritures dans les bureaux de Sydney, N.-E., membres de «Clerical Union No. 16345, American Federation of Labour.»	Employés	Sydney, N.-E.	3,535	Salaires	L'hon. juge J. A. Chisholm, (Pr.) 3; Rev. Dr. Forrest, (P.) 1; John Gilles, (H.) 1.	23 juillet 1919	6 août 1919	Le conseil a rendu une décision unanime et ses recommandations ont servi de base à la convention adoptée.
				(2) TRANSPORT ET COMMUNICATION (a) CHEMINS DE FER					
31 janvier 1919	Chemins de fer et certains employés affectés au service de camionnage à Winnipeg.	Employés	Winnipeg	3,000	Salaires	A. J. Andrews, C.R., (Pr.)1; C. E. Dafoe. (P.); T. J. Murray, (H.) 1.	17 mars 1919	23 sept. 1919	Le rapport, portant la signature des trois membres du conseil, a déclaré que les employés intéressés s'étant ralliés aux grévistes de Winnipeg, le différend n'était plus de la compétence du conseil.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.—*Suite.*

(2) TRANSPORT ET COMMUNICATIONS—*Suite.*

(a) CHEMINS DE FER—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
1er avril 1919	"Grand Trunk Railway Company," "Canadian National Railways" et Canadian Pacific" Railway Company", et certains employés, membres de la Brotherhood of Railway Clerks, Freight Handlers and Station Employees."	Employés....	Montréal...........	800 dir...... 2,500 indir.	Salaires.................	....	....	....	Après réception de la demande les pourparlers directs ont repris entre les parties intéressées et le différend s'est réglé sans recours à un conseil.
Juin 9,1919	"Canadian Pacific Railway Company" et certains de ses employés, manutentionnaires de charbon, membres de la "Coal Handlers' Union".	Employés.....	Fort-William, Ont..	150.........	Salaires et heures de travail.	....	....	....	La grève a éclaté le 2 juin: les parties au différend ont repris les pourparlers directs et un règlement à l'amiable s'est effectué sans recours à un conseil.
11 juin 1919	Canadian Pacific Railway Company "et ses employés de wagons-buffets, cuisiniers et garçons de table, préposés des vivres et de la napperie, membres de la "Canadian Brotherhood of Railroad Employees."	Employés.....	Réseau P.C.,..... Division Est.	512.........	Salaires.................	....	....	....	Il n'y a pas eu de conseil parce que les intéressés ont décidé de porter la question devant le conseil canadien d'arbitrage (chemins de fer) n° 1.
8 déc. 1919	"Canadian Pacific Railway Company" et certains de ses employés. St-John, N.-B., membres du "Local No.838, International Longshoremen's Association".	Employés.....	St-John, N.-B.......	700 dir...... 1,800 indir.	....	L'hon. juge W. B. Chandler, (Pr.): H. C. Schofield, (P.) 1; F. A. Campbell, (H) 1.	9 déc. 1919	22 déc. 1919	La décision unanime du conseil proposait certaines choses en vue du règlement du différend. On a averti le ministère que le verdict était acceptable aux deux parties.
12 déc. 1919	"Grand Trunk Railway Company" et certains employés de la «Canadian Brotherhood of Railroad Employees»	Employés.....	Réseau canadien du G. T.	1,400........	Salaires et conditions d'emploi.	L'hon. juge F. S. Maclennan, (Pr.) 4: U. E. Gillen, (P.) 1: Fred. Bancroft, (H.) 1.	22 mars 1919	....	Les procédures n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice.

12 nov. 1919	«Canadian Pacific Railway Company» (division Est) et les gardiens des wagons-lits.	Employés....	C.P.R. Eastern.... Réseau P-C., division Est.	254 dir..... 44 indir....	Salaires et conditions d'emploi.	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 3; U. E. Gillen, (P.) 2; Fred. Bancroft, (H.) 1.	7 janv. 1920	13 fév. 16 fév. 1 mars 3 mars 1920	Le rapport, signé du président et de M. Gillen, proposait certaines règles et une échelle de salaires. M. Bancroft, a présenté un rapport de minorité. On a découvert dans la suite que le rapport rendu par le président et M. Gillen avait omis la décision sur une question importante du différend. Le conseil s'est donc réuni de nouveau le 25 fév. et a présenté de nouveaux rapports, celui de la majorité portant les signatures du président et de M. Gillen et le rapport de la minorité portant le nom de M. Bancroft. Il n'y a pas eu d'interruption de travail. Sans doute l'enquête a été pour quelque chose dans le règlement de la difficulté.
15 mars 1920	«Shedden Forwarding Company, Limited», et ses conducteurs de voitures à London, Ontario, membres du Local Union No. 663, International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers».	Employés....	London, Ont........	....	Salaires................	Fred Bancroft, (H.) 1.	....	....	Les hommes ont fait grève le 1er mars et ont repris leur travail le 15 mars. La nomination du conseil a été différée en attendant la reprise des pourparlers directs entre les intéressés. Finalement on a jugé que le conseil n'était pas nécessaire.
15 mars 1920	«The Dominion Transport Company, Ltd.,» et ses conducteurs de voitures à London, Ontario, membres du Local Union No. 663, International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Stablemen and Helpers.»	Employés....	London, Ont........	....	Salaires................	Fred Bancroft, (H.) 1.	....	....	Les hommes ont fait grève le 1er mars et sont revenus au poste le 15 mars. La nomination du conseil a été différée en attendant la reprise des pourparlers directs entre les intéressés.
24 mars 1920	«Canadian National Railways et certains de ses employés, pointeurs, tonneliers, scelleurs de wagons et commissionnaires aux quais de Halifax, N.-E., membres de la «Canadian Brotherhood of Railroad Employees».	Employés....	Halifax, N.-E.......	110........	Salaires................	....	....	....	Les procédures n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.—*Suite.*

TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION—*Suite.*

(b) TRAMWAYS.

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
18 fév. 1919	«Montreal Tramways Company» et certains de ses employés, membres de la «Div. No. 790 Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Montréal...........	3,062 dir.... 12,500 indir.	Salaires................	Joseph Perrault, (Pr.) 4: Joseph Quintal, (P.) 1: J. T. Foster, (H.) 1.	28 mars 1919	16 mai 5 juillet 1919	Le rapport portait la signature de M. Foster et de M. Quintal et nous croyons que les règles et l'échelle de salaires qui y étaient proposés ont fait la base de la convention entrée en vigueur le 1er juillet. M. Perrault a présenté un rapport de minorité.
22 mars 1919	«Sandwich, Windsor and Amherstburg Railway Company» et certains de ses employés, membres de la «Div. No. 616, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Windsor et alentours	85..........	La question des salaires et de la prétendue injustice des patrons à l'égard des employés.	Son hon. le juge A. T. Boles, (Pr.) 4; F. H. McGuigan, (P.) 1; A. Hooper, (H.) 1.	10 avril 1919	26 avril 1919	Tous les trois commissaires ont signé le rapport; cependant M. Hooper n'abondait pas, sur tous les points, dans le sens de ses collègues: il a donc présenté un rapport de minorité. Les hommes ont fait grève le 3 mai et sont revenus au travail le 14 mai. Le règlement s'est effectué au moyen de pourparlers directs entre les intéressés.
28 mars 1919	«Dominion Power and Transmission Company» et certains de ses membres du «Local No. 105, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés....	Hamilton, Ont......	26 dir....... 12 indir.	Salaires et heures de travail	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 4; Geo. S. Kerr, C.R.. (P.) 1; Fred Bancroft, (H.) 1.	15 avril 1919	24 avril 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, était accompagné d'une convention signée des représentants des deux parties au différend.
19 avril 1919	«Hull Electric Company» et certains de ses employés de la «Division No. 591, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Hull, Qué..........	147 dir.....	Salaires et conditions d'emploi.	D'Arcy Scott, (Pr.) 4; Geo. D. Kelley, (P.) 1; Fred Bancroft, (H.) 1.	6 mai 1919	28 mai 1919	Le rapport portait la signature du président et de M. Kelley et recommandait certaines choses en vue du règlement de la difficulté; nous croyons que ces propositions ont fait la base de la convention adoptée. M. Bancroft a présenté un rapport de minorité.

30 avril 1919	«Winnipeg Electric Railway Company» et certains de ses employés, conducteurs et wattmen.	Employés....	Winnipeg, Man......	1,000 approx	Salaires, heures de travail et conditions d'emploi.	L'hon. juge T. L. Metcalfe, (Pr.) 4; J. Bowes Coyne, C.R., (P.) 1; R. S. Ward, (H.) 2.	7 mai 1919	21 juillet 1919	Une grève générale s'est déclarée à Winnipeg le 15 mai et le conseil a suspendu temporairement ses délibérations. Le 26 juin, lorsque la grève était terminée, le conseil s'est réuni de nouveau et a présenté un rapport sur la situation; ce document était signé du président et de M. Coyne. M. Ward a présenté un rapport de minorité. M.Coyne a ajouté une note relative au dit rapport de minorité. Toutefois on a jugé que la fin de la grève réglait le différend.
5 mai 1919	«Winnipeg Electric Railway Company» et certains de ses employés affectés au service des ateliers des wagons et de la voie.	Employés....	Winnipeg, Man......	200..........	Salaires..................	L'hon. juge T. L. Metcalfe, (Pr.).4; J. Bowes Coyne, C.R., (P.) 1; R. S. Ward, (H.) 2.	7 mai 1919	21 juillet 1919	Une grève générale s'est déclarée à Winnipeg le 15 mai et le conseil a suspendu temporairement ses délibérations. Le 26 juin, lorsque la grève était terminée, le conseil s'est réuni de nouveau et a présenté un rapport sur la situation; ce document était signé du président et de M. Coyne. M. Ward a présenté un rapport de minorité. M. Coyne a ajouté une note relative au dit rapport de minorité. Toutefois on a jugé que la fin de la grève réglait le différend.
23 mai 1919	«Dominion Power and Transmission Co.» et certains employés de «Div. No. 876, Amalgamated Assnociation of Street and Electric Railway Employees, of America».	Employés....	Hamilton, Ont......	70..........	Salaires et conditions d'emploi.	L'hon. juge Colin G. Snider, (Pr.) 4; S. F. Washington, C.-R., (P.) 1; Fred. Bancroft, (H.) 1.	8 juin 1919	16 juin 1919	Le conseil a présenté un rapport unanime où il proposait certaines règles et une échelle de salaires, lesquelles, croyons-nous, ont servi de base à la convention adoptée.
7 juin 1919	«Toronto Railway Company» et certains de ses employés; wattmen, conducteurs, préposés de remise, répareurs de moteurs, de trains, etc., membres de la «Div. No. 113, Amalgamated Assn. of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Toronto, Ont........	2,189 dir.... 461 indir.	Salaires et heures de travail.	L'hon. juge J. A. Barron (Pr.) 4; l'hon. F. H. Phippen C.R., (P.) 1; W. J. Hevey, (H.) 2.	20 juin 1919	Rapport provisoire 1er juillet. Rapport définitif le 4 août 1919	La grève s'est déclarée le 22 juin et le conseil a fait un rapport provisoire où il proposait certaines choses pour améliorer la situation. Les hommes ont repris le travail le 4 juillet, les propositions du conseil ayant servi de base à une entente. Le 4 août le conseil a présenté un rapport définitif, signé du président, et de M. Phippen, où il recommandait certaines modimodifications des règlements, de l'échelle des salaires, etc. M. Hevey n'a pas signé ce dernier rapport; mais il a déclaré qu'il n'en approuvait pas moins le rapport provisoire.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.—*Suite.*

(2) TRANSPORT ET COMMUNICATIONS—*Suite.*

(b) TRAMWAYS—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
18 juin 1919	«Toronto Suburban Railway Company » et certains de ses employés, membres de «Local Union No. 353, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés....	Toronto, Ont........	15 dir........ 160 indir.	Salaires................	....	....	....	La nomination d'un conseil n'a pas été nécessaire puisque la reprise des pourparlers directs entre les intéressés a rétabli la concorde.
23 juin 1919	«Ottawa Electric Railway Co. » et ses conducteurs et wattmen.	Employés....	Ottawa, Ont........	....	Salaires................	D'Arcy Scott, (Pr.) 4; Geo. D. Kelley, (P.) 1; J. C. Rooney, (H.) 2.	27 juin 1919	....	La grève a été déclarée le 1er juillet et le conseil a suspendu ses délibérations. Les hommes sont revenus au poste le 19 juillet à la suite d'un règlement à l'amiable. Le besoin d'un conseil avait donc disparu.
27 juin 1919	«Toronto Railway Company» et «Toronto Electric Light Company, Limited», et leurs employés d'atelier: ouvriers électriciens, machinistes, forgerons, dessinateurs, mouleurs (bronze) et tourneurs de noyaux.	Employés....	Toronto, Ont........	143 dir...... 2,000 indir.	Salaires................	Son honneur le juge J. H. Denton, (Pr.) 4; Wm. H. Moore, (P.) 1; H. W. Harper, (H.) 1.	19 août 1919	3 sept. 6 sept. 1919	Le rapport, signé du président et de M. Harper proposait une échelle de salaires et certaines conditions d'emploi. M. Moore a présenté un rapport de minorité. Une grève de quelques heures s'est produite le 3 septembre, les employés étant mécontents du retard survenu dans le règlement de la difficulté. Son honneur M. le juge J. A. Barron fut nommé commissaire en vertu de la Loi des enquêtes, pour s'enquérir de la situation et en faire rapport. La décision du commissaire, reçue le 3 décembre, proposa d'apporter une légère modification à la loi.
7 juillet 1919	«Moncton Tram ways Company» et certains de ses employés, membres de «Local Union 933, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés....	Moncton, N.-B......	13 dir....... 6 indir.	Salaires et heures de travail.	....	....	....	Après réception de la requête les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et le différend s'est réglé sans recours à un conseil.

23 juillet 1919	«Winnipeg Electric Railway Company» et ses conducteurs et wattmen.	Employés....	Winnipeg, Man......	....	Salaires................	L'hon. juge en chef Mathers, (Pr.) 3; John T. Haig, (P.)1; R. S. Ward, (H.) 1.	2 août 1919	18 sept. 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, proposait certains changements dans l'échelle des salaires, les heures de travail et les conditions d'emploi, lesquels changements rencontraient l'approbation des employés. M. Ward, bien qu'il ait signé le rapport, a fait certaines réservations. Dans la suite la compagnie a déclaré son intention de payer les salaires recommandés.
9 août 1919	«Alliance Power Company» d'Edmonton, Alta, et certains de ses employés, membres de «Local Div. No. 569, Amalgamated Assn. of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Edmonton, Alta....	50..........	Salaires................	John R. McIntosh, (Pr.) 3; H. R. Milner, (P.) 1; Robt. E. McLaughlin, (H.) 1.	27 août 1919	11 oct. 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, était accompagné de certaines propositions touchant les salaires, etc.; nous croyons que ces propositions ont fait la base de l'entente conclue.
9 sept. 1919	«British Columbia Electric Railway Company» et certains de ses employés à Vancouver, New-Westminster et Victoria, membres de «The Amalgamated Assn. of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Vancouver, Victoria et New-Westminster, C.-B.	1,500......	Salaires................	Henry A. Stone, (Pr.) 3; Thos. W. Fletcher, (P.) 1; Thos. Coughlin, (H.) 1.	24 sept. 1919	31 oct. 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, proposait certaines modifications des règlements et de l'échelle des salaires; nous croyons que ces propositions ont fait la base de l'entente conclue.
3 oct. 1919	«Hamilton Street Railway Company» et certains de ses employés, conducteurs, wattmen, préposés de remise, d'atelier, de location, etc., membres de la «Div. No. 107, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Toronto, Ont........	375 dir...... 23 indir.	Salaires................	Henry G. Fester, (Pr.) 1.	....	....	Le conseil n'a pas été constitué au complet parce que le différend s'est réglé à l'amiable.
5 nov. 1919	«Toronto Railway Company», «Toronto Electric Light Company» et «Toronto Power Company» et les employés des dites compagnies respectivement, membres de «Local Union No. 353, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés....	Toronto, Ont........	20 dir...... 250 indir.	Salaires et conditions d'emploi.	Son hon. le juge R. D. Gunn, (Pr.) 4; Wm. H. Moore, (P.) 1; Fred. Bancroft, (H.) 1.	26 nov. 1919	2 janv. 1920	Le rapport, signé du président et de M. Bancroft, proposait certaines choses en vue du règlement. On nous a appris que les deux parties ont agréé ces propositions. M. Moore n'a pas présenté de rapport.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.—*Suite.*

(2) TRANSPORT ET COMMUNICATIONS—*Suite.*

(b) TRAMWAYS—*Suite.*

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
26 nov. 1919	«Grand River and Lake Erie and Northern Railways» et certains des employés et membres de la Div. n° 833, «Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.»	Employés....	Preston, Ont........	140 dir..... 20 indir.	Salaires................	....	....	....	Les procédures ont été différées à la demande du représentant des employés.
15 déc. 1919	«Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company» et certains de ses employés: wattmen, conducteurs, préposés de remise, d'atelier, d'usine (énergie), etc., membres de la div. 846, «Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America.»	Employés....	St-Catharines, Ont..	400 dir...... 15 indir.	Salaires................	Son honneur, le juge Colin G. Snider, (Pr.) 4: Geo. D. Kelley, (P.) 1: J. A. McAninch, (H.) 1.	23 janv. 1920	7 fév. 1920	Le rapport, adopté à l'unanimité, proposait certaines règles et une échelle de salaires. On a découvert par la suite que le rapport était vicié de certaines erreurs d'écriture: on délibérait encore la correction de ces erreurs lorsque les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et un règlement à l'amiable s'est effectué.

(c) MESSAGERIES

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
13 août 1919	«Canadian Northern Express Company» et certains employés étant membres de la «Canadian Brotherhood of Railroad Employees".	Employés....	Montréal, Toronto et Winnipeg.	440.........	Il est prétendu que la compagnie ne se conforme pas aux termes de la convention.	L'hon. juge T. L. Metcalfe, (Pr.) 4: Jas. F. C. Menlove, (P.) 1; Fred. Bancroft, (H), 1.	24 sept. 1919	13 oct. 20 oct. 1919	Le rapport portait la signature du président et de M. Bancroft. Les employés ont accepté toutes les propositions du conseil; mais la compagnie n'a agrée le rapport qu'en partie. M. Menlove a présenté un rapport de minorité.
10 déc. 1919	«Canadian Express Company» et certains employés, messagers, commis, commissionnaires, etc., membres de la «Canadian Brotherhood of Railroad Employees.»	Employés....	Réseau canadien de de la «Canadian Express Co.»	1,500.......	Salaires et conditions d'emploi.	L'hon. juge T. Fortin, (Pr.) 4; F. H. McGuigan, (P.) 1; Fred. croft, (H.) 1.	7 janv. 1920	9 fév. 1920	Le rapport du conseil; adopté à l'unanimité, était accompagné d'une convention signée par les deux parties.

(d) NAVIGATION

17 juillet 1919	«Fort William Coal Dock Company» et certains de ses employés, membres de la «Coal Handlers' Union».	Employés	Fort-William, Ont.		Salaires				Le ministre a refusé de nommer un conseil parce que les employés faisaient grève lorsque la requête est parvenue aux autorités.
16 août 1919	«Port Arthur Shipbuilding Co., Ltd.» et certains de ses employés, membres de «Current River Lodge No. 461, International Brotherhood of Boilermakers, Iron Shipbuilders and Helpers of America».	Employés	Port-Arthur, Ont.	590 dir. 135 indir.	Salaires et heures de travail.	L'hon. juge F. S. Maclennan, (Pr.) 4; D. W. Davies, (P.) 1; W. N. Welsh, (H.) 1.	9 sept. 1919	22 sept. 22 sept. 1919	Le rapport, signé du président et de M. Davies, faisait certaines propositions qui ont servi de base à la convention conclue plus tard entre les intéressés, M. Welsh a présenté un rapport de minorité.
28 août 1919	La Fédération Maritime du Canada et les pilotes de Montréal, membres de la «National Association of masters, Mates and Pilots, Local No. 69».	Employés	Montréal	50 dir. 9 indir.	Salaires				Un conseil n'a pas été nommé parce que la différend ne tombait pas clairement sous l'application de la loi. Il n'y a pas eu grève.
4 mars 1920	La commission du havre de Montréal et certains de ses employés: plombiers, factotums, manoeuvres, etc., membres de l'union des employés de port de Montréal.	Employés	Montréal	15 dir. 450 indir.	Salaires et admission des droits de l'Union.				Après la réception de la requête les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et le différend s'est réglé sans recours à un conseil.

(e) TÉLÉGRAPHE

29 sept. 1919	«Marconi Wireless Telegraph Co. of Canada, Ltd.», et ses radiotélégraphistes (Marconi), membres de la «Commercial Telegraphers' Union of America, Local 61, Certified Operators of the Great Lakes Division only».	Employés	Division des Grands lacs.	80 dir. 400 indir.	Salaires et conditions d'emploi.	L'hon. juge F. S. Maclennan, (Pr.) 4; Bernard S. Rose (P.) 1; Thos. Taylor, (H.) 1.	4 oct. 1919	22 oct. 1919	Le rapport, adopté à l'unanimité, faisait certaines propositions qui ont formé la base du règlement effectué.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.—*Suite.*

(2) TRANSPORT ET COMMUNICATIONS—*Fin*

Date de la réception de la requête	Parties au différend	Requérants	Localité	Nombre des intéressés	Sujet du différend	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes	Date de la constitution du conseil	Date de réception du rapport du conseil	Résultat de l'enquête
				(e) TÉLÉGRAPHES					
4 nov. 1919	«Dominion Messenger and Signal Company», et certains de ses employés, ouvriers électriciens, membres de «Local Union, No. 353 Internatioanl Brotherhood of Electrical Workers».	Employés.....	Toronto, Ont........	15 dir....... 25 indir.	Salaires..................	....	....	....	Après la réception de la requête les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et le différend s'est réglé sans recours à un conseil.
				(f) TÉLÉPHONE					
28 août 1919	«Bell Telephone Co. of Canada, Ltd.», et certains de ses employés à Toronto, étant membres de «Local Union No. 353, International Brotherhood of Electrical Workers.»	Employés.....	Toronto, Ont........	275 dir. .... 60 indir.	Salaires et conditions d'emploi.	Son hon. le juge R. D. Gunn, (Pr.) 4; Glen Osler, (P.) 1; Fred. Bancroft, (H.) 1.	11 sept. 1919	26 sept. 25 sept. 1919	Le rapport était signé du président et de M. Bancroft: sous une forme quelque peu modifiée, il a fait la base d'une convention conclue entre les intéressés. M. Osler a présenté un rapport de minorité.
28 nov. 1919	«Telephone Company of Prince Edward Island et certains de ses employés étant membres de «Local Union No. 970, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés.....	Charlottetown et alentours	25 dir....... 70 indir.	Salaire..................	....	....	....	Après la réception de la requête les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et le différend s'est réglé sans recours à un conseil.
				(3) DIVERS					
				LUMIÈRE ET ÉNERGIE					
5 déc. 1918	«Montreal, Light, Heat and Power Company» et certains de ses employés, étant membres de «Labour Union No. 16359».	Employés.....	Montréal, Qué........	250 dir...... 750 indir.	Salaires et reconnaissance des droits de l'union.	Jas. Perreault, (Pr.) 4; Bernard Rose, (P.) 2; A. Bastien, (H.) 1.	9 janv. 1919	17 avril 1919	Les hommes ont fait grève le 8 avril et sont revenus au travail le 17 avril. Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, a annoncé qu'à la suite de pourparlers directs entre les intéressés un règlement du différend s'était effectué.

2 juillet 1919	«Montreal Public Service Corporation» et la «Montreal Public Service Corporation Employees' Union».	Employés....	Montréal, Qué......	90 dir...... 270 indir.	Salaires................	....	....	....	Après la réception de la requête les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et le différend s'est réglé sans qu'il y eut besoin de recourir à un conseil.

II.—*INDUSTRIES QUI NE TOMBENT PAS CLAIREMENT SOUS L'APPLICATION DIRECTE DE LA LOI D'ENQUÊTE SUR LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS,* 1907

(1) SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELEVANT D'AUTORITÉS PROVINCIALES OU MUNICIPALES

(a) Tramways

1er avril 1919	Brantford Municipal Ry. Commission» et ses employés, membres du «Local No. 685, Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America».	Employés....	Brantford, Ont......	40.........	Salaires................	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 3; son hon. le juge J. G. Wallace, (P.)1; John McGrattan, (H.) 1.	22 avril 1919	29 avril 1919	Le rapport, adopté à l'unanimité, proposait certaines règles et une échelle de salaires. Le travail n'a pas été interrompu.
12 avril 1919	«Radial Railway Department» d'Edmonton et ses employés.	Employés....	Edmonton, Alta....	30.........	....	....	....	....	Pendant qu'on correspondait au sujet de la nomination d'un conseil la nouvelle est arrivée que le différend était réglé.
22 août 1919	«Guelph Radial Railway Co.» et ses conducteurs et wattmen, membres de l' «Amalgamated Association of Street and Electric Railway employees of America».	Employeur.... Employés.	Guelph, Ont........	25.........	Salaires et heures de travail.	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 3; Harry Mahoney, (P.) 1; Thos. Hall, (H.) 1.	5 sept. 1919	26 sept. 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, proposait certaines choses en vue du règlement.

(b) Autres employés civiques

24 avril 1919	Corporation de Brandon et certains de ses employés, membres de «Civic Employees' Federal Labour Union No. 69».	Employés....	Brandon, Man......	....	Salaires................	Geo. R. Caldwell, (P.) 1:	....	....	La grève a été déclarée presque en même temps que la nomination du représentant de la cité. Là-dessus les pourparlers directs ont repris entre les intéressés et le différend s'est réglé sans qu'il y eut besoin de recourir à un conseil.

RELEVÉ des demandes du bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qui en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920.—*Suite.*

(1) SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELEVANT D'AUTORITÉS PROVINCIALES OU MUNICIPALES—*Fin*

(b) AUTRES EMPLOYÉS CIVIQUES

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
29 avril 1919	Corporation de la cité de Hull et ses pompiers, membres de l' «International Fire Fighters Local Union, No. 174».	Employés	Hull, Qué	23	Salaires et heures de travail.	D'Arcy Scott, (Pr.) 4; Patrick Green, (H.) 1; Dr Archambault, (P.) 1.			M. le docteur Archambault a démissionné avant que le président eut été choisi. Le conseil n'était pas constitué au complet que des pourparlers directs entre les intéressés ont effectué un règlement.
19 mai 1919	Corporation de la cité de Toronto et ses pompiers.	Employés	Toronto, Ont	490 dir 32 indir.					La cité a refusé d'agréer la nomination d'un conseil.
23 mai 1919	Corporation de Lethbridge et certains de ses employés, membres de «Civic Employees Federal Union No. 70».	Employés	Lethbridge, Alta	100 approx	Salaires et conditions d'emploi.	C. F. Jamieson, (Pr.) 3; E. H. Wilson, (P.) 1; Donald McNab, (H.) 1.	29 mai 1919	23 juin 1919	Le rapport, signé du président et de M. Wilson, a fait la base de la convention conclue entre les parties. M. McNabb a présenté un rapport de minorité.
10 déc. 1919	Corporation de la cité de Montréal, et ses agents de police, membres de «Local No. 62, Policemen's Federal Labour Union».	Employés	Montréal, Qué	1,010	Salaires				La corporation a refusé d'agréer la nomination d'un conseil.
8 mars 1920	Corporation d'Ottawa et certains de ses employés, membres de «Civic Employees' Federal Labour Union No. 15.	Employés	Ottawa, Ont	142	Salaires	Son hon. le juge R. D. Gunn, (Pr.) 4; Ainslie W. Green, (P.) 1; Fred Bancroft, (H.) 1.	22 mars 1920		Les procédures n'étaient pas terminées à la clôture de l'exercice.

(c) LUMIÈRE ET ÉNERGIE

Date de la réception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
10 juin 1919	«Hydro-Electric Power Commission» et la «Niagara Trades Federation».	Employés	Niagara-Falls, Ont.	1,400 dir. 1,530 indir.	Salaires et heures de travail.				La commission a refusé d'agréer la nomination d'un conseil.

30 juin 1919	«Toronto Hydro-Electric Commission» et certains de ses employés, ouvriers électriciens, membres de «Local Union No. 353, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés.....	Toronto, Ont........	200 dir...... 350 indir.	Salaires..................	H. A. Harper, (H.) 1.	....	....	A la suite de la nomination du représentant des employés la reprise des pourparlers directs entre les intéressés a amené un règlement sans recours à un conseil.
15 mars 1920	«Hamilton Hydro-Electric Commission» et certains de ses employés, membres de «Local Union No. 105, International Brotherhood of Electrical Workers».	Employés.....	Hamilton, Ont......	30..........	Salaires..................	....	....	....	Pendant que le département correspondait avec la commission au sujet de la nomination d'un conseil un représentant du ministère a visité l'endroit et, grâce à son intervention un règlement s'est effectué sans qu'il y eut besoin de recourir à un conseil.
					(2) DIVERS				
12 mai 1919	Divers abattoirs et conserveries et certains de leurs employés, membres de l'«Amalgamated Meat Cutters and Butcher Workmen of North America».	Employés.....	Toronto, Ont........	....	Salaires..................	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 4; R. J. McLaughlin, (P.) 1; Fred. Bancroft, (P.) 1.	16 mai 1919	2 juin 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, proposait certaines règles et une échelle de salaires. Nous croyons que ces propositions ont fait la base d'une convention conclue entre les intéressés.
31 mai 1919	«Union Stock Yards of Toronto, Limited,» et certains de ses employés, membres de l'«Amalgamated Meat Cutters and Butcher Workmen of North America».	Employés.....	Toronto, Ont........	75..........	Salaires et conditions d'emploi.	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 4; Gideon Grant, (P.) 1; Fred. Bancroft, (H.) 1.	17 juin 1919	30 juin 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, était accompagné d'une convention signée par les deux parties.
7 juillet 1919	Divers fournisseurs de pain, à Toronto, et les conducteurs de leurs voitures de distribution, membres de «Local No. 1, Bread and Cake Salesmen's Association».	Employés.....	Toronto, Ont........	600 dir...... 800 indir.	Salaires..................	Son hon. le juge J. H. Denton, (Pr.) 4; F. H. McGuigan, (P.) 1; Chas. Clay, (H.) 1.	24 juillet 1919	31 juillet 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, proposait certaines choses en vue du règlement: nous croyons que ces propositions ont fait la base du règlement effectué.
10 juillet 1919	«Dominion Textile Company» et certains de ses employés, membres de «Local Union No. 2003, United Textile Workers of America».	Employés.....	Montréal, Qué......	3,900 indir..	Salaires et conditions d'emploi.	....	....	....	La compagnie a refusé la nomination d'un conseil.

RELEVÉ des demandes du Bureau de Conciliation et d'enquêtes et les procédures qu'en découlent du 1er avril 1919 au 31 mars 1920—*Fin.*

(2) DIVERS—*Fin*

Date de la éception de la requête.	Parties au différend.	Requérants.	Localité.	Nombre des intéressés.	Sujet du différend.	Noms des membres du conseil: (*Pr.*) Président; (*P.*) Patron; (*H.*) Hommes.	Date de la constitution du conseil.	Date de la réception du rapport du conseil.	Résultat de l'enquête.
21 août 1919	«Bedford Construction Company» de St-John N.-B., et certains de ses employés affectés aux travaux de construction dans le port de Courtnay-Bay.	Employés....	St-John, N.-B........	175 dir...... 75 indir.	Salaires, heures de travail et conditions d'emploi.	Sir Ezekiel McLeod, (Pr.) 4; C. L. Hervey (P) 1; Jas. E. Tighe, (H.) 1.	4 sept. 1919	1er oct. 1919 rapports supplémentaires. 22 mars 1920	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, faisait certaines propositions qui ont formé la base d'une convention conclue entre les intéressés. Au cours du mois de mars 1920 il a fallu réunir le conseil une seconde fois pour préciser l'interprétation de l'article du verdict relatif à la journée de dix heures. Le verdict supplémentaire a corroboré l'interprétation apportée au texte par la compagnie.
22 oct. 1919	«Canadian Locomotive Co.», Kingston, Ont., et ses employés de diverses catégories, membres d'unions affiliées au conseil des ouvriers sur métaux.	Employés.....	Kingston, Ont......	525 dir....... 125 indir.	Salaires, et conditions d'emploi.	....	....	....	La compagnie a refusé d'agréer la nomination d'un conseil.
30 août 1919	Willis et Cie, Montréal, et certains autres fabricants de pianos, et leur employés respectifs.	Employés....	Montréal, Qué......	....	Salaires..................	....	....	....	Les compagnies ont refusé d'agréer la nomination d'un conseil.
8 sept. 1919	«Steel Company of Canada, Ltd.», et ses ouvriers électriciens et ingénieurs.	Employés....	Hamilton, Ont......	....	Salaires et heures de travail.	....	....	....	Alors que le ministère correspondait avec la compagnie pour obtenir son consentement à la nomination d'un conseil, la reprise des pourparlers directs entre les parties a effectué un règlement sans qu'il y eut besoin de recourir à un conseil.
20 sept. 1919	«Canadian Press, Ltd.», et ses employés, membres de la «Commercial Telegraphers' Union of America, Canadian Press System No. 52».	Employés....	Toronto, Ont........	84 dir........ 3,000 indir.	Salaires, heures de travail et conditions d'emploi.	Son hon. le juge Colin G. Snider, (Pr.) 4; C. O. Knowles, (P) 1; William M. Kennedy, (H) 11.	30 sept. 1919	17 oct. 1919	Le rapport du conseil, adopté à l'unanimité, était accompagné d'une convention signée par les deux parties.

23 oct. 1919	La «City Dairy Company, Ltd.», et certains de ses employés, laitiers, emballeurs et garçons d'écurie, membres de la «International Brotherhood of Teamsters, Chauffeur stablemen and helpers of America,» division locale 191.	Employés....	Toronto, Ont.......	160 dir..... 300 indir.	Salaires et conditions...	....	....	....	La compagnie a refusé de consentir à l'établissement d'un conseil.
1 janv. 1920	La «Canadian General Electric Company», de Peterborough, Ont. et certains de ses employés, bobineurs d'armature, membres de la «International Brotherhood of Electrical Workers,» division locale 261.	Employeur....	Peterborough, Ont..	....	Salaires........	Son hon. le juge E. C. S. Hayske, (Pr.) 4; J. G. Merrick, (P); Fred Bancroft, (H) 1.	20 janv. 1920	5 mars 1920	Dans ce cas, les employés ont déclaré la grève le 2 janvier, mais ont repris le travail le 6 janvier en attendant les résultats de l'enquête faite par le conseil de conciliation et d'enquête. Le rapport du conseil a été signé par les membres, M. Merrick et M. Bancroft enregistrant toutefois certaines exceptions. On a soumis des recommandations en vue d'un règlement de même qu'une échelle de salaires projetée.
21 janv. 1920	Divers marchands de charbon, membres de «Retail Merchants Association» d'Edmonton, et leurs employés, membres de la «Teamsters, Chauffeurs, stablemen and Helpers Union,» division locale 514.	Employés.....	Edmonton, Alta....	125 dir.....	Salaires................	....	....	....	Dans ce cas, bien que les employeurs n'aient pas refusé de consentir à l'établissement d'un conseil de l'avis des représentants des employés la question a été laissée en suspens en attendant de nouvelles négociations directes en vue d'un règlement.
2 fév. 1920	Diverses firmes membres de la «General Cartage and Warehousemen's Association of British Columbia», de Vancouver, C.-A., et leurs employés, membres de la «International Brotherhood of Teamsters Chauffeurs, Stablemen and Helpers'», division locale No. 655	Employés.....	Vancouver, C.-A....	350 dir..... 600 indir.	Salaires..............	....	....	....	Les employeurs ont refusé de consentir à l'établissement d'un conseil. De nouvelles négociations ont cependant eu pour résultat la nomination du Rév. W. H. Vance à titre de commissaire, en vertu de la loi des Enquêtes dans cette affaire et conseiller un règlement. Son rapport était accompagné d'une note avisant que les décisions étaient acceptables aux deux parties et qu'un réglement serait fait dans ce sens.
5 fév. 1920	«The Canadian Fish and Cold Storage Company, Prince-Rupert, C.-A., et certains de ses employés, emballeurs de poisson.	Employeur....	Prince-Rupert, C.-A.	....	Salaires..............	Son hon. le juge F. Mc. B. Young (Pr.) 3; S. P. McMordie, (P) 1; Geo. Rudderham, (H) 1.	21 mars 1920	....	Les procédures n'étaient pas terminées à la fin de l'exercice.

III.—SALAIRES ÉQUITABLES

La division des salaires équitables du ministère s'occupe aussi de l'administration de la politique des salaires équitables du gouvernement fédéral, laquelle est basée sur une résolution de la Chambre des Communes adoptée à la session de 1900, comme suit:

«Qu'il soit résolu que tous les contrats du gouvernement renferment des conditions à l'effet d'empêcher les abus qui peuvent survenir par la sous-adjudication de ces contrats, et qu'on fasse tous les efforts possibles afin d'obtenir le paiement des salaires généralement acceptés comme salaires courants pour chaque métier, pour les ouvriers compétents, dans le district où le travail s'accomplit, et que cette Chambre approuve de tout cœur cette politique, et juge qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour lui donner effet.

«Il est par la présente déclaré que les travaux auxquels la politique énoncée ci-dessus s'appliquera comprendront non seulement les travaux entrepris par le gouvernement lui-même, mais aussi tous les travaux auxquels on vient en aide par une subvention à même les fonds publics fédéraux.»

On a donné plus de force à la résolution relative aux salaires équitables dans la revision de la Loi des chemins de fer de 1903 par l'insertion dans cette loi d'un article exigeant le paiement des salaires courants à tous les ouvriers s'occupant de la construction de n'importe quelle ligne de chemin de fer à qui le Parlement du Canada a voté une aide en argent au moyen de subside ou de garantie.

On a adopté un arrêté ministériel le 30 août 1907 «afin de faire mieux ressortir le but de la résolution relative aux salaires équitables adoptée par la Chambre des Communes du Canada en mars 1900,» par l'insertion des clauses suivantes dans tous les contrats du gouvernement auxquels la dite résolution s'applique:

«1. Les entrepreneurs afficheront dans un endroit en vue sur les travaux publics en construction l'échelle des salaires insérés dans leurs contrats pour la protection des ouvriers à leur emploi.

«2. Les entrepreneurs tiendront compte des paiements faits aux ouvriers à leur emploi, les livres ou les documents renfermant ces consignations pourront être inspectés par les préposés des salaires équitables du gouvernement en tout temps qu'il paraîtra opportun au ministre du Travail de les faire inspecter».

Au sujet des travaux de construction projetés, une échelle des salaires équitables exposant les salaires minimums et les heures de travail à être observées est préparée et insérée dans le contrat. La coutume est de préparer ces échelles à mesure que le besoin s'en fait sentir. Dans ce but, l'un des préposés des salaires équitables du ministère ordinairement la localité dans laquelle les travaux doivent être exécutés et établit, en s'informant auprès des patrons et des ouvriers, l'échelle des salaires et des heures de travail observée généralement dans le district pour les diverses classes d'employés requis.

En d'autres cas, on insère dans le contrat une clause générale dont voici les termes:

«Tous les mécaniciens, journaliers ou autres personnes employés aux travaux de construction de l'ouvrage mentionné ou présent contrat recevront les salaires généralement reconnus comme salaires courants à différentes intervalles au cours des travaux, pour les ouvriers compé-

tents dans le district où se font ces travaux, et s'il n'y a pas d'échelle courante de salaire dans ce district, un salaire juste et raisonnable; ils ne seront pas tenus de travailler durant d'autres heures que les heures fixées par la coutume du métier dans le district où l'ouvrage s'exécute, sauf pour la protection de la vie ou de la propriété, ou dans le cas de circonstances critiques. Dans le cas d'un différend au sujet de ce qui constitue une échelle courante ou une échelle juste et raisonnable des salaires ou les heures courantes fixées par la coutume suivie par le métier, la question sera règlée par le ministre du Travail dont la décision sera finale.

«Ces conditions s'étendront et s'appliqueront aux agents payables pour l'usage ou l'emploi de chevaux ou d'attelages, et les personnes qui ont droit au paiement pour l'usage ou pour l'emploi de chevaux ou d'attelages auront le même droit, au point de vue des argents ainsi dus, que si ces argents leur étaient dus à titre de salaires.

«Dans le cas où il y a défaut de paiement d'argent dû pour les salaires d'un mécanicien, journalier ou autre personne employée au dit ouvrage, si une réclamation pour ces deniers est déposée au bureau du ministre de, , et une preuve satisfaisante de cette réclamation est fournie au ministre qui peut payer cette réclamation à même tous deniers payables en tout temps par Sa Majesté en vertu de ce contrat, et les montants ainsi payés seront jugés comme étant des paiements effectués à la compagnie.

«La compagnie affichera dans un endroit en vue sur les ouvrages en construction le paragraphe général mentionné plus haut pour la protection des ouvriers qu'elle emploie.

«La compagnie tiendra compte des paiements faits aux ouvriers qu'elle emploie, et les livres ou les documents renfermant ces consignations pourront être inspectés par les préposés des salaires équitables du gouvernement en tout temps que le ministre du Travail juge opportun de les inspecter.»

Les contrats pour la fabrication de certaines fournitures pour le gouvernement renferme aussi des conditions relatives aux salaires justes, de même que les contrats pour la construction de tous les chemins de fer auxquels le Parlement fédéral a accordé de l'aide financière, soit au moyen de subside ou de garantie.

D'autres ministères du gouvernement consultent aussi souvent le ministère du Travail en ce qui concerne l'échelle des salaires devant être observée en ce qui a trait aux ouvrages entrepris d'après le plan du travail à la journée.

Le nombre des échelles de salaires justes préparées par le ministère du Travail pendant l'exercice 1919-20 pour être insérées dans les contrats du gouvernement a été de 131.

Elles ont été divisées parmi les différents ministères du gouvernement comme suit: Travaux publics, 106, Chemins de fer et Canaux, 16, Milice et Défense, 2, et Marine et Pêcheries, 7.

On a aussi inséré les conditions des salaires justes dans un certain nombre de contrats connexes à la fabrication des fournitures militaires et des matériaux à l'ordre du gouvernement fédéral.

Tableaux se rapportant aux échelles des salaires équitables

Les tableaux suivants se rapportent aux échelles des justes salaires préparées par les fonctionnaires du ministère au cours de l'exercice 1919-20 et indiquent les divers ministères contrôlant les contrats dont il s'agit ainsi que la localité et la valeur du contrat.

ÉCHELLE DES JUSTES SALAIRES préparée pour le ministère des Travaux publics en faisant voir le nom de la localité intéressée, etc.

Nature de l'ouvrage.	Localité.	Date à laquelle l'échelle a été fournie par le ministère.	Date du contrat.	Montant du contrat.	Numéro de la *Gazette du Travail* dans lequel l'échelle a été publiée. Vol.	Page
Bloc de renforcement projeté au brise-lames	Sandy-Cove, comté de Digby, N.-E.	4 avril 1919	18 juin 1919	$4,900 00	XIX	844
Reconstruction projetée du quai	Thessalon, dist. d'Algoma, Ont.	7 avril 1919	8 août 1919	Prix de la pièce	XIX	1087
Quai projeté	Connaught Station, dist. d'Haileybury, Ont.	9 avril 1919	Pas de contrat	Travail à la journée.		
Brise-glaces projetés	Richmond, Qué.	14 avril 1919	24 juin 1919	Taux de l'échelle	XIX	844
Reconstruction du quai (coffrage)	Magog, comté de Stanstead, Qué.	17 avril 1919	24 juin 1919	Taux de l'échelle.	XIX	844
Mur de soutènement	Fort-William, Ont.	29 avril 1919	26 juin 1919	Taux de l'échelle.	XIX	968
Réparations au brise-lames temporaire (pilotis)	Port-Arthur, Ont.	30 avril 1919	3 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	968
Edifice de détention	Ile Partridge, St.John, N.-B.	30 avril 1919	27 juin 1919	$27,840 00	XIX	966
Prolongement du brise-lames	Bare-Point, Port-Arthur, Ont.	1er mai 1919	26 juillet 1919	Prix de la pièce	XIX	1087
Travaux de protection	Ile Nicomen, rivière Fraser, C.-B.	1er mai 1919	Pas de contrat.			
Reconstruction du quai et des approches	St-Ignace de Loyola, Nord, co. de Berthier, Qué.	1er mai 1919	24 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	967
Brise-lames	Petit-Rocher, comté de Gloucester, N.-B.	1er mai 1919	Pas de contrat.			
Prolongement du quai	Baie Spry (Josy), comté d'Halifax, N.-E.	3 mai 1919	29 juillet 1919	Taux de l'échelle	XIX	1086
Quai	Boisdale, comté du Cap-Breton, N.-E.	5 mai 1919	10 novembre 1919	$2,350 00	XIX	1506
Réparations au quai	St-Michel de Bellechasse, cté de Bellechasse, Qué.	5 mai 1919	28 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	967
Construction du quai	Baie Half-Moon, dist. de Comox-Atlin, C.-B.	9 mai 1919	2 sept. 1919	$5,775 00	XIX	1235
Réparations au brise-lames	Ile du Diable, comté d'Halifax, N.-E.	10 mai 1919	25 juillet 1919	Prix de la pièce	XIX	1086
Reconstruction des édifices du parlement	Ottawa, Ont.	13 mai 1919	Echelle revisée.			
Métiers de construction touchant des travaux d'amélioration et d'agrandissement des édifices publics	Moncton, N.-B.	13 mai 1919	Pas de contrat.			
Réparations et améliorations projetées au quai	Fort-William, Qué.	13 mai 1919	Pas de contrat	Travail à la journée.		
Réparations au brise-lames	Port-Colborne, comté de Welland, Ont.	17 mai 1919	15 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	967
Réparations à la jetée	Port-Hope, comté de Durham, Ont.	17 mai 1919	24 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	967
Renouvellements aux quais du gouvernement	Midland, comté de Simcoe, Ont.	17 mai 1919	6 août 1919	Prix de la pièce	XIX	1086
Réparations à la jetée sud	Burlington Channel, comté de Wentworth, Ont.	19 mai 1919	16 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	967
Edifice pour bureaux, division de la sylviculture	Indian-Head, Sask.	19 mai 1919	21 nov. 1919	$24,859 00 et pour travaux supplémentaires d'excavation, $1.50 la verge cube, et pour béton supplémentaire, y compris les moules, $16.50 la verge cube.	XIX	1506
Brise-lames projeté	Scotch-Cove, White Point, N.-E.	19 mai 1919	22 déc. 1919	Taux de l'échelle.	XX	178
Reconstruction de la jetée est de l'entrée est	Port de Toronto, Toronto, Ont.	23 mai 1919	9 sept. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1235
Ouvrage à pierres perdues le long de la grande route La Salle	Kingston, Ont.	26 mai 1919	15 juillet 1919	Taux de l'échelle.	XIX	967
Réparations au quai	Comox, district de Comox-Alberni, C.-B.	30 mai 1919	9 août 1919	Prix de la pièce	XIX	1087
Réparations au quai	Berthier (en bas), comté de Montmagny, Qué.	30 mai 1919	20 sept. 1919	Prix de la pièce	XIX	1235
Réparations au quai	Sidney, Baie Robert's et Saanichton, C.-B.	2 juin 1919	3 sept. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1235
Réparations au quai	Oak-Point, comté de King, N.-B.	2 juin 1919	Pas de contrat.			

Station postale «B»	Hamilton, Ont	2 juin 1919	4 août 1919	36,650 00 et prix de la pièce pour travaux supplémentaires d'excavation.	XIX	1086
Quai public	District d'Okanagan, Yale, C.-B	4 juin 1919	26 sept. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1344
Additions au quai et dragage	Rivière Powell, dist. de Comox-Alberni, C.-B	4 juin 1919	7 février 1920	Taux de l'échelle.	XX	345
Construction d'un quai flottant et approches	Pt. Essington, dist. de Skeena, C.-B	5 juin 1919	5 nov. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1505
Quai projeté	Cornwall, comté de Stormont, Ont	13 juin 1919	Pas de contrat.			
Certains métiers	Rimouski, Qué	16 juin 1919	Pas de contrat.			
Reconstruction du quai	Ste-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, Qué.	16 juin 1919	10 oct. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1344
Réparations projetées au brise-lames	Shippigan-Gully, comté de Gloucester, N.-B	16 juin 1919	27 sept. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1344
Construction du quai	Anse-aux-Gascons, comté de Bonaventure, Qué	17 juin 1919	Pas de contrat.			
Prolongement du quai de l'est	Grosse-Ile, station de quarantaine, comté de Montmorency, Qué.	18 juin 1919	Pas de contrat.			
Reconstruction d'une partie du brise-lames	Pt. Elgin, comté de Bruce, Ont	19 juin 1919	2 sept. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1235
Quai projeté	Stewart, dist. de Skeena, C.-B	20 juin 1919	Pas de contrat.			
Quai projeté (coffrage)	Rivière Dauphin, Selkirk, Man	2 juill. 1919	Pas de contrat.			
Edifice public	Montréal, Qué	9 juill. 1919	Pas de contrat.			
Edifice public	Toronto, Ont	9 juill. 1919	Pas de contrat.			
Edifice public	Calgary, Alta	9 juill. 1919	Pas de contrat.			
Réparations projetées au quai	Pointe Pizeau (Sillery), comté de Québec, Qué	12 juill. 1919	20 oct. 1919	Prix de l'unité	XIX	1344
Havre pour les bateaux	North-Lake, comté de King's, I.P.-E	12 juill. 1919	23 sept. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1235
Réparations au quai	St-Jean d'Orléans, comté de Montmorency, Qué	21 juill. 1919	26 nov. 1919	Taux de l'échelle.	XX	75
Reconstruction du brise-lames de l'est	Quaco, comté de St. John, N.-B	23 juill. 1919	Pas de contrat.			
Réparations au brise-lames	Petit-Rocher, comté de Gloucester, N.-B	25 juill. 1919	2 déc. 1919	Prix de l'unité, approximativement $13,950 00		
Réparations à la jetée de débarquement	Pointe aux Trembles, comté de Portneuf, Qué	1er août 1919	Pas de contrat.			
Réparations et renouvellements au quai	Meteghan, co. Digby, N.-E.	1er août 1919	10 nov. 1919	$4.59 la verge cube	XIX	1505
Renouvellement proposé au quai	Depot-Harbour, dist. de l'Ile Parry, Ont	1er août 1919	3 oct. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1344
Construction du quai	Le-Pas, Man	2 août 1919	1er nov. 1919	Taux de l'échelle.	XX	178
Prolongement du quai	Ile Saber, N.-E	2 août 1919	Pas de contrat.			
Réparations et reconstruction du quai	Ste-Famille, Ile d'Orléans, Qué	6 août 1919	Pas de contrat.			
Réparations projetées au quai	St-Laurent d'Orléans, Qué	6 août 1919	31 oct. 1919	Prix de l'unité, approximativement $19,042 97		
Prolongement du quai	Notre-Dame des Sept Douleurs, Qué	6 août 1919	6 nov. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1505
Réparations projetées au brise-lames	Little-Brook, comté de Digby, N.-E	14 avril 1919	11 nov. 1919	Taux de l'échelle.	XIX	1506
Quai projeté	Indian-Island, comté de Charlotte, N.-B	22 août 1919	Pas de contrat.			
Quai projeté	Rivière Bass, comté de Colchester, N.-E	3 sept. 1919	Pas de contrat.			
Transport projeté pour le grain	St-Jean, Ouest, N.-B	3 sept. 1919	2 mars 1920	Prix de l'unité, approximativement $36,351 00		
Réparations projetées au quai	St-François du Sud, I.O., cté de Montmorency, Qué.	4 sept. 1919	Pas de contrat.			
Réparations au pont	Shallmouth, Man	4 sept. 1919	Pas de contrat	Travail à la journée.		
Construction d'un quai sur pilotis	Hecla, Man	4 sept. 1919	Pas de contrat	Travail à la journée.		
Reconstruction projetée du brise-lames	Collingwood, Ont	11 sept. 1919	27 février 1920	Prix de l'unité, approximativement $41,972 75		
Réparations projetées à la jetée	Cobourg, Ont	17 sept. 1919	Pas de contrat.			
Culée du pont	Rivière St-Louis, Qué	18 sept. 1919	9 déc. 1919	$1,900 00	XX	75

ECHELLE DES JUSTES SALAIRES préparée pour le ministère des Travaux publics en faisant voir le nom de la localité intéressée, etc.—*Fin.*

Nature de l'ouvrage.	Localité.	Date à laquelle l'échelle a été fournie par le ministère.	Date du contrat.	Montant du contrat.	Numéro de la *Gazette du Travail* dans lequel l'échelle a été publiée. Vol.	Page
Quai flottant public projeté	Carroll's Landing, dist. de Kootenay, C.-B	18 sept. 1919	Pas de contrat.			
Quai flottant	Princess-Creek, dist. de Kootenay, C.-B	18 sept. 1919	Pas de contrat.			
Construction d'un quai flottant	Cutlas-Creek, dist. de Kootenay, C.-B	18 sept. 1919	Pas de contrat.			
Construction du quai	Ile So. Gabriola, C.-B	18 sept. 1919	Pas de contrat.			
Reconstruction et réparations au quai	Sorel, comté de Richelieu, Qué	19 sept. 1919	9 déc. 1919	Taux de l'échelle.	XX	76
Travaux de protection projetés au brise-lames	Ile Toronto, comté de York, Ont	19 sept. 1919	Pas de contrat.			
Système de transport projeté à la station de mouillage n° 15	St. John-Harbour, N.-B	22 sept. 1919	Pas de contrat.			
Brise-lames principal	Meteghan, comté de Digby, N.-E	26 sept. 1919	26 mars 1920	Prix de l'unité, approximativement $11,753.60		
Réparations aux travaux de protection de la grève	Three-Fathoms-Harbour, comté d'Halifax, N.-E	1er oct. 1919	Pas de contrat.			
Construction d'un quai flottant	Fauquiers, dist. de Kootenay, C.-B	6 oct. 1919	Pas de contrat.			
Construction d'un quai flottant	Graham-Landing, C.-B	6 oct. 1919	Pas de contrat.			
Pont projeté aur la rivière à l'Arc	Banff, Alta	10 oct. 1919		Contrat pour l'acier de la structure, environ $73,886. En négociations pour le contrat de la substructure, grandes routes, etc., $169,900.		
Réparations au quai	Rivière Campbell, Dist. de Comox-Atlin, C.-B	10 oct. 1919	Pas de contrat			
Quai et entrepôt	Kagawong, Ile Manitoulin, Dist. d'Algoma-Est, Ont	oct. 1919. Pa	s de contrat.			
Reconstruction du quai	Owen-Sound, Comté Grey, Ont	16 oct. 1919	Pas de contrat.			
Reconstruction du quai	Oshawa, Ont	18 oct. 1919	Pas de contrat.			
Reconstruction du brise-lames	No. Ingonish, N.-E	21 oct. 1919	Pas de contrat.			
Construction du quai flottant	Boswell, Dist. de Kootenay, C.-B	22 oct. 1919	Pas de contrat			
Réparations projetées au quai	Bamfield, Dist. de Comox-Atlin, C.-B	25 oct. 1919	25 mars 1920	Avance de 10% sur le prix fde l'unité	XX	588
Réparations projetées au quai	Ucluelet, Dist. de Comox-Atlin, C.-B	25 oct. 1919	26 mars 1920	Taux de l'échelle	XX	588
Nouveau quai flottant projeté et changer la position du quai flottant existant	Port Alberni, C.-B	14 nov. 1919	Pas de contrat	Travail à la journée.		
Réparations au quai à charbon à la Station de Quarantaine	William Head, C.-B	18 nov. 1919	20 mars 1920	Prix de l'unité, approximativement, $4,981.18.		
Prolongement du quai	Kenora, Ont	18 nov. 1919	Pas de contrat	Travail à la journée.		
Construction du quai	Shenacadie, N.-E	19 déc 1919	Pas de contrat.			
Construction du quai	Pottimore, Comté de Hull, Qué	27 déc. 1919	Pas de contrat.			
Quai projeté et dragage	Sydney, Cap-Breton, N.-E	17 janv. 1920	Pas de contrat.			
Construction du quai	St-Etienne de Malbaie, Comté de Charlevoix, Qué	24 janv. 1920	Pas de contrat.			

Construction du quai	Nahun, District de Yale, C.-B.	24 janv. 1920	Pas de contrat.			
Construction du quai	Ridout, Bay, Kenora, Ont., Dist. de Port Arthur et Kenora	26 janv. 1920	Pas de contrat.			
Construction du pont	Edmunston, N.-B.	17 fév. 1920	Pas de contrat.			
Reconstruction du quai	Little Current, Ont	27 fév. 1920	Pas de contrat.			
Certains métiers	Ottawa, Ont	2 mars 1920	Pas de contrat.			
Construction du quai à	Cowichan Bay, Dist. de Nanaimo, C.-B.	5 mars 1920	Pas de contrat.			
Construction du quai à	Lyall-Harbour	9 mars 1920	Pas de contrat.			
Renovation du quai à	Ile Moresby, Dist. de Nanaimo, C.-B.					
Prolongement du brise-lames	Thessalon, Dist. d'Algoma, Ont	17 mars 1920	Pas de contrat.			
Reconstruction et prolongement du quai et dragage du basin de radoub	Pt. Hood, Comté d'Inverness, N.-E.	27 mars 1920	Pas de contrat.			

ECHELLE DES JUSTES SALAIRES préparée pour le ministère des Chemins de fer et Canaux en 1919-20, faisant voir le nom de la localité intéressée, etc.

Installation d'enclenchement	Villeroy, Qué	10 avril 1919	Pas de contrat.			
Refaire et ériger une vieille travée avec poutre en plaques de fer sur le	Canal de Trent, Washago, Ont	11 avril 1920	27 août 1919	07¾c. la livre	XIX	1088
Reconstruction de l'entrée inférieure de la jetée, Ecluse n° 25.	Canal Galops, Ont	17 mai 1919	8 juillet 1919	Taux de l'échelle	XIX	968
Dragage dans la division du lac Riz, Ontario	Canal Trent, Ont	2juillet 1919	27 août 1919	$11 de l'heure	XIX	1088
Fourniture et livraison du sable pour la saison de 1919	Canal Welland, de haute-navigation, Ont	16 juin 1919	16 septembre 1919	63c. le yard carré	XIX	1236
Reconstruction et prolongement du quai sur le lac, niveau 17–18	Canal Cornwall, Ont	18 juillet 1919	19 septembre 1919	Taux de l'échelle	XIX	1236
Réparations à la chaussée	Canal Soulanges, Qué	1er août 1919	Pas de contrat.			
Amélioration de l'entrée supérieure de l'écluse n° 18	Canal Cornwall, Ont	1er août 1919	24 décembre 1919	Taux de l'échelle	XX	77
Amélioration de l'entrée suprême						
Reconstruction de la jetée nord à l'entrée supérieure	Farran's Point Canal, Ont	1er août 1919	26 septembre 1919	Taux de l'échelle	XIX	1236
Enfoncer des pilotis à languettes et à rainures en aval de la digue qui traverse la Grande-Rivière	Welland Canal, Dunnville, Ont	18 août 1919	3 décembre 1919	Taux de l'échelle	XX	77
Placer des ouvrages de protection sur le niveau le plus élevé entre	Thorold et Port Colborne sur le Canal Welland, Ont.	2 sept. 1919	Pas de contrat. Travail fait par les employés du canal.			
Construction d'une nouvelle écluse et digue en béton	Canal Trent, Bobcaygeon, Ont	5 sept. 1919	12 déc. 1919	Taux de l'échelle	XX	77
Réparations et reconstruction de l'élévateur à grain de l'Etat.	Port Colborne, Ont.	17 sept. 1919	21 octobre 1919	Coût plus le pourcentage	XIX	1344
Reconstruction de l'entrée est de la jetée	Port Maitland, Ont	8 oct. 1919	Pas de contrat.			
Fournir et poser de longues tuiles en plâtre armé sur les toits du bâtiment principal et de l'entrepôt de l'élévateur à grain du gouvernement	Port Colborne, Ont	6 déc. 1919	5 janvier 1920	$13,135 00	XX	17
Construction d'une digue en béton	Canal Trent, Lakefield, Ont	8 janv. 1920	3 mars 1920	Taux de l'échelle	XX	642

ÉCHELLE DES JUSTES SALAIRES préparée par le ministère de la Milice et de la Défense, en 1919-20, indiquant le nom de la localité intéressée, etc.

Métiers en construction	Toronto, Ont	23 mai 1919	Pas de contrat	A la journée.		
Restauration de la salle d'arme de St-Jean	St-Jean, N.-B	24 janv. 1920	Pas de contrat	Travail à la journée.		

ECHELLE DE JUSTES SALAIRES préparée pour le ministère de la Marine et des Pêcheries, 1919-20, faisant voir le nom de la localité intéressée, etc.

Nature de l'ouvrage.	Localité.	Date à laquelle l'échelle a été fournie par le ministère.	Date du contrat.	Montant du contrat.	Numéro de la *Gazette du Travail* dans lequel l'échelle a été publiée. Vol.	Page
Erection d'une tour pour sirène de brume, en béton armé, et logement, dans le voisinage de	Triple-Island, Passage Brown, C.-B	23 mai 1919	5 août 1919	$33,500 00		
Erection d'une tour pour sirène de brume	Passage Letite, comté de Charlotte, N.-B	23 mai 1919	26 juillet 1919	$ 3,470 00		
Logement en bois dans le voisinage de	Pictou-Bar, Comté de Pictou, N.-E	26 mai 1919	8 août 1919	$ 3,425 00		
Hangar d'emmagasinage sur l'emplacement du nouveau dépôt	Victoria, C.-B	22 juil. 1919	7 mai 1919	$ 3,937 00		
Tour pour sirène de brume	Ile-Guion, Comté de Cape-Breton, N.-E	12 juil. 1919	Pas de contrat.			
Erection et réparations des phares sur pilotis	Ile Walpole Rivière St-Claire, Ont	24 juil. 1919	29 septembre 1919	$ 765 00		
Erection d'une tour pour sirène de brume, dans le voisinage de	Ile-Otter, Ont	31 mars 1920	Pas de contrat	....	....	

ECHELLE PAR PROVINCES.—Tableau indiquant par province les échelles des salaires équitables préparées en 1919-20

Ministère du gouvernement	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Ile du Prince-Edouard	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan et Alberta	Colombie-Anglaise	Total
Travaux Publics	15	11	1	22	28	4	3	22	106
Chemins de fer et Canaux	......	......	......	2	14	......	......	......	16
Milice et Défense	......	1	......	......	1	......	......	......	2
Service naval	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Marine et Pêcheries	2	1	......	......	2	......	......	2	7
Intérieur	......	......	......	......	......	......	......	......	......
Total	17	13	1	24	45	4	3	24	131

TABLEAU des plaintes relatives aux justes salaires pour les travaux de l'Etat et manière dont elles ont été réglées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1920

Plainte reçue	Localité et travaux publics	Ministère impliqué	Sujet de l'enquête	Règlement
3 avril 1919	Kingston, Ont., Hôpital Sydenham.	Travaux publics......	Prétendue violation de l'entente relative aux justes salaires pour les charpentiers, les menuisiers, les plombiers et les poseurs d'appareils à vapeur.	L'enquête conduite par le ministère du Travail a établi que les plaintes étaient bien fondées et la question a été référée au ministère des Travaux publics. On a appris plus tard que l'on avait donné ordre de payer les taux courants du district.
10 avril 1919	District de Parry-Sound, Ont., Construction de chemin de fer.	Chemins de fer et Canaux.	On prétendait que les charpentiers ne recevaient pas l'échelle de salaire courante relativement à la construction de certaines voies ferrées.	Cette question a été portée à la connaissance du bureau d'administration des chemins de fer Canadiens Nationaux qui répondit que l'on payait les salaires courants du district aux charpentiers, mais que les plaignants n'effectuaient pas un travail régulier de charpenterie.
23 avril 1919	Evanston, N.-E., Construction de chemin de fer.	Chemins de fer et Canaux.	On prétendait qu'un charpentier ne recevait pas le salaire accepté par l'entrepreneur.	Cette question a été référée au ministère des Chemins de fer et Canaux, lequel déclara plus tard que l'enquête avait établi que cet ouvrier avait touché le salaire maximum payé pour le travail fait par lui.
23 avril 1919 14 mai 1919 2 juillet 1919	Ottawa, Ont., Edifices du Parlement	Travaux publics......	On a prétendu que le travail de sculpture sur bois pour l'ornementation était fait par des ouvriers venus de pays étrangers; que les salaires payés aux ingénieurs n'étaient pas conformes à la coutume de cette profession à Ottawa; les entrepreneurs ont aussi demandé qu'on leur remboursât le montant supplémentaire destiné à payer l'augmentation de salaires accordée.	Ces questions ont fait le sujet d'une enquête conduite par un fonctionnaire du ministère du Travail et des recommandations touchant cette question ont été envoyées au ministère des Travaux publics. On a revisé l'échelle des salaires et on a fait d'autres réajustements qui ont réglé toutes ces questions.
6 mai 1919 6 juin 1919 19 juillet 1919 9 août 1919	Lindsay, Ont., Québec, P.Q., Arsénal fédéral.	Milice et Défense......	Demande de la journée de huit heures au lieu de neuf heures à l'arsenal de Lindsay, et de la journée de neuf heures au lieu de dix heures à l'arsenal de Québec, sans réduction de salaires. Demande d'augmentation de salaires de la part des charpentiers et plaintes relatives aux conditions de travail à l'arsenal de Québec et au renvoi de certains mécaniciens.	Les fonctionnaires du ministère du Travail se sont rendus à ces endroits et leur enquête a établi que les demandes des employés étaient bien fondées. Le ministère du Travail a fait au ministère de la Milice et de la Défense des recommandations à l'effet de réduire les heures de travail tel que demandé, sans réduction de salaires et de satisfaire les réclamations individuelles de certains employés.
10 mai 1919 4 juin 1919 15 juillet 1919	St-John, N.-B., Baie Courtnay. Travaux de port.	Travaux publics......	On a prétendu que les entrepreneurs ne payaient pas l'échelle courante de salaires; que les forgerons, les mécaniciens, les réparateurs de wagons, les conducteurs de locomotives et les journaliers devaient travailler pendant des heures supplémentaires; injustice à l'égard des employés syndiqués et conditions de travail non satisfaisantes.	Un certain nombre de ces questions ont été référées au ministère desTravaux publics pour qu'il les règle, mais, dans la suite, un fonctionnaire de ce ministère s'est rendu à cet endroit et, à sa prière, on a demandé la nomination d'une commission de conciliation et d'enquête aux termes de la Loi d'Enquête sur les différends Industriels, 1907. Une commission a été nommée et les décisions de cette commission ont servi de base à une entente qui a réglé toutes ces questions.
12 mai 1919	St-Malo, P.Q., Construction de chemin de fer.	Chemins de fer et canaux.	On a prétendu qu'une trop basse échelle de salaires avait été payée à un ouvrier travaillant au posage de certaines voies ferrées.	Cette question a été portée à la connaissance du ministère des Chemins de fer et Canaux, duquel on apprit dans la suite que l'enquête avait établi que le salaire payé à cet ouvrier était conforme au salaire indiqué dans l'entente relative au genre de travail fait par lui.

30 mai 1919	Ile de Vancouver, C.-A., Construction de chemin de fer.	Chemins de fer et Canaux.	On a prétendu que l'on payait des salaires insuffisants aux ouvriers travaillant à la construction des ponts et des structures en fer.	La question a été référée au bureau d'administration des chemins de fer Canadiens Nationaux qui répondit que, bien que ce travail ne relevait pas de la juridiction immédiate de ce chemin de fer, la plainte ferait le sujet d'une enquête et que l'on prendrait toutes les mesures possibles pour effectuer un règlement satisfaisant.
16 juin 1919	Leaside, Ont., Station de tête de ligne.	Chemins de fer et Canaux.	On prétendait que les plombiers et les poseurs d'appareils à vapeur ne touchaient pas les salaires de l'échelle courante.	Cette question a été porté à la connaissance du ministère des Chemins de fer et Canaux de qui on apprit que des mesures avaient été prises en vue du paiement de l'augmentation des salaires.
4 juillet 1919	Halifax, N.-E., Hôpital militaire	Travaux publics.......	Plombiers et poseurs d'appareils à vapeur demandent l'échelle des salaires de l'union.	L'enquête faite par un fonctionnaire de la division des justes salaires du ministère du Travail a établi que cette demande n'était pas justifiée.
4 juillet 1919	Halifax, N.-E., Gare de chemin de fer.	Chemins de fer et Canaux.	On prétendait qu'une trop basse échelle de salaires était payée aux plombiers et aux poseurs d'appareils à vapeur; aussi que l'on demandait à ces hommes de travailler plus que les huit heures de travail déterminées dans l'entente.	L'enquête conduite par un fonctionnaire de la division des justes salaires a établi qu'il n'y avait eu aucune violation de contrat.
15 juillet 1919	Kingston, Ont., Collège Militaire Royal.	Travaux publics......	On prétendait que l'on payait aux charpentiers une échelle de salaires trop basse.	L'enquête conduite par un fonctionnaire du ministère du Travail a établi que cette plainte était bien fondée. On a fait part de cette constatation au ministère des Travaux publics et, dans la suite, on apprit que cette question avait été réglée.
2 août 1919	Mines de Sydney, N.-E., Contrat de chemin de fer.	Chemins de fer et Canaux.	On a prétendu que le travail de construction d'un nouveau trottoir en ciment conduisant à un réservoir d'eau sur un réseau des chemins de fer Canadiens Nationaux était fait pour un salaire moindre que celui déterminé dans l'échelle des justes salaires.	La question a été portée à la connaissance du ministère des Chemins de fer et Canaux. On apprit dans la suite que l'enquête avait établi que la plainte était injustifiée.
17 sept. 1919	Burlington, Ont., Mur de soutènement.	Travaux publics......	On prétendait que les entrepreneurs ne payaient aux différentes classes d'ouvriers les salaires de l'échelle courante.	L'enquête conduite par le ministère du Travail a établi que la plainte était bien fondée. La question a été référée au ministère des Travaux publics et un règlement satisfaisant a été effectué.
1er oct. 1919	Brandon, Man., Réfection des édifices.	Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.	On prétendait que les entrepreneurs payaient des salaires trop bas pour les travaux de reconstruction de vieux édifices.	La question a été portée à la connaissance du département de la Gendarmerie à Cheval. On répondit que bien que ce contrat ne contenait pas une échelle des justes salaires, on désirait payer les salaires courants et qu'un réajustement serait fait dans ce sens.
18 oct. 1919	St-Jean, N.-B., Ile La-Perdrix, campement de détention.	Travaux publics.......	On a prétendu qu'un charpentier n'avait pas touché le salaire courant pour le genre de travail qu'il a accompli.	La question a été portée à la connaissance du ministère des Travaux publics et on a réglé cette affaire.
20 oct. 1919	Halifax, N.-E., Travaux de l'Etat.	Travaux publics.......	On a prétendu que certains ingénieurs de marine au service de l'Etat touchaient un salaire plus bas que les salaires payés sur les navires au service des entreprises commerciales privées.	Cette question a été référée au ministère des Travaux publics qui a dans la suite, avons-nous appris, accordé augmentation de salaire.
4 nov. 1919	Hillandale, Sask., Waterloo, Ont., Contrat pour dépêches.	Postes................	On a prétendu que le contrat relatif au transport des dépêches ne comportait pas une rémunération juste et raisonnable.	Cette question à été référée au ministère des Postes qui nous fit connaître le mal-fondé de ces plaintes, puisque les contrats avaient été accordés à la suite de soumissions de la part de chacun des préposés au transport des dépêches.
26 nov. 1919	Brandon, Man., Travaux de l'Etat.	Agriculture...........	Prétendu non-paiement à un peintre du salaire mentionné dans le contrat.	Cette question a été soumise au ministère de l'Agriculture qui déclara que le travail accompli par cet ouvrier n'était pas de nature à exiger un salaire plus élevé que celui qui lui a été payé.

TABLEAU des plaintes relatives aux justes salaires pour les travaux de l'Etat et manière dont elles ont été réglées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1920—*Suite*.

Plainte reçue	Localité et travaux publics	Ministère impliqué	Sujet de l'enquête	Règlement
25 fév. 1920	Vancouver, C.-A. Travaux de l'Etat.	Chemins de fer et Canaux.	On a prétendu que l'on payait des salaires trop bas aux équipages des navires exploités par la Canadian Government Marine, Ltd., sur la côte du Pacifique.	L'enquête conduite par le ministère du Travail a établi que ces navires étaient exploités pour le compte des chemins de fer Canadiens Nationaux sous la direction du ministère des Chemins de fer et Canaux et la question a, de droit, été référée à ce dernier ministère qui nous fit connaître, dans la suite, que cette question avait été soumise à la division des chemins de fer Canadiens Nationaux qui déclara qu'aucun acte d'injustice volontaire n'avait été commis, mais que l'on prendrait toutes les mesures possibles pour effectuer un règlement satisfaisant.
6 mars 1920	Saskatoon, Sask., Bureaux de Chemins de fer et hangars à marchandises.	Chemins de fer et Canaux.	On a prétendu que les charpentiers ne touchaient les salaires courants.	La question a été référée au ministère des Chemins de fer et Canaux pour qu'il fasse une enquête et trouve une solution.

IV. —RAPPORT DU DIRECTEUR DES OPÉRATIONS HOUILLÈRES

Le deuxième rapport annuel du Directeur des opérations houillères dans ces parties de l'Alberta et du sud-est de la Colombie-Britannique comprises dans le district 18 de la «United Mine Workers of America» et se rapportant à la période s'étendant du 31 mars 1919 au 31 mars 1920 offre un intérêt tout particulier puisqu'il a trait à cette période durant laquelle de graves démêlés se sont développés entre la «United Mine Workers of America», les unions ouvrières organisées dont étaient membres depuis plusieurs années la plus grande partie des mineurs de ce district et la «One Big Union», cette nouvelle organisation établie au commencement de l'année dans l'ouest du Canada.

On se rappellera que la position de Directeur des opérations houillères a été créée par suite du malaise qui existait dans la zone d'abatage en question, état de chose qui s'est continué avec plus ou moins d'importance pendant les derniers mois de l'année 1916 et pendant tout l'hiver de 1916-17 pour se terminer par une grève monstre au printemps de 1917. Cette mesure a été adoptée aux termes de la Loi des Mesures de Guerre, et les règlements établis alors donnaient au Directeur des opérations houillères l'autorité nécessaire dans ce district pour surveiller et diriger les opérations houillères y compris la fixation de l'échelle des salaires et des conditions générales concernant le travail. Ce directeur était aussi revêtu de l'autorité voulue pour fixer les prix de la houille de manière à rembourser aux propriétaires de mines toute augmentation du coût de rendement. M. W. H. Armstrong, de Vancouver, à la prière du premier ministre du Canada, a accepté la position de Directeur des opérations houillères et est entré en fonctions le 22 juin 1917. Tous les travaux accomplis par le directeur jusqu'à la fin de l'exercice 1918-19 se trouvaient compris dans le dernier rapport annuel de ce département. Il faut signaler ici que M. F. E. Harrison, un des fonctionnaires de ce département s'occupant des justes salaires, a été nommé adjoint du Directeur des opérations houillères, position qu'il a remplie en plus de ses autres devoirs et dans laquelle il a rendu des services très précieux.

Il faut ajouter que l'état d'instabilité dans lequel se trouvaient les conditions industrielles dans le district à la fin de l'exercice a fait naître et se développer, tant chez les propriétaires de mines que chez les mineurs, l'idée que la position de directeur de cette région devait être continuée et maintenue, si possible, au delà de la date à laquelle elle devait naturellement disparaître, c'est-à-dire lorsque cesserait d'être en vigueur la Loi des Mesures de Guerre. Si l'on jette un coup d'œil au delà de la fin de l'exercice on peut dire qu'il est devenu bien évident que, pour des raisons d'ordre public aussi, il serait bien à désirer de maintenir dans ses fonctions le Directeur des opérations houillères, et c'est pourquoi, on a adopté une mesure continuant et étendant les pouvoirs et l'autorité de directeur jusqu'à «la fin de la prochaine session du Parlement»; cette mesure rendait aussi valides un certain nombre d'ordonnances émises par le directeur.

Au cours du mois d'avril 1919, des conférences eurent lieu entre les représentants de la «Western Coal Operators' Association» et la «United Mine Workers of America» du District 18, à la prière de cette dernière, dans le but de s'entendre pour maintenir en vigueur l'entente de 1917 jusqu'à ce que le Comité de Politique Internationale de l'union ait établi la base d'une nouvelle entente. La conférence conjointe a été tenue à Calgary le 9 avril. Le président Christophers, au nom des mineurs qu'il représentait, a bien établi le but de la conférence mais il a ajouté qu'avant d'étudier la question du prolongement du terme de l'entente il aimerait à avoir certaines explications

touchant l'échelle des salaires payés aux employés à l'extérieur de la mine dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Il a expliqué que la législature de cette province avait récemment adopté une loi mettant en vigueur la journée de huit heures de travail. Il a fait allusion à l'ordonnance n° 123 du Directeur des opérations houillères stipulant que l'échelle des salaires devant être payés, dans les cas où les heures de travail différeraient des heures indiquées dans le projet d'entente, seraient proportionnées aux heures de travail énumérées dans ladite entente; par exemple, lorsque les heures de travail déterminées sont de neuf heures et que la loi en a fait huit heures, l'échelle serait des huit-neuvièmes du nombre d'heures déterminées. M. Christophers déclara que cette ordonnance ne donnait pas satisfaction aux mineurs puisque, prétend-il, dans certains cas cette ordonnance a pour résultat de diminuer la puissance de gain des hommes, chose bien contraire à la politique de l'organisation internationale.

A une autre conférence tenue le 15 avril, le président Christophers a de nouveau déclaré que les mineurs s'opposaient à un réajustement aux termes de l'ordonnance n° 123, pour les classifications d'heures de travail suivantes: les préposés de ventilateurs, les porteurs d'eau, les chauffeurs de ventilateurs qui travaillaient autrefois onze heures par jour, les graisseurs de marteaux cassants et les graisseurs de wagonnets à bascules travaillant dix heures par jour. Le Directeur des opérations houillères a fait connaître à la conférence qu'il était prêt à modifier l'ordonnance n° 123 en y substituant une nouvelle ordonnance, n° 124, stipulant (1) que les taux actuels tels que décrits dans le projet d'entente pour une journée de huit heures de travail resteraient les mêmes, (2) que les taux actuels se rapportant à une journée de neuf heures de travail devraient s'appliquer à une journée de huit heures de travail,(3) que les taux actuels se rapportant à une journée de dix ou de onze heures de travail seraient réajustés en prenant pour base le salaire de neuf heures de travail pour une journée de huit heures. L'ordonnance ainsi modifiée ne fut pas approuvée par les représentants des mineurs, et le 25 avril le Comité de politique du district 18 demandait la nomination d'un comité composé de six membres dont deux seraient nommés par le Directeur des opérations houillères, deux par la «Western Coal Operators' Association» et deux par le district 18, U.M.W. of A., avec la mission de faire une enquête sur les conditions de travail et des échelles de salaires des employés de la «Crow's Nest Pass Coal Company» et de la «Corbin Coal Company» qui travaillaient autrefois dix et onze heures par jour.

Des conférences eurent lieu entre les représentants du Directeur des opérations houillères et ceux de l'union, mais le 2 mai, alors que l'on était en pleine négociation, les employés des mines Bankhead de la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien cessèrent tout travail. Les représentants de ces employés alléguèrent que quelques-uns des employés qui travaillaient autrefois dix et onze heures par jour recevaient actuellement un salaire basé sur le salaire de neuf heures pour une journée de huit heures de travail et ils demandèrent que ces employés reçussent pour la journée de huit heures de travail le même salaire qu'on leur payait autrefois pour dix et onze heures de travail. A une réunion générale des grévistes, on décida de retourner au travail immédiatement à la condition que le Directeur des opérations houillères consentit à faire une enquête sur l'ordonnance n° 124. Le Directeur promit d'étudier cette demande lors de son retour à Calgary. Le président Christophers le menaça cependant, le 6 mai, de réunir le jour suivant le Comité de politique dans le but de déclarer une grève générale s'il ne recevait l'assurance que l'enquête demandée serait bel et bien faite. Il a aussi avoué que si la grève était déclarée, l'union ferait éteindre tous les feux dans toutes les mines du district. Le Directeur des opérations houillières transmit la demande au ministre du Travail qui lui répondit par dépêche que toutes les parties en cause devaient nécessairement

reconnaître et accepter la dernière ordonnance du directeur si la surveillance du Gouvernement dans ce district n° 18 devait être de quelque utilité. Il assurait le Directeur que le gouvernement exigerait que l'on se conformât à ses ordonnances, autrement les unions devraient accepter la pleine responsabilité de toute action qui ne serait pas conforme à ces ordonnances.

Le 9 mai le Comité de politique du District n° 18 adopta une résolution demandant un vote sur la grève des mineurs du district. Le 19 mai une conférence fut tenue au bureau du directeur des opérations houillères à laquelle assistaient MM. W. H. Armstrong, F. E. Harrison et J. O. Jones, représentant du ministère du Travail; le président Christophers, le vice-président McFagan et le secrétaire Brown, du district n° 18, le représentant international Irvine et A. Suznar, membre du comité de politique. Le président Christophers se plaignit de l'application de l'ordonnance n° 124 relativement aux préposés de l'enlèvement des cendres, aux garçons d'écuries, aux nettoyeurs et aux graisseurs de wagonnets à bascule. Parlant des préposés de l'enlèvement de la cendre il fit remarquer que ces hommes devaient enlever les cendres accumulées depuis trois heures alors que personne n'était à la tâche. Quant aux garçons d'écuries à Michel, on prétendit que la compagnie employait cinq hommes là même où autrefois il n'y en avait que quatre, mais que la compagnie payait un moindre montant pour ces cinq employés que celui qu'elle payait lorsqu'il y en avait quatre. Pour ce qui est des nettoyeurs, on avança que l'échelle de leurs salaires, conformément à l'ordonnance n° 124, était de 52 cents l'heure au lieu de 42 cents comme autrefois et que cette augmentation de 10 cents l'heure donnait une réduction de 44½ cents par jour. L'échelle des salaires des chauffeurs de ventilateurs était portée de 47 cents à 55 cents l'heure. Le Directeur des opérations houillères soumit un rapport indiquant les modifications de l'échelle des salaires aux termes de l'ordonnance n° 124.

Le 20 mai plusieurs communications furent échangées entre le Directeur des opérations houillères et le président Christophers relativement à la demande d'investigation sur les conditions et les salaires aux mines, mais rien ne fut décidé et il y fut représenté que les hommes n'accepteraient pas les décisions de la commission s'il n'était fait complètement droit à toutes leurs demandes. La proposition de soumettre cette question au président international de l'union fut aussi rejetée par les hommes. Finalement, le directeur des opérations houillères reçut la communication suivante signée par le président et le secrétaire du district 18:—

> «Tous les membres de ce district ont, à une très forte majorité, rejeté l'ordonnance n° 124 émise par vous, ordonnance à l'effet de prolonger le terme de la présente entente. Comme il n'existe maintenant aucune entente entre votre département et le district et à moins que votre département ne prenne des mesures quelconques pour prolonger la durée de l'entente actuelle ou pour en faire une nouvelle, tous les ouvriers dans les mines ou aux environs des mines recevront l'ordre de suspendre tout travail à trois heures de l'après-midi le 25 mai. Cet ordre comprendra les ouvriers des classes suivantes: les mécaniciens, les chauffeurs, les préposés de ventilateurs, les préposés des pompes et les garçons d'écuries.

En réponse à cet avis le Directeur des opérations houillères fit remarquer que l'ordonnance n° 124 n'avait aucunement trait au prolongement du terme du projet d'entente, mais ne se rapportait qu'à la question des salaires pour les employés de l'extérieur; que l'ordonnance n° 116 prolongeant le terme du projet d'entente avait été émise à la demande des membres du district 18 et que les directeurs de ce district n'avaient apporté aucune objection à ce sujet. Il fit aussi remarquer que l'entente était encore en vigueur et que la menace de grève de tous les ouvriers constituait une contravention directe des dispositions

générales de l'entente. Une nouvelle menace de grève des employés tels que les mécaniciens, les chauffeurs, les préposés de ventilateurs, les préposés des pompes et les garçons d'écuries non seulement constituerait une contravention directe des dispositions générales de l'entente mais serait, de plus, une violation de l'article stipulant que, dans le cas d'une grève de mineurs, les mécaniciens, les chauffeurs et les préposés des pompes ne cesseraient pas de travailler afin de protéger entièrement les biens de la compagnie confiés à leur garde. Il renouvela l'offre qu'il avait faite de nommer une commission telle que demandé, à la condition que l'organisation des employés soit prête à accepter les décisions de cette commission. Le directeur déclara ensuite qu'il était bien prêt à recommander au ministre du Travail la nomination d'un comité pour faire une enquête sur les questions qui étaient la cause du différend et qu'aucun fonctionnaire attaché au bureau du directeur n'aurait quoi que ce soit à faire ou à dire dans cette enquête ou dans les décisions de ce comité, à la condition que les employés soient prêts à accepter les décisions de cette commission. Le président Christophers persista cependant à refuser d'accepter les décisions de cette commission et il donne des ordres pour qu'une grève générale se déclarât le 24, grève à laquelle devaient prendre part les mécaniciens, les chauffeurs, les préposés des pompes, les préposés de ventilateurs, les préposés des lampes et les garçons d'écuries. A cette date, environ 7,000 hommes employés dans 47 mines de charbon se mirent en grève dans le district 18. Vers le fin du mois de juin le secrétaire du district 18 se présenta chez le directeur des opérations houillères pour étudier la question d'une nouvelle entente pour cette zone d'abatage et aussi dans le but de mettre fin à cette grève.

Le directeur des opérations houillères envoya une dépêche télégraphique à M. J. L. Lewis, président suppléant de la «United Mine Workers of America,» lui demandant quelle attitude prendrait l'Union internationale touchant la question d'un nouveau contrat pour le district 18. A cette question on reçut la réponse suivante: «Le district 18 n'a jamais averti officiellement L'Union Internationale de la présente grève ni n'en a donné les raisons. Nous n'avons pris absolument aucune disposition à cet effet. L'union Internationale ne demande pas actuellement au Gouvernement du Dominion de s'occuper d'une nouvelle entente.» Le directeur des opérations houillères déclare au cours de ces négociations que les fonctionnaires qui dirigent le district 18 ont fait montre de sympathie à l'égard du mouvement de la One Big Uunion, et on demanda aux fonctionnaires du district 18 si, au cas ou une entente serait conclue, elle serait mise en pratique par la U.M.W. of A. ou par la «One Big Union,» A cette question on reçut la réponse suivante:—

> Le comité de politique a été nommé à la convention régulière de ce district dans le but de faire une nouvelle entente. Nous sommes prêts à faire une entente avec la «Western Coal Operators' Association» et nous sommes prêts, dans toute la mesure du possible, à respecter les termes de l'entente tant qu'elle sera en existence. Il faut, cependant qu'il soit bien clairement entendu que toute entente faite par nous devra être soumise, par voie de référendum, au vote des membres, et si l'entente ainsi convenue est ratifiée par les membres nous n'avons aucune raison de croire qu'elle ne sera pas respectée entièrement. Nous ne sommes ici qu'une partie et une parcelle de l'Union Internationale et c'est à ce titre que l'entente sera faite et respectée dans sa fin logique.

Le 7 juillet, le directeur des opérations houillères a envoyé la dépêche suivante au président suppléant Lewis:—

> Le Secrétaire du district 18 nous a avertis que le district fait encore partie de l'organisation internationale et qu'il est prêt à entrer en pourparlers relativement à une nouvelle entente avec la Western Coal Opera-

tors Association, en dépit du fait que les membres de ce district ont voté la cessation des relations avec l'Internationale. Le Comité de Politique du district 18 a refusé d'accepter un prolongement de la durée de la présente entente suivant la politique de leur Union Internationale. Si nous faisons une une nouvelle entente, quelle assurance peut nous fournir l'Internationale sur le respect que l'on fera de sa mise en pratique par suite du fait que les durecteurs actuels ont déclaré la grève sans votre consentement?

Le 16 juillet, le Directeur des opérations houillères fut averti que le Comité Exécutif de l'Internationale des United Mine Workers of America avait autorisé l'envoi de trois membres de ce comité en Canada dans le but d'essayer de rétablir la situation dans le district 18. La commission était revêtue de l'autorité absolue et complète pour mettre en vigueur toute politique qu'elle jugerait nécessaire. La Commission Internationale arriva à Calgary le 25 juillet, et trois jours plus tard fit connaître au directeur des opérations houillères que la charte du district 18 avait été révoquée et que les directeurs de ce district avaient été relevés de leurs fonctions. Elle déclarait de plus que l'on ferait immédiatement tous les efforts possibles pour réorganiser cette zone d'abatage sous la juridiction des United Mine Workers of America et que les membres de la Commission se chargeraient du contrôle des affaires de l'organisation dans ce territoire.

Le Directeur des opérations houillères fut averti que la commission était en mesure de recommander aux mineurs de retourner au travail aux conditions suivantes:—

(1) Acceptation de la présente entente et de toutes les ordonnances du Directeur des opérations houillères jusqu'à date.

(2) Aucun employé sous la juridiction des United Mine Workers of America ne sera en faveur.

(3) Que les négociations en vue d'une nouvelle entente seront reprises dès que la Convention Internationale des United Mine Workers of America se sera réunie et aura arrêté une politique. Ce territoire devra jouir des mêmes privilèges que ceux accordés aux districts de l'extérieur affiliés à L'union Internationale des United Mine Workers of America pour la négociation de nouveaux contrats.

(4) Que la politique de non suspension de l'organisation internationale sera en vigueur et en force pendant toute la durée des négociations.

Le 6 août, une conférence conjointe réunit les membres de la Commission Internationale des United Mine Workers of America et les représentants de la Western Coal Operator's Association. Le président de la commission demanda à tous les propriétaires de mines de coopérer généreusement à l'effort commun tendant à la reprise du travail. Le 14 août le directeur des opérations houillères rendit publique la déclaration suivante:—

Le but de la One Big Union, tel qu'indiqué par sa constitution publiée à la convention tenue à Calgary au mois de juin, est clairement en contravention des dispositions du code criminel qui déclare que c'est une offense d'appartenir à toute organisation qui recommande le recours à la force, à la confiscation des biens sans compensation et le renversement de la forme de gouvernement constituée.

Etant donné que les directeurs de la One Big Union ont à diverses reprises ouvertement recommandé le recours à ces méthodes illégales, et parce que cette union n'est pas reconnue par l'organisation internationale du travail, ces ouvriers et leurs organisations ne peuvent pas être reconnus ni tolérés. La Mine Operators' Association et les United Mine Workers Organisation s'accordent parfaitement sur ce point et leurs décisions sont pleinement approuvées par M. W. H. Armstrong, Directeur du combustible, au nom du ministère fédéral du Travail et avec son approbaton.

Nous avons adopté une entente aux termes de laquelle les mines privées seront ouvertes sur l'ordre du Directeur du combustible, et ces ordres seront émis dès que les propriétaires de mines et les représentants des Unites Mines Workers of America seront en état d'exploiter ces mines conformément aux termes de l'entente qui existe actuellement entre les propriétaires et cette organisation, et conformément aussi à toutes les ordonnances émises par le Directeur des opérations houillères et encore en vigueur, y compris l'ordonnance n° 124 du mois d'avril 1919, de même que les droits y définis en vue du règlement et de la solution des différends. Le retour au travail dans toutes les mines dépend donc maintenant des hommes eux-mêmes qui sont assurés de l'échelle des salaires et des conditions de travail stipulées dans l'entente existante et dans l'ordonnance n° 124 qui donne aux employés à l'extérieur le salaire d'une journée de neuf heures pour huit heures de travail, et aussi dans l'ordonnance n° 126 qui a trait à la nouvelle entente.

Nous avons émis aujourd'hui des ordres pour la ré-ouverture de seize mines dans le district 18.

Conformément à cette déclaration, l'ordonnance n° 128 a été émise par le Directeur des opérations houillères annonçant qu'il avait reçu avis du bureau central de l'Internationale des United Mine Workers of America que la charte du district 18 avait été révoquée et que cette zone d'abatage avait été confiée à l'administration d'une commission spéciale. Les employés des seize mines énumérées dans l'ordonnance ont reçu ordre de retourner au travail aux conditions suivantes:—

(1) Acceptation du projet d'entente et de toutes les ordonnances à date.

(2) Les négociations en vue d'une nouvelle entente seront reprises dès que la Convention Internationale des United Mine Workers of America se sera réunie et aura arrêté une politique. Ce territoire jouira des mêmes privilèges accordés aux districts de l'extérieur affiliés à l'Union Internationale des United Mine Workers of America concernant des négociations en vue de nouveaux contrats.

(3) Que la politique de non-suspension de l'organisation internationale sera en force et en vigueur pendant toute la durée des négociations.

Après l'émission de cette ordonnance, pratiquement toutes les mines du districts furent réouvertes. Après la reprise des travaux un certain nombre de plaintes de prétendues injustices furent envoyées au Directeur des opérations houillères. Vingt-huit de ces cas ont fait l'objet d'une enquête aux mines en cause et 20 hommes ont repris leurs fonctions.

Dans le district 18, tout fut calme jusqu'au commencement du mois de novembre alors que les partisans de la One Big Union se remirent à faire de la propagande avec beaucoup de zèle. Le 15 novembre une conférence conjointe réunit les propriétaires et les représentants des mineurs et à cette conférence ces derniers demandèrent que l'on rétablit le régime des ateliers fermés. On n'en vint cependant à aucune entente et le 26 novembre, le président de la Commission Internationale des United Mine Workers of America écrivit au Directeur des opérations houillères une lettre dont voici quelques passages:—

Par suite du mécontentement qui existe dans l'industrie minière du district 18 depuis la récente grève des mineurs d'ici, et par suite de la négligence des mineurs à profiter de la liste de retenue que nous donne le contrat des ateliers libres et qui a eu pour résultat de faire diminuer considérablement le nombre de nos membres à un point que cela compromet sérieusement la continuation efficace du projet d'entente ou de l'acceptation, de la négociation et la formation d'un nouveau contrat.

Maintenant, lorsque nous eûmes étudié la situation très minutieusement à notre point de vue et en notre qualité de représentants

de l'organisation internationale des United Mine Workers of America, nous avons cru opportun, afin de prévenir la fermeture possible d'une grande partie de cette industrie à la suite des demandes exagérées faites par certains meneurs qui paradent dans nos rues sous différents titres, de demander qu'une réunion des Coal Operator's Association soit tenue à Calgary le 15 novembre dans le but d'étudier la demande suivante: que l'on retienne ce montant à tous les houilleurs de fond et de surface éligibles à faire partie des United Mine Workers of America et que cette retenue soit remise au bureau du district ici, à Calgary, par les représentants des compagnies d'exploitation houillère, puisque c'est la seule méthode possible nous permettant d'empêcher que ces argents dus au district et aux organisations internationales soient employés par les hommes de l'endroit à propager les idées de la «One Big Union.»

Tout en admettant que cette tactique puisse, dans une certaine mesure, nuire au projet d'entente, nous avons cependant la conviction que c'est la seule solution à donner à une mauvaise situation.

Lors de la réunion qui eut lieu à la date indiquée nous n'avons pas réussi à rédiger une entente satisfaisante et nous avons dû ajourner au 19, date à laquelle nous n'avons pas été plus heureux pour enfin ajourner encore au 20..... Nous regrettons sincèrement que les exploiteurs de mines et les représentants des employés de mines n'aient pu réussir à trouver une solution à tout ce problème et nous devons soumettre toute cette question à votre bureau pour qu'elle y soit étudiée.

De ce que nous avons pu contrôler, il découle que les exploiteurs tardent quelque peu à donner effet à notre demande de voir tout cela aboutir à la fermeture d'un grand nombre de mines, et nous croyons qu'une ordonnance émise par votre bureau conformément aux termes de notre demande serait bien mieux respectée et mise en pratique que toutes les ententes que nous pourrions adopter nous-mêmes.

Le 10 décembre une conférence conjointe réunit à Calgary les représentants de la Western Coal Operators' Association et les United Mine Workers of America, district 18, à laquelle conférence ces derniers demandèrent une augmentation de 14 pour 100 des salaires et le régime des ateliers fermés. Les négociations furent continuées jusqu'au 18, date de l'arrivée de l'honorable G.D. Robertson, ministre du Travail. A la suite d'autres conférences, une entente mutuelle fut acceptée par les propriétaires et les employés. Ce contrat fut confirmé par une ordonnance du Directeur des opérations houillères dont voici la teneur:—

Sujet à l'approbation du Directeur des opérations houillères, sous forme d'ordonnance, nous, soussignés, acceptons l'entente temporaire suivante adoptée par la Western Coal Operators' Associations of Canada et les Unites Mines Workers of America par leurs représentants.

(1) Il est par les présentes entendu qu'à partir du 11 décembre tous les membres des United Mine Workers of America ou tous ceux qui dans la suite deviendront membres de cette organisation et qui sont employés à titre de houilleurs de fond ou de surface par des membres de la Western Coal Operators' Association toucheront une augmentation de 14 pour 100, cette augmentation affectant les salaires et les bonis maintenant payés à toutes les catégories d'employés dans ces mines. Cette augmentation restera temporairement en vigueur pendant toute la durée de l'enquête et des négociations faites dans le moment, relativement aux conditions minières et aux salaires dans toutes les zones de concurrence des Etats-Unis.

(2) Il est entendu que lorsque les négociations seront terminées dans les zones de concurrence des Etats-Unis, que des représentants de la

Western Coal Operators' Association et des United Mine Workers of America seront choisis par chaque organisation et se réuniront à Calgary pour arrêter et négocier une entente en vigueur pendant la période de temps que fixeront les représentants de ces deux associations et sanctionnée par le Directeur des Opérations houillères. Les résultats de l'investigation et des négociations faites aux Etats-Unis seront étudiés lorsqu'il s'agira d'arrêter une base d'entente.

(3) Il est de plus entendu que ce contrat est fait et passé pour servir seulement aux membres des United Mine Workers of America et aux membres de la Western Coal Operators' Association of Canada. Tous les houilleurs de fond et de surface qui sont éligibles à devenir membres des United Mine Workers of America doivent faire partie de cette organisation et consentir à signaler la liste de retenue pour tout les dus, les répartitions, et les amendes, et les directeurs des mines s'engagent à faire parvenir ces sommes ainsi déduites au secrétaire suppléant du district ou à toute autre personnes par lui désignée.

Remarque.—L'article qui précède sera mis en vigueur dès que les directeurs des United Mine Workers of America accepteront ces vues dans chaque localité et coopéreront avec les patrons pour en arrêter les détails.

(4) Il est entendu qu'aucun homme ne sera employé ou ne pourra continuer d'être à l'emploi de la compagnie à moins qu'il ne consente à se conformer aux conditions qui précèdent.

(5) La paie rétroactive due aux mineurs en vertu de cette entente pour la première période de paie du mois de décembre sera payée en deux versements égaux à chacun des deux jours de paie du mois de janvier.

(6) Rien dans la présente entente ne doit empêcher l'une ou l'autre des parties de demander le règlement de toute question qui pourrait lui paraître injuste lorsqu'aura lieu la conférence dont il est parlé dans l'article 2.

Remarque.—Les représentants des United Mine Workers of America demande instamment que l'on insère une clause stipulant que l'on acceptera la solution de ce problème aux Etats-Unis comme base des négociations en vue d'une nouvelle entente. Puisqu'il est impossible de s'entendre sur cette question, elle est référée au Directeur des Opérations houillères qui fera connaître sa décision lorsque la nouvelle entente sera mise à l'étude.

Le présent rapport du Directeur des opérations houillères nous met sous les yeux un état indiquant les échelles des salaires payés dans le district 18 du 1er décembre 1917 au 31 décembre 1919, y compris les augmentations de salaires accordées en vertu de cette nouvelle entente.

Le 3 janvier 1920, le Directeur des opérations houillères a reçu une lettre venant du secrétaire du district n° 1, de la division des mines de la One Big Union, déclarant que le Comité exécutif du district n° 1 recommandait à tous les houilleurs de tous les sous-districts: (1) Que l'augmentation de 14 pour 100 mentionnée dans l'ordonnance n° 141 soit acceptée à titre de mesure temporaire. (2) Que pour aucune considération l'article 3 de ladite ordonnance rendant obligatoire la signature de la liste de retenue des United Mine Workers of America, ne soit acceptée. (3) Que, s'il arrivait qu'un patron quelconque causât effectivement un lock-out parce que l'on ne se serait pas conformé à cet article, tous les membres du district devraient prendre les mesures jugées alors nécessaires pour appuyer cette partie des membres ainsi injustement en défaveur.

En réponse, le Directeur des opérations houillères déclara que, par suite de la politique de la One Big Union qui, non seulement se limitait à répudier les ententes faites mais encore à s'abstenir d'accepter aucune responsabilité contractuelle, il était impossible de reconnaître cette union.

«Les raisons qui nous ont portés à négocier toute cette affaire avec les United Mine Workers of America, fit remarquer le directeur, sont que cette organisation est prête à se constituer partie à un contrat et à en observer les dispositions tant que le dit contrat sera en vigueur.»

La One Big Union a continué ses efforts en vue de s'assurer le contrôle des houilleurs de cette zone d'abatage et, comme résultat, au cours du mois de janvier, elle fut la cause de la cessation des travaux aux mines de la Mountain Park Coal Company et dans une ou deux autres mines de moindre importance dans le district 18. A la suite d'une discussion assez prolongée il fut finalement décidé que, dès que les United Mine Workers of America pourraient organiser partiellement une mine individuelle quelconque comptant un nombre suffisant d'hommes pour l'exploiter, le régime des ateliers fermés serait mis en vigueur. Le 20 février le Directeur des opérations houillères reçut une lettre du président du district n° 1, division des mines de la One Big Union, manifestant le désir des membres de faire des démarches pour la négociation d'un contrat avec les patrons du district et demandant la reconnaissance de la One Big Union. Cette demande fut encore refusée par le Directeur en invoquant le fait que la constitution même de la One Big Union stipulait le contrôle central, et une autorité qui permettait à un corps central de déclancher une grève à sa guise, répudiant du même coup les contrats existants.

Les menées de la *One Big Union* durant le mois de mars furent la cause de la cessation des travaux aux mines de quatre compagnies. Ces grèves affectèrent considérablement le rendement du charbon bitumineux pendant un certain temps, mais les employés de ces mines graduellement revinrent à leur travail et la production repris son état normal. Durant la période que résume ce rapport, 58 grèves de mineurs de surface se sont produites dans le district affectant 10,000 mineurs et causant des pertes évaluées à 502,405 journées de travail. Toutes ces grèves, à l'exception de trois, ont été causées par les menées de la *One Big Union* et ont eu pour résultat une perte en salaires de plus de $2,500,000. Une liste de ces grèves se trouve comprise dans ce rapport indiquant dans chaque cas la date du commencement de la grève, la date du règlement, le nombre de jours qu'a duré la grève, le nombre de grévistes en cause, le nombre total de journées de travail perdues et la cause de chacune de ces grèves.

Du 31 mars 1919 au 31 mars 1920, 79 différends ont été soumis au Directeur des opérations houillères aux termes du contrat. De ce nombre, 15 décisions ont été rendues en faveur des patrons, 17 en faveur des employés, on a accepté 19 compromis, et 28 cas ont été retirés.

Le rapport du Directeur contient un état indiquant le gain moyen des mineurs sous contrat dans les principales mines du district 18 du 1er juillet 1917 au 31 mars 1920. Au mois de juillet 1917, le gain moyen atteignait $5.69 par jour. Ce chiffre a été porté à $9.01 au mois de février 1920 pour diminuer légèrement jusqu'à $8.93 en mars 1920. Un tableau indique le gain du salaire quotidien d'un homme dans le district 18 et des hommes des catégories semblables dans les zones d'abatage du Montana et de Washington. Il fut entendu que cette entente serait maintenue en vigueur jusqu'à la conclusion des négociations entre les patrons et les houilleurs des charbonnages de la zone centrale des Etats-Unis alors que, sans aucun doute, on entreprendra des négociations pour l'adoption d'un nouveau contrat dans cette zone. Le rapport conclut en ces termes: «Au cours de la dernière année, les relations

entre les exploiteurs de houillères et leurs employés ont été améliorées et, sans l'influence de la *One Big Union* dans ce district, le nombre de grèves aux mines aurait été insignifiant. Nous avons tout lieu de croire qu'au cours des six mois qui vont suivre nous constaterons une augmentation sensible dans le rendement du combustible de même que de l'emploi continu pour les employés des houillères du district dix-huit.»

V. RESUMÉ DES GRÈVES DURANT L'ANNÉE

Les chapitres du présent rapport ayant trait au travail de conciliation du ministère et établissant les procédures prises au cours de l'année aux termes de la Loi d'enquête sur les différends industriels, 1907, étudient à différents points de vue un grand nombre de différends industriels qui se sont produits durant l'année et dont un grand nombre cependant, bien qu'appelés à bon droit «différends» n'ont pas amené de grève, soit parce qu'on a eu recours aux dispositions de la Loi d'enquête sur les différends industriels, soit parce que les grèves ont été évitées grâce aux efforts du ministère. Il y a encore un nombre considérable de grèves, en grande partie de peu d'importance, qui ont été portées à la connaissance du ministère surtout au point de vue statistique.

Comme les lecteurs de ces rapports le savent, le ministère du Travail a été établi en 1900 et a commencé alors à tenir des archives des grèves et des lockouts, archives qui, d'années en années sont devenues d'une valeur très importante au point de vue de l'histoire de l'industrie. Les renseignements recueillis sur ce sujet sont imprimés chaque mois dans les pages de la *Gazette du Travail* et résumés sous forme d'un état annuel pour l'année civile aussi imprimé dans la *Gazette du Canada.* Les chiffres sont donnés pour l'année civile plutôt que pour l'exercice d'avril à avril, parce que de cette manière on peut plus facilement établir une comparaison entre ces chiffres et les statistiques relatives aux mêmes sujets recueillies dans les autres pays qui s'en tiennent eux aussi à l'année civile. Les chiffres publiés ici comprennent toutes les grèves dont le ministère a connaissance, et les méthodes suivies pour recuillir ces renseignements écartent pratiquement tout possibilité de faire des omissions importantes. Quant aux chiffres donnés relativement à la durée des grèves, aux nombres d'employés en cause, etc., il est impossible d'obtenir toujours les renseignements exacts, mais les calculs estimatifs donnés dans ces cas sont des chiffres approximatifs préparés avec soin et basés sur l'expérience de fonctionnaires devenus de véritables experts en ces matières.

Les chiffres du ministère comprennent les lockouts aussi bien que les grèves, mais un lockout ou un état de choses dans le domaine industriel qui constitue clairement un lockout ne compte guère au Canada.

Il y a eu 298 grèves et lockouts au Canada dans l'année civile 1919. Sur ce nombre, huit ont été reportés de 1918, ce qui donne un total net de 290 grèves commencées en 1919. Le nombre des employés affectés par les 290 différends a été 138,988, et le nombre des patrons 1,913. La perte totale de temps a été estimée à 3,942,189 jours ouvrables (établie en multipliant le nombre de jours ouvrables où l'industrie a chômé par le nombre d'employés affectés par le différend—).

Une grève ou un lockout, compté comme tel par le ministère du travail, est une cessation du travail affectant six employés ou plus et ne durant pas moins de quarante-huit heures. A moins qu'un différend ne corresponde à cette définition, il n'est pas classé comme grève ou lockout, et n'est pas inclus dans les statistiques publiées officiellement, bien qu'il soit enregistré pour les fins du ministère. En omettant ces petites ou courtes grèves figurant dans le rapport du ministère, ce dernier est conforme à la pratique de la plupart des autres pays tenant un mémoire de ces faits. Il y a eu, en 1919, 41 de ces différends, affectant 5,099 employés et causant une perte de 4,091 jours ouvrables.

Il y a eu plusieurs grèves prolongées qui ont contribué considérablement à la perte totale de temps. De ce nombre ont été: (1) la grève générale de solida-

rité à Winnipeg, du 15 mai au 26 juin, affectant 22,860 employés et causant une perte de temps de 924,562 jours ouvrables; (2) la grève des mineurs de houille du District 18, du 24 mai à la fin d'août, affectant 6,266 employés et causant une perte de 462,879 jours ouvrables; (3) la grève générale de solidarité à Amherst, N.-E., du 19 mai au 16 juin, affectant 771 employés et causant une perte de 17,466 jours ouvrables; (4) la grève des mineurs de Kirkland Lake, Ontario, du 12 juin au 16 octobre, affectant 525 employés et causant une perte de 56,175 jours ouvrables; et (5) la grève des ouvriers du bâtiment à Montréal, du 2 septembre au 24 novembre, affectant 2,000 employés et causant une perte de 113,000 jours ouvrables.

La grève de Winnipeg, cependant, a eu pour résultat une perte considérable de temps hors de ses limites locales. Elle s'est étendue sous forme de grèves de solidarité, à d'autres villes de l'Ouest. Le nombre des employés et la perte de temps en jours ouvrables dans ces autres villes, résultant de la grève de Winnipeg, ont été à peu près 18,430 et 230.130 respectivement. Ainsi, la grève de Winnipeg et de ses ramifications ont affecté un nombre total de 41,290 employés et causé une perte de temps de 1,154,692 jours ouvrables, soit, en chiffres ronds, à peu près le tiers du total des grèves du Canada.

Dans à peu près 90 pour 100 des grèves, il n'y avait pas plus de 1,000 employés affectés, et dans à peu près 34 pour 100 des grèves pas plus de 50 patrons n'étaient affectés. Quant à la durée, 44 pour 100 des grèves ont été en existence dix jours et moins; 55 pour 100 ont duré moins de 15 jours, et à peu près 20 pour 100 ont duré plus de 30 jours. Quinze grèves n'étaient pas terminées à la fin de l'année.

Si on les classe par provinces, l'Ontario a eu plus de grèves que n'importe quelle autre province, avec à peu près 39 pour 100 du total. La province de Québec est venue au second rang, avec à peu près 27, et la Colombie-Britannique au troisième avec à peu près 14 pour 100. La plus grande perte de temps, cependant, s'est produite dans le Manitoba, où 1,045,660 jours ouvrables, soit un peu plus de 26 pour 100 du total, ont été perdus par suite des grèves. Cela fut le fruit de la grève de Winnipeg. Dans l'Ontario la perte de temps a été de 26 pour 100 du total, tandis que dans le Québec elle a été à peu près 22 pour 100 du total.

La classe d'industrie la plus affectée en 1919 a été celle des métaux, machines et moyens de transport, dans laquelle il y a eu 45 grèves, affectant 70,268 employés et causant une perte de temps de 1,993,704 jours ouvrables. Il convient cependant d'observer que ces chiffres relatifs au groupe des métaux comprennent tous les métiers et la perte de temps de la grève générale de sympathie pour la grève des ouvriers métallurgistes de Winnipeg. Quarante grèves, affectant 10,779 employés et causant une perte de 287,146 jours ouvrables, ont eu lieu dans le groupe du bâtiment et de la construction. Vingt grèves, affectant 12,196 employés et causant une perte de 714,340 jours ouvrables, ont eu lieu dans le groupe des mines, hauts fourneaux, carrières et produits de l'argile. Ces trois groupes industriels ont subi la plus forte perte de temps par suite de grèves.

Si on les classe par causes, 223 des 298 grèves rapportées avaient trait aux salaires. De ce nombre, 75 avaient pour seul objet une augmentation des salaires; 99, une augmentation des salaires et une réduction des heures de travail, 41 une augmentation des salaires et autres changements, et 8 ont eu pour cause une réduction de salaires. Douze grèves et lockouts avaient trait à la reconnaissance de l'union, ou ont eu lieu pour protester contre l'emploi de non-unionistes. Il y a eu seize grèves de solidarité.

Le dossier établit que 157 grèves se sont terminées en faveur des employés et 88 en faveurs des patrons; 23 ont été l'objet de compromis, tandis que dans 30 cas le résultat a été incertain ou les grèves n'ont pas pris fin.

Quant aux méthodes de règlement, 154 grèves ont pris fin comme résultat de négociations directes entre les parties au différend, 41 se sont terminées grâce aux efforts de la conciliation ou de la médiation (principalement du ministère du travail), 7 par arbitrage, et 5 par le fonctionnement de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels. Dans 31 grèves, les employés ont repris l'ouvrage aux conditions de leurs patrons, et dans 28 grèves les grévistes ont été remplacés.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de grèves et de lockouts pour chaque année de la période qui va de 1901 à 1919. C'est en 1919 que le nombre de grèves a atteint le chiffre le plus élevée par suite de la grève général de Winnipeg commencée au mois de mai. Les chiffres pour l'année 1919 égalent presque le double du nombre de grèves pour l'année qui vient en deuxième lieu sur la liste au point de vue de la perte de temps par suite de grèves, l'année 1911 alors que le nombre considérable de grèves était dû à la grève prolongée des charbonniers dans l'ouest du Canada. L'année la moins chargée, tant au point de vue du nombre de grèves qu'au point de vue de la perte de temps, est l'année 1915, la deuxième année de la guerre. On peut ajouter que la présente année civile nous permet de prévoir, au moment de la préparation de ce rapport, qu'elle fera partie de la classe moyenne au point de vue de l'importance des différends si l'on en juge par le nombre de jours ouvrables perdus jusqu'ici. Au 30 juin, les chiffres étaient les suivants:—Nombre de différends, 195; nombre d'employeurs inpliqués, 746; nombre d'employés impliqués, 35,005; perte de temps en jours ouvrables, 523,526.

Ci-suit un tableau des grèves et des lockouts pour chaque année de la période 1901-19:—

Année	Nombre de différends		Différends en existence dans l'année		
	En existence dans l'année	Commencées dans l'année	Patrons impliqués	Employés impliqués	Perte de temps en jours ouvrables
1901	104	104	273	28,086	632,311
1902	121	121	420	12,264	120,940
1903	146	146	927	50,041	1,226,500
1904	99	99	575	16,482	265,004
1905	89	88	437	12,223	217,244
1906	141	141	1,015	26,050	359,797
1907	149	144	825	36,624	621,962
1908	68	65	175	25,293	708,285
1909	69	69	397	17,332	871,845
1910	84	82	1,335	21,280	718,635
1911	99	96	475	30,094	2,046,650
1912	150	148	989	40,511	1,099,208
1913	113	106	1,015	39,536	1,287,678
1914	44	40	205	8,678	430,054
1915	43	38	96	9,140	106,249
1916	75	74	271	21,157	208,277
1917	148	141	714	48,329	1,134,970
1918	196	191	766	68,489	763,241
1919	298	290	1,913	138,988	3,942,189
Total	2,236	2,183	12,823	650,597	16,761,039

On trouvera aux pages introductives de ce rapport des chiffres et des commentaires touchant l'importance des grèves dans les pays étrangers.

VI.—GAZETTE DU TRAVAIL

La *Gazette du Travail* a été publiée chaque mois en anglais et en français, et, si l'on en juge par l'augmentation constante des citations que les publications officielles et autres de ce pays et de l'étranger ont empruntées à ses pages, il semble bien que la *Gazette du Travail* soit maintenant reconnue comme source très autorisée de renseignements touchant les questions industrielles. Outre le fait que la *Gazette du Travail* sert de publication officielle à la consignation des procédures prises aux termes de la Loi d'enquête sur les différends industriels, 1907, on touve encore dans ses colonnes des rapports complets ou sommaires des travaux des commissions officielles les plus importantes qui s'occupent de toutes les questions relatives au travail en Canada, dans le Royaume-Uni et dans les autres pays; des rapports des organisations ouvrières et de toutes les autres organisations qui étudient les questions industrielles. La *Gazette du Travail* recueille aussi et compile, dans le but de tenir ses lecteurs parfaitement au fait, tous les renseignements possibles sur des questions telles que les différends industriels, les ententes, les fluctuations des emplois, les variations des prix de gros et de détail, les accidents fatals dans l'industrie et les mesures préventives des accidents, les décisions légales les plus importantes touchant la question du travail, et la législation adoptée par le gouvernement fédéral et les législatures provinciales en matière de salaire, des heures de travail, la compensation aux ouvriers et les conditions industrielles en général. Pour que ces renseignements soient aussi complets et aussi exacts que possible en tout ce qui a trait au Canada, le ministère maintient des correspondants dans environ soixante centres industriels du pays.

Dans le travail de préparation du volume XIX de la *Gazette du Travail* pour l'année civile 1919, on s'est efforcé de condenser toute la matière sous une forme aussi brève que possible dans le but de faciliter le travail de consultation et de pratiquer l'économie par la réduction du volume.

Les questions étudiées dans la *Gazette du Travail* étant nécessairement, pour la plus grande partie, d'une nature spéciale et cette publication ayant un caractère officiel, il s'en suit que les articles qu'elle contient sont souvent l'objet de citations. Lorsque la publication qui fait cette citation est une feuille reconnue, de réputation établie, elle en donne généralement tout le crédit à la *Gazette du Travail* et la liste qui suit contient les noms des journaux qui, au cours de l'année ont reproduit dans leurs colonnes, en tout ou en partie, des articles parus dans la *Gazette du Travail.* Cette liste est loin d'être complète et elle ne comprend pas, sans doute, les mentions que l'on fait de la *Gazette du Travail* ou des statistiques mensuels des prix, etc.:—

Welland Telegram,
Vancouver World,
Windsor Star,
Kitchener News Record,
Toronto World,
Montreal Gazette,
Edmonton Journal,
Toronto Mail and Empire,
Quebec Telegraph,
Winnipeg Telegram,
Industrial News Survey,
Winnipeg Tribune,
Ottawa Citizen,
Christian Guardian,
Queensland Industrial Gazette,
Economic World,
Canadian Mining Journal,
American Labour Review,
Canada Lumberman,
Halifax Chronicle,
Canadian Railroader,
Industrial League and Council Journal,
Personnel,
British Labour Gazette.

VII. STATISTIQUES DES PRIX ET DES SALAIRES

On a continué la compilation des statistiques des prix et du coût de la vie en s'en tenant toujours aux grandes lignes établies dès les débuts en 1910, mais on a amélioré considérablement certaines sections des cadres de ce travail. On a recueilli dans près de soixante centres du Canada, dont la population est de 10,000 habitants ou plus, des statistiques sur les prix de détail des denrées principales et du combustible de même que des loyers. Le nombre de produits alimentaires et combustibles pour lesquels nous avons obtenu des cotes a été porté de 35, chiffre de la première liste, en 1910, à plus de 100. On a fait une enquête spéciale sur le loyer des logements, particulièrement des logements habités par la classe ouvrière dans ces cités. Nous avons à cette fin recueilli des détails sur l'accommodation et le loyer d'environ 10,000 logements ouvriers types. Cette enquête a été faite par les fonctionnaires du ministère et les représentants de l'endroit, les correspondants de la *Gazette du Travail* dans chacun de ces centres. On a aussi fait une enquête spéciale sur les prix de détail des vêtements, des bottines, etc., et les marchands dans les différentes cités se sont donné beaucoup de peine pour nous fournir un grand nombre de renseignements très précieux sur les variations des prix des vêtements depuis la déclaration de la guerre.

Le but de ce développement du travail des statistiques des prix a été de nous fournir la base nécessaire, appuyée sur les faits historiques, pour l'établissement d'un chiffre indice des prix de détail et du coût de la vie, chiffre devant être calculé chaque mois pour faire le pendant du chiffre indice des prix de gros. Ce dernier chiffre a été publié dans la *Gazette du Travail* et dans les rapports annuels depuis 1910, enrégistrant jusqu'à date le chiffre des prix et de gros d'abord publié en 1910 dans le rapport spécial intitulé «Prix de gros en Canada 1890-1909,» par M. R. H. Coats, fonctionnaire du ministère du Travail de 1902 à 1915, et depuis Statisticien du Dominion. Comme nous l'avons déclaré alors, en 1910, en voulait faire le calcul d'un chiffre indice correspondant des prix de détail de manière à faire entrer dans les cadres de cette étude la question du coût de la vie relevant du problème des prix. On a aussi fait des arrangements pour coopérer avec le Bureau fédéral des Statistiques dans le travail des statistiques des prix de gros et pour compléter les renseignements recueillis par le ministère touchant les prix de détail et les loyers.

Comme par les années passées, les employeurs et les employés ont eu de plus recours aux statistiques des prix établies par le ministère pour déterminer la variation des salaires. Dans certains cas, on s'est entendu pour réajuster les salaires mensuellement, trimestriellement, semi-annuellement ou annuellement en se basant sur les listes du ministère et sur les statistiques publiées dans la *Gazette du Travail.*

Comme par les années passées aussi nous avons continué le travail de compilation des statistiques des fluctuations de prix dans les pays étrangers et des règlements de l'Etat touchant les prix, les loyers, etc., et ces statistiques ont été publiées dans la *Gazette du Travail.* Fait à signaler au point de vue de ce travail, c'est l'augmentation rapide et constante du développement du travail des statistiques des prix et du coût de la vie dans les pays étrangers et, tout récemment, le travail entrepris par la Ligue des Nations et le développement du travail fait jusqu'ici dans ce sens par l'Institut International des Statistiques.

Nous avons continué le travail des statistiques des salaires, des heures de travail, etc., et nous avons recueilli des renseignements des unions des em-

ployeurs, des ententes industrielles, etc., cette compilation étant faite dans le but de calculer et de publier un chiffre indice des salaires correspondant aux chiffres indices des prix de gros et des prix de détail. Nous avons fait des arrangements pour obtenir d'autres renseignements touchant les salaires en nous adressant à divers bureaux de placement. Comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous avons publié des statistiques des salaires dans la *Gazette du Travail*, dans les rapports de la Commission de Conciliation, les Commissions Royales, les ententes entre les unions, les échelles de salaires adoptées par les employeurs importants, etc. Les plus importants de ces employeurs ont fait l'objet d'articles spéciaux. Nous avons fait une enquête spéciale sur la question de la journée de huit heures, au cours de l'été de 1919, dans le but de fournir des renseignements à la Conférence Industrielle qui devait avoir lieu en septembre de cette année-là, et les résultats de cette enquête ont été publiés dans la *Gazette du Travail.*

VIII.—SERVICE DE PLACEMENT DU CANADA

MINISTÈRE DU TRAVAIL

M. Bryce M. Stewart, Directeur du service de placement du Canada fait rapport comme suit:—

Le présent rapport est le deuxième rapport annuel du Service de placement du Canada couvrant l'exercice finissant le 31 mars 1920. Au cours de l'année des conventions en conformité de la loi de Coordination des bureaux de placement ont été conclues avec toutes les provinces, excepté le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard. En vertu d'un arrangement spécial c'est le ministère du Travail qui a dirigé dans ces provinces les bureaux de placement jusqu'au 30 avril 1920.

Le principe d'un service universel de placement a été appuyé par la Conférence Industrielle Nationale tenue à Ottawa, les 15-20 septembre 1919, dans la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:—

> *Résolu:* (Premièrement) Que c'est l'opinion de cette Conférence que les administrations fédérales, provinciales et municipales, conjointement avec tous les intérêts représentés à la présente Conférence, prennent des précautions suffisantes au moyen d'entreprises de travaux publics ou autres afin de prévenir toute crise sérieuse de chômage qui pourrait survenir dans les prochains huit mois;
>
> (Deuxièmement) Que les divers intérêts représentés à la présente Conférence adhèrent strictement à la politique de placement agréée par les gouvernements provinciaux laquelle est de tendre à la centralisation de l'offre et de la demande dans une seule agence;
>
> (Troisièmement) Qu'il soit pourvu à l'estimation immédiate et constante des places vacantes ou prochainement vacantes et à l'établissement d'un mécanisme approprié de placement de manière à diriger les ouvriers.

Une autre résolution relative à l'assurance sociale appuya les recommandations de la Commission royale sur les relations insdustrielles qu'«un conseil ou des conseils soient nommés aux fins de s'enquérir au sujet des questions d'assurance d'état contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse.» La résolution contenait aussi la clause suivante:—

> «Qu'afin de réunir les données nécessaires le gouvermenent associera aux divisions concernées du ministère du Travail ou autres ministères intéressés des investigateurs d'expérience qui feront les travaux de recherches nécessaires et fourniront à la Commission sous le plus court délai les résultats de leur enquête.»

En conséquence de cette résolution le service de placement du ministère a reçu l'ordre d'obtenir des renseignements en matière d'assurance contre le chômage. Par conséquent de la matière en volume considérable touchant les différentes sortes d'assurance contre le chômage a été réunie sous forme d'un mémoire qui contient aussi un sommaire du développement historique de cette question.

Au commencement de l'année il y avait 66 bureaux de placement qui fonctionnaient sous le régime de la Loi de Coordination des bureaux de placement. A la fin de l'année leur nombre était de 95, distribués comme suit: Ile du Prince-Edouard, 1; Nouvelle-Ecosse, 5; Nouveau-Brunswick, 6; Québec, 7; Ontario, 36; Manitoba, 10; Saskatchewan, 9; Alberta, 8; Colombie-Britannique, 13.

La convention agréée par les provinces de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, Ontario et Québec, était basée en grande partie sur la convention de l'exercice 1918-19 avec l'addition de quelques clauses motivées principalement par les recommandations du Conseil du service de placement du Canada adoptées à sa réunion des 12-14 mai 1919.

Voici le texte de la convention pour l'exercice 1919-1920:—

MÉMORANDUM DE CONVENTION conclue entre l'honorable Gideon D. Robertson, ci-après nommé

la partie de la première part:

ET la province de.........., dans les présentes représentée par........

.........................ci-après nommée

la partie de la seconde part:

Considérant qu'aux termes de la Loi de Coordination des Bureaux de placement la somme de cent mille dollars ($100,000) est prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada pour l'exercice commençant le 1er avril mil neuf cent dix-neufaux fins d'aider et encourager l'organisation desbureaux de placement dans tout le Canada et d'assurer l'uniformité des méthodes parmi lesdits bureaux;

Et considérant que sous l'autorité de la Loi des subsides n° 3, mil neuf cent dix-neuf, liste B., le Parlement a voté la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000) pour compléter le montant prévu par la Loi de Coordination des Bureaux de placement;

Et considérant qu'il est stipulé dans ladite Loi de Coordination que le paiement desdites sommes sera conditionnel à accord entre le ministre du Travail et le gouvernement de la province quant aux termes, conditions et objets, auxquels et pour lesquels les paiements doivent être faits et appliqués;

Par conséquent lesdites parties aux présentes conviennent mutuellement que les paiements seront effectués aux termes et conditions qui suivent:—

1. Ladite partie de la seconde part devra soumettre tous les trois mois durant l'année à la partie de la première part les états des déboursés et les rapports concernant le travail accompli tels que requis par la partie de la première part, et la partie de la première part recommandera de payer à la partie de la seconde part une somme d'argent qui aura la même proportion vis-à-vis de la somme de deux cent cinquante mille dollars ($250,000) que les dépenses encourues par la partie de la seconde part pour le maintien des bureaux de placement auront vis-à-vis le total des dépenses de toutes les provinces pour pareils objets, mais en aucun cas la somme dont le paiement sera recommandé ne doit excéder la moitié du montant dépensé, durant aucun terme de trois mois pour le maintien des bureaux de placement par la partie de la seconde part; et nul paiement ne sera recommandé à l'égard de ces dépenses à moins que la partie de la première part ne soit convaincue que lesdites dépenses ont été dûment encourues aux fins et en conformité des termes et conditions de la présente convention.

2. Les déboursés suivants seront censés avoir été dûment appliqués aux fins et en conformité des termes et conditions de la présentes convention:—

(*a*) Salaires et frais de voyage des membres permanents ou temporaires du personnel des bureaux de placement et d'une chambre de compensation maintenue par ladite partie de la seconde part, et le traitement et les frais de vogaye du surintendant général des services de placement de ladite partie de la seconde part, mais tous pareils traitements ou frais de voyage ne seront payés qu'aux personnes dont le temps est entièrement consacré aux opérations des services de placement de ladite partie de la seconde part;

(*b*) les dépenses de loyer, chauffage, éclairage, service d'eau, fournitures de bureau (non compris le mobilier), téléphone, télégraphe et frais de port, et concierge pour les bureaux de placement et les chambres de compensation;

(*c*) dépenses de publicité dans les journaux et revues périodiques, et au moyen d'affiches sur planches ou placards nécessaires à l'efficacité des opérations des bureaux de placement de ladite partie de la seconde part et ne devant pas excéder dix pour cent (10 pour 100) de la dépense totale de la partie de la seconde part; mais il faut en effectuant pareille publicité désigner les bureaux de placement de la partie de la seconde part sous les noms de "Service de placement du Canada» avec toute amplification si on le désire de telle désignation qu'il plaira à la partie de la seconde part d'adopter en vue d'indiquer sous l'autorité de quel gouvernement ou ministère les bureaux de placement sont administrés;

(*d*) les enseignes types, le lettrage de vitrines et la papeterie qu'il sera mutuellement convenu d'utiliser par les parties aux présentes;

(*e*) les avances non remboursées pour le transport émis à des personnes pour lesquelles le service de placement a trouvé un emploi à un endroit éloigné, mais la partie de la première part a le droit de déterminer si telles avances sont nécessaires ou non; et la partie de la première part ne peut effectuer aucun paiement du chef des pertes excédant dix pour cent (10 pour 100) du total des avances faites durant l'année.

3. En ce qui concerne les opérations des bureaux de placement la partie de la seconde part s'efforcera de remplir les places vacantes dans toutes les occupations et au bénifice des employés des deux sexes.

4. Concernant l'administration des bureaux de placement et des chambres de compensation la partie de la seconde part utilisera les formules et les registres que la partie de la première part jugera à propos de prescrire.

5. La partie de la seconde part organisera, en ce qui concerne le service de placement, un conseil consultatif provincial, et dans chaque cité de la province de........................ayant une population de vingt-cinq mille (25,000) âmes ou plus, un conseil consultatif local représentant également les employeurs et les employés aux fins d'aider à l'administration du service de placement de ladite province.

6. La partie de la seconde part s'engage à établir, aussitôt que possible, un système de chambres de compensation dans la province de la Saskatchewan et à aider à la coordination d'un pareil système de chambres de compensation avec le système interprovincial des chambres de compensation établi par la partie de la première part.

7. Les parties aux présentes s'engagent à organiser leurs services de placement respectifs de façon à rendre aux employeurs et aux employés les mêmes services que les agences de placement commerciales.

8. La partie de la seconde part n'émettra pas de nouvelles licences provinciales aux agences de placement commerciales faisant affaires dans la province qui exigent le paiement d'honoraires ou de commissions de la part des employeurs ou des employés, et n'autorisera le transfert d'aucune des licences déjà émises.

9. Les parties aux présentes s'engagent à désigner leurs services de placement respectifs sous les noms de " Service de placement du Canada." mais l'une ou l'autre des parties aura le droit d'amplifier pareille désignation aux fins d'indiquer sous l'autorité de quel gouvernement ou ministère les bureaux de placement sont administrés.

10. Les parties s'engagent à accepter les termes et conditions du C. P. 3,111 du 17 décembre 1918 comme faisant partie de la présente convention et ledit arrêté est accepté comme tel.

11. La partie de la première part aura en tout temps le droit de faire l'inspection, par l'intermédiaire des fonctionnaires nommés par elle à cette fin, de l'administration des bureaux de placement de la partie de la seconde part, et pourra refuser de payer les sommes d'argent autrement dues et payables aux termes de la présente convention si dans son opinion les conditions de la présente convention ne sont pas remplies.

12. Le présent contrat n'entrera en vigueur et ne sera en force qu'après avoir été approuvé par le Gouverneur en conseil.

En foi de quoi la dite partie de la première part a fait apposer sa signature et le sceau dudit ministère du Travail, en la cité d'Ottawa, ce.................. jour de..................................1919.

[Sceau]

(Signé)

Et en foi de quoi la partie de la seconde part a fait apposer sa signature et le sceau de ladite province en la cité de.................................. dans la dite province, ce....................jour de..............1919.

[Sceau]

(Signé)

Liste des bureaux de placement

Voici une liste des bureaux de placement et des chambres de compensation administrés sous le régime de la Loi jusqu'au 31 mars 1920:—

Province	Ville	Adresse
Ontario	Belleville	253 rue Front.
	Brantford	136 rue Dalhousie.
	Brockville	137 rue King W.
	Chatham	189 rue King W.
	Cobalt	Wallace Block.
	Cornwall	
	Fort-William	300 avenue Victoria.
	Galt	Union Bank Building.
	Guelph	170 rue Upper Whyndam.
	Hamilton	87 rue James N.
	Kingston	22 rue Market.
	Kitchener	104 rue King W.
	Lindsay	20 rue William N.
	London	108 rue Dundas.
	Niagara-Falls	Coin rue Park et avenue Clinton.
	North-Bay	60 rue Main E.
	Orillia	17 rue Peter.
	Oshawa	Chambre 3, Felt Block.
	Ottawa	139 rue Queen.
	"	271 rue Dalhousie.
	Owen-Sound	261 9eme E.
	Pembroke	Dixon Byk.
	Peterboro	190 rue Charlotte.
	Port-Arthur	193 rue Park.
	Sarnia	120 rue Front.
	Sault-Sainte-Marie	349 rue Queen.
	Sainte-Catherine	200 rue St. Paul.
	Saint-Thomas	580 rue Talbot.
	Stratford	Windsor Hotel Blk.
	Sudbury	rue Station.
	Timmens	86 rue Pine.
	Toronto	45 rue King W.
	"	172 rue Front W. (Pour main-d'œuvre ordinaire.)
	"	1252 rue Bloor.
	Welland	15 rue Division.
	Windsor	61 rue Sandwich E.
Ile-du-Prince-Edouard	Charlottetown	Market Building.
Nouvelle-Ecosse	Amherst	Hagen Bldg., rue Church.
	Halifax	167 rue Granville.
	New-Glasgow	Maritime Blk., rue Charlotte.
	Yarmouth	Eakins Blk.

Province	Ville	Adresse
Nouveau-Brunswick	Bathurst	Court House.
	Campbellton	Town Hall.
	Fredericton	70 rue York.
	Moncton	268 rue St-George.
	Newcastle	Town Hall.
	St. John	49 rue Canterbury.
Québec	Hull	156 rue Principale.
	Lachine	180 rue Notre-Dame.
	Montréal	8 rue Saint-Jacques.
	"	186 rue Windsor.
	Québec	83 rue Dupont.
	Sherbrooke	31a rue King.
	Trois-Rivières	23a rue Des Forges.
Manitoba	Brandon	142 rue Tenth.
	Dauphin	G.W.V.A. Bldg.
	Portage-la-Prairie	Municipal Bldg.
	Le-Pas	
	Winnipeg	177 avenue Henry. (Pour main-d'œuvre ordinaire.)
	"	220 avenue Bannatyne.
	"	216 avenue Bannatyne.
	"	439 rue Main. (Main-d'œuvre agricole.)
	"	219 avenue Portage. (Pour les femmes.)
	"	210 Montreal Trust Bldg.
Saskatchewan	Estevan	McCready & Holden Blk.
	Moosejaw	18 rue High.
	N. Battleford	Board of Trade Bldg.
	Prince-Albert	Masonic Bldg.
	Regina	1820 rue Albert.
	Saskatoon	Ross Blk.
	Swift-Current	115 rue Railway.
	Weyburn	City Hall.
	Yorkton	Première Avenue.
Alberta	Calgary	142 7me Avenue E.
	"	128 9me Avenue E.
	Drumheller	
	Edmonton	10220 rue 101e.
	Lethbridge	Hull Blk., 3me Avenue.
	Medicine-Hat	Quebec Bank Bldg.
	Red-Deer	17 rue Ross W.
Colombie-Britannique	Cranbrook	
	Fernie	
	Kamloops	
	Nanaïmo	
	Nelson	
	New-Westminster	Old Court House.
	Prince-Rupert	
	Vancouver	Hotel Europe Bldg., rue Powell.
	"	Coin rues Homer et Dunsmuir.
	Vernon	Coin rues Broughton et Langley.
	Victoria	
Chambres de compensation provinciales :		
	Montréal, P.Q.	10 rue Saint-Jacques.
	Toronto, Ont.	15 Queen's Park.
	Winnipeg, Man.	439 rue Main.
	Regina, Sask.	1641 rue Broad.
	Calgary, Alta.	144 7me Avenue E.
	Vancouver, C.-B.	Rues Dunsmuir et Homer.
Chambres de compensation (ministère du Travail) :		
	Chambre de compensation maritime	792 rue Main, Moncton, N.-B.
	Chambre de compensation de l'Est	Ministère du Travail, Ottawa.
	Chambre de compensation de l'Ouest	103 Victory Bldg., Winnipeg, Man.
	Chambre de compensation du Pacifique	630 Birk's Bldg., Vancouver, C.-B.

Au moment d'écrire le présent rapport le nombre des bureaux avait été considérablement réduit par le fait de la fermeture des bureaux des provinces maritimes qui avaient été administrés par le ministère du Travail durant la période de démobilisation. Avec la démobilisation graduelle de la division des renseignements et du service du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile un certain nombre de bureaux conduits par un seul homme dans tout le Dominion ont aussi été fermés. C'est l'attente que la majorité des bureaux locaux dans les provinces maritimes seront réouverts soit par les gouvernements provinciaux soit par les municipalités intéressées.

Arrangements particuliers dans les provinces maritimes

La procédure régulière sous le règne de la Loi a été modifiée dans une certaine mesure en ce qui concerne les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard. En ces dernières provinces le travail en fait de service de placement n'avait pas eu les mêmes débuts que dans les autres provinces, et à cause de ce fait et de l'urgence du problème de la démobilisation un arrangement a été conclu avec les gouvernements provinciaux concernés en vertu duquel le ministère du Travail se chargerait des opérations des bureaux de placement durant la période de démobilisation, avec la coopération des gouvernements provinciaux qui n'avaient qu'à fournir les bureaux et l'équipement. Un arrêté du conseil (C. P. 3171) du 24 décembre 1918 donne au ministre du Travail l'autorisation nécessaire à ces fins. En vertu de cet arrangement des bureaux ont été ouverts à Amherst, Halifax, New-Glasgow, Sydney et Yarmouth, dans la Nouvelle-Ecosse, et à Bathurst, Fredericton, Moncton et St-John, dans le Nouveau-Brunswick. De plus des bureaux soi-disant sous la charge d'un seul homme ont été établis en coopération avec le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile à Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard, à Glace-Bay et à Sydney Mines, dans la Nouvelle-Ecosse, pour une période de quelques mois, ainsi qu'à Campbellton et Newcastle, dans le Nouveau-Brunswick. L'autorisation du ministère à administrer ces bureaux expirait le 30 avril 1920 et ils ont en conséquence été fermés. Il est entendu, cependant, que les gouvernements provinciaux sont à faire des arrangements en vue de l'établissement de bureaux publics de placement dans les centres les plus importants, soit directement, soit par l'intermédiaire des conseils municipaux concernés sous le régime de l'amendement récent à la Loi décrit ci-après.

Déboursés aux provinces

Pour l'exercice en question les déboursés aux provinces aux fins du maintien des bureaux de placement représentent un total de $169,207.61. Sous le régime de la Loi chaque province participe au montant utilisable dans la proportion que ses dépenses comportent à l'égard du total des dépenses de toutes les provinces. Par conséquent, Ontario qui a déboursé $127,432.98 sur un total de $338,415.22, devra recevoir $127,432.98 /$338,415.22 des $250,000 que le ministère du Travail a en mains pour répartir entre les provinces, soit $94,109.96. Il y a, cependant, cette autre disposition qu'une province ne peut recevoir plus de 50 pour 100 de ses dépenses actuelles pour le maintien des bureaux en aucune année, de sorte que l'octroi à l'Ontario a été réduit à $63,716.49, soit la moitié de ses déboursés de $127,432.98.

A cause de l'arrangement spécial en vigueur dans les provinces maritimes, décrit ci-après, ces provinces n'ont pas conclu de convention sous le régime de la Loi et par conséquent elles n'ont pas reçu d'octrois.

Le tableau suivant indique la répartition des paiements effectués entre les autres provinces pour les divers item de dépenses acceptées comme étant conformes aux termes de la convention :—

Distribution	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Salaires	9,923 93	40,467 99	18,657 40	12,708 66	14,905 77	17,861 10	114,524 85
Frais de voyage	514 10	1,109 05	259 80	958 71	1,535 54	778 63	5,155 83
Loyer	950 00	10,966 22	3,622 13	3,143 75	2,816 40	2,555 68	24,054 18
Chauffage	110 50	431 84	195 48	23 03	154 89	62 89	978 63
Eclairage	36 47	451 44	57 28	113 73	55 68	89 78	804 38
Service d'eau	9 50	44 08	26 92	....	0 72	3 17	84 39
Fournitures de bureau	1,356 30	5,044 85	2,659 23	339 43	289 64	1,382 27	11,071 72
Téléphones	150 54	2,032 07	792 35	697 40	853 10	803 67	5,329 13
Télegrammes	....	488 74	128 87	270 58	269 08	387 00	1,544 27
Frais de port	1 90	1,569 62	30 00	280 23	225 12	165 48	2,272 35
Publicité	....	596 55	70 46	....	1,376 09	343 32	2,386 42
Messageries et camionnage	....	51 94	....	....	....	....	51 94
Exposition, baraque	....	156 87	....	....	....	....	156 87
Cours d'admin. de bur. de plac.	....	305 23	....	....	....	....	305 23
Service de conciergerie	....	....	....	371 50	....	115 92	487 42
Total	13,053 24	63,716 49	26,499 92	18,907 02	22,482 03	24,548 91	169,207 61

Modification à la Loi de Coordination des bureaux de placement

Sous le régime de la Loi de Coordination des bureaux de placement (1918, chap. 21), le ministre du Travail était autorisé à faire des octrois aux provinces aux fins de rencontrer une partie de leurs déboursés pour le maintien des bureaux publics de placement. La Loi décrétait que les paiements autorisés seraient répartis entre les provinces au prorata de leurs dépenses mais qu'aucune province ne recevrait une subvention excédant la moitié du montant qu'elle aura dépensé. Les paiements devaient être aussi conditionnels à l'accord entre le ministre et les gouvernements provinciaux quant aux termes, conditions et objets auxquels et pour lesquels les paiements doivent être faits et appliqués. La Loi autorise le ministre à conclure des arrangements avec les gouvernements provinciaux seulement pour le maintien des bureaux de placement, mais dans les provinces maritimes il y existait une forte opinion que cette tâche incombait plus particulièrement aux municipalités. Par conséquent, durant la session de 1920, la loi a été modifiée par l'addition d'une clause (article 5, paragraphe 2) qui donnait au ministre pleins pouvoirs de réserver à même le fonds utilisable sous le régime de la Loi un certain montant pour le maintien des bureaux de placement autres que ceux qui sont administrés par les gouvernements provinciaux. Mais, cependant, il a été stipulé qu'aucun de ces bureaux ne recevrait d'aide à moins que le ministre ne soit convaincu que le gouvernement provincial concerné n'a pas l'intention de conclure d'arrangements aux fins de maintenir dans cette province des bureaux de placement conformément aux termes de la Loi. La modification stipule aussi que le montant réservé pour les bureaux municipaux, ou autres, non administrés par les gouvernements provinciaux, et approuvés par le ministre, sera réparti entre ces bureaux au prorata de leurs déboursés exactement comme dans le cas des bureaux administrés par les gouvernements provinciaux.

En même temps la Loi a été modifiée par l'addition d'un article (article 3, alinéa «d»), qui autorise le ministre à exiger, sous peine d'amende, des rapports contenant des renseignements sur les conditions régnant au sujet du travail de la part des employeurs et autres personnes.

Voici le texte de la Loi telle que modifiée:

LOI DE COORDINATION DES BUREAUX DE PLACEMENT—CHAPITRE 21, STATUTS DE 1918, ET MODIFICATION DE 1920

Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des Bureaux de placement

(Sanctionnée le 24 mai 1918.)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:—

1. La présente loi peut être citée sous le titre de Loi de Coordination des bureaux de placement.

2. En la présente loi et en tout règlement établi en vertu de la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente:—

(*a*) «Ministre» signifie le ministre du Travail;

(*b*) «bureau de placement» signifie un bureau de placement, ou une division d'un bureau de placement, fonctionnant sous la direction de tout gouvernement provincial, ou tout autre bureau de placement, ou division d'un bureau de placement, approuvé par le Gouverneur en conseil (modification de 1920);

(*c*) «employeur» comprend une personne cherchant des employés;

(*d*) «Employé» comprend une personne cherchant de l'emploi.

3. Le ministre possède pleins pouvoirs et pleine autorité pour les objets suivants, savoir:—

(*a*) aider et encourager l'organisation et la coordination de bureaux de placement, et assurer l'uniformité des méthodes parmi lesdits bureaux;

(*b*) établir, un bureau ou des bureaux de règlement pour l'échange mutuel de renseignements entre les bureaux de placement concernant le transfert de la main-d'œuvre et autres objets;

(*c*) compiler et distribuer les renseignements reçus des bureaux de placement et d'autres sources, concernant les conditions régnant au sujet du travail;

(*d*) d'exiger de toute personne ou compagnie de faire un rapport par écrit des renseignements qu'il sera jugé nécessaires aux fins de la présente loi ou de tout règlement établi sous l'autorité de la présente loi, sous peine d'une amende n'excédant pas la somme de cent dollars et de pas moins de dix dollars pour chaque cas de refus ou de négligence de répondre ou pour chaque réponse sciemment fausse. (Modification de 1920.)

4. Pour les fins de pareille coordination et organisation, et subordonnément aux conditions stipulées dans l'article sept, les sommes suivantes doivent être réservées et prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, durant chaque exercice à compter de celui commençant le premier jour d'avril mil neuf cent dix-huit, savoir:—

Durant l'exercice commençant le premier jour d'avril mil neuf cent dix-huit, la somme de cinquante mille dollars;

Durant l'exercice commençant le premier jour d'avril mil neuf cent dix-neuf, la somme de cent mille dollars;

Durant chaque exercice suivant, la somme de cent cinquante mille dollars.

5. Les sommes réservées chaque année doivent être réparties et payées aux gouvernements des provinces respectives dans la proportion que leurs dépenses, pour le maintien des bureaux de placement, comportent à l'égard

du total des dépenses de toutes les provinces pour pareils objets, mais en aucun cas la répartition à toute province ne doit excéder la moitié du montant dépensé pour le maintien des bureaux de placement par pareille province.

(2) Sans préjudice des dispositions du paragraphe un du présent article le ministre peut en toute année quelconque réserver du montant alloué à une province la somme qui sera censée suffisante pour le maintien des bureaux de placement dans les cas où le gouvernement provincial ne s'est pas chargé des opérations desdits bureaux, mais avant que tout pareil bureau de placement ne soit aidé financièrement sous l'autorité de la présente loi, le ministre doit être convaincu que le gouvernement provincial concerné n'a pas l'intention d'établir des bureaux de placement en conformité de la présente loi dans un délai raisonnable et la somme ainsi réservée sera payée à pareils bureaux de placement, mais en aucun cas la répartition ne doit excéder la moitié du montant dépensé pour le maintien de ces bureaux. (Modification de 1920.)

6. Les paiements ci-devant par les présentes autorisés doivent, en ce qui concerne chaque province, être conditionnels à l'accord entre le ministre et le gouvernement de la province, quant aux termes, conditions et objets, suivant l'interprétation de la présente loi, auxquels et pour lesquels les paiements doivent être faits et appliqués, et doivent aussi être conditionnels à ce que pareil accord soit approuvé par le Gouverneur en conseil.

7. En tout accord ainsi intervenu, les conditions suivantes concernant les opérations des fonctionnaires des bureaux de placement peuvent être énoncées:—

(*a*) les bureaux doivent s'efforcer de procurer des situations dans tous les emplois, pour employés des deux sexes;

(*b*) les bureaux doivent dresser les rapports et se soumettre aux inspections que le ministre peut juger nécessaires.

8. Pareils fonctionnaires doivent être nommés suivant que le besoin s'en fait sentir pour la mise en vigueur des dispositions de la présente loi et pour les inspections, examens et rapports qui sont nécessaires pour assurer le déboursé des sommes payées en conformité de l'intention de la présente loi, et des accords et règlements établis en vertu de l'autorité de la présente loi. Pareilles nominations doivent être faites en vertu des dispositions des lois se rapportant au Service civil, et les traitements et dépenses de pareils fonctionnaires doivent être pris sur les fonds votés à cette fin par le Parlement.

9. Le ministre doit annuellement déposer devant le Parlement, durant les premiers dix jours de la session, un rapport de toutes les opérations relevant de la présente loi pour le dernier exercice immédiatement précédent, lequel rapport doit contenir un état des sommes dépensées, les objets auxquels lesdites sommes ont été appliquées, et du travail fait par les diverses provinces pour mériter les subventions payées ou dont le paiement a été autorisé.

10. Le ministre peut établir tout règlement non contraire à la présente loi, qu'il peut juger nécessaire ou à propos pour la mise à exécution de la présente loi, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil.

Conseil du service de placement du Canada

Un conseil consultatif a été établi pour aider le ministre dans l'application de la Loi de Coordination des Bureaux de placement. Il en a été décrété ainsi dans les règlements promulgués sous le régime de la loi (C. P. 3111 du 17 décembre 1918), savoir:—

1. Afin d'aider à l'application de la Loi de Coordination des bureaux de placement et de recommander les moyens de prévenir le chômage, le ministre du Travail, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, établira un conseil consultatif désigné sous le nom de «Conseil du service de placement du Canada».

Ce conseil se composera de: un membre chacun nommé par les gouvernements provinciaux; deux membres nommés par l'Association des manufacturiers canadiens; deux membres nommés par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada; un membre nommé par la Commission des chemins de fer pour la guerre (Railway War Board); un membre nommé par les associations d'employés de chemins de fer; deux membres nommés par le conseil d'agriculture canadien; trois membres nommés par le ministère du Travail, dont deux seront des femmes; un membre nommé par les soldats revenus du théâtre de la guerre; un membre nommé par le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

2. Les membres du conseil du service de placement du Canada, y compris le président, demeureront en office pour trois ans et pourront être nommés de nouveau.

Le ministre du Travail invita ces divers gouvernements, départements et organisations à nommer leurs représentants et les personnes suivantes ont été nommées:—

Nouvelle-Ecosse.—W. M. MacCoy, C.R., commissaire des Industries et de l'Immigration.

Nouveau-Brunswick.—Celime Melanson, Moncton, N.-B., représentant la province du Nouveau-Brunswick.

Québec.—Joseph Ainey, surintendant général, service de placement de la province de Québec, Montréal.

Ontario.—Dr. W. A. Riddell, sous-ministre du Travail, Toronto.

Manitoba.—J. A. Bowman, surintendant général, service de placement du Manitoba, Winnipeg.

Saskatchewan.—Thomas Molloy, commissaire du Travail et des Industries, Regina.

Alberta.—J. W. Mitchell, surintendant général, service de placement de l'Alberta, Calgary.

Colombie-Britannique.—J. D. McNiven, sous-ministre du Travail, Victoria.

Association des manufacturiers canadiens.—G. M. Murray, secrétaire de l'Est, association des manufacturiers canadiens, Toronto; G. E. Carpenter, secrétaire de l'Ouest, association des manufacturiers canadiens, Winnipeg.

Congrès des Métiers et du Travail du Canada.—Arthur Martel, vice-président, Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Montréal, E. W. A. O'Dell, organisateur général, Boot and Shoe Workers' Union, Hamilton.

Commission des chemins de fer pour la guerre.—W. M. Neal, secrétaire général, Commission des chemins de fer pour la guerre, Montréal.

Associations d'employés de chemins de fer.—S. N. Berry, vice-président, Ordre des conducteurs de chemins de fer, membre de la Commission d'arbitrage de la Commission des chemins de fer du Canada, Montréal.

Soldats revenus.—C. G. MacNeil, secrétaire-trésorier fédéral, Association des Vétérans de la Grande Guerre, Ottawa.

Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.—Major L. L. Anthes, directeur de la division des renseignements et du service, Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

Ministère du Travail.—Mme Rose Henderson, officier de probation, cour des jeunes délinquants, Montréal; Mme J. S. Robson, présidente, division des femmes, comité de rapatriement, Ottawa; Bryce M. Stewart, directeur du service de placement, ministère du Travail, Ottawa.

La première réunion du conseil a eu lieu à Ottawa les 12, 13 et 14 mai 1919. Elle a été consacrée à faire le relevé général des progrès du Service de

placement jusqu'à date, et on a tenté aussi d'indiquer la marche de son développement. Ont été étudiées telles autres questions comme celles de l'établissement du soldat, l'attitude des employeurs et des employés à l'égard du service de placement, le problème de la main-d'œuvre agricole, la régularisation du placement, et l'établissement de relations avec les bureaux d'échange britanniques. Le conseil a adopté une constitution qui a été acceptée par le ministre avec quelques modifications secondaires. La constitution, telle que sanctionnée, prescrit de tenir tous les ans une assemblée régulière, mais le secrétaire est requis de convoquer des assemblées spéciales sur l'ordre du président ou à la demande de cinq membres du conseil avec l'approbation du ministre.

Les recommandations suivantes ont été adoptées pour être soumises à l'attention du ministre. A la suite de chacune des recommandations est indiqué ce qui a été fait pour leur donner effet en chaque cas:—

Recommandation 1.—Il est opportun d'établir des conseils provinciaux et locaux et le ministre doit insister auprès des gouvernements provinciaux en vue de l'établissement de ces conseils à une date aussi rapprochée que possible.

En conséquence de cette recommandation le ministre du Travail inséra dans la convention avec les gouvernements provinciaux en conformité de la Loi de Coordination des Bureaux de placement pour l'année 1919-20 la clause suivante: La partie de la seconde part organisera, en ce qui concerne le service de placement, un conseil consultatif provincial, et dans chaque cité de la province ayant une population de vingt-cinq mille (25,000) âmes ou plus, un conseil consultatif local représentant également les employeurs et les employés aux fins d'aider à l'administration du service de placement de ladite province.

Recommandation 2.—Afin que tous les intéressés soient parfaitement renseignés au sujet du mécanisme administratif suivi par les gouvernements fédéral et provinciaux sous le règne de la Loi de Coordination des bureaux de placement, les divers gouvernements intéressés devront inaugurer une campagne de publicité, et vu le fait que la convention entre le ministre du Travail et les différentes provinces n'autorise aucune dépense pour les fins de publicité, le ministre devrait modifier les termes de la convention avec les différentes provinces afin de leur permettre de faire des déboursés pour annoncer leurs systèmes de placement ne devant pas excéder dix pour cent (10 pour 100) de la dépense totale sous le régime de la Loi de Coordination des bureaux de placement.

En vue de cette recommandation il a été entendu dans la convention avec les gouvernements provinciaux sous l'empire de la Loi de Coordination pour l'année 1919-20 que les dépenses suivantes de publicité encourues par les gouvernements provinciaux seraient acceptées comme des dépenses censées avoir été dûment appliquées aux fins et en conformité des termes et conditions de ladite convention:—

Dépenses de publicité dans les journaux et revues périodiques et au moyen d'affiches sur planches ou placards nécessaires à l'efficacité des opérations des bureaux de placement de ladite partie de la seconde part et ne devant pas excéder dix pour cent (10 pour 100) de la dépense totale de la partie de la seconde part; mais il faut, en effectuant pareille publicité, désigner les bureaux de placement de la partie de la seconde part sous les noms de "Service de placement du Canada" avec toute amplification, si on le désire, de telle désignation qu'il plaira à la partie de la seconde part d'adopter en vue d'indiquer sous l'autorité de quel gouvernement ou ministère les bureaux de placement sont administrés.

Recommandation 3.—Comme il a été prouvé à la satisfaction du Conseil du service de placement que les agences de placement commerciales retardent, au lieu de l'encourager, l'efficacité de la distribution de la main-d'œuvre, et vu que le système des bureaux de placement administrés par les gouvernements ne peut produire tous ses effets bienfaisants tant que des agences privées continueront d'exister, on devra faire des efforts en vue de l'élimination des agences de placement privées aussitôt que les lois des gouvernements respectifs le permettront.

Plusieurs des provinces ont déjà agi dans le sens de cette résolution du conseil. Une loi prohibant les opérations de ces agences a été adoptée dans les quatre provinces de l'ouest, les dates pour la proclamation de cette loi ayant été fixées comme suit: Manitoba, le 2 juin 1919; Saskatchewan, le 1er juin 1919; Colombie-Britannique, le 1er novembre 1919; Alberta, le 1er juillet 1919.

Dans la province d'Ontario une loi a été adoptée à la session de 1919 de la législature en vertu de laquelle le nombre des agences de placement commerciales dans la province a été grandement réduit. Conformément à la nouvelle loi, des licences peuvent être émises à des agences de placement autres que les bureaux d'inscription de gardes-malades, comme suit: quatre agences de placement dans la cité de Toronto; deux agences de placement dans la cité d'Ottawa et dans la ville de Sudbury respectivement; pas plus d'une agence de placement dans toute autre municipalité de la province.

La province de Québec a édicté une loi aux fins d'abolir les agences de placement commerciales, statuant que " Le lieutenant-gouverneur en conseil peut en tout temps ordonner la fermeture de tous bureaux de placement tenus ou dirigés par des individus, compagnies ou autres personnes, en tels endroits qu'il lui plaira de désigner; et tout individu ou toute autre personne, et dans le cas d'une compagnie, son président et son gérant ou secrétaire, en cas de refus ou de négligence à obéir telle ordonnance, sera passible d'une amende n'excédant pas cinq cents dollars, recouvrable de la manière ordinaire, devant un magistrat quelconque ayant juridiction, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'emprisonnement pour pas plus de trois mois."

Les gouvernements des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont aussi à l'étude un projet de loi en vue de prohiber les opérations des agences de placement commerciales.

Peut-être serait-il bon de faire remarquer que cette ligne de conduite de la part des provinces est conforme à la recommandation de la Conférence Internationale du Travail tenue récemment à Washington.

> La Conférence générale recommande que chaque membre de l'Organisation Internationale du Travail prenne des mesures en vue de prohiber l'établissement d'agences de placement qui exige des honoraires ou qui font affaires dans le but de réaliser des bénéfices. Dans le cas d'agences déjà en existence il est de plus recommandé qu'il leur soit permis de continuer leurs opérations sous l'autorisation seulement de permis du gouvernement et que tous les moyens pratiques soient pris pour abolir ces agences aussitôt que possible.

Recommandation 4.—Il sera établi dans le service de placement des divisions concernant les cas impotents (handicap) ainsi que les cas de la classe juvénile. Il sera nommé un comité spécial pour en élaborer les détails et les soumettre au conseil à sa prochaine réunion et le comité communiquera aux autorités provinciales les renseignements ou les suggestions qu'il sera en état d'obtenir au cours de ses recherches.

En vue de cette recommandation le ministère du Travail a fondé un bureau de spécialistes pour le placement des jeunes gens. La Commission du Service civil a tenu un examen par écrit et M. J. M. Wyatt, M.A., officier en chef de

probation de la cour juvénile de Toronto a été nommé à ce poste. Des arrangements peuvent être conclus en vertu desquels les services de M. Wyatt pourront être utilisés par les provinces en vue de l'étude des problèmes et de l'organisation du service de placement juvénile. Le ministère du Travail poursuit certains travaux de recherches à l'égard des questions d'emploi pour les jeunes ainsi que pour les ouvriers qui souffrent d'impotence, et l'on espère qu'il sera possible de communiquer sous peu aux services de placement provinciaux les résultats de ces recherches. Sans doute, ces renseignements seront à la disposition du comité nommé par le Conseil du service de placement et devraient leur être de quelque utilité lorsqu'il s'agira de formuler les recommandations à soumettre à la prochaine réunion du conseil. A cause du caractère préventif du travail de placement pour la classe juvénile on a jugé qu'il était préférable de s'en occuper d'abord. Quelques-uns des problèmes associés à la question du placement des ouvriers impotents ont été mis à l'étude et nous espérons que bientôt une plus grande attention sera consacrée à ce groupe de la sphère d'action du service de placement. Il est bon d'ajouter que le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile a conduit des bureaux qui s'occupaient de trouver de l'emploi aux soldats impotents dans les cités de Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver et Montréal.

Recommandation 5.—Demande doit être faite aux nombreux départements fédéraux, provinciaux, de comtés et municipaux, aux compagnies de chemins de fer, de paquebots, aux unions ouvrières, aux manufacturiers et autres groupes représentatifs d'employeurs ou d'employés, de coopérer le plus intimement possible avec les bureaux de placement du service pour l'assistance qu'ils désirent, et que pour les emplois à donner sur les travaux du gouvernement les autorités concernées devront envoyer leurs demandes au service de placement.

Relativement à cette question le service de placement du ministère du Travail s'est mis en communication avec les divers ministères du gouvernement et diverses compagnies de chemins de fer. Une copie de chaque nouvelle liste des bureaux de placement émise par le service de placement du ministère est expédiée à tous les départements du Dominion qui ont besoin d'un grand nombre d'employés ainsi qu'aux compagnies de chemins de fer afin qu'elles soient distribuées parmi les officiers intéressés. Le ministère des Travaux publics nous a donné avis que des instructions ont été données à ses fonctionnaires d'obtenir, autant qu'il sera possible de le faire, toute la main-d'oeuvre nécessaire par l'intermédiaire des agences du gouvernement dûment autorisées. La division des levés hydrographiques du département du Service Naval s'est exprimée ainsi: " Dans la mesure du possible cette division sera heureuse d'utiliser ces renseignements." La division fédérale des forces hydrauliques du ministère de l'Intérieur a répondu: " Nous serons très heureux de faire parvenir une copie de votre lettre aux ingénieurs en chef de nos bureaux avec instructions que tous les ingénieurs ayant besoin d'employés devront penser à votre organisation et en profiter toutes les fois qu'il leur sera possible de le faire." La Commission géologique du ministère des Mines a répondu qu'elle utiliserait les bureaux locaux autant que possible. La division Géodésique du ministère de l'Intérieur nous a aussi assuré de sa coopération. Le gérant général des lignes de l'Est des chemins de fer de l'Etat du Canada s'exprime ainsi: " Nous donnons connaissance de ces renseignements (listes de bureaux) à tous les officiers pour y référer lorsque le besoin d'employés se fera sentir dans aucun des départements. Ils ont reçu l'ordre d'utiliser ces bureaux dans tous les cas qu'il leur sera possible de le faire." Le gérant général des chemins de fer de l'est du Canada, lignes de l'Ouest, nous fit savoir qu'il avait averti tous les intéressés. M. Wm. Neal, secrétaire général de la commission des chemins de fer pour la guerre a communiqué, en date du 29 mai 1919, une

lettre aux divers bureaux des chemins de fer attirant leur attention sur le service de placement accompagnée d'une liste des bureaux de placement locaux et recommandant d'utiliser ces bureaux toutes les fois et dans tous les cas qu'il sera possible de le faire.

Recommandation 6.—Vu que le ministère fédéral de l'Immigration se propose d'établir des sociétés en vue de recevoir et de placer les servantes et autres domestiques du sexe féminin, le ministre du Travail devrait voir s'il ne serait pas désirable d'utiliser le service de placement du Canada en vue de s'assurer des besoins du travail au Canada et de trouver de l'emploi au Canada pour tous les immigrants sans position.

En conséquence de cette recommandation le service de placement du ministère du Travail fournit au ministère de l'Immigration les renseignements relatifs aux conditions du marché de la main-d'oeuvre au Canada, et l'on s'évertue à établir une liaison intime entre le service de placement et le ministère de l'Immigration en ce qui concerne ces matières. Des plans ont été adoptés en vertu desquels toute demande reçue par le ministère de l'Immigration de la part d'un employeur au Canada qui désire importer sa main-d'œuvre, est référée au service de placement qui doit soumettre un état concernant les conditions d'emploi dans cette industrie particulière, indiquant si les salaires et les conditions sont selon les taux courants, si des différends industriels existent, etc. On espère qu'un plan sera bientot adopté ayant pour effet d'induire les employeurs désirant importer la main-d'oeuvre à référer leurs demandes aux bureaux de placement locaux et il ne sera nullement question de songer à l'importation de la main-d'œuvre venant d'autres pays avant que les bureaux locaux ne se soient prononcés sur le bien fondé de ces demandes.

Recommandation 7.—En ce qui concerne l'approbation et l'exécution des travaux publics ainsi que les achats des fournitures du gouvernement on devra tenir compte, autant qu'il sera pratiquement raisonnable de le faire, des conditions générales et des perspectives du marché de la main-d'œuvre afin de pouvoir tenir à un degré aussi constant que possible le volume total du placement en ce pays.

Le gouvernement du Dominion a adopté une ligne de conduite dans le sens de cette recommandation. A la première session de la Chambre en 1919 un bill a été introduit à l'effet d'établir une commission d'achats. La concentration de tous les achats aux soins d'une agence unique permettrait de régulariser avec plus de soin les achats en se guidant sur les conditions du marché de la main-d'œuvre. Bien que le bill n'ait pas été adopté il y a encore lieu d'espérer qu'il le sera. En dégageant, de temps à autre, les entrepreneurs de leurs contrats avec le gouvernement ce dernier a eu l'occasion de consulter le service de placement pour en obtenir les renseignements relatifs aux conditions de la main-d'œuvre dans les industries et les endroits affectés, et vu la demande considérable pour la main-d'œuvre en construction, en 1919, qui semblait devoir se continuer perdant toute l'année 1920 le programme des travaux publics du gouvernement a été grandement réduit.

Recommandation 8.—On devra établir dans le Service Fédéral des bureaux de placement provinciaux une section désignée sous le nom de Section professionnelle et d'affaires, et le ministre du Travail devra entrer en négociations avec les gouvernements provinciaux au sujet de cette question.

Par l'intermédiaire des surintendants des bureaux de l'Est et de l'Ouest il y a eu certaines négociations avec divers gouvernements provinciaux en vue de l'établissement d'une section professionnelle et d'affaires dans le service de placement, et dans quelques-unes des provinces les opérations des bureaux

de placement pour les hommes de profession et d'affaires ont été couronnées de succès.

Recommandation 9.—La matière postale du service fédéral des bureaux de placement provinciaux devrait être expédiée franc de port.

La question de l'expédition franc de port de la matière postale du service de placement a été soigneusement étudiée. Le ministère du Travail a soumis la chose au ministre des Postes et il y a eu une longue correspondance à ce sujet entre les deux ministères. Cependant, pour des raisons diverses, il a été impossible d'en venir à une entente. Vu les obligations financières du gouvernement fédéral à cause de la guerre il est bien difficile de faire accueillir favorablement tout projet qui comporte une diminution dans les revenus. Quoique la perte de ce chef puisse paraître insignifiante dans le présent cas le ministère des Postes persiste à croire que le fait d'accorder un tel prévilège au service de placement constituerait un précédent dangereux.

La plupart des bureaux sont des bureaux provinciaux et il a été allégué qu'en accordant ce prévilège à un département provincial il faudrait ensuite l'accorder à tous les autres. De plus, on a déclaré que tout relâchement en ce qui concerne les règlements relatifs à la franchise postale avait eu pour résultat d'après l'expérience des autorités de déterminer un plus fort volume de matières imprimées et expédiées par la malle et d'occasionner par conséquent une plus forte dépense au gouvernement. La franchise postale a même été refusée aux chambres de compensation du ministère du Travail qui sont situées en dehors d'Ottawa. En cette matière la tendance générale est d'adopter des règlements postaux de plus en plus sévères et de viser à la réduction des privilèges qui existent déjà en vue d'augmenter les revenus du gouvernement fédéral provenant du service postal.

Recommandation 10.—Vu le développement rapide du service de placement et considérant de plus qu'il est probable que les dépenses des provinces vont augmenter dans une mesure telle que la subvention de $100,000 pour l'exercice de 1919-20 sera entièrement insuffisante, des démarches devraient être faites en vue de modifier la Loi de C. des B. P. de manière à ce que le montant disponible à distribuer entre les provinces durant le présent exercice soit augmenté à $250,000 et à $300,000 pour chaque année subséquente.

Bien que la Loi de Coordination des bureaux de placement n'ait pas été modifiée de manière à pourvoir à la somme mentionnée dans la présente recommandation pour être répartie entre les provinces, un crédit additionnel de $150,000 a été voté pour l'exercice financier 1919-20, ce qui porte à $250,00 le montant à répartir durant cette année-là. Pour l'exercice financier 1919-21 un crédit additionnel de $100,000 a été placé dans le budget et vu qu'une somme de $150,000 est utilisable pour la présente année sous l'autorité de la loi le crédit total sera de $250,000 comme l'année précédente.

Recommandation 11.—Il faudrait pourvoir à des cours universitaires d'administration des bureaux de placement.

Une assemblée du comité nommé conformément à cette recommandation a été tenue au ministère du Travail, à Ottawa, le 13 août. Les membres suivants étaient présents: Dr W. A. Riddell, M.G.M. Murray, et M. Bryce Stewart. M. A. Martel n'a pu être présent. Le Dr Riddell donna une ébauche des plans pour les cours de direction des bureaux de placement à être donnés à l'Université de Toronto. On était sous l'impression que ce cours devrait être considéré comme une expérience pour guider le conseil dans les travaux futurs de ce genre. Il a été convenu que si le cours à l'Université de Toronto devait remplir une lacune des plans devraient être adoptés pour que des cours sem-

blables soient donnés dans d'autres universités de l'Est et de l'Ouest. Le prospectus de l'Université de Toronto ayant été examiné, la résolution suivante à été adoptée:—

«Le comité appuie l'idée d'un cours d'administration des bureaux de placement devant être donné à l'Université de Toronto au mois de septembre 1919 comme première expérience au Canada en ce genre, et est d'opinion que permission doit être donnée à l'Université de Toronto d'annoncer le cours comme étant donné sous les auspices du service de placement du Canada.»

Le cours de l'Université de Toronto a obtenu beaucoup de succès. Les leçons ont été suivies assidûment par les membres du service de placement de l'Ontario, par les directeurs de bureaux et autres intéressés en matière de placement. Un grand nombre d'hommes d'affaires importants de la cité y ont porté intérêt et ont exprimé leur appréciation de l'importance du cours.

Recommandation 12.—Le ministre du Travail fournira à chacune des provinces une «analyse des places vacantes» qui devrait comprendre une description de chaque occupation avec un code ou chiffre pour chacune, les aptitudes requises et la formation nécessaire ainsi que les divers cas d'incapacité susceptibles d'être placés dans ces emplois sans de sérieux inconvénients.

Le service de placement du ministère du Travail était très désireux de consacrer son attention à cette recommandation, mais la pression du travail durant l'année d'organisation était telle qu'il a été impossible de songer à s'occuper de préparer les tableaux analytiques des places vacantes à moins d'avoir un personsonnel plus nombreux. On était d'opinion que cela n'était pas désirable et maintenant que le travail d'organisation est presque terminé on espère qu'il sera bientôt donné suite à cette recommandation vu qu'il a eu un grand nombre de demandes d'information quand cette analyse sera prête.

Recommandation 13.—Des formules de demande et d'offres d'emplois, ainsi que des enveloppes affranchies ou estampillées seront fournies aux secrétaires-trésoriers des municipalités et tels autres individus ou associations au choix des surintendants généraux de province et le ministre des Postes sera requis d'ordonner à tous les maîtres de poste de distribuer ces formules à la demande du ministère du Travail.

Conformément à cette recommandation des formules de demande d'extension du service et d'offres d'emplois ont été préparées et mises à la disposition des maîtres de poste désignés par les surintendants généraux des diverses provinces. Jusqu'à date ces formules ont été distribuées dans les bureaux de poste des provinces de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Naturellement, il y avait eu entente avec le ministre des Postes qui avait commandé aux maîtres de poste de coopérer de cette façon avec le service de placement. Il reste à donner une certaine publicité au fait que ces formules pour les demandes et pour les offres d'emplois peuvent s'obtenir à ces bureaux de poste. Il serait peut-être à propos que chacun de ces bureaux de poste ait une enseigne pour donner avis que le bureau est une succursale du service de placement. La question des enseignes a été discutée avec le ministre des Postes qui a répondu qu'il serait difficile de voir, d'Ottawa, aux arrangements nécessaires. Par conséquent, on espère qu'il sera possible de s'entendre au sujet de ces enseignes avec les surintendants généraux des provinces afin qu'il en soit distribué à tous les bureaux de poste qui coopèrent de cette façon avec le service de placement.

Recommandation 14.—Une formule additionnelle sera préparée pour servir à accuser réception des demandes d'employés et pour donner avis à l'employeur de la ligne de conduite que le bureau entend suivre.

En vue de cette recommandation le service de placement du ministère du Travail a fait préparer et distribuer la formule E. O. 17—Recepissé des demandes d'employés.

Recommandation 15.—Autant que possible le nom «Service de placement du Canada» sera approuvé et employé par toutes les provinces.

Pour donner suite aussi à cette recommandation le ministre du Travail inséra la clause mentionnée précédemment relativement à la Recommandation n° 2 dans la convention rédigée sous l'empire de la Loi de Coordination des bureaux de placement pour l'exercice 1919-20. Il a été aussi stipulé que les dépenses pour «les enseignes types, le lettrage de vitrines et la papeterie qu'il sera mutuellement convenu d'utiliser par les parties aux présentes» seront censés avoir été dûment faites aux fins de la convention. L'emploi du nom «Service de placement du Canada» sera discuté avec les provinces lorsque la question des enseignes types, du lettrage des vitrines et de la papeterie sera étudiée. Quelques-unes des provinces emploient déjà ce nom sur leurs en-têtes de lettres et dans leurs annonces.

Recommandation 16.—La question d'un dessin uniforme pour les fins de publicité sera référée au président et au secrétaire avec instructions de soumettre des recommandations à la considération des diverses provinces et sur le vote de la majorité des provinces un dessin sera adopté.

Le service de placement du ministère du Travail a consacré beaucoup de temps pour arriver à choisir un dessin qui donnerait satisfaction à tous les intéressés. Plusieurs dessins ont été soumis mais jusqu'ici aucun choix n'a été fait. Le règlement de la question a été encore retardé par le départ du Dr Riddell, le président du conseil, qui a accepté une position dans le Bureau International du Travail.

Recommandation 17.—Lorsqu'un dessin uniforme aura été définitivement accepté la dépense pour l'adopter comme une enseigne type pour tous les bureaux de placement sera répartie également entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux comme étant une dépense en conformité de la Loi de Coordination des bureaux de placement.

Agissant conformément à cette recommandation il a été pourvu tel qu'établi relativement à la Recommandation N° 15 que les déboursés faits pour des enseignes types adoptées par les deux parties intéressées soient censés être une dépense en conformité de l'intention de la loi.

Recommandation 18.—Le ministère du Travail organisera, aux frais du gouvernement fédéral, une campagne préliminaire de publicité afin de mettre sous les yeux du public le fait qu'il y existe un système de bureaux de placement.

En prenant cette recommandation en considération il a été décidé qu'une campagne agressive de publicité constituerait une charge trop lourde pour les ressources du service de placement du ministère du Travail, et vu que la division des renseignements et du service du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile était intéressée en la matière en ce qui concerne le soldat rapatrié, une campagne conjointe de publicité a été conduite par les deux ministères, les frais étant également répartis entre eux.

Recommandation 19.—Le ministre du Travail entrera en négociations avec les compagnies télégraphiques pour en obtenir une échelle spéciale de taux en faveur du service de placement.

C'était l'impression lorsque cette recommandation a été adoptée par le conseil qu'il existait une échelle spéciale de taux en faveur de quelques-unes des maisons d'affaires les plus importantes et que le même privilège devrait être accordé au service de placement. Cependant, d'après tous les renseignements que nous avons pu obtenir, il n'y existe pas de telle échelle spéciale et, par conséquent, il n'a pas été donné suite à cette recommandation.

Recommandation 20.—Le ministre du Travail s'entendra avec les compagnies de navigation afin d'en obtenir des taux de transport spéciaux en faveur des ouvriers qui sont placés par l'intermédiaire des bureaux de placement.

La question de taux de transport spéciaux sur les navires n'a d'importance que dans la province de la Colombie-Britannique seulement, et encore, uniquement en ce qui concerne la navigation côtière. Au cours de conférences avec les compagnies de chemins de fer sur le sujet de taux spéciaux de transport ce point a été soulevé en différentes occasions et des taux spéciaux ont été accordés dans tous les cas où il y avait nécessité sur les bateaux naviguant sur les lacs et les rivières. Cependant cette concession était refusée du moment qu'il s'agissait de navires côtiers.

Recommandation 21.—Le ministre du Travail publiera un bulletin hebdomadaire au bénéfice du service de placement donnant les données relatives aux opérations des bureaux de placement et tous autres renseignements qu'il jugera utiles de donner.

Cette recommandation a été étudiée par le ministre qui a approuvé la publication d'un bulletin hebdomadaire au bénéfice du service de placement. Des arrangements à cette fin sont en cours avec l'imprimeur et le premier exemplaire doit paraître bientôt.

Recommandation 22.—La question de la coopération du Service fédéral des bureaux de placement provinciaux avec les bureaux d'échange britanniques sera référée aux président, vice-président et secrétaire du Conseil du service de placement pour faire enquête et rapport à la prochaine réunion régulière du conseil et au cours de leurs discussions les points suivants devront être l'objet de leur sérieuse attention:—

(1) L'immigration commercialisée doit être prohibée.

(2) Dans le Royaume-Uni, toute publicité d'un caractère privé en vue d'encourager l'immigration au Canada doit être faite sous la surveillance du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

(3) Une liaison intime doit être établie entre le Service fédéral des bureaux de placement provinciaux, et le ministère de l'Immigration d'une part et les bureaux d'échange britanniques de l'autre, en vue de réglementer l'immigration selon la condition du marché de la main-d'œuvre au Canada.

(4) Tous les immigrants venant du Royaume-Uni au Canada doivent être examinés par les officiers canadiens du ministère de l'Immigration en fonctions dans le Royaume-Uni et, dans chaque cas, un certificat médical sera fourni par ces officiers.

Les points soulevés dans cette recommandation ont été l'objet de la sérieuse attention du ministère du Travail et du ministère de l'Immigration et de la Colonisation et quelques-uns d'entre eux ne sont pas encore définitivement réglés. On peut dire, cependant, que le service de placement du ministère du Travail a pris les arrangements nécessaires de manière à fournir régulièrement au Bureau d'Etablissement d'Outre-mer du ministère britannique du Travail, les renseignements relatifs à la condition du marché de la main-d'œuvre au

Canada pour renseigner ceux qui ont l'intention d'émigrer. Un plan a été aussi approuvé par lequel les demandes des employeurs du Canada, pour l'admission des travailleurs du Royaume-Uni, ne seront prises en considération qu'après que les fonctionnaires du Service de placement du Canada auront certifié que le Service n'a pu obtenir la main-d'œuvre nécessaire en ce pays, et que l'employeur, selon son opinion, observera les conditions de placement tel qu'entendu.

Recommandation 23.—La constitution suivante sera adoptée comme la Constitution du Conseil:

(1) *Officiers.*—Les officiers seront un président, un vice-président et un secrétaire.

(2) *Election des officiers.*—Les officiers seront élus au scrutin par une majorité des membres présents à une assemblée régulière du conseil et demeureront en office pour un an, à partir de la date de l'élection, ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

(3) *Devoirs du conseil.*—Les devoirs et la juridiction du conseil seront tels que définis dans l'arrêté ministériel 3111 du 23 décembre 1918 ou dans tout autre arrêté subséquent pour en étendre la portée.

(4) *Réunions.*—Les assemblées régulières du conseil seront tenues le deuxième lundi de mai et novembre de chaque de année pendant son terme d'existence, et elles dureront jusqu'à ce que les questions à l'étude au commencement de l'assemblée soient réglées. Des assemblées d'urgence peuvent être convoquées en tout autre temps que les dates susdites selon les besoins du conseil. Ces assemblées seront convoquées par le secrétaire à la demande du président ou sur la requête de cinq membres du conseil avec l'approbation du ministre du Travail.

(5) *Lieu de réunions.*—A moins qu'il n'en soit autrement décidé à une assemblée du conseil ou par le président, toutes les réunions du conseil auront lieu à Ottawa.

Les membres qui auront des questions à soumettre pour discussion aux assemblées du conseil, sont priés de communiquer avec le secrétaire, au moins trois semaines avant la date de la réunion. Le secrétaire inscrira sur l'ordre du jour tous les sujets qui doivent être présentés à l'assemblée et enverra par la poste une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil au moins deux semaines avant la date de la réunion.

Les sujets qui ne paraissent pas sur l'ordre du jour ne pourront être présentés qu'avec le consentement du conseil en assemblée.

Le ministre suggère qu'il ne devrait y avoir qu'une assemblée régulière du conseil par année, la date de ladite assemblée devant être décidée par le conseil. A sa première réunion le conseil a élaboré un programme d'étude qui exigera plus d'une année pour l'exécuter. Le nombre des conférences du travail, nationales ou internationales, auxquelles plusieurs membres du conseil sont tenus d'assister, constitue un motif suffisant pour que le conseil ne s'assemble qu'une fois par année et le ministre émet cette suggestion à cause de ces circonstances.

Recommandation 24.—Sera approuvée l'élection des officiers suivants:

Président—Le Dr W. A. Riddell.
Vice-président—M. Arthur Martel.
Secrétaire—Le ministère du Travail.

Le ministre a approuvé l'élection des officiers susnommés et il a donné instruction à M. Stewart d'agir comme secrétaire du conseil pour le ministère du Travail.

COOPÉRATION DE LA PART DU MINISTÈRE DU RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

Il y a eu coopération intime entre le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile et le ministère du Travail en ce qui concerne le service de placement. Après la signature de l'armistice il a été entendu que la division des renseignements et du service du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile aurait un représentant dans chaque bureau de placement local afin d'aider particulièrement les soldats. Une entente de coopération a été conclue aussi avec le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile en vue d'établir des bureaux de placement dans quelques-unes des petites villes dans lesquelles la question du chômage se trouvait d'actualité à cause du retour d'un grand nombre de soldats, mais dans lesquelles les conditions régnantes n'étaient pas de nature à motiver l'établissement d'un bureau permanent. Concurremment avec les gouvernements provinciaux intéressés, le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile a ouvert en ces endroits des bureaux temporaires qui devaient s'occuper, fut-il convenu, de trouver de l'emploi aux ouvriers civils comme pour les soldats. Le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile a supporté cinquante pour cent des dépenses de traitement encourues par l'établissement de ces bureaux. Le reste des déboursés pour le maintien et le traitement des fonctionnaires de ces bureaux a été également partagé de la manière régulière, entre les gouvernements provinciaux et le ministère du Travail. Dans les Provinces maritimes, où les gouvernements provinciaux ne prenaient aucune part directe dans les opérations des bureaux de placement, les dépenses relatives au fonctionnement de ces bureaux conduits par «un seul fonctionnaire» ont été également partagées entre le ministère du Travail et le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

Dans quelques-unes des villes les plus importantes, le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile a établi des bureaux de placement pour le bénéfice des soldats qui pendant leur service actif ont été frappés d'incapacité.

Dans quelques-uns des grands centres des bureaux ont été aussi ouverts pour les hommes de profession et d'affaires.

ÉTATS FOURNIS PAR LES BUREAUX DE PLACEMENT

L'exercice 1918-19 a été une année d'organisation. La majorité des bureaux de service ont été ouverts durant les trois derniers mois de l'année et le nombre des emplois trouvés a été, selon le rapport, de 52,341, et cela représente le travail d'une partie seulement de l'année.

Durant l'exercice passé en revue, le nombre de places vacantes rapportées aux bureaux du Service de placement a été de 449,022, dont 396,924 concernaient des emplois pour les hommes et 52,098 pour des femmes.

Les demandes d'emplois durant l'année a été de 470,250 dont 437,200 provenaient de personnes du sexe masculin et 33,050 provenaient du sexe féminin.

Le nombre d'emplois trouvés a été de 328,937 dont 307,883 pour les hommes et 21,054 pour les femmes. De plus 51,663 emplois temporaires ont été trouvés (les emplois qui ne doivent pas durer pour plus d'une semaine, sont classifiés avec les emplois temporaires) ce qui fait un total de 380,600. Sans compter les emplois temporaires, le nombre de positions obtenues représente 70 pour 100 de celui des demandes d'emplois et 73 pour 100 du nombre des offres de positions de la part des employeurs.

Les tableaux suivants indiquent les demandes, les vacances et le placement effectué tels que rapportés toutes les semaines par les bureaux des diverses provinces:

ÉTAT des demandes rapportées hebdomadairement par les bureaux du service de placement du Canada dans les diverses provinces du 1er avril 1919 au 27 mars 1920

Semaine finissant le	I.P.-E.	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique	Canada		
										Hommes	Femmes	Total
5 avril	Aucune	186	223	415	2,414	777	697	652	987	5,760	591	6,351
12 "	44	442	260	485	3,167	651	618	828	1,233	1,720	708	7,728
19 "	40	137	276	354	2,232	588	822	794	1,021	5,725	539	6,264
26 "	48	174	235	570	2,551	524	556	769	954	5,868	513	6,381
3 mai	41	168	283	887	2,618	497	563	917	836	6,271	539	6,810
10 "	52	214	235	1,103	2,746	435	582	993	904	6,603	661	7,264
17 "	81	231	308	988	2,599	343	577	1,119	807	6,494	559	7,053
24 "	66	244	302	751	2,343	288	600	1,112	793	6,064	425	6,489
31 "	52	233	328	910	3,027	278	569	813	882	6,638	454	7,092
7 juin	47	209	339	871	2,635	273	786	747	701	6,181	427	6,608
14 "	53	231	348	1,098	2,709	331	924	867	878	6,872	567	7,439
21 "	42	293	337	879	2,925	465	813	861	948	7,022	541	7,563
28 "	40	278	340	750	2,734	595	827	833	894	6,760	531	7,291
5 juill.	35	248	422	693	2,407	984	728	853	965	6,662	673	7,335
12 "	43	243	433	846	2,885	1,244	767	966	1,499	8,115	811	8,926
19 "	50	249	409	948	2,722	1,167	708	931	1,032	7,470	746	8,216
26 "	45	259	499	993	2,906	1,288	862	905	1,272	8,331	698	9,029
2 août	39	210	391	1,020	2,903	1,904	1,018	1,069	1,120	9,053	621	9,674
9 "	35	223	274	996	2,410	3,243	1,581	1,167	1,302	10,568	663	11,231
16 "	34	250	326	1,091	2,880	3,756	1,913	1,140	1,482	12,164	708	12,872
23 "	27	259	392	987	2,872	4,112	2,125	1,153	1,509	12,709	727	13,436
30 "	44	274	354	1,016	3,055	2,539	1,467	1,303	1,211	10,588	675	11,263
6 sept.	27	204	298	744	2,573	2,006	1,802	873	1,020	9,027	520	9,547
13 "	27	287	325	1,031	2,787	1,361	1,375	829	1,308	9,238	592	9,830
20 "	32	304	321	1,013	2,976	2,093	1,188	1,047	1,393	9,623	744	10,367
27 "	16	279	349	872	3,157	2,697	1,136	1,070	1,082	10,016	642	10,658
4 oct.	47	244	393	922	2,956	1,909	1,121	1,131	1,150	9,268	605	9,873
11 "	35	264	350	932	2,768	1,723	934	1,000	1,258	8,654	610	9,264
18 "	38	206	368	848	2,604	1,235	897	975	1,087	7,643	615	8,258
25 "	44	262	369	892	2,781	1,937	904	1,205	1,086	8,823	657	9,480
1 nov	67	251	435	672	2,950	1,279	995	1,141	919	8,033	676	8,709
8 "	81	262	405	919	3,043	1,423	1,160	1,069	1,245	8,837	770	9,607
15 "	84	228	395	1,002	2,792	2,074	988	1,172	1,347	9,330	752	10,082
22 "	60	256	366	995	2,974	1,224	875	1,157	1,434	8,585	756	9,341
29 "	59	292	404	914	2,976	991	869	1,056	1,444	8,275	730	9,005
6 déc	47	281	364	956	3,183	950	722	958	1,554	8,339	676	9,015
13 "	31	211	458	776	2,625	631	565	917	1,218	6,914	568	7,482
20 "	33	196	367	746	2,511	635	546	880	1,415	6,797	532	7,329
27 "	10	130	220	2,622	3,565	485	377	906	757	8,803	269	9,072
3 janv.	43	221	356	2,912	4,967	709	587	1,008	1,337	11,636	504	12,140
10 "	60	428	333	2,189	6,039	732	868	1,273	2,098	13,226	794	14,020
17 "	51	430	338	1,622	4,743	734	686	1,069	1,573	10,602	644	11,246
24 "	46	358	372	4,343	4,791	796	519	776	1,541	9,929	684	10,613
31 "	35	245	253	1,151	4,212	749	533	912	1,339	8,756	673	9,429
7 fév.	41	287	329	1,063	4,051	1,352	482	1,044	1,281	9,238	692	9,930
14 "	22	265	352	988	3,963	657	358	909	1,328	8,188	654	8,842

ÉTAT des demandes rapportées hebdomadairement par les bureaux du service de placement du Canada dans les diverses provinces du 1er avril 1919 au 27 mars 1920.—*Fin.*

Semaine finissant le	I.P.-E.	Novelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskat-chewan	Alberta	Colombie Britannique	Canada		
										Hommes	Femmes	Total
21 fév.	44	198	442	847	3,755	748	466	834	1,468	8,185	617	8,802
28 «	38	241	304	979	3,833	703	486	845	1,358	8,129	658	8,727
6 mars	44	277	283	968	3,809	1,018	531	777	1,523	8,519	711	9,230
13 «	21	252	252	991	3,631	1,050	527	978	1,519	8,437	784	9,221
20 «	37	256	317	891	3,491	895	522	792	1,678	8,105	774	8,879
27 «	27	255	305	1,111	3,586	1,151	775	908	1,757	9,107	770	9,877
Total pour l'exercice 1919-20	2,195	13,125	17,739	52,633	163,832	62,779	43,897	50,303	63,747	437,200	33,050	470,250

ÉTAT des places vacantes rapportées chaque semaine par les bureaux du service de placement du Canada dans les diverses provinces du 1er avril au 27 mars 1920.

5 avril	Nil	90	173	146	1,765	757	1,126	657	611	4,461	864	5,325
12 «	22	230	113	168	1,966	911	979	864	767	5,059	961	6,020
19 «	17	116	252	279	1,780	945	1,282	701	721	5,231	862	6,093
26 «	20	146	154	488	2,342	1,009	900	718	627	5,588	816	6,404
3 mai	24	318	170	329	2,257	513	759	739	645	4,972	782	5,754
10 «	73	149	217	443	3,106	691	654	821	523	5,813	864	6,677
17 «	69	123	186	345	2,765	477	586	980	578	5,266	843	6,109
24 «	29	125	265	229	2,230	246	533	825	473	4,307	648	4,955
31 «	85	109	268	230	3,075	520	489	575	520	5,089	782	5,871
7 juin	17	169	213	396	2,813	1,410	843	531	343	5,966	779	6,735
14 «	30	644	203	477	3,083	280	813	628	568	5,807	919	6,726
21 «	33	200	368	378	4,235	2,240	736	670	735	8,142	1,453	9,595
28 «	33	246	277	354	2,967	1,210	891	679	754	6,141	1,280	7,421
5 juillet	35	220	835	234	3,092	1,185	743	821	730	6,827	1,068	7,895
12 «	22	175	329	397	3,223	1,588	806	655	1,179	7,483	891	8,374
19 «	37	161	319	628	3,232	1,578	932	569	1,007	7,349	1,114	8,463
26 «	42	161	470	845	4,635	1,902	1,255	651	1,003	9,804	1,160	10,964
2 août	26	129	342	1,321	5,809	3,430	1,656	748	857	12,741	857	13,598
9 «	27	131	268	2,432	4,152	5,410	3,210	1,088	1,412	17,306	824	18,130
16 «	28	181	284	651	3,908	5,285	2,168	1,387	1,919	14,774	1,037	15,811
23 «	18	110	318	1,373	5,238	5,756	3,778	1,427	1,232	18,015	1,235	19,250
30 «	29	159	431	485	3,996	3,528	2,751	1,025	1,250	12,811	843	13,654
6 sept.	34	125	337	272	3,212	2,738	2,493	790	904	9,976	929	10,905
13 «	28	287	333	318	3,843	2,216	1,536	908	1,071	9,479	1,061	10,540
20 «	18	197	398	587	4,382	2,564	1,961	911	1,196	11,003	1,211	12,214
26 «	13	282	319	363	3,608	4,213	1,657	1,096	1,089	11,682	958	12,640
4 oct.	41	318	376	447	4,178	2,038	2,300	1,310	1,011	11,141	878	12,019
11 «	33	189	378	437	2,780	2,489	945	646	1,286	8,478	705	9,183
18 «	11	443	457	417	3,098	1,507	1,081	882	934	7,949	881	8,830
25 «	19	218	366	312	2,738	2,977	778	993	832	8,482	751	9,233

1 nov.	14	110	301	431	5,055	1,369	1,093	1,022	693	9,326	762	10,088
8 "	19	147	476	376	4,285	2,186	873	833	717	9,038	847	9,885
15 "	13	118	393	214	2,884	2,779	592	682	1,071	7,756	990	8,746
22 "	13	126	357	347	3,813	1,287	481	889	1,080	7,279	1,114	8,393
29 "	15	183	409	520	2,937	1,008	753	739	1,011	6,672	903	7,575
6 déc.	8	167	274	179	3,399	1,445	587	647	1,184	6,538	1,352	7,890
13 "	7	119	402	174	3,069	1,053	404	657	1,001	5,897	989	6,886
20 "	9	287	282	380	2,778	919	445	633	1,010	5,687	1,056	6,743
27 "	3	118	189	112	1,502	558	274	491	619	3,369	497	3,866
3 janv. (1920)	10	146	230	79	1,878	806	275	573	702	3,988	711	4,699
10 "	6	94	218	303	2,943	1,019	520	732	1,107	5,947	995	5,942
17 "	13	128	253	1,895	2,371	874	453	470	996	6,221	1,232	7,453
24 "	10	148	321	320	2,737	840	381	562	1,007	5,395	931	6,326
31 "	8	121	271	280	2,552	837	411	562	1,095	5,130	1,007	6,137
7 fév.	12	181	380	281	3,226	882	390	766	1,019	5,964	1,173	7,137
14 "	8	164	349	275	2,724	1,020	382	694	1,144	5,816	944	6,760
21 "	15	129	271	324	3,034	1,279	493	681	1,157	6,292	1,091	7,383
28 "	21	168	293	392	2,924	945	488	608	1,229	5,886	1,182	7,068
6 mars	19	210	248	290	2,893	1,091	667	686	1,363	6,205	1,262	7,467
13 "	16	157	217	267	3,608	1,379	722	843	1,352	6,660	1,901	8,561
20 "	14	172	258	243	3,100	1,366	741	669	1,361	6,572	1,352	7,924
27 "	13	178	190	406	3,646	1,757	975	957	1,683	8,154	1,551	9,705
Total pour l'exercice 1919-20	1,179	9,522	16,001	23,869	166,119	88,312	53,041	40,691	50,288	396,924	52,098	449,022

ÉTAT indiquant le nombre de personnes placées rapporté chaque semaine par les bureaux du service de placement du Canada dans les diverses provinces du 1er avril 1919 au 27 mars 1920

Semaine finissant le	I.P.-E.	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique	Canada			Emplois temporaires trouvés au Canada
										Hommes	Femmes	Total	
5 avril	....	56	90	128	1,332	371	559	493	627	3,332	334	3,666	2,277
12 "	10	115	125	101	1,467	464	587	719	792	3,965	415	4,380	370
19 "	11	94	195	108	1,290	440	543	620	711	3,675	337	4,012	322
26 "	22	65	161	164	1,477	456	530	596	667	3,835	303	4,138	447
3 mai	21	97	165	319	1,669	406	479	716	641	4,197	316	4,513	546
10 "	41	129	192	410	1,977	360	505	776	550	4,559	381	4,940	591
17 "	80	168	211	436	1,859	326	506	813	550	4,600	349	4,949	407
24 "	36	123	207	407	1,601	235	536	793	437	4,100	275	4,375	409
31 "	56	113	211	386	2,160	245	416	463	502	4,251	301	4,552	463
7 juin	52	138	232	321	1,753	214	575	507	361	3,873	280	4,153	374
14 "	30	156	200	499	1,880	385	694	570	495	4,587	322	4,909	406
21 "	37	205	272	477	2,315	425	637	547	636	5,058	493	5,551	517
28 "	31	220	248	401	2,077	789	739	566	663	5,197	537	5,734	539
5 juillet	27	194	336	388	1,691	844	673	579	646	4,894	484	5,378	551
12 "	24	136	339	437	2,282	1,126	699	682	1,097	6,318	504	6,822	959
19 "	37	146	315	459	2,262	1,139	670	613	797	5,806	632	6,438	515
26 "	33	146	385	554	2,508	1,195	824	638	836	6,618	501	7,119	863
2 août	34	126	301	632	2,422	1,719	944	808	784	7,352	418	7,770	879
9 "	82	125	227	660	2,103	3,087	1,522	1,015	1,005	9,344	432	9,776	771
16 "	26	99	288	712	2,397	4,036	1,889	1,008	1,202	11,147	510	11,657	1,124
23 "	18	128	290	802	2,394	4,046	2,157	1,052	1,149	11,504	535	12,039	1,322
30 "	32	177	289	811	2,661	2,454	1,418	1,222	940	9,522	482	10,004	1,254
6 sept.	30	115	250	578	2,201	1,967	1,761	775	732	8,055	354	8,409	1,141
13 "	26	157	248	654	2,187	807	1,297	777	1,007	7,828	332	8,160	1,274
20 "	31	164	250	686	2,398	1,995	1,093	921	1,152	8,225	465	8,690	1,238
27 "	13	152	247	668	2,602	2,605	1,123	919	818	8,773	374	9,147	1,246
4 oct.	33	163	292	700	2,228	1,812	1,069	948	913	7,753	345	8,098	1,216
11 "	32	176	275	665	2,158	1,637	788	863	814	7,039	369	7,408	1,294
18 "	19	100	293	604	1,994	1,066	1,731	871	761	6,102	337	6,439	1,248
25 "	21	135	244	665	2,175	1,811	740	1,036	709	7,187	349	7,536	1,634
1. nov.	45	144	352	531	2,195	1,098	823	1,019	636	6,457	386	6,843	1,485
8 "	85	155	306	603	2,306	1,296	909	792	793	6,849	396	7,245	1,425
15 "	58	152	293	698	2,144	1,880	860	690	846	7,186	435	7,621	1,247
22 "	44	119	311	723	2,308	1,022	768	816	838	6,511	438	6,949	1,450
29 "	61	173	283	621	2,106	821	738	688	880	5,936	427	6,363	1,310
6 déc.	23	155	240	585	2,148	825	635	586	955	5,745	407	6,152	1,308
13 "	29	97	252	466	1,927	589	480	538	758	4,803	333	5,136	1,250
20 "	32	156	249	429	1,695	495	481	566	975	4,671	407	5,078	1,191
27 "	2	72	122	241	1,046	417	318	416	469	2,940	163	3,103	1,029
3 janv. (1920)	13	115	147	328	1,454	502	377	493	700	3,852	277	4,129	954
10 "	9	118	222	479	2,301	592	479	625	983	5,345	463	5,808	1,047
17 "	14	113	203	516	2,138	500	434	470	852	4,894	375	5,269	1,152
24 "	11	104	202	768	1,933	637	387	457	959	5,026	432	5,458	1,423
31 "	3	70	154	709	1,934	582	331	553	882	4,807	411	5,218	1,029

7 fév.	9	113	222	675	1,975	601	295	599	992	5,057	424	5,481	1,280
14 "	6	107	217	707	2,183	565	252	644	1,010	5,293	398	5,691	1,198
21 "	16	77	222	855	2,100	732	368	591	1,171	5,710	422	6,132	1,251
28 "	14	114	176	700	1,196	597	348	562	1,097	5.154	450	5,604	1,250
6 mars	16	131	200	589	1,966	714	383	578	1,215	5,344	448	5,792	979
13 "	12	103	175	565	1,987	721	383	613	1,148	5,233	474	5,707	1,238
20 "	13	142	187	533	2,236	834	375	592	1,282	5,707	485	6,194	1,362
27 "	17	138	152	674	2,437	993	619	780	1,392	6,656	546	7,202	1,608
Total pour l'exercice 1919-20	1,427	6,786	12,265	27,827	106,035	56,507	37,697	36,566	43,827	307,883	21,054	328,937	51,663

Renseignements sur le chômage

Nous recueillons et compilons des statistiques et d'autres renseignements concernant le chômage, en vertu de l'article de la Loi de Coordination des Bureaux de placement qui autorise le ministre «à compiler et distribuer les renseignements reçus des bureaux de placement et autres sources concernant les conditions régnant au sujet du travail.» Nous sommes en mesure de donner sous forme de statistiques, les renseignements suivants:

1. Des rapports hebdomadaires de tous les bureaux publics de placement indiquant le nombre de demandes, de vacances et de placements pour chaque bureau au cours de la semaine. Des sommaires de ces rapports sont distribués hebdomadairement à tous les bureaux de placement du service de placement du Canada et aux journaux.

2. Des rapports hebdomadaires d'environ 5,000 patrons employant au-delà de 700,000 personnes indiquant le nombre d'employés sur les listes de paie au dernier jour de la semaine et le nombre probable sur les listes de paie à la fin de la semaine suivante. Des tableaux sont compilés d'après ces rapports et des états sommaires sont distribués à tous les bureaux du Service de placement du Canada et aux journaux.

3. Des rapports mensuels concernant le chômage parmi leurs membres sont reçus d'environ 1,500 associations ouvrières qui comptent plus de 200,000 membres en tout. On compile des tableaux d'après ces rapports indiquant les pourcentages de chômage dans les unions ouvrières par groupes de métiers, par provinces et pour chaque ville.

4. Les quelques bureaux privés de placement qui existent encore, envoient aussi des rapports indiquant le nombre de demandes, de vacances et de placements pour le mois.

5. Quinze corporations de ville fournissent des rapports mensuels indiquant le nombre d'ouvriers temporaires à leur emploi.

6. Cinquante municipalités comptant une population de 10,000 ou plus, font parvenir ces rapports mensuels indiquant le volume de l'emploi dans l'industrie de la construction en se basant sur la valeur des permis de construction accordés.

Le Service de placement a aussi recueilli une grande quantité de renseignements qui ne peuvent pas être donnés sous forme de statistique, concernant les divers moyens à prendre pour prévenir ou diminuer le chômage, tels que la diminution du nombre d'heures de travail plutôt que la diminution du personnel au cours des périodes de peu d'activité, la réservation des travaux du Gouvernement pour les périodes de dépression, la concentration des achats du Gouvernement pendant les périodes d'inactivité, la direction professionnelle, le placement des ouvriers anormaux, l'assurance contre le chômage, etc.

Les renseignements ainsi obtenus ont été d'une grande utilité en maintes occasions lorsqu'il s'est agi de savoir quelles étaient les conditions du travail dans une localité avant d'octroyer les contrats du Gouvernement. Ils ont également servi dans les questions d'immigration, particulièrement au sujet des requêtes de patrons demandant l'admission d'ouvriers d'autres pays. Ayant en main les données relatives à l'augmentation ou à la diminution du nombre d'ouvriers employés dans cette industrie, nous avons des raisons sur lesquelles nous pouvons motiver l'admission ou l'exclusion, particulièrement lorsque nous étudions ces demandes à la lumière des rapports reçus des bureaux de placement concernant la demande d'ouvriers de la catégorie désirée et du nombre d'ouvriers de ce genre disponibles. Il devrait être possible à mesure que cette organisation se perfectionnera et que le personnel acquerra de l'expérience, avec les renseignements en main, de coordonner le travail des différents métiers; c'est à-dire, de transférer les ouvriers des industries où il y a relâchement périodique

à celles qui entrent dans une période d'activité, afin de diminuer le chômage périodique et de permettre aux patrons de maintenir la production au maximum. Avec le temps, ces statistiques serviront de base à un projet d'assurance contre le chômage. Nous avons l'intention de mettre la plus grande partie de ces données à la disposition des fonctionnaires de bureaux de placement et des autres personnes intéressées au moyen d'un bulletin publié à de fréquentes intervalles.

Compensations ouvrières

Le fonctionnement des bureaux de compensations du service de placement est maintenant assez bien organisé. Chaque bureau local fait un rapport quotidien à la chambre de compensations de la province (1) sur les positions vacantes et irremplissables à cet endroit, et (2) sur les candidats sans emploi et qui consentent à s'éloigner. Les rapports faits aux chambres de compensations sont publiés dans un bulletin provincial de compensations, lequel est distribué quotidiennement dans tous les bureaux de placement de la province, afin que les demandes d'emploi non satisfaites dans une partie de la province, puissent être portées à la connaissance d'ouvriers sans emploi d'une autre partie de cette même province. Les surintendants de bureaux qui sont en mesure de satisfaire certaines demandes publiées dans le bulletin, doivent communiquer entre eux, opérer les transferts si possible et faire rapport à la chambre provinciale de compensations, afin que la demande satisfaite soit enlevée de la prochaine édition du bulletin. Les chambres de compensations interprovinciales du ministère du Travail, situées à Ottawa pour l'Est, et à Winnipeg pour l'Ouest, reçoivent des copies de tous les bulletins publiés par les chambres de compensations provinciales comprises dans leurs districts. Lorsque le surintendant de la chambre de compensations provinciale est incapable de trouver les ouvriers dont il a besoin dans la province, il note sur le bulletin provincial les item qu'il désire porter à la connaissance des autres provinces. La chambre de compensations interprovinciale prend note de tous les item portés à sa connaissance par les provinces comprises dans son district et les publie dans un bulletin interprovincial, lequel est distribué dans tous les bureaux de placement de l'Ouest dans le cas de la chambre de compensations de l'ouest, située à Winnipeg. La chambre de compensations de l'est, située à Ottawa, distribue de la même manière un bulletin à tous les bureaux de placement des provinces de l'Est. Les surintendants des bureaux de placements peuvent ainsi savoir si les besoins locaux de main-d'œuvre ou d'emploi peuvent être satisfaits dans les provinces avoisinantes. Ils ont l'autorisation de communiquer directement avec les autres surintendants en question, et ils font rapport des transferts effectués aux deux chambres de compensations provinciales intéressées et à la chambre de compensations interprovinciale du district. Aux quartiers généraux à Ottawa on publie également un bulletin fédéral de compensations, lequel porte à la connaissance des bureaux de placement de tout le pays, ces demandes d'emploi ou d'ouvriers qui sont très difficiles à satisfaire, et qui comporte peut-être des transferts entre l'Est et l'Ouest et dans certains cas la nécessité de faire venir ces ouvriers de l'étranger. Les demandes publiées dans ce bulletin consistent surtout des demandes rapportées par les chambres de compensations interprovinciales et comportent des difficultés particulières; demandes qui ne peuvent pas facilement être satisfaites dans leur territoire.

Un tarif spécial de transport consenti par tous les grands chemins de fer du pays a été un facteur important du succès des travaux de compensation du service de placement. Le 1er mars 1919, un tarif spécial de transport en faveur des personnes envoyées à distance pour fins de placement a été accordée par les chemins de fer suivants: Canadian National, Pacifique-Canadien, Grand-Tronc, Algoma Central et Hudson Bay, Dominion Atlantic, Michigan Central, Québec Central, Témiskaming et Northern Ontario, Wabash, Kettle Valley et Pacific

Great Eastern. En vertu de cette entente relative au transport, on a accordé une diminution du tarif courant pour tous les déplacements de 116 milles ou plus. On a fixé le taux à $4 pour tout voyage de 116 milles à 400 milles, et à un centin le mille pour tout voyage de plus de 400 milles. Au mois d'octobre 1919, les chemins de fer ont demandé la revision de cette entente et après plusieurs conférences sur la question, en est arrivé à la solution suivante: Plein montant du tarif pour tout voyage de 116 milles ou moins; un taux fixé de $4 pour tout voyage de 117 milles, à 177 milles, et 2¼ cents par mille pour tout voyage de plus de 177 milles. Les nouveaux taux sont entrés en vigueur le 15 février 1920. Les taux de faveur sont accordés à ceux qui se présentent pourvus d'un certificat portant la signature d'un surintendant local. Il est évident qu'on n'accorde ces taux de faveur qu'à ceux qui sont placés de bonne foi par le service de placement. Ce taux présuppose l'existence d'un système bien organisé de compensations provinciales et interprovinciales qui s'assure que l'on ne déplace pas des gens sur des distances considérables lorsqu'il y a possibilité de trouver un emploi approprié dans le voisinage. On ne peut pas trop faire ressortir le rôle important que joue ce taux de faveur en permettant au service de placement de trouver de l'emploi aux personnes qui autrement chômeraient et ainsi de diminuer le chômage et d'augmenter la production.

Le nombre de certificats de taux de faveur émis par les bureaux du service au cours de l'exercice terminé le 31 mars, est de 40,078, dont 23,962 ont été émis pour des voyages à des endroits situés dans la même province que le bureau expéditeur et 16,116 à des endroits dans d'autres provinces. Les tableaux suivants donnent les chiffres par provinces:

Transferts interprovinciaux à des endroits en	C.-B.	Alta.	Sask.	Man.	Ont.	Que.	N.-B.	N.-E.	I. P.-E.	Total
Certificats émis par des bur. en—										
Colombie-Britannique	....	122	1,054	46	9	2	....	....	....	1,235
Alberta	2,206	....	279	210	9	2	1	....	1	2,706
Saskathcewan	756	351	....	1,914	96	1	....	....	....	3,118
Manitoba	118	304	944	....	3,176	....	....	....	....	4,442
Ontario	10	5	9	26	....	1,004	....	1	....	1,095
Québec	1	....	2	15	2,796	....	89	....	....	2,902
Nouveau-Brunswick	....	....	1	16	16	5	....	78	5	121
Nouvelle-Ecosse	....	....	1	18	7	2	292	....	....	320
Ile du Prince-Edouard	....	....	....	....	....	....	170	7	....	177
	3,091	682	2,390	2,245	6,108	1,056	552	86	6	16,116

Certificats de transfert émis dans chaque province à des endroits situés dans la province.

Colombie-Britannique	5,476
Alberta	1,521
Saskatchewan	2,773
Manitoba	2,672
Ontario	10,784
Québec	517
Nouveau-Brunswick	132
Nouvelle-Ecosse	96
Total	23,962

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Au cours de l'année le service de placement s'est occupé surtout de trouver des ouvriers pour le travail sur les fermes, et environ 25 pour cent des personnes placées l'ont été sur des fermes. Dans les villes de Toronto et de Winnipeg on a établi des divisions spéciales dans les bureaux locaux; divisions qui s'occupent

de la main-d'œuvre agricole. Afin de répondre aux demandes d'ouvriers de la part des fermiers de l'Ouest à l'époque des semailles, on a fait des efforts pour trouver cette main-d'œuvre au fur et à mesure que les ouvriers sortaient des mines ou des chantiers à la fin des opérations de l'hiver. A cette fin, on a ouvert des bureaux à Big-River et à Hudson Bay Junction dans la Saskatchewan, et à Bowman et à Barrow's Junction dans le Manitoba, et à mesure que les ouvriers des mines et des chantiers étaient disponibles, on les envoyait directement sur les fermes des provinces des prairies pour les travaux du printemps.

La demande de moissonneurs pour les récoltes de l'Ouest a mis le service à l'épreuve. Au cours des quatre semaines écoulées entre le 11 août et le 6 septembre, le service reçut au moins 50,000 demandes d'ouvriers, dont au moins la moitié de fermiers des provinces de l'Ouest. On tint une conférence avec les gérants du service du transport des chemins de fer. Il y eut discussion concernant les excursions de moissonneurs, les annonces à faire dans les provinces de l'Est pou rces excursions, les taux du transport, et la manière de distribuer la main-d'œuvre de Winnipeg. Pendant un certain nombre d'années les compagnies de chemins de fer s'étaient abstenues de faire des excursions dans les provinces maritimes, et il en résultait que toute la demande de main-d'œuvre agricole pour les récoltes de l'Ouest retombait sur les provinces d'Ontario et de Québec au moment où celles-ci avaient besoin elles-mêmes de cette main-d'œuvre. Pour cette raison et aussi parce qu'il y avait du chômage dans les districts houillers des provinces maritimes au cours de l'été 1919, on a décidé d'étendre ces excursions à ces provinces bien qu'à un taux plus élevé que celui des provinces d'Ontario et de Québec. Les bureaux de placement de la Colombie-Britannique accordèrent aussi une attention toute particulière aux demandes de moissonneurs des provinces des prairies et on y a envoyé environ 500 personnes de la côte du Pacifique. De cette manière, le fardeau était réparti plus également, et la situation ouvrière dans les Provinces maritimes se trouvait en même temps considérablement améliorée.

Projet de coopération avec les bureaux de placement britanniques

La mise en vigueur vers la fin de l'année d'une nouvelle entente concernant l'admission des ouvriers de la Grande-Bretagne, pour remplir des positions irremplissables au Canada, a été une phase importante du travail accompli par le service du placement au cours de l'année 1919-20. Autrefois les employeurs faisaient rapport de ces vacances, soit au ministère canadien de l'Immigration ou au service du placement du ministère du Travail britannique. La procédure suivie dans ces cas par le ministère canadien de l'Immigration, consistait à faire des recherches, lorsqu'un employeur canadien lui adressait une demande, pour savoir si on ne pouvait pas la satisfaire au Canada, si le salaire et les conditions de travail justifiaient les autorités d'encourager l'admission de cette main-d'œuvre, et si l'emploi offert était permanent. Après avoir fait des recherches de cette nature le ministère, s'il se croyait justifié d'admettre ces ouvriers, avertissait le bureau de Londres de la chose. On avertissait aussi l'employeur intéressé afin qu'il puisse prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires concernant le choix des ouvriers en Grande-Bretagne. Le département du placement du ministère du Travail britannique avait adopté comme politique, lorsqu'il recevait des demandes d'ouvriers de l'étranger, de se mettre directement en communication avec les personnes ou firmes étrangères qui avaient des vacances à remplir, et leur demandait de remplir une formule donnant des détails sur l'emploi offert. Si les conditions étaient satisfaisantes, le département annonçaient ces vacances par l'intermédiaire des bureaux de placement locaux afin de trouver des postulants qualifiés. Bien que cette manière de procéder ait pu servir d'expédient temporaire, on a cru qu'à la suite de l'organisation d'un service de

placement au Canada et du développement du système de bureaux de placement britanniques, il y aurait possibilité de trouver quelque moyen plus satisfaisant. En conséquence les autorités britanniques suggérèrent au Gouvernement canadien de suivre la procédure recommandée par le Comité inter-départemental, nommé en Grande-Bretagne aux fins de s'occuper des questions concernant le travail à l'étranger. Cette manière de procéder est conçue dans les termes suivants:

(*a*) Qu'une formule de demande imprimée soit fournie par le service du placement du gouvernement canadien, afin que les employeurs soient en état de donner sur les lieux des détails concernant les conditions de l'emploi offert.

(*b*) Qu'une fois remplie, cette formule soit envoyée au surintendant du bureau de placement canadien le plus rapproché, qui devra se renseigner sur la bonne foi de l'employeur et la possibilité pour celui-ci de satisfaire les conditions offertes et contresigner la chose par une note à cet effet qui devra être envoyée avec la formule.

(*c*) Que la formule ainsi remplie et contresignée soit transmise au directeur du service de placement à Ottawa.

(*d*) Qu'un duplicata de la formule soit envoyé au directeur du Comité de l'emploi à l'étranger, ministère du Travail, 59 rue Victoria, Londres, S.O. 1, au cas où cette demande serait approuvée, afin que l'on essaie de remplir ces vacances.

(*e*) Que l'on prenne les mesures jugées nécessaires pour coopérer dans la mise à exécution de ce projet avec les représentants du ministère canadien de l'Immigration à Ottawa et à Londres.

On a cru que cette procédure empêcherait les retards et assurerait en même temps que nulle demande de postulants ne serait considérée avant que les autorités aient eu l'occasion d'étudier les conditions du travail et de se prononcer sur l'opportunité de l'admission de la main-d'œuvre requise. On a recommandé aux surintendants d'être très prudents lorsqu'il s'agirait de contresigner des demandes de main-d'œuvre féminine.

Crédit fédéral d'urgence

Comme le problème du chômage chez les ex-membres de la Force expéditionnaire canadienne menaçait de devenir grave, le Gouvernement fédéral a voté une somme pour venir en aide à tous les ex-soldats nécessiteux au cours de l'hiver 1919-20. On a confié l'administration de ce crédit au Fonds patriotique canadien, mais il était stipulé que l'on ne considérerait aucune demande de secours à moins que celle-ci ne soit accompagnée d'un certificat émis par le représentant du Service des Renseignements du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile en fonction dans le bureau de placement du service de placement du Canada le plus rapproché. Les représentants de la division des Renseignements et des Services étaient autorisés à émettre deux catégories de certificats. On devrait remettre le certificat de la catégorie «A» au postulant auquel on ne pouvait pas donner de travail. D'un autre côté, si le postulant pouvait obtenir du travail mais à un taux insuffisant pour lui permettre de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, ou lorsque l'emploi était à une certaine distance et que le postulant avait besoin de fonds pour s'y rendre on lui remettait un certificat de la catégorie «B». Les représentants du Fonds patriotique font une enquête dans chaque cas en particulier pour s'assurer des besoins réels et déterminer le montant du secours qui doit être accordé, si l'on en accorde, et la durée de ces secours. On avait d'abord décidé de ne pas accorder du secours pour plus de deux semaines lors de la première demande, cependant ce secours pouvait être prolongé sur présentation hebdomadaire d'une carte émise par le représentant autorisé du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile. Mais comme il se présentait des cas où les postulants demeuraient à des distances assez considérables du bureau du Fonds patriotique le plus rap-

proché, on a autorisé subséquemment l'administrateur de ce crédit à prolonger ces périodes à sa discrétion. D'après la première rédaction de ce projet on ne devait accorder des secours à même ce crédit fédéral d'urgence qu'au cours des mois de décembre 1919, et janvier, février et mars 1920. Toutefois on faisait exception dans les cas où la cessation de ce secours causerait de grandes privations et l'on en autorisait alors la continuation pendant le mois d'avril. Cependant un arrêté en conseil daté le 23 mars décrétait que les effets de cette loi étaient prolongés jusqu'au 10 avril inclusivement pour les soldats sans dépendants, et jusqu'au 24 mars inclusivement pour les soldats avec dépendants. La somme totale dépensée pour venir au secours des personnes portant des certificats de la catégorie «A» ou de la catégorie «B» est de $4,629,803.70. De ce montant on a dépensé la somme de $4,146,624.51 pour secourir des personnes sans emploi, $438,189.38 pour augmenter les revenus de personnes faisant un travail insuffisamment rémunéré et $44,989.81 pour aider à payer le transport des personnes qui pouvaient trouver de l'emploi au loin.

Les premiers certificats émis portaient la date du 27 décembre, et à partir de ce jour jusqu'à la fin d'avril, les représentants de la division des renseignements et des services ont exercé une surveillance très sévère sur l'émission ou le renouvellement des certificats, et ont uni leurs efforts à ceux du service de Placement du Canada afin que le plus grand nombre possible de vacances soit mis à la disposition des soldats rapatriés. Le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile a été obligé de nommer un certain nombre de fonctionnaires additionnels et dans certaines localités de faire des changements dans les bureaux ou d'augmenter le nombre des bureaux afin de pouvoir faire le surcroît de travail imposé aux bureaux de placement par l'administration du crédit fédéral d'urgence. Des statistiques concernant le travail accompli par les bureaux publics de placement relativement à la mise en vigueur de la Loi de crédit fédéral d'urgence ont été compilées par le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile et indiquent que 43,382 personnes en tout ont reçu des certificats de chômage, dont environ la moitié ont pu trouver un emploi à une période quelconque. Sur le nombre total de ceux qui ont reçu des certificats de chômage, 28,295 personnes ne s'étaient pas inscrites avant le premier décembre 1920.

Personnel

Les bureaux de placement de l'Ouest du Canada ont été sous la surveillance de M. L. F. Howard pour le compte du ministère du Travail, qui avait établi ses quartiers généraux à Winnipeg. Cependant, en janvier 1920, M. Howard a été nommé surintendant fédéral des bureaux de l'Est par la Commission du service civil, et avait ses quartiers généraux à Ottawa. Le travail de l'Ouest fut en même temps confié à M. R. A. Rigg de Winnipeg, qui fut nommé surintendant fédéral des bureaux de l'Ouest. M. Rigg dirige la chambre de compensations de l'Ouest, par l'entremise de laquelle se font les échanges de main-d'œuvre dans les provinces de l'Ouest. La succursale de Vancouver est également sous sa direction. L'échange de la main-d'œuvre entre les provinces de l'Est se fait à la chambre de compensations de l'Est, située à Ottawa, sous la direction de M. Howard. Il est également responsable de la succursale établie à Moncton, N.-B. Les surintendants fédéraux doivent en plus faire l'inspection des bureaux de placement provinciaux qui tombent sous leur juridiction, et rapporter toute infraction de la part des gouvernements provinciaux aux conditions de l'entente écrite conclue avec le ministère du Travail concernant la conduite de leurs bureaux de placement.

Au mois de décembre 1919, la Commission du service civil nomma M. J. M. Wyatt, M.A., au poste de spécialiste en travail des enfants. Depuis sa nomination, M. Wyatt s'est occupé de la préparation de plans pour l'organisation du travail de placement des juvéniles et a aidé aux gouvernements provinciaux à mettre ces plans à exécution.

IX. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

(Le rapport reçu du professeur Gill, directeur de l'enseignement technique, couvre l'année terminée le 30 juin 1920. Le rapport comprend les opérations faites au cours de la première année en vertu de la Loi d'Enseignement Technique. Cependant cette loi ne fut mise en vigueur que vers la fin de l'année civile 1919, à l'époque où le directeur fut nommé. Le directeur a cru qu'il serait préférable d'étendre son rapport jusqu'à la fin de l'année scolaire, au 30 juin, trois mois après la fin de l'exercice. Cependant les déboursés faits en vertu de la loi jusqu'à la fin de l'exercice y sont également compris. La loi stipule que le rapport fait sous le régime des dispositions de la présente loi devra comprendre les rapports des diverses provinces sur le travail accompli dans chacune d'elle pour le développement de l'enseignement technique et la dépense qui l'accompagne. En conséquence nous avons annexé les rapports des diverses provinces au rapport du directeur de l'enseignement technique.)

Le professeur L. W. Gill, directeur de l'enseignement technique au Canada, fait le rapport suivant:

Introduction

La loi autorise le ministre du Travail à distribuer aux gouvernements provinciaux, subordonnément aux conditions établies, une somme ne devant pas dépasser $700,000 au cours de l'exercice clos le 31 mars 1920. Le montant mis à la disposition de chacune des provinces est déterminé, d'après l'article 4 de la Loi, en mettant d'abord $10,000 de côté pour chaque province et en divisant le reste en proportion de la population telle que déterminée par le dernier recensement décennal fédéral. D'après cette méthode de répartition, le montant mis à la disposition de chacune des provinces pour l'année, est indiqué dans le tableau I. Ce tableau indique aussi le montant versé aux provinces conformément aux dispositions de la loi.

On a trouvé préférable de baser le rapport annuel sur l'année scolaire, laquelle se termine le 30 juin, pour les fins de l'administration et particulièrement en ce qui concerne la compilation des statistiques, plutôt que sur l'exercice fédéral. On a préparé le tableau I pour ceux qui ne sont intéressés qu'aux questions de finances comprises dans l'exercice. Ce tableau indique le montant d'argent payé à même l'octroi fédéral au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1920. Le tableau II est un état financier complet des déboursés provinciaux et fédéraux faits au cours de l'année scolaire terminée le 30 juin 1920. Le tableau III est un état de l'enseignement donné par les provinces au cours de cette même année.

Conditions imposées par la loi

1. L'article 3 de la Loi stipule que chaque province devra adopter un Arrêté en Conseil manifestant son désir de tirer parti des dispositions de la Loi. Cette condition a été remplie par toutes les provinces.

2. L'article 6 stipule qu'une entente doit être conclue entre le ministre et chacune des provinces qui a manifesté le désir de tirer parti de cette loi, concernant la nature et la portée du travail qui sera entrepris. On a conclu des ententes avec toutes les provinces conformément à cette disposition. Les termes des diverses ententes sont pratiquement les mêmes, sauf quelques légères différences dans les détails rendues nécessaires pour satisfaire certaines conditions inhérentes aux différents systèmes d'enseignement des provinces. Ces ententes doivent être renouvelées tous les ans, et les changements apportés d'année en année doivent l'être de consentement mutuel. La mise en vigueur de ces ententes a fait naître l'occasion d'établir des relations très cordiales entre ce ministère et tous les ministères de l'instruction publique des diverses provinces, et en même temps de poser une base qui facilitera la coopération harmonieuse et efficace dans le développement de toutes les phases du travail.

On trouvera un modèle d'entente à l'appendice I.

3. D'après l'article 5 de la loi, les montants payés à même la subvention fédérale ne le seront qu'à condition que des sommes égales soient dépensées pour l'enseignement technique par les gouvernements provinciaux. En conséquence les sommes payées à même la subvention fédérale équivalent à la moitié du montant total versé par les trésoreries provinciales pour des fins d'enseignement technique.

But de la loi

4. «L'enseignement technique», tel que défini à l'article 2 de la loi, «signifie et comprend tout genre d'éducation ou d'instruction professionnelle, technique ou industrielle approuvée par une entente entre le ministre et le gouvernement de toute province comme étant nécessaire ou désirable pour aider au développement de l'industrie et des métiers mécaniques et pour augmenter la faculté de gain, l'efficacité et la force productive de ceux qui exercent ces industries ou métiers». D'après cette définition, l'enseignement technique peut comprendre tout genre d'enseignement ou de formation qui rendra un garçon ou une fille apte à exercer utilement l'emploi choisi. L'emploi choisi peut se trouver dans le domaine de la fabrication, du génie, du commerce, des échanges, des pêcheries, de l'agriculture, de l'économie domestique, des professions, etc. L'enseignement «technique», et l'enseignement «industriel» sont ainsi compris dans l'enseignement «professionnel». Ce dernier terme, ayant une signification plus large et étant employé couramment aux Etats-Unis, comprendra à l'avenir tout le travail accompli en vertu des dispositions de la loi.

5. Bien que la définition donnée plus haut de l'enseignement technique soit très large, la loi n'a aucunement pour but de venir en aide aux institutions déjà établies ou organisées. En conséquence on a restreint les initiatives qui peuvent être prises sous l'empire des dispositions de la loi au domaine de l'enseignement professionnel dont on s'est le moins occupé par le passé. Les carrières pour lesquelles des cours d'enseignement et de formation sont déjà établis comprennent: (1) les professions (comportant un degré), (2) l'enseignement (élémentaire et secondaire), (3) l'agriculture—une subvention fédérale est accordée pour ce travail. En conséquence ne peuvent pas bénéficier de la loi les cours de collège (conduisant à un degré), les cours d'infirmières, les cours de formation des professeurs d'écoles élémentaires ou supérieures (high schools), et l'enseignement agricole. On exclut également les cours des écoles élémentaires et les cours académiques des écoles supérieures (high schools), y compris les travaux manuels, parce que cet enseignement n'est pas professionnel et aussi parce qu'il est établi depuis longtemps.

Après avoir éliminé les cours mentionnés plus haut, le domaine de l'enseignement professionnel se trouve assez bien défini.

Nature de l'enseignement

6. La loi ne stipule pas que l'on doit donner tel ou tel genre d'enseignement ou de formation de préférence à tel ou tel autre. La nature du travail doit être déterminée par entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Vu que les parties fondamentales de la loi sont basées sur les recommandations de la Commission Royale nommée en 1910, nous avons eu recours au rapport de la Commission pour nous guider sur cette question. D'après les recommandations de la Commission «l'enseignement industriel et technique doit avoir pour but:

(1) La conservation de la santé et de la vigueur du corps.

(2) La formation de bonnes habitudes.

(3) Le développement du sens du devoir et de la responsabilité.

(4) La préparation du corps et de l'esprit pour la poursuite d'une occupation utile.

(5) La culture des facultés mentales, l'acquisition de connaissances et le développement de l'esprit scientifique par rapport à l'occupation.

(6) Le développement de la bonne volonté, le désir et l'aptitude de collaborer avec les autres.

(7) Le maintien de règles de conduite et d'idéals.

7. Il existe une école qui voudrait restreindre la portée de l'enseignement technique à telle instruction ou formation de nature à augmenter l'efficacité du garçon ou de la fille comme une machine productive. L'adoption d'une telle politique aurait pour résultat de créer une armée d'esclaves au lieu de citoyens heureux et actifs. En conséquence on a décidé que le but de l'enseignement technique donné au Canada serait, en tant que faire se peut, conforme aux recommandations de la Commission. En se basant sur ces recommandations le but principal de tout cours d'enseignement professionnel sera de former de bons citoyens, et on considère que le point culminant de tout système d'enseignement doit consister à rendre ces personnes aptes à remplir un emploi utile. Avant de faire commencer l'étudiant à suivre un cours défini d'enseignement professionnel, on devrait lui aider et l'encourager à découvrir ses aptitudes et à choisir une profession conforme à ses goûts naturels. On devrait appuyer fortement sur le développement du caractère et l'aptitude de coopérer avec les autres conformément au but exposé plus haut. Ceci comporte le développement de la bienveillance envers les autres, de la loyauté à la communauté, et un sens défini de responsabilité pour le maintien et l'amélioration de la société établie.

PROGRÈS ACCOMPLI

8. Les provinces de la Nouvelle-Ecosse et d'Ontario ont donné des cours techniques du soir pendant assez longtemps avant la guerre. Un peu plus tard des écoles techniques de jour furent établies dans Ontario. Actuellement toutes les provinces, sauf l'Ile du Prince-Edouard, sont bien lancées dans le mouvement. Elles réalisent toutes la nécessité de l'enseignement professionnel, et elles sont à prendre les mesures nécessaires pour développer ce travail aussi rapidement que possible. Elles ont toutes nommé un fonctionnaire chargé particulièrement de ce travail, sauf les provinces de la Saskatchewan et de l'Ile du Prince-Edouard. Dans le cas des deux provinces mentionnées, la demande d'enseignement professionnel, autre que pour l'agriculture, n'est pas très forte, particulièrement dans l'Ile du Prince-Edouard. Nonobstant cela, la province de la Saskatchewan étudie actuellement la question de la nomination d'un fonctionnaire qui s'occupera de l'enseignement professionnel dans la province.

9. Bien qu'une somme considérables de travail ait été accomplie dans certaines des provinces, on ne peut pas dire que le travail embrasse encore une grande partie du domaine à parcourir. Si le Canada veut se maintenir dans la course pour la suprématie commerciale, il devra augmenter les facilités d'enseignement technique au cours des dix prochaines années de manière à les mettre au moins sur un pied d'égalité avec les facilités actuelles d'enseignement supérieur (high school).

10. La passation de la Loi d'Enseignement Technique, suivie de la nomination d'un directeur fédéral, a stimulé considérablement le mouvement dans toutes les provinces, et d'ici à quelques années il y aura certainement des développements considérables de ce côté. L'augmentation du coût de la construction et de l'outillage nuira évidemment à ce développement, car ce sera une difficulté insurmontable pour certaines petites villes et cités. Par exemple, on peut faire remarquer que pour une ville de 50,000 habitants il faudra dépenser plus de $200,000 pour construire et outiller une école technique qui répondrait aux besoins actuels. Cependant la somme totale à laquelle avait droit la plus grande province de l'Ouest l'an dernier n'a été que de $51,838 sur l'octroi fédéral. Le gouvernement fédéral sera peut-être obligé pour aider à surmonter ces

difficultés d'adopter l'échelle d'octrois beaucoup libérale recommandée par la Commission Royale.

11. En plus du manque d'argent pour s'assurer des locaux nécessaires, on éprouve de grandes difficultés à trouver des professeurs bien qualifiés. Aucune des provinces n'a essayé de résoudre ce problème à cause des grandes dépenses qu'il comporte. Dans tout travail d'enseignement le professeur est de beaucoup le facteur le plus important, mais il semble qu'on a presque oublié cette vérité fondamentale. Nous formons des professeurs—du moins nous avons cette prétention—pour les écoles élémentaires et les écoles supérieures (high schools). S'il y a profit à faire cela, il y en aura d'avantage à former des professeurs pour les écoles techniques, puisque le travail de ces professeurs est beaucoup plus complexe et plus difficile. Dans l'enseignement professionnel le professeur ne doit pas seulement connaître, par l'expérience acquise dans cet emploi, le côté pratique du métier vers lequel il dirige l'élève, mais il doit aussi être capable de guider ses élèves—de tenir leur esprit occupé à l'étude de choses pratiques. Il est aussi de la plus haute importance que le professeur s'occupe de guider son élève plutôt que de lui inculquer des connaissances. Ce dernier aspect devrait être secondaire. A ce sujet j'oserai faire la remarque qu'un des plus grands défauts de notre système d'enseignement actuel se trouve dans cette tendance que l'on a de considérer l'esprit adolescent comme un entrepôt qui doit être rempli de connaissances, plutôt que comme un organisme vivant qui se développe et auquel on devrait enseigner à fonctionner natuellement, i. e., à penser indépendamment, logiquement et de façon pratique.

12. Actuellement ce travail souffre dans toutes les provinces du manque de professeurs bien formés. Cet enseignement nécessite une formation spéciale. Les institutions actuelles qui servent à préparer les professeurs pour l'enseignement ordinaire ne sont d'aucune utilité à cette fin. Il faut établir une institution possédant le personnel et l'outillage nécessaires à cette fin particulière si l'on veut s'assurer de professeurs bien qualifiés. Les finances des provinces d'Ontario et de Québec leur permettent de créer des institutions de formation qui répondront à leurs propres besoins, mais actuellement ce serait un trop lourd fardeau pour les autres provinces. Dans les circonstances il est évident que la meilleure solution serait de créer une institution pour tout le Canada en unissant les efforts de toutes les provinces. Cette solution serait non seulement la plus économique mais aussi la plus efficace. Une autre solution possible serait de grouper les efforts des quatre provinces de l'Ouest et de créer une institution dans l'Ouest, et de faire la même chose dans l'Est. La première solution nous donnerait non seulement les professeurs nécessaires mais servirait aussi à créer un esprit national et une unité de fin qui sont les pierres angulaires sur lesquelles sont assises les bases d'une nation.

RAPPORTS DES PROVINCES

13. Ils sont inclus dans la dernière partie de ce rapport.

TABLEAU I.—Argent disponible et argent payé aux provinces en vertu de la Loi d'Enseignement Technique pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

Province	Montant disponible	Montant payé
	$ c.	$ c.
Colombie-Britannique	43,346 01	19,407 78
Alberta	41,832 35	23,374 21
Saskatchewan	51'838 18	809 18
Manitoba	48,710 03	4,487 42
Ontario	224,383 30	111,751 06
Québec	180,199 30	94,716 96
Nouveau-Brunswick	39,897 30	4,561 77
Nouvelle-Ecosse	51,,830 18	14,769 61
Ile du Prince-Edouard	17,963 35	Aucun.
Tataux	**700,000 00**	273,787 99

TABLEAU II.—Sommaire des dépenses fédérales et provinciales, année scolaire terminée le 30 juin 1920

Provinces	Dépense faites par les commissions locales			Dépenses faites par les gouvernements provinciaux							Payé à même l'octroi fédéral
							Octrois aux commissions locales				
	Dépenses imputables au capital	Appointements des professeurs	Entretien et fournitures	Administration	Formation des professeurs	Enseignement par correspondance	Compte du capital	Appointem. des professeurs	Entretien, etc.	Total	
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Colombie-Britannique	9,006 08	98,259 16		4,390 14		2,461 15	3,787 50	28,741 98		39,380 77	19,690 38
Alberta	75,624 99	85,620 06		4,863 13		7,288 68	75,624 99	19,672 64		107,449 44	26,370 31
Saskatchewan	952 75	2,284 00		*			476 37	1,142 00		1,618 37	809 18
Manitoba		64,398 75		*				19,023 54		19,023 54	9,511 77
Ontario	300,506 54	410,743 06		18,660 96	3,685 60		156,462 18	172,466 47		351,275 21	158,711 18
Québec	‡21,930 00	149,944 00	‡65,546 00	8,625 00				†195,953 37		204,578 37	102,289 28
Nouveau-Brunswick		3,174 50	1,107 19	5,869 71	1,991 03			1,587 25	553 59	10,001 58	5,000 79
Nouvelle-Ecosse	5,893 59	14,403 00	2,336 56	7,597 13			5,893 59	14.403 00	2,336 56	30,230 28	15,115 14
§ Ile du Prince-Edouard											
	413,913 95	828,826 53		50,006 07	5,676 63	9,749 83	242,244 63	452,990 25	2,890 15	763,557 56	337,498 03

*Pas de personnel, administratif distinct. †Comprend les octrois pour toutes fins. ‡Chiffres approximatifs. §Le travail n'est pas encore commencé dans cette province.

TABLEAU III.—Écoles professionnelles, professeurs et élèves au Canada, exercice clos le 30 juin 1920

Provinces	Nombre d'écoles				Nombre de professeurs				Elèves inscrits			
	Du jour	Du soir	Du jour et du soir	Total	Cours du jour	Cours du soir	Dépt. de la correspondance	Total	Cours du jour	Cours du soir	Correspondance	Total
Colombie-Britannique	4	6	4	14	56	99	1	156	990	2,448	83	3,521
Alberta	2	10	3	15	41	62	2	105	1,099	1,357	124	2,580
Saskatchewan		1		1	2	21		23	55	411		466
Manitoba	3		4	7	33	85		118	1,159	1,888		3,047
Ontario	1	38	13	52	183	931		1,114	4,505	37,370		41,875
Québec	2	15	4	21	64	*85		149	650	4,723		5,373
Nouveau-Brunswick		2	1	3	5	23		28	54	†800		854
Nouvelle-Ecosse		26		26		117		117		2,830		2,830
Ile du Prince-Edouard												
Totaux	12	98	29	139	384	1,423	3	1,810	8,512	51,827	207	60,546

*Approximatif.
†Rapports non complets.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Rapport de l'enseignement technique pour l'exercice clos le 31 mars 1920

On aura une idée de l'enseignement technique donné dans la province de la Colombie-Britannique, en parcourant la liste des activités qui suit: une série d'écoles du soir sur le travail industriel; des cours par correspondance sur les mines et l'arpentage des mines; des cours techniques de jour pour les garçons à Vancouver et des cours d'économie domestique pour les filles de la même ville.

Écoles du soir

On a donné des cours du soir au cours de l'année 1919-20 aux endroits suivants:

Villes	Etudiants	Cours d'études
Cumberland	11	1
Chilliwack	96	7
Coal Creek	28	2
Fernie	32	2
Merritt	45	2
Nanaïmo	77	5
North Vancouver	152	7
Ocean Falls	15	2
South Vancouver	213	7
Union Bay	10	1
Victoria	514	22
Vancouver	1,276	22

Ces cours d'études comprenaient: l'anglais commercial, l'arithmétique commerciale, la clavigraphie, la sténographie, la tenue de livres, la comptabilité, la télégraphie, l'espagnol, le français, les mathématiques appliquées au génie, la mécanique, la préparation des plans, le génie électrique, la charpenterie et la menuiserie, la construction des navires, le gouvernement civique et l'économie, le journalisme, l'art culinaire, la confection des vêtements, des chapeaux, le dessin.

Les hommes et les femmes chargés de donner des cours sur ces matières étaient employés dans les diverses industries et avaient été choisis à cause de leur connaissance approfondie du sujet qu'ils devaient enseigner.

Cours par correspondance sur les mines

Des cours par correspondance sur l'extraction de la houille l'arpentage des mines ont été donnés aux hommes employés dans l'industrie de la houille, afin de leur inculquer les connaissances requises pour subir l'examen tenu par le ministère des Mines. L'instructeur est un ingénieur et un gérant de mine tout à fait compétent et possède des diplômes de première classe pour la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Ecosse et l'Alberta. Quatre-vingt-trois élèves sont inscrits et les résultats obtenus sont encourageants.

Les cours comprennent les matières suivantes:

N° 1. Cours préparatoire sur les mines pour les garçons âgés de plus de quatorze ans qui ont quitté l'école.

N° 2. Cours d'arithmétique et de mathématiques.

N° 3. Cours pour les surintendants du service de protection contre les incendies, les chefs d'équipe ou les allumeurs d'explosifs—Troisième classe.

N° 4. Cours pour diplôme de porion—Deuxième classe.

N° 5. Cours pour diplôme de gérant de mine—Première classe.

N° 6. Cours d'arpentage de mine.

Cours technique

On a donné des cours techniques aux garçons pendant ces trois dernières années dans la King-Edward High School de Vancouver, mais si on peut réaliser les projets de la commission scolaire de cette ville, on aura une école technique pour l'ouverture des cours au mois de septembre.

Sujets d'étude.—Le cours comprend les sujets d'étude suivants:

Première année.—(Enseignement des principes de l'industrie pratique).—Anglais, mathématiques pratiques, travaux d'atelier sur le bois et les métaux, préparation des plans, dessin, mécanique, physique, électricité et magnétisme, gouvernement, civique et économique.

Deuxième année.—(Enseignement des principes, spécialisé en prévision de la carrière individuelle des élèves.)

Troisième année.—(Enseignement professionnel.)—Anglais, usages et formules commerciales, gouvernement civique et économie, mathématiques pratiques, travaux d'atelièr sur le bois et les métaux, préparation des plans, dessin, mécanique, physique, électricité et magnétisme, chimie.

Nombre.—140 garçons suivent les cours de première année, 95 ceux de deuxième année et 31 ceux de troisième année.

Personnel.—Les treize membres du personnel enseignant sont des personnes pénétrées de l'aspect professionnel de leur enseignement et ceux qui donnent les instructions sur les travaux d'atelier et les sujets connexes le font à la lumière de leur propre expérience.

Cours d'économie domestique

Ces études ont pour but de former les futures ménagères et en même temps de les mettre en état de se suffire à elles-mêmes. Ce cours existe depuis trois ans et on y enseigne les sujets suivants:

Première année.—Anglais, arithmétique, hygiène, physiologie, art culinaire et diététique, physique, couture et confection de vêtements, confection de chapeaux; et au choix deux des sujets suivants—le français, les mathématiques ou la musique instrumentale et le dessin.

Deuxième et troisième années.—Anglais, arithmétique, puériculture, physiologie, art culinaire, diététique, soin des malades à la maison, physique, chimie, couture et confection de vêtements, confection de chapeaux, et au choix deux des sujets suivants—le français, les mathématiques, la musique instrumentale, le dessin et les arts manuels.

Nombre d'élèves.—24 filles suivent les cours de première année, 14 ceux de deuxième année et 8 ceux de troisième année.

Personnel.—Le personnel enseignant est bien qualifié pour faire son travail. Il se compose d'un professeur qui consacre tout son temps à cet enseignement et de huit autres professeurs dont les services ne sont pas requis continuellement. La couture, la confection des vêtements et des chapeaux sont enseignées par une personne qui était elle-même à la tête d'un commerce de ce genre et se trouve ainsi au courant des difficultés rencontrées dans la pratique.

Cours commerciaux

On donne des cours commerciaux à Vancouver, Victoria, New-Westminster, North-Vancouver, South-Vancouver, Kamloops, Nelson et Revelstoke. Le cours commercial a une durée de trois ans et comprend les sujets suivants:

Première et deuxième années.—Lecture et orthoépie, écriture, orthographe, littérature anglaise, composition, histoire, arithmétique, tenue de livres et formules commerciales, clavigraphie, sténographie.

Troisième année.—Ecriture, littérature anglaise, arithmétique, correspondance commerciale, comptabilité, code criminel, lois statutaires, économie élémentaire et gouvernement civique, clavigraphie, sténographie.

Ces cours sont purements professionnels et ont pour but de rendre la jeunesse apte à faire un travail de bureau et à se lancer dans une carrière commerciale.

Actuellement on donne cet enseignement technique dans les écoles supérieures (high schools), mais on aura des écoles techniques à Vancouver et à New-Westminster au commencement de l'année scolaire 1920-21, tandis que l'on se servira d'une partie de l'école supérieure (high school) à Victoria pour donner ce cours.

Comme la chose a été recommandée par M. L. W. Gill, directeur général de l'enseignement technique, on fera tout ce qui sera possible pour venir en aide à ces élèves qui commencent à travailler sans passer par l'école supérieure (high school). Lorsque les écoles techniques seront établies et fonctionneront, on pourra offrir des cours professionnels intensifs spécialement pour ces garçons et filles.

Ce département a également l'intention d'établir un «système de surveillance» en vertu duquel le placement de l'élève à un emploi industriel suivra naturellement ses cours techniques.

Suit un état des déboursés pour les écoles du soir.

ETAT DES DÉBOURSÉS POUR LES ÉCOLES DU SOIR:		
Chilliwack	$ 514 40	
Coal Creek	160 00	
Fernie	134 40	
Merritt	128 00	
Nanaïmo	640 00	
North Vancouver	1,116 40	
Ocean Falls	230 40	
South Vancouver	1,673 60	
Union Bay	36 00	
Victoria	2,028 40	
Vancouver	3,258 80	
		$ 9,920 40
ÉTAT DES DÉBOURSÉS POUR COURS COMMERCIAUX:		
Kamloops	$ 520 00	
Nelson	520	
New-Westminster	1,073 32	
North Vancouver	606 66	
Revelstoke	520 00	
South Vancouver	1,256 66	
Vancouver	2,836 66	
"	2,645 00	
Victoria	1,878 33	
		$11,856 63
DÉBOURSÉS POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE—PROFESSEURS:		
Vancouver	$5,079 15	
"	1,663 64	
		$ 6,742 79
DÉBOURSÉS PORTÉS AU COMPTE DU CAPITAL:		
New-Westminster	$ 500 00	
Nelson	500 00	
Vancouver	2,000 00	
Victoria	687 50	
		$ 3,687 50
DÉBOURSÉS POUR L'ADMINISTRATION	$6,444 31	
		$ 6,444 31
Total des déboursés		$38,851 63

PROVINCE DE L'ALBERTA

Rapport sur l'enseignement technique pour l'exercice clos le 31 mars 1920

Le problème de l'enseignement technique dans l'Alberta, comme partout ailleurs, doit être étudié à la lumière des activités fondamentales ou dominantes des habitants, il faut nécessairement accorder une attention toute particulière aux aspects scientifiques et mécaniques de ces activités.

Dans l'Alberta on peut grouper les principales occupations des habitants sous les titres suivants: Agriculture et élevage, exploitation des mines de houille, construction et exploitation de services d'utilité publique, chemins de fer, usines d'énergie motrice, etc., construction, économie domestique, fabrication, céramique, verrerie, confection de vêtements, etc.

Les emplois que l'on peut grouper sous les titres ci-dessous mentionnés appartiennent à des catégories qui demandent de l'habileté et une formation techniques de la part de ceux qui se livrent à ces occupations. On s'en rend compte de plus en plus et le peuple manifeste un grand intérêt au développement de l'enseignement technique dans la province

Les états suivants donnent les grandes lignes de ce qui se fait actuellement dans la province pour l'enseignement technique et commercial.

Ecoles techniques du jour

Chaque commission scolaire publique des villes de Calgary et d'Edmonton maintient une école technique. L'école de Calgary est désignée sous le nom d'école professionnelle préparatoire.

A chacune de ces écoles on admet les élèves qui ont au moins terminé les études du grade VII. A l'école professionnelle préparatoire de Calgary, les élèves passent par les grades VII, VIII et IX, tandis qu'à l'école technique d'Edmonton, on donne des cours permettant aux élèves de subir l'examen d'immatriculation qui leur donne droit d'admission à l'université. Un examen spécial d'immatriculation pour ces élèves est une question qui est à l'étude en ce moment.

Les sujets académiques enseignés sont tels que désignés par le programme d'étude du département pour les grades correspondants des écoles publiques et supérieures (high schools). On donne, en plus de ces cours d'études, à l'école professionnelle préparatoire, des cours d'économie domestique, d'arts manuels, de sténographie et de dactylographie aux filles, et des cours en imprimerie, en ébénisterie, en forge, en tôlerie et en travaux sur cuir aux garçons. L'enseignement de ces matières industrielles et techniques occupe 50 pour 100 du temps consacré aux études par ces garçons et filles.

Malgré que les élèves de cette école ne consacrent que 50 pour 100 de leur temps aux matières académiques ordinaires, le principal, M. Robert Massey, B.A., déclare que ceux-ci réussissent aussi bien dans leur examen d'admission à l'école supérieure (high school) que les élèves des autres écoles, et cite le cas de Mlle Charlotte Christofferson qui a gagné la médaille du Gouverneur dans un concours libre.

L'école technique d'Edmonton donne quatre genres de cours: (1) un cours professionnel préparatoire; (2) un cours industriel; (3) un cours d'immatriculation; (4) des cours particuliers.

Le côté pratique de cet enseignement comprend le dessin mécanique, le travail du bois, le travail de l'atelier, l'imprimerie, la forge, le fonctionnement

des moteurs à essences, l'essayage, la couture, la confection des vêtements, l'art culinaire, les textiles et la chimie des textiles et la confection des chapeaux.

La commission scolaire d'Edmonton étudie actuellement la question de trouver un nouveau local pour les cours donnés dans l'école technique sous la direction du principal M. J. M. Clindinin, B.A. Celui-ci déclare que les buts de l'enseignement donné sont les suivants:

Donner l'occasion aux élèves de développer leurs aptitudes pratiques et mécaniques et de se familiariser avec les principes fondamentaux à la base des diverses occupations tout en suivant le cours académique régulier.

Mettre les facilités nécessaires à la disposition de ceux qui se destinent à des emplois industriels ou domestiques, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et l'habileté requises à l'accomplissement efficace et intelligent de leur travail.

Donner un renseignement aux autres personnes, qui ne peuvent consacrer qu'une partie de leur temps aux études, dans ces matières qui se rapportent directement à leur travail quotidien.

Diriger le travail de l'école, de manière à répondre aux besoins des industries de la localité.

Externats commerciaux

Les commissions scolaires de Calgary, d'Edmonton et de Lethbridge font donner un enseignement sur des matières commerciales et la province accorde des octrois à chaque district pour couvrir une partie des frais de ces cours.

Les élèves ont le choix de deux cours que l'on désigne sous le nom de cours régulier et de cours spécial.

Le cours régulier couvre une période de deux ans, tandis que le cours spécial ne dure qu'une année. Les matières enseignées dans ces cours comprennent: la tenue de livres, la sténographie, la dactylographie, le code commercial, l'anglais commercial, l'écriture, le calcul mental, la composition et la littérature anglaises, l'histoire du Canada, le gouvernement civique, et la géographie commerciale.

Dans le cours d'un an les élèves se spécialisent soit en sténographie ou en tenue de livres comme sujet principal.

Le nombre d'élèves qui s'inscrivent en première année pour le cours de deux ans, est plus considérable que celui de deuxième année, et les inscriptions pour le cours d'un an sont très nombreuses. La plupart de ceux qui suivent le cours d'un an, choisissent la sténographie comme sujet principal pour la bonne raison que le grand nombre de ces étudiants sont des filles et aussi parce que la demande de sténographes est plus forte que la demande de teneurs de livres. Ceux qui suivent ce cours nous viennent non seulement des autres écoles, mais un grand nombre nous viennent du cours de deux ans après avoir suivi ce cours pendant une année.

Il est très difficile de retenir les élèves à ces cours par suite des offres avantageuses que leur font les hommes d'affaires.

Le personnel à Edmonton compte six personnes (6) (dans deux centres), huit à Calgary, et deux à Lethbridge. Elles sont qualifiées pour cet enseignement, car elles ont toutes acquises de l'expérience en enseignant dans les écoles commerciales secondaires ou dans les collèges commerciaux, et la plupart d'entre elles possèdent des diplômes de spécialistes en enseignement commercial. L'une détient le certificat intermédiaire de comptable autorisé et une autre le diplôme de comptable autorisé.

Ecoles du soir dans les villes

Au cours de la période s'étendant d'octobre à avril (1919-20), on a donné des cours du soir pour adultes dans les villes de Calgary, Edmonton, Lethbridge, et Medicine-Hat, et on peut dire qu'ils ont été plus encouragés que par le passé dans les quatre villes.

La commission scolaire de Calgary a fait donner ces cours à sept endroits bien répartis par toute la ville. On y enseignait les sujets commerciaux, le dessin mécanique, l'anglais et l'arithmétique. Le nombre total des inscriptions a été de 342 pour le terme d'automne, dont 170 s'étaient inscrits dans la partie commerciale. Les élèves de la classe de dessin mécanique étaient recrutés surtout parmi les apprentis des usines du chemin de fer Pacifique-Canadien à Ogden,

A Edmonton on a donné des cours du soir à trois endroits et on y a enseigné une grande variété de sujets. Les cours sont bien organisés et plus de 800 élèves se sont inscrits. L'enseignement comprend les sujets suivants: la tenue de livres, la sténographie, la confection des chapeaux, le travail sur bois, le travail pratique de l'atelier, la forge, le fonctionnement des moteurs à essence, le dessin des costumes, la décoration intérieure, le dessin et la préparation des cartes annonces, l'anglais, les mathématiques, l'électricité, la chimie, l'anglais pour les élèves qui ne sont pas anglais, et le dessin mécanique.

La durée de la plupart des cours est de dix semaines, et deux périodes de dix semaines constituent le terme d'hiver. Les élèves peuvent s'inscrire pour suivre des cours en certaines matières pendant deux, trois ou quatre soirs par semaine. Ceci leur permet d'étudier intensément certains sujets.

A Lethbridge les élèves s'inscrivirent pour suivre des cours praparatoires d'anglais, de mathématique, de science et d'exploitation de mine.

A Medicine-Hat on a donné des cours sur l'arithmétique commerciale, les formules commerciales, l'anglais, les mathématiques d'atelier, le dessin mécanique et le lettrage.

Au cours de la guerre les écoles du soir de Calgary, de Lethbridge et de Medicine-Hat ont fermé leurs portes pendant un certain temps. Edmonton a maintenu ses cours pendant toute la guerre. Le travail, repris et augmenté au cours de la dernière saison, sera probablement plus étendu et plus intéressant l'an prochain.

Le gouvernement provincial contribue quarante pour cent au coût des cours donnés dans les écoles du soir de ces quatre villes.

Ecoles du soir pour mineurs

En 1919 il y avait 314 houillères en exploitation dans la province de l'Alberta et le rendement en 1918 avait été d'approximativement 6,000,000 de tonnes. Afin de pouvoir donner une instruction appropriée aux mineurs, on a établi des écoles du soir dans les plus grands centres miniers. Ces écoles sont dirigées conjointement par les commissions scolaires locales et l'Institut Provincial de Technologie et des Arts de Calgary. Cet institut donne des cours par correspondance sur l'exploitation des mines afin de pouvoir atteindre les mineurs des autres centres. Ces deux méthodes permettent aux houilleurs de recevoir l'enseignement et les connaissances techniques nécessaires pour obtenir le certificat de compétence requis par la Loi relative aux houillères et nécessaires aussi pour perfectionner leurs aptitudes de mineurs.

L'enseignement donné est scientifique et technique et traite de sujets tels que la géologie, les méthodes d'exploitation, les explosifs, les lampes de sûreté, la ventilation et le contrôle de l'air, les moteurs, les générateurs, l'outillage de surface, la machinerie et l'arpentage. En plus des cours sur la mécanique et le génie des mines, on donne également des cours préparatoires en anglais et en mathématiques à ceux qui ont besoin de se perfectionner sur ces sujets et à ceux qui ne pourraient pas tirer tout le profit possible de l'enseignement technique sans cette aide.

L'Institut Provincial fournit à chaque instructeur la série des cours donnés par correspondance. Au cours du terme d'hiver (1919-20) on a tenu des cours du soir pour les mineurs aux centres miniers suivants: Bankhead, Bellevue,

Blaimore, Coleman, Drumheller, Hillcrest Mines, Lethbridge, Lovett, Nordegg, Rosedale. Règle générale on a donné deux cours par semaine à chaque classe et ces cours durait deux heures. L'instructeur était soit le gérant de la mine, ou le surintendant ou quelqu'autre fonctionnaire choisi à cause de ses connaissances techniques sur l'exploitation des mines, de ses aptitudes pour l'enseignement et aussi de la confiance des mineurs en sa compétence. Les instructeurs chargés des cours préparatoires n'étaient autres que les instituteurs employés par la commission scolaire pour donner les cours réguliers du jour dans ces centres miniers.

Le gouvernement provincial accorde des octrois généreux aux commissions scolaires. On exige une petite contribution de ceux qui fréquentent ces cours et les revenus provenant de cette source ajoutés aux octrois du gouvernement couvrent d'ordinaire le coût de l'enseignement. La commission fournit gratuitement le local, la chaleur, la lumière et les services supplémentaires de concierge requis.

Ci-joint est soumis un état tabulaire indiquant le nombre des inscriptions aux cours du soir donnés en 1919-20 dans les neuf centres miniers. Le terme scolaire s'étendit du 1er octobre au 31 mars.

État des inscriptions aux cours des centres miniers

Rapport intérimaire

Localité Année 1919-1920	Nombre de classes	Inscriptions pour les classes				Inscriptions totales
		Sujets préparatoires	1er cours, mines	2e cours, mines	3e cours, mines	
Bankhead	3	49			13	62
Bellevue	3	12	5	5	10	32
Blairmore	1	21				21
Coleman	4	18	10	13	16	57
Drumheller	1				14	14
Hillcrest Mines	1				14	44
Lovett	1				4	1
Nordegg	3	22		5	5	32
Rosedale	3	14			18	32
Total	20	136	15	23	94	268

Cours par correspondance pour mineurs

Les étudiants s'inscrivent aux trois cours qui permettent d'obtenir le certificat requis en vetu de la Loi des Mines. On envoie les cours aux étudiants comme suit: Pour les certificats de première et deuxième classes tous les mardis à partir du 1er octobre jusqu'à la fin de mars, et pour le certificat de troisième classe tous les deux mardis compris dans cette même période. Les sujets traités sont ceux qui sont énumérés par le ministère des Mines. Les certificats accordés aux candidats heureux leur permettent de tenir les emplois officiels suivants: (a) gérant, (b) porion, (c) surintendant du service de protection contre les incendies.

Au cours de la saison 1919-20 cent vingt quatre étudiants se sont inscrits pour suivre les cours par correspondance.

Les cours dirigés par l'Institut Provincial de Technologie et des Arts de Calgary et le personnel administratif et enseignant se compose de trois personnes qui consacrent tout leur temps à ce travail.

On exige des contributions des élèves et toutes les dépenses pour les appointements et l'entretien sont à la charge de la province.

Ces cours sont un bienfait pour les mineurs de toute la province, particulièrement pour ceux qui travaillent dans des centres où l'on ne donnent pas encore de cours du soir.

Achat de terrain à Calgary

Le 3 juillet 1919 le ministère de l'Instruction Publique concluait une entente pour l'achat d'un terrain à Calgary où l'on doit construire un édifice désigné sous le nom «d'Institut Provincial de Technologie et des Arts». On a préparé des plans et on a demandé des soumissions pour la construction de l'édifice, dont une aile servira d'école normale. Cette construction coûtera tout près d'un million lorsqu'elle sera terminée.

Cet édifice renfermera des salles de classe, des salles d'art et de dessin, des laboratoires d'économie domestique, des salles pour les cours commerciaux, des laboratoires scientifiques et des ateliers pour les travaux sur le bois, les métaux et l'énergie motrice. On y trouvera un auditorium, des chambres spéciales pour les professeurs, des armoires et des salles de réunion pour les élèves, une installation d'énergie motrice capable de servir pour les cours de génie (vapeur et électricité) et l'essayage des combustibles sur une échelle commerciale.

La description donnée de cet édifice révèle les grandes lignes de l'enseignement qui sera donné par le nouvel institut. On y donnera des cours de pratique pour la spécialisation des professeurs, et pour les étudiants en commerce et en finance, en beaux arts et en arts appliqués, en économie domestique, et en arts mécaniques et en génie.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

Rapport sur l'enseignement professionnel pour l'exercice clos le 30 juin 1920

Comme la population urbaine de la Saskatchewan (centre comptant plus de 3,000 habitants) est peu considérable comparée à la population rurale—la proportion est de 1 à 5— et comme on n'y trouve pas de grandes industries, sauf l'agriculture, le domaine de l'enseignement technique est très restreint. Avant l'adoption de la Loi d'enseignement technique on n'avait fait aucun effort pour organiser des cours professionnels dans la province. Cependant plusieurs écoles supérieures (high schools) ont établi des cours élémentaires en économie domestique, en enseignement commercial et en travaux manuels. On se propose d'étendre et de développer ce travail de manière à satisfaire les exigences de la loi fédérale. Dans certains cas il n'y aura pas lieu de le développer. Ceci a déjà été fait dans certaines matières par le Collegiate Institute de Regina. Il est probable que d'autres écoles supérieures (high schools) feront la même chose l'an prochain. On a l'intention de tirer profit de l'octroi fédéral partout où la chose sera possible.

Au début de février de la présente année, la Législature provinciale a adopté un projet de loi désigné sous le nom de «Vocational Education Act.» Cette loi autorise le ministre de l'Instruction publique à accorder des octrois spéciaux pour venir en aide à l'enseignement professionnel dans la province. Une copie de cette loi est annexée à ce rapport. (Voir Appendice II).

PROVINCE DU MANITOBA

Rapport sur l'enseignement technique pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

On a donné des cours d'enseignement technique, reconnus comme tombant sous l'empire de la loi de l'enseignement technique de 1919, à Winnipeg, Brandon, Virden, Dauphin et à Stonewall, durant l'exercice clos le 31 mars 1920.

A Winnipeg, il a été donné des cours du jour d'enseignement professionnel d'économie domestique, dans les diverses branches du commerce et des impressions. En outre, les apprentis ont suivi des cours partiels dans les usines de chemins de fer et dans les imprimeries. Il y a eu des cours du soir des sujets commerciaux, dans les diverses branches groupées sous la rubrique des métiers du bâtiment, et dans les travaux électriques, la forge, la ferblanterie, les travaux d'usine, le dessin, la fabrication des modèles, le mécanisme d'automobiles, l'imprimerie, la téléphonie, et la peinture d'enseignes. On a aussi enseigné les diverses branches de l'économie domestique. L'enseignement technique des cours du soir a surtout été restreint à ceux qui suivaient déjà leurs carrières. En outre de l'emploi de l'équipement et des classes dans les *high schools* techniques, on a fourni des appareils spéciaux pour les cours du soir pour la commodité du grand nombre des élèves suivant l'enseignement professionnel. On a engagé surtout des professeurs qui s'adonnaient eux-mêmes à des travaux industriels et qui avaient eu de l'expérience dans l'enseignement des métiers. On peut juger dans une certaine mesure de l'étendue du travail d'enseignement professionnel et technique entrepris par la commission scolaire de Winnipeg, par le fait que la commission a fait durant l'année des déboursés de $57,030 à cette fin. Cependant, cette somme ne représente aucunement le montant total dépensé par la commission pour l'enseignement technique. Dans les *high schools* techniques de Kelvin et de St-John avec une inscription totale dépassant bien au-delà de 2,000 élèves, on donne des cours dans toutes les branches sus-mentionnées comme faisant partie du programme scolaire régulier, savoir: un élève prend le travail du bois ou des métaux comme sujet de son cours, ce qui peut le conduire à l'immatriculation d'art ou lui procurer un certificat de professeur. Le travail académique est enrichi afin d'aider l'élève à se «trouver lui-même,» et à lui donner une réelle habileté. Toutefois, le travail de cette nature, ne tombe pas encore sous la portée de la loi.

A Brandon, l'enseignement technique est restreint surtout à des matières commerciales et à l'économie domestique, bien que dans les écoles du soir, on donne des cours connexes aux métiers du bâtiment. A Dauphin, à Virden et à Stonewall on ne donne que des cours d'enseignement professionnel d'économie domestique.

On peut s'attendre à ce que l'année prochaine voit un développement considérable de l'enseignement technique au Manitoba.

PROVINCE D'ONTARIO

Rapport du directeur de l'enseignement technique et industriel pour l'exercice clos le 31 mars 1919

Progrès réalisés durant l'exercice 1919-20

La présente année marque les progrès les plus importants réalisés dans l'enseignement technique et industriel depuis l'adoption du bill de 1911 concernant l'enseignement industriel.

Les chances d'enseignement ont été mises à la portée d'un plus grand nombre de personnes par l'ouverture de nouvelles écoles dans un grand nombre de centres, et par une augmentation remarquable dans l'assistance aux cours du jour qu'aux cours du soir. L'organisation a aussi été renforcie par une adaptation plus directe des cours afin de répondre aux besoins des travailleurs et des industries. L'extension des facilités d'enseignement dans bien des centres n'est restreinte maintenant que par les limitations dans les locaux et par l'équipement disponible.

La loi fédérale de l'Enseignement technique de 1919, qui a réservé dix millions de dollars pour l'avancement et l'aide à l'enseignement technique au Canada, et la disposition plus libérale faite par la province par l'entremise de son système actuel de subventions, ont stimulé les municipalités à se lancer dans un vaste programme de construction.

Mais il ne fait pas de doute que la mesure la plus progressive de l'année a été l'adoption du bill de 1919 concernant l'assistance à l'école par les adolescents. Cette loi offre aux adolescents de toutes les classes des chances d'enseignement plus égales et plus adéquates, et en même temps, elle tend à augmenter nos ressources nationales en donnant des moyens de mettre en disponibilité pour des services plus effectifs, une proportion bien plus considérable du talent en puissance chez nos jeunes gens.

Les cours du soir dans les nouveaux centres

On a ouvert de nouveaux cours du soir durant l'année à Beamsville, Iroquois Falls, Kingston, Lindsay, Midland, Port-Hope, Orillia, Oshawa, Sarnia, St-Thomas, Sturgeon Falls, Timmins, Walkerville.

L'inscription des élèves dans ces écoles a été exceptionnellement considérable. La réponse spontanée aux chances offertes est une preuve de plus des services importants que vont rendre les cours du soir.

Walkerville offre un exemple typique. De bonne heure en automne le ministère a reçu des demandes de la commission scolaire concernant les possibilités des classes du soir. On a envoyé un membre du personnel afin de faire des recherches préliminaires et donner des conseils. La commission scolaire a entrepris avec énergie le travail d'organisation, et l'administration des industries à Walkerville et à Ford a appuyé de grand cœur, son entreprise. On a ouvert une école du soir avec les inscriptions suivantes: pratique dans les usines, 142, dessin, 92, lecture des papiers bleus, 30, électricité, 13, génie, moteurs stationnaires, 14, fabrication des outils, 67, fabrication de filières, 22, confection, 39. Total, 417. L'administration de la compagnie Ford a mis temporairement ses usines à la disposition du comité consultatif industriel, afin de fournir un local et un équipement pour les cours du soir de pratique dans les usines. La commission a acheté un équipement considérable qui sera employé à cette fin aussitôt qu'il sera installé.

Sarnia offre un autre exemple des grands services que pourront rendre les cours du soir, étendue desquels on ne soupçonne peut-être pas. En 1917, et de nouveau en 1918, la Commission d'éducation a étudié la question de l'ouverture des cours du soir, et elle est allée jusqu'à envoyer des députations spéciales afin de s'enquérir de leur fonctionnement. Toutefois, on a pensé qu'en partie à cause du local insuffisant, et en partie à cause d'un manque apparent d'intérêt de la part du public pour ces cours, que le temps n'était pas opportun. L'automne dernier, la commission a étudié de nouveau la question, et on a décidé de faire un commencement. Les réponses ont été très nombreuses; six cent quatre-vingt-cinq personnes se sont présentées pour suivre les différents cours donnés On organisera une école technique de jour lorsque le nouveau Collegiate Institute et l'école technique seront ouverts.

On ne devrait pas perdre de vue l'importance de l'organisation des cours du soir dans des endroits tels que Iroquois Falls, Sturgeon Falls et Timmins dans le nord de l'Ontario. Ces endroits possèdent des industries considérables qui emploient un geand nombre de travailleurs, ayant besoin d'enseignement, mais il sont trop éloignés des centres d'enseignement de la province. Par conséquent, les cours du soir leur sont d'un grand secours. La demande se fait surtout sentir pour l'enseignement de l'anglais et des travaux théoriques et pratiques qui se rattachent aux emplois dans les industries. La liste suivante des classes à Timmins offre de l'intérêt parce qu'elle donne une idée des divers

besoins de ceux qui demandent l'enseignement: le dessin de machines, l'arithmétique, les mathématiques d'ateliers, l'anglais supérieur, l'anglais élémentaire pour les nationalités mixtes, l'anglais pour les Finlandais, l'anglais pour les Chinois, la couture, la chimie.

Augmentation dans l'assistance aux cours du soir

Il y a eu une augmentation sensible dans l'assistance aux cours du soir, qui fonctionnent depuis plusieurs années. Comme mes rapports l'ont fait voir, il y a eu une augmentation considérable dans l'assistance d'année en année dans ces écoles durant toute la guerre, mais avec le retour des soldats d'outre-mer, on reçoit des demandes spéciales pour ces cours. Il semblerait d'après les rapports reçus au département que l'assistance durant 1919-20 sera peut-être de cinquante pour cent plus élevée que celle durant l'année précédente.

L'inscription ne comprend pas l'assistance des soldats frappés d'incapacité partielle qui suivent les cours d'enseignement professionnel aux cours du jour, sous la direction de la Soldiers' Aid Commission, mais ces cours ont affecté d'une manière indirecte l'assistance aux cours du soir, parce qu'un grand nombre d'hommes qui ont terminé leurs cours du jour continuent leur enseignement aux cours du soir. De plus, les succès obtenus par les cours du jour en adaptant les hommes invalides partiellement, à des occupations, ont induit un grand nombre d'hommes qui ne sont pas qualifiés en vertu des règlements du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, à suivre les cours du jour, ces succès les induisent à suivre des cours d'enseignement professionnel aux cours du soir.

Adaptation des cours aux besoins des travailleurs et des industries

Le ministère a eu pour but pendant toute la durée de l'organisation des écoles industrielles et techniques, de fournir un enseignement complet des matières essentielles à l'éducation générale en tant que base pour les qualités d'un bon citoyen et pour l'efficacité professionnelle et, en même temps, de fournir un enseignement spécialisé des sujets et des opérations qui sont fondamentaux aux métiers et aux industries.

Le premier de ces buts a été atteint au complet en ce qui concerne les cours du jour. Une bonne partie du temps et de l'attention des organisateurs a été consacrée durant l'automne à la réalisation plus entière du second de ces buts en venant en aide aux comités consultatifs et aux directeurs des écoles en élargissant dans une grande mesure le champ de l'enseignement théorique et pratique offert, surtout dans les cours du soir.

Les extensions les plus importantes ont eu trait à l'établissement de cours pour les ingénieurs stationnaires et de la marine, les capitaines et les seconds, les cheminots, et les électriciens.

Une nouvelle loi concernant les ingénieurs stationnaires est entrée en vigueur le 1er janvier 1920. Cette loi divise les ingénieurs en quatre classes d'après leur expérience et leurs connaissances techniques. Afin de fournir l'occasion aux hommes d'obtenir l'enseignement théorique et pratique pour les différents degrés de certificats, on a reconnu l'importance d'organiser des cours du soir dans un certain nombre de villes et de cités. Le travail a été entrepris à la suggestion de la Canadian Association of Stationary Engineers, et il a reçu l'appui cordial du ministère du Travail de la province.

A la demande de la National Association of Marine Engineers, il a aussi été établi des cours pour les ingénieurs de la marine afin de préparer les hommes à l'obtention des plus hauts certificats. Ces cours fonctionnent à l'heure

actuelle à Sarnia, Owen Sound, Collingwood, Midland, Fort-William et Kingston.

On a organisé des cours pour les capitaines et les seconds pour la préparation des examens pour les divers certificats à Port-Arthur, Owen Sound et Sarnia. Une école de navigation a déjà été tenue durant quelques années à Kingston, et il y a eu des écoles sous les auspices de particuliers à Toronto et à Collingwood. L'école à Collingwood sous la direction du capitaine Inskter a été acquise par le comité consultatif industriel. Généralement, les capitaines et les seconds sont libres de tout service en hiver; par conséquent, les cours, qui sont d'un caractère intensif peuvent être donnés le jour.

Les écoles ont augmenté le champ de leur activité cette année en établissant des cours pour les mécaniciens de locomotives, les chauffeurs et les cheminots, sur le fonctionnement des freins à air et autres équipements spéciaux. On a fait un commencement par l'école à Lindsay. Les compagnies de chemin de fer donnent leur appui et leur aide en fournissant des cartes et d'autres équipements. Cette branche aura probablement des extensions importantes dans l'avenir.

La croissance rapide de l'Hydro-Electric dans l'Ontario, et la supplantation qui en résulte du charbon par l'électricité, révèle une nouvelle industrie. La fabrication, l'installation et le maintien des appareils électriques, des lignes de transmission, des générateurs, des moteurs, des transformateurs, et des appareils de contrôle donnent de l'emploi à un nombre de travailleurs qui augmente sans cesse. Un grand nombre de ces travailleurs sont des ingénieurs stationnaires, des machinistes, ou des hommes à tout faire qui se sont engagés dans cette industrie avec une somme de connaissances insuffisantes pour leur permettre l'avancement dans leur carrière. Les écoles industrielles et techniques leur offrent la chance de compléter leur instruction et un grand nombre parmi eux en profitent.

Organisation des cours du soir

Les directeurs et les comités consultatifs industriels portent de plus en plus attention à la longueur et au genre des cours du soir. Dans quelques cas on a trouvé expédient d'offrir des cours qui se prolongent pendant un an, ou même pendant plusieurs années. Les écoles techniques de Toronto et d'Hamilton offrent, des cours de première, de deuxième, de troisième et de quatrième années sur un certain nombre de sujets et de divisions, et les élèves suivent ces cours d'année en année avec la régularité qui marque le progrès de l'enseignement du *high school* ou de l'université. D'autres écoles techniques commencent à offrir des cours prolongés de même nature. Mais la plus grande partie du travail accompli par l'enseignement des cours du soir l'a été au moyen de cours abrégés. En tenant compte des besoins de la plupart des communautés, on constate qu'un cours simple abrégé, conçu dans le but d'enseigner un petit nombre de matières définies, est le moyen le plus efficace somme toute, des cours du soir. En disposant des cours simples qui se suivent, il peut être possible d'amener les élèves d'un sujet à l'autre par le moyen d'une série, à suivre un cours prolongé, alors qu'on ne pourrait les engager à suivre un cours établi d'après le plan d'une assistance longue et continue. Les matières de ce cours devraient être disposées de telle manière qu'elles traitent d'un seul sujet à la fois et que l'enseignement d'un sujet devrait, autant que possible, être complet en lui-même. Par ce moyen, la connaissance qu'a l'élève, de ce qu'il accomplit, l'encourage à d'autres progrès.

L'appendice sur les recommandations et sur les règlements du ministère, renferment des suggestions quant aux matières des cours dans une variété de sujets pour les hommes et pour les femmes.

Opérations de construction d'écoles

Le principal obstacle qu'on rencontre dans l'établissement et dans l'extension des cours du jour, est le manque de locaux. Cet obstacle n'existera plus dans un avenir rapproché, dans le cas de la plupart des grands centres industriels.

Les subventions libérales offertes par le ministère de l'Education pour édifices et pour l'équipement destiné à l'enseignement technique, ont permis à un certain nombre de municipalités de se lancer dans la construction d'écoles sur une vaste envergure. Dans quelques cas les écoles projetées doivent devenir des divisions des *collegiate institutes* ou des *high schools*; dans d'autres, elles doivent être établies en tant qu'institutions indépendantes. Niagara-Falls et Fort-William ont des édifices en voie de construction. Sault-Ste-Marie, Sudbury, Sarnia et Kitchener ont décidé de construire et leurs plans sont plus ou moins avancés. La nouvelle école centrale technique à Toronto est déjà plus qu'encombrée et le comité consultatif industriel est à faire l'étude de plans pour trouver d'autres locaux dans une nouvelle école dans la partie est de la ville. Belleville, les villes de la frontière (y compris Windsor, Walkerville, Ford, Sandwich et Ojibway) étudient la construction d'écoles, ainsi que Brantford, Collingwood, Guelph, Owen-Sound, Peterborough, St-Catharines, Stratford, et autres municipalités.

Loi concernant l'assistance des adolescents à l'école

Le public ne réalise peut-être guère la démarche de l'importance de la démarche progressive faite par la législature provinciale à sa dernière session, par l'adotion du bill concernant l'assistance des adolescents à l'école. Nous avons été enclins en ces dernières années à porter notre attention à la discussion des moyens d'améliorer l'éducation, surtout aux facteurs variables qui modifient l'enseignement pour ceux qui fréquentent à l'heure actuelle les écoles élémentaires et secondaires, et nous n'avons pas tenu compte du grand nombre d'enfants qui quittent l'école de bonne heure. Il est vrai que de temps en temps nous avons débattu la question de la position des 80 pour 100 de ceux dont l'éducation se termine à leur sortie des écoles publiques. A ce sujet, nous nous sommes intéressés principalement à la question de l'encombrement du programme d'études des écoles publiques, dans l'intérêt de ceux qu'on croit quitter l'école à quatorze ans et nous n'avons pas établi une solution adéquate au vrai problème en jeu, celui de l'extension de la période d'éducation pour tous, grâce à quelque forme d'assistance obligatoire. Le but de la loi concernant l'assistance des adolescents à l'école, c'est de pourvoir à cette extension.

Je cite les citations suivantes d'un récent ouvrage «Problems of National Education», par douze éducateurs écossais, publié par John Clarke, pour deux raisons, d'abord, parce qu'elles fournissent un résumé admirable des besoins, des principes en jeu, de la portée, et des fins à atteindre par l'entremise de cette loi, telle que celle que nous avons obtenue en Ontario, et deuxièmement, parce qu'elles démontrent que nous nous attaquons à un problème qui n'est pas particulier à aucune partie de l'Empire, et que nos moyens d'attaque ont l'appui des éducateurs prévoyant et expérimentés dans un pays, qui, il faut l'admettre, a été au premier rang pour la pensée et la pratique de l'enseignement.

*«Une meilleure éducation et plus répandue est une nécessité urgente, nationale et démocratique. Il nous faut mobiliser les ressources intellectuelles de la nation contre les temps difficiles de l'avenir, alors que les «parties» développées par l'éducation, seront de plus en plus importantes. L'expérience tend à démontrer, a démontré en effet, que l'intelligence, les aptitudes, le talent, quel que soit le nom que nous préférions—ne sont pas les prérogatives

*D'après l'article sur l'enseignement technique, par le Dr A. Laurie, principal du collège Heviet-Watt.

d'une classe en particulier, mais sont répandus d'une manière irrégulière et incertaine dans toutes les classes, bien que malheureusement, elles soient dans quelques cas, arrêtés, bornés, pervertis, par le manque d'enseignement. Tout ce réservoir d'aptitudes en puissance doit être conservé pour la nation. Il faut que chaque course d'énergie soit captée. Afin de retrouver l'or caché, il faut traiter le minerai. Il faut que chaque enfant de chaque classe dans la société ait sa chance. Personne ne sera à l'avenir exclus des avantages complets de l'enseignement jusqu'à ce qu'il (ou qu'elle) ait prouvé son inaptitude à en tirer parti. L'égalité des chances deviendra une réalité, autant que la loi pourra le faire. On ne fera pas de distinction artificielle entre la classe inférieure et la classe supérieure. Ce sera à elle de se révéler elle-même lors de son traitement. Une plus grande variété de méthodes sera rendue possible et sera adoptée. Des élèves réfractaires à un traitement peuvent répondre à une méthode différente. Par exemple, un grand nombre d'élèves, surtout des garçons, qui semblent n'avoir aucune aptitude pour les études scolaires, la portée pratique desquelles ils peuvent de pas apprécier, montrent souvent des aptitudes pour telle et telle carrière lorsqu'ils sortent de l'école, qu'ils doivent se fier à eux-mêmes, et qu'ils sont obligés de concentrer leur attention sur des études relatives à leur emploi. Et il y a un grand nombre d'autres élèves pour qui l'éducation à l'heure actuelle, fait moins que ce qu'elle pourrait faire. L'avenir s'efforcera d'empêcher ce gaspillage et ces échecs, et d'obtenir pour chacun ses chances dans la vie.»

*«Il est difficile d'exagérer l'importance du nouveau principe renfermé dans les lois d'éducation pour l'Angleterre et pour l'Ecosse, par lesquelles fonctionne l'enseignement obligatoire pour les adolescents durant les heures de travail. Comme il a déjà été déclaré, l'atelier moderne n'offre plus un enseignement suffisant à l'apprenti par le moyen duquel il peut devenir expert dans son métier, et il faut que l'école technique se contente de quelques instants le soir et le samedi après-midi lorsque les élèves sont fatigués, et sont incapables dans un très grand nombre de cas, d'un effort soutenu. L'Etat a joué avec la question de l'enseignement technique et il a gaspillé de grosses sommes d'argent avec des résultats tout-à-fait insuffisants. Ceux qui sont responsables de l'enseignement technique se sont aperçus depuis longtemps qu'il était impossible de faire des progrès avec l'ancien système. La prétention de la consécration d'une partie du temps passé à l'atelier pour un enseignement systématique n'est que juste, et met pour la première fois, l'enseignement technique à sa place et lui donne des chances bien méritées.

On a confiance que les résultats obtenus seront remarquables. Toute personne qui s'occupe d'enseignement a hâte d'enseigner aux jeunes cerveaux entre les âges de quatorze et de dix-huit ans; chaque année fait voir une capacité mentale qui augmente rapidement et des aptitudes à saisir les principes. Ce sont les années les plus fructueuses au point de vue intellectuel, et le gain mental et la disciplime morale que l'élève obtiendra comme résultats d'une étude systématique, seront très marqués

Le nouveau projet n'est qu'un commencement, mais c'est la reconnaissance du droit que possèdent les enfants des classes ouvrières à l'enseignement pendant toutes ces années, et c'est la reconnaissance aussi du fait que l'enseignement technique et une connaissance approfondie d'un métier ne sont pas des questions à mépriser, mais sont dignes de la plus grande considération par l'Etat. Soit qu'on la considère d'après ses aspects purement matériels, ou d'après son importance comme établissant le seul principe possible sur lequel la grande démocratie industrielle peut atteindre une position stable, la consécration de ces heures à l'enseignement, marque les progrès les plus importants réalisés depuis que l'enseignement élémentaire obligatoire a été introduit pour la première fois.»

*D'après l'article sur l'enseignement technique par le Dr A. P. Laurie, principal du collège Hervolt-Watt, Ethinbourg, page 247.

DISPOSITIONS DE LA LOI CONCERNANT L'ASSISTANCE À L'ÉCOLE DES ADOLESCENTS

Divers pays ont adopté deux plans pour la prolongation de la période d'éducation obligatoire des jeunes gens âgés de plus de quatorze ans: (1) établir l'enseignement de temps complet, quatorze ans; (2) établir l'enseignement à temps partiel.

Le but de la loi est de combiner les particularités essentielles des deux plans en tant qu'ils sont applicables à l'Ontario dans les conditions actuelles. Les dispositions des principaux articles de la loi se divisent en trois parties:

Division 1. Les dispositions prises pour la prolongation de l'enseignement des adolescents âgés de quatorze à dix-huit ans, à temps complet.

Là où des cours profitables aux adolescents sont établis, l'assistance est obligatoire pour toute la durée des heures de classe, à ceux âgés de quatorze à seize ans, sauf dans les cas où les parents ou les tuteurs peuvent démontrer que l'emploi partiel de ceux qui leur sont confiés est une nécessité.

Ceux qui sont obligés de travailler doivent assister à l'école au moins 400 heures par année, mais il est entendu que le choix de la période d'assistance à l'école peut être arrangé de telle manière qu'elle profite le plus à l'élève, et aux travaux qu'il fait. Par exemple, dans les campagnes les adolescents qui travaillent nécessairement sur les fermes durant le temps des récoltes peuvent, comme c'était la coutume, dans les premiers temps, aller à l'école durant l'hiver, alors qu'on peut préparer des cours spéciaux pour répondre à leurs besoins.

La demande s'est fait sentir dans certains endroits afin d'obtenir l'assistance complète à l'école, sans exemptions, de toutes les personnes âgées de quatorze à seize ans, mais il semblerait que jusqu'à ce que l'Etat soit plus libéral en ce qui concerne le support des orphelins, des veuves et des dépendants, qu'il existe une vraie nécessité, pour certains adolescents entre ces âges, de trouver de l'emploi. De plus, il peut se faire assez d'ouvrage, surtout dans les emplois agricoles et industriels, dans de certaines conditions, afin de contribuer directement au développement éducationnel de l'adolescent.

Le but de cet article de la loi c'est d'assurer que toutes les personnes qui ne sont pas nécessairement employées reçoivent un enseignement dans une école approuvée alors que leur éducation n'est pas satisfaisante.

Division 2—Dispositions pour l'enseignement à temps partiel des adolescents de seize à dix-huit ans.

Les adolescents de seize à dix-huit ans dont l'éducation n'est pas satisfaisante, et qui ne suivent pas toute la durée des classes dans une école ou dans un collège approuvé, sont tenus d'assister à des cours d'instruction à temps partiel durant un total de 320 heures par année, alors que ces cours d'enseignement sont établis dans la municipalité dans laquelle ils résident ou sont employés. Mais dans ce cas aussi, les heures de l'assistance peuvent être distribuées en ce qui concerne les heures et les saisons afin de s'adapter aux circonstances de chaque localité.

Division 3—Dispositions pour l'établissement obligatoire de cours d'instruction à temps partiel.

La loi, en tant qu'elle s'applique aux municipalités urbaines les moins considérables et aux arrondissements scolaires ruraux, stipule que l'établissement des écoles à temps partiel sera facultative au choix des commissions scolaires. L'organisation des écoles dans ces cas doit dépendre des efforts volontaires parce que l'établissement d'un système scolaire suffisant et économique à cette fin impliquerait nécessairement des remaniements dans les arrondissements scolaires actuels, et il est manifeste que des remaniements permanents ne peuvent s'effectuer que par le concours volontaire de tous les intéressés. Toute tentative de forcer un changement dans les frontières, par la fusion ou autre-

ment, ne ferait qu'entraver le mouvement visant à l'établissement d'organisations scolaires plus satisfaisantes.

Mais la loi rend obligatoire, dans le cas d'une municipalité urbaine ayant une population de 5,000 ou plus, l'organisation de cours à temps partiel convenables pour les adolescents.

Dans ces municipalités on peut établir économiquement les cours nécessaires pour les adolescents, soit par la prolongation des cours actuels des *high schools* ou par l'organisation d'écoles supplémentaires, sans impliquer des modifications dans les arrondissements scolaires établis.

Les commissions qui dirigent les écoles publiques ou séparées doivent établir des cours dans les limites des cours d'étude des écoles publiques et séparées. Les commissions qui dirigent des écoles de continuation ou *high schools* doivent établir des cours dans les limites du cours d'étude des *high schools.*

Les cours d'enseignement professionnel pour ceux qui se livrent à des métiers ou qui sont dans l'industrie doivent être fournis par les comités consultatifs industriels et être sous leur direction, et les cours d'enseignement professionnel pour ceux qui sont dans le commerce, doivent être préparés par les comités consultatifs commerciaux et être sous leur direction; tel qu'il est stipulé dans la Loi concernant l'Enseignement industriel.

La loi pourvoit aussi au mécanisme nécessaire pour son fonctionnement efficace, et pour le remboursement aux municipalités qui ont établi des cours à temps partiel par le moyen de subventions devant être faites par des crédits votés par la législature, soit spécialement à cette fin ou pour l'enseignement industriel ou agricole.

ÉCOLES INDUSTRIELLES, TECHNIQUES ET DES BEAUX-ARTS—ÉCOLES DU SOIR.

(I. TABLEAU N—ASSISTANCE)

Externats	Nombre de professeurs	Assistance							Nomb. d'élèv. ven. de fam. dont le chef exerce une des occup. ci-dess.							
		Nombre total d'élèves inscrits durant l'année	Nombre d'élèves admis durant l'année	Elèves admis pour la 1ère fois à une école second. durant l'année	Garçons inscrits	Filles inscrites	Jours durant lesquels l'école a été ouverte	Assistance moyenne pour l'année	Commerçant	Agriculteurs	Avocats, médecins, dentistes ou ministres	Professeurs	Artisans	Journaliers	Autres occupations	Sans occupation
1 École industrielle de Brantford	6	13	9	9	13	....	200	10	3	1	....	....	7	2	....	....
2 École industrielle de Chatham	4	36	9	9	28	8	168	22	....	....	....	....	30	....	6	....
3 Haileybury, division des mines du High School	6	40	29	19	39	1	164	24	6	1	1	....	32	....	....	....
4 Ecole technique et des beaux-arts d'Hamilton	23	622	372	202	453	169	185	535	81	18	2	2	271	36	147	65
5 Ecole de navigation de Kingston	4	17	17	17	17	....	30	13	....	....	....	....	....	....	....	....
6 Ecole industrielle et des beaux-arts de London	9	119	88	78	80	39	171	78	15	7	3	3	49	9	29	4
7 Ecole technique d'Ottawa	15	549	435	245	212	337	170	109	13	3	2	1	31	1	25	....
8 Div. techn. du High School du Sault Ste-Marie	7	8	8	5	8	....	30	6	....	1	....	....	4	2	1	....
9 Division des mines du High School de Sudbury	3	30	15	15	30	....	172	24	3	1	....	2	3	17	3	1
10 Ecole technique et des beaux-arts de Toronto	76	3,266	2,343	618	2,103	1,163	179	1,689	374	36	59	12	342	35	208	150
11 Ecole industrielle de Windsor	2	39	23	22	29	10	179	24	11	....	....	....	14	9	4	1
Totaux, 1918-1919	155	4,739	3,348	1,239	3,012	1,727	....	2,534	506	68	67	20	783	111	423	221

ÉCOLES INDUSTRIELLES, TECHNIQUES

II. TABLEAU O—

	Ecoles du soir	Nombre de professeurs	Assistance							
			Nombre total d'élèves inscrits durant l'année	Nouveaux élèves admis durant l'année	Garçons et hommes inscrits	Filles et femmes inscrites	Élèves nés au Canada	Elèves nés dans les Iles britanniques	Élèves nés dans d'autres pays	Nombre de soirs durant lesquels l'école à été ouverte
1	Almonte	7	63	63	20	43	48	13	2	41
2	Arnprior	2	21	14	....	21	21	....	....	24
3	Belleville	17	264	264	109	155	211	45	8	41
4	Brantford	12	553	400	337	216	367	162	24	45
5	Brockville	11	165	103	62	103	139	25	1	41
6	Chatham	17	405	405	145	260	365	33	7	82
7	Cobourg	5	76	61	28	48	71	5	....	72
8	Collingwood	9	102	92	55	47	76	18	8	91
9	Coniston	3	18	6	18	....	14	3	1	24
10	Dundas	7	90	66	44	46	61	26	3	80
11	Fort William	12	155	120	83	72	74	38	43	51
12	Galt	9	277	246	115	162	162	105	10	125
13	Gananoque	7	58	48	15	43	52	5	1	35
14	Goderich	4	116	78	8	108	106	9	1	182
15	Guelph	17	305	225	98	207	221	72	12	42
16	Hamilton	37	1,315	910	752	563	623	458	234	72
17	Ingersoll	5	52	37	16	36	47	5	....	48
18	Kitchener	16	233	209	61	172	202	9	22	69
19	London	25	1,092	967	583	509	770	279	43	72
20	Newmarket	4	44	35	20	24	29	15	....	70
21	Niagara Falls	9	302	279	152	150	162	103	37	106
22	Ottawa	45	2,191	1,592	653	1,538	1,752	311	128	138
23	Owen Sound	17	355	197	116	239	244	104	7	76
24	Pembroke	11	87	51	23	64	77	6	4	60
25	Peterborough	12	214	86	103	111	153	51	10	61
26	Port Arthur	20	198	124	119	79	114	42	42	40
27	Renfrew	6	166	86	31	135	151	7	8	125
28	St. Catharines	6	135	103	49	86	83	44	8	75
29	Sault Ste-Marie	14	108	80	75	33	42	16	50	75
30	Stratford	9	279	100	129	150	172	100	7	148
31	Thorold	6	49	35	37	12	22	20	7	37
32	Toronto	184	6,476	2,969	2,922	3,554	3,928	2,002	546	110
33	Welland	6	78	65	58	20	35	30	13	41
34	Whitby	7	67	42	8	59	44	20	3	141
35	Windsor	21	482	424	281	201	309	82	91	98
36	Woodstock	12	142	117	78	64	109	30	3	37
	Totaux, 1918-19	611	16,733	10,699	7,403	9,330	11,056	4,293	1,384	....

ET DES BEAUX-ARTS—ÉCOLES DU SOIR.

ASSISTANCE

Occupations des élèves à leur entrée à l'école

	Industries textiles	Industries chimiques	Laminage	Travaux d'usine	Travaux de forge	Ouvrage de fonderie	Corroyage	Ebénisterie et menuiserie	Charpenterie et construction de bâtiments	Peinture et décoration	Plomberie	Opérat. dans usine de forc. mot.	Travaux d'électricité	Impressions ou reliure	Photographie, etc.	Autres métiers	Art et dessin	Ouvrières dans des fabriques	Femmes travaillant dans des ateliers et dans des magasins	Ouvrage de maison	Ménagères	Autres occupations	Sans occupation
1	37	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	4	1	8	9	2
2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	2	14
3	...	1	8	22	2	6	...	...	2	5	3	2	...	4	...	3	...	2	30	36	5	105	28
4	...	3	10	120	10	6	5	4	12	8	3	15	18	15	3	70	5	85	30	16	75	30	10
5	...	...	...	6	...	9	...	3	2	...	3	...	1	...	...	38	...	13	23	7	47	13	...
6	...	...	...	20	...	...	...	...	1	...	...	...	2	...	...	47	...	10	52	10	22	201	40
7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	1	5	13	1	48	5
8	...	1	1	28	5	7	...	...	...	...	1	...	1	1	...	...	...	...	...	11	14	32	...
9	...	2	2	...	...	...	...	3	...	...	1	2	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
10	...	...	...	15	...	...	...	8	...	...	...	3	...	1	...	1	...	10	...	...	14	33	5
11	...	...	...	9	...	5	...	3	3	...	...	7	8	...	...	48	...	5	...	7	40	20	...
12	...	...	6	83	...	2	3	...	...	...	...	...	1	1	...	...	...	39	6	...	94	42	...
13	...	...	...	16	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	2	17	...	16	6	...
14	...	...	...	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	20	8	36	21	21
15	...	...	...	14	...	7	1	1	8	2	1	...	1	2	...	14	3	32	17	14	8	122	58
16	...	2	3	128	2	12	...	1	15	2	19	...	72	25	3	186	3	13	18	9	2	554	246
17	...	...	...	11	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	4	...	9	2	...	7	18	...
18	...	...	...	10	...	...	18	8	2	...	11	2	3	1	1	41	...	23	10	10	18	67	8
19	...	...	12	76	4	17	7	7	20	14	15	9	17	26	...	83	6	67	19	30	163	370	130
20	...	...	...	...	...	...	2	8	1	...	...	...	...	...	...	4	...	12	...	3	8	6	...
21	...	3	2	29	...	...	...	...	8	...	1	14	11	1	...	9	...	28	1	1	85	55	54
22	...	2	5	63	1	...	1	1	9	2	17	5	15	53	1	54	6	7	165	590	22	1,172	...
23	...	...	2	32	1	...	...	20	...	...	1	...	1	2	...	42	...	22	20	11	112	77	12
24	...	...	...	9	...	1	...	...	1	...	1	...	4	...	...	5	...	2	3	9	44	6	2
25	...	...	...	10	...	...	...	...	...	...	...	...	46	...	1	46	...	9	31	6	30	27	8
26	...	...	2	22	...	...	...	3	...	...	...	...	14	...	...	23	...	...	18	5	24	87	...
27	...	...	...	8	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	14	10	...	79	25	28
28	...	...	1	14	2	3	...	...	1	1	1	1	12	...	...	4	...	11	5	...	51	27	1
29	...	14	12	3	...	...	...	...	1	...	...	...	3	...	...	2	...	...	6	3	18	46	...
30	...	...	...	79	...	...	...	19	...	...	2	...	...	1	...	...	...	50	22	3	26	56	21
31	...	2	...	4	...	...	...	...	4	...	...	...	1	1	...	25	...	1	2	...	7	1	1
32	...	91	14	501	15	21	17	39	117	20	52	44	250	141	26	282	53	424	1,698	149	424	1,709	389
33	...	8	3	19	4	...	...	...	3	1	...	...	2	...	...	2	...	1	4	4	4	23	...
34	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	2	...	11	27	2	14	2	6
35	...	3	4	57	3	2	...	2	7	...	13	3	13	3	3	20	...	28	31	7	53	218	12
36	...	...	1	22	3	5	...	4	...	...	...	...	...	6	1	13	...	5	7	4	25	43	3
	37	132	88	1,437	52	103	54	135	220	55	145	107	497	284	47	1,073	76	941	2,303	969	1,601	5,273	1,104

ÉCOLES INDUSTRIELLES, TECHNIQUES ET

III. TABLEAU P—

Écoles du jour et du soir	Recettes				
	Subventions législatives	Subventions municipales locales	Contributions scolaires	Balances et autres sources	Total des recettes
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1 Almonte	....	....	....	....	....
2 Arnprior	143 79	....	29 00	....	172 79
3 Belleville	....	671 79	210 51	....	882 30
4 Brantford	1,862 68	1,034 74	....	....	2,897 42
5 Brockville	1,185 87	600 00	....	140 90	1,926 77
6 Chatham	5,400 62	11,540 20	459 55	195 82	17,596 19
7 Cobourg	646 94	900 00	8 00	55 97	1,610 91
8 Collingwood	432 90	213 90	86 00	....	732 80
9 Dundas	741 35	289 96	176 00	....	1,207 31
10 Fort-William	635 19	450 91	44 00	....	1,130 10
11 Galt	961 47	439 46	662 50	....	2,063 43
12 Gananoque	344 04	....	Aucun rapport	reçu	344 04
13 Goderich	622 67	....	104 00	8 92	735 59
14 Guelph	896 29	1,084 95	200 00	....	2,181 24
15 Haileybury	7,000 00	....	....	10,126 75	17,126 75
16 Hamilton	16,495 96	50,008 00	1,417 75	167,613 38	235,535 09
17 Ingersoll	679 40	300 00	184 25	986 62	2,150 27
18 Kingston	325 00	....	....	1,195 24	1,520 24
19 Kitchener	1,211 86	1,263 15	....	....	2,475 01
20 London	11,965 94	31,809 35	1,635 25	3,104 27	48,514 81
21 Newmarket	453 61	132 20	34 00	32 34	652 15
22 Niagara-Falls	1,400 39	592 07	250 00	....	2,242 46
23 Ottawa	11,631 72	13,553 63	1,364 79	442 61	26,992 75
24 Owen-Sound	1,085 90	812 32	24 00	4 20	1,926 42
25 Pembroke	1,239 43	341 42	....	....	1,580 85
26 Peterborough	1,014 02	1,500 00	128 17	105 56	2,747 75
27 Port Arthur	962 31	652 82	405 00	....	2,020 13
28 Renfrew	706 73	....	....	....	706 73
29 St. Catharines	768 60	966 40	....	560 14	2,295 14
30 Sault-Ste-Marie	991 45	412 92	150 00	688 11	2,242 48
31 Stratford	668 19	340 70	....	....	1,008 89
32 Sudbury	7,273 70	....	....	4,858 42	12,132 12
33 Thorold	556 27	....	18 00	55 53	629 80
34 Toronto	21,775 00	197,429 92	13,217 00	34,703 09	267,125 01
35 Welland	1,073 11	906 31	134 00	....	2,113 42
36 Whitby	603 57	220 23	....	....	823 80
37 Windsor	5,967 94	10,530 31	1,187 10	3,409 09	21,094 44
38 Woodstock	913 10	51 18	197 50	11 55	1,173 33
Totaux, 1918	110,637 01	329,048 84	22,326 37	228,298 51	690,310 73

DES BEAUX-ARTS—ÉCOLES DU JOUR ET DU SOIR

ÉTAT FINANCIER

	Déboursés					
	Traitements des professeurs	Emplacements des édifices et toutes améliorations permanentes	Réparations aux écoles	Cartes et cartes marines de la bibliothèque, tous les appareils et tout l'équipement	Livres d'écoles, papeterie, prix, combustible, examens et toutes autres dépenses	Total des dépenses
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1	....	....	....	....	....	....
2	144 00	....	....	....	6 00	150 00
3	706 00	....	....	120 55	55 75	882 30
4	2,265 72	....	....	131 70	500 00	2,897 42
5	1,242 00	....	....	60 00	482 72	1,784 72
6	7,410 07	....	1,369 56	4,670 46	2,159 89	15,609 98
7	482 00	120 00	....	500 68	207 95	1,310 63
8	494 03	....	7 09	....	227 71	728 83
9	882 55	....	....	43 64	254 81	1,181 00
10	793 00	....	....	....	322 95	1,115 95
11	1,680 05	100 00	....	72 30	203 73	2,056 08
12	....	....	....	....	344 04	344 04
13	568 00	....	....	6 00	109 89	683 89
14	1,310 00	....	....	434 85	436 39	2,181 24
15	5,064 11	1,048 71	....	4,920 39	1,509 18	12,542 39
16	31,603 75	47,676 75	322 90	5,303 66	14,953 82	99,860 88
17	761 00	....	....	....	259 18	1,020 18
18	800 00	250 00	16 47	4 85	448 92	1,520 24
19	1,752 40	240 00	....	166 13	316 48	2,475 01
20	18,358 15	2,000 00	....	2,096 38	22,254 26	44,708 79
21	494 50	....	....	11 35	146 30	652 15
22	1,774 30	....	....	263 28	185 23	2,222 81
23	16,315 00	....	....	6,081 27	4,473 78	26,870 05
24	1,108 25	544 83	....	14 55	258 79	1,926 42
25	1,303 99	....	....	80 01	180 25	1,564 25
26	1,232 00	....	....	340 69	250 00	1,822 69
27	1,394 00	....	....	500 91	96 00	1,990 91
28	355 00	....	....	306 95	30 00	691 95
29	966 32	....	....	121 95	401 06	1,489 33
30	1,296 87	....	....	....	305 08	1,601 15
31	983 53	....	....	....	25 36	1,008 89
32	5,300 00	....	....	1,062 34	523 90	6,886 24
33	429 75	....	....	....	110 27	540 02
34	128,934 09	11,893 91	518 61	7,943 00	84,960 37	234,249 98
35	627 32	....	....	1,482 73	....	2,110 05
36	558 00	103 20	....	31 50	117 00	809 70
37	5,922 40	118 63	....	3,185 67	3,309 67	12,536 37
38	765 50	....	....	355 33	52 50	1,173 33
	246,076 85	64,096 03	2,234 63	40,313 12	140,479 23	493,199 86

PROVINCE DE QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL DES ÉCOLES TECHNIQUES POUR L'ANNÉE 1918-19
ÉCOLE TECHNIQUE DE MONTRÉAL

Cours du jour

Les effets de la guerre européenne; la conscription, la cherté de la vie, la grande demande de jeunes gens dans les usines de munitions, ont affecté le nombre de nos étudiants; le nombre total de ceux qui ont suivi les cours du jour n'ayant été que de 176. Voici:

	Section française	Section anglaise
Première année	53	38
Deuxième année	28	18
Troisième année	26	13
	107	69

Les élèves de première année, anglais et français, ont été divisés en deux sections.

Les examens d'immatriculation ont été assez satisfaisants. Les professeurs semblent porter un intérêt grandissant à la préparation de leurs élèves pour les écoles techniques.

Le nombre de bourses décernées a été de 45. Elles ont été distribuées par fractions entre 62 élèves.

Pendant l'épidémie de grippe à Montréal, les cours ont dû être interrompus, du 8 octobre jusqu'au 12 novembre 1918, et cette interruption a eu de l'effet sur les résultats en général

La discipline a été satisfaisante, mais il est plus difficile de faire observer l'ordre à cause du travail de rééducation entrepris pour les soldats, dans l'école elle-même.

La moyenne de l'assistance générale a été de 90 pour cent.

48 élèves ont suivi le cours spécial du jour pour les mécaniciens d'automobiles. Ce cours va prendre de grands développements l'an prochain.

Il a été organisé d'autres cours spéciaux de travaux manuels (la mécanique, la fonderie, le modelage) pour les soldats rapatriés canadiens-français, avec l'approbation des autorités militaires.

Cours du soir

Ces cours qui durent ordinairement six mois, ont duré pratiquement jusqu'au mois de mai, par suite: 1° de l'interruption causée par l'épidémie d'influenza; 2° de la nécessité de répéter certains cours à cause du grand nombre de demandes reçues.

Le nombre total des élèves qui ont fréquenté les cours payants, s'est élevé à 800 cette année; ils ont été partagés comme suit:

	Section française	Section anglaise	Total
Ajustage, préliminaire	52	57	109
" avancé	21	24	45
" le lundi	49	26	75
" " théorique	..	9	9
Automobiles, préliminaire, le mardi	21	25	46
" " le jeudi	24	28	52
" " le vendredi	24	25	49
" avancée, le mercredi	11	12	23
" préliminaire, supplémentaire	32	31	63
" pratique du jour, 1re série	4	9	13
" " " 2e série	7	6	13
" " " 3e série	8	13	21

Cours	Section française	Section anglaise	Total
Dessin préliminaire..	44	30	74
" avancé..	22	..	22
Electricité théorique..	20	27	47
" pratique..	27	12	39
Ingénieurs stationnaires..	9	7	16
Industrie automobile et soudure, 1re série..	21	4	25
" " " 2e série..	18	6	24
" " " 3e série..	5	9	14
Menuiserie..	2	7	9
Fonderie..	4	8	12
	425	375	800

La moyenne de l'assistance a été de 73½ pour cent.
On a décerné 100 certificats et 21 médailles.
Le nombre de leçons données a été de 1,107.
497 leçons pour les cours théoriques et 610 pour les cours pratiques.

ÉCOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC, 1918–19

L'école technique de Québec vient de terminer sa huitième année d'enseignement.

Le nombre des élèves a été moins considérable cette année pour les mêmes raisons qu'à Montréal, surtout en ce qui concerne les jeunes gens de la campagne et cela semble avoir été un des effets de la loi du Service militaire.

Le nombre des élèves, lorsque l'école a ouvert ses cours pour l'année, était de 85, divisés comme suit:—

	Section française	Section anglaise
Première année..	42	3
Deuxième année..	23	4
Troisième année..	11	2
	76	9

L'assistance moyenne a été de 85 pour cent.
L'école a été fermée durant six semaines à cause de l'épidémie d'influenza.
Le fléchissement dans le nombre des élèves cette année a été de 27 pour cent.
Le travail et la discipline ont été satisfaisants.

COURS DU SOIR DURANT 1918–19

Il y a eu des cours du soir à partir du mois d'octobre 1918, jusqu'au mois de mai 1919.

Le nombre des élèves qui les ont suivis a été de 117, ce qui est une augmentation de 20 sur le nombre de l'année dernière.

Ils ont été divisés comme suit:

Cours	Section française	Section anglaise	Total
Machines..	35	1	36
Automobiles..	52	..	52
Dessin industriel..	15	3	18
Electricité..	11	..	11
	113	4	117

L'assistance moyenne a été de 77 pour cent.
On a décerné 39 certificats pour les cours du soir.

ÉCOLE TECHNIQUE DE SHERBROOKE

Elèves du jour, 8, du soir, 42.
Professeurs, 3.

Sur les huit élèves de cette année, deux ont l'intention d'aller à l'école polytechnique, quatre ont l'intention d'aller à l'école technique, deux ont l'intention de suivre des cours de dessin décoratif.

Matières enseignées

Les mathémathiques élémentaires, la cosmographie, la mécanique simple et appliquée, la physique et ses applications à l'industrie, la chimie et son application à l'industrie, le dessin mécanique, d'architecture et d'ornement, la technologie en ce qui se rapporte à la construction des machines, la tenue des livres industrielle, des notions d'économie politique et d'hygiène, la revue des auteurs français et anglais.

ÉCOLE TECHNIQUE DE BEAUCEVILLE

L'enseignement des sciences et du dessin se fait d'une manière efficace. Malheureusement, la difficulté de trouver des pensions à Québec est la raison pour laquelle Beauceville n'envoie pas d'élèves à l'école technique de Québec.

Cependant, les résultats obtenus sont appréciables et la subvention annuelle sera peut-être accordée à cette institution qui la mérite.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL, ANNÉE 1918-19

Inscription.—Le nombre des élèves inscrits pour l'année scolaire 1918-19 a été de 126, répartis comme suit:—

Cours préparatoire	15
Première année	24
Deuxième année	11
Troisième année	7
Elèves externes	3
Elèves qui suivent les cours d'espagnol	66
	126

L'assistance a été très régulière.

Examen.—Six élèves se sont présentés à l'examen final et ont tous obtenus le diplôme de licencié en sciences commerciales, à savoir: MM. Wilfrid Dugal, avec la plus grande distinction (médaille d'or); Léon Côté, avec grande distinction (médaille d'or); Jean Marc Lalonde, avec grande distinction (médaille d'or); DeLigny Labbé, avec grande distinction (médaille d'or); Eugène Lavigne, avec grande distinction (médaille d'or); George Marcel Lalonde, avec satisfaction.

Examen des experts-comptables.—Les examens pour les experts-comptables ont eu lieu à l'école pendant la semaine du 7 avril 1919. Le jury spécial convoqué pour ces examens conformément aux dispositions de l'article 8, Georges V, chapitre 44, comprenait les messieurs suivants: MM. H. Laureys, directeur de l'école; E. Montpetit, professeur titulaire de l'école; V. Doré, professeur adjoint de l'école; J. Hutchison, délégué de «l'Association des comptables de Montréal»; L. A. Caron, délégué de l'Institut des comptables et des vérificateurs de la province de Québec.

Le diplôme de licencié en sciences comptables a été décerné à M. Louis Parenteau, de St-Robert

Bourses.—Quatre étudiants ont payé leurs cours. Les autres avaient reçu des bourses du gouvernement.

Visites aux établissements industriels.—Ces visites ont été faites simultanément avec l'enseignement des matières dans le cours de la technologie industrielle et des produits mercantiles, comme suit:

1. Elévateurs à grain dans le port de Montréal.—Entrepôts à grain
2. St Lawrence Flour Mills Co., Ltd.—Minoterie.
3. C. H. Catelli & Cie Ltée.—Macaroni et produits similaires
4. Viau et Frère.—Biscuits, chocolats, bonbons et fabrique.
5. Jas. Stratchan.—Boulangerie.
6. Swift & Co.—Entrepôt frigorifique, viande, conserves, alimentaires etc.
7. St.-Lawrence Sugar Refinery.—Raffinerie de sucre.
8. Frontenac Brewery Ltd.—Brasserie.
9. Canada Linseed Oil Mills Ltd.—Huile de lin et tourteaux.
10. J. Barsalou et Cie.—Savonnerie.
11. Daoust, Lalonde et Cie.—Tannerie.
12. Daoust, Lalonde et Cie—Cordonnerie.
13. Canadian Consolidated Rubber Co.—Fabrique de divers articles de caoutchouc.
14. Dominion Textile Co.—Filatures de coton.
15. Belding, Paul Corticelli Co.—Fabrique de soies et rubans.
16. Liquid Air Soc.—Air liquide.

Bibliothèque.—La bibliothèque renferme à l'heure actuelle 4,823 volumes ainsi qu'un grand nombre de plaquettes.

Le nombre des périodiques industriels, financiers et commerciaux reçus pour la bibliothèque a augmenté considérablement depuis l'an dernier. A force d'efforts nous avons réussi à nous faire envoyer gratuitement presque 400 des revues les plus intéressantes ayant trait à l'industrie. La bibliothèque s'abonne à environ 50 autres périodiques. Ceci constitue une collection réellement remarquable, unique au Canada. Dans l'avenir, ce sera un des trésors de l'école. La liste de ces périodiques se trouve dans l'annuaire de l'école.

Musée commercial et industriel.—Il a été accompli de progrès de même nature durant l'année, en ce qui concerne l'organisation du musée commercial et industriel, pour lequel nous avons reçu des secours précieux du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la province de Québec. Après avoir entretenu une correspondance volumineuse avec les principales organisations commerciales et industrielles du Canada et des Etats-Unis, nous avons réussi à obtenir un nombre assez considérable d'échantillons pour le musée. Le gouvernement français a donné à notre institution une collection magnifique de vases de Sèvres, évaluée à un million de piastres.

Notre musée renferme actuellement environ 4,600 échantillons de diverses espèces de matériaux bruts, tel que minerais (fer, cuivre, zinc, plomb, aluminium, asbeste, feldspath, mica, etc.), caoutchouc, gommes, résines, huiles, matières grasses, divers produits textiles (animaux et végétaux), fourrures, cacao, épices, thés, cafés, sucres, diverses céréales, etc. Il renferme semblablement environ 40 collections technologiques complètes.

CONSEIL DES ARTS ET DES MANUFACTURES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Durant l'année (10) écoles ont été ouvertes dans toute la province dans les endroits suivants :

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Montréal	18	1,374	691
Trois-Rivières	5	149	62
Sherbrooke	3	122	48
Saint-Hyacinthe	6	111	58
Valleyfield	3	80	69
Saint-Romuald	1	37	19
Lévis	2	37	23
Saint-Jean	1	19	10
Lachine	1	19	11
Chicoutimi	1	18	19
	42	1,966	1,001

En dépit des conditions causées par les règlements militaires appelant les jeunes gens sous les drapeaux, de la dépression générale des affaires, et de l'épidémie d'influenza qui nous a forcés de suspendre les cours durant la plus grande partie d'octobre et de novembre, l'assistance a été très satisfaisante. On remarquera dans ce rapport qu'un grand nombre des écoles ont été ouvertes plus tard au printemps que par le passé.

Nous avons reçu pendant l'année des pétitions de La Tuque, de Lauzon, près de Lévis, et de Joliette, demandant l'établissement de cours de dessin, les autorités municipales de ces localités consentant à mettre à notre disposition des locaux convenables, à les chauffer et à les éclairer, sans qu'il nous en coûte un sou. D'après les renseignements obtenus, nous avons toute raison de croire que l'établissement de ces classes dans les endroits mentionnés sera couronné de succès, et on forme le projet de les ouvrir l'automne prochain. La demande faite par le Syndicat national des ouvriers de Lauzon pour des cours de dessin industriel est appuyée par le député de Lévis à l'Assemblée législative, M. A. Roy.

Des détails concernant chaque école sont donnés plus bas :

Ecole de Montréal

Cette école a ouvert ses cours le 7 octobre 1918, et les a interrompus le 16 avril 1919.

Les cours suivants y ont été donnés :

Cours	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Au Monument National:		
Dessin à main levée, élémentaire	130	70
Dessin à main levée, cours supérieur	140	75
Dessin architectural	27	13
Dessin mécanique	36	28
Lithographie	15	9
Modelage	58	31
Peinture d'enseigne et lettrage	62	23
Menuiserie, charpenterie et construction des escaliers	25	8
Solfège	159	96
Coupe de robes, couture, modes	505	216
Dessin à main levée, peinture (cours du jour)	88	46
Au marché Saint-Laurent:		
Plomberie	43	33
145 rue Charron:		
Dessin mécanique	61	27
Usines Angus, du C.P.R.:		
Dessin mécanique	25	16
	1,374	691

Par suite de l'épidémie de grippe, les cours ont été interrompus par ordre des autorités municipales, du 8 octobre au 12 novembre.

Les autorités du Pacifique-Canadien ont mis de nouveau à notre disposition, sans faire encourir le moindre déboursé à notre conseil, une chambre confortable avec une installation complète pour les cours donnés aux usines Angus. Elles ont aussi fourni gratuitement aux élèves tout ce qu'il faut pour dessiner, durant le terme scolaire.

Le président et les membres du comité de Montréal, accompagnés des représentants de la presse ont visité les cours à diverses occasions.

Ecole des Trois-Rivières

Cette école a été ouverte à partir du 3 décembre 1918 et a cessé ses cours le 22 avril 1919.

Les matières suivantes ont été enseignées :

Cours	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Dessin à main levée, premier cours	28	12
Dessin à main levée, deuxième cours	28	11
Menuiserie, charpenterie et construction d'escaliers	39	16
Peinture d'enseignes et lettrage	40	15
Peinture (cours du jour)	14	8
	149	62

Il nous fait plaisir de mentionner que la Commission scolaire porte beaucoup d'intérêt à l'entretien de l'école, en défrayant les dépenses de l'éclairage et du chauffage, aussi bien qu'en mettant à la disposition des élèves des salles vastes et convenables pour les cours. La Commission scolaire a aussi fourni les matériaux nécessaires pour les divers cours et elle a généreusement offert des prix aux élèves les plus méritants.

École de Sherbrooke

Cette école s'est ouverte le 15 novembre 1918 et a interrompu ses cours le 18 avril 1919.

Les matières suivantes ont été enseignées :

Cours	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Dessin architectural et à main levée	45	10
Dessin mécanique	77	38
	122	48

Le conseil de ville a une fois de plus porté intérêt au bien-être des élèves en défrayant une partie du loyer des salles de classes.

Il nous fait plaisir de déclarer que l'école est bien encouragée par la population et par les manufacturiers, qui accordent à leurs apprentis qui suivent régulièrement les cours, l'avantage d'une réduction d'une journée à partir du terme de leur apprentissage pour chaque leçon reçue à l'école, sur présentation d'un certificat signé par les officiers de ce conseil et par les professeurs.

École de Saint-Hyacinthe

Cette école a commencé ses cours le 18 novembre 1918 et les a interrompus le 15 avril 1919.

Les cours suivants y ont été donnés :

Cours	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Dessin à main levée	23	9
Peinture	20	11
Dessin architectural	5	4
Dessin mécanique	7	5
Menuiserie, charpenterie, construction d'escaliers	34	14
Peinture (cours du jour)	22	15
	111	58

École de Valleyfield

Cette école a ouvert ses portes le 2 octobre 1918 et les a fermées le 28 mars 1919.

Matières de l'enseignement :—

Cours	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Dessin architectural	33	26
Dessin mécanique	27	25
Charpenterie	20	18
	80	69

Comme par le passé une salle vaste et spacieuse convenant bien à cette fin a été gracieusement mise à notre disposition par les autorités municipales, qui l'ont chauffée et éclairée.

École de Saint-Romuald

Il a été donné des leçons de dessin de machines à trente-sept (37) élèves inscrits avec une assistance moyenne de dix-neuf (19) élèves, à partir du 9 octobre 1918, jusqu'au 13 mars 1919; les cours ont été interrompus du 11 octobre au 12 novembre 1918, à cause de l'épidémie d'influenza.

Nos membres résidants de Lévis ont la surveillance directe de cette école.

Notre commission a l'avantage de l'usage gratuit de la salle de l'hôtel de ville, et celle-ci est chauffée et éclairée.

École de Lévis

Cette école a ouvert ses portes le 7 octobre 1918 et les a fermées le 27 janvier 1919.

On y a donné les cours suivants :—

Cours	Nombre d'élèves	Assistance moyenne
Dessin à main levée	20	11
Dessin mécanique	17	12
	37	23

Le conseil de ville de Lévis nous a accordé gratuitement, pour l'usage des élèves, une chambre, chauffée et éclairée, à l'étage supérieur de l'hôtel de ville.

On projette une exposition des dessins exécutés, pour l'automne prochain, et nos membres résidants vont s'efforcer d'encourager les classes ouvrières à profiter de ces cours.

École de Saint-Jean

Cette école, qui comprend une classe de dessin mécanique, a été ouverte, le 19 novembre 1918 et fermée le 21 janvier 1919. Dix-neuf élèves se sont inscrits avec une assistance moyenne de dix (10) pour l'année.

Comme notre conseil n'a pas de représentant local à cet endroit, un comité local, ayant comme président le maire de St-Jean, a pris la direction de l'école et a fait des visites pendant la durée du terme scolaire.

La Commission des écoles catholiques a fourni, à titre gracieux, une chambre vaste et confortable dans l'Académie commerciale, et elle l'a chauffée et éclairée.

École de Lachine

On a enseigné le dessin architectural et mécanique à dix-neuf (19) élèves, avec une assistance moyenne de onze (11) élèves, à partir du 2 décembre 1918, jusqu'au 15 avril 1919.

Comme nous n'avons pas de représentant dans cette ville, la Commission scolaire s'est intéressée à la tenue des cours.

Les commissaires d écoles ont eu la bonté de mettre à notre disposition, dans le nouveau collège, des chambres très convenables, chauffées et éclairées, qu'ils ont munies de tables.

École de Chicoutimi

Cette école a ouvert ses portes le 6 novembre 1918 et a cessé ses cours le 12 mars 1919. On a donné des leçons de dessin mécanique à dix-huit (18) élèves inscrits, avec une assistance moyenne de dix.

Le conseil municipal a nommé un comité local, ayant comme président le maire de l'endroit, afin de surveiller l'école.

Les autorités municipales fournissent l'usage de la salle de classe gratuitement, aussi bien que le chauffage et l'éclairage.

Résumé

Notre conseil a trouvé qu'il était intéressant de soumettre comme suit un tableau faisant voir l'âge, le sexe et la nationalité des élèves de chaque école. On peut remarquer qu'il y a un très petit nombre d'élèves âgés de moins de 15 ans, ce nombre est inférieur à moins de quatre pour cent (4%) et la majorité des élèves est âgée de plus de dix-huit (18) ans.

	Moins de 15	15 à 18	19 et 20	21 à 25	26 à 30	31 à 36	36 à 40	41 à 45	46 à 50	51 à 55	61 à 65
Montréal..	..	563	194	271	164	72	65	28	12	1	4
Trois-Rivières..	3	71	28	19	12	8	1	1	1	..	..
Sherbrooke..	14	62	13	12	8	8	2	..	3	..	..
Saint-Hyacinthe	6	68	14	17	6	..	..	..	..	..	..
Valleyfield..	2	66	3	5	..	3	1	..	..	..	..
Saint-Romuald.	26	8	2	..	..	..	..	1	..	..	..
Lévis..	11	15	3	6	1	1	..	..	..	..	..
Saint-Jean..	5	11	1	1	1	..	..	..	..	..	..
Lachine..	..	12	1	3	2	..	..	..	1	..	..
Chicoutimi..	..	6	4	1	2	2	..	3	..	..	..
	67	882	263	335	196	94	73	33	17	1	4

	Anglais	Français	Femmes	Hommes
Montréal..	413	961	846	528
Trois-Rivières..	2	147	42	107
Sherbrooke..	67	55	..	122
Saint-Hyacinthe..	1	110	43	68
Valleyfield..	14	66	..	80
Saint-Romuald..	3	34	..	37
Lévis..	3	34	..	37
Saint-Jean..	2	17	..	19
Lachine..	2	17	..	19
Chicoutimi..	..	18	..	18
	507	1,459	931	1,035

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PREMIER RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONEL

INTRODUCTION

Le ministère de l'Enseignement professionnel du Nouveau-Brunswick a été établi en mai 1919. Ce rapport donne une brève esquisse des événements qui ont amené sa formation, indique une ébauche des plans adoptés paı la Commission d'enseignement professionnel pour l'année scolaire 1919-20; et fait voir le progrès réalisé dans l'application de ce programme durant le premier terme de cette année. De plus, on mentionne les progrès du mouvement de l'enseignement professionnel à l'étranger; la Loi de l'Enseignement technique du Canada et quelques problèmes qui se rattachent au développement de l'enseignement professionnel au Nouveau-Brunseick.

ESQUISES DES PLANS DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La Loi d'enseignement professionnel définit l'enseignement professionnel comme étant cet enseignement, dont la fin principale est de rendre apte celui qui s'y adonne à un emploi utile. La Commission a interprété cette définition comme devant renfermer l'enseignement, qui non-seulement augmentera l'efficacité de production de l'élève, mais qui agrandira et développera son intelligence des vertus civiques. Elle a un aspect social aussi bien qu'économique.

De plus la loi prescrit qu'il est du devoir de la Commmission de venir en aide à l'introduction de l'enseignement professionnel; en établissant des cours du jour pour ceux qui sont âgés de 14 à 25 ans et des cours du soir pour les adolescents de plus de 16 ans, Comme cela doit se faire aux frais du trésor public on implique que cet enseignement doit être généralisé en autant que possible dans toute la province.

Ceci oblige la Commission de concevoir des moyens par lesquels on pourra mettre à la portée de tout citoyen âgé de plus de 14 ans qui ne profite pas lui-même du programme d'enseignement général qui a établi depuis longtemps, quelque forme d'enseignement professionnel.

Différentes espèces d'écoles

En manière de commencement à l'établissement d'un tel programme, la Commission de l'enseignement professionnel va encourager l'établissement des écoles qui suivent: (*a*) écoles préparatoires à l'enseignement professionnel; (*b*) les écoles d'enseignement professionnel de jour; (*c*) les écoles partie-du-temps; (*d*) les écoles d'enseignement professionnel du soir; (*e*) les écoles ambulantes; (*f*) une école de cours par correspondance.

(*a*) *Écoles préparatoires à l'enseignement professionnel*

C'est un fait bien connu que les garçons et les filles quittent l'école en très grand nombre entre les âges de 12 à 14 ans. Ils sont trop jeunes pour suivre l'enseignement professionnel, par conséquent on devrait donner dans ces écoles des cours préparatoires à l'enseignement professionnel, d'une nature pratique et intéressante afin de leur donner une expérience utile et de leur permettre de choisir sagement les vocations qui leur conviennent le mieux.

(*b*) *Écoles d'enseignement professionnel de jour*

Notre programme scolaire commun implique, et on peut invoquer la loi afin d'obliger les garçons et les filles au Nouveau-Brunswick à rester à l'école jusqu'à ce qu'ils aient, soit terminé la huitième classe ou atteint l'âge de 14 ans. A cet âge, ils ne sont ni assez développés physiquement pour entrer dans l'industrie, ni ne possèdent une éducation générale suffisante pour faire valoir leurs meilleures qualités de citoyens. Il faudrait continuer leur éducation.

Il faudrait donner aux 90 pour cent de ceux qui quittent cette école un cours professionnel d'école supérieure. Celui-ci leur donnera le développement intellectuel nécessaire et les rendra aptes à la lutte pour la vie. Par conséquent, la Commission favorise très fortement les écoles d'enseignement professionnel organisées d'après la base suivante: (1°) Que tous les garçons et toutes les filles âgés de 14 ans et capables de profiter de l'instruction y soient admis. (2°) Que la classe dure six heures. (3°) Que la moitié des heures de classe soit consacrée à un travail pratique d'après une base productive, dans la carrière choisie; 25 pour cent de ces heures de classe aux aspects techniques et scientifiques de cette carrière, et le reste à ces matières indispensables pour former un bon citoyen, telles que l'anglais, le français, l'histoire, la musique, l'éducation civique, l'hygiène et les éléments fondamentaux des affaires.

Dans les grands centres ces écoles occuperont des édifices séparés. Dans les endroits moins importants, elles prendront la forme de cours spéciaux dans les *high schools* actuels. Elles devront former le caractère distinctif d'un système d'enseignement professionnel.

(*c*) *Écoles partie-du-temps*

Ce sont des écoles fréquentées par les adolescents ou autres travailleurs pendant une certaine partie de chaque jour, de chaque semaine, de chaque mois, ou de chaque année, durant les heures de travail. On n'enseigne que les matières techniques et celles qui forment un bon citoyen. L'habileté professionnelle s'acquière à l'ouvrage. Il faudrait adapter les professeurs et les écoles d'une manière spéciale. Cette sorte d'école est économe et efficace, et la Commission d'enseignement professionnel recommande fortement son introduction là où les conditions sont favorables. S'il faut que les adolescents gagnent leur vie, ces cours leur permettront de le faire durant leur enseignement. Si un arrondissement s'aperçoit qu'il ne peut faire en sorte de fournir l'équipement et le local coûteux pour une école d'enseignement professionnel de jour, il peut en vertu du plan partie-du-temps utiliser le mécanisme, etc., des industries locales. On réalise aussi une économie sur le personnel enseignant vu que des groupes d'élèves vont seulement à l'école toutes les deux semaines, tous les deux jours, ou tous les deux mois. Ce plan a aussi l'avantage de donner aux garçons leur enseignement pratique, dans des conditions réelles de production. Il offre la combinaison heureuse de l'école et de l'influence industrielle, à un minimum de frais.

On pense un si grand bien des écoles partie-du-temps pour l'enseignement professionnel aux Etats-Unis, que toutes les subventions fédérales pour l'éducation industrielle seront peut-être dépensées à les encourager, et qu'il va falloir que 20 pour cent de ces subventions soient employées de cette manière si on les emploie.

(*d*) *Écoles du soir*

La Commission approuve l'organisation des écoles du soir, conformément à la Loi de l'enseignement professionnel. Il s'agit ici de classes destinées à fournir aux ouvriers l'occasion de se perfectionner pendant leurs heures de loisirs. D'ordinaire elles traitent de l'aspect technique du métier exercé le jour par l'étudiant, bien que ce ne soit pas toujours le cas.

S'il se pouvait qu'une certaine proportion seulement de nos gens fût entraînée à consacrer une partie de ses heures de loisirs à l'étude de sujets propres à son avancement, le niveau d'efficacité de l'ouvrier monterait du coup de même que son niveau social. L'école du soir est l'institution profesionnelle la plus économique, la plus efficiente et la plus souple qui ait jamais existé. On y trouve des ouvertures insoupçonnées et des adaptations inconnues. Il est possible de l'organiser partout où se trouve un groupe de 10 étudiants reliés par une communauté d'intérêts, et pourvu qu'il y ait un instituteur sous la main. De nos jours de réduction des heures de travail et de l'acuité de la lutte pour la vie, elle est appelée à prendre des développements sérieux.

Nombre de centres de population en dehors du Nouveau-Brunswick se sont déjà dotés d'écoles supérieures du soir. Ces derniers mois, les unions de Boston ont fondé un collège d'union ouvrière calqué sur le programme des écoles du soir, ce qui va permettre aux étudiants d'obtenir une formation universitaire durant leurs heures de loisirs pour, à la fin, décrocher un diplôme d'arts ou de sciences.

La Commission professionnelle est d'avis qu'il serait à propos d'établir une école du soir dans chaque centre de population du Nouveau-Brunswick.

(*e*) *Écoles ambulantes*

Certaines phases de l'éducation professionnelle exigent un tel déploiement d'installations et des connaissances techniques d'une si grande portée dans leurs développements qu'elles se trouvent placées hors de portée des groupes peu nombreux, du chef de l'absence des conditions ci-haut. Pour y obvier, la Commission favorise la formation d'écoles ambulantes qui se chargeront des accessoires des cours et des professeurs en les transportant de place en place et en fournissant aux groupes divers qui en font la demande des cours intensifs de courte durée. On va inaugurer cette année ce genre de cours en organisant une école pour les mécanicins.

L'école ambulante est en grande vogue dans l'Ontario et les états de l'Ouest.

(*f*) *École de correspondance*

La Commission professionnelle a l'intention d'aider aussi tôt que possible à la diffusion de l'enseignement technique par voie de correspondance. On aurait, par là, en vue de faciliter ces avantages aux personnes disséminées par la province et vivant dans des conditions d'isolement ou incapables de se procurer chez elles le genre d'enseignement requis. Ces cours conviennent surtout aux endroits peu peuplés où trop peu de gens peuvent désirer suivre des classes techniques spéciales pour autoriser l'établissement d'une école locale. On façonnera des cours qui puissent dans ces cas instruire par correspondance par l'intermédiaire direct du service professionnel. La Nouvelle-Ecosse possède ces

cours depuis nombre d'années. En 1919 l'Ecole de correspondance Internationale a vendu à elle seule plus de 1,000 cours au Nouveau-Brunswick au prix global d'environ $100,000.

La part de chaque municipalité

Grâce aux six genres de cours ci-haut, le Bureau professionnel a esquissé l'inauguration d'un programme destiné à mettre l'instruction pratique, d'un niveau inférieur à celle du collège, à la portée de toutes les personnes de la province qui en sentent le besoin. Toute agglomération où l'on pourra indiquer un besoin de ces cours pourra adopter l'une ou l'ensemble des méthodes d'enseignement.

Ce n'est pourtant ici qu'un début, et au fur et à mesures des besoins indiqués par l'expérience et les conditions ambiantes, on verra sans doute à adopter d'autres méthodes d'organisation en vue de la diffusion de l'enseignement professionnel d'un degré secondaire.

BESOIN DE PROFESSEURS PROFESSIONNELS

L'obstacle le plus sérieux au succès de la fondation de l'enseignement professionnel au Nouveau-Brunswick c'est la pénurie de professseurs compétents. Aucun progrès réel n'est possible sans ces derniers. Il faudra découvrir ces professeurs dans les rangs des professeurs actuels ainsi que chez les artisans et leur fournir des cours spéciaux en vue de cet enseignement. Il y faudra du temps et de l'argent. Rien n'avancera pendant quelques années, mais à mesure que s'ouvriront les écoles professionnelles, le problème de l'engagement des professeurs prendra une tournure plus avantageuse.

Pour les débuts des cours de pédagogie, le Bureau a résolu de défrayer le coût de l'enseignement et du déplacement pour un nombre limité de personnes compétentes désireuses de se présenter aux établissements types éloignés pour y recevoir la préparation nécessaire. Sept professeurs se sont déjà prévalus de cette offre.

L'école d'été est un intermédiaire puissant qui permet aux professeurs d'obtenir pendant leurs vacances la formation spéciale nécessaire, et on peut profiter largement de cette méthode en persévérant pendant plusieurs années. Le Bureau professionnel a résolu d'avoir recours à ces écoles d'été et de débuter en 1919 avec l'enseignement de l'économie domestique.

On a donc en juillet ouvert à Fredericton des cours qui furent suivis par quarante professeurs. Le succès en fut grand, et tout le crédit doit en être reporté à Miss Mallory et à Miss Flewwelling. Ces deux demoiselles ont reçu l'aide précieuse de deux experts venus des Etats-Unis pour les choses de l'administration et de l'enseignement lui-même. On a donné à ces classes des leçons de cours élémentaire et de cours plus avancé. On porte à 80 pour cent le nombre des élèves qui enseignent actuellement aux cours élémentaires et qui posent ainsi la base d'un enseignement professionnel véritable.

Un comité présidé par le Dr Bridges, de l'école normale, travaille actuellement à crééer un programme stable de formation des professeurs. On compte que les recommandations de ce comité prendront corps aux débuts de l'année scolaire qui vient.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA FORMATION PROFESSSIONELLE PENDANT LE PREMIER TERME

Bien que le service professionnel n'ait fonctionné qu'un terme, on a pu constater par la province l'existence d'un vif sentiment d'intérêt envers cette

innovation. Dix centres de population ont décidément entrepris d'établir un service de formation professionnelle sous l'une ou plusieurs des formes ci-haut, et 1,776 élèves ont posé leur candidature. Une somme globale de $23,000 a été votée par ces localités pour les fins des comités professionnels pendant l'année. Plus de soixante-dix professeurs y ont trouvé de l'emploi. Les renseignements disponibles permettent de compter que plusieurs autres localités vont emboîter le pas pour l'année scolaire qui vient.

Woodstock possède des classes de jour et du soir. Quant aux autres localités, elles n'organisent actuellement que des classes du soir. Tout cela est encourageant.

Ci-suit une liste des comités professionnels déjà institués: comté de Carleton, Fredericton, St. John, Chatham, Newcastle, McAdam, Edmunston, Milltown, Bathurst, Loggieville.

PROGRÈS RÉALISÉS AUX ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE JOUR

Woodstock bat la marche dans la province

Woodstock et le comté de Carleton se sont donné la main pour créer la première école professionnelle de jour dans la province. Cette dernière s'est ouverte le 1er novembre 1919. En outre St. John se propose d'ouvrir des cours abrégés de jour pour les adultes pendant la seconde moitié de cette année. Des classes professionnelles plein-temps seront peut-être établies l'an prochain par le comité de St. John, qui a en vue l'établissement d'un édifice consacré spécialement à l'enseignement professionnel.

A Edmunston, Milltown et autres lieux, on construit des écoles supérieures qui devront fournir des classes professionnelles. Les apparences sont donc dans le sens d'un progrès continu dans cette direction, bien que l'allure en soit nécessairement lente.

École professionnelle du comté de Carleton

Cette école s'est élevée grâce aux fonds fournis à cette fin par feu L. P. Fisher. L'entretien en retombe à la fois sur la province, le conseil de comté de Carleton et la ville de Woodstock. L'organisation comprend actuellement: (a) des classes anteprofessionnelles; (b) des classes professionnelles de jour pour le commerce et la science ménagère; (c) classes partie-du-temps d'agriculture; et (d) des classes du soir de science ménagère, de commerce et de travail mécanique. Le total des élèves arrive à 236 aux classes de jour et à 45 aux classes du soir.

Le directeur de l'école est M. R. W. Maxwell. Près de lui se rangent deux hommes et trois femmes, en tout six professeurs. Le crédit affecté à l'école sera cette année de $9,000.

La division de l'agriculture est tout spécialement intéressante. On y trouve dix-huit jeunes gens venus on peut dire de toutes les paroisses du comté. Ils travaillent sur le principe de demi-temps, dont six mois à l'école et six mois sur la ferme paternelle. Une fois sur la ferme, les élèves mettront sur pied certaines entreprises agricoles conduites d'après un procédé commercial et sous la surveillance du professeur. A l'école les travaux consisteront surtout à faire de la charpente, de la forge, des ouvrages cimentés, manutention de machines avec moteur, tenue des livres agricole et art oratoire.

L'ouverture officielle de l'école professionnelle du comté de Carleton a eu lieu le 20 janvier 1920.

École professionnelle de comté pour chaque municipalité

L'école de Woodstock est un bon modèle du genre. On y enseigne surtout l'agriculture et la science ménagère sur une échelle large et moderne. On trouve des institutions semblables dans l'Alberta, le Wisconsin et la Massachusetts. Il est à espérer que d'autres municipalités du Nouveau-Brunswick suivront l'exemple fourni par le comté de Carleton, et le bureau professionnel a l'intention de s'entendre à ce sujet avec tous les conseils de comté dès que la chose sera possible.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS DU SOIR

C'est dans l'organisation des classes du soir que les progrès les plus marquants se sont manifestés pendant la durée que couvre ce rapport. Là où l'entreprise est en train actuellement, le nombre des demandes d'admission est arrivé à 1,540. Il s'agit ici de personnes de 16 à 60 ans et venant de toutes les classes de la société. On a eu les services de plus de 60 professeurs. Les cours établis ont trait aux 27 sujets suivants.

Arithmétique commerciale
Tenue des livres
Canalisation électrique
Théorie électrique
Mécaniques-moteurs
Couture
Art culinaire
Soins domestiques
Modes
Leçons élémentaires de couture
Sténographie
Dactylographie
Maniement de moteurs
Sujets préparatoires
Inspection du bois
Dessin mécanique
Plans de machines
Dessin architectural
Dessein de patrons de laminoir
Décoration d'enseignes
Calculs de construction
Mathématiques appliquées
Dessin de machines
Confection de pancartes
Anglais d'affaires
Chimie industrielle.

Les écoles du soir sont à la fois économiques et pratiques. Elles s'ouvrent au moment où les édifices et les élèves seraient par ailleurs inocupés. Elles fournissent aux adultes des connaissances immédiatement utilisables, et préparent les voies à des cours expressément professionnels à l'usage des adolescents.

Tout fait prévoir que ces cours vont se généraliser dans la province. On trouvera à l'annexe B le programme des écoles-types du soir.

Tableaux et états financiers

Aucun rapport officiel n'étant encore parvenu aux mains du Bureau professionnel, il est impossible d'accompagner ce document de tableaux et d'états financiers. On les trouvera dans les rapports à venir.

A propos, il importe d'établir ici que l'on devrait trouver dans les rapports éducationnels provinciaux des données plus définitifves sur l'assistance aux écoles, et il conviendrait que l'on traitât séparément de ce qui a trait aux écoles dotées de diplômes et à celles qui en sont dépourvues si nous voulons savoir à quoi nous en tenir clairement sur la portée de notre problème éducationel.

Mouvement d'éducation professionnelle

Ce mouvement trahit un changement social profond. L'enseignement professionnel n'est pas d'aujourd'hui; on ne fait que le doter d'une organisation nouvelle. Dans le passé les jeunes gens faisaient un apprentissage et recevaient cet enseignement dans des établissements privés au hasard des circonstances. Il ne s'agissait alors que de savoir-faire mécanique. De nos jours cet enseignement repose sur des bases scolaires aux frais du public et traite de sujets de technique et de citoyenneté.

Ce changement est éloquent. Il laisse entendre que tous suivront sous une forme ou sous une autre un entraînement secondaire aux frais de l'Etat. Ceux qui désirent recevoir une formation classique ne jouissent plus d'un privilège en l'occurrence.

LES TROIS PROBLÈMES PRINCIPAUX À RÉSOUDRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

1—Professeurs

Nous avons déjà parlé de l'urgence de l'engagement de professeurs qualifiés. Il nous faut absolument ces professeurs si nous voulons avancer. Il faudra finir par recourir, comme dans l'Ontario et l'Alberta, à un système quelconque d'aide pécuniaire tout le temps de la durée du cours.

2—Nécessité de fournir les immeubles et les installations. Installations servant au Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

La loi du Nouveau-Brunswick n'assure pas d'aide gouvernementale pour les immeubles et les installations. Pourtant si l'on ne fournit pas ces deux item, la marche en avant sera impossible. Tout progrès sera lent qui reposera tout entier sur les dons reçus du public de chaque endroit.

On peut dire que toutes les provinces fournissent une aide quelconque jusqu'à concurrence de la moitié au moins du coût de l'installation. Ontario fournit aux municipalités 50 pour cent du coût des immeubles et des installations. Dans la Nouvelle-Ecosse le gouvernement se charge de toute l'installation. La plupart des lois votées aux Etats-Unis pour ces fins comportent une aide financière.

Le Bureau est d'avis qu'ayant en mains les fonds fédéraux, le Nouveau-Brunswick pourrait encourager le développement de l'enseignement professionnel au moyen d'aide financière fournie aux municipalités pour les dépenses affectées à ces objets primordiaux.

3—Assistance obligatoire

Le développement de l'enseignement professionnel a partout marché de pair avec une législation visant à rendre de plus en plus obligatoire l'assistance aux cours. Comme les pays et les états ont, pour ne négliger personne, élargi et magnifié les possibilités scolaires en faveur des jeunes gens, il y a tendance à exiger de ces derniers et des jeunes filles qu'ils profitent de l'occasion.

Recommandations

Le Bureau professionnel fait les recommandations suivantes en vue de hâter l'organisation d'écoles au Nouveau-Brunswick:—

1. Que l'on autorise le remboursement aux municipalités des débours faits et portés au compte de capital pour les fins d'enseignement professionnel.

Vingt-cinq pour cent de l'octroi fédéral pourrait servir à cette fin. On est d'avis que la province pourrait pour le moins rendre possible la dépense de cette somme.

2. Que l'on fasse le nécessaire pour que les installations des cours professionnels, dont va bientôt se débarrasser le ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile en Canada, puissent servir à des fins éducationnelles à des conditions faciles.

3. Que l'on accorde une aide plus substantielle pour ce qui touche aux salaires des professeurs professionnels en puisant à même les octrois fédéraux disponibles.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

RAPPORT SOMMAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

Par le ministère du département de l'Education, la province de la Nouvelle-Ecosse offre un enseignement technique sous forme de cours universitaires conférant un diplôme en génie civil, mécanique, électrique et minier, au sein d'une institution centrale, de même qu'une formation technique secondaire prenant les divers aspects que comporte la province dans toutes ses formes d'activité. Aux fins de ce rapport, nous ne considérerons que les travaux relatifs à l'enseignement secondaire. On peut les diviser suivant les catégories suivantes: (1) cours collégiaux abrégés, (2) cours par correspondance, (3) écoles industrielles de perfectionnement.

1—COURS COLLÉGIAUX ABRÉGÉS

Ces cours sont ouverts dans les mois de janvier, février et mars à l'institution centrale de Halifax qui a nom: collège technique de la Nouvelle-Ecosse. A l'exemple des collèges agricoles qui agrandissent le champ des facilités que comportent leurs organisations par des cours abrégés d'une ou deux semaines donnés à l'époque où l'activité sur la ferme est réduite à son minimum, les mois d'hiver, le collège technique a préparé une série de cours abrégés devant se développer sur une période de deux mois. Ces cours furent ouverts en janvier et février alors que les activités industrielles de la province ne sont pas aussi fiévreuses dans les divers champs d'actions que le reste de l'année. La construction en bâtiments est, on peut dire, nulle; les houillères ont un rendement généralement diminué et font surtout de l'entreposage; les mines métallurgiques diminuent leurs opérations de façon sérieuse, enfin nombre d'industries voient leurs activités réduites par les conditions hivernales. A titre expérimental, on a d'abord ouvert un cours d'arpentage préparé spécialement à l'usage des arpenteurs brevetés et le succès en fut si vif que l'on ouvrit d'autres cours en grand nombre en janvier 1915. Ces cours étaient: le dessin architectural, l'arpentage, le dessin de structures d'acier, le génie pour chaudières à vapeur, le dessin des machines, le machinisme électrique, l'extraction de la houille, métallurgie (fer et acier), analyse chimique, technique et docimasie.

Il semble que les cours abrégés satisfassent un besoin éducationnel bien défini sur les territoire de la province et promettent de prendre une part importante aux travaux du collège technique. Seuls quelques sujets favorisés parmi les élèves des écoles publiques peuvent suivre un cours complet aux écoles supérieures et recevoir une formation de quatre années dans un collège, en vue de se préparer à l'exercice d'une profession. Des raisons de famille poussent parfois l'enfant dans les établissements industriels à l'âge de 14 ou 15 ans et alors qu'il n'a fait que sa sixième, sa septième ou sa huitième classe. Souvent par ailleurs l'enfant trouve l'école ennuyeuse et sans intérêt et, sans

comprendre l'importance de l'instruction pour son avenir, préfère gagner sa vie à l'usine. Il est hors de doute que nombre de ces jeunes possèdent tout autant de talents et peuvent tout aussi bien suivre les cours collégiaux que ceux qui ont la bonne fortune de se les procurer. Nous sommes fondés à croire qu'une somme considérable de talents pouvant se développer à l'avantage de la société s'enlisent dans des occupations serviles et ne peuvent jamais briller faute d'instruction. Nombre de jeunes gens se mettent à réfléchir après quelques années de travail et à regretter d'avoir quitté l'école si précipitamment après avoir atteint la limite d'âge d'assistance obligatoire. Si l'ambition leur vient de se préparer par eux-mêmes à remplir des emplois plus importants, ils tournent alors les yeux vers les classes techniques du soir et en tirent toute la moelle qu'ils en peuvent obtenir. Pour quelque-uns encore plus ambitieux et qui prétendent ne pas se restreindre aux écoles du soir, il n'existe aucune chance de se perfectionner sur les lieux, car ces gens ne sont pas en nombre suffisant, dans un même laps de temps, pour justifier la création de classes avancées à leur intention; et donc il est généralement impossible de mettre la main sur un aménagement adéquat.

Il n'existe rien qui fixe le niveau d'instruction requis pour assurer l'admission des candidats aux cours abrégés. Le candidat qui entreprend ces classes doit montrer, s'il veut bénéficier des cours, qu'il possède déjà certaines notions pratiques ayant trait à la branche spéciale qu'il étudie, et qu'il a l'esprit tourné, en même temps qu'il en a le désir au cœur, vers le perfectionnement dans la maîtrise de son métier. Un cours abrégé comporte des conférences, récitations et problèmes dans la matinée, et, dans l'après-midi, séance à la salle de dessin ou travail de laboratoire. Deux mois de cours peuvent sembler peu longs pour embrasser une moisson suffisante de connaissances sur un sujet scientifique quelconque, mais le nombre d'heures que comprennent ces cours est d'ordinaire plus considérable que celui consacré à la même science aux cours de quatre ans donnés aux collèges du génie.

2.—COURS PAR CORRESPONDANCE

L'établissement ce ces cours d'étude chez soi ont été inaugurés dans l'été de 1916. On commença par quelques cours peu nombreux à titre d'essai et pour tâter le terrain et préparer la voie à quelque chose de plus sérieux dans l'avenir.

L'inauguration eut lieu en 1917 avec succès, cependant le système d'économie imposé au gouvernement du fait de la longue durée de la guerre, a amené l'abandon temporaire de cette partie de nos travaux pleine de promesses pour l'avenir. Les subventions accordées par le Gouvernement fédéral en vue d'aider à l'enseignement technique va pouvoir permettre de renouveler nos efforts dans ce sens et d'étendre notre champ d'action.

3.—ÉCOLES INDUSTRIELLES DE COMPLÉMENT

Ces écoles existent dans diverses localités de la province et les cours qu'on y donne ont lieu la plupart du temps le soir. Pour les fins d'administration, les écoles se rangent en deux classifications, à savoir : (A) écoles d'extraction houillère et du génie, et (B) écoles techniques du soir.

Les premiers cours se donnent à ceux qui, dans les agglomérations minières, désirent se préparer à l'obtention de certificats du gouvernement attestant une compétence adéquate et donnant droit à des emplois responsables aux mines, à titre de fonctionnaires ou d'ingénieurs stationnaires. Les autres offrent des avantages à ceux qui, vivant dans un centre industriel, désirent augmenter leurs connaissances techniques et leurs capacités en affaires, dans l'industrie ou chez soi.

D'ordinaire ces cours s'ouvrent les deux premières semaines d'octobre et ferment vers la mi-avril. Chaque classe se réunit deux ou trois soirs par semaine et siège une couple d'heures chaque fois. Quant aux élèves en retard sur les

autres ou aux hommes qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir une formation livresque suffisante dans leur jeunesse, il devient nécessaire pour eux de leur ouvrir des classes préparatoires en anglais et en arithmétique dans chaque localité. Cette préparation est nécessaire si l'on veut que les élèves se trouvent en mesure de profiter de l'enseignement ordinaire technique ou commercial fourni dans d'autres classes.

(A) EXTRACTION HOUILLÈRE ET GÉNIE

Une certaine proportion de la vie industrielle de la Nouvelle-Ecosse est née de l'existence de vastes gisements de houille dont elle a été dotée. Il devient nécessaire pour chaque fonctionnaire houiller, contremaître, surintendant de puits, ou surintendant général, de détenir un certificat de compétence du gouvernement par voie d'épreuves sévères et complètes. Il est également nécessaire que les ingénieurs stationnaires auxquels est confié le soin du maniement des appareils élévateurs houillers soient pourvus de certificats. En vue d'assurer les facilités de se renseigner aux sujets ambitieux pris parmi les mineurs et les machinistes qui désirent subir des examens, on tient ouverte une école du soir dans presque chaque centre houiller de la province. Ces écoles fonctionnent maintenant depuis environ trente ans avec le résultat que presque tous les fonctionnaires employés dans les houillères de la Nouvelle-Ecosse sortent de ces écoles.

L'enseignement aux mineurs couvre les sujets suivants : loi de règlementation des mines, méthodes de travail, ventilation minière, localisation des mines, géologie, électricité appliquée aux mines, secours d'urgence aux blessés, mécanique, etc. Il faut d'ordinaire de trois à quatre hivers pour se préparer suffisamment en vue de l'examen définitif donnant droit au poste de surintendant de mine. Pour les ingénieurs stationnaires, le programme comprend les chaudières à vapeur, les locomotives à vapeur, les pompes, les appareils de compression d'air, manutention d'installation à vapeur, dessin mécanique, électricité, etc. Dans cette branche également, l'élève suit les cours trois ou quatre hivers avant de pouvoir affronter les examens donnant droit à un certificat de première classe. Les classes houillères sont populaires dans toutes les agglomérations houillères, alors que les classes du génie ne sont requises que dans les centres de quelque développement.

Rapport sommaire des entrées aux écoles pour la période close en avril 1919, savoir:—

ENTRÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1918-19

Lo alité		Nombre de classes	Total des entrées	Rôle des classes: Classes préparatoires	Génie	Mathématiques pratiques	Dessin	Electricité	Mines
Comté sud du Cap-Breton	Glace Bay	3	47	22	......	......	5	......	20
	Dominion	1	8	......	......	......	......	......	......
	Birch Grove	1	16	16	......	......	......	......	8
	Reserve Mines	1	2	......	......	......	......	......	2
	New Waterford	3	33	11	17	......	......	......	5
Comté nord du Cape-Breton	Florence	3	21	9	9	......	......	......	3
	Sydney Mines	5	39	10	......	6	7	7	9
Comté d'Inverness	Inverness	3	21	11	......	......	5	......	5
Comté de Pictou	Stellarton	3	42	28	7	......	......	......	7
	Westville	3	22	......	......	......	6	......	16
	Thorburn	1	8	......	8	......	......	......	
Comté de Cumberland	Springhill	1	9	9	......	......	......	......	
	Joggins Mines	1	21	12	......	......	......	......	
Total		29	298	137	41	6	23	7	75

	1918	1919	Diminution
Total des classes	41	29	12
Total des rntéeea	453	289	164

Nous donnons en appendice un sommaire des entrées des écoles lors de l'ouverture d'octobre 1919.

INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1919-20

Localité		Nombre de classes	Total des inscriptions	Rôle des inscriptions par cours: Classes préparatoires	Génie	Mathématiques minières	Dessin	Electricité	Houillères
Cap-Breton-Nord	Sydney Mines	5	82	29	......	26	9	5	13
	Florence	3	26	9	......	......	10	......	7
Cap-Breton-Sud	Glace Bay	4	46	17	8	......	8	......	13
	Dominion	2	34	18	......	......	......	......	16
	Dominion No. 6	2	33	14	19	......	......	......	
	Port Caledonia	1	7	7	......	......	......	......	
	New Waterford	3	69	32	25	......	......	......	12
Inverness		3	23	7	10	......	......	......	6
Port Hood		1	4	......	......	......	......	......	
Comté de Pictou	Westville	3	32	6	6	......	5	......	15
	Stellarton	3	46	31	5	......	......	......	10
	Thorburn	3	30	7	17	......	......	......	6
Comté de Cumberland	Springhill	3	33	19	......	......	9	......	5
	Joggins Mines	2	28	23	......	......	......	......	5
		39	493	219	90	26	41	5	112

(B) ÉCOLES TECHNIQUES DU SOIR

Ou ouvre des écoles du soir dans les agglomérations urbaines d'importance en vue de venir en aide aux adultes désireux d'améliorer leurs connaissance et qui sont entrés dans le commerce, l'industrie ou se sont adonnés à la science ménagère. Les cours ouvrent pour les deux premières semaines d'octobre et se continuent jusque vers la mi-avril. Chaque classe tient séance deux ou trois fois par semaine et deux heures chaque soir. Les sujets y sont variés mais les principaux cours s'adaptent surtout aux principales industries de chaque localité.

Pendant l'année qui vient de finir on a fourni les cours suivants :—

Arithmétique pratique
Anglais d'affaires
Algèbre et géométrie pratique
Tenue des livres
Sténographie
Dactylographie
Dessin mécanique
Dessin de machines
Graphique de machines
Dessin architectural
Dessin de construction immobilière
Graphique architectural
Estimation de construction immobilière
Dessin de construction de wagon
Graphique structural en acier
Eléments d'électricité
Travail d'art sur métaux
Machinerie à courant direct
Machinerie à courant alterné
Moteurs à essence
Manœuvre et réparations d'automobile
Eléments de chimie
Analyse chimique technique
Chimie métallurgique
Couture
Confection de jupes de robe
Confection générale de vêtements
Modes
Cuisine
Economie domestique
Conversation française
Composition française

Pour les fins d'administration, chaque école du soir d'une ville constitue un tout indépendant. Les affaires afférentes à chaque école se règlent par voie de comité-conseil composé de membres du conseil de l'école voisinant avec les principaux représentants des intérêts manufacturiers et de la main-d'œuvre, tous délibérant en communauté d'action avec le service d'enseignement technique.

Tous les professeurs enseignent une partie-du-temps et se recrutent d'après leur habileté professionnelle et leur don de communiquer leurs connaissances. Peu d'entre eux possèdent une formation pédagogique, et pourtant après une couple d'hivers d'enseignement sous la direction et la tutelle de l'inspecteur, on en a obtenu un travail fort satisfaisant.

Les inscriptions aux classes pour l'année 1919-20 sont les suivantes :—

Localité	Rôle pour l'année scolaire 1919-1920																		
	Nombre de classes	Total des inscriptions	Anglais et arithmétique.	Mathématiques pratiques.	Tenue des livres	Sténographie et dactylographie	Couture	Modes	Sciences domestiques	Dessin mécanique	Dessin structural en acier	Dessin naval	Dessin architectural	Chaudières à vapeur	Electricité	Levés	Chimie	Mécanique automobile	Manutention de machine, outils
Halifax	44	119	230	33	166	....	139	46	7	51	....	....	69	27	91	11	16	202	31
Sydney	15	336	93	15	24	41	76	....	12	30	....	....	....	....	15	....	12	18	
Sydney Mines	5	107	....	....	....	40	67	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
Amherst	12	198	20	....	21	31	43	....	....	19	....	....	....	....	17	....	....	47	
Truro	2	32	....	....	....	16	16	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
Westville	2	32	....	....	....	....	22	....	10	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
Stellarton	1	16	....	....	....	....	16	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	
New Glasgow	14	251	30	12	13	34	57	....	36	28	7	27	....	....	7	....	....	....	
Yarmouth	6	123	30	....	20	28	25	....	....	10	....	....	....	....	10	....	....	....	
Glace Bay	6	127	....	....	18	31	46	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	32	
Totaux	107	2341	403	60	262	221	507	46	65	138	7	27	69	27	140	11	28	299	31

Il se manifeste par toute la province un réveil général évident pour les choses de l'instruction et partout on rivalise avec un zèle digne de louanges pour fournir en abondance toutes les ouvertures possibles sur l'enseignement professionnel. Les subventions sorties du trésor fédéral devraient stimuler l'ardeur de tous à assurer à nos gens des facilités de se perfectionner dans leurs divers métiers.

Le directeur d'enseignement technique,

T. H. SEXTON.

APPENDICE I

Mémorandum de la convention conclue le jour de A.D.

ENTRE

L'honorable Gideon D. Robertson, ministre du Travail du Canada, ci-après appelé «le ministre» *d'une part.*

ET

, ci-après appelé «la province,»
d'autre part.

Attendu que, en vertu de la Loi de l'Enseignement technique (chapitre 73, statuts du Canada de 1919), le ministre est autorisé, sujet à l'approbation du Gouverneur général en conseil, de consentir à cet arrangement; et

Attendu que par une ordonnance du lieutenant gouverneur en conseil la province a signifié son désir de se prévaloir de cette loi;

En conséquence les parties à cette convention conviennent mutuellement l'une l'autre à ce qui suit:—

1. Aux fins de cette loi et de cette convention, «enseignement technique» veut dire et comprend l'enseignement professionnel, ou l'instruction, devenu supplémentaire au système général d'enseignement de la province et distinct de ce système, et dont les fins pratiques sont de préparer les jeunes gens à remplir des fonctions utiles ou à perfectionner le savoir-faire de ceux déjà en place, sujet néanmoins aux restrictions suivantes:—

(*a*) Aucune personne de moins de quatorze ans ne sera admise aux classes professionnelle de jour.
(*b*) Aucune personne de moins de quinze ans ne sera admise aux classes professionnelle du soir.
(*c*) Sont exceptés les cours d'enseignement correspondant au programme collégial.

2. Sujet aux modifications indiquées dans les présentes, toutes les dispositions et conditions incorporées dans cette loi sont considérées comme devant être incorporées dans cet arrangement et comme devant lier les parties à l'arrangement.

3. En sus des stipulations contenues dans ladite loi, il est convenu qu'en indiquant le montant dépensé par la province pour l'enseignement professionnel, il ne devra être tenu aucun compte de:—

(*a*) Toute somme versée ou tout support accordé à toute école ou institution religieuse ou d'ordre privée.
(*b*) Toutes dépenses faites pour toutes fins éducationnelles en faveur desquelles le ministre de l'Agriculture du Canada a versé un octroi à la province.

4. Les dépenses suivantes, et aucune autre, devront être considérées comme imputables en propre à l'enseignement professionnel:—

(*a*) Achat ou loyer de terre, immeubles, fournitures et installation devant servir à l'enseignement professionnel.

(*b*) Rémunération et frais de voyage des personnes employées pour des fins d'administration de l'enseignement professionnel et toutes dépenses ressortissant à cette administration.

(*c*) Rémunération des professeurs employés à la direction des classes d'enseignement professionnel.

(*d*) Formation spécifique des professeurs en vue de l'enseignement professionnel.

5. (1) La province fera parvenir ce qui suit au ministre:—

(*a*) Un état mensuel des travaux exécutés pendant chaque mois sous la forme prescrite par le ministre.

(*b*) A la fin de chaque moitié de l'année civile, un état financier détaillé indiquant la somme dépensée par la province sous l'autorité de cet convention.

(*c*) Toute pièce justificative que le ministre pourra désigner à l'effet de prouver que les sommes versées à la province comme ci-dessous sont dépensées conformément aux termes de cette convention.

(2) La province ne pourra réclamer aucune partie des sommes disponibles comme ci-dessous pour l'achat ou l'érection d'immeubles ou pour agrandissements et aménagements sans que les plans et devis en aient été approuvés par le ministre.

(6) Le ministre ou toute personne munie de son autorisation aura en tout temps le droit d'inspecter tous travaux en train ou en cours relatifs à l'enseignement technique et conformes aux termes de cette convention, et si l'installation, l'aménagement, les manuels, cours d'études, discipline ou les capacités des professeurs sont, à son avis, inadéquats ou ne donnent pas satisfaction ou si le travail n'est pas exécuté à son gré, il lui est loisible de retenir le versement de toute somme d'argent à venir conformément aux termes de cette convention. Les personnes nommés par le ministre, en vertu de cet article, aux fins d'inspection ne posséderont aucun pouvoir de direction sur l'une quelconque des mesures d'organisation éducationnelle de la province mais auront le droit de prendre connaissance de tout détail des travaux, dans l'ordre de direction normale effectuée de temps à autre.

7. La province devra, le plus tôt possible, dès cette convention effectuée, faire le nécessaire pour assurer la formation adéquate d'un nombre suffisant de professeurs et fournir tous fonctionnaires jugés nécessaires à l'accomplissement des dispositions de cette convention.

8. Sujet aux conditions de la loi et à telles modifications mutuellement agréées par les parties, cette convention devra être renouvelée le ou vers le premier jour d'avril de chaque année jusqu'au 31 mars 1929.

9. Cette convention n'aura de valeur que du jour où elle recevra l'assentiment du Gouverneur en conseil.

En foi de quoi le ministre a apposé aux présentes sa signature et le sceau du ministère du Travail, et a apposé aux présentes sa signature et le sceau de ladite province le jour et l'année ci-haut mentionnés en premier lieu.

APPENDICE II

BILL

N° 99 de 1919-20

Loi relative à l'enseignement professionnel

[*Sanctionnée le 4 février 1920*]

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement de l'assemblée législative de la Saskatchewan, décrète ce qui suit:—

1. La présente loi peut être citée sous le titre «Loi d'Enseignement professionnel de 1920.» Titre abrégé

2. Dans cette loi, à moins que requis par le contexte, l'expression: Interprétation

1. «Bureau» signifie tout bureau de commissaires d'écoles établi conformément aux dispositions de la Loi Scolaire ou de la Loi d'enseignement secondaire; "Bureau"
2. «Conseil» signifie le conseil de la cité ou ville ou l'école est établie; "Conseil"
3. «Département» signifie le département de l'éducation; "Département"
4. «Ministre» signifie le ministre de l'éducation;
5. «Règlements» signifie les règlements établis conformément aux dispositions de cette loi. "Règlements"

3. Moyennant l'assentiment du ministre, le bureau des commissaires d'école d'un district rural ou d'un district d'écoles supérieures peut entreprendre l'instruction d'élèves dans les classes scolaires suivantes:— Instruction des élèves

(*a*) écoles de jour dotées d'une organisation indépendante ou qui devront être constituées en département d'une institution éducationnelle existante, la raison d'être de ces écoles ou départements étant de développer chez les jeunes gens, en les améliorant, des aptitudes personnelles dans les choses de l'industrie et les devoirs civiques;

(*b*) écoles du soir où les jeunes gens et les adultes peuvent recevoir l'instruction théorique et pratique dans les emplois qu'ils peuvent éventuellement exercer de jour.

CONDITIONS D'ADMISSION

4. Pour se faire admettre à une école de jour les candidats devront détenir le grade VI ou l'équivalent, ou avoir au moins quatorze ans. Ecoles de jour

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

5. Pour obtenir leur admission à une école du soir les candidats devront avoir au moins quinze ans et prouver à la convenance du principal que leur instruction générale est telle qu'ils sont susceptibles de profiter de l'instruction qui fait l'objet de leur demande. Ecoles du soir

COMITÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

6. (1) En vue de coopérer à l'établissement et à l'administration de toute école ou département organisés conformément à cette loi, on devra annuellement instituer un comité d'enseignement professionnel doté des attributions ci-dessous énumérés. Ce comité devra se composer de dix membres dont quatre seront choisis par le bureau et trois pris parmi les membres du bureau même; quant aux autres membres, trois devront être patrons et être choisis par le conseil; les trois autres devront être des employés et être choisis par telles organisations locales que le bureau pourra déterminer.

(2) Les membres du comité devront être sujets britanniques et être contribuables résidants du district.

Attributions du comité

7. Sujet à l'assentiment du bureau, le comité d'enseignement professionnel aura pouvoir de:—

(*a*) fournir l'aménagement et l'installation nécessaires.
(*b*) faire les arrangements en vue de poursuivre les cours ou une classe quelconque de ces cours dans toute école ou autre édifice convenable du district:
(*c*) engager ou démettre les professeurs et établir leurs honoraires;
(*d*) visiter les écoles placées sous sa juridiction et faire rapport à leur sujet; et
(*e*) généralement s'acquitter de tout autre travail nécessaire à la poursuite effective des fins et de l'esprit de cette loi dans toute école ou classe dont l'établissement pourra être effectué sous l'empire de cette loi.

Dépenses prévues

8. Chaque comité d'enseignement professionnel devra soumettre annuellement à l'approbation du bureau un état des sommes requises pour l'année académique suivante et le bureau devra honorer tous les comptes de dépenses encourues dans l'exécution des travaux qui auront été approuvés.

Répartition des fonds

9. Sujet à telle réglementation que le Gouverneur en conseil pourra approuver, le ministre devra répartir toutes sommes d'argent disponibles au support de l'enseignement professionnel et technique et à l'établissement et à l'entretien d'écoles autorisées par cette loi.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Règlements

10. En vue d'assurer une administration convenable de cette loi, le ministre devra établir des règlements relatifs:—

(*a*) à la nature de l'aménagement et de l'installation;
(*b*) à la compétence des professeurs ou instructeurs;
(*c*) aux cours d'étude;
(*d*) aux prix d'admission que l'on pourra imposer aux élèves; et
(*e*) à tout ce qui pourra avoir trait à l'enseignement professionnel et qui n'est pas autrement désigné dans les présentes.

Entrée en vigueur

11. Cette loi entrera en vigueur à telle date que pourra fixer le Gouverneur en conseil par voie de proclamation.

X. COMMISSION ROYALE RELATIVE AUX RAPPORTS INDUSTRIELS

Sur la recommandation du ministre du Travail on a institué une Commission Royale le 4 avril 1919 pour enquêter sur la nature des relations industrielles par tout le Canada et faire rapport au Gouvernement fédéral.

La question en jeu avait déjà fait l'objet d'une étude approfondie de la part du sous-comité du Travail pour la Reconstruction et du comité de Développement du cabinet, et on institua la Commission Royale à la suite de la recommandation du sous-comité du Travail. Un rapport adressé par le sous-comité au Conseil privé avait appuyé sur la nécessité d'adopter une formule quelconque, destinée à amener l'adoption de rapports de coopération entre les patrons et les employés dans les diverses branches de l'industrie, et désignée comme constituant la méthode la plus propre à l'établissement de rapports satisfaisants dans le monde du travail par tout le Canada. On établit alors que le sous-comité du travail réalisait la nature des conditions propres aux divers pays, mais se rendait compte toutefois qu'il existait certains principes fondamentaux applicables à tous les pays. Le comité avait tenu compte des efforts accomplis dans le moment en ce pays comme dans les pays étrangers en vue de trouver la solution du problème des rapports industriels, et, reconnaissant la complexité et l'importance de cette question, proposait la poursuite d'une enquête menée par une Commission Royale sur les questions suivantes à savoir:—

1. Mettre à l'étude et soumettre des considérations en vue d'assurer une amélioration permanente des relations entre patrons et ouvriers.
2. Recommander un procédé pourvoyant à ce que les conditions qui règlent les relations entre patrons et ouvriers soient revisés de temps à autre par les parties en cause, en vue d'améliorer ces conditions à l'avenir.

Pour y atteindre la Commission devra:—

1. Faire un recensement et une classification des industries canadiennes en existencee.
2. Se renseigner sur le caractère et l'étendue du champ d'action de l'organisation existant déjà chez les corporations de patrons et d'ouvriers respectivement.
3. Connaître des données disponibles relatives au travail accompli par les unions industrielles conjointes établies en Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Les membres de la Commission Royale relative aux relations industrielles étaient les suivantes:—

L'honorable juge en chef Mathers, du Manitoba, président; l'honorable Smeaton White, membre du sénat et directeur-gérant de la Montreal Gazette Publishing Company de Montréal, et M. Charles Harrison, député, chef de train, de North Bay, Ontario, agissant en qualité de représentants du public.

M. Carl Riordon, président de la Riordon Pulp and Paper Company, de Montréal, P.Q., ; et M. F. Pauzé, marchand de bois de Montréal, P.Q., en qualité de représentants des patrons.

M. T. Moore, d'Ottawa, président du congrès des Métiers et du Travail du Canada; et M. J. W. Bruce, de Toronto, membre du Bureau d'appel du Travail, en qualité de représentants des ouvriers.

M. Thomas Bengough, de Toronto, qui a rempli les fonctions de secrétaire de la commission d'Enseignement technique, a été nommé secrétaire.

La Commission a inauguré son enquête à Victoria, C.-B., le 26 avril et l'a close à Ottawa le 13 juin. Entre ces deux dates il s'est tenu soixante-dix séances dans vingt-huit centres industriels répartis de Victoria, C.-B., à Sydney, N.-E., et au cours desquelles on a entendu 486 personnes parlant au nom des patrons, ouvriers et représentants du public en général. Nombre des personnes entendues représentaient des groupements et dans un certain nombre de cas les déclarations ont été faites par écrit. Les commissaires ont également visité et personnellement observé quantité d'établissements industriels afin de se rendre compte pour eux-mêmes de leur activité et des conditions de travail qui y règnent.

Le rapport de la Commission a été soumis au ministre du Travail le 28 juin, signé de l'honorable juge en chef Mathers et de MM. Carl Riordon, Chas. R. Harrison, Tom Moore et John W. Bruce.

Un rapport de minorité a également été soumis par l'honorable sénateur White et M. Frank Pauzé. Le commissaire Riordon a enfin annexé au rapport certaines pièces. Ci-suit un sommaire des conclusions déduites par la Commission Royale:—

Nous recommandons qu'on légifère en vue de:—

(*a*) Etablir un salaire minimum, surtout pour ce qui a trait aux femmes, filles et ouvriers non artisans (Partie 46 du Rapport de la C. R.)
(*b*) Journée de travail maximum de 8 heures et repos hebdomadaire de pas moins de 24 heures. (Partie 52 du Rapport de C. R.)

Nous recommandons l'établissement immédiat d'une enquête conduite par des bureaux d'experts sur les questions suivantes en vue de lois prochaines à décréter:—

(*a*) Assurance d'état contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse. (Partie 36 du Rapport de C. R.)
(*b*) Représentation proportionnelle. (Partie 68 du Rapport de C. R.)

Nous recommandons que le Gouvernement fasse le nécessaire pour:—

(*a*) Régulariser les travaux publics afin d'atténuer le chômage. (Partie 31 du Rapport de C. R.)
(*b*) Coopérer à la construction de logements ouvriers. (Partie 69 du Rapport de C. R.)
(*c*) Etablir un bureau en vue de promouvoir l'établissement de conseils industriels. (Partie 99 du Rapport de C. R.)
(*d*) Restaurer la liberté de parole et de presse dans toute son intégrité. (Partie 70 du Rapport de C. R.)

D'autres recommandations générales sont à l'effet de:—

(*a*) Droit d'organisation. Reconnaissance des unions. (Partie 59 du Rapport de C. R.)
(*b*) Echelle de salaire permettant de vivre. (Partie 44 du Rapport de C. R.
(*c*) Collectivité des contrats. (Partie 65 du Rapport de C. R.)
(*d*) Extension des facilités éducationnelles pour tous. (Partie 72 du Rapport de C. R.)
(*e*) Initiatives en vue de l'établissement de conseils conjoints de matériel d'exploitation et d'industries. (Partie 85 et 98 du Rapport de C. R.)

(*f*) Que les conclusions adoptées par la Commission reçoivent une solution pratique dans toutes les entreprises dirigées par le Gouvernement et là où il est possible d'appliquer les principes d'administration démocratique.

En sus des conclusions et considérations ci-haut, la Commission proposa que, advenant que l'on juge en fin de compte nécessaire de faire des lois en vue de donner corps aux recommandations et que l'on s'aperçoive que l'adoption de ces lois n'est pas du ressort du parlement du Canada, l'on entre, à Ottawa, en pourparlers avec les autorités provinciales à ce sujet, et que l'on invite des représentants des patrons et des ouvriers à assister à cette conférence dans l'intérêt de l'harmonie et de l'unité d'action sur toute la ligne. La Commission a en outre proposé qu'à cette conférence l'on étudiât soigneusement et revisât la question d'unification et de coordination des lois relatives aux relations entre patrons et ouvriers et en vigueur actuellement dans les provinces du Dominion.

Le rapport de minorité des commissaires White et Pauzé comprenait une brève énumération des industries en existence en Canada, un état de la nature et de l'étendue de l'organisation qui existe actuellement chez les patrons et les ouvriers, enfin des considérations sur les conseils industriels mixtes. Le rapport de minorité proposait, comme moyen d'arriver à une amélioration définitive des relations entre patrons et ouvriers, que l'on étudiât la pétition des propriétaires de mines de l'Alberta à l'effet de créer une cour locale où il serait possible de régler les différends sans perte de temps, et que, pour faire respecter les décisions de cette cour, l'union des mineurs soit priée de se constituer sous une forme quelconque de corporation. Le rapport de minorité proposait en sus d'encourager la création de conseils industriels mixtes et que, là où ces derniers existent, les patrons et les ouvriers soient encouragés à créer une assurance coopérative sous une forme quelconque, ainsi que d'autres initiatives comportant une pension en faveur des employés de longue date et des personnes malades ou invalides.

On a recommandé à la fois dans le rapport de majorité et dans celui de minorité d'imprimer les témoignages entendus. La recommandation relative à l'impression des témoignages n'a pas été agréée par le Gouvernement qui a cependant fait une distribution très libérale sous forme de plaquette des rapports de majorité et de minorité. Les recommandations de la Commission ont également été soumises aux diverses autorités compétentes.

Mention est faite dans un autre chapitre de la Conférence Nationale Industrielle qui a eu lieu en septembre 1919 sur la recommandation inscrite au rapport de la Commission Royale. On a enfin à cette conférence tenu compte, tant du côté de autorités publiques en jeu que de celui des patrons et des employés (dans la personne de leurs représentants présents), des principales considérations émises au rapport de la Commission Royale.

XI. CONFÉRENCE INDUSTRIELLE NATIONALE

Une conférence industrielle nationale des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et des délégués patronaux et ouvriers a eu lieu dans la salle du Sénat, à Ottawa, du 15 au 20 septembre 1919, à l'invitation du gouvernement du Canada. On y a étudié les questions ressortissant aux relations industrielles et aux lois du travail, en même temps que les points du traité de paix ayant trait au travail.

Cette conférence—la première du genre au Canada—a été convoquée à la suite d'une recommandation de la Commission Royale d'enquête sur la question des relations industrielles, commission qui avait parcouru le Canada, au cours du printemps précédent, dans le but d'étudier sur place la situation industrielle et de recommander des mesures propres à améliorer d'une façon permanente les relations entre patrons et ouvriers. Un chapitre précédent parle en détail du rapport de cette commission.

Etaient présents à la Conférence industrielle nationale, des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, y compris trois premiers ministres provinciaux, l'honorable W. L. Mackenzie King, chef de l'opposition au parlement fédéral, et des délégués représentant en nombre égal les patrons et les ouvriers des diverses branches du commerce et de l'industrie du pays.

Les représentants des patrons et des employés ont été choisis les uns par les associations nationales d'industriels (marchands de bois, constructeurs, exploiteurs de mines, maîtres-pêcheurs, négociants, détaillants, banquiers, etc.), les autres par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et la Fédération des Fonctionnaires publics. Le transport par le chemin de fer et les télégraphes étaient représentés par les membres du bureau de médiation n° 1 des chemins de fer canadiens, composé de représentants des compagnies de chemins de fer et des fraternités d'employés de chemins de fer, bureau qui a eu à règler plusieurs différends affectant ces industries, au cours de l'année.

Parmi les délégués choisis par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada se trouvaient quatre femmes, représentant divers corps de métiers.

Il y avait aussi un troisième groupe composé des membres du sous-comité du travail du comité ministériel de reconstruction et de mise en valeur, des membres de la Commission Royale des relations industrielles, lesquels ont proposé la convocation d'une conférence industrielle, de délégués de l'Union des Municipalités canadiennes, de représentants de l'agriculture canadienne—qui n'ont pu être représentés dans les groupes patronaux et ouvriers parce qu'il n'y avait pas d'association du travail agricole dont ils pouvaient être les délégués—de représentants de diverses associations de génie civil, des soldats rapatriés et de quelques autres qui n'étaient présents ni comme patrons ni comme ouvriers mais plutôt comme représentants des intérêts du public en général. Les groupes patronaux et ouvriers formaient un total de 176, le troisième était de 34.

Le très honorable sir Robert Borden, premier ministre du Canada, devait présider la conférence, mais malheureusement la maladie l'en a empêché. En son absence, l'honorable G. D. Robertson, ministre du travail, a agi comme président, aidé de M. C. A. Magrath, d'Ottawa, et de sir John Willison, de Toronto, tous deux membres du 3e groupe, comme vice-présidents.

M. Gerald H. Brown, ancien sous-ministre adjoint du travail, actuellement secrétaire du comité ministériel de reconstruction et de mise en valeur,

agissait comme secrétaire de la conférence. M. Tom. Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada agissait comme leader du groupe ouvrier et M. John R. Shaw, de la "Canada Furniture Manufacturers, Limited", de Woodstock., Ontario, en qualité de leader du groupe des patrons.

Tous les arrangements relatifs à la réunion ont été approuvés, avant que la cconférence ne s'assemble, par un comité conjoint de patrons et d'ouvriers choisis par les deux groupes, présidé par M. C. A. Magrath. Les séances étaient ouvertes au journalistes et au public et ont attiré bien des visiteurs y compris un certain nombre de sénateurs, de députés et de représentants d'organisations patronales et ouvrières des Etats-Unis.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la conférence était comme suit :—

1. Etude de la question de la désirabilité de l'unification et de la coordination des lois fédérales et provinciales du travail et des nouvelles lois jugées nécessaires.

2. Etude des recommandations de la Commission Royale des Relations industrielles touchant les heures de travail.

3. Etude des lois concernant le salaire minimum.

4. Etude:—
(a) du droit d'organisation des ouvriers,
(b) de la reconnaissance des syndicats ouvriers,
(c) du droit des ouvriers au contrat collectif.

5. Etude des matières suivantes :—
Les recommandations de la Commission Royale des relations industrielles, d'établir :
(a) unbureau pour aider la fondation et le développement de Conseils industriels mixtes ;
(b) des Conseils conjoints d'outillage et d'industrie.

6. Les recommandations de la Commission Royale des Relations industrielles, que ses décisions soient exécutées dans tous les travaux dirigés par l'Etat où les principes démocratiques d'administration peuvent s'appliquer.

7. Les résolutions relatives à tous autres points du rapport de la Commission Royale des relations industrielles.

8. Les clauses du Traité de paix relatives au travail.

9. Les autres propositions à formuler sur les rapports entre patrons et ouvriers.

L'ordre du jour précédent a été imprimé et distribué quelques semaines avant la conférence, ainsi qu'un mémoire imprimé sur les matières suivantes : (1) statistique des différends industriels au Canada classés par industries, par provinces et par causes et effets, pour la période du 1er janvier 1901 au 30 juin 1919, compilées d'après les rapports officiels publiés par le ministère fédéral du Travail; (2) un sommaire de la législation du parlement fédéral et des législatures provinciales touchant les différends industriels,; (3) un mémoire des heures de travail au Canada indiquant la mesure dans laquelle la journée de huit heures a été adoptée dans les différentes branches de l'industrie, soit en vertu d'une loi ou d'une entente; (4) un mémoire sur la question de la journée de huit heures dans les autres pays; (5) un sommaire des lois de certaines provinces canadiennes sur le salaire minimum; et (6) un mémoire sur la question du salaire minimum dans les autres pays.

On a convenu que seuls les représentants dûment accrédités d'employeurs ou d'employés voteraient. Mais pendant toute la durée de la conférence, on n'a pas pris de vote, et les résolutions sur la plupart des item de l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

Ces résolutions unanimes se rapportaient aux matières suivantes :—

(1) l'avantage de l'uniformité des lois du travail dans tout le Canada; (2) la désirabilité d'une enquête parlementaire sur les avantages de la représentation proportionnelle ; (3) l'urgence d'une meilleure collaboration entre patrons et ouvriers et la désirabilité des conseils industriels mixtes; (4) l'opportunité d'une enquête sur l'assurance d'Etat contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse ; (5) l'à propos d'une enquête sur la nécessité d'adopter des lois de salaires minimums pour les femmes et les enfants, dans les provinces où de telles lois n'existent pas encore, et la désirabilité d'une enquête sur les salaires payés aux manœuvres; (6) une approbation de la politique des gouvernements fédéral et provinciaux qui s'efforcent d'améliorer les conditions du logement, et la recommandation de nouveaux efforts dans ce sens de la part des gouvernants ; (7) une recommandation en faveur de l'établissement, dans chaque province, de l'obligation scolaire plenière jusqu'à l'âge de 14 ans inclusivement et partielle de 14 à 16 ans dans les villes, et en faveur de la gratuité de l'instruction à tous les degrés ; (8) une approbation du paragraphe 70 du rapport de la Commission Royale sur les relations industrielles concernant la liberté de parole et de presse et (9) une recommandation en faveur d'un effort concerté entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour régler le problème du chômage.

Sur les trois autres item de l'ordre du jour, les rapports de comités n'ont pas été unanimes mais les membres de la conférence ont été d'avis qu'il ne fallait pas prendre de vote sur ces matières mais déposer ces rapports sur le bureau pour qu'ils soient incorporés dans le compte rendu de la conférence. Ces trois item se rapportaient: (1) à la journée de huit heures; (2) au droit des employés de s'organiser, à la reconnaissance des syndicats ouvriers et au droit des ouvriers au contrat collectif, et (3) à la recommandation de la Commission Royale des relations industrielles que les conclusions de la commission soient mises en vigueur dans tous les travaux contrôlés par le gouvernement où les principes d'une administration démocratique peuvent s'appliquer.

DISCOURS D'INTRODUCTION

A l'ouverture de la conférence, on a lu un message du premier ministre, le très honorable sir Robert Borden, dans lequel il parle des problèmes ardus que le pays a eu à envisager pendant la période de reconstruction et exprime l'espoir que les travaux de la conférence seront couronnés de succès.

Les honorables A. L. Sifton, ministre des travaux publics, N. W. Rowell, président du Conseil privé, ont parlé au début de la conférence, au nom du gouvernement, et l'honorable W. L. Mackenzie King, chef de l'opposition, a aussi prononcé un discours.

Le colonel David Carnegie, de Londres, a parlé du plan des conseils industriels mixtes de patrons et d'ouvriers connus sous le nom de «Conseils Whitley».

M. W. Jett Lauck, de Washington, D.C., ancien secrétaire du «National War Labour Board» des Etats-Unis, a parlé des tendances manifestées aux Etats-Unis, en pensée et en action, concernant les relations industrielles.

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

On a formé neuf comités, composés chacun de trois membres du groupe des patrons, trois membres de celui des employés et deux membres du troisième groupe, pour rédiger des résolutions sur les divers articles de l'ordre du jour. On a adopté les résolutions suivantes:—

LOIS DU TRAVAIL INDUSTRIEL—RAPPORT DU COMITÉ—ADOPTION UNANIME

Résolu:

Que l'attention du gouvernement du Canada et des gouvernements des provinces soit attirée sur l'avantage de l'uniformité dans les lois concernant le bien-être de ceux qui sont engagés dans le travail industriel, dans les différentes provinces du Canada; et que cette Conférence nationale de l'industrie suggère ce qui suit comme l'un des moyens d'atteindre ce but:

La nomination d'un bureau ainsi composé:

(1) Pour le Dominion:
- (a) Un représentant du gouvernement.
- (b) Un représentant des patrons.
- (e) Un représentant des employés.

(2) Pour chaque province:
- (a) Un représentant du gouvernement.
- (b) Un représentant des patrons.
- (c) Un représentant des employés.

Et que le gouvernement du Dominion soit prié de demander aux gouvernements de chacune des provinces de choisir et de faire choisir des représentants ainsi que ci-dessus.

J. R. SHAW,
P. THOMPSON,
A. MONRO GRIER,
Pour les patrons.
JOSEPH GORMAN,
JAS. SOMERVILLE,
JAS. WINNING,
Pour les employés.
FRASER S. KEITH,
JOHN LOWE,
Troisième groupe.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Croyant qu'il y a dans le système de représentation électorale au Canada des défectuosités qui, d'après le rapport de la Commission Royale sur les relations industrielles, sont une des causes du malaise social et politique, cette Conférence agrée la déclaration du premier ministre, au nom du gouvernement, à l'effet de convoquer une conférence de l'orateur pour étudier les mérites du système proportionnel, et elle insiste à demander qu'on y procède incessamment.

J. S. WILLISON,
Président.

CONSEILS INDUSTRIELS MIXTES

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNAMINITÉ

Votre comité est d'avis qu'une plus grande coopération entre employeur et employé est de nécessité urgente. Nous croyons que cette coopération pourrait être facilitée par l'établissement de conseils industriels mixtes. Votre comité ne croit pas qu'il serait sage ou utile de recommander aucun plan défini pour de tels conseils.

Nous recommandons par conséquent que le ministère du Travail du gouvernement fédéral établisse un bureau chargé de recueillir des données et de fournir des renseignements dès qu'il en sera requis par des employeurs ou des employés ou par des organisations d'employeurs ou d'employés, afin qu'en tout temps où l'on désirera établir volontairement de tels conseils, le bureau puisse donner toute l'assistance possible.

F. W. WELSH,
D. A. CAREY,
OMER FLEURY,
D. STRACHAN,
WILLS MACLACHLAN,
F. J. GERNANDT,
F. P. JONES,
DAVID CARNEGIE.

ASSURANCE D'ÉTAT CONTRE LE CHÔMAGE, LA MALADIE, L'INFIRMITÉ ET LA VIEILLESSE

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ce comité approuve à l'unanimité les recommandations de la Commission Royale sur les relations industrielles à l'effet qu'une ou plusieurs commissions soient nommées pour s'enquérir concernant l'assurance d'état contre le chômage, la maladie, l'infirmité et la vieillesse.

Pour l'efficacité de mise à exécution de ce qui précède, ce comité recommande:

1. Que la ou lesdites commissions soient représentatives des intérêts participant à cette Conférence, savoir: le gouvernement, le public, l'employeur et l'employé et qu'elles comprennent une représentante des femmes du Canada.

2. Que, dans le but de recueillir les données nécessaires, le gouvernement fournisse incontinent aux divisions particulières du ministère du Travail ou d'autres ministères intéressés des investigateurs expérimentés qui devront faire les travaux de recherches voulus et remettre à la Commission, aussitôt que possible, les résultats de leurs investigations.

3. Que le gouvernement fixe un temps limité pour la réception du rapport et des recommandations quant à l'opportunité de passer une loi à cet effet.

4. Bien que ce comité ait été nommé pour considérer seulement les questions d'une assurance d'Etat contre le chômage, la maladie,

l'infirmité et la veieillesse, il recommande respectueusement qu'on y ajoute celle concernant les «pensions des veuves».

W. R. ROLLO,
HENRY BERTRAM,
W. E. SEGSWORTH,
KATHLEEN DERRY,
J. S. McLEAN,
R. C. McCUTCHEON,
F. H. WHITTON,
G. FRANK BEER.

LOI CONCERNANT LES SALAIRES MINIMA

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Considérant qu'il est expédient d'établir par tout le Canada des taux minima de salaire pour les femmes et les enfants, qu'ils soient employés pour un temps déterminé ou d'après tout autre système de rénumération;

Considérant que cinq provinces ont adopté des lois concernant les salaires minima pour les femmes et les enfants et que ces lois sont aujourd'hui en vigueur dans quatre de ces provinces;

Qu'il soit donc résolu que cette Conférence industrielle recommande aux gouvernements de toutes telles provinces, qui n'ont pas adopté de lois concernant les salaires minima pour les femmes et les enfants, de s'enquérir promptement de la nécessité de telles lois et, s'ils considèrent qu'elle existe, de décréter une telle législation.

On recommande de plus que les diverses provinces par tout le Dominion adoptent une loi et une méthode d'application uniformes, mais que, dans tous les cas, le minimum de salaires pour les femmes et les enfants soit déterminé de temps à autre d'après les conditions locales d'existence.

Cette Conférence est d'avis que le gouvernement fédéral nomme une Commission Royale, composée également de représdentants du travail, des employeurs et du public, pour s'enquérir des salaires payés aux manœuvres et soumettre un rapport

On a représenté au comité que la rémunération payée aux institutrices dans une des plus grandes provinces du Dominion est tellement faible qu'elle décourage l'emploi du talent nécessaire à l'éducation convenable de ses citoyens. Votre comité recommande que les divers gouvernements provinciaux soient priés d'étudier ces conditions, dans les provinces respectives, afin que les enfants de toutes les provinces du Dominion aient des opportunités égales de s'instruire.

JAMES B. THOMPSON,
O. W. WALLER,
F. DANIELS,
Pour le groupe des employeurs.
HELENA GUTTERIDGE,
E. W. A. O'DELL,
W. F. BUSH,
Pour le groupe des employés.
THOS. CANTLEY,
R. B. MAXWELL,
Pour le troisième groupe.

SPÉCULATION SUR LES TERRAINS ET HABITATION

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolu:

Que cette Conférence, reconnaissent qu'il est résulté beaucoup de malaise industriel, de perte économique et de souffrance sociale de la spéculation sur les terrains, de l'habitation insuffisante et des loyers élevés, approuve ce qu'ont fait les gouvernements du Dominion et des provinces dans leurs efforts concentrés pour améliorer les conditions d'habitation et fournir les facilités pour le logement convenable et satisfaisant de notre population et recommande aux gouvernements fédéral et provinciaux de coopérer davantage et de poursuivre leurs recherches afin de trouver une solution satisfaisante du problème.

OPPORTUNITÉS ÉGALES D'ÉDUCATION

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolu:

1. Que cette Conférence approuve la recommandation de la Commission Royale sur les relations industrielles quant à la nécessité de développer les opportunités égales d'éducation; et, dans le but d'assurer cette réforme;

Que le gouvernement de chaque province au Canada soit prié d'établir l'éducation compulsoire en tout temps au moins jusqu'à et y compris l'âge de quatorze ans, et pour partie du temps dans les cités et villes pendant les deux années suivantes; et

Que, dans toutes les provinces, l'instruction soit gratuite dans tous les cours, afin que l'enfant de l'ouvrier le moins rémunéré ait l'opportunité d'atteindre à la plus haute institution d'éducation.

LIBERTÉ DE PAROLE ET DE LA PRESSE

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolu:

Que nous approuvons à l'unaminité le paragraphe 70 du rapport de la Commission Royale, qui se lit comme suit:

«(70) Les restrictions imposées à la liberté de parole et de la presse, et le déni du droit de lire la littérature demandée par une partie de la population, ont été données comme quelques-unes des causes principales du présent malaise industriel. Nous n'avons aucun commentaire à faire sur la politique du gouvernement sous ce rapport. Durant la guerre, il a été nécessaire, dans l'intérêt du pays tout entier ainsi que de l'empire, de restreindre dans nombre de cas la liberté individuelle, mais nous croyons qu'on ne devrait pas imposer des restrictions soit à la liberté de parole soit à la liberté de la presse à moins que de telles restrictions ne soient instamment requises dans l'intérêt de la paix de tout le pays. Nous reconnaissons que personne n'a le droit de faire quoi que ce soit de nature à inciter les gens à commettre des actes illégaux. Il faut tracer une ligne entre la liberté et la licence, mais on doit prendre soin d'éviter de créer l'impression que les restrictions imposées à la liberté de parole ou à la liberté de la presse ont pour but d'empêcher la critique des actions de la législature ou du gouvernement.».

EMPLOI ET CHÔMAGE

RAPPORT DE COMITÉ—ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolu:

(Premièrement) Que, selon l'opinion de cette Conférence, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de concert avec tous les intérêts représentés à cette Conférence, devraient prendre des dispositions suffisantes, au moyen de travaux publics ou autrement, pour écarter toute crise sérieuse de chômage qui pourrait surgir au cours des prochains huit mois;

(Deuxièmement) Que les divers intérêts représentés à cette Conférence s'en tiennent strictement à la politique de placement adoptée par les gouvernements provinciaux et qui a pour but de centraliser dans une seule agence l'offre et la demande de la main-d'œuvre;

(Troisièmement) Qu'on prenne des mesures pour un relevé immédiat et continu de tout emploi disponible et en perspective, et pour un système de placement convenable qui dirige les ouvriers sans travail vers tout emploi disponible.

W. J. BULMAN,
E. G. HENDERSON,
E. J. DAVIS,
Pour les employeurs.
M. A. McINNES,
J. T. Foster,
GEO. SMITH,
Pour les employés
T. LINSAY CROSSLEY,
Pour le troisième groupe.

Des comités de la Conférence ont soumis les rapports suivants qui ont été déposés sur le bureau sans aller aux voix, pour être incorporés dans les minutes de la Conférence.

RAPPORTS DE COMITÉS SUR L'ARTICLE 2 DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LES HEURES DE TRAVAIL

(RAPPORT DES EMPLOYEURS)

Les membres de votre comité, nommés pour représenter les employeurs ont l'honneur de soumettre la résolution suivante:

Résolu que le gouvernement devrait nommer une commission compétente, composée d'une représentation égale d'employeurs et d'employés des diverses industries manufacturières, de production et de distribution, chargée de s'enquérir de l'adaptabilité des principes du Traité de paix concernant les heures de travail aux différentes industries du pays, et de faire rapport aussitôt que possible.

MELVILLE P. WHITE,
FRED. ARMSTRONG,
E. M. TROWERN,
Représentant la section des employeurs.

(RAPPORT DES EMPLOYÉS.)

Que nous approuvons les recommandations et la déclarations de la Commission Royale sur les relations industrielles et insistons sur l'adoption légale d'une journée de 8 heures par tout le Dominion, tout en reconnaissant le demi-congé du samedi, où il est observé, et son extension possible.

Dans les industries sujettes à des conditions climatériques et de saison, telles que l'«agriculture», la «pêche», et les «chantiers», si l'on peut établir par une enquête que le fonctionnement d'une telle loi y est impraticable, une exemption pourra être accordée en conséquence.

D. MEAKIN,
WM. B. HUNTER,
WM. B. MCCLELLAND,
Représentant la section des employés.

(RAPPORT DU TROISIÈME GROUPE)

Nous approuvons le principe concernant l'emploi et les heures de travail énoncé dans le Traité de paix et dans les paragraphes 50 à 53, inclusivement, du rapport de la Commission Royale, et nous recommanderions que les gouvernements du Canada décrètent une législation à cet effet dans toutes les industries où il est maintenant établi par convention, aussitôt que possible, et après une enquête convenable par une commission composée de représentants des employeurs et des employés pour les diverses industries, que les gouvernements du Canada adoptent une législation à l'effet de l'étendre à toutes les industries où il pourrait être appliqué, tout en ayant égard à la réduction possible de la production et de la distribution.

CALVI LAWRENCE,
R. P. ROGERS,
Représentant le troisième groupe.

RAPPORTS DE COMITÉ SUR L'ARTICLE 4 DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LE DROIT À L'ORGANISATION, LA RECONNAISSANCE DES UNIONS OUVRIÈRES ET LE DROIT AU CONTRAT COLLECTIF.

(RAPPORT DES EMPLOYÉS)

Les représentants du travail de votre comité mixte, auquel a été référé l'article n° 4 de l'agenda revisé, savoir : la considération de (a) le droit des employés à s'organiser ; (b) la reconnaissance des unions ouvrières ; et (c) le droit au marchandage collectif, soumet respectueusement à votre bienveillante considération le rapport suivant, accompagné de recommandations :—

1. En vue d'établir et de maintenir des relations harmonieuses entre employeurs et employés, cette Conférence annonce les vues et principes suivants, conseillant instamment leur adoption par tous les employeurs, à l'égard de leurs employés respectifs :—

(a) le droit des employés à s'organiser ;
(b) la reconnaissance des unions ouvrières ;
(c) le droit des employés au marchandage collectif.

2. Dans ces recommandations, sans changer la généralité des termes,—

(a) " le droit des employés à s'organiser" veut dire le droit d'employés à s'organiser ou à se former en associations pour des fins légitimes.

(b) " la reconnaissance des unions ouvrières" veut dire le droit d'employés, ou de leurs représentant ou représentants dûment accrédités, à être reconnus par leurs employeur ou employeurs, afin de préparer mutuellement des règles et règlements régissant les salaires et les conditions du travail.

(c) " le droit des employés au marchandage collectif" veut dire la négociation de conventions entre employeurs, ou groupes d'employeurs, et employés ou groupes d'employés, par l'entremise du ou des représentants choisis par les parties respectives elles-mêmes. Prendre part à des conventions et marchander collectivement avec une association ou union d'employés ne signifie pas la reconnaissance de l' "atelier fermé", à moins que la convention ne le stipule.

(d) "employeur" ou "employeurs", mentionnés dans les clauses1 et 2, veulent dire tout employeur ou tous employeurs dans n'importe quelle industrie et des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

3. Que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, soient instamment priés d'adopter une législation, applicable aux industries relevant de leur jurisdiction respective, décrétant qu'il est illégal pour tout employeur de congédier ou de refuser d'employer ou de méconnaître d'aucune manière des employés pour la seule raison qu'ils font partie d'unions ouvrières ou à cause de leurs activités légitimes en faveur d'unions ouvrières en dehors de leurs heures de travail.

Pour la section des employés,

W. L. Best,
A. C. Hay,
J. C. O'Connor.

(RAPPORT DES EMPLOYEURS)

Votre comité reconmande que :—

(a) Les employeurs reconnaissent le droit des employés à faire partie de toute organisation légitime.

(b) Les employeurs ne devraient pas être requis de reconnaître les unions ou d'établir des "ateliers fermés".

Les employeurs insistent sur le droit, s'ils désirent le faire, de maintenir leurs établissements comme "ateliers ouverts", voulant par là dire qu'aucun employeur ne devrait faire de distinction préjudiciable à l'égard d'aucun employé parce que celui-ci fait ou ne fait pas partie d'une organisation quelconque, et qu'aucun employé ne devrait intervenir auprès de tout autre employé parce que ce dernier ferait ou ne ferait pas partie de quelque organisation.

(c) Les employeurs ne devraient pas être requis de négocier, autrement que directement, avec leurs propres employés ou avec des groupes de leurs propres employés.

Pour la section des employeurs,

J. P. Anglin,
D. H. McDougall,
A B. Weeks.

Rapports de comité sur l'article 6 de l'agenda concernant l'application des conclusions de la commission royale aux employés du gouvernement.

(RAPPORT DES EMPLOYÉS)

Nous approuvons les recommandations de la Commission Royale sur les relations industrielles à l'effet que ses conclusions soient appliquées à tous les travaux contrôlés par tout département du gouvernement où les principes de conduite démocratique peuvent prévaloir. Nous recommandons de plus que les employés de tous les départements du gouvernrement obtiennent le droit d'appel en vertu des dispositions de la loi concernant les différends industriels aussi longtemps que ladite loi restera inscrite dans les statuts du Canada.

Nous recommandons en outre que les salaires et les conditions de travail des employés des gouvernements ne devraient pas être moins favorables que ceux présentement en vigueur pour des ouvriers employés à des travaux du même genre par des corporations ou des particuliers.

F. Grierson,
A. R. Mosher,
A. H. Gillis.
Représentant la section des employés.

(RAPPORT DES EMPLOYEURS)

Les membres soussignés de votre comité ont l'honneur de faire rapport que la question qu'on leur a soumise n'est pas, à leur avis, de leur ressort, mais qu'elle est entièrement restreinte aux gouvernements et à leurs employés y intéressés.

H. Blain,
Angus McLean,
T. R. Deacon.
Représentant la section des employeurs.

(RAPPORT DU TROISIÈME GROUPE)

Les représentants du troisième groupe de ce comité croient qu'en tant que les conclusions de cette Conférence le permettent et que ces conclusions sont favorables au bien public, les suggestions de la Commission Royale devraient être appliquées à tous les départements et travaux contrôlés par le gouvernement de ce pays.

(Signé) T. D. Bouchard,
R. R. Grant.
Représentants du troisième groupe.

TRAVAIL ACCOMPLI D'APRÈS LES RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

Après la clôture de la Conférence industrielle nationale, on a fait une grande distribution du compte rendu imprimé des travaux. On a aussi communiqué les résolutions aux autorités provinciales, et le gouvernement fédéral a immédiatement mis à l'étude la première résolution, proposant une conférence avec les gouvernements provinciaux et les délégués patronaux et ouvriers concernant l'uniformité des lois du travail. La résolution en question a reçu l'approbation

des autorités fédérales, et le ministre du Travail a en conséquence communiqué avec les gouvernements provinciaux, les invitant à nommer chacun trois membres, d'après le système recommandé par la Conférence Industrielle Nationale. On a plus tard nommé une Commission Royale pour faire enquête sur la question des lois uniformes du travail. Cette commission a siégé peu après la fin de l'exercice. Pendant l'intervalle écoulé entre l'adoption de la résolution de la Conférence industrielle nationale et la tenue des séances de la Commission Royale d'enquête, le ministère du Travail a préparé des mémoires importants sur le dédommagement des ouvriers, les salaires minimums, les lois concernant les fabriques et les ateliers, et les lois minières. Ces mémoires ont été communiqués aux représentants des provinces et aux membres patronaux, ou ouvriers de la Commission Royale, dans un but d'information.

Après l'adoption de la résolution de la Conférence sur la représentation proportionnelle, les autorités publiques ont pris des renseignements sur ce mode de représentation électorale dans diverses parties du Dominion. M. Ronald H. Hooper, fonctionnaire du ministère du Travail, est allé à Winnipeg et à Toronto conférer avec les gouvernements du Manitoba et de l'Ontario sur la cas que l'on faisait de la question d'adopter la représentation proportionnelle dans ces deux provinces. Après la visite de M. Hooper, il fut entendu que l'on adopterait immédiatement une loi pour appliquer la représentation proportionnelle à l'élection de dix députés de la ville de Winnipeg à la législature provinciale. A Toronto, on déclara qu'un comité parlementaire allait être nommé pour étudier la question d'adopter, du moins partiellement, la représentation proprotionnelle pour les élections municipales et provinciales dans la province d'Ontario. M. Hooper a aussi rendu témoignage devant la Commission de la charte de la cité de Montréal qui a inscrit la représentation proportionnelle parmi ses recommandations.

Avant de tenir la Conférence Industrielle Nationale, le ministère du Travail étudiait depuis quelque temps la question des conseils industriels mixtes. En égard à la résolution de la Conférence, le département a continué et étendu son étude de la question, et a pris des mesures préliminaires, avant la fin de l'exercice, en vue de l'adoption de la recommandation de la Conférence.

La recommandation de la Conférence en faveur de la nomination d'un bureau ou de bureaux pour faire enquête sur la question de l'assurance d'Etat contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse n'a pas été mise en pratique. Ces questions ont été mises à l'étude au ministère du Travail.

La question de lois fixant un salaire minimum a été étudiée par la Commission Royale de l'Uniformité des lois ouvrières déjà mentionnées.

La recommandation de la Conférence en faveur des chances d'éducation égales a été référée aux gouvernements provinciaux.

Pour ce qui est des résolutions de la conférence sur la question de la liberté de parole et de presse, un arrêté en conseil a été adopté le 6 octobre 1919 à ce sujet.

Les autorités concernées ont étudié les résolutions de la Conférence concernant le logement et l'emploi.

La question des heures de travail était à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail qui s'est réunie à Washington en octobre 1919. A ce propos, les représentants canadiens à cette Conférence ont été mis au courant des discussions qui avaient eu lieu sur la question des heures de travail, à la Conférence d'Ottawa.

XII. CONFÉRENCE OUVRIÈRE INTERNATIONALE DE LA LIGUE DES NATIONS

La première Conférence ouvrière internationale convoquée sous les auspices du Traité de paix s'est réunie à Washington, D.C., le 29 octobre et a terminé ses travaux exactement un mois plus tard, le 29 novembre. Le but de cette organisation est d'encourager la réglementation internationale des conditions ouvrières. L'ordre du jour de cette première Conférence avait été fixé dans le Traité de paix et les délibérations, à Washington, s'y sont conformées de tout point. Les questions à l'étude ressortissaient à l'organisation permanente du corps ouvrier international et aux sujets suivants: (1) l'application, dans les pays représentés, du principe de la journée de huit heures ou de la semaine de 48 heures; (2) la prévention du chômage ou l'amoindrissement de ses effets; (3) diverses propositions concernant l'emploi des femmes et des enfants; et (4) la prohibition de l'emploi du phosphore blanc dans les allumières.

A cause de la diversité des intérêts représentés le sentiment général a été que les débats et les décisions de la Conférence accusaient un désir sincère, de la part des participants, de remplir les fins pour lesquelles l'organisation avait été créée. Comme à la Conférence industrielle nationale qui s'est réunie au Canada en septembre dernier, les rapports qu'ont eu entre eux les représentants des patrons, des ouvriers et du gouvernement ont sans doute été de nature à développer une meilleure entente. Les résultats concrets de la Conférence sont contenus dans six projets de conventions et six recommandations qui ont été référés aux pays participants afin qu'ils adoptent des lois ou des mesures appropriées.

PLAN D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OUVRIÈRE INTERNATIONALE

Les organisations ouvrières internationales permanentes créées par le Traité de paix pour favoriser la réglementation internationale des conditions du travail comprennent: (1) la Conférence ouvrière internationale, comprenant des représentants des pays appartenent à la Ligue des nations (les réunions de la Conférence générale des représentants des Etats participants ont lieu de temps à autre, suivant le besoin, et au moins une fois l'an); (2) l'Office international du Travail, comprenant le directeur et le personnel chargés de recueillir et de répandre des renseignements sur toutes les matières relatives à l'ajustement international des conditions de la vie industrielle et du travail, d'examiner les questions qu'on propose de soumettre à la Conférence et de s'occuper des questions surgies de la conférence générale; et (3) un Bureau de régie de l'Office international du Travail composé de 24 membres dont 12 membres de gouvernements, six représentants patronaux et six délégués ouvriers.

CLAUSES OUVRIÈRES DU TRAITÉ DE PAIX

Le traité de paix énonce les principes généraux suivants que toutes les communautés devraient s'efforcer d'appliquer, en tant que les circonstances le permettent, dans la réglementation des conditions industrielles:

> Les Hautes Parties Contractantes, reconnaissant que le bien-être physique, moral et intellectuel des salariés industriels est d'une importance essentielle au point de vue international, ont établi, pour parvenir

à ce but élevé, le mécanisme permanent prévu à la section 1 et associé à celui de la Société des Nations.

Elles reconnaissent que les différences de climat, de mœurs et d'usages d'opportunité économique et de tradition industrielle rendent difficile à atteindre, d'une manière immédiate, l'uniformité absolue dans les conditions du travail. Mais, persuadées qu'elles sont que le travail ne doit pas être considéré simplement comme un article de commerce, elles pensent qu'il y a des méthodes et des principes pour la réglementation des conditions du travail que toutes les communautés industrielles devraient s'efforcer d'appliquer, en tant que les circonstances spéciales dans lesquelles elles pourraient se trouver le permettraient.

Parmi ces méthodes et principes, les suivants paraissent aux Hautes Parties Contractantes être d'une importance particulière et urgente:—

Premièrement.—Le principe dirigeant ci-dessus énoncé que le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce.

Deuxièmement.—Le droit d'association en vue de tous les objets non contraires aux lois, aussi bien pour les salariés que pour les employeurs.

Troisièmement.—La paiement aux travailleurs d'un salaire leur assurant un niveau de vie convenable tel qu'on le comprend dans leur temps et dans leur pays.

Quatrièmement.—L'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où il n'a pas encore été obtenu.

Cinquièmement.—L'adoption d'un repos hebdomadaire de vingt-quatre heures au minimum, qui devrait comprendre le dimanche, toutes les fois que ce sera possible.

Sixièmement.—La suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail des jeunes gens des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique.

Septièmement.—Le principe du salaire égal, sans distiction de sexe, pour un travail de valeur égale.

Huitièmement.—Les règles édictées dans chaque pays au sujet des conditions du travail devront assurer un traitement économique équitable à tous les travailleurs résidant légalement dans le pays.

Neuvièmement.—Chaque Etat devra organiser un service d'inspection qui comprendra des femmes, afin d'assurer l'application des lois et règlements pour la protection des travailleurs.

Sans proclamer que ces principes et ces méthodes sont ou complets ou définitifs, les Hautes Parties Contractantes sont d'avis qu'ils sont propres à guider la politique de la Société des Nations; et que, s'ils sont adoptés par les communautés industrielles qui sont membres de la Société, et s'ils sont maintenus intacts dans la pratique par un corps approprié d'inspecteurs, ils répandront des bienfaits incalculables sur les salariés du monde.

Les articles des traités de paix relatifs aux questions ouvrières sont compris dans la partie 13 du Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne et dans la partie correspondante des traités subséquents.

Trente-huit pays étaient représentés par des délégués à la Conférence de Washington, comme suit: Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine,

Tchéquo-Slovachie, Colombie, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce Guatémala, Haïti, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Perse, Pologne, Pérou, Portugal, Roumanie, Saint-Domingue, San-Salvador, Siam, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Sud-Africain, Espagne, Suède, Suisse, Uruguay et Vénézuéla.

Les Etats-Unis n'ayant pas ratifié le traité de paix, n'avaient pas droit à une représentation officielle dans la Conférence ouvrière internationale. On a cependant accordé une représentation aux Etats-Unis, par courtoisie, mais sans le privilège de voter. M. Samuel Gompers, président de la Fédération américaine du Travail, a été nommé délégué des travailleurs américains, mais il n'y a pas eu de représentants des patrons ni du gouvernement des Etats-Unis.

Les délégués de la Finlande ont été reçus à la Conférence aux mêmes conditions "que ceux des autres pays qui n'avaient pas adhéré au pacte de la Société des Nations."

Sur la recommandation du comité d'organisation, l'Allemagne et l'Autriche ont été admises comme membres, dans l'organisation ouvrière internationale. Mais par suite des délais dans l'obtention de leur passage sur un vaisseau et de la brièveté de la conférence, les délégués allemands et autrichiens n'ont pû arriver à Washington en temps pour prendre part aux délibérations.

Aux termes de la Convention, chaque Etat y adhérant a droit à quatre délégués à la Conférence, dont deux délégués du gouvernement, et deux autres représentant respectivement les patrons et les ouvriers du pays, choisis après entente avec les associations industrielles, les plus représentatives des patrons et des ouvriers, suivant le cas, dans leurs pays respectifs. Chaque délégué a le droit de se faire accompagner de conseillers techniques au nombre de pas plus de deux pour chaque question de l'ordre du jour de la réunion. Il est aussi prévu que lorsque des questions concernant particulièrement les femmes doivent être étudiées par la Conférence, un au moins des conseillers doit être une femme. Il peut être intéressant de faire remarquer ici qu'il y avait 19 femmes présentes en qualité de conseillers techniques, et qu'en plusieurs occasions des femmes ont adressé la parole à la Conférence sur des questions relatives à l'emploi des femmes et des enfants et ont aussi pris part aux délibérations des comités. Les aviseurs techniques féminins ont à plusieurs reprises agi en qualité de substituts des délégués à la Conférence et dans les comités.

Les séances ont été tenues avec beaucoup d'à-propos dans le Pan-American Building, dédié à la paix et au progrès des Américains. L'honorable W. B. Wilson, secrétaire du Travail des Etats-Unis, présida la séance d'ouverture et fut ensuite choisi comme premier président de la Conférence. On a élu trois vice-présidents, comme suit : le très honorable George N. Barnes, Grande-Bretagne, sur la proposition des délégués gouvernementaux ; M. Jules Carlier, Belgique, sur la proposition des délégués patronaux; et M. Léon Jouhaux, France, sur la proposition des délégués ouvriers. M. H. B. Butler, C.-B., de Londres, qui avait agi en qualité de secrétaire du Comité international d'organisation, a été choisi comme secrétaire général de la Conférence. Le présent chapitre indique, plus bas, les officiers et le personnel du corps de régie.

Toutes les délibérations ont été conduites en anglais et en français, et les discours prononcés dans d'autres langues ont été traduits en anglais et en français au fur et à mesure de la discussion. Le compte rendu imprimé des délibérations a aussi été publié en espagnol.

Le nombre total des délégués présents à la Conférence était de 122 et le nombre total des conseillers techniques de 150.

LA DÉLÉGATION CANADIENNE

La délégation était une des représentations les plus complètes de la Conférence et a pris une part importante aux délibérations de la Conférence et des

comités. Les deux délégués du gouvernement canadien étaient des ministres de la Couronne et ils étaient accompagnés, en qualité de conseillers techniques, de trois fonctionnaires de l'administration publique du Dominion, et de représentants désignés par chacun des neufs gouvernements provinciaux invités par le gouvernement du Canada. Quelques-uns des item de l'ordre du jour avaient trait à des matières tombant sous la juridiction des provinces, et la nomination de certains des conseillers techniques sur la recommandation des différents gouvernements provinciaux, a paru être d'un avantage général, en mettant la conférence en contact direct avec les gouvernements intéressés. Les gouvernements provinciaux ont cordialement répondu à l'invitation et chaque gouvernement, à l'exception de celui de l'Ile du Prince-Edouard, proposa la nominanion d'un ministre ou d'un haut fonctionnaire. L'Ile du Prince-Edouard nomma l'honorable W. L. Mackenzie-King, chef de l'opposition fédérale.

Délégués du gouvernement :

L'honorable Gideon D. Robertson, sénateur et ministre du Travail du Canada.

L'hon. Newton W. Rowell, C.R., député, président du Conseil privé du Canada et secrétaire d'Etat suppléant pour les Affaires extérieures.

Conseillers techniques :

M. F. A. Acland, sous-ministre du Travail du Canada.

M. Loring G. Christie, avocat-conseil du département des Affaires extérieures du Canada.

M. Daniel A. Cameron, de Sydney, membre de la législature provinciale de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. C. W. Robinson, de Moncton, ministre sans porte-feuille dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'hon. W. L. Mackenzie-King, C.M.G., député, Ottawa, chef de l'opposition du Dominion et ancien ministre du Travail du Canada.

M. Louis Guyon, de Montréal, sous-ministre du travail de la province de Québec.

Le Dr. Walter A. Riddell, de Toronto, sous-ministre du travail de la province de l'Ontario.

L'hon. Thos. H. Johnson, de Winnipeg, procureur général du Manitoba.

M. T. M. Molloy, de Regina, secrétaire du bureau du travail de la Saskatchewan.

L'hon. C. R. Mitchell, d'Edmonton, trésorier provincial de l'Alberta.

J. J. D. McNiven, de Victoria, sous-ministre du travail de la Colombie-Britannique.

M. Gerald H. Brown, secrétaire du comité ministériel fédéral de reconstruction et de mise en valeur.

Délégués patronaux :

M. S. R. Parsons, président de la "British American Oil Company, Limited," Edifice de la "Royal Bank," Toronto. (Nommé sur la recommandation de l'Association des Manufacturiers canadiens.)

Conseillers techniques :

M. Sam Harris, de la Harris Lithographing Company, Ltd., Toronto.

M. J. T. Stirrett, secrétaire général, Association des Manufacturiers canadiens, Toronto.

M. E. Blake Robertson, Association des Manufacturiers canadiens, Ottawa.

M. J. B. Hugg, Association des Manufacturiers canadiens, Winnipeg.

M. J. G. Merrick, secrétaire de l'Association des Patrons, Toronto.

Délégués ouvriers :

M. P. M. Draper, secrétaire-trésorier, Congrès des Métiers et du Travail du Canada et président du Syndicat des Typographes d'Ottawa.

Conseillers techniques :

M. Tom N. Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Ottawa.

M. Arthur Martel, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Montréal.

M. Robert Baxter, vice-président, Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Montréal.

M. David Rees, vice-président, Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Vancouver.

Mrs. Kathleen Derry, Syndicat des Cordonniers, Toronto.

Le major L. L. Anthes et M. T. A. Stevenson, de la division des renseignements et du service du ministère du Rétablissement dans la vie civile des Soldats, assistaient aussi à la conférence à titre de représentants du gouvernement du Dominion.

ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

L'ordre du jour de la Conférence était contenu dans une annexe à la Convention créant le corps international, et était comme suit :

(1) Application du principe de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures.

(2) Questions relatives aux moyens de prévenir le chômage et de remédier à ses conséquences.

(3) Emploi des femmes :
- (a) Avant ou après l'accouchement (y compris la question de l'indemnité de maternité).
- (b) Pendant la nuit.
- (c) Dans les travaux insalubres.

(4) Emploi des enfants :
- (a) Age de l'admission au travail.
- (b) Travail de nuit.
- (c) Travaux insalubres.

(5) Examen et application des conventions internationales de Berne de 1906 sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie et l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans les allumières.

Les informations recueillies par le comité d'organisation de la conférence des représentants des divers pays forment un questionnaire publié en 3 volumes avant l'ouverture de la conférence, conjointement avec les recommandations du comité d'organisation quant à la manière de procéder sur chaque item de l'ordre du jour.

PROJETS DE CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE

Les délibérations de la Conférence ont abouti à l'adoption de six projets de conventions, de six recommandations et d'un certain nombre de résolutions diverses. Les projets de convention et les recommandations de la Conférence se rapportaient aux matières suivantes:—

Projets de conventions—

Limitation des heures du travail dans les entreprises industrielles à huit par jour et à 48 par semaine.

Chômage.

Emploi des femmes avant et après l'accouchement.

Emploi des femmes la nuit.

Fixation de l'âge minimum de l'admission des enfants aux emplois industriels.

Travail de nuit des jeunes gens employés dans l'industrie.

Recommandations :—

Chômage.
Réciprocité du traitement des ouvriers étrangers.
Prévention de l'anthrax.
Protection des femmes et des enfants contre le saturnisme.
Etablissement de services de santé gouvernementaux.
L'application de la convention de Berne de 1906 sur la prohibition de l'usage du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

Le gouvernement du Canada a reçu le texte officiel des projets de conventions et des recommandations peu avant la fin de l'exercice.

Le gouvernement du Canada a immédiatement étudié les questions relatives à la juridiction des gouvernements fédéral et provinciaux. Mais on n'en était pas encore arrivé à une décision définitive sur ces matières, à la fin de l'exercice.

Le numéro de décembre 1919 de la *Gazette du Travail* contient un long article sur les délibérations de la Conférence première internationale du Travail.

CORPS DE RÉGIE DE L'OFFICE INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Au cours de la Conférence, on a pris des mesures pour la création d'un corps dirigeant de l'Office international du Travail. Ce corps comprendra douze membres représentant les divers gouvernements, six membres représentant les patrons et six autres représentant les travailleurs. Il fut convenu que les représentants des gouvernements seraient nommés par les pays suivants : Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Allemagne, Suisse, Espagne, Argentine, Canada, Pologne et, en attendant la nomination d'un représentant des Etats-Unis, le Danemark. L'hon. G. D. Robertson, ministre du Travail, a été nommé représentant du gouvernement du Canada au corps de régie, M. P. M. Draper, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a été choisi comme un des représentants des ouvriers au corps de régie, en attendant la nomination d'un représentant des Etats-Unis. M. Arthur Fontaine (France) a été choisi comme président du corps de régie et M. Albert Thomas (France) a été élu directeur provisoire.

Subséquemment, le corps de régie a tenu des assemblées à Paris, les 20-28 janvier 1920, et à Londres les 22-25 mars 1920. M. F. A. Acland, sous-ministre du Travail a été choisi pour assister à ces réunions au nom du ministre du Travail qui, à cause de ses devoirs parlementaires, n'a pas pû quitter le Canada à cette époque. A la réunion de Paris du corps de régie, on a confirmé la nomination de M. Albert Thomas comme directeur, et M. H. B. Butler, qui agissait comme secrétaire général à la Conférence de Washington a été nommé sous-directeur. A cette assemblée on a décidé de tenir une seconde Conférence internationale du Travail à Gênes, en Italie, le 15 juin 1920, sur les questions relatives aux travailleurs de la mer. A la réunion de Londres, on a étudié le projet d'ordre du jour de la conférence annuelle de 1921. On a adopté une résolution autorisant l'établissement d'une Commission internationale pour étudier la question de régulariser l'émigration et l'immigration et de protéger les intérêts des salariés n'habitant pas leur pays d'origine.

Le numéro de juillet 1920 de la *Gazette du Travail* contient un long compte rendu des réunions du corps de régie à Paris et à Londres, par le sous-ministre du Travail.

RAPPORT ANNUEL

DU

COMITÉ D'ÉDITION

1920

(Traduit de l'anglais)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

[N° 38 — 1921]

COMITÉ CONSULTATIF DU CONSEIL

LE TRÈS HONORABLE SIR GEORGE FOSTER, *président.*

LE TRÈS HONORABLE A. MEIGHEN

L'HONORABLE P. E. BLONDIN

COMITÉ D'ÉDITION

FRED COOK, *président.*

F. C. T. O'HARA,

R. BOUDREAU,

F. C. C. LYNCH,

OTTAWA, le 1er mars 1921.

Au comité consultatif du conseil,
sur les publications de l'Etat.

MESSIEURS:—En soumettant son quatrième rapport annuel le comité d'Edition désire souligner que le comité mixte des Impressions, lors de son deuxième rapport, soumis au Parlement l'année dernière, exprimait sa satisfaction du travail accompli par le comité d'Edition depuis sa création au mois d'octobre 1917 et, partant, recommandait au Gouvernement de conférer au comité d'Edition une autorité et des attributions plus grandes. Immédiatement le Gouvernement a donné suite à cette recommandation par l'adoption du décret suivant qui attribue au comité une compétence plus considérable:

C.P. 1452.

COPIE *attestée d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 29 juin 1920.*

Le comité du Conseil privé a étudié un rapport du secrétaire d'Etat, daté le 24 juin 1920, recommandant, sur l'avis de la commission du Service civil, que dans l'intérêt du contrôle efficace des impressions de l'Etat que vise la réorganisation de la division des Impressions et de la Papeterie, le président du comité d'Edition relève du secrétariat d'Etat.

Le ministre fait observer que ledit comité a rendu un service utile en ce qu'il a opéré une diminution sensible dans le nombre des copies et des éditions des publications de l'Etat et que, par conséquent, ce comité devrait être établi en permanence, indépendamment de l'organisation de la division des Impressions et de la Papeterie publiques.

Le ministre recommande en plus que les attributions du Comité embrassent la compétence:

1. De viser et approuver la copie pour l'impression.
2. De conférer avec les fonctionnaires supérieurs des ministères et fixer avec eux le nombre d'exemplaires de chaque publication destinée à l'impression et à la distribution.
3. De conférer avec les fonctionnaires supérieurs des ministères relativement à la préparation des manuscrits et à l'élimination de telle partie desdits manuscrits jugée non nécessaire ou ne servant aucunement l'intérêt public.
4. D'ordonner une révision annuelle, ou plus fréquente, des listes d'expédition des publications au service des divers ministres.
5. De décider du traitement à donner aux publications vieillies et inutiles qui s'entassent dans les divers ministères du Gouvernement ainsi qu'au Bureau de la distribution du Service des Impressions et de la papeterie publiques et surveiller cette opération.
6. D'éliminer le double emploi en matière de publications gouvernementales autant que faire se peut et, au besoin, établir quelles sont les publications qui doivent relever de tel ou tel ministère.

Le Comité est agréable aux recommandations susdites qu'il soumet à l'approbation des autorités.

(Signé) RODOLPHE BOUDREAU.
Greffier du Conseil privé.

Le même jour un arrêté du Conseil (C.P. 1453) décrétait la nomination de M. Fred Cook au poste de président permanent du Comité d'Edition et abolissait la position de sous-imprimeur du Roi ci-devant occupée par M. Cook.

En même temps l'honorable P. E. Blondin était nommé membre du Comité consultatif du Conseil et M. Rodolphe Boudreau, C.M.G., greffier du Conseil privé, était nommé membre du comité d'Edition.

Investi de cette compétence le Comité d'Edition est tenu de viser toute réquisition pour l'impression ou la cartographie de tout ministère ou de toute division du service public. Les réquisitions pour la reliure tombent aussi sous la juridiction du Comité et, comme il sera démontré plus tard, une telle décision ne saurait avoir que d'heureux résultats.

On a aussi proposé que le Comité soit chargé de viser les réquisitions pour la papeterie, mais vu que les réquisitions de ce genre sont plutôt d'un caractère routinier, on a décidé qu'elles devaient préférablement être adressées directement à la division de la Papeterie. Cependant, en cas de doute, le surintendant de la Papeterie est tenu de se consulter avec le Comité.

MODE DE PROCÉDURE

Lorsque le Comité d'Edition reçoit une réquisition, il en inscrit sur ses registres la date de l'envoi, celle de la réception à ses bureaux, la nature de la réquisition ainsi que la date de l'approbation et du renvoi à l'Imprimerie où elle doit recevoir l'attention voulue. Si la nature de la réquisition ne donne lieu à aucune discussion elle est envoyée sans délai à l'Imprimerie de l'Etat. Si, au contraire, la réquisition semble avoir été faite sans une étude sérieuse, si le nombre d'exemplaires demandés paraît trop élevé, si la qualité du papier ou le genre d'impression demandé semblent être un peu extravagants, l'on étudie immédiatement la chose. On communique par téléphone avec le ministère intéressé et l'on cherche à l'amiable à en venir à une décision sur les points en litige. Pendant les quatre derniers mois de 1920, grâce au système d'enregistrement à feuillets mobiles à l'usage du bureau, le Comité a reçu pour son approbation 3,806 réquisitions dont environ une centaine furent modifiées sur les recommandations du Comité. En certains cas, et sur l'avis du Comité d'Edition, plusieurs réquisitions furent retirées. Dès que la réquisition a reçu l'approbation voulue, la responsabilité du Comité cesse.

Il serait très difficile d'établir le chiffre réel de l'économie réalisée par suite des modifications que le Comité a fait subir à un certain nombre de réquisitions, mais nous croyons que, si le système rigoureux de contrôle en matière d'édition disparaissait, nous constaterions un retour immédiat à l'ancien régime des folles dépenses. Le fait que l'on a constitué le Comité d'Edition le "chien de garde" du trésor au sujet de toutes réquisitions pour impression, reliure ou carte est en lui-même un obstacle au gaspillage.

REVISION DES LISTES D'EXPÉDITION

Le Comité, conformément au pouvoir qui lui a été conféré, a fréquemment invoqué la nécessité de reviser les listes d'expédition des ministères. Il y a encore matière à progrès, mais selon l'opinion du Comité nous sommes rendus à un point que les éditions des rapports des départements ou des rapports supplémentaires ne peuvent subir de plus fortes réductions. La seule chose que le Comité puisse faire c'est de surveiller constamment les listes d'expédition.

Sous ce rapport il faut faire remarquer que le Comité a été d'abord constitué en octobre 1917. La dernière année complète de l'ancien régime fut l'année 1916, et afin de faire comprendre dans ses justes proportions ce que le Comité a pu accomplir, nous soumettons l'état comparatif suivant pour les trois années dernières:

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS

	1915-16	1917-18	1918-19	1919-20
Nombre d'exemplaires..	325,365	195,624	151,245	140,180
Nombre de pages..	39,356	26,482	197,808	17,856
Nombre total des pages imprimées	210,007,406	105,261,128	53,742,120	40,662,680
Distribution au Parlement	112,600	72,735	51,685	54,465
Distribution aux ministères	162,060	91,354	83,065	63,180
En magasin..	6,905	5,685	3,480	9,785
Documents parlementaires	43,600	25,850	13,225	12,750
Coût..	$255,813	$196,285	$150,509	$153,002

Le Comité a toutes les raisons de s'enorgueillir d'avoir pu opérer la réduction du nombre total de pages imprimées de 210,007,404 en 1916, à 40,662,680 en 1920. Egalement le coût annuel d'impression des rapports des ministères a été réduit de $255,813 à $153,002. Il est bon de faire remarquer relativement à ce sujet du coût que les dépenses de ce chef ont été en 1920 légèrement plus élevées qu'en 1919 bien que le nombre d'exemplaires et de pages imprimés au cours de la présente année soient beaucoup inférieur à celui de l'année précédente. Cela est dû à des causes sur lesquelles le comité d'édition ne pouvait exercer aucune influence. Les statuts décrètent que le traitement du personnel des machines au bureau de l'Imprimerie est basé sur la moyenne de salaire payé pour le même travail dans les cités de Montréal et de Toronto. Il y a quatre ans un compositeur ou un pressier, à l'Imprimerie, recevait $24 par semaine de 47½ heures; aujourd'hui il gagne $36 par semaine de 46½ heures, cette dernière échelle prenant effet du 16 juin 1920.

RAPPORTS SUPPLÉMENTAIRES

L'état comparatif suivant donne les chiffres relatifs aux rapports supplémentaires soumis au Parlement pendant les mêmes années:

	1915-16	1917-18	1918-19	1919-20
Nombre d'exemplaires..	222,085	123,075	56,080	49,420
Nombre de pages..	19,508	13,168	5,776	1,582
Nombre total des pages imprimées.	60,799,190	23,313,800	11,067,120	3,792,430
Distribution au Parlement..	67,950	49,050	17,950	16,525
Distributions aux ministères.. ..	136,575	60,675	32,700	28,575
En magasin..	1,840	1,750	580	295
Documents parlementaires..	15,720	11,600	4,850	4,025
Coût	$87,488	$61,612	$38,457	$14,138

Ici encore on trouve la même proportion dans la réduction.

Si l'on compare le coût total des rapports des ministères et des rapports supplémentaires de 1916, soit $343,301, avec le coût des mêmes publications, en 1918, on remarque que la réduction a été de $85,404. En 1919 elle a été de 154,335 et en 1920, de 176,161.

Si l'on additionne ces diminutions ensemble, soit $85,404, $154,335 et $176,161, la réduction dans le coût de l'impression des seuls rapports départementaux et supplémentaires, ces trois dernières années, par comparaison avec l'année précédant immédiatement la nomination du comité, est de $415,900. Les économies additionnelles réalisées pendant la période en question dépassent $250,000.

Ce travail ne s'est accompli que par la coopération et la bonne volonté. Nous avons eu plusieurs conférences avec les chefs des départements. Dans très peu de cas, le Comité a jugé nécessaire d'en appeler au sous-comité du Conseil pour obtenir un règlement.

RAPPORTS DE LA COMMISSION HYDROMÉTRIQUE

On peut citer les rapports de la Commission hydrométrique comme un exemple de coopération. Votre comité se rend bien compte de l'importance des levés hydrométriques, au point de vue du développement des chutes d'eau. Mais nous avons cru que, sans nuire à la valeur des rapports, on pouvait faire des changements dans la forme des tableaux des observations prises sur différents cours d'eau et supprimer les renseignements répétés d'année en année. Nous avons donc eu une entrevue avec M. J. B. Challies, surintendant de la division des forces hydrauliques du Dominion, et M. Johnston, son adjoint. Comme résultat, le rapport de la Commission hydrométrique du Manitoba pour l'année climatologique 1919, qui vient de paraître, est réduit à 92 pages, tandis que celui de 1916 en avait 410. Le coût du rapport qu'on vient de publier est de $1,150 et celui de 1916 avait coûté $6,178.

M. Challies cite ce résultat comme un double exemple de l'excellent travail accompli par le Comité d'Edition et de la coopération fructueuse que peut donner la division des Forces Hydrauliques du Dominion.

RAPPORT DE L'EMMAGASINAGE DES EAUX DE L'OTTAWA

De même, le Comité croit qu'il doit attirer l'attention sur le rapport quinquennal de l'Emmagasinage des eaux de l'Ottawa, publié par le ministère des Travaux publics. En 1915 ce rapport comptait 610 pages et coûtait $5,387.00. Le dernier rapport, à la suite de conférences avec M. Coutlee, l'ingénieur dirigeant, a été disposé de façon différente et condensé. On a ainsi réduit ce volume à 94 pages et il n'a coûté que $700, soit une économie de $4,687.

COUVERTURES

On a fait disparaître les couvertures des rapports, des brochures, des bulletins, etc., dans bien des cas. Dans un de ces cas on a ainsi économisé plus de $1,000.

DEMI-TEINTE

Fort de l'autorisation du Parlement, le Comité a refusé avec fermeté de laisser insérer des clichés demi-teinte dans les rapports annuels. Les règlements concernant l'emploi des illustrations stipulent d'une façon définie qu'on doit en faire "un usage modéré, et ne les employer que lorsqu'elles ont une portée directe sur le texte".

L'état comparatif suivant donne une idée des résultats obtenus par le Comité:

Total des clichés insérés en	1916	9,397,865
" " "	1917	6,622,007
" " "	1918	2,328,640
" " "	1919	137,000
" " "	1920	Aucun.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les pouvoirs du Comité ne datent que de la fin de l'année 1917, et à partir de ce moment le nombre des clichés insérés dans cette catégorie de rapports a diminué graduellement, et aujourd'hui on n'en emploie plus.

RELIURE

La décision prise par le gouvernement de confier le contrôle absolu de toutes les réquisitions pour reliure au Comité d'Edition a donné des résultats heureux. Bien qu'en se montrant assez libéral pour la reliure des ouvrages importants des ministères, le Comité n'en a pas moins fait les représentations qu'il a jugé nécessaires pour contre-balancer le coût élevé des matériaux de reliure. Les prix actuels des matériaux de reliure comparés à ceux d'il y a quatre ou cinq ans, démontrent combien il est important d'examiner de près toutes les réquisitions pour reliures.

	1914	1915
Toile	$ 0.12	$ 0.53 le yard.
Basane noire	0.08	0.26 le pied.
Cuir de veau, noir	0.25	0.00 "
Cuir de veau, grossier	0.26	0.85 "
Maroquin	0.35	0.85 "
Basane, grossière	0.08	0.28 "
Farine	4.15	5.70 le sac.
Papier marbré	3.75	9.00 la rame.
Or en feuille	7.75	12.98 le paquet.
Colle moulue	0.16	0.26 la livre.
Colle en feuille	0.12½	0.27½ la livre.
Carton de pâte	0.68	3.38 la livre.
Fil	43.75	195.00 la tonne.
Fil de fer	9.45	28.00 le quintal.

Il sera sans doute intéressant de comparer les travaux de reliure fait chaque année au cours des cinq dernières années:

	Pleine	Demie	Quart	Toile
1916	11,827	17,051	28,628	246,436
1917	1,943	18,948	31,824	196,656
1918	5,836	16,774	16,673	182,416
1919	2,543	10,794	9,789	179,205
1920	567	15,069	13,395	248,520

ENVELOPPES

Le désir explicite du Parlement voulant que les enveloppes employées par les différentes divisions du service public soient, autant que possible, d'une grandeur étalon, a été comblé avec beaucoup de succès. A ce sujet votre comité désire signaler la bienveillante coopération des fonctionnaires des deux Chambres du Parlement et des différentes divisions du service public. On peut encore cependant améliorer les méthodes postales. Il semble difficile de faire comprendre à certains commis l'importance de l'économie dans les petites choses. Différents membres du Comité d'Edition font des visites périodiques au bureau de poste et, de concert avec M. P. T. Coolican, inspecteur des bureaux de poste pour le district d'Ottawa, et M. A. G. Acres, directeur de la poste à Ottawa, font l'examen des dépêches entrantes. On constate que certains départements se servent encore d'enveloppes beaucoup plus grandes que celles requises par la dimension des documents qu'elles contiennent. Lorsque l'on constate des cas notables de gaspillage, on attire immédiatement l'attention de la division qui en est responsable.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Votre comité désire attirer votre attention sur la recommandation contenue dans le troisième rapport du Comité mixte des Impressions soumis au Parlement le 26 juin dernier, laquelle se lit comme suit:—

"Que les exemplaires reliés des Débats des deux Chambres, les Statuts du Canada, reliés, soient envoyés chaque année à l'adresse domiciliaire des sénateurs et des députés sans une demande écrite de leur part à cet effet".

Conformément à cette décision, des exemplaires reliés des Débats des deux Chambres et des Statuts sont envoyés chaque année à l'adresse domiciliaire des sénateurs et des députés de la Chambre des Communes. Sachant bien que la recommandation relative aux exemplaires reliés des documents parlementaires était à l'encontre des désirs de la majorité des députés, votre comité a exposé la chose au président du comité Consultatif du Conseil et, sur la recommandation de Sir George Foster, nous avons envoyé une lettre personnelle—pas une circulaire—à tous les membres des deux Chambres leur demandant s'ils désiraient recevoir un explaire relié des documents parlementaires.

Rien que 29 membres de la Chambre Haute et 78 députés ont répondu dans l'affirmative. Le Comité d'Edition constatant que le désir du Parlement penche vers l'économie, nous recommandons respectueusement, en face des données ci-haut, que le comité mixte des Impressions remette la question à l'étude.

SUSPENSION DU RÈGLEMENT 74.

Votre Comité se sent tenu d'appeler l'attention de la Chambre des Communes sur le règlement 74 qui dit:

"74—Toute proposition à l'effet de faire imprimer un document devra d'abord être soumise au comité mixte des Impressions qui donnera son avis, et ce avant que la question soit soulevée".

Ce règlement est souvent suspendu et ordonne souvent l'impression d'un document public sans connaître exactement le nombre d'exemplaires qui peuvent avantageusement être livrés à la distribution. Le cas s'est une fois présenté dans les premiers mois de cette année quand est arrivé l'ordre d'imprimer cinq cent mille exemplaires d'un rapport qui avait été soumis à la Chambre. Dès que le Comité eût eu vent de l'affaire, il s'aboucha avec l'honorable M. Rowell à qui il représenta que jamais une aussi grand nombre d'exemplaires ne pouvait avantageusement être distribué dans le pays. Sur ce le président du Conseil privé laissa la chose à la sagacité du Comité d'Edition. On fit un calcul basé sur les renseignements fournis par les membres des deux Chambres et tous les corps publics et organisations à qui le document devait offrir quelque intérêt, et on en vint à la conclusion que, toutes les exigences une fois satisfaites et tout en accordant une marge suffisante pour l'approvisionnement du magasin, la commande se voyait réduite à 285,000 exemplaires. Le comité d'Edition soumet respectueusement que, advenant une demande par le Parlement d'impression immédiate de documents, l'on convoque d'urgence le Comité (mixte) des Impressions en vue d'une entente sur le tirage. Les services du Comité d'Edition sont en tout temps à la disposition du Parlement et du comité des Impressions.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Le comité a mis strictement en vigueur l'arrêté ministériel stipulant qu'aucune publication nouvelle ne soit décrétée par aucun des départements du Gouverne-

ment sans l'autorisation expresse du Conseil. On possède des indices à l'effet que le nombre actuel des périodiques aurait été augmenté sans l'intervention du Comité qui attire l'attention de qui de droit sur l'arrêté ministériel. Une seule publication a reçu l'autorisation de paraître au cours de cette année, savoir le Bulletin de Placement préparé par le ministère du Travail, cependant il n'est rien paru encore de cette publication.

MEDICAL QUARTETLY

Le *Medical Quarterly,* publication à circulation limitée, et placée sous la direction du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, a cessé de paraître à la demande du Comité.

VENTE DE PUBLICATIONS

Le Comité s'est efforcé, dans la mesure de ses moyens, de faire respecter le statut à l'effet que les publications officielles soient grevées d'une taxe. Cette règle a été appliquée cette année aux publications suivantes:

LES OISEAUX DE L'EST DU CANADA

Mémoire de travaux de levés géologiques................	L'exemplaire:	50 cents.
Méthodes de communications adoptées en vue de la protection des forêts....................................	L'exemplaire:	$1.00
Lois des Banqueroutes de 1919-20, leurs règles et leurs formules..	L'exemplaire:	$1.00
Dossiers Canadiens de Guerre. Histoire de l'organisation, du développement et des états de service des Forces militaires et navales du Canada..........	Le volume:	15 cents.
Comptabilité agricole......................................	L'exemplaire:	15 cents.

FORMULE-TYPE DE DEMANDES POUR FINS D'IMPRESSION

Conformément au désir du Parlement, on a adopté une nouvelle formule-type de demandes pour fins d'impression préparée par le Comité. La tâche du Comité et de l'Imprimerie Nationale s'en trouvera facilitée. On doit l'adopter dès l'épuisement de la formule actuellement en usage.

DÉFRAI DES RAPPORTS DÉPARTEMENTAUX

Le 11 août 1920, le Comité a, par son rapport n° 27, appelé l'attention du Conseil sur la décision prise par le Parlement à l'effet que dorénavant l'impression de tous les rapports départementaux soient à la charge du département d'où les rapports émanent. Conséquemment on a averti par lettre circulaire tous les départements du changement intervenu.

Quant à l'édition française des rapports départementaux, le coût de la traduction, assumé jusqu'ici en son entier par le Parlement, sera dorénavant porté au compte des divers départements en cause. Votre Comité est d'avis que ce changement, à prendre effet avec la naissance de l'exercice prochain, aura pour résultat de restreindre les dépenses d'impression de chaque département.

COMMISSION DE CONSERVATION

Sous l'inspiration de Sir James Lougheed, en l'absence d'Ottawa des membres du comité consultatif, le Comité s'est abstenu de faire imprimer le dernier rapport annuel de la Commission de Conservation.

AMÉLIORATIONS DES USAGES DE BUREAUX

Les règlements relatifs aux usages à adopter dans les bureaux et désignés par le P.C. 2138, en date du 4 septembre 1920, sont assez bien observés dans les divers ministères. Certains fonctionnaires ont accueilli assez à la légère l'idée de conserver la ficelle des paquets reçus.

D'autres personnes qui se sont rendu compte de la possibilité de faire des économies de ce côté ont coopéré loyalement avec le comité. L'un des incidents encourageants de l'année a été la réception d'une lettre de M. Sydney Smith, le contrôleur des magasins postaux, signifiant que la vente de l'excédent de ficelle recueillie au bureau de poste de Toronto dans l'espace de quelques semaines, après que cette institution en eût été pleinement pourvue, avait réalisé la somme de $223.86.

DISTRIBUTION DE L'EXCÉDENT DES PUBLICATIONS

Des milliers de volumes comprenant les Débats officiels, les documents parlementaires, les Statuts, etc., aussi bien qu'un grand nombre de publications antérieures à la Confédération s'étant accumulées au bureau de la distribution du département des Impressions et de la papeterie publiques, comme résultat du déblaiement de certains magasins après l'incendie des édifices du Parlement en février 1916, de même que des collections de livres reçues d'anciens députés, ou des familles de députés décédés, votre Comité a été autorisé par une décision du C.P. 519, datée du 10 mars 1920, de les distribuer aux bibliothèques du Canada. On a fait imprimer un inventaire des publications anglaises et on l'a adressé aux bibliothécaires par tout le Canada. Le travail de la distribution faisait des progrès rapides, au delà de quarante des principales bibliothèques ayant été approvisionnées, lorsque le comité a été notifié qu'il était impossible d'exécuter d'autres commandes vu que tout l'excédent du stock, tant en anglais qu'en français, formant un total de 152 tonnes, avait été envoyé au chiffonnier. Cette manière d'agir, bien que déplorable en ce qui concerne les publications anglaises, l'est d'autant plus dans le cas des livres français, que le comité n'avait eu l'occasion d'en disposer d'aucun. On a signalé immédiatement la situation au Conseil, et comme la question fait actuellement le sujet d'une enquête judiciaire, le comité s'abstient de tout autre commentaire.

Respectueusement soumis:

FRED COOK, président,

F. C. T. O'HARA,

R. BOUDREAU,

F. C. C. LYNCH.

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1920

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc.,

Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

J'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence et du Parlement du Canada, le dixième rapport annuel du ministère du Service Naval, pour l'exercice clos le 31 mars 1920. Le rapport des pêcheries fait l'objet d'une publication à part.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

C. C. BALLANTYNE,

Ministre du Service Naval.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Section navale	5
Service de protection des pêcheries	7
Relevé des marées et des courants	9
Levés hydrographiques	15
Service de sauvetage	19
Expédition canadienne arctique	20
Etat financier	20
Radiotélégraphie	24
Matériel	29

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL

Pour l'exercice clos le 31 mars 1920

OTTAWA, 28 novembre 1920.

L'honorable C. C. BALLANTYNE,
Ministre du Service naval,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'administration du Service naval durant l'exercice se terminant le 31 mars 920. Ce rapport traite des questions suivantes:

1. Section navale.
2. Protection des pêcheries.
3. Etude des marées et des courants.
4. Service hydrographique.
5. Service de sauvetage.
6. Expédition canadienne dans les mers arctiques.
7. Etat financier.
8. Service radiotélégraphique.
9. Matériel.

(1) SECTION NAVALE.

COLLÈGE ROYAL NAVAL DU CANADA.

Quarante-cinq cadets ont suivi les cours du Collège Royal naval du Canada durant l'année scolaire 1919-20. Les progrès des cadets, tant sous le rapport mental que sous le rapport physique, furent des plus satisfaisants. En avril 1919, onze cadets terminèrent leurs études et furent transférés, à titre d'aspirants, dans la marine impériale, pour y faire de l'entraînement. Quatre d'entre eux furent attachés à l'*Orion*, quatre à l'*Erin* et trois aux *King George V*.

Dix-sept des candidats réussirent aux examens tenus en 1919, et furent admis comme cadets au Collège Royal naval en septembre de la même année.

CHANTIERS MARITIMES.

Les chantiers maritimes d'Halifax et d'Esquimalt ont continué leurs opérations durant l'année fiscale 1919-20. La fin de la guerre a diminué considérablement les opérations des chantiers maritimes durant l'année, et une grande partie du personnel a été démobilisée. Le travail suivant a été exécuté: (a) Les réparations nécessaires aux vaisseaux du service naval canadien ainsi qu'aux vaisseaux de l'empire et des gouvernements alliés, de passage dans ces ports. (b) Les réparations et les changements nécessaires aux navires prêtés par les autres départements du gouvernement durant la guerre, afin de les retourner en bonne condition. (c) Les réparations nécessaires aux vaisseaux du service de protection des pêcheries, du service hydrographique, de la surveillance des pêcheries, des vaisseaux du corps de service de l'année, ainsi qu'à ceux des autres ministères du gouvernement.

Le nombre d'hommes employés à la fin de l'année fiscale était de 376 à Halifax, et 240 à Esquimalt.

En mars 1920, le ministre du Service Naval donna ordre de faire la réorganisation complète des chantiers, de manière à ce que les deux établissements fussent placés sur un pied moderne, et les changements nécessaires furent effectués en vue d'en assurer les opérations futures sur une base de stricte économie et d'efficacité.

NAVIRES.

On a maintenu le *Niobé* et le *Rainbow* durant l'année comme navires-dépôts à Halifax et à Esquimalt. Les autres vaisseaux furent mis de côté dès la fin des hostilités.

Alors que le premier ministre se trouvait à Londres, l'amirauté offrit au gouvernement canadien, à titre de don, deux sous-marins H. 14 et H. 15 qu'il accepta avec reconnaissance. Ces deux sous-marins sont des navires modernes construits en 1916. Ils sont rendus à Halifax, mais n'ont pas encore été mis en service.

PERSONNEL.

La démobilisation des officiers et des matelots engagés durant la guerre eut lieu au printemps de 1919, et fut à peu près terminée vers le 15 juin de la même année. A partir de cette date on ne garda dans le service que les officiers et les matelots absolument nécessaires pour l'entretien des navires et des établissements. En mars 1920, le ministre du Service naval donna ordre de faire la démobilisation complète du service en vue de le réorganiser sur la même base qu'avant la guerre. On fit immédiatement les démarches nécessaires pour que les instructions du ministre fussent suivies, et tous les officiers et matelots dont on pouvait se dispenser ou qui n'avaient pas les qualités requises pour continuer dans le service furent démobilisés. Ceci cependant ne s'appliquait pas aux gradués du Collège Royal naval dont on se propose d'utiliser les services en leur donnant des positions d'officiers dans le département du Service naval. Les questions ordinaires de la délégation de solde, de la gratification de service de guerre, des pensions, des tombes des matelots tués au front et de l'émission d'insignes et de décorations, ont été traitées d'une manière satisfaisante durant l'année.

LA VISITE DE L'AMIRAL JELLICOE.

Lors de la Conférence Impériale de la Guerre tenue en 1918 à Londres, il avait été décidé par les premiers ministres des dominions de demander à l'amirauté d'envoyer un officier de haut rang pour aviser les gouvernements des dominions sur les affaires navales. L'amirauté donna instructions à l'amiral de la flotte, le vicomte Jellicoe, de se rendre à cette fin aux Indes et dans les dominions. Il arriva à bord du *New Zealand* à Esquimalt le 8 novembre 1919, et le gouvernement canadien lui soumit une liste de questions sur lesquelles on lui demanda de bien vouloir exprimer son opinion.

Lord Jellicoe demeura sur la côte de la Colombie-Anglaise jusqu'au 19 novembre, et visita les ports suivants: Esquimalt, Victoria, Port McNeill, Barkley Sound et le Port Prince Rupert.

Lord Jellicoe arriva à Ottawa le 27 novembre pour se consulter avec le gouvernement. Après avoir établi ses quartiers généraux à Ottawa, lui et son personnel étudièrent avec soin l'état où se trouvait la côte de l'Atlantique. Ils visitèrent les ports de Montréal, Québec, Halifax, St-Jean, Sydney, Shelburne et Liverpool. Il quitta Ottawa, avec sa suite, le 28 décembre 1919.

Dans son rapport qui a été présenté au Parlement, Lord Jellicoe soumit quatre exposés faisant connaître les différentes sortes de navires que le Canada pourrait uti-

liser en faisant certaines dépenses annuelles définies, à savoir: cinq, dix, dix-sept et demi et vingt-cinq millions de dollars respectivement. La force navale proposée comme étant suffisante pour la protection du commerce canadien et des ports du Canada, d'après les conditions établies jusqu'ici se compose de: 3 croiseurs légers, 1 porte drapeau d'escadrille, 12 torpilleurs avec 1 base navale flottante, et plusieurs petits navires auxiliaires pour des fins d'entraînement: cette flotte est celle qui a été suggérée en rapport avec le projet de dix millions.

Lord Jellicoe déclara de plus que si l'un des deux projets les plus importants, à savoir: celui de dix-sept millions et demi et l'autre de vingt-cinq millions, était adopté, il comporterait pour l'empire une aide réelle à la défense navale. Dans le cas où le Canada adopterait le projet de dix millions, il y trouverait un moyen de défense pour son commerce, mais il incomberait au Royaume-Uni et autres dominions de faire l'effort nécessaire pour mener à bien les opérations navales en cas de guerre.

POLITIQUE NAVALE DU GOUVERNEMENT.

La politique suivante adoptée par le gouvernement à la suite des suggestions faites par Lord Jellicoe fut annoncée en Chambre par l'honorable M. Ballantyne, le 25 mars 1920 (Hansard, page 737):

> Le gouvernement a étudié pendant quelque temps la question de la défense navale du Canada et la proposition de l'amiral vicomte Jellicoe qui s'y rapporte. Vu la position financière du Canada et le fait que la Grande-Bretagne n'a pas encore adopté une politique navale permanente, et vu l'approche de la Conférence Impériale où la question de la défense navale de l'empire sera étudiée par le gouvernement anglais et les dominions d'outre-mer, il a été résolu de remettre à plus tard, pour le moment, l'adoption d'une politique navale permanente pour le Canada.
>
> Le gouvernement a décidé de continuer l'administration du service naval canadien sur le même pied qu'avant la guerre, et a accepté l'offre que lui a faite la Grande-Bretagne de lui donner un croiseur léger et deux torpilleurs en remplacement du *Niobé* et du *Rainbow* qui sont tout à fait inutiles et ne peuvent même plus servir pour l'entraînement des matelots.

Le ministre du service naval, en vue de poursuivre la politique du gouvernement et placer le département du service naval sur le même pied qu'avant la guerre, donna instructions de faire la démobilisation complète de tout le personnel du département (militaires et civils), aux quartiers généraux comme aux chantiers maritimes. Cette réorganisation comportait une grande réduction du personnel dans tout le département, et les employés les plus compétents et les plus indispensables seulement gardèrent leurs positions. On n'avait pas encore terminé la réorganisation du département à la fin de l'année fiscale.

(2) SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

Le service de protection des pêcheries a pour but d'empêcher les vaisseaux de pêche étrangers de pêcher dans les eaux territoriales canadiennes. Il diffère, par conséquent, d'avec le service de patrouille des pêcheries, en ce que celui-ci voit à ce que les bateaux de pêche canadiens se conforment aux règlements des pêcheries au Canada.

Le service de protection des pêcheries se divise en trois sections, à savoir: la côte Atlantique, la côte Pacifique et les grands lacs. Sur la côte Atlantique se trouvent trois navires, et chacun d'eux fait la surveillance d'un certain territoire, et leurs activités réunies tendent à la protection de toute la côte. Le service sur la côte du Pacifique est organisé de la même manière.

Par le passé, on ne se servait que d'un navire sur les grands lacs, mais il est question de le remplacer par trois plus petits qui fourniraient un meilleur système de protection; ceci augmenterait très peu les dépenses de ce service. Le lac Erié est le seul où on ait été obligé d'établir un service de protection des pêcheries, à cause de la pêche illégale qui s'y pratique par les navires américains.

Beaucoup de dommages ont été causés dans les ports durant l'hiver dernier par la glace sur la côte Atlantique. Les navires qui s'occupent de la protection des pêcheries ont rendu de grands services et ont aidé à tenir les ports les plus importants ouverts à la navigation.

On entreprit durant l'année 1919-20 une réorganisation complète du service de protection des pêcheries. On remplaça plusieurs des navires qui étaient de service depuis des années par d'autres plus neufs et plus modernes. Les navires *Arras, Arleux* et *Pétrel* faisaient le service durant l'année sur la côte orientale. Le *Vigilant* se trouvait sur les grands lacs, et sur la côte occidentale il y avait les navires *Malaspina, Armentières* et *Thiepval.*

Le *Arras* est un bateau en acier à hélice, construit par Vickers à Montréal en 1918. Ses dimensions sont comme suit: longueur 130 pieds, largeur 25 pieds, creux 15 pieds, tonnage brut 136 tonnes, vitesse 10 milles. Le capitaine J. E. Morris en est le commandant. Ce vaisseau commença son travail de protection des pêcheries le 14 mai 1919, alors qu'il se rendit aux Iles de la Madeleine pour y occuper sa station régulière dans la division du détroit de Northumberland où il poursuivit son travail de patrouille, y compris l'inspection d'une station de sauvetage dans le vosinage. Si l'on excepte une courte croisière à Rimouski, alors qu'il accompagnait le yacht *Bethalma,* et une croisière à Halifax en septembre, il continua son devoir de surveillance des pêcheries toute la saison. Le 12 novembre, il se porta au secours du *Lady-Evelyn* qui s'était échoué à l'extrémité orientale de l'île Pictou. Durant l'hiver il fit la surveillance le long de la côte de la Nouvelle-Ecosse et servit aussi quelquefois de brise-glace. En mars, il se porta au secours du *Robert G. Cann* qui s'était échoué à Nett Ledge. Il parcourut durant l'année 1919-20 une distance de 7,334 milles.

Le *Arleux* est un navire jumeau du *Arras.* Il est commandé par le capitaine W. J. Milne, et durant l'année il fit la surveillance de la baie de Fundy. Il fut équipé pour la protection des pêcheries le 3 juin. Pendant qu'il était en route vers la baie de Fundy, ses officiers firent l'inspection de la station de sauvetage à l'île Little Wood, et firent aussi une enquête à Whitehead touchant la conduite de l'équipage du bateau de sauvetage lors de l'échouage du *Troja* à Old Proprietor Ledge. Il réussit, durant la saison, à découvrir un nombre de cas où la pêche illégale se pratiquait, et mit sur leurs gardes plusieurs vaisseaux contre l'usage des engins de pêche illégaux qu'ils avaient à bord. Il rendit secours durant la saison à la goélette *J .D. Jenkins* qui s'était échouée à Big Duck Island, ainsi qu'au steamer *North Star* échoué à l'île Verte. Le 11 décembre il se rendit à Saint-Jean où l'amiral vicomte Jellicoe et sa suite montèrent à bord pour faire la visite du port. De février à mars 1920, ce vaisseau fut employé en grande partie comme brise glace dans les divers ports de la baie de Fundy.

Le *Pétrel* fut mis en service le 1er avril 1919. A la fin du même mois, il se rendit à Halifax pour y subir les réparations nécessaires, mais à cause de délais inévitables il ne put continuer ses opérations qu'en octobre. Il se rendit alors sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, à l'ouest de Halifax, pour y faire la surveillance et l'inspection de la station de sauvetage. Durant l'année, ce navire aida à remettre à flot la goélette *Alicante* à Riverport. Il rendit aussi de grands services aux navires pris dans les glaces le long de la côte. Le 3 mars, à La Have, il réussit à dégager plusieurs goélettes qui étaient prises dans les glaces mais, en faisant ce travail, il s'endommagea à un tel degré qu'il lui fallut retourner à Halifax pour y subir des réparations. Il prit de nouveau la mer le 17 mars pour y poursuivre son travail de surveillance et essaya de remettre à flot le bateau-feu à la passe de Barrington. Cependant, le bateau-feu était tellement enfoncé dans un banc de sable que le *Pétrel* ne put l'en sortir, mais il prit à son bord tous les effets du bateau-feu pour les déposer à Barrington.

Le rapport du *Pétrel* démontre que la pêche du maquereau durant l'automne n'a été qu'un fiasco à cause des tempêtes et, pour la même raison, la pêche de l'hiver n'a pas été très fructueuse. Les flottes des pêcheurs à Lockport et Liverpool cependant ont fait de bonnes prises d'églefin et de morue, lorsque la température le permettait.

Le *Vigilant* fut mis en service le 15 avril 1919, et durant toute la saison surveilla la ligne qui borne la frontière internationale dans le lac Erié. Il réussit à empêcher nombre de tentatives de la part de remorqueurs américains de faire la pêche illégale au bord de la ligne de frontière, et saisit plusieurs engins de pêche illégaux. Il s'occupa aussi de l'inspection du service de sauvetage sur les grands lacs. Il rentra dans ses quartiers d'hiver en décembre 1919. Il fut décidé de ne plus se servir du *Vigilant* pour la protection des pêcheries, mais de le remplacer par trois navires ayant leurs quartiers généraux à Kingsville.

Le *Malaspina* fut le seul navire de protection des pêcheries en service sur la côte occidentale jusqu'au milieu de juin 1919, alors que l'*Armentières* et le *Thiepval* arrivèrent de la côte Atlantique et furent mis en service. Il passa quelque temps au chantier maritime pour y subir des réparations et continua son service de protection des pêcheries pour ainsi dire durant toute l'année, excepté durant le mois de novembre, alors que l'amiral vicomte Jellicoe monta à bord pour y faire une croisière sur la côte occidentale, après quoi il servit de tender au *New-Zealand* jusqu'à ce que ce navire eut quitté les eaux de la côte du Pacifique. Durant février et mars, il poursuivit son travail de protection des pêcheries, y compris la protection des troupeaux de loups-marins.

L'*Armentières* est une navire jumeau du *Arras.* Il arriva à Esquimalt le 4 juin, et bientôt après, se rendit à la cale sèche pour y subir des réparations après son long voyage de Halifax. En octobre, il reprit son travail de protection des pêcheries et apporta des provisions aux diverses stations radiotélégraphiques et de sauvetage. Il continua ce travail jusqu'en février, alors qu'il dut encore subir des réparations de peu d'importance. Après avoir subi ces réparations, il continua son service de protection des pêcheries jusqu'à la fin de l'année fiscale.

Le *Thiepval* entra au service de la protection des pêcheries en novembre 1919. En février 1920, il se rendit sur la côte occidentale de l'île Vancouver pour y faire le service de protection des pêcheries, y compris la protection des troupeaux de loups-marins, jusqu'à la fin de l'année.

(3) ÉTUDES DES MARÉES ET DES COURANTS.

Comme l'objet de ces études est surtout d'aider les navigateurs, le travail le plus important consiste dans l'amélioration des méthodes de calculer les tables de marées, et dans les données qui servent à déterminer le changement des courants. On obtient ce résultat par la corrélation du mouvement de la marée avec les positions du soleil et de la lune. Ceci nous permet de calculer les marées d'avance pour les années à venir. Le deuxième objet en vue est de trouver une méthode par laquelle les changements des courants où la marée se fait sentir peuvent être corrélatifs avec la marée d'une manière à pouvoir calculer l'heure des eaux mortes. Au cours de l'année écoulée, on a fait des progrès sensibles sous ce rapport, et comme on n'obtient de pareils résultats que graduellement, ils constituent une base sur laquelle les navigateurs peuvent s'appuyer.

OBSERVATIONS ET MÉTHODES DE CALCULER.

Comme base de travail pour ce service, on maintient en opération une série de stations principales durant toute l'année sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Il y a six de ces principales stations sur chaque côte, et elles sont situées de manière à ce que toute la ligne côtière du Canada puisse être référée à ces stations, ainsi que

les courants où la marée se fait sentir et les eaux mortes. L'exactitude des données touchant les tables de marées dépend beaucoup de l'analyse harmonique des observations faites par les principales stations.

Le travail suivant d'analyse harmonique a été effectué durant l'année: quatre années d'observations à Québec, deux années à l'île Saint-Paul, deux années à Charlottetown et une année à Pointe-au-Père. De plus on a fait une analyse des quatre années d'observations prises à Southwest-Point, Anticosti. Ceci est un endroit important à l'entrée de l'estuaire du Saint-Laurent, où il est essentiel de déterminer les constantes harmoniques. La préparation de ces observations pour en faire l'analyse comporte un travail considérable. Il faut pourvoir à toute interruption qui pourrait se produire dans les observations en se servant d'un système d'interpollation.

On a inventé un système des plus compliqués pour améliorer les tables de marées à Québec à cause de la glace qui se rencontre en grande quantité dans le chenal et intervient, par là même, dans le mouvement de la marée. On a fait des observations maréographiques depuis 1894 sans interruption presque, et on a commencé aussi une analyse des séries d'observations. On a remarqué que durant sept années complètes il n'y eut aucune perturbation remarquable de la marée soit en été ou en hiver, et on s'est servi des constantes maréographiques qu'on en avait tirées pour compléter les interruptions de deux ou trois mois durant la saison d'hiver des sept autres années. L'ennui principal causé par la glace se rencontre généralement durant les mois de février et mars et, durant les sept années dont il est ici question, des périodes de deux à trois mois ont été omises alors que la marée semblait irrégulière ou douteuse à cause de la rivière qui était plus ou moins obstruée par la glace. On a pu baser les constantes finales maréographiques sur quatorze années d'observations; et durant les quatre dernières années de réduction, quelques mois ont aussi été omis et remplacés d'après un calcul fait au moyen des constantes maréographiques. Il est à espérer que cette méthode de calcul améliorera considérablement les tables de marées pour Québec à partir de 1921.

L'heure des eaux mortes à laquelle se fait le changement des courants dans les passes de la Colombie-Anglaise est de peu d'importance pour la navigation. Les tables des eaux mortes qui sont publiées en même temps que les tables de marées, permettent aussi aux navigateurs de savoir dans quelle direction va le courant entre l'heure des eaux mortes à haute marée et à basse marrée. On a entrepris une étude des plus minutieuse de la méthode de calculer à Active-Pass, qui est l'une des plus importantes de ces passes. On s'est basé pour cela sur une année complète d'observations des eaux mortes recueillies en 1916-17. Dans ces observations il manque les marées de la nuit, vu qu'on ne peut les recueillir; et avec une marée de ce type les valeurs de la nuit et du jour sont la converse l'une de l'autre en été et en hiver. Une analyse de toutes les observations recueillies, y compris la série de 1905 et 1906, a été faite en se basant sur la période du mois de déclinaison. Cette analyse a servi de base pour le calcul des marées de nuit qui manquaient, tant dans les séries d'eau haute que d'eau basse. L'année d'observations, à laquelle il est fait allusion, fut complétée comme série ininterrompue, et le résultat obtenu fut comparé aux valeurs de calcul employées actuellement. On a donc trouvé que la méthode et les valeurs étaient assez exactes et ne comportaient qu'un changement de deux minutes. La méthode générale de calcul pour Active-Pass avait déjà été adoptée à la suite d'une investigation.

On est à conduire une investigation semblable pour vérifier ou améliorer les valeurs de calcul au détroit Seymour. Les observations à cet endroit ont été continuelles durant l'hiver dernier, et dans ce cas-ci, le changement du courant qui est observé dans le jour en hiver, correspond avec les marées de nuit que l'on ne peut obtenir en été. Quand on aura obtenu une analyse systématique basée sur une année complète d'observations, la méthode de calcul qui en résultera sera exacte. L'objet en vue dans ce cas-ci est d'obtenir la meilleure méthode possible et les meilleures valeurs

pour le calcul des eaux mortes, en se servant des tables préliminaires de marées. Les méthodes actuellement en usage pour le détroit de Seymour, quoiqu'assez complexes, fournissent déjà des résultats satisfaisants lorsque l'on compare les heures calculées auxquelles le courant change avec le changement du courant tel qu'observé. On a fait un autre pas dans l'investigation de la marée à la baie Miramichi. La méthode générale suivie dans le calcul de cette marée est décrite dans le rapport annuel pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 1919. Les marins, tout de même, désiraient connaître d'une manière définitive laquelle des deux marées du jour est la plus haute. On a trouvé une méthode par laquelle on a pu faire ce calcul d'une manière définitive en se référant à la marée de l'île Saint-Paul. Vu l'inversion de la marée qui se rencontre en traversant le golfe Saint-Laurent, la relation relie la hauteur de l'eau haute avec l'eau basse à l'île Saint-Paul. De cette relation la plus haute des deux marées du jour peut être indiquée dans les tables de marées. On a préparé en manuscrit des tables spéciales pour l'année courante, qui ont été affichées au bureau des pilotes à Chatham où les marins peuvent s'en servir. A l'avenir l'indication sera donnée dans les tables de marées mêmes.

OBSERVATIONS DES MARÉES ET DES COURANTS DURANT LA SAISON DE 1919.

D'autres observations de la marée ont été faites dans la baie de Fundy. Trois années auparavant on avait fait des études à la baie Cobequid, à la tête du bassin de Minas, où la marée atteint sa plus grande hauteur. Durant la dernière saison, on a fait un examen de la baie afin de pouvoir s'assurer de l'endroit où les observations les plus complètes de cette nature pourraient être poursuivies avec le plus de succès.

La difficulté qui se rencontre dans la partie supérieure de la baie de Fundy est due à ce qu'aucun des quais ne s'étend au delà de la mi-marée. Il est possible alors, au moyen d'un maréographe, d'obtenir l'heure de la haute marée, mais pour obtenir l'heure de la basse marée et l'étendue complète de la marée, il faut se servir des échelles de marées et des instruments de nivellement. En vue d'obtenir ces observations complètes, on a choisi trois endroits où la rive était suffisamment claire et rocheuse pour permettre un tel travail. Ces endroits étaient le cap Hopewell, le South-Juggins dans un bras de la baie, et le cap Horton dans l'autre. En y ajoutant Burntcoat-Head dans la baie Cobequid, on a pu obtenir suffisamment d'observations pour permettre de reviser les données de toute la baie de Fundy d'une manière satisfaisante. L'heure de la basse marée ainsi que de la haute marée dans la partie supérieure de la baie, peut alors être indiquée dans les tables de marées ainsi que l'étendue exacte. On a pu aussi obtenir l'heure de la haute marée au havre Amherst et à Windsor, N.-E., ce qui est très important pour la navigation dans ces régions lorsque les navires partent ou arrivent à la haute marée. Il est inutile de donner en détail la réduction de ces observations, vu que les résultats seront compris dans les tables de marées.

On a encore érigé un maréographe à l'île Portage dans la baie Miramichi où toute une année d'observations ont été recueillies en vue d'améliorer les calculs des valeurs de cette baie. On a pu obtenir, en coopération avec le service hydrographique, des observations sur le Saint-Laurent à deux endroits dans la région de l'île d'Orléans, ainsi qu'à Sainte-Anne-des-Monts près de l'embouchure de l'estuaire. Ces observations sont importantes dans la réduction des sondages pour la préparation des cartes, ainsi que pour ce service.

Dans la Colombie-Anglaise on a fait des observations de la marée au havre Bedwell, à South-Pender et au havre Telegraph, dans l'île Huper, qui est une station secondaire de repère parmi les îles du golfe. On a aussi recueilli des observations à False Creek sur le côté sud de Vancouver, ce qui a contribué à faire connaître la nature de la marée. D'autres observations du changement du courant et de l'heure des eaux mortes ont aussi été effectuées à la Pointe Camp dans le détroit de Johnstone. Ceci est un endroit cen-

tral important dans le détroit de Johnstone sur la principale route de navigation entre les ports du sud et du nord sur la côte. Les observations dans le détroit de Seymour, dont il a été fait mention plus haut, permettent de comparer celles qui ont été prises simultanément aux deux endroits. On peut calculer le changement du courant à pointe Camp au moyen des tables des eaux mortes publiées pour le détroit de Seymour; et un avis aux navigateurs fournissant les données à cet effet, a été publié. Ceci sera une aide importante pour la navigation dans ces régions.

D'autres observations du changement du courant dans le détroit First, à l'embouchure du port de Vancouver, ont été faites en vue de déterminer le changement d'heure dans la marée, dû au dragage du détroit qui est maintenant complété. Le résultat de ce travail permettra aux tables des eaux mortes pour ces détroits d'être calculées avec exactitude, en tenant compte du petit changement qui a eu lieu. Des observations du changement du courant dans le détroit Second au delà de Vancouver, ont aussi été faites simultanément pour déterminer les différences de l'heure entre les deux; et ceci permettra de trouver le changement du courant du détroit Second au moyen des tables des eaux mortes qui sont maintenant publiées pour le détroit First.

On a fait des observations d'essai à l'embouchure de la rivière Fraser et à New-Westminster pour déterminer l'heure à laquelle les courants changent. On a trouvé cependant que ces observations ne pouvaient être faites avec succès qu'une fois la crue des eaux terminée, et l'on est à prendre des arrangements en vue de faire des observations d'un caractère plus systématique durant la saison prochaine lorsque les circonstances seront favorables.

FLEUVE FRASER ET BAIE BURRARD.

Des observations du courant à l'embouchure du fleuve Fraser furent effectuées à la demande du ministère des Travaux publics, en rapport avec les projets d'amélioration du chenal à l'entrée de ce fleuve. Le but était de s'assurer de la force du courant au fond du fleuve, ainsi que de l'étendue des courants se croisant qui auraient une tendance à obstruer le chenal en amoncelant des détritus. On fit des observations à partir de l'extrémité de la terre ferme de l'autre côté du delta submergé où le fleuve se divise en canaux qui coulent entre des bancs de sable, aussi loin que le bateau-feu qui est mouillé en eau profonde à Sand Heads, jusqu'à l'extrémité du delta. Ces observations furent effectuées vers la fin du mois d'août, alors que l'eau du fleuve est la plus basse. On a pu connaître la force du courant près du fond du chenal et sa direction au moyen d'indicateurs et autres instruments. On a trouvé, durant la saison des inondations, que le courant changeait au fond du chenal et tournait sur lui-même, alors qu'à la surface l'eau coulait continuellement dans la même direction. Il est donc évident que l'eau, à la surface, nous induit en erreur quant à la vraie direction du cours d'eau dans le lit du chenal. On a préparé un rapport complet des résultats obtenus, touchant surtout les détritus et les dépôts, et ce rapport fut ensuite envoyé au président d'un comité d'ingénieurs qui étudie toute la question se rapportant à l'amélioration du chenal dans cette région, et ayant pour objet d'augmenter le tirant d'eau.

Ce travail a été effectué avec l'aide d'un steamer fourni par le ministère des Travaux publics à New-Westminster, et qui était à l'ancre dans le chenal de l'autre côté du détroit. On a aussi profité de la présence de ce steamer pour faire des observations dans la passe Boundary, en vue de s'assurer des endroits où le courant peut être étudié avec le plus d'avantage. Cette passe sert au trafic océanique entre Vancouver et Victoria.

NIVEAUX MOYENS ET DONNÉES MARÉOGRAPHIQUES.

En rapport avec un levé considérable qui est effectué par le service géologique pour servir de base à la préparation d'une carte de la région inférieure du fleuve

Fraser, y compris la baie Burrard, il fallut déterminer les niveaux de l'eau basse ainsi que le niveau moyen de l'eau haute. En coopération avec les représentants du service géologique et le ministère des Travaux publics, on adopta une série de données relatives à la marée basse entre Sand Heads et New-Westminster pour correspondre avec la hauteur de la marée du fleuve qui diminuait graduellement. Aussi en se basant sur une longue série d'observations maréographiques recueillies antérieurement, on peut déterminer, d'une manière exacte, les vrais niveaux de l'eau haute le long du Fraser, dans le port de Vancouver et la baie Burrard. Ceci est très important, vu que la ligne de la haute marée indique la limite des propriétés le long de la rive.

A la demande des autorités provinciales à Victoria, on effectua un calcul de la même nature pour déterminer les vrais niveaux de l'eau haute à divers endroits sur l'île Vancouver, en se servant du même système que les déterminations pour le fleuve Fraser et Vancouver. Ceci a été fait pour Victoria, Union in Baynes Sound et Comox; et des limites furent accordées pour l'extension du niveau de haute marée à Victoria aussi loin que Sooke dans une direction, et à mi-chemin de Sidney dans l'autre direction.

Dans chaque cas ces niveaux se réfèrent à des points de repère, de sorte qu'ils peuvent servir de lignes de contour pour les arpenteurs. Il est essentiel de pouvoir déterminer d'une manière juste ce niveau en rapport avec le type de la marée, afin d'éviter toute dispute, vu que c'est la borne légale des propriétés le long de la côte maritime, et il peut aussi servir à définir la limite de la juridiction des commissaires des ports.

Relativement aux cales sèches projetées à Esquimalt et à Vancouver, des niveaux de marées ont été fournis aux ingénieurs des travaux, donnant les niveaux extrêmes de la marée à eau haute et à eau basse et autres renseignements nécessaires pour des fins de construction.

A Nelson, dans la baie d'Hudson, la division des arpentages du ministère de l'Intérieur désirait obtenir une valeur du niveau moyen de la mer sur laquelle elle put se baser touchant les niveaux dans le Canada central. Les observations obtenues à Nelson ne fournissent pas une valeur exacte pour cette fin particulière, vu que Nelson se trouve dans le fleuve à un endroit où il existe une pente considérable et qui se prolonge à une assez longue distance avant que le fleuve se jette dans l'océan. L'ingénieur en charge des travaux du port a recueilli des observations spéciales à un endroit de la côte, à dix-sept milles de Nelson. Ceci a permis de faire un calcul duquel on a pu déduire, d'une manière assez exacte, la valeur du niveau moyen de la mer dans cette région.

Des niveaux de la marée aux endroits suivants furent fournis à divers ingénieurs et autres sur demande; à Glace Bay, N.-E., une comparaison du nivellement géodésique avec les niveaux de marées; à St-André, N.-B., pour le bureau biologique dans la baie Miramichi, les données et la hauteur de la marée à divers endroits autour de la baie pour le ministère des Travaux publics; à Pointe Atkinson, C.-A., pour permettre au service géologique de vérifier leurs niveaux qui s'étendaient jusqu'à l'entrée de la baie Burrard; à Nanaïmo, Sidney et Cowichan sur l'île Vancouver, à la demande du ministère des Travaux publics; à Sydney, N.-E., en rapport avec le travail du port; à Yarmouth, N.-E., pour permettre d'établir des données par comparaison relatives à l'eau basse à Port Maitland. Aussi les derniers résultats de la détermination du niveau moyen de la mer à la Pointe-au-Père sont basés sur 14 années complètes d'observations servant de base pour les niveaux du service géodésique dans cette région.

La question d'un système uniforme pour les données relatives à l'eau basse dans tous nos ports a été discutée durant la dernière année par l'ingénieur en chef du ministère de la Marine et l'hydrographe en chef. Ces données ont été obtenues dans tous les ports où des observations de marées ont été faites par le service des marées. Dans presque tous les cas, tant dans l'est du Canada que sur la côte du Pacifique, ces données se rapportent à un point de repère local; et dans nos principaux ports elles se

rapportent au niveau moyen de la mer. Vu la facilité avec laquelle on peut obtenir maintenant des données relatives à l'eau basse, il est question de rendre leur usage obligatoire dans tous les plans et projets de construction dans les ports maritimes.

AUTRES RENSEIGNEMENTS.

On fournit actuellement 9 de nos principales tables de marées au service hydrographique de l'amirauté anglaise pour publication. Cinq de ces tables se rapportent aux ports situés à l'est du Canada, et quatre à la côte du Pacifique. Le bureau hydrographique anglais a aussi reçu de nouveaux renseignements au fur et à mesure que nous pouvions les obtenir. Les principaux renseignements de cette nature durant l'année se rapportaient au détroit de Northumberland et à la côte orientale du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux valeurs obtenues dans la baie de Fundy touchant l'heure et la hauteur de la marée. On a aussi communiqué des données au service côtier des Etats-Unis, touchant le changement du courant dans neuf des passes du nord sur la côte de la Colombie-Anglaise, vu que les données comprises dans les tables de marées des Etats-Unis n'étaient pas tout à fait exactes.

PUBLICATIONS.

En plus du travail à l'extérieur qui se fait durant la saison d'été par le personnel de cette branche, et la réduction faite dans le bureau pour en déduire les résultats, on a aussi calculé et publié des tables ordinaires de marées. Les tables de marées pour les côtes orientales du Canada sont publiées en trois éditions; une édition complète contenant tous les renseignements sur les marées, imprimée à un tirage de 12,000 exemplaires. Deux éditions abrégées, format de poche, pour le Saint-Laurent et la baie de Fundy s'impriment maintenant à un tirage total de 23,000. Ces dernières sont distribuées aux navigateurs et aux pêcheurs qui désirent être renseignés sur la région, et de cette manière on économise sensiblement sur l'impression de l'édition complète. Pour la côte du Pacifique, l'édition renfermant tous les renseignements au complet est maintenant de 22,000 exemplaires. L'édition abrégée pour la partie sud de la Colombie-Anglaise est tellement recherchée qu'il en faut 10,500 exemplaires. Cette dernière édition sert à répondre aux demandes de tables de marées locales reçues de la région de Victoria et de Vancouver. Des tables de marées pour Nelson et la baie d'Hudson sont calculées et publiées pour les mois de juillet à octobre. Avec ces tables des données sont fournies pour les localités de la baie James et pour le détroit d'Hudson.

Durant l'année une publication spéciale a été préparée que l'on a intitulée "Les courants de marée avec exemples illustrées des eaux canadiennes". Ce travail comprend des données précises touchant le caractère de la marée et ses relations avec les courants de marée et les eaux mortes. Les marées sont groupées en trois types principaux correspondant avec les conditions astronomiques, de façon à rendre les sujets plus faciles à comprendre et à suivre. Il est à espérer que ces publications seront d'une grande utilité au Collège Naval, ainsi que pour ceux qui se préparent à subir des examens comme capitaines et seconds. Cette publication devrait donc faire face au besoin de ceux qui désirent comprendre cette question sans avoir fait des études avancées de mathématiques et d'astronomie. Les divers types de marées sont illustrées par des exemples pris sur les côtes orientale et occidentale du Canada, où tous les types de marées se rencontrent.

Les observations obtenues relativement à la marée, durant l'expédition canadienne arctique de 1913 à 1918, ont été réduites et seront publiées dans l'un des bulletins de l'expédition. Cette publication traite des résultats obtenus par l'équipe de la division sud le long de la terre ferme en partant de l'Alaska et se dirigeant vers l'est, et aussi par l'équipe du nord le long de l'île jusqu'à Ellef Ringnes. La hauteur de la marée et les

valeurs de l'heure, en autant que celles-ci peuvent être déduites du caractère des observations, sont expliquées en détail. Ces renseignements, d'une importance primordiale, seront ajoutés à ceux que l'on avait déjà touchant ces régions, mais qui n'étaient pas complets.

(4) SERVICE HYDROGRAPHIQUE.

Le travail de cette branche s'est continué avec succès pendant toute l'année. Lorsque la guerre fut terminée, les navires du service hydrographique, qui avaient été prêtés à la marine canadienne, furent retournés à ce service. Durant l'été de 1919, les équipes suivantes furent employés à faire des sondages: Equipe de la côte Atlantique, équipe du bas Saint-Laurent, équipe des grands lacs, équipe de la côte Pacifique, équipe des enregistreurs automatiques.

SERVICE DE LA CÔTE ATLANTIQUE.

L'équipe du service de la côte Atlantique, sous la direction du capitaine F. Anderson, se trouvait à bord du steamer *Acadia.* Le travail, durant la saison, consistait surtout à faire les sondages sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse, entre Egg Island et Liscomb Harbour. Ces opérations furent effectuées sur une distance de 20 milles, pour faire suite au travail déjà fait par l'amirauté. Toutes les battures dans le territoire en question furent examinées, et leur position indiquée sur les cartes.

On a prolongé la triangulation de Liscomb Harbour jusqu'à Canso, y compris le port de Cranberry, en vue de préparer un plan pour poursuivre les opérations de sondage durant la saison de 1920.

On a fait des observations de déclinaison magnétique à six endroits le long de la côte, à savoir, McNab Island (Halifax Harbour), Sheet Harbour, Liscomb Harbour, Country Harbour, Whitehead Harbour et Canso. Aux trois premiers endroits on a trouvé une différence de trois minutes avec des observations semblables faites en 1916.

Pendant que l'on procédait à faire des sondages au large, des expériences ont été faites aux stations radiotélégraphiques qui servent d'indicateurs de direction à Chebucto et Canso, en vue de pouvoir déterminer si les sondages au large pourraient être entrepris en se servant de cette méthode d'indiquer la position du navire. Quoique les résultats obtenus n'aient pas été des plus satisfaisants, ils démontrent qu'il y a possibilité d'améliorer cette méthode.

Le travail du service hydrographique a été interrompu considérablement durant la saison par les mauvaises conditions atmosphériques.

Comme résultat du travail de l'année, une nouvelle carte comprenant la côte entre Liscomb et Egg Island, sera imprimée.

BAS DU FLEUVE SAINT-LAURENT.

L'équipe du bas du fleuve Saint-Laurent était sous la direction de M. Charles Savary à bord du steamer *Cartier.* Ce navire n'a été prêt à prendre du service que le 9 juillet, vu les réparations qu'on a dû lui faire subir après son service dans la marine canadienne durant la guerre. Des opérations d'arpentage furent effectuées dans les environs de Sainte-Anne-des-Monts, P.Q., ayant pour objet l'impression d'une carte comprenant la côte entre Cap-Chat et la rivière Madeleine. Cette carte comprendra environ 55 milles de côte dont une partie sera le nord de la Pointe-des-Monts sur la côte nord.

Vu que l'équipe d'arpenteurs ne commença son travail que très tard, la carte ne put être complétée. Il fut aussi jugé nécessaire d'effectuer d'autre travail dans le North Channel aux environs de l'île d'Orléans.

Durant la saison, on compléta environ 250 milles d'arpentage à bord du navire, et 105 milles d'arpentage de la rive. Comme résultat du travail dans le North Channel, une nouvelle carte sera imprimée comprenant le territoire entre le quai de Saint-Jean (île d'Orléans) et Stone Pillar.

LES GRANDS LACS.

L'équipe des levés des grands lacs était sous la direction de M. H. D. Parizeau à bord du steamer *Bayfield.*

Le *Bayfield* fut placé à la disposition de ce service le 7 juin, après quoi il dut subir des réparations complètes à la cale sèche de Kingston. Pendant qu'il demeura à Kingston, on procéda au sondage de l'intérieur du port, entre la jetée du Boat Club et la chaussée de LaSalle, et les résultats en furent indiqués sur la carte.

Après avoir laissé Kingston, l'équipe effectua un levé de peu d'importance à Pointe-Pelée, en vue de déterminer le montant d'érosion qui se faisait à Sand Point. Ce renseignement avait été demandé par le ministère de la Justice.

Une partie de l'équipe se rendit à l'île Caribou où elle s'installa en attendant que le *Bayfield* fut équipé, et ce navire arriva à l'île Caribou le 24 juillet seulement. A partir de cette date toute l'équipe s'occupa de faire un levé hydrographique autour de l'île Caribou, et entre cette île et l'île Michipicoten. On fit le levé de plusieurs bancs importants, mais on ne trouva nulle part d'eau peu profonde de l'autre côté du récif qui s'étend à une petite distance de l'île Caribou. En faisant ce levé on a pu installer un système important de bouées.

A son retour de l'île Caribou, l'équipe fit l'inspection d'un endroit rapporté comme dangereux, à l'ouest de la pointe Corbeil (Batchawana Bay). On ne trouva aucun danger à l'endroit indiqué, mais après avoir fait des recherches, on découvrit que le steamer *C. H. McCullough* s'était échoué sur un récif de la côte, à environ ½ mille à l'ouest du phare. L'équipe arriva à Owen Sound le 4 novembre où l'équipage fut congédié.

L'équipe des levés retourna alors à Ottawa. Comme résultat du travail de la saison, une carte en photogravure comprenant les sondages faits autour des îles Caribou et Michipicoten, sera prête à être distribuée au public à l'ouverture de la navigation. On est à préparer une carte gravée indiquant tout le travail qui a été fait.

CÔTE DU PACIFIQUE.

L'équipe des levés de la côte du Pacifique était sous la direction du lt. commandant P. C. Musgrave à bord du steamer *Lillooet.*

L'équipe laissa Esquimalt le 22 avril, et se rendit dans le nord, examinant avec soin, en route, plusieurs endroits que l'on avait rapportés comme dangereux, surtout à Cousins Inlet et Milbank Sound. Ils arrivèrent à Prince-Rupert le 15 mai, et commencèrent à faire des sondages dans le détroit de Hécate.

Ce travail se continua jusque vers le milieu de septembre, alors que l'équipe se rendit à l'embouchure de la rivière Fraser pour y faire de l'arpentage à la demande du ministère des Travaux publics. On y entreprit des levés en détail en vue de fixer la limite extérieure des bancs de sable. Les points de triangulation pour ce travail ont été fournis par les services géologique et géodésique. Une fois ce travail terminé, l'équipe retourna à Esquimalt le 1er novembre.

Les plans indiquant le travail effectué furent préparés pour le graveur avant le départ d'Esquimalt. L'un des membres de cette équipe fit un nouveau levé du port d'Esquimalt. Comme résultat du travail fait pendant les deux dernières saisons, une nouvelle carte du port de Victoria, et une autre du port d'Esquimalt seront publiées

bientôt, et il est à espérer que la nouvelle carte du détroit de Hécate sera aussi publiée durant l'été de 1920. Le plan indiquant le résultat des recherches poursuivies à l'embouchure de la rivière Fraser a été transmis au ministère des Travaux publics.

Le lt. commandant P. C. Musgrave est décédé le 17 février 1920, et M. H. D. Parizeau a maintenant la direction du service de la côte du Pacifique.

INDICATEURS AUTOMATIQUES.

Durant l'année, 31 indicateurs automatiques ont été maintenus sur les grands lacs et le fleuve Saint-Laurent, entre Port-Arthur et Québec, et la grande majorité de ces indicateurs fonctionna durant toute l'année.

Les données obtenues des indicateurs pendant l'année se trouvent à la page 18 de ce rapport.

PUBLICATION DES CARTES.

Au cours du dernier exercice ce bureau a publié les nouvelles cartes suivantes:

N° 67 Baie de Burlington.
N° 108 Ile Michipicoten à Baie-Oiseau.
N° 112 Baie de Nipigon.
N° 215 Pointe des Monts à Pointe-au-Père.
N° 74 Lac Erié (partie est).
N° 89 Ile Giant Tomb au rocher Lone.
N° 211 Pointe-au-Père à Pointe-aux-Orignaux.
N° 142 Lac des Bois.

Les nouvelles cartes suivantes en photogravure ont été publiées:

N° 415 Port de Sydney.
N° 110 Ile Caribou à île Michipicoten.

Réimpression de cartes de publication antérieure:

N° 54 Lac des Deux-Montagnes, partie est.
N° 55 Lac des Deux-Montagnes, partie ouest.
N° 72 Port de Goderich.
N° 82 Cap Rich à Cabot Head.
N° 87 Ile Clapperton à Pointe Meldrum.
N° 83 Waubaushene aux îles Western.
N° 84 Parry-Sound et abords.
N° 99 Port de Key et abords.
N° 50 Lac Saint-Louis.
N° 312 Baie Granby, bras Alice et abords.
N° 100 Baie Georgienne.
N° 107 Pointe Coppermine à Cap Gargantua.
N° 141 Rivière Rouge à rivière Nelson (lac Winnipeg).
N° 312 Ile Digby à île Kennedy (détroit de Chatham).
N° 209 Rivière Saguenay, Saint-Fulgence à Shipsha.
N° 405 Détroit et Baie d'Hudson.

NIVEAUX moyens, pour chaque mois en 1919, de la surface de l'eau des Grands lacs, d'après les indicateurs automatiques et repérés au niveau moyen de la mer.

Endroit		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
		Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds
Lac Supérieur	Port Arthur	602·17	601·94	601·86	601·96	602·25	602·50	602·60	602·55	602·47	602·36	602·34	602·20	602·27
	Havre de Michipicoten	602·33	602·14	602·02	601·96	602·24	602·43	602·57	602·59	602·55	602·43	602·42	602·28	602·33
	En amont des écluses	601·80	601·56	601·36	601·55	601·86	602·00	602·15	602·19	602·13	601·98	602·11	601·91	601·88
Rivière Ste-Marie	En aval des écluses	581·73	581·57	581·62	581·54	581·84	582·01	581·95	581·82	581·62	581·50	581·55	581·57	581·68
Baie Georgienne	Collingwood	580·91	580·53	580·54	580·87	581·24	581·29	581·25	581·12	580·86	580·57	580·49	580·33	580·83
Lac Huron	Goderich	....	....	....	....	....	581·37	581·28	581·16	580·85	580·60	580·51	580·37	....
	Ile-aux-Pêches	575·44	574·59	575·00	575·49	576·00	576·06	575·89	575·56	575·22	574·92	574·62	574·17	575·2
Rivière Détroit	Ile Fighting	574·67	573·94	574·28	574·76	575·31	575·47	575·26	574·93	574·64	574·39	574·02	573·74	574·62
Lac Erié	Port Colborne	572·36	572·07	572·19	572·77	573·41	573·55	573·28	573·09	572·71	572·71	572·33	572·95	572·67
	Port Dalhousie	....	....	....	....	....	248·13	247·85	247·41	246·89	246·43	246·23	245·91	....
Lac Ontario	Kingston	246·10	246·00	246·18	246·80	247·66	248·17	247·88	247·48	246·93	246·45	246·21	245·87	246·82
	Toronto*	246·00	245·90	245·96	246·58	247·41	247·92	247·72	247·32	246·84	246·33	246·03	245·70	246·63

*Données recueillies par la Commission du havre de Toronto.

MOYENNE du niveau, pour chaque mois en 1919, de la surface de l'eau, d'après les indicateurs automatiques et repérée au niveau moyen de la mer.

Endroit		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
		Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds	Pieds
Fleuve Saint-Laurent	Prescott	....	....	....	....	....	....	....	....	....	245,37	245,11	244·82	....
	Iroquois, écluse 25	228·38	228·14	228·33	229·19	230·23	230·85	230·66	230·12	229·44	228·77	228·43	227·99	229·21
	Morrisburg, écluse 24	225·01	224·78	224·98	225·73	226·63	227·18	227·03	226·57	225·93	225·36	225·06	224·67	225·74
	Cornwall, écluse 15	....	....	....	....	....	du 26	....	154·09	153·86	153·52	153·27	153·22	au 19
Lac St-François	Coteau Landing	....	....	....	....	du 24	....	152·46	152·25	152·01	151·74	151·69	151·77	....
	Pointe Cascade	....	....	....	....	du 26	....	....	....	69·00	69·07	69·38	69·84	....
Lac St-Louis	Pointe Claire	69·90	1er–16 69·21	69·36	71·08	72·65	71·60	69·72	69·03	68·76	68·79	69·11	69·44	69·89
	Lachine, écluse 5	....	....	....	....	du 24	....	....	....	....	67·61	68·08	68·26	....
Fleuve Saint-Laurent	Montréal, écluse 1	....	....	....	....	27·77	25·42	22·10	20·93	20·69	21·10	21·93	....	....
	Longue Pointe	....	....	....	....	26·65	24·11	20·69	19·53	19·31	19·71	20·54	....	....
	Varennes	....	....	....	....	25·45	22·73	19·13	17·91	17·71	18·19	19·18	....	....
	Lonoraie	....	....	....	....	22·42	19·50	16·01	14·85	14·69	15·21	16·29	....	....
	Sorel	19·29	18·19	19·20	20·87	21·66	18·84	15·55	14·45	14·28	14·73	15·73	15·87	17·39
Lac St-Pierre	Feu d'alignement n° 2	....	....	du 7	....	20·47	17·43	14·10	12·91	12·71	13·23	14·47	....	....

(5) SERVICE DE SAUVETAGE.

Au commencement de l'année fiscale 1919-20, vingt-neuf stations de sauvetage étaient en fonctionnement; mais le nombre en a été réduit à vingt-sept pendant l'année, la station de Toronto ayant été transférée aux commissaires du port et celle de Chéticamp, N.-E., ayant été fermée.

Le 9 mai 1919, un incendie se déclara à la station de Toronto; le hangar, les deux bateaux à essence, une grande quantité des effets ont été perdus, et le patron de chaloupe ainsi que le mécanicien en chef se brûlèrent sérieusement en essayant de sauver les bateaux. Vu que la station de Toronto servait surtout à la protection de la navigation à Toronto, le département a cru que cette station pourrait être administrée avec plus d'avantage par les autorités de la ville et la commission du port. Par conséquent, un arrangement fut fait avec la commission du port de Toronto, par lequel il prendrait sous sa charge tout l'équipement, y compris un nouveau bateau de sauvetage à essence, et s'occuperait du fonctionnement de la station de sauvetage de Toronto. Le département s'engagea à payer une certaine somme annuellement pour rencontrer toutes dépenses qui pourraient être faites en vue de protéger la navigation générale du lac, vu que le département n'était intéressé que dans cette question.

En décembre 1919, on décida d'abolir la station après avoir pris en considération la somme de travail minime qui avait été fait par cette station, lequel travail consistait à touer les bateaux à gazoline qui étaient en panne ou qui manquaient de gazoline. On a cru que les pêcheurs de l'endroit pourraient se rendre ce service mutuellement, et que ce serait une bonne politique de développer l'esprit de camaraderie parmi les pêcheurs, au lieu de maintenir une station aussi dispendieuse et ne donner qu'un service aussi peu important.

Voici un résumé des services rendus par les stations de sauvetage durant l'année:

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Baker's Cove,—Equipage volontaire. Aide rendue à deux vaisseaux, le steamer *GVR. Cobb* et le steamer *North Star,* qui étaient échoués à Green Rock, aux environs de cette station. Il n'y eut aucune perte de vie, mais le steamer *North Star* fut complètement ruiné.

Bay View,—Equipage permanent. Il n'y eut aucun naufrage dans les environs pendant l'année, mais on eut recours au bateau de sauvetage en plusieurs occasions pour rechercher les bateaux de pêcheurs en retard ou désemparés.

Duncan's Cove,—Equipage volontaire. Aide a été rendue au steamer *Bohemian* échoué sur les récifs de Sambro.

Scattarie,—Equipage volontaire. A porté secours à l'équipage du steamer *Cap Breton* échoué sur l'île Scattarie. Les vingt-deux membres de l'équipage ont été sauvés, et les membres du bateau de sauvetage leur ont donné les soins nécessaires.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Little Wood Island,—Equipage permanent. Plusieurs bateaux à essence désemparés et des bateaux de pêcheurs ont été toués par le bateau de sauvetage de Little Wood Island durant l'année. On a aussi porté secours à cinq vaisseaux échoués sur différents récifs dans les environs, et fait la surveillance près du steamer *Troja* échoué sur les récifs de Old Proprietor, en attendant l'arrivée d'une compagnie de sauvetage.

ONTARIO.

Durant l'année dernière les stations d'Ontario ont constaté le grand nombre ordinaire d'accidents arrivés aux bateaux d'excursions, et ont rendu toute l'aide possible dans chaque cas.

COLOMBIE-ANGLAISE.

Durant l'année le bateau de sauvetage stationné à Ecluelet a été transféré à la station de sauvetage de Clayoquot. Celle-ci a fait rapport qu'aucun accident n'est arrivé durant l'année.

Bamfield,—Equipage permanent. Le bateau de sauvetage a porté secours à plusieurs chaloupes à essence désemparées. Il donna aussi toute l'aide possible à la chaloupe 62 dont la chaudière fit explosion.

(6) EXPÉDITION CANADIENNE ARCTIQUE.

Le travail topographique de l'expédition canadienne arctique, tel que donné dans le rapport annuel pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1919 (pages 39 à 45), fut terminé en 1918. Les différents savants composant l'expédition ont compilé les résultats de leur travail sous forme de rapport, et plusieurs des rapports sont maintenant imprimés. On a décidé, en vue de diminuer les dépenses de publication, d'imprimer les rapports scientifiques séparément, de sorte que ceux qui demanderont un rapport sur un sujet particulier pourront avoir les renseignements voulus sans être obligés d'avoir recours au rapport complet. Cependant on fait imprimer les rapports réunis en un seul volume pour l'usage des bibliothèques, institutions publiques et autres organisations du genre où on aura besoin de renseignements compris dans le rapport entier. Le rapport de l'expédition canadienne arctique n'est pas encore prêt pour la distribution, et dès qu'il sera prêt le public en sera avisé par la voie de la presse.

(7) ÉTAT FINANCIER.

L'état financier ci-joint indique les déboursés faits à même les divers crédits, et un revenu de $502,388.01, perçu par le ministère au cours de l'exercice clos le 31 mars 1920.

Les dépenses brutes pour l'année sont de $15,704,168.36; le montant des déboursés est de $6,065,291.47, laissant une dépense nette de $9,638,876.89.

Les dépenses pour le compte des navires canadiens *Niobé* et *Rainbow,* des sous-marins, de l'hôpital royal naval (Halifax), des arsenaux maritimes de Halifax et d'Esquimalt ont été débitées au crédit de la démobilisation, tandis que celles encourues par le collège royal naval ont été chargés au crédit du service naval.

Ministère du Service naval.

État financier pour l'année 1919-20.

Service.	Crédit.	Dépenses.	Balance en mains.
	$ c.	$ c.	$ c.
Service naval	600,000 00	209,456 75	390,543 25
Service de la protection des pêcheries	400,000 00	277,555 29	122,444 71
Levés hydrographiques	250,000 00	250,000 00	....
Service radiotélégraphique	285,000 00	260,391 82	24,608 18
Service maréographique	30,000 00	29,948 71	31 29
Patrouille dans les eaux du nord du Canada	60,000 00	60,027 72*	27 72
Récompenses pour sauvetage de vies, y compris le service de sauvetage	100,000 00	79,981 75	20,018 25
Collège Royal naval	100,000 00	....	100,000 00
Service de la protection des pêcheries (nouveaux vaisseaux)	150,000 00	....	150,000 00
Droits de douane	500 00	75 73	424 27
	1,975,500 00	1,167,437 77	808,062 23

*Crédit dépassé.

Pêcheries.

Salaires et déboursés des officiers des pêcheries et des gardes-pêche, du service de surveillance et de l'ostréiculture	600,000 00	591,804 11	8,195 89
Construction de passes migratoires et nettoyage des rivières	30,000 00	29,831 72	168 28
Frais de justice et dépenses incidentes	4,000 00	1,840 76	2,159 24
Pêcheries en haute mer et transport du poisson	100,000 00	79,581 75	20,418 25
Bureau de renseignements sur les pêcheries	5,000 00	1,614 85	3,385 15
Inspection du poisson en conserves et du poisson mariné	15,000 00	7,238,28	7,761 72
Etablissements de pisciculture	265,000 00	305,476 75	59,523 25
Stations de biologie aquatiques et recherches	26,000 00	26,000 00	
Recherches scientifiques	10,000 00	....	10,000 00
Allocation de sympathie à madame L. F. Ogilvie	1,000 00	1,000 00	
	1,156,000 00	1,044,388 22	111,611 78
Appointements du personnel	238,900 00	188,048 61	50,851 39
Dépenses éventuelles	50,000 00	34,630 54	15,369 46
	288,900 00	222,679 15	66,220 85
Primes de pêche	160,000 00	155,136 70	4,863 30

RÉCAPITULATION.

		Crédit.	Dépenses.	Balance en mains.
		$ c.	$ c.	$ c.
Service Naval		1,975,500 00	1,167,437 77	808,062 23
Pêcheries		1,156,000 00	1,044,388 23	111,611 78
Appointements du personnel sédentaire		238,900 00	188,048 61	50,851 39
Dépenses éventuelles		50,000 00	34,630 54	15,369 46
Primes de pêche		160,000 00	155,136 70	4,863 30
		3,580,400 00	2,589,641 84	990,758 16
Crédit de démobilisation—				
Déboursés $ 7,136,099 94				
Rapporté de 1918-19 2,746,646 92	9,882,746 86			
Moins:				
Remboursements et crédits	3,101,842 18			
		6,780,904 68		
Gouvernement impérial (compte spécial):				
Déboursés $ 697,587 80				
Rapporté de 1918-19 2,265,861 49				
Dépenses brutes	2,963,449 29			
Moins:				
Remboursements	2,963,449 29			
Dépenses nettes				
Allocation provisoire			250,438 47	
Gratifications diverses			1,334 97	
Fonds du revenu consolidé sans disposition spéciale, chap. 140, art. 79, S.R., 1906			16,556 93	
Dépenses nettes totales pour l'exercice 1919-20			$9,638,876 89	

ÉTAT DES RECETTES DU MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920.

Collège Royal naval — Frais de collège		$ 4,615 34
Revenus des pêcheries		336,590 99
Revenus de la pisciculture		6,925 33
Revenu casuel		100,129 42
Permis d'appareils radiotélégraphiques		1,114 00
Honoraires d'examens en radiotélégraphie		286 00
Amendes et saisies		300 00
Permis, escompte et échange		1,290 97
Revenus divers		813 67
Revenus du service radiotélégraphique:		
Station de Alert Bay	4,320 89	
" Cape Lazo	950 91	
" Dead Tree Point	3,932 48	
" Digby Island	10,535 79	
" Estevan Point	5,801 84	
" Gonzales Hill	6,695 35	
" Ikeda Head	569 45	
" Pachena Point	310 24	
" Point Grey	7,588 32	
" Triangle Island	9,236 55	
" F.P.S. *Stadacona*	10 70	
" " *Malaspina*	3 90	
" " *Armentières*	2 60	
" Camperdown	33 60	
" North Sydney	17 34	
" Sable Island	136 72	
" Barrington Passage	185 61	50,322 29
		$502,388 01

REVENUS DES PÊCHERIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920.

Provinces.	Montant perçu.	Rembour-sements.	Montant net.
	$ c.	$ c.	$ c.
Ontario	1,421 80	....	1,421 80
Québec	8,085 78	....	8,085 78
Nouveau-Brunswick	16,461 02	20 00	16,441 02
Nouvelle-Ecosse	10,220 28	7 00	10,213 28
Ile du Prince-Edouard	4,781 68	40 00	4,741 68
Manitoba	12,154 17	15 00	12,139 17
Saskatchewan	4,336 00	15 00	4,321 00
Alberta	8,318 85	5 00	8,313 85
Colombie-Anglaise	270,899 41	201 00	270,698 41
Yukon	251 00	....	215 00
	336,893 99	303 00	336,590 99

ÉTAT DES DÉPENSES À MÊME LE CRÉDIT NAVAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1920.

—	Collège royal naval.	Quartiers généraux.	Compte général.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Solde et allocations	96,120 10	19,126 95	129 60	115,376 65
Matériel et allocations	31,737 19	78 72	381 17	32,197 08
Services de santé	918 15	16 00	....	934 15
Dépenses diverses de cadets	198 20	....	....	198 20
Dépenses de recrutement	....	....	5,775 52	5,775 53
Réparations et entretien	17,457 43	....	....	17,457 43
Nouveaux travaux	920 13	....	....	920 13
Divers services effectifs	30,080 80	3,637 45	37 40	33,745 99
Solde non effective	2,651 59	....	200 00	2,851 59
	180,083 59	22,849 12	6,524 04	209,456 75

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL.

ÉTAT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES ATELIERS DE CONSTRUCTION, ET DU MATÉRIEL FOURNI PAR LES ARSENAUX MARITIMES D'HALIFAX ET D'ESQUIMALT DURANT L'EXERCICE 1919-20.

	Halifax.	Esquimalt.
	$ c.	$ c.
Service naval	559,953 06	322,454 20
Service de protection des pêcheries	43,806 31	32,999 85
Levés hydrographiques	27,432 21	24,073 86
Service de surveillance des pêcheries	10,232 59	38,335 56
Service radiotélégraphique	13,534 20	1,213 01
Service de sauvetage	3,339 19	4,361 11
Pisciculture et entrepôts frigorifiques	4,649 37	....
Service des marées	1,113 57	385 14
Amirauté anglaise	213,743 14	111,863 39
Gouvernement français	1,909 53	....
Gouvernement des Etats-Unis	Crédit 3,006 25	....
Divers	63 20	9,753 16
Mission militaire anglaise	....	12,727 99
Ministère de la Marine	....	6,956 20
	876,770 12	565,123 47
Gages payés (*b*)	455,120 28	245,618 96
Salaires	116,091 89	58,126 27
Matériel fourni (*c*)	343,404 57	298,272 16

(*b*) et (*c*) compris dans (*a*).

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL.

COMPTES EN SUSPENS—DÉMOBILISATION.

	Dr.	Cr.	Balance.
	$ c.	$ c.	$ c.
Amirauté anglaise	3,595,876 88	3,070,020 51	525,856 37
Ministère de la marine marchande anglaise	1,097,806 92	24,313 02	1,073,493 90
Gouvernement français	13,361 57	3,945 80	9,415 77
Ministère de la Marine	69,456 73	60,062 76	9,393 97
Ministère de la Milice et de la Défense	28,623 78	24,349 81	4,273 97
Ministère des Chemins de fer et des Canaux	69,470 75	68,678 19	792 56
Ministère du Rétablissement civil des soldats	2,239 00	1,631 50	607 50
Gouvernement des Etats-Unis	191,951 61	97,908 37	94,043 24
Divers (balance)	17,935 93		17,935 93
Délégations de solde (balance)	2,331 92		2,331 92
Avances diverses (balance)	1,374 14		1,374 14
	5,090,429 23	3,350,900 96	1,739,519 27

(8) SERVICE RADIOTÉLÉGRAPHIQUE.

Le travail du service radiotélégraphique consiste dans l'exploitation des stations sur les côtes est et ouest, dans l'émission de permis et l'inspection de toutes les stations privées à bord des bateaux et sur terre, dans l'examen de tous les télégraphistes qui désirent obtenir des certificats de capacité en radiotélégraphie, et dans l'administration de la loi de radiotélégraphie, y compris l'inspection de tous les navires qui passent dans les ports canadiens afin de voir à ce qu'ils se conforment à la loi canadienne relative à l'équipement obligatoire de certaines classes de bateaux à passagers touchant les appareils radiotélégraphiques.

Le ministère du Service naval s'occupe aussi, dans l'intérêt des autres ministères du gouvernement, du fonctionnement des appareils radiotélégraphiques sur terre, en mer et dans l'air.

Le principal but du service radiotélégraphique de l'Etat est de fournir toutes les facilités possibles de communiquer avec les navires en mer, et de cette manière leur rendre la navigation plus facile et sauvegarder la vie des passagers. Dans quelques cas, ce service s'occupe de la transmission de messages commerciaux avec les navires, et fournit les moyens de communication avec les endroits qui ne sont pas reliés à des lignes télégraphiques comme, par exemple, les îles de la Reine Charlotte, C.-A.

Le nombre total des stations fixes et de bord enregistrées au Canada est de 563.

Si l'on excepte la petite station de Pictou, N.-E., toutes les 47 stations côtières du Dominion (c'est-à-dire les stations communiquant avec les navires en mer) sont la propriété du gouvernement. Celles qui sont situées sur la côte du Pacifique, dans la baie d'Hudson, à Barrington Passage, N.-E., et les trois stations qui servent à la détermination des directions sur la côte est, 16 en tout, sont exploitées directement par le ministère du Service naval. Les stations des Grands lacs et celles de la côte est, 31 en tout, qui emploient des longueurs d'onde de 600 mètres, quoiqu'appartenant au gouvernement, sont exploitées par la compagnie radiotélégraphique Marconi du Canada, Limitée, sous contrat. Cette compagnie reçoit un subside annuel de $89,200, et retient les taxes perçues sur les dépêches autres que celles de l'Etat qui sont transmises gratuitement.

La station de Barrington Passage, N.-E., appartient au gouvernement qui l'exploite; elle est munie d'appareils à étincelle musicale Marconi de 5½ K.W. et de 10 K.W., ainsi que d'un arc de Poulsen. Cette station effectue un service commercial avec les Bermudes au moyen d'une longueur d'onde de 4,200 mètres à ondes entretenues, et un service commercial de longue portée avec les navires en mer aux heures sui-

vantes: 5.30 à 7.30 G.M.T., 13.45 à 15.45 G.M.T., 17.30 à 19.30 G.M.T., 21.30 à 23.30 G.M.T.

La station de Barrington transmet aux navires au moyen d'une longueur d'onde de 4,000 mètres à ondes entretenues, et se sert d'une longueur d'onde de 2,200 mètres pour recevoir.

Ce service a été des plus satisfaisants pour toutes les parties intéressées, et des transmissions ont été faites sur une distance de 1,500 milles. On s'attend à ce que les heures d'ouverture soient considérablement augmentées avant longtemps.

Barrington transmet aussi les probabilités de température, ainsi que les rapports de navigation au moyen d'une longueur d'onde de 1,600 mètres à étincelle à 1.30 et 13.30 G.M.T.

La station de Marconi à Glace Bay continue à donner un service commercial transatlantique avec Clifden en Irlande, et est, en autant que le trafic d'aujourd'hui peut se faire, considéré comme l'un des circuits transatlantiques les mieux exploités. Ces stations fonctionnent encore au moyen du vieux système à étincelle, mais il est entendu que les compagnies Marconi ont l'intention d'installer, dans un avenir rapproché, des appareils à ondes entretenues.

La station transatlantique à arc de Poulsen de 100 K.W. à Newcastle, N.-B., qui devint la propriété de la compagnie Marconi en 1919, ne fait pas encore le service commercial. On a émis des permis à la compagnie Marconi pour l'exploitation de stations fixes à Winnipeg, Toronto, Montréal et Glace Bay; ces stations seront munies de transmetteurs de 15 K.W., type de tube à vide à ondes entretenues, et emploieront une longueur d'onde d'environ 300 mètres. Il est entendu que l'objet principal est de se servir de ces stations pour alimenter le trafic du service transatlantique Marconi et en même temps effectuer un service commercial entre les villes ci-haut mentionnées.

On a accordé des licences à plusieurs stations radiotélégraphiques pendant l'année, surtout un circuit entre le principal établissement à force motrice de la *Shawinigan Water and Power Company*, à Shawinigan Falls, P.Q. et leur bureau à Montréal, une distance de 82 milles, et à plusieurs stations exploitées par le gouvernement de la Colombie-Anglaise en rapport avec leur service de protection des forêts. On a commencé l'exploitation de ces stations récemment, et c'est avec beaucoup d'intérêt qu'on en attend les résultats.

Baie d'Hudson.—La chaîne des stations côtières de l'Etat à la baie d'Hudson (Port-Nelson, Ile Mansel, Ile Charles et Cap Chidley) s'étendant de Port-Nelson à l'océan Atlantique et qui fut commencée en 1919, n'est pas encore terminée.

La station de Port-Nelson est terminée, et celle de l'île Mansel ne l'est qu'à moitié. On ne continuera pas les travaux en rapport avec cette chaîne de stations avant que la politique du gouvernement, touchant les chemins de fer de la baie d'Hudson, ne soit arrêtée.

Côte du Pacifique.—Le gouvernement se propose, l'année prochaine, de diviser les dix stations qu'il exploite sur la côte du Pacifique en deux groupes, dont l'un s'occuperait des radiotélégrammes entre les navires et la côte, et l'autre des affaires télégraphiques ordinaires entre les stations.

D'après ce système, trois des stations à petite puissance qui existent actuellement, à savoir: Ikeda Head, Pachena Point et Cap Lazo seront fermées.

La puissance de la station de Estevan sur la côte ouest de l'île Vancouver sera portée à 20 K.W. afin de pouvoir communiquer avec les navires transpacifiques.

Cette augmentation de puissance permettra de transférer la station de Triangle Island à un point accessible à l'extrémité nord de l'île Vancouver, où il sera possible de communiquer avec les nombreux navires qui voyagent sur la côte à l'intérieur de la passe.

La station de Alert Bay fera partie du deuxième groupe de stations et servira de base pour la perception des taxes pour les diverses stations licenciées et d'une nature privée comme celle des moulins à pulpe, des scieries, etc., dans les environs.

A l'avenir, la station de Pointe Grey, près de Vancouver, sera exclusivement employée pour le trafic entre la terre ferme et les stations de bord, et une nouvelle station sera érigée dans les environs de Vancouver pour servir de terminus au groupe de stations qui s'occupent des affaires télégraphiques ordinaires. Cette station aura une portée suffisante pour pouvoir communiquer directement avec une station semblable sur les îles de la Reine Charlotte et en réalité avec n'importe quel endroit de la côte du Pacifique.

Tout le travail des stations du deuxième groupe sera effectué au moyen du système des ondes entretenues.

Le gouvernement a décidé d'émettre des licences aux moulins à pulpe et à papier, etc., en rapport avec l'exploitation des stations commerciales privées sur la côte du Pacifique, aux endroits qui ne sont pas reliés à des lignes télégraphiques, à condition que ces stations s'adaptent au travail de la chaîne principale des stations de l'Etat le long de la côte. Les dépenses encourues par l'exploitation de ces stations sont à la charge des licenciés et le gouvernement perçoit une taxe sur le trafic qui s'y fait. Il existe maintenant cinq de ces stations.

Stations pour la détermination des directions.—Le département a entrepris un travail considérable en rapport avec les indicateurs radiotélégraphiques de direction au moyen du système Marconi. Trois stations ont été érigées sur la côte est et fonctionnent depuis deux ans aux endroits suivants: Cape Race, Terre-Neuve; Canso, Chebucto Head, Nouvelle-Ecosse.

Les résultats obtenus de ces stations ont été des plus satisfaisants et d'un grand secours à la navigation.

Durant l'année dernière, les trois stations susdites ont donné 4,876 relèvements.

On entreprendra, durant le cours de l'année prochaine, l'érection de deux nouvelles stations pour la détermination des directions dont l'une, sur la côte est, et l'autre érigée dans les environs de Saint-Jean, N.-B., dans l'intérêt de la navigation dans la baie de Fundy. On est encore à étudier le choix d'un site pour la station de la côte ouest. Ce service ne peut faire autrement que de progresser graduellement.

Division radiotélégraphique, ministère du Service naval.—Le travail de la division radiotélégraphique en plus de l'exploitation des stations sur la côte est et la côte ouest comprend l'émission de permis et l'inspection de toutes les stations privées à bord des navires et sur terre, l'examen de tous les télégraphistes pour l'obtention de certificats de capacité en radiotélégraphie, et l'administration de la loi de radiotélégraphie, y compris l'inspection de tous les navires voyageant à travers les ports canadiens, pour qu'ils se conforment à la loi du Canada touchant l'érection obligatoire d'appareils radiotélégraphiques à bord de certaines classes de navires de transport; le département emploie des inspecteurs permanents à Ottawa, Victoria, Halifax, Montréal (en été) et St-Jean (en hiver) pour voir à ce que la loi soit bien observée:

Durant l'année dernière, 313 télégraphistes ont été examinés en vue d'obtenir des certificats de capacité en radiotélégraphie, et 510 certificats ont été émis jusqu'à date.

Il y a actuellement 281 stations radiotélégraphiques d'amateurs de licenciées dans le dominion. D'après les règlements, la puissance maximum qu'un amateur peut employer est de $\frac{1}{2}$ K.W., la longueur d'onde variant avec la distance entre la station licenciée et toute station commerciale côtière ou terrestre ou route de navigation, à savoir:

En deçà de 5 milles	50	mètres.
Entre 5 et 25 milles	100	"
Entre 25 et 75 milles	150	"
Au delà de 75 milles	200	"

Le gouvernement a à cœur d'accorder tous les privilèges possibles aux amateurs, pourvu qu'ils ne causent pas d'interférence dans le service commercial.

Durant l'hiver dernier, on a accordé le privilège spécial à tous les amateurs entre Port-Arthur, Ont., et Québec, P.Q., de se servir d'une longueur d'onde de 200 mètres

pour la transmission seulement durant la saison fermée de la navigation afin de se fixer sur l'interférence qui pourrait en résulter.

En général, l'expérience a réussi, et quoique certaines stations eurent à souffrir d'interférence, la chose était due dans la plupart des cas aux stations d'amateurs qui n'étaient pas bien syntonisées. On renouvellera ces expériences durant l'hiver prochain, et le gouvernement se basera sur les résultats obtenus, pour fixer les limites des longueurs d'onde que cette classe de stations pourra employer.

Le nombre total des stations radiotélégraphiques au Canada et à bord de navires enregistrés, est comme suit:

Stations commerciales	44
Stations indiquant les directions	3
Stations de bord de l'Etat	51
Stations de bord autorisées	145
Stations commerciales publiques autorisées	2
Stations commerciales privées autorisées	11
Ecoles licenciées pour l'entraînement en radiotélégraphie	17
Stations expérimentales licenciées	9
Stations expérimentales d'amateurs	281
Total	563

Durant la guerre, tous les permis pour stations expérimentales d'amateurs ont été annulés, mais dans le cours de cette année le département a permis la réouverture de ces stations et a émis 281 licences.

Exploitation du service des stations côtières.—Le nombre total des dépêches et des mots reçus et transmis durant l'année a été comme suit:—

	Dépêches.	Mots.
Côte de l'est	147,208	2,860,821
Grands lacs	20,157	370,021
Côte de l'ouest	173,968	2,898,148
Baie d'Hudson	nil.	nil.
	341,333	6,128,990

La somme des affaires transigées par le réseau de la côte de l'est accuse une augmentation sur l'an dernier de 77,029 dépêches comprenant 1,295,123 mots. Le réseau des Grands lacs (exploité sous contrat par la *Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited*) accuse une augmentation de 1,027 dépêches, mais comporte une diminution de 32,916 mots. Le réseau de la côte ouest (exploité par ce département) accuse une diminution de 726,952 mots.

Le réseau de la baie d'Hudson n'a pas été exploité durant l'année.

Revenu.—Le total des recettes perçues pendant l'année s'est élevé à $45,800.36, contre $44,288.77 en 1918-19. Le service de la côte de l'ouest accuse une augmentation de $1,650.61; les Grands lacs, une augmentation de $42.52, et la côte est, une diminution de $181.54.

Examen pour certificat de capacité en radiotélégraphie.—313 radiotélégraphistes furent examinés durant l'année, y compris 35 ré-examens. 130 candidats ont réussi et 183 ont échoué. Le porteur d'un certificat de capacité en radiotélégraphie a subi avec succès l'examen pour le maniement d'autres appareils, et son certificat a été modifié en conséquence.

Secours porté à des navires.—Au cours de l'exercice, le service radiotélégraphique de l'Etat a porté secours aux navires suivants qui se trouvaient en détresse.

CÔTE OUEST.

SS. *Princess Ena.*
" *Admiral Evans.*
SS. *San Juan.*
" *Shinbu Maru.*

CÔTE EST ET GRANDS LACS.

SS. *North Star.*
" *Polarson.*
" *Eagle.*
" *Hoxie.*
" *Polerland.*
C.G.S. *Aranmore.*
SS. *Carmania.*
" *Hornsee.*
" *Messina.*
" *Kamerima.*
" *Guilford.*
" *Powhattan.*
" *Langley.*
" *Orion.*
SS. *Wisconsin Bridge.*
" *Bohemian.*
" *Schleisinger.*
U.S.S. *Powhattan.*
SS. *Bohemian.*
C.G.S. *Aranmore.*
U.S.S.B. *Lake Galewood.*
" *Lake Elmdale.*
SS. *Hornsee.*
" *Pro Patria.*
" *Noordwijk.*
U.S.S.B. *Lake Ellithorpe.*
SS. *Tewksbury.*

Stations indiquant les directions.—Les stations qui servent à indiquer les directions continuent de rendre des services inappréciables aux navigateurs. On trouvera ci-après un état des relèvements donnés aux navires par les trois stations de la côte est durant l'exercice terminé le 31 mars 1920.

Station.	Relèvements simples.	Relèvements se croisant		Total.
		2 stations.	3 stations.	
Chebucto Hd	765	607	49	1,421
Canso	559	438	34	1,031
Cap Race	2,200	209	15	2,424
	3,524	1,254	98	4,876

CONSTRUCTIONS NOUVELLES, ADDITIONS ET AMÉLIORATIONS.

CÔTE OUEST.

Pointe Grey.—On a installé à cette station un appareil temporaire à ondes entretenues de 3 K.W., et on a fait de nombreux essais entre cette station et Alert Bay, Digby Island, Prince Rupert et Queen Charlotte City.

On y a monté une machine de 8 c.v. du Cap Lazo en rapport avec le fonctionnement de cet appareil.

Cap Lazo.—Les appareils et l'accumulateur ont été examinés et mis en bon état de fonctionnement. On y installa un alambic pour fournir de l'eau distillée pour l'accumulateur. On démonta une des machines à 8 c.v. pour l'employer en rapport avec l'appareil de Pointe Grey.

Estevan.—L'appareil a été examiné et mis en bon état de fonctionnement. On y installa un appareil récepteur qui augmente de beaucoup le rayon d'action de la station.

Alert Bay.—L'appareil a été examiné et mis en bon état de fonctionnement. On y a poursuivi beaucoup d'essais en rapport avec l'appareil récepteur à ondes entretenues de 3 K.W., et on a fait l'épreuve des nouveaux récepteurs.

Digby Island.—Les édifices, les trottoirs et la voie ferrée ont été réparés. On a placé une couverture au-dessus du réservoir et on a construit une armoire pour la papeterie et une garde-robe. On a fait un travail considérable à cette station en rapport avec les épreuves du nouvel appareil à arc.

CÔTE EST.

Grosse-Ile.—On a construit une nouvelle salle pour le radiotélégraphiste, et installé un mât en acier à cette station. On y a installé une série complète de nouveaux appareils du type Marconi Cabinet de ½ K.W. au coût de $6,969.68.

Chebucto-Head.—On a fait des changements dans la chambre de la fournaise et pourvu à un endroit pour le charbon, et on a construit un escalier conduisant au grenier dans la maison d'habitation du radiotélégraphiste.

Canso.—On a construit une maison d'habitation pour l'officier en charge de la station, ainsi qu'un escalier conduisant au grenier dans la maison d'habitation du radiotélégraphiste.

Cap-Race.—On a installé à cette station une machine à essence du type Fairbanks Morse à 4 C.V. reliée au générateur de 2·5 K.W., D.C., ainsi qu'un accumulateur du type Heart C.L. 7240, et un transmetteur de 2 K.W. (120 cycles).

Barrington Passage.—On a construit à cette station une antenne de direction composée de quatre cadres radiogoniométriques d'environ 500 pieds de longueur pour communiquer avec les Bermudes. On a terminé l'installation du bain, du réservoir à eau chaude et du poêle au bureau du radiotélégraphiste. Les broussailles qui se trouvaient aux alentours de la station ont été coupées, mises en tas et brûlées. On y a fait un travail considérable consistant à enlever les pierres et niveler le terrain autour de la station. On a aussi réparé le chemin qui conduit de la station radiotélégraphique au chemin principal de la côte.

PERSONNEL.

	Gouvernement.				Commercial.			
	Quartier général.	Stations côtières.	Stations fixes.	Stations de bord.	Quartier général.	Stations côtières.	Stations fixes.	Stations de bord.
Ingénieurs et officiers	4	14	6	14	14	30	10	128
Radiotélégraphistes	–	44	7	–	–	64	16	10
Autres employés	12	7	10	–	96	–	27	–
Fonctionnaires de l'exécutif et inspecteurs	4	–	6	–	10	–	–	–
	20	65	29	14	120	94	53	138
Total du personnel	......	......	......	......	......	......	....	553

(9) DIVISION DU MATÉRIEL.

Durant l'exercice financier qui vient de se terminer, les opérations de la division du matériel ont été en grande partie d'une nature toute différente de celles des autres années depuis son organisation. Le fonctionnement et l'organisation sont restés les mêmes, mais les conditions et les exigences du service en général ont changé. Quoiqu'il y eut moins d'activité d'un côté à cause de la démobilisation des divers services de guerre et, partant, une réduction du personnel naval, ces circonstances mêmes ont introduit dans le département une nouvelle phase dans le système d'approvisionnement qui est difficile et compliqué. Au lieu de fournir du matériel aux navires et autres établissements qui nécessitaient le renvoi de peu de marchandises, cette division du département s'est trouvée obligée de recevoir de grandes quantités d'effets dans un très court délai, et de surveiller et de réparer ces effets; d'en disposer avec diligence afin de ne pas retarder la démobilisation des forces. Il fallut aussi s'occupper de l'ajustement et de la réorganisation des différentes phases du travail en rapport avec le matériel dont il fallut prendre soin pour la bonne raison que les besoins extraordinaires, qui s'étaient fait sentir pendant la période de la guerre, étaient pratiquement disparus avec la fin des hostilités. Il s'est accompli un progrès sensible sous ce rapport, et on a préparé les voies pour pouvoir continuer les opérations de cette division en conformité avec les circonstances nouvelles.

Comme par le passé, on s'est d'abord occupé de satisfaire aux besoins des navires et des établissements du Service naval. En tout, 140 navires du Service naval canadien, y compris les petits bateaux, ont été l'objet d'un service continuel durant l'année, et 19 du service impérial l'objet d'un service de circonstance. De grandes quantités de matériel consistant surtout en provisions ont été envoyés aux chantiers d'approvisionnements des Bermudes et de Hong-Kong.

En outre des navires de guerre et des autres effectifs de la marine, on a également pourvu aux besoins de tous les services auxiliaires associés au ministère, ainsi qu'à d'autres départements dans plusieurs occasions. Ceux-ci comprennent le service radiotélégraphique, le service de protection des pêcheries, le service hydrographique, le service des marées et des courants, le service de sauvetage, le service de la pisciculture, le service de la surveillance des pêcheries et divers autres établissements par tout le Canada. On continua de standardiser les matériaux requis pour ces divers services, et des progrès appréciables furent réalisés.

Vu la diminution des opérations pendant l'année, on n'augmenta pas la réserve aux chantiers maritimes. On commandait des provisions au fur et à mesure qu'un service en avait besoin. Comme par le passé, les variétés de marchandises gardées en magasin par les deux chantiers ont été très nombreuses. Voici une liste descriptive générale du matériel qui passe par les arsenaux: provisions, uniformes et effets d'habillement, et matériel servant à leur confection; fournitures du service de santé, instruments de chirurgie et accessoires d'hôpitaux; bois de construction; métaux de plusieurs sortes et sous toutes les formes de fabrication; quincaillerie et outils; tissus, drapeaux et cordages; emballages et marchandises de toile; peintures, huile à lubrifier et huiles combustibles; articles de cuir, pinceaux, mobilier et articles d'ameublement; poulies; cartes, instruments de météorologie et de navigation; et autres fournitures diverses de toutes descriptions; combustible; matériel d'artillerie, munitions, torpilles et accessoires s'y rattachant. La valeur du matériel en mains durant l'année était d'à peu près $2,619,801.00 à Halifax et de $749,245.00 à Esquimalt. En plus du matériel canadien ci-haut mentionné, de grandes quantités de combustible et de matériel d'artillerie appartenant au gouvernement impérial ont été gardées aux chantiers. La valeur de ce matériel est comme suit:

Halifax—Combustible	$ 170,000
Matériel d'artillerie	1,300,000
Esquimalt—Combustible	21,400
Matériel d'artillerie	324,500

Vu l'absolue nécessité de garder en mains de très grandes quantités de magasins pendant la guerre, afin de pouvoir faire face à tous les cas d'urgence, il reste certaines marchandises en plus grandes quantités que ne l'exigent les besoins actuels. Par conséquent, dès que nous pourrons avoir des données détaillées sur ce sujet, nous nous occuperons de disposer du surplus de ces marchandises.

La valeur des transactions effectuées par les deux chantiers maritimes a été considérablement diminuée pendant les dernières années. A Halifax, par exemple, la valeur des arrivages se montait à $997,785.00 et les distributions à $755,818.00; à Esquimalt les arrivages se montaient à $286,476.00 et les distributions à $345,252.00. Ce chiffre ne représente nullement la somme ou la complexité de travail qu'il a fallu effectuer durant l'année, vu surtout le fait que les arrivages comprennent des marchandises retournées par les navires à la suite de la démobilisation. A cause de la valeur dépréciée des marchandises retournées après qu'elles ont été utilisées dans le service, les quantités des divers articles représentés par les valeurs ci-dessus, sont nécessairement beaucoup plus élevées que dans le cas d'arrivages ordinaires de la part des entrepreneurs. De plus, l'examen, la classification, les réparages et la disposition subséquente de pareils magasins exigent une attention toute particulière et un travail additionnel très considérable.

Les achats de cette division, quoique ne pouvant se comparer en valeur totale à ceux qui ont été faits pendant la guerre, ont été cependant très nombreux. Règle générale, l'achat de grandes quantités d'articles est comparativement moins difficile que l'achat de petites quantités, vu que le premier stimule beaucoup plus l'intérêt des entrepreneurs, et d'un autre côté, le dernier comporte une aussi grande somme de travail. Les achats pendant la guerre se sont élevés à $1,552,060.00 dont la plus grande partie se rapportait à des réquisitions de moindre importance. La valeur des différentes espèces d'articles achetés est comme suit: provisions, $301,533.00; habits et matériel d'habillement, $63,597.00; magasins navals, (comprenant bois de charpente, métaux de toutes sortes, tissus, accessoires électriques, instruments scientifiques et météorologiques, divers emballages, huiles, peintures, etc., etc.) $427,007.00; combustible, $522,942.00; accessoires d'hôpitaux, $4,650.00; matériel d'artillerie, munitions de torpilles, $2,287.00; papeterie et impression, $122,691.00; et divers autres achats, $107,353.00. On a suivi le même système d'achat que par les années passées. Des demandes de renseignements ont été envoyées à tous les manufacturiers, établissements de gros ou autres marchands, et de cette manière tous les marchands avaient le même privilège d'obtenir les contrats, et le département pouvait acheter aux meilleures conditions possibles. Quoique la plus grande partie des effets soit achetée directement des quartiers généraux à Ottawa, beaucoup des achats se font localement. Dans tous les cas, la même procédure se fait sous le contrôle du bureau principal à Ottawa. Des contrats ont été maintenus sur les deux côtes pour la fourniture de nouvelles provisions, en vue d'accommoder les navires de ce service, ainsi que ceux de la marine impériale. Les dépenses faites en vertu de ces contrats sont comprises dans les montants précités.

Le nombre des vaisseaux et des chaloupes à essence employés durant la dernière année de la guerre en rapport avec la guerre sous-marine, a été très considérable, et vu qu'on ne pouvait plus les employer dans ce service, il fallut s'en défaire. En tout 17 chalutiers et autres bateaux, ainsi que 11 chaloupes à essence ont été vendus, sur lesquels on a réalisé les sommes de $310,502.00 et $4,960.00 respectivement. Dans chacun de ces cas on a annoncé la vente dans la presse, et les personnes intéressées avaient toutes les occasions voulues pour soumissionner. Les plus hautes soumissions furent acceptées, excepté dans quelques cas où elles étaient trop basses, et alors le département fit de nouvelles demandes de soumission ou effectua la vente directement avec les acheteurs. En plus le gouvernement dut disposer de la même manière d'un grand nombre de chalutiers appartenant au gouvernement impérial, et en vendit 30.

Le système d'ordinaire général au moyen duquel le département fournit directement les provisions aux équipages, s'est étendu pour ainsi dire à tous les navires qui étaient sous sa juridiction. Ceci a fait disparaître le mécontentement qui existait sous l'ancien régime de ravitaillement par les commis-aux-vivres sous contrat, et on a pu, de cette manière, effectuer des épargnes considérables. On a établi un système d'inspection en rapport avec l'ordinaire général, afin de déterminer si les équipages sont approvisionnés d'une manière satisfaisante, et si les provisions sont employées d'une manière économique; les résultats obtenus de cette manière ont été au delà de ce qu'on avait prévu.

Les réserves de charbon à chaudières maintenues aux deux chantiers maritimes pour les navires du service canadien et du service impérial ont été réduites considérablement durant l'année. Aussi la valeur des arrivages et des distributions a diminué si on la compare à l'année dernière. A Halifax, les arrivages de charbon se sont élevés à 19,558 tonnes, et les distributions à 23,014; à Esquimalt, il n'y a pas eu d'arrivages et les distributions se sont élevées à 3,911 tonnes. A la fin de l'année, il y avait à Halifax 14,091 tonnes de charbon, et à Esquimalt 1,780 tonnes. Une très grande partie de ce charbon appartenait à l'amirauté, et la valeur, par conséquent, n'est pas comprise dans les achats, arrivages et distributions.

Vu les conditions qui existaient pendant la guerre et les grandes quantités de matériel qui ont été retournées par les navires après la démobilisation, ainsi que les effets de la lamentable catastrophe du 6 décembre 1917 qui ont continué de se faire sentir, et vu la grande somme de travail qui restait à faire, on a commencé un inventaire général et complet de tout le matériel au chantier maritime d'Halifax, sous la direction de quelques fonctionnaires d'Ottawa. A la fin de l'année fiscale ce travail n'était pas encore terminé. A Esquimalt, le système d'inventaires biennaux, qui consiste à faire la revue complète des assortiments en mains, a été poursuivi avec succès et a produit des résultats satisfaisants.

La vérification de tous les comptes des magasins a aussi produit de bons résultats. Non seulement les chantiers maritimes, mais tous les navires et établissements tiennent des comptes de matériel dans lesquels les recettes et les dépenses sont inscrites. La division du matériel voit à contrôler l'emploi de toutes les marchandises tant qu'elles sont utilisables. Tout officier responsable de la surveillance et de la dépense du matériel, quelle qu'en soit la nature, doit, par conséquent, en rendre compte aux quartiers généraux où la vérification en est faite.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Je dois faire, au nom du ministre, l'éloge des personnels des diverses divisions pour la manière efficace dont ils se sont acquittés de leurs fonctions durant l'exercice écoulé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre obéissant serviteur,

G. J. DESBARATS,

Sous-ministre.

CINQUANTE-TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

DE LA

DIRECTION DES PÊCHERIES

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL

POUR L'ANNÉE

1919

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1920

[N° 40—1920]

A Son Excellence le duc de Devonshire, C.J., C.P., G.C.M.G., G.C.O.V., etc., etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Que j'aie l'honneur de lui soumettre, pour sa gouverne et pour celle du Parlement du Canada, le cinquante-troisième rapport annuel de la direction des Pêcheries du ministère du Service naval.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très obéissant serviteur,

C. C. BALLANTYNE,
Ministre du Service naval.

MINISTÈRE DU SERVICE NAVAL,
OTTAWA, juin 1920.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du sous-ministre: PAGES
Controverses internationales. 7
Commission des pêcheries. 7
Traité de la chasse pélagique du phoque. 8
Sphères d'activité du département. 8
Campagne d'enseignement (homard). 9
Administration et protection des pêcheries. 10
Service de surveillance des pêcheries. 10
Division de publicité et de transport. 11
Travaux aux stations biologiques. 12
Recherches sur l'histoire naturelle. 15
Pisciculture. 15
Ostréiculture. 18
Inspection du poisson. 18
Inspection des fabriques. 19
Pêche au filet traînant. 20
Service de renseignements relatifs à la boitte. 20
Statistique de pêche. 21
Primes de pêche. 21
Innovations projetées. 23
Division scientifique projetée. 23
Enseignement technique projeté. 24
Réorganisation du service extérieur. 24
Sommaire des pêcheries de 1919. 26
Pêcheries de l'Atlantique. 27
Pêcheries fluviales et lacustres. 28
Pêcheries du Pacifique. 29

APPENDICES

1. Rapports des inspecteurs des pêcheries. 32
2. Rapport sur l'histoire naturelle. 58
3. Nomenclature des navires de pêche américains entrés dans les ports canadiens. 65
4. Dépenses et recettes des pêcheries. 71
5. Poursuites judiciaires, confiscations et ventes. 74

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A l'honorable C. C. BALLANTYNE,
Ministre du Service naval.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre le cinquante-troisième rapport annuel de la direction des Pêcheries, ministère du Service naval qui traite:

(*a*) des controverses internationales,
(*b*) des diverses sphères d'activité de la direction,
(*c*) des travaux projetés,
(*d*) de la réorganisation du service extérieur,
(*e*) des opérations de pêche de l'année 1919.

Ci-après figure la nomenclature des appendices à ce rapport:

1. Rapports des inspecteurs des pêcheries.
2. Rapport sur l'histoire naturelle.
3. Entrées dans les ports canadiens des navires de pêche américains.
4. Recettes et dépenses des pêcheries.
5. Sommaire des poursuites, des confiscations et des ventes.

CONTROVERSES INTERNATIONALES.

Bien que les océans soient, commercialement parlant, regardés comme constituant les grandes lignes de démarcation des pays, ils n'en forment pas moins, au point de vue des pêcheries, le lieu de ralliement des nations du monde. De là vient que dès les premiers âges, les pêcheries sont devenues une source si féconde de dissensions entre les peuples; il en sera, du reste, probablement toujours ainsi.

COMMISSION DES PÊCHERIES.

J'ai traité, dans mon rapport de l'année dernière, des travaux de la commission internationale des pêcheries créée en 1918, en vue d'en arriver à un règlement des difficultés en existence entre le Canada et les Etats-Unis en matière de pêcheries. A la suite de l'apparition du compte rendu de la commission, les gouvernements des deux pays ont accompli un grand pas dans la voie d'une entente mutuelle. Le 2 septembre dernier il fut signé à Washington un traité par lequel les deux pays ont adopté un moyen commun d'action pour la protection, la sauvegarde et la propagation du saumon sockeye du régime du fleuve Fraser. Au cours de l'étude de ce traité, le sénat américain découvrit que, de par la rédaction de la dernière phrase de l'article 2 du traité, une personne jugée et acquittée à l'égard d'un délit commis contre les règlements dans l'une des deux contrées, devenait susceptible en passant dans l'autre pays, d'être de nouveau traduite devant les tribunaux pour le même délit. Comme on ne saurait trop se parer contre pareille éventualité, le président des Etats-Unis décida de retirer le traité des mains du Sénat pour que cet article devienne l'objet d'une rectification. L'article rédigé en amendement a été pratiquement adopté et on s'attend à ce que le traité soit ratifié au cours de la prochaine année.

On s'est aussi adonné à des pourparlers tendant au règlement d'un certain nombre de problèmes relatifs aux privilèges, etc., concédés aux navires de pêche de l'un des

pays faisant escale dans les ports de l'autre. Ce sont là des controverses qui ont causé du refroidissement et de l'irritation entre les deux contrées dès les débuts de la fondation de la république américaine. On se souvient qu'on en a opéré le règlement provisoire par une ordonnance du secrétaire du Commerce des Etats-Unis, émanant des pouvoirs du président, le 21 février 1918, en autant qu'il s'agit des Etats-Unis, et par un décret du conseil en date du 8 mars de la même année en ce qui a trait au Canada. Les dispositions de ces arrangements demeurent toujours, en attendant le résultat des négociations qui s'accomplissent en vue d'en venir à une entente définitive.

TRAITÉ DE LA CHASSE PÉLAGIQUE DU PHOQUE.

Le traité relatif à la chasse pélagique du phoque signé le 7 juillet 1911 manifeste son efficacité à tous les points de vue. A la suite de la ratification du traité, toute chasse commerciale devint interdite sur les îles américaines et russes pour une période de cinq années de sorte que la chasse commerciale qu'on a exécutée sur une petite échelle en 1912, antérieurement à la fermeture de la saison, s'est de nouveau pratiquée sur les îles américaines jusqu'à la dernière partie de la saison 1917 et sur les îles russes jusqu'à la campagne de cette année-là. En vertu du traité le Canada a reçu des Etats-Unis une avance de $200,000 plus $10,000 par an pour les cinq années prohibées. Ces avances doivent cependant être recouvrées par la retenue d'une part suffisante des peaux, qui sans cela entreraient au Canada. Le Canada reçoit 15% des peaux recueillies sur les îles américaines et russes et 10% en provenance des îles japonaises. Le nombre total des peaux recueillies sur les diverses îles pour des fins commerciales se décompose comme suit:

Années.	Iles américaines.	Iles russes.	Iles japonaises.
1912	3,764	Néant.	139
1913	Néant.	"	547
1914	"	"	537
1915	"	"	571
1916	"	"	Néant.
1917	1,831	806	"
1918	34,890	Pas de statistiques.	550
1919	27,821	636	555

On n'a pas encore terminé le relevé de nos recettes avec les Etats-Unis, mais si l'on tient compte des prix auxquels on a disposé des peaux de phoques jusqu'à et y compris les ventes de février dernier, et à la condition qu'on pourra écouler aux mêmes taux celles que nous possédons encore, le Canada bénéficiera pour sa part des peaux recueillies jusqu'à la fin de 1919, après remise faite aux Etats-Unis pour leurs avances, d'une somme de $800,000 en provenance de ce dernier pays, à laquelle il faut ajouter un montant supérieur à $30,000 pour les peaux non vendues en provenance des îles russes et japonaises.

SPHÈRES D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT.

L'année 1919-20 a été une période d'activité, autant que d'importance pour la direction des pêcheries parce que certains projets demeurés en suspens pendant la guerre y reçurent leur réalisation, ce qui ouvre la voie à la mise en exécution de mesures tendant à l'encouragement et au développement de nos pêcheries.

Les moyens d'action dont s'est prévalu la direction durant l'année relativement à la sauvegarde, la reproduction et l'avancement de nos pêcheries aussi bien qu'au maintien d'un niveau élevé dans la qualité des produits canadiens de poisson se décomposent comme suit:

Campagne d'enseignement parmi les pêcheurs et les fabricants de conserves de homard,

Administration et protection des pêcheries,

Service de surveillance des pêcheries,
Division de publicité et de transport,
Recherches aux stations de biologie,
Recherches dans l'histoire naturelle,
Pisciculture,
Ostréiculture,
Inspection du poisson,
Inspection des fabriques et du poisson en conserves,
Opérations de pêche aux filets traînants,
Service de renseignements sur la boitte,
Statistique de pêche,
Primes de pêche.

CAMPAGNE D'ENSEIGNEMENT PARMI LES PÊCHEURS ET LES FABRICANTS DE CONSERVES DE HOMARD.

Ce travail a débuté en 1918 et a donné de si heureux résultats qu'on a décidé d'en faire la reprise cette année-ci. La campagne s'est effectuée sous la direction personnelle du Dr A. P. Knight de l'université de Queens, qui s'est livré au cours des dernières années à des recherches sur l'histoire naturelle du homard. Le Dr Knight a organisé la campagne pour la saison de 1919, mais peu après le début des travaux il devint malade et fut naturellement incapable d'y consacrer une part active.

La campagne s'est exécutée principalement au cours des saisons de pêche du homard au printemps. Le nom des personnes qui s'y sont adonnées et des régions où ils ont travaillé apparaissent ci-après:

1. M. Andrew Halkett, naturaliste du département,—Nouveau-Brunswick méridional et une portion du littoral sud de la Nouvelle-Ecosse.
2. Rév. Dr Macgillvary, de Kingston,—Nouvelle-Ecosse occidentale.
3. Professeur C. J. Connolly de l'université de Saint-François-Xavier, île du Cap Breton.
4. Professeur W. T. MacClement, de l'université Queen—Nouvelle-Ecosse septentrionale et île du Prince-Edouard oriental.
5. Professeur H. G. Perry, de l'université Acadia,—comtés de Queens et de Prince.
6. Rév. professeur Vachon, de l'université Laval,—Nouveau-Brunswick oriental et septentrional.

Les résultats de ce travail sont des plus encourageants. Les divers conférenciers n'ont pas manqué de s'adapter sans hésitation aux conditions locales. D'où il s'ensuit que les travaux n'ont été exécutés conformément à aucune méthode fixe. Les gérants de fabrique, les contremaîtres, les ouvriers de fabrique, les pêcheurs et les autres intéressés furent réunis dans les salles publiques, les écoles, etc., où on leur a donné des conférences et où on les a invités à la discussion des sujets. On a aussi adressé la parole en présence de groupes de personnes assemblées dans les fabriques, sur les quais, etc., selon les commodités et les avantages du moment; on a même fait servir les églises à ces fins, profitant de cette circonstance pour diriger les personnes présentes vers l'idée qu'il faut se faire de l'usage approprié des dons naturels du Créateur.

Les renseignements fournis aux pêcheurs et aux autres intéressés les ont conduits à l'acquisition de connaissances beaucoup plus étendues sur l'histoire naturelle du homard, en même temps qu'à la conviction, qu'il est nécessaire de sauvegarder davantage ces crustacés. Voilà pourquoi la coutume devient chaque jour plus répandue parmi les pêcheurs de relâcher tous les homards chargés d'œufs découverts dans leurs casiers. Les pêcheurs sont donc maintenant en mesure de s'engager entre eux dans des discussions sur l'histoire naturelle du homard et sur les avantages, dans leurs propres intérêts, d'accorder à ce crustacé toute la protection voulue, et cela dans une mesure inconnue auparavant; assurément ces conversations deviendront une source

féconde de bons résultats. Il semble aussi évident qu'on se rend mieux compte aujourd'hui de la nécessité d'une coopération plus parfaite entre les pêcheurs et les fabricants de conserves d'une part, et du département d'une autre part, en ce qui concerne la protection de l'industrie.

On a poursuivi cette campagne pendant l'hiver, alors que les pêcheurs peuvent disposer de plus de loisir; et c'est M. Halkett qui en a été chargé et qui s'en est acquitté par une série de conférences. Ces conférences étaient accompagnées d'images projetées sur écran par la lanterne magique, et on peut dire d'une façon générale que ces assemblées ont soulevé un vif intérêt. M. Halkett a consacré tout son temps pendant l'hiver dans la Nouvelle-Ecosse occidentale, mais c'est notre intention de lui faire reprendre ses cours sur d'autres parties du littoral pendant l'hiver prochain.

ADMINISTRATION ET PROTECTION DES PÊCHERIES.

Nous traitons plus loin sous le titre de "Réorganisation du service extérieur", des importants travaux accomplis cette année dans cette branche du service. Il n'est donc pas nécessaire d'apporter ici aucune observation sur ce sujet.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES.

Au travail accompli par les officiers de pêche sur les deux côtes, orientale et occidentale, relativement à la mise en exécution des saisons prohibées et autres règlements de pêche, aussi bien qu'à la prévention de la pêche illicite, vient s'ajouter la protection accordée par les bateaux-moteurs et les petits vapeurs qui parcourent des étendues de littoral où il serait par ailleurs difficile pour les gardes-pêche de faire respecter la loi.

Trois bateaux garde-pêche le *A*, le *B* et le *F* ont parcouru les eaux de la Nouvelle-Ecosse, à partir du comté de Lunenburg dans la direction de l'ouest, cependant que deux autres, le *C* et le *E* se sont livrés à la surveillance le long du littoral des comtés d'Halifax et de Gainsborough et des côtes du détroit de Northumberland de la province. On a opéré certaines saisies d'appareils de pêche du homard mouillés illicitement, mais dans l'ensemble les règlements furent observés.

Les eaux de l'île du Prince-Edouard furent surveillées par le *D*, le *J. L. Nelson* et le *Richmond* durant tout l'été, et par l'*Ostrea* et le *33* au cours d'une brève période de temps pendant l'automne. La vigilance active des capitaines et des équipages des garde-pêche *Ostrea* et *33* a supprimé si énergiquement une tentative réfléchie de pêcher le homard en temps prohibé que ces derniers n'ont plus rien trouvé à réprimer au cours de leur période de surveillance.

Pour la surveillance des eaux du Nouveau-Brunswick, on s'est servi de quatre bateaux dans la baie de Fundy, d'un dans le détroit de Northumberland et d'un autre à Miscou et aux îles Shippegan. Grâce aux efforts énergiques de l'officier spécial de surveillance employé à Whitehead, Grand Manan, où il était de pratique générale de dynamiter le merlan, cette coutume ne s'est plus manifestée l'année dernière. Le *Phalarope*, le *G* et le *Sea Gull* ont effectué d'excellent travail dans la destruction des casiers à homard; et il est remarquable que les violations commises contre les règlements de pêche du homard deviennent de plus en plus rares chaque année. Dans le détroit de Northumberland, le *Hudson* s'est livré à la surveillance de la pêche du saumon pour un temps dans la baie Miramichi, et plus tard a travaillé efficacement à la surveillance de la pêche du homard, et a réussi à tuer dans l'œuf toutes tentatives de pêche illicite. A Shippegan et aux îles Miscou, lieux autrefois notoires pour le braconnage du homard, on a supprimé toute pêche illicite, ce qui est attribuable en grande partie aux efforts assidus de l'*En Avant*.

Le vapeur *Loos* est employé par l'inspecteur des pêcheries pour la province de Québec à la surveillance des eaux du Golfe Saint-Laurent et à l'inspection de localités, dispersées sur une grande étendue et situées sur la rive nord et qui par ailleurs seraient presqu'inaccessibles. Aux Iles-de-la-Madeleine un bateau-moteur affrété appelé le *Waldron W.* a été employé pour surveiller les pêcheries du homard.

Le vapeur *Bradbury* a parcouru le lac Winnipeg et aidé à la récolte du frai du poisson blanc et du sandre ou doré pour les piscifactures de poisson.

Les bateaux de surveillance réguliers suivants ont été en service sur la côte du Pacifique au cours de l'année.

Arrondissement méridional (Embrassant le fleuve Fraser, le passage Howe et une portion du golfe de Georgie).—*Merry Sea, Swan, Foam, Elk* et *Semiahmo.*

Arrondissement septentrional.—Crosby, Hawk, Keyex, Merlin, Linnet, Bonilla, Gannet, Kingfisher, Babine n° 1 et *Babine n° 2.*

Arrondissement de l'île Vancouver.—Cohoe, Gull, Black Raven, Heron, Egret, Alcedo et *Fispa.*

En outre des navires de surveillance réguliers ci-haut désignés, on a employé des chaloupes affrétées pour des périodes variant de deux à six mois en l'arrondissement septentrional et deux chaloupes affrétées et une chaloupe confisquée pour contrôler les opérations des Indiens dans l'arrondissement méridional.

On a effectué plusieurs confiscations et les opérations illicites exécutées sur la rivière Skeena et Rivers-Inlet ont été en grande partie supprimées.

DIVISION DE PUBLICITÉ ET DE TRANSPORT.

En 1907, le département s'est rendu compte que si on voulait réussir à raviver dans le pays le goût du poisson parmi la population et à activer ainsi l'industrie du poisson frais, il fallait dans une large mesure améliorer les moyens de transport et en rendre les taux abordables. On a expliqué au long dans les rapports précédents ce que le département a accompli en ce sens, et il n'est par conséquent pas nécessaire de les répéter ici. Qu'il suffise d'ajouter que l'enquête a révélé hors doute que l'industrie avait atteint de telles proportions qu'elle se trouvait désormais en mesure de se subvenir à elle-même en autant qu'il était question des frais de transport. C'est pourquoi en août dernier, après avis donné aux intéressés, on a fait cesser toute aide financière parce qu'on a pensé que, pour l'avenir, on pouvait plus effectivement contribuer à répandre le trafic d'une façon générale, en dirigeant nos efforts dans une autre direction. Ceci ne veut pas dire que le département cessera dans l'avenir de donner son attention à l'établissement et l'amélioration des facilités de transport. Bien au contraire nous sommes résolus à diriger notre activité dans cette voie.

Pour mettre le département en mesure de faire avancer l'industrie, on a fondé pendant l'année dernière une nouvelle division désignée sous la dénomination de: "Division de la publicité et du transport". On n'a pas pu se procurer les services d'un fonctionnaire pour prendre charge de cette division jusqu'à une date avancée de l'année, de sorte que le service actuel n'a pas pu commencer à fonctionner avant le 15 décembre dernier. La division a déjà déployé beaucoup d'activité en s'efforçant d'induire les journaux du pays à accorder plus d'attention aux ressources illimitées que renferment nos pêcheries en consacrant de l'espace à des articles d'intéressante information sur les pêcheries et autres sujets s'y rapportant.

On va utiliser les services de cette division pour que dans les écoles du pays on attire plus souvent l'attention des enfants sur nos pêcheries, sur l'usage du poisson et à cette fin on a même déjà institué un concours parmi les élèves des écoles ménagères de tout le Canada qui sont nos futures directrices de maison. On offre des récompenses pour les recettes les plus originales et on est à organiser un concours de compositions parmi les élèves des écoles en général et cela en vue de soulever parmi

la jeunesse des écoles un plus vif intérêt sur l'industrie de la pêche. Quand l'organisation de cette division sera complète et la situation suffisamment connue, on s'attend à ce que ce service soit en mesure d'accroître considérablement l'écoulement des produits de poisson non seulement en ce pays mais par toutes les contrées importatrices de poisson du monde. Elle a déjà pris à sa charge le travail autrefois accompli par la commission canadienne du commerce et ne néglige rien pour agir de commun avec le service de renseignements du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Grâce à une entente conclue entre les rédacteurs du *Pêcheur canadien* qui est l'organe de l'association canadienne de pêcheries, et la commission canadienne du commerce, le département peut mettre à la portée des importateurs de poisson des divers pays du monde trois éditions spéciales du *Pêcheur canadien.*

Ces éditions ont été publiées en anglais, français et espagnol en colonnes parallèles, parce que l'une ou l'autre de ces langues peut être comprise dans presque tous les pays importateurs de produits de poisson. Chacune de ces éditions a été soigneusement rédigée et parlent hautement en faveur de la compétence de l'éditeur de la revue.

Leur rédaction n'a laissé rien à désirer sur les pêcheries canadiennes tant au point de vue de la composition et de l'impression qu'à celui de l'illustration. Chaque numéro renferme aussi les adresses de nos fabricants de produits de poisson et comporte l'invitation aux importateurs étrangers de se mettre en relations d'affaires avec eux.

TRAVAUX AUX STATIONS BIOLOGIQUE.

La dernière campagne de 1919 consacrée aux recherches et aux observations en biologie a été la plus féconde en bons résultats dont fassent mention nos annales, tant au point de vue de l'accroissement du personnel chargé des recherches scientifiques que de la durée des travaux qui se sont effectués toute l'année, et non plus seulement durant les mois d'été comme par le passé. Il en sera ainsi désormais: nos recherches scientifiques en biologie se poursuivront sans solution de continuité l'année durant.

Station de biologie de Saint-André.

Le personnel scientifique se composait en 1919 des vingt et un membres dont les noms apparaissent ci-après:

Professeur Knight, Kingston, Ontario.
" Bailey, Frédéricton, N.-B.
" Cox, Frédéricton, N.-B.
" Connolly, Antigonish, N.-E.
" J. W. Mavor, Union College, Schenectady, N.-Y.
" Vachon, université Laval, Montréal.
Docteur Slater Jackson, université McGill, Montréal.
Mademoiselle Shanly, université McGill, Montréal.
Docteur Louis Gross, université McGill, Montréal.
Mademoiselle Mossop, Western Université, London, Ont.
Mademoiselle Anderson, Frédéricton, N.-B.
M. Leim, université de Toronto, Toronto.
Docteur W. G. Savage, Bristol, Angleterre.
Le docteur Huntsman et le Professeur Prince et les aides permanents du personnel: MM. E. G. Rigby, A. T. Calder, M. Bartlett et Melles Harris et Rigby.

Le docteur Klugh, de Kingston et M. D. A. Mackay, maître ès-sciences, du Collegiate Institute, Ottawa, ont accomplis des recherches importantes sur le homard et autres travaux scientifiques au Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard. Plus de quarante problèmes en matière de pêcheries ont occupé l'attention du personnel. Nous donnons ci-après la nomenclature des plus importants:

(1) Recherches des divers lieux de reproduction du homard à la baie Sainte-Marie faites au moyen de la drague ordinaire, des chaluts à bouts dehors, et chaluts à crevettes, de sennes et de casiers spéciaux à des intervalles réguliers hebdomadaires. La chaloupe *Prince* s'est livrée à des recherches de juin à septembre, à la récolte du plancton et à la cueillette de matériaux hydrographiques pour en faire l'étude.

Le docteur Cox, le docteur Connolly et le docteur Huntsman y ont pris part, cependant que le docteur Mavor complétait en même temps une étude des courants marins dans la moitié sud du golfe de Fundy.

(2) Etudes des pêcheries de l'alose, de ses lieux de ponte, des endroits de rassemblement des jeunes aloses, de leur alimentation, de leurs déplacements, etc., accomplies par M. Lewis du 29 juillet au 3 septembre.

Les rivières Shubénacadie et Annapolis furent l'objet d'observations toutes particulières cependant que le docteur Huntsman secondait M. Lewis dans ses recherches.

(3) Etude par le docteur Huntsman d'une maladie qui sévissait sur le saumon près de Campbellton, Nouveau-Brunswick.

(4) Observations sur la répartition des jeunes homards dans la baie de Richmond et autres localités de l'Ile-du-Prince-Edouard par MM. Knight et A. D. Mackay travaillant de concert sous la direction du professeur Knight.

(5) Etude de la falsification des conserves de homard et autres questions d'ordre bactériologique par les demoiselles Chanley et MacFarlane tous deux expertes de grande réputation en la matière.

(6) Etude des moules comme aliment, de leur élevage, de leur croissance, etc. par Mlle Mossop.

(7) Observations par M. L. W. Bailey sur l'alimentation des poissons et sur les diatomés dans leur existence à la surface de la mer.

Les membres du personnel ont recueilli des matériaux d'une grande valeur pour l'étude des spécialistes des divers laboratoires d'universités qui s'en sont répartis la tâche de la façon suivante:

(*a*) Au professeur Willey, McGill, fut confiée l'étude d'estomacs de plie et de certains autres poissons plats.

(*b*) A M. F. Johansen, Ottawa, échurent l'histoire naturelle de la perche de mer et l'étude de sa valeur comme nouveau poisson alimentaire.

(*c*) Au professeur Clara Benson, Toronto: revint le travail d'expérimenter sur la chaire de la raie, des squales, etc., comme produits alimentaires.

(*d*) Mlle Neff, Toronto: s'est livrée à des études sur la merluche comme poisson alimentaires et sur les raisons des mauvais succès de sa mise en frigorifique.

(e) Le défunt professeur F. Mackay, Halifax: eut à étudier la détérioration des conserves de homard et des mactres.

(*f*) Le professeur Piersol, Toronto, s'est consacré à des expériences sur la chaire de la merluche comme aliment (étude histologique).

(*g*) Dr Clemens, Toronto, s'est adonné à dss observations sur le zoarcès, une nouvelle espèce alimentaire et sur le cisco du lac Erié.

En plus de ces travaux on a formé un comité de représentants du collège MacDonald, Sainte-Anne, de l'institut MacDonald, Guelph; et du service des arts ménagers et domestiques à Toronto, y compris le professeur Clara Benson, le professeur Annie Laird, Toronto, des demoiselles Watson et Hill. Déjà des rapports ont été rédigés par le Dr Benson et les demoiselles McHenry et Martin sur de nouvelles variétés de poisson pour la table et des méthodes les plus propres à les appréter pour la cuisson.

La chaloupe biologique *Prince* sous le commandement du capitaine Rigby, avec MM. A. F. Calder et D. V. Bourgeois, a exécuté son programme d'observations dans la baie de Fundy au cours des mois d'hiver et a réussi à se procurer des renseignements importants relativement au frai et aux migrations de l'éperlan, du bar, de la petite morue, etc., et à l'enregistrement des degrés de température et de salinité de l'eau.

On a fait à Saint-André les préparatifs voulus pour l'établissement d'un cours de biologie et de pisciculture pour l'entraînement des employés de piscifacture du Canada, mais l'exécution des travaux en a été retardé jusqu'en 1920.

On a aussi fait les arrangements voulus pour que le docteur Knight, le docteur Huntsman et le professeur Prince donnent des conférences au personnel réorganisé des gardes-pêche des provinces Maritimes. Le professeur Prince a donné douze conférences à cet effet en février et mars.

Station du Pacifique, Colombie-Britannique.

La station du Pacifique s'est principalement intéressée aux problèmes se rapportant au saumon, au hareng, aux diverses espèces de morue de roche et à la solution des questions sur lesquelles le département des Pêcheries a demandé qu'on fasse rapport. La chaloupe de la station l'*Orduna* a accompli sans interruption des croisières aux diverses localités de pêche d'où on a recueilli de nombreux faits relativement à l'apparition, la migration, l'alimentation et l'élevage du poisson. Le professeur J. J. R. MacLeod de l'université de Toronto, a réuni d'amples et nouveaux renseignements au cours de ses recherches et M. C. Berkeley, a terminé un rapport important sur la bactériologie et la composition chimique de l'eau de mer en relation avec les mœurs des poissons.

Le Dr Fraser, vu le manque de professeurs universitaires à l'université de la Colombie-Britannique, a passé trois mois à Vancouver et a donné des conférences d'université en zoologie à la demande du président et avec l'approbation du bureau de biologie.

Le musée et la bibliothèque ont bénéficié de nouveaux spécimens et de nouveaux ouvrages et on a fait l'acquisition de nouveaux appareils et réactifs pour les recherches scientifiques.

Publication des rapports.

Le bureau est sur le point de mettre en circulation les publications suivantes et les membres du personnel ont déjà complété la rédaction:—

(1) De feuillets de vulgarisation pour l'information des pêcheurs et du public sur les nouveaux poissons alimentaires et les causes de détérioration du poisson, les nouvelles préparations de boitte et d'appâts, etc.

(2) D'un joli bulletin intitulé: "La plie canadienne" (et sous peu de trois autres ouvrages à savoir: la lompe par le professeur Cox, la baudroie par le professeur Connolly et le zoarcès par le docteur Clemens).

(3) D'un nouveau volume de "Contributions à la biologie canadienne" 1919-20 renfermant quatorze rapports dont plusieurs d'un usage aussi important que pratique pour le public: et d'autres traités d'une haute valeur scientifique pour la sauvegarde et l'expansion des pêcheries. Nous donnons ci-après les titres des rapports qui composent la série de ces ouvrages:—

1. *Nouvelles études sur le taux de croissance du saumon du Pacifique.* Par C. McLean Fraser, Ph.D., F.R.S.C., etc., conservateur de la station de biologie du Pacifique, baie de Fortune, Colombie-Britannique.
2. *Des effets apparents des rigueurs de la température de l'hiver et du printemps* (1915-1916) *sur les organismes marins dans les environs de la baie de Fortune, Colombie-Britannique.* Par M. McLean Fraser, Ph.D., F.R.S.C., etc., conservateur de la station de biologie du Pacifique, baie de Fortune, Colombie-Britannique.
3. *Température et variations du poids spécifique des eaux de surface de la baie de Fortune, Colombie-Britannique.* Par C. MacLean Fraser, Ph.D., F.R.S.C., etc., conservateur de la station biologique du Pacifique, baie de Fortune, Colombie-Britannique.

4. *Cultures expérimentales des diatomés apparaissant près de Saint-André, N.-B.* Par Clara W. Fritz, B.A., M.Sc., principale de l'académie de East-Angus, Québec.
5. *Diatomés du plancton, sa répartition, et son rang bathymétrique dans la baie Saint-André.* Par Clara W. Fritz, B.A., M.Sc., principale de l'académie de East-Angus, Québec.
6. *Contributions à la biologie du zoarcès.* Par M. A. Clemens, Ph.D., professeur adjoint de biologie, université de Toronto, et Lucy Smith Clemens, Ph.D.
7. *Plancton de l'est du Canada*: distribution des tomoptéridés recueillis au cours de l'expédition canadienne des pêcheries 1914-1915. Par A. G. Huntsman, B.A., M.B., F.R.S.C., biologiste attaché au bureau biologique du Canada.
8. *Plancton de l'est du Canada*: distribution des tuniciers flottants (Thaliacæ) recueillis au cours de l'expédition canadienne des pêcheries 1914-1915. Par A. G. Huntsman, B.A., M.B., F.R.S.C., biologiste attaché au bureau de biologie du Canada.
9. *Recherches relatives au taux de putréfaction chez les espèces communes de poissons alimentaires capturés dans et aux environs de la baie Passamaquoddy.* Par Louis Gross, M.D., agrégé en pathologie à l'université McGill, Montréal.
10. *Sardines en conserves. Des causes du bombage ou de l'éclatement des boîtes.* Par Wilfrid Sadler, M.Sc., université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Canada.
11. *Nomenclature des poissons collectionnés en 1917 au large du littoral du Cap-Breton et des Iles-de-la-Madeleine.* Par Philippe Cox, Ph.D., B.A., etc., professeur de géologie, université du Nouveau-Brunswick.
12. *Diatomés du Canada.* Par L. W. Bailey, L.L.D., F.R.S.C., et A. H. MacKay, L.L.D., F.R.S.C.
13. *Utilisation des squales et des sélaciens.* Par le professeur J. W. Mavor, Ph.D., collège Union, Schenectady, N.-Y.
14. *Hydroïdes de l'est du Canada.* Par C. McLean Fraser, Ph.D., F.R.S.C.

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE NATURELLE.

Le naturaliste des pêcheries du département, M. André Halkett, tout en prenant part pendant l'année à la campagne de recherches relative à la conservation du homard ci-haut désigné a entrepris les observations suivantes:

Observations sur l'histoire naturelle du homard sur le littoral de la baie de Fundy, N.-B. et aux Iles-de-la-Madeleine.

Recherches sur l'histoire naturelle des pétoncles à la baie Mahone, N.-E.

Observations sur les métamorphoses du pétoncle.

Classification d'une collection de spécimens en provenance des eaux de la baie d'Hudson due à la générosité du révérend W. G. Walton, missionnaire au Fort-George, Québec.

On trouvera à l'appendice 2 de ce rapport les détails relatifs à ses recherches et à leurs résultats.

PISCICULTURE.

Les opérations relatives à la pisciculture pour l'année civile 1919 n'ont embrassé que les espèces d'eau douce et anadromes et se sont presqu'entièrement bornées aux plus importantes espèces marchandes de poissons alimentaires, telles que le saumon Atlantique, dans l'est, le poisson blanc, le cisco, la truite saumonée et le sandre ou doré dans les eaux de l'intérieur et enfin du saumon du Pacifique, dans l'ouest.

Les espèces marchandes ont pratiquement été toutes expédiées à l'état d'alevins après l'absorption de la vésicule adbominale dans les frayères naturelles et pour le plus grand nombre aux lieux où les œufs avaient été récoltés; toutefois on en a élevé un certain nombre au stade du développement physique d'alevins avancés et de digitales. Les œufs des espèces telles que la truite mouchetée dans l'est et la truite coupe-gorge et arc-en-ciel dans l'ouest n'ont subi l'incubation qu'en faibles quantités; après avoir déposé dans les eaux productrices de ces œufs le nombre voulu d'alevins en provenance de ces derniers, on a pratiquement distribué le reste dans les eaux appartenant au domaine public. On en a déposé un certain pourcentage dans les eaux affermées sur versement du prix coûtant et du défraiement des frais de transport.

La piscifacture de saumon sockeye érigée sur le lac Stuart, à la source du fleuve Fraser et qu'on avait close en 1916 a été remise en activité. On l'a remplie à sa pleine capacité avec des œufs recueillis dans l'arrondissement du lac Babine sur la Skeena, sans que les frayères de l'arrondissement aient semblé en éprouver aucun mauvais effet, car elles ont été quand même ensemencées abondamment d'œufs; et on a même observé à la fin de la campagne un nombre plus considérable de saumons dans les criques qu'on y en avait vu au début où la récolte des œufs s'est opérée.

On a entrepris la construction d'une piscifacture plus vaste et plus moderne sur les bords de la crique Granite, lac Lakelse. Cet établissement va prendre la place de l'ancien rendu inexploitable par l'inondation survenue dans l'automne de 1917.

La distribution totale de toutes les espèces s'est chiffrée en augmentation de 1918 par plus de $45,500,000.

La récolte totale d'œufs dans l'est et dans l'intérieur n'a pas été aussi considérable que d'habitude; mais celle des diverses espèces du Pacifique a considérablement excédé la cueillette des dernières années, et de plus les frayères des rivières de la Colombie-Britannique à l'exception du fleuve Fraser supérieur, ont été abondamment ensemencées.

Il y a eu 35 piscifactures principales, 11 piscifactures auxiliaires et 6 viviers ou étangs à saumon livrés à l'exploitation. En provenance de ces établissements et des divers lieux d'alevinage on a effectué pendant la campagne des opérations de 1919 une expédition totale se décomposant par province de la façon suivante:

RÉPARTITION DES ŒUFS ET ALEVINS PAR PROVINCE EN 1919.

Nouvelle-Ecosse:		
Saumon atlantique	7,210,500	
Truite arc-en-ciel	83,000	
Truite mouchetée	330,000	
		7,623,500
Nouveau-Brunswick:		
Saumon atlantique	9,482,305	
Truite mouchetée	348,600	
		9,830,905
Ile du Prince-Edouard:		
Saumon atlantique	859,379	
Truite mouchetée	125,635	
		985,014
Québec:		
Saumon atlantique	6,487,251	
Truite mouchetée	253,935	
		6,741,186
Ontario:		
Saumon de printemps	374,500	
Poisson blanc	276,710,000	
Truite saumonée	31,746,850	
Hareng	46,340,000	
Sandre ou doré	177,150,000	
		532,321,350
Manitoba:		
Poisson blanc	297,975,000	
		297,975,000
Saskatchewan:		
Poisson blanc	59,039,000	
		59,039,000

Alberta:		
Saumon atlantique	154,574	
Truite arc-en-ciel	166,575	
Truite coupe-gorge	118,936	
Truite saumonée	190,701	
		630,786
Colombie-Britannique:		
Saumon atlantique	320,000	
Truite arc-en-ciel	9,175	
Truite coupe-gorge	126,530	
Saumon tête d'acier	63,798	
Truite Kamloops	1,198,300	
Saumon sockeye	54,443,875	
Saumon de printemps	2,722,960	
Saumon coho	3,952,819	
Saumon rose	40,000	
Saumon chum	383,000	
Truite mouchetée	17,052	
Poisson blanc	6,600,000	
		69,877,509
Répartition totale		985,024,250

On publie séparément, sous forme de brochure, un rapport détaillé des opérations de pisciculture entreprises par le département.

Les bons résultats du service de la pisciculture deviennent de plus en plus manifestes de toutes parts à l'exception, dans une certaine mesure, peut-être, de l'élevage du saumon sockeye dans la Colombie-Britannique.

Mais même dans cette branche de l'industrie, il y a la preuve manifeste de maints heureux résultats. Depuis le dépeuplement du fleuve Fraser, amené par certaines divergences internationales d'opinion et par la construction des chemins de fer, la rivière Skeena est devenue le cours d'eau producteur par excellence des espèces de saumon. Deux piscifactures se livrant à la production du sockeye ont été en exploitation depuis nombre d'années. Une de ces piscifactures en opération sur les bords d'un cours d'eau qui se déverse dans le lac Babine a été érigée à l'endroit actuel, en raison des facilités qu'offrait ce cours d'eau pour l'exploitation d'une piscifacture, mais le cours d'eau lui-même n'est pas fréquenté dans une large mesure par le saumon. Grâce à l'empoissonnement qu'on a pratiqué dans cette étendue d'eau depuis quelques années, les saumons s'y assemblent maintenant en grand nombre pour frayer et c'est sur cette abondance que s'appuie le département pour pourvoir à l'approvisionnement de la piscifacture. De plus, bien que depuis nombre d'années, la mise en conserve du sockeye de la rivière Skeena ait considérablement fléchi, il y a cependant eu arrêt en 1917, et dans les deux dernières années, l'industrie s'est rapidement relevée. La saison dernière la mise en conserves du sockeye s'est élevée à 184,945 caisses, soit environ 2,000 caisses seulement, en diminution des opérations industrielles les plus considérables qui se soient effectuées sur cette rivière.

Dans les pêcheries de l'intérieur les résultats se sont révélés manifestement bons. Le lac Winnipeg, dont les pêcheries avaient si considérablement fléchi, est revenu à un chiffre de production égal à celui de jadis; le rendement des prises par filet étant aussi élevé que jamais.

Dans les Grands lacs, jusqu'à récemment, l'alevinage s'est surtout pratiqué aux lacs Ontario et Erié. Il y a vingt-cinq années le lac Erié, qui est le lieu par excellence de la production du poisson blanc dans la région des Grands lacs, était devenu presque entièrement dépeuplé de cette espèce. A cette époque-là les prises canadiennes ne rendaient plus que 1,480 quintaux; toutefois grâce aux efforts communs entrepris par le Canada et les Etats-Unis relativement à l'élevage du poisson blanc, on a depuis non seulement constater un accroissement rapide de prises d'années en années jusqu'à leur degré de rendement actuel, mais même depuis 1903 on n'a pas vu la nécessité d'y imposer une saison prohibée. En 1915 les prises canadiennes se sont élevées à 18,322

quintaux de poisson blanc. Les fluctuations qu'on a observées depuis sont attribuables aux conditions climatériques et non pas à la rareté du poisson.

Il y a vingt ans le lac Ontario aussi était regardé comme dépeuplé de poisson blanc, les prises canadiennes cette année-là n'étant plus que de 1,291 quintaux. Mais maintenant il ne le cède en rien au lac Erié car la pêche du poisson blanc y a rendu l'année dernière 13,365 quintaux.

Le saumon atlantique s'accroît en nombre dans les cours d'eau dont on est à faire l'empoissonnement. Les rivières les plus importantes se maintiennent de ce fait à un état élevé de production et les saumons reviennent, comme résultat de l'alevinage pratiqué, aux divers cours d'eau d'où ils étaient pratiquement disparus depuis nombre d'années. Récemment, un de nos pêcheurs amateurs les plus entreprenants écrivait au département qu'il avait passé les 12 et 13 septembre sur la Petitcodiac alors à son niveau le plus élevé, et que cette rivière lui avait semblé pulluler de salmonidés. Il ajoutait que si le cours d'eau pouvait être efficacement protégé, il posséderait bientôt autant de poisson qu'aux premiers jours de la colonisation, à condition évidemment que l'empoissonnement y soit poursuivi dans les années à venir.

OSTRÉICULTURE.

Le fonctionnaire chargé de ce service a inspecté les divers gisement d'huîtres du golfe Saint-Laurent, a curé ceux qui en avaient besoin et y a immergé de jeunes huîtres.

On a cueilli, pour les immerger dans le port Brûlé, N.-E., 230 barils de petites huîtres en provenance des nombreux bancs de Richibouctou. Plus tard au cours de la campagne, leur croissance, fut-il annoncé, avançait normalement.

Les huîtres déposées sur les Narrows, en aval de Richibouctou durant l'année précédente, étaient en pleine vitalité et de croissance avancée.

Bien qu'on ait recueilli des huîtres jeunes et saines dans certaines parties de la baie Richmond, où l'épidémie dévastatrice d'il y a quelques années avait pratiquement exterminé la colonie toute entière, il n'en convient pas moins d'affirmer que les conditions généralement existantes dans la baie ne se sont guère améliorées, et cela à tel point que notre fonctionnaire se déclare incapable de découvrir aucun procédé de nature à accélérer la marche du progrès, si progrès il y a toutefois.

Les gisements de Shédiac et de Cocagne ont été inspectés et trouvés recouverts d'algues et de plantes marines: ils ont été curés et ratissés. Il faudrait cependant réensemencer les gisements de Shédiac.

INSPECTION DU POISSON.

L'inspection du poisson mariné et des barils ou des caques s'est effectuée pendant la campagne de 1919 par: un inspecteur dans la Nouvelle-Ecosse, deux dans le Nouveau-Brunswick et par un autre durant la saison d'hiver dans la Colombie-Britannique.

La fin soudaine des hostilités en 1918 a tellement bouleversé les marchés de poisson mariné qu'une grande quantité de la mise en conserve du hareng de cette année-là n'a pu s'écouler qu'en 1919. Même alors, une portion de cette mise en conserves s'est vendue à des prix bien inférieurs à ceux anticipés lors de sa préparation, cependant que la portion restante n'a pu être écoulée de toute l'année. La conséquence de ces conditions désavantageuses et le prix élevé des barils et du sel ont été cause du fléchissement observé dans la capture et la préparation du hareng durant la saison de 1919, de sorte que le nombre des barils de poisson mariné soumis à l'inspection a été plus faible que l'année précédente.

Le tableau suivant donne le nombre de fabricants qui ont soumis leurs produits à l'inspection et le nombre de barils inspectés chaque année depuis que l'inspection a été pour la première fois instaurée.

Années.	Fabricants de conserves.	Nombre de barils inspectés.
1915	16	1,320
1916	73	7,213
1917	80	8,977
1918	110	20,664
1919	82	8,730

Les inspecteurs ont au cours de la saison donné des conseils pour la fabrication des barils. Ils ont dû à l'occasion confectionner des modèles, réparer les barils endommagés et même répondre eux-mêmes aux personnes à la recherche de leurs enseignements.

Il faut noter que la division de l'inspection ne borne pas son activité à la fabrication des barils ou à la mise en barils ou en caques du poisson. C'est ainsi, par exemple, que grâce à ses moyens d'actions, deux fumeries se sont, sous sa direction, érigées sur la côte de Gaspé, en vue d'entreprendre le fumage du poisson le printemps dernier.

La loi en vertu de laquelle s'exécute l'inspection, loi adoptée en 1914, a pour but d'encourager la mise en pratique de procédés améliorés pour la fabrication de produits du poisson et l'emploi de barils ou de caques appropriés. Cette loi n'impose cependant à personne la nécessité de faire usage des nouvelles méthodes. Elle stipule simplement que les fabricants, se servant des moyens de paquage ou d'encaquement appropriés et modernes, peuvent faire inspecter le tout, et que, si l'ensemble répond aux exigences de la loi, leurs barils ou leurs caques seront estampillés de la marque du gouvernement déposée là comme garantie de l'excellence de leurs produits. S'il est vrai qu'en raison de cette loi, des renseignements directement fournis par l'inspecteur général et les inspecteurs d'arrondissements aussi bien que des efforts inlassables accomplis en vue d'induire les fabricants à adopter des procédés plus modernes, on ait pu observer quelque progrès, il n'en est pas moins nécessaire d'affirmer que cet avancement ne s'opère qu'avec lenteur. En effet, les intéressés sont unanimes à déclarer que pour élever nos produits de poisson au niveau qu'ils devraient tenir quant à la qualité, il serait nécessaire de contraindre les fabricants à faire usage des moyens de paquage et d'encaquement appropriés, et à préparer leur poisson d'après les procédés modernes. A cette fin on a introduit dans la Chambre des communes un projet de loi portant modification à la loi de l'inspection du poisson et dont la première lecture eut lieu le 28 mars 1919. Ce projet fut alors envoyé au comité permanent de la Marine et des Pêcheries, pour qu'il en fasse l'étude, mais malheureusement le comité a toujours été si occupé qu'il lui a été impossible de porter attention au projet. On se propose en conséquence d'en reprendre l'étude à la prochaine session du Parlement, et on espère que la loi en question sera adoptée.

Il est bon cependant d'insister ici sur le fait que ceux qui se livrent à l'industrie de la pêche ne doivent pas compter trop sur la législation pour la popularisation des meilleures méthodes de fabrication et d'emballage. Les personnages importants de l'industrie se rendent compte que le Canada ne peut pas aspirer à gagner la place qui devrait lui échoir sur les marchés de poisson de l'univers, à moins que les producteurs veuillent bien se donner la peine de fournir des articles de haute qualité. On espère que ces capitaines d'industrie feront tout en leur pouvoir pour fabriquer eux-mêmes des produits de première classe et se mettront activement à l'étude des divers moyens de préparation susceptibles de satisfaire aux exigences des diverses contrées importatrices et de préparer leur poisson en conséquence, et qu'ils s'efforceront aussi d'induire les plus petits producteurs de toutes les parties du littoral à agir de même.

INSPECTION DES FABRIQUES.

Au cours de la saison de mise en conserves de 1919, les inspecteurs et les gardes-pêche qui composent le personnel extérieur ont systématiquement inspecté toutes les fabriques de poisson, de mollusques et de crustacés.

Cette inspection s'exécute sous l'empire de la "Loi des viandes et des produits alimentaires en conserves". On s'attache surtout à veiller à ce que les bâtiments et les ustensiles répondent aux exigences des règlements, que le poisson en cours de mise en conserves soit sain et propre à l'alimentation des hommes, que les barils contiennent le poids exact de chair de poisson prescrit, et qu'enfin les boîtes soient étiquetées et estampillées d'après la loi.

Sur la côte orientale il y a eu en exploitation 544 établissements de mise en conserves de homard, 2 fabriques de sardines, 1 saumonnerie, 4 fabriques de mise en conserves de mactres et 15 fabriques pour la mise en conserves d'autres poissons, tels que le maquereau, la morue et l'aiglefin.

Sur la côte occidentale on a fabriqué des produits de saumon dans 77 établissement, préparé du hareng, du pilchard dans 7, des mactres dans 1, cependant que dans les provinces des prairies une fabrique fut aussi affectée à la mise en conserves du poisson des lacs.

Au cours de l'année on a effectué et fait rapport de 1,882 inspections, et bien qu'on n'ait nulle part découvert de très sérieuses contraventions à la loi, on n'en a pas moins observé un certain nombre de légères infractions au sujet de l'aménagement des bâtiment et du matériel de fabrication, défauts auxquels on n'a du reste pas manqué de remédier.

PÊCHE AU FILET TRAÎNANT.

Comme l'année précédente le vapeur *Thirty-Three,* pourvu de filets à hareng et à maquereau, fut envoyé en mer pendant l'été de 1919.

Les opérations débutèrent à la fin de mai, et se poursuivirent jusqu'à la mi-septembre, interrompues quelquefois par le mauvais état de la température et la nécessité de réparer les appareils de pêche.

Du 27 mai au 10 juin, on a pratiqué la pêche du maquereau dans les eaux s'étendant du cap Sable au cap Canso. Les opérations qui en sont résulté ont rendu 17,530 livres de maquereau.

Du 13 juin au 25 juin, on a poursuivi la pêche du maquereau dans les eaux renfermées entre le comté d'Inverness et l'île du Prince-Edouard, période durant laquelle on a déchargé 25,795 livres de marquereau.

Du 6 au 9 juillet on a pratiqué la pêche du hareng au large d'Halifax et on en a capturé 12 barils.

Du 16 au 20 juillet la pêche du hareng s'est poursuivie au large de Port Hood, comté d'Inverness, mais on n'a réussi à se procurer qu'un seul baril de hareng et 319 livres de maquereau.

Du 28 juillet au 2 août on a opéré au large de Sydney-nord, mais sans parvenir à prendre de poisson.

Du 8 août au 15 septembre on a poursuivi la pêche du hareng dans la baie des Chaleurs où l'on s'est procuré 184 barils de hareng et 1,500 livres de maquereau.

On a disposé de tout le poisson dans le port le plus voisin des lieux de pêche exploités, et où il se trouvait des négociants prêts à manutentionner les prises.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA BOITTE.

Le service de la boitte a été institué dans le but de diriger les capitaines de navires de pêche vers les lieux où il leur est possible de s'en procurer le printemps, l'été et l'automne.

Les fonctionnaires du département recueillent des renseignements certains sur les quantités de boitte débarquées le long de certaines étendues de littoral au jour le jour. Ces employés envoient ces renseignements par télégraphe à certains ports où ils sont affichés. Ces informations sont aussi publiées gratuitement dans les journaux quotidiens d'Halifax.

Pendant les mois de printemps on a expédié des îles de la Madeleine, de Souris, I.P.-E., de Queensport et de Sydney-nord, N.-E., à Canso, Halifax et Lunenburg, N.-E., des télégrammes donnant des renseignements sur l'état de la glace.

Durant juillet et août on a expédié de Canso, Havre-au-Vin et Musquodoboit des dépêches télégraphiques embrassant le littoral des comtés d'Halifax et de Guysboro, à destination de Sydney-nord, de Canso, d'Halifax, de Lunenburg et de Shelburne ainsi que du passage de Barrington. Ces messages devaient ensuite se transmettre par téléphone au port Clark et au port Latour; de même de Shag Harbour, Yarmouth et Digby, il s'est envoyé des dépêches à Halifax, Shelburne, Lockeport et au passage Barington, N.-E.

De septembre au milieu de novembre on a télégraphié de Campobello, N.-B., des renseignements indicateurs des lieux d'approvisionnement de la boitte dans les comtés de Charlotte et de Saint-Jean, N.-B., à Digby, Yarmouth, Pubnico et au passage Barrington, Nouvelle-Ecosse.

STATISTIQUE DE PÊCHE.

En vertu de l'entente conclue entre ce département et le bureau canadien de la statistique, cette dernière institution s'occupe maintenant de la compilation et de la publication de la statistique annuelle relative aux pêcheries comme partie III de son recensement industriel. Les données proviennent, soit des établissements manufacturiers et sont enregistrées sur des formules particulières rédigées de façon à répondre à la collection des statistiques que le bureau se propose de recueillir, soit des employés de ce département qui à leur tour se les procurent des pêcheurs et des négociants non classés comme fabricants, mais qui opèrent eux-mêmes l'écoulement de leurs produits. Les données obtenues des manufacturiers et de nos employés sont compilées et vérifiées à ce département et par après transmises au bureau de la statistique pour être mises en circulation.

Un résumé général extrait de tous les renseignements obtenus de temps à autre par le département apparaît dans ce rapport.

Les gardes-pêche des arrondissements maritimes continuent comme par le passé, de faire tenir au département des relevés de statistiques annuelles relativement aux quantités et à la valeur du poisson de mer débarqué. Ces rapports sont vérifiés et compilés de façon à indiquer les débarquements de poisson pour chaque comté et province et pour tout le Canada. Ces renseignements une fois compilés sont portés mensuellement sous forme de sommaires à la portée du public par le canal de la presse.

PRIMES DE PÊCHE.

Sous l'empire de la "Loi relative à l'encouragement et au développement des pêches maritimes et à la construction des navires de pêche", le département affecte annuellement une somme de $160,000 qu'il répartit entre les pêcheurs des provinces maritimes de l'est. Cette prime est versée en vertu des règlements promulgués de temps à autre par le Gouverneur en conseil.

Pour l'année 1919, le payement s'est effectué sur les bases suivantes:—

Aux armateurs de navires ayant droit à la prime, $1 par tonneau de registre; la gratification dont doit bénéficier le propriétaire d'un navire ne doit pas excéder $80.

Aux pêcheurs sur navires ayant droit à la prime $6.40 chacun.

Aux propriétaires de barques ne mesurant pas moins de 13 pieds de quille, $1 par barque.

Aux pêcheurs en barque ayant droit à la prime, $4.10 chacun.

Il y a eu 13,068 réclamations de primes reçues, et 13,061 de payés.

L'année précédente 14,452 réclamations nous étant parvenues, on a fait droit à 14,440 d'entre elles.

Le montant total versé s'est chiffré par $155,136.70, somme qui se décompose comme suit:—

A 749 navires et leurs équipages, $52,990.05.

A 12,319 barques et leurs équipages, $102,146.65.

Le tableau suivant donne la répartition de la prime par comté pour l'année 1919:—

Provinces et comtés.	Nombre de navires.	Tonnage.	Tonnage moyen.	Nombre d'hommes.	Montants versés.	Nombre de barques.	Nombre d'hommes.	Montants versés.	Montants totaux des primes versées aux navires et aux barques.
					$ c.			$ c.	$ c.
NOUVELLE-ECOSSE—									
Annapolis	1	13	13	3	32 20	154	256	1,202 30	1,234 50
Antigonish	......	......	......	......	......	139	193	1,930 30	930 30
Cap Breton	26	402	15	116	1,142 15	467	871	4,035 70	5,177 85
Cumberland	......	......	......	......	......	3	5	23 50	23 50
Digby	6	164	27	50	483 10	354	601	2,818 10	3,301 20
Guysboro	58	923	16	295	2,808 15	792	1,283	6,047 90	8,856 05
Halifax	66	1,032	16	306	2,987 10	1,292	1,734	8,400 50	11,387 60
Inverness	28	436	16	127	1,248 80	384	778	3,575 90	4,824 70
Kings	1	11	11	3	30 20	53	76	364 60	394 80
Lunenburg	145	8,815	61	2,316	23,626 65	536	639	3,155 90	26,782 55
Pictou	1	15	15	2	27 80	46	61	296 10	323 90
Queens	12	146	12	31	344 40	152	258	1,209 80	1,554 20
Richmond	41	737	18	208	2,065 50	470	810	3,791 00	5,856 50
Shelburne	32	669	21	220	2,073 55	551	1,078	4,970 80	7,044 35
Victoria	12	162	14	52	494 05	337	516	2,452 60	2,946 65
Yarmouth	29	1,209	42	388	3,689 20	119	262	1,193 20	4,882 40
Totaux	458	14,734	32	4,117	41,052 85	5,849	9,421	44,468 20	85,521 05
NOUVEAU-BRUNSWICK—									
Charlotte	9	117	13	25	273 00	382	636	2,985 75	3,258 75
Gloucester	243	3,517	14	1,056	10,268 75	162	381	1,724 10	11,992 85
Kent	7	72	10	17	180 80	44	72	339 20	520 00
Northumberland	2	34	17	8	85 20	2	4	18 40	103 60
Restigouche	......	......	......	......	......	5	11	50 10	50 10
Saint-Jean	1	14	14	3	33 20	16	27	126 70	159 90
Totaux	262	3,754	14	1,109	10,840 95	611	1,131	5,244 25	16,085 20
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD—									
Kings	8	138	17	26	304 40	395	556	2,674 00	2,978 40
Prince	7	99	14	28	278 20	406	938	4,242 70	4,520 90
Queens	2	24	12	4	49 60	116	253	1,153 30	1,202 90
Totaux	17	261	15	58	632 20	917	1,747	8,070 00	8,702 20
QUÉBEC—									
Bonaventure	2	26	13	8	77 20	876	1,569	7,306 20	7,383 40
Gaspé	7	76	11	25	245 85	2,977	6,098	27,966 40	28,212 25
Rimouski	......	......	......	......	......	83	121	578 80	578 80
Saguenay	3	45	15	15	141 00	1,006	1,831	8,512 80	8,653 80
Totaux	12	147	12	58	464 05	4,942	9,619	44,364 20	44,828 25
Totaux généraux	749	18,896	25	5,342	52,990 05	12,319	21,918	102,146 65	155,136 70

INNOVATIONS PROJETÉES.

DIVISION SCIENTIFIQUE PROJETÉE.

En ce moment le bureau canadien de biologie est la seule institution exécutant des recherches scientifiques dans les pêcheries. Bien que ce corps, particulièrement dans les dernières années, ait accompli d'excellent travail, il n'en est pas moins vrai que c'est une organisation volontaire et qu'on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle se livre à la grande somme de recherches scientifiques en matière de pêcheries qu'on devrait entreprendre sans délai. Il est de toute première importance qu'on établisse une enquête complète en vue de recueillir des faits certains quant aux migrations des poissons, aux effets des diverses méthodes de capture du poisson, aux frayères, aux lieux de rassemblement des jeunes poissons, à l'abondance des organismes qui fournissent la nourriture aux poissons et enfin en vue d'éclaicir un grand nombre d'autres problèmes.

Il conviendrait aussi d'instituer une étude suivie des méthodes de conservation du poisson. Bien que la conservation du poisson par le sel ait été en pratique depuis des centaines d'années, il est assez étrange de constater qu'on n'a encore réussi à ne réaliser que peu de progrès dans les procédés à suivre. Chaque année des quantités considérables de poissons sont, soit gaspillées en cours de préparation, soit écoulées comme produits inférieurs à cause du manque de connaissances des causes et de leurs effets, de la part de ceux qui se livrent à la fabrication du poisson.

Lorsqu'on considère qu'au moins 25 pour 100 du poids du poisson est formé d'éléments impropres à l'alimentation, mais que ces rebuts peuvent, grâce à des moyens appropriés, être convertis en huile de haute qualité et en produits alimentaires pour les animaux, qui a leur tour servent à la nourriture des hommes, aussi bien qu'en engrais pour la fertilisation du sol, et comme conséquence l'accroissement des récoltes d'où les animaux domestiques retirent leur nourriture, c'est avec regret que nous constatons qu'on n'a pas pu jusqu'à présent instituer aucun moyen pratique pour l'utilisation des issues de poisson et leur conversion en produits industriels sur notre littoral où on ne produit encore que des quantités comparativement faibles d'engrais de poisson. Il est également important d'accomplir des recherches sérieuses, en vue de découvrir le ou les moyens les plus pratiques pour en arriver à réduire à bon marché le volume de la matière brute aux endroits de sa provenance pour ensuite expédier l'article ainsi modifié à une usine centrale où il subirait les dernières manipulations voulues, ou enfin de concevoir tout autre procédé de conversion d'expédition et de fabrication.

Comme les eaux de notre littoral oriental exploitées par nos pêcheurs sont en même temps fréquentées par ceux de Terre-Neuve et des Etats-Unis, et celles du littoral occidental par nos pêcheurs et ceux des Etats-Unis, ces recherches offrent autant d'intérêt à ces contrées qu'au Canada lui-même. Il est manifeste pour tous que ces recherches pourraient être exécutées avec plus d'économie et d'efficacité, et aussi avec plus de rapidité si les trois pays parvenaient à s'entendre dans la réalisation des moyens communs d'action; c'est à cette fin qu'on a pris les mesures voulues vers la création d'un conseil formé des représentants de ces trois pays pour l'exécution de ce travail. On espère que ce travail pourra s'accomplir pendant l'année 1920-21.

Pour entreprendre cette tâche on a décidé d'adjoindre à la direction des pêcheries, une division scientifique. On espère qu'une fois cette division à l'œuvre, les négociants et les industriels se tiendront en relations étroites avec cet organe administratif, et ne négligeront aucune occasion de s'en remettre au département du soin de procéder à des recherches sérieuses pour tous les problèmes qui pourraient surgir au cours de leurs opérations.

On s'attend aussi à ce qu'ils se montrent empressés à nous venir en aide dans nos recherches en recueillant toutes les données possibles et en les compilant.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PROPOSÉ.

Antérieurement à la guerre, la direction des pêcheries avait déjà projeté de vulgariser l'enseignement technique parmi les pêcheurs non seulement en ce qui concerne la manutention du poisson, mais aussi la navigation, le fonctionnement des moteurs à essence, leur mise au point, leur réparation et les dernieres méthodes de pêche, etc. On découvrit alors qu'il devenait nécessaire de suspendre l'étude du problème tout entier, jusqu'à l'apparition du rapport de la commission chargée d'enquêter à ce sujet, mais la guerre survenue a nécessairement ajourné notre projet.

On s'attend à ce qu'à la suite des règlements adoptés l'année dernière, en vue d'encourager l'enseignement technique, on trouvera, au moins pour les provinces directement intéressées, les moyens d'obtenir du gouvernement fédéral l'aide financière nécessaire pour l'exécution de ce genre de travail.

On a cependant consacré autant d'efforts que possible à la diffusion, parmi les pêcheurs et les producteurs, de cet enseignement qui les touche directement, et au cours de la saison à venir on se propose de le répandre sur une vaste étendue au moyen de cours et de conférences données sur les lieux mêmes pour ce qui a trait à l'emballage, l'encaquement, le paquage et la préparation du poisson et encore à la manutention du produit frais.

RÉORGANISATION DU SERVICE EXTÉRIEUR.

Le service extérieur, à l'exception de celui de la Colombie-Britannique où la réorganisation s'est effectuée antérieurement à la guerre, s'était maintenu et agrandi jusqu'ici en conformité des règles établies pour sa formation après la Confédération, et qui pourvoyaient à l'engagement d'un grand nombre de gardes-pêche locaux rémunérés à un salaire insuffisant pour les rendre en mesure de consacrer tout leur temps et leur attention aux devoirs de leurs charges, de sorte que d'une façon générale, ils étaient d'abord fermiers, forgerons, etc., pour exercer en fin de compte l'emploi de garde-pêche. De plus, le salaire étant peu élevé, ces employés se servaient de leurs propres attelages pour l'usage desquels on leur garantissait dix sous par mille pour leurs déplacements. Il s'en est suivi une source considérable de déplacements inutiles, ce qui a rendu le service anormalement coûteux dans l'ensemble tout en étant loin d'être satisfaisant. Il convient d'ajouter cependant que sous l'organisation précédente il y a eu des employés d'une compétence reconnue et dont l'efficacité des services nous est apparue évidente. Le département ne s'est pas vu sans chagrin dans l'obligation de se séparer de ces personnes pour permettre à la réorganistion du service de s'effectuer.

En conséquence de cette réorganisation, le Canada, à l'exception de l'Ontario et des eaux intérieures de Québec, où les pêcheries sont administrées par les provinces, se trouve maintenant réparti en trois grandes divisions, dans les limites desquelles les pêcheries offrent des caractères identiques.

Ces divisions sont les suivantes:

Division de l'est: embrassant les provinces de l'Atlantique.

Division des prairies, embrassant: les trois provinces des prairies, et les territoires s'étendant au nord de celles-ci.

Division de l'ouest, embrassant: la Colombie-Britannique.

Chacune de ces divisions est placée sous la juridiction immédiate d'un inspecteur en chef, revêtu de pouvoirs suffisamment étendus pour diriger le service des pêcheries de sa division de la façon la plus efficace possible, soit en envoyant des bateaux garde-pêche d'un arrondissement dans un autre, selon les besoins du moment, soit en faisant servir les gardes-pêche de certains arrondissements dans d'autres étendues de pêche à certaines époques de l'année.

Chaque province est, comme jusqu'à présent, placée sous la juridiction d'inspecteurs d'arrondissements et ces arrondissements sont à leur tour subdivisés en sous-

arrondissements relevant de la surveillance des gardes-pêche et ont une superficie susceptible de permettre à un homme de consacrer tout son temps et toute son attention aux devoirs de sa charge. Les gardes-pêche placés à la tête de ces sous-arrondissements ont été choisis par la Commission du Service civil qui a exigé d'eux qu'ils possèdent l'expérience et les connaissances voulues pour les mettre à même de faire face aux responsabilités attachées à leurs fonctions. Ils sont tenus de donner tout leur temps et de faire converger toute leur énergie vers l'accomplissement de leurs devoirs et doivent aussi pourvoir eux-mêmes à leurs propres frais, aux chevaux, aux véhicules et là où le besoin s'en fait sentir, aux bateaux-moteurs et aux canots pour l'usage desquels on leur accorde une allocation raisonnable en plus de leur salaire. mais ils ne sont pas autorisés à ajouter des frais de déplacements à leurs dépenses d'hôtels.

Dans la division de l'est on a abaissé de 92 à 56 le nombre des positions de gardes-pêche.

Les devoirs de ces nouveaux employés ne se bornent pas à la prévention des infractions à la loi. A la suite de leur nomination on les a réunis par groupes et on leur a donné un cours préliminaire d'enseignement sur l'histoire naturelle des diverses espèces de poissons aussi bien que sur leurs fonctions administratives, et nous avons l'intention d'instituer chaque année un pareil cours d'enseignement à leur profit à une époque convenable. Ce cours embrassera l'histoire naturelle, la préparation, l'emballage, l'encaquement et le paquage du poisson, de façon à les mettre en mesure de pouvoir non seulement porter à la connaissance du département les faits de nature à faciliter les investigations que nous nous proposons de faire dans l'industrie de la pêche, mais aussi de venir directement en aide à l'industrie.

On a parfois insinué que le Canada dépense trop pour la protection de ses pêcheries, mais il est clair que si l'on tient compte de la somme considérable de travail accompli, ce service s'effectue en fin de compte, sur une base exceptionnellement économique.

Il ne faut pas oublier qu'en dehors de la plupart des autres contrées possédant des pêcheries d'importance les autorités canadiennes fédérales se tiennent responsables de la réglementation et de l'administration des pêcheries non seulement sur nos côtes maritimes étendues, mais encore dans toutes les portions du Canada, à l'exception de l'Ontario et des parties intérieures du Québec.

Il convient aussi d'ajouter que les pêcheries côtières fluviales et lacustres renfermant le saumon, le homard, l'éperlan, la truite saumonée, le sandre ou doré, etc., représentent au moins la moitié de la valeur totale des pêcheries de notre pays, et que de par leur nature même, elles ne tarderaient pas à souffrir du dépeuplement, si elles n'étaient pas sauvegardées avec soin.

En raison de l'abondance des pêcheries et de la diversité de la population, on emploie relativement plus d'officiers dans les Provinces maritimes que dans toutes les autres parties du Canada. Un examen de la superficie moyenne des arrondissements maritimes donne au moins une idée assez juste du service de protection en activité, et de cet examen on pourra acquérir la conviction que le service de protection n'est que proportionné en importance à l'absolue nécessité qui s'impose pour nous de sauvegarder nos pêcheries. En toute évidence, mieux vaudrait ne disposer d'aucun service que d'en posséder un qui soit impropre aux fins proposées parce qu'il n'en résulterait qu'une pure perte d'argent.

La Nouvelle-Ecosse embrasse 21,528 milles carrés et en raison de sa conformation géographique, possède une ligne côtière des plus étendues, et contiguë à des eaux renfermant des pêcheries d'une grande valeur. Il y existe aussi un nombre considérable de lacs et de rivières de toute beauté. Nous possédons dans la Nouvelle-Ecosse, trois inspecteurs de pêcheries d'arrondissements et 32 gardes-pêche, soit une moyenne de 672¾ milles de superficie pour chaque garde-pêche.

Le Nouveau-Brunswick embrasse 27,911 milles carrés et possède plusieurs grandes rivières, un grand nombre de cours d'eau plus petits aussi bien que des lacs. Nous

avons là trois inspecteurs d'arrondissements et 21 gardes-pêche, soit une moyenne de 1,329 milles carrés pour chaque garde-pêche.

L'île du Prince-Edouard a une superficie de 2,184 milles carrées et elle est de même riche en cours d'eau. Là nous possédons un inspecteur et quatre gardes-pêche, soit une moyenne de 546 milles carrés pour chaque garde-pêche.

Comme ci-haut indiqué, dans les provinces de l'ouest, l'étendue placée sous la surveillance de chaque garde-pêche est considérablement plus étendue.

Ces gardes-pêche sont aussi tenus d'exercer une surveillance active sur les pêcheries côtières et de voir à ce qu'il n'y soit pas déchargé de poisson. Pour les aider à en agir ainsi, un service de bateaux garde-pêche a été jugé essentiel, mais ce service y est réduit autant que possible sans comprometre son efficacité. La côte orientale s'étend sur approximativement 5,000 milles de longueur, sans tenir compte des plus faibles échancrures. Nous y entretenons 15 petits navires de surveillance, et un autre vapeur d'assez grandes dimensions; c'est ainsi, qu'en moyenne, chaque bateau à 312½ milles de côte à parcourir. Il faut le bateau à vapeur pour faire face aux conditions en existence dans la partie septentrionale du golfe Saint-Laurent. Sur le littoral du Pacifique il existe environ 7,000 milles de côte maritime. A cet endroit nous avons maintenu cette année, 20 bateaux, soit une moyenne de 350 milles pour chacun d'eux. Il est vrai qu'au milieu de la saison de pêche du saumon on a affrété 18 nouveaux bateaux garde-pêche principalement pour de brèves périodes, mais même en tenant compte de ceux-ci chaque bateau avait encore une moyenne de 184 milles à parcourir.

Bien que le service tel que réorganisé et une fois établi sur une base solide de fonctionnement, doive marquer une amélioration générale par rapport au précédent, les frais de sa mise en exécution ne s'en élèveront pas à un chiffre beaucoup plus élevé, si augmentation il y a en réalité. Le bureau central va donc se voir décharger d'une somme considérable de ce travail de détail, qui par le passé absorbait nos efforts au point de ne nous laisser qu'un temps infime à consacrer à l'entreprise des œuvres fondamentales, et comme on l'a déjà fait observer, la direction deviendra mieux en mesure de concevoir et d'exécuter les mesures relatives à l'amélioration et à l'agrandissement des pêcheries.

SOMMAIRE DES PÊCHERIES DE 1919.

La compilation des statistiques de pêche pour 1919 n'est pas encore terminée au moment d'écrire; on ne peut donc donner ici que les chiffres estimatifs du rendement de la pêche et de la valeur du matériel employé, et ne fournir qu'un résumé général des résultats des opérations de l'année.

Le rendement monétaire approximatif du poisson et de ses produits ne s'élèvera pour l'année dernière et pour tout le Canada, qu'à $58,000,000, soit une diminution de $2,000,000 par rapport à l'année précédente. Le fléchissement en valeur est en grande partie attribuable au grand abaissement des prix pour la sardine et le hareng dans le golfe de Fundy et aussi au décroissement de la mise en conserves du saumon en Colombie Britannique.

Sur le littoral oriental les conditions climatériques se sont montrées tout à fait favorables aux opérations de pêche durant toute la première partie de l'année à l'exception de la dernière semaine de mai, époque où une forte tempête du nord détruisit, un grand nombre de casiers à homard et de filets à hareng. Dans la deuxième partie de l'année, de courtes périodes de mauvais temps sont survenues en juillet, septembre et octobre. Une terrible bourrasque de l'est a coulé, submergé ou endommagé selon le cas, nombre de bateaux et de grandes quantités de matériel de pêche, cependant qu'en décembre toute une série de tempêtes ont entravé la pêche en bateau.

Sur la côte occidentale la température s'est montrée plutôt défavorable à la pêche dans la première partie de l'année à l'exception du mois d'avril, mais d'autre part,

le beau temps a prévalu pendant les trois premiers mois et la deuxième partie de la campagne, cependant que le dernier trimestre s'est caractérisé par des températures défavorables à la pêche.

PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE.

Morue, aiglefin, merluche, et merlan.

Le long de la côte nord de la Nouvelle-Ecosse, la morue, l'aiglefin et le merlan se sont manifestés exceptionnellement abondants; dans l'arrondissement de l'île du Cap-Breton, vu l'abaissement des prix et la hausse des gâges payés sur la terre ferme, la pêche de la morue n'a pas été conduite avec autant d'énergie et de vigueur que l'année précédente, mais aux environs du cap Nord, la mise en exploitation d'un nombre plus considérable de parcs et d'écluses a donné lieu à une augmentation des prises. Les débarquements effectués par deux chalutiers à vapeur à Port-Hawkesbury a compensé pour le ralentissement des exploitations entreprises par les pêcheurs à la ligne de l'arrondissement.

Dans l'arrondissement du golfe de Fundy Nouveau-Brunswick, la pêche de la morue et de la merluche a été abondante. Les merlans sont apparus en un nombre exceptionnellement grand à Grand Manan, mais en faibles quantités à Campobello et Deer Island.

Dans l'arrondissement septentrional du Nouveau-Brunswick baigné par les eaux du golfe Saint-Laurent, la morue, l'aiglefin et la merluche n'ont pas été débarquées en aussi grandes quantités que l'année précédente. Les intempéries qui ont sévi vers la fin de la saison et les gages élevés offerts par les chantiers forestiers ont induit nombre de pêcheurs à abandonner leurs opérations plus tôt que d'habitude.

Dans l'île du Prince-Edouard, le rendement de la morue, de l'aiglefin et de la merluche n'a pas été aussi considérable que l'année précédente. Sur le littoral de Gaspé, la morue s'est révélée peu abondante jusqu'à la fin de la campagne de pêche, ce qui fait que la pêche n'a pas été aussi productive qu'en 1918. La morue est apparue de bonne heure en juin en très grandes quantités le long des côtes du comté de Saguenay à partir de Natashquan dans la direction de l'ouest, et on en fait de belles prises. De Saint-Augustin jusqu'à Blanc Sablon vers l'est, la glace est restée sur le littoral jusqu'à une date tardive. Après son départ, la morue a fait son apparition par grands bancs pendant environ trois semaines, et les résultats de pêche se sont manifestés très productifs.

Maquereau, hareng et sardine.

La pêche du maquereau a fourni des prises plus abondantes que l'année précédente. On a opéré de très belles captures de ce poisson dans le bassin de Digby et sur le littoral du comté d'Annapolis dans la Nouvelle-Ecosse, chose nouvelle depuis nombre d'années. Le maquereau s'est révélé abondant dans l'arrondissement de l'île du Cap-Breton, les prix en ont été très élevés, et ceux qui se sont adonnés à cette pêche ont été bien rémunérés de leurs efforts. On a observé une légère augmentation dans la pêche au Nouveau-Brunswick, cependant qu'aux Iles-de-la-Madeleine la pêche du maquereau a quelque peu fléchie en raison d'un orage survenu aux débuts de la campagne et qui a causé des avaries considérables aux filets.

La pêche du hareng en Nouvelle-Ecosse n'a pas été poussée avec autant de vigueur en raison de l'abaissement du prix des produits et des obstacles à leur écoulement, toutes choses qui ont contribué à la diminution qu'on y observe par rapport à l'année précédente. Prises dans leur ensemble, les quantités de hareng débarquées au Nouveau-Brunswick, ont peu varié par comparaison à la campagne de pêche antérieure. Aux Iles-de-la-Madeleine ces poissons sont apparus au printemps en quantités normales. Les prises n'ont pas égalé celles de la campagne précédente, mais elles se sont montrées suffisamment bondantes pour subvenir à tous les besoins des pêcheurs de morue et de homards en ce qui regarde la boitte et pour suffire à l'approvisionnement des fumeries.

La pêche de la sardine dans le golfe de Fundy s'est révélée très improductive au cours de la campagne de pêche sous-revue; par contre le hareng-sardine n'a jamais été capturé en plus grandes quantités dans les parcs ou écluses, mais le fléchissement du prix d'achat de cette espèce de poisson a fait du rendement financier le plus désastreux qu'on ait jusqu'ici enregistré. La fin des hostilités en novembre 1918 a presque entièrement interrompu l'écoulement de la sardine en conserves, de sorte qu'au début de la campagne de 1919, une portion considérable de la mise en conserve surabondante de l'année précédente demeurait encore non vendue. La plupart des fabriques ont conséquemment dû rester closes jusque vers le milieu de la compagne, pour ne réouvrir du reste leurs portes en offrant des prix d'achat si bas que les pêcheurs ont trouvé improfitable de se livrer à ce genre d'opérations.

Autres poissons de mer.

Les débarquements du flétan et de l'espadon ont été plus considérables que l'année antécédente, mais ceux de la bonite, des pleuronectes et de la petite morue se sont révélés moindres.

Mollusques et crustacés.

La pêche du homard sur toutes les parties du littoral a fourni un rendement beaucoup plus considérable que l'année précédente; il faut se rappeler que les prises de la dernière campagne, principalement à cause des intempéries, s'étaient révélées un peu supérieures au rendement annuel des quatre campagnes antécédentes. Les prises ont été exceptionnellement abondantes sur le littoral du Nouveau-Brunswick, golfe de Fundy. Dans l'arrondissement de l'île du cap Breton on a dit que le rendement a été le plus élevé qu'on ait enregistré jusqu'ici. Le long du littoral du golfe, du Nouveau-Brunswick et autour de l'île du Prince-Edouard, l'accroissement de la pêche a été considérable malgré la destruction des casiers par une tempête qui a sévi au début de la campagne. Les résultats de la pêche sur le littoral de Gaspé ont égalé ceux de l'année antécédente, mais aux Iles-de-la-Madeleine, il y a eu fléchissement dans les prises, parce qu'un certain nombre de pêcheurs ont jugé les prix insuffisants et porté leur attention à la pêche de la morue et du maquereau avant la fin de la saison.

Les quantités d'huîtres recueillies ont été légèrement moindres que l'année précédente. Les prises de mactres de diverses variétés ont peu varié en quantités.

Poissons anadromes.

La pêche totale du saumon sur le littoral oriental a été de 50% inférieure à celle de 1918, qui à son tour a moins rendu qu'en 1917. Le fléchissement a été également accentué sur toutes les parties du littoral. Bien que la pêche de l'éperlan n'a pas autant rendu dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick, siège principal de cette pêche, en raison de la température défavorable en existence à l'ouverture de la saison; elle a été pourtant plus rémunératrice que l'année antérieure sur toutes les autres parties du littoral.

La pêche totale du gasparot a quelque peu moins rendu mais sa valeur pécuniaire s'est élevée en raison de la baisse des prix. L'alose n'a pas été aussi abondante que l'année précédente.

PÊCHERIES FLUVIALES ET LACUSTRES.

Dans l'arrondissement intérieur du Nouveau-Brunswick qui embrasse le régime du fleuve Saint-Jean, la pêche de la saison sous-revue a accusé un fléchissement de 25% inférieur à la campagne précédente. Les pêcheries de l'Ontario n'ont pas autant donné au point de vue pécuniaire qu'en 1918. On a enregistré une augmentation dans

les prises du poisson blanc, et du brochet et une autre augmentation considérable dans celles du sandre ou doré, mais les quantités de truite capturée ont accusé un décroissement quelque peu moindre et celles du hareng un fléchissement de beaucoup plus accusé.

On a observé un relèvement dans les quantités de toutes les espèces dans le lac Winnipegosis, Manitoba, au cours de la campagne de l'hiver 1918-19, mais durant l'été de 1919, la pêche a diminué de moitié par rapport à l'été antécédent, le doré ayant accusé une diminution accentuée.

Dans l'arrondissement septentrional les prises totales pour toutes les espèces au cours de l'hiver 1918-19 ont accusé un fléchissement attribuable à la délivrance d'un nombre moindre de licences.

La pêche d'été a pratiquement manqué à cause de l'abaissement du niveau de l'eau dans la rivière Saskatchewan et de ses affluents, contretemps qui a empêché le remorqueur affecté à la récolte des œufs d'atteindre les lacs de pêche.

La pêche totale des poissons de diverses espèces à travers la province de la Saskatchewan n'a pas été aussi fructueuse que l'année précédente. Certains lacs ont produit plus, d'autres moins, mais l'accroissement ou le décroissement restent dans chaque cas proportionné au nombre des pêcheurs qui ont entrepris des exploitations de pêche. On rapporte qu'aucun des lacs ne manifeste encore les signes avant-coureurs du dépeuplement.

Dans l'Alberta septentrionale on a bénéficié d'un accroissement général dans le rendement de la pêche. Cet état de choses est attribuable au relèvement des exploitations de pêche dans des lacs où elles ne s'étaient jusqu'ici pratiquées que sur une faible étendue, à l'amélioration des facilités de transport et enfin à l'accroissement de la demande des produits de poissons.

Au Youkon les migrations de saumon n'ont pas atteint l'importance de la saison dernière et il en est résulté, nécessairement, des prises plus faibles. Dans l'arrondissement de Porcupine, la pêche du saumon a complètement manqué. La faible montée du saumon dans la rivière supérieure est, dit-on, attribuable aux exploitations entreprises par une fabrique installée à l'embouchure du fleuve.

PÊCHERIES DU PACIFIQUE.

Saumon.

La mise en conserves totale de toutes les variétés de saumon réunies ensemble pour la Colombie-Britannique tout entière a été de 1,393,156 caisses contre 1,616,157 caisses l'année antérieure. Ce fléchissement a pour origine le décroissement de la demande des produits de saumon-chien en boîtes et au relèvement de l'exportation du poisson à l'état frais aux Etats-Unis.

Dans l'arrondissement du fleuve Fraser, la mise en conserves du saumon sockeye a dépassé 12,000 caisses, cependant que la mise en boîte globale de toutes les variétés a considérablement baissé en raison des faits désignés au paragraphe précédent.

Dans l'arrondissement septentrional on a éprouvé dans l'ensemble un fléchissement pour la mise en conserves du saumon qui s'est exprimé par 100,000 caisses. Cette diminution est principalement attribuable à certains quartiers de pêche de la rivière Naas, Rivers-Inlet et Bella-Coola. Bien que la montée du sockeye ait été aussi abondante que jamais dans la rivière Naas, celle des autres variétés a complètement manqué à cause, dit-on, de la mise en exploitation d'écluses et de parcs en dehors du canal Pearse.

Dans la rivière Skeena le saumon sockeye s'est montré plus abondant que jamais auparavant depuis 1913. Il n'en fut pas de même cependant pour le saumon de printemps, car la migration des pinks et des cohos s'est révélée plus faible.

Dans la section de Bella-Bella toutes les variétés de saumon se sont montrées assez abondantes, et comme résultat, la mise en boîtes a dépassé celle de l'année précédente. Dans Smith-Inlet toutes les variétés de saumon ont fait leur apparition en

grand nombre. Dans les baies Massette, Skidegate et sur le littoral ouest de l'archipel de la Reine-Charlotte, la pêche du saumon a peu rendu. Mais dans Cumshewa-Inlet vers le sud, le saumon-chien est apparu par bandes considérables.

Dans l'arrondissement de l'île Vancouver, la pêche totale du saumon s'est accrue par comparaison à celle de 1918, cependant que la mise en conserves totale a accusé un fléchissement en raison des expéditions considérables de saumon-chien effectuées à l'état frais aux Etats-Unis.

Plus nombreux sont les pêcheurs qui ont exercé la pêche à la ligne traînante contre le saumon de printemps et le coho et bien que les prises individuelles n'aient pas été aussi abondantes en raison de l'instabilité des conditions climatériques, le rendement global découlant de cette méthode a pleinement égalé celui de l'année antécédente.

Flétan.

La pêche du flétan s'est poursuivie avec succès à Prince-Rupert et les quantités totales déchargées ont dépassé celles de l'année avant. On a cependant observé que les débarquements opérés par les navires américains équivalent aux deux-tiers près de l'ensemble de la pêche.

Hareng.

Le hareng est apparu par grandes bandes dans les environs du port Nanaïmo et dans l'arrondissement du passage Barclay au cours de la campagne d'hiver de 1918-19, et on en a capturé de grandes quantités. Après la signature de l'armistice en 1918, la demande des produits marinés de hareng aux Etats-Unis, le principal centre d'écoulement de cet article de commerce, a souffert d'un fléchissement sensible, ce qui fait que les quantités ainsi préparées ont été beaucoup moindres. Toutefois on a mis en boîtes de grandes quantités de hareng, cependant que les expéditions à destination de l'Orient du hareng salé au sel sec, se sont enregistrées par un accroissement considérable.

Autres poissons de mer.

Les pilchards, dont l'excellence comme aliment est reconnue, se sont montrés abondants sur le côté ouest de l'île Vancouver et les grandes quantités qu'on en a débarquées ont toutes été mises en conserves. Ce genre d'opération commerciale s'accroît d'année en année. La pêche de la morue noire a peu varié par rapport à l'année précédente, cependant que les déchargements de pleuronectes et de poissons plats se sont accrus de 30 pour 100 et ceux de la morue rouge par environ 14 pour 100.

Baleines.

Les postes baleiniers de Kyuquot, Naden-Harbour et Rose-Harbour ont manifesté de l'activité en 1919 et le nombre de baleines capturées s'est élevé à 432; on ne s'est cependant pas adonné à la mise en conserves de la chair de la baleine.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'industrie a, sans conteste, réalisé des progrès marquants dans ces derniers temps. On accorde plus d'attention à la préparation du poisson et aux procédés modernes de pêche qui tendent à se généraliser de plus en plus.

Le chalutage à vapeur est permanemment établi sur notre côte orientale, voir même dans une certaine mesure sur notre côte occidentale. La pêche au filet traînant, particulièrement pour le maquereau, commence à se substituer aux filets fixes. Les pêcheurs côtiers pourvoient rapidement leurs bateaux de moteurs, se rendant ainsi, dans une large mesure indépendants du vent et des intempéries, avec l'avantage de

pouvoir se consacrer plus entièrement à la pêche. En 1910, il y a eu 2,200 bateaux-moteurs d'employés dans les pêcheries de l'Atlantique, tandis qu'en 1919 ce nombre s'est élevé à environ 12,000. Pour l'ensemble du Canada le dénombrement donne environ 14,000 unités.

Je regrette amèrement d'avoir à faire part de la mort de 24 pêcheurs — 17 sur l'Atlantique et 7 sur le Pacifique — qui ont perdu leurs vies dans l'exercice même de la pêche pendant l'année.

En terminant je tiens à exprimer ma haute admiration pour la manière avec laquelles les fonctionnaires, les employés et les commis de la direction des pêcheries se sont déchargés de leurs fonctions au cours de l'année.

Votre obéissant serviteur,

G. J. DESBARATS,
Sous-ministre du Service naval.

APPENDICE N° I.

RAPPORT DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN CHEF WARD FISHER, DIVISION DES PÊCHERIES DE L'EST, ANNÉE 1919.

Bien que désigné en août 1919, après la réorganisation du service extérieur des pêcheries pour faire fonction d'inspecteur en chef de la division des pêcheries de l'Est, je n'ai pas pris la direction des travaux incombant à cette charge avant la dernière partie de novembre, de sorte que je n'ai pas pu suivre de près toutes les opérations de l'année exécutées dans cette division. Par bonheur je possédais d'avance une certaine somme de connaissance et d'expérience des lieux, attendu que j'avais déjà été inspecteur d'un des plus importants arrondissements de la division, et qu'au cours d'un certain nombre d'années, antérieurement à l'exercice de ma présente charge, je m'étais trouvé mêlé à l'administration des pêcheries en qualité d'adjoint à l'inspecteur général. Il m'arrivait donc d'être dans une certaine mesure au courant de choses relatives aux pêcheries de la division.

La division comprend les lieux et étendues de pêche des trois provinces de l'Est: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et île du Prince-Edouard, soit un littoral de 5,000 milles qui constitue, peut-on dire, la base même de notre industrie de pêche, puisque ces eaux pullulent de principales espèces marchandes alimentaires.

Le nombre des personnes employées dans les opérations de pêche proprement dites s'élève à environ 38,000 et dans celles de la mise en conserves et de la préparation à environ 8,000, soit un total de 46,000. Les capitaux placés dans l'industrie dépassent $7,000,000, et la valeur marchande des prises a atteint pour les années dernières la somme approximative de $20,000,000. Dans ces conditions on peut se rendre compte à l'évidence que industriellement et commercialement parlant, tout aussi bien qu'au point de vue économique, l'industrie a déjà atteint une importance financière plus qu'appréciable et qu'elle se présente sous les plus heureux auspices comme ressource naturelle destinée à s'élever à un haut degré de développement.

Les conditions relatives aux exploitations de l'industrie aussi bien qu'aux procédés employés pour la préparation et l'écoulement des produits évoluent rapidement, de sorte qu'on peut sans se tromper, affirmer que la réorganisation administrative est apparue à son heure, et ne saurait manquer de faire sentir son influence tant sur la réglementation que sur la sauvegarde et l'expansion de l'industrie. Nécessairement la mise en action des divers rouages de la nouvelle organisation exigera de notre part beaucoup de temps et d'attention, mais à la faveur de certaines circonstances bienfaisantes sur lesquelles nous avons le droit de compter, il ne saurait être douteux qu'il en découlera une amélioration complète du service.

La situation relative à l'industrie de la pêche au cours de l'année dernière n'a cessé d'être quelque peu anormale; cet état de choses est le résultat de la grande guerre que nous venons de traverser. A l'appui de mes avancés, je donne ci-après un sommaire des principales exploitations de pêche accompagné de certaines observations à leur sujet.

(1)

HOMARD.

On a observé une augmentation considérable dans cette pêche pour toute la division par comparaison à l'année précédente. Dans les comtés de Charlotte et de Saint-

Jean, N.-B., où a prévalu une taille-limite de 9 pouces, la pêche a été la plus fructueuse des 25 dernières années. Le Cap-Breton et l'île du Prince-Edouard ont bénéficié d'une augmentation substantielle dans le même sens. L'augmentation de la mise en boîtes s'est chiffrée par 20,000 caisses et les prix reçus pour les produits en conserves ont été plus élevés que jamais auparavant. Une partie de cette production s'est écoulée à $50 et même plus par caisse de 48 livres. Bien que le transport, le change et l'incertitude de la situation mondiale aient pu sembler rendre les opérations hasardeuses au point de vue pécuniaire, les fabricants et les négociants sont parvenus de nouveau à établir et maintenir un juste équilibre entre la production et l'écoulement des produits; leur habileté à se tenir au courant des perturbations commerciales leur a, en cela, valu les succès qu'ils ont remportés dans leurs opérations industrielles et commerciales.

L'industrie a besoin de toute la protection possible et l'on ne saurait jamais trop insister sur la stricte observance des règlements. La tenacité qu'on apporte à cette effet produit les meilleurs résultats et les règlements sont mieux observés maintenant qu'à aucune autre époque depuis l'origine de l'industrie. Les investigations accomplies par le département au cours des dernières années et l'enseignement qu'on s'est en même temps attaché à répandre parmi la population des pêcheurs ont remporté le succès visé et il est de notre devoir d'en poursuivre l'accomplissement. Les règlements actuels sont généralement parlant, les plus efficaces encore décrétés.

(2)

MORUE ET AIGLEFIN.

La morue et l'aiglefin nous fournissent nos principaux produits alimentaires et nous offre un vaste champ d'exploitation pour l'avenir. Bien que les prises dans l'île du Cap-Breton, surtout dans le comté d'Inverness et aussi sur le littoral de la Nouvelle-Ecosse, de l'arrondissement de la baie de Fundy, de même que sur le littoral du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, ne se soient pas montrées aussi considérables que d'habitude, il convient cependant d'ajouter que les quantités déchargées dans les ports du littoral sud de la Nouvelle-Ecosse et celles en provenance des chalutiers à vapeur opérant au large de Port-Hood et de Judique, ont manifesté un accroissement considérable. Les prises de la flotte côtière de Lunenburg ont fourni 300,000 quintaux soit un accroissement de 50,000 quintaux par rapport à l'année précédente. Les prix des produits séchés se sont maintenus élevés, en moyenne $12 par quintal.

Il est intéressant de faire observer qu'il n'y a là que peu ou point d'augmentation dans le chiffre des prises depuis certaines années; on ne peut s'empêcher de déplorer cet état de choses si l'on tient compte que les marchés pourraient absorber des quantités plus considérables de produits. Il convient de même de faire observer toutefois, que les pêcheries en haute mer ont aussi généralement tendance à manifester semblables signes de stagnation. Nombre de facteurs ont contribué de leur influence à la création d'une pareille situation.

(1) En dépit de l'amélioration incontestable apportée à la pêche en barque, due à ce qu'on a remplacé la barque à rame et à voile par le bateau-moteur moderne, il ne s'est manifesté que peu ou point d'augmentation dans le nombre des bateaux en usage. En fait, n'eussent été les activités déployées par quelque cinq chalutiers à vapeur modernes, la pêche de la morue et de l'aiglefin eût été insuffisante pour faire face à la demande du commerce en poisson frais seul.

(2) Les faibles prix obtenus pour le poisson frais par les pêcheurs en barque et sur navires ont eu leur répercussion sur les résultats de la pêche durant l'année der-

nière. Bien que le coût des bateaux, du matériel et des approvisionnements en même temps que la cherté de la vie aient considérablement avancé, les prix payés aux pêcheurs d'une grande partie de la côte ne se sont que peu accrus. Cet état de choses a été en existence l'année dernière sur plusieurs étendues du littoral du Nouveau-Brunswick et de l'île du Cap-Breton et empêche nombre de pêcheurs de s'adonner activement aux opérations.

(3) Les étendues considérables de la côte manquant de chemins de fer ou de services de bateaux à vapeur ont empêché les intéressés de se prévaloir des avantages et des commodités qu'offrent les marchés les plus avantageux. De même l'absence d'entrepôts frigorifiques appropriés nuit à la conservation des prises qui de ce fait sont rendues impropres à l'écoulement comme produits alimentaires.

(4) D'autre part il convient de faire observer:

1. Que notre population de pêcheurs même aux endroits les plus favorisés au point de vue de la situation géographique est inapte à fournir à l'industrie le nombre voulu de pêcheurs expérimentés, bien qu'aux endroits les plus avantageusement localisés, les bénéfices à retirer de l'industrie soient suffisamment fructueux pour attirer les plus entreprenants et les plus laborieux d'entre eux. C'est ainsi qu'à des ports tels que Digby, Yarmouth et Lockport on trouve difficile d'enrôler un équipage complet pour la manœuvre des barques et des navires. Même Lunenburg avec ses industries si prospères de poisson peu salé et séché n'est pas en mesure d'augmenter beaucoup sa flotte, en raison de la rareté de la main-d'œuvre. A moins d'un prompt relèvement de la population des pêcheurs et la création d'une flotte de pêche d'hiver, l'industrie ne peut s'agrandir que par l'opération de nouveaux chalutiers à vapeur.

2. Bien qu'on puisse être en droit d'affirmer que les prix réalisables par les pêcheurs pour les prises de poisson frais débarquées ne soient pas élevés en proportion de l'accroissement des frais d'exploitation, il n'en reste pas moins vrai de dire que nulle autre ressource naturelle n'offrent à l'ouvrier et au travailleur de meilleures chances de succès que l'industrie de la pêche. Les prix varient avec les conditions locales en existence et les pêcheurs habitant des localités où la concurrence se fait peu ou point sentir à l'égard de leurs produits, devraient être invités à préparer convenablement leur poisson ou à opérer eux-mêmes l'écoulement de leurs prises, ou bien

(3) On devrait s'efforcer de répandre davantage l'usage de l'entreposage frigorifique de façon à éviter la congestion des marchés par la conservation du poisson jusqu'à la découverte de débouchés favorables à l'écoulement des prises à des prix rémunérateurs. C'est ainsi qu'on ne parviendra jamais à développer considérablement nos si productives pêcheries en haute mer jusqu'à l'introduction dans cette partie du pays d'entrepôts frigorifiques convenables et aussi jusqu'à ce qu'on se décide à créer des ports, des havres et des mouillages sûrs et suffisamment abrités. Les prises actuelles quoique importantes en quantité et en valeur, sont pure bagatelle en comparaison de ce qu'elles pourraient devenir.

(3)

HARENG ET MAQUEREAU.

Les observations qui apparaissent plus haut se rapportent dans une large mesure aux pêcheries du hareng et du maquereau. La pêche de ces deux espèces a été plus considérable que d'habitude en maints arrondissements surtout au Cap-Breton et à l'île du Prince-Edouard. Il convient aussi de faire observer que ces accroissements se sont fait sentir dans les arrondissements où le matériel et les appareils de pêche étaient du dernier modèle. Il faut aussi noter que certains arrondissements ont fait rapport que vu l'augmentation du coût des approvisionnements tels que barils et sel, on abandonnait pratiquement la pêche dès qu'on avait pu se procurer des prises suffisantes pour faire face à la demande locale pour le hareng frais et mariné. Cette

situation mérite toute notre attention. La qualité des poissons de l'Atlantique pêchés et propres au saumurage égale l'excellence de tous les produits identiques de n'importe quel autre pays, et il semble extraordinaire qu'avec le hareng à $8.00 ou $14.00 le baril, et le maquereau à $40.00 le baril, la hausse peu considérable du prix du sel, des barils et autre matériel, on ne puisse avec bénéfice se livrer à la fabrication de produits du poisson convenablement paqués, encaqués ou emballés. La cause d'une pareille indifférence à l'égard de la fabrication de ces sortes de produits trouve cependant son explication quand on vient à penser, qu'en général, nos produits de hareng et de maquereau marinés bénéficient de prix bien moins rémunérateurs que ceux reçus pour les articles similaires en provenance des contrées étrangères. Pourquoi maintenant le prix de notre poisson mariné est-il souvent inférieur à celui des produits identiques provenant des autres contrées? Dans le seul fait que nos produits sont trop souvent mal préparés, mal paqués, ou encaqués et de qualité inférieure, toutes choses contribuant à l'abaissement des prix, même si les produits doivent se présenter dans des conditions de vente favorables. Nos procédés en usage sont si défectueux que nombre de négociants ne veulent pas acheter de poisson mariné pour l'exportation sous nos formes d'emballage primordiales. Le paquage en effet est assez mal fait pour non seulement ruiner la réputation commerciale des négociants, mais pour éloigner aussi toutes les chances de fonder un négoce profitable. Il est heureux de constater cependant que durant les dernières années, en face de l'exigence du public, pour des produits de meilleure qualité les principaux négociants ont été induits à insister sur la mise en usage de procédés mieux appropriés; aussi ces commerçants n'ont-ils éprouvé par la suite aucune difficulté à disposer de quantités considérables de leur production à des prix rémunérateurs. Quoique le département se soit déjà efforcé d'améliorer les conditions, il faudra continuer à avancer énergiquement dans cette voie et à en venir à édicter des règlements relatifs à la préparation, l'emballage et le classement des produits de maquereau.

(4)

HARENG-SARDINE.

L'industrie de la sardine qui s'exerce sur une vaste étendue dans l'arrondissement de la baie Passamaquoddy, a traversé la plus forte crise dont aient jamais fait mention les annales de cette pêche, et cela en dépit des énormes bancs de cette variété de poisson qui ont fréquenté le littoral. L'écoulement des produits, en raison de certaines conditions, s'y est opéré difficilement et les prises ont été faibles. En 1918 on avait porté fort audessus de la normale la production des sardines en conserves sur les deux côtés de la ligne-frontière. Cette importante mise en boîtes fut dans une large mesure attribuable aux exigences des deux gouvernements canadien et américain qui en réclamant de grande quantités de substances en conserves, ont déterminé une recrudescence de la production des produits alimentaires de poisson. A la suite de la signature de l'armistice, l'écoulement de la sardine en boîtes fut presque entièrement interrompu, de sorte qu'au début de la campagne de 1919 les fabricants se sont trouvés encombrés d'une grande portion des produits fabriqués l'année précédente. Il en est résulté que la plupart des fabriques n'ont pas vu la nécessité d'ouvrir leurs portes avant le premier août environ, date à laquelle la campagne de pêche de la sardine entre dans la seconde et la dernière phase de ses opérations. Pour comble de malheur, jamais on n'offrit aux pêcheurs des prix plus desavantageux; la difficulté de découvrir des débouchés et la migration excessivement abondante des harengs-sardines ayant en effet permis aux fabricants de se procurer avec une facilité relative tout le poisson nécessaire à des prix vraiment arbitraires. Au début de la campagne on a payé $10.00 pour la mesure de capacité dite "hogshead", mais il est arrivé qu'on en a acheté peu à ce prix

pourtant faible. Plus tard dans la saison ce chiffre descendit jusqu'à $5.00 pour la même mesure, et il est resté stationnaire jusqu'à la fermeture de la campagne. Si l'on se souvient que les prix d'achat de l'année précédente étaient montés jusqu'à $70.00 le "hogshead", on se rend facilement compte des pertes énormes subies par les pêcheurs.

(5)

SAUMON, ÉPERLAN ET GASPAROT.

Ces espèces de poissons anadromes vont sans cesse s'accroissant en valeur et en importance chaque année. La pêche de l'éperlan a atteint une valeur marchande de plus de $250,000 cependant que la pêche du gasparot a grandi en importance; le produit mariné se vend maintenant $14.00 le baril. La pêche du saumon de l'année dernière a été excessivement faible, surtout dans la première partie de la campagne, bien que les saumons aient remonté en grand nombre les rivières, l'été dernier. Le fléchissement des prises a été remarquable dans les arrondissements de Ristigouche, Miramichi, Saint-Jean et Margaree.

Il est très évident que les pêcheries auxquelles il est fait allusion et aussi celles de la truite, devraient bénéficier de tous les moyens de protection possible, le saumon, le gasparot et l'éperlan pour leur valeur commerciale et la truite et aussi le saumon pour leur valeur sportive.

Bien qu'il soit possible que la merveilleuse étendue de nos eaux fluviales et lacustres et la diversité de conformation géologique de leur lit et de leurs abords aussi bien que leur situation en latitude et altitude rendent inutile aucune vaste entreprise de réempoissonnement, il ne faut pas moins se rappeler que nos eaux sont fréquentées chaque année, à l'avantage de la population en général et de certaines portions de la communauté en particulier, par plusieurs milliers de pêcheurs amateurs. De même le développement des sources d'énergie électrique et d'autres entreprises industrielles ont sérieusement modifié le régime d'un certain nombre de nos cours d'eau et de nos rivières les plus poissonneuses. De plus la diversité et l'étendue même de nos rivières et de nos lacs empêchent, dans une large mesure, l'adoption de mesures appropriées destinées à parer au dépeuplement des pêcheries par des procédés de pêches illicites. Il faudrait entreprendre tous les efforts en notre pouvoir pour conserver et accroître nos réserves de poisson, non seulement au bénéfice de la population avide de sports, mais aussi dans les intérêts des pêcheurs côtiers, parce qu'il a été démontré à l'évidence, à la suite de nos recherches scientifiques et de nos observations, qu'un déclin dans les rivières entraîne le fléchissement des pêcheries côtières. Considérée à ce point de vue strictement commercial, la protection des pêcheries nous apparaît sous un nouvel angle.

(6)

MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS.

La pêche des huîtres du port de Bouctouche, Nouveau-Brrunswick et de Bédèque, I. P.-E. et des arrondissements avoisinants tout en manifestant une augmentation par rapport à l'année précédente, mérite d'attirer sérieusement notre attention parce que les conditions de la pêche y deviennent d'année en année, des plus défavorables. L'administration double en existence dans l'île du Prince-Edouard entrave tout effort de quelque importance cependant que le dragage de la vase coquillère que les fermiers pratiquent avec tant d'activité sur les lieux ensemensés d'huîtres, dans le but de se procurer de l'engrais, tend à la démolition des bancs et des hauts-fonds qui servent d'habitat aux huîtres.

Cette œuvre d'extermination des gisements d'huîtres se poursuit en effet sans relâche, car il y a toujours environ 300 personnes occupées à draguer de la vase coquillère dans l'île du Prince-Edouard seulement, et à moins d'en venir à des moyens énergiques en vue de réprimer ou de restreindre leurs opérations ils auront bientôt fait de consommer l'anéantissement de tous les gisements en existence.

La pêche des pétoncles est limitée au bassin de Chester et à l'arrondissement de la baie Mahone, Nouvelle-Ecosse et elle est devenue aujourd'hui une industrie importante employant quelque 500 bateaux pendant la campagne de pêche, mais dans ce domaine aussi les excès de pêche commencent déjà à faire sentir leurs résultats néfastes, et l'on devrait sans délai entreprendre les moyens nécessaires pour réprimer ces abus afin de prévenir toute perturbation grave dans l'ordre de la nature. D'après les renseignements en notre possession il semble qu'il y ait des gisements de pétoncles dans d'autres parties de la Nouvelle-Ecosse et aussi dans certains arrondissements du Nouveau-Brunswick et de l'île du PrinceEdouard. Il faudrait inspecter ces arrondissements en vue de s'assurer de la superficie des gisments et de leur valeur commerciale, créer de nouveaux débouchés pour les produits, et faire ainsi face à la demande toujours croissante pour ce genre de mollusques.

ENSEIGNEMENT.

Il est intéressant et consolant à la fois de suivre l'avancement des idées au Canada au point de vue de l'enseignement technique, car il n'y a plus à se le cacher, l'industrie nationale du poisson ne parviendra jamais à prendre sa place dans le commerce mondial tant que les intéressés ne se seront pas familiarisés avec les méthodes les plus propres à la capture, la préparation, l'emballage et la fabrication des produits de poisson, de façon à profiter dans leur maximum des avantages que nous offrent les marchés domestiques et étrangers.

Il est de même évident que l'expansion des moteurs pour la propulsion des barques et des navires est en train de révolutionner les opérations de pêche. Le bateau-moteur permet l'exploitation de certains lieux de pêche qui à cause de leur éloignement, n'avaient pu jusqu'ici profiter aux pêcheurs en voiliers ou en barques à rames.

L'enseignement technique a fait depuis nombre d'années l'objet de l'étude du département, mais il ne nous a pas semblé opportun d'en creuser davantage l'idée jusqu'à ce que toutes les dispositions aient été prises pour la création d'un fonds d'Etat destiné à l'organisation, l'aménagement et l'entretien des diverses œuvres essentielles à l'exécution des travaux.

Au chapitre 73 des Statuts de 1919, intitulé: "Loi relative à l'enseignement technique", le gouvernement a affecté la somme de $11,000,000 en vue de permettre aux gouvernements provinciaux de fonder et d'organiser des écoles techniques pour l'instruction des personnes de divers métiers. La loi fournit par là une excellente occasion aux pêcheurs de se prévaloir de l'enseignement technique par l'effet d'une entente commune entre eux et le département fédéral du travail; l'heure est venue, semble-t-il, de débuter dans cette innovation. De là les propositions que j'expose dans la suite de ce travail.

(1) *Ecoles de navigation.*—Les travaux de l'école de navigation actuellement centralisés au collège technique d'Halifax devraient se répandre au dehors et se donner aux principaux lieux de pêche de la division. Il y a un grand nombre de capitaines et de seconds de navires de pêche sans certificats qui deviendraient ainsi en mesure de parfaire leurs connaissances et de subir ensuite leurs examens pour l'obtention de certificats de capitaines et de seconds. De même en raison de l'expansion des bateaux-moteurs apparaissent de nouvelles exigences en matière de connaissances en navigation de la part des pêcheurs opérant à des distances considérables de la côte. A ce moment il n'est ni possible ni pratique pour les pêcheurs d'assister aux cours donnés à Halifax,

et il serait à n'en pas douter, très avantageux pour eux que des cours de brèves durées soient tenus à divers centres et au temps appropriés.

(2) *Mécanisme des moteurs.*—Il convient de ne pas négliger de parfaire, chez les conducteurs de machines à propulsion, leurs connaissances dans le mécanisme des moteurs. L'introduction des moteurs modernes est en train d'exercer une influence considérable dans l'industrie. Trop souvent les conducteurs de ces engins de mouvement bien qu'ingénieux et naturellement enclins à apprendre rapidement ne pénètrent que peu le mécanisme de leurs moteurs qu'ils peuvent bien réparer quand il s'agit de légers accidents, mais dont ils ne savent ni prévenir les dérangements possibles, ni régulariser convenablement la consommation en essence. Il conviendrait donc d'établir des cours conduits dans l'ordre de ceux de la navigation et placés sous la direction de personnes compétentes. Cette proposition est selon toute apparence parfaitement réalisable.

(3) *Cours commerciaux de brève durée.*—Bien que présentement un nombre considérable de pêcheurs soient en mesure de préparer et de vendre leurs produits avec avantage, une portion considérable d'entre eux ignorent les premiers éléments du commerce et ne peuvent conséquemment pas trafiquer de leurs produits. Dans ce cas aussi un bref cours commercial serait de mise.

Les trois cours ci-haut décrits pourraient être ordonnés de façon à n'être pour ainsi dire que le prolongement de l'enseignement fourni au collège technique et à les faire marcher de pair. Je me suis entretenu avec le principal du collège technique qui m'a fortement encouragé dans ce dessein et m'a promis tout le concours possible.

(4) *Préparation, emballage, encaquement et paquage.*—On s'est déjà étendu sur la nécessité qui s'impose de vulgariser parmi notre population des pêcheurs, les procédés les plus rémunérateurs et les mieux appropriés en ce qui concerne la préparation, le barillage, le paquage et l'encaquement ainsi que la conversion des produits de mer en articles manufacturés. Les mauvais procédés en usage empêchent en effet qu'on ne tire tous les avantages de la vente des produits. Bien que la "Loi des viandes et des produits alimentaires en conserves" et la "Loi relative à l'inspection du poisson" aient été rédigées avec sagesse, il semble qu'à elles seules, vu surtout que leurs dispositions comportent un caractère plutôt répressif, ces deux lois ne puissent jamais inciter les pêcheurs et les négociants à établir la mise en pratique de méthodes mieux appropriées pour la manutention ou la préparation du poisson, ni ne leur en inculquer la conviction. Il faut donc sans délai se mettre à l'œuvre et leur donner un enseignement qui réponde à cette nécessité, mais on se butera toujours à des obstacles certains contre l'exécution de cette entreprise jusqu'au jour où on n'aura pas pu réussir à mettre à notre disposition des sommes d'argent suffisantes. Il me semble qu'on pourrait bien abolir la pratique actuelle des primes de pêche, affecter le montant de ces gratifications, dont la somme globale considérable se résout en versements minimes pour les individus, en affecter le montant disons-nous à la fondation de cours d'enseignement sur les matières dont j'ai fait plus haut la nomenclature.

(5) *Instruction des inspecteurs de pêcheries et des gardes-pêche.*—Grâce à la réorganisation opérée dans le service de surveillance, une excellente occasion s'offre pour nous de posséder d'ici un certain nombre d'années un corps d'employés capables de se tenir étroitement au courant de divers facteurs fondamentaux de l'industrie et qui grâce à un entraînement spécial pourront devenir dans une large mesure des experts par leurs connaissances sur les pêcheries placées sous leur juridiction. La réorganisation du service entraîne avec elle, l'inamovibilité des positions de gardes-pêche, de sorte qu'on exigera d'eux dorénavant qu'ils consacrent tout leur temps à leurs fonctions, et qu'ils ne s'engagent en aucune autre occupation. Les moyens qu'on prend à l'heure actuelle pour faire bénéficier ces employés de cours d'instruction ordonnés et suivis, en matière technique et administrative, en les assemblant de temps à autre, à cette fin par groupes assez nombreux et à des endroits bien localisés, où il leur est offert des conférences, des démonstrations et des expériences sur l'histoire naturelle du poisson

et les éléments divers qui composent l'ensemble de l'industrie de la pêche, aussi bien que les instructions se rapportant à la mise en exécution des lois et des règlements de pêche et des particularités innombrales qui dépendent de ce travail, tous ces efforts réunis ne pourront, il me semble, manquer de produire d'ici un certain nombre d'années les effets que nous nous proposons d'atteindre, c'est-à-dire la création d'un personnel de gardes-pêche capables de sauvegarder les intérêts multiples de l'industrie.

OBSERVANCES DES RÈGLEMENTS.

On observe de mieux en mieux chaque année les règlements relatifs à la pêche, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire avant qu'on ait atteint des résultats normalement satisfaisants. Il est facile en effet de se rendre compte des multiples difficultés qu'il faut surmonter pour surveiller les opérations de pêche exécutées le long de l'étendue du littoral renfermé dans cette division et de protéger les pêcheries contre toutes les pratiques illicites de pêche en usage dans notre réseau si compliqué de rivières et de lacs. C'est à la pêche du homard qu'on attache la principale importance, en autant qu'il s'agit du littoral, elle exige une vigilance constante pour réprimer tous les actes illicites qui se commettent contre elle. Toutefois les pêcheurs et les fabricants de conserves commencent aujourd'hui à s'éveiller à la nécessité qui s'impose de surveiller cette pêche, et de ce fait s'efforcent d'appuyer de leurs efforts, les démarches entreprises par les gardes-pêche chargés de mettre la loi en vigueur. Les pêcheries de rivières et autres eaux intérieures sont excessivement difficiles à protéger parce que pratiquement chaque rivière et cours d'eau sont fréquentés par des espèces de poissons ayant leur valeur au point de vue du commerce en général, ou de celui de l'alimentation de la population locale qui va y puiser les approvisionnements de poisson dont elle a besoin.

La pollution des cours d'eau par les rebuts des scieries manifeste des tendances à disparaître; la même remarque s'applique aux obstacles à la montée des poissons vers leurs frayères, obstacles qu'on se fait un devoir d'enlever, ou de leur rendre franchissables.

Le besoin se fait de plus en plus vivement sentir d'entreprendre une inspection ordonnée et systématique des cours d'eau et des lacs, afin qu'il nous devienne possible de prendre des mesures intelligentes et efficaces pour la conservation des pêcheries. Le département se propose d'entrer dans cette voie d'activité aussi vite que les circonstances le permettront.

Avant de terminer, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion sans rendre justice aux travaux accomplis par les inspecteurs et les gardes-pêche de la division. Bien que plusieurs d'entre les nouveaux employés n'aient pas encore eu le temps de se familiariser avec leurs travaux, la bonne volonté évidente qui se manifeste de la part des soldats de retour au pays, pour en arriver à se rendre compétents dans leurs nouveaux emplois, a tout lieu de nous laisser espérer les résultats les plus avantageux. Il convient aussi que j'exprime ma reconnaissance à ceux d'entre ces citoyens qui animés d'un bon esprit public nous sont d'un si précieux concours dans la protection des pêcheries. Par exemple je citerai avec mention spéciale l'appui que nous a prêté à cet effet la Société protectrice Victoria, par le canal de son secrétaire, M. George Kennan, chaque fois que nos gardes-pêche ont eu à recourir à ses services dans la surveillance des eaux du Cap-Breton fréquentées par les espèces de luxe.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR J. E. BERNIER, M.D., SUR LES PÊCHERIES MARITIMES DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1919.

Bien que le rendement de la pêche en 1918 eût à peine atteint la moyenne, les prises de 1919 se sont encore montrées inférieures à ce résultat; en fait elles ont accusé un fléchissement de plus de $200,000 en dépit de la hausse constante des prix en cours pour tous les produits de poisson. Ce décroissement est attribuable à diverses causes qui ont influencé désavantageusement les pêcheries de morue de toutes les parties de l'arrondissement, à l'exception des Iles-de-la-Madeleine, et à l'insuccès complet dont ont souffert les pêcheries de saumon des comtés de Bonaventure et de Gaspé. Dans le comté de Saguenay certains pêcheurs qui avaient coutume de pêcher de 400 à 500 saumons pendant la saison, n'ont réussi à en capturer que 40 ou 50 et plusieurs ont même cessé de mouiller leurs filets avant la fermeture de la campagne de pêche. La pêche de toutes les autres espèces de poissons a été abondante.

En raison de l'état du marché, le rendement pécuniaire a été suffisant pour mettre les pêcheurs en mesure d'exister jusqu'à la prochaine campagne. Les années antécédentes ont fourni des résultats avantageux et les pêcheurs de la côte nord et du Labrador ont en conséquence joui d'une prospérité plus considérable que jadis.

En autant qu'il s'agit des pratiques en usage pour la pêche, la division du golfe resterait stationnaire, n'était l'expansion qu'on remarque dans l'emploi des bateaux-moteurs. En dépit de toutes nos campagnes d'enseignement des quelques dernières années, en vue de populariser l'industrie de la pêche, on ne peut manquer d'observer le penchant manifeste qui entraîne les jeunes gens à déserter leurs villages pour se porter vers les villes ou pour rechercher une occupation différente de la pêche. Bien que la population ait une tendance à s'accroître dans les grands centres on aperçoit un fléchissement alarmant dans le nombre des pêcheurs et des bateaux de pêche.

Les principales pêches de mon arrondissement sont la morue, le homard, le hareng, le saumon et le maquereau. Parmi celles-ci c'est la morue qui est de beaucoup la plus productive, puisqu'elle excède en valeur toutes les autres réunies ensemble.

MORUE.

Dans le comté de Saguenay la morue a fait son apparition près de Natashquan à la fin de mai, et on l'a trouvée par grands bancs au cours des premières semaines de juin. De là, elle s'est portée vers l'ouest en suivant la côte nord pour atteindre enfin les environs de la rivière Saguenay, où on n'en avait pas constaté la présence depuis nombre d'années. Si exceptionnel que cela puisse paraître, les colonies sont remontées jusqu'à l'embouchure de certains cours d'eau, et à Moisie on en a capturé plusieurs quintaux dans les filets tendus pour le saumon.

Leur extrême abondance au début de la saison faisait espérer de très fortes prises, et les pêcheurs s'occupaient à poursuivre le plus énergiquement possible leurs opérations quant, à leur tour les marsouins se montrèrent en troupes sur toute l'étendue du littoral. En juin, juillet et août, le rivage entre l'embouchure du Saint-Laurent et Natashquan a constitué le champ des dévastations qu'ils ont commises dans leurs déplacements tantôt vers l'est tantôt vers l'ouest. Le garde-pêche Comeau de Godbout est d'opinion que ces troupes se composaient de 15,000 à 18,000 individus, et d'après les renseignements qui lui parvinrent par dépêche télégraphique, il a observé que leurs bancs se mouvaient à raison de 80 milles par jour.

Pendant les deux ou trois jours qui suivirent leur arrivée (phénomène qui s'est répété trois ou quatre fois par mois), la morue disparaissait rapidement et il devenait impossible d'en capturer même de faibles quantités.

Les plus âgés d'entre les pêcheurs avaient déjà remarqué par intervalles, des individus isolés de cette espèce dans le golfe, mais de mémoire d'homme ils n'ont jamais entendu parler d'une pareille invasion. En supposant que chaque individu de ces 15,000 ou 18,000 marsouins ait dévoré cent livres de poisson par jour, nous pouvons nous former une idée des énormes quantités de poissons qu'ils peuvent consommer pendant une année entière ou même en une seule campagne de pêche.

Il y a vingt ans des naturalistes, parmi lesquels, M. Montpetit, ont attiré l'attention du public sur l'énorme destruction des poissons alimentaires accomplie par les marsouins, et ils ont prévu en raison de leur constant accroissement, qu'il viendrait une époque où ne trouvant plus à se nourrir dans le fleuve, ils envahiraient le golfe et y causeraient un tort immense aux pêcheries.

Cette prédiction s'est réalisée la dernière saison avec toutes les conséquences entrevues. La présence de ces animaux aurait entraîné un désastre pécuniaire si la morue ne s'était pas montrée si abondante.

Si l'on admet généralement que ces marsouins ont pénétré dans la golfe parce qu'ils n'ont plus trouvé dans le fleuve la nourriture nécessaire à leur subsistance, il est difficile de penser que les eaux qu'ils ont peu à peu dépeuplées se réempoissonneront d'elles-mêmes dans une mesure suffisante pour permettre aux marsouins d'y retourner vivre en permanence.

Dans le Labrador la pêche à la morue a été rendue impraticable avant la fin de juillet, par suite de la présence des glaces qui n'ont disparu que tard au printemps, pour faire place presque immédiatement à une nouvelle invasion de glaces en provenance du détroit de Belle-Isle. Le 8 juillet à la suite d'un très fort vent d'est un large champ de glaces se rompit et se dispersa sur une étendue d'environ 100 milles, encombrant et obstruant le littoral de Blanc-Sablon à Saint-Augustin. Pendant la dernière portion de mai après qu'un fort vent eût chassé les glaces, la morue est apparue en grandes quantités pour y demeurer jusqu'au 15 août, les prises considérables qui en sont résultées ont compensé pour l'insuccès des débuts de la campagne.

Dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure et plus particulièrement sur le littoral de la Baie-des-Chaleurs, la morue s'est montrée rare jusqu'à l'automne, sans qu'on ait pu en découvrir la cause.

HOMARD

Aux Iles-de-la-Madeleine la pêche de ces crustacés indique un fléchissement plutôt dû au fait qu'elle s'est exécutée avec moins d'énergie que lors de la dernière campagne qu'à un décroissement des homards qui ont été de belle taille et qui se sont toujours montrés abondants. Les prix relativement peu rémunérateurs dont on les a payés ont induit les pêcheurs à abandonner leurs opérations avant la clôture de la saison, le 20 juillet, et à consacrer leur temps à la capture de la morue et du maquereau qui rendaient de meilleurs bénéfices.

Dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, le rendement a peu varié par rapport à la dernière campagne.

On a mis fin à la mise en conserves du homard sur l'île Anticosti. D'autre part au Labrador plusieurs propriétares de fabriques de conserves, tout en se faisant délivrer des licences, n'ont pas ouvert leurs établissements; cependant que dans le comté de Saguenay, la mise en conserves n'a pas donné plus du quart de celle de 1918.

Il est vrai que dans ces localités éloignées où le matériel nécessaire à la pêche du homard est coûteux et souvent difficile à se procurer, les bénéfices résultant de cette pêche sont souvent bien peu rémunérateurs, et ne répondent guère parfois aux efforts accomplis, toutes choses qui sont loin d'être un encouragement pour ceux qui

s'adonnent à cette industrie. Vu l'état du marché, les pêcheurs retirent des résultats plus avantageux de la pêche à la morue.

Il fait plaisir de remarquer que la population attache un intérêt croissant à la sauvegarde de nos diverses espèces de poissons. Au cours de la campagne on a enregistré deux poursuites pour pêche illicite aux Iles-de-la-Madeleine, et une dans le comté de Bonaventure.

HARENG.

Le hareng a fait son apparition le 27 avril dans la baie de Plaisance, et il y est demeuré en quantités normales tout autour des îles pendant le mois de mai et les premiers jours de juin. Les prises globales, tout en étant inférieures à celles de l'année dernière ont fait plus que suffire aux besoins des fumeries et plus que répondre aux exigences de la pêche de la morue et du homard. Comme d'habitude on en a pris des quantités plus considérables que nécessaire. Les bateaux de pêche étrangers qui viennent aux îles s'approvisionner de boitte deviennent de moins en moins nombreux de sorte que l'écoulement du hareng frais accuse un fléchissement. L'industrie du fumage qui a débuté pendant la guerre continue de se répandre. Si l'on en peut juger par le nombre de nouveaux établissements érigés chaque année, on ne peut s'empêcher de conclure que ceux qui consacrent leur activité à la préparation du hareng doivent réaliser des bénéfices considérables.

Dans les comtés de Bonaventure, de Gaspé et de Rimouski, on n'emploie encore le hareng que comme engrais et comme boitte pour la pêche du homard et de la morue. Dans le comté de Saguenay ce poisson est plutôt rare.

SAUMON.

Le rendement des pêcheries de saumon qui n'avait cessé d'accuser un fléchissement graduel les trois dernières années continue sa marche descendante. Comparés à la campagne précédente, les résultats dont le déclin s'accentuait de saison en saison, deviennent cette année déconcertants. Ce fléchissement est en grande mesure, attribuable au fait qu'en plusieurs lieux de pêche, la migration n'a eu lieu que dans les derniers jours de juillet, alors que la majorité des pêcheurs avaient interrompu leurs opérations. Les résultats de cette migration tardive, qui s'est poursuivie jusqu'en août, se sont repercutés au Labrador, où au commencement du même mois un grand nombre de saumons furent capturés dans les filets tendus pour la morue. Des chasseurs à qui il est arrivé de parcourir certaines rivières m'ont appris que les frayères pullulaient de saumons reproducteurs. La pêche à la ligne n'a pas remporté grand succès.

Ces résultats désavantageux sont aussi en grande partie dus à l'absence du caplan qui s'est fait sentir dans toute la partie nord du golfe et à la présence de la glace jusqu'en juillet, au Labrador.

Certaines rivières de la côte sud du Saint-Laurent devraient être mieux protégées qu'elles ne le sont. Le braconnage se pratique encore, nous rapporte-t-on sur les rivières Cap-Chatte, Saint-Anne-des-Monts et Mont-Louis. Je n'ai cependant pas pu réunir assez de preuves ni assez d'informations complètes pour être en mesure de poursuivre les braconniers.

MAQUEREAU.

Le maquereau qu'on prend dans la division du golfe vient des Iles-de-la-Madeleine; les comtés de Gaspé et de Bonaventure n'en produisent que de faibles quantités. Cette pêche n'a pratiquement rien rendu dans le comté de Saguenay depuis nombre d'années. La population ne s'y intéresse pas et ne possède pas d'ailleurs le matériel de pêche voulu. Cependant tout nous porte à penser que le maquereau viendra à re-

faire son apparition sur cette côte aussi bien que dans la Baie-des-Chaleurs où il se montrait si abondant autrefois.

Le rendement de l'année courante est inférieure à celui de 1918 qui a fourni des résultats bien inférieurs à ceux des quatre dernières années. Cet insuccès ne peut s'expliquer que par les dommages considérables qu'ont subis nombre de filets à maquereau durant une tempête; la pêche qui en était encore à ses débuts et qui faisait prévoir de bons résultats dût être abandonnée.

Il faut reconnaître que la dernière campagne de pêche s'est montrée peu active d'une façon générale dans l'arrondissement. On n'a non plus constaté aucun fait anormal, sauf certaines infractions à la loi déjà observées aux Iles-de-la-Madeleine et dans le comté de Bonaventure. Je tiens à vous faire connaître que dans cette dernière localité, il n'y a pour ainsi dire aucun garde-pêche chargé de la protection du homard. On m'a appris au cours de l'hiver qu'on ne s'est pas gêné pour trafiquer sur les homards vivants après le 26 juin. C'est M. Annett qui doit surveiller cette partie depuis deux ans, mais comme il habite Gaspé, c'est-à-dire à 200 milles à l'est du comté de Bonaventure, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il puisse contrôler de tous les faits qui se produisent. Je suis d'avis qu'on devrait nommer un garde-pêche permanent pour le comté de Bonaventure.

Le nombre des licences délivrées en 1919 a été inférieur à celui de 1918. Cette différence est attribuable au fait que nombre de Terreneuviens qui ont l'habitude de se rendre au Labrador pour la pêche à la morue en ont été empêchés par les glaces qui sont demeurées au voisinage des côtes jusqu'à la fin de juillet.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN CHEF, G. S. DAVIDSON, DIVISION DE PÊCHE DES PROVINCES DES PRAIRIES, ANNÉE 1919.

PROVINCE DE L'ALBERTA.

L'arrondissement de l'Alberta septentrional manifeste un accroissement considérable dans la pêche de toutes les espèces de poissons, bien que le nombre des licences commerciales et de pêcheurs en exploitation accusent une rétrogression par rapport à l'année 1918. L'accroissement des prises relèvent du fait que la partie septentrionale se colonise rapidement; la consommation du poisson en bénéficie d'autant. De plus comme les routes de cet arrondissement s'améliorent sans cesse, les pêcheurs peuvent plus facilement ouvrir de nouveaux lacs à la pêche et expédier leurs produits en meilleur état de conservation. On y constate aussi la présence d'un nombre plus considérable de négociants et maintes méthodes d'innovation et de perfectionnement dans les fabriques établies pour la manutention des prises, ce qui permet de s'adonner en une plus large mesure à la préparation du poisson.

Dans l'arrondissement méridional de l'Alberta, la pêche à la ligne qui est le procédé le plus en vogue a beaucoup fléchi. L'été dernier a été une saison d'une sécheresse extrême dans cet arrondissement et nombre de rivières qui par les années ordinaires charriaient un volume d'eau suffisant pour en faire des cours d'eau recherchés des truites, se sont asséchés et devenus réduits à un simple filet d'eau.

Bien des poissons ont péri de ce fait, et le département s'est vu dans l'obligation de clore nombre de cours d'eau à tout genre de pêche pour un laps de temps de deux ans. Cette précaution aura, à n'en point douter, d'heureux résultats en aidant au réempoissonnement naturel de ces eaux. On a pris les mesures voulues pour poser des grilles à l'entrée de toutes les tranchées d'irrigation, ce qui aura sans doute pour effet, d'épargner un nombre considérable de poissons de luxe. Les pêcheries commerciales de cet arrondissement sont de très faible importance. Comme la rivière Red Deer ne produit que des poissons communs capturés en vertu des licences de pêcheurs, le département a jugé à propos de ne délivrer que sept licences. Ces pêcheries ont

rendu mille livres de sandre ou doré et mille livres de carpe et de moxostôme, toutes quantités consommées sur place. Au cours de l'année il y a eu dix poursuites d'intentées pour infraction au règlements et qui se décomposent comme suit:

Pêche en temps prohibé	3
Pêche sans licence	1
Possession de truites inférieures à la taille-limite	3
Usage de la dynamite dans les cours d'eau	3

On a observé un cas d'obtention de licence par fausse représentation; cette licence a été annulée sans délai. Les échelles à poisson sont en bon état. On s'est porté aux renseignements au sujet des nouvelles qui nous sont parvenues relativement aux obstructions des cours d'eau par les digues de castors, et on a constaté que dans presque chaque cas, ces obstacles étaient situés au milieu de réserves forestières. L'Association des pêcheurs de l'Alberta méridionale a été formée à Calgary et à cette société-mère viendront s'affilier toutes les corporations du même genre en existence dans l'arrondissement méridional. Les membres de cette société nous ont fourni l'assurance qu'ils feront tout en leur pouvoir pour protéger les poissons de luxe. Ils ont même fait certaines propositions avantageuses en ce sens qu'ils ont fait tenir au département.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.

Dans la partie septentrionale de la province, on a observé un décroissement dans la quantité et la valeur du poisson. Ce résultat découle du fait que dans plusieurs arrondissements le nombre des pêcheurs a diminué; dans d'autres cependant le nombre s'en est élevé par rapport à l'année précédente, et on n'a pas manqué d'y observer dans la même proportion un relèvement dans les produits. Non seulement les lacs ne manifestent aucun signe de dépeuplement, mais le poisson s'améliore en qualité et en taille.

Parmi les progrès réalisés dans l'industrie de la pêche, on peut faire mention entre autres de la construction d'un grand entrepôt à la Grande-Rivière et d'une scierie au lac Doré pour la manufacture des caisses à poisson, de la construction de nouvelles jetées et quais et des améliorations aux routes conduisant aux lacs. Maints campements poissonniers ont aussi été construits pour remplacer ceux détruits l'année dernières par les feux de forêts.

Le négoce du poisson tend à s'accroître et les prix de cet article restent stables. Les marchés locaux en sont abondamment approvisionnés et le surplus en est expédié aux marchés américains.

La surveillance de l'arrondissement relève d'un personnel compétent d'inspecteurs et de gardes-pêche, et on rapporte que les règlements ont été en tout respectés. Il y a des gardes-pêche postés à la plupart des endroits où se trouvent des scieries et nous savons par eux que le cours d'eau sont exempts maintenant de toute contamination de cette source. Les échelles à poisson sont bien entretenues et disposées de façon à permettre le libre passage aux poissons en tout temps de l'année.

Dans l'arrondissement de la Saskatchewan méridionale les prises de poisson blanc effectuées dans le sous-arrondissement du lac Lowes ont accusé un fléchissement par rapport à l'année 1918. Le garde-pêche attribue ce décroissement à la grève survenue à Winnipeg l'été dernier, et au cours de laquelle toutes les expéditions de poissons à destination de cette ville ont dû être interrompues. Comme Winnipeg forme le principal centre de distribution des articles de poisson, on comprend quelles perturbations a pu causer cet événement dans ce genre de trafic. Les poissons se sont montrés en aussi grande abondance que par le passé, et il n'y a eu aucune marque de dépeuplement. On rapporte que le poisson n'avait pas encore frayé à l'ouverture de la campagne d'hiver le 15 décembre, et qu'il n'a terminé sa ponte que le 1er janvier, et comme on a observé le même phénomène dans le lac Qu'Appelle, il semble opportun de retarder la date de l'ouverture de la campagne d'hiver dans ces deux arrondissements On a réuni sous un même employé les lacs Qu'Appelle et le lac Katepwa, et cet arran-

gement s'est révélé fécond en bons résultats. L'empoissonnement des eaux au moyen de poisson blanc en provenance de la piscifacture de Qu'Appelle commence déjà à manifester des avantages, car on a capturé de beaux spécimens de cette espèce. Comme le poisson blanc a atteint l'âge adulte et de maturité cette année, on a résolu de porter la dimension des mailles des filets employés à sa pêche de 4½ à 5½ pouces. Cette modification a entraîné un abaissement dans les prises du poisson commun et du tullipi, et n'a pas été prisée des pêcheurs; à mon avis cependant, c'est là une mesure recommandable et qu'on devrait persévérer à maintenir. Les prises n'ont pas été aussi considérables que l'année dernière, mais cet état de choses est plutôt imputable à l'emploi de mailles plus grandes. Le nombre des pêcheurs en activité se chiffre à cent, dont soixante-dix d'entre eux ont pêché de janvier 1919 jusqu'à la clôture de la campagne et 34 du 15 décembre au 31 décembre 1919, de sorte que durant ce dernier laps de temps, il y en a eu la moitié moins que l'année antécédente aux mêmes dates. Ce fait seul suffirait à expliquer le fléchissement des prises puisque la pêche la plus fructueuse a lieu durant les deux premières semaines de la campagne. Un certain nombre de pêcheurs qui l'année dernière ont exercé leur industrie dans les lacs Qu'Appelle, ont depuis dirigé leur activité vers le lac Lowes où ils peuvent profiter des avantages de la pêche d'été; c'est à cette cause que remonte sans doute le fléchissement qu'accuse le nombre de pêcheurs aux lacs Qu'Appelle dans le temps actuel. Il y a cependant peu de pêcheurs expérimentés sur ces lacs, autre cause de nature à faire fléchir le rendement. On a enregistré quatre poursuites dans l'arrondissement méridional: trois pour avoir pêché en deçà de vingt-cinq verges des approches d'une échelle à poisson et une pour avoir trafiqué sur du poisson capturé en vertu d'une licence de famille. On a érigé quatre nouveaux entrepôts frigorifiques au lac Lowes en même temps qu'on observe un accroissement dans le nombre des barques à rames et des bateaux-moteurs au même lac, car les pêcheurs cherchent à perfectionner leurs procédés de pêche par l'addition de tous les nouveaux dispositifs à leur portée.

Durant l'année 1918, j'ai inspecté presque tous les lacs du nord et j'ai pu constater non sans bonheur, la tendance qu'on manifeste partout à perfectionner les méthodes relatives à la manutention du poisson. On s'efforce en tout à rendre les produits aussi propres que possible à l'écoulement.

Dans les fabriques ou autres établissements, l'hygiène est à l'ordre du jour et l'on n'épargne rien pour faire de ces bâtiments des lieux aussi propres que sanitaires. On accorde aussi beaucoup d'importance au nettoyage du poisson et à l'entretien des ustensiles. J'ai aussi réussi à m'entretenir avec les négociants en poisson sur les divers sujets se rapportant à leur industrie, et presque dans chaque cas, je les ai convaincus d'entreprendre toutes les innovations susceptibles d'améliorer l'industrie ou de nature à assurer la conservation plus parfaite du poisson. Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'on n'a pas réussi à surprendre qui que ce soit en train de gaspiller du poisson bien que les gardes aient exercé à cet endroit la vigilance la plus active.

PROVINCE DU MANITOBA.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le service des pêcheries au Manitoba a eu à déplorer la perte de trois membres de son personnel: celle de l'inspecteur J. A. Howell, dont la mort est survenue le 3 juin, celle du garde-pêche D. S. Daly trépassé le 13 mai, et enfin celle du garde-pêche spécial William Weston, qui est décédé le 5 septembre.

Dans l'ensemble la province a bénéficié d'aussi bons résultats que l'année précédente. En raison du faible niveau des eaux de la rivière Saskatchewan et de ses tributaires, la pêche d'été a pratiquement manqué dans l'arrondissement septentrional.

Dans l'arrondissement n° 1, lac Winnipeg, on a délivré 783 licences de pêche, cependant que dans l'arrondissement n° 2 qui embrasse toute la province à l'exclusion du lac Winnipeg, on a concédé 1,341 licences. Il n'y a eu qu'une seule poursuite dans l'arrondissement n° 1 mais on en a enregistré huit dans l'arrondissement n° 2.

Par le passé les pêcheurs, aussi bien que les compagnies, se sentaient enclins à faire usage de filets de mailles inférieures à celles fixées par les règlements, mais grâce à la nouvelle réorganisation on espère mettre fin à cette pratique si néfaste.

Les membres de la police royale à cheval du Nord-Ouest nous ont été d'un concours précieux, et il en a été de même de la force policière provinciale des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, surtout dans ces arrondissements où les gardes-pêche ne se rendent qu'à de rares intervalles.

Considérés d'une façon générale, les règlements ont été bien observés, surtout si l'on tient compte de la superficie des arrondissements à surveiller.

A quelques exceptions près, les gardes-pêche confiés à ma juridiction ont accompli leurs devoirs de la manière la plus satisfaisante.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN CHEF, LE LIEUTENANT-COLONEL F. H. CUNNINGHAM, DIVISION OCCIDENTALE DES PÊCHERIES (COLOMBIE-BRITANNIQUE)—ANNÉE 1919.

Inspecteur en chef adjoint: J. A. Motherwell, Vancouver, C.-B.; arrondissement n° 1, A. P. Halliday, New-Westminster, C.-B.; arrondissement n° 2, J. T. C. Williams, Prince-Rupert, C.-B.; arrondissement n° 3, E. G. Taylor, Nanaïmo, C.-B.

On n'a observé pratiquement aucun changement dans l'aspect administratif et commercial des pêcheries par comparaison à l'année précédente.

Dans l'arrondissement n° 3, il y a eu trois fabriques en activité, une située au port Locke et deux au passage Barclay, une de celles-ci a été érigée pour des fins de mise en conserves du hareng, et subséquemment fut agrandie de façon à se livrer à la mise en conserves du saumon.

La seule innovation survenue dans l'administration réside dans l'expérience qu'on est en train de tenter vers l'agrandissement en superficie des étendues de pêche où il serait permis d'exploiter des licences d'ablerets, nos efforts ayant surtout convergé vers ce but dans les environs de la baie Kinglet. Le résultat a été satisfaisant, excepté toutefois que les licenciés s'étant assemblés aux lieux de pêche les plus avantageux, il est bien possible que les opérations se fussent manifestées trop actives, n'eut été la surveillance méthodique exercée par les gardes-pêche qui n'ont rien négligé pour mettre strictement en vigueur les règlements relatifs aux délimitations de pêche. Pour obvier à cet inconvénient dans l'avenir, les limites de pêche devront être portées plus loin de l'embouchure des rivières, non pas en vue d'entraver les opérations mais dans l'intérêt de la sauvegarde du poisson et pour la propre protection des pêcheurs.

La mise en conserves totale de toutes les variétés de poisson s'est élevée à 1,392,966 caisses par comparaison à 1,616,151 caisses l'année précédente. Le décroissement est en grande partie attribuable aux entraves apportées dans la mise en boîte du saumon-chien, à une plus faible montée du saumon rose en raison des crues désastreuses de 1917, qui ont affecté les frayères et aussi à la nécessité d'avancer la saison prohibée annuelle à cause de la sècheresse. Cette cessation prématurée de la pêche a contribué à affaiblir la mise en conserves de coho, car le saumon rose s'était rassemblé aux embouchures des cours d'eau où les bandes de cohos allèrent les y rejoindre. Si on avait autorisé davantage les opérations de pêche, la chose aurait été désastreuse pour les deux espèces, puisqu'en capturant les cohos on se serait en même temps emparé des saumons roses dont la qualité alimentaire était à cette époque descendue au point

de n'être plus d'aucune valeur commerciale. Cette interdiction a certainement nui aux pêcheurs et aux fabricants, mais a certainement servi à la conservation des espèces et les bons effets de cette mesure ne manqueront pas, sans doute, de se réaliser au cours de la montée de 1921.

Rentrée dans la vie civile des soldats de retour au pays.—Vu la nécessité imposée au pays relativement à la rentrée dans les diverses professions de la vie civile des soldats de retour au pays, on a trouvé nécessaire de modifier notre régime administratif au sujet des pêcheries dans la partie septentrionale de la province pour faire face à ce nouvel état de choses. On a en conséquence accru le nombre de licences de filets en nappe à saumon, pour mettre les militaires s'en montrant désireux, en mesure de participer effectivement à la pêche. On trouvera à la fin de ce rapport un relevé donnant le nombre de soldats de retour au pays, ayant profité de cet avantage. Bien que plusieurs de ces militaires ne possédassent aucune connaissance ou expérience en matière de pêcheries, ils ont dans l'ensemble après quelques secours et conseils appropriés, réussi dans leurs entreprises, peut-être pas dans toute l'étendue de leurs espérances, car les bénéfices exagérés susceptibles d'être retirés de la pêche qu'on avait fait miroiter à leurs yeux, avaient pu les conduire à espérer des succès dépassant l'ordre de choses possible, mais au moins tout en manquant de les réaliser tels que rêvés, ils n'ont cependant pas laissé d'être satisfaits des fruits recueillis de leurs opérations en général.

ARRONDISSEMENT N° 1.

Fleuve Fraser.—La mise en conserves totale du fleuve Fraser s'est élevée à 158,628 caisses contre 206,003 caisses en 1918. La mise en boîtes du sockeye a été de 29,628 caisses, résultat plutôt peu encourageant, même pour une année dite de faible montée. Il est cependant intéressant d'observer que la production des conserves de cette variété a excédé celle de 1918 pour 12,779 caisses. Les quantités de saumon exportées autres que le sockeye ont largement surpassé celles de l'année antécédente.

On a observé une très forte montée de sockeye durant le mois d'octobre après la saison fermée pour l'usage de filets de mailles de 5¾ pouces. Ces saumons ont pénétré dans les cours d'eau tributaires du lac Pitt, y compris la rivière Lilloet, la crique Gilley, la crique Silver et la rivière Pitt supérieure et un grand nombre sont même remontés jusqu'à la rivière Coquihalla et le lac Kawkawa, tributaire de la rivière Coquihalla. Des bandes considérables se sont aussi introduites dans les lacs Cultus et Chilliwack.

Ces poissons sont parvenus aux frayères en bonne condition et on est en droit de s'attendre à de bons résultats en 1923. Bien que cette migration ait été tardive en 1919, rien ne prouve qu'il en sera toujours ainsi, et qu'elle ne puisse se produire hâtivement l'année où les poissons regagneront leurs frayères.

A en juger par un examen des frayères de la ligne de partage des eaux du fleuve Fraser inférieur, il est évident que le nombre de caisses paquées ne peut pas servir de chiffre indicateur relatif au dénombrement des individus de variété diverses qui ont à cette époque atteint les frayères. Il est de même agréable d'observer une amélioration encourageante dans l'ascension des espèces aux lieux de reproduction du lac Shuswap.

On a assez bien observé les règlements et la mise en vigueur de l'article 80 de la Loi des pêcheries, disposition peut-être un peu rigide, a produit un effet salutaire en réduisant au minimum le nombre des violations. On s'est servi de huit chaloupes mues à essence pour la surveillance de l'arrondissement, cinq appartenant au département et 3 affrétées.

Les services accomplis par les gardes-pêche, l'ont été d'une façon aussi énergique qu'impartiale et efficace.

ARRONDISSEMENT N° 2.

Rivière Skeena. — La montée phénoménale des saumons sockeye dans cette rivière démontre à l'évidence par les faits et les observations dont il est fait mention dans les rapports précédents, qu'on sait peu de chose de l'histoire naturelle du saumon. En dépit des faits recueillis par la Commission des pêcheries de 1917, faits tendant à indiquer un fléchissement dans le nombre des individus de cette variété, l'ascencion n'en est pas moins pour cela la plus considérable depuis 1913, et s'est terminée par la préparation de 184,995 caisses de ce poisson si succulent. La montée des saumons de printemps ne s'est pas révélée aussi abondante qu'en 1918, mais il convient de faire observer que les bandes qui forment cette migration ascendante sont considérablement réduites par la pêche avant leur arrivée dans la rivière, en raison des opérations actives des pêcheurs à la ligne traînante à l'entrée du fleuve, ce qui naturellement ne peut que réduire les bancs qui s'aventurent dans le lit même du fleuve. La montée du saumon rose n'a pas été abondante, mais celle de 1918 fut la plus considérable enregistrée depuis nombre d'années, et il ne faut pas douter que les crues sans précédent de 1917 en soit la cause, car elles ont très sérieusement affecté les frayères.

Les opérations entreprises par les soldats de retour au pays sur la rivière Skeena ont été forcément limitées, vu que les opérations y sont d'entreprise hasardeuse en raison des marées et des gros temps qui surviennent dans le passage de Chatham, mais l'expérience acquise à d'autres endroits sera d'un énorme avantage à ceux de ces citoyens-soldats rentrés dans la vie civile et désireux de se livrer à des exploitations de pêche sur ce fleuve.

Rivière Nass. — Il est regrettable d'avoir à faire rapport que la pêche du saumon de ce fleuve requiert des mesures préventives immédiates de protection si l'on veut que la montée se maintienne à son niveau actuel. J'ai déjà attiré l'attention du département sur les opérations exécutées par les Américains à l'aide de leurs pièges en dehors du canal Pearce dans la direction nord le long du littoral de l'Alaska jusqu'au cap Fox. Ces pièges se sont révélés très efficaces pour la capture du sauman s'avançant vers la rivière Naas, et à moins d'en venir à la conclusion de quelque entente internationale par laquelle ces saumons pourront obtenir la protection voulue lors de leur passage dans les eaux internationales, ce cours d'eau, dans l'opinion des fonctionnaires du département, est destiné à disparaître du rang des rivières productrices du saumon et de ce fait perdre son caractère commercial et industriel.

Le canal Portland où se réunissaient de grands bancs de saumons avant la mise en usage des pièges souffre d'un dépeuplement considérable, tout comme la baie Observatory et le bras de mer Alice; de plus les rapports des employés spéciaux tant provinciaux que fédéraux ne font pratiquement pas mention de reproducteurs dans les lieux de pêche du lac Méziaden. Il est certainement de l'intérêt des industries américaines et canadiennes de prendre des moyens d'action immédiats pour améliorer cet état de choses.

Rivers-Inlet. — La mise en conserves totale s'est élevée à 80,367 caisses dont 56,258 de sockeye. La production industrielle semblerait indiquer que la montéè de cette espèce a été peu abondante, mais le fait qui prime tout c'est que les individus étaient de petite taille et pouvaient facilement se laisser couler à travers des filets de mailles de 5¾ pouces. On a aussi avancé que des poissons nageant à une grande profondeur passèrent sous les filets, et je suis d'opinion que ce dernier énoncé se rapproche davantage de la réalité. Les frayères du lac Owebano ont reçu plus de sockeye que jamais auparavant. Non seulement la piscifacture a été pourvue d'un approvisionnement complet, mais les frayères naturelles ont été exceptionnellement bien ensemencées.

Simth's-Inlet.—L'ascension de toutes les variétés de saumons vers cette étendue d'eau indique une amélioration et les rapports en provenance des gardes-pêche spé-

ciaux chargés de l'inspection des frayères nous enseignent que ces eaux ont été abondamment pourvues d'œufs.

On a fait allusion à la malencontreuse intervention des pêcheurs au filet en nappe qui ravagent les seines exploitées par licence dans la crique Quashela. Cette étendue est depuis quelques vingt ans sous le régime de licences, c'est-à-dire depuis l'érection de la fabrique, et bien que durant les cinq ou six années écoulées elle soit devenue le théâtre de disputes ardentes, il faut se rappeler que ce n'est que récemment qu'on a capturé du sockeye au moyen de filets en nappe dans cet enfoncement en quantités appréciables. Le département a prêté l'oreille aux prétentions des deux parties, licenciés et pêcheurs, et en est venu à la décision que les licenciés soient autorisés à exploiter la seine pendant un nombre limité de jours au cours de la campagne de 1919, après quoi la licence ne leur serait plus renouvelée. Les pêcheurs au filet en nappe ont cependant pris le parti de se rendre justice eux-mêmes et ont détruit les seines.

Il n'y a pas de doute que l'interruption du régime de la licence dans cette crique va marquer le point de départ de la reconstitution des pêcheries du saumon sockeye de cette étendue à leur état de prospérité ancienne, parce qu'en raison de l'éclat lumineux de l'eau dans cette baie, il n'est guère possible pour les filets en nappe, quel qu'en soit le nombre, d'entraver d'une manière concrète l'ascension du poisson; d'où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que Smith's-Inlet reprennent bientôt sa place parmi les plus importantes pêcheries de sockeye.

Arrondissement central. — Cette division comprend Nanaïmo, Bella-Bella et le canal Gardner. La migration de toutes les variétés de saumon a été passablement abondante, surtout la montée de ce qui est connu sous le nom de sockeye des criques vers les eaux de l'étendue de Bella-Bella. Dans ces lieux ce sont les individus d'automne qui prédominent et les industriels doivent pour beaucoup compter sur cette variété pour leur production.

Bella-Coola. — La montée de toutes les espèces de saumon n'a pas été abondante. Quant à l'ascension des saumons roses, elle a été, à n'en pas douter, affectée par les crues de 1917 qui se sont montrées généralement desastreuses dans cette partie de la province. Un certain nombre de soldats rentrés dans la vie civile se sont fixés sur des terres dans la région de Bella-Coola et ont compté sur la campagne de pêche pour subvenir à leurs besoins. En conséquence sans vouloir affirmer qu'ils soient soient devenus démoralisés, les résultats de leurs opérations n'ont pas répondu aux efforts vraiment infatigables qu'ils ont déployés.

Archipel de la Reine-Charlotte.—Sur la côte orientale de ces îles il est commun d'observer des migrations alternatives de bandes de saumons roses et de saumons-chiens. 1919 a été la campagne productrice par excellence de cette variété, et on en a capturé de grandes quantités qui furent expédiées à l'état frais vers la rivière Skeena et vers le sud. Aux pêcheries de l'île Moresby on en a salé aussi de grandes quantités. Un certain nombre de soldats, maintenant rentrés dans la vie civile, détiennent la majorité des licences de seines dans cette étendue et dans l'ensemble leurs opérations ont été heureuses.

Pêche à la ligne traînante.— L'industrie de la pêche à la ligne traînante devient de plus en plus populaire parmi les pêcheurs et le nombre des licences délivrées a été plus élevé que durant la saison précédente avec des résultats moindres qu'en 1918 cependant, parce que le saumon de printemps et le coho n'ont pas été aussi abondants. Ce mode de pêche attire beaucoup l'attention du fait de sa valeur économique. On rapporte qu'un grand nombre de ces poissons après avoir happé l'hameçon s'échappent pour aller plus loin trouver la mort. On rapporte aussi que certains saumons de printemps portant de gros hameçons enfoncés dans la bouche ont été capturés dans les filets en nappe de la rivière Skeena. Les autorités américaines compilent les statis-

tiques de ce mode de pêche pour en faire une étude au point de vue de la conservation. On ne saurait en toute justice pour les pêcheurs attacher trop d'importance à ces rumeurs et il serait convenable pour la sauvegarde des intéressés, qu'un garde-pêche fiable, possédant, si possible, des connaissances scientifiques, soit installé pendant une saison sur les lieux de pêche où on exerce des opérations à la ligne traînante pour faire le rapport des conditions en existence.

Flétan. — Prince-Rupert acquiert chaque année plus d'importance en raison de ses pêcheries. Les pêcheurs exerçant leurs opérations à l'extérieur de ce port ont eu une autre année heureuse: quantité, qualité et prix restant stationnaires. La statistique indiquera que les prises ont été plus considérables qu'en 1918. Les prises et les expéditions américaines ont beaucoup dépassé celles de provenance canadienne. Entre cinq et six fourgons de flétan canadien et américain furent expédiés par voie du Grand-Tronc-Pacifique au cours de l'année et on affirme que Prince-Rupert constituera dans quelques années le plus important entrepôt de flétan de la côte occidentale.

L'entente internationale conclue à l'égard d'une saison fermée pour le flétan devrait dans une large mesure contribuer à maintenir à leur niveau de production les pêcheries de cette espèce et mettre Prince-Rupert en mesure d'assumer la première place comme centre de distribution des pêches de flétan.

Hareng. — On a peu à dire des pêcheries de hareng dans cet arrondissement, parce qu'elles sont surtout exploitées pour la boitte. Les Japonais réussissent bien dans cette pêche en salant le hareng au sel sec et en l'expédiant en Orient, cependant que les pêcheurs blancs en raison des conditions ne sont pas en mesure de leur faire concurrence avec bonheur. Les pêcheurs de flétan se sont dans le passé amèrement plaints de la pénurie de boitte, mais on a en partie obvié à cet inconvénient par la création de viviers à hareng dans le voisinage de Prince-Rupert. En 1919 on en a exploité un ou deux avec succès et leur nombre s'est encore accru en 1920.

Protection accordée aux pêcheries. — Pendant la campagne de 1919, les circonstances nous ont permis de consacrer des moyens de protection plus efficaces aux pêcheries de cet arrondissement. Le vapeur *Thomas Crosby* fut de nouveau affrété. Le département possède 7 bateaux à gazoline de bonnes dimensions; de même qu'il a aussi à sa disposition douze bateaux affrétés commandés par des officiers qui se sont révélés habiles.

ARRONDISSEMENT N° 3.

Cet arrondissement ne renferme pas de pêcheries de sockeye d'une importance quelconque. Les principaux déplacements de bancs s'opèrent dans la direction du lac Anderson par les eaux du passage Barclay, dans la direction du lac Kennedy par le passage Cloyoquot et aussi vers la crique Lauch-en-auch et la baie Knight; la rivière la plus abondante en sockeye, étant la Nimpkish en face de la baie Alert. Les fabricants doivent donc compter dans une large mesure sur les variétés d'automne pour leur mise en conserves. La montée du sockeye dans la rivière Nimpkish a manifesté une grande amélioration par rapport à 1918 et les conditions sont généralement satisfaisantes.

La montée du saumon rose à travers l'arrondissement tout entier a été faible, et bien que ce fut une année de petite montée pour cette variété en plusieurs endroits de l'arrondissement, les déplacements ont même été plus faibles qu'on ne s'y attendait, ce qui est attribuable, à n'en pas douter, aux crues de 1917 auxquelles j'ai déjà fait allusion.

Il n'est pas possible de laisser passer sous silence l'état de choses en existence sur la côte occidentale de l'île Vancouver s'étendant du cap Beale à la pointe Sombrio. Il y a 29 licences d'ableret en exploitation dans cette étendue dont quinze délivrées à des soldats rentrés dans la vie civile. Ces hommes ne possédant pas les fonds nécessaires pour se pourvoir de bateaux et de filets durent s'entendre avec ceux en possession

du matériel de pêche pour mettre à profit leurs licences. Bien qu'il soit possible qu'ils aient fait pour le mieux dans les circonstances, ces arrangements n'ont pas semblé satisfaisants et ont donné lieu à une exploitation si intensive de ces pêcheries que jusqu'ici aucune des bandes de saumons n'ont pu atteindre leurs frayères. C'est là un état de choses des plus déplorables, car il semble que le cycle des migrations et des montées ait été rompu et que la migration correspondante à l'alevinage de 1919 deviendra pratiquement nulle. La pêche dans l'ensemble a été passablement considérable, mais au point de vue économique n'a rien valu pour le Canada parce que la plus grande partie de son rendement a été expédié à l'état frais pour être mis en boîtes aux Etats-Unis.

Au passage Barclay on a observé une montée phénoménale de saumons-chiens et de cet endroit aussi on a exporté des quantités considérables de produits.

La montée du sockeye au lac Anderson a été assez bonne cependant que celle de la rivière Somass indique une augmentation importante parce que durant les dernières années les poissons fréquentant cette rivière n'ont pas été molestés de façon notable. La fabrique en possession des industriels de l'ouest et située à Shushartie n'a pas ouvert ses portes cette saison, parce que les propriétaires veulent permettre à tous les saumons roses disponibles d'atteindre les frayères, pour en arriver, si possible à une montée annuelle abondante de nature à élever le niveau des conditions actuelles qui ne comportent une migration ascendante importante qu'à tous les deux ans.

Il s'est manifesté un accroissement dans le nombre des ablerets en exploitation, tous par des soldats de retour au pays, et bien que le rendement ait pu ne pas répondre à l'attente, il a, dans la majorité des cas, semblé satisfaisant.

Il n'y a rien d'intéressant à noter en rapport avec cet arrondissement, à l'exception de la pêche à la ligne traînante. Ce mode de pêche va se popularisant de jour en jour et on a reçu nombre de plaintes tendant à établir le fait que dans la première partie de la saison on ne parvient à trouver sur le marché que des quantités très faibles de poissons appartenant à la variété dite de printemps et celle répondant à la caractéristique de la peau bleutée sur le dos. Il est pratiquement impossible d'établir aucune réglementation à cet effet, à moins d'interdire toute pêche à la ligne traînante jusqu'à une date ultérieure dans la saison. Si l'on venait à adopter cette mesure on préviendrait ainsi la capture des saumons de printemps de la première ascension dont la valeur industrielle est de toute première importance. On a suggéré de n'employer qu'un hameçon d'une certaine dimension pendant les premiers mois de l'année, ce qui empêcherait la capture des poissons de faible taille, mais un tel règlement ne saurait être mis en vigueur, car il entraînerait la mise en fonction d'un garde-pêche sur chaque barque à la ligne traînante, pour devenir efficace. La proposition déjà faite d'un fonctionaire doué de connaissance en histoire naturelle et chargé de faire des observations à l'égard de ce mode de pêche serait à n'en pas douter, de première importance.

Hareng.—Le hareng est apparu par bandes nombreuses par tout l'arrondissement et on en a mis en boîte quelque 30,000 caisses dans le passage Barclay. En raison de l'état du marché, le rendement du hareng préparé à l'écossaise s'est trouvé grandement limité parce qu'il est impossible de faire concurrence aux produits en provenance des Iles-Britanniques et jusqu'à ce que les tarifs de transport et les conditions du travail soient devenus normaux l'avenir de cette industrie ne nous semble pas apparaître sous de bons augures. Il ne s'en est pas moins cependant manifesté cette saison un fort mouvement d'avant dans les opérations du salage au sel sec, l'accroissement se chiffrant par 138,820 quintaux, dont l'écoulement s'en fait vers Orient. Il conviendrait de soutenir ce négoce, et à cette fin, toutes les expéditions devraient être inspectées avant leur départ du pays. Il faut aussi enregistrer un accroissement dans les expéditions directes, œuvre des sujets britanniques, et dont l'accomplissement est favorable au commerce.

Usines d'engrais. — Il semble se manifester un accroissement favorable en ce qui regarde la fabrication des sous-produits, et bien que plusieurs de ces fabriques d'huiles aient été établies pendant la guerre et que les produits huiliers aient pu de ce fait trouver un écoulement facile, cet avantage semble s'accroître encore avec la paix car les opérations se sont en général perfectionnées et on utilise maintenant le poisson chien tout entier pour la fabrication de l'huile et d'aliments destinés aux bestiaux et aux volailles. Chaque établissement marque un progrès sur le précédent, et il ne faut pas douter que ces fabriques se multiplieront et en viendront à se livrer à d'autres genres de production tels que la conversion des requins, des phoques, des loups-marins, des marsouins en huiles et en engrais commerciaux. Comme dans les autres arrondissements il a été impossible d'accroître ni d'étendre le service de protection, mais il est plaisant d'observer que les infractions aux règlements y ont été peu nembreuses.

ENLEVEMENT DES OBSTACLES OU OBSTRUCTIONS.

On a affecté près de $30,000 en relation avec ce travail important. Plus de $6,000 furent consacrés au curage des cours d'eau tributaires du lac Owekano, et d'après les rapports rédigés à la suite des inspections accomplies subséquemment, ces travaux ont contribué dans une large mesure à faire de ces rivières des passages facilement franchissables aux reproducteurs dans leurs courses vers les frayères. On a aussi effectué des œuvres d'améliorations importantes sur les criques Black, Rosewall, Cooke, les rivière Big Qualicum et Nahwitti, la crique Okis Hollow et enfin les rivières Coquihalla et Lakoun, dans l'archipel de la Reine Charlotte. On a aussi opéré l'enlèvement d'obstacles pour des criques de plus faible étendue. Tous les lieux susdésignés sont maintenant devenus de passage facile aux saumons.

Des œuvres de cette nature entraînent de graves difficultés en raison de l'isolement de tous ces endroits et de la nécessité qu'il y a de transporter hommes, matériaux et approvisionnements par bateaux. Une bonne partie de cet ouvrage est souvent rendue nécessaire par la négligence des exploiteurs de forêts à ne pas curer les criques, une fois leur travail terminé, des rebuts qui les encombrent et qui forment le noyau de ces obstructions avec l'aide du temps et de la nature. Il existe à peine une crique fréquentée par les saumons à la recherche de lieux de ponte, qui n'exige des travaux de curage contre les obstructions créées par la nature ou par le flottage des troncs d'arbres. On est d'avis que la poursuite de telles œuvres d'améliorations serait d'une immense valeur à l'industrie de la pêche.

L'ingénieur McHugh a déployé un zèle infatigable à surveiller ces travaux d'aussi près que possible, mais comme il lui a fallu de toute nécessité conduire en personne la plupart des travaux, entrepris en rapport avec la construction de la piscifacture de Lakelse, il ne lui a guère été possible de consacrer à l'enlèvement des obstructions autant de temps qu'il l'aurait voulu. On lui a adjoint une personne d'une grande compétence qui s'est adonnée avec activité à la surveillance.

Les personnes intéressées dans l'industrie et dans la sauvegarde de nos espèces de saumons sont unanimes à réclamer la poursuite aussi active que possible de ces travaux. C'est ce qui a lieu présentement, mais il faut se rappeler que la somme de travail à accomplir est forcément dépendante des obstacles à surmonter. Le département et ses fonctionnaires se rendant nettement compte de l'importance d'un passage libre de tout obstacle pour permettre aux reproducteurs d'atteindre les lieux de reproduction ne négligera aucune circonstance favorable à l'avancement aussi rapide des travaux que les crédits et les conditions le leur permettront.

Les gardes-pêche ont reçu avis d'avoir à maintenir une surveillance énergique sur les cours d'eau à l'époque des migrations ascendantes du saumon afin de se former une

idée mieux définie de l'importance des obstacles dont il est fait rapport; on les a aussi chargés de faire disparaître immédiatement dans les cours d'eau qui ont été déjà curés tout noyau d'obstruction. La main-d'œuvre employée dans ce genre de travail se compose en majorité de soldats de retour au pays.

PISCICULTURE.

C'est là un sujet d'actualité dans un temps où en certains milieux on s'attaque à la valeur intrinsèque de ce travail. Il nous semble que si ces esprits enclins à la critique déployaient autant d'énergie à édifier qu'ils en consacrent à blâmer les actes du département, les piscifactures deviendraient en mesure de produire de plus fortes quantités d'alevins, en raison du fait qu'on verrait un nombre plus considérable de reproducteurs dans les frayères que la nature, laissée ses propres moyens, a coutume d'y pourvoir et que les piscifactures s'occuperaient de l'incubation des œufs de surplus.

En cours de la campagne de 1919 il y a eu 5 piscifactures en exploitation sur la ligne de partage des eaux du fleuve Fraser, 2 sur la rivière Skeena, 1 à Rivers Inlet, 3 sur l'île Vancouver et 1 à Gerrard. Neuf d'entre elles se consacrent exclusivement à l'incubation des œufs de saumons cependant que la piscifacture du lac Cowichan s'y livre en partie, et que la piscifacture de Gerrard s'adonne à l'alevinage des truites. La répartition totale des alevins de sockeye au cours du printemps de 1919 se décompose comme suit:—

Ligne de partage des eaux du fleuve Fraser	34,100,000
" " " de la rivière Skeena	8,000,000
Rivers Inlet	3,000,000
Ile Vancouver	4,606,550

En plus on a déposé les quantités ordinaires d'alevins de saumon, de printemps, coho, à bosse, et saumon-chien.

On a réalisé des progrès marquants en rapport avec la création de viviers d'alevinage aux diverses piscifactures où la situation géographique le permettait. Une autre amélioration—c'est celle qui consiste à libérer les alevins dans les eaux mêmes où on les a retirés à l'état d'œufs. A la piscifacture du lac Cowichan les bienfaits de cette innovation ont été démontrés à l'évidence après qu'on eut libéré des milliers de saumons de printemps d'une taille dépassant deux pouces. Il est impossible de nier les avantages résultant de la libération des alevins de cette dimension, parce qu'ils sont alors plus vigoureux et en meilleur état de pourvoir à leur subsistance que les alevins qui viennent tout juste d'absorber la visicule ombilicale.

Le surintendant de la piscifacture du lac Harrison a, au cours des deux dernières années expérimenté dans l'incubation des œufs de poisson sur gravier. Cette méthode n'est pas en général bien connue du vulgaire, mais dans l'ensemble elle consiste à placer des pierres d'une certaine grosseur sur le fond d'une caisse ou d'un bidon aménagé à cette fin. Après quoi on y introduit une certaine quantité d'œufs qui se glissent dans les interstices existants entre les pierres. On ajoute pour lors des cailloux et dépose une nouvelle quantité d'œufs dans le récipient, œufs qui à leur tour pénètrent dans les espaces vides nouvellement formés, et l'on continue à procéder ainsi jusqu'à ce que jugé convenable. Par une ouverture ménagée dans le fond du récipient, on fait arriver de l'eau qui après être remontée à travers le gravier s'échappe par le sommet du récipient, en entretenant les œufs dans un état d'humidité constante. Les œufs dont l'incubation se pratique de cette manière semblent moins aptes à se couvrir de moisissures et autres végétations et une fois l'éclosion arrivée, et la vésicule ombilicale absorbée, les jeunes poissons recherchent comme nourriture les œufs non fécondés qui peuvent encore se trouver sur le gravier. On prétend que les alevins ainsi éclos restent plus sauvages et farouches que ceux dont l'incubation s'opère aux

piscifactures dans des auges ouverts, en s'appuyant sur le fait que l'alevin de piscifacture s'accoutumant aux objets qui l'environnent perd une certaine portion de ces instincts sauvages que l'alevin de gravier conserve toujours. Il n'est pas d'abord si certain que les deux méthodes puissent faire naître une si profonde différence de mœurs entre les alevins qui en proviennent, en serait-il du reste ainsi que, l'instinct de conservation constituant l'une des premières manifestations de la nature, à moins de conserver des alevins assez longtemps pour les habituer à l'alimentation artificielle, il est difficile de s'imaginer que les jeunes poissons puissent perdre si vite leurs tendances naturelles. Toutefois la pisciculture comme tout autre art est susceptible de perfectionnement; la méthode d'incubation sur gravier sera pratiquée sur une plus vaste étendue et si elle donne la preuve d'être un mode plus efficace de production alevinale, son usage finira certainement par triompher de tous les autres procédés.

Il me faut ici faire allusion aux travaux de M. Alexandre Robertson, surintendant de la piscifacture du lac Harrison, qui a déployé une énergie infatigable comme fonctionnaire du département pour, en toute occasion, perfectionner les méthodes relatives à l'incubation du poisson, et il n'y a pas à nier qu'il mérite un crédit considérable pour les succès qu'il a remportés. Il a même démontré par des expériences que la méthode d'incubation sur gravier est avantageuse et peut être employée avec succès pour le repeuplement des cours d'eau dépeuplés de reproducteurs, et où il est pratiquement impossible d'ériger une piscifacture, et encore qu'elle convient aux endroits isolés où les alevins ne peuvent pas être transportés. Dans ce cas on peut apporter des œufs dans ces localités et les soumettre à l'incubation sur gravier.

Il est malheureux que les opérations d'alevinage artificiel soient devenues un objet de critique de la part surtout d'adversaires qui ne se sont peut-être jamais rendu compte par eux-mêmes des travaux d'une piscifacture, et qui ignorent tout, ou à peu près, des procédés dont il est fait usage.

Ils expriment leurs idées dans la presse, et pour être intéressés qu'ils sont dans la mise en conserves du poisson, on se rend souvent à leur façon de voir pour ce motif seul, cependant qu'on rejettera avec dédain l'opinion de ceux qui ont consacré leur existence aux expériences de la pisciculture dans ce pays ou dans d'autres encore.

Dans un récent rapport de la Chambre de commerce de New-Westminster, on n'a pas craint d'avancer que la piscifacture du lac Harrison était cause du dépeuplement des eaux environnantes, mais les faits démontrent que les seules parties de la ligne des eaux renfermant des reproducteurs cette année, sont celles où il y a des piscifactures d'érigées. La montée du sockeye à la crique Morris, tributaire de la rivière Harrison, s'accroit d'année en année, cependant qu'il n'existe pas d'autre qualificatif pour caractériser celle de la même variété dans la rivière Birkenhead, affluent de la rivière Lilloet. Et pourquoi? A cause tout simplement de l'apport d'alevins en provenance de la piscifacture de Pemberton en 1915. La Coquihalla n'était pas une rivière fréquentée par le sockeye jusqu'au moment où on eut déposé des alevins expédiés d'une de nos piscifactures; et quels en furent les résultats? rien moins que l'apparition d'environ 75,000 reproducteurs dans les frayères.

Dans ce même temps furent adoptées certaines résolutions tendant à établir que les piscifactures n'ont pas répondu à leurs fins, et qu'elles doivent être tenues responsables pour les ascensions de poissons de faible taille. Dans la nature nous voyons parmi les habitants d'eau douce, des individus de grande taille, et d'autres de moindre dimension, en sorte que si l'on fait remonter aux piscifactures la cause de l'apparition des poissons de faible taille, il convient aussi de leur attribuer la présence des individus de grande taille, parce qu'il ne semble pas plausible d'admettre que les établissements d'alevinage ne peuvent engendrer que des poissons de faible dimension.

Quand on en vient à penser que les bandes de sockeye se dirigeant vers le fleuve Fraser ont d'abord à éviter les pièges mouillés dans le détroit de Juan de Fuca puis tomber dans les seines et autres filets tendus dans les eaux internationales, pour ensuite s'engager sur une étendue de 50 milles à travers le dédale des filets en nappes posés

dans le fleuve Fraser jusqu'au pont Mission et qu'en amont du pont Mission, Indiens et colons s'entendent pour les guetter au passage, c'est miraculeux vraiment qu'il y ait encore autant d'individus qu'on en compte pour se répandre le long de la ligne de partage des eaux; et tout juge impartial de la situation ne pourra s'empêcher de concéder que ces pêcheries sont dans une large mesure redevables aux piscifactures des ressources bien que limitées dont elles jouissent présentement.

Il est possible que nos moyens d'action relatifs au repeuplement soient susceptibles de perfectionnement, et on fait tous les efforts à notre portée pour seconder le travail de la nature mais cette même nature veut aussi être assistée des personnes intéressées dans les entreprises commerciales et industrielles du poisson, par les précautions prises par eux afin qu'un aussi grand nombre de reproducteurs que possible puissent atteindre les frayères pour y accomplir l'œuvre de la production. Les alevins provenant des œufs de sockeye d'Alaska expédiés à la piscifacture du lac Harrison ont fourni d'excellents résultats jusqu'à ce qu'on ait pu déposer quinze millions de jeunes individus de cette variété dans les diverses criques se déversant dans le lac Harrison. On a libéré de ces alevins dans toutes les criques qu'on a pu atteindre les plaçant ainsi dans leur habitat naturel ou dans ses environs. On en a conservé environ un million et demi dans les viviers et les auges d'incubation de la piscifacture où on leur a permis d'acquérir un stade avancé de développement physique avant de passer au lac. Au moment de leur libération ces digitales étaient de constitution robuste, de sorte qu'on peut affirmer sans crainte que l'expédition des œufs, leur incubation et la libération des alevins ont toutes trois remporté un succès réel.

RECETTES.

Au cours des dernières campagnes de pêche, on a recherché les moyens d'établir un fond de recettes plus en rapport avec l'importance de la valeur commerciale des pêcheries de cette province, de sorte que pendant la saison de 1919, on a élevé les droits de licence dans la mesure suivante:

Licences de fabrique de saumon, de..	$50	à	$500
" d'ableret à saumon, de..	75	"	300
" de drague à saumon, de..	50	"	150
" de parc ou d'écluse, de..	75	"	500
" de filet en nappe, de..	5	"	10

On a ajouté à ces dispositions un demi-sou percevable pour chaque saumon capturé au moyen de dragues et d'ablerets. On a aussi fixé un droit sur la caisse du saumon en conserves renfermant 48 livres au taux de quatre sous la caisse pour le sockeye et de 3 sous la caisse pour toutes les autres variétés. Ces droits ajoutés aux sommes formées des amendes et du fruit des ventes d'articles confisqués ont atteint un total de $253,997.60.

Pour la perception des recettes, la province a été répartie en deux étendues:

(1) Le fleuve Fraser, le passage Howe, l'île Vancouver et la terre ferme y contiguë;

(2) Toutes les eaux au nord du Cap Caution s'étendant jusqu'à la ligne-frontière dans le canal de Portland.

En raison de l'immense étendue où s'accomplissent des opérations de pêche, les receveurs sont entraînés à des déplacements considérables et à l'accomplissement d'une foule de menus travaux, ce qui ne les a pas empêchés de satisfaire à leurs devoirs d'une manière efficace, et pour un premier essai, nous n'avons qu'à nous féliciter de la mise en exécution des nouveaux règlements relatifs à la perception des recettes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La tendance manifestée par le militaire rentré dans les rangs de la vie civile à participer plus activement aux opérations de l'industrie nous a conduit à des désagré-

ments par suite de l'accroissement du nombre des licences d'ableret. Tout en se rendant parfaitement compte qu'il fallait pour sauvegarder nos pêcheries, mettre un frein aux opérations intensives de pêche pratiquées au moment des déplacements des diverses variétés de saumon, on n'a pas pu s'empêcher de constater la nécessité s'imposant pour nous de soutirer davantage de nos ressources de pêche; en présence des circonstances, nous n'avons pas hésité à le faire, et c'est pourquoi nous avons délivré de nouvelles licences jusqu'à concurrence de quarante-six licences d'ableret et de drague à saumon seulement. On avait reçu 150 demandes, et on peut facilement comprendre toutes les difficultés résultant du choix des quarante-six candidats heureux, sans créer trop de mécontentements parmi ceux qui virent leurs demandes rejetées. S'il est vrai qu'il y ait eu un ou deux licenciés qui n'aient pas répondu à notre attente, il est difficile de ne pas admettre que l'administration des pêcheries n'a pas tiré le meilleur parti possible de la situation en raison de la multitude des demandes et du petit nombre de postes de pêche destinés à l'exploitation.

Peu, s'il y en avait, parmi ces personnes possédaient les moyens financiers voulus pour exploiter leurs licences et si l'on veut qu'ils persévèrent dans la pêche comme moyen de subvenir à leur existence, il faudra que le gouvernement leur prête son aide au même titre qu'aux soldats de retour au pays désireux de faire leur chemin dans d'autres champs d'activité. Jusque là on ne peut s'attendre qu'à assister à un trafic de licences qui loin de conduire à l'édification d'une industrie de pêche exploitée par les blancs et de fondation solide, aura au contraire une tendance à leur glisser des mains pour tomber dans celles d'autres personnes que les licenciés. Il est désirable qu'on cherche à former ici des groupements de pêcheurs blancs, non de la catégorie de ceux qui ne pratique leur profession qu'un certain nombre de mois pendant la montée du saumon, mais de la classe de ces hommes prêts à exercer leur métier toute l'année, pêchant selon la saison, le saumon, le hareng et la morue, de façon à donner de l'emploi sans interruption et à constituer ainsi une population de pêcheurs blancs industrieux et prospères.

Au cours de la campagne de 1919 on a tenu une enquête judiciaire à l'égard des actes administratifs des gardes-pêche de l'arrondissement N° 3. On avait formulé les chefs d'inculpation les plus variés contre nos employés et Son Excellence, le juge Eberts, fut désigné par le gouvernement, en vue d'enquêter à ce sujet. Tous les témoignages furent recueillis sous serment, et il nous est particulièrement agréable d'avoir à noter qu'on n'a pas réussi à faire la preuve d'un seul des chefs d'inculpation, toutes ces démarches n'ont en fait abouti qu'à une dépense inutile de temps et d'argent.

Peut-être conviendrait-il de se réjouir jusqu'à un certain point de l'établissement de toutes ces procédures judiciaires en ce sens qu'elles ont servi à mettre fin aux bruits et aux rumeurs tendancieuses ayant cours relativement à des faits de concussions et de gérance incompétente en rapport avec les pêcheries.

Il convient de faire ici allusion à l'exportation considérable de produits bruts de poisson qui s'opère de cette province aux Etats-Unis. Cette exportation est à mon avis incompatible avec les progrès du pays. La préparation industrielle de ce matériel brut au Canada créerait un nouveau débouché pour notre main-d'œuvre, favoriserait la circulation de l'argent en général et nous aiderait à multiplier les débouchés étrangers par où s'écoulent nos produits. Nos concurrents américains ont réussi à fonder un marché de la plus grande étendue grâce auquel leurs produits en conserves sont facilement absorbés, mais il est douteux qu'ils puissent conserver leur prépondérance sur les marchés étrangers, n'était l'apport dont ils bénéficient par nos expéditions de matières brutes.

Nos pêcheurs prétendent qu'un embargo sur les exportations à l'étranger entraînerait un fléchissement correspondant dans leurs revenus. Cette assertion a besoin d'être prouvée, car la préparation sur place des matières brutes amènerait nécessairement, dû à l'apport du capital étranger, l'érection de nouvelles usines qui entreraient, avec celles déjà établies, en concurrence dans les opérations d'achat de produits

de poisson et activerait aussi la lutte entre les établissements maintenant en activité par suite de l'accroissement du commerce avec l'extérieur, de sorte que je considère que le pays aurait tout à gagner et rien à risquer dans ce plan d'encourager sur les lieux la préparation industrielle des produits bruts.

Bien que la fabrication des sous-produits ait tendance à s'accroître, ce champ d'activité est encore loin d'être complètement exploré. En certaines localités il existe des quantités considérables de requins, de lions marins, de phoques communs et de marsouins, toutes espèces dont on peut faire usage dans la manufacture des cuirs et de l'huile. La demande pour ces produits est considérable, tout comme s'accroît l'écoulement des produits de volailles et de viande de boucherie en conserves. Ces sortes d'entreprises ont en réalité un bel avenir devant elles.

Les eaux abondent de toutes les variétés de poissons plats qui constituent un aliment aussi succulent que nutritif. C'est là un large domaine encore à explorer et où le nouveau service de publicité et de transport du département pourrait avec avantage porter ses perquisitions.

En matière de conclusion je tiens à exprimer mon admiration pour les travaux efficaces accomplis par le vapeur de surveillance *Givenchy* commandé par le capitaine Laird. Ce navire compte parmi ceux amenés de l'Atlantique pour être utilisé pour le service de surveillance de la province. C'est un navire qui tient bien la mer et en tout point approprié pour les expéditions à effectuer sur nos côtes. Il a remplacé la chaloupe de surveillance *Fispa* qu'on a transférée à l'arrondissement n° 3 sous l'inspecteur J. G. Taylor et qui elle-même devait tenir lieu de l'*Alcedo* vendu aux enchères publiques.

Les quartiers généraux du service des pêcheries du Canada furent au commencement de l'année tranférés de New-Westminster à Vancouver. Le département n'en est venu à cette détermination qu'après mûres réflexions parce que les pêcheries de la Colombie-Britannique avaient pendant si longtemps été assimilées à celle du fleuve Fraser qu'il existait un fort penchant naturel de la part des intéressés pour le premier de ces endroits, mais pour avancer de pair avec le progrès, il n'y avait pas d'hésitation possible. C'est pourquoi le département a dans la suite autorisé cette innovation.

Nos bureaux sont maintenant installés dans l'édifice Rogers, une maison de construction très moderne, édifiée sur la rue Granville. Ils sont parfaitement aménagés et leur emplacement répond bien aux besoins du personnel et du public.

L'année dernière s'est révélée une période d'activité un peu excessive pour les membres du personnel des quartiers généraux et des divers arrondissements. Tous et chacun se sont entendus pour le mieux en vue de faire bénéficier le service de leurs connaissances et de leur expérience et il est de mon devoir d'appuyer sur le fait que les inspecteurs d'arrondissements et les gardes-pêche en général ont en tout temps accompli leurs devoirs de la façon la plus efficace et dans le meilleur esprit administratif possible. Il ne me reste plus qu'à regretter que les émoluments accordés par la Commission du Service civil ne correspondent pas à l'importance des services exigés de la part de ces personnes et aux responsabilités qui leur incombent.

APPEN

RAPPORT SUR L'HIS

Dans ce rapport il est traité des sujets suivants:
Observations relatives aux mœurs du homard sur le littoral de la baie de Fundy,
Recherches sur les mœurs des pétoncles à la baie Mahone, N.-E.
Observations sur les métamorphoses des pétoncles.
Identification et classement d'une collection de spécimens provenant des eaux de
Le tableau suivant relatif à la mensuration des homards est disposé de façon à
individus provenant de diverses localités de la baie Mahone et des Iles-de-la-Madeleine,

TABLEAU donnant les divers résultats de la mensuration des homards, dressé

1919.	Saint-Martin—13 mai.			Mispec—19 mai.			*Grande Ile des Bois—28 mai.		
Pouces.	Mâles.	Femelles.	Totaux.	Mâles.	Femelles.	Totaux.	Mâles.	Femelles.	Totaux.
6									
6¼									
6½									
6¾									
7									
7¼									
7½	1		1		1	1			
7¾		1	1	2		2			
8							1	1	2
8¼		1	1	1	4	5	2	1	3
8½	2		2	3	5	8	2		2
8¾				3	2	5	1	2	3
9		3	3	1	5	6	5	3	8
9¼		2	2	5	5	10	3	3	6
9½		1	1	7	4	11	3	1	4
9¾	1	1	2	4		4	7	3	10
10		1	1		2	2	3	4	7
10¼	3	3	6				5	2	7
10½	2	1	3				4	1	5
10¾		1	1		1	1		1	1
11							3		3
11¼	3	2	5					3	3
11½	2	2	4		1	1	1	1	2
11¾	2	1	3				1		1
12	1		1				2	1	3
12¼	1	1	2				1		1
12½		3	3	1		1		1	1
12¾	2		2						
13	2		2						
13¼	1	1	2						
13½	1		1						
13¾									
14	1	2	3						
14¼	1		1						
14½				1		1			
15		1	1				1	1	2
15¼				1		1			
15¾		1	1						
	26	29	55	29	30	59	45	29	74

* A ajouter 1 mâle mutilé qu'on n'a pas mesuré—46 mâles.
A ajouter 1 mâle mutilé—75 homards.

DICE N° 2

TOIRE NATURELLE.

N.-B. et des Iles-de-la-Madeleine, P.Q.

la baie d'Hudson, don du Rév. W. G. Walton, missionnaire à Fort-George, P.Q. ce qu'on puisse saisir du premier coup d'œil les divers résultats de la mensuration des aussi bien que les dates des prises effectuées.

d'après des observations effectuées à la baie de Fundy et aux Iles-de-la-Madeleine.

Havre Aubert—2 juillet.			Ile d'Entrée—4 juillet.			Ile d'Entrée—9 juillet.			Ile d'Entrée—14 juillet.		
Mâles.	Femelles.	Totaux.	Mâles.	Femelles.	Totaux.	Mâles.	Femelles.	Totaux.	Mâles.	Femelles.	Totaux.
1	1	2	....	1	1	....	....	....	....	....	....
....	2	2	2	1	3	1	....	1	1	....	1
6	5	11	....	2	2	....	....	....	....	....	....
7	6	13	2	3	5	....	....	....	....	....	....
5	10	15	2	3	5	1	3	4	....	1	1
7	11	18	....	1	1	....	3	3	1	1	2
9	9	18	5	1	6	2	2	4	3	....	3
12	12	24	2	4	6	....	4	4	....	....	....
8	10	18	3	7	10	1	4	5	....	2	2
8	4	12	1	1	2	2	2	4	....	1	1
9	7	16	5	3	8	2	....	2	2	3	5
4	2	6	2	6	8	1	3	4	1	1	2
7	4	11	3	7	10	6	3	9	3	2	5
6	2	8	2	5	7	4	....	4	1	2	3
2	2	4	2	3	5	2	2	4	3	4	7
1	....	1	1	2	3	3	1	4	1	3	4
2	2	4	1	3	4	1	1	2	1	3	4
4	....	4	2	3	5	....	....	....	....	3	3
4	....	4	2	1	3	1	2	3	1	2	3
2	1	3	4	....	4	....	1	1	....	3	3
4	....	4	1	....	1	2	1	3	1	....	1
....	....	....	2	....	2	1	....	1	....	1	1
....	....	....	....	2	2	1	....	1	1	....	1
3	....	3	....	....	....	1	....	1	....	....	....
1	....	1	2	....	2	....	....	....	....	....	....
1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	2	2	....	2	....	....	....	1	....	....
1	....	1	....	....	....	....	....	....	1	....	1
....	....	....	1	....	1	....	....	....	....	....	1
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
116	90	206	49	59	108	32	32	64	22	32	54

Ci-après apparaissent les résultats de la pêche effectuée le 14 juillet à l'île d'Entrée et qu'on a soumis à mon examen, avant d'en faire le transport par le travers du chenal jusqu'à la fabrique Savage, havre Aubert, île Amherst:

64 mâles, 80 femelles=144 homards.
Poids des mâles—69 livres.
Poids des femelles—61 livres. Total—130 livres.

Les prises du havre Aubert et de l'île d'Entrée proviennent pratiquement des mêmes étendues d'eau. On n'a pas découvert de homards œuvés parmi les femelles des pêches pratiquées dans la baie de Fundy.

Le tableau suivant donne pour les Iles-de-la-Madeleine l'état physique des œufs portées par les femelles œuvées et celui des homards portant encore à leurs fausses pattes des œufs nouvellement éclos.

Havre Aubert, 2 juillet:		
90 femelles—2 avec des œufs éclos..	1, 9 pouces......œufs	éclos.
	1, 10¾ " ...... "	nouvellement éclos.
	2	
Ile d'Entrée, 4 juillet:		
59 femelles, 6 portant des œufs..	2, 9 pouces......œufs	non mûrs.
	1, 9½ " ...... "	presque mûrs.
	2, 10 " ...... "	non mûrs.
	1, 10½ " ...... "	" "
	6	
Ile d'Entrée, 9 juillet:		
32 femelles, 5 portant des œufs..	1, 9 pouces......œufs	presque mûrs.
	1, 9½ " ...... "	non mûrs.
	2, 10½ " ...... "	" "
	1, 11 " ...... "	presque mûrs.
	5	
Ile d'Entrée, 14 juillet:		
32 femelles, 9 portant des œufs..	1, 9 pouces......œufs	à l'état d'éclosion.
	2, 9½ " ...... "	non mûrs.
	1, 9¾ " ...... "	mûrs.
	1, 10 " ...... "	presque éclos.
	1, 10¼ " ...... "	à l'état d'éclosion.
	1, 10½ " ...... "	" "
	1, 10¾ " ...... "	" "
	1, 11¼ " ...... "	mûrs.
	9	
Ile d'Entrée, 14 juillet:		
80 femelles, 1 portant des œufs..	1, 10¼ pouces.....œufs	presque éclos.

Ici s'imposent certaines remarques relatives aux homards œuvés de la première et de la dernière catégorie du ci-devant tableau. Mes observations s'exercèrent sur les premiers au quai de la fabrique après le débarquement des prises et j'ai découvert parmi ces homards, deux femelles chargées d'œufs récemment éclos, mais M. Savage n'a pas pu me fournir des faits certains sur la libération des homards, des œufs dont ils étaient chargés. Quant au dernier groupe ci-haut désigné, il fut procédé à son examen juste au moment de son transport par le travers du chenal, et bien que j'aie découvert un homard de cette prise portant des œufs presqu'éclos, je n'ai pu de nouveau m'assurer si oui ou non on avait dépouillé aucun homard de ces œufs. Les fabricants de conserves des Iles-de-la-Madeleine n'acceptent pas sciemment des homards œuvés il est donc possible, qu'un certain nombre des homards étudiés aient été débarrassés de leurs œufs avant l'arrivée des prises. J'insiste sur ce point parce qu'en éliminant les deux prises où il existe des doutes sur le dépouillement ou non des homards, le pourcentage des individus portant des œufs parmi les femelles varie de 7·9 à environ 16·3; soit 23 homards œuvés (y compris les deux individus portant des œufs nouvellement éclos) pour 293 femelles, environ 7·9, et 20 homards œuvés pour 123 femelles, approximativement 16·3.

Le tableau suivant donne la comparaison entre la longueur totale et les mensurations faites sur la carapace de 29 des mâles et de deux des femelles de la pêche effectuée à la Grande-Ile-des-Bois.

Comme ci-devant indiqué cette prise se composait de 46 mâles et de 29 femelles, soit un total de 75 homards.

Comme le soleil approchait de son déclin, j'ai profité d'une assemblée tenue dans l'école ce soir là pour effectuer la mensuration des carapaces, mais j'ai été incapable de le faire pour tous les homards, et j'ai dû interrompre ce travail pour procéder à la détermination de la longueur totale de ces mêmes crustacés. Cependant j'ai fait cette mensuration avec le plus grand soin et pour en assurer l'exactitude, j'ai eu recours à l'aide d'un pêcheur. Mon but en accomplissant cette œuvre a été d'établir une mesure-étalon relativement à la longueur totale et une autre se rapportant à la longueur de la carapace pour les homards de diverses tailles.

Le tableau suivant fournit les divers résultats de mes expériences:—

	Longueur—carapace.		Longueur totale—pouces.							
Mâles	3¾	pouces	8							1
	4	"	8½							1
	4¼	"	9	9	9	9¼				4
	4½	"	9	9½	9¾	9¾	9¾	9¾	10¼	7
	4¾	"	10	10¼	10¼	10¼	10½	10½		6
	5	"	10½	10½	11					3
	5¼	"	11	11½						2
	5½	"	11¾							1
	5¾	"	12	12	12¼					3
	7¼	"	15							1
										29
Femelles	5	pouces	10¾							1
	6¾	"	15							1
										2

Pendant l'été j'ai consacré une portion considérable de temps à des recherches sur l'histoire naturelle des pétoncles de la baie Mahone, comté de Lunenburg, N.-E., attendu qu'on avait fait rapport au département que les pêcheries de pétoncles, en raison des excès de pêche, se trouvaient sur le point de devenir dépeuplées. Les rapports que j'ai rédigés à ce sujet et qui sont déposés sur nos dossiers fournissent les résultats de mes inspections, et renferment mes propositions relativement à la conservation de l'industrie locale. Si je suis bien renseigné, on est à recourir aux moyens de faire bénéficier ces pêcheries des avantages d'une plus sérieuse protection.

Dans mes rapports j'ai fortement insisté sur l'interdiction de la consommation de ce mollusque pendant la saison du tourisme, et en même temps j'ai appuyé sur la nécessité qui s'impose d'interrompre la pêche des pétoncles en vue de maintenir à leur maximum de production les divers gisements de ce genre de mollusque.

J'ai porté mes observations dans le champ industriel et je me suis restreint à ce domaine, tout en ne perdant jamais de vue les intérêts de l'histoire naturelle. A ce dernier point de vue je reproduis ici l'article déjà paru dans un des numéros du *Naturaliste Canadien* sous ce titre. "OBSERVATIONS SUR LES MÉTAMORPHOSES DU PÉTONCLE (Pecten tenuicostatus)."

Le pétoncle subit des métamorphoses. Après l'éclosion les jeunes pétoncles s'attachent aux roches, aux coquilles de pétoncles et autres objets auxquels ils adhèrent comme véritables ornements pendant une année ou deux. J'ai observé ce fait pour nombre de jeune individus chez lesquels on constate l'existence d'une ouverture à travers laquelle émerge un pied qui assure la fixation de l'individu. De même, nombre

d'autres spécimens m'ont offert la vue d'un byssus élastique destiné à la fixation aux divers objets à leur portée. Ce byssus émane dudit pied et aussi des divers feuillets de croissance, des stries ou autres endroits de leur anatomie qui subissent des transformations.

Dans les premiers stades de croissance, l'appendice byssal semble correspondre à la conformation de celui dont sont pourvus tout le cours de leur existence les espèces du genre Anomies, c'est-à-dire, qu'il existe une ouverture située presque au niveau du point culminant de la valve inférieure à travers laquelle émerge une portion du corps du mullusque, qui de cette façon se trouve directement attaché aux objets. Mais cette ressemblance avec l'anomie n'est que provisoire, car dans ce même temps le pétoncle produit un byssus, de structure élastique, telle que les moules (Mytilus) en possèdent pendant tout le cours de leur existence. Dans le cas du pétoncle ce nouvel organe n'a qu'une durée provisoire, car à mesure qu'il avance en développement, le byssus tend à disparaître en laissant la pétoncle libre de se déplacer dans l'eau par le mouvement de ses valves. Il m'est arrivé quelquefois de déterminer du premier coup d'œil le stade de croissance d'un de ces animaux, par suite du fait qu'il n'existe qu'une époque dans l'histoire naturelle du pétoncle, où ce mollusque produit un byssus élastique secrété par le pied et destiné à son adhérence aux objets extérieurs. On s'est aussi procuré deux spécimens de l'espèce à un état d'avancement identique, chez l'un le byssus avait été rompu par les dents du rateau et on le trouva reposant sur le fond, l'autre de bien plus faible taille était aussi détaché de son objet d'adhérence.

Si l'on tient compte que le byssus apparaît toujours sur le même côté du pétoncle et que l'ouverture du plus jeune individu s'étend jusqu'au bord de la valve, il devient manifeste que cet organe élastique dérive simplement du dispositif primordial d'adhérence, et que l'ouverture de la valve inférieure à mesure qu'elle s'oblitère contribue à assurer davantage de liberté au pétoncle dans ses mouvements, bien que fixé encore à un objet extérieur.

A en juger par une illustration de Parker et d'Haswell, ces deux zoologistes semblent regarder les pectinidés comme des hermaphrodites, en affirmant qu'une partie du gonad est mâle et l'autre femelle.

Mais il n'en est pas ainsi du moins dans le cas du pétoncle. Les sexes sont distincts car des pétoncles examinés par moi avec toute l'attention voulue au cours de mes observations, 100 étaient des mâles, 108 des femelles, et dans un seul cas il m'a été impossible de me prononcer sur le sexe. Le gonad de ce dernier individu était entièrement vide de toute substance, non que j'ai pensé que le pétoncle eut frayé, car sa condition physique laissait beaucoup à désirer et il offrait plutôt l'aspect d'un animal atteint de maladie. J'aurais pu, si j'avais su, dans le temps déterminer son sexe par l'examen des organes digestifs, mais ce moyen de connaissance n'a été employé que plus tard. Ce fait cependant vient encore appuyer mon assertion de ce que j'ai dit au sujet de la distinction des sexes. L'organe reproducteur du mâle est de couleur crème, l'estomac et ses appendices gris, cependant que le gonad de la femelle offre une teinte se rapprochant du rouge bien que l'estomac et ses appendices soient bruns.

Ci-après figure la nomenclature des spécimens de poissons et d'invertébrés collectionnés dans les eaux de la baie d'Hudson en 1919, avec la désignation des lieux et des dates où ils l'ont été par le révérend N. G. Walton, missionnaire à Fort-George, P.Q. Après examen, les spécimens ont été transférés au docteur A. G. Huntsman de la section de biologie de l'université de Toronto:

Ammodyte, lançon (Land launce) (*Ammodytus americanus*)—2 spécimens, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 8 août.

Caplan (Capelin) (*Mallotus villosus*)—Un spécimen, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 3 août.

Scorpène (Daddy sculpin) (*Myoxocephalus groenlandicus*)—Deux spécimens, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 5 août.

Scorpène cornu (Long horned Sculpin) (*Oncocottus hexacornis*)—1 spécimen, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 5 août.

Epinoche commune (Common Stickleback) (*Gastrosteus aculeatus*)—15 spécimens près de la Grande-Rivière-aux-Baleines, 26 juillet; 2 oursins de mer dans le même colis.

Epinoche à neuf éperons (Nine spined stickleback) (*Pygosteus pungitius*)—2 spécimens, lac près de la Grande-Rivière-aux-Baleines, 26 juillet.

Epinoche commune (Common stickleback) (*Gastroteus aculeatus*)—2 spécimens, rivière Fort-George, baie James, 8 septembre, 10 jeunes cyprins dans le même bocal.

Morue de Groenland (Greenland codfish) (*Gadus Ogac*)—2 spécimens, Grande-Rivière-aux-Baleines, 20 juillet.

Scorpène (Daddy sculpin) (*Myoxocephalus groenlandicus*), mâle, Grande-Rivière-aux-Baleines, 22 juillet, mâle, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 3 août; femelle, Grande-Rivière-aux-Baleines, 20 juillet.

Scorpène cornu (Long horned sculpin) (*Oncoccottus hexacornis*), femelle, Grande-Rivière-aux-Baleines, 25 juillet. Une épinoche dans le même colis.

Ombres arctiques (Arctic Charrs) variétés apparentes de l'ombre européenne (*Salvelinus alpinus*)—2 spécimens, Grande-Rivièrea-aux-Baleines, 25 juillet; 2 spécimens, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 1er et 2 août.

Poisson blanc (Round Whitefish) (*Coregonus quadrilateralis*)—Trois spécimens, Grande-Rivière-aux-Baleines 22 juillet; 1 spécimen, Longue-Pointe, 15 milles à l'est du cap Jones, 4 août.

Astérie, étoile de mer (Starfish) (*Crossaster*)—Grande-Rivière-aux-Baleines, 25 juillet.

Astérie (*Asterias*) près de Grande-Rivière-aux-Baleines, 20 juillet.

Astérie (*Asterias*) Longue-Pointe, 4 août, 1 amphipode dans le même colis.

Astérie (*Urasterias*) près de Grande-Rivière-aux-Baleines, 20 juillet.

Concombres de mer (Sea cucumber) (*Cucumaria*)—2 spécimens, Longue-Pointe, 4 août.

Amphipode (Amphipod)—2 spécimens et 1 alcyonarien (*Alcyonium*) 10 milles nord-ouest de la Grande-Rivière-aux-Baleine, 12 juillet.

1 tube de phygame (eau douce) dans le même bocal.

On a trouvé épars parmi les matériaux des invertébrés non étiquetés et sans désignations.

2 oursins de mer (Sea urchins) (*Strongylocentrotus drobachiensis*).

1 moule (*Mytilus edulis*) et

3 crabes (*Hyas coarctatus*) deux mâles et 1 femelle.

Je cite ci-après un passage de ma lettre au docteur Huntsman lors de l'envoi des spécimens. Les ombres arctiques et le poisson blanc ne me sont pas parvenus en bon état, mais je n'en regarde pas moins les premiers comme une variété de "*Salvelinus alpinus*"; quant au dernier, comme il n'a ni la conformation du *Coregomus clupeiformis* ni la dentition du *C. Labradoricus,* je le considère pour l'instant comme de l'espèce *C. quadrilateralis.* Jusqu'à ce qu'on soit parvenu à recevoir des spécimens biens conservés de salmonidés arctiques, il est difficile d'établir définitivement à leur égard des caractères spécifiques suffisamment accusés pour les classifier définitivement.

De tous nos poissons ce sont les poissons blancs qui constituent le plus grand nombre de variétés et je suis parfois enclins à contester à certaines d'entre elles le droit au rang des espèces distinctes.

Je donne aussi ci-après un extrait de la lettre du docteur Huntsman m'accusant la réception des spécimens.

"Ces poissons me semblent d'observation intéressante. En autant que j'ai pu en faire l'étude jusqu'à présent les épinoches m'apparaissent être la forme de la désignation "cuvieri" donnée par Jordan et Iverman. Les poissons blancs semblent appartenir à deux espèces différentes, mais je ne les ai pas encore examinés de très près."

On peut aussi faire mention d'un spécimen de saumon de printemps en provenance du littoral du Pacifique et qui me fut adressé pour que j'en fasse l'identification, par M. R. C. W. Lett, agent industriel et de colonisation à Winnipeg; je cite ci-après un paragraphe de la lettre que je lui ai adressée en rapport avec la classification de son spécimen.

" C'est un spécimen de quinnat connu aussi sous la désignation de saumon de printemps ou de " King salmon ". Il fréquente les deux côtes canadienne et américaine du Pacifique et leur littoral. On le trouve de la Californie au détroit de Behring et aussi en Chine; de la mer il se dirige vers l'embouchure des grands fleuves dont il fait l'ascension, quelquefois sur des distances considérables. Il est donc anadrome et atteint une taille variant de 2 à 5 pieds."

On a aussi reçu un spécimen du poisson appelé vairon de vase (*mud minow*) (Umbra limi) provenant du garde-pêche provincial d'Arden, Ont., qui était désireux d'en connaître la classification. Je lui ai répondu en lui donnant la description de cette espèce et d'autres espèces du genre *Umbra*. Cette notice apparaît sur nos dossiers. Le garde-pêche nous a aussi expédié un spécimen de homard, de couleur bleue et découvert à la PetiteRivière, comté de Digby, N.-E. Les tons du bleu comme on peut s'y attendre se sont depuis évanouis par suite de son immersion dans le liquide destiné à sa conservation.

APPENDICE N° 3.

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens de la côte orientale au cours de l'année close le 31 décembre 1919.

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre d'entrées.
Acushla	70	23	4
Agnes	65	19	2
Albatross	167	32	4
Alice A. Wilson	16	8	6
Angeline C. Nunan	58	16	5
Angie B. Watson	36	14	2
Annie Belle	37	7	1
Annie M. Parker	100	20	2
Arethusa	88	25	4
Arthur James	99	20	2
Athlete	96	10	3
Authentic	250	30	1
Avalon	69	19	2
Bay State	81	25	8
Benjamin A. Smith	75	25	8
Bettina	120	17	2
Blanche F. Irving	14	7	3
Catherine	103	26	4
Catherine Burke	92	23	6
Cavalier	96	20	4
Commonwealth	93	21	4
Constellation	89	19	5
Corinthian	89	26	7
Corsair	71	17	1
Dawn	79	21	1
Desire	21	10	9
Edna G	67	18	1
Edith G	11	2	1
Eleanor	36	11	9
Elizabeth and Ruth	38	6	1
Elizabeth N	102	23	4
Elizabeth W. Nunan	48	17	11
Eliza L. Spurling	49	16	1
Elk	66	23	7
Ellen and Mary	97	23	2
Ellen T. Marshall	75	19	2
Elmer E. Gray	71	23	8
Elsie	98	21	4
Elsie G. Silva	50	20	7
Esperanto	91	22	3
Ethel B. Penny	56	16	4
Fannie Belle	16	7	10
Fannie Belle Atwood	81	20	5
Fannie E. Prescott	74	21	2
Fish Hawk	150	31	2
Flora L. Oliver	59	19	7
Florence	134	18	1
Fox	8	6	3
Frances S. Grueby	95	25	3
Genesta	53	19	3
Gertrude	61	19	1
Gertrude de Costa	61	19	2
Gladiator	75	7	1
Gladys and Nellie	52	18	3
Gleaner	23	9	7
Gloucester (trawler)	250	31	5
Good Luck	55	19	11
Harmony	66	19	4
Harvard	72	19	3
Hazel R. Hines	79	21	13
Helena	40	17	2
Helen E. Murley	5	5	7
Henrietta	62	19	4
Henry L. Marshall	42	15	1
Herbert Parker	78	23	5
Hesperus	79	25	6
Hilda Silva	77	19	3
Hortense	43	19	2
Imperator	79	25	2
Ingomar	85	23	14
James and Esther	47	14	4
James W. Parker	96	23	5

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens de la côte orientale au cours de l'année close le 31 décembre 1919—*Fin.*

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre d'entrées.
James and Arthur	47	17	1
Jeanetta	66	19	3
Joffre	80	25	3
John D.	12	6	6
John J. Fallon	60	21	6
Judique	89	19	3
Killarney	73	25	11
Kineo	71	19	3
Laverna	96	24	10
Leonora Silviera	51	21	5
Little Elsie	11	7	4
Lois H. Corkum	34	12	2
Louisa R. Sylvia	92	25	6
Louise Howard	116	10	1
Lucia	43	18	3
Mabel E. Bryson	23	7	4
Margaret	72	18	2
Margaret E. Haskins	70	18	2
Margie E. Turner	40	14	4
Marjorie Turner	41	14	3
Marion McLoon	11	8	4
Marshal Foch	64	25	2
Mary	93	24	1
Mary de Costa	62	17	9
Mary E. Harty	77	19	2
Mary F. Curtis	65	19	12
Matthew S. Greer	66	19	3
Mildred Robertson	75	18	3
Minerva	13	4	6
Monarch	83	19	7
Morning Star	85	24	3
Motor	17	8	5
Mystery	65	19	4
Natalie Hammond	67	21	4
Norma	65	23	5
Nyoda	28	11	2
Ralph Brown	67	19	2
Rattler	35	8	1
Reading	92	23	6
Rebecca	49	19	3
Regina	111	22	4
Republic	48	19	3
Restless	35	8	3
Rex	75	23	6
Richard J. Nunan	55	16	12
Robert and Arthur	67	19	10
Romance	96	23	6
Rose Standish	25	8	5
Rhodora	70	19	1
Russel	67	19	5
Ruth	49	17	3
Ruth and Margaret	97	25	4
Sadie M. Nunan	36	16	10
Saladin	89	19	3
Sea Bird	169	31	6
Senator	74	8	1
Sibyl	18	7	2
Silviera	51	19	1
Squanto	81	23	17
Somerville	82	22	3
Stiletto	136	19	4
Sunapee	18	8	5
Teazer	59	19	5
Thelma	28	12	2
T. M. Nicholson	90	23	3
Valentina	28	12	16
Victor	75	20	2
Vida McKeown	83	20	2
Viking	34	16	1
Waltham	47	17	2
Waldo L. Stream	85	21	1
William H. Ryder	45	18	2
Totaux pour la côte orientale	9,815	2,588	622

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale au cours de l'année close le 31 décembre 1919.

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre d'entrées.
Active	25	6	1
Adelphi	21	3	15
Adeline	6	4	9
Agnes	17	5	3
Alameda	4	4	10
Alaska	44	15	10
Albatross	40	13	14
Albatross	16	5	24
Alfred	13	3	3
Alice B	13	5	4
Almara	49	6	1
Alpha	12	5	4
Alten	43	15	11
Alvilda	18	13	4
America	25	5	3
Anna J	22	5	5
Anna J. Larsen	25	11	5
Annie	11	4	2
Apache	77	5	3
Arctic	29	11	2
Atlantic	25	11	5
Atlas	31	11	7
August	19	4	2
Augusta	19	5	3
Aurora	13	5	2
Baldy	7	3	10
Baltic	24	5	2
Bartalome	4	3	10
Bear	31	5	1
Beaver	17	5	5
Behring Sea	44	5	12
Blue Sea	23	8	20
Bravo	4	3	13
Bring Gold	12	5	11
Brothers	13	5	9
Cape Spencer	11	5	4
Carlisle	10	2	1
Cascade	14	2	16
Cedric	7	3	1
Celtic	4	2	1
Charlotte B	15	3	1
Chimera	9	4	4
City of Blaine	26	4	1
Clara	6	5	19
Cleopatra	33	5	8
Coaster	10	2	1
Commonwealth	60	16	3
Companion	10	3	2
Constance	53	15	3
Constitution	39	13	10
Convention	20	5	15
Cora	4	3	8
Corona	19	11	9
Crescent	14	5	4
Daisy	18	8	7
Deep Sea	35	5	4
Delphinium	20	5	4
Democrat	27	6	8
Dick	10	4	3
Dip	4	3	14
Director	12	4	13
Dolphin	7	4	13
Dorothy Hulbert	20	8	12
Eagle	15	6	7
Eastern Point	4	3	15
Eclipse	24	6	5
Eidsvold	15	5	14
Einer Beyer	92	6	3
Eleanora	16	5	1
Elfin	4	2	3

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale au cours de l'année close le 31 décembre 1919—*Suite.*

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre d'entrées.
Emblem	4	3	5
E. Neilson	15	3	4
Ethelyn	4	2	5
Eureka	4	2	2
Evolution	17	5	7
F. C. Hergert	15	5	1
Fenwick	27	4	1
Fisher	14	6	15
Flamingo	13	5	3
Flattery	10	3	8
Flivver	3	2	3
Fortuna	21	5	5
Forward	18	5	2
Fram	4	3	4
Frances E	58	5	6
Freedom	28	5	4
George Washington	13	2	6
Gilford	12	4	1
Gjoa	13	5	10
Glacier	10	5	4
Golden Gate	23	4	2
Goney	12	5	7
Grace J	3	2	1
Gradac	22	7	1
Grayling	16	5	15
H. & R	4	3	23
Hanna	11	5	2
Happy	17	4	2
Harder	8	3	1
Harvester	15	5	3
Hattery	10	4	1
Helena	18	5	14
Helen D	8	5	1
Helgeland	56	15	6
Hellenic	24	6	2
Hergert	15	5	10
Hilda	10	3	12
Hillside II	28	4	4
Holdal II	4	3	10
Home	9	3	1
Hulda	6	3	1
Husky	19	2	3
Ida	7	2	2
Imperial	23	8	10
Jean	9	2	2
Jeannie	14	4	1
Jennie	14	4	1
Jennie F. Decker	16	8	9
Jessie Island	19	3	1
Johanna	23	5	3
J. P. Todd II	12	4	3
June	15	5	4
King and Wing	97	22	6
Kingfisher	14	4	2
Kingsmill	38	6	3
Klatawa	15	3	2
Kodiak	38	13	16
Lansing	16	5	10
La Paloma	14	11	12
Lebanon	14	5	14
Lenore	14	4	6
Liberty	44	15	18
Lincoln	17	4	11
Lister	14	5	1
Livingston	24	6	8
Louise	16	6	7
Lovera	4	4	1
Lumen	10	4	10
Lummi No. 2	38	5	4
Mabel A	22	5	5

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale au cours de l'année close le 31 décembre 1919—*Suite*.

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre d'entrées.
Madeline J.	21	5	4
Magdalene	27	4	2
Maghuel	6	3	15
Malolo	9	11	11
Margaret J.	10	4	4
Mars	14	4	1
Mary	16	8	14
Mildred	19	8	9
Missawit	36	2	1
Miyako	18	3	2
Morengen	17	5	1
Morzhovia	62	6	4
Myrtle	9	4	13
Navigator	13	4	8
Nellie	4	3	1
New England	70	32	4
Newcastle No. 6	64	5	2
Niagara	13	4	14
Nidaros	13	5	17
Nomad	15	5	4
Nora	16	2	2
Norland	19	5	3
Norma	6	3	14
North	9	3	11
North Cape II	4	3	10
North Star	12	5	8
North Western	19	5	1
Olympic	30	11	15
Omaney	34	14	8
Onah	18	5	13
Orient	48	13	9
Pacific	26	11	6
Panama	34	13	19
Panther	30	4	2
Pauline	14	5	5
Pershing	18	5	7
Petrel	4	3	1
Pioneer	48	15	11
Pioneer III	26	5	2
Polaris	45	15	10
Presho	14	5	9
President II	23	3	2
Progress	6	2	7
Rainier	4	3	9
Republic	51	15	11
Reliance	14	4	13
Restitution	24	5	8
Roald Amundsen	16	4	1
Rolf	6	3	1
Rolfe	10	5	3
Roosevelt	13	5	4
Rosario	16	5	11
Royal	15	4	1
Rush	254	14	4
S. & S.	4	3	11
Sadie K.	13	5	7
Sammy	8	3	3
San Francisco	33	2	1
Sarah	9	2	1
Saturn	4	3	5
Scandia	79	17	7
Scout	5	2	1
Seattle	55	15	17
Senator	11	11	10
Seymour	44	14	10
Shamrock	21	4	4
Signal	13	4	2
Siloam	16	5	15
Sitka	50	16	7
Speculator	9	4	23
Spencer	17	5	3

NOMENCLATURE des navires de pêche américains qui sont entrés dans les ports canadiens de la côte occidentale au cours de l'année close le 31 décembre 1919—*Fin.*

Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre d'entrées.
Stamsund	14	3	1
Standard	10	2	1
Star	12	3	8
Stranger	6	3	1
Success	4	4	2
Sumner	34	8	5
Sunrise	24	2	1
Sunset	24	4	2
Sunwing	15	5	3
Superior	16	5	4
Swiftsure	22	5	14
Taboo	16	3	1
Tahoma	18	10	14
Tatoosh	24	5	13
Texas	16	5	6
Thelma	4	3	2
Tillicum	21	5	12
Titanic	9	4	1
Tom and Al	57	15	13
Tordenskjold	39	13	14
Totem	8	2	1
Treo	28	5	1
Trio	19	8	3
Tyee	89	20	10
Tyu	12	4	1
Tzartoos	22	6	6
U. & J.	19	3	2
Una Mae	26	2	1
Uranus	15	5	4
Valid	8	3	5
Vansee	43	15	11
Venus	3	3	14
Venus	25	6	2
Vesta	13	5	12
Vienna	17	5	17
Viking	10	4	18
Vivian	9	3	2
Volunteer	21	5	19
Voyageur	3	3	1
Washington	24	11	9
Wee Wee	4	2	1
West Coast	22	5	6
Westfjord	17	6	5
White Star	17	4	7
Wilhelmina	17	5	4
Wilson	19	5	7
Wireless	17	5	7
Woodrow	23	5	5
Yakutat	41	15	10
Yellowstone	22	5	9
Zilla May	56	13	11
Totaux pour la côte occidentale	5,552	1,523	1,700

APPENDICE N° 4.

DÉPENSES DES PÊCHERIES, 1919-20.

—		Crédits.	Dépenses.
		$ c.	$ c.
Salaires et débοursés des officiers de pêche	$294,492 22	600,000 00	591,804 11
Service de surveillance des pêcheries	291,246 27		
Ostréiculture	6,065 62		
Pisciculture		365,000 00	305,476 75
Pêcheries maritimes et transport du poisson frais		100,000 00	79,581 75
Echelles à poisson		30,000 00	29,831 72
Frais judiciaires et imprévus		4,000 00	1,840 76
Bureau de renseignements des pêcheries		5,000 00	1,614 85
Inspection du poisson saumuré		15,000 00	7,238 28
Bureau de biologie marine		26,000 00	26,000 00
Recherches scientifiques sur les pêcheries		10,000 00	
Allocation de sympathie à Madame L. F. Ogilvie		1,000 00	1,000 00
Totaux		1,156,000 00	1,044,388 22
Primes de pêche		160,000 00	155,136 70
Payé à même le fonds du revenu consolidé		....	16,556 93

Provinces.	Salaires et déboursés, O.P.	Pisciculture.	Service de surveillance des pêcheries.	Echelles à poisson et curage rivières.	Inspection du poisson en conserve et saumuré.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Nouvelle-Ecosse	64,897 03	16,243 01	31,014 36	1,727 65	2,748 80
Ile-du-Prince-Edouard	11,236 85	2,918 40	4,346 23	....	
Nouveau-Brunswick	53,756 11	34,275 01	17,470 80	....	2,760 62
Québec	8,405 17	13,125 26	33,679 99	....	
Ontario	....	75,479 78	188 83	....	247 00
Manitoba	8,615 30	26,379 94	21,176 75	....	
Alberta	18,994 11	7,203 06	....	....	
Saskatchewan	15,633 19	4,147 16	....	....	
Colombie Britannique	92,073 18	111,918 01	167,180 77	27,981 59	992 55
Youkon	11 65	....	....	....	
Compte général	20,869 63	13,787 12	16,188 54	122 48	489 31
Totaux	294,492 22	305,476 75	291,246 27	29,831 72	7,238 28

RECETTES DES PÊCHERIES.—1919-20.

Provinces.	Montants perçus.	Remises.	Montants Nets.
	$ c.	$ c.	$ c.
Ontario	1,421 80	....	1,421 80
Québec	8,085 78	....	8,085 78
Nouveau-Brunswick	16,461 02	20 00	16,441 02
Nouvelle-Ecosse	10,220 28	7 00	10,213 28
Ile-du-Prince-Edouard	4,781 68	40 00	4,741 68
Manitoba	12,154 17	15 00	12,139 17
Saskatchewan	4,336 00	15 00	4,321 00
Alberta	8,318 85	5 00	8,313 85
Colombie Anglaise	270,899 41	201 00	270,698 41
Youkon	215 00	....	215 00
Totaux	336,893 99	303 00	336,590 99

APPENDICE N° 5.

Le tableau suivant fournit le relevé du nombre des licences de diverses catégories délivrées dans *chaque province* au cours de la saison 1919-20:—

QUEBEC.

Désignations des licences—	Nombre délivré.
Désignations des licences—	Nombre délivré.
Mise en conserve du homard	53
Licence de homard prolongée, 19	
Licence de pêcheur de homard	568 (6 annulées)
Fabrique de conserves de poisson	3
Pêche du saumon	159 (4 annulées, 1 gratis)
Ecluse ou parc à hareng	46 (1 annulée)
Ecluse ou parc à morue	274 (6 annulées)
Affermage ou privilège de pêche du saumon dans l'estuaire du fleuve Saint-Jean	1
	1,103

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

Mise en conserve du homard	191
Licence de homard prolongée, 92	
Pêche des mactres	14
Fabrique de conserves de poisson	10
Pêcheur de homard, licence de	1,903
Filet en nappe	171
Filet à poche à éperlan	244 (2 annulées)
Pêche des huîtres	196
Parcs ou écluses	7
	2,736

NOUVELLE-ECOSSE.

Mise en conserve du homard	152 (1 annulée)
Licence de homard prolongée, 112	
Permis spéciaux de pêche à la ligne	264 (4 gratis)
Fabrique de conserves de poisson	25
Pêcheur de homard, licence de	8,164 (1 annulée)
Filet en nappe à éperlan	259
Filet à poche à éperlan	175 (1 annulée)
Pêche des huîtres	150
Parc ou écluse	233 (2 annulées)
Filet à saumon	21
Drague	141 (1 annulée)
Nasse à hareng	103
Parc ou écluse, prolongée, 1	
Pêche des pétondes	227
Mise en vivier des homards	8
Certificats relatifs à la mise en vivier du homard, 192	
	9,952

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Mise en conserve du homard	163
Licence prolongée de homard, 29	
Fabrique de conserves de poisson	8
Pêcheurs de homard, licence de	1,938
Pêche des pétondes	2
Permis pour moules	5
Nasse à hareng	803
Filet en nappe pour bar	53
Pêche des mactres	96
Pêche du saumon	523
Filet et nappe pour éperlan	110
Filet à poche à éperlan	2,479 (24 gratis)
Pêche des huîtres	332
Pêche du bar	29 (6 gratis)
Pêche de l'esturgeon	3
Filets à saumon, permis	91
Pêche du poisson blanc	5
Licence de mise en vivier du homard	3
Affermage de Dark Harbour, 1	
	6,643

MANITOBA.

Pêche spéciale	1,951	(4 annulées)
Permis de colons	299	(1 annulée)
Commerciale de l'esturgeon	87	
Licences de famille de l'esturgeon	Néant.	
Reçus, 811		
	2,337	

SASKATCHEWAN.

Fabrique de conserves de poisson	Néant.	
Licence commerciale et de pêcheur	672	(4 annulées)
Licence de famille	179	(18 annulées, 1 gratis)
Indiens et Métis	673	
Pêche commerciale de l'esturgeon	16	
Licence de famille pour esturgeon	9	
Permis de pêche à la ligne	9	
	1,558	

ALBERTA.

Permis de pêche à la ligne	4,745	(2 annulées, 6 gratis)
Licence commerciale et de pêcheur	676	(3 annulées)
Licence de famille	194	(19 annulées)
Indiens et Métis, permis	313	
Pêche commerciale de l'esturgeon	Néant.	
Licence de famille pour l'esturgeon	Néant.	
Reçus, 1,700		
	5,928	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Permis spéciaux de pêche à la ligne	68	
Pêche de la bonite	Néant.	
Fabrique de conserves de poisson	17	
Permis aux Indiens	193	
Licence de filet en nappe, de filet dérivant ou de drague exploitées par bateaux-moteurs	367	
Eperlan ou sardine	84	(3 annulées)
Pêche au crabe	107	
Fabrique de conserves de saumon	82	
Parc ou écluse à saumon	21	(1 annulée)
Ableret à saumon	141	(2 annulées)
Pêche à la ligne traînante	2,260	
Drague à saumon	104	(2 annulées)
Pêche de l'esturgeon	1	
Filet en nappe ou filet dérivant pour hareng ou sardines	67	
Drague pour hareng	3	
Ableret pour hareng	53	
Filet en nappe ou filet dérivant pour saumon	4,613	(18 annulées)
Licence d'usine d'engrais	12	
Drague ou ableret à hareng pour la pêche du fletan sur navires	Néant.	
Licence de barque pour l'achat du saumon frais aux pêcheurs	205	
Licence en C.B. aux personnes s'adonnant à l'entreposage à froid ou aú paquage du poisson pour acheter du poisson frais aux pêcheurs	162	(8 annulées)
Fabrique de conserves de baleine	3	
	8,563	

TERRITOIRE DU YUKON.

Pêche spéciale au Yukon	16	
Nombre totale des licences délivrées	38,836	

Le tableau suivant donne le nombre des poursuites judiciaires intentées, des confiscations et des ventes effectuées dans chaque province durant la saison 1919-20.

Provinces.	Poursuites.	Recettes.	Confiscations.	Produits des ventes.
		$ c.		$ c.
Québec	14	590 00	5	117 00
Ile du Prince-Edouard	52	1,423 00	17	607 57
Nouvelle-Ecosse—				
Arrondissement n° 1	1	20 00	8	5 50
Arrondissement n° 2	27	323 00	22	111 10
Arrondissement n° 3	11	93 50	10	34 75
Nouveau-Brunswick—				
Arrondissement n° 1	30	355 00	49	62 00
Arrondissement n° 2	25	505 00	58	685 81
Arrondissement n° 3	40	380 00	26	141 50
Manitoba—				
Arrondissement n° 1	1	40 00	3	432 00
Arrondissement n° 2	8	270 00	7	403 17
Saskatchewan	20	180 50	16	135 00
Alberta	27	112 50	11	128 00
Colombie-Britannique—				
Arrondissement n° 1	72	862 50	23	3,122 31
Arrondissement n° 2	42	1,060 00	26	3,405 50
Arrondissement n° 3	20	554 00	22	356 40
Territoire du Youkon	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Ontario	1	10	1	353 90
Totaux	391	6,770 00	304	10,101 51

Rapport concernant la retraite de certains membres de l'administration publique.

Tel que requis par l'article 7 du chapitre 67, 10-11 George V, «Loi pourvoyant à la retraite de certains membres de l'administration publique», la Commission du Service civil a l'honneur de soumettre, pour l'information du parlement, le premier compte rendu de ses travaux relatifs à l'application de cette loi.

La loi a été sanctionnée le 1er juillet 1920 et la commission a immédiatement communiqué avec les différents sous-ministres pour leur demander le rapport exigé par l'article 2 (1) sur tous les fonctionnaires de leurs départements respectifs ayant soixante et cinq ans ou plus, afin que tous ceux qui seraient désignés comme ne justifiant pas leur traitement par un travail bon et efficace puissent être immédiatement mis à la retraite.

Du 9 juillet, date à laquelle cette demande de compte rendu a été expédiée, à la fin de l'année civile, on a fait rapport sur 1,599 fonctionnaires. Presque tous les départements ont répondu.

Sur ces 1,599, on a recommandé la retraite de 650 pour des raisons qui peuvent se grouper sous trois chefs principaux: (1) mauvaise santé, (2) âge avancé, (3) demande personnelle du fonctionnaire. Les 949 autres, d'après les comptes rendus, faisaient un bon travail et gagnaient leur argent.

Sur les 650 dont la retraite était recommandée, 72 contribuaient au fonds de pension et de retraite et par conséquent ne tombent pas sous les dispositions de la loi de 1920 et ne nécessitent aucune action de la part de la Commission du Service civil.

Nous avons envoyé aux 578 autres les avis prescrits concernant leur retraite projetée. Ces avis comportaient une citation des passages de la loi qui pouvaient les renseigner sur les points essentiels. Nous avons fait connaître à ces fonctionnaires les raisons de la recommandation faite par le département et la somme approximative de leur indemnité ou de leur pension de retraite, suivant le cas, et nous les avons avertis que la loi leur accordait un droit d'appel, s'ils désiraient s'en prévaloir.

En réponse, 211 employés ont déposé des appels. Plusieurs ont nié l'assertion qu'ils ne donnaient pas un service efficace, prétendant qu'ils pouvaient faire un aussi bon travail que par le passé et pratiquement tous les appelants ont protesté que l'allocation de retraite était insuffisante. Mais, dans plusieurs cas, lorsque nous avons appelé leur attention sur le fait que l'allocation de retraite n'avait rien coûté au bénéficiaire, qu'en vertu de la Loi du Service civil les départements pouvaient les congédier en tout temps pour cause, et que la loi en vertu de laquelle on projetait de les pensionner n'était qu'un essai et ne serait plus en vigueur après le 30 juin 1921, date après laquelle on n'aurait aucune garantie de retirer quoi que ce soit—lorsque nous avons signalé ces

faits à l'attention des appelants, un bon nombre ont retiré leurs appels et accepté les conditions offertes, mais, dans bien des cas, ils ont en même temps renouvelé leur demande d'une allocation plus libérale, si c'était possible.

Ces consentements ont permis à la commission de procéder, tel que requis par la loi, et à la fin de l'année civile 94 retraites avaient été complètement effectuées.

Nous avons commencé immédiatement à nous préparer pour entendre les appels qui avaient été enregistrés et nous allons en disposer aussi rapidement que le permettront les occupations des commissaires et la commodité des appelants.

Le 29 juillet, on a adopté un ordre en conseil pour donner instruction à la Commission du Service civil, en vertu de l'article 2 (2) de la Loi, de faire rapport, après avoir consulté les différents sous-ministres, sur tout fonctionnaire au-dessous de soixante et cinq ans qui, pour cause d'âge avancé, de maladie, d'incapacité physique, de manque d'expérience ou de capacité ou de manque de travail ne pouvait faire ou ne faisait pas un travail utile, afin qu'il se retire de l'administration publique. Au 31 décembre 1920, 79 fonctionnaires avaient de ce chef fait le sujet d'un rapport. Sur ce nombre, quatre ont été mis à la retraite.

Ci-joint les annexes suivantes:

I. Un tableau concernant ceux qui passent soixante et cinq ans et qui ont été mis à la retraite, indiquant, dans chaque cas, le nom, l'âge, le traitement, la durée, la nature et l'endroit de l'emploi, les raisons de la retraite et les sommes versées ou à verser sous forme d'allocation de retraite.

II. Un tableau semblable concernant ceux qui sont au-dessous de soixante et cinq ans.

III. Une copie de l'ordre en conseil du 29 juillet.

Dans l'administration pratique de la loi, la Commission du Service civil a rencontré des cas entourés de circonstances qu'on n'avait pas prévues en soumettant la loi au parlement, et auxquelles on n'a pas toujours pourvu aussi pleinement et aussi équitablement qu'on avait sans doute l'intention de le faire.

Pour l'information du parlement, la commission soumet respectueusement les exemples suivants:—

I. L'article I (b) définit le mot «fonctionnaire» comme désignant toute personne employée dans l'administration publique qui reçoit un traitement annuel fixe, exception faite pour toute personne nommée dans un but temporaire ou pour un travail n'exigeant qu'une partie de son temps.

Certains départements ont demandé que les employés de saison soient inclus. Le greffier du Sénat a recommandé une retraite pour quelques femmes de ménage. On a demandé une décision du ministère de la Justice concernant la première catégorie d'employés et aucune réponse n'a encore été reçue. Le ministère de la Justice a cependant décidé que les femmes de ménage ne devaient pas être comprises dans la catégorie des employés «qui reçoivent un salaire annuel fixe».

Il n'en est pas tout à fait de même des employés de saison. Bien qu'ils ne reçoivent de salaire mensuel qu'une partie de l'année, on a décidé que les

employés de saison dont la position était permanente avaient droit de recevoir des augmentations, ce qui établit la permanence de leur nomination. Il semble donc qu'ils puissent être considérés comme permanents, d'après la loi. La commission recommande donc que le mot «fonctionnaire» soit considéré comme comprenant les employés de saison permanents. Les dispositions de la loi concernant le paiement des rentes et des gratifications suivant le traitement, l'âge et la durée du service sauvegardent les intérêts des vieux employés et empêchent les employés de saison d'avoir un avantage injuste sur les autres.

II. L'article 2, paragraphe (1), au sujet des fonctionnaires de soixante et cinq ans et plus, ne prévoit qu'une raison pour la retraite, à savoir, «le fait qu'on les désigne comme ne donnant pas un bon service efficace, capable de justifier la rémunération reçue.» Cette raison prend au cœur lorsqu'on la donne à des fonctionnaires qui ont à leur crédit de longues années de service effectif. Le paragraphe (2) qui s'applique aux fonctionnaires de moins de soixante et cinq ans, donne un certain nombre de raisons de retraite, v.g. l'âge avancé, la santé déclinante, l'invalidité physique, le manque d'expérience ou de travail. La commission suggère respectueusement qu'on modifie le paragraphe (I) en y ajoutant les causes de retraites indiquées au paragraphe (2).

III. A l'article 3, paragraphe (2), il y a une anomalie évidente qu'on pourrait supprimer. D'après cet article tel que rédigé, un homme de soixante ans qui a servi dix ans de suite doit recevoir dix soixantièmes de son traitement moyen des trois dernières années pour ses dix premières années de service et un soixantième pour chaque année subséquente. Un homme au-dessous de soixante ans doit avoir servi vingt ans de suite pour recevoir les dix soixantièmes et un soixantième pour chaque année de service subséquente à ses vingt ans de service continu, ce qui lui fait perdre dix ans de service actif. L'intention évidente de la loi était que dans chaque cas le fonctionnaire reçoive un soixantième pour chaque année de service. La commission a suggéré que l'on modifie la loi en conséquence.

IV. Les allocations prévues à l'article 3 (2) sont calculées sur le traitement annuel moyen des trois dernières années de service. Cela suppose que le traitement reçu en dernier lieu était le plus élevé. Mais on a signalé à la commission des cas où le salaire moyen de toute la durée du service est plus élevé que la moyenne des trois dernières années. C'est le cas de certains fonctionnaires qui, il y a quelques années, recevaient de gros traitements. On leur a assigné une autre tâche, par suite de remaniements dans les ministères et ils ont subi une régression accompagnée d'une réduction de traitement. Les commissaires recommandent donc que l'on modifie la loi de façon à permettre de baser le calcul de l'allocation de retraite sur le traitement moyen de la pleine durée du service dans les cas où ladite moyenne serait plus grande que celle des trois dernières années de service.

V. A l'article 3, paragraphe (4), on prévoit le calcul de fractions de périodes dans l'établissement de la durée du service. Ainsi, une période de six mois ou

plus doit compter comme un an. La commission soumet qu'il y a similitude entre les paragraphes (b) et (c) de l'article 3. La moitié du multiple doit être considéré comme égale au tout. Par exemple, un homme entre l'âge de quarante-cinq et cinquante ans qui a servi quatorze ans doit avoir droit à une gratification de retraite égale à quatre mois de traitement. Nous recommandons respectueusement qu'on modifie l'article 4 en conséquence.

VI. L'article 3 (5) ne prévoit pas l'inclusion de la gratification de vie chère dans le calcul du montant de l'indemnité de retraite. Les autres allocations de subsistance sont incluses. Il semble logique et conséquent d'inclure aussi ce supplément qui fait plus effectivement partie du traitement qu'une allocation de logement ou de combustible.

Pour conclure, la commission désire rappeler la protestation presqu'unanime de ceux qui ont été placés sur la liste de retraite contre le montant de l'allocation prévue par la loi. Si tous ces fonctionnaires devaient recevoir les trente soixantièmes de leur traitement moyen des trois dernières années, ils auraient très peu de plaintes à faire. Mais il n'y en a pas beaucoup qui reçoivent la pension maximum. Parmi les fonctionnaires de plus de soixante et cinq ans qui devraient évidemment être mis à la retraite, plusieurs sont entrés dans le service à cinquante ans et plus et par conséquent n'ont servi que dix à vingt ans. On les met à la retraire moyennant dix à vingt soixantièmes de leur traitement moyen, suivant le cas. Ou encore, des fonctionnaires ayant une plus longue durée de service mais à faible traitement trouvent que même la moitié de leurs appointements, comme pension, est bien au-dessous d'une allocation de subsistance. La commission, recommande donc respectueusement que l'on considère la demande d'un dédommagement plus substantiel de la part des classes inférieures d'employés.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. ROCHE,
Président.

OTTAWA, 15 février 1921.

TABLEAU 2

RETRAITES PRÉVUES AU CHAPITRE 67, 10-11 GEORGE V, FONCTIONNAIRES AU-DESSOUS DE SOIXANTE ET CINQ ANS.

Département	Recommandés pour retraite	Au-dessous de 45 ans	Retraites effectuées par ordre en conseil, 31 décembre 1920
Agriculture	6	–	2 retraités, 30 nov. et 31 décembre 1920.
Commission de l'air	0	–	
Archives	1	–	
Auditeur général	0	–	
Commission de Conservation	0	–	
Douanes—Intérieur	Rapport pas	–	
Extérieur	encore reçu.	–	
Recettes intérieures	0	–	
Affaires extérieures	0	–	
Finance	2	–	1 retraité, 31 déc. 1920.
Secrétaire du Gouverneur général	0	–	
Santé	0	–	
Chambre des Communes	0	–	
Immigration et Colonisation	0	–	
Affaires indiennes	1	–	
Assurances	0	–	
Intérieur	19	7	1 retraité, 1er nov. 1920.
Justice	2	–	
Travail	0	–	
Bibliothèque du parlement	Attendant reclassification.	–	
Marine	11	–	
Milice et Défense	3	–	
Mines	1	1	
Service naval	3	–	
Postes	22	7	
Conseil privé	0	–	
Trav. publics	Rapport non encore reçu.	–	
Chemin de fer et Canaux	6	–	1 retraité, 31 déc. 1920.
Commission des chemins de fer	1	–	1 retraité, 1er déc. 1920.
Gendarmerie montée	0	–	
Secrétaire d'Etat	Rapport non encore reçu.	–	
Sénat	Rapport non encore reçu.	–	
Commerce	2	0	
Brevets et droits d'auteurs	0	–	
Recherches scientifiques et industrielles	0	–	
	79	15	6

TABLEAU 1—31 décembre 1920

RETRAITÉS, EN VERTU DU CHAPITRE 67, 10-11 GEORGE V, FONCTIONNAIRES DE PLUS DE SOIXANTE ET CINQ ANS.

Département	Nombre des désignés	Recommandés pour retraite	Contributeurs au Fonds de retraite des fonctionnaires	Appels	Retraites effectuées par ordre en conseil
Agriculture	32	3	1	–	2 retraités, 31 déc. 1920.
Commission de l'air	0	0	–	–	
Archives	9	2	–	–	1 retraité, 31 déc. 1920.
Auditeur général	1	0	–	–	
Commission de Conservation	0	0	–	–	
Douanes—Intérieur	13	3	1	2	2 retraités, 30 juin 1921.
Extérieur	363	149	19	44	2 retraités, 1er juillet 1920 et 31 décembre 1920.
Recettes intérieures	66	34	5	20	8 retraités, 31 déc. 1920.
Affaires extérieures	0	0	–	–	
Finance	9	4	–	–	3 retraités, 31 décembre 1920.
Secrétaire du Gouv. gén.	2	0	–	–	
Santé	17	4	–	4	
Chambre des Communes	14	4	–	–	
Immigration et Colonisation	17	17	–	14	3 retraités, 31 déc. 1920. 1 retraité, 31 mars 1921.
Affaires indiennes	39	19	–	4	13 retraités, 31 déc. 1920.
Assurances	0	0	–	–	
Intérieur	48	18	5	9	4 retraités, 31 déc. 1920.
Justice	19	11	1	–	2 retraités, 30 novembre 1920 et 31 octobre 1920.
Travail	1	1	–	–	1 retraité, 31 mars 1921.
Bibliothèque du parlement	At	tendant la	classifica	tion.	
Marine	252	68	1	27	21 retraités, 31 déc. 1920. 1 retraité, 6 juillet 1920.
Milice et Défense	42	28	–	9	
Mines	6	2	–	–	2 retraités, 31 décembre 1920 et 15 décembre 1920.
Service Naval	8	6	–	2	
Postes	218	100	28	27	7 retraités, 31 décembre 1920, 1 retraité, 31 janvier 192[illegible]. 3 retraités, 1er juillet et 1er nov. 1920 et 30 juin 1921.
Conseil Privé	2	1	–	–	1 retraité, 31 janvier 1921.
Travaux publics	277	68	1	32	1 retraité, 30 juin 1921.
Ch. de fer et Can.—Intérieur	5	5	0	2	3 retraités, 31 déc. 1920.
Extérieur	80	80	4	3	2 retraités, 30 juin 1921.
Commission des ch. de fer	6	0	–	–	
Gendarmerie montée	0	0	–	–	
Secrétaire d'Etat	4	0	3	–	
Sénat	8	1	–	–	1 retraité, 31 déc. 1920.
Commerce	37	20	3	12	4 retraités, 31 déc. 1920. 2 retraités, 1er janv. 1921.
Brevets et droits d'auteurs	4	2	–	–	1 retraité, 31 déc. 1920.
Recherches scientifiques et industrielles	0	0	–	–	
	1,599	650	72	211	92

SOMMAIRE

RETRAITÉS EN VERTU DU CHAPITRE 67, 10-11 GEORGE V, AUTORISÉES PAR ORDRE EN CONSEIL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1920

Département et nom	Position et endroit	Raisons de retraite	Date de retraite	Age au moment de la retraite	Années de service	Traitement au moment de la retraite	Traitement moyen des 3 années précéd.	Gratification, section 3 (1)	Rente de retraite, section 3 (2)	Gratification de retraite, section 3 (3)
						$	$	$	$	$
Agriculture—										
H. H. Sinclair	Commis classeur, Ottawa	Maladie traînante.	30 nov. 1920	46	14	1,600 00	....	266 66	....	800 00
R. E. Armstrong	Commis, D.& C.S., Ott.	Age avancé	31 déc. 1920	75	30	1,000 00	995 83	166 66	497 91	
J. H. P. Good	Commis, Publications, Ottawa.	Age avancé	31 déc. 1920	71	6	1,700 00	....	283 33	....	850 00
Mrs. Kingsmill	Commis, Administration, Ottawa.	Maladie traînante.	31 déc. 1920	63	36	1,300 00	1,237 50	216 67	618 75	
Archives—										
Mrs. Kate Corner	Archives publiques, Londres, Ang..	Age avancé	31 déc. 1920	74	40	1,037 10	1,037 10	172 85	518 55	
Douanes et recettes intérieures—										
Douanes—										
J. Beith	Percepteur douanier, Bowmanville.	Age avancé	31 déc. 1920	83	24	1,680 00	1,570 00	280 00	628 00	
E. Donohue	Estimateur des épiceries, Montréal.	Age avancé et maladie.	1 juill. 1920	75	23	2,520 00	2,293 33	420 00	879 11	
H. H. Pidgeon	Commis statisticien, Ottawa.	Age avancé	30 juin 1921	70	21	1,600 00	1,600 00	266 66	560 00	
T. Tanner	Commis messager, Ott.	Age avancé	30 juin 1921	69	9	1,200 00	....	200 00	....	800 00
Recettes intérieures—										
Thos. Burgess	Réparateur général, Ott.	Age avancé	31 déc. 1920	65	32	1,200 00	1,096 66	200 00	548 33	
E Chartier	Percepteur adjoint, division classe 4, Sherbrooke P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	74	27	2,160 00	1,928 33	360 00	867 75	
D. Dwyer	Sous-percepteur, (L.S.), St Stephen, N.-B.	Age avancé	31 déc. 1920	67	19					
H. R. Marion	Percepteur adjoint, division, classe 4, Windsor, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	69	19	2,400 00	2,193 33	400 00	694 55	
T. McGuire	Percepteur adjoint, division, classe 2, Ottawa Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	71	23	1,680 00	1,605 00	280 00	615 25	
John Talbot	Préposé de l'accise, London, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	77	23	1,200 00	1,130 00	200 00	433 61	

SOMMAIRE—*suite*

RETRAITÉS EN VERTU DU CHAPITRE 67, 10-11 GEORGE V, AUTORISÉES PAR ORDRE EN CONSEIL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1920—*suite*

Département et nom	Position et endroit	Raisons de retraite	Date de retraite	Age au moment de la retraite	Année de service	Traitement au moment de la retraite	Traitement moyen des 3 années précéd.	Gratification, section 3 (1)	Rente de retraite, section 3 (2)	Gratification de retraite, section 3 (3)
						$	$	$	$	$
Recettes intérieures—fin.										
C. S. Warren	Accisier, classe 1, Montréal P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	74	30	1,140 00	1,061 66	190 00	530 83	
J. A. Wood	Sous-percepteur classe 1, Brockville, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	73	25	1,200 00	1,096 66	200 00	456 94	
Finance—										
Mme M. A. Barrie	Commis, Ottawa	Age avancé	31 déc. 1920	81	44	900 00	875 00	150 00	437 50	
Mme C. L. Bennett	Commis, Ottawa	Age avancé	31 déc. 1920	75	37	1,000 00	937 50	166 66	468 75	
Mlle F. J. Nettle	Commis, Ottawa	Age avancé	31 déc. 1920	66	36	900 00	875 00	150 00	437 50	
R. S. Cowan	Payeur de numéraire, bureau de l'A. R.G., St-Jean.	Age avancé	31 déc. 1920	62	28	1,500 00	1,500 00	250 00	700 00	
Immigration et Colonisation—										
R. Boston	Préposé à la déportation des immigrés, Londres.	Age avancé	31 déc. 1920	84	14	1,200 00	1,200 00	200 00	280 00	
Mme E. Corneil	Matrone d'immigration, Québec, P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	91	32	720 00	670 00	120 00	335 00	
H. J. Hunt	Inspecteur d'immigration, Coutts, Alta.	Age avancé	31 déc. 1920	68	8	1,320 00	....	220 00	....	880 00
R. W. Hillyard	Inspecteur des jeunes immigrants britanniques, Ottawa.	Age avancé	31 déc. 1920	81	21					
Affaires indiennes—										
C. Beckwith	Agent des Indiens, Stean-Mills.	Age avancé	31 déc. 1920	72	32	200 00	200 00	33 33	100 00	
J. R. Bourchier	Agent des Indiens, classe 2, Ile Georgina, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	85	9	400 00	....	66 66	....	266 65
M. Campbell	Instructeur agricole des Indiens, Portage-la-Prairie, Man.	Age avancé	31 déc. 1920	66	32	1,380 00	1,190 00	230 00	585 00	
S. Hagan	Agent des Indiens, Thessalon.	Age avancé	31 déc. 1920	80	29	840 00	740 00	140 00	357 66	
C. Harlow	Agent des Indiens, Caledonia.	Age avancé	31 déc. 1920	82	23	100 00	100 00	16 66	38 33	
G. Hodgson	Instructeur agricole des Indiens, Calgary, Alta.	Age avancé	31 déc. 1920	74	37	1,560 00	1,370 00	260 00	685 00	

C. E. Hughes	Agent des Indiens, Saddle-Lake.	Maladie	31 déc. 1920	66	8	2,160 00	....	360 00	....	1,440 00
W. Kennedy	Instructeur agricole des Indiens, Duck-Lake, Sas	Age avancé	31 déc. 1920	68	9	1,560 00	....	260 00	....	1,040 00
R. E. Loring	Agent des Indiens, Hazel-ton, C.-B.	Age avancé	31 déc. 1920	68	31	2,620 00	2,196 66	433 33	1,098 33	
J. A. Markle	Inspecteur, Red-Deer, Alb	Age avancé	31 déc. 1920	69	38	2,880 00	2,846 66	480 00	1,423 33	
John Semens	Inspecteur, Winnipeg, Man.	Age avancé	31 déc. 1920	70	20	2,280 00	2,246 66	380 00	748 88	
J. A. Sutherland	Constable, Grenfell, Sask.	Age avancé	31 déc. 1920	72	34	900 00	900 00	150 00	450 00	
W. Whelan	Agent des Indiens, Yar-mouth, N.-E.	Age avancé	31 déc. 1920	74	22	50 00	50 00	8 33	18 33	
Intérieur—										
Richard Breen	Commis, Winnipeg, Man.	Age avancé	31 déc. 1920	79	37	1,120 00	1,120 00	186 66	560 00	
A. A. Lapointe	Commis comptable, Ott.	Vue faible	1 nov. 1920	50	19	1,600 00	....	266 66	....	799 98
Mme A. McMaster	Grossoyeuse junior, Ott.	Age avancé	31 déc. 1920	66	36	1,020 00	1,007 00	170 00	503 75	
Mme L. L. Norton	Grossoyeuse junior, Ott.	Age avancé et santé chétive.	31 déc. 1920	72	37					
Mlle F. Sharpe	Grossoyeuse junior, Ott.	Age avancé et santé chétive.	31 déc. 1920	69	22					
Justice—										
*L. H. Chambers	Gardien adjoint du péni-tencier de Dorchester.	Age avancé	30 nov. 1920	67	35	2,940 00	2,793 33	490 00	1,396 66	
*D. O'Leary	Gardien adjoint du péni-tencier de Kingston.	Age avancé	31 oct. 1920	67	38	3,060 00	2,850 00	510 00	1,425 00	
Travail—										
E. H. Williams	Commis distributeur, Ottawa.	Santé chétive et âge avancé.	31 mar. 1920	70	21					
Marine—										
Chas. A. Amiro	Gardien de phare, West Pubnico.	Santé chétive	31 déc. 1920	66	23					
G. Bélanger	Contre maître mécanicien, Québec.	Age avancé	31 déc. 1920	75	60					
W. Bisson	Gardien de phare, Grande Rivière.	Age avancé	31 déc. 1920	80	24					
Jos. Chabot	Gardien de phare, Papi-neauville.	Age avancé et invalidité gé-nérale.	31 déc. 1920	83	23					
H. H. Chrichton	Gardien de phare, Arichat Ouest.	Age avancé	31 déc. 1920	83	46					
A. Finlayson	Garde-magasin, Charlot-tetown.	Age avancé	31 déc. 1920	78	45	1,440 00	1,328 33	240 00	664 16	
*H. Georgeson	Gardien de phare, Active-Pass.	Age avancé	31 déc. 1920	85	36	1,880 00	1,852 50	313 33	926 25	
H. Germain	Messager, Québec, P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	67	12					
Wm. Hardy	Gardien de phare, Little-Channel.	Age avancé	31 déc. 1920	73	45					
A. Hamel	Commis, Québec, P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	77	32					
W. Lamb	Gardien de phare, Reid's Point.	Age avancé	31 déc. 1920	81	11					
G. Lanteigne	Gardien de phare, Cara-quet, N.-B.	Age avancé	31 déc. 1920	67	32					

SOMMAIRE—*fin*

RETRAITÉS EN VERTU DU CHAPITRE 67, 10-11 GEORGE V, AUTORISÉES PAR ORDRE EN CONSEIL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1920—*fin*

Département et nom	Position et endroit	Raisons de retraite	Date de retraite	Age au moment de la retraite	Années de service	Traitement au moment de la retraite	Traitement moyen des 3 années précéd.	Gratification, section 3 (1)	Rente de retraite, section 3 (2)	Gratification de retraite, section 3 (3)
						$	$	$	$	$
Marine—fin.										
D. O. Mailet	Gardien de phare, Bouctouche, N.-B.	Age avancé	31 déc. 1920	82	37					
W. McDonald	Forgeron, Halifax, N.-E.	Age avancé	31 déc. 1920	68	32					
J. McKay	Gardien de phare, Parry-Sound.	Age avancé et santé chétive.	6 juil. 1920	66	36					
John McLeod	Gardien de phare et mécanicien, Sydney-Nord, N.-E.	Santé chétive	31 déc. 1920	67	8					
M. Noonan	Manœuvre, Halifax, N.-E.	Age avancé	31 déc. 1920	75	57					
I. J. Olive	Inspecteur de vaisseaux, St-Jean.	Age avancé	31 déc. 1920	80	27	2,520 00	2,263 33	420 00	1,018 50	
Theo. Rooney	Gardien de phare, Navy Bar, St-Andrews, N.-B.	Débilité et âge avancé.	31 déc. 1920	70	16					
R. Swindell	Emballeur et aide, Québec	Age avancé	31 déc. 1920	76	16					
J. Tyrie	Gardien, dépôt des phares, Prescott, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	68	8					
W. Whebby	Charpentier, Halifax, N.-E.	Age avancé	31 déc. 1920	82	20					
Mines—										
Dr E. Haanel	Directeur, Ottawa, Ont.	Age avancé	15 déc. 1920	79	20	4,500 00	4,179 12	750 00	1,393 04	
Mme W. Sparks	Commis, Ottawa	Age avancé	31 déc. 1920	69	23	1,300 00	1,295 83	216 66	496 73	
Poste—										
S. R. Barfoot	Maître de poste, Chatham, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	77	56	2,640 00	2,333 33	440 00	1,166 67	
J. E. Bigney	Courrier convoyeur, Halifax, N.-E.	Cécité	1 juil. 1920	65	33	1,560 00	1,466 68	260 00	733 34	
E. L. Fairbanks	Commis postier, Ottawa, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	70	25	1,500 00	1,458 33	250 00	607 64	
W. Finlayson	Courrier convoyeur, Vancouver, C.-B.	Santé chétive	1 nov. 1920	67	27	1,560 00	1,406 98	260 00	633 12	
L. J. Genest	Gardien, Québec, P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	83	8	960 00	960 00	160 00	800 00	
W. H. Langford	Aide des facteurs, Ottawa, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	66	26	1,260 00	1,086 25	210 00	470 71	
J. H. McMillan	Maître de poste, Cornwall, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	72	19	2,280 00	2,090 00	380 00	661 83	

Henry Merrick	Inspecteur, Kingston, Ont.	Age avancé	31 janv. 1921	84	26	4,020 00	3,757 77	670 00	1,628 36	
J. E. Verrault	Facteur, Montréal	Age avancé	31 déc. 1920	69	8	1,140 00	1,140 00	190 00	950 00	
Mme C. A. White	Commis postier, Sherbrooke)	Age avancé	31 déc. 1920	74	28	1,440 00	1,300 00	240 00	606 67	
D. N. Dorion	Courrier convoyeur, Ottawa.	Age avancé	30 juin 1921	65	28	1,200 00	992 50	200 00	463 17	
Conseil Privé—										
W. McKenzie	Secrétaire de la corresp. impériale et étrangère. Ottawa.	Age avancé	31 janv. 1921	69	13	4,000 00	3,962 50	666 66	858 53	
Travaux Publics—										
H. DeCœur	Gardien, Ottawa	Age avancé	30 juin 1921	81	7					
Chemins de fer et canaux—										
R. C. Douglas	Ingénieur d'hydraulique et de ponts, Ottawa, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	74	50	2,800 00	2,800 00	466 67	1,400 00	
Mlle S. L. C. Graham	Commis, Ottawa, Ont	Age avancé	31 déc. 1920	68	35	1,000 00	1,000 00	166 67	500 00	
E. V. Johnson	Ingénieur de bureau, Ott.	Age avancé	31 déc. 1920	75	50	3,000 00	3,000 00	500 00	1,500 00	
G. A. Mothersill	Ingénieur vérificateur, Ottawa.	Age avancé	30 juin 1920	74	48					
J. L. Payne	Contrôleur de statistiques, Ottawa, Ont.	Fonction abolie.	31 déc. 1920	61	34	4,000 00	3,987 50	666 67	1,993 75	
L. N. Rhéaume	Ingénieur chargé des travaux assignés, Ottawa, Ont.	Age avancé	30 juin 1921	72	52					
Commission des ch. de f.—										
A. E. Ecclestone	Commis chef, Ottawa	Pour obtenir plus d'efficacité.	1 déc. 1920	50	15	2,040 00	....	340 00	....	1,020 00
Sénat—										
Joseph Bouchard	Traducteur français, Ottawa.	Age avancé	31 déc. 1920	78	36	2,880 00	2,780 00	480 00	1,390 00	
Commerce—										
A. Aubin	Inspecteur d'électricité et de gaz, Montréal, P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	78	32	2,160 00	2,093 33	360 00	1,046 66	
J. Breen	Inspecteur des poids et mesures, Ottawa, Ont.	Age avancé	31 déc. 1920	80	24	1,380 00	1,243 33	230 00	497 33	
J. M. Croteau	Surveillant suppléant des mesures de bois, Québec	Fonction abolie.	1 janv. 1921	67	23	1,020 00	920 83	170 00	352 98	
G. A. Dugal	Inspecteur des poids et mesures, Masson, P.Q.	Age avancé	31 déc. 1920	71	9	1,000 00	....	166 66	....	666 67
W. F. Gilby	Inspecteur des poids et mesures, Winnipeg, Man.	Age avancé	31 déc. 1920	74	18	1,320 00	1,166 66	220 00	350 00	
W. B. Nicholson	Commissaire du commerce, St.John, Terre-Neuve	Fonction abolie.	1 janv. 1921	67	10	3,400 00	3,233 33	566 66	538 88	
Brevets et Droits d'auteurs—										
T. H. Morgan	Commis, Ottawa	Age avancé	31 déc. 1920	81	40	1,000 00	995 83	166 66	497 92	

*Les traitements et allocations de L. H. Chambers et D. O'Leary comprennent $900 de gratification. (Chap. 67, 10–11 Geo. V, Sec. 3 (5).
Les traitements et allocations de H. Georgeson comprennent $200 d'allocation de logement et d'éclairage. (Chap. 67, 10–11 Geo. V, art. 3 (5).

CONSEIL PRIVÉ DU CANADA

C.P. 1762

COPIE CERTIFIÉE *d'un rapport du Conseil privé, approuvé par Son Excellence l'Administrateur, le 29 juillet 1920.*

Le comité du Conseil privé a considéré un rapport de l'honorable premier ministre, en date du 24 juillet 1920, concernant le paragraphe 2 de l'article 2 d'une loi adoptée à la dernière session du parlement, intitulée: «Loi pourvoyant à la retraite de certains membres de l'Administration publique».

Le premier ministre recommande que, comme on peut croire qu'il y a dans les différents ministères des fonctionnaires ayant moins de soixante ans qui, pour des raisons d'âge avancé, de maladie, d'invalidité physique, de manque d'expérience ou d'habileté ou de manque de travail, ne peuvent pas rendre ou ne rendent pas un service efficace, la Commission du service civil soit requise de consulter les sous-ministres et de préparer et soumettre à l'approbation de Votre Excellence les noms de ces fonctionnaires qui, suivant les dispositions de la loi ci-dessus mentionnée, devraient être retraités de l'administration.

Le comité soumet le tout.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION CANADIENNE DES BLÉS

SAISON 1920

(Traduit de l'anglais.)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1921

[N° 54—1921.]

La Commission canadienne des blés

Durant les deux années qui ont précédé la création de la Commission canadienne des blés la vente du grain en Canada relevait directement de l'Etat. Pendant les deux dernières années de la guerre, y compris les saisons des récoltes de 1917-18 et 1918-19, l'écoulement du blé canadien, en ce pays, s'effectuait par l'entremise d'une agence ministérielle, la Commission du contrôle du grain. En outre le gouvernement était représenté en Canada, par la *Wheat Export Company* qui avait l'autorisation exclusive d'exporter notre blé indigène au Royaume-Uni, en France et en Italie. Cette *Wheat Export Company* n'était qu'une d'un grand nombre d'agences organisées par le gouvernement britannique pour l'achat du grain dans tous les pays exportateurs accessibles durant la guerre; ces agences relevaient de la Commission royale des provisions de blé, à Londres, Angleterre. Durant les deux saisons de 1917 et 1918 donc l'écoulement de nos récoltes indigènes s'est effectué grâce à la Commission du contrôle du grain, qui a opéré la centralisation et la canalisation du blé en territoire canadien, et à la *Wheat Export Company* qui s'est chargée d'expédier outre-mer tous nos excédents. Et au cours de ces deux années tout vendeur de blé touchait un prix fixe garanti par l'Etat, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

L'armistice fut signé en novembre 1918 et c'est au commencement de 1919 que les alliés se réunirent à Paris pour la conférence de la Paix. Dès que les hostilités eurent cessé il s'est produit un certain relâchement du contrôle ministériel de l'achat et de la distribution des vivres et la grande partie de la population des deux côtés de l'Atlantique passa le reste de la saison des récoltes de 1918-19 à se demander si le marché du grain serait encore soumis au contrôle direct de l'Etat pendant la saison suivante de 1919-20. Quelques mois après l'armistice la coopération étroite qui avait existé entre les alliés et certains pays neutres pour l'achat du blé et d'autres provisions disparut. Les exigences de la guerre avait forcé les alliés et les principaux pays neutres de l'Europe à se constituer en un seul corps pour effectuer d'une manière efficace la centralisation et la canalisation des vivres; le conseil exécutif de cette organisation était la Commission royale des provisions de blé, Londres, Angleterre. Mais dès l'ouverture des négociations de la paix à Paris chacune des nations, tant alliées que neutres, s'est montrée jalouse de son indépendance en l'espèce, de sorte que le rôle de la Commission royale des provisions de blé s'est borné à fournir des provisions de blé à la Grande-Bretagne. Au mois d'août 1919, toutefois, le Conseil économique suprême, né de la Conférence de la paix à Paris, créa le comité consultatif des vivres dont le corps central était la Commission royale des provisions de blé; entre autres choses cette nouvelle organisation continua à acheter du blé pour le compte des anciens alliés. Voici donc quelle était, au début de la saison canadienne des récoltes de 1919-20, la situation européenne en ce qui concerne les marchés de grain soumis au contrôle national:

La Commission royale des provisions de blé était redevenue l'acheteur du grain pour le compte de la Grande-Bretagne, la France et l'Italie; chaque nation, toutefois, était tenue de fournir elle-même tous fonds et bâtiments nécessaires.

Maintien du contrôle national sur l'achat et la distribution du blé en Belgique, Hollande, Danemark, Suède et Norvège; seulement le contrôle n'excluait pas la rivalité entre ces nations pour l'achat des provisions de blé.

En 1918 lorsque le gouvernement des Etats-Unis créa sa *Grain Corporation*, sous la direction de M. Julius Barnes, il garantit du même coup un prix fixe pour la récolte

de cette saison. La saison suivante le contrôle national aux Etats-Unis prit la forme d'un prix minimum fixe et garanti. Aux termes de ce décret la *Grain Corporation* était disposée à acheter le blé des cultivateurs à raison de $2.25 le boisseau si les marchands de grain refusaient de payer jusqu'à ce prix-là.

Le Canada seul avait encore à résoudre le problème du contrôle national de la vente du blé des récoltes de la saison de 1919-20.

CRÉATION DE LA COMMISSION CANADIENNE DES BLÉS

Le gouvernement fédéral convoqua une assemblée à Ottawa dans les premiers jours de juin 1919 pour étudier le problème de la vente des récoltes de blé de 1919. Une seconde conférence fut convoquée vers la fin de juillet. En conséquence de cette dernière conférence le gouvernement prit le parti de créer la Commission canadienne des blés et donna suite à cette résolution par un décret de l'exécutif adopté au conseil le 31 juillet 1919. La Commission canadienne des blés, en ce qui regarde l'organisation, ressemblait de très près à l'organe alors existant en Australie. Une note dominante du programme était le "pooling" ou le versement en un fonds commun de toutes les recettes provenant de la vente de notre blé. La commission était investie du contrôle de la vente du blé canadien, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger; en plus elle avait la haute main sur l'exportation de la farine; pendant les six premiers mois de la saison des récoltes de 1919 elle réglait également le prix de la farine vendue en Canada par les meuniers. Une autre caractéristique de la méthode adoptée par la Commission des blés était un prix minimum initial pour le blé, qui prenait la forme d'avances aux cultivateurs. La commission délivrait aux producteurs des bons, dits "participation certificates" dont le porteur devait toucher à la fin de la saison, sa part des recettes globales, c'est-à-dire la somme réalisée par la commission sur la vente de la récolte à un prix supérieur à $2.15 le boisseau, base n° 1 Northern, Fort-William. Les trois grandes caractéristiques de la méthode adoptée par la Commission canadienne des blés étaient donc: le paiement d'une avance au producteur de blé, la délivrance de "participation certificates" et le versement de toutes recettes en un fonds commun.

Dans le choix des membres de la commission le ministère fut guidé par le souci de constituer un corps qui représentât réellement les divers intérêts du pays qui pouvaient être directement affectés par le mouvement des récoltes de blé. Outre le président qui avait auparavant exercé les fonctions de président de la *Wheat Export Company* les suivants furent nommés membres: H. W. Wood, Carstairs, Frederick William Riddell, Regina, et le lieutenant-colonel John Z. Fraser, Burford, comme représentants des cultivateurs alliés, du Canada; W. A. Black, Montréal, C. B. Watts, Toronto, et William A. Matheson, Winnipeg, comme représentants des meuniers du Canada; Norman Macleod Paterson, Fort-William, Frank O. Fowler, Winnipeg, William Henry McWilliams, Winnipeg, et Joseph Quintal, Montréal, comme représentants des commerçants de grain; et William L. Best, comme représentant des syndicats ouvriers. Le 7 août tous les membres étaient choisis. La commission eut le grand avantage d'obtenir, comme secrétaire, M. H. Tooley qui s'était déjà assimilé des connaissances sérieuses en sa qualité de secrétaire de la Commission du contrôle du grain.

C'est le président qui était responsable de la vente des récoltes et ses relations avec ses collègues se ressentaient nécessairement du secret qu'il fallait garder au sujet des transactions de l'année. En l'absence du président dans l'est du Canada et aux Etats-Unis le vice-président était chargé de la direction des affaires du bureau chef et au mois de mars 1920 il a, de compagnie avec M. W. A. Black, représenté la commission à Londres pour le règlement d'une convention conclue avec le gouvernement de la Grèce.

L'arrêté du conseil qui créait la Commission canadienne des blés ne lui imposait pas l'utilisation des canaux existants du commerce des grains; seulement la commission, vu que son existence n'allait couvrir qu'une seule saison de récoltes a jugé opportun d'innover le moins possible, persuadée qu'ainsi les exploitants, à l'expiration du terme de contrôle, auraient moins de difficulté à reprendre le commerce du blé.

ORGANISATION

Ainsi qu'il est dit dans le texte de l'arrêté en conseil, la Commission canadienne des blés fut créée parce que le ministère comprenait que le rouage ordinaire du commerce n'aurait probablement pas fonctionné comme il faut. La halle des Grains à Winnipeg, ouverte pendant une semaine, avait fermé ses portes et le mouvement de la nouvelle récolte était déjà en marche; force était donc à la commission d'organiser sans retard un rouage qui permît aux producteurs de vendre leur blé aux premiers acheteurs. Saisie de l'importance qu'il y avait de faciliter l'expédition du blé aux marchés et de prévenir tout obstacle qui surgirait si, par exemple, les élévateurs régionaux ou centraux n'étaient pas préparés pour effectuer la manutention du blé comme en temps normal, la commission, dès le premier jour, voire même avant que ses membres fussent présentés les uns aux autres, aborda la tâche d'élaborer une méthode qui assurât, sous le plus bref délai possible, le libre mouvement du blé. Une semaine après la première assemblée de la commission un système fut établi; et dans quinze jours les règlements nécessaires étaient en vigueur, ce qui permit à presque toutes les branches du commerce à fonctionner sans tarder. Le fait que durant tout le cours de la saison on n'a trouvé nécessaire d'apporter virtuellement aucune modification, à ce système, doit démontrer que, tel que conçu en premier lieu, le système était bon.

Quatre jours après que le choix de son personnel fut terminé, la commission tint sa première assemblée à Winnipeg le 11 août 1919.

Une assemblée publique fut tenue à Winnipeg le 13 août 1919, le conseil canadien de l'Agriculture, les halles des Grains de Winnipeg, Calgary et Fort-William, le comité des meuniers canadiens, la chambre de commerce de Brandon, les boulangers et autres industries y avaient délégué des représentants qui exprimèrent leurs opinions.

Une séance publique eut lieu à Toronto le 8 septembre 1919; des délégués des Fermiers-Unis de l'Ontario, de l'Association des producteurs Laitiers de l'Ontario, des marchands de grains de l'Ontario, de la *Dominion Millers Association* et d'autres intéressés adressèrent la parole aux commissaires.

Afin de connaître les opinions des divers intéressés des provinces de l'Ouest, un comité composé de M. W. H. McWilliams, président, et de MM. F. O. Fowler, H. W. Wood et W. A. Matheson, tint à Calgary le 17 septembre 1919, une séance publique, à laquelle des membres des associations suivantes prirent part à la discussion: marchands de grain, meuniers, cultivateurs organisés et non organisés, chemins de fer, Commission nationale des semences et le service municipal du gouvernement de l'Alberta.

Une autre séance fut tenue à Regina le 10 septembre 1919: à cette occasion la commission donna audience aux représentants des corps suivants: le département de l'Agriculture de la Saskatchewan, la *Saskatchewan Grain Growers' Association,* la Commission nationale des semences, la *Saskatchewan Co-operative Elevator Company;* plusieurs cultivateurs, en outre, exposèrent leurs vues individuelles.

Nonobstant le fait que des représentants venus de la Colombie-Anglaise avaient exposé leurs vues lors des assemblées à Calgary et ailleurs, la commission jugea bon, en vue de la situation différente en Colombie-Anglaise, de tenir une assemblée publique à Vancouver le 6 octobre. A cette occasion les délégués de la *Farmers' Insti-*

tute of British Columbia, le département provincial de l'Agriculture, les marchands de farine et de provende de la Colombie-Britannique ont exposé leurs vues.

En sus des assemblées publiques spéciales tenues au cours des premiers mois de la saison, la commission se réunit en assemblées régulières tous les quinze jours. La plupart de ces assemblées eurent lieu à Winnipeg; les autres à Toronto, Montréal et Fort-William.

PROGRÈS DIFFICILES

Dès le début de sa courte existence la Commission des blés dut combattre un grand nombre d'obstacles; quelques-uns disparurent en peu de temps tandis que d'autres sont restés insurmontables.

D'abord, pour mettre à exécution le programme que lui proposait le gouvernement dans ses instructions la commission était forcée d'ouvrir une nouvelle voie; elle n'avait, en effet, aucun précédent pour la guider. Il est vrai qu'en Australie on faisait l'essai du "pool" de blé, c'est-à-dire qu'on centralisait la vente des récoltes en un seul organisme créé et régi directement par l'Etat; mais le succès de la méthode n'était pas encore une chose reconnue; même certaines régions importantes de ce pays traitaient du plan en termes plus ou moins défavorables. Jamais il n'avait été mis à l'essai en Amérique septentrionale. D'aucuns, et des plus influents, parmi les commerçants de l'Amérique du Nord qualifiaient ce plan de trop "communiste" et en prédisaient la faillite fatale. Ce n'est pas seulement chez les commerçants du grain qu'on rencontrait ces idées; nombre de nos banquiers et autres hommes d'affaires s'exprimaient dans le même sens. Des communautés rurales importantes des diverses provinces protestèrent, soit par l'adoption d'une résolution à cet effet, soit par l'envoi d'une délégation, contre la formation de la commission et semblèrent préférer que l'Etat en achetât d'emblée la récolte à prix fixe ou créât un corps similaire à la *Grain Corporation* des Etats-Unis.

Dans les districts ruraux qui longent la frontière internationale, particulièrement dans le sud du Manitoba et le sud-est de la Saskatchewan durant les mois d'automne de 1919, la population réclamait la vente libre parce que le cours du blé de l'autre côté de la frontière était plus élevé que le prix initial payé aux cultivateurs canadiens. Naturellement ces producteurs préféraient écouler leur blé à tout prix en excès de $2.15 plutôt que de mettre leur confiance dans la valeur définitive des "participation certificates".

RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

Aux Etats-Unis, le directeur de la *United States Grain Corporation,* M. Julius Barnes, afin de protéger le prix de $2.25 le boisseau garanti par l'Etat au cultivateur américain, et empêcher le fléchissement du cours du blé au pays même, était autorisé à proclamer l'embargo contre toute importation de blé. Jusqu'au 15 décembre 1919, alors que le cultivateur canadien avait vendu les trois quarts de sa récolte, cet embargo était en vigueur contre tant de blé ou de farine sauf les charges de camion qui traversaient la frontière. Dans les circonstances les cultivateurs canadiens établis à proximité de la frontière internationale occupaient, au début de la saison, une position bien plus avantageuse que les autres qui demeuraient quelque dix milles plus à l'intérieur. La Commission canadienne des blés, de concert avec le contrôleur américain du blé délivra des permis aux cultivateurs canadiens établis plus près d'un élévateur américain que d'un élévateur canadien les autorisant à expédier leur blé de l'autre côté de la frontière s'ils le désiraient. Mais dès que l'embargo général contre le blé canadien fut aboli, le 15 décembre, la commission cessa de donner ces permis aux

cultivateurs individuels, parce que la nouvelle situation la mettait en état de tirer parti des prix plus élevés payés par les acheteurs américains et elle voulait en faire bénéficier tous les cultivateurs canadiens sans distinction; mais presque tout le blé canadien produit dans les régions contiguës à la frontière avait été vendu, soit aux Etats-Unis, soit au Canada, avant le 15 décembre.

Nonobstant la suppression de l'embargo américain le 15 décembre relativement peu de grain traversa la frontière jusqu'au mois de mai suivant, chose dont les chemins de fer furent largement responsables. Durant tout le long hiver de 1919-20 l'ouest du Canada a souffert d'une pénurie de wagons étrangers; il était presque impossible d'obtenir de nos chemins de fer l'envoi au delà de la frontière d'une partie de leur matériel roulant car le nombre de wagons à grain semés sur les voies de la république voisine était bien plus considérable que le nombre de wagons américains sur les lignes canadiennes. En dépit de tous les efforts pour accroître le mouvement du blé vers le marché américain, entre le 15 décembre 1919 et le mois de mai 1920 on ne put expédier qu'environ 500,000 boisseaux dont la grande partie destinée à l'ensemencement ne put être envoyée que grâce à l'obtention de wagons des Etats-Unis.

Il faut se rappeler que la méthode suivie aux Etats-Unis pour effectuer l'écoulement du blé était entièrement différente de la nôtre.

Les Etats-Unis garantissaient un prix minimum au producteur; seulement cette convention qui protégeait le producteur contre une baisse empêchait le contrôleur du blé de payer un prix plus élevé. Ce prix fixe minimum permettait aussi aux meuniers et aux marchands de n'acheter qu'à leur bon plaisir puisqu'ils pouvaient toujours compter sur la garantie de l'Etat. En conséquence, bien que la *Grain Corporation* ait disposé de moins de 150 millions de boisseaux durant le cours de l'année les statistiques montrent que les cultivateurs en ont vendu une bien plus grande quantité directement aux marchands à un chiffre qui dépassait de quelques cents le prix minimum.

La chose est vraie surtout du blé d'hiver, tant le dur que le tendre. Cependant comme le blé américain du printemps n'était pas, somme toute, de qualité aussi bonne qu'à l'ordinaire le blé des premières catégories a commandé des prix assez avancés; on a remarqué cela davantage à mesure que la saison avançait. Les marchés américains ne faisaient pas une très forte demande pour ce blé printanier de haute qualité. La différence entre le prix payé pour les wagons de bon blé du printemps et le prix des wagons de blé d'une qualité un peu inférieure au premier était très marquée. La Commission canadienne des blés, afin de se tenir sûrement au courant des prix sur le marché de Minneapolis et ailleurs expédiait constamment à Minneapolis un wagon ou deux de blé qu'elle vendait dès leur arrivée. De cette manière, sans jeter sur le marché une trop grande quantité de blé, ce qui aurait eu pour effet d'en diminuer le cours, était néanmoins toujours avertie du meilleur prix que pouvait obtenir un wagon de blé vendu à part et cette connaissance lui permettait de reconnaître toute bonne offre venant d'un pays autre que les Etats-Unis. Par exemple, le 17 mai 1920, la commission a effectué, à l'étranger, la vente de quelques millions de boisseaux, base n° 1 Northern, à l'équivalent de $3.50 en entrepôt, Fort-William, alors que le même jour, sur le marché de Minneapolis, le prix d'un wagon seul ne dépassait pas $3.28. Même, d'après les renseignements fournis à la commission par son correspondant à New-York le plus fort prix auquel s'est vendu du blé américain de la récolte de 1919-20 a été d'environ $3.40, livré sur navire à New-York, contre $3.60 pour le blé canadien, vendu par l'entremise de la Commission canadienne des blés, et livré sur navire à Montréal, les deux prix étant en fonds des Etats-Unis, et cela nonobstant le fait que le taux de fret était toujours plus élevé à Montréal qu'à New-York.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ENTRE L'EST ET L'OUEST

Une des plus grandes difficultés auxquelles la commission a dû faire face était la tendance vers le conflit de divers intéressés dans le Dominion même. La loi créant la Commission canadienne des blés prescrivait que le prix du blé vendu aux moulins devait correspondre autant que possible au meilleur prix qu'on pouvait obtenir sur les marchés de l'univers pour du blé de qualité égale, en tenant compte des frais de déplacement, de manutention et d'emmagasinage. La loi autorisait la commission aussi à fixer le prix de la farine vendue pour la consommation domestique, de même que le prix d'autres produits de blé. Dès le début de ses opérations donc la commission s'efforça de maintenir l'équilibre entre le prix du blé, de la farine et des issues de mouture; il en résulta fatalement un conflit entre les éleveurs avec les producteurs laitiers de l'Est et les producteurs de grain de l'Ouest. Il fallait régler le prix des issues de mouture, tels le gros et le petit son, aussi bien que de la farine et le 15 novembre 1919 la commission établit un prix maximum pour le gros son et le petit son, de $45 et $52 la tonne respectivement, livré sur wagons à Montréal.

GRAIN DE SEMENCE

Un autre problème difficile que la commission dut résoudre dès les premiers jours provenait du besoin urgent de grain de semence qu'avaient certaines régions gravement avariées par la sécheresse. Pour vaincre cette difficulté la commission donna la main à M. A. E. Wilson, commissaire des semences, pour établir des réserves du meilleur grain de semence à Saskatoon, Moosejaw et Calgary. Pour ce faire on expédia le grain des districts plus fortunés aux endroits nécessiteux plutôt que de l'envoyer directement aux ports sur les rives supérieures des lacs. De cette façon le commissaire des semences reçut environ un million de boisseaux. Outre cela la commission, au printemps suivant, réussit à fournir aux cultivateurs du grain de semence à $2.45 le boisseau, base n° 1 Northern, en entrepôt, Fort-William, malgré qu'à cette époque le prix établi pour la consommation domestique fût de $2.80 le boisseau base n° 1 Northern, entrepôt Fort-William. Des régions qui avaient souffert de la sécheresse des envois de blé par les exploitants d'élévateurs furent réglés strictement dans le but d'assurer un approvisionnement facile jusqu'à ce que l'ensemencement fut achevé.

PERSPECTIVES POUR LA VENTE DE LA RÉCOLTE

Dans l'été de 1919 les terres à blé des Etats-Unis promettaient une moisson très abondante; en conséquence les Etats d'Europe semblaient décidés à payer le grain beaucoup moins cher; pour montrer l'esprit qui régnait chez les chefs de ces gouvernements nous citons les passages suivants de câblogrammes reçus les 6 et 7 août 1919 de M. Lloyd Harris, président de la Mission canadienne à Londres:

> *6 août.*—"Le gouvernement d'ici est dans l'incertitude au sujet de l'action des Etats-Unis touchant leurs arrangements à propos du blé (point)....réduction du prix du blé aux Etats-Unis par suite de la situation domestique assurera des prix inférieurs au prix fixe des Etats-Unis pour l'exportation (point)... Il est très important du point de vue canadien que nous leur concédions le plus possible car si les vaisseaux sont retirés du Canada pour le mouvement de notre récolte nous serons en face d'une grande difficulté (point)... Je voudrais proposer à... de payer le blé le prix fixe de l'année dernière; si le prix d'exportation venait à baisser nous leur rembourserons la différence..."

> 7 *août*.—"Afin de retenir l'attention des acheteurs...contrat définitif si possible pour leur approvisionnement de blé au prix fixe de l'an dernier, avec la condition explicite que nous rembourserons toute différence entre ce prix et le prix d'exportation qu'établira en définitive le gouvernement américain (point) ... sont disposés à faire l'achat de quantités supplémentaires mais on leur offre le blé d'Australie à bien meilleur compte (point)... ici et je crois qu'ils signeraient un contrat au prix fixe canadien de l'année dernière si nous consentons à rembourser la différence au cas où le prix d'exportation établi par les Etats-Unis baisserait plus tard..."

Comme la commission disposait de peu de temps pour s'enquérir de la situation elle n'avait pour la guider que les renseignements cités plus haut. De toute façon la commission fixa à $2.15 le boisseau, base n° 1 Northern, entrepôt Fort-William, le prix initial payé aux cultivateurs canadiens, et la première vente d'exportation fut effectuée le 1er septembre 1919 au prix de $2.44, livré sur navire, Montréal, base n° 1 Northern. Les communiqués de M. Harris avaient toujours le même ton pessimiste et les mois de septembre et d'octobre ne virent qu'une demande indifférente pour notre blé à des prix raisonnables. L'explication de cet état de chose se trouve dans le fait que l'Australie et les Etats-Unis offraient leur produit à un chiffre inférieur au prix canadien; on se souviendra aussi que les Etats-Unis en particulier avaient à vendre un excédent considérable. Sans doute ce blé n'était pas de qualité égale à la nôtre, mais les pays d'Europe ne cherchaient pas nécessairement pour le pain une farine de première qualité. A cette époque l'embargo contre toute importation aux Etats-Unis était en vigueur, ce qui empêcha la commission de bénéficier de la cote élevée du blé de première qualité dans les régions nord-ouest des Etats-Unis. En tout état de cause on peut raisonnablement supposer que cette cote élevée aurait vite périclité dès l'arrivée d'une expédition tant soit peu considérable de blé. Par bonheur le prix de la première vente effectuée par la commission est demeuré le plus bas prix de toutes les transactions de l'année.

LE MOUVEMENT DE LA DEMANDE UNIVERSELLE

Approximativement cinquante pour cent de l'excédent exportable de la récolte de blé canadien fut écoulé avant le 1er décembre 1919. Dès la fermeture de la saison de navigation, en 1919, les prix haussèrent rapidement sur le marché de Minnéapolis; seulement, ainsi qu'on a dit plus haut, les chemins de fer canadiens refusèrent de charger des trains à destination des Etats-Unis parce qu'ils avaient toujours grand mal, en pareil cas, à obtenir le prompt renvoi de leurs wagons. Au cours des mois de janvier, février et mars donc le Canada n'expédia aux Etats-Unis qu'environ un demi-million de boisseaux, et la presque totalité de ce blé fut expédié de l'Ouest sur des wagons étrangers.

Certains rapports publiés par le bureau de la Statistique aux Etats-Unis démontrent que vers la fin de janvier et dans les premiers jours de février le cours du blé en ce pays subit un fléchissement sérieux, ce qui fit remettre une certaine quantité de blé au contrôleur du blé au prix fixe minimum. Par suite de cette dépression et la faible demande européenne pour la farine, la commission se trouva, au commencement de 1920 en possession d'à peu près un million de barils de farine sans acheteur. Persuadée que ce fléchissement du prix n'était pas justifié, la commission s'abstint de libérer les stocks canadiens de farine et de blé. Vers le commencement du mois de mars les prix remontèrent et alors ce qui restait de notre blé et de notre farine fut vendu à des prix plus avantageux.

Le printemps fut tardif au Canada en 1920, ce qui apporta un retard aux semailles, et la diminution conséquente de la superficie ensemencée. En temps normal il s'écoule un délai d'environ 90 jours entre les semailles et les moissons du blé. Cette saison-là cependant la grande partie du blé mûrit en 80 ou 85 jours et comme la saison

des moissons était idéale une abondance de blé nouveau fut mise en vente dès les premiers jours du mois d'août. En conséquence les réserves normales de grain détenues par les meuniers de tout le pays n'étaient pas nécessaires. Vers la fin d'août les meuniers remirent donc à la commission plus de cinq millions de boisseaux de blé; et à la fin de la saison la commission avait en magasin un surplus non vendu de quelque cinq millions de boisseaux. A cette époque les prix étaient bien plus faibles qu'au commencement de l'été. Il aurait suffi d'une température défavorable pour rendre cet excédent de cinq millions de boisseaux indispensable aux consommateurs domestiques. La commission comprit parfaitement qu'il était préférable de garder une réserve suffisant à combler les besoins de nos propres nationaux plutôt que de vendre plus de blé que le pays ne produisait.

LA TERRE-NEUVE ET LES ANTILLES ANGLAISES

Comme le Canada était le marché naturel pour les importateurs de farine en Terre-Neuve, que la commission n'allait compter qu'une existence temporaire et ne voulait donc préjudicier en rien les relations des meuniers canadiens avec les acheteurs à l'étranger tout en se conformant à la ligne de conduite tracée par les prescriptions de la loi qui l'avait créée, la commission effectua avec le contrôleur des vivres de Terre-Neuve, le 6 janvier 1920, un arrangement en vertu duquel la Terre-Neuve adopta, touchant le prix de la farine, les mêmes règlements que le Canada. Aux termes de l'entente la Terre-Neuve devait recevoir la farine aux prix domestiques canadiens; en revanche jusqu'à l'expiration du terme de contrôle la Terre-Neuve s'engageait à acheter au Canada exclusivement ses provisions de blé.

Comme il existe entre le Dominion et les Antilles anglaises des conventions commerciales mutuelles la commission, au commencement de 1920, fit avec ces îles un arrangement qui leur assurait l'expédition de notre farine au même titre que les nationaux canadiens moyennant preuve que cette farine était destinée à la consommation locale.

Outre cela, la commission, voulant aider les meuniers canadiens à tirer partie des marchés de l'Orient et de l'hémisphère occidental, exception faite des Etats-Unis, fit circuler à l'adresse des membres du comité des meuniers canadiens et de l'Association des meuniers du Dominion, le communiqué suivant:

WINNIPEG, MAN., le 1er mars 1920.

"Les meuniers peuvent effectuer des ventes de farine en Terre-Neuve aux mêmes titres et conditions qui caractérisent les ventes en territoire canadien, sauf qu'avant l'envoi l'expéditeur doit être muni d'un permis d'importation de la part du ministère terre-neuvien des vivres en sus d'un permis d'exportation délivré par cette commission. Tout permis est nul après l'expiration de soixante jours.

"Quant aux autres marchés, de l'hémisphère occidental, exception faite des Etats-Unis, les meuniers pourront, en s'adressant à la commission de temps en temps, connaître à quel prix ils pourront y vendre la farine. Ce prix suivra d'aussi près que possible la hausse et la baisse de la cote du blé dans les marchés du globe. Ceci s'applique également à l'Orient et à l'Afrique, l'Egypte exceptée, mais non pas à l'Europe."

ABOLITION DU CONTRÔLE DE LA FARINE

Lors d'une assemblée tenue à Montréal, le vendredi, 19 mars 1920, la commission adopta, à l'unanimité, la motion suivante:

"Que le président soit prié de faire tenir au gouvernement la recommandation de la commission à l'effet que son contrôle des prix de la farine, du gros

et du petit son, pour la consommation domestique, soit discontinué; et qu'en outre si, pour une raison quelconque cette abolition du contrôle ne peut se faire immédiatement, le président soit autorisé à faire toute démarche qu'il juge opportune relativement aux prix de la farine, du gros et du petit son."

La commission n'adopta cette résolution qu'après une étude minutieuse et très attentive d'une requête reçue de la part du comité des meuniers canadiens qui demandaient le relèvement du prix maximum de la farine; elle avait aussi pris bonne note des relevés dressés par son apurateur en chef et son expert meunier.

Nonobstant de fortes représentations adverses adressées au gouvernement par le comité des meuniers canadiens la commission publia, le 8 avril, l'avis suivant:

"Croyant le moment opportun la Commission canadienne des blés, comme premier pas vers l'abolition générale du contrôle, annule dès aujourd'hui le prix maximum de la farine vendue pour la consommation domestique, tout en maintenant le prix établi du blé.

La commission maintiendra, temporairement, le prix maximum, dans le gros, des issues de mouture.

Des comptables experts ont apuré les livres de divers exploitants de minoterie; la commission, donc, munie d'états attestés par serment qui lui révèlent quels sont les frais d'exploitation des moulins, étant de plus investie du contrôle du prix du blé, peut et veut empêcher tout abus. Il y a cependant tout lieu de croire que la rivalité entre meuniers sauvegardera amplement les intérêts de l'acheteur.

PAIEMENT DE DIVIDENDES AUX PORTEURS DES BONS DITS "PARTICIPATION CERTIFICATES"

Il était évident que durant tout le cours de la saison l'échange du coupon s'était pratiqué sur une grande échelle. La commission, voyant que les cultivateurs, sans nécessité cédaient leur coupon à un prix inférieur à leur valeur probable, déclara le 5 mai 1920 que les "participation certificates" vaudraient au bas mot quarante cents. Persuadée que le public considérerait le chiffre cité comme le maximum probable la commission nomma le plus haut prix possible. Une chose qui démontre à quel point la commission avait bien compris la situation c'est que même après la déclaration officielle du 5 mai quelques coupons furent échangés à raison de trente-huit cents par boisseau. La commission sollicita la coopération de la presse et des marchands de grain pour décourager les cultivateurs de vendre ainsi leurs coupons aux spéculateurs. Les commerçants de grain adressèrent des circulaires à tous leurs agents. Somme toute, chez les gens alliés directement ou indirectement au commerce du grain un très petit nombre seulement, si petit même que la chose est remarquable, fit autre que décourager la vente des coupons par les cultivateurs.

Dès le commencement de l'été il était évident que la commission aurait, dans les banques, à son crédit, un grand surplus de fonds qui rapporterait seulement 3 p. 100 d'intérêt; elle résolut donc de doter les "participation certificates" d'un dividende provisoire. Cette opération entraîna un déboursé d'environ $100,000 en timbres pour chèques, papeterie, service des écritures, etc.; mais comme les producteurs qui empruntaient des banques étaient forcés de payer 7 ou 8 pour 100 d'intérêt, la commission jugea que la distribution d'un dividende provisoire serait dans l'intérêt du producteur que ces recettes libéreraient de la nécessité d'emprunter soit chez les banques soit chez les compagnies de prêt. Les producteurs ne manquèrent aucunement de se prévaloir de ce paiement de quelque $38,000,000 qui débuta le 15 juillet.

C'est le 30 octobre 1920 que fut publié le bulletin final touchant la valeur des "participation certificates". Le prix encaissé pour toute la récolte, base n° 1 Northern, entrepôt Fort-William fut de $2.63.

La moyenne du tarif pour le transport du grain en provenance du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, avait été de 13 cents pendant la saison de sorte que le producteur à ces endroits avait touché $2.50. Le calcul tablé sur des rapports publiés par le bureau de la statistique, aux Etats-Unis, fait voir qu'en ce dernier pays le producteur de blé reçut à peu près 25 cents de moins, par boisseau, que le cultivateur canadien.

En dépit de ce fait, le consommateur canadien, d'après les documents de la Commission du commerce, payait le pain moins cher que nos voisins, d'un cent et demi la livre.

LA MARGE

Une des choses les plus remarquable du régime de la Commission canadienne des blés fut la petite différence qu'il y avait entre les prix des diverses qualités de blé. Jamais dans l'histoire du commerce ces prix furent-ils plus près de l'égalité. Depuis le commencement jusqu'à la fin de la saison, en dépit des hausses décrétées par la commission la marge entre les prix des différentes qualités de blé est demeurée constante.

Bien plus la commission trouva moyen de conserver cette marge lorsqu'elle vendait ce même blé. Par exemple, à l'occasion d'une vente négociée par la commission sur une base de $4.02, en fonds canadiens, pour du blé de la catégorie "One Northern" livré à un port de mer, elle réussit à obtenir les prix suivants pour les différentes qualités de blé: "Two Northern", $3.99; "Three Northern", $3.95; n° 4, $3.89; n° 5, $3.78; n° 6, $3.68; "Rejected One Northern", $3.91; "Tough One Northern", $3.96.

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX DE LA COMMISSION

Dès que les préliminaires furent agréés et que le rouage de la commission commença à fonctionner dans les trois provinces des prairies et la Colombie-Britannique, le président se porta dans l'est du Canada afin d'y étudier la situation et d'ouvrir les bureaux nécessaires. Lors d'une assemblée générale tenue à Toronto le 11 septembre 1919 la commission arrêta les plans visant la disposition des récoltes de Québec et d'Ontario. Des bureaux furent ouverts aussitôt à Montréal et Toronto. Le bureau de Montréal était chargé surtout de voir au déplacement du grain entre les ports de la baie Georgienne et le littoral et aussi de régler avec tous les expéditeurs de blé consigné, par ordre de la commission, des élévateurs de Fort-William aux ports de l'Atlantique. Pour ce travail on obtint les services de M. A. E. Clare, de Montréal, qui avait à son actif un grand fonds d'expérience en pareille matière.

La fonction du bureau de Toronto était presque identique à celle du bureau de Winnipeg. Les marchands de grain y adressaient leurs rapports plutôt que de les envoyer à Winnipeg; et les producteurs autorisés y recevaient les "participation certificates" tout comme les cultivateurs de l'Ouest les recevaient à Winnipeg. On obtint pour le bureau de Toronto les services de M. Lincoln Goldie, un monsieur bien connu en Ontario. dans le commerce du blé et de la farine. En outre, afin d'assurer la prompte solution des difficultés qui pouvaient survenir relativement au commerce du grain en Ontario, la commission créa, à sa propre intention, un comité conseil composé de M. le colonel J. Z. Frazer comme chef et de MM. W. A. Black, C. B. Watts et J. Quintal. M. Goldie avait sous sa juridiction l'Ontario, le Québec et les provinces maritimes et ses relations avec les marchands, les meuniers et les cultivateurs exigeaient beaucoup de tact.

Un bureau ouvert à Fort-William sous M. C. S. Langille, fut chargé de voir au chargement et au triage du blé expédié, particulièrement du blé rejeté et de qualité inférieure.

Plus tard dans la saison, la commission, soucieuse d'être toujours bien au courant de la situation, ouvrit un bureau à New-York, sous la direction générale de M. J. J.

O'Donohoe; grâce à ce bureau la commission était toujours bien informée touchant les taux de transport océanique et la cote du blé qui pouvait nous faire concurrence sur les marchés d'Europe et ailleurs.

La commission obtint les services de M. John Fleming pour la représenter en Colombie-Britannique et maintint un bureau à Vancouver depuis le mois d'octobre 1919 jusqu'au mois de mars 1920.

Le représentant de la mission commerciale canadienne à Londres, M. Lloyd Harris, prêta ses services à la commission jusqu'à son retour en Canada vers la fin d'octobre. La commission, anxieuse d'être toujours informée le plus possible de la situation en Europe fut alors très heureuse d'obtenir les services de M. W. Sanford Evans. M. Evans partit pour Londres le 25 novembre 1919. Bien qu'il fût chargé avant tout de tenir la commission au courant de la situation européenne relativement au commerce de la farine et, lorsque la chose était possible, de négocier des contrats pour la vente de la farine, les renseignements qu'il nous transmit touchant la situation du ravitaillement dans les divers pays d'Europe étaient on ne peut plus précieux.

Une des fonctions les plus importantes relevant de l'écoulement de la récolte de blé et du paiement des producteurs était l'enregistrement des "participation certificates" et la confection d'un état de tout le blé par les sujets autorisés de la commission. Il fallait confier cette tâche à un homme d'une très grande expérience doué, en plus, d'un véritable talent d'organisation. M. F. W. Young, de Winnipeg, consentit à fusionner ce service avec le travail qu'il faisait en sa qualité de gérant général de la *Lake Shippers Clearance Association.* La parfaite harmonie qui a toujours caractérisé les opérations de ce département en démontra suffisamment la très grande valeur.

Une autre fonction importante était la tenue et l'apurement des livres où figuraient toutes les transactions effectuées directement par la commission et indirectement par ses sujets autorisés. Le plus tôt possible après le début des opérations la commission nomma M. B. F. Griggs, C.A., à la direction de ce service. Peu à peu M. Griggs réunit un personnel d'apurateurs compétents et loyaux. Il fallut faire la comptabilité d'une entreprise caractérisée par une double liquidation (*turnover*) d'entre huit et neuf cents millions de piastres, ce qui entraînerait la vérification des comptes d'environ 1,100 sujets autorisés; néanmoins, en dépit de ces chiffres énormes je suis en mesure de faire rapport que l'apurement des comptes de presque tous les sujets autorisés est terminé. Même le vérificateur indépendant du gouvernement a signé l'état financier, à la date du 31 décembre 1920, attestant son exactitude.

M. George H. Kelly avait la direction du service de la farine. Sa connaissance très approfondie des moulins et de l'exploitation des minoteries par tout le Canada fut d'un très grand secours à la commission et son impartialité bien connue inspira toujours la confiance à tous nos meuniers. A peu près sept millions de sacs de farine passèrent par les mains de ce département et bien qu'à certains moment nos stocks, en commande, en transit ou en entrepôt, fûssent au nombre de plus d'un million de barils, pas un seul sac ne fut perdu à cause de la détérioration ou parce qu'on ne sut pas rendre compte de sa disposition.

Le succès de toute organisation dépend toujours de la loyauté et de la compétence de ses employés; et la Commission cannadienne des blés ne fit point exception à cette règle.

COOPÉRATION CORDIALE

En ma qualité de président de la commission je tiens à exprimer, en terminant, ma reconnaissance personnelle de la coopération cordiale et du dévouement désintéressés dont firent preuve tous mes collègues de la Commission canadienne des blés durant tout le cours de son existence. Composée des représentants d'intérêts divers, la commission dans ce qu'elle a accompli au cours des dix-huit derniers mois, a

fourni au pays l'exemple pratique de ce qu'on peut faire grâce à la coopération. A mainte occasion durant la vie de la commission il a été nécessaire de consulter les membres touchant des transactions de toute première importance nationale. Toujours ils ont été guidés avant tout par le souci du bien-être national. Faute de ce bel esprit et de l'appui pratique et précieux apporté au président, la Commission canadienne des blés n'aurait pu rien accomplir.

Tous les commerçants des grains en notre pays aussi bien que toute la meunerie canadienne, sauf une exception notoire, ont coopéré de tout cœur avec la commission; soucieux de satisfaire aux besoins de la patrie, ils nous ont permis l'utilisation de leurs établissements pour faciliter l'écoulement des récoltes. Ce rapport serait incomplet sans l'expression de notre reconnaissance sincère de leur stricte observance des nombreux règlements imposés par la commission et qui entraînaient des ennuis inévitables à l'adresse de tous ceux qui se livraient au commerce du blé.

Le présent rapport est accompagné du bilan de l'exercice compris entre le jour de début des opérations de la commission et le 31 décembre 1920. Vu la nature de l'entreprise ce rapport ne peut pas être définitif. Le bilan accuse une encaisse, en diverses banques et ailleurs, de dix millions et demi de piastres, contre un peu plus de dix millions de piastres en souffrance à la même date à l'intention des "participation certificates". Jusqu'à ce jour environ neuf millions ont été payés; ce qui laisse un solde d'un million de piastres. Contre ce montant la commission a déjà reçu des réclamations pour une valeur d'entre $500,000 et $600,000 relativement à des coupons perdus, volés ou détruits; il reste donc en "participation certificates" dont il n'a pas été rendu compte, une valeur approximative de $400,000.

Y compris les déboursés nécessaires à la distribution des deux dividendes, qui a coûté $200,000, les frais d'administration de la commission, et je comprends sous ce chef les dépenses générales, l'apurement des comptes, l'inscription et le rachat des "participation certificates", la perception des cotisations, la compilation des statistiques, etc., représentent une charge de moins d'un demi-cent du boisseau sur tout le grain qui a passé par les mains de la commission.

Le tout respectueusement soumis,

JAMES STEWART,
Président.

WINNIPEG, MAN.,
le 28 janvier 1921.

LA COMMISSION CANADIENNE DES BLÉS

ÉTATS FINANCIERS ET CERTIFICAT

Le 31 décembre 1920.

CERTIFICAT

A M. le président et MM. les membres
de la Commission canadienne des blés,
Winnipeg, Man.

Aux pages j'ai l'honneur de vous soumettre le bilan, le compte des transactions et le compte des profits et pertes.

De mon avis, ledit bilan, à la page est dressé de façon à exposer quelle était exactement la situation financière de la Commission canadienne des blés, le 31 décembre 1920, à la lumière de ce qui figure aux livres et de tous les renseignements que j'ai pu obtenir.

L'apurement des livres et comptes de la commission, jusqu'à la date du 31 décembre 1920 est terminé. Ceux dont les noms suivent n'ont remis des certificats attestant l'exactitude de cette vérification:

Bureau principal de la commission—J. C. Millar, comptable assermenté.
Bureau de Montréal—Sharp, Milne & Co., comptables assermentés.
Bureau de Toronto—Lawson, Welch & Compbell, comptables assermentés.

Il faut comprendre que la situation financière de la commission exposée dans lesdits états peut subir des modifications à mesure qu'approche le règlement définitif des affaires de la commission principalement par suite du rachat des "participation certificates", du règlement des réclamations, et des dépêches qu'entraînent ces opérations. Sauf en ce qui regarde le rachat des coupons, je suis d'avis que ces modifications ne seront d'autres que d'une importance secondaire, considérées en regard de l'ampleur des transactions qui figurent aux états suivants.

Approuvé:

B. F. CHIGGS,
Comptable assermenté.
Contrôleur.

GEORGE A. GOULDIE & CO.,
Comptables assermentés,
Apurateurs attitrés du gouvernement fédéral.

WINNIPEG, MAN.,
le 25 janvier 1921.

ACTIF

En caisse		$ 3,438 38	
Soldes en banque:			
Comptes courants	$ 788,853 17		
Dépôts à intérêt	8,224,309 82		
		9,013,162 99	
Province du Manitoba, bons du Trésor, 6 p. 100.		1,555,000 00	
			$10,571,601 37
Débiteurs divers			263,238 51
Avance aux fonctionnaires			1,001 17
Mobilier et fournitures			30,346 18
Siège à la halle des grains—Fort-William			200 00
			$10,866,387 23

PASSIF

Elévateurs privés, dépôts	$ 10,000 00
Créanciers divers	11,529 81
Articles de compte transitoire	246,692 20
"Participation certificates", dividendes payables	10,158,470 14
Balance au crédit, compte des profits et pertes	439,695 08
	$10,866,387 23

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

Depuis le début de la commission jusqu'au 31 décembre 1920

Bénéfices sur les transactions, blé, voir page			$59,665,852 58
Bénéfices sur les transactions, farine, voir page			6,277,048 80
Droits de permis			1,092 50
Intérêts sur placements et dépôts en banque			349,214 16
			$66,293,208 04
Frais de change aux banques		$102,592 67	
Frais d'administration:			
Exécutif général	$218,977 78		
Contrôleur	119,316 30		
Enregistrement	67,395 34		
Paiement des certificats	174,433 88		
Cotisations	37,708 70		
Port de charges et statistiques	20,083 07		
		637,915 07	
			740,507 74
Balance, soit le profit net sur les opérations jusqu'au 31 décembre 1920			65,552,700 30
Prélevé, en vertu des règlements nos 119 et 127, 48 cents du boisseau sur 135,652,094 boisseaux et 12 livres			65,113,005 22
Le 31 décembre 1920. Solde au crédit, compte des profits et pertes			$ 439,695 08

SECTION DU BLÉ

COMPTE DES TRANSACTIONS ET DES PROFITS ET PERTES

Depuis le début de la commission jusqu'au 31 décembre 1920

	Boisseaux	Livres		
Ventes	71,706,8556	22		$203,326,794 31
Cotisations prélevées	....	..		24,227,106 38
				$227,553,900 69
Achats, y compris transport, entreposage, assurance, etc.	71,706,856	22	$164,014,834 97	
Port de charges suivant les règlements			3,868,442 64	
Frais de détournement			96,348 72	
				167,979,626 33
Profit sur les transactions				$ 59,574,274 36
Intérêts sur prêt au département de la farine, moins l'intérêt payé aux banques				218,623 90
				$ 59,792,898 26
Frais d'administration, y compris appointements, loyers, téléphones, télégraphes, frais de déplacement, frais de poste, impressions et papeterie, etc.				127,045 68
Profit net sur les transactions, blé				$ 59,665,852 58

SECTION DE LA FARINE

COMPTE DES TRANSACTIONS ET DES PROFITS ET PERTES

Depuis le début de la commission jusqu'au 31 décembre 1920

Ventes (sacs, toutes dimensions, 5,047,016)	$47,419,991 43	
Droits de permis d'exportation	105,863 52	
		$ 47,525,854 95
Achats, y compris transport, entreposage, assurance, etc. (sacs, toutes dimensions, 5,047,016)		40,745,393 80
Profit sur les transactions		$ 6,780,461 15
Intérêts sur prêts des banques et du département du blé	$ 411,819 05	
Frais d'administration, y compris appointements, loyers, téléphones, télégraphes, frais de déplacement, frais de poste, impressions, papeterie, etc.	91,593 30	
		503,412 35
Profit net sur les transactions, farine		$ 6,277,048 80